# PARIS MÉDICAL

## XXXVI

# PARIS MÉDICAL

**PARIS MÉDICAL** paraît tous les **Samedis** (depuis le 1er décembre 1910). Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix de l'abonnement : **France, 25** francs. — **Étranger, 35** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine (Prix : 1 fr. 50).

Tous les autres numéros (Prix : 50 cent. le numéro. Franco : 65 cent.).

Le troisième numéro de chaque mois contient une *Revue générale* sur une question d'actualité.

#### ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

**Janvier**.... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.

**Février**.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.

**Mars**...... — Dermatologie; — syphilis; — maladies vénériennes.

**Avril**...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.

**Mai**....... — Maladies de la nutrition; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.

**Juin**....... — Maladies infectieuses.

**Juillet**..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux

**Août**....... — Gynécologie, obstétrique; — maladies des reins et des voies urinaires.

**Septembre**. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; des yeux; des dents.

**Octobre**... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.

**Novembre**.. — Thérapeutique.

**Décembre**.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

Il nous reste encore un nombre limité d'exemplaires complets des années 1911 à 1920, formant 38 volumes.................................. **250** fr.

CORBEIL. — Imprimerie CRÉTÉ.

# PARIS MÉDICAL

## LA SEMAINE DU CLINICIEN

*DIRECTEUR :*

**Professeur A. GILBERT**

PROFESSEUR DE CLINIQUE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,
MÉDECIN DE L'HOTEL-DIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

*COMITÉ DE RÉDACTION :*









**XXXVI**



## Partie Paramédicale


J.-B. BAILLIÈRE & FILS, ÉDITEURS

*19, RUE HAUTEFEUILLE, PARIS*

1920

# TABLE ALPHABÉTIQUE

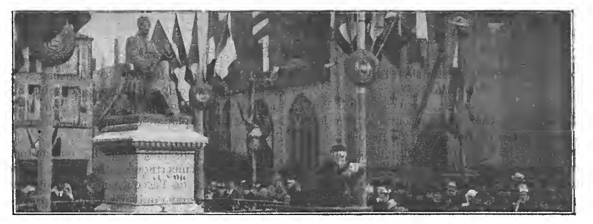
## (Partie Paramédicale, tome XXXVI)

*Janvier 1920 à Juin 1920.*

---



CORBEIL. — IMPRIMERIE CRÉTÉ.



## LA STATUE DE LAENNEC A QUIMPER

Quimper est la ville natale de Laennec. C'est dans la maison portant le n° 2 de la rue du Quai, que l'illustre inventeur de l'auscultation est né le 17 février 1781. Cette maison, sans caractère architectural, avait une situation heureuse et gaie, au confluent du Ster et de l'Odet ; elle fut détruite en 1892. La vue d'ensemble que nous donnons ne peut montrer que son emplacement (1).

Laennec y vécut peu puisque, dès l'âge de six ans, à la mort de sa mère, il quittait Quimper pour aller, après un court séjour à Elliant, à Nantes près de son oncle Guillaume-François Laennec qui dirigea toute sa vie de collégien et d'adolescent, et éveilla en lui la vocation médicale. Il y resta jusqu'en 1801 et ensuite ce fut à Paris que, comme étudiant, comme docteur, comme professeur, il vécut et poursuivit son œuvre. Mais Laennec gardait à sa petite patrie une affection filiale et aimait y revenir. Aussi Quimper l'honore comme un des plus illustres enfants de la vieille Armorique « animé de l'âme des aïeux », selon le mot d'Henri Roger.

C'est à Quimper, près de la cathédrale, sur la place Saint-Corentin, que s'élève la statue due au sculpteur Duquesne. Laennec y est représenté assis, recouvert de sa robe professorale, tenant dans sa main droite un stéthoscope, le bras gauche élevé, le doigt indicateur tourné vers l'oreille, comme pour saisir la signification des bruits que l'instrument vient de lui faire percevoir. L'inscription gravée sur le socle porte que ce monument a été élevé par l'Association générale des médecins de France, par la Bretagne, par les médecins français et étrangers, le 15 août 1868. L'initiateur de la souscription avait été le Dr Lediberder (de Lorient) et rapidement l'Association générale avait recueilli les 20 000 francs nécessaires.

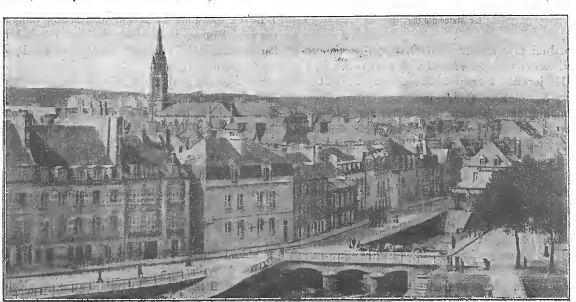


Autour de ce monument eut lieu à cette date la première cérémonie solennelle commémorant Laennec ; Henri Roger et Bouillaud lui rendirent alors un éloquent hommage. Après cinquante ans écoulés, une nouvelle cérémonie a récemment groupé autour du même monument les représentants de la Bretagne, les délégués de la Faculté de Paris, de l'École de Nantes, de l'Association générale des médecins de France. La photographie que nous reproduisons ici montre la statue au moment où le professeur Gley prononce, devant une foule attentive, un discours remarquable de pensée et de forme.

Depuis cette cérémonie où fut commémoré le centenaire de la publication du livre immortel de Laennec, divers hommages ont été rendus à la mémoire de l'inventeur de l'auscultation. D'autres encore doivent l'être. Il n'est que juste de rappeler aux générations médicales actuelles le nom et l'œuvre d'un de ceux qui, avec le plus d'éclat, ont personnifié le génie français.

P. L.

(1) Nous connaissons toutefois cette maison grâce à une photographie de M. Guermonprez, reproduite par M. Rouxeau dans son livre si intéressant sur les *Premières années de Laennec*; elle fut publiée ici même le 6 avril 1912.



Maison remplaçant la maison natale.

# VARIÉTÉS

## L'HOPITAL DE LA MATERNITÉ

**Par H. MATOREY.**

La Maternité, autrefois ancien couvent de Port-Royal, évoque chez nous les souvenirs déjà lointains des luttes du Jansénisme à la Révolution, des origines de la Maternité à l'Office des accouchées de l'Hôtel-Dieu. Cette époque, célèbre entre toutes, nous rappelle cette pléiade d'hommes distingués, aux convictions intransigeantes, qui soutinrent, avec un talent admirable, une de nos plus curieuses polémiques religieuses, et y lancèrent, parmi de



La Maternité (fig. 1).

nombreux monuments littéraires, ces deux œuvres puissantes : les *Provinciales* et les *Pensées*.

En jetant un coup d'œil sur cette chapelle, le long des cloîtres et des anciennes cellules, notre imagination se reporte à un autre âge, évoquant par là même l'ascétique sévérité de Messieurs de Port-Royal, les vibrantes prédications de Saint-Cyran et Singlin, fulminant contre l'hypocrisie du siècle ; la sévérité des règlements ne tolérait, du reste, aucun divertissement à côté des exercices du culte, et les moniales elles-mêmes imploraient le pardon de leurs peccadilles dans une austère pénitence.

Jetez un coup d'œil sur la cellule oubliée où la grande Abbesse rendit le dernier soupir, toujours bouleversée par la peur des jugements de Dieu, dans la cour, ancien cimetière des religieuses, vous n'y retrouverez point ses cendres ; c'est ainsi que les années, en conservant ces souvenirs, ont effacé les traces de la plupart de ceux qui illustrèrent Port-Royal.

S'il est un personnage bien inconnu de tous, c est certes cet emperruqué qui surmonte la pendule du cabinet de l'accoucheur en chef, et ce buste d'homme grave qui préside aux repas des infirmières.

Pendant plus de deux siècles, l'Office des accouchées connut, à lui seul, par son enseignement pratique des accouchements, tous les avantages de la célébrité, et un bon nombre d'accoucheurs distingués de l'École de chirurgie cherchaient par là même à s'y introduire, mais il n'ouvrait ses portes qu'aux élèves sages-femmes.

Quatre apprenties, parfois cinq, même six, y traitaient les femmes en gésine, sous l'œil directorial de la dame des Accouchées, et le nombre de celles qui partaient tous les ans pour exercer leur profession ne pouvait être évalué à plus de quinze ou vingt, Ce chiffre est appréciable, si l'on se rend compte qu'à la fin du XVIII^e^ siècle, on ne recevait à Paris, chaque année, que sept à dix sages-femmes.

Il est un fait avéré, qu'au XVIII^e^ siècle, les soins médicaux étaient totalement délaissés ; partout, dans les campagnes, les malades recouraient aux avis d'empiriques, de rebouteurs, de charlatans ; de grosses matrones illettrées apportaient aux malheureuses qu'elles assistaient la hardiesse de leur ignorance. Que de vies furent sacrifiées, faute des connaissances les plus élémentaires; la mortalité dans les campagnes était effrayante, et les villes seules étaient plus privilégiées, par le fait qu'on y trouvait un nombre relativement suffisant de sages-femmes.

Le 11 messidor an X (30 juin 1802), Chaptal organise l'École de la Maternité, et, depuis lors, l'autonomie qu'elle possède fut le souvenir de ses anciennes fondations.

Son rôle, dès l'origine, fut de pourvoir la France de sages-femmes, et de remplacer, au profit des départements, les cours provinciaux supprimés par la Révolution; trois grands noms illustrèrent cette période : Chaptal, Baudelocque, et M^me^ Lachapelle. En dehors de l'enseignement donné aux accoucheuses, la Maternité devait encore répondre à toutes les exigences du moment, pour diminuer la léthalité puérale et la mortalité infantile, qui étaient épouvantables. Les épidémies puerpérales, qu'on avait cru un moment éteindre en abandonnant l'Hôtel-Dieu, donnèrent naissance à de rudes attaques contre l'hospice même. Toutefois, il faut reconnaître qu'au XIX^e^ siècle,

# VARIÉTÉS *(Suite)*

la réputation de la Maternité allait en grandissant, à cause de la valeur des nombreuses élèves dont la Maisôn de Port-Royal dotait le pays. Le mode de recrutement des élèves de la Maternité était devenu très difficile, par suite de la limite d'âge de dix-neuf ans, et, parmi les postulantes, beaucoup n'ont vu éclore leur vocation que fort tard, et les soins qu'elles donnaient aux malades, soit dans les hôpitaux, soit dans d'autres institutions, étaient la cause de leur nouvelle orientation dans la vie.

Au début du XVII^e^ siècle, à la place occupée par



La Maternité. La Chapelle (fig. 2).

la Maternité, se dressait l'hôtel de Clagny. Des religieuses, venues de l'abbaye de Port-Royal des Champs, rendue trop petite pour les loger, s'y établirent en 1625. Il n'y en avait pas moins de quatre-vingts, dit Sainte-Beuve; beaucoup étaient malades, dévorées par les fièvres, et quinze moururent en deux ans.

M^me^ Arnauld, veuve depuis 1619, acheta l'hôtel de Clagny, autrefois habité par l'architecte Pierre Lescot, pour une somme de 24 000 livres, et de grands travaux y furent faits jusqu'au 28 mai 1625. A cette date, quinze religieuses y furent transférées, et, le 16 juin, eut lieu la clôture définitive. En juin 1827, un bref du pape Urbain VIII retira aux moines de Citeaux (ordre de Saint-Bernard) la juridiction qu'ils avaient exercée jusque-là sur l'abbaye, et la transféra à l'archevêque de Paris, M.^gr^ de Gondi, qui la partagea avec MM. Zamet, évêque de Langres et de Bellegarde, archevêque de Sens. Ces trois personnalités ecclésiastiques gouvernèrent aussi l'Institut du Saint-Sacrement fondé par de Longueville, et ouvert à Paris en 1633.

Zamet, qui était en outre supérieur de l'abbaye de Tard, à Dijon, congédia de Port-Royal la mère Agnès Arnauld, et l'envoya régir le monastère de Bourgogne, où elle resta six ans ; tandis que la mère Angélique Arnauld, par ordre de Gondi, était mise à la tête de l'Institut du Saint-Sacrement ; Zamet avait confié la direction spirituelle de cette dernière maison à M. du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ami et disciple de Jansénius. D'une grande piété, Saint-Cyran ne tarda pas à acquérir le plus grand empire sur la mère Angélique; il prit pied par elle à Port-Royal de Paris quand il rentra en 1636, et gagna bientôt la confiance de la nouvelle abbesse, la mère Agnès, revenue de Tard.

Quoique maître dans la maison au départ de Zamet, devant les dénonciations calomnieuses, Saint-Cyran se retire, laissant à sa place, comme confesseur ordinaire, un homme à lui, M. Singlin.

Le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), au nom du Comité du salut public, un conventionnel présente un projet de décret, faisant du Val-de-Grâce un hôpital militaire pour la légion de police, et transférant à la maison de la Bourbe, et à l'ancien Institut de l'Oratoire, l'établissement de santé déjà commencé au Val-de-Grâce.

Le projet était séduisant en lui-même; les travaux commencés au Val-de-Grâce furent interrompus, et les enfants trouvés qu'on y avait installés le 25 messidor an III (13 juillet 1795), avec une centaine de novices, émigrèrent à Port-Royal le 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795).

Ce vaste bâtiment prit le nom de Maison d'allaitement, et la Maison d'accouchement, moins considérable, celui d'Oratoire. Ainsi se trouvèrent réunis, en deux sections distinctes, les enfants trouvés, et l'hospice des Accouchées de l'Hôtel-Dieu.

La maison d'allaitement, à cette époque, ne connaissait guère les règles de l'hygiène la plus élémentaire ; l'air, premier besoin d'un hospice, y manquait totalement. C'était un amas de chambrettes, mesurant au plus 8 mètres carrés ; les plus grandes comptaient huit lits, abritaient six nourrices et douze enfants qui s'étiolaient sans air ni lumière. Une seule salle avait quarante lits; noire et mal aérée, elle était réservée aux femmes enceintes, et se trouvait exactement dans l'ancien

## VARIÉTÉS *(Suite)*

chapitre, au rez-de-chaussée, sous le cloître. La saleté et les mauvaises odeurs y régnaient en conquérantes ; pour faire face à tous ces inconvénients, le seul et unique sauveur manquait : l'eau.

A cette époque, l'abbaye de Port-Royal ne disposait que de six lignes d'eau, suffisantes d'ailleurs pour les soins de propreté les plus élémentaires à donner à une centaine de personnes, mais, à côté de cela, la section de l'Allaitement, comprenant neuf cents personnes, n'en eut pas une ligne de plus.

Avec une pareille quantité, on ne pouvait pourvoir au nettoyage de la maison et à l'alimentation des pensionnaires.

Ce n'est qu'en l'an IX, que le Conseil des hospices, sur la proposition du citoyen Poirot, fit un effort appréciable pour améliorer l'hygiène. Bicoques et cloisons furent abattues, et de belles salles très convenables s'y firent jour, et, en l'an II, on fit rebattre 650 matelas, dont les deux tiers furent recouverts à neuf. Les allées des jardins furent réservées aux malades, et, pour ne pas s'imposer de nouveaux frais, l'Administration loua les carrés potagers.

La section de l'Accouchement était d'une installation meilleure, mais très à l'étroit, dans l'ancienne maison du noviciat de l'Institution de l'Oratoire. Cette maison, fondée en 1650 par Nicolas Pinette, trésorier du duc d'Orléans, possédait, à elle seule, deux bâtiments parallèles, dont l'un donnait sur la rue d'Enfer, et l'autre enclavait l'église sur les jardins.

Le 11 novembre 1655, au nom de Gaston, duc d'Orléans, eut lieu la pose de la première pierre de la chapelle, et, le 7 novembre 1657, on en bénissait le sanctuaire. Plus tard, près de l'autel de la Vierge, prit place le mausolée du cardinal de Bérulle, œuvre de J. Sarazin, et, sur les murailles, des tableaux de Simon François, de Lebrun, et un *Ecce Homo* de Coypel. Une fort belle bibliothèque avait été installée, quand, la Révolution chassant les Pères de l'Oratoire, tout fut dispersé.

Le 29 juin 1814, sur un arrêté du Conseil général de l'hospice, fut décidée la séparation administrative des deux maisons, isolées au point de vue territorial par le percement de l'avenue de l'Observatoire.

Le 1er octobre 1814, la Maternité, devenue autonome, cède à l'hospice des Enfants trouvés l'Oratoire, et prend place à Port-Royal.

L'organisation terminée en 1818, et le plan dressé en 1820, permirent de juger avantageusement l'affectation donnée aux deux bâtiments.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

En 1890, la Faculté de médecine élit domicile dans les galeries neuves de la Maternité, à cette époque Clinique Baudelocque. M. Budin, alors directeur, obtenant la reconstruction de la Maternité, sut tirer avantageusement profit de l'injustice commise. On en parlait déjà depuis 1880, et l'architecte Gallois avait soumis un plan vraiment trop destructeur au conseil municipal. Le vieux Port-Royal fut toutefois épargné ; les bâtiments du cloître et l'ancien hôtel d'Aumont, au bord de la rue Saint-Jacques, sont classés aujourd'hui parmi les monuments historiques ; le pavillon des débiles a été édifié sur leur emplacement, et l'entrée transférée, en 1888, à l'angle du faubourg Saint-Jacques.

Du côté du bois, comme une immense annexe, furent élevés les murs de la Maternité. Le projet de 1896, grâce à la générosité du conseil municipal, fut subventionné de 840 000 francs. Les bâtiments, achevés en juillet 1902, ne furent officiellement inaugurés que le 23 juillet 1903.

Le président Loubet, à la suite d'une visite au Val-de-Grâce, se rendit à la Maternité, en compagnie du ministre de la Guerre, le général André, des généraux Dubois et Faure-Biguet. Il y fut reçu par M. Gustave Mesureur, directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, et visita successivement le service des enfants débiles, dirigé par le Dr Porak, accoucheur en chef de la Maternité, le service de M. le Professeur Charrin, médecin en chef, où sont soignées les femmes enceintes ou accouchées, atteintes de maladies.

Le Dr Porak, le Dr Potocki, et Mme Hénault, sage-femme en chef, ont guidé le Président à travers les salles du service d'accouchement installées dans les bâtiments neufs.

De nos jours, à l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Jacques et du boulevard de Port-Royal, s'ouvre la large baie d'une porte neuve, où, sur le fronton, on lit ; Liberté, Egalité, Fraternité ; au delà du seuil, un tertre gazonné, parsemé d'arbres et de parterres, dont le riche tapis de verdure s'étale entre la haute façade de la direction, qui fut l'hôtel de Mme d'Aumont, et l'amas étrange des bâtiments gris qui furent l'abbaye de Port-Royal.

A droite de l'entrée, longeant Port-Royal, le pavillon des débiles laisse deviner, le long de ses murs, le vert clair de ses treillages, et, à l'étage de son pavillon central, son riche manteau de lierre.

Gagnons rapidement, à travers ces allées évo-

## VARIÉTÉS *(Suite)*

eatrices de souvenirs historiques, l'amphithéâtre des morts, commun à la Maternité et à Baudelocque, et dont le portail de sortie s'ouvre sous les verts marronniers de l'avenue de l'Observatoire.

Tout près, le pavillon Tarnier, qui, depuis 1889, n'appartient plus à la Maternité, et les hauts bâtiments de la Clinique Baudeloeque, qui forment de ee côté la bordure de la Maternité, et s'étendent jusqu'au pavillon des débiles.

Nous sommes au bois, il est agréable de goûter parfois au charme de sa tranquillité ehampêtre, toute reposante de verdure et de fraîeheur.

Ce pare était superbe jadis, quand, au pied même du bâtiment claustral, poussaient de belles rangées de tilleuls et de sorbiers, dont les masses puissantes profilaient leurs ombres généreuses en autant de berceaux frais et embaumés. De nos jours, il ne manque pas de eharme, et, par les beaux après-midis ensoleillés, c'est, en plein Paris, une oasis de verdure, empire de rêve et de silenee.

On pourrait s'y eroire bien loin de la eapitale,



Le Cloître. Cour de l'ancien couvent (fig. 3).

quand, au milieu des vapeurs du soir, la eoupole harmonieuse de l'Observatoire se découpe sous la clarté des rayons lunaires, lui donnant des allures de mosquée; quand de grandes lueurs, déchiquetées par l'ombre des vieux arbres, tombent du eiel sur le gazon, baignant là-bas les bâtiments endormis ; endormis? pas encore ! car les fenêtres illuminées de la salle de travail nous laissent entrevoir dans la solitude des choses les douleurs qui veillent.

Le vaste édifice de la nouvelle Maternité dresse à la lisière du bois sa blancheur de pierre neuve, rehaussée par l'éclat de ses assises de briques et l'ocre de ses toits de tuiles.

Citons, en terminant, la salle d'accouehement (salle Lachapelle) ; la salle Danyau, vaste et elaire ; le service Boivin, et le service Tarnier, avec son personnel spéeial ; les salles Chaussier, Baudelocque, A. Dubois, P. Dubois. Plus loin, parallèlement à la rue Saint-Jacques, un tronçon de logis à deux étages que vient presque toucher la nouvelle Maternité : c'est le réfectoire du personnel, et, aux premier et deuxième étages, se



Ancien baptistère de la Chapelle (fig. 4).

trouvent les salles Levret et Désormeaux, et quelques logements de surveillants.

Sur la façade ouest du monastère, rien à signaler, en dehors d'une belle allée de marronniers qui sépare Baudelocque, et, en regard du boulevard de Port-Royal, l'abbaye montre, avee quelques balcons de fer forgé, un mur gris, interrompu par le portail de la chapelle.

De nos jours enfin, les mesures de propreté et d'hygiène ont été poussées jusqu'à leur extrême limite, et, à l'heure aetuelle, nous sommes loin du temps où six lignes d'eau devaient suffire au nettoyage et à l'alimentation de 900 personnes.

# PROPHYLAXIE ET HYGIÈNE

## L'INSTITUTION DES INFIRMIÈRES VISITEUSES. UN EXEMPLE PROBANT DE COLLABORATION FRANCO-AMÉRICAINE

*A propos d'un livre récent du Major Richard-C. Cabot*

L'institution des infirmières visiteuses est appelée à jouer un rôle capital au point de vue du traitement et de la prophylaxie de la plupart des maladies communes ; elle seule permet l'extension si désirable du traitement à domicile pour obtenir le désencombrement des hôpitaux; elle est, d'autre part, un des rouages fondamentaux du *dispensaire d'hygiène sociale*, avec ses deux sections de lutte contre la mortalité infantile et contre la tuberculose.

Cette institution mérite d'être bien connue du public, en particulier des médecins. Je ne saurais assez recommander à ce point de vue la lecture du livre qu'a publié à Paris en français, cette année même, le major Richard-C. Cabot, livre intitulé : *Essais de médecine sociale : la fonction de la visiteuse à domicile* (1). Le major Cabot, professeur de médecine à l'Université de Harvard et médecin en chef de l'hôpital général de Massachusetts à Boston, est le créateur du *service social* dans les hôpitaux, c'est-à-dire de l'organisme chargé d'établir une liaison permanente et utile entre l'hôpital et le domicile privé, entre le médecin et le malade dans sa famille. Les pédiatres français, déjà avant la guerre, connaissaient bien son œuvre qui nous fut révélée par M^me^ Nageotte, annonciatrice en maintes circonstances des progrès médicaux ou sociaux utiles à la communauté. Sur ses indications, divers services sociaux furent ouverts à Paris, et en premier celui du professeur Marfan à l'hôpital des Enfants-Malades. Il a été parlé à cette époque, dans *Paris médical*, de ces très intéressantes tentatives.

Le major Cabot fit son devoir aux armées comme médecin-chef de l'hôpital américain n° 6, mais il estima pouvoir faire davantage pour notre pays, en publiant avant son départ un livre destiné à nous faire profiter de sa très grande expérience en matière de médecine sociale. Je me garderai bien d'analyser ici ce volume dont la lecture est passionnante, car il s'en dégage un amour profond de l'humanité et de notre pays ; je désire simplement mettre en relief les passages qui montrent nos qualités et nos faiblesses, pour en déduire une fois de plus les avantages indéniables que nous pouvons retirer de toute collaboration avec des amis sincères, et en particulier avec les Américains.

(1) Éditions Georges Crès et Cie, Paris, 1919.

« Les idées nouvelles, les grandes découvertes sont venues par la France, écrit M. Cabot, mais elles n'ont jamais, si je ne me trompe, été reconnues publiquement comme elles auraient dû l'être, puisqu'elles n'ont jamais été incorporées dans les institutions de ce pays, ni influencé le traitement accordé à ceux qui en ont besoin. » Cette vérité, à la fois flatteuse et dure à entendre, n'est nouvelle pour aucun de nous ; mais l'exemple choisi pour la prouver est à ce point démonstratif que je crois utile d'en parler plus en détail.

Les *dispensaires d'hygiène sociale* et les *infirmières visiteuses* ont pris aux États-Unis, en ces quinze dernières années, une extension considérable. Pour ne parler que de ces dernières, on se rendra compte du chemin parcouru en songeant qu'en 1905 on en comptait *une*, celle introduite pour la première fois à l'hôpital du Massachusetts par M. Cabot, et qu'en 1919 leur chiffre dépassait 20 000 ! Il serait trop long d'indiquer la tâche dévolue aux infirmières visiteuses qui, selon les circonstances, doivent être des *soignantes médicales* ou des *assistantes sociales*, au courant des lois, des assurances, des secours, des institutions et des œuvres susceptibles d'améliorer un cas déterminé; mais il est clair qu'il faut les considérer désormais comme des auxiliaires indispensables du médecin, dont le rôle ne consiste plus uniquement à rédiger comme autrefois une ordonnance pour faire délivrer au patient une potion ou des cachets. Le médecin, à l'hôpital ou au dispensaire, ne doit plus prescrire sans savoir si sa prescription est suivie convenablement ou non, qu'il s'agisse de l'achat et du mode d'administration de certains médicaments ou de soins particuliers nécessitant une pratique spéciale, tels que application de ventouses, lavages d'estomac, d'intestin, d'oreilles ; pansements de plaies, de brûlures, de lésions cutanées ; injections sous-cutanées, etc. Le médecin, hygiéniste de tous les instants, doit en outre être informé exactement des conditions dans lesquelles vivent son malade et son entourage : il doit être renseigné sur le logement, l'aération, l'encombrement, l'alimentation, le couchage, sur les causes de contamination, sur les moyens de propreté, de désinfection, etc. Comment le médecin le plus actif, le plus dévoué pourrait-il suffire à la besogne dans de telles conditions, s'il n'était entouré par une phalange de collaboratrices instruites et *bien rémunérées?* J'insiste sur ce dernier point.

Les Américains l'ont bien compris, et l'expérience tentée par Cabot ayant donné les meilleurs résultats, son exemple ne tarda pas à être suivi dans plus de deux cents hôpitaux dont quelques-uns emploient actuellement jusqu'à

## PROPHYLAXIE ET HYGIÈNE *(Suite)*

quarante et cinquante *assistantes sociales,* à New-York, à Boston, à Chicago, à Philadelphie, à Baltimore, etc.

Le champ d'action des infirmières visiteuses est considérable. Leur nom varie d'ailleurs aux Etats-Unis suivant leurs attributions. Dans les hôpitaux, ce sont les *medical social workers,* parce qu'elles s'occupent des malades à la fois au point de vue médical et social. Dans les usines, on les nomme *welfare workers,* parce qu'elles poursuivent le bien-être des ouvriers. Dans les écoles, on les désigne sous le nom de *home and school visitors,* parce qu'elles soignent les élèves à la fois dans les écoles et au domicile de leurs parents. Enfin, les tribunaux d'enfants emploient des infirmières dites *probation officers,* parce qu'elles surveillent les jeunes détenus pendant une période dite d'épreuve.

Les applications pratiques du système des infirmières visiteuses ont pris, on le voit, la plus large extension aux Etats-Unis. Or ce système est basé sur des principes d'hygiène sociale nés entièrement en France et formulés par Calmette et Grancher. M. Cabot, dans son livre, insiste sur ce fait et il s'empresse de reconnaître ce que son pays doit au nôtre dans cet ordre d'idées.

Calmette a montré le premier l'importance des visites domiciliaires dans la lutte antituberculeuse. La visiteuse d'hygiène, suivant les principes formulés par le savant lillois, est l'agent de liaison nécessaire entre le dispensaire et le domicile du malade ; son rôle doit consister en particulier à pratiquer l'antisepsie en contribuant à la destruction des bacilles par la désinfection du logis, des linges et des crachats.

L'action préventive du dispensaire avec l'aide des infirmières visiteuses a été inaugurée d'autre part par l'*Œuvre Grancher de préservation contre la tuberculose.* Cette œuvre, en plaçant les enfants encore indemnes à la campagne, loin du foyer familial de contagion, a établi que le dispensaire d'hygiène sociale devait s'occuper non seulement des malades qui se présentent à la consultation, mais encore de ceux qui restent chez eux et de leur entourage. Or, pour remplir cette tâche, *pour aller au-devant du mal,* le médecin doit être secondé par des collaboratrices compétentes et spécialisées comme le sont précisément les infirmières visiteuses.

Ayant ainsi montré la voie aux Américains, qui sont les premiers à le reconnaître, est-ce que nous ne devons pas à notre tour nous inspirer de leur exemple et développer comme eux cette institution des visiteuses destinée à modifier de

## PROPHYLAXIE ET HYGIÈNE *(Suite)*

fond en comble notre assistance médicale en la rendant plus humaine et aussi plus efficace parce qu'avant tout préventive ?

Nos campagnes comme nos villes peuvent en bénéficier, car; à côté des *infirmières visiteuses urbaines*, doivent être créées des *infirmières rurales*, moins spécialisées sans doute, mais susceptibles de rendre également les plus grands services au point de vue de la lutte contre la tuberculose et contre la mortalité infantile, à condition qu'elles puissent avoir à leur disposition les moyens de transport convenables.

Diverses écoles d'infirmières visiteuses ont été créées en France avant et pendant la guerre, mais leur nombre et celui des élèves qu'elles forment chaque année demeurent très insuffisants. Il faut, en cet ordre de faits comme en beaucoup d'autres, *voir et réaliser grand*, ainsi que font les Américains. Nous leur avons suggéré une idée, ils nous apprennent à l'exploiter, et l'exemple de collaboration sociale que nous venons de citer démontre que l'union franco-américaine peut être aussi féconde dans la paix que dans la guerre, ce qui est agréable à constater. G. SCHREIBER.

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

### LA LOI SUR LES PENSIONS MILITAIRES ET LES SOINS AUX RÉFORMÉS DE LA GUERRE

Nous croyons devoir revenir sur la loi du 31 mars 1919 (Voy. *Paris médical*) en ce qui concerne les soins médico-pharmaceutiques, et pour l'utilité de préciser certains points. Voici le texte de la loi auquel les médecins sont spécialement intéressés :

ART. 64. — L'État doit à tous les militaires et marins bénéficiaires de la présente loi, leur vie durant, les soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques nécessités par la blessure ou la maladie contractée ou aggravée en service qui a motivé leur réforme.

Les ayants droit seront, sur leur demande, inscrits de plein droit sur des listes spéciales établies chaque année à leur domicile de secours sous le titre : « Soins médicaux aux victimes de la guerre ».

Cette inscription leur donnera le droit à la gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques, mais exclusivement pour les accidents ou complications résultant de la blessure ou de la maladie qui aura donné lieu à pension.

Les bénéficiaires de la présente loi auront droit au libre choix du médecin et du pharmacien.

Les frais des soins médicaux et pharmaceutiques seront supportés par l'État. Le tarif en sera établi par un décret d'administration publique, pris après entente avec

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

les représentants autorisés des organisations et des syndicats professionnels intéressés.

Si l'hospitalisation est reconnue nécessaire, les malades seront admis, à leur choix, dans les salles militaires ou dans les salles civiles de l'hôpital de leur ressort. L'État payera les frais de séjour suivant le tarif adopté dans l'hôpital mixte du chef-lieu d'arrondissement le plus voisin.

Les frais de voyage que devront faire les malades pour se rendre dans l'hôpital où ils seront traités ou mis en observation seront également à la charge de l'État. Ils seront payés dans des conditions déterminées par un règlement d'administration publique.

Sous réserve expresse, et en conformité des dispositions prises et des principes établis aux paragraphes 4, 5, 6 et 7 du présent article, lorsque les ayants droit feront partie ou deviendront membres d'une société de secours mutuels régulièrement constituée en vertu de la loi du 1er avril 1898 et assurant le service maladie ou d'une société de secours des ouvriers mineurs, ou des caisses de secours des syndicats professionnels, ils pourront recevoir de leur société les soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques dont ils doivent bénéficier.

Les frais de toute nature provenant desdits soins seront remboursés aux sociétés par l'État, d'après les tarifs établis et en vertu des dispositions prévues aux paragraphes 5, 6 et 7.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application du présent article pour tout ce qui intéresse les rapports de l'État avec les sociétés ; fixera, notamment, les conditions dans lesquelles sera notifiée aux sociétés la nature des blessures ou des maladies qui ont motivé la réforme de leurs membres participants bénéficiaires de la présente loi, ainsi que les conditions dans lesquelles devront être établis les certificats médicaux produits par les sociétés à l'appui de leur demande de remboursement et les conditions dans lesquelles les sociétés de secours mutuels, les sociétés de secours des ouvriers mineurs et les caisses de secours des syndicats professionnels seront indemnisées de tout ou partie du supplément de dépenses qu'entraînera l'application du présent article.

Ainsi les soins médico-pharmaceutiques ne sont dus qu'aux réformés de la guerre, ceux-ci étant, sur leur demande, inscrits de plein droit sur des listes spéciales établies chaque année à leur domicile de secours sous le titre de *Soins médicaux aux victimes de la guerre*, sans confusion avec l'*Assistance médicale gratuite*. Droit au libre choix du médecin et du pharmacien.

Nos lecteurs ont été, par ailleurs, mis au courant des pourparlers commencés et de l'entente à établir entre les syndicats médicaux et l'administration au sujet des tarifs à fixer d'un commun accord.

HORN.

# REVUE DES CONGRÈS

## CONFÉRENCE CHIRURGICALE INTERALLIÉE

La Conférence chirurgicale interalliée qui s'est réunie à Paris a terminé ses travaux en adoptant des conclusions que nous reproduisons ici.

**Tétanos, sérothérapie préventive.** — L'expérience de la guerre a confirmé la valeur préventive de la sérothérapie antitétanique. Le sérum doit être injecté le plus tôt possible. La diminution considérable du tétanos dès les premiers mois de la guerre est due à la sérothérapie ainsi qu'aux progrès du traitement chirurgical.

La *sérothérapie curative* reste à l'étude quant à son efficacité. En tout cas, elle est inoffensive si l'on prend les précautions nécessaires contre l'anaphylaxie quand on pratique les injections.

**Résultats éloignés des fractures du fémur.** — Les résultats éloignés des fractures de la cuisse observés au cours de la guerre ont varié suivant les périodes dans lesquelles elles se sont produites.

1° Au début de la guerre, les résultats ont été mauvais. L'absence de bons appareils d'immobilisation immédiate et de transport, l'insuffisance du traitement et de l'appareillage expliquent ces résultats déplorables.

2° Dans une seconde période dont on peut fixer le début à la fin de 1916, les résultats ultérieurs sont devenus plus favorables, par suite de l'application méthodique de la désinfection des plaies et par l'amélioration de la technique chirurgicale de l'appareillage immédiat et de l'appareillage de traitement. La création des services spécialisés a eu, à ce point de vue, la meilleure influence.

3° Au cours des opérations militaires particulièrement actives, même dans cette seconde période, les résultats ont été souvent moins favorables qu'en temps de calme. Ce fait est la conséquence, non pas de l'insuffisance des méthodes chirurgicales, mais de l'afflux de blessés qui n'a pas permis d'appliquer ces méthodes dans toute leur rigueur.

Nous n'avons pas actuellement des modes d'information suffisants pour établir la proportion des accidents éloignés après la fracture du fémur : raccourcissements, déviations, ostéomyélites, troubles fonctionnels articulaires du genou, de la hanche et du pied. La diminution du nombre et de la gravité de ces accidents pendant les deux dernières années de guerre nous permet les conclusions suivantes :

Les désinfections opératoires ou chimiques des foyers de fracture suivies de la suture précoce ou secondaire ont diminué les ostéomyélites et leurs séquelles.

La réduction dans les fractures de la diaphyse par la traction est la méthode de choix, à condition qu'elle soit combinée avec la mobilisation précoce des articulations. Tous les efforts des chirurgiens doivent tendre à éviter l'ankylose ou la raideur du genou, celle-ci paraissant une conséquence éloignée encore trop fréquente.

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

Pour les fractures sous-trochantériennes, la traction continue en abduction donne les meilleurs résultats.

Pour les fractures du tiers inférieur et juxta-condyliennes non réductibles par l'extension continue, la traction directe sur les condyles ou l'ostéosynthèse sont les procédés qui ont été suivis des résultats anatomiques et fonctionnels les plus satisfaisants.

Les consolidations vicieuses par angulation ou rotation qui ont été traitées par ostéotomie avec ou sans ostéosynthèse ont été améliorées dans de larges proportions.

Dans tous les cas qui viennent d'être examinés, la mobilisation, active et passive précoce, doit être appliquée.

**Traitement chirurgical des cicatrices des membres et du tronc.** — A. *Traitement préventif.* — Toutes choses restant égales, la grande cause de la défectuosité des cicatrices est la suppuration des plaies. Le traitement de l'infection des blessures de guerre est la reconstitution anatomique de la région par suture précoce, constituant donc aussi le traitement préventif des cicatrices vicieuses.

B. *Traitement curatif.* — Dans les cicatrices fermées, rétractiles ou adhérentes, le traitement physiothérapique (électricité, massage, mobilisation, balnéation chaude, ionisation, radiumthérapie, etc.), patiemment poursuivi, peut donner d'excellents résultats. Il doit céder le pas au traitement opératoire lorsque son action utile ne se produit plus ou lorsque la cicatrice est ancienne.

a. *Traitement opératoire.* — Dans les cicatrices rétractiles (cicatrices intéressant surtout les plans superficiels de la région), il faut exciser la totalité de la cicatrice, en surface et en profondeur, la suture cutanée sans traction rendue possible par la mobilisation large des bords de la plaie, obtenue suivant les cas par décollement sous-cutané, par autoplastie, pas distension progressive de la peau, suivant la méthode Morestin.

De façon générale, les greffes, de quelque nature qu'elles soient, donnent des résultats inférieurs aux méthodes autoplastiques

Dans les cicatrices adhérentes et profondes intéressant muscles, tendons, squelette, on emploiera l'exérèse, autant qu'elle sera possible, du bloc cicatriciel et la reconstitution par la suture de chacun des plans anatomiques de la région (muscles, aponévroses, peau).

Dans les cas de destruction étendue des tendons, on pourra utiliser différents procédés, notamment les hétérogreffes mortes (méthodes de Nageotte-Sénart). L'opération peut être longue et difficile ; il sera avantageux parfois de l'exécuter en plusieurs temps.

Dans les cicatrices ulcérées non extirpables, on peut utiliser soit les incisions circonférentielles autour de la cicatrice, soit les greffes de Thiersch.

b. *Traitement post-opératoire.* — Un traitement physiothérapique ultérieur est à conseiller dans la plupart des cas.

**Résultats éloignés des plaies articulaires.** — 1° Les blessures articulaires par balle avec orifices cutanés punctiformes, et non opérées, ont souvent donné naissance (dans une proportion que l'on ne peut fixer) à des raideurs articulaires et à des craquements, ceux-ci étant produits par des lésions cartilagineuses (état velvétique) sans rapport avec le trajet du projectile.

2° Les arthrotomies latérales, avec suture, ont donné à longue échéance de très bons résultats. Les transtendineuses ont donné des résultats beaucoup moins bons et ont été généralement suivies de limitation des mouvements. Parfois, après les arthrotomies latérales, on a observé une laxité articulaire très grande qui semble résulter d'une distension prolongée par épanchement séro-hématique.

3° La résection primitive faite suivant la méthode sous-capsulo-périostée rigoureuse d'Ollier a donné de bons résultats fonctionnels, au point de vue fixité et

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

mobilité. Elle a été généralement suivie d'une régénération osseuse remarquable.

4° La résection intrafébrile par la méthode d'Ollier a donné en général de bons résultats fonctionnels.

5° Quant à la valeur de la mobilisation active immédiate dans le traitement, les résultats fonctionnels se sont maintenus à longue échéance et se sont même améiorés tardivement dans certains cas.

**Suites éloignées des plaies de poitrine.** — A. ETUDE CHIRURGICALE. — a. *Plaies petites, thorax fermé sans intervention chirurgicale.* — Le degré de restitution fonctionnelle dépend en grande partie *de l'évolution de l'hémothorax.*

Si l'épanchement est *limité* et aseptique, la guérison peut être intégrale. Les hémothorax non infectés, mais *abondants* et *persistants*, laissent des séquelles anatomiques et fonctionnelles, sous forme d'adhérences pleuropulmonaires, appréciables surtout dans le cul-de-sac costo-diaphragmatique.

Lorsque le projectile est inclus, la tolérance peut être absolue ; d'autres fois surviennent des troubles fonctionnels quelquefois sérieux et même des infections tardives.

b. *Blessures ayant nécessité une intervention primitive.* — Les interventions primitives complètes ont donné en général de bons résultats éloignés. Ceux-ci sont d'autant meilleurs que la brèche osseuse a pu être limitée. A ce point de vue, les grands volets, comme voie d'abord, sont très inférieurs à la résection costale limitée.

c. *Blessures ayant nécessité une intervention secondaire pour infection.* — Les interventions pour épanchements purulents et hémothorax infectés ont donné des résultats éloignés anatomiques et fonctionnels, beaucoup moins satisfaisants que les interventions primitives. Le fonctionnement du thorax dans ces cas est d'autant meilleur que l'opération squelettique de drainage a pu être moins importante, et que la guérison a été plus rapide.

Les méthodes de stérilisation pleurale (Tuffier, Depage) permettant la suture secondaire ont assuré une guérison fonctionnelle supérieure à celle que permet la cicatrisation secondaire par bourgeonnement, ou les grandes résections costales.

Dans les cas de *fistules persistantes*, rebelles, les opérations libérant le poumon de sa coque fibreuse (pleurectomie) ont fourni des résultats fonctionnels meilleurs que les larges thoracoplasties ou thoracectomies ; ces dernières ne doivent plus être employées que dans des conditions exceptionnelles.

d. *Blessures ayant nécessité une intervention secondaire pour toute autre cause que l'infection, en particulier pour extraction secondaire de projectile.* — Les résultats des extractions secondaires de projectiles ont généralement donné de bons résultats.

B. ETUDE MÉDICALE. — 1° Les séquelles *pariétales* cicatricielles, suivant leur étendue, sont une cause de diminution plus ou moins notable de la capacité fonctionnelle. Les fistules (osseuses, pleurales) indiquent la persistance d'un foyer actif et dictent une intervention.

2° Les séquelles *pleurales cicatricielles* sont une cause de gêne respiratoire, dont l'importance varie avec leur étendue, et qui peut être nulle. Les séquelles *évolutives* se présentent sous forme de collections enkystées (reliquat d'hématome ou réinfection d'un ancien foyer).

3° Les séquelles *pulmonaires* peuvent, elles aussi, être définitives ou évolutives. Les lésions définitives ou cicatricielles entraînent une infirmité respiratoire souvent définitive ou une gêne susceptible d'être amendée peu à peu par la gymnastique respiratoire.

Les lésions évolutives se présentent sous la forme de foyers d'inflammation locaux, de collections enkystées d'hématomes kystiques pouvant un jour suppurer et se terminer par vomique.

4° On observe assez souvent d'anciens blessés se plaignant de douleurs, de dyspnée, de palpitations, accidents que l'on peut rattacher à une lésion traumatique des nerfs du médiastin ou du plexus cardiaque, alors que le projectile n'est pas resté inclus. Il ne faut pas se hâter de conclure à la simulation ou à l'exagération si on ne constate aucun signe radioscopique ou stéthoscopique.

5° Les séquelles pleuro-pulmonaires des plaies du thorax peuvent déterminer des symptômes généraux (hémoptysies, dyspnée, fièvre et signes physiques) qui donnent souvent le change avec la tuberculose. On a exagéré la fréquence de la tuberculose post-traumatique : celle-ci paraît au contraire exceptionnelle. Le premier devoir du médecin est d'éviter l'erreur de diagnostic, et, pour cela, de ne jamais négliger la recherche des bacilles. Au surplus, en cas de tuberculose confirmée, il est très difficile d'affirmer qu'elle a été déterminée par le traumatisme : cette appréciation se base sur la notion du temps qui s'est écoulé entre le traumatisme et les premiers symptômes apparents.

Quand enfin la tuberculose est antérieure au traumatisme, il s'agit de savoir si celui-ci est la cause du réveil et de l'aggravation de la maladie ou si la tuberculose a suivi sa marche normale.

Dans l'armée italienne, le pneumothorax artificiel opératoire immédiat a été pratiqué pour réaliser l'hémostase et prévenir l'infection. Cette méthode a donné des résultats immédiats et tardifs favorables au point de vue anatomique et fonctionnel.

**Résultats éloignés des plaies cranio-encéphaliques.** — I. Les accidents cérébraux consécutifs aux plaies cranio-encéphaliques ne sont pas aussi fréquents qu'on le croyait avant la guerre.

II. L'abcès du cerveau secondaire semble avoir régulièrement une origine bien caractérisée : il est dû la plupart du temps à un projectile ou à un corps étranger resté inclus dans le parenchyme cérébral. Il est devenu moins fréquent à partir du moment où l'on a commencé à pratiquer méthodiquement l'ablation immédiate du projectile et à procéder régulièrement au nettoyage minutieux et à la désinfection du trajet, suivis de la suture primitive ou secondaire de la plaie.

III. Le début de l'abcès du cerveau, consécutif à une plaie cranio-encéphalique, est souvent insidieux. Il apparaît après un laps de temps variable, même à une époque éloignée.

IV. Les méningo-encéphalites éloignées sont égale-

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

ment rares : elles peuvent survenir parfois brusquement.

V. De toutes les complications des plaies cranio-encéphaliques, c'est l'épilepsie qui nous paraît la plus fréquente et la plus grave (10 p. 100 des cas).

VI. Elle est fréquemment généralisée d'emblée, plus rarement elle offre le type jacksonien.

VII. Il est souvent difficile de préciser la cause des accidents et le siège de la lésion qui les détermine.

L'ensemble des conclusions, particulièrement pour ce qui concerne les interventions secondaires, confirme celles de la session de 1917.

**Résultats éloignés des plaies de la moelle.** — Ne peuvent être observés que sur un nombre restreint de blessés, car le pronostic des blessures de la moelle à leur première phase est extrêmement grave, la mortalité durant les premiers jours ou les premières semaines ayant été, dans les ambulances des armées, de 60 p. 100 environ.

2° La section médullaire totale par balle ou éclat d'obus comporte, sauf quelques exceptions, un pronostic fatal dans les premiers jours ou les premières semaines. Chez les blessés qui survivent, on peut constater dans le segment inférieur de la moelle des phénomènes d'automatisme.

3° Les blessés médullaires qui, à la suite de section partielle de la moelle, de myélomalacie, d'hématomyélie, survivent, restent souvent des paraplégiques définitifs. Certains sont confinés au lit avec des escarres, des œdèmes, des infections urinaires; d'autres conservent la possibilité de certains mouvements et peuvent marcher avec des béquilles; d'autres ont une amélioration plus accentuée. Le pronostic dépend d'ailleurs de l'étendue en hauteur et en profondeur des lésions.

4° Les lésions qui n'intéressent qu'une moitié de la moelle avec syndrome de Brown-Séquard et les hémisections transverses postérieures de la moelle ont une gravité de pronostic moindre et des améliorations sont souvent constatées.

5° Les symptômes paraplégiques dus à la compression médullaire simple, par hématorrachis ou hémorragies sous-arachnoïdiennes périmédullaires, sont susceptibles de régression; de même, les douleurs dues à l'irritation radiculaire par compression osseuse peuvent cesser après l'ablation des esquilles compressives.

6° Le pronostic des lésions de la queue de cheval est moins sérieux que celui des lésions de la moelle. Les blessés de la queue de cheval qui ne meurent pas rapidement par complications méningées s'améliorent souvent dans les semaines et les mois suivant le traumatisme.

7° Les paraplégies dues aux commotions du névraxe et aux hématomyélies sans lésions de la dure-mère ont un pronostic meilleur que celui des altérations médullaires destructives par projectiles ayant traversé la dure-mère. La même remarque s'applique aux hématomyélies dues aux commotions par déflagration de fortes charges d'explosifs sans plaie extérieure.

La gravité du pronostic des plaies de la moelle dépend des complications méningées, pulmonaires, vésicales et rénales, des escarres, des troubles de l'innervation sympathique des viscères abdominaux et des glandes à sécrétion interne, de l'anémie bulbaire, de la déchéance de l'organisme favorisant toutes les maladies infectieuses éventuelles. De plus, il convient de se rappeler que les paraplégiques qui survivent restent souvent, au point de vue social, de grands infirmes.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ CLINIQUE DE MÉDECINE MENTALE

*Séance du 17 novembre 1919.*

**Deux paralysies générales probables.** — MM. CAPGRAS et BEAUDOIN présentent trois malades :

L'une, atteinte subitement, il y a deux mois, d'un accès d'excitation maniaque avec quelques idées ambitieuses incohérentes, présente, depuis quatre ans, une hémiplégie syphilitique traitée depuis deux ans par des séries d'injections de novarsénobenzol.

La seconde offre des idées délirantes ambitieuses fixes, sans affaiblissement intellectuel ni signes somatiques.

Les auteurs se rallient, surtout à cause de la lymphocytose céphalo-rachidienne, au diagnostic de paralysie générale ; ils l'éliminent chez une troisième malade qui, offrant au cours d'un délire systématisé des signes pupillaires positifs, ne présente pas de réaction méningée.

**Un cas de chorée de Huntington avec paralysie de la VII<sup>e</sup> paire.** — MM. COLIN et MOURGUE insistent sur les points suivants : 1° pureté du type nosologique (hérédité, début tardif, troubles mentaux à évolution progressive) ; 2° état mental caractérisé par de gros troubles de la mémoire d'évocation, de l'attention, des idées de persécution, de l'instabilité excessive du caractère, difficulté de l'orientation ; 3° paralysie du facial inférieur d'origine supra-nucléaire ; 4° formule spéciale du liquide céphalo-rachidien (lymphocytose, albumine, globuline, Wassermann négatif).

**Alternance de symptômes chez un paralytique général.** — MM. LEROY et ABELY présentent un malade atteint de paralysie générale qui offre deux particularités : 1° l'apparition du délire a coïncidé avec une amélioration considérable et subite de troubles moteurs accentués des membres inférieurs ; 2° les troubles de la parole alternent avec une périodicité très nette avec les troubles moteurs des membres, de sorte que les uns s'atténuent ou disparaissent quand les autres s'intensifient, et réciproquement. C'est une sorte d'état circulaire portant sur des troubles moteurs.

**Délire mélancolique : au bout de cinq mois, apparition de syndrome paralytique.** — MM. COLIN et SARAZIN montrent un malade qui, à la suite d'une longue période de préoccupations hypocondriaques, est admis comme déprimé mélancolique. Rien d'anormal jusqu'au 18 octobre, jour où éclatent deux ictus épileptiformes à la suite desquels apparaît le syndrome paralytique.

Le malade a dans ses antécédents un oncle paternel mort de paralysie générale en 1914. Son infection syphilitique remonte à 1906. Il présente un délire mégalo-mélancolique avec hallucinations de l'ouïe.

**Diagnostic difficile de paralysie générale.** — MM. COLIN et SARAZIN présentent un deuxième malade entré le 6 octobre pour agitation maniaque, inégalité pupillaire, réflexes lumineux disparus, parole embarrassée ; écriture tremblante, irrégulière, écriture des paralytiques généraux. Au bout de quelques jours, escarres dans la région sacrée et au talon gauche. M. Colin pense à la paralysie générale. Wassermann du liquide céphalo-rachidien, négatif. Pas de lymphocytose, ni d'hyperalbumine. En novembre, la malade s'améliore rapidement, seuls persistent les troubles pupillaires et des troubles de la mémoire se rapportant aux faits un peu antérieurs au 6 octobre. Seul le temps fera le diagnostic de paralysie générale.

**Syndrome d'hypertension intracranienne. Ecoulement de liquide céphalo-rachidien par le nez. Ependymite ventriculaire chronique? Mort par méningite purulente et épendymite purulente.** — M. P. BEAUSSART apporte des préparations et des pièces ; il s'agit d'un homme de trente ans. Fièvre muqueuse à cinq ans ; rhumatisme à dix ans.; ictus apoplectiforme à vingt ans avec état comateux et confusionnel prolongé ; même phénomène à vingt-trois ans. Grippe à vingt-six ans. Diminution de l'acuité visuelle avec coloration papillaire. Céphalées, écoulement de liquide céphalo-rachidien par le nez à vingt-huit ans. Plusieurs ictus apoplectiformes en décembre 1913, à trente ans. Confusion mentale, méningite. Décès. Méningite purulente de la base à pneumocoques. Ependymite purulente des ventricules latéraux et du troisième ventricule. Pas de dilatation des ventricules latéraux. Encéphalite nécrosante localisée à la face interne des circonvolutions frontales ; communication du ventricule latéral et de la région ethmoïdale?

**Syndrome d'hypertension intracranienne. Amélioration naturelle des phénomènes encéphaliques et de l'acuité visuelle.** — M. P. BEAUSSART rapporte un 2<sup>e</sup> cas.

**Hyperostose cranienne du type de la maladie de Paget.** — MM. A. MARIE (de Villejuif) et L.-P. PRUVOST présentent 5 cas d'hyperostose cranienne du type de la maladie de Paget (7 pièces osseuses et 7 radiographies) et posent la question des rapports possibles entre les troubles ostéopathiques et cérébropathiques qui peuvent coexister dans la maladie de Paget.

**Formalités d'internement dans les asiles d'aliénés d'Alsace-Lorraine pendant l'occupation allemande.** — M. COURBON, médecin de l'asile de Stephansfeld, expose que dans les asiles d'Alsace-Lorraine les malades peuvent eux-mêmes demander leur placement. C'est la réalisation de ce qui a été depuis si longtemps demandé ici (placement spontané du projet Gérente). Les formalités de sortie sont réduites au minimum et le rôle du médecin traitant est prépondérant.

## SOCIÉTÉ ANATOMIQUE

*Séance du 13 décembre 1919.*

**Tumeur de l'épiploon** — MM. ERRARD et COULAND. — Chez une femme de quarante-cinq ans, M. Proust a trouvé de l'ascite, un grand épiploon infiltré de nodosités dures et parsemé de placards blanchâtres, de nombreux placards sur le péritoine du petit bassin, et une intégrité macroscopique des organes. Après l'ablation de l'épiploon, la malade a présenté de nouveau de l'ascite, des placards péritonéaux et un épanchement pleural.

L'examen microscopique de cette pièce montre de nombreuses cavités, occupées par des cellules épithéliales ; par endroits, ce sont des amas épithéliaux centrés par des bourgeons conjonctifs qui semblent refouler les masses épithéliales et s'en coiffer. Les auteurs pensent qu'il s'agit d'une tumeur épithéliale végétante d'origine ovarienne.

**Arrière-cavité des épiploons, divisée en deux portions par un diaphragme rétro-gastrique.** — M. MOULONGUET. — L'arrière-cavité des épiploons se trouve divisée en deux loges complètement indépendantes par un diaphragme membraneux, dirigé obliquement en bas, en avant et à droite. Ce diaphragme se confond en haut avec la faux de l'artère coronaire stomachique; en bas, il s'insère à la petite courbure de l'estomac et à la face postérieure du duodénum, adhérant au petit épiploon au niveau de la petite courbure. L'hiatus de Winslow débouche dans la loge rétro-épiploïque, isolée de la loge rétro-gastrique.

Pareille disposition a été observée par M. Rouvière : il s'agirait d'un processus d'accolement analogue à celui qui se montre normalement au niveau du grand épiploon.

L. CLAP.

## REVUE DES REVUES

**Le pityriasis rosé de Gibert est une tuberculide** (P. LE DAMANY, **Presse médicale**, 10 mars 1919.)

Comme pour l'érythème noueux, les arguments invoqués en faveur de la tuberculose nous paraissent infirmés par le fait universellement admis que tous les adultes des pays civilisés sont porteurs de bacilles de Koch, ainsi que le démontre la réaction de von Pirquet toujours positive.

**Quelques cas de maladie de Paget traités par la radiothérapie** (G. HARET, **Journ. de radiol. et d'électrol.**, 1919, n° 9).

On a cru jusqu'à ces derniers temps que la maladie de Paget du mamelon était au-dessus des ressources de la radiothérapie. Cependant, Brocq, en 1909, citait le cas d'une malade ayant obtenu, par ce traitement, une guérison datant de six ans. Haret a traité 5 malades par la radiothérapie appliquée sur toute la glande, à la dose de 3 unités H par séance, avec filtre d'un millimètre d'aluminium. Deux de ces malades sont en traitement et en voie d'amélioration ; les trois autres sont en apparence guéries, l'une depuis dix ans, une autre depuis neuf ans, la troisième depuis six ans.

L. B.

## NOUVELLES

**Mariages.** — M. Pierre Pruvost, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille, fils de M. le Dr Pruvost, et Mlle Louise Leroux. — M. le Dr Paul Mouré, chirurgien des hôpitaux de Paris, décoré de la Croix de guerre, fils de M. le Pr Moure, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, et Mlle Suzanne Bénac. — M. Jean Aubert, fils du médecin principal Aubert décédé, et Mlle Yvonne Laforest.

**Hopitaux de Paris.** — CONCOURS D'ACCOUCHEUR DES HÔPITAUX. — Ce concours s'est terminé par la nomination de MM. les Drs Levant et Metzger.

MUTATIONS DANS LES HÔPITAUX. — M. Lesné passe à Trousseau; M. Hallé, à Necker : M. Clerc, à Lariboisière; M. Ribierre, à Tenon ; M. Sainton, à Tenon ; M. Em. Weil, à Beaujon (tuberculeux) ; M. Comte, à Dubois ; M. Weil-Hallé, aux Ménages (Issy) ; M. Babonneix, à Sainte-Périne; M. Lemierre, à Andral; M. P. Merklen, à Bicêtre (tuberculeux) ; M. Crouzon, à la Salpêtrière (tuberculeux) ; M. Aubertin, à Brévannes ; M. Courcoux, à Andral ; M. Boidin, au Bastion 29 ; M. Lortat-Jacob, à Bicêtre (tuberculeux) ; M. Louste, à Ivry (tuberculeux).

MUTATIONS DES CHIRURGIENS DES HOPITAUX. — M. le Dr Mauclaire passe à la Pitié ; M. le Dr Baumgartner, à la Charité ; M. le Dr Hallopeau, à Trousseau ; M. le Dr Ombredanne, aux Enfants-Malades ; M. le Dr Veau, aux Enfants-Assistés ; M. le Dr Grégoire, à Bretonneau ; M. le Dr Dujarier, à Boucicaut ; M. le Dr Chevrier, à Broussais; M. le Dr Desmarest, à Bicêtre ; M. le Dr Wiart, à Lariboisière ; M. le Dr Schwartz, à Tenon ; M. le Dr Lardennois, à Ivry ; M. le Dr Labey, à Cochin ; M. le Dr Chi-


CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE

## NOUVELLES *(Suite)*

foliau, à la maison de santé Dubois ; M. le Dr Lecène, à Saint-Louis ; M. le Dr Descomps, à la maison de santé Dubois ; M. le Dr Alglave aux Ménages.

MUTATIONS DES ACCOUCHEURS DES HOPITAUX. — M. le Dr Macé passe à l'Hôtel-Dieu ; M. le Dr Jeannin passe à la Charité.

CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — Le prochain concours pour la nomination à cinq places de médecin des hôpitaux s'ouvrira le 13 janvier 1920. Le jury est provisoirement composé de MM. les Drs Aviragnet, Queyrat, Babinski, Ramond, Hallé, Lesage, Ravaut, Hudelo, Caussade, Klippel, Michel et Routier.

CONCOURS DE L'INTERNAT (CANDIDATS MILITAIRES). — Le jury est composé de MM. Herscher, Grenet, Boidin, Darier, Michaux, Magitot, Alglave, Descomps, Rudaux.

CONCOURS DE L'EXTERNAT. — ANATOMIE. — *Séance du 16 décembre. — Muscle sterno-cléido-mastoïdien.* — Ont obtenu : MM. Laffitte, 13 ; Lamache, 17 ; Lecerf, 7 ; Lescure, 12 ; Lumière, 9 1/2 ; Lacombe, 16 ; Lefèvre, a filé ; Kollitch, 13 ; de Lorgeril, 15 ; Marot, 12 ; Lehmann (H.), 14 ; Joneseo, 16 ; Lotte, 18 1/2 ; Lacassie, 9 ; Job, 15.

*Absent* : M. Lafont (Er.).

*Séance du 18 décembre. — Artère fémorale et ses branches.* — Ont obtenu : MM. Joanny, 14 ; Lipchnitz, 15 ; Lefèvre (J.), 13 ; Maleviële, 7 ; Lédanté, 5 ; Marchand, 15 1/2 ; Le Voyer, 17 ; Jivanovitch, 14 1/2 ; Lallemant, 15 ; Bordes, 5 ; Lepenuetier, 14 ; Lamare, 12 ; Lecœur, 10 ; Loujumeau, 15 ; Le Goff, 11 ; Machavoine, 15 ; Mabit, 9 ; Leyrat, 9 ; Laporte, 17 ; Lerond, 14.

*Séance du 22 décembre. — Configuration extérieure et rapports du rein.* — Ont obtenu : MM. Lévy (Max.), 15 1/2 ; Jamet, 12 1/2 ; Longnon, 13 ; Lehmann (Jac.), 16 ; Longchamps, 17 1/2 ; Lejard, 13 ; Loubeyre, 15 ; Jarrige-Lemas, 15 ; Lemonnier, 18 ; Lemoine (Robert), 10 ; Levy (Maurice), 15 1/2 ; Leforestier, 7 ; Lorstch, 5 ; Levy (Jean), 12 ; Margeridon, 3 ; Lendormy, 13 ; Jardin, 10 1/2 ; Lavieille, 6 ; Leplat (Georges), 16 ; Jarry, 14.

*Absents* : MM. Marc (Antoine), Marino.

*Séance du 23 décembre.* — Question donnée : *Os maxillaire inférieur.* — MM. Lacomme, 18 ; Jeudon, 9 ; Lefèvre (Georges), 12 ; Lepaumier, 17 1/2 ; Maduro, 16. Leloup, 16 ; Lemière, 16 ; Lenfantin, 14 ; Mahieu, 16 1/2 ; Laurain, 10 ; Lequière, 15 ; Magnol, 9 ; Kohn (Victor), 8 ; Julhe, 7 ; Le Clerc, 12 ; Loriou, 13 ; Legrand, 13 ; Lévy (Amédée), 6 ; Laversin, 10 ; Marcovici, 16.

PATHOLOGIE. — *Séance du 17 décembre. — Signes et diagnostic de la coxalgie.* — Ont obtenu : MM. Blondeau, a filé ; Camino, 15 ; Calbet, 14 ; Callegari, 16 ; Cardot, 14 ; Beynes, 15 ; Appert, 16 ; Algarron, 10 ; Arbeltier, 16 ; Allaire, 12 ; de la Brunière, 13 ; Adam, 15 ; Berthet, 13 ; Brulon, 16 ; Busser, 16 ; Berthier, 17 ; Brosio, 10 ; Autier, 12 ; Biauquès, 17 ; Bourdon, 16 ; Ardouin, 8.

M. J. Bertrand, *excusé*, est reporté en fin de série.

*Séance du 19 décembre. — Saignée.* — Ont obtenu : MM. Blu, 11 ; Bordas, 13 ; Bouclier, 10 ; Baranger (Jac.), 16 ; Breton, 13 ; Capart, 11 ; Baranger (André), 16 ; Blondel, 11 ; Bonté, 12 ; Billard, 15 ; Biar, 14 ; Boissel, 13 ; Banzet, 15 ; Bremier, 10 ; Brenniel, 14 ; Border, 10 Auclair, 12 ; Arnaud, 11 ; Beaussier, 11 ; Camus, 11 ; Bonnecaze, 19.

*Absent* : M. Blaire (Gustave).

*Séance du 21 décembre. — Signes et diagnostic de la phlegmatia alba dolens.* — Ont obtenu : MM. Barbillion, 11 ; Bariéty, 15 ; Boullard, 11 ; Ajalbert, 13 ; Breuillé, 13 ; Barouge, 13 ; Bogdanovitch, 3 ; Besson, 11 ; Bardy, 12 ; Berson, 13 ; Bouillier, 14 ; Canouet, 10 ; Boutroux, 13 ; Bitterlin (J.-L.), 11 ; Blum (Gaston), 15 ; Bitterlin (Ch.), 10 ; Brunet, 12 ; Aymard, 11 ; Buisson, 13 ; Bernard (R.), 16 ; Blum (Aud.), 19.

*Absent* : M. d'Auxion. — M Awranovitch, absent, est excusé.

*Séance du 22 décembre. — Panaris.* — Ont obtenu : MM. Bonnemaison, 13 ; Avramovitch, 13 ; Bonis, 14 ; Bernard (J.-Noël), a filé ; Bazalis, a filé ; Audebert, 11 ; Cahen, 14 ; Béclère, 14 ; Archambault, 10 ; Cailleux, 10 ; Brocherion, 15 ; Bascounet, 17 ; Briault, 14 ; Baruy de Romans, 13 ; Boulanger, 14 ; Béguin, 14 ; Armingeat, 12.

*Absent* : M. Bonnafous (Pierre).

*Séance du 28 décembre.* — Question donnée : *Signes et diagnostic de l'hydarthrose du genou.* — MM. Bœhler, 16 ; Barillot, 9 ; Bocquet, 17 ; Bernard (Georges), 11 ; Boltanski, 14 ; Burgeat, 15 ; Girot, 17 ; Fombeure, 15 ; Farmaché, 15 ; Huet, 13 ; Guinard, 12 ; Hériard, 12 ; Guiberteau, 13 ; Géray, 9 ; Isnel, 15 ; Gauche, 13 ; Godart, 11 ; Gueulletti, 16 ; Firbach, 10.

**Les étudiants en médecine luxembourgeois.** — Les étudiants du Grand-Duché du Luxembourg sont autorisés à se faire immatriculer à la Faculté de médecine de l'Université de Strasbourg et à y suivre les exercices pratiques.

**Légion d'honneur.** — Sont inscrits au tableau spécial pour chevaliers :

DONATO (Jean-François), matricule 1520, médecin aide-major de 2e classe de réserve à la 4e batterie du 108e rég. d'artillerie lourde : *médecin d'une conscience et d'un courage remarquables, assurant son service d'une façon digne d'éloges dans les circonstances les plus difficiles. S'est particulièrement distingué, le 19 avril 1917, près de Fleury devant Douaumont, en organisant un poste de secours sous un bombardement intense.*

MADAMET (Armand-Pierre-Alfred), matricule 7842, médecin aide-major de 1re classe territorial au groupe de brancardiers du 21e corps d'armée : *officier d'une présence d'esprit et d'un sang-froid remarquables ; au cours d'un bombardement par avions, le 29 juillet 1918, a réussi, par son courage, à imposer le calme parmi son personnel, évitant ainsi des pertes sérieuses. A été très grièvement blessé pendant ce bombardement.* Une citation.

**Concours de médecin de l'Assistance médicale.** — ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 18 décembre.* — Ont obtenu : MM. Fourgous, 15 + 8 = 23 ; Papillon, 18 + 10 = 28 ; Sondag, 12 + 9 = 21.

*Séance du 19 décembre.* — Ont obtenu : MM. Broustail, 11 + 7 = 18 ; Vincant, 14 + 7 = 21 ; Mlle Kœsler, 17 + 10 = 27.

**Médecin inspecteur des écoles.** — Sont nommés médecins inspecteurs titulaires des écoles, pour une période de trois années, les médecins dont les noms suivent, avec la désignation des circonscriptions où ils exerceront leurs fonctions : MM. Sabot, 14e circonscription du 11e arrondissement ; Chêne, 3e circonscription du 13e arrondissement ; Carret, 2e circonscription du 20e arrondissement ; Delapchier, 11e circonscription du 13e arrondissement.

## NOUVELLES *(Suite)*

**Faculté libre de Lille.** — M. le professeur Carrez est prorogé, pour trois ans, dans ses fonctions d'assesseur du doyen.

**Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux.** — *Monument aux élèves et anciens élèves morts pour la patrie.* — La Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux, désireuse de rendre hommage à ses étudiants et anciens étudiants morts pour la patrie, a décidé de leur consacrer un monument commémoratif digne de leur sacrifice, qui va être élevé dans la grande cour d'honneur.

Maîtres et élèves de la Faculté, professeurs et élèves de l'Ecole principale du Service de santé de la Marine ont déjà souscrit largement pour cette œuvre. La Ville de Bordeaux a voté une importante subvention. La somme ainsi recueillie est cependant insuffisante pour réaliser le projet tel que le Comité l'a conçu et tel que le préparent les artistes de talent appelés à l'exécuter.

La Commission d'études a pensé que la grande famille médicale, qui compte tant de héros tombés au champ d'honneur, que les amis de la médecine, que les parents et amis des disparus ne voudraient pas rester en dehors de cette manifestation de piété et d'admiration reconnaissantes. Elle fait appel à tous les généreux concours pour l'aider dans la réalisation de l'œuvre qui dira la splendeur du sacrifice de nos glorieux morts et leurs titres à l'immortalité.

Les souscriptions sont reçues par M. le Doyen de la Faculté de médecine, place de la Victoire, à Bordeaux.

**Hopitaux de Bordeaux.** — Le concours de chirurgien adjoint des hôpitaux de Bordeaux s'est terminé par la nomination de M. le Dr Charbonnel.

**Muséum d'histoire naturelle.** — M. EDMOND PERRIER, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, directeur du Muséum depuis plus de vingt ans, ayant manifesté le désir de se retirer, l'assemblée des professeurs a désigné au choix du ministre, pour le remplacer, M. le professeur MANGIN, membre de l'Institut.

M. TISSOT, assistant au Muséum, est nommé professeur de physiologie générale et comparée au Muséum, en remplacement de M. Lapicque, nommé professeur de physiologie à la Sorbonne.

**Hopitaux de Marseille.** — M. et Mme Blachas ont fait un don aux hôpitaux de Marseille en mémoire de leur fils, Gaston Blachas, décédé dans les fonctions d'interne en médecine à l'hôpital de la Conception.

**Association générale des médecins de France.** — M. le Dr Lavie (de Bayonne), décédé à l'âge de trente-six ans, a légué à l'association la nue-propriété de sa fortune représentée par des immeubles et des terres évaluées 400 000 francs environ.

**Académie de médecine.** — *Election du bureau.* —



## NOUVELLES *(Suite)*

L'Académie a procédé au renouvellement de son bureau. La présidence pour 1920 revient à M. Laveran, actuellement vice-président. Sont élus : vice-président pour 9120 (président pour 1921), M. Richelot ; secrétaire annuel, M. Achard ; membres du conseil, MM. Doléris et Gilbert.

Le Dr Richelot. — Né à Paris le 14 novembre 1844, Louis-Gustave Richelot fut nommé professeur agrégé à la Faculté de Paris en 1878, chirurgien des hôpitaux en 1881. Il fut successivement chef de service à l'hôpital Tenon, à Saint-Louis (où il succéda à Péan), et à Cochin (où il remplaça Bouilly). Après avoir exercé la chirurgie générale, il se spécialisa en gynécologie où il se montra clinicien très avisé, opérateur habile et forma de nombreux élèves dont quelques-uns sont devenus à leur tour des maîtres. Le Dr Richelot est membre de l'Académie de médecine depuis 1897. Ajoutons que, sous le pseudonyme de Syma, il a connu de très beaux succès de compositeur.

**Une pétition de la Société scientifique d'hygiène alimentaire.** — Cette Société scientifique a soumis au Conseil municipal de Paris, par l'entremise de M. le conseiller Robaglia, la demande d'un crédit annuel de 60 000 francs, laquelle subvention serait affectée à :

1° Une chaire d'hygiène alimentaire appliquée ; 2° un service annexe d'enquêtes et de consultations alimentaires.

Cette pétition a été renvoyée, pour étude, à l'administration et à la 4e Commission.

**Académie de médecine.** — Prix proposés pour l'année 1920. (Les concours seront clos fin février 1920.)

*Prix de l'Académie* (Anonymat obligatoire. Partage interdit) : 1 000 fr. — Question : « Pathogénie et physiologie pathologique des angines de poitrine ».

*Prix Alvarenga de Piauhy* (Brésil). (Anonymat obligatoire. Partage interdit) : 1 000 fr.

*Prix Amussat.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 1 200 fr.

*Prix Apostoli.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 800 fr.

*Prix Argut.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 800 fr.

*Prix Francois-Joseph Audiffred.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : Un titre de 24 000 fr. de rente.

*Prix Baillarger.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 2 000 fr.

*Prix Barbier.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 2 500 fr.

*Prix Berraute.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : Un titre de 3 092 fr. de rente 3 p. 100.

*Prix Charles Boullard.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 1 800 fr.

*Prix Mathieu Bourceret.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 1 200 fr.

*Prix Henri Buignet.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 1 600 fr.

*Prix Campbell-Dupierris.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 2 500 fr.

*Prix Capuron.* (Anonymat obligatoire. Partage autorisé) : 1 600 fr. — Question : « De la protection de l'ouvrière enceinte et nourrice ».

*Prix Chevillon.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 2 200 fr.

*Prix Civrieux.* (Anonymat obligatoire. Partage interdit) : 900 fr. — Question : « Étude des troubles visuels d'origine cérébrale dans les traumatismes de guerre ».

*Prix Clarens.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 500 fr.

*Prix Daudet.* (Anonymat obligatoire. Partage interdit) : 1 700 fr. — Question : « Les troubles de la nutrition chez les cancéreux ».

*Prix Desportes.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 1 400 fr.

*Prix Georges Dieulafoy.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 2 000 fr.

## NOUVELLES *(Suite)*

*Fondation Ferdinand Dreyfous.* (Partage interdit) : 1 400 fr.

*Concours Vulfrane-Gerdy.* — L'Académie met au concours une place de stagiaire aux Eaux minérales. Les candidats devront se faire inscrire au siège de l'Académie de médecine ; la liste sera close le 31 octobre 1920. Le candidat nommé entrera en fonctions le 1er mai 1921. Une somme de 1 500 fr. sera attribuée à ce stagiaire.

*Prix Ernest Godard.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 1 000 fr. au meilleur travail sur la pathologie interne.

*Prix Théodore Guinchard.* (Anonymat interdit. Partage interdit) : 5 600 fr.

*Prix Pierre Guzman.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : un titre de rente de 1 328 fr.

*Prix Théodore Herpin* (de Genève). (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 3 000 fr.

*Prix Léon Labbé.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 3 000 fr.

*Prix Laborie.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 5 000 fr.

*Prix du baron Larrey.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 500 fr.

*Fondation Laval.* (Partage interdit) : 1 000 fr.

*Prix Lefèvre.* (Anonymat obligatoire. Partage interdit) : 2 500 fr. — Question : « De la mélancolie ».

*Prix Leveau.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 1 500 fr.

*Prix Henri Lorquet.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 300 fr.

*Prix Magitot.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 1 000 fr.

*Prix Meynot* aîné père et fils, de Donzère (Drôme). (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 2 600 fr. — Ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur les maladies des oreilles.

*Prix Adolphe Monbinne.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 1 500 fr.

*Prix Nativelle.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 600 fr.

*Prix Orfila.* (Anonymat obligatoire. Partage interdit) : 2 000 fr. — Question : « Étude des poisons du groupe des saponines ».

*Prix Oulmont.* (Partage interdit) : 1 000 fr. — Ce prix sera décerné à l'élève en médecine qui aura obtenu le premier prix (médaille d'or) au concours annuel du prix de l'internat (chirurgie).

*Prix Pannetier.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 4 000 fr.

*Prix Perron.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 3 800 fr.

*Prix Portal.* (Anonymat obligatoire. Partage interdit) : 1 000 fr. — Question : « Lésions du sang des tissus et des organes dans l'intoxication par les gaz délétères employés pendant la guerre ».

*Prix Pourat.* (Anonymat obligatoire. Partage interdit) : 1 200 fr. — Question : « Physiologie du tremblement ».

*Prix Rebouleau.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 2 000 fr. — Ce prix est destiné à récompenser des travaux et des découvertes concernant la guérison de la hernie ».

*Prix Roussilhe.* (Anonymat interdit. Partage interdit) : 10 000 fr.

*Prix Sabatier.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 600 fr.

*Prix Saint-Lager.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 1 500 fr.

*Prix Saintour.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 4 400 fr.

*Prix Stanski.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 1 500 fr.

*Prix Tarnier.* (Anonymat facultatif. Partage interdit) : 3 000 fr. — Ce prix sera décerné au meilleur travail manuscrit ou imprimé, en français, relatif à l'obstétrique.

*Prix Vernois.* (Anonymat facultatif. Partage autorisé) : 800 fr.

*Prix Zambaco.* (Anonymat interdit. Partage interdit) 600 fr.

### MEMENTO DU MÉDECIN

5 JANVIER. — *Paris.* Conférences de M. le Dr RÉNON à l'hôpital Necker, à 9 h. 30 : la tuberculose pulmonaire et la pratique médicale.

Conférence de M. le Dr SICARD à l'hôpital Necker, à 10 h. 30 : la maladie de Little.

Conférence de M. le Dr DELORT à l'hôpital Saint-Michel (33, rue Olivier-de-Serres) : les syndromes pyloriques et juxtapyloriques.

6 JANVIER. — *Paris.* Conférence de M. le Dr DUBREUIL CHAMBARDEL à l'École d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine), à 4 heures, sur l'étude anthropologique de quelques régions de la France.

7 JANVIER. — *Paris.* Conférence de M. le Dr DELORT à l'hôpital Saint-Michel : les dyspepsies et les ptoses.

*Bordeaux.* Concours de médecin adjoint des hôpitaux.

8 JANVIER. — *Paris.* Ouverture du cours complémentaire d'hydrologie, crénothérapie, climatothérapie sous la direction de MM. ROBIN, CARNOT, LINOSSIER, RATHERY. Grand amphithéâtre de la Faculté de médecine à 5 heures.

8 *Janvier.* — *Paris.* Ouverture du cours de M. le professeur BRUMPT, petit amphithéâtre de la Faculté, à 4 heures.

9 JANVIER. — *Paris.* Ouverture du cours de perfectionnement d'oto-rhino-laryngologie à l'hôpital Lariboisière à 4 heures.

10 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris. Service de M. le Pr GILBERT. Leçon clinique à 10 h. 15.

12 JANVIER. — *Paris.* Ouverture du concours de l'internat. — *Paris.* Ouverture du cours d'orthopédie de M. CALOT. — *Paris.* Ouverture du cours de M. le Dr ANDRÉ LÉRI sur les maladies chroniques de la nutrition. Faculté de médecine, 4 heures. — *Lyon.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Saint-Étienne.

15 JANVIER. — *Paris.* Ouverture des conférences d'internat à l'Association corporative des étudiants.

17 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le Pr GILBERT. Leçon clinique à 10 h. 15.

19 JANVIER. — *Bruxelles.* Conférences de M. le Dr CABANÈS sur la pathologie historique à l'École des Hautes-Études.

20 JANVIER. — *Bordeaux.* Concours d'oculiste adjoint des hôpitaux.

24 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le Pr GILBERT. Leçon clinique à 10 h. 15.

25 JANVIER. — *Paris.* Cérémonie commémorative organisée par l'Association générale des médecins de France et l'Association générale des pharmaciens en vue de glorifier la mémoire des médecins, pharmaciens et étudiants tombés au champ d'honneur. Grand amphithéâtre de la Sorbonne.

30 JANVIER. — *Dijon.* Concours sur titres et épreuves pour l'emploi d'inspecteur départemental des services d'hygiène à la préfecture de la Côte-d'Or.

31 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le Pr GILBERT. Leçon clinique à 10 h. 15.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***Pneumothorax artificiel et autres interventions dans la tuberculose pulmonaire***, par le Prof., JUAN MORELLI (de Montevideo). Montevideo, 1919, *Imprimerie nationale*.

Le professeur Morelli a consacré au pneumothorax artificiel deux forts volumes (de plus de 600 pages chacun) où sont soigneusement exposées toutes les notions importantes sur cette thérapeutique nouvelle et dont la lecture est des plus attachantes. Après un bref aperçu historique (conceptions de Forlanini, travaux de Murphy, Brauer, recherches anglaises, françaises, italiennes), sont décrits les techniques et les appareils en usage actuellement (Forlanini, Murphy, Brauer, Saugman, Parry, Galzmann, Breccia et surtout l'appareil de Kuss, de tous le meilleur). Trois chapitres importants sont consacrés à la physiologie pathologique : signification du collapsus pulmonaire, modifications circulatoires (théories de l'anémie, de l'hyperémie, de la circulation lymphatique), phénomène radiologique de Kienböck, action sur le poumon du côté opposé.

Les indications et contre-indications du pneumothorax artificiel, la manière de conduire la cure, d'apprécier les résultats obtenus, sont décrites d'une façon précise et minutieuse. Il en est de même pour les accidents ou complications du pneumothorax artificiel, dont l'auteur montre la rareté et qui sont, comme le dit le professeur Morelli, faciles à éviter. Les heureux résultats de cette méthode thérapeutique sont commentés dans un dernier chapitre, qui présente ce que l'on pourrait appeler le bilan actuel du pneumothorax artificiel. A cette longue étude est joint l'exposé des interventions chirurgicales tentées contre la tuberculose pulmonaire : pneumothorax extra-pleural, pleurésie artificielle, injection intrapulmonaire, ouverture des cavernes, opérations diverses pratiquées sur les vaisseaux, les nerfs, opérations de Tuffier (greffe graisseuse extra-pulmonaire), opération de Freund, etc. Mais ces derniers chapitres n'ont pas, pour la pratique médicale, l'intérêt capital des pages copieuses consacrées au pneumothorax artificiel. Grâce à la précieuse étude critique et clinique du professeur Morellj, les médecins de langue espagnole possèdent maintenant un guide parfait pour l'emploi du pneumothorax artificiel, « traitement merveilleux, qui n'a pas d'égal en phtisiothérapie ».

R. DEBRÉ.

***Traité des brûlures*** (*Étude clinique et thérapeutique*), par le Dr Henri de ROTCHSCHILD, médecin aide-major de 1re classe, chargé de mission aux armées. Préface et étude histopathogénique par le professeur LETULLE. Un fort volume avec 54 photographies, 1919, *Oct. Doin, éditeur à Paris*).

Ce magnifique volume est un véritable monument élevé à la gloire de la méthode « cirique » due au Dr Barthe de Saudfort dans le traitement des brûlures.

H. de Rothschild a tiré cette méthode de l'oubli ou mieux de l'indifférence dans laquelle elle sommeillait ; avec une ténacité inlassable, avec un esprit d'organisation digne d'éloges, il a vu tout le bien que ce pansement à l'« ambrine », si analgésique, si puissamment cicatrisant, pouvait procurer à nos blessés de guerre ; il a su triompher des hésitations et des lenteurs des pouvoirs publics ; il a créé une « mission de l'Ambrine » à Compiègne, où Mme Henri de Rothschild apporta tout son dévouement aux soins des brûlés du front.

Cette œuvre magistrale, où les effets merveilleux de l'ambrine sont pris sur le vif, fait entrer dans le domaine scientifique un pansement jusque-là empirique ; Henri de Rothschild n'a pas craint de le soumettre au crible de la critique anatomo-pathologique la plus minutieuse et la plus compétente, celle du professeur Letulle.

Un pareil livre ne peut être analysé ; il faut le lire.

ALBERT MOUCHET.

***Leçons d'analyse qualitative sur les éléments métalloïdes et leurs principaux dérivés***, par GEORGES DENIGÈS. 1919, 1 vol. in-8 (*Maloine, à Paris*).

M. Denigès a consacré à l'analyse chimique toutes ses recherches, au cours de sa laborieuse carrière. Nous lui devons des méthodes de détermination ou de dosage, d'une grande ingéniosité, que leur exactitude, la simplicité de leur emploi ont rendues classiques. Il a mis à l'épreuve les procédés publiés par d'autres chercheurs, et en a, avec un esprit critique remarquable, signalé les avantages et les points faibles. C'est dire que son nouveau livre sera pour tous ceux qui ont à faire des recherches chimiques au laboratoire un guide précieux.

C'est plutôt d'ailleurs la première partie d'un traité complet d'analyse qualitative. Il ne s'occupe en effet que des métalloïdes et de leurs dérivés. Dans sa préface, M. Denigès nous promet un ouvrage sur la recherche analytique des métaux et des principaux composés organiques.

Nous enregistrons volontiers cette promesse, avec l'espoir que la réalisation ne s'en fera pas trop attendre.

G. L.

# VARIÉTÉS

## L'INTRODUCTION DE LA VACCINE A ANNONAY JOSEPH DE LA ROQUE ET MATHIEU DURET

Par le Dr L. PLANTIER (d'Annonay).

*Le Dr Plantier, d'Annonay, a fait aux Dames de la Croix-Rouge une conférence qu'il qualifie modestement de « causerie », mais qui constitue en réalité un chapitre curieux d'histoire contributive. Le voici à peu près* in extenso.

... Avant la vaccine, la variole constituait la plus grave de toutes les maladies épidémiques. Entre mille, je vous citerai l'exemple des Peaux-Rouges du Canada où frappant, au milieu du siècle dernier, 20 000 à 22 000 individus, elle en enlevait, en cinq ou six mois, la presque totalité. Nous nous plaignons aujourd'hui des ravages de l'entérite dans la première enfance ; ils sont insignifiants, comparés à ceux de la petite vérole. C'était une affection à laquelle on réchappait rarement, dans certaines épidémies surtout, et qui laissait souvent, d'ailleurs, chez le survivant des tares redoutables : cécité, paralysies, difformités. Les multiples tentatives de traitement ayant échoué, on partit un jour de cette remarque qu'une première atteinte, même légère, conférait l'immunité, pour recourir systématiquement à l'inoculation préventive d'une forme bénigne : introduisant un virus extrêmement atténué, on créait une maladie anodine qui mettait à l'abri définitivement. Je ne saurais mieux vous décrire cette opération qu'en vous lisant une lettre très piquante de lady Montagu, à qui nous devons son introduction dans le monde occidental, lettre qu'elle adressait à une de ses amies en 1717.

A propos de maladies, je vais vous dire une chose qui vous fera désirer d'être ici. La petite vérole, si funeste et si répandue parmi nous, est tout à fait inoffensive autour de moi, grâce à l'intervention de l'inoculation, terme usité.

Il y a une classe de femmes âgées qui font profession de cette opération pendant l'automne, au mois de septembre, lorsque les grandes chaleurs sont passées. On envoie se demander les uns aux autres si quelque membre de la famille a envie de prendre la petite vérole ; l'affaire est traitée comme une partie de plaisir, et quand on s'est réuni, au nombre de quinze ou seize personnes, la vieille matrone arrive munie d'une coquille de noix pleine de la matière de la petite vérole, et vous demande quelle veine il vous plaît de vous faire ouvrir. Tout de suite celle que vous lui présentez est ouverte par une longue aiguille, ce qui n'est pas plus douloureux qu'une simple égratignure, et est insinuée dans le vaisseau toute la matière dont est imprégnée la pointe de son instrument ; après cela, elle bande la petite plaie en y appliquant un fragment creux de coquille ; elle ouvre de la même manière quatre ou cinq veines. Les Grecques, par superstition, ont l'habitude de s'en faire ouvrir une au milieu du front, une à chaque bras et une autre sur la poitrine, afin de marquer le signe de la croix, ce qui produit un très mauvais effet, toutes ces plaies laissant de petites cicatrices, inconvénient dont sont exemptes celles qui n'ont pas ces superstitions et choisissent pour champ d'opération les jambes ou cette partie du bras qui est cachée. Les enfants et les jeunes opérés jouent ensemble tout le reste du jour, et, jusqu'au huitième, jouissent d'une parfaite santé. Alors la fièvre commence à les saisir, ils gardent le lit deux jours, bien rarement trois. Il est rare aussi qu'ils aient plus de trente boutons au visage ; ils ne sont jamais marqués, et, la huitaine écoulée, ils se portent aussi bien qu'avant la maladie.

A l'endroit où s'est pratiquée la piqûre, il s'établit une plaie en suppuration durant la maladie, et c'est là sans doute ce qui soulage grandement le malade. Chaque année, des milliers de personnes subissent cette opération, et l'ambassadeur français dit plaisamment qu'on prend la petite vérole en guise de divertissement, comme en d'autres pays on prend les eaux. Il n'y a pas d'exemple que quelqu'un en soit mort, et vous pouvez croire que je suis bien convaincue de l'innocuité de l'expérience, puisque mon intention est de l'essayer sur mon cher petit enfant. J'ai même assez de patriotisme pour m'efforcer de mettre à la mode cette utile invention en Angleterre, et je ne manquerai pas d'écrire tout particulièrement sur cet objet à quelques-uns de nos docteurs (ici un gentil coup de griffe à ces médecins qu'il est toujours spirituel et de bon ton de noircir ou de payer d'ingratitude, même quand ils sont des Jenner ou des Duret), si j'en connaissais parmi eux d'assez vertueux pour sacrifier une branche si considérable de leurs revenus pour le bien de l'humanité.

*
* *

Prêchant d'exemple, lady Montagu fit, en effet inoculer d'abord à Constantinople son fils âgé de six ans, et un peu plus tard sa fillette en Angleterre. Les heureux résultats obtenus décidèrent nombre de gens de distinction à l'imiter, parmi lesquels la princesse de Galles, future reine d'Angleterre.

En France, Voltaire, qui, en 1723, avait échappé à grand'peine à la petite vérole qui l'avait fort enlaidi, se fit, ainsi que La Condamine, le champion ardent de la variolisation. Mais le succès définitif et l'adoption générale de cette méthode préservatrice ne furent acquis dans notre pays qu'à partir du moment où Louis XVI, effrayé de la mort de son prédécesseur Louis XV succombant à soixante-quatre ans à une variole dont il avait pourtant subi une première atteinte trente ans auparavant, où Louis XVI, dis-je, se résolut à faire inoculer sa famille et lui-même à Marly, le 18 juin 1774.

Les médecins, dédaigneux, comme toujours, de leur intérêt personnel quand il est en opposition avec l'intérêt général, adoptèrent avec enthousiasme la nouvelle pratique et en répandirent l'usage. Ils infligèrent ainsi un démenti aux insinuations perfides de cette mauvaise langue de lady Montagu. (C'est dans le salon de celle-ci, d'après Cabanès (1), qu'est née l'expression de « bas-bleu » qu'on donna aux gens, femmes et

(1) J'emprunte à cet érudit confrère un certain nombre de faits rapportés ici.

hommes, de son cercle : Pope, Edison, Young, parce qu'un de ceux-ci, Stiling Fleet, portait des bas de cette couleur).

Jenner, tout comme Louis et Mathieu Duret, était inoculateur, comme on disait alors, variolisateur, comme nous dirions aujourd'hui et comme Mathieu Duret l'écrivait en 1829.

Malheureusement une observation attentive et suivie montra que cette méthode n'était pas exempte de mécomptes. On sait que sa condition essentielle était qu'on pût se procurer un ferment variolique extrêmement atténué. Or il arrivait quelquefois que, si bénigne que fût la maladie initiale chez le sujet auquel on empruntait le virus, ce dernier prenait chez le variolisé une activité exceptionnelle et, au lieu de ne donner naissance qu'à une éruption légère, il produisait une variole généralisée, confluente, qui emportait le malade. C'est ce qu'observa Mathieu Duret qui, nous dit-il, « adopta la vaccine avec d'autant plus d'empressement qu'il avait perdu depuis peu un de ses inoculés ». Un autre sérieux inconvénient résultait de la contagion possible et fréquente de cette variole importée, qui nécessitait un isolement rigoureux et qui créait parfois un foyer redoutable d'épidémie dans un milieu absolument indemne et qu'on avait eu la pensée de préserver au contraire.

Pour ces raisons capitales, l'inoculation était donc loin de répondre à tous les desiderata que la découverte de la vaccine par Jenner, médecin anglais de Berkley, permit enfin de satisfaire.

Depuis longtemps, soit en Angleterre, soit en France, il était d'observation courante dans les fermes que le « cow-pox » (vérole de vache), appelée picote dans notre Languedoc, se communiquait parfois du pis aux doigts de la femme chargée de la traite et y produisait l'apparition de pustules semblables à celles des bovidés. Mais il avait été remarqué, en outre, que les sujets affectés une fois de cette maladie devenaient inaptes à contracter la variole. Rabaud Pommier, frère du Constituant Rabaud-Saint-Étienne qui fut lié à notre illustre compatriote Boissy d'Anglas, étant alors ministre protestant à Masillargues, près Lunel, eut l'occasion de signaler ces faits à un marchand de Bristol, nommé Ireland, qui en témoigna plus tard, et à un médecin nommé Pew ou Pugh. Il suggéra à ce dernier d'inoculer systématiquement à l'homme cette picote afin de le mettre désormais à l'abri de la petite vérole. Pew lui promit d'en parler dès son retour en Angleterre à un de ses amis intimes, un certain docteur Jenner que ces questions intéressaient vivement. Doit-on voir là le point de départ de la découverte de la vaccine? Faut-il, au contraire, en reporter le mérite au fermier Benjamin Jesti, de Yetminster, qui aurait, le premier, vacciné sa femme et ses deux fils en 1774? En vérité, de tels faits, même indiscutablement établis, n'enlèveraient rien de la gloire qui auréole le nom de Jenner dont l'observation pénétrante, l'expérimentation suivie et judicieuse, des communications répétées ont, sans conteste, doté l'humanité de ce bienfait incomparable. Une découverte aussi retentissante, exposée dans un mémoire daté du 21 juin 1798, ne devait pas tarder à franchir le détroit et à nous arriver en France. On cite communément les noms d'un certain nombre de nos compatriotes, celui de La Rochefoucauld-Liancourt, entre autres, comme les initiateurs chez nous de la méthode nouvelle Invariablement, on oublie le premier traducteur des publications de Jenner dont il était l'admirateur et l'ami, notre concitoyen, le chevalier de la Roque, conseiller de préfecture et plus tard sous-préfet de Tournon, le créateur de notre service de vaccination et l'auteur de divers mémoires et d'un manuel du vaccinateur que j'ai eu la bonne fortune de retrouver grâce à M. Emmanuel Nicod et que j'analyserai brièvement devant vous. Le chevalier de la Roque, qui devint plus tard le baron de la Roque, marié à une petite-fille de Louis Racine, arrière-petite-fille, par conséquent, de notre Jean Racine, avait, au moment de la Révolution, été contraint d'émigrer en Angleterre. Esprit curieux et délié comme ceux de son sang (témoin mon regretté ami, son petit-fils, Joseph Balthazar de la Roque, dont la remarquable culture littéraire se doublait de connaissances scientifiques si profondes et si étendues), il n'avait pas tardé à suivre avec le plus vif intérêt les travaux de Jenner. Dès qu'il eut traduit les *Recherches sur les causes et les effets de la variole vaccine* de celui-ci, par un touchant témoignage d'estime et d'amitié envers le Dr Mathieu Duret, d'Annonay, dont il appréciait le savoir, il lui dédia son œuvre le 3 mars 1800. Voulant à tout prix faire profiter sa petite patrie, tout d'abord, des enseignements de l'illustre médecin anglais, il adressa successivement au Dr Duret les traductions des mémoires ultérieurs du créateur de la vaccine, ajoutant dans une lettre particulière un supplément d'instructions sur la pratique de ce nouveau mode d'inoculation ; il y inséra même du virus-vaccin préparé sur des fils qu'il tenait de la main du Dr Jenner lui-même. « En 1802, celui-ci donna, dit de la Roque que je cite textuellement, au public un quatrième ouvrage intitulé : *Origine de l'inoculation de la vaccine* ; il s'adressa à moi pour avoir la traduction de son manuscrit et je m'empressai de seconder

## VARIÉTÉS *(Suite)*

les intentions de cet ardent ami de l'humanité. »

Mais il ne suffit pas à notre chevalier de traduire Jenner. Prosélyte convaincu et apôtre infatigable de la nouvelle doctrine, il provoqua autour de lui de nombreuses vaccinations. Il amena, entre autres, sa belle-sœur, Mme de Missiessy, à faire vacciner son fils, à Paris, en 1803. Lui-même vaccine, à la même époque, le plus jeune de ses enfants, âgé de quelques mois seulement, avec le plus heureux résultat pour la santé de celui-ci. Enhardi par ses succès, il crée des séances de vaccination gratuite en masse, séances qui ont lieu à jour et à heure fixes en vue de ne jamais manquer de vaccin, pour inoculer de bras à bras. Bientôt imité par les médecins dont certains l'avaient devancé, il a la satisfaction de voir les vaccinations publiques s'organiser dans toutes les villes de l'Ardèche. Le préfet du département, M. Robert, fait imprimer une nouvelle édition des œuvres de Jenner auxquelles le traducteur joint ses propres observations et ses manuscrits en 1804. Vers la fin de cette année, l'impossibilité où il est de se procurer du vaccin frais l'amène à créer sa méthode d'emploi de la croûte du bouton vaccin. « Je multipliai, dit-il, les expériences ; le même succès les accompagna et je découvris enfin que ce moyen si simple de propager la vaccine avait l'admirable avantage de fournir un virus excellent, dont il était facile d'être constamment pourvu, et que, à la faveur de ce puissant auxiliaire, les vaccinations générales allaient se multiplier. » Ce ne fut qu'en juin 1805 qu'il présenta ce nouveau mémoire au préfet sur « les propriétés de la croûte du bouton vaccin » et sur sa préparation nécessaire. Une redoutable épidémie de petite vérole, survenue sur ces entrefaites à Privas, démontra, entre les mains du Dr Joyeux, l'efficacité remarquable de la méthode inventée par Joseph de la Roque, dont une heureuse association avec la vaccination de bras à bras établit qu'on pouvait en peu de temps parvenir à l'extinction de la petite vérole. En 1807, le préfet de l'Ardèche, Bruneteau de Sainte-Suzanne, signala les travaux de son conseiller de préfecture au ministre de l'Intérieur qui lui accorda une lettre d'éloges des plus flatteuse et une gratification de 600 francs.

Ses nombreux mémoires furent couronnés par la publication d'un *Manuel du vaccinateur* qui mériterait mieux le nom de Catéchisme, car il est composé exclusivement de demandes et de réponses fort judicieusement établies, d'ailleurs, et où est résumé tout ce qu'on savait à l'époque sur la question.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Je ne veux pas terminer cette analyse sommaire de l'œuvre de la Roque sans citer de lui une lettre au préfet où éclate son esprit d'administrateur. C'est une codification des vaccinations publiques tellement parfaite qu'on ne trouverait à peu près rien à y reprendre aujourd'hui et que nos arrêtés modernes ne font que reproduire celui que cette lettre fit édicter en janvier 1808, par M. de Sainte-Suzanne.



Après avoir ainsi rendu justice au chevalier de la Roque, il me sera non moins agréable d'évoquer la noble figure de mon prédécesseur à cet hopital, le Dr Mathieu Duret, à qui la cause de la vaccine est redevable d'un si précieux concours, non seulement à Annonay, mais dans tout le département de l'Ardèche.

Je voudrais avoir le temps de vous lire la biographie publiée par le Dr Alleon, dans le premier numéro du journal *l'Annonéen*, en date du 12 janvier 1842. Vous verriez combien haute, complète et harmonieuse fut l'œuvre de ce praticien éminent, épris d'un amour passionné pour le bien public auquel il se dévoua, par ailleurs, comme maire et conseiller général, praticien à qui ses travaux dans le domaine que j'étudie aujourd'hui valurent, ainsi que je l'ai découvert avec joie dans un de ses manuscrits, le rare honneur d'être élu membre correspondant de l'Académie de médecine.

Sur la demande de Cafarelli, préfet de l'Ardèche, Duret a publié dans l'Annuaire du département pour l'an X (de 1801 à 1802), à la date du 26 août 1801, une lettre qui constitue le tableau le plus vivant et l'historique le plus fidèle de la vaccine à son introduction dans notre pays.

« De la Vaccine », lettre du Dr Duret au préfet (imprimée p. 145, dans l'Annuaire du département de l'Ardèche pour l'an X, de 1801 à 1802) :

Au citoyen Cafarelli, Préfet.

Annonay, le 8 fructidor (26 août) an IX.

« C'est en germinal dernier (mars-avril 1801) que la vaccine s'est introduite parmi nous. Les citoyens Blancard, de Loriol et Bonnet, de Crest, l'avaient apportée de Genève et avaient réussi à la répandre dans les cantons du département de la Drôme. Je passai à Crest en allant à Privas, au conseil général; j'y observai la marche de la vaccine, sous les auspices du citoyen Bonnet. Il me munit de fils chargés de ce virus. Mais il fallut, à Privas, tout l'ascendant que vous (le préfet Cafarelli) inspirez, pour décider Mme Dubois à soumettre son fils à cette expérience : vous voulûtes bien en suivre le cours, que mon départ ne m'avait pas permis d'observer et m'apprendre son succès.

« Depuis longtemps j'avais reçu la traduction de Jenner, l'immortel auteur de cette précieuse découverte ; mais j'attendais, pour en faire jouir notre pays, que le comité médical de Paris eût prononcé, et de m'être procuré de ce virus que j'avais réclamé de plusieurs endroits. On éprouva beaucoup de difficultés pour faire réussir le virus sec. Je ne fus pas aussi heureux ici qu'à Privas et il fallut faire beaucoup de piqûres et d'incisions inutiles avant d'obtenir du virus frais. J'en eus enfin, et les médecins de Tournon, à la même époque, eurent aussi le même avantage. Depuis lors (floréal, avril-mai), cette pratique bienfaisante s'est répandue dans nos contrées : elle a été accueillie avec empressement, même dans les campagnes, et non seulement des gens de l'art, mais encore des personnes zélées et charitables la pratiquent journellement, tant est simple et facile cette légère opération. »

Il décrit ensuite l'opération réalisée par deux piqûres sur chaque bras, spécifiant bien, d'ailleurs, que le succès d'une seule piqûre suffit. On vaccine avec des fils et le virus conservé entre deux verres, mais il préfère vacciner de bras à bras et de suite. Après une étude concise sur la marche de la vaccine, sur la fièvre, sur les éruptions et sur les complications de la petite vérole, il s'étend sur la certitude de l'effet préservatif en un chapitre que je citerai volontiers, persuadé que vous en tirerez profit.

« La vaccine, dit-il, est un préservatif aussi assuré que l'inoculation. Déjà on a vacciné peut-être autant qu'on a inoculé jusqu'à présent ; partout les vaccinés ont communiqué avec les sujets affectés de petite vérole. En Angleterre, on a multiplié à l'infini les contre-preuves, on en a fait dans les principales villes de France ; et il ne s'est élevé que de vaines objections, dictées par la passion, qui tombent devant une masse si imposante de preuves. Non, il n'y a pas de vérité morale qui ait réuni tant de témoignages et de suffrages. J'ose cependant y ajouter un fait qui a produit une grande sensation dans nos environs et qui a porté la conviction dans nos campagnes.

« A près d'un myriamètre d'Annonay, dans la commune de Peaugres, j'ai une métairie où le granger avait quatre enfants qui n'avaient pas eu la petite vérole, quoique tous âgés de plus de douze ans. Le second vint chez moi à l'époque de nos premières vaccinations et je l'opérai, lui promettant d'aller dans neuf jours, avec le virus qu'il me fournirait préserver aussi ses autres frères. Mais je ne pus m'y rendre et en vain je les provoquai à venir : les grandes occupations de la saison servaient de prétexte à leur indifférence. Un mois après, l'aîné, âgé de vingt ans, est saisi d'une forte fièvre avec délire. On vient me chercher ; je reconnais, au milieu des symptômes les plus fâcheux, un commencement d'éruption de petite vérole. J'applique des vésicatoires et trace la conduite à tenir pour combattre une maladie aussi terrible ; je propose d'emmener les deux plus jeunes pour les vacciner ; je prescris qu'à leur retour, ils couchent dans la grange à foin et n'entrent pas dans la maison où couche le malade.

« Les femmes du hameau désirent aussi préserver leurs enfants et j'allai les vacciner tous ensemble, tandis que le soin de garder, de tourner, de changer de linge, de servir le malade, serait confié à celui qui serait précédemment vacciné. La petite vérole a été horriblement abondante ; le malade a été dans le plus grand danger. Sa forte constitution et les soins l'ont sauvé ; ni son frère qui l'a servi, ni les deux autres, ni les enfants vaccinés du hameau n'ont pu être atteints de la contagion variolique et la petite vérole n'a pas pu s'étendre dans le hameau, faute de sujets.

« C'est ainsi, citoyen préfet, en portant partout ce préservatif innocent et efficace, qu'on arrêtera les ravages,

## VARIÉTÉS *(Suite)*

de ce fléau destructeur, d'autant plus nuisible à notre département qu'il est moins exposé à tout autre genre d'épidémie. En répandant cette instruction, vous encouragerez les personnes zélées à se livrer à cette pratique. Elles trouveront plus de lumières dans un ouvrage qui réunit toutes les connaissances acquises, et qui offre une compilation bien choisie des ouvrages de Jenner, Wodeville Pearson, Carro, Odiet et de tous les auteurs français qui ont écrit sur la vaccine, par Moreau (de la Sarthe), Paris, an IX, chez Bernard, libraire, quai des Augustins, nº 33, in-8, 350 pages.

« Salut et respectueux attachements. »

Signé : DURET.

Le manuscrit dont je vais vous donner l'analyse, maintenant, jusqu'ici inédit et que je tire de la bibliothèque particulière, si riche en documents rares sur Annonay, de M. Emmanuel Nicod, offre un intérêt médical extrême parce qu'il établit, pour la première fois peut-être, cette vérité aujourd'hui admise communément (mais considérée alors comme une hérésie) que les effets de la vaccine, contrairement à ce que croyait Jenner et à ce qu'avait affirmé théoriquement de la Roque, sont transitoires et que l'immunité conférée par une première vaccination s'épuise : d'où la nécessité impérieuse de se faire revacciner. C'est un truisme actuellement, et mon excellent ami le Dr Fasquelle, de l'Institut de vaccine animale de Paris, démontra, en mars 1912, que, dans de nombreux cas, un intervalle de sept ans était trop considérable et que, pour avoir la certitude absolue d'échapper à la variole, il fallait tenter une épreuve tous les trois ou quatre ans.

Duret nous y raconte l'histoire d'une épidémie annonéenne qui l'a, dit-il, « désabusé sur la durée du préservatif qu'on avait cru d'abord n'avoir pas de terme » et au cours de laquelle il a pratiqué systématiquement, pour la première fois sans doute, des revaccinations avec succès ; mais je lui cède la parole :

Notice sur la varioloïde qui a régné à Annonay, en 1882, par le Dr Duret, adressée aux membres de l'Académie royale de médecine, en 1829.

Pour vous offrir un faible tribut, un septuagénaire infirme, que vous avez honoré du titre de correspondant, saisit l'occasion d'une épidémie variolique pour vous en soumettre l'histoire et celle de la vaccine dans ce pays. Succédant à un père qui avait introduit à Annonay l'inoculation avec grand succès, j'ai pratiqué cette opération jusqu'à la vaccine que j'adoptais avec d'autant plus d'empressement que j'avais perdu depuis peu un de mes inoculés.

En l'an IX (1801), en me rendant au conseil général du département, à Privas, j'avais recueilli dans la Drôme du virus vaccin récemment apporté de Genève. M. le préfet désira que j'en fisse la première expérience sous ses yeux sur l'enfant d'une dame qui avait perdu un fils

## VARIÉTÉS *(Suite)*

de la variole. Ce magistrat m'informa du succès après mon retour à Annonay, où j'ai depuis constamment vacciné chaque année dans la belle saison. Le 14 mai dernier, une ouvrière de la filature de coton qui avait fait un voyage à Saint-Vallier (à 3 lieues), où régnait la variole et des varioloïdes, est apportée à l'hospice après trois jours de maladie et, le deuxième jour de son entrée, me présente l'éruption d'une petite vérole confluente. La maladie fut des plus graves, elle parcourut longuement ses périodes, fut suivie de dépôts successifs et enfin de phtisie dont elle est morte au bout de cinq mois.

A la fin de la deuxième semaine de son entrée, trois enfants en bas âge, qui se trouvaient accidentellement à l'hospice, prennent la variole confluente ; un seul succombe. Bientôt la contagion s'étend dans la ville.

Le 22 août une de mes nièces, âgée de seize ans, revenue depuis deux mois d'un couvent de Lyon, après quatre jours de symptômes fâcheux d'une fièvre éruptive que je combattis par les moyens généraux, a le visage couvert de petits boutons confluents avec gonflement des paupières qui me frappèrent d'autant plus que j'étais certain de l'avoir vaccinée, comme ses deux sœurs aînées et, plus tard, son frère âgé de quatorze ans. Je confesse que ma tendresse me tint trois jours dans l'inquiétude, mais, dès le quatrième jour de l'éruption, les paupières s'affaissèrent, les pustules ne tardèrent pas à se remplir et parvinrent rapidement à la dessiccation. La varioloïde fut ainsi parfaitement caractérisée. Mes confrères vinrent s'en assurer auprès de la malade et concoururent à tranquilliser les mères de famille qui s'étaient alarmées. Alors on réclame des deuxièmes vaccines et mon beau-frère l'exigea pour son fils que je ne pus vacciner que six jours après le début de l'éruption de sa sœur. Je l'envoyai à la campagne d'où je ne le rappelai que le dixième jour, moment où j'appris que la vaccine avait pris et qu'il en avait même été incommodé. Je m'assurai que les auréoles qu'on avait vues la veille plus enflammées commençaient à pâlir ; les boutons, au nombre de quatre, étaient aplatis et celluleux. Des croûtes bombées tenaient encore au bout de huit jours. Le succès de cette vaccine secondaire excita une nouvelle émulation. Je fus obligé de les borner aux adultes, pour le motif que je n'observai de varioloïdes que sur des vaccinés pubères ; en effet, dans une maison voisine de mon beau-frère, une domestique en avait été atteinte chez une Peiron, entourée de quatre enfants, dont la plus âgée avait treize ans. Aucun de ses enfants ne fut atteint, tandis qu'elle transmit la maladie à son frère aîné âgé de plus de vingt ans, qui la transmit à son cadet, de quinze ans, tous deux habitant un quartier très éloigné.

La varioloïde de ma nièce se communiqua à ses deux sœurs aînées le 13 septembre dernier, c'est-à-dire vingt deux jours après le début de la maladie de leur sœur. L'aînée, mariée hors de la maison, mais qui lui avait rendu des soins, eut sa varioloïde des plus bénignes. Mais celle de la deuxième, quoique discrète, n'éclata que quatre jours après une fièvre assez forte ; j'en avais même bien auguré pour une gastrite chronique dont elle est affectée depuis deux ans et pour laquelle elle était allée aux eaux de Vichy, sous la direction du célèbre Dr Lucas, mais cette varioloïde, quoique assez abondante n'a influencé d'aucune manière la gastrite.

Mathieu Duret termine sa lettre par cinq réflexions dans l'une desquelles il établit que son observation contredit nettement l'opinion, classique alors, de Paul Dubois, rapporteur de l'Académie de médecine, qui déclarait « les vaccinations secondaires (les revaccinations) avoir été tentées vainement après un laps de vingt ans ».

Mais, ne voulant pas abuser de vos instants et de votre attention, dont je vous remercie, j'arrête cette causerie que je m'excuse d'avoir prolongée à ce point. Je souhaiterais qu'elle laissât dans vos esprits cette notion formelle de la nécessité absolue de la vaccination et de la revaccination. Nous n'avons aucun autre moyen d'échapper à ce fléau si redoutable de la variole, fléau qui est le compagnon habituel des guerres et des déplacements de population.

J'ai eu aussi pour but de vous montrer quel glorieux patrimoine de labeur digne et de dévouement à la chose publique nous avaient légué nos prédécesseurs, trop méconnus souvent et dont il est juste que nous révérions la mémoire et fassions revivre le souvenir. Nous devons tous nous efforcer de grandir, chacun dans notre sphère, ce patrimoine si honorable et tâcher d'être parmi les meilleurs et les plus utiles de la cité. Et notre œuvre, croyez-le bien, ne s'éteindra pas avec nous. Les qualités de Joseph de la Roque n'ont pas été inféconds. Elles ont anobli leurs descendants et déposé chez eux ce levain des énergies morales si nécessaires.

---

## INFORMATIONS

***Proposition de créer à l'hôpital Boucicaut une maison de santé chirurgicale privée.*** — Dans sa séance du 29 décembre dernier, le conseil municipal de Paris a renvoyé à l'Administration, pour étude, un projet présenté par M. le conseiller Poiry, projet dont les considérants sont à remarquer (Voy. *Bull. mun. off.* du 1er janvier 1920) et dont voici les conclusions :

« L'Administration de l'Assistance publique est invitée à étudier d'urgence la création d'une maison de santé privée pour les classes moyennes à l'hôpital Boucicaut, afin d'éviter aux chirurgiens de longs trajets qui prennent toujours une grande partie du temps qu'ils pourraient consacrer aux malades de l'hôpital.

« L'Assistance publique fixerait le prix du séjour des malades à ladite maison de santé privée. »

# NÉCROLOGIE

## RAPHAEL LÉPINE (1840-1919)

Ce fut un rude travailleur que Raphaël Lépine, qui vient de mourir dans sa quatre-vingtième année.

Né à Lyon en 1840, interne des hôpitaux de Lyon en 1860, il conquérait brillamment, en 1865, au concours de l'internat des hôpitaux de Paris, la seconde place, après Dieulafoy, et avant Clemenceau, qui n'arrivait que parmi les provisoires. De tous ses maîtres, c'est Charcot qui exerça sur sa jeune intelligence l'influence la plus grande. Avide de s'instruire, de s'initier à la pensée des savants étrangers, il fit d'ailleurs ce que nos étudiants français ont trop peu la curiosité de faire, il voyagea, il alla travailler dans les laboratoires de Virchow et de Ludwig. La physiologie l'attirait alors, et il devint en 1869 le préparateur de Brown-Séquard. Vint la guerre, « l'année terrible », bien peu terrible auprès de celles que nous vécûmes depuis ; Lépine, qui venait de passer sa thèse sur l'hémiplégie pneumonique, fit son devoir dans les ambulances de l'armée de l'Est. Au retour, nous le trouvons



Le professeur LÉPINE.

successivement chef de clinique de Germain Sée (1872), médecin des hôpitaux de Paris (1874), agrégé (1875).

A la fondation de la Faculté de Lyon (1877), il accepte la chaire de clinique médicale. Il devait l'occuper trente-trois ans, jusqu'à sa retraite en 1910.

En 1891, il fut question de le rappeler à Paris, où la chaire de pharmacologie se trouvait vacante par suite de la mort de Regnault, mais Lépine avait subi le charme de la ville natale, il aimait le vieil hôtel-Dieu de Lyon, où il avait reçu l'initiation scientifique, il aimait le laboratoire qu'il avait créé, la Faculté de Lyon, où sa gloire avait grandi ; il résista aux sollicitations de ses amis parisiens, et, après quelques hésitations, déclina toute candidature.

Il était déjà depuis 1887 correspondant de l'Institut et de l'Académie de médecine, dont il devait devenir en 1896 associé national. Il fut depuis président des diverses sociétés médicales de Lyon, du conseil d'hygiène, du Congrès français de médecine interne, administrateur des hospices, etc.

Son œuvre scientifique est considérable.

Il commença, sous l'influence de Charcot, par un certain nombre de travaux sur le système nerveux (structure des espaces périvasculaires des centres nerveux, troubles vaso-moteurs dans la pneumonie et les paralysies, nerfs vaso-dilatateurs de la langue, centres vaso-moteurs, centre cérébral des mouvements du pouce, paralysie pseudo-bulbaire d'origine cérébrale, etc.) ; mais, à cette époque de sa carrière, sa curiosité toujours en éveil, son imagination, l'érudition très vaste que lui acquéraient la lecture dans ses laborieuses veilles des travaux du monde entier, et une mémoire impeccable, l'amour de l'expérimentation et la tentation de soumettre au contrôle expérimental toutes les affirmations nouvelles, l'empêchaient de concentrer ses efforts sur un point limité de la science médicale. Il aborda les sujets les plus divers. Parmi ses recherches on peut citer celles ayant trait à la tuberculose, à la pneumonie caséeuse, aux anémies, aux maladies des reins et à la sécrétion urinaire. Un moment il sembla attiré surtout par les études de thérapeutique et de pharmacodynamie. De cette période datent ses travaux sur la terpine et l'action analgésique de l'antipyrine. En 1889 il commença à s'occuper du diabète, et le sujet l'absorba dès lors tout entier. Pendant près de trente ans — car la retraite même n'interrompit pas son activité, — Lépine s'acharna à éclaircir la pathogénie si obscure de cette maladie. Nous lui devons la découverte du ferment glycolytique, des précisions précieuses sur le rôle du pancréas, la notion du sucre virtuel dont l'existence avait échappé à Claude Bernard, etc. Il a résumé dans un ouvrage magistral vingt années d'observations, d'expériences, de réflexions (1909).

Dans le repos que lui imposa la limite d'âge il ne trouva qu'une raison de travailler davantage, n'étant plus distrait de ses recherches par des devoirs universitaires. Plusieurs fois, dans les numéros de *Paris médical* consacrés aux maladies de la nutrition, il écrivit, sur le diabète, des articles remarqués. Un gros ouvrage sur le sucre du sang est sur le point de paraître.

Comme l'a fait très judicieusement remarquer, dans sa leçon d'ouverture, son successeur le professeur Roque, Lépine fut, dans ses conceptions médicales, un précurseur. A l'époque où l'éclat des découvertes anatomo-pathologiques avait amené les cliniciens à « penser anatomiquement », à n'interroger le symptôme que pour connaître la lésion, Lépine apprenait déjà à ses élèves, dont j'ai eu l'honneur d'être, à « penser physiologiquement ». L'étude des troubles de fonctionnement, avec leur mobilité, leur variabilité, leur sensibilité aux actions thérapeutiques, l'intéressait plus que celle, plus stérile, des lésions confirmées, et, parmi eux, c'est sur les troubles d'ordre chimique que son attention se porta le plus. La révolution pastorienne même ne le détourna pas de sa voie de prédilection. Il prévit, dès les premières découvertes du maître et de ses élèves, que l'histoire naturelle des microbes, qui sembla absorber un moment toute la médecine scientifique, aboutirait un jour à l'étude des modifications chimiques provoquées par eux dans l'organisme malade. Aucun de ses contemporains n'eut plus nettement que lui la conviction que l'avenir appartenait, dans les sciences médicales, à ceux qui sauraient allier à l'observation clinique des vieux maîtres, les recherches de laboratoire. La plupart des savants à qui le sort accorde une longue vieillesse ont, au cours de leurs derniers jours, la mélancolie de voir leurs successeurs, dédaigneux des routes explorées par eux, s'engager sur des voies nouvelles. Lépine a eu au contraire l'orgueil de voir toute la génération qu'il a contribué à former, venir aux conceptions pour lesquelles, jeune, il avait combattu.

Il a eu, dans ses dernières années, la grande joie de voir son fils conquérir une chaire dans la Faculté dont il fut un des fondateurs. A ce fils, qui marche brillamment sur les traces de son père, j'adresse, au nom de *Paris médical*, l'expression de notre condoléance émue.

G. LINOSSIER.

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

## LES LOYERS DES MÉDECINS MOBILISÉS

Les commissions arbitrales ont toujours eu une tendance à généraliser leur mission et à envisager l'ensemble des ressources du locataire, aussi bien avant la guerre que depuis la cessation des hostilités. Certaines commissions, désireuses d'avoir tous les éléments d'appréciation, allaient même jusqu'à apprécier la valeur professionnelle du locataire, pour dire qu'il se rattraperait vite de ses pertes de guerre.

C'est ainsi que la réputation de la science d'un médecin pouvait se retourner contre lui, les arbitres pensant que, grâce à sa renommée, il retrouverait rapidement une clientèle, qui s'était égaillée pendant guerre.

La Cour de cassation vient de remettre les choses à leur place, dans un arrêt du 3 novembre 1919.

Il est dit que si la commission arbitrale doit tenir compte de l'ensemble des revenus du locataire, elle ne doit s'occuper que des revenus actuels. La présomption d'insolvabilité dont bénéficie le locataire militaire pendant la durée de son passage sous les drapeaux n'est donc pas détruite par la preuve administrée par le propriétaire des revenus du locataire avant la guerre. Elle est encore moins détruite par la prévision des ressources futures du locataire, qui demeurent purement hypothétiques.

Aux termes de l'article 14 de la loi du 9 mars 1918, le locataire mobilisé est légalement présumé avoir été privé de l'usage de la chose louée ou d'une notable partie des ressources sur lesquelles il pouvait compter pour faire face au paiement du loyer et dispensé de toute justification à cet égard. Le médecin est donc, de ce fait, totalement exonéré des loyers échus pendant la mobilisation, à moins que le propriétaire n'établisse que son locataire a conservé les moyens de s'acquitter de ses loyers.

Or, dans l'espèce jugée par la Cour de cassation, la commission arbitrale avait jugé que le locataire mobilisé « avait certainement, avant la guerre, des revenus importants sans lesquels il n'aurait pu se payer le luxe d'avoir une villa d'un loyer important, l'entraînant à des dépenses élevées ».

Sur cette appréciation, la Cour a dit que la commission n'avait pas à se préoccuper des rentes du locataire avant la guerre, mais de ses ressources actuelles, que ces considérations étaient donc contraires à la loi (*Gazette du Palais*, 8 décembre 1919).

Dans une seconde affaire, où il s'agissait également d'un locataire mobilisé, la Cour a décidé que si la commission avait le devoir de tenir compte de l'ensemble des revenus du locataire, il ne lui était pas permis de faire état des ressources futures, purement hypothétiques.

Cette fois, la commission avait dit que « si, comme il le déclare, le locataire se trouve momentanément sans emploi, il n'est pas douteux qu'avec l'aide du syndicat dont il fait partie, il retrouvera facilement du travail, qu'il pourra donc payer une partie de l'arriéré ».

La Cour a estimé qu'en faisant état, non de constatations et d'appréciations, mais de simples suppositions, la commission arbitrale n'avait pas légalement justifié sa décision.

Ces deux décisions, issues du même esprit, montrent que les médecins ne doivent plus craindre que leur réputation antérieure à la guerre ou leur confiance dans l'avenir puissent être les causes de condamnations excessives devant les commissions arbitrales.

ADRIEN PEYTEL,<br>*Docteur en droit, avocat à la Cour.*

P.-S. — Un lecteur demande, à propos de l'application de la loi du 23 octobre 1919, si les baux renouvelés postérieurement à la loi du 9 mars 1918 peuvent, comme ceux renouvelés antérieurement à cette loi, bénéficier de la prorogation. En effet, son bail a été renouvelé en juillet 1918, et son propriétaire a opposé à sa demande de prorogation cet argument que la loi du 23 octobre 1919, modifiant celle du 9 mars 1918, ne s'appliquait pas aux baux renouvelés après cette date.

C'est une erreur. Le bénéfice de la prorogation pour les baux renouvelés s'applique à tous les baux, dès l'instant que ce renouvellement, soit tacite, soit écrit, est intervenu pendant la guerre, c'est-à-dire entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919.

Pour qu'il en fût autrement, il eût fallu que la loi fît une distinction entre les uns et les autres, ce qu'elle n'a pas fait. De plus, l'argument du propriétaire disant que la loi nouvelle est incorporée dans la loi ancienne est inopérant : en effet, on voit chaque jour des lois incorporées au Code civil, ce qui n'empêche pas qu'elles s'appliquent aux actes qui ont été conclus et aux contrats consentis depuis 1804. A. P.

# REVUE DES REVUES

**De la mortalité chez le fœtus** (Mc Quarrie, **The Journ. of the Americ. Med. Associat.**, 22 novembre 1919).

L'auteur a dressé la statistique de 119 cas de mort observés chez le fœtus et qui ont été relevés sur une série de 2 717 accouchements, ce qui porte la mortalité à 3,6 p. 100. Les causes de mort ont été les suivantes : 15 cas, soit 15,5 p. 100, étaient dus à la syphilis ; dans 17 cas, soit 17,7 p. 100, la cause est restée inconnue, mais on peut penser que 10 de ces cas, où les fœtus étaient macérés, relevaient aussi de la syphilis ; dans 36 cas, soit 37 p. 100, la mort fut due à l'accouchement (procidence du cordon, 9 ; application du forceps, 13 ; prolongation du travail, 3 ; version et extraction, 3 ; présentation du siège, 5 ; asphyxie, 3) ; dans 9 cas, soit 9,2 p. 100, elle fut causée par une toxémie (éclampsie ou trouble marqué de la fonction rénale) ; dans 8 cas, soit 8,2 p. 100, elle le fut par une anomalie du fœtus (méningocèle, 1 ; rein kystique congénital, 1 ; anencéphalie, 3 ; hydrocéphalie, 1 ; œdème pulmonaire et hydrothorax, 1 ; malformation du cœur, 1) ; dans 2 cas, soit 2 p. 100, par un placenta prævia ; dans 9 cas, par des causes diverses telles que : extraction prématurée du placenta (3 cas), rupture prématurée des membranes (1 cas), hystérotomie (1 cas), suicide de la mère (1 cas), pyélite et infection urinaire (1 cas), cardiopathie non compensée chez la mère (1 cas). L'âge de la mère ne semble pas avoir un rôle important dans la mortalité fœtale ; mais il faut noter la proportion considérable des présentations du siège, laquelle atteint 24,8 p. 100 dans cette statistique.

L. B.

**Manie aiguë guérie par la thyroïdectomie** (A. Stocker, **Rev. neurolog.**, sept. 1919).

On connaît le rôle que joue la glande thyroïde dans la pathogénie des psychoses affectives. Parhon surtout a insisté sur l'influence qu'a la sécrétion interne de cette glande sur l'émotivité. Déjà, des cas assez nombreux de guérison ou d'amélioration de troubles mentaux par la thyroïdectomie ont été publiés ; Nastase, en 1906, en a recueilli 12 observations ; il y eut guérison dans 6 cas, amélioration dans 2 cas, aucune modification dans 3 cas, résultat inconnu dans 1 cas.

L'observation actuelle concerne une jeune fille de dix-huit ans, non syphilitique, présentant une augmentation de volume du corps thyroïde, une face en « pleine lune » et une exophtalmie marquée et n'ayant aucun trouble ovarien. Cette malade a tous les signes d'une manie aiguë, sans idées délirantes. Une thyroïdectomie partielle, pratiquée trois mois environ après l'apparition de la psychose, entraîne la disparition complète et définitive des symptômes maniaques, dix jours après l'opération. L'examen histologique de la partie enlevée du corps thyroïde a montré la congestion des vaisseaux, le polymorphisme des follicules thyroïdiens, les signes d'une grande activité fonctionnelle, et une sclérose interstitielle assez prononcée.

Cette observation vient à l'appui de la pathogénie glandulaire de la psychose maniaque dépressive.

L. B.

**Un cas type de démence traumatique** (R. Benon et G. Fèvre, **Rev. neurolog.**, sept. 1919).

Un homme de cinquante-quatre ans, ni alcoolique, ni syphilitique, ni artérioscléreux, mais ayant un fils épileptique, est atteint d'une commotion cérébrale dans une chute de bicyclette. Au sortir de l'état comateux, qui a duré deux jours, il présente une amnésie rétro-antérograde, une perte d'émotivité avec diminution des facultés intellectuelles sans délire ni asthénie, une inactivité générale, des crises épileptiques avec fugues, un affaiblissement psychique partiel, lacunaire et électif ; dans le liquide céphalo-rachidien, il y a une hyperalbuminose légère et une très légère lymphocytose ; la réaction de Wassermann est négative avec le sang et avec le liquide céphalo-rachidien. Le grave traumatisme cranien a été ici la cause déterminante de la démence.

La démence traumatique est rare, et souvent confondue avec l'asthénie chronique post-traumatique. Celle-ci s'en distingue par les caractères suivants : chez l'asthénique, la mémoire est lente, non abolie ; le malade travaille difficilement, mais raisonne normalement ; il y a asthénie gastro-intestinale avec céphalée, rachialgie, étourdissements, bourdonnements d'oreilles, insomnie ; la ponction lombaire ne montre que l'hyperalbuminose du liquide céphalo-rachidien sans la lymphocytose discrète qui s'y ajoute chez le dément traumatique.

L. B.

**Troubles endocriniens et épilepsie tardive** (M. Perrin et G. Richard, **Rev. neurolog.**, sept. 1919).

Certaines variétés d'épilepsie dépendent d'altérations ou de troubles sécréteurs des glandes endocrines. Les auteurs rapportent 2 cas de syndromes pluriglandulaires dans lesquels le trouble sécrétoire prédominant, l'insuffisance ovarienne, semble avoir déterminé l'apparition de l'épilepsie tardive. Le premier cas concerne une femme de trente-huit ans, chez qui les premiers signes de déséquilibre glandulaire ont apparu, à vingt-neuf ans, sous forme d'insuffisance ovarienne ; presque aussitôt après, survinrent les crises épileptiformes ; puis on observa successivement des signes d'insuffisance des surrénales et de l'hypophyse ; cette malade mourut de la grippe. Le deuxième cas est celui d'une jeune fille de vingt ans, présentant des signes d'insuffisance thyroïdienne, et chez qui les crises épileptiques, survenues à l'âge de treize ans, coïncidaient assez exactement avec le moment des règles ; l'opothérapie thyro-ovarienne (0gr,10 d'extrait thyroïdien associé à 0gr,40 d'extrait total d'ovaire, dose doublée un peu plus tard) a produit une amélioration notable. Cette jeune fille a succombé à une atteinte de grippe.

L. B.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 12 décembre 1919.*

**A propos de la transfusion sanguine.** — M. GASTOU a, pendant l'épidémie de typhus exanthématique de 1915, en Serbie, en collaboration avec le Dr Escluse, employé comme médication la transfusion sanguine de bras à bras de sang citraté. Le procédé, des plus simples, consistait à prendre, avec une seringue de 10 centimètres cubes contenant une pincée de citrate de soude, du sang dans le bras d'un malade et de l'injecter immédiatement dans les veines du bras d'un autre malade (Voir *Revue de médecine* et *Presse médicale*, 1915).

**Cas inédits de mort par les arsénobenzols.** — MM. BIZARD et MONEL, à propos de 8 cas de mort inédits par le 606 et ses dérivés, parvenus à leur connaissance, attirent l'attention de la Société et des médecins praticiens sur la nécessité de toujours pratiquer eux-mêmes les injections intraveineuses de ces produits et de n'en user qu'avec une extrême prudence.

M. DRUELLE pense qu'il faut prendre des précautions pour faire ces injections, mais voudrait plus de détails dans les observations rapportées ci-dessus.

M. TISSIER, se basant sur une longue expérience, proteste contre le danger du traitement arsenical lorsqu'il est administré d'une façon raisonnée ; il demande des observations précises indiquant l'état du malade, la dose et le mode d'administration des injections, afin de pouvoir les discuter. Le mercure a aussi ses dangers.

M. SÉE ne connaît pas de morts par le benzoate, mais tout au moins des albuminuries.

M. PAUL GUILLON a pratiqué des milliers d'injections d'huile grise sans jamais avoir un accident, ni même un ennui.

**La paralysie générale est due à un tréponème distinct de celui de la syphilis banale.** — MM. A. MARIE et LEVADITI présentent des préparations d'accidents comparés d'inoculation au lapin avec le virus du chancre syphilitique d'une part, et celui du sang des paralytiques généraux, virus contrastant l'un avec l'autre par leur temps d'incubation, par la durée des lésions produites, par le caractère des lésions, par leur pouvoir pathogène, par l'immunité croisée. Il semble bien qu'il y ait une syphilis neurotrope distincte de la syphilis ordinaire dermotrope.

**Nécessité des analyses complètes dans le traitement du diabète.** — Pour M. GUELPA, les analyses complètes des urines donnent seules les renseignements indispensables, car la quantité de sucre urinaire n'a qu'une importance relative, parfois trompeuse ; les vraies indications de la gravité du diabète étant avant tout les quantités d'urée, d'acide urique et d'acidité totale.

M. LEMATTE. — Dans la cure du diabète, les hydrocarbones alimentaires ne valent que par la quantité et la qualité des métaux qui accompagnent les amidons ingérés. La chaux et la magnésie ont une grande part dans la formation du glycogène hépatique (expérience de Vaudin).

**Assemblée générale.** — La Société se constitue en assemblée générale pour entendre le rapport annuel de M. Paul GUILLON, secrétaire général ; le compte rendu financier de M. LEMATTE, trésorier, et pour procéder à l'élection de son bureau pour l'année 1920. M. MOUCHET est élu président.

M. DUCLAUX.

# NOUVELLES

**Nécrologie.** — Le Dr Maurice Chibret (de Châtel-Guyon), décédé à Cambo, à l'âge de trente-huit ans. — Sir William Osler, professeur de médecine à Londres, associé étranger de l'Académie de médecine. — M. Henry Flach, pharmacien, ancien interne des hôpitaux, administrateur-fondateur du Souvenir français, fabricant de spécialités pharmaceutiques. — Le Dr Emmanuel Ostrovsky. — Mme Bellier, grand'mère de M. le Dr Georges Labey, chirurgien des hôpitaux de Paris. — Le Dr Margantin, médecin-major de 1re classe. — Mme Roulay, femme de M. le Dr Roulay, qui s'est dévouée dans un hôpital pendant la guerre. — Le Dr Raphaël Neuvialle (de Vallon, Ardèche), décoré de la croix de guerre, décédé à l'âge de trente-neuf ans dans un accident d'automobile en allant visiter ses malades.

**Mariage.** — Mlle Maria Lacarrière, fille de M. le Dr Lacarrière, médecin en chef de la marine en retraite, et M. Henri Warenghem.

**Hôpitaux de Paris.** — CONCOURS DE MÉDECIN DES HÔPITAUX. — Le jury est modifié ainsi qu'il suit : MM. les Drs Le Gendre et Lesage, non acceptants, sont remplacés par MM. les Drs Babinski et Courtois-Suffit qui ont accepté.

CONCOURS DE L'EXTERNAT. — ANATOMIE. — *Séance du 3 janvier.* — Question donnée : Artère sous-clavière. MM. Lamaze, 14 ; Laplanche, 16 ; M. Levassor, 13 1/2 ; Lamy, 9 ; Leplat (Gabriel), 16 ; Joffroy, 6 ; Lévy (Paul), 15 ; Kenzinger, 12 ; Kohn (Richard), 3 ; Kalt, 18 1/2 ; Jossand, 12 ; Laudrieu, 9 ; Legritz, 7 ; Jean dit Aman, 10 ; Thibert, 4 ; Thibault (Alexandre), 6 ; Weill (Robert), 17 ; Theillier, 4 ; Villette, 4 ; Terrin, 4.

*Absent* : M. Ksentim.

*Excusé* : M. Salathé.

PATHOLOGIE. — *Séance du 28 décembre.* — *Signes et diagnostic de l'hydarthrose du genou.* — Ont obtenu : MM. Bœhler, 16 ; Barillot, 9 ; Bocquet, 17 ; Bernard (Geor.), 11 ; Beltanski, 14 ; Burgeat, 15 ; Girot, 17 ; Fombeure, 15 ; Farnaché, 15 ; Huet, 13 ; Guinard, 12 ; Heriard, 12 ; Guilberteau, 13 ; Géray, 9 ; Hautefeuille, a filé ; Isnel, 15 ; Gauche, 13 ; Godart, 17 ; Gueullette, 16 ; Fillatreau, a filé ; Firbech, 10. — *Absent* : M. Bonnichon. — *Excusés* : MM. Fromenteau, Bonnafous.

*Séance du 29 décembre.* — *Symptômes et diagnostic de l'insuffisance aortique.* — Ont obtenu : MM. Grardel, 13 ; Gueneau de Mussy, a filé ; Fouché, 9 ; Jabiol, 14 ; Ferré, 16 ; Fouquet, 18 ; Ganran, 12 ; Gueutier, 14 ; Hervier, 13 ; Guignebert, 15 ; Tournié, a filé ; Froyez, 7 ; Fraenkel, 14 ; Huard, 12 ; Héraux, 19 ; Flahault, 11 ; Haye, 14 ; Hery, 12 ; Hernu, 13.

*Séance du 4 janvier.* — Question donnée : Symptômes et diagnostic de l'étranglement herniaire. MM. Gouvenot, 14 ; Fénal, 13 ; Faugeron, 13 ; Huguenin, 18 ; Gournay, 16 ; Jacquet, 10 ; Eustache, 5 ; Galtier, 15 ; Garcin, 14 ; Fumet, 16 ; Farret, 15 ; Funck, 18 ; Fèvre, 17 ; Eschalier, 18 1/2 ; Galpérine, 12 ; Hélie, 9 ; Gestat, 14 ; Ferrn, 18.

*Absents* : MM. Gaillard, Espenel.

**Concours de médecin de l'Assistance médicale.** — ÉPREUVE CLINIQUE. — *Séance du 23 décembre.* — Ont obtenu : MM. Salmont, 13 + 8 = 21 ; Guyonnaud, 15 + 8 = 23 ; Routhier, 17 + 9 = 26.

*Séance du 26 décembre.* — Ont obtenu : MM. Barbarin, 12 + 7 = 19 ; Pasquet, 16 + 8 = 24 ; Lassance, 16 + 9 = 25.

*Séance du 30 décembre.* — Ont obtenu : MM. Contet, 17 + 8 = 25 ; Bilbaut, 15 + 7 = 22 ; Léon, 16 + 7 = 23.

**Faculté de médecine de Paris.** — Sont nommés chefs de laboratoire : MM. Augier (anatomie) ; Binet (pathologie expérimentale) ; Jean Camus (physiologie) ; Cardot (chef adjoint, physiologie) ; Duvoir (médecine légale) ; Dervieux et Kohn Abrest (chefs adjoints, médecine légale).

Sont délégués dans les fonctions de chefs de laboratoire : MM. Mathieu (bactériologie) ; Mercier (pharmacologie).

**Adjuvat des asiles.** — Par mesure transitoire, les candidats au concours d'adjuvat des asiles, admissibles au concours de 1914, sont autorisés à conserver, pour le concours de 1920, le nombre de points qu'ils ont obtenus en 1914, sous la condition qu'ils en fassent la demande avant la clôture du registre d'inscription.

**Hospice national des Quinze-Vingts.** — Un concours pour la nomination à quatre places de chefs de clinique, à la clinique nationale ophtalmologique des Quinze-Vingts, sera ouvert le jeudi 15 janvier 1920, à 9 heures du matin, dans la salle des opérations de la clinique, rue de Charenton, n° 28.

**Concours des bourses de doctorat en médecine.** — Sont admis à prendre part au concours des bourses de doctorat en médecine les candidats appartenant au nouveau régime d'études, pourvus de 4, 8, 12 ou 16 inscriptions, qui ont subi avec la note « bien » l'examen de fin d'années correspondant à leurs inscriptions.

Jusqu'à la disparition de l'ancien régime d'études, les étudiants en cours de scolarité appartenant à ce régime seront admis à s'inscrire au concours dans les conditions déterminées par l'arrêté du 22 avril 1902, modifié par l'arrêté du 23 mai 1912. (*Arrêté du 26 décembre 1919.*)

**Légion d'honneur.** — Sont nommés *officiers de la Légion d'honneur* :

M. Beaunis, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Strasbourg ; M. Cuq, docteur en médecine de la Faculté de Strasbourg, médecin-major en retraite ; M. Malherbe, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, chirurgien consultant des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

**Conseil d'hygiène publique.** — Le Conseil municipal de Paris, ayant à désigner trois membres appelés à siéger au Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, a maintenu deux anciens membres, MM. Deville et Adolphe Chérioux, et désigné M. Louis Puech pour occuper la troisième place.

**Association amicale des internes en médecine.** — Le Conseil municipal de Paris vient de décider d'accorder à l'Association amicale des internes en médecine une subvention de 3 000 francs en vue de contribuer à l'érection d'un monument qui sera élevé à l'Hôtel-Dieu à la mémoire des internes et anciens internes des hôpitaux de Paris morts au champ d'honneur.

**Circonscriptions sanitaires maritimes.** — Par arrêtés du ministre de l'Intérieur, sont nommés : M. Vigné, directeur de la 2e circonscription sanitaire maritime,

## NOUVELLES *(Suite)*

en résidence au Havre, et M. Ranol, directeur de la 5[e] circonscription sanitaire maritime, en résidence à Pauillac (Gironde).

**Faculté de médecine de Lille.** — La chaire de thérapeutique est supprimée et remplacée par une chaire de clinique médicale infantile.

Le cours complémentaire de clinique médicale infantile est supprimé et remplacé par un cours complémentaire de thérapeutique.

Sont créés : un cours de maladies du système nerveux, un cours complémentaire de pharmacologie, une conférence d'oto-rhino-laryngologie, une conférence de médecine légale, une conférence de stomatologie. M. le professeur Combemale, ancien doyen, est nommé doyen honoraire.

**Faculté de médecine de Nancy.** — Sont nommés chefs de travaux, MM. les professeurs agrégés : Thiry (histoire naturelle), Robert (chimie), Collin (histologie), Lucien (anatomie), Fairise (anatomie pathologique), MM. les D[rs] Lamy (physique), Mathieu (physiologie). M. Lucien est chargé, en outre, d'un cours d'anatomie et de la direction du service.

Sont chargés de cours complémentaires MM. les professeurs agrégés : Parisot (pathologie expérimentale et générale), Michel (médecine opératoire), Perrin (thérapeutique), Richon (pathologie interne), Binet (pathologie externe).

**Faculté de médecine de Toulouse.** — M. Gerber, professeur à l'Ecole de Marseille, est chargé d'un cours de matière médicale à la Faculté de Toulouse.

**Faculté de médecine d'Alger.** — Il est créé un emploi de préparateur de physique médicale.

**Faculté de médecine de Bordeaux.** — M. le professeur Cassaet a été autorisé à permuter de chaire et à prendre la chaire de clinique médicale.

**Hôpitaux de Lyon.** — CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HÔPITAUX DE LYON. — Deux concours successifs viennent d'avoir lieu ; le premier concours s'est terminé par la nomination de MM. Gaston Cotte et René Leriche ; le deuxième concours par la nomination de MM. Santy et Alamartine.

CONCOURS D'EXTERNAT DES HÔPITAUX DE LYON. — Ce concours, commencé le 13 octobre 1919, vient de se terminer par les nominations suivantes :

MM. Rey, Dechaume Jean, Ricard, Creyssel, Mollon, M[lle] Chevassus, MM. Lbary, Grobert, M[lle] Depoibonbe, MM. Delore, Vincent, Baussillou, Mautelin, Josserand, Bidault, Mauhès, Kofman, Edouard, Michon, Van Colaert, Dechaume Michel, Pargoire, Bouvier, M[lle] Diochon, MM. Rollet, Bertrand Pierre, Vachey, M[lle] Schœn, MM. Gardère, Beaupère, Deschamps, Grivet, Luc, Cibert, Dollet, Didier, Kuentz, de Rougemont, Theillard, Condamin, Amabert, Bollet, Lenoir, Gayet, Girardot, Pelissier, Albertin, Thevenon, Bertrand F., Mallet-Guy, Paupert, Chaix, Jondot, Rouchot.

Externes suppléants : MM. Gotteland, Caillaut, Brochier, Blanchet, M[lle] Berger, MM. Euselme, Brochot d'Auferville, M[lle] Durand, MM. Faure, Canette, Vignon, M[me] Cresseyl, MM. Corréard, Decœur, Bertrand Marcel, De Girardier, Prévot, Bienvenu, Rateau, Sors, Denier.

**Ecole de médecine de Rouen.** — Sont nommés : Chef de clinique obstétricale, M. le D[r] Léonard ; prosecteur, M. Lévy-Roben.

Sont prorogés dans leurs fonctions :

M. le D[r] Lecaplain comme chef de clinique médicale ; M. le D[r] Méret, comme professeur suppléant d'anatomie et de physiologie.

**Ecole de médecine d'Amiens.** — M. Hautefeuille, chargé de cours à l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens, est nommé professeur de pathologie interne à ladite Ecole en remplacement de M. Courtellemont, mort au champ d'honneur dès le début de la guerre.

**Ecole de médecine de Marseille.** — M. le D[r] Maurice Brémond, oto-laryngologiste des hôpitaux, a été nommé professeur d'oto-rhino-laryngologie. M. le D[r] Beltrami a été nommé professeur de stomatologie.

**Hôpitaux de Bordeaux.** — M. le D[r] Charbonnel est nommé chirurgien adjoint à l'hospice général ; M. le D[r] Parcelier est nommé chirurgien adjoint à l'hôpital des enfants ; M. le D[r] Lefèvre est nommé chirurgien adjoint de l'hôpital Saint-André.

**Académie des Sciences.** — PRIX DÉCERNÉS POUR 1919. — PRIX MONTYON. — Trois prix de 2 500 francs à MM. Weinberg et Séguin pour leur ouvrage sur *la Gangrène gazeuse* ; à MM. Louis Martin et Pettet pour leur ouvrage sur la *Spirochétose ictéro-hémorragique* ; à MM. Henri Rouvillois, Guillaume Louis, Pédeprade et Basset pour leur ouvrage : *Etudes de chirurgie de guerre à l'auto chirurgicale n° 2.*

Trois mentions honorables de 1 500 francs sont attribuées à MM. Jean Fiolle et Jean Delmas pour leur ouvrage intitulé : *Découverte des vaisseaux profonds* ; à MM. Alfred Boquet et L. Nègre pour leurs travaux sur la *Lymphangite épizootique des solipèdes* ; à M. le D[r] Gougerot pour ses travaux relatifs à la *Lutte contre les maladies vénériennes.*

PRIX BARBIER (2 000 francs). — M. Albert Goris, pour ses travaux sur la *Localisation et le rôle des alcaloïdes et des glucosides chez les végétaux* et sur la *Préparation du catgut.*

PRIX BRÉANT (100 000 francs). — Un prix de 3 000 francs est décerné à M. Paul Ravaut pour l'ensemble de ses *Recherches sur le paludisme et l'amibiase* ; un prix de 2 000 francs est décerné à M. Lucien Camus pour ses recherches sur l'*Infection et sur l'immunité vaccinales.*

PRIX GODARD (1 000 francs). — M. Albert Pézard, *Recherches sur les glandes génitales.*

PRIX CHAUSSIER (10 000 francs). — L'Académie décerne un prix de 3 000 francs à M. Albert Dustin pour ses *Etudes relatives à la neurologie, l'embryologie et l'histologie* ; un prix de 3 000 francs à MM. Marcel Frois et Barthélemy Caubet : *la Fatigue dans le travail industriel* ; un prix de 3 000 francs à M. Adrien Grigaut : *Nouvelles méthodes chimiques en pathologie et leurs résultats* ; un prix de 1 000 francs à M. H. Marichelle : *Recherches sur le mode de production des sons de la parole.*

PRIX MÈGE (10 000 francs). — Un encouragement de 300 francs à M. Jules Glover : *La Téléphonie par le squelette appliquée aux armées.*

PRIX BELLION (1 400 francs). — Le prix est décerné à feu Georges Demeny pour l'ensemble de ses œuvres.

## NOUVELLES *(Suite)*

Mention très honorable à M. Humbert Boucher. *Les mycoses gommeuses de la côte d'Ivoire.*

PRIX DU BARON LARREY (750 francs). — M. Camille Lian : *Les troubles cardiaques des soldats.*

Une citation à M. Albert Stanislas : *Contribution à l'étude de la lutte antipaludique en Macédoine.*

PRIX ARGUT (1 200 francs). — M. Robert Pierret : *La lipurie.*

Citation à MM. Victor Raymond et Jean Parisot : *Le pied de tranchée.*

PRIX LALLEMAND (1 800 francs). — M. Léon Binet : *Le tremblement.*

Citation très honorable à MM. Couvreur et Duroux pour leurs travaux sur les sections et restaurations nerveuses, et à M. André Léri pour son ouvrage intitulé : *Commotions et émotions de guerre.*

PRIX POURAT (1 000 francs). — Le prix n'est pas décerné.

PRIX PHILIPPEAUX (900 francs). — Mme Lucie Randoin-Fandard, *Etude sur la glycérine* (sucre libre et sucre protéidique du sang).

PRIX FANNY EMDEM (3 000 francs). — M. Léon Chevreuil, pour son ouvrage intitulé : *On ne meurt pas.*

PRIX LANNELONGUE. — Mmes Cusco et Ruck.

FONDATION LOUTREUIL (125 000 francs). — Parmi les subventions accordées sur le fonds Loutreuil, nous relevons :

10 000 francs au Muséum d'histoire naturelle pour la réorganisation de sa bibliothèque.

5 000 francs à MM. Albert Peyron et Gabriel Petit pour l'*Etude du cancer chez les gros mammifères.*

3 000 francs à M. Th. Nogier pour l'installation du laboratoire de radiologie de l'Institut bactériologique de Lyon.

FONDS CHARLES BOUCHARD (5 000 francs). — M. le Dr Jean Camus pour la continuation de ses travaux sur les réactions nerveuses, les régénérations des nerfs et les effets de divers poisons sur les centres nerveux.

**Thérapeutique** (Professeur : M. PAUL CARNOT). **Cours complémentaire d'hydrologie, de crénothérapie et de climatothérapie,** sous la direction de MM. A. ROBIN, P. CARNOT, LINOSSIER et RATHERY. — Ce cours a lieu depuis le 8 *janvier*, les *jeudis* et *samedis* à 5 *heures*, au grand amphithéâtre.

PROGRAMME. — 8 *Janvier.* — M. LINOSSIER : Généralités. Origine des eaux minérales. Distribution géographique. Captage. Classification.

10 *Janvier.* — Professeur DESGREZ : Propriétés physiques et chimiques des eaux minérales.

15 *Janvier.* — M. LINOSSIER : La cure hydrominérale, ses techniques. Eaux sulfurées, généralités. Projections.

17 *Janvier.* — M. LINOSSIER : Eaux sulfurées. Description des stations et projections : M. FLURIN (Cauterets).

22 *Janvier.* — M. LINOSSIER : Eaux sulfurées (fin). Eaux chlorurées. Description des stations et projections : M. BLANC (Aix-les-Bains), M. PIATOT (Bourbon-Lancy).

24 *Janvier.* — M. LINOSSIER : Eaux bicarbonatées. Eaux bicarbonatées chlorurées. Description des stations et projections : M. MAUBAN (Vichy), M. PORGES (Saint-Nectaire).

29 *Janvier.* — M. LINOSSIER : Eaux bicarbonatées chlorurées (fin). Eaux sulfatées. Cures de diurèse. Description des stations et projections : M. PERPÈRE (Mont-Dore), M. BOULOUMIÉ (Vittel).

31 *Janvier.* — M. LINOSSIER : Eaux sulfatées (fin). Eaux sulfatées chlorurées. Eaux thermales simples et radio-actives. Description des stations et projections : M. GANDY (Bagnères-de-Bigorre), M. JOLY (Bagnoles-de-l'Orne).

5 *Février.* — M. BARDET, secrétaire général de l'Institut d'hydrologie : Climatothérapie générale.

7 *Février.* — M. G. BAUDOUIN : Climats marins et thalassothérapie. Projections.

12 *Février.* — M. RIST : Climats terrestres. Cures de sanatoriums. Projections.

14 *Février.* — Professeur CARNOT. — Indications, par maladies, des cures hydrominérales et climatiques.

Une excursion d'études à Vichy aura lieu, pour les élèves ayant suivi le cours, pendant les vacances de la Pentecôte (23 et 24 mai).

### MEMENTO DU MÉDECIN

10 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris. Service de M. le Pr GILBERT. Leçon clinique à 10 h. 45, sur un cas de tumeur ganglionnaire maligne du médiastin.

12 JANVIER. — *Paris.* Ouverture du concours de l'internat. — *Paris.* Ouverture du cours d'orthopédie de M. CALOT. — *Paris.* Ouverture du cours de M. le Dr ANDRÉ LÉRI sur les maladies de la nutrition. Faculté de médecine, 4 heures. — *Lyon.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Saint-Étienne.

14 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr GILBERT. Polyclinique, présentation de malades, notions de thérapeutique pratique.

15 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le Pr GILBERT. Leçon clinique à 10 h. 45.

15 JANVIER. — *Paris.* Concours de chefs de clinique de l'hospice des Quinze-Vingts, rue de Charenton, à 9 heures.

19 JANVIER. — *Bruxelles.* Conférences de M. le Dr CABANÈS sur la pathologie historique à l'École des Hautes-Études.

20 JANVIER. — *Bordeaux.* Concours d'oculiste adjoint des hôpitaux.

22 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr GILBERT. Polyclinique, présentation de malades, notions de thérapeutique pratique.

24 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le Pr GILBERT. Leçon clinique à 10 h. 45.

25 JANVIER. — *Paris.* Cérémonie commémorative organisée par l'Association générale des médecins de France et l'Association générale des pharmaciens en vue de glorifier la mémoire des médecins, pharmaciens et étudiants tombés au champ d'honneur. Grand amphithéâtre de la Sorbonne.

30 JANVIER. — *Dijon.* Concours sur titres et épreuves pour l'emploi d'inspecteur départemental des services d'hygiène à la préfecture de la Côte-d'Or.

31 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le Pr GILBERT. Leçon clinique à 10 h. 45

2 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture du concours de dentiste des hôpitaux.

*Lyon.* Concours pour deux places de médecins des hôpitaux de Saint-Étienne.

12 FÉVRIER. — *Rouen.* Ouverture du concours pour la place de chirurgien en chef de l'hôpital d'Elbeuf.

# CHRONIQUE DES LIVRES

*Formulaire thérapeutique des maladies du tube digestif*, par le Dr L. Pron, d'Alger, 1919. Un vol. in-18, de 109 pages. 3 francs (*Maloine et fils, à Paris*).

L'auteur était des plus autorisé pour ajouter ce travail complémentaire à ses publications antérieures concernant les maladies des voies digestives. Il s'agit ici d'un petit formulaire essentiellement pratique, s'offrant aux praticiens comme un « Résumé de thérapeutique clinique des affections de l'appareil digestif tout entier ». L'ordre adopté est l'ordre alphabétique ; les formules recueillies sont du meilleur éclectisme. Le tout est précédé d'un très court abrégé de la récente réglementation concernant les substances toxiques. Nul doute que ce petit manuel, très substantiel et portatif, ne trouve un excellent accueil dans le monde médical. H.

*Le médecin au feu*, par le Dr G. Saint-Paul, médecin divisionnaire. Un volume in-16. 4 fr. 75 (*Librairie Félix Alcan, à Paris*).

Écrit par un médecin qui a fait toute la guerre dans les premières lignes, il constitue *un document vécu* dont nul, voulant connaître la médecine militaire ou prétendant traiter de la médecine militaire ou de l'adaptation du corps médical à l'armée et aux circonstances de guerre, ne pourra désormais se passer.

Voilà pour la partie documentaire. Mais l'œuvre a un autre mérite. Sous le titre *Conditions et milieux*, elle fait une large part aux entourages (Général, Etat-Major, Officiers et Poilus) et aux conditions d'existence : la vie, le bureau, la table, les cérémonies de la médecine militaire. Strictement impartial, le *Médecin au feu* accorde aux praticiens civils, dans les termes les plus saisissants, l'admiration qui leur est due et campe le *soldat sanitaire*, quelle que soit son origine, d'une façon tellement impressionnante que sa lecture évoquera inévitablement, chez tous ceux qui ont vécu la vie de l'avant, des souvenirs charmants et des souvenirs poignants. Z.

*Traumatismes cranio-cérébraux*, par le Dr H. Duret. 1919. 1 vol. in-8 de 1 400 pages avec fig. : 50 fr. (*Félix Alcan, éditeur, à Paris*).

Cet immense volume (1 500 pages), ce travail gigantesque est la résultante de quarante ans de labeur. Duret, en effet, n'a jamais cessé de s'intéresser à la pathologie cranio-cérébrale en général, et aux traumatismes cranio-cérébraux en particulier. En 1878, en effet, le futur chirurgien des hôpitaux de Paris publia une excellente thèse intitulée : « Étude expérimentale et clinique sur les traumatismes cérébraux ». Aujourd'hui M. Duret nous donne un livre dont la richesse documentaire est infinie ; c'est un puits inépuisable qui fourmille de faits et d'observations sans nombre.

Après avoir étudié le mécanisme, si intéressant, des fractures du crâne et leur étiologie, l'auteur fait une description minutieuse de toutes les lésions anatomo-pathologiques de ces fractures, depuis les lésions des téguments jusqu'à celles de la substance nerveuse.

Dans un quatrième et dernier chapitre sont étudiés les symptômes de ces traumatismes, et l'auteur envisage successivement les traumas limités aux différentes régions de la voûte, les traumas avec irradiation du trait de fracture de la voûte à la base et enfin les fractures totales de la base. Toute cette étude est faite, je le répète, appuyée sur une documentation considérable : des figures innombrables illustrent le texte, des observations sans nombre en rendent la lecture plus intéressante.

C'est un livre qu'on consultera souvent et qu'il sera nécessaire de consulter toutes les fois qu'on voudra faire un travail quelconque sur le même sujet. A. S.

*Traitement médical des maladies des reins en clientèle*, par Ch. Fiessinger, correspondant de l'Académie de médecine. 1919, 1 vol. in-8°, 6 fr. (*Librairie Maloine, à Paris*).

Ce volume n'aborde que les affections des reins d'ordre médical.

La plupart des chapitres de ce livre ont été écrits à l'épreuve d'une expérience personnelle. Les études de l'auteur sur les maladies du cœur l'ont aiguillé vers les maladies des reins. Les affections cardiaques retentissent sur les reins et les néphrites chroniques produisent maintes fois le cœur rénal. Les recherches sur les quantités d'urée sanguine, les constantes d'Ambard lui ont montré la variabilité de ces facteurs dans les cas où une congestion superposée d'origine cardiaque trouble le rythme de la sécrétion rénale.





# LIBRES PROPOS

## POUR NOS PETITS

J'ai le bonheur d'être trois fois grand-père. Martine a cinq ans. C'est la plus jeune de mes petits-enfants, et celle qui sait le mieux me faire obéir à tous ses caprices (l'obéissance n'est-elle pas la première vertu d'un grand-père?). Elle revient il y a quelques jours triomphante du lycée. Il faut vous dire que Martine est une personne sérieuse, pour qui la lecture n'a plus que peu de secrets, et qu'elle suit brillamment les cours de onzième.

— Grand-père, me crie-t-elle dès le seuil, je suis seconde en histoire !

— En histoire, ma chérie? C'est fort beau, Qu'est-ce qu'on a bien pu te demander?

— On m'a demandé *les monsieurs qui est avant les Gaulois !*

Jugez si je fus pris de respect pour cette enfant au courant, jusque dans ses origines les plus obscures, de la formation de notre race.

Après un juste tribut d'éloges, j'allai voir à sa table de travail mon petit fils Raymond.

Raymond a huit ans. Il est très appliqué. Il aime à s'instruire, et il a la légitime ambition de comprendre ce qu'il apprend. Il avait les yeux pleins de larmes.

— Ma leçon est difficile, pleurniche-t-il. Il y a trop de mots que je ne connais pas.

— Il ne faut pas pleurer, petit nigaud. Je vais te les expliquer.

Je prends le livre, dont je regretterais de ne pas citer le titre exact : c'est le *Cours de géographie méthodique...* par Lanier et Laborde, *classe de huitième*, et voici ce que j'y lis (p. 4) :

> Les végétaux de la mer... presque tous appartiennent à la famille des thallophytes. Ce sont des algues, les goémons, qu'on recueille sur les littoraux pour en faire des engrais, le zostère qui sert à la literie et à l'ameublement, les varechs et les sargasses.
>
> Le plankton... est un amas confus d'algues microscopiques, les diatomées, et de mollusques infiniment petits, les globigérines...
>
> On partage la faune marine en trois groupes : faune littorale, faune pélagique, faune abyssale, etc.

Et cela continue sur le même ton.

Michel est plus étourdi, mais il n'a que six ans. Il est penché sur la géographie des mêmes auteurs spécialement écrite pour la classe de neuvième. La tête dans ses deux mains, il cherche à fixer dans sa mémoire une phrase difficile. Je jette un coup d'œil par-dessus son épaule.

> Une colline qui s'étale largement et garde à peu près a même altitude est un plateau.

Quelle définition limpide pour un enfant de six ans ! Sans doute savourerez-vous davantage le lyrisme avec lequel les auteurs célèbrent le charme de la montagne.

> Le charme qui les attire (les alpinistes), c'est la vue d'un spectacle sublime, c'est la sérénité et le silence des hauts sommets, silence qu'interrompt à peine le murmure discret des sources ou la voix lointaine des torrents. Le citadin se réfugie dans la montagne pour y trouver un remède contre la vie énervante des villes, etc.

Vous n'aimez pas ce fade pathos? Libre à vous de vous reporter à la page 23 et de vous figurer l'état d'âme d'un enfant, à qui on fait apprendre le passage suivant :

> En Asie, les Français Garnier, de Lagrée et Pavie explorèrent l'Indo-Chine, et des explorateurs russes, Groum Grzimaïla, Przivalski, et le Suédois Sven Hedin gravirent les plateaux de Pamir et de l'Himalaya. L'Afrique, presque inconnue en 1850, a été assaillie par les explorateurs Barth, Nachtigal et Foureau dans le Sahara ; Galliéni au Sénégal ; Binger et Monteil en Guinée ; Spoke, Grant, Burton et Stanley dans la région du Nil ; Livingstone dans l'Afrique australe ; Stanley et de Brazza dans l'Afrique équatoriale.

Je me demande s'il faut rire ou pleurer!

Qu'il se soit rencontré deux pédants pour élaborer un ouvrage stupide, c'est un accident individuel. Il n'y a qu'à en rire, et à inscrire leurs noms dans la glorieuse lignée des Vadius et des Trissotin. Ce qui est attristant, c'est qu'il se trouve au ministère de l'Instruction publique des fonctionnaires pour imposer aux professeurs des lycées l'usage de manuels aussi manifestement idiots.

Eh quoi ! nous confions aux éducateurs officiels cette merveille qu'est un cerveau d'enfant, glaise informe, avide du modelage, virginité impatiente d'être fécondée, page blanche prête à enregistrer en caractères indélébiles les premières initiations. De l'œuvre du maître, de l'orientation qu'il imprimera à l'intelligence en éveil, des premières graines qu'il fera germer sur le sol fécond et nu, va résulter le développement de cet « inconscient » qui, plus fort que la raison même, dominera un jour toute la vie psychique de l'enfant devenu homme. Et voilà comment des pions de collège, des ronds-de-cuir du ministère comprennent la noble mission dont ils ont sollicité le grand honneur, accepté la lourde responsabilité !

Nous leur disons : Développez une intelligence : ils répondent globigérines ; faites naître une conscience : ils évoquent Groum Grzimaïla ; exaltez dans une âme en éveil les nobles sentiments qui sont la parure de l'humanité, enthousiasme pour le beau, culte du bien, respect du juste, bonté, charité dévouement... : ils ne trouvent qu'à aligner les termes barbares d'une classification botanique, thallophytes, zostère, varechs, sagrasses... *bonus bona bonum, deus sanctus, ossabandus, nequeis nequer potarinum, guipsa milus*, pourraient-ils ajouter avec le Sganarelle de Molière. Ce serait tout aussi compréhensible pour des cerveaux de six à huit ans !

Le résultat de cette faute de tactique, c'est que l'enfant, naturellement curieux, dont les questions incessantes mettent parfois à une rude épreuve la patience pourtant infinie d'un père, à qui on pourrait, avec quelque adresse, inculquer l'amour du travail, ne l'accepte que comme une corvée désagréable.

Puisque, nous affirme-t-on, nous allons entrer en France dans une ère de réformes, ne pourrait-on l'inaugurer en revisant les programmes des classes enfantines? Qu'on nomme une commission, si l'on veut, puisque c'est chez nous un geste préliminaire à toute décision, mais qu'on ne recommence pas la même erreur que lorsqu'on a créé, il y a quelques années, la grande commission de la repopulation.

On y avait introduit une majorité de célibataires !

Je demande que, pour reviser les programmes des classes d'enfants, on convoque des papas, et au besoin, je m'offre à y représenter les grands-pères !

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En attendant, j'ai fermé la géographie de MM. Lanier et Laborde, j'ai conduit mes petits-enfants à la promenade, et je leur ai raconté *Peau d'âne*.

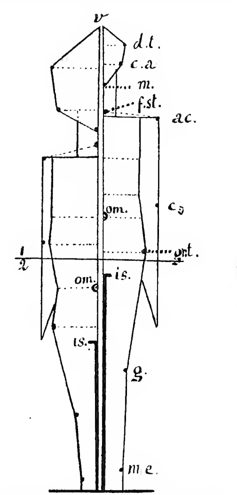
G. LINOSSIER.

# VARIÉTÉS

## LE LIVRET DE L'ENFANT OU LES MESURES INDISPENSABLES DE CROISSANCE

Dans ces quinze dernières années surtout, l'étude de la croissance a provoqué une quantité de travaux d'où découlent de précieux enseignements.

Une première notion s'est confirmée (1) : l'irrégularité même de la croissance, son *évolution par poussées*, par phases de majoration coupées de phases de ralentissement ; mais cette irrégularité se déroule suivant un rythme moyen fixe. C'est




Parallèle de la silhouette et des proportions de l'enfant et de l'adulte (fig. 1)

la *loi* de croissance dite *d'activité et de ralentissement* ou des maxima et des minima, qu'on peut ainsi énoncer (2) :

*La croissance progresse à l'état normal non d'un pas régulier, mais par poussées ; toutefois la succession de ces poussées obéit à un ordre régulier.*

Chez l'enfant moyen et pour la population française, plus spécialement pour la région parisienne, à un *premier grand maximum*, au début de la vie chez le nourrisson, succède, pendant la seconde et la troisième enfance, c'est-à-dire de trois à six, de six à quatorze ans, deux premières phases de croissance lentement décroissante (trois à six ans, six à neuf : filles ; onze : garçons) précédant une quatrième phase (onze à douze : garçons ; neuf à dix : filles) caractérisée par un ralentissement, *phase* prémonitoire dite *d'arrêt, de recueillement*, constituant un *premier minimum.*

Puis entre treize et quinze chez les garçons et plus marquée chez eux, et entre onze à quatorze chez les filles, une cinquième phase courte de croissance brusque et proportionnellement considérable, formant le *deuxième maximum* et signalée par un accroissement avec prédominence aux membres inférieurs, d'où l'aspect élancé, dégingandé. Cette phase a reçu les noms de prépubère, critique, dysharmonique, qui en marquent bien les caractères.

C'est une époque que le médecin a besoin de bien connaître ; c'est l'âge ingrat de la fin de la grande enfance, prélude de l'adolescence. A ce moment, la faiblesse du développement thoracique en largeur rend l'organisme fragile parce qu'il ne peut se loger que de petits poumons dans ce petit thorax et que le cœur à l'étroit cherche sa place en s'abaissant, c'est la ptose cardiaque des jeunes sujets, la fausse hypertrophie de croissance.

Enfin arrive la puberté où le développement continue en longueur, mais surtout s'accuse en largeur, en épaisseur, en poids (3). Cette puberté, plus précoce chez la fille (treize à quinze ans) que chez le garçon (quatorze à seize ans), évolue jusqu'à la nubilité physiologique qu'il faut prolonger en moyenne jusqu'à dix-huit ans chez la jeune fille et jusqu'à vingt ans et demi environ chez le jeune homme ; mais la croissance ne s'arrête qu'après la dernière soudure osseuse, celle du point interne de la clavicule entre vingt-cinq et vingt-six ans, c'est le *dernier minimum.* Après, c'est l'âge adulte qui commence.

En dehors de cette loi des hauts et des bas de la croissance, une autre notion capitale ressort des documents, et les plus riches en constatations chiffrées ont été fournis par les recherches minutieuses de M. P. Godin, c'est l'*alternance du développement des différents segments du corps.* « Les segments du corps et les segments des membres alternent dans leur croissance. Cette alternance

(1) P. Godin, Recherches anthropométriques sur la croissance des diverses parties du corps, Paris, 1903. — Variot et Chaumet, Tables de croissance des enfants parisiens de un à seize ans (*Société d'anthropologie*, 18 janvier 1906, et *Société de pédiatrie*, 20 février 1906, bulletin, p. 49).

(2) H. Gillet, La croissance, ses lois générales (*Médecine scolaire*, mars-avril 1914).

(3) G. Kimpflin, Les lois de la croissance physique pendant l'enfance et l'adolescence (*C. R. de l'Acad. des sciences*, t. CLVIII, nº 11, 1914).

## VARIÉTÉS *(Suite)*

a pour durée la plus habituelle le semestre. » Telle est la *loi*, dite des *alternances*, qui résume l'enseignement que M. P. Godin nous fournit dans ses nombreuses publications. Cette loi des alternances domine l'équilibre de la croissance.

Si l'on met en parallèle, et ramenée à la même échelle, la silhouette, tracée à l'aide des principaux points de repère, d'un côté de l'adulte, de l'autre de l'enfant à la naissance, l'opposition des deux dessins saute immédiatement aux yeux (fig. 1). L'un, la silhouette du nouveau-né, nous montre le point de départ; l'autre, celle de l'adulte, nous indique le point d'arrivée. Il va falloir que le premier se modifie, se transforme pour se modeler sur le second. Cette transformation s'opérera d'après une loi très générale qui veut que les parties les plus développées au début seront celles qui croîtront le moins ensuite.

Le nouveau-né se présente tout en tête et en tronc. Si on le mesure à l'aide du canon des artistes, sa longueur mesure quatre têtes, dont deux et demie pour la tête et le tronc ; une tête et demie reste seulement pour les membres inférieurs. Chez l'adulte, la tête ne compte plus que pour 1/7, même 1/8, dans les très hautes tailles, et il y a environ trois têtes pour les membres inférieurs. Pour arriver à modifier ainsi les proportions des différents segments du corps, la croissance doit se livrer à un travail d'élongation des segments inférieurs ; autrement, si tous les segments croissaient proportionnellement d'une façon égale, la silhouette de l'adulte copierait celle du nouveau-né, ce serait l'aspect de l'achondroplasique et non la forme esthétique normale.

Cet acheminement du type infantile au type adulte s'effectuera par une série d'étapes dont les principales peuvent servir de jalons ; c'est, en partant du nouveau-né, le type de six à sept ans où l'aspect morphologique singe déjà en proportions celles de l'adulte, avec encore prédominance du segment tronc et tête ; en second lieu le type prépubère, de treize à quinze ans environ, où l'allongement du segment inférieur va trop loin, dépasse le but ; puis après quinze ans et demi, plus ou moins tôt, selon les sujets, le type pubère qui rétablit l'équilibre des proportions et tend à constituer le type adulte en redonnant de la longueur au thorax et surtout de la largeur et de l'épaisseur aux différents segments.

On conçoit que la méthode, expéditive et seule possible quand il s'agit d'un grand nombre d'enfants à examiner comme pour la confection de fiches scolaires, qui ne tient compte que de la taille globale, du poids, des périmètres thoraciques, soit

## VARIÉTÉS *(Suite)*

insuffisante pour faire entrer dans le détail de la croissance des différents segments du corps.

A chacune des phases de la croissance correspond un rapport moyen de ces différents segments du corps entre eux (1) ; en deçà et au delà de ce rapport, c'est croissance anormale. Pour s'en rendre compte, il est indispensable de se livrer à des mensurations non globales, mais segmentaires.

On a le choix entre deux pratiques : une première, mise en œuvre avec une patience digne d'éloge, par M. P. Godin, n'exige pas moins de 145 mensurations et de 35 notations, soit 175 rubriques à remplir pour chaque sujet et, avec la rapidité que seules donnent la répétition et l'expérience, c'est une bonne heure de travail. Ceux qui peuvent disposer de temps suffisant feront bien de s'imposer cette lourde besogne, dont les résultats récompenseront largement leurs efforts. Mais il ne faudrait pas que les autres abandonnassent la partie, il leur est possible de réduire les mensurations au strict nécessaire et de recueillir, malgré tout, des indications précieuses pour la surveillance de la croissance des enfants.

Déjà dans un petit fascicule, sous forme de livret, M. P. Godin (2) a proposé une trentaine de mensurations qui résument l'essentiel. On peut conseiller l'usage de ce livret qui permet une uniformité scientifique dans la collation des documents. Mais on peut très légèrement le modifier et le restreindre aux *mensurations indispensables de croissance.*

La taille globale, c'est-à-dire la hauteur du vertex au sol, se décompose dans son trajet vertical en segments, dont un, le tronc et plus particulièrement le thorax, intéresse au premier chef le médecin. C'est le point de mire, la place forte de l'organisme. Pour suivre sa croissance, on devra le mesurer et en hauteur et en largeur et calculer ses proportions par rapport aux autres segments.

On peut donc proposer de limiter les investigations aux mensurations suivantes :

1° La taille globale *(vertex-sol)* ;

2° La taille assise *(vertex-ischion)*, d'où l'on peut déduire la longueur des membres inférieurs et celle du tronc par la prise d'une mesure complémentaire ;

3° *Vertex-fourchette sternale.* Pour bien délimiter ce qui revient au thorax, on complétera les mensurations en longueur par 4° la hauteur *four-*

(1) P. Godin, Les proportions du corps pendant la croissance, Paris, 1912.

(2) P. Godin, La formule individuelle de croissance, 1913.

# SEL
## DE
# HUNT

**ACTION SURE**

Le Sel de Hunt réalise l'Alcalin-Type spécialement adapté à la Thérapeutique Gastrique. Malgré sa surprenante efficacité, *il ne contient* ni opium, ni codéine, ni cocaïne, ni substance toxique ou alcaloïdique quelconque ; dans les crises douloureuses de l'hyperchlorhydrie, il supprime la douleur *en en supprimant la cause même*. Pas d'accoutumance : le Sel de Hunt produit toujours les mêmes effets aux mêmes doses. — On le trouve dans toutes les Phies.

**EMPLOI AISÉ**

**Envoi gratuit d'échantillons de**

**SEL de HUNT**

**à MM. les Docteurs pour leurs Essais Cliniques**

**ABSORPTION AGRÉABLE**

Le Sel de Hunt est "*friable*", c'est-à-dire qu'il *se délite dans l'eau* en donnant, après agitation suffisante, une dilution homogène de poudres impalpables. On doit, en général, utiliser cet avantage qui en assure l'action uniforme (*pansement calmant*) sur la muqueuse stomacale. Cependant, pour des troubles légers de la Digestion ne nécessitant que de faibles doses, ou à défaut de liquide sous la main, on peut aussi prendre le Sel de Hunt à sec.

**INNOCUITÉ ABSOLUE**

*DÉPOT GÉNÉRAL DU*

## SEL DE HUNT

**LABORATOIRE ALPH. BRUNOT**
**16, Rue de Boulainvilliers. Paris (16e)**

# Dialyl

*Dissolvant urique puissant. Anti-Uricémique très efficace.*
(Ni Toxicité générale, ni Toxicité rénale)
*SEL DÉFINI* [$C^{11} H^{14} O^{13} Az^{2}$ Li Bo], *créé par le Laboratoire ALPH. BRUNOT et sa propriété exclusive.*

★

## DIATHÈSE URIQUE

ARTHRITISME
*RHUMATISME — GOUTTE*
*GRAVELLE*

**Dialyl**

Soluble dans l'eau
(Granulé effervescent)
"*Cures d'eau dialylée*"

DIATHÈSE
**URIQUE**

*Nombreuses Observations Médicales favorables*

Échantillons pour Essais Cliniques :
LABORATOIRE ALPH. BRUNOT
16, Rue de Boulainvilliers, Paris

Le **Dialyl** se trouve DANS TOUTES LES PHARMACIES

**Dialyl**

Dose moyenne :
2 à 3 mesures par jour
*(Chaque mesure dans un verre d'eau)*

DIATHÈSE
**URIQUE**

## VARIÉTÉS *(Suite)*

*chette sternale*, base de l'*appendice xiphoïde* en projection verticale.

Ces quatre mesures suffiront pour la mensuration en longueur.

Les mensurations en largeur et épaisseur pourront se limiter à celles du thorax et, parmi celles proposées, aux suivantes :

A. En largeur :

1° *Diamètre bicoracoïdien*, d'une apophyse coracoïde à l'autre ;

2° *Diamètre transverse maximum* sur le plan de la base de l'appendice xiphoïde.

B. En épaisseur :

1° *Diamètre antéro-postérieur fourchette sternale-septième cervicale* ;

2° *Diamètre antéro-postérieur xipho-sternal*, de la base de l'appendice xiphoïde à l'apophyse épineuse dorsale située sur le même plan horizontal.

Parmi ces mesures proposées et considérées comme indispensables, on s'étonnera de ne pas en rencontrer qui sont plus habituellement pratiquées, le périmètre thoracique surtout, et la grande envergure. Il est permis de les éliminer, parce que les données qu'ils fournissent prêtent à discussion. Le périmètre axillaire enferme trop de parties molles, dont on ne peut faire la part ; des autres périmètres, le mammaire comme le xiphoïdien peuvent être faussés chez la jeune fille par la présence des seins. De plus, de l'étude approfondie de leur valeur au point de vue de l'amplitude respiratoire qu'en a faite Mme Nageotte-Wilbouchewitch (1), il résulte que cette valeur n'est que relative, mais, de plus, M. A. Courtade (2) a prouvé qu'une même longueur de périmètre peut délimiter une surface d'étendue variable et que *plus un thorax est aplati et moins sa surface est grande*. Ce qu'il importe le plus de connaître, ce n'est pas ce périmètre qui ne fournit pas une indication assez précise, mais les diamètres, pour en déduire leur rapport. D'après P. Godin, $\frac{\textit{diamètre antéro-postérieur} \times 100}{\text{diamètre transverse}}$ doit égaler pas moins de 71. Plus le chiffre sera bas, plus le thorax est aplati, plus la capacité pulmonaire est réduite. Et Courtade indique que « si on représente par 2 la longueur du diamètre antéro-postérieur, le diamètre transversal ne devra pas atteindre 3, si le sujet est robuste... ». Alors la section du thorax est délimitée par une ellipse très arrondie, par conséquent

(1) Mme Nageotte-Wilbouchewitch, Le périmètre thoracique et l'amplitude respiratoire chez les enfants. (*Société de pédiatrie*, 17 octobre 1905).

(2) A. Courtade, Rapports des diamètres thoraciques avec le périmètre et la surface de section du thorax (*Médecine scolaire*, 10 mars 1911, p. 69). — Considérations sur les mensurations du thorax. Emploi d'un compas et d'un pantographe nouveaux (*Arch. intern. de laryngologie*, septembre 1911).

## VARIÉTÉS *(Suite)*

de surface plus grande que si l'ellipse était plus aplatie, par conséquent qui renferme des poumons plus volumineux.

Pour la grande envergure, le plus gros reproche à lui adresser, c'est que ce n'est pas une mesure, mais un total de mesures qui comprend le diamètre bicoracoïdien, plus la longueur de tous les segments du membre supérieur.

Voilà donc limités à huit mensurations les éléments strictement nécessaires, mais aussi indispensables; pour suivre dans tous ses détails la croissance d'un jeune sujet.

Maintenant que j'ai écrit ce que j'avais à dire sur ce sujet, je me permettrai d'y ajouter le pourquoi.

Si, grâce à quelques auteurs et en particulier aux patientes recherches de M. P. Godin poursuivies avec méthode et ténacité, nous possédons une riche documentation, principalement sur les garçons de treize à dix-huit ans, nous sommes bien plus pauvres de renseignements sur les autres âges et sur les filles, surtout de mensurations prises dans la suite du développement sur le même sujet.

Je fais donc un appel pressant aux confrères qui liront ces lignes pour les inciter à se donner le plaisir (car c'en est un de voir grandir les siens) de tenir à jour un petit carnet de ces huit mensurations répétées de six en six mois. Je leur demande de propager autour d'eux, dans la clientèle, chez leurs amis et connaissances, la tenue à jour du *livret de l'enfant*.

Qu'ils n'aient pas peur de faire de la propagande ; elle n'a rien d'électoral. Il faudra avoir seulement un peu de patience pour donner aux observations le temps de se prolonger et de s'accumuler. Qu'ils se mettent à l'œuvre. C'est pour la France.

H. Gillet.

---

### LES CHIRURGIENS ITALIENS EN FRANCE AU MOYEN AGE

A la fin du XIII^e^ siècle, l'Italie, en proie aux querelles des Guelphes et des Gibelins, se trouva plongée dans une sorte de barbarie. Les hommes d'art et de science, ne se sentant plus en sécurité, quittèrent leur patrie déchirée par les factions, émigrèrent, se tournèrent vers l'étranger, pour y chercher un refuge, où ils pourraient, en paix, continuer leurs études, et vivre, tranquilles, selon leur goût. La France, toujours regardée comme une terre d'asile, vit arriver chez elle toute une théorie de chirurgiens, qui firent école, et dont quelques-uns illustrèrent la confrérie de Saint-Cosme et de Saint-Damien, ancêtre de nos grandes associations scientifiques.

Ils connurent rapidement la popularité. En France, et ça date de loin, le titre d'étranger présente pour le public des charmes particuliers ; car nul ne saurait être prophète dans son propre pays, et nous avons la manie, non innocente, de nous dénigrer nous-mêmes.

Un très vieil auteur, Meurisse, écrit malicieusement : « Comme c'est le foible des François, et principalement des Parisiens, de courir toujours à la nouveauté, en fait de Médecine et de Chirurgie, particulièrement quand ce sont des étrangers qui se mêlent de ces professions, ainsi que nous le voyons encore de nos jours, chacun, dans son mal, eut recours à ces nouveaux venus pour trouver du soulagement. »

Ces chirurgiens italiens étaient tout imprégnés d'arabisme. Leur savoir s'appuyait sur l'autorité d'Albucasis, qu'ils ne cessaient de commenter dans leurs leçons ou dans leurs écrits. La plus brillante des écoles italiennes, l'École de Salerne, se trouvait, dès 1076, en pleine prospérité. En 1100, la doctrine en fut modifiée, telle que nous l'avons à l'heure actuelle, par Jean de Milan, qui la dédia au duc Robert, roi des Deux-Siciles. Salerne portait pour devise : *Civitas Hippocratica*. Benjamin Tudela, célèbre médecin juif, écrivait, en 1165, qu'elle était « le meilleur séminaire de la médecine, parmi les fils d'Edom ». Grâce à elle, une studieuse émulation se répandit chez les médecins d'Italie ; et c'est à cette émulation que nous devons les chirurgiens italiens venus en France pour fuir les guerres civiles.

De ces chirurgiens, le plus illustre est Lanfranc. Lanfranc, né à Milan, vint donc, en France, accompagné d'élèves et d'amis, résolus à suivre sa fortune, comme à s'expatrier. L'*Index funereus* des chirurgiens de Paris donne le nom de ces exilés : Thadée de Bologne, Louis de Rhégium, Hugo de Lucques, Nicolas de Florence, Valeseus de Tarente, Louis de Pise, Bruno le Calabrais, Auguste de Vérone, Roger de Salerne, Sylvestre de Pise, Armand de Crémone, *et alii nonnulli, quorum plerique scientiæ ostentandæ causa Parisiis mansionem elegere.* Lanfranc venait de Bologne ; l'École en était célèbre ; il occupait une situation exceptionnelle. Après s'être arrêté quelque temps à Lyon, il se dirigea vers Paris, où, dit-il, : « *Anno gratiæ* 1295, *perveni Parisios, ubi tantam et talem habui comitivam, qualis et quantæ centesima parte non sum dignus.* » Il fut patronné par Jean de Passavant, *magister magistrorum Medicinæ*, et que l'on croit, d'après ce titre, avoir été le doyen de la Faculté. Il se lia d'amitié solide avec Jean

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Pitard, dont j'ai esquissé la biographie, ici même, dans une précédente étude.

Les chirurgiens italiens avaient abandonné leur patrie, en proie à des divisions intestines. Ils emportèrent avec eux quelque chose de cet esprit de discorde. On les vit bientôt lutter les uns contre les autres, poussés par la vanité, l'orgueil, la jalousie. Ils se désintéressèrent de la recherche de la vérité, et les discussions scholastiques furent remplacées par de tels troubles, par de telles disputes, que Jean Pitard, chef de l'École de

LANFRANC.
*Professeur en Chirurgie à Paris, au treizième Siècle.*

Lanfranc (fig. 1).

chirurgie, à Paris, se vit contraint de les chasser. Lanfranc resta fidèle à Pitard ; il considéra même comme un honneur de faire partie de cette nouvelle académie, et il y professa publiquement, avec le plus grand succès. *In qua (societate) lectionibus Physicis et Chirurgicis demonstrationibus publicè factis, et famosis operationibus feliciter absolutis, apprimè claruit.*

A côté de lui, on doit retenir le nom de quelques chirurgiens italiens qui jouirent, à ce moment, d'une certaine réputation.

Roger de Parme se modela sur Albucasis, et, puisant largement dans les ouvrages de ce médecin arabe, il ne sut pas toujours dissimuler ses larcins. Simple copiste, il fut, à son tour, pillé par deux des siens, Jamerius et Rolland. Brunnus le Calabrais ajouta le plagiat à la compilation. Théodoric, pénitencier du pape, renchérissant, fit passer sous son nom les écrits de Brunnus. Guillaume de Salicet se mit avec Lanfranc, du côté de Pitard ; il enseigna peu, préférant se consacrer à la clientèle, qui lui parut plus lucrative. Henry de Mondeville, élève de Lanfranc et de Pitard, devint, à son tour, un maître ; Guy de Chauliac fait longuement son éloge.




J.an Pitard (fig. 2).

Il apparaît ainsi que le moyen âge ne constitue pas une période d'obscurité, comme on l'écrit volontiers. Les monuments que le temps et les hommes ont bien voulu nous laisser sont là pour en témoigner. Il est certain qu'à cette époque, Salerne, les Universités italiennes, Montpellier, Paris, Valladolid, Salamanque, formaient des foyers de lumière, où les esprits, sans cesse en fermentation, se plaisaient à cultiver les arts et les sciences. Il convient de se pencher, de temps en temps, sur la mémoire de ces pionniers de la civilisation.

Dr MOUSSON-LANAUZE.

# LA MÉDECINE AU PALAIS

### LES PHARMACIENS ET L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE

La définition de l'exercice illégal de la médecine a donné lieu à d'interminables discussions et à des procès sans nombre.

Il semble pourtant que le texte soit suffisamment clair pour éviter les difficultés : l'article 16 de la loi de 1892 contient en effet tous les éléments essentiels pour la preuve du délit. Toute personne qui, non munie d'un diplôme de docteur en médecine ou d'officier de santé, prend part habituellement ou par une direction suivie au traitement des malades ou des affections chirurgicales, exerce illégalement la médecine, sauf les cas d'urgence avérée.

C'est donc un délit d'habitude, il ne suffit pas d'un fait pour qu'il soit établi, mais il est nécessaire qu'on prouve la répétition de ce fait ou bien qu'on démontre, à défaut de pluralité de faits, que l'inculpé a soigné le malade par une direction suivie, c'est-à-dire en répétant ses avis ou ses ordonnances (Cour de Paris, 17 mars 1913 ; *Gazette du Palais*, 1913-2-569).

Il a été jugé que l'habitude peut résulter de soins multiples, ou de prospectus répandus dans le public et par la correspondance avec les clients.

Le diagnostic et les pansements sont de la compétence exclusive des médecins, mais il ne suffit pas d'avoir fait un pansement ou un diagnostic par hasard pour être inculpé, et même la pluralité des faits pourrait être justifiée en cas d'urgence absolue.

Cette dérogation à la règle générale doit être interprétée de façon restrictive et les tribunaux se montrent très sévères à cet égard.

Le tribunal de Mayenne, le 8 juillet 1898 (*Gazette du Palais*, 1898-2-389), a décidé que l'exception d'urgence avérée ne pouvait s'appliquer qu'à une hypothèse imprévue, accidentelle, et qu'elle ne saurait couvrir « une série de faits assez géminés et rapprochés les uns des autres pour constituer une véritable habitude, voire une sorte de métier ».

Le tribunal de Bordeaux, le 22 juin 1898 (*Le Droit*, 12 août 1898), a jugé que le fait de la circoncision en dehors de toute urgence constitue un délit.

Une nouvelle application de ces principes vient d'être faite par la Cour de cassation le 4 avril 1919 (*Gazette du Palais*, 2 décembre 1919).

Les faits étaient assez simples : un pharmacien de Grenoble, M. Boudeille, étant de service de nuit, avait refusé de panser un enfant blessé, malgré qu'il en fût requis régulièrement. Il s'était retranché derrière une prétendue impossibilité légale et avait soutenu que la loi de 1892 lui interdisait de faire un pansement.

## LA MÉDECINE AU PALAIS *(Suite)*

M. Boudeille fut poursuivi devant le tribunal de simple police en vertu de l'article 475, § 12, du *Code pénal* qui punit d'une amende de 5 à 10 francs, notamment ceux qui ont refusé le service dont ils ont été requis dans des circonstances d'accidents, et il fut condamné.

C'est contre ce jugement que le pharmacien s'était pourvu en cassation, mais la Cour a rejeté ses prétentions par l'arrêt suivant :

LA COUR,

Sur le moyen unique du pourvoi, pris de la violation par fausse application de l'art. 475, n° 12, C. pén., de l'art. 32 de la loi du 21 germinal an XI sur la pharmacie, des art. 16 et suiv. de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine, en ce que le jugement attaqué a considéré un pharmacien comme pouvant déférer à la réquisition qui lui était faite de donner des soins médicaux à un blessé, alors qu'il ne pouvait pas, en droit, donner ces soins médicaux, l'exercice de l'art médical et de toutes les opérations qui s'y rattachent, en l'espèce les pansements, lui étant interdits, aussi bien par les règles de sa profession que par les dispositions de la loi sur l'exercice illégal de la médecine ;

Attendu qu'il résulte du jugement attaqué que Boudeille, pharmacien de service à Grenoble, dans la nuit du 6 au 7 août 1915, a été requis de panser une blessure légère qui venait d'être faite au jeune Gondy Louis ; que, pour prononcer la condamnation contre le prévenu qui avait refusé de fournir le service requis, le juge de police énonce, après avoir constaté le flagrant délit et la régularité de la réquisition, qu'étant donné le caractère bénin de la blessure, circonstance portée à la connaissance de Boudeille, celui-ci pouvait effectuer le pansement ;

Attendu que les règles de la profession ne sauraient interdire à un pharmacien de secourir une personne blessée et que, dans les circonstances de la cause, un fait unique d'intervention dans le traitement de la blessure reçue par Gondy n'aurait pas constitué un acte délictueux tombant sous les prohibitions de l'art. 16 de la loi du 30 novembre 1892 ; que, dès lors, le prévenu n'était pas, ainsi que le soutient le pourvoi, dans l'impossibilité légale de faire le service requis ; qu'en statuant comme il l'a fait, le juge de police n'a violé aucun des textes visés au moyen et a fait, au contraire, une exacte application de la loi ;

Par ces motifs,

Rejette...

Il résulte de cet arrêt que la loi n'interdit pas à un pharmacien de secourir une personne blessée et que le fait unique d'un pansement, sur réquisition de la police, ne saurait constituer un fait délictueux.

ADRIEN PEYTEL,
*Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*

# PROPHYLAXIE

## LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE A VERSAILLES

Le département de Seine-et-Oise est entré depuis quelques années dans une période d'activité continue dans la lutte nationale contre le grand fléau social.

En 1912, il a été fondé, sur l'initiative du Dr Wapler, médecin délégué du sanatorium de Bligny, une *Ligue contre la tuberculose à Versailles*, ligue dont l'action s'exerce dans cette capitale mais pourra s'étendre dans les communes environnantes. Cette œuvre a comme président d'honneur M. Léon Bourgeois qu'entourent, dans ce même comité, des personnalités ou des collectivités marquantes telles que : le préfet de Seine-et-Oise, le sénateur et les députés du département, le Pr Léon Bernard, le Dr Grimard, médecin directeur du sanatorium de Bligny, la Société de médecine de Versailles, etc. Le Comité de direction se compose, pour la partie médicale, des docteurs : Broussin (président), Laurent (vice-président), Mauger, Weil, Legrand, Fleury, Söderlindh, Christen, Duhaut. Le Dr Armand-Delille, médecin des hôpitaux de Paris, représente l'Œuvre Grancher. Le Dr Wapler, fondateur de la ligue, y remplit la fonction de secrétaire général.

Nous avons des renseignements de source récente sur l'activité de cette ligue, dans le rapport médical présenté par M. Wapler à l'assemblée générale du 8 novembre 1919. Nous lisons que la ligue a trouvé de toutes parts, dès sa naissance, des aides précieuses, notamment du côté de la Croix-Rouge américaine et du Comité Rockefeller.

Quand la guerre éclata, un *dispensaire antituberculeux* venait d'être ouvert, rue Montbauron. On y donnait deux consultations par semaine. Les locaux furent réquisitionnés, puis rendus à leur destination primitive (en janvier 1918). Les consultations données au dispensaire s'élevèrent au nombre de 1 225 pour l'année 1918, à celui de 1519 pour les dix premiers mois de 1919. Soit comme total depuis le début : malades inscrits, 496 ; consultations données, 3 462. La progression est proportionnellement la même pour les analyses bactériologiques et pour les examens radiologiques. Le rapporteur termine en demandant, pour l'existence même du dispensaire, des locaux plus vastes. Nous sommes de cœur avec lui.

***

Signalons également, parmi les moyens de lutte antituberculeuse à Versailles, le *Sanatorium des Ombrages*, dont le service médical est assuré par le Dr Ph. Wapler, médecin-chef, le Dr Signalt, médecin assistant, le Dr Brunel, laryngologiste à l'hôpital, le Dr Hadengue, radiologiste à l'hôpital, M. Pupin, dentiste. La propriété des Ombrages est située dans le bois de Satory ; elle comprend deux bâtiments séparés : la « Villa » avec 23 lits, ouverte le 19 octobre 1917 ; le « Château », avec 47 lits, aménagé depuis le 11 décembre 1919. Au total : 70 malades. Ceux-ci sont séparés par catégories : les tuberculoses fermées sont à la « Villa » ; les contagieux sont au « Château ».

Le prix de journée est de 7 fr. 50 payés par le ministère ou le département, avec subvention de la mairie.

En novembre 1918 sont arrivées les premières malades, rapatriées venant d'Allemagne par Dieppe ; les autres, venant des services d'Evian, arrivèrent dans le courant de mars 1919. Le total des rapatriées admises aux Ombrages s'est élevé à 59 jusqu'à fin octobre — soit 7 630 journées. — Sont sorties 39 malades. Actuellement, les rapatriées sont remplacées par des malades venant des départements libérés, jusqu'à concurrence de 45 lits. Les autres lits sont réservés aux malades nécessiteux envoyés par les œuvres d'assistance.

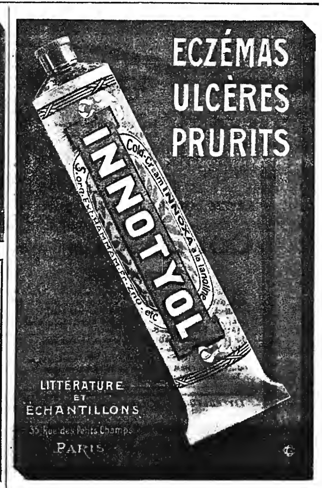
HORN.

# REVUE DES REVUES

**Sur un cas d'hémophilie articulaire (étude clinique, hématologique et radiologique)** (F. ESCANDE et J. TAPIE, **Journ. de radiol. et d'électrol.**, août 1919).

Les manifestations articulaires de l'hémophilie sont relativement rares en France. Un garçon, âgé de neuf ans, est atteint, depuis l'âge de quatre mois, d'éruptions purpuriques et d'arthropathies se reproduisant d'une façon subintrante. Cliniquement, les arthropathies offrent le tableau clinique de l'hémarthrite chronique récidivante de la grande hémophilie. Les recherches très minutieuses faites sur le sang ont révélé également le critère hématologique de la grande hémophilie, bien qu'ici le caractère familial de cette maladie fasse défaut. L'examen radiographique des genoux en position latérale montre, dans les deux articulations : 1° une décalcification intense et homogène des extrémités articulaires frappant toute l'épiphyse sans dépasser le cartilage de conjugaison correspondant ; 2° une altération des contours osseux qui contribuent à former l'article, sans ostéophytes ; 3° une diminution de l'interligne articulaire ; 4° une légère augmentation de volume de la rotule.

L. B.



ECZÉMAS
ULCÈRES
PRURITS
INNOTYOL
Cold-Cream INNOXA à la lanoline
LITTÉRATURE
ET
ÉCHANTILLONS
35 Rue des Petits Champs
PARIS

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 27 décembre 1919.*

**Sur quelques points de technique en radiumthérapie.** — Dans un travail de candidature, M. OPPERT montre qu'on obtient par le radium des succès incontestables dans le traitement du cancer, à condition de limiter ses effets à des cas bien définis. L'avantage de l'émanation est de pouvoir être condensée en tubes capillaires, donc très fins, et de nécessiter un minimum de délabrements chirurgicaux (langue en particulier). La manipulation exige une technique délicate ; elle est dangereuse pour ses préparateurs et les médecins qui s'en protégeraient inefficacement.

Quand on ne dispose pas de petites quantités de sels de radium, mieux vaut l'utiliser en tubes de platine scellés dont le rayonnement peut ainsi être diffusé et dont la constance d'énergie radio-active conserve sa supériorité pour les applications de longue durée.

**Radium et rayons X.** — M. SCHMITT estime que l'on peut sans danger traiter les lésions superficielles ou facilement accessibles par les rayons mous du radium et préconise l'association des corps radio-actifs et des rayons X contre les tumeurs profondes et volumineuses comme les fibromes utérins.

Par cette méthode qui multiplie les portes d'entrée des radiations, on évite toute irritation de la peau et, malgré des séances courtes, on obtient des résultats remarquables dans le traitement des fibromes où le succès est la règle, très satisfaisants dans celui des cancers de l'utérus ou du sein, qui donnent, dans un certain nombre de cas, l'apparence d'une guérison complète.

M. MORTIER ne croit pas à la guérison certaine du cancer de l'utérus par le radium : mais les applications de sels de radium ont un heureux effet sur l'atténuation des douleurs irradiées, sur la disparition des hémorragies. Le plus qu'il soit permis d'espérer dans les cas inopérables c'est une survie de quelques années.

**Pathologie de la tuberculose.** — M. PRUVOST combat l'idée de la contagion de la tuberculose, et considère cette maladie comme l'aboutissant d'une misère pathologique, créée le plus habituellement par une affection chronique des voies digestives.

H. DUCLAUX.

# NOUVELLES

**Nécrologie.** — M. Emile J.-B. Baillière, chevalier de la Légion d'honneur, censeur de la Banque de France, l'un des éditeurs de *Paris médical*, décédé à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après une vie de travail et d'activité. Il a été éditeur de livres scientifiques pendant plus de soixante ans, membre du conseil d'escompte de la Banque pendant plus de cinquante ans, membre de la Chambre de commerce. Le comité de rédaction adresse à sa famille et en particulier à son fils, M. Albert Baillière, l'expression de sa bien douloureuse sympathie. — Le Dr Paul Cassin, chirurgien en chef des hôpitaux et de la Maternité d'Avignon.

**Mariages.** — Mlle Marie-Louise Derenne, fille de M. le Dr Derenne, et M. Maurice Honorez.

**Hôpitaux de Paris.** — CONCOURS DE MÉDECIN DES HÔPITAUX. — Le jury est définitivement composé de MM. Aviragnet, Queyrat, Babinski, Ramond (F.), Hallé, Courtois-Suffit, Ravaut, Hudelo, Caussade, Klippel, Michel et Routier.

CONCOURS DE L'INTERNAT DES HÔPITAUX. — Le jury est définitivement composé de MM. Comby, Herscher, Grenet, Boidin, Guillemot, Michaux, Magitot, Alglave, Descomps et Rudaux.

CONCOURS DE L'EXTERNAT. — PATHOLOGIE. — *Séance du 6 janvier.* — Question donnée : Symptômes de la fièvre typhoïde au huitième jour.

MM. Hudelo, 13 ; Gauran (Marcel), 12 ; Jacquemaire, 18 ; Evrain, 7 ; Gauillard, 8 ; Gély, 17 ; Georgesco et Hurez, 9 ; Frehlicher, 13 ; George, 18 ; Foyatier, 10 ; Iselin, 14 ; Hamon, 12 ; Fritz, 18; Garnier (Charles), 16 ; Grandjean, 17 ; Fidon, 14.

*Excusé* : M. Ganillard.

*Séance du 7 janvier.* — Question donnée : Signes et diagnostic de l'ascite.

MM. Isaac (Georges), 16 ; Hamel, 12 ; Henriot, 11 ; Hillemand, 19 ; Helme, 10 ; Gict, 13 ; Gallois, 15 ; Goldeman, 12 ; Fumery, 8 ; Guyonnaud, 15 ; Guilleminot, 12 ; Fortier, 14 ; Ferrier et Gourdin-Servenière, 15 ; de Fresquet, 13 ; Godeau, 10 ; Galand, 13 ; Frogé, 11 ; Goguel, 8.

*Séance du 9 janvier.* — Signes et diagnostic du rétrécissement mitral.

MM. Fabre, Bonnafous et Ferraris, 11 ; Faure, 17 ; Moret, 12 ; Marteret, 12 1/2 ; Mordret, 14 ; Reguard, 11 ; Perlis (Jules) et Olivier, 14 ; Mérot, 16 ; Menuau, 11 ; Peronne, 14 ; Nivault, 9 ; Ragiot, 10 ; Oury, 18 1/2 ; Paychère et Mornet, 14 ; Perboyre, 9 ; Pierrot, 14.

*Séance du 11 janvier.* — Fractures de l'extrémité inférieure du radius.

MM. Mars, 10 ; Richard, 14 ; Meyret, 9 ; Rachet, 15 ; Perlis (André), 15 ; Méry, 12 ; Rimé, 18 ; Nouviale, 13 ; Minon, 12 ; Meyer-May, 15 1/2 ; Renard, 15 ; Poumailloux, 13 ; Tuermonne, 13 ; Martin (Michel), 15 ; Meignant, 14 ; Plouvier, 14 ; Moles, 15 ; Nœttinger, 15 ; Pichard du Page, 12 ; Martin (Henri), 13.

ANATOMIE. — *Séance du 8 janvier.* — Question donnée : Surface articulaire et moyens d'union de l'articulation tibio-tarsienne.

MM. Saint-Aubert, 11 ; Vincent, 10 ; Tessier, 9 ; Teurnier et Trotot, 15 ; Vildrin, 18 ; Yver, 17 ; Sauvageot, 13 ; Vidal, 10 ; Seligman (André), 18 ; Souron et Soulas, 13 ; Veruholes, 11 ; Thoumas, 9 ; Ripert, 18 ; Thomas (Jules), 15 ; Thomas (Marcel), 17 1/2 ; Risacher et Vérin, 16.

*Absent* : M. Rousseau (Armand).

*Première séance du 10 janvier.* — Question donnée : Nerf médian.

MM. de Vadder, 17 ; Tourton, 13 ; Spinetta, 17 ; Wahl, 16 ; Séglas, 14 ; Sauvage, 18 ; Triboulet, 17 ; Vazeill, 15 ; Sarles, 17 ; Suan, 12 ; Vacher, 17 ; Roux, 12 ; Vellico, 15 ; Védrenne, 12 ; de Souza, 14 ; Vassal, 16 ; Villey-Desmeseret, 9 ; Rousseau (Julien), 14 ; Simard, 3 ; Seille, 19.

*Absent* : M. Vaucel.

*Deuxième séance du 10 janvier.* — MM. Tambareau, 14 ; Thoral, 10 ; Tison, 12 ; Valat, 17 ; Viteau, 13 ; Sautenoise, 16 ; Vuillaume, 15 ; Stockmann, 16 ; Vonder Horst, 15 ; Talon, 15 ; Sailly, 18 ; Villemin, 8 ; Royer, 8 ; Tiby, 15 ; Seguin, 9 ; Westphal, 17 ; Robert, 17 ; Seguy, 16 ; Surmont, 17 ; Trystram, 15.

*Absent* : M. Rousseau (Jean).

CONCOURS DE L'INTERNAT EN MÉDECINE. — *Épreuve écrite.* — *Séance du 12 janvier* 1920. — Questions données :

*Anatomie.* — Anatomie du diaphragme.

*Pathologie.* — Symptômes et diagnostic du mal de Pott dorso-lombaire.

Composition dessections du jury :

*Anatomie.* — MM. les Drs Michaux, Alglave, Guillemot, Grenet et Rudaux

*Pathologie.* — MM. les Drs Comby, Boidin, Herscher, Descomps et Magitot.

La lecture des copies aura lieu : pour l'*anatomie*, à l'Hôtel-Dieu, les mercredis et vendredis à 17 heures et les dimanches à 8 h. 30 ; — pour la *pathologie*, à l'hôpital Beaujon, les mardis et jeudis à 17 heures et les samedis à 9 heures.

*Ordre de lecture des copies.*

1. MM. Doubrère, Chastang, Grenaudier, Villetard de Prunières, Cordey, Reinhold (Paul), Estraband, Duhail, Decoularé, Delafontaine, Gornouec.

11. Misserlin, Nora, Labarraque, Chaperon, Potez, Gelle, Gervais, Fruchaud, Chaudebois, Corné.

21. Cuvigny, Ferrier (Louis), Comet, Weismann, Aurousseau, Roland, Ebrard, de Massary, Chavany, Tisné.

31. Pollet, Debray, Derville, Dufestel, Le Rasle, Mérot, Ortodoxu, Huet (Pierre), Demerliac, Parat.

41. Marchand, Chabrut, Andral, Michel Boyau, Bazart, Pasquier, David, Blot, Grelety, Bosviel.

51. Pouey, Chappelain, Duchamp de Lageneste, Minvielle (Paul), Ruppe, Gardinier, Pambier, Guérin, Basch, Laurent (Pierre).

61. Parry, Froment, Lelong (Marcel), Bertraud (Yvon), Lange, Dugué, Charon, Hartmann, Bocage, Rémy-Néris.

71. M. Lanos, Mlle Thivolet, MM. Neveux, Moreau (Emile), Dujarier, Pétrochaud, Lebée, Alamartine, Mme Michaux, M. Gouillonet.

81. Walter, Blamontier, Hermet, Delmas, Boulin (Raoul), Enot, Marchal, Le Coulm, Azoulay, Dubranle.

91. Viollet, Ménard, Favory, Lebègue, Kavina, Leroux (Maurice), Robin (Victor), Marcerou, Plet, Richon.

101. Paturet, de Gennes, Réglade, Boisnier, Lubin, Flot (Jacques), Delahaye, Fortin, Lagrange, Dayras.

111. Hartglass, Rousse, Malgat, Ollivier, Gayet, Gaillard (Henri), Allot, Humbert, Joanny, Solente.

121. Boulot, Arfeux, Bouthillier, Moniot, Bonnot, Delgove, Wallon, Joannon, Martinet, Hirschberg.

131. Morice (André), Castéran, Vigneron, Engelhard, Benoiste, Pilloire, Marquezy, Tassin, Coriat, Reverdy, Valière, Vialeix.

141. Bardon, Cochez, Gourdin, Duval, Schlesser, Desnoyers, Lefèvre, Bernard, Deroche, Denoël, Plait.

151. Boulanger-Pilet, Vernaut, Festal, Kesseler, Cunault, Aris, Barbier, Périsson, Fouet, Chéreau.

161. Huas, Dauptain, Le Chaux, Aubin, Laplane, Minvielle-Martin, Bourdillon, Raiga, Bartet, Magnillat.

171. Marié, Caillet, Marty, Chatellier, Crétin, Deschamps, Ill, Mlle Labeaume, MM. Périer, Blanchet.

181. Longepierre, Piot, Vesselle, Dubois (René). Longnon, Florand, Auvigne, Vickham (Yves), Lepelletier, Cornet.

191. Niel, Cocault-Duverger, Démelin, Verger, Ducrohet, Gambillard, Lestoquoy, Jousseaume, Bourdier, Lautman (André).

201. Metzger, Théodoresco, Chevallier (Henri), Privé, Grenier, Philippeau, Lemariée, Barreau, Laurent (Marcel), Surun.

211. Binet, Lafourcade-Cortino, Veil (Prosper), Chapotel, Genin, Roullet, Terris, Charpin, Leflaive, Pareux.

221. Clément (Robert), Bruant, Jacquet, Gally, Bonnet, Cornudet, Clément (Jean), Denoyelle, Berthon, Renardier.

231. Weill (René), Loyauté, Broca, Godard, Desfarges, Ecot, Tierny, Fatou, Lauzier, Walser.

241. Bernard (Etienne), Cayla, Pannier, Labesse, Rousseau (Pierre), Ducuing, Rivalier, Largeau, Arbeit, Philippe de la Marnière.

251. Trotski, de Brun du Bois Noir (Roger), Foucault, Bayle, Godefroy, Delotte, Benoist, Isch, Wall, de Brun du Bois Noir (Pierre), Kermorgant.

261. Peignaux, Chevallier (Marc), Duval-Arnould, Cuel, Larget, Terrasse, Vanuieuvenhuyse, Wickham (Roger), Chalet, Ladroitte.

271. Poussard, Meyer, Thalheimer, Aumont, Jeanjean, de Peretti de la Rocca, Bidermann, Delestre, Rollot, Récamier.

281. Gaume, Hamon, Lefèvre (Paul), Pecker, Plichet, Girard, Garlopeau, Béthoux, Pierre, Prieur.

291. Winter, Dubois (Henri), Barois, Bertrand (Louis), Duchon, Guillet. (Ce dernier n'a pas remis d'anatomie.)

*Nota.* — Les lectures d'*anatomie* ont lieu dans l'ordre de tirage du no 1 au no 296. Les lectures de *pathologie* commencent au no 149 (M. Denoël), se poursuivent jusqu'au no 296, recommencent au no 1 pour se terminer au no 148.

## NOUVELLES *(Suite)*

**Avis de vacance de deux places d'agrégés à la Faculté de médecine de Paris.** — Il existe actuellement, dans le cadre des agrégés de la Faculté de médecine de Paris, une vacance dans la section d'obstétrique et une vacance dans la section de parasitologie.

Il est accordé un mois, à partir de la publication de cet avis, aux agrégés des Facultés de médecine et de pharmacie des départements pour produire une demande de transfert dans l'une de ces places (*Journal officiel*, 11 janvier 1920).

**Académie de médecine.** — M. le professeur Léon Bernard a été élu membre de l'Académie de médecine, dans la section d'hygiène, dans la séance de mardi dernier.

**Faculté de médecine de Paris.** — Le conseil de la Faculté a désigné pour la chaire de pathologie et thérapeutique générales : en première ligne, M. Marcel Labbé ; en deuxième ligne, M. Macaigne. M. Marcel Labbé a été désigné par 38 voix sur 39 votants.

Nous croyons être l'interprète de tous en lui adressant ici nos bien sympathiques félicitations.

**Médecin adjoint des asiles publics d'aliénés.** — Un concours s'ouvrira à Paris, au ministère de l'Intérieur, le lundi 8 mars 1920, tant pour l'admission aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés que pour l'aptitude aux fonctions de médecin d'asiles privés.

Le nombre des postes de médecin adjoint des asiles publics mis au concours est fixé à vingt.

Les candidats qui désirent participer au concours doivent adresser au ministre de l'Intérieur une demande accompagnée de leur acte de naissance, de leurs états de services, d'un exposé de leurs titres, d'un résumé succinct de leurs travaux, du dépôt de leur publications, des pièces établissant leur stage et l'accomplissement de leurs obligations militaires, ainsi qu'un état de leurs titres militaires, avec pièces justificatives.

Les candidatures seront inscrites au ministère de l'Intérieur (1er bureau de la direction de l'Assistance et de l'hygiène publique 7, rue Cambacérès), jusqu'au 18 février inclus.

**Concours de médecins de Saint-Lazare.** — Un concours pour l'admission à un emploi de médecin titulaire et un emploi de médecin suppléant à l'infirmerie spéciale de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare aura lieu le 11 février 1920.

Le registre d'inscription est ouvert à la préfecture de police, caserne de la Cité (bureau du personnel). Il sera définitivement clos le 20 janvier 1920, à 4 heures du soir.

Tout candidat devra justifier de la qualité de Français et du titre de docteur d'une des Facultés de l'État. Il devra être âgé de vingt-cinq ans au moins. Il devra joindre à sa demande l'extrait de son acte de naissance, ses diplômes, l'indication de ses titres scientifiques et hospitaliers, ses états de services militaires, s'il y a lieu, et tous autres documents qu'il jugerait utile de présenter.

**Légion d'honneur.** — Sont inscrits au tableau spécial pour *chevalier* :

MORLOT (Armand-Albert), médecin aide-major de 1re classe, chef d'équipe chirurgicale à l'auto-chirurgicale 22 : *médecin ayant toujours donné des preuves de conscience et de dévouement. A contracté une très grave affection en se dépensant sans compter au chevet de ses malades.*

ROLLET (Pierre), médecin aide-major à l'ambulance auto-chirurgicale no 1 : *médecin qui a toujours donné les plus belles preuves de conscience et de dévouement. A contracté une très grave affection en se dépensant sans compter au chevet de ses malades dans les ambulances du front.*

**Avantages offerts aux médecins s'établissant dans les régions libérées.** — Le ministère des Régions libérées offre aux médecins qui désireraient s'installer, au moins temporairement, dans les localités des régions libérées dépourvues de médecins civils, les conditions suivantes :

1o Les médecins seraient mis, par le ministère de la Guerre, à la disposition du ministère des Régions libérées sous réserve d'assurer, toutes les fois que le secteur d'affectation le comportera, un service militaire aussi réduit du reste que possible.

# NOUVELLES *(Suite)*

2° Ils ne cesseraient pas d'être régis par leur statut militaire.

3° Ceux dont la solde serait inférieure à 1 000 francs par mois, recevraient, du ministère des Régions libérées, le complément nécessaire pour atteindre cette somme.

4° Ils seraient engagés pour une période de trois mois renouvelable et autorisés à faire de la clientèle payante.

5° Ils seraient dotés, par les soins du ministère des Régions libérées, d'une automobile avec fourniture gratuite de pneus et essence calculée d'après le trajet que leur service d'assistance civile les obligerait à accomplir.

Les premiers postes à pourvoir sont des postes fixes, afférents aux infirmeries et hôpitaux dont l'installation et l'organisation sont nécessitées par la constitution des centres importants où sera réunie la main-d'œuvre à employer dans les régions libérées.

Les postes de cette nature sont dans la Marne : l'hôpital de Pronilly et le centre de Pont-Faverger, et dans la Somme : l'hôpital d'Hattencourt et l'hôpital d'Albert.

Les demandes des médecins devront être adressées au sous-secrétaire d'État du service de santé (services du personnel, 30, avenue Marceau, Paris, VIII[e] arrondissement).

**Faculté de médecine d'Alger.** — M. Tournade, professeur de l'École de Marseille, est chargé d'un cours de physiologie à la Faculté d'Alger.

M. Wunschendorff, chef des travaux de physique et de chimie, est prorogé dans ses fonctions pour l'année scolaire 1919-1920.

M. le D[r] Derrien est chargé des fonctions de chef des travaux de pathologie générale et microbiologie.

Sont chargés des fonctions d'agrégé pour l'année scolaire 1919-1920 : MM. les D[rs] Raynaud (médecine générale) ; Ferrari (anatomie) ; Fuster (clinique et accouchements).

**Faculté de médecine de Lyon.** — M. Garin, agrégé, est chargé, en outre, d'un cours complémentaire de zoologie.

**Faculté de médecine de Montpellier.** — Il est créé un emploi de moniteur aide de laboratoire des cliniques.

**Ecole de médecine d'Amiens.** — M. Pancier, professeur de chimie et toxicologie, est nommé directeur de l'École pour une période de trois ans.

M. le professeur Moynier de Villepoix, directeur, est admis à la retraite et nommé directeur honoraire.

MM. les professeurs Boussavit et Peugniez sont admis à la retraite et nommés professeurs honoraires.

**Ecole de médecine d'Angers.** — M. Martin, suppléant des chaires de physique et de chimie, est chargé d'un cours de toxicologie (pendant la durée du congé accordé à M. Allanic).

**Ecole de médecine de Besançon.** — M. Marceau, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est nommé professeur d'histoire naturelle.

M. Maréchal est nommé, pour neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle.

M. le professeur Magnin est admis à la retraite et nommé professeur honoraire.

**Ecole de médecine de Caen.** — M. Lecornu, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est nommé professeur de pathologie interne, en remplacement de M. Moutier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. le professeur Moutier, directeur, est admis à la retraite et nommé directeur honoraire.

M. Chrétien est chargé d'un cours de chimie et toxicologie et d'un cours complémentaire de chimie analytique et minéralogie.

M. Desbouis est délégué dans les fonctions de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

**Ecole de médecine de Clermont.** — M. Rouchy, professeur de pharmacie et matière médicale à l'École de Poitiers, est nommé, sur sa demande, à la même chaire à l'École de Clermont.

— M. le professeur Rocher est admis à la retraite et nommé professeur honoraire.

**Ecole de médecine de Dijon.** — M. Boutaric, chargé d'un cours complémentaire de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Dijon, est chargé, en outre, d'un cours de physique à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon.

**Ecole de médecine de Limoges.** — M. Filhoulaud, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1919-1920, des fonctions de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

Sont chargés, pour l'année scolaire 1919-1920, des fonctions de chefs de travaux :

Anatomie. MM. Filhoulaud, suppléant ; physique et chimie : Golse, suppléant ; physique et chimie (P. C. N.) : Biais, professeur.

**Ecole de médecine de Marseille.** — M. Reynès, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale, est prorogé dans ses fonctions du 1[er] novembre 1919 au 31 mars 1924.

Un concours s'ouvrira, le 26 mai 1920, devant l'École de Marseille pour l'emploi de chef des travaux physiques et chimiques de ladite École.

**Ecole de médecine de Nantes.** — MM. les professeurs Bureau et Diarroux sont admis à la retraite et nommés professeurs honoraires.

**Ecole de médecine de Poitiers.** — M. Faivre, professeur de clinique médicale, permute avec M. Morichau-Beauchant, professeur de pathologie médicale.

**Ecole de médecine de Reims.** — M. le professeur Pozzi est nommé directeur.

**Ecole de médecine de Grenoble.** — Le concours pour un emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'École de médecine de Grenoble, qui a été annoncé pour le 31 mai 1920, n'aura pas lieu.

**Cérémonie commémorative en l'honneur des médecins et pharmaciens morts pour la patrie.** — En collaboration avec toutes les sociétés scientifiques et professionnelles, médicales et pharmaceutiques, l'Association générale des médecins de France et l'Association générale des pharmaciens ont organisé une cérémonie commémorative, pour glorifier la mémoire des médecins, pharmaciens et étudiants, tombés au champ d'honneur.

Présidée par M. le Président de la République, cette cérémonie aura lieu le dimanche 25 janvier 1920, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Le Comité d'organisation s'est déjà assuré des concours gouvernementaux, scientifiques, professionnels et artistiques, destinés à donner à cette manifestation tout l'éclat qu'elle comporte. Les médecins et pharmaciens, qui désireraient assister à cette cérémonie, sont priés de se faire inscrire, le plus tôt possible, à l'Association générale des médecins de France, 5, rue de Surène, en indiquant le nombre de places qui devraient être réservées pour chacun d'eux.

Ils sont également invités à faire connaître les noms et adresses des familles des confrères morts pour la patrie, pour que des cartes d'invitation puissent leur être envoyées en temps utile.

De plus, nous désirerions savoir les noms et adresses de médecins, pharmaciens et étudiants, mutilés de guerre, susceptibles d'assister à cette cérémonie.

Cette glorification des héros du corps médico-pharmaceutique est faite en plein accord avec la Faculté de médecine, qui, de son côté, a pris l'initiative de l'érection d'un monument, destiné à perpétuer la mémoire de ceux des nôtres, qui sont tombés pour la France.

Prière d'envoyer les souscriptions au D[r] Jules Bongrand, trésorier général de l'Association générale, 5, rue de Surène.

**Souscription pour la glorification des médecins morts pour la patrie.** — Pour répondre à cet appel, il est créé à Clermont-Ferrand un comité dont voici la composition.

*Présidents d'honneur* : M. le préfet du Puy-de-Dôme ; le général commandant la XIII[e] région ; M. le recteur de l'Université.

*Président* : Le D[r] Bousquet, directeur de l'École de médecine ;

*Secrétaires* : MM. les D[rs] Robert et R. Grasset, à Clermont-Ferrand ;

*Trésorier* : M. le D[r] Gautrez, 41, cours Sablon, à Clermont-Ferrand ;

*Comité de patronage* : M[me] Maurice Chalus, présidente de la Société française de secours aux blessés (groupe clermontois) ; M[me] Gautrez, présidente de l'Union des Femmes de France (groupe clermontois) ; MM. les professeurs de l'École de médecine ; M. le D[r] Sabaterie, sénateur du Puy-de-Dôme ; M. le D[r] G. Peschaud, sénateur du Cantal, président du Syndicat médical de Murat ; M. le D[r] Marcombes, maire de Clermont-Ferrand ; M. le D[r] Vigenaud, président de la Commission administrative des hospices ; M. le médecin principal Delaborde, directeur du service de santé de la XIII[e] région ; M. le D[r] Planchard, président du Syndicat médical du Puy-de-Dôme ; MM. les médecins membres du Conseil général du Puy-de-Dôme ; M. le D[r] Dorel, président de la Fédération des syndicats médicaux de la Haute-Loire ; M. le D[r] Giroux, président du Syndicat médical d'Aurillac ; Joseph Jalenques, étudiant en médecine, président de l'Association des étudiants ; Bidet, étudiant en médecine, médaille militaire, croix de guerre, trois

## NOUVELLES *(Suite)*

citations ; Mercier, étudiant en médecine, croix de guerre, cinq citations.

Le directeur de l'École de médecine a reçu la mission de « vouloir bien faire relever les noms des médecins et étudiants de la région morts à l'ennemi pour contrôle des renseignements qui seront demandés au ministère de la Guerre ».

Dans l'intérêt général, le directeur de l'École de médecine prie ses confrères et toutes les personnes qui pourraient l'aider à compléter cette funèbre liste, de lui signaler les noms des héros qu'ils sauraient avoir été l'objet d'une omission involontaire. Pour la mémoire des chers disparus et dans l'intérêt de leurs familles, il faut que justice soit rendue à tous : le premier devoir des survivants étant d'honorer les morts.

**Enseignement clinique de l'hôpital Tenon.** — Les chefs de service de l'hôpital Tenon recommenceront à partir du mardi 20 janvier leurs conférences cliniques avec présentations de malades. Elles auront lieu les mardi, jeudi, samedi à 11 heures à l'amphithéâtre des cours.

Les conférences seront consacrées plus spécialement aux sujets suivants :

Chirurgie générale : R. PROUST, P. RICHE.
Médecine générale : MICHEL.
Obstétrique : FUNCK BRENTANO.
Cœur et vaisseaux : RIBIERRE, C. LIAN.
Nutrition et reins : RATHERY.
Poumon : MACAIGNE.
Sang et foie : P. ÉMILE-WEIL.
Système nerveux et glandes endocrines : KLIPPEL, P. SAINTON.
Tube digestif : LŒPER.

### MEMENTO DU MÉDECIN

17 JANVIER. — *Paris.* Fermeture du registre d'inscription pour le concours de dentiste des hôpitaux de Paris.

17 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45, sur un cas de tumeur ganglionnaire maligne du médiastin.

17 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique à 10 heures.

18 JANVIER. — *Paris.* Asile clinique, 10 h. 30. M. LAIGNEL-LAVASTINE : Hallucinations psycho-motrices.

19 JANVIER. — *Bruxelles.* Conférences de M. le Dr CABANÈS sur la pathologie historique à l'École des Hautes Études.

20 JANVIER. — *Bordeaux.* Concours d'oculiste adjoint des hôpitaux.

20 JANVIER. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin de Saint-Lazare, à la préfecture de police, caserne de la Cité.

21 JANVIER. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), à 10 heures : leçon par le professeur PIERRE SEBILEAU : Technique de l'extirpation des goitres.

22 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT. Polyclinique, présentation de malades, notions de thérapeutique pratique.

22 JANVIER. — Clinique oto-rhino-laryngologique. Service du professeur P. SEBILEAU, à 11 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Lariboisière : De la biopsie en oto-rhino-laryngologie, par le Dr LEMAITRE, laryngologiste des hôpitaux.

22 JANVIER. — *Paris.* Cours d'hydrologie. M. LINOSSIER et M. PIATOT. Grand amphithéâtre de la Faculté, 5 heures.

24 JANVIER. — *Paris.* Cours d'hydrologie. M. LINOSSIER et MM. MAUBAN et PORCÈS. Grand amphithéâtre de la Faculté, 5 heures.

24 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45.

24 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique à 10 heures.

25 JANVIER. — *Paris.* Asile clinique, 10 h. 30. M. LAIGNEL-LAVASTINE : Psychoses morales.

25 JANVIER. — *Paris.* Cérémonie commémorative organisée par l'Association générale des médecins de France et l'Association générale des pharmaciens en vue de glorifier la mémoire des médecins, pharmaciens et étudiants tombés au champ d'honneur. Grand amphithéâtre de la Sorbonne.

26 JANVIER. — *Paris.* A la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, ouverture du cours de revision destiné aux médecins praticiens et aux experts des centres de réforme, sur les séquelles de guerre.

*Paris.* Hôpital Necker, à 14 h. 30, service d'ophtalmologie, début des conférences d'ophtalmologie pratique de M. le Dr POULARD.

28 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Polyclinique, présentation des malades, notions de thérapeutique pratique.

30 JANVIER. — *Dijon.* Concours sur titres et épreuves pour l'emploi d'inspecteur départemental des services d'hygiène à la préfecture de la Côte-d'Or.

31 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45.

31 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique à 10 h.

1er FÉVRIER. — *Paris.* Asile clinique, 10 h. 30. M. LAIGNEL-LAVASTINE. Démence précoce et tuberculose, hérédo-syphilis.

2 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture du concours de dentiste des hôpitaux.

*Lyon.* Concours pour deux places de médecins des hôpitaux de Saint-Étienne.

2 FÉVRIER. — *Paris.* A la clinique Baudelocque, ouverture du cours de diagnostic et de thérapeutique obstétricale, par M. Lévy-Solal.

11 FÉVRIER. — *Paris.* Concours de médecins de Saint-Lazare.

12 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin adjoint des asiles d'aliénés (ministère de l'Intérieur, 1er bureau de l'Assistance publique, 7, rue Cambacérès).

12 FÉVRIER. — *Rouen.* Ouverture du concours pour la place de chirurgien en chef de l'hôpital d'Elbeuf.

22 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture des conférences de M. Béclère sur la radiothérapie des glandes à sécrétions internes et du cancer, à l'hôpital Saint-Antoine.

**Avis.** — *Près Paris.* Très belle propriété pouvant convenir à sanatorium ; *grand château*, 100 pièces. Beau parc, 20 hect., promenades, ombrages. Prix à débattre. — *Les Châteaux de France*, 9, r. Bayard.

— I —

# UNE LEÇON D'ANATOMIE DE BOUCHER

Des œuvres multiples unissent à la médecine le nom du célèbre peintre François Boucher. L'une des plus curieuses et des plus intéressantes est celle que nous reproduisons ici. C'est une *Leçon d'anatomie* qui sert de frontispice à un atlas d'anatomie publié en 1758 et republié en 1784 par François-Michel Disdier, « maître ès arts et ès chirurgie, démonstrateur en anatomie et autres matières chirurgicales ».




Une leçon d'anatomie de BOUCHER (Frontispice réduit aux 5/8).

# UNE LEÇON D'ANATOMIE DE BOUCHER *(Suite)*

L'œuvre est partagée en trois parties superposées.

En bas, se tiennent les mortels, anatomistes et chirurgiens rangés au nombre d'une vingtaine autour du maître en train d'enseigner sur le cadavre. Les uns sont assis, les autres debout ; certains écoutent attentivement, d'autres conversent. Plusieurs tiennent dans leurs mains des ouvrages sur lesquels on lit les noms des plus célèbres anatomistes, Pecquet, Bartholin, Eustache, Sylvius Harvey. Des instruments, scalpels, scies, etc., gisent épars, par terre et autour du cadavre sur la table de dissection. Des animaux morts, porc et chiens, sont entassés à terre, au premier plan, et des squelettes d'homme et de quadrupède, celui-là debout sur un socle celui-ci suspendu, complètent avec une riche aiguière déposée sur le sol la décoration du tableau. Les personnages se profilent sur un fond architectural à ciel ouvert.

Sur le soubassement de la scène, on lit dans un cartouche : *Operis perfectissimi structuram attente considera. Considère avec attention la structure de l'ouvrage le plus parfait.*

En haut, c'est l'Empyrée. Là, trône, assis sur des nuages, Apollon, le dieu de la médecine, *Apollo salutaris.* Le front ceint du laurier, tenant dans sa dextre le caducée de Mercure aux serpents enlacés, dans sa senestre la lyre, il contemple, le sourire aux lèvres, la scène anatomique. La Chirurgie lui fait pendant, sous les traits d'une noble jeune femme laurée enregistrant sur un cahier les préceptes du dieu.

Entre eux sont « les enfants gâtés du pinceau » du peintre, les amours (1). Deux d'entre eux portent dans un médaillon la main voyante des chirurgiens (2), avec une banderole où figure la coutumière devise : *Consilioque manuque*, tandis qu'un troisième, chargé d'une trompe destinée à clamer la gloire de la chirurgie, tend au-dessus des anatomistes une couronne de laurier.

Au centre de la composition tombe des nuages auxquels il est suspendu un grand rideau qu'un amour curieux écarte sur le côté pour pouvoir suivre la leçon d'anatomie.

Ce rideau porte le titre de l'ouvrage, à savoir : *Exposition exacte ou tableaux anatomiques en tailles-douces des différentes parties du corps humain. Ouvrage contenant environ 60 planches recueillies d'après les meilleurs auteurs qui ont travaillé dans ce genre et enrichi de plusieurs nouvelles figures très curieuses et fort utiles, concernant les accouchements, les hernies et autres cas particuliers, rendues aussi exactes qu'il a été possible, par les soins de François-Michel Disdier, maître ès arts et enchirurgie, démonstrateur en anatomie et autres matières chirurgicales, etc. Le tout exécuté par Etienne Charpentier, graveur anatomiste, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Coq, avec privilège du roi*, 1758.

Détail charmant et bien XVIII$^{e}$ siècle, d'une cassolette supportée par un socle disposé au-dessus de la salle de dissection se dégagent des vapeurs et des parfums purificateurs qui montent vers le ciel, séjour des dieux.

Au bas de cette page, on lit à gauche : *F. Boucher inv.* ; au milieu : *Approuvé : Louis, censeur royal* ; à droite : *A Paris, chez Crépy, rue Saint-Jacques, à Saint-Pierre.*

Il ne faut pas s'étonner de rencontrer la signature de Boucher au bas d'une telle œuvre. Doué d'aptitudes multiples, dessinateur et graveur, aussi bien que peintre, doté d'une puissance de travail exceptionnelle, d'une facilité plus surprenante encore, d'une bonne volonté inlassable, le grand artiste trouvait comme un délassement à mettre la main à mille petits objets, éventails, bijoux à la mode, étuis de montre, œufs d'autruche, panneaux de voiture, porcelaines, joujoux, etc. (3). Sa fécondité en dessins destinés ou non à la gravure était sans pareille et, à l'occasion, il ne dédaignait pas de descendre à l'exécution de cette minuscule chose qu'est l'ex-libris (4) et de la signer.

Boucher d'ailleurs borna au frontispice la collaboration qu'il apporta à l'Atlas de François-Michel Disdier. La presque totalité des planches anatomiques fut dessinée par Crépy. Une, cependant, représentant l'homme et la femme sous les traits d'Adam et d'Ève, est de la main de Natoir, et deux autres figurant un sujet écorché vu de face et de dos et destinées à montrer la musculature humaine sont de Bouchardon. Enfin, le décoratif encadrement de l'avertissement de l'ouvrage est de Babel.

Quant à la gravure, elle est principalement l'œuvre de Charpentier (20 planches), mais aussi de Dazel (4 planches) et de Mathey (3 planches), enfin de Crépy et de Vasseur (une planche chacun). A. GILBERT.

(1) EDMOND et JULES DE GONCOURT, Boucher. Étude contenant quatre dessins, E. Dentu, Paris, 1862.

(2) A. GILBERT. Vieilles disputes médico-chirurgicales (*Paris médical*), 3 mai 1913, p. 111).

(3) Voy. EDMOND et JULES DE GONCOURT, *loc. cit.*

(4) Ex-libris d'Aublé, du président Hénault, du duc de Villars, du chevalier de Valory, etc.

# VARIÉTÉS

## HORACE ET LE VIN

Au commencement de la guerre, utilisant des loisirs créés par la mobilisation, j'étais amené à rechercher le rôle de l'alcool dans la société latine. On s'était pris d'un beau zèle pour combattre l'alcool. On épargnait le vin. Qu'avait été l'alcoolisme avant l'alcool?

Comme beaucoup, je pressentais aussi que le monde allait se trouver à l'un des plus graves tournants de l'histoire. Il faudrait remonter à seize cents ans en arrière pour trouver semblable bouleversement. En Tunisie, où j'étais, subsistent les vestiges d'une civilisation raffinée, en tout comparable à la nôtre. Elle n'en diffère que par l'ignorance des lois de la chaleur et de l'électricité. Mais elle témoigne d'une culture intensive et elle suppose un machinisme perfectionné. Par suite de quelles circonstances des cités populeuses, une ville aussi peuplée que Paris, sont-elles devenues d'humbles bourgades? Les invasions des barbares ne suffisent pas à l'expliquer. Pour régresser à un tel point, il faut l'acquiescement et la complicité des populations autochtones, libérées du travail et réfractaires à la pensée. Pour tâcher d'entrevoir l'avenir, j'ai interrogé le passé. J'ai lu et relu nos classiques latins, et parmi eux Horace avec prédilection. Je laisse aux gens du métier le soin d'apprécier les mérites littéraires de l'écrivain. Les traducteurs et ses critiques l'ont déjà fait. Mais a-t-on pénétré autant qu'on le pouvait dans la vie intime d'Horace? A-t-on examiné d'assez près son psychisme? Si je le pensais, je renoncerais à l'étudier en tant qu'homme et à le juger en médecin.

Horace est le chantre du vin. Son nom évoque aussitôt le falerne ou le Cécube. Je consacrerais donc cet article à l'influence du vin dans la vie et dans les œuvres du poète.

Horatius Flaccus doit-il être classé parmi les alcooliques de génie? Est-il un précurseur des Villon, des Byron, des Musset, des Verlaine et de tant d'autres dont l'existence est marquée de talents et d'excès? Les rares indications biographiques que nous possédons — un court fragment de Suétone, c'est à peu près tout — ne nous permettraient pas de répondre à cette question. Mais aucune âme d'écrivain ne fut plus ouverte, plus exempte de pose. Sa sincérité éclate jusque dans ses contradictions. Dans ses odes, dans ses épîtres, dédiées les unes et les autres à des amis très intimes, il se plaît à se montrer tel il est jusque dans les plus menus détails. Après l'amour, l'usage des stupéfiants est la plus forte des passions humaines. De mœurs très dissolues, Horace a subi les deux à part égale. Suétone a écrit de lui : *Ad res Venerias intemperantior fuisse traditur.*

Il aurait pu en dire autant pour le vin. Mais à une époque où l'intempérance sévissait du haut en bas de l'échelle sociale, valait-elle la peine qu'on en fît mention? De son propre aveu, Horace a bu et, suivant un cliché courant, il buvait volontiers seul et nuitamment, ce qui est pis. Quand il parle de l'ivresse, c'est pour en faire l'éloge.

Il écrit à Torquatus (1) qu'il invite à venir partager un repas d'ailleurs frugal :

> Potare et spargere flores
> Incipiam, patiarque vel inconsultus haberi
> Quid non ebrietas designat? Operta recludit ;
> Spes jubet esse ratas ; in prælia trudit inertem ;
> Sollicitis animis onus eximit ; addocet artes.
> Facundi calices quem non fecere disertum?
> Contracta quem in paupertate solutus ?

« Je commencerai par boire et par répandre des fleurs. Je ne craindrai pas de passer pour un homme inconsidéré. Que ne produit l'ivresse? Elle met au jour les secrets des cœurs. Elle transforme l'espérance en réalité. Elle lance le poltron dans la mêlée des combats. Elle délivre les âmes de leurs soucis. Elle crée l'artiste. A qui n'a-t-elle pas donné l'éloquence? A qui n'a-t-elle pas fait oublier l'étroite pauvreté? »

Comme Cratinus, comme Homère, comme Ennius, il demande au vin l'inspiration poétique (2) :

> Prisco, si credis, Mœcenas docte, Cratino
> Nulla placere diu, nec vivere carmina possunt
> Quæ scribuntur aquæ potoribus : ut male sanos
> Adscripsit Liber Satyris Faunisque poetas.
> Vina fere dulces oluerunt mane Camenæ.
> Laudibus arguitur vini vinosus Homerus.
> Ennius ipse pater nunquam nisi potus, ad arma
> Prosiluit dicendo : Forum putealque Libonis.
> Mandabo siccis : adimam cantare severis
> Hoc simul edixit ; non cessavere poetæ
> Nocturno certare mero, putere diurno.

«Si tu en crois le vieux Cratinus, docte Mécène, les poèmes des buveurs d'eau ne peuvent avoir ni charme ni longévité. Depuis que Liber (Bacchus) a admis les poètes au cerveau déséquilibré parmi les Satyres et les Faunes, les douces Muses ont senti le vin dès le matin. Homère prouve son faible pour le vin par les éloges qu'il lui prodigue. Le père Ennius n'embouchait la trompette guerrière qu'après boire. « Je renvoie les abstinents « au Forum et au puits de Libon. J'interdis la « poésie aux gens sobres. » Depuis lors, les poètes n'ont cessé de lutter la nuit coupe en main et de puer le vin le jour. »

(1) Épître V, livre I : *Ad Torquatum.*
(2) Épître XIX, livre I : *Ad Mœcenatem.*

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Il exprime la même pensée, mais avec plus de sobriété (dans le style seulement) dans une épître à Julius Florus (1) :

Scriptorum chorus omnis amat nemus et fuget urbes
Rite cliens Bacchi.

« La race entière des écrivains, fervents sectateurs de Bacchus, aime les bois et fuit les villes. »

Il invoque comme excuse à l'ivresse l'exemple de Caton l'Ancien (2) :

Narratur et prisci Catonis
Sœpe mero caluisse virtus.

« Caton l'Ancien, dit-on, retrempait souvent son courage dans le vin. »

Pour la fête des esclaves, il autorise Dave, son serviteur, à lui faire ce reproche (3) :

Illusique pedes vitiosum ferre recusant
Corpus.

« Tes jambes titubantes se refusent à porter un corps altéré par les excès. »

Horace ignorait les dangers du vin pour la santé. Nature pacifique et timorée, il ne lui voit qu'un inconvénient : l'intempérance fait naître les querelles. Et toute sa vie le poète eut peur des coups. « C'est le fait des Thraces de se battre avec des coupes consacrées au plaisir. N'imitez pas ces mœurs barbares. Bacchus condamne les excès. Épargnez-lui les rixes sanglantes, » dit-il à ses amis (4). Et à Varus (5) : « Evius (Bacchus), implacable pour les Thraces qui, emportés par leurs passions, ne peuvent distinguer le bien du mal, nous invite à ne pas abuser de ses dons. »

Gardons-nous bien de croire que ces considérations sont capables de lui imposer quelque retenue dans la pratique. Il se complaît dans l'ivresse.

Pour le retour de Pompée Varus, il lui écrit (6):

Non ego sanius
Bacchabor Edonis : recepto
Dulce mihi est furere amico.

« Je boirai sans plus de réserve qu'un Thrace : l'ivresse m'est douce quand je retrouve un ami. »

A Téléphe (7) il dit : *Insanire juvat,* il est bon de déraisonner, et à Virgile (8) :

Dulce est desipere in loco.

« Il est doux de boire à en perdre la raison en son heure. »

(1) Épître II, livre 2 : *Ad Julium Florum.*
(2) Ode XXI, livre 3 : *Ad amphoram.*
(3) Satire VII, livre 2 : *Libertate decembri usus, herum suum Davus acriter objurgat.*
(4) Ode XVII, livre 1 : *Ad sodales.*
(5) Ode XVIII, livre 1 : *Ad Varum.*
(6) Ode VII, livre 2 : *Ad Pompeium Varum.*
(7) Ode XIX, livre 3 : *Ad Telephum.*
(8) Ode XII, livre 4 : *Ad Virgilium.*

Horace ne laissait jamais échapper une occasion de boire. Il boit pour les calendes de mars (9), pour les ides d'avril (10), pour la Lune nouvelle (11). Il boit en l'honneur de son dieu Faune (12), en l'honneur de la fontaine de Blandusie (13). Que pourra-t-il faire un jour de fête de Neptune (14)? Il priera Lydé d'abandonner un instant sa sage austérité et de venir vider en sa compagnie une vieille amphore de Cécube. Il se consolera dans le vin de la fuite d'une maîtresse (15). L'anniversaire de la naissance d'Auguste (16), la victoire d'Auguste sur Cléopâtre (17), le retour de Plotius Numidia (18), celui de Pompée Varus (19), celui d'Auguste (20) vainqueur, lui seront autant de prétextes à s'enivrer.

Pourvu qu'il ait l'ivresse, peu lui importe le vin. Grands crus de l'Italie, Falerne, Cécube ou Massique, grands crus de la Grèce, Chio ou Lesbos, vin de table récolté dans sa propriété ou piquette, tout lui était bon. En voyage (21), il s'enivre de vin éventé de concert avec son marinier.

Absentem cantat amicam
Multa prolutus vappa nauta et viator
Certatim.

« Gorgés d'un vin éventé, le voyageur et le marinier chantent à l'envi l'amie absente. »

Il avait le culte du vin. Lui-même mettait en amphores (22) le produit de sa vendange et le cachetait avec soin. Peut-être déprécie-t-il son vin par fausse modestie. Il engage Leuconoe (23) à filtrer ses vins : *vina liques.*

On n'en saurait douter : Horace fut un alcoolique notable. Mais comment expliquer l'ivrognerie chez cet homme de génie dont la table est frugale? Il nous a bien dit que le vin inspirait le poète. Faut-il le croire sur parole ou ne doit-on pas voir dans cette boutade autre chose qu'une excuse à son intempérance? Il nous a fait connaître par ailleurs sa méthode de travail. Dans une satire (24) où il se met personnellement sur

(9) Ode VIII, livre 3 : *Ad Mæcenatem.*
(10) Ode XI, livre 4 : *Ad Phylliden.*
(11) Ode XIX, livre 3 : *Ad Telephum.*
(12) Ode XVIII, livre 3 : *Ad Fauna.*
(13) Ode XIII, livre 4 : *Ad fontem Blandusiæ.*
(14) Ode XXVIII, livre 3 : *Ad Lyden.*
(15) Épître VII, livre 1 : *Ad Mæcenatem* :
Inter vina fugam Cynaræ mœrere protervæ.
(16) Épître V, livre 1 : *Ad Torquatem.*
(17) Ode XXXVII, livre 1 : *Ad sodales* :
Nunc est bibendum.
(18) Ode XXXVI, livre 2 : *In reditum Plotii Numidæ.*
(19) Ode VII, livre 2 : *Ad Pompeium Varum.*
(20) Ode XIV, livre 3 : *In Augusti victoris reditum,* et Epode IX, livre 1 : *Ad Mæcenatem.*
(21) Satire V, livre 1.
(22) Ode XX, livre 1 : *Ad Mæcenatem.*
(23) Ode XI, livre 1 : *Ad Leuconem.*
(24) Satire III, livre 2.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

la sellette (1); il prête à Damasippe cette critique de son caractère :

Iratus tibi, quod vini somnique benignus
Nil dignum sermone canas.

« Mécontent de toi-même, parce que, trop ami du vin et du sommeil, tu ne produis rien qui mérite la renommée. »

La lecture attentive des œuvres d'Horace prouve qu'il fut toute sa vie un anxieux et un obsédé. Il cherche dans l'ivresse un remède à son angoisse. Il s'enivre pour dissiper « les noirs soucis ». On se demande vraiment de quel genre pouvaient être les inquiétudes d'un homme déjà célèbre, bien en cour, doté d'amis puissants et libéraux, ayant au surplus une ambition bornée, peu de besoins et des désirs modestes. Ces soucis, il se charge de nous les faire connaître (2). Il dit à Quinctius Hispinus :

Dissipat Evius
Curas edaces.
(Bacchus dissipe les soucis rongeurs.)

à Virgile :

Nigrorumque memor, dum licet, ignium
Misce stultitiam consiliis brevem.

(Souviens-toi du bûcher et mêle à la sagesse une courte folie.)

à un ami :

Dumque virent genua
Et decet, obducta solvetur fronte senectus.
(Tant que nous sommes dans la force de l'âge, que la tristesse s'éloigne de notre front.)

et à Varus ces vers qui étaient naguère tout d'actualité (3) :

Siccis omnia nam dura Deus proposuit; neque
Mordaces aliter diffugiunt sollicitudines,
Quis post vina gravem militiam aut pauperiem crepat?
(Dieu réserve toutes les amertumes aux tempérants. Rien autre que le vin ne dissipe les soucis rongeurs. Qui, après avoir bu, se plaint des rigueurs de l'état militaire ou de la pauvreté ?

Il interpelle son amphore :

Tu spem reducis mentibus auxiis.
(Tu rends l'espérance aux esprits anxieux.)

Horace fut constamment obsédé par la pensée de la mort et par la fragilité des biens de ce monde. Lui qui avait applaudi au meurtre de César, doutait de la fortune d'Auguste, de celle de Mécène et par suite de la sienne étroitement liée à la leur (4).

H. GROS.

(1) Satire III, livre 2.
(2) Ode IV, livre 1 : *Ad Sestium* ; ode IX, : *Ad Leuconem* ; ode XXVIII : *Archytas et Viator* ; ode III, livre 2 : *Ad Dellium* ; ode XI : *Ad Quinctium Hispinum* ; ode XIV : *Ad Postumum*; ode XVII : *Ad Mæcenatem ægrotum* ; ode XVIII : *Ad avarum* ; ode XVI, livre 3 : *Ad Mæcenatem* :
Crescentem sequitur cura pecuniam
Majorumque fames.
ode XXI, livre 3 : *Ad amphoram* ; ode VII, livre 4 : *Ad Manlium Torquatum* ; ode XII : *Ad P. Virgilium*; épode XIII : *Ad amicum.*

(3) Ode XVI, livre 1 : *Ad Varum.*
(4) Horace était parfois buveur d'eau. Il s'inquiète de la qualité des eaux de Vélie, parce qu'il n'attend rien des vins de cette localité. A sa campagne il peut tout supporter; mais à la mer il faut un vin généreux et doux qui enlève les soucis (toujours) et qui entretienne dans son esprit et dans ses veines les brillants espoirs. (Épître XV, *ad C. Numonium Valam.*)

## HYGIÈNE ALIMENTAIRE

### RARÉFACTION DE LA VIANDE FRAICHE

La crise qu'on avait annoncée pour la fin de l'hiver et pour le printemps, au sujet de la viande fraîche de boucherie, commence à se faire sentir. Cela tient à ce que la saison des « bœufs d'herbe » est à peu près finie, mais aussi à la pénurie légendaire des wagons. Quoi qu'il en soit, c'est le triomphe de la viande congelée, dont le commerce se développe dans une progression formidable. En 1913, la production mondiale de cette viande était de 80 000 tonnes. En 1914, elle montait à 800 000 ; en 1915, à 882 000 ; en 1916, à 915 000 ; en 1917, à 1 000 000 ; en 1918, à 1 200 000. Quant à la consommation de Paris, nulle auparavant, elle a été de 5 943 tonnes en 1916, de 6 434 en 1917, de 8 582 en 1918 et de 20 000 pour les cinq premiers mois seulement de 1919. Les pays fournisseurs sont, par ordre d'importance, la République argentine, les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Uruguay. Nos colonies, surtout l'Algérie, la côte occidentale d'Afrique et Madagascar, où des frigorifiques ont été construits, commencent à nous envoyer aussi leur production.

Il n'est peut-être pas inutile de revenir sur certaines considérations concernant la viande congelée. Les renseignements d'ordre scientifique et pratique les plus récents semblent dus à M. Martel, membre de l'Académie de médecine, chef du service vétérinaire sanitaire de la Seine (1). Cet auteur rappelle que les viandes frigorifiées actuellement répandues sont : les *viandes réfrigérées*, simplement refroidies de — 1° à + 4°, et les *viandes congelées*, portées aux basses températures de — 10 à — 15°. Ce sont ces dernières que le public appelle des viandes frigorifiées ou, plus vulgairement, le « frigo ».

Ces viandes congelées doivent être considérées comme chimiquement équivalentes à la viande fraîche, et M. Armand Gautier en a démontré la nutritivité et la digestibilité. A l'état de congélation, elles ne dégagent

(1) In *Revue scientifique*, 6-13 septembre 1919.

## HYGIÈNE ALIMENTAIRE *(Suite)*

aucune odeur, alors même que, par pure hypothèse (car c'est une affaire de surveillance sanitaire rigoureuse), les viandes congelées seraient initialement des viandes insalubres.

Ce qu'il y a lieu d'observer, ce sont des moisissures, lorsque la durée de conservation des viandes congelées se prolonge pendant cinq ou six mois et que le transport de ces viandes a donné lieu à des variations de température les rapprochant du point de congélation.

*
* *

La viande décongelée a souvent un aspect peu engageant qui peut être évité si, dans la salle de décongélation, on fait passer l'air provenant d'un feu de coke installé à une certaine distance. Les viandes enveloppées de linges propres et secs, qu'on change deux ou trois fois, se décongèlent en vingt-quatre à quarante-huit heures. Il faut procéder avec lenteur dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les bouchers ne doivent pas les laisser exposées directement au soleil ni au voisinage immédiat d'un foyer de chaleur, ni à la pluie, ni aux poussières. Ils doivent manipuler les viandes congelées avec la plus grande propreté et après avoir protégé les blocs de viande par des enveloppes. Ils doivent éviter de traîner sur le sol ces blocs de viandes congelées, comme de laisser les manutentionnaires marcher sur ces viandes au moment du chargement ou du transport. Les bouchers détaillants ne doivent découper les quartiers de viande qu'au fur et à mesure des besoins, parce que les morceaux de viande débités à l'avance perdent facilement une partie de leur suc musculaire.

*
* *

En ce qui concerne les consommateurs, M. Martel leur rappelle que, d'une façon générale, les viandes congelées sont plus tendres que les viandes fraîches, surtout en été, et qu'elles exigent un temps de cuisson moindre. Il recommande de ne pas tripoter les morceaux de viande chez le boucher, de débarrasser la viande de la superficie de graisse qui s'est modifiée à l'air, avec le temps.

Pour conserver à la viande congelée tout son arôme, un bon moyen consisterait à laisser la viande accrochée dans un endroit frais et sec, « enveloppée d'un linge propre ou reposant sur un tamis ou treillage qui l'isole du plat ».

Il est recommandé de saisir à feu très vif les pièces à rôtir ou à griller, ou d'immerger pendant quelques minutes, dans l'eau bouillante, les grosses pièces à faire rôtir, braiser ou sauter, de façon à retenir le jus de viande par la coagulation de l'albumine superficielle.

« Enfin, ajoute M. Martel, il ne faut pas mettre au four des morceaux un peu gros, encore gelés, pour éviter que les parties centrales ne restent crues. De même, il faut tenir compte de la température des morceaux à faire rôtir pour évaluer le temps de la cuisson. Par exemple, pour un gigot décongelé mais encore froid, il faudrait prévoir vingt minutes de cuisson pour 500 grammes de viande. »

HORN.

# LE MOUVEMENT MÉDICAL

## LE MOUVEMENT MÉDICAL ESPAGNOL

**Par le Dr Edmond VIDAL**

Les médecins espagnols viennent de réaliser une expérience des plus concluantes, digne de retenir quelque peu notre attention. Lassés d'attendre depuis de longs mois, — parfois même depuis des années, — les émoluments inhérents à leurs fonctions municipales ou provinciales, les médecins de la province de Cadix se sont mis en grève. Tout en continuant à soigner leurs malades, ils ont refusé formellement d'assurer les services publics, quels qu'ils fussent. Pendant les premiers jours, la chose en elle-même parut de peu d'importance, mais de graves conséquences ne devaient pas tarder à découler de cette grève d'un nouveau genre et à menacer gravement la santé publique. Les municipalités essayèrent de causer, les médecins furent intransigeants. Bientôt, le mouvement gréviste s'étendit aux provinces voisines et il parut un moment que le corps médical tout entier allait entrer en révolte ouverte contre l'arbitraire et la mauvaise foi des administrations publiques. Les réunions succédèrent aux réunions, les meetings aux meetings ; les tendances habituelles se manifestèrent au sein des groupements, bientôt divisés en modérés et en extrémistes. De locales, les questions devinrent générales, la cause des médecins de Jérez devint celle des médecins de toute l'Espagne, et l'on vit naître pour la première fois, dans ce pays où le régionalisme est poussé si loin, une solidarité professionnelle inter-provinciale qui a abouti à une réunion générale des **Colegios de medicos** de toute l'Espagne, tenue à Madrid. Entre temps, les médecins de Jérez avaient reçu satisfaction; la grève avait pris fin, mais la machine était en marche, rien ne pouvait l'arrêter. Le mouvement gréviste continue et l'agitation persiste, d'autant plus intéressants à suivre dans ces milieux intellectuels qu'il se produit en ce moment même dans toute l'Espagne des convulsions des plus violentes dont nul ne saurait prévoir l'issue.

Moins que tous autres, les médecins français ne doivent se désintéresser de ces efforts réalisés par le corps médical espagnol pour acquérir une personnalité agissante et pour faire valoir ses droits. Car c'est vers la France que le médecin espagnol a les yeux tournés ; c'est de culture française qu'il est imbu, malgré les efforts d'une poignée de germanophiles encore militants pour faire de l'Allemagne, malgré son écrasante défaite, le phare toujours étincelant de la science mondiale. Si quelques-uns se sont laissé éblouir jadis, leurs yeux se sont dessillés, et la France est redevenue pour tous la terre de science et de lumière vers laquelle ont toujours été dirigés les regards de tous ceux qui, dans le monde entier, font passer avant toutes choses le culte de la science et de la vérité.

Il est bien difficile de se rendre compte de la situation sociale d'un pays sans en étudier sur place toutes les composantes. Par une sorte de clivage, il faut séparer les couches les unes des autres pour les examiner dans tous leurs détails, à la lumière de la plus fine psychologie ethnique. Alors seulement, l'on sera autorisé à se faire une

## LE MOUVEMENT MÉDICAL *(Suite)*

opinion générale. En France, nous jugeons la médecine espagnole à travers les travaux publiés par nos périodiques, et sur l'impression causée par les médecins rencontrés au hasard des séances de congrès internationaux Or, la plupart des travaux intéressants échappent à l'analyse. D'autre part, les médecins de congrès ou de réunions officielles, ne donnent de la masse médicale qu'un reflet des plus trompeurs : représentants d'une élite, pourvus de fonctions officielles et de hautes dignités, vivant auprès de la Cour, ils n'ont ni le loisir ni le désir de se préoccuper des aspirations ardentes d'une classe sociale avec laquelle ils n'ont que de bien lointains rapports. C'est sur place qu'il faut étudier la masse des médecins de la péninsule ; c'est dans les campagnes arides et dans les sierras désolées, dans les bourgades et dans les petites villes de province qu'il faut voir évoluer le médecin pour apprécier à leur juste valeur les revendications de la classe médicale espagnole, lamentable victime d'un état social angoissant. Dans les provinces, le médecin espagnol, quels que puissent être son savoir, son activité, son dévouement, ne parvient pas à gagner sa vie. Sa principale clientèle est faite d'indigents pour lesquels il est bien peu payé, quand il l'est toutefois. C'est ainsi que le **Bulletin officiel de Gerona**, en date du 15 septembre dernier, annonçait la vacance d'un poste de médecin municipal à Armentera aux appointements annuels de *vingt* pesetas ! Dans les grands centres provinciaux, les médecins titulaires de l'Assistance publique touchent de 1 000 à 2 500 pesetas, pour lesquels ils sont à toute heure, de jour et de nuit, à la disposition des indigents, alors que pour huit heures de présence (et non de travail) les portiers des ministères reçoivent de 1 500 à 4 500 pesetas ! Il est vrai que le médecin a l'insigne honneur d'être détenteur d'une profession libérale et d'être appelé à acquitter une patente professionnelle très élevée, mais il n'en est pas moins, à l'heure actuelle, la triste victime d'un état social défectueux qui, après l'avoir fait classer dans la catégorie enviée des travailleurs intellectuels, lui enlève le droit à la vie pour lui et pour les siens. C'est pour affirmer ce droit à leur existence personnelle, eux qui sont chargés de veiller de si près sur l'existence des autres, que les médecins, laissant là l'individualisme des jours heureux, sont entrés résolument dans la voie de la cohésion professionnelle sous forme de syndicats. En Espagne, le gouvernement de Sanchez Toca a donné raison aux médecins, dont il a soutenu les aspirations et qu'il a défendus au Parlement. Nous devons souhaiter que le nouveau gouvernement continue l'œuvre de son prédécesseur et donne aux légitimes revendications de la classe médicale les satisfactions qui leur sont dues, tout aussi bien dans l'intérêt des individus que de la collectivité.

Plus que jamais, l'Espagne a besoin du concours des médecins, car elle vient de se lancer dans un ensemble de réformes sanitaires qui ne pourront aboutir qu'avec l'aide puissante du corps médical.

Un projet de loi sur la **Prophylaxie publique des maladies infectieuses** vient d'être présenté aux Cortès avec un caractère d'urgence. Ce projet nous intéresse tout particulièrement en France ; nul n'ignore quel danger cause à nos frontières de terre et de mer la non-réglementation de la santé publique chez nos voisins, d'où nous sont venues à maintes reprises les épidémies le plus redoutables. La nouvelle loi, si elle est sévèrement appliquée, donnera à la santé publique espagnole en même temps qu'à la nôtre des garanties sérieuses, dont l'on se réjouira des deux côtés des Pyrénées.

Au ministère de l'Intérieur a été constituée une **Direction générale de l'Assistance publique** entraînant une réorganisation complète de cet important rouage social. Désormais, toutes les organisations jusqu'ici éparses dans toute la péninsule seront réunies en une même main et soumises à une réglementation uniforme qui produira les meilleurs résultats, si elle parvient toutefois à libérer l'assistance provinciale du caciquisme féroce qui l'a rendue toujours réfractaire à tout progrès.

En même temps était approuvé un projet de création d'un **Institut central d'Hygiène** à Madrid et de dix instituts provinciaux, chargés, entre autres choses, de fournir gratuitement les sérums et les vaccins aux organisations de bienfaisance et aux hôpitaux, de contrôler dans toute l'Espagne la potabilité des eaux de boisson, de surveiller les produits alimentaires, etc...

A ces efforts officiels vient s'associer étroitement l'initiative privée. Un **Institut de biologie et de sérothérapie**, dont la direction a été confiée à notre excellent ami le Pr Pittaluga, vient d'être inauguré à Madrid. Cet institut, où nous retrouvons comme administrateurs nos bons amis les professeurs Cortezo, Maranon, Pi Suner, est consacré à l'étude et à la préparation des sérums, des vaccins et des produits opothérapiques. Il se propose de suivre la tradition des Cajal, des Ferran, des Turro, des Llorente, des Mendoza, des Murillo qui, depuis de longues années, ont consacré à la biothérapie leurs efforts soutenus. Nous ne doutons pas qu'avec de tels noms, ne sortent de ces nouveaux laboratoires des travaux du plus haut intérêt pour la science universelle.

* * *

Il me reste peu de place pour étudier les travaux intéressants parus au cours des semaines dernières. Je me contenterai de signaler un excellent article publié par les **Archives espagnoles de pédiatrie** sur le Paludisme infantile, dû à la plume de Gomez Ferrer, le sympathique doyen suppléant de la Faculté de Valence. Dans ce travail, l'auteur, dont la compétence en pathologie infantile est bien connue, conseille au médecin de songer au paludisme chaque fois que, chez un enfant, il se trouve en présence d'accès de fièvre intermittente en pays palustre. Hors des régions paludéennes, il ne faudra pas omettre de rechercher si, dans le voisinage, des cas de paludisme ne se sont pas produits. Au début des accès, il est parfois difficile d'être affirmatif, beaucoup d'affections infantiles, et tout particulièrement la fièvre typhoïde, pouvant revêtir la forme intermittente. Si la constatation d'hématozoaires affirme le diagnostic, leur absence n'est pas toujours un élément suffisant pour le faire rejeter. Certaines formes de fièvre continue ou rémittente chez des enfants habitant des régions palustres peuvent aussi être dues au paludisme, auquel il faut toujours songer.

Dans la **Revue de chirurgie**, Luis Urrutia, de Saint-Sébastien, fait un excellent exposé du Traitement de l'ulcus gastrique et de ses complications. Après une description très précise des traitements habituellement em-

## LE MOUVEMENT MÉDICAL *(Suite)*

ployés il s'arrête longuement au traitement chirurgical.

Dans les rétrécissements cicatriciels du pylore, la gastro-entérostomie simple est indiquée ; s'il existe un ulcus en activité, il faut faire la pylorectomie.

En présence d'un ulcus en activité, quelle que soit sa localisation, on fera la pyloro-gastrectomie étendue, suivie de gastro-entérostomie rétrocolique ou de gastro-jéjunostomie termino-latérale. C'est seulement dans des cas exceptionnels que sera pratiquée la résection annulaire avec anastomose termino-terminale.

Dans les ulcus duodénaux inextirpables, on combinera la gastro-entérostomie à la résection de l'antre pylorique, en réservant l'exclusion unilatérale ou la sphinctérectomie à certains cas spéciaux.

Le procédé de choix dans les sténoses médiogastriques est la résection annulaire ou la pylorectomie.

Dans les cas d'hémorragies profuses pour ulcus gastrique, c'est au traitement médical qu'il faudra avoir recours, car il donne des résultats bien supérieurs au traitement chirurgical, que l'on devra employer seulement dans les périodes de calme, ou bien en présence d'hémorragies chroniques.

## REVUE DES REVUES

**Névrite hypertrophique progressive non familiale de l'adulte** (G. Roussy et L. Cornil, **Ann. de méd.**, sept. 1919).

On admet deux types de névrite hypertrophique : 1° le type Dejerine-Sottas, caractérisé par une atrophie musculaire généralisée avec hypertrophie des troncs nerveux périphériques, douleurs fulgurantes, ataxie, signe de Romberg, nystagmus, myosis et signe d'Argyll-Robertson ; 2° le type Marie-Boveri, caractérisé par une atrophie musculaire plus marquée aux membres inférieurs, avec cypho-scoliose, exophtalmie, tremblement intentionnel, et parole saccadée.

Les auteurs ont observé un syndrome différent de névrite, chez un cultivateur âgé de quarante-quatre ans. La maladie avait débuté tardivement, vers l'âge de quarante ans. Il n'y avait pas d'antécédents familiaux. L'amyotrophie était surtout marquée aux membres supérieurs ; elle était accompagnée d'ataxie, d'abolition des réflexes, de signe de Romberg, et de tremblement intentionnel ; mais il n'y avait pas d'exophtalmie, ni trouble de la parole. On a pu éliminer la lèpre et la syphilis comme cause de la névrite, bien qu'il y ait eu une réaction de Bordet-Wassermann positive avec le liquide céphalo-rachidien.

Ce cas doit être rapproché de deux cas analogues publiés par Long en 1912, et d'un cas publié par Chiarini et Natzari en 1913. Ces quatre cas permettent d'individualiser un troisième type de névrite hypertrophique progressive, caractérisé par son caractère non familial et son apparition chez l'adulte, d'où le nom de névrite hypertrophique progressive non familiale de l'adulte, que lui donnent les auteurs.

# NOUVELLES

**Nécrologie.** — Le médecin inspecteur Braun. — M. A. Catillon, président honoraire de la Société des pharmaciens de Paris, ancien président de la Chambre syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques, beau-père de M. le Dr Pedebidou. — Le Dr Lafond-Grellety (de Bordeaux), décédé à l'âge de quarante-six ans. — Le Dr Paul Gallerand, décoré de la croix de guerre, décédé à l'âge de trente-trois ans. — Le Dr Antoine Royer, médecin-major de 2e classe.

**Mariages.** — M. Claude Gautier, ancien interne des hôpitaux, chef de clinique adjoint à la Faculté de médecine de Paris, décoré de la croix de guerre, fils de M. le professeur Armand Gautier, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, et Mlle Marguerite Alapetite, fille de S. E. l'ambassadeur de France en Espagne. — Jeudi dernier a eu lieu le mariage de Mlle Jacqueline Emery, fille de M. le Dr Emery, médecin de l'infirmerie de Saint-Lazare, et de M. Joseph Valette. Nos bien sincères félicitations et nos meilleurs souhaits. — M. le Dr G. Lacapère, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Yvonne May.

**Hôpitaux de Paris.** — CONCOURS DE MÉDECIN DES HÔPITAUX. — *Consultation écrite.* — *Séance du 13 janvier.* — Ont obtenu : MM. Gaultier, 15 ; Beaufumé 18 ; Ameuille, 17.

*Absents* : MM. Paillard, Rostaine.

*Séance du 14 janvier.* — MM. Laroche, 19 ; Chabrol 16 ; Tanon, 17.

*Séance du 16 janvier.* — MM. Lévy, 17 ; Weil (Mathieu-Pierre), 18 ; Giroux, 18.

*Séance du 19 janvier.* — MM. Voisin, 17 ; Philibert, 16 ; Noisier, 17.

Concours de dentiste-adjoint des hôpitaux. — six candidats : MM. les Drs Maurel, Solas, Béliard, L'Hirondelle, Leclercq et Constaing.

*Composition provisoire du jury* : MM. les Drs Sauvez, Réal, Schaefer, Legueu et Coyon.

CONCOURS DE L'INTERNAT. — ANATOMIE. — *Séance du 14 janvier.* — MM. Doubrère, 12 ; Chastang, 13 ; Grenaudier, 11 ; Villetard de Prunières, 9 ; Cordey, 13 ; Estrabaut, 11 ; Duhail, 10.

*Séance du 16 janvier.* — MM. Gornouec, 10 ; Nora, 14 ; Labarraque, 8 ; Potez, 12 ; Gervais, 12 ; Fruchaud, 14 ;

Absents : MM. Decoularé, Delafontaine, Misserlin, Chaperon et Gellé.

*Séance du 18 janvier.* — MM. Chaudebois, 9 ; Cerné, 10 ; Cuvigny, 11 ; Ferrier (Louis), 11 ; Comet, 12 ; Weissmann, 12 ; Auronsseau, 14 ; Roland, 10 ; Ebrard, 11 ; de Massary, 11.

PATHOLOGIE. — *Séance 15 janvier.* — MM. Denoël, 9 ; Plait, 10 ; Boulanger-Pilet, 13 ; Vernaut, 9 ; Festal, 8 ; Kesseler, 7 ; Aris, 12 ; Barbier, 12 ; Périsson, 11.

Absent : M. Cunault.

*Séance du 17 janvier.* — MM. Fouet, 13 ; Chéreau, 7 ; Huas, 10 ; Dauptain, 12 ; Le Chaux, 11 ; Aubin, 12 ; Laplane, 13.

CONCOURS DE L'EXTERNAT DES HÔPITAUX. — ANATOMIE. — *Séance du 12 janvier.* — Question donnée : Articulation du genou sans les rapports et sans la physiologie.

MM. Servel, 12 ; Touvay, 14 ; Salmon et Samson, 9 ; Vanheuversvoyn, 15 1/2 ; Valence, 17 ; Sureau, 18 ; Turpin, 19 1/2 ; Rouyanski, 7 ; Scemla, 15 ; Welti, 19 1/2 ; Segond, 17 1/2 ; Seligmann (Emile), 13 ; Saidman, 14 ; Volland, 16 1/2 ; Verger, 12.

*Séance du 13 janvier.* — Veines superficielles du membre inférieur. — Ont obtenu : MM. Digonnet, 12 ; Cournand, 14 ; Courtiu, 18 ; Cohen, 11 ; Chabaud (Alexandre), 10 ; Delage, 15 ; Dossot, 16 ; Dupont (Ch.), a filé ; Cornet, 12 ; Coste, 18 1/2 ; Chevalier (Louis), 12 ; Châtellier, a filé ; Chapuis, 10 ; Célice, 13 ; Chernezon, 9 ; Deschiens, 8 ; Chazel, 15 ; du Faget de la Tour, 11 ; Dessert, 12 ; Couton, 9.

*Absents* : MM. Choquet, Destouches, Dantès.

*Excusés* : MM. Cogné et Choquet.

*Séance du 17 janvier.* — Vertèbres cervicales (atlas et axis exceptés). — MM. Déchambre, 13 ; Deberdt, 15 ; Dalsace, 18 ; Doizy, 11 ; Durand (Marcel), 13 ; Derrien, 12 ; Coffin, 15 ; Codet, 17 ; Dubois, 12 ; Dollfus, 15 1/2 ; Desprairies, 18 ; Durville, 11 ; Dhers, 16 ; Condrain, 9 ; Delaveuve, 10 ; Duhamel, 14 1/2 ; Chadourne, 14 1/2 ; Dufourcy-Lagelout, 12.

PATHOLOGIE. — *Séance du 11 janvier.* — Question donnée : Fracture de l'extrémité inférieure du radius.

MM. Mars, 10 ; Richard, 11 ; Neyret, 9 ; Rachet, 15 ; Perlis (André), 15 ; Méry, 12 ; Rimé, 18 ; Nouviale, 13 ; Minou, 12 ; Meyer-May, 15 1/2 ; Renard, 15 ; Pommailloux et Quermonne, 13 ; Martin (Michel), 15 ; Meignant et Plouvier, 14 ; Moles et Nœtinger, 15 ; Richard du Page, 12 ; Martin (Henri), 13.

*Séance du 14 janvier.* — Symptômes et diagnostic de la pleurésie séro-fibrineuse. — MM. Monbarin, 13 ; Poreaux, 3 ; Petit, 13 ; Reboul, 15 ; Ménière, 13 ; Retel, 13 ; Oberthur, 14 ; Radoulovitch, 12 ; Meurdrac, 14 ; Menngy, 9 ; Ravina, 19 ; Oblin, 17 ; Périgord, 12 ; Martiny, 13 ; Picaud, 12 ; Masson, 16 ; Moreau, 12 ; Poulin, 17 ; Panis, 14 ; Mathieu (Pierre), 17.

Absent : M. Padéano.

*Séance du 16 janvier.* — Symptômes et diagnostic du cancer du sein. — MM. Martineau, 13 ; Montassut, 10 ; Pissavy, 16 ; Montard, 14 ; Meillère, 17 ; Ménégaux, 14 ; Mourret, 15 ; Meduedowsky, 14 ; Mouls, 15 ; Méloir, 12 ; Obry, 17 ; Perdu, 13.

Absents : MM. Penther, Maury.

*Séance du 18 janvier.* — Complications de la blennoragie chez l'homme. — MM. Ricard, 14 ; Monot, 16 ; Muffat, 11 ; Noguères, 10 ; Paech, 11 ; Oay, 10 ; Prévôt, 13 ; Ricci, 14 ; Mounier, 9 ; Py, 12 ; 1s2 ; Plichon, 14 ; Parisot, 17 ; Lallemand, 17 ; Joffroy, 13 ; Laporte 14 ; Joanny, 16 ; Lévy, Paul) 14 ; Lepennetier, 16 ; Kenzinger, 15 ; Leloup, 14.

Absents : MM. Kolin (Victor) et Kohn (Richard).

**Médecin de l'Assistance médicale.** — *Epreuve clinique.* — *Séance du 13 ianvier.* — Ont obtenu : MM. Sautelet, 16 + 8 = 24 ; Balezeau, 13 + 7 = 20 ; Sasportès, 17 + 9 = 26.

**Concours de chirurgien suppléant à l'infirmerie de Saint-Lazare.** — Un concours pour l'emploi de chirurgien suppléant à l'infirmerie spéciale de la maison d'arrêt de Saint-Lazare aura lieu le 26 février.

Le registre d'inscription est ouvert à la préfecture de police, caserne de la Cité (bureau du personnel), jusqu'au 30 janvier, 16 heures.

**Faculté de médecine de Paris.** — Par arrêté en date du

## NOUVELLES *(Suite)*

14 janvier, une chaire de clinique obstétricale est déclarée vacante. Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

**Faculté de médecine de Lyon.** — Par arrêté en date du 14 janvier, la chaire d'anatomie est déclarée vacante. Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

**Faculté de médecine de Lyon.** — MM. les professeurs MOURIQUAND et POLICARD commenceront le lundi 26 janvier, à 10 heures, une série de Conférences sur « les glandes et syndromes endocrines », complétée par des leçons chirurgicales de M. Leriche.

Ces conférences inaugurent un enseignement complémentaire sur les questions médicales à l'ordre du jour.

**Hôpitaux de Lyon.** — CONCOURS DE MÉDECIN DES HÔPITAUX. — Le concours s'est terminé par la nomination de MM. Chalier et Rebattu.

CONCOURS DE PHARMACIEN ADJOINT DES HÔPITAUX. — Un concours aura lieu le 9 février.

**École de médecine d'Amiens.** — M. Moulonguet, professeur de pathologie externe et de médecine opératoire, est nommé, sur sa demande, à partir du 1er novembre 1919, professeur de clinique chirurgicale, en remplacement de M. Penguiez, admis à la retraite.

**École de médecine de Caen.** — M. Guibé, professeur de clinique chirurgicale, est nommé directeur pour trois ans, à partir du 1er décembre 1919, en remplacement de M. Montier qui a pris sa retraite.

**École de médecine de Dijon.** — Le concours qui devait avoir lieu le 31 mai devant la Faculté de médecine de Lyon pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie n'aura pas lieu.

**Hôpital de Saint-Denis** (Seine). — Un concours aura lieu prochainement pour la nomination d'un directeur-économe.

Les appointements de début sont fixés à 900 francs par mois avec le logement, le chauffage, l'éclairage. Adresser les demandes de participation à ce concours avec les références à M. le président de la Commission administrative de l'hôpital mixte de Saint-Denis avant le 31 janvier.

**Société de thérapeutique.** — Le bureau de la Société est ainsi constitué pour 1920 : M. Carnot, président ; M. Beaudouin, vice-président ; M. Leven, secrétaire général ; M. Bertherand, secrétaire général adjoint ; M. de Molènes, trésorier.

M. le Dr Henri Leclerc, dont nos lecteurs ont pu apprécier les articles si documentés et si intéressants, vient d'être élu membre de la Société de thérapeutique.

**Légion d'honneur.** — Sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

*Au grade d'officier.* — MM. DUFOUR, médecin en chef de 2e classe de la marine, et ROLLAND, médecin principal de réserve.

M. AUDIAT (Edouard-Edmond-Marie-Noyers), médecin en chef de 1re classe : 35 *ans de services, dont* 8 *ans* 2 *mois* 6 *jours à la mer en paix et* 8 *ans* 6 *mois* 24 *jours en guerre.* Chevalier du 9 février 1904.

M. LEGENDRE (Jean-Marie-François), médecin principal de 2e classe des troupes coloniales hors cadre, chargé de mission à Madagascar. Chevalier du 2 avril 1912.

M. le Dr LAVERGNE, médecin à Biarritz. MM, FOLEY, médecin-major de 1re classe, direction du service de santé des territoires du Sud ; MERCIOLLE, médecin-major de 1re classe, centre spécial de réforme du Havre ; TOURTAREL, médecin-major de 1re classe, centre spécial de réforme de Pau ; FOURNIÉ, médecin-major de 1re classe, centre spécial de réforme de Saintes ; LESCAUX, pharmacien principal de 2e classe, directeur du service de santé des armées alliées en Orient ; M. le Dr MORIN, directeur de l'enseignement à l'Union des Femmes de France.

*Au grade de chevalier.* — MM. VIALARD, DUPUY, médecins de 1re classe de la marine.

CHAIX (Henri-Emile-Raoul), pharmacien principal de la marine ; 18 *ans* 4 *mois* 25 *jours de services, dont* 7 *ans* 8 *mois* 11 *jours en guerre.*

PELISSIER (Léopold-Henri), médecin de 1re classe de la marine : 15 *ans* 11 *mois de services, dont* 4 *ans* 5 *mois* 17 *jours à la mer en paix et* 5 *ans* 2 *mois* 24 *jours en guerre.*

LE BRETON-OLIVEAU (François-Louis-Amédée-Armand), médecin de 1re classe de la marine : 15 *ans* 11 *mois de services, dont* 4 *ans* 5 *mois à la mer en paix et* 5 *ans* 2 *mois* 24 *jours en guerre.*

JAMMES (François-Joseph-Ernest) (active), médecin-major de 2e classe au 107e rég. d'infanterie : *médecin animé du plus haut esprit du devoir professionnel. Au cours des journées des* 1er, 2 *et* 3 *juin* 1918, *s'est prodigué avec le plus complet mépris du danger pour organiser le poste de secours réglementaire et assurer l'évacuation rapide des blessés dans un village violemment bombardé. A été très grièvement blessé, le* 3 *juin. Une citation.*

M. Faure, directeur de l'hôpital Lariboisière. — M. le Dr Georges Laurens. — M. Vallette, directeur de l'Assistance et de l'hygiène publique au ministère de l'Intérieur. — M. le Dr Kuss, médecin du sanatorium d'Angicourt. — M. Lacroix, directeur de l'asile d'aliénés de Bron. — M. le Dr Desmoulins, directeur du laboratoire d'électrothérapie du département de la Seine. — M. le Dr Bensande, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. M. le Dr Dresch, médecin à Foix. — M. le Dr d'Astros, médecin des hôpitaux de Marseille. — M. le Dr Carrez, de Saint-Lô. — M. le Dr Sévène, de Mont-Louis. — M. le Dr Greiner (de Strasbourg). — M. le Dr Monisset, médecin des hôpitaux de Lyon. — M. le Dr Rebland. — M. le Dr Labelle. — M. le Dr Zuccarelli. — M. le Dr Louis Weiller. — M. le Dr Funck Brentano, accoucheur des hôpitaux de Paris. — M. le Dr Tourneur, professeur à la Faculté de médecine de Toulouse.

**Ministère d'hygiène sociale.** — Le nouveau ministère Millerand a créé le ministère d'hygiène sociale réclamé depuis si longtemps et en particulier ces derniers temps, C'est M. Breton, député, qui en est le premier titulaire.

**Conseil supérieur d'hygiène.** — Sont nommés auditeurs au conseil supérieur d'hygiène publique de France :

M. Bouchard, auditeur de 1re classe au Conseil d'État, ancien chef du cabinet d'un sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur ; M. Louis Bonnier, inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique de la préfecture de la Seine ; M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie à la préfecture de police, chef des travaux toxicologiques au laboratoire de médecine légale de l'université de Paris.

# NOUVELLES *(Suite)*

**Académie de médecine.** — L'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'hygiène publique et de médecine légale. Au premier tour, M. Léon Bernard est élu par 46 voix contre 5 à M. Courtois-Suffit, 5 à M. Méry, 4 à M. Renault, 3 à M. Brouardel et 1 à M. Lesage.

LE PROFESSEUR LÉON BERNARD. — Professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux, membre de la commission supérieure consultative du service de santé et de la Commission permanente de préservation contre la tuberculose au ministère de l'Intérieur, le professeur Léon Bernard s'est surtout signalé par des travaux des plus remarquables sur la tuberculose et sa prévention. C'est un hygiéniste d'action qui, à côté d'études de laboratoire très importantes, s'est surtout consacré à la prophylaxie des maladies sociales et donne sa collaboration à toutes les œuvres qui les combattent.

**Conseil d'hygiène publique du département de la Seine.** — M. Desgrez, professeur de chimie à la Faculté de médecine, membre titulaire du conseil d'hygiène, est nommé vice-président pour l'année 1920.

**Congrès des sociétés savantes.** — Le LIII[e] Congrès des sociétés savantes se réunira à Strasbourg du 25 mai au 29 mai.

**Cérémonie commémorative destinée à glorifier les membres du corps de santé tombés au champ d'honneur.** — L'Association générale des médecins de France et l'Association générale des pharmaciens ont pris l'initiative de cette cérémonie qui aura lieu le dimanche 25 janvier à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. le Président de la République. Des services religieux ont eu lieu les 23 et 24 janvier à Notre-Dame et au temple de l'Oratoire, et un service aura lieu le 26 janvier au temple de la rue de la Victoire.

**Avis.** — L'*Agenda du Lactéol* vient de paraître. Le D[r] Boucard prie les médecins qui désireraient le recevoir gracieusement de lui faire connaître leur adresse exacte. Répondre : Docteur Boucard, 30, rue Singer, Paris (XVI[e]). Téléph. : Auteuil 09-93.

**Conférences pratiques d'ophtalmologie.** — Le D[r] POULARD commencera ses conférences d'ophtalmologie pratique le lundi 26 janvier à 2 heures et demie et les continuera les mercredi, vendredi et lundi de chaque semaine à la même heure dans le service d'ophtalmologie de l'hôpital Necker-Enfants-Malades.

Ces conférences sont destinées aux étudiants et aux praticiens. Elles portent sur les maladies des yeux que tout médecin doit connaître et sur les soins d'urgence

Elles sont gratuites. e faire inscrire auprès du. D[r] Boussi, assistant du service.

**Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.** — Professeur : M. A. GILBERT ; professeur agrégé : M. M. VILLARET. Cours de revision (janvier 1920) : LE DIAGNOSTIC, L'EXPERTISE ET LA THÉRAPEUTIQUE PRATIQUES DES SÉQUELLES NERVEUSES DE GUERRE.

PROGRAMME DU COURS. — Lundi 26 janvier 1920, à 9 heures, M. M. VILLARET : *Notions sur les séquelles nerveuses de guerre.* Le soir à 16 heures, M. M. VILLARET : *Les anciens traumatisés cranio-cérébraux.*

Mardi 27 janvier, le soir à 14 h. 30, M. P. DESCOMPS : *Les anciens traumatisés cranio-cérébraux.* Le soir à 16 h. 30, M. M. VILLARET : *Les anciens traumatisés cranio-cérébraux.*

Mercredi 28 janvier, à 9 heures, M. PAUL DESCOMPS : *Les anciens traumatisés cranio-cérébraux.* Le soir à 14 h. 30, M. COUTELA : *Exploration ophtalmologique en neurologie. de guerre, chez les anciens traumatisés cranio-cérébraux*

Jeudi 29 janvier, le soir à 14 h. 30, M. GUILLEMINOT : *Exploration et localisations radiologiques en neurologie de guerre, en particulier chez les anciens traumatisés cranio-cérébraux.* Le soir à 16 h. 30, M. WIART : *Notions de chirurgie cranienne.*

Vendredi 30 janvier, le soir à 14 h. 30, M. COUTELA : *Exploration ophtalmologique en neurologie de guerre.* Le soir à 16 h. 30, M. DUMONT : *Examen cytologique et bactériologique du liquide céphalo-rachidien.*

Samedi 31 janvier, le soir à 14 h. 30, M. PAUL DESCOMPS : *Les séquelles des lésions médullaires de guerre.* Le soir à 16 h. 30, M. M. VILLARET : *Les réactions méningées dans les séquelles de guerre.*

Lundi 2 février, M. M. VILLARET : *Notions sur les séquelles des blessures des nerfs périphériques.* Le soir à 16 h. 30, M. DEVAL : *Examen chimique du liquide céphalo-rachidien ; technique et résultats.*

Mardi 3 février, le soir à 14 h. 30, M. GUILLEMINOT : *L'électro-diagnostic au cours des séquelles nerveuses périphériques de guerre.* Le soir à 16 h. 30, M. M. VILLARET : *Les séquelles des blessures des nerfs craniens.*

Mercredi 4 février, le matin à 9 heures, M. P. DESCOMPS : *Les séquelles des lésions du plexus brachial.*

Jeudi 5 février, le soir à 14 h. 30, M. M. VILLARET : *Les séquelles des lésions des nerfs radial et cubital.* Le soir à 16 h. 30, M. PAUL DESCOMPS : *Les séquelles des lésions du nerf médian.*

Vendredi 6 février, le matin à 9 heures, M. PAUL DESCOMPS : *Les séquelles des blessures des nerfs sciatique et crural.* Le soir à 16 h. 30, M. M. VILLARET : *Les névralgies et névrites sciatiques de guerre.*

Samedi 7 février, le soir à 14 h. 30, M. WIART : *Notions de chirurgie nerveuse périphérique.* Le soir à 16 h. 30, M. GUILLEMINOT : *Notions pratiques d'électrothérapie.*

Lundi 9 février, le soir à 14 h. 30, M. COMMANDON : *Projections cinématographiques de démarches normales et pathologiques par troubles nerveux.* Le soir à 16 h. 30, M. M. VILLARET : *Projections cinématographiques sur la rééducation et la réadaptation fonctionnelle des lésionnels du système nerveux.*

Mardi 10 février, le soir à 14 h. 30, M. M. VILLARET : *L'appareillage des séquelles de lésions du système nerveux.* Le soir à 16 h. 30, M. P. DESCOMPS : *Notions sur le diagnostic et le traitement des séquelles des états commotionnels et émotionnels.*

Mercredi 11 février, le matin à 9 heures, M. GUILLEMINOT : *Notions de radiothérapie et de radiumthérapie dans le traitement des séquelles nerveuses de guerre.* Le soir à 16 h. 30, M. DAUSSET : *L'application de la thermothérapie, de la luminothérapie et de l'hydrothérapie au traitement des séquelles nerveuses de guerre.*

Jeudi 12 février, le soir à 14 h. 30, M. P. DESCOMPS : *Les psychonévroses de guerre.* Le soir à 16 h. 30, M. M. VILLARET : *Les séquelles des troubles réflexes de guerre.*

Vendredi 13 février, le matin à 9 heures, M. M. VILLARET : *Le traitement et la rééducation psychothérapiques des psychonévrosiques et des physiopathiques.* Le soir à 16 h. 30, M. DUREY : *La kinésithérapie dans le traitement des séquelles nerveuses de guerre.*

## NOUVELLES *(Suite)*

Samedi 14 février, le soir à 14 h. 30, M. DU[illegible]EY : *rééducation motrice dans le traitement des séquelles nerveuses de guerre.* Le soir à 16 h. 30, M. M. VILLARET : *Le rôle du médecin expert dans l'appréciation médico-légale des séquelles nerveuses de guerre.*

Un certificat sera délivré aux élèves à l'issue des cours.

### *MEMENTO DU MÉDECIN*

24 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT, 10 h. 45. Leçon clinique.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon, M. le professeur ACHARD, 10 heures. Leçon clinique.

25 JANVIER. — *Paris.* Asile clinique, 10 h. 30. M. LAIGNEL-LAVASTINE : Psychoses morales.

*Paris.* Cérémonie commémorative organisée par l'Association générale des médecins de France et l'Association générale des pharmaciens en vue de glorifier la mémoire des médecins, pharmaciens et étudiants tombés au champ d'honneur. Grand amphi-théâtre de la Sorbonne.

26 JANVIER. — *Paris.* A la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, ouverture du cours de revision destiné aux médecins praticiens et aux experts des centres de réforme, sur les séquelles de guerre.

*Paris.* Hôpital Necker, à 14 h. 30, service d'ophtalmologie, début des conférences d'ophtalmologie pratique de M. le Dr POULARD.

28 JANVIER. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique, 10 heures. Leçon clinique par le professeur SEBILEAU : Formes cliniques des mastoïdites aignës.

*Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Polyclinique, présentation des malades, notions de thérapeutique pratique.

29 JANVIER. — *Paris.* Ouverture de la session du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

*Paris.* Cours d'hydrologie, M. le Dr LINOSSIER. Projections par M. Perpère (Mont-Dore) et M. Bouloumié (Vittel). Grand amphithéâtre, 5 heures.

*Paris.* Hôtel-Dieu. Service du Dr CAUSSADE. M. le Dr Roger GLÉNARD : Conférence sur l'hépatisme (avec projections).

*Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique, M. le professeur SEBILEAU, 11 heures. Conférence de M. le Dr LEMAITRE : Examen histologique des pièces opératoire en oto-rhino-laryngologie.

30 JANVIER. — *Dijon.* Concours sur titres et épreuves pour l'emploi d'inspecteur départemental des services d'hygiène à la préfecture de la Côte-d'Or.

*Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien de Saint-Lazare (Préfecture de police).

31 JANVIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique à 10 heures.

*Paris.* Cours d'hydrologie. M. le Dr LINOSSIER. Projections par M. Gandy (Bagnères-de-Bigorre), M. Joly (Bagnoles-de-l'Orne). Grand amphithéâtre, 5 heures.

1er FÉVRIER. — *Paris.* Dernier délai de dépôt des mémoires pour le prix Civiale. Administration de l'Assistance publique (bureau du personnel).

*Paris.* Asile clinique, 10 h. 30. M. LAIGNEL-LAVASTINE : Démence précoce et tuberculose, hérédo-syphilis.

2 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture du concours de dentiste des hôpitaux.

*Lyon.* Concours pour deux places de médecins des hôpitaux de Saint-Étienne.

*Paris.* A la clinique Baudelocque, ouverture du cours de diagnostic et de thérapeutique obstétricale, par M. Lévy-Solal.

9 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique Tarnier, à 17 heures. Ouverture du cours de puériculture de MM. Metzger et Ecalle.

11 FÉVRIER. — *Paris.* Concours de médecins de Saint-Lazare.

12 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin adjoint des asiles d'aliénés (ministère de l'Intérieur, 1er bureau de l'Assistance publique, 7, rue Cambacérès).

*Rouen.* Ouverture du concours pour la place de chirurgien en chef de l'hôpital d'Elbeuf.

22 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture des conférences de M. Béclère sur la radiothérapie des glandes à sécrétions internes et du cancer, à l'hôpital Saint-Antoine.

# LIBRES PROPOS

## FÉMINITÉS

Avant la guerre, les femmes avaient décidé d'ouvrir à leur corsage, à la base du cou, au-devant du sternum, un triangle isocèle de 25 centimètres de hauteur sur 15 centimètres de base, soit d'exposer à la lumière solaire et aux regards des humains une surface cutanée de $\frac{15 \times 25}{2} = 167$ centimètres carrés 50, habituellement soustraite à ces contingences.

Un des résultats les plus tangibles de cette exposition atmosphérique dont les stands étaient à peine plus réduits en hiver qu'en été, fut d'amener chez les dermatologistes un assez grand nombre d'élégantes atteintes d'une nouvelle dermatose médio-thoracique n° 2 de Brocq, qui n'avait rien de commun avec la première, qui allait du rose le plus tendre à une pigmentation des plus foncées, et que les poudres de riz les plus blanches et les plus parfumées n'arrivaient pas à dissimuler. Ces dames d'ailleurs refusaient catégoriquement de renoncer à cette politique de la porte ouverte par où la grippe espagnole, au dire d'un bactériologiste éminent, s'est engouffrée dans la trachée des Françaises. De là à celle des Français, il n'y eut qu'un pas, l'espace d'un baiser. Il fut vite franchi.

Pendant la guerre, la situation s'est aggravée : tandis que les femmes du front, infirmières soumises à la discipline jalouse de l'infirmière-major, entraînées au défilement défensif et prudent des poilus, se couvraient de voiles et montaient leurs guimpes jusqu'au maxillaire, celles de l'intérieur écartaient progressivement les jambes du triangle et aujourd'hui la surface cruente atteint des proportions insoupçonnées, comme n'auraient jamais cru nos pères ni même nos grands-pères, et, dépassant les limites de la géométrie plane, devient d'un calcul extrêmement compliqué.

Le corsage est indiqué à la taille par une étroite ceinture rattachée à chaque épaule par une bretelle d'étroit ruban ou de fine broderie. Pour compléter l'habillement du tronc, le simple collier de perles devenu insuffisant est à triple rang ou en sautoir, comme les fourragères de nos aviateurs les plus merveilleux.

La pathologie féminine s'est alors déplacée. C'est la pneumonie de la base, la pleurésie, la néphrite *a frigore*, voire même le lumbago qui menacent nos grandes déshabillées. La crise du charbon n'est pas faite pour conjurer le danger, car elles grelottent dans les salles de spectacle, comme en témoignent les ouvreuses, qui n'ont plus un seul manteau au vestiaire. C'est d'ailleurs prétexte au geste élégant des fourrures tombant des épaules réfrigérées au dossier du fauteuil et *vice versa*.

Du moins semble-t-il que les plus jeunes mères soient davantage protégées, car, phénomène qu'une physiologie grossière expliquerait sans doute, les épaules qu'on voit sont surtout celles de la ménopause et au delà. Moins maigres et plus audacieuses, moins confiantes aux charmes du visage, plus joyeusement débordantes, elles prodiguent à la publicité ce que les premières réservent sans doute à l'intimité. Ce n'est pas une raison suffisante pour que nos hygiénistes se désintéressent de la question, car, en vertu de la vitesse acquise, il est à craindre de voir s'ouvrir de nouveaux chapitres de la pathologie du costume : les abonnés des fauteuils ont assez d'autres causes de congestion. G. MILIAN.

---

# ÉCHO

## A LA MÉMOIRE DES MÉDECINS-PHARMACIENS ET ÉTUDIANTS FRANÇAIS MORTS POUR LA PATRIE

Belle et touchante cérémonie, à la Sorbonne, le 25 janvier 1920. Elle se présentait comme un résumé ou comme une synthèse grandiose des hommages corporatifs qui ont été rendus jusqu'ici aux morts de telle et telle partie de la corporation. C'est ainsi que les internes et les anciens internes avaient célébré leurs victimes, mais que les mânes de tous les étudiants, externes des hôpitaux, stagiaires, etc., fauchés par la mort dans des proportions relativement terribles, semblaient attendre qu'ils fussent compris dans le même tribut de l'émotion et de la reconnaissance publique.

La cérémonie de la Sorbonne à laquelle assista M. Raymond Poincaré, président de la République, fut présidée par M. Breton, ministre de l'Hygiène, qu'encadraient, à droite et à gauche, ainsi que sur l'estrade : M. Mourier, M. le sénateur Chauveau, M. le député François, M. Autrand, préfet de la Seine, M. Raux, préfet de police, M. le professeur Roger, doyen de la Faculté, et *tutti quanti*.

Le Dr Bellencontre, président de l'Association générale des médecins de France, prononça un beau discours, émaillé de deux attentions délicates à l'adresse du président de la République et du Dr Georges Clemenceau. Ce fut un hommage commémoratif parfait à la mémoire des membres du corps médico-pharmaceutique qui sont tombés au champ d'honneur.

Ce fut le tour de M. Loisel, président de l'Association générale des syndicats pharmaceutiques de France, de glorifier les pharmaciens morts pour la Patrie, de mettre en relief le rôle qu'ils ont joué pendant la guerre, comme collaborateurs des médecins.

# ÉCHO *(Suite)*

M. le professeur Kleinknecht, de Mulhouse, fut salué par des acclamations. Au nom des médecins alsaciens-lorrains, il rappela l'héroïsme du corps médical et pharmaceutique et traduisit de nouveau la joie, pour les Alsaciens-Lorrains, d'être rentrés dans le giron de la mère-patrie.

De même, M. Thumann, président de la Chambre des pharmaciens d'Alsace-Lorraine, a exprimé les souffrances endurées sous le joug allemand et le bonheur pour eux d'être redevenus français.

M. le médecin-inspecteur Toubert, au nom de la direction du service de santé, montra ce que furent les médecins qui, par leur abnégation et leur dévouement, ont permis de récupérer dans le minimum de temps possible un nombre considérable de soldats blessés.

M. le professeur H. Roger, doyen de la Faculté de médecine de Paris, prononça une allocution de belle tenue, flétrissant la guerre, condamnant d'avance comme criminel l'oubli des crimes commis par les « Boches », puis magnifiant le dévouement des étudiants qui, de la place modeste qu'ils occupaient au bas de la hiérarchie militaire, se sont élevés aux sommets de l'héroïsme en payant un large tribut à la mort. M. Roger a rappelé que la Faculté de médecine de Paris a fait appel à tous les groupements médicaux pour élever un monument qui perpétuera le souvenir de nos morts, en même temps qu'il sera le symbole de notre union fraternelle, union indispensable pour assurer la suprématie de la médecine française dans le monde.

Cette cérémonie commémorative, imposante par sa sévérité, a été close par M. le ministre de l'hygiène, qui a présenté l'hommage du gouvernement à la mémoire des médecins, pharmaciens et étudiants tombés au champ d'honneur. Finalement on entendit un poème du professeur Charles Richet dédié aux *Morts pour l'humanité*, poème qui fut dit par Mlle Roch, de la Comédie-Française. On entendit aussi d'autres artistes, ainsi que les accents, toujours sympathiques, de la musique de la Garde républicaine.

Ajoutons qu'en dehors de cette fête commémorative célébrée à la Sorbonne, des cérémonies religieuses ont eu lieu : le 23 janvier à Notre-Dame sous la présidence de Mgr le cardinal Amette ; le 24, au temple de l'Oratoire sous la présidence de M. le Pasteur Couvé ; le 26 au temple de la rue de la Victoire, sous la présidence de M. le grand rabbin Dreyfus.

HO :X.

---

# VARIÉTÉS

## LES TRIBULATIONS D'HYGIE OU LA NOUVELLE FABLE DE PROTÉE

**Par le Dr Vincent NICLOT.**

« Il prendra toutes les formes pour échapper à ton étreinte et te dérober son secret, mais tu sauras le vaincre. »

Ainsi parla Asclépios à la divine Hygie.

Elle salua l'Olympe au passage et vint s'asseoir au fond de ce golfe Thermaïque où, pour l'heure, campait l'host des Galates, aimés de Zeus.

Elle contemplait, rêveuse et un peu inquiète, la mer de violette, la rade où se balançaient les larges nefs onéraires au ventre copieux et complaisant, mêlées aux pentécontères hargneuses et sourcilleuses, quand elle sentit sa main piquée et n'hésita pas à reconnaître son vieil ennemi l'Anophèle, un robuste moucheron vêtu de bure, aux ailes marquetées de noir. Le mets succulent et tendre lui agréait, car il vibrait sa trompe agressive, chauvissant des longs palpes sombres et des graciles antennes qui lui empennaient le front.

« Maudite sois-tu, dit-elle; en terminant d'un brusque appui le repas, toi et ta lignée prochaine, femelle avide de ripailles sanglantes, que la maternité affole. Dans les Champs Elyséens, errant parmi les asphodèles, il y a plus de bienheureux tués par ton aiguillon que de braves gens transfixés à la bataille par les flèches du Grand Roi. Tu propages ta menace de mort, comme la torche des lampadophories, et ta piqûre se promène de ce sang gâté et corrompu vers ce sang sain et généreux qu'elle altère à son tour. Tu dénonces le péril, et tu es, dans les marais de l'Axios, le héraut de la fièvre palustre.

« Ton nom signifie l'inutile : tu es le criminel. Il faut massacrer tes enfants, ainsi qu'on en use contre les villes conquises. Tes flancs féconds portent l'espoir de deux cents rejetons, qui éclosent dans les eaux immobiles et gîtent dans les verdures agréables des étangs, et c'est là que nous les irons anéantir, car j'exterminerai ta race. Quand ils viendront humer l'air pur et voir la douce lumière à la surface, une nappe huileuse les étouffera et tes générations périront lamentables.

« Ou bien encore nous creuserons la terre, et l'assécherons à l'égal de la Libye assoiffée.

« Du reste, les tentes, les maisons et leurs habitants vont porter armure contre ton approche ; des voiles légers, semblables à un vent textile, défendront leur visage la nuit et le jour, tandis que les baies des demeures, l'huis même, seront garnis de grillages finement amenuisés, comme on en voit aux tamis qui émondent le blé.

« Quant aux victimes de ta piqûre, une écorce salutaire m'est connue, qui vient du pays d'outremer : elle est amère et provoque la nausée, mais contient un médicament aussi précieux que le dictame de Crète, la quinine : tes méfaits seront

## VARIÉTÉS *(Suite)*

sans efficace, car c'est l'égide même de Pallas Athéné. Des chars entiers en seront distribués au même titre que le froment et la chair des troupeaux. »

Ainsi fut-il procédé, ainsi fut-il obtenu.

Ephémère satisfaction : une vision d'épouvante, un cauchemar de Lamie ; là-bas, sur le cadavre hirsute d'un rat une armée de puces partait en campagne, elle se ruait aux jambes nues des travailleurs, se guindait aux cnémides des hoplites, et leur versait dans le sang la peste au virus mortel. Ce fut un mémorable branle-bas de combat. Un capitaine de dératisation, à la tête de sa vaillante équipe, bouleversant le port, mit bas les cloisons et les murailles, pourchassant dans ses pénitissimes repaires la gent murine dont les corps accumulés, enflammés, lancèrent vers le ciel une nuée âcre et mordicante.

On fit venir des bords de la Seine une lymphe merveilleuse appelée sérum : c'était comme le petit-lait du sang caillé et grumelé de chevaux, auxquels on n'avait transmis la maladie qu'à petites doses, afin qu'ils pussent en guérir et leur sang devenir une manière d'antidote. Cette lymphe était, avec une petite pompe, infusée sous la peau des égrotants, qui guérissaient à leur tour, ou des gens bien portants et indemnes qui ne manquaient point de faire la figue à la puce pesteuse.

Les pestiférés, dans le silence des nosocomes où l'archiâtre les avait enclos, lui prenaient la barbe et les genoux et le suppliaient de leur octroyer le sérum guérisseur : ils purent chanter des péans de victoire et la faveur d'Apollon Alexicaque apparut manifestement en cette affaire.

Le succès d'Hygie fut de courte durée, car un messager dont le visage défait était celui d'un Perse relatant la naumachie de Salamine, lui courut annoncer la nouvelle calamité : une vermine innombrable envahissait de ses phalanges, pressées à l'égal des sauterelles, les vêtements, les chevelures, les parties du corps les plus absconses et les plus velues : ce fut un prurit homérique, le sommeil et l'existence en étaient troublés.

Parfois une fièvre succédait, où les médecins déclaraient avec pertinence reconnaître le typhus : la victime se mouchetait de macules colorées, tandis qu'Atropos ne tardait pas à trancher le fil de ses jours.

Tels autres de ces envahisseurs parasites, en leurs fantaisies sinistres et lunatiques, vrillaient sous le derme une sorte de serpents minuscules dont le cheminement répété parcourait tous les

## VARIÉTÉS *(Suite)*

organes et les viscères, allumant les accès d'une pestilence à rechutes.

Mais les plus ingénieux, aux mœurs bourgeoises de citoyens sédentaires, se contentaient de s'insinuer entre cuir et chair, fouillant, forant et pertuisant, pour leur logement, galeries et méandres ; cette architectonie ne laissait pas de mettre à mal et méshaigner nos galeux — ainsi parlait-on — qui se grattaient jusqu'au sang, à toutes secondes du nycthémère.

C'est alors que s'élevèrent les Thermes somptueux du camp Galate, palais de l'épouillage et temple de la Psore, à l'image desquels, par tous endroits, foisonna blanche moisson de mêmes thermes, où l'eau tiède coulait en abondance dans les vasques, où les aliptyes oignaient, grattaient et frictionnaient sans répit.

Nulle place où l'on ne suffoquât point dans les fœteurs nébuleuses du soufre à la flamme bleue : on toussait, on crachait, mouchait, éternuait, larmoyait avec véhémence, mais ces hécatombes de bestioles furent plus douces au cœur d'Hygie que celles de mille bœufs aux cornes dorées, revêtus de bandelettes.

Son œuvre fut laborieuse, car Protée n'acceptait point sa défaite : elle s'employa à le poursuivre tant dans les profondeurs de l'onde fluide et les beaux courants des sources que parmi les breuvages des provendiers ou encore parmi les poussières du vent, où il se mussait et dont il usait pour pénétrer en traîtrise dans les intimes cavités du corps humain : car les populations mouraient d'atteintes putrides et malignes de l'intestin, de flux cholériques et dysentériques.

Ici la gorge se couvrait d'une couenne feutrée dite diphtère, et l'on descendait vers l'Hadès, étranglé et empoisonné ; là se remplissait la méninge de pus et d'humeurs, ce qui raidissait son homme avec la dureté et la solidité d'une momie égyptiaque ; ailleurs les ourles poussaient aux parotides et gonflaient la face turgide comme une calebasse amorphe et ridicule.

Sur ces entrefaites, Asclépios envoya son adjoint, le petit dieu Télesphore, pour inspecter et rendre compte : il fit un grand rapport en plusieurs expéditions, dont on trouvera sans doute les rouleaux quelque jour à Epidaure.

Cependant Hygie multipliait les ressources, imaginait des sérums, purifiant toutes choses par le feu et par ses drogues et ses philtres secrets.

Ce que l'œil ne pouvait distinguer, des savants armés de verres étranges et compliqués arrivaient

## VARIÉTÉS *(Suite)*

à le pénétrer, et surprenaient le malfaiteur où il se cuidait inaperçu.

Sans honte il se cachait dans les fluences stercorales des latrines, dans les fumiers et les rigoles urineuses, d'où l'on dut le déloger : on balaya, on creusa, on terrassa; des pots de liquides puants et corrosifs furent projetés sur lui, qui le forcèrent à la retraite.

Comme il se laissait véhiculer par les essaims de mouches infâmes et scatophages qui fréquentent ces lieux, il fallut lever guerre à nouveau contre les escadrons de l'air, tout en gardant maîtrise sur terre et dans l'eau : ce fut lutte d'épopée, car s'ils mouraient comme mouches ont accoutumé, ils étaient légion.

Consacrés à la déesse, s'élevèrent des autels dont le foyer consumait sans s'éteindre épluchures, débris et immondices ; la fumée des bûchers témoignait au loin par des colonnes sombres du nombre des sacrifices, mais comme elle n'était pas moins mésodorante que celle des viandes brûlées offertes aux Grands Olympiens, Hygie s'y complut.

Des aqueducs et des poteries souterraines coulaient partout en silence vers des cuves de pierre, qui clarifiaient et épuraient une eau si fraîche, si limpide que les Naïades s'y venaient la nuit plonger et divertir, ce qui rendait au matin la boisson délicatement savoureuse.

Les rayons de Phœbos pénétraient partout avec admiration dans les cuisines, dont les occupants fourbissaient leurs ustensiles et eux-mêmes ainsi qu'un combattant se prépare à la veille de la mêlée.

Les amples nosocomes, qui avaient surgi du sol avec la rapidité de bolets sous la ramée, demeurèrent bientôt vides.

En cette générale euphorie, les chants et les rires éclataient de toutes parts, les visages étaient reluisants et florides : même un grand nombre songeaient à se reproduire et cherchaient compagne.

On ne sait alors quelle insidieuse et maléfique influence sut se réfugier, avec la complicité sournoise et jalouse d'Aphrodite, aux avenues des génitoires, parmi les pallaques et les aulétrides, les filles des cabarets et des lupanars. Il en résulta quelque dommage et plus d'un guerrier vint dévoiler en pleurant sa dolence discrète.

D'Hermès invoqué ils prirent le mercure redoutable et de Phébé le sel lunaire. Cypris elle-même, se rappelant sa naissance dans une blonde et molle écume, leur offrit, pareil en ses couleurs à la fleur de l'Attique, le ruisseau bienfaisant dont ils baignaient leur souffrance.

Et Hygie triomphante, telle une bonne infirmière-major, reçut la médaille d'or des épidémies.

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

### NOS RAPPORTS UNIVERSITAIRES AVEC LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pourquoi ne pas dévoiler tout de suite la vérité? Elle est décevante, inexplicable, cette réserve énigmatique observée jusqu'ici; à certains points de vue, par la France officielle à l'égard du grand-duché du Luxembourg. Voici un petit peuple auquel nous sommes unis par toutes sortes de liens : ethniques, historiques, intellectuels, cordiaux. Avant la venue de César en Gaule, il était occupé ainsi que le Luxembourg belge et qu'une bonne partie de la Lorraine et de la Prusse rhénane, par la puissante nation gauloise des Trévires. Sous Louis le Grand, Luxembourg appartint à la France. Sous Napoléon, Luxembourg fut la capitale du « département des Forêts », lequel se composait du Luxembourg belge et hollandais actuel et de trois autres arrondissements : Bitbourg, Diekirch et Neuchâteau. A travers toute une série de vicissitudes, de changements de maîtres, de morcellements, ce petit peuple qui nous tend les bras n'a jamais cessé de vivre de la culture intellectuelle française. Tout récemment, je veux dire lors de cette guerre épouvantable dont nous sortons à peine, ce coin de terre luxembourgeois, que souilla l'ennemi avant même qu'il ne s'en prît à la Belgique glorieuse et bien aimée, fournit à la France 3 000 volontaires qui versèrent leur sang sur tous nos champs de bataille. Et comme si cette preuve suprême d'amour ne suffisait pas, la nation luxembourgeoise, invitée à s'exprimer librement, demandait carrément, par referendum du 28 septembre dernier, son rattachement économique à la France. Et qu'a répondu la grande République française à ce petit duché?... Rien jusqu'ici, pas même un accusé de réception, m'affirme-t-on.

***

Eh bien ! malgré ces épreuves imméritées, les intellectuels du grand-duché du Luxembourg ne se montrent pas découragés : ils tiennent. En poursuivant la réforme de l'enseignement supérieur dans leur pays, pays bilingue, partiellement issu de sang germain et voisin de l'Allemagne, ils demandent une entente universitaire

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

avec la France et ils donnent les raisons de leur préférence. Voyez ce qu'exprime l'*Association générale des étudiants luxembourgeois* par la voix de son rapporteur, M. le professeur Esch (1) :

*A quelles universités enverrons-nous donc de préférence nos jeunes gens?* — Nous répondons : aux universités françaises. Nous nous prononçons nettement pour la France, parce que seul l'enseignement de France joint aujourd'hui à la méthode objective, à l'induction et à l'analyse lentes et prudentes, la belle et harmonieuse synthèse où se forment le goût et l'enthousiasme et qui fut de tout temps la gloire rayonnante de la pensée française. En Sorbonne autant qu'ailleurs, on est aujourd'hui soucieux des recherches patientes de l'infiniment petit qui amassent une à une les pierres éparses pour l'édifice qu'achèveront les travailleurs futurs ; mais on continue aussi à y cultiver la sagesse fleurie qui est la culture générale. Nous nous prononçons nettement pour la France, parce qu'indiscutablement c'est vers elle que devra s'orienter notre vie intellectuelle. Il n'est point question ici de préférences individuelles, ni de mesquines comparaisons qui ne sauraient se soutenir. Nous qui sommes par tradition des éclectiques, butinant de-ci, de-là, pour une fois, essayons de voir grand.

Sans doute, en France non plus tout n'est pas parfait ; sans doute aussi plus qu'à la veille de la guerre, on y agite aujourd'hui de grandes questions de réforme, et la France de demain, dans l'enseignement comme dans les autres domaines de la vie, ne sera plus celle d'hier. Suivons de confiance l'évolution intellectuelle de la Nation à laquelle l'humanité doit les trois quarts de la civilisation moderne et en tout cas ses plus belles et plus nobles idées.

Généralités, dira-t-on, et clichés : nous ne l'ignorons pas. Mais il est des clichés nécessaires et bienfaisants. Et ces idéologies se trouvent être de puissantes réalités.

En principe, nul ne songe à interdire à nos jeunes gens la fréquentation d'universités autres que les françaises. Mais il est plus que probable qu'ils fréquenteront surtout celles-là. Un futur médecin ou un futur professeur de sciences pourront sans inconvénient faire un séjour en Allemagne, de même que le futur professeur d'allemand ou d'anglais devra étudier plusieurs semestres en Allemagne ou en Angleterre. Par contre, l'étudiant en droit n'ira guère qu'en France.

Mais nous croyons que la seule garantie efficace pour l'avenir de notre vie intellectuelle, *ce sera d'exiger de nos étudiants les diplômes des universités françaises.* Etc.

En ce qui concerne plus spécialement les études médicales, les desiderata des étudiants et des médecins du grand-duché viennent encore de s'affirmer d'une façon plus concrète. A une séance du congrès franco-luxembourgeois qui s'est tenu à Paris les 21, 22, 23 et 24 décembre dernier, séance présidée par M. le sénateur Raynald, j'ai entendu le Dr Edouard Chomé, Luxembourgeois des plus distingués, élève remarquable de la Faculté de Paris, fournir les renseignements suivants qui sont à retenir :

Jusque vers la fin du siècle dernier, nos étudiants en médecine allaient de préférence faire leurs études en France. Mais il s'est établi depuis quelques années un courant en sens inverse, et nos étudiants désertaient petit à petit les Facultés françaises pour aller puiser la science dans les Universités de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse. Il s'est fait un véritable exode vers ces Universités, et cela en dérogation avec la vieille coutume de nos pères, dont les maîtres étaient les Français. — Les raisons qui attiraient vers les Facultés d'outre-Rhin la majeure partie des étudiants luxembourgeois étaient multiples. L'Allemagne, l'Autriche, la Suisse ouvraient toutes grandes les portes de leurs meilleurs laboratoires et de leurs plus réputés services aux jeunes Luxembourgeois, les assimilant pour ainsi dire à leurs propres ressortissants, en leur appliquant un même régime. Ils y étaient accueillis les bras ouverts, ils avaient accès aux places d'assistants. Le programme d'études en Allemagne était mieux approprié aux exigences du régime d'examen luxembourgeois : on se procurait les certificats de cours avec facilité! — Et avec les jeunes universitaires rentraient au pays la littérature scientifique, les publications, les belles-lettres, l'art allemands, musique, arts plastiques, le goût, la mentalité allemande enfin. Le courant était pris, entretenu par les anciens qui préparaient la route aux bleus.

L'étudiant luxembourgeois qui s'orientait vers la France, au contraire, se débattait au milieu de difficultés inouïes. Dans l'impossibilité de se faire inscrire comme étudiant régulier, dépensant une énergie souvent formidable, il errait sans guide dans les innombrables services médicaux et chirurgicaux de la grande capitale, heureux s'il pouvait, après avoir surmonté mille et mille réticences, approcher un malade. L'accès des laboratoires lui était interdit. Il travaillait davantage que son collègue en Allemagne et ne retirait que médiocre avantage de son travail. Il marchait toujours à contretemps et, rentré chez lui, au moment de rassembler ses fameux certificats de cours, il en manquait toujours ; quand, humble, il se présentait aux professeurs de facultés pour se faire attester son assiduité aux leçons, parfois on donnait suite à sa demande, parfois aussi on lui riait au nez en lui faisant remarquer l'impossibilité du contrôle et la niaiserie d'une pareille exigence. Et c'est de cette impossibilité de satisfaire aux exigences d'un régime d'examen désuet; qu'est né tout le système de fraude en certificats d'étude qui s'exerçait avant la guerre. Quelques rares idéalistes persistaient, la plupart abandonnaient au profit de la très accueillante Allemagne.

L'anomalie vient de ce que nous avons des universitaires sans avoir d'universités. Nous avons des programmes propres qui sont toujours en désaccord avec les programmes des Facultés où nous sommes forcés de faire nos études.

(1) Rapport de la commission d'études universitaires instituée par l'A. G. E. L. Ce rapport est daté du 23 octobre 1919. La commission était ainsi composée : Dr Praum (médecine) ; MM. Koppes (sciences), Esch, Osten, Braunshausen (lettres), Metzler (droit).



(Suite à la page VII).

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

Je passe sur les autres parties du lumineux rapport de M. Edouard Chomé, pour retenir celle où il exprime le vœu que les jeunes médecins luxembourgeois soient admis à affronter les concours français et où il touche à la question complexe de l'équivalence et de la réciprocité. M. Ed. Chomé rappelle les conventions existantes en faveur des étudiants de Roumanie, de ceux de la faculté de Beyrouth, de ceux de l'Ile Maurice. Il pouvait ajouter que les Grecs, eux aussi, sont en train de s'agiter pour essayer d'obtenir les mêmes avantages.

A vrai dire, l'exercice de la médecine en France par des médecins étrangers n'a rien de particulièrement plaisant pour les médecins français. Ceux-ci ne sauraient être accusés de xénophobie (n'ont-ils pas été, hélas ! trop hospitaliers pour certains peuples?), mais ils viennent de la guerre, et pour eux le droit de vivre est idéalisé par ce qu'il y de plus élevé dans la justice humaine.

Cependant M. Ed. Chomé propose, pour les quelques médecins luxembourgeois qui voudraient exercer en France, des conditions d'autorisation très acceptables, puisqu'elles comportent les obligations du service militaire et de la naturalisation. Nos confrères du grand-duché ne seraient plus du tout des étrangers pour nous. Ils le sont déjà si peu !

On peut conclure de ces quelques renseignements que l'union universitaire franco-luxembourgeoise a besoin d'être cimentée comme a besoin de s'affirmer l'union économique demandée par referendum. Mais il serait temps de les renseigner sur les intentions du gouvernement français. Une abstention prolongée de notre part léscrait les Luxembourgeois dans leurs intérêts vitaux, et d'une façon irrémédiable. Les intellectuels du grand-duché sont émus de notre abandon apparent. J'ai entendu des médecins, des avocats, ainsi que le secrétaire de l'*Association générale des étudiants luxembourgeois*, supplier que la France s'exprime ouvertement à l'égard du Luxembourg. « Qu'on ne nous laisse pas plus longtemps dans nos illusions, si vraiment la France est indifférente à notre attachement pour elle », disent nos amis de là-bas. « Le moment est venu de nous dire oui ou non. »

Nos amis du Luxembourg ont raison.

CORNET.

---

# REVUE DES CONGRÈS

## LA TROISIÈME CONFÉRENCE INTERALLIÉE POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS RELATIVES AUX INVALIDES DE GUERRE.

*Quelques impressions.*

**Par C. ROEDERER.**

La troisième Conférence interalliée pour l'Assistance aux Invalides de guerre vient de tenir ses assises à Rome.

Précédée d'une publicité bien faite, quoiqu'un peu tardive, et encore que l'époque fût bien défavorable, cette conférence fut, semble-t-il, plus suivie par les étrangers que les précédentes réunions de Paris en 1917 et de Londres en 1918.

La France était largement représentée, malgré des défections de la dernière heure qui nous ont privés d'entendre un certain nombre de nos maîtres exposer eux-mêmes leur rapport. Le médecin-inspecteur général Sieur patronnait la délégation du Service de Santé français et M. Vallon, directeur de l'Office national des mutilés, conduisait celle du ministère du Travail. De nombreux membres libres s'étaient d'ailleurs joints aux délégués officiels et, parmi eux, des représentants des grandes Associations françaises de mutilés.

Ces derniers ne furent pas les moins zélés, et l'attention que le grand public commence à porter aux questions qui intéressent les mutilés est un des symptômes révélateurs d'une orientation nouvelle des esprits dans les différents pays. Il semble que, pendant la durée des hostilités, la tâche de réparer les misères de la guerre ait été abandonnée à une certaine catégorie de citoyens, désignés par leurs fonctions ou leurs précédents charitables, comme médecins ou philanthropes; mais la notion qui se fit jour, brutalement, du nombre considérable des victimes et de la multiplicité des obligations qu'implique leur assistance, ramenèrent vers les œuvres de réparation beaucoup de cœurs généreux jusqu'alors distraits par la guerre même ou attachés à d'autres devoirs.

Quant aux délégués des Associations de mutilés, ils apportèrent à Rome cet esprit de revendication un peu farouche qui anima de précédentes assemblées. Pourtant, ceux que nous entendîmes, laissant de côté la phraséologie brumeuse qui signala d'autres congrès, précisèrent leurs doléances et donnèrent ainsi des bases sérieuses à de très pratiques discussions.

C'est là, au reste, la grande caractéristique de l'heure et l'impression dominante que nous rapportons du Congrès. Sans doute, il fut encore question de détails techniques chirurgicaux et orthopédiques que nous analyserons dans d'autres lieux, mais deux faits nouveaux se dégagent qui valent d'être signalés : l'orientation sociale des questions qui concernent les mutilés et le souci qu'ont ces mutilés de s'occuper eux-mêmes de leurs affaires.

A. L'assistance aux mutilés ne se limite plus à un don de soins, à l'octroi d'une prothèse, à un conseil de rééducation, à une aide de placement. Elle a pris une tout autre ampleur.

De techniques, les problèmes à résoudre sont devenus politiques, diplomatiques, financiers, économiques. Ils n'intéressent plus seulement ces deux catégories qui avaient

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

particulièrement soulevé la pitié, les mutilés et les aveugles, mais toutes les autres victimes de la guerre sont venues se joindre à ceux-ci : avec les réformés pour maladie et les veuves de guerre, c'est trois millions de victimes qu'il faut soutenir.

Les mutilés constituent une nouvelle classe sociale vis-à-vis de laquelle la collectivité a contracté une dette énorme ; des lois spéciales doivent s'appliquer à eux.

Ces lois doivent tendre à s'égaliser dans les différents pays alliés. Le soldat allié combattait pour la cause commune, quel que soit le drapeau sous lequel il servait. Mutilé, il doit maintenant trouver la même protection, quel que soit le pays allié dans lequel il réside et auquel il apporte encore la collaboration de son travail, même réduit. Ainsi les travailleurs invalides étrangers devraient avoir droit à tous les avantages accordés aux travailleurs étrangers dans les conventions de travail, notamment en matière d'accidents du travail, et bénéficieraient en tous cas des avantages que la législation de chaque pays accorde aux invalides nationaux.

L'accès des écoles de rééducation doit être permis aux invalides étrangers; l'assistance temporaire doit leur être assurée; la protection donnée par les institutions publiques ou privées, soit pour les soins médicaux, soit pour la prothèse, soit pour tout autre service, doit s'étendre à eux. Tout invalide ou victime de la guerre doit pouvoir toucher les arrérages de sa pension à l'une des trésoreries des pays alliés où il se trouve et bénéficier des exonérations de taxe et franchises accordées aux invalides nationaux.

Voilà un nouveau chapitre de droit international qui s'ouvre.

Au reste, les anciennes coutumes ou les lois du passé pourraient être, du fait des besoins de ces héros malheureux, sujettes à revision. Leur cahier de revendications est de telle nature que, par exemple, les lois de défense de la propriété commerciale pourraient être modifiées, si l'on tenait compte, par exemple, d'une demande formulée au sujet des brevets d'invention concernant la prothèse. Ils souhaitent voir racheter ceux-ci par l'Etat et tomber dans le domaine commun. De même, la loi d'acquisition de la petite propriété ou celle des biens communaux, d'autres *a fortiori* concernant les pensions, les hypothèques, les coopératives, etc., seraient complètement à refondre.

C'est donc dans leur essence même que certaines demandes sont d'allure révolutionnaire, en ce qu'elles exigent une brusque transformation des habitudes et des lois.

Mais le ton, les mots choisis pour présenter des arguments souvent fort logiques n'ont pas, en dehors de la tribune, l'âpreté des propos des agitateurs politiques. Et c'est là où nous voulons en venir.

Dépouillé d'une certaine emphase, de toute l'exagération de vocables qui parfois les ont rendues suspectes, les doléances des mutilés apparaissent comme légitimes, raisonnables, nécessaires.

B. Leurs associations représentent, à l'heure actuelle, une force énorme, cohérente et disciplinée. Les hommes qui les composent ont quitté l'habit militaire, sont redevenus de libres citoyens. A défaut de leur valeur physique, ils ont retrouvé, avec leur atmosphère d'autrefois et leur milieu d'évolution, leur équilibre intellectuel, leurs habitudes sociales, la conscience de leur indépendance. Ils aspirent à secouer la tutelle de l'Etat et à devenir les maîtres de leur destinée. Sans doute ils con-

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

servent une gratitude infinie pour les services dont ils ont été l'objet de la part des associations charitables à une époque où ils étaient dans l'impossibilité de défendre leurs droits, mais ils pensent que cette époque est révolue.

Il faut bien reconnaître qu'ils n'ont pas tort et que la forme d'assistance que l'on pourrait qualifier de bienfaisance, seule applicable pendant leur vie hospitalière et les premiers mois de leur réadaptation à la vie sociale, doit faire place à une tout autre formule. Actuellement encore, les mutilés ne repoussent pas le concours des œuvres qui approprient et personnalisent leur action suivant tous les besoins, mais c'est à des dispositions légales qu'ils demandent l'amélioration de leurs moyens d'existence et la solution de tous les problèmes qui les intéressent. C'est sur la force de leurs groupements qu'ils comptent pour obtenir satisfaction. Ils font appel, non plus à la charité, mais à la justice. Ils prétendent garder en main la gestion de leurs propres affaires. Leurs chefs, au contact direct de camarades dont ils apprécient mieux que nous les besoins et l'état d'âme, sont plus désignés que des fonctionnaires, fussent-ils les plus consciencieux et les plus dévoués, pour traiter avec les pouvoirs publics, étudier les lois protectrices ou proposer tels règlements administratifs appropriés.

En particulier, ils exigent que le Comité permanent interallié, organisé à la suite du Congrès de Lisbonne, par entente entre les différents gouvernements et composé de hautes personnalités charitables ou scientifiques, soit désormais constitué par moitié de délégués mutilés, et que ce Comité compte parmi les organismes de la Société des nations. Ils rappellent qu'actuellement, au Comité interallié, la classe la plus nombreuse, celle des invalides par maladie et qui constitue les deux tiers des victimes, n'est représentée ni par des techniciens, ni par aucun mandataire des intéressés.

Les mutilés souhaitent que les rapports entre les Offices Nationaux des différents pays et le Comité Interallié soient constants et de nature définie et que les Offices Nationaux rénovés comprennent également dans leur sein des délégués élus par les mutilés en dehors de l'action gouvernementale, de façon à échapper à toute emprise politique (Martin, de Bruxelles). Ces Offices deviendraient de la sorte des institutions d'études et de concentration des efforts, à l'abri des courants d'opinion. Les mutilés demandent encore que toutes les associations d'invalides des pays alliés soient invitées officiellement à se faire représenter au IV[e] Congrès Interallié; que dès maintenant le Comité Interallié (vœu Leclerc) organise un bureau qui puisse servir de trait d'union entre toutes les associations d'invalides des pays alliés; que partout les invalides soient représentés par leurs délégués dans les tribunaux de pensions et dans toutes les institutions officielles créées en faveur des invalides; que toutes ces institutions, officielles ou privées, aient un caractère purement civil; que les pensions soient calculées en tenant compte des charges de famille : octroi d'un supplément, non seulement pour chaque enfant, mais pour l'épouse (système canadien).

De plus (proposition du professeur Gennaro Laghezza), la somme que l'ennemi commun doit payer en réparations pour les dommages causés à l'Entente devrait être versée, avant tout autre, au fonds des pensions des invalides.

Telles sont, dans leurs grandes lignes, les principales revendications d'ensemble des mutilés, qui ont fait les frais des trois séances plénières. Pour justes qu'elles paraissent, il faut reconnaître qu'elles ne furent pas accueillies par tous du même geste favorable.

Quand le vœu d'être, à l'avenir, représentés au sein du Comité Interallié fut émis par les délégués de quatre nations alliées, on eût pensé d'un attentat à la constitution ou d'un déplorable sacrilège. Le président refusa même de le mettre aux voix, comme contraire au statut constitutif de ce Comité, arrêté par une entente diplomatique. On comprend parfois l'aigreur qui s'épanouit dans la pensée de certaines victimes de la guerre, et qui ajoute, hélas, à la mutilation des corps, chez quelques-uns, une mutilation des âmes, plus pitoyable encore.

A-t-on tout fait pour l'éviter ?

Cet épisode médiocre prend figure représentative. On imagine de trop fréquents débats pointilleux et stériles entre mutilés et officiels. D'un côté, des hommes à l'irritation facile, énervés de ne pas trouver toujours la réalisation immédiate des promesses dont les comble un pouvoir lointain, irresponsable, uniquement soucieux de popularité. D'autre part, nantis de mandats sans portée définie et toujours résiliables, des philanthropes placides et de pacifiques fonctionnaires, mis en défiance par certaines turbulences de langage et se débattant parmi des difficultés pratiques et des improvisations continuelles. Entre eux, un amoncellement de préjugés, de malentendus et de conventions.

Une ère nouvelle qu'appellent tous les amis des mutilés doit s'ouvrir.

A l'assistance en tutelle doit succéder l'assistance en collaboration.

Reprenons, par exemple, la question des prothèses. Les mutilés se plaignent qu'elles soient mal comprises, mal adaptées, pas tenues au courant du progrès : « Ce n'est pas, disait un délégué mutilé, celui qui fait les appareils qui les porte. » Argument parfaitement spécieux. Ce n'est pas non plus le tailleur qui use tous les vêtements qu'il fait. Mais il y a entre le tailleur et son client un sentiment qui manque parfois dans les rapports entre le mutilé et l'orthopédie officielle, et qui s'appelle la confiance. Le client se rend compte que le tailleur connaît mieux que lui les étoffes et la coupe, il le tient pour compétent et s'abandonne à son jugement. Le mutilé, lui aussi, doit pouvoir exprimer ses désirs, donner ses impressions personnelles, mais l'orthopédiste, qui réplique par la longue somme des expériences qu'il a su faire, n'a pas de raison d'être moins écouté. Même, son officialité est une garantie d'indépendance pour le mutilé, que celui-ci perdrait si, librement et sans contrôle, il pouvait, comme certains extrémistes le réclament, s'en aller, muni d'un bon, faire sa commande au hasard des appels de la publicité.

Ce n'est pas, en somme, en ce chapitre, d'un excès de science que l'on a souffert, ni d'une extrême technicité, ainsi que le reprochait un autre délégué, mais au contraire d'une science trop réduite et non diffusée. Si le

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

mutilé avait été amené à donner ses conseils et ses avis, peut-être cette science, si complètement rénovée déjà, aurait-elle porté d'autres fruits.

En vérité, il faut maintenant des responsabilités partagées, des recherches en commun, une entente cordiale de tous les instants. Cette obligation est à la base de la refonte des Centres d'Appareillage. Elle est aussi la condition *sine qua non* qui permettra l'établissement du libre choix de l'appareil demandé par un récent Congrès. Elle limitera le champ de développement dans lequel ce libre choix peut être profitable à l'un et à l'autre parti.

En matière de législation, d'économie, de finances, il doit en être de même, c'est une collaboration dans la confiance qui doit rapprocher mutilés et spécialistes.

Or les mutilés ont dans leurs rangs de nombreux techniciens. Ils ont leurs élites dirigeantes, élites dont l'action, quoi qu'on en ait pensé, a été pacifiante et conciliatrice et qui, à des heures grosses de menaces, ont joué un rôle de prudence et de modération.

C'est vers ces élites que doivent se tourner les pouvoirs publics et les œuvres. Les hommes qui les composent ne peuvent faire fi de l'expérience acquise par les officiels qui se sont spécialisés en toutes branches dans les questions qui les touchent. Ils appauvriraient leur action en se privant de leur concours. Les conducteurs d'hier et les chefs ardents et jeunes que les mutilés se sont donnés doivent unir leurs efforts comme les a unis une commune affection pour les victimes de l'horrible catastrophe.

Ce sont ces résolutions qu'un soir, au Palatin, tandis que mourait le soleil delà les coupoles de Saint-Pierre, la sagesse éternelle qui veille aux destins des cités conseillait à quelques jeunes hommes soucieux du bien public, afin qu'ils les répètent, les répandent et concourent pour une part à fonder cette paix tant attendue qui doit être donée à ceux dont la volonté est bonne.

## NOUVELLES

**Nécrologie.** — Le Dr Sacré, médecin en chef de l'armée belge d'occupation en Allemagne. — Le Dr Claes (de Bruxelles). — Le Dr Eugène Carlier (d'Uccles). — Le Dr Dumont (de Doure). — MM. Joseph et Maurice Louge, interne et externe des hôpitaux de Marseille, fils de M. le Dr Louge, chirurgien des hôpitaux de Marseille, médecins auxiliaires, morts tous deux pour la France. — Le Dr Vouillemin (de Bourmont), décédé dans sa quatre-vingt-septième année. — Le Dr Jean Cremer, médecin de l'A. M. I. en Afrique Occidentale, décédé à Ouiha-Gouhia. — Le Dr Ant. Ritti, médecin en chef honoraire de la maison nationale de Charenton, médecin inspecteur honoraire des asiles d'aliénés de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur.

**Mariages.** — M. le Dr Adolphe Bréchot, chirurgien des hôpitaux de Paris, fils de M. le Dr A. Bréchot, chevalier de la Légion d'honneur, et Mlle Marthe Henry-Gréard. — M. le Dr Edouard Duron, fils de M. le Dr Duron, chevalier de la Légion d'honneur, et Mlle Suzanne Moncoq.

# NOUVELLES *(Suite)*

**Hôpitaux de Paris.** — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Consultation écrite.* — *Séance du 16 janvier.* — MM. Lévy (Fernand), 17 ; Weil (M.-P.) et Giroux, 18.

*Séance du 19 janvier.* — MM. Voisin (R.), 17 ; Philibert, 16 ; Troisier, 17.

*Séance du 21 janvier.* — MM. Tinel, 16 ; Vallery-Radot, 18 ; Renaud, 19.

*Séance du 23 janvier.* — MM. Bénard, 16 ; Gougerot, 16.

CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Lecture des copies.* — ANATOMIE. — *Séance du 19 janvier.* — MM. Reinhold, 13 ; Chavang, 10 ; Tisné, 13 ; Pollet, 11 ; Debray, 10 ; Derville, 11.

*Séance du 25 janvier.* — MM. Dufestel, 10 ; Le Rasle, 12 ; Mérot, 11 ; Ortodoxu, 10 ; Huet (Pierre), 14 ; Demerliac, 9 ; Parat, 8 ; Marchand, 13 ; Andral, 11 ; Boyau, 12.

*Absents* : MM. Chabrut et Michel.

PATHOLOGIE. — *Séance du 21 janvier.* — MM. Miuvielle (Martin), 13 ; Raiga, 10 ; Bartel et Marie, 11 ; Caillet, 6 ; Marty, 9 ; Chatellier, 8 ; Deschamps, 111 et Mlle Labeaume, 12.

*Séance du 24 janvier.* — MM. Cornet, 14 ; Niel, 10 ; Cocault-Duverger, 10 ; Verger, 10 ; Ducrohet, 11 ; Gambillard, 12 ; Lestoquoy, 11 ; Jousseaume, 11 ; Bourdier, 13 ; Lautman, 11.

*Absent* : M. Démelin.

CONCOURS DE L'EXTERNAT. — PATHOLOGIE. — *Séance du 19 janvier.* — Ponction lombaire.

MM. Lehmann (Henri), 16 ; Lévy (Jean), 14 ; Lévy (Amédée), 11 ; Lifschitz et Leblanc, 13 ; Jonesco, 16 ; Jeudon, 14 ; Lacassie, 13 ; Kohn (Victor), 12 ; Lefèvre (Georges), 11 ; Jarrige-Lemas, 14 ; Landrieu, 12 ; Lévy (Maurice), 18 ; Leyrat, 10 ; Leplat (Gabriel), 16 ; Lonjumeau, 18 ; Marot, 11.

*Séance du 21 janvier.* — Symptômes de la grossesse au sixième mois.

MM. Laplanche, 14 ; Job, 10 ; Le Goff, 14 ; Lamarc, 13 ; Lotte, 18 ; Louvel, 17 ; Longchampt, 16 ; Lerond, 17 ; Lacomme, 9 ; Lamy, 13 ; Lefèvre (Jean) et Lendormy, 14 ; Lechaux, 11 ; Laffitte, 14 ; Jardin, 10 ; Lemoine (Jean), 8 ; Lamache, 11 ; Lévy (Max), 14.

*Séance du 23 janvier.* — Hémoptysies. — MM. Mabit, 11 ; Jivanovitch, 13 ; Lenfantin, 15 ; Machavoine, 17 ; de Lorgeril, 14 ; Lavieille, 12 ; Le Voyer, 16 ; Lumière, 16 1/2 ; Levassor, 15 ; Penther, 11 ; Leplat (Georges), 16 ; Lemoine (Robert), 15 ; Leyrat, 12 ; Maduro, 18 ; Lacombe, 15 ; Lemonnier, 18 ; Laurain, 11 ; Lejard, 13 ; Marchand, 16 ; Lehmann (Jacques), 15.

*Absent* : M. Malevièle.

*Séance du 25 janvier.* — Symptômes et diagnostic de la colique hépatique. — MM. Kollisch, 13 ; Jean dit Aman, 13 ; Kalt, 18 1/2 ; Lescure, 13 ; Jossand, 13 ; Jamet, 11 ; Longnon, 12 ; Lamaze, 13 ; Loubeyre, 15 ; Jacquinet, 14 ; Lindegger, 17 ; Marcovici, 17 ; Lefraumin, 16 ; Le Grand, 15 ; Lorion, 15 ; Mahieu, 16 1/2 ; Lemière, 15 ; Laquière, 17 ; Le Clerc, 14.

*Absents* : MM. Le Cerf et Lédanté.

ANATOMIE. — *Séance du 19 janvier.* — Diaphragme sans la physiologie.

MM. Corby, 14 ; Durand (Paul), 15 ; Chabrol, 9 ;

## NOUVELLES *(Suite)*

Dupont (Michel), 10 ; Chemilleau, 9 ; Corbasson, 8 ; Chauveau, 13 ; Denis (Mauriee), 10 ; Degisors et Dufay, 13 ; Djourovitch, 15 ; Devouge, 13 ; Davoigneau, 8 ; Chayeux, 11 ; Dupont (E.), 10 ; Collot, 11 ; Dupont (Maximilien), 15 ; Delacloche, 12 ; Epagneul, 15 ; Descharmes, 17.

*Séance du 20 janvier.* — Articulation scapulo-humérale (sans la physiologie). — Ont obtenu : MM. Ducheix, 11 ; Carvaillo, 12 ; Chèze, 17 ; D'hour, 13 ; Daviot, 8 ; Destouches (Jacques), 16 ; Chabaud (Jean), 14 ; Crocy, 11 ; Drujou, 11 ; Dumas, 18 ; Depouilly, 15 1/2 ; Ducourtioux, 19 ; Desoubry, 17 ; Christophe, 16 ; Deconinck, 15 ; David, 12 ; Bocquet, 11 ; Boultier, 15 ; Beaussier, 12 ; Blu, 6.

*Séance du 22 janvier.* — Parois osseusesde l'orbite.

MM. Boltanski, 9 ; Bordas, 15 ; Allaire, 14 ; Burgeat, 16 ; Blum (Amédée), 15 ; Béclère, 16 1/2 ; Bonnecaze, 18 ; Camino, 11 ; Banzet, 16 1/2 ; Barbellion, 11 ; Bonnemaison, 9 ; Callégari et Bonté, 14 ; Baranger (André), 17 ; Bitterlin (Jean) et Bremier, 8 ; Arbeltier, 10 ; Brosio, 9.

*Séance du 24 janvier.* — Configuratiou extérieure et rapports de la vessie chez l'homme. — MM. Cailleux, 7 ; Berson, 14 ; Canouet, 10 ; Bouessée, 15 ; Calbet, 12 ; Breton, 11 ; Azalbert, 11 ; Bazouge, 17 ; Busser, 16 ; Auclair, 12 ; Cardot, 10 ; Boutroux, 13 ; Cachera, 13 ; Buisson, 16 ; Azam, 9 ; Brunet, 6 ; Beynes, 13 ; Blum (Gaston), 16 1/2 ; Béguin, 14.

**Médecins de la Santé.** — Des emplois de médecius de la Santé sont vacants aux ports ci-après : Cherbourg (Manche), Le Havre (Seine-Inférieure), Pauillac (Gironde), Marseille (Bouches-du-Rhône).

Les candidats sont invités à produire, au ministère de l'Intérieur (service sanitaire maritime), leur demande accompagnée de l'exposé de leurs titres et de toutes les justifications utiles avant le 14 février.

**Concours de l'assistance médicale à domicile.** — *Epreuve clinique.* — *Séance du 15 janvier.* — MM. Lépagnole, 15 + 8 = 23 ; Trocmé, 18 + 10 = 28.

*Séance du 16 janvier.* — MM. Hébert, 17 + 7 = 24 ; Savatier, 16 + 7 = 23.

Ce concours s'est terminé par les préseutatious suivantes : MM. les Drs Contet, 70 1/4 ; Sasportis, 69 1/4 ; Renault, 66 1/4 ; Netter, 65 ; Lussance, 63 1/2 ; Papillon, 60 1/4 ; Hébert, 59 3/4 ; Routhier, 59 1/2 ; Bilbault, 58 ; Guyonnaud et Pasquet, 57 3/4 ; Pillot, 57 ; Nicaud, 56 1/4 ; Troemé, 55 ; Lévy, 54 3/4 ; Salmont, 54 1/2 ; Lépagnole et Souday, 54 3/4 ; Mlle Kœssler, 53 et et M. Fourgous, 52 1/2.

**Concours de médecin adjoint des asiles d'aliénés.** — Le jury du concours des médecins adjoints des asiles d'aliénés est constitué comme suit :

*Président* : M. le Dr Monod, inspecteur général des services administratifs du ministère de l'Intérieur.

*Membres titulaires* : M. le Dr Lépine (Jean), professeur de cliuique des maladies mentales et nerveuses à la Faculté de médecine de Lyon ; M. le Dr Pfersdordd, proferseur de psychiatrie à la Faeulté de médecine de Strasbourg ; M. le Dr Demaye, médecin directeur de l'asile d'aliénés de la Roche-sur-Yon (Vendée) ; M. le Dr Tissot, médecin-chef de l'asile d'aliénés d'Auch (Gers) ; M. le Dr Chocreaux, médecin-chef de l'asile d'aliénés de Lommelet (Nord) ; M. le Dr Colin, médecin-chef de l'asile d'aliénés de Villejuif (Seine).

*Membres suppléants* : M. le Dr Cuiard, médecin direc-

## NOUVELLES *(Suite)*

teur de l'asile d'aliénés de Limoges (Haute-Vienne) M. le Dr Mignot, médecin-chef de l'asile d'aliénés de Charenton (Seine).

Les fonctions de secrétaire du jury seront remplies par M. Horpin, commis au ministère de l'Intérieur.

**Concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux de Bordeaux.** — Deux places sont mises au concours ; les épreuves commenceront le 16 mars à huit heures du matin. Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat des hospices avant le 2 mars.

**Agrégation en médecine de l'Ecole du Val-de-Grâce.** — M. le Dr Vezeaux de Lavergne a été nommé agrégé; MM. les Dr Hirtzmann et Rouquier sont désignés comme faisant fonction d'agrégé.

**Mission confiée à M. le Dr Tuffier.** — M. le Dr Tuffier chirurgien des hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de médecine, est chargé de l'organisation technique de tous les établissements hospitaliers appelés à coopérer à l'application de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919. Il est investi en cette qualité d'une mission permanente d'inspection technique en vue d'établir la coordination entre les divers services.

**Pour les médecins des régions libérées.** — Le maximum des avances consenties aux médecins et pharmaciens pour la reconstitution de leur mobilier est porté de 10 000 francs à 15 000 francs.

**Société française d'urologie.** — La prochaine séance aura lieu le 9 février à 17 heures à l'hôpital Necker.

**Ecole d'application de la marine de Toulon.** — *Liste des élèves du service de santé de la marine désignés pour suivre les cours de l'école d'application de Toulon.* — MM. Brugeas (J.-C.) ; Bars (F.-J.-G.) ; Mallein (A.-H.) ; Carpentier (L.-J.-R.) ; Clavier (M.-J.-E.) ; Chabaud (J.-V.) ; Gaugnet (R.-G.-L.) ; Chatrieux (G.-A.-H.) ; Manon (M.-F.-A.) ; Pierre (E.-R.-A.) ; Maudet (G.-M.) ; Jaonen (A.-J.-A.-E.-M.) ; Kervella (F.-L.-M.) ; Olive (G.-A.-F.) ; Guéguen (C.-J.) ; Tramini (P.-F.-M.) ; Testot-Ferry (R.-E.-A.) ; Triand (J.-L.-M.-J.) ; Fournier (H.-J.-B.-O.) ; Sénès (A.-M.-E.) ; Bourdila (A.-J.-M.); Merlin (A.-L.).

**Hôpitaux d'Anvers.** — Trois places de chirurgien adjoint sont vacantes dans les hôpitaux d'Anvers.

**Hôpital de la Pitié. — Conférences de clinique chirurgicale.** — M. le Dr Mauclaire, agrégé, fera le premier et le troisième jeudi de chaque mois à partir du 5 février, à dix heures, une leçon de chirurgie orthopédique chez l'adulte. Consultations orthopédiques les lundis et vendredis à neuf heures, salle Lisfranc.

### *MEMENTO DU MÉDECIN*

31 Janvier. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. Service de M. le professeur Gilbert : Leçon clinique à 10 h. 45. Sur un cas de chorée de Sydenham.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur Achard : Leçon clinique à 10 heures.

*Paris.* Cours d'hydrologie. M. le Dr Lamosser. Projections par M. Gandy (Bagnères-de-Bigorre), M. Joly (Bagnoles-de-l'Orne). Grand amphithéâtre, 5 heures

*Paris.* Ecole de psychologie (49, rue Saint-André-des-Arts), à 14 heures. M. Guilhermet : Le milieu criminel.

1er Février. — *Paris.* Conférence de M. Paul Ammann : Le grenier colonial. Grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, à 16 h. 30.

*Paris.* Hôpital Saint-Louis, à 10 heures. M. Gougerot : Les grandes médications dermatologiques.

*Paris.* Dernier délai de dépôt des mémoires pour le prix Civiale. Administration de l'Assistance publique (bureau du personnel).

*Paris.* Asile clinique, 10 h. 30. M. Laignel-Lavastine : Démence précoce et tuberculose, hérédo-syphilis.

2 Février. — *Paris.* Ouverture du concours de dentiste des hôpitaux.

*Lyon.* Concours pour deux places de médecins des hôpitaux de Saint-Etienne.

*Paris.* A la clinique Baudelocque, ouverture du cours de diagnostic et de thérapeutique obstétricale, par M. Lévy-Solal.

4 Février. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique, à 10 heures (hôpital Lariboisière): leçon clinique par le professeur Sebileau.

*Paris.* Expiration du délai pour les demandes d'inscription pour la place de directeur du bureau municipal d'hygiène d'Epinal (ministère de l'Intérieur).

4 Février. — Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert. Polyclinique. Présentation de malades. Notions de thérapeutique pratique

5 Février. — *Paris.* Cours d'hydrologie. M. Bardet Climatothérapie générale. Grand amphithéâtre de la Faculté, à 17 heures.

*Paris.* Ouverture des conférences de clinique chirurgicale de M. le Dr Mauclaire, hôpital de la Pitié, 10 h.

## NOUVELLES *(Suite)*

Historique général de l'orthopédie. Traitement des ankyloses du genou.

6 FÉVRIER. — *Paris.* Hôpital Beaujon, 18 heures, ouverture du cours de chirurgie d'urgence de MM. MICHON et SAVARIAUD.

7 FÉVRIER. — *Paris.* Cours d'hydrologie. M. G. BAUDOUIN: Climats marins et thalassothérapie. Grand amphithéâtre de la Faculté, 17 heures.

9 FÉVRIER. — *Paris.* Hôpital Necker, à 17 heures, séance de la Société française d'urologie.

*Paris.* Clinique Tarnier, à 17 heures. Ouverture du cours de puériculture de MM. Metzger et Ecalle.

11 FÉVRIER. — *Paris.* Concours de médecins de Saint-Lazare.

12 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin adjoint des asiles d'aliénés (ministère de l'Intérieur, 1er bureau de l'Assistance publique, 7, rue Cambacérès).

*Rouen.* Ouverture du concours pour la place de chirurgien en chef de l'hôpital d'Elbeuf.

14 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture de la liste d'inscription aux postes vacants de médecins de la santé (ministère de l'Intérieur, service sanitaire maritime).

22 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture des conférences de M. BÉCLÈRE sur la radiothérapie des glandes à sécrétions internes et du cancer, à l'hôpital Saint-Antoine.

## CHRONIQUE DES LIVRES

***Rectoscopie, sigmoïdoscopie (Traité d'endoscopie recto-colique)***, par le Dr RAOUL BENSAUDE, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1919, 1 vol. gr. in-8, avec 33 fig. dans le texte, 55 figures hors texte en noir et en couleurs 28 fr. (*Masson et Cie, édit. à Paris*).

Nous vivons à une époque où la clinique doit appeler à son aide les procédés d'examen les plus perfectionnés, et l'on doit admettre actuellement en principe qu'aucun examen du segment inférieur du gros intestin n'est complet si l'on n'a pas pratiqué la *recto-sigmoïdoscopie*. C'est un chirurgien français, Désormeaux, qui, au milieu du XIXe siècle, inventa le premier rectoscope, mais cet instrument était imparfait, il fut abandonné et la rectoscopie nous est revenue d'Amérique après perfectionnement à la fin du XIXe siècle seulement. Bensaude est un de ceux qui, avec Quénu et Duval, Hartmann et Okinczyc, se sont le plus attachés aux progrès de la rectoscopie et nous devons le remercier d'avoir condensé, dans un traité luxueusement édité par la librairie Masson, les résultats de sa très grande expérience.

Ce qui donne une valeur toute particulière au livre de Bensaude, c'est qu'il est écrit par un médecin possédant non seulement une grande habileté technique dans la rectoscopie, mais encore les qualités si précieuses d'une érudition puissante et d'un sens clinique très averti. Un traité, comme le sien, avec son texte sobre et précis, avec ses figures des types anatomiques les plus caractéristiques, si joliment exécutées en couleurs par Frantz, fait honneur à la science française et il rendra les plus grands services à tous ceux, médecins et chirurgiens, qui voudront le consulter.

ALBERT MOUCHET.

***Tableaux synoptiques de Bactériologie***, par L. SERGENT. 1 vol. in-16, de 102 pages, cartonné, 2 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils, éditeurs, Paris*).

Résumer sous forme de tableaux synoptiques les principales opérations de la bactériologie, cultures, colorations, inoculations, etc., et les caractères des principaux microbes pathogènes, tel est le but de ce petit livre, qui rendra service à tous ceux que les progrès de la microbiologie forcent aujourd'hui à mettre en œuvre ses techniques, médecins, praticiens, pharmaciens, etc. G. L.

***Le traitement des maladies de l'estomac en clientèle***, par L. PRON, 2e *édition*, 1 vol. in-8 de 300 pages (*A. Maloine et fils, à Paris*).

Sous ce titre, l'auteur expose sa pratique personnelle des maladies de l'estomac, aussi bien au point de vue diagnostic, qu'au point de vue thérapeutique. La première édition de cet ouvrage, parue en 1918, a été rapidement épuisée. La seconde apparaît avec un certain nombre d'additions et de modifications. Elle trouvera sans doute auprès des praticiens un succès comparable à celui de la première. G. L.

# LIBRES PROPOS

## POUR NOS PETITS

Je m'excuse de revenir sur une question qui me tient à cœur; mais, en protestant contre la stupidité de certains livres mis entre les mains de nos enfants, je n'ai signalé que le moindre inconvénient, d'incroyable incompréhension de la mentalité enfantine que manifestent nos éducateurs officiels (1).

Vous vous rappelez en quels termes certain Auvergnat célèbre, ayant trouvé une galoche dans la soupière, se plaignait à son hôtelier :

« Ce n'est pas que ça soit sale, s'exclamait-il, mais ça tient de la place ! »

Eh bien ! toutes les inutilités — pour ne pas dire plus — dont on surcharge la mémoire de nos petits, « ça tient de la place ». Le temps qu'ils perdent à apprendre, pour l'oublier bien vite, que le plancton est composé de diatomées et de globigérines, ils pourraient l'occuper utilement.

— Ne vous plaignez pas qu'ils l'oublient, sourit mon ami Raillet, le savant professeur d'histoire naturelle de l'École d'Alfort. Les passages que vous avez cités sont un tissu d'erreurs grossières. Dans les huit premières lignes seulement, il n'y a pas moins de trois bourdes. Les auteurs parlent de la famille des thallophytes, rangent le zostère parmi les algues, et les globigérines dans les mollusques : or les thallophytes constituent un embranchement, les zostères sont des monocotylédones, et les globigérines des foraminifères !

— A merveille ! Je ne m'étonne plus que les extraordinaires géographes, que j'ai pris à parti, trouvent naturel de faire apprendre à des enfants des mots incompréhensibles pour leur âge, puisqu'ils trouvent naturel de les écrire eux-mêmes sans les comprendre. Je les comparais à Sganarelle étourdissant Géronte par un flot de mots latins ou pseudo-latins sans signification et sans suite. Je ne croyais pas ma comparaison aussi juste. Ils ont cueilli, dans un traité d'histoire naturelle, quelques expressions bien rébarbatives, et ils les ont alignées à tort et à travers, dénaturant leur sens, qu'ils ne cherchaient même pas à saisir, pour « épater » de leur fausse science des lecteurs de huit ans. Pauvres enfants! Pauvres pédagogues !

Mais mes critiques visent plus haut que ces erreurs plus ou moins grossières de deux fabricants de manuels. Elles s'adressent à la méthode d'éducation elle-même, et celle-ci est déplorable !

Elle est déplorable, — je l'ai déjà dit — parce que, au lieu de former des intelligences, elle accumule pêle-mêle dans un cerveau inapte à les assimiler et à les classer des notions scientifiques fragmentaires, que ne relie aucun ciment capable de les y fixer. Elle est déplorable, surtout parce qu'elle ne laisse aucun temps à l'éducation physique.

Notre devoir vis-à-vis de nos enfants n'est pas uniquement d'orner leur intelligence. Leur squelette, leurs muscles, leurs organes se développent en même temps que leur cerveau. Nous devons nous efforcer de rendre, dans son ensemble, ce développement harmonieux, et non de créer ici une hypertrophie, là une atrophie. Le christianisme naissant nous a trop prêché le mépris du corps. Mais nous ne dirions plus avec Philaminte de Bélise :

> Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense?

Mais nous agissons un peu comme si nous le pensions.

L'antiquité nous enseignait au contraire qu'il n'y a d'intelligence saine que dans un corps sain. Il n'est pas de médecin qui ne fasse sien l'aphorisme latin.

Exercer le corps est utile au cours de l'existence entière ; c'est indispensable dans l'enfance et l'adolescence, à l'époque du développement, au moment où l'on peut encore lutter avec succès contre des tares héréditaires, trop fréquentes, hélas !

Or, actuellement, dès l'entrée au lycée, fût-ce dans les classes les plus enfantines, les cours, les devoirs à rédiger, les leçons à apprendre absorbent tout le temps disponible. Envoyer les enfants jouer en plein air, il n'y faut pas songer. Aux courses hâtives entre le lycée et la maison paternelle se réduisent ou à peu près, pour eux, tous les exercices physiques.

Et pourtant, dans quelques semaines, le soleil va briller dans le ciel bleu, un air plus doux fera, dans la campagne, éclater les bourgeons, les prairies verdiront et se pareront de fleurs odorantes, les oiseaux chanteront dans les arbres leurs amours printanières ! Et de tout cet enivrant renouveau nos enfants ne profiteront pas ! Ils continueront à respirer l'air confiné des classes, à pâlir sur les globigérines et les diatomées, à accumuler des notions inappropriées à leur âge, et qui fuiront de leurs cerveaux comme l'eau du tonneau des Danaïdes.

Comme ils travailleraient plus gaiement, comme ils auraient l'esprit plus ouvert, les chers petits, après une heure passée à faire, au grand air, une bonne partie de barres ou de saute-mouton !

Si les dirigeants de notre Université avaient le souci de choisir les sujets de leurs leçons parmi ceux qui sont à leur portée, qui sont de nature à piquer leur curiosité, à susciter leur réflexions enfantines, combien il serait facile, sans aucun dommage pour leur avenir psychique, d'économiser le temps nécessaire ! Et quel bénéfice de santé, de bien-être, de vigueur pour le présent et pour l'avenir !

La génération qui s'élève aura une lourde tâche ! Elle devra rendre la santé à notre chère France que nous lui léguerons encore meurtrie et chancelante. Donnons-lui, pour l'y préparer, la santé à elle-même.

G. LINOSSIER.

(1) *Paris médical*, 17 janvier 1920.

# VARIÉTÉS

## RÉNOVATION ÉDUCATIVE

### *touchant la race dans les régions libérées*

**Par le Dr Henri ALLIOT**

En de précédentes études, nous avons indiqué ce qui, selon nous, devait être réalisé d'urgence (1) dans les régions dévastées et comment pouvait être envisagé, suivant le concept sanitaire moderne, le problème de la mise en état des villes meurtries des dites régions (2).

Tout cela ne serait que d'importance relative si les nouvelles générations ne bénéficiaient d'une réforme profonde dans les errements suivis jusqu'à présent : il faut forger la mentalité des enfants dès l'âge le plus tendre et donner à ceux-ci les moyens de conserver un corps sain et de le rendre plus vigoureux par une culture rationnelle.

Nous avons, il y a quelques années, exposé comment nous comprenions le problème d'une éducation sanitaire nationale (3) : rendre l'enseignement de l'hygiène dans les écoles normales plus effectif, plus réaliste, plus vécu, par la réelle compétence des maîtres chargés de cette branche. Confier tout au moins le cours de troisième année à un médecin spécialisé. Rendre la post-école obligatoire et y réserver une large part à l'étude des choses utiles à l'existence, nous paraît une autre nécessité.

Il faudrait aussi prêcher d'exemple par la salubrité poussée au raffinement des bâtiments scolaires à tous les degrés. C'est l'A B C de la réforme. La purification devrait s'étendre aux écoles normales, où existent encore des spécimens de malpropreté et où les ablutions totales sont parfois impossibles.

Dans les régions dévastées, l'effort devrait être plus puissant encore que partout ailleurs.

Nous avons lu avec un vif intérêt certaines communications sur le sujet, faites au Congrès interallié d'hygiène sociale (22-26 avril 1919). Dans une note sur « la reconstruction des écoles définitives », M. H. Mendy insiste sur ce que les écoles primaires d'avant-guerre étaient d'un type trop suranné : l'éclairage et le chauffage laissent à désirer, le logement des maîtres est trop exigu et non séparé du bâtiment scolaire. Enfin on ne trouve nulle part d'installation hydrothérapique (bains et douches). Cet auteur ajoute :

En pénétrant en Lorraine et en Alsace reconquises, puis ensuite au delà du Rhin dans le grand-duché de Bade, on est frappé par l'importance des écoles dans les moindres villages. Leur emplacement est toujours indépendant de la mairie ; elles sont spacieuses, possèdent l'éclairage électrique, le chauffage central, des bains-douches et répondent aux nombreux desiderata de l'hygiène.

M. H. Mendy cite comme modèle le plan de l'école communale de Legelshurst, village de 1 500 habitants du grand-duché de Bade :

En sous-sol sont placées : deux machines pour le chauffage central, l'installation électrique, quatre salles de bains ripolinées avec baignoires en fonte émaillée et une salle de bains-douches avec dix-sept pommes, précédées d'une salle de déshabillage.

Au rez-de-chaussée, deux salles d'études, de 12 mètres sur 8 et hauteur 4 mètres avec radiateurs, électricité, éclairées par cinq grandes baies. Il y a une vaste antichambre avec vestiaire et lavabos.

A l'étage, même disposition qu'au rez-de-chaussée.

Les instituteurs occupent une maison tout à fait indépendante, où ils disposent chacun d'un salon, d'une salle à manger, d'une cuisine avec éclairage électrique.

De son côté M. le Dr Gillet, dans son rapport «Hygiène et logement des maîtres», insiste sur un point intéressant :

L'habitation du maître, construite dans un pavillon séparé des classes, avec entrée particulière, comprendra une cuisine, une salle à manger et *jamais moins de deux chambres*, dont l'une, la *chambre des enfants*, toujours à deux fenêtres, sera disposée et prévue de façon à *pouvoir être séparée en deux* et fournir ainsi deux chambres contiguës, pouvant contenir chacune deux lits d'enfants déjà grands et l'ameublement nécessaire.

D'autre part, à propos de l'organisation de la lutte antituberculeuse, notre distingué collègue, M. le Dr Parisot, de Nancy, avait, en 1913 (4), demandé l'aménagement, dans chaque ville, de terrains aérés en vue de la pratique régulière, par la population scolaire, d'exercices de gymnastique et de jeux de plein air.

La question est revenue au Congrès interallié d'hygiène sociale et M. Paul Rousseau a montré comment des stades pour culture physique et sports pourraient être aménagés économiquement :

Il suffirait de trouver un terrain de 100 mètres de long sur 50 mètres de large. Ledit terrain doit être plat : un pré, un champ, une clairière suffisent. Les dimensions les plus favorables seraient de 100 à 200 mètres sur 40 à 80 mètres. Une maison ou un abri quelconque, loin de

(1) Hygiène d'urgence dans les régions libérées (*Paris médical*, 21 juin 1919).

(2) Rénovation sanitaire dans les villes des régions libérées (*Paris médical*, 13 septembre, et *Annales d'hygiène et de médecine légale*, septembre 1919).

(3) Éducation sanitaire nationale (*Paris médical*, 27 juin 1914).

(4) Organisation de la lutte contre la tuberculose par les bureaux d'hygiène. Communication à la Réunion sanitaire provinciale (*Société de médecine publique et de génie sanitaire*, Paris, 1913).

toute auberge ou café, est souvent utile pour garer le matériel et servir de vestiaire.

Sur la question d'éducation physique et même de rééducation physique si importante pour l'enfant des régions libérées, comme il l'a été exprimé au Congrès, il y aurait beaucoup à dire. Elle doit être envisagée avec éclectisme.

« L'athlète, a écrit M. le Dr Ph. Tissié (1) (de Pau), n'est pas l'homme musculairement fort; mais l'homme qui, possédant la meilleure santé physique, intellectuelle et morale, reste jeune jusqu'à la plus lointaine vieillesse, et l'auteur de formuler le corollaire :

La force ne fait pas la santé, mais la santé physique, intellectuelle et morale fait la force.

De son côté, M. le Dr P. Kouindjy exprime ainsi son avis (2) :

Le mouvement, rationnellement appliqué, est seul en mesure de développer la force, la volonté, la beauté et le caractère d'une personne qui en fait un usage constant et régulier.

L'excès des exercices et les mouvements mal dirigés peuvent devenir nuisibles. L'application des exercices physiques, quelle que soit leur nature, doit avoir sa posologie et doit être dosée relativement aux indications et contre-indications justifiées par des modifications physio-pathologiques de l'enfance et de l'adolescence. *Le travail intensif musculaire peut occasionner* (par l'intermédiaire des nerfs centripètes) *un surmenage cérébral comme dans le surmenage intellectuel.*

Et M. Kouindjy d'ajouter :

Pour nous, les exercices physiques doivent avoir avant tout comme but principal le perfectionnement de la santé de nos enfants et leur *plus grande résistance à toutes les intempéries.*

Suivant cet auteur :

Il suffit de faire faire aux enfants une série d'exercices sélectionnés selon l'âge, l'état physique et le tempérament de chaque enfant. On devrait les entraîner chaque jour une demi-heure par les exercices simples de la gymnastique rationnelle du plein air suivie d'une demi-heure de jeux les plus variés.

Nous pensons, avec ce physiothérapeute, qu'il est indispensable de confier la direction de l'éducation physique à des médecins compétents familiarisés avec les exercices physiques et leur action physiologique. A l'heure où l'inspection médicale va très vraisemblablement et doit devenir obligatoire dans toutes les écoles communales, nous pensons qu'il y a là sujet de préoccupation pour les médecins qui devront être les guides de la culture infantile.

Venant d'évoquer l'opportunité de la gymnastique en plein air, nous nous en voudrions de passer sous silence les écoles de plein air trop peu connues en France.

Un aimable confrère, très ami de l'hygiène, le Dr L. Chauvois, de Paris, a justement bien voulu nous donner communication d'une longue lettre à lui adressée par Mme Alice H. Wood, directrice de « The Elizabeth Mc Cormick memorial Fund » de Chicago (3). En voici une rapide analyse :

La fondation Mc Cormick, destinée au bénéfice de l'humanité et surtout à celui des enfants, remonte à 1908.

En 1909, elle ouvrait à Chicago, dans le quartier le plus peuplé, la première école de plein air, maintenue toute l'année ; on prit le toit d'une maison philanthropique et on y construisit un bâtiment spécial, sorte de tente avec des fenêtres de tous côtés, de façon à ce que, même les jours où il y a beaucoup de vent, un ou plusieurs côtés puissent être ouverts.

A cet endroit, maintenant, il y a deux pièces, dont une salle à manger. Cette dernière est chauffée (par la vapeur) et l'autre tiédie seulement.

Chacun des 54 enfants admis à l'école reçoit un costume de laine chaud, des bottes et des gants ; de plus, il lui est affecté un petit lit, un sac, et une couverture. L'horaire journalier s'étend de 8 h. 45 à 15 h. 30 et comprend :

*a*. L'alimentation : un petit déjeuner à l'entrée et une collation avant le départ, à base de pain, lait, bouillies aux farines, confitures ; un repas substantiel à midi (viande ou un équivalent, pain et un dessert).

*b*. Le travail : dirigé par une maîtresse des écoles communales.

*c*. Le repos : sieste à l'air frais (durée : une heure à une heure et demie). Une tente de canevas abrite l'enfant pendant son sommeil, les côtés étant levés, excepté quand il fait très mauvais.

La surveillance de l'hygiène personnelle (y compris celle des dents) est assurée par une infirmière spéciale qui se rend au domicile des parents.

Un médecin visite les enfants à leur entrée dans l'établissement et surveille leur développement.

Le recrutement d'une telle école se fait par les maîtres ou directeurs d'écoles ou bien par les dispensaires. On prend les enfants anémiques, amaigris, candidats à la tuberculose, ainsi que ceux qui en auraient présenté les premiers symptômes (?) et d'autres atteints d'affections susceptibles d'être guéries par la cure de l'école de plein air.

(1) L'éducation physique et la race. Santé, travail, longévité. E. Flammarion, 1919.

(2) L'éducation physique au point de vue médical (*Journal des praticiens*, p. 646, 1919).

(3) Elizabeth Mc. Cormick memorial Fund, Six north Michigan avenue, Chicago. On peut demander à Mrs. Wood le petit ouvrage superbement illustré : *Open Air Crustaders. The individuality of versus the System.* Les croisés du plein air. L'individualité de l'enfant et le système qui lui convient.

## VARIÉTÉS (*Suite*)

On constate à la suite du séjour (variant de quelques mois à une année pour la majorité, voire jusqu'à quatre ou cinq ans) une augmentation régulière du poids et de la valeur globulaire (richesse en hémoglobine).

Il existe actuellement à Chicago vingt-quatre établissements de grand air. Avec moins d'heures de travail, les élèves de ces écoles ont donné un pourcentage plus grand de succès aux examens. En 1916, pendant l'épidémie de grippe, toutes les classes à fenêtre ouverte conservèrent une plus nombreuse population que celles à moindre aération.

Il y a là quelque chose de très suggestif, intéressant tout le pays en général. Il va de soi qu'en raison des brouillards en certaines régions, l'application des écoles de plein air n'y serait à envisager seulement qu'à certaines périodes de l'année. Mais ne pourrait-on créer, au profit d'enfants des pays dévastés, des colonies scolaires fonctionnant toute l'année en des régions de notre France favorisées par le climat?

M. le Dr Armand-Delille a, le 5 novembre dernier, fait à la Société de médecine publique et de génie sanitaire une communication (1) très importante à notre sens, sur « les infirmières visiteuses d'hygiène sociale, leurs fonctions et leur rôle dans l'éducation du public sur les questions d'hygiène », dont il put, *de visu*, apprécier la précieuse collaboration auprès du médecin, pendant sa mission en Amérique. Il en faudrait beaucoup de ces auxiliaires dévouées et éduquées (par une préparation *ad hoc*) dans les villes des régions dévastées. Lutte contre la tuberculose comme délégués du dispensaire d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse; soins à domicile aux malades et particulièrement aux accouchées, à qui elles peuvent donner des conseils non seulement pour elles-mêmes, mais encore pour leur nourrissons. De plus, sortes de monitrices de propreté dans les écoles (cette fonction a déjà été créée en de trop rares villes françaises) où elles surveillent les enfants au point de vue des soins corporels, ceux de la tête notamment, dépistage des maladies qui frappent plus particulièrement la population scolaire, elles peuvent aider ainsi le médecin inspecteur et, par des observations faites avec tact, elles feront beaucoup pour la formation de la mentalité sanitaire en frappant l'esprit en éveil des enfants et en piquant l'amour-propre des parents.

A cette catégorie d'infirmières visiteuses d'hygiène sociale pourrait être dévolue la surveillance diététique et l'éducation alimentaire des petits dans les écoles enfantines, devant être confiée à ce que M. le Dr Henri Labbé a appelé une véritable adjointe technique (2), qui devrait :

(1) Armand-Delille, L'infirmière visiteuse (*Paris médical*, no 49, de 1919).

(2) Henri Labbé, L'enseignement de l'hygiène alimentaire dans les écoles (*Congrès interallié d'hygiène sociale*, Paris, 22-26 avril 1919).

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Effectuer la visite des provisions apportées par l'enfant, dans les écoles non munies de cantines, la proscription des aliments irrationnels ou dangereux (alcool, boissons alcooliques, excitantes), l'obligation de propreté des mains avant les repas, le réglage horaire de ceux-ci, *obligation de mastiquer soigneusement* (1).

Ceci n'empêcherait pas la réalisation des vœux exprimés par la dévouée et distinguée protagoniste qu'est Mme A. Moll-Weiss (fondatrice de l'École des mères et qui, en juin 1917, créa à Paris une École nationale des économies et de l'épargne), de voir le gouvernement et les particuliers s'efforcer par tous les moyens, et en particulier dans les cours d'adultes, de répandre l'enseignement ménager et que cet enseignement soit inscrit parmi les matières du certificat d'études, du brevet simple et du brevet supérieur (2).

La post-école rendue obligatoire devrait, entre autres choses d'intérêt social, comprendre des notions : d'eugénétique s'adressant aux garçons, de puériculture aux jeunes filles, comme l'a demandé le Dr Lévy Solal (3).

(1) La visite périodique des bouches par un dentiste scolaire devrait exister partout. A défaut, le médecin scolaire devrait signaler aux parents les enfants ayant besoin de soins dentaires.

(2) De l'éducation du peuple et plus particulièrement des femmes des régions libérées en vue d'une alimentation rationnelle (*Congrès interallié d'hygiène sociale*, 1919).

(3) La puériculture, par le Dr Lévy Solal, accoucheur des hôpitaux de Paris (*Congrès interallié d'hygiène sociale*).

Est-ce que, pour inspirer aux adolescents des deux sexes et aux jeunes mamans l'admiration du bel enfant, on ne pourrait faire revivre et multiplier, avec belles dotations, les concours de bébés dans les pays libérés ?

Pour éduquer les adultes, les gens absorbés par le travail d'atelier ou de bureau, rien ne doit être négligé parmi les moyens de propagande, tracts, affiches, telles celles éditées par la Ligue antialcoolique et aussi par la commission américaine Rockefeller qui a imaginé des moyens charmants comme son jeu de l'Oie pour les petits et aussi les grands enfants que cela peut intéresser.

Dans une communication (4) à la Réunion sanitaire provinciale, nous avons insisté sur le rôle de la conférence populaire agrémentée de films cinématographiques appropriés au sujet traité, et précédée ou suivie de chants ou auditions musicales, sans tomber, bien entendu, dans l'exagération, sous peine de distraire l'attention de son but essentiel.

M. le Dr J. Comandon avait eu l'idée extrêmement heureuse de montrer combien démonstrative était la représentation des phénomènes biologiques par les projections cinématographiques. Les exemples d'application pratique abondent et nous disions :

(4) Sur la meilleure propagande sanitaire auprès des masses (*Société de médecine publique et de génie sanitaire*, 5 nov. 1919).

# VARIÉTÉS *(Suite)*

Combien suggestive l'apparition sur l'écran du bacille mobile agent causal d'une typhoïde ou d'une paratyphoïde. Sous nos yeux s'effectuent les métamorphoses de la mouche, sa promenade sur les chairs en putréfaction, son escalade d'un blanc morceau de sucre ; une coupe de son tube digestif nous montre la multitude innombrable des microorganismes grouillant à son intérieur.

Dans un autre ordre d'idées, les prescriptions hygiéniques du sanatorium, notamment l'interdiction de cracher par terre et l'obligation de collecter les expectorations dans un crachoir de poche, le nettoyage antiseptique de celui-ci, tout cela frappe et reste gravé.

Par ailleurs, les choses touchant la puériculture peuvent défiler objectivement sous les yeux intéressés des fillettes et des jeunes mères : l'allaitement maternel, son réglage, la pesée, la mise au bain du bébé, la façon de l'emmailloter, de l'habiller, à défaut de la fréquentation d'une pouponnière, quelles excellentes leçons de choses !

Des conférences données par nous en une ville industrielle de 25 000 habitants (Fougères, Ille-et-Vilaine), causeries placées sous les auspices de la Société d'instruction populaire qui a loué des films des établissements Pathé frères, nous font bien augurer de cette nouvelle méthode de propagande, appliquée déja avec succès par nos amis américains, qui mériterait d'être perfectionnée par la mise au point de films éducatifs variés.

Il nous parut intéressant de rechercher, au point de vue pédagogique, quelle pouvait être la part respective d'influence de l'image et de l'impression auditive. Sans pouvoir apporter des conclusions fermes, l'expérimentation n'ayant pas été poursuivie assez longtemps, nous croyons devoir rapporter ici les judicieuses observations de M. Thépaut, inspecteur de l'enseignement primaire, qui voulut bien s'intéresser à nos recherches et faire procéder inopinément à la rédaction de comptes rendus par des élèves de quatre années d'une école primaire supérieure de jeunes filles ayant assisté la veille à l'une de ces conférences :

Si à ces images ne correspond pas toujours, dans les esprits, une explication rationnelle scientifique (1), il ne s'ensuit pas qu'elles resteront inopérantes au point de vue pratique. Ce sont des *forces de suggestion* qui ne manqueront pas leur effet. Une pratique suffisante des règles d'hygiène peut ne pas être étayée de principes scientifiques et produire néanmoins d'excellents effets. Combien rencontre-t-on de chauffeurs d'auto qui savent bien conduire une machine, faire même des réparations parfois délicates et qui ignorent le principe du moteur à quatre temps...

En réalité, le profit sera d'autant plus grand pour les auditeurs que ceux-ci posséderont un terrain intellectuel plus cultivé, et ceci montre une fois de plus la nécessité de graduer l'enseignement de l'hygiène depuis la prime jeunesse.

En résumé, il faut agir sur l'être humain, même à son insu, par : l'école salubre qui devra être un modèle d'habitation moderne, les maîtres imbus eux-mêmes des principes de l'hygiène individuelle et de l'hygiène sociale, et les infirmières visiteuses d'hygiène sociale.

Inspirer à tous le désir de la vie au grand air et la pratique des exercices et sports réglés (sous la surveillance médicale).

Agir par les forces de suggestion, auditives et visuelles : conférences, affiches, projections cinématographiques.

Telles sont, à notre avis, les bases de la formation des nouvelles générations ; nous les synthétiserons en trois points : plomb dans la tête, air dans les poumons, potentiel dans les muscles.

Alors peut-être, un jour, ne sera-t-on plus fondé à écrire comme l'a fait récemment dans un livre d'actualité (2) M. le Dr Ph. Tissié, de Pau : « En France on sait mourir, on ne sait pas vivre. »

(1) L'auteur fait allusion à des fillettes du cours de 1re année.
(2) L'éducation physique et la race. Santé, travail, longévité (en réimpression). Flammarion.

# PROPHYLAXIE ET HYGIÈNE

## LE NID MARIN

Voici une œuvre d'après-guerre, née d'une pensée très belle et très émouvante. Le Comité local de l'Union des Femmes de France avait organisé à Pau, pendant la guerre, un important hôpital auxiliaire, qui a rendu des services très appréciés. Les infirmières de cet hôpital ont jugé que, la paix venue, leur œuvre n'était pas terminée. Elles ont décidé, dans un bel élan de cœur et de patriotisme, de continuer à travailler pour la France en préparant la rénovation de la race, décimée pendant cinq ans par le plus terrible des fléaux.

Sans argent, uniquement avec la volonté de réussir, elles ont créé en un mois une maison de repos de grand air dans un des sites les plus charmants du pays basque, à Hendaye-Plage.

L'œuvre a pour sujet de rendre la santé, par la cure marine, aux enfants souffreteux, malingres et stigmatisés par les tares héréditaires, de les préserver de la tuberculose, en un mot de relever la vigueur physique de la race, de transformer une charge en un élément de richesse pour la Nation, des non-valeurs en une force.

Inaugré le 2 août, le « Nid marin » de Hendaye-Plage a déjà reçu 50 enfants, les uns originaires de la Marne, les autres confiés par les colonies de vacances. Après une cure d'air et d'eau de mer d'un mois, qui a fait merveille, ils ont cédé la place à 50 autres enfants, parmi lesquels une quinzaine de petits Alsaciens-Lorrains. L'œuvre est donc viable. Elle reçoit des garçons de sept à onze ans, des filles de sept à treize ans. Elle est ouverte à tous les enfants non bacillaires.

Le prix de la pension est de 100 francs par mois. Pour faire vivre le « Nid marin », pour lui permettre de recevoir toute l'année le plus d'enfants possible, grâce à un prix de journée peu élevé, le Comité palois de l'U. F. F. fait appel avec confiance à la charité et au patriotisme de tous les Français et de toutes les Françaises.

Le siège social de l'œuvre, 6, rue Gachet, à Pau, fournit tous renseignements et reçoit dons et souscriptions.

# LE MOUVEMENT MÉDICAL

## LE MOUVEMENT MÉDICAL EN SUISSE

**Par le Dr TECON.**

Le départ du professeur Bard, qui quitte la clinique médicale de Genève pour aller à Strasbourg occuper un poste de combat à l'Université, est une grande perte pour la Suisse. Durant une vingtaine d'années, de 1900 à 1919, il a occupé la chaire de clinique médicale en lui donnant un brillant éclat. De toutes les parties de la Suisse, les étudiants venaient à Genève pour suivre les leçons du maître, dont la puissante personnalité s'imposait à eux par sa méthode originale, son vaste savoir, sa langue précise et d'une cristalline clarté et par son esprit synthétique. Il a imprimé à ses élèves l'idée de la supériorité incontestable de la clinique sur les méthodes adjuvantes : laboratoire, etc. Aussi ses étudiants, devenus médecins, conservent, malgré le recul des années, un souvenir ému et bien vivant à ce maître illustre. Dans la société médicale genevoise, le professeur Bard occupait une grande place, et les séances cliniques régulières qu'il avait organisées dans l'amphithéâtre de la clinique médicale furent extrêmement fréquentées. Son œuvre scientifique durant son séjour à Genève est considérable ; recherches des pressions dans les cavités séreuses (plèvres et méninges) ; étude du pouls veineux ; nombreux examens de laboratoire à base histologique ; dilatations idiopathiques des organes cavitaires ; physiologie générale des organes des sens et de leurs centres encéphaliques, etc. En 1907, le professeur Bard publia un *Précis des examens de laboratoire* dont le trait caractéristique, qui est du reste un des principaux qui se dégage de l'œuvre du maître, est la « prééminence constante de l'observation clinique sur les méthodes adjuvantes ». Une deuxième édition de ce livre a paru en 1907, puis une troisième en 1911.

***

Le recul est suffisant maintenant pour mesurer les ravages opérés en Suisse par l'**épidémie grippale** de 1918. Ont été déclarés 666 000 cas, chiffre qui ne représente naturellement pas le nombre total réel, beaucoup de malades n'ayant pas eu recours aux médecins.

L'Office sanitaire suisse estime à plus de 2 000 000, soit à 50 p. 100 au moins de la population totale suisse, le nombre de cas de grippe, avec plus de 20 000 décès annoncés au 3 décembre 1918.

La *mortalité générale* s'est élevée de ce fait en Suisse de 30 p. 100 et est arrivée ainsi à balancer le chiffre des naissances, fait qui n'avait pas été enregistré depuis 1885. Trois poussées successives, au printemps, en été et en automne, ont été notées au cours de cette épidémie. Ces trois poussées successives ont eu des caractères différents. Celle de printemps (mai) fut assez bénigne et atteignit un petit nombre d'individus ; la léthalité fut faible, les complications étant l'exception.

Par contre, la grippe en été (juillet) revêtit un caractère d'incontestable gravité ; les complications viscérales à prédominance broncho-pulmonaire furent notées chez la moitié des malades environ et les cas mortels furent nombreux.

La troisième poussée grippale, en octobre, fut très meurtrière ; les complications viscérales : septicémies, empyèmes, etc., furent fréquemment observées ; par contre, les complications intéressant l'appareil broncho-pulmonaire furent notablement moins nombreuses qu'en été, malgré l'influence saisonnière défavorable.

Les organismes jeunes et vigoureux semblent avoir été les plus éprouvés par l'infection grippale.

Les nombreux *traitements* proposés pour combattre la grippe disent assez qu'aucun d'entre eux n'est pleinement efficace ; il n'y a pas, à l'heure actuelle de traitement spécifique de la grippe. La médication symptomatique reste donc au premier plan.

La *quinine*, en raison de son action tonique, a été beaucoup employée, de préférence aux autres antithermiques ; les enveloppements du thorax, les grands enveloppements froids, la balnéothérapie ont été largement utilisés ; il en a été de même de la révulsion, de la saignée dans les formes avec cyanose et œdème du poumon. De nombreux succès ont paru imputables aussi à l'*abcès de fixation de Fochier*, qui paraît posséder en outre une valeur pronostique considérable : pronostic fatal si l'abcès ne se forme pas après un temps suffisant.

L'*adrénaline* en injections intramusculaires ou veineuses, dans les cas à hypotension artérielle marquée, a donné des succès remarquables dans certains cas paraissant désespérés.

L'huile camphrée, les toni-cardiaques, les stimulants diffusibles et, suivant leurs indications, les modificateurs des sécrétions bronchiques ont été généralement utilisés. Si les *colloïdaux* : collobiase d'or, lantol, électrargol, etc. ont eu de chauds partisans, ils ont paru pourtant à bon nombre d'auteurs n'être pas dépourvus de dangers ; ces derniers les déconseillent formellement dans les formes sévères ; même remarque pour les injections veineuses antiseptiques : urotropine, sublimé, etc.

La *méthode de Violle*, qui consiste à injecter au malade une certaine quantité de son propre sang, a été appliquée dans le service du professeur Bard, à l'hôpital de Genève : les résultats ont paru peu probants.

Le *masque protecteur*, qui fut au nombre des mesures de prophylaxie préconisées, n'a pas justifié les espérances mises en lui ; son port est insupportable à la longue et la vue du médecin et du personnel infirmier masqués est éminemment démoralisante.

Un certain nombre de travaux ont paru dans la Presse suisse, voici le titre de quelques-uns de ces mémoires :


COTTIN, GAUTIER et SALOZ, La grippe en 1918 à la clinique médicale de l'hôpital cantonal de Genève (*Revue suisse de médecine*, 1919, nos 24 et 25).

DEMIÉVILLE, Traitement de la grippe (*Corresp. Blatt. f. schweiz. Aerzte*, 1919, p. 956).

GALLI-VALERIO, Morphologie du *Bact. influenzæ* cultivé sur l'Agar de Levinthal (*Revue médicale de la Suisse romande*, 1919, no 6).

KRAFFT, La grippe en 1918 (*Reve méd. de la Suisse romande*, 1919, no 10).

REH et SCHIFF, La grippe à la clinique infantile de Genève (1918-1919) (*Rev. médicale de la Suisse romande*, 1919, no 11).

## LE MOUVEMENT MÉDICAL *(Suite)*

SCHLESINGER, Des délires infectieux au cours de la grippe (*Rev. médicale de la Suisse romande*, 1919, n° 10).

SAHLI, Traitement de la grippe (*Corresp. Blatt f. schweiz. Aerzte*, 1919, p. 956).

DE SEPIBUS, Le traitement de la grippe par le sérum antidipthérique (*Revue suisse de médecine*, 1919, p. 25).

Le premier rapport annuel de la **Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents professionnels et non professionnels,** qui a paru récemment, m'amène à parler de cette institution de droit public, fondée par la Confédération helvétique et qui intéresse par plus d'un côté le corps médical.

Cette assurance, entrée en vigueur le 1er avril 1918, est l'application de la loi fédérale en cas de maladie et d'accidents du 13 juin 1911, du 18 juin 1915, de deux ordonnances du 25 mars 1916 et du 3 décembre 1917, et d'une décision du département suisse de l'Économie publique du 19 novembre 1917. Le principe fondamental de cette institution est la mutualité. Cette caisse est autonome; la Confédération lui rembourse la moitié de ses frais d'administration, lui fournit une subvention de 5 000 000 de fonds de roulement et participe pour une somme égale au fonds de réserve. Les primes, payées entièrement par les employeurs pour les accidents professionnels, payées pour trois quarts par les assurés employés et ouvriers et pour un quart par la Confédération, constituent ses recettes. Le conseil d'administration se compose de 40 membres nommés pour six ans par le Conseil fédéral; il comprend 12 représentants des assurés obligatoires, 16 des chefs d'entreprise, 4 des assurés volontaires et 8 de la Confédération.

Cette assurance est obligatoire pour la majorité des entreprises. Il y a sur tout le territoire suisse neuf agences d'arrondissement à chacune desquelles est attaché un médecin. Celui-ci ne devra pas donner des soins aux assurés de la caisse, pour ne pas entrer en concurrence avec les médecins pratiquants. Les honoraires médicaux sont modérés : consultation au domicile du médecin, 2 francs ; de nuit chez le médecin, 5 francs; visite dans un rayon de 2 kilomètres, 3 francs, etc.

La Caisse nationale, étant une institution de prévoyance, aura à résoudre des problèmes sociaux, médicaux et médico-sociaux ; elle doit en outre prendre toutes les mesures propres à prévenir les accidents et les maladies professionnelles dans les entreprises soumises à la loi ; elle a ainsi un but prophylactique.

Un côté très intéressant de son activité sera la création d'ateliers spéciaux pour les accidentés atteints d'incapacité de travail partielle, temporaire ou définitive ; elle réaliserait ainsi une véritable thérapeutique par le travail dont les admirables résultats obtenus, en France par exemple, ont démontré l'incontestable valeur. A noter encore que les accidents consécutifs à des actes de dévouement et de sauvetage sont couverts par la Caisse d'assurance nationale.

Celle-ci a publié un « Guide de l'assurance obligatoire à l'usage des chefs d'entreprise et des assurés » et un « Guide du médecin ».

**La lutte contre le péril vénérien**, que la guerre a certainement aggravé, s'organise en Suisse. La Suisse romande est à la tête de cet important mouvement.

En 1918, en Suisse allemande, un groupe de médecins

## LE MOUVEMENT MÉDICAL *(Suite)*

et de sociologues suisses crée « l'Association suisse pour la lutte contre les maladies vénériennes », qui a son siège à Zurich et des sections à Bâle et Berne, et dont l'activité se manifeste par des conférences et par la diffusion d'une brochure intitulée : *Les maladies vénériennes, leur nature, et comment les combattre.*

En Suisse romande, un *Comité pour l'étude des questions sexuelles* fut fondé en 1917, puis un cartel de soixante associations forma en 1918 le *Comité romand d'hygiène sociale et morale* dont le siège est à Lausanne ; M. Veillard en est le distingué secrétaire. Ce Comité, après une longue préparation, a entrepris, dès octobre 1919, la lutte active contre le péril vénérien.

Une décentralisation intelligente et pratique est à la base de cette campagne antivénérienne. La Suisse romande est divisée en secteurs cantonaux ; une directive générale et le matériel de propagande ont été donnés à chacun de ceux-ci, tout en leur laissant cependant une indépendance complète pour l'organisation même de la lutte. On comprendra en effet que la méthode d'organisation soit différente pour les cantons urbains et les cantons campagnards dont est composée la Suisse romande. Dans les cantons campagnards (Vaud et Neuchâtel), des groupements locaux composés de notabilités villageoises, médecins, corps enseignants, clergé, autorités et, s'il y avait lieu, des délégués des sociétés sportives, d'hygiène locale, religieuses, Armée du salut, délégués des syndicats ouvriers et des patrons, ont été formés. Des conférences furent données sur le schéma suivant : Affiche mentionnant toujours et avec une entière franchise le titre exact de la conférence, qui est toujours mixte et illustrée de projections. Orateurs au nombre de deux en général : l'un, médecin, qui expose le côté médical de la question ; l'autre, homme politique le plus souvent, qui traite le côté social.

Dans les villes, même principe dans le thème de ces conférences, mais là alors, fidèle au principe de décentralisation qui est à la base de la lutte anti vénérienne en Suisse romande, chaque ville organise des groupements par quartiers et autant que possible même par catégorie d'individus. Par exemple, aux syndicats ouvriers, aux associations professionnelles, aux employés de commerce, cheminots, employés des postes et télégraphes, aux sociétés féminines, aux cercles politiques, au monde universitaire, aux sociétés de sports, aux établissements d'instruction publique.

Ce mouvement est actuellement assez généralisé pour avoir entraîné les pouvoirs publics dans cette lutte antivénérienne. Le département cantonal de l'Instruction publique organisa des conférences illustrées de projections dont les clichés sont sa propriété, et les jeunes soldats astreints aux cours complémentaires furent invités à y assister. La Commission synodale donna de son côté à ses pasteurs comme instruction de prêcher

## LE MOUVEMENT MÉDICAL *(Suite)*

durant un ou deux dimanches sur la question antivénérienne.

Des conférences furent même faites au personnel ouvrier dans l'intérieur même de certaines usines ou fabriques. La Presse a prêté également son appui à cette campagne antivénérienne en accueillant dans ses colonnes quelques articles sur ce sujet.

Outre ces conférences, tout un matériel de tracts, de brochures, notices, etc., fourni par le Comité romand, est distribué dans toutes les assemblées d'hommes et dans les usines; ces brochures ont pour titre par exemple : « Ce que chacun doit savoir sur les maladies vénériennes ». « La première éducation sexuelle », etc.

A noter encore des séries de conférences, non mixtes cette fois, données par des médecins et traitant particulièrement de la morale et de l'éducation sexuelles.

En ce moment on peut lire à Lausanne, sur de grandes affiches jaunes : « Le danger social des maladies vénériennes. Conférence publique et gratuite avec projections lumineuses, par le Dr X... et le conseiller d'Etat X... ».

C'est la première fois qu'on a vu en Suisse romande des titres vénériens tenir l'affiche. Ce fait ne souleva aucune récrimination, témoignant bien ainsi de la maturité de l'opinion publique pour ce mouvement antivénérien. Les salles de conférences sont d'ailleurs constamment bondées et souvent insuffisantes pour le nombreux public qui se presse à leurs portes.

De nombreuses conférences ont déjà été données : 5 à la Chaux-de-Fonds, 12 à Genève, 20 à Neuchâtel, 20 à Lausanne, 1 à Aigle, 3 à Cossonay, 1 à Echallens, 5 à Montreux, 4 à Vevey, etc.

Tout un programme concernant la création de dispensaires antivénériens fait partie de l'armature antivénérienne. Un seul de ces dispensaires fonctionne, depuis peu de temps, à Lausanne. Sa création est encore trop récente pour qu'il soit permis de porter un jugement sur son activité et sur son action.

Les ressources du Comité romand d'hygiène sociale et morale sont assurées par des subsides des associations du cartel (usines, fabriques, etc.), par des dons volontaires et par des subsides du gouvernement.

L'activité des groupements régionaux romands est centralisée par des rapports adressés au secrétariat du Comité romand à Lausanne. Si la liaison n'est pas encore établie entre la lutte vénérienne en Suisse allemande et en Suisse française, des pourparlers sont en cours pourtant pour réaliser celle-ci ; ceux-ci se heurteront à quelques difficultés relevant des méthodes employées de part et d'autre : centralisation en Suisse allemande et décentralisation, poussée assez loin, en Suisse française.

Le renchérissement général et la dureté des temps ont obligé déjà les médecins de quelques régions suisses à relever le tarif de leurs honoraires. A Fribourg, par exemple, le corps médical de cette ville a décidé de fixer dès le mois de décembre l'augmentation de ses honoraires.

# CONNAISSANCES PRATIQUES

## NOUVELLES UNITÉS DE MESURE LÉGALES

Le 26 juillet 1920, soit un an après le décret du 26 juillet 1919, la loi du 2 avril 1919 sur les unités de mesure recevra son application. Ces unités de mesure sont distinguées en principales (unités de longueur, de masse, de temps, de résistance électrique, d'intensité de courant, d'intervalle de température et d'intensité lumineuse) et en secondaires.

Résumons ce qui a trait, d'après la nouvelle loi, à la plupart des unes et des autres.

**Unités calorifiques.** — TEMPÉRATURE. — Les températures sont exprimées en *degrés centésimaux.* Pour les températures supérieures à 240°, le degré centésimal est représenté par la variation de température qui produit la centième partie de l'accroissement de pression subi par une masse d'hydrogène quand, le volume étant constant, la température passe de celle de la glace pure fondante (0°) à celle de la vapeur d'eau distillée en ébullition (100°) sous la pression atmosphérique normale.

QUANTITÉ DE CHALEUR. — L'unité de quantité de chaleur est la *thermie.* Celle-ci est la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré la température d'une tonne d'un corps dont la chaleur spécifique est égale à celle de l'eau à 15°, sous la pression de 1,013 hectopièze, équivalente à la pression atmosphérique normale représentée.

La dénomination de *grande calorie* et de *petite calorie* peuvent être données respectivement à la millithermie et à la *microthermie.*

Dans les industries frigorifiques, les quantités de chaleur enlevées peuvent être évaluées en *frigories*, la frigorie, en valeur absolue, étant égale à la millithermie.

**Unités électriques.** — Les UNITÉS PRINCIPALES sont l'*ohm*, unité de résistance, et l'*ampère*, unité d'intensité de courant. L'étalon pour les mesures de résistance est l'ohm international, qui est la résistance offerte à un courant électrique invariable, par une colonne de mercure à la température de la glace fondante, d'une masse de 14,4521 grammes, d'une section constante et d'une longueur de 106,300 centimètres.

L'ampère international est le courant électrique invariable qui, en passant à travers une solution

## CONNAISSANCES PRATIQUES (*Suite*)

de nitrate d'argent dans l'eau, dépose de l'argent en proportion de 0,00111800 gramme par seconde.

Différence de potentiel, force électromotrice ou tension. — L'unité de différence de potentiel, de force électromotrice ou de tension est le *volt*.

Le volt est la différence de potentiel existant entre les extrémités d'un conducteur dont la résistance est 1 ohm, traversé par un courant invariable égale à 1 ampère.

Le volt est légalement représenté par le *volt international*, défini à la conférence de Londres, et dont la valeur peut être considérée comme égale à la fraction $\frac{1}{1.01\ 830}$ de la force électromotrice, prise à la température de 20°, de la pile Weston au sulfate de cadmium.

Quantité d'électricité. — L'unité est le *coulomb* ou quantité d'électricité transportée pendant une seconde par un courant invariable de un ampère.

Le coulomb est légalement représenté par le *coulomb international*, qui correspond au dépôt électrolytique de 0,001 118,00 gramme d'argent.

On peut encore employer, comme unité de quantité d'électricité, l'*ampère-heure* qui vaut 3 600 coulombs et représente la quantité d'électricité transportée en une heure par un courant de un ampère.

**Intensité lumineuse.** — L'unité principale est la *bougie décimale*, dont la valeur est le vingtième de l'étalon Violle.

L'étalon pour les mesures d'intensité lumineuse est l'étalon Violle, source lumineuse constituée par une aire égale à celle d'un carré d'un centimètre de côté prise à la surface d'un bain de platine rayonnant normalement à la température de solidification.

Flux lumineux. — L'unité de flux lumineux s'appelle le *lumen*.

Le lumen est le flux lumineux, émané d'une source uniforme de dimensions infiniment petites et d'intensité égale à 1 bougie décimale, et rayonné en une seconde, dans l'angle solide qui découpe une aire égale à 1 mètre carré sur la sphère de 1 mètre de rayon, ayant pour centre la source.

Éclairement. — L'unité d'éclairement s'appelle le *lux*.

Le lux est l'éclairement d'une surface de 1 mètre carré recevant un flux de 1 lumen uniformément réparti.

On peut encore employer, comme unité d'éclairement, le *phot*, ou éclairement d'une surface de 1 centimètre carré recevant un flux de 1 lumen, uniformément réparti. Un phot vaut 10 000 lux.

Puissance des systèmes optiques. — La puissance des systèmes optiques s'exprime en *dioptries*, par l'inverse de leur distance focale donnée en mètres.

**Longueur et unités géométriques.** —

# CONNAISSANCES PRATIQUES *(Suite)*

L'UNITÉ PRINCIPALE de longueur est le *mètre* ; de cette unité de longueur sont déduites les unités de la mécanique industrielle.

SUPERFICIE. — Unité : le *mètre carré* ; pour le mesurage des surfaces agraires : l'*are* ou décamètre carré.

VOLUME. — Unité : le *mètre cube* ou *stère* pour le mesurage des bois. Pour le mesurage des liquides, céréales et matières pulvérulentes, le décimètre cube peut être appelé le *litre*.

**Masse.** — UNITÉ PRINCIPALE : le *kilogramme*.

DENSITÉ. — La *densité* des corps s'exprime en nombres décimaux, celle du corps qui possède la masse de une tonne sous le volume de 1 mètre cube étant prise pour unité.

Dans les transactions commerciales, le nombre de *degré alcoométrique* d'un mélange d'alcool et d'eau pure correspond au titre volumétrique de ce mélange à la température de 15°, suivant l'échelle volumétrique centésimale de Gay-Lussac, définie par l'article 1er du décret du 27 décembre 1884 et par le tableau annexé audit décret.

**Unités mécaniques.** — FORCE. — L'unité de force est le *sthène*.

Le sthène est la force qui, en une seconde, communique à une masse égale à une tonne un accroissement de vitesse de un mètre par seconde.

ÉNERGIE. — L'unité d'énergie est le *kilojoule*.

Le kilojoule est le travail produit par un sthène dont le point d'application se déplace d'un mètre dans la direction de la force.

PUISSANCE. — L'unité de puissance est le *kilowatt*.

Le kilowatt est la puissance qui produit 1 kilojoule par seconde.

PRESSION. — L'unité de pression est la *pièze*.

La pièze est la pression uniforme qui, répartie sur une surface de 1 mètre carré, produit un effort total de 1 sthène.

**Tolérance provisoire** de l'emploi et la dénomination des unités géométriques et mécaniques suivantes : le *mille marin* dont la valeur conventionnelle est de 1 852 mètres et qui représente le chemin parcouru en une heure par un navire marchant à la vitesse de 1 nœud ; le *kilogramme-poids* ou *kilogramme-force* ; le *kilogrammètre* ; le *cheval-vapeur* ou puissance correspondant à 75 mètres par seconde ; le *poncelet* ou puissance correspondant à 100 kilogrammètres par seconde.

DURAND.

# REVUE DES REVUES

**Les localisations hors des plis de l' « epidermophyton inguinale »** (L.-M. PAUTRIER, **Ann. de Derm. et de Syph.**, 1919, n° 7-8, 1 pl.).

L'*eczéma marginatum* de Hebra, dont Sabouraud a montré l'origine trichophytique, a pour siège d'élection les plis naturels et plus spécialement les plis inguinaux. Cependant, des localisations, secondaires et fugaces, hors des plis, ont été signalées par Hebra, puis par Lilas Fontrein, et par Sabouraud qui a insisté sur l'épidermophytie des espaces interdigitaux. Ces localisations hors des plis coexistent toujours avec la localisation inguinale. D'après Pautrier, elles semblent affecter volontiers le type eczématoïde ; on y observe des vésicules ou vésico-pustules, et souvent une desquamation très abondante, à larges squames humides et grasses ; l'épiderme sous-jacent est enflammé et un peu suintant. Ces localisations hors des plis ne sont pas toujours abortives ; elles peuvent être tenaces, et même récidiver sur place comme dans une des deux observations rapportées par l'auteur.

L. B.

**Le traitement spécifique de la méningite épidémique** (KSAWERY LEWKOWICZ, **Arch. de méd. des enfants**, déc. 1919).

Dans la méningite cérébro-spinale, les ventricules latéraux sont le siège principal de l'infection ; les méningocoques y pullulent et, de là, le courant du liquide céphalo-rachidien les répand dans tout l'espace sous-arachnoïdien. Il en résulte que, pour obtenir un effet thérapeutique, il faut introduire le sérum antiméningococcique dans les ventricules et les espaces contenant le liquide céphalo-rachidien. Or, les injections épimédullaires ne font pénétrer dans les ventricules qu'une quantité insuffisante, parfois même nulle, de sérum. Les injections intraventriculaires unilatérales sont beaucoup plus avantageuses ; pratiquées déjà exceptionnellement par plusieurs auteurs, elles n'avaient pas encore été employées d'une façon systématique dans la thérapeutique de la méningite épidémique. Il vaut mieux faire des injections simultanées dans les deux ventricules latéraux, et ne les répéter qu'avec un intervalle de trois jours. Sur 22 malades (10 enfants déjà grands et 12 adultes), il y a eu 8 décès. L'opération peut être exécutée chez les nourrissons à travers la fontanelle ; chez les enfants plus âgés et chez les adultes, elle nécessite une petite trépanation au sommet du crâne, ce qui peut être fait sans anesthésie. L'auteur se sert d'une aiguille à demi mousse, de 7 centimètres à 7 centimètres et demi de long, ayant comme mandrin un fil de laiton ; il fait pénétrer l'extrémité de l'aiguille dans les ventricules, au voisinage du trou de Monro. La dose de sérum doit être de 10 à 20 centimètres cubes ; quand on dépasse cette dose, l'excédent du sérum injecté se déverse dans le sang et n'a pas de valeur thérapeutique.

En règle générale, le sérum antiméningococcique ordinaire provenant du cheval ne devrait plus être appliqué au delà de la deuxième semaine à partir de la première injection. Le sérum de convalescents peut être utilisé dans certains cas avec avantage, mais seulement si son

## REVUE DES REVUES *(Suite)*

titre d'anticorps est suffisamment élevé. L'emploi du vaccin est indiqué, dès le début, avec le traitement par le sérum ; la vaccination, même pendant le processus infectieux, entraîne une immunisation générale notable qui peut contribuer à la guérison, surtout dans les cas graves où le sérum antiméningococcique a peu d'action.

L. B.

**Contribution à l'étude de la pathogénie du tabes** (O. GALLOTTI et S. AZEVEDO, **Rev. neurolog.**, juin 1919).

Spielmeyer, en 1906, par inoculations de *Trypanosoma Brucei* dans les espaces sous-arachnoïdiens, a obtenu des lésions dégénératives dans les racines postérieures, dans le nerf optique et dans la racine nutritive du trijumeau ; lésions qu'il a groupées sous le nom de tabes trypanosomique, dont le processus est identique à celui du tabes humain syphilitique. Les auteurs ont expérimenté sur trois chiens l'action des trypanozomes *Gambiense* et *Cruzi* ; deux chiens n'ont pas résisté à la trépanation. Le dernier chien, nouveau-né, a reçu sous la dure-mère, après trépanation sous le chloroforme, une petite quantité de sang de cobaye contenant le trypanosome *Cruzi*. Après vingt-cinq jours, le sang du chien renferme des trypanosomes ; pas de signes nets de lésions nerveuses. L'animal est sacrifié au bout de trois mois. Pas de lésions appréciables des ganglions. Par la méthode de Weigert, dégénération des fibres nerveuses de chaque côté de la zone radiculaire postérieure ; dans les racines, dégénération des fibres émergentes des ganglions. Ces résultats confirment en partie les expériences faites par Spielmeyer avec le trypanosome *Brucei*.

L. B.

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

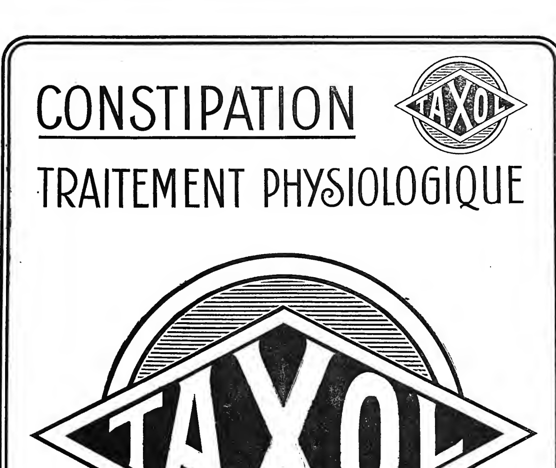
### HONORAIRES DES ÉLECTROLOGISTES ET RADIOLOGISTES DANS LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Syndicat général des médecins français spécialistes a modifié, pour 1920, son tarif minimum annuel. Les *radiographies* sont comptées pour des sommes qui varient de 40 à 300 francs suivant la partie radiographiée : une main, 40 francs ; le coude, 50 francs ; l'épaule, 75 francs ; le crâne, 100 francs ; le bassin, 120 francs ; le rachis, face et profil, 200 francs, etc.

Pour les *examens radioscopiques* : bras ou jambes, 50 francs ; tête, thorax, abdomen, respectivement, 60 francs.

Quant à la *radiologie des viscères*, les prix oscillent de 60 à 300 francs ; l'examen à l'écran des poumons, de l'aorte, de l'estomac, de l'œsophage, 60 francs ; avec calque, 80 ou 90 francs ; avec radiographie, de 120 à 200 francs ; tube digestif complet, 200 francs ; avec radiographie, 300 francs, etc.

Les *radiographies stéréoscopiques* coûtent le double d'un cliché ordinaire. Toute exploration radiologique doit être accompagnée d'un commentaire détaillé ; l'avis du médecin, le temps passé à établir le diagnostic doivent entrer en ligne de compte. Si la région à radiographier est entourée d'un appareil plâtré, il est perçu une somme de 20 francs pour un seul cliché de la région




A BASE DE :

1° **Extrait total des glandes de l'intestin** *qui renforce les sécrétions glandulaires de cet organe.*

2° **Extrait biliaire dépigmenté** *qui régularise la sécrétion de la bile.*

3° **Agar Agar** *qui rehydrate le contenu intestinal.*

4° **Ferments lactiques sélectionnés** *action anti-microbienne et anti-toxique.*

1 à 6 Comprimés
avant chaque repas

**Laboratoire de Bio-Chimie Appliquée**
*21, Rue Théodore de Banville, 21, PARIS*
**J. LEGRAND, PHARMACIEN**

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

et une épreuve. Chaque épreuve en plus : 6, 8 ou 10 francs suivant le format.

Les *séances de radiothérapie*, au domicile du médecin, sont comptées, chacune, 30 francs.

La *radiologie à domicile* est tarifée : 1° le prix ordinaire de ou des examens ; 2° une indemnité de déplacement de 50 francs ; 3° le taux du prix de location des appareils au jour de l'examen. Au 10 décembre 1919, le prix de location est de 150 francs pour une demi-journée. Au cas où cette application aurait lieu en dehors de la ville habitée par le médecin, il y aurait lieu d'établir un supplément d'indemnité basé sur la distance et la difficulté plus ou moins grande de transports.

L'*électro-diagnostic* sommaire, avec certificat le résumant : 25 francs. Complet, avec rapport sur cet examen seul : 50 francs.

*Electrothérapie*, au cabinet du spécialiste : chaque séance, 12 francs ; prix doublé ou triplé pour deux ou trois régions séparées. Electrolyse : 150 francs. Lavement électrique au domicile du malade : 200 francs.

---

# NÉCROLOGIE

## LE Dr TROISIER

Voici l'allocution prononcée par M. Gilbert, président de la Société médicale des hôpitaux, à propos du décès de M. Troisier.

Mes chers Collègues,

Depuis notre dernière réunion, nous avons assisté aux obsèques de M. Troisier. C'est avec une vive surprise que nous avions appris la nouvelle de sa mort par une lettre de l'Académie de médecine. Droit et robuste comme un chêne, notre collègue, en effet, malgré son âge, nous avait paru devoir fournir une longue carrière encore. A la surprise s'était jointe une forte émotion, car, connaissant Troisier depuis plus de quarante ans, nous avions pu vite discerner quelle simplicité, quelle douceur, quelle bonté native s'abritaient sous l'enveloppe, de prime abord un peu rude, de notre compatriote des Ardennes.

Reçu à l'Internat des hôpitaux de Paris en 1869, à la veille de la guerre franco-allemande, nommé docteur en 1874, Troisier conquit, coup sur coup, les titres de médecin des hôpitaux (1879), puis d'agrégé (1880). Il faisait alors partie de cette pléiade de jeunes savants où brillaient les noms de Hanot, de Landouzy, de Joffroy, de Raymond, de Gombault, de Grancher, de Rendu, dont nos désastres de 1870 n'avaient pas brisé l'énergie, et qui étaient résolus à ne pas laisser écraser par les Teutons la science française à l'instar de sa puissance militaire.

Pourvu successivement de services à Tenon, à la Pitié, à Lariboisière, enfin à Beaujon, où il termina sa carrière nosocomiale, Troisier laissa, dans les divers hôpitaux où il passa, le souvenir d'un chef régulier, consciencieux, et d'une grande aménité pour les malades.

Anatomo-pathologiste et clinicien, c'est là qu'il recueillit les matériaux de ses nombreuses publications. Il y traita des sujets les plus variés, à savoir : de la *Méningite typhoïdique*, de la *Contagion hospitalière de la fièvre typhoïde*, des *Pleurésies métapneumoniques*, des *Nodosités rhumatismales sous-cutanées*, des *Atrophies musculaires progressives*, de l'*Anatomie pathologique de la paralysie faciale des nouveau-nés consécutive à l'application du forceps*, de l'*Ulcère tuberculeux des lèvres*, de la *Curabilité de la cirrhose alcoolique*, de l'*Histologie des vergetures*, etc., etc.

Si les travaux de Troisier roulèrent sur les matières les plus diverses, telles que les lui livraient les hasards de la clinique, il est un sujet, toutefois, qui lui tint au cœur toute sa vie, sur lequel il faisait déjà des communications à la Société anatomique durant son Internat, auquel il consacra sa thèse inaugurale, sur lequel ses publications s'étagèrent pendant plus de trente ans : nous voulons parler de la *Carcinose du système lymphatique, vaisseaux, canal thoracique et ganglions.*

Les recherches de l'auteur sur la carcinose du système lymphatique comprennent, avec planches à l'appui, la description de la *Lymphangite cancéreuse*, celle du *Cancer du canal thoracique*, enfin celle des *Adénopathies cancéreuses sus-claviculaires*, considérées dans leurs rapports avec le cancer abdominal.

Depuis Virchow, on savait que la tuméfaction des ganglions sus claviculaires peut être la conséquence d'un cancer de l'estomac. Troisier en fit une étude complète ; il montra que l'adénopathie peut occuper l'un ou l'autre côté, ou les deux à la fois, mais que le côté gauche est son lieu d'élection ; de plus, qu'elle peut découler d'un cancer abdominal quelconque, cancer du pancréas, du foie, des reins, de l'utérus, des ovaires, des testicules L'adénopathie sus-claviculaire n'indique donc pas le siège de la lésion organique primitive causale, mais sa nature ; elle est, de plus, une preuve de sa généralisation.

C'est à juste titre que le nom de Troisier a été attaché à cette question des adénopathies sus-claviculaires.

Disséminés dans de multiples feuilles et revues, les Notes et les Mémoires de notre collègue ont été publiés, pour la plupart, dans notre Bulletin. C'est que Troisier aimait notre société ; il la fréquentait d'ailleurs assidument, et, en 1900, il en devait devenir le président.

Après cette grande satisfaction, une autre satisfaction lui devait échoir, celle d'entrer à l'Académie de médecine, dans la section de Pathologie médicale.

Troisier ne porta pas plus loin ses ambitions : il était agrégé, il aurait pu prétendre à la robe rouge. Il n'y songea pas : philosophe, modeste jusqu'à l'effacement, il fut bien, pendant sa vie entière, le même homme qui, pour ses obsèques, ne voulut ni délégations, ni discours.

Mes chers Collègues,

En votre nom, j'adresse à la veuve de notre collègue, ainsi qu'au médecin d'avenir qu'est le Dr Jean Troisier, son fils, nos sincères et empressées condoléances.

A. GILBERT.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 9 janvier 1920.*

**L'épilepsie n'est pas héréditaire.** — D'accord avec certains auteurs modernes et se basant sur ses statistiques personnelles, M. P. HARTENBERG estime que l'épilepsie idiopathique n'est nullement une affection héréditaire constituant une tare familiale, fatale et incurable. Il n'a trouvé que 3 fois sur 80 cas l'épilepsie chez les ascendants. Il en conclut que l'épilepsie est une maladie occasionnelle, acquise, du système nerveux, ne possédant pas le caractère de fatalité qu'on lui attribue faussement.

D'où il s'ensuit, pour M. Hartenberg, d'importantes conséquences pratiques :

1° Il n'y a plus lieu de cacher l'épileptique, et sa famille ne doit pas subir une prévention injustifiée.

2° Le malade ne doit plus être considéré comme incurable, mais on doit s'efforcer de le traiter et de le guérir.

3° Les vieux préjugés sur l'épilepsie doivent être abolis, et il serait à la fois utile et juste que l'épileptique soit réhabilité.

M. TOLLEMER admet aussi que les ascendants de l'épileptique le sont rarement, et que l'épileptique peut avoir une valeur sociale ; mais en ce qui concerne ses descendants, souvent ils ne sont pas normaux, non pas peut-être épileptiques, mais atteints de troubles nerveux divers, chose importante à considérer au point de vue mariage et descendance.

M. LAIGNEL-LAVASTINE partage, avec MM. P. Marie, Babinsky, Comby, etc., l'avis de M. Hartenberg sur la rareté de l'hérédité similaire chez les épileptiques. La raison en est que l'épilepsie, loin d'être une maladie, n'est même pas une affection, mais seulement un syndrome. Elle dépend de facteurs multiples, parmi lesquels prédominent les infections de la première enfance frappant de préférence des cerveaux sensibilisés, entre autres, par l'hérédo-alcoolisme et l'hérédo-syphilis.

M. BLIND est du même avis que M. Laignel-Lavastine et demande s'il est juste que, en Scandinavie, le mariage soit légalement interdit aux épileptiques.

M. AUBRY demande des précisions sur la toxicité urinaire des épileptiques et si l'épilepsie n'est pas une affection à bacilles ou à bactéries.

M. DRUELLE pense que la syphilis se retrouve souvent dans les ascendants des épileptiques, mais qu'il faut souvent la dépister par une enquête très sérieuse.

M. HARTENBERG pense avec M. Laignel-Lavastine que l'épilepsie n'est qu'un syndrome et que le terme d'épilepsie idiopathique n'a qu'une valeur conventionnelle, mais que ce terme a son utilité, puisqu'il y a, en dehors des épilepsies idiopathiques (individus normaux en dehors de leurs crises, sans autre signe de maladie), des épilepsies symptomatiques (individus qui, en même temps que leurs accidents comitiaux, présentent d'autres lésions ou maladies (blessés du crâne, syphilitiques, artério-scléreux, dégénérés, etc.), et c'est par cette confusion des deux catégories que les statistiques anciennes sur l'hérédité des épileptiques se montrent si pessimistes.

La question de la toxicité des urines est encore très obscure, et il est impossible d'avoir une opinion à ce sujet. L'hérédo-syphilis crée l'épilepsie moins souvent qu'on ne le croit. En tout cas, le traitement spécifique ne guérit que très rarement ces accidents.

**Cancer d'estomac et hypersécrétion continue.** — M. L. PRON (d'Alger) apporte deux observations de catarrhe acide fort de l'estomac, coïncidant avec une tumeur, non en période de préparation (ulcéro-cancer) mais complètement évoluée et palpable à la main.

# NOUVELLES

**Nécrologie.** — Le Dr Paul Cassin, chirurgien en chef de l'hôpital Sainte-Marthe à Avignon. — Le Dr Changarnier, décédé à Marseille à l'âge de soixante-deux ans. — Mme Vermersch, femme de M. le Dr Vermersch, et belle-mère de M. le Dr Dhotel. — Le Dr Antoine Roger, médecin-major de 2e classe. — Le Dr Dumont (de Dour). — Le Dr Moty, médecin principal de 1re classe en retraite, agrégé du Val-de-Grâce, membre de la Société de chirurgie. — Le Dr Octave Soyer.

**Hôpitaux de Paris.** — M. le Dr Cathala, accoucheur des hôpitaux, est nommé accoucheur chef de service à l'hôpital Saint-Louis.

CONCOURS DE MÉDECIN DES HÔPITAUX DE PARIS. — *Consultation écrite.* — *Séance du 26 janvier.* — MM. Sézary, 20 ; Salomon et Lévy-Valensi, 19.

*Séance du 28 janvier.* — MM. Debré, 19 ; Géraudel, 17 ; Brulé, 20.

*Séance du 2 février.* — MM. Chéray, 19 ; Leconte, 17, et Touraine, 18.

CONCOURS DE MÉDAILLE D'OR DE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS. — L'ouverture de ce concours aura lieu le mercredi 24 mars à 16 heures à l'Hôtel-Dieu, Les candidats devront se faire inscrire au service du personnel de l'administration de l'Assistance publique, de 11 heures à 15 heures, du 10 au 14 février inclus. Le mémoire devra être déposé au plus tard le samedi 14 février à 15 heures, dernier délai.

CONCOURS DE MÉDAILLE D'OR DE MÉDECINE. — Ce concours aura lieu le lundi 22 mars à 16 heures à l'Hôtel-Dieu. Les candidats devront se faire inscrire au service du personnel de l'administration de l'Assistance publique, tous les jours de 11 heures à 15 heures, du 10 au 14 février inclus.

Le mémoire devra être déposé au plus tard le samedi 14 février à 15 heures, dernier délai.

DEUXIÈME CONCOURS DE L'EXTERNAT DES HÔPITAUX DE PARIS. — L'ouverture de ce concours aura lieu le 15 mars 1920, à 4 heures, dans la salle des concours de l'Administration, 49, rue des Saints-Pères.

Les candidats devront se faire inscrire au service du personnel de l'Administration, tous les jours, de 11 heures à 15 heures. du 2 février au 28 février inclus.

DENTISTE ADJOINT DES HÔPITAUX. — Le jury est définitivement composé de MM. Sauvez, Réal, Schaefer, Chevassu, Coyon.

CONCOURS DE DENTISTE ADJOINT DES HÔPITAUX. — *Epreuve écrite.* — Question donnée : Pathogénie, symptômes et traitement des accidents dus à l'éruption vicieuse de la dent de sagesse inférieure.

CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Lecture des copies.* — PATHOLOGIE. — *Séance du 23 janvier.* — MM. Blanchet, 9 ; Longepierre, 8 ; Piot et Vesselle, 10 ; Dubois (René), 12 ; Lougnon, 7 ; Florand, 10 ; Auvigne, 14 ; Wickham (Yves), 8 ; Lepelletier, 7.

*Séance du 24 janvier.* — MM. Cornet, 14 ; Niel, Cocault-Duverger et Verger, 10 ; Ducrohet, 11 ; Gambillard, 12 ; Lestocquoy et Jousseaume, 11 ; Bourdier, 13 ; Lautman, 11.

*Séance du 27 janvier.* — MM. Metzger, 8 ; Théodoresco, 13 ; Chevallier (Henri), 12 ; Privé, 8 ; Grenier, 12 ; Philippeau, 8 ; Lemariée, 14 ; Barreau, 11 ; Surun, 13 ; Binet, 10.

*Séance du 29 janvier.* — MM. Lafourcade-Cortino, 10 ; Veil (Prosper), 11 ; Génin, 9 ; Roullet, 8 ; Terris, 13 ; Pareux, 8 ; Clément (Robert), 11 ; Leflaive, 11 ; Bruant, 8 ; Jacquet, 9.

*Absents* : MM. Chapotel et Charpin.

*Séance du 31 janvier.* — MM. Gally, 7 ; Bonnet, 8 ; Cornudet, 10 ; Clément (Jean), 10 ; Denoyelle, 13 ; Berthon, 11 ; Renardier, 10 ; Weill (René), 12 ; Loyauté, 10 ; Broca, 13.

ANATOMIE. — *Séance du 26 janvier.* — MM. Bazert, 13 ; Blot, 10 ; Grellety-Bosviel, 12 ; Pouey et Duchamp de Lageneste, 9 ; Ruppe et Laurent (Pierre), 13.

*Séance du 28 janvier.* — Mlle Thivolet, MM. Dambier et Lelong, 13 ; Bertrand (Yvan), 12.

*Absent* : M. Barry.

*Séance du 30 janvier.* — MM. Lange, 10 ; Dugué, 12 ; Charon, 12 ; Hartmann, 12 ; Bocage, 13 ; Rémy-Néris, 10 ; Neveux, 9 ; Dujarier, 12.

*Absent* : M. Moreau.

CONCOURS DE L'EXTERNAT. — ANATOMIE. — *Séance du 27 janvier.* — Question donnée : Artère carotide externe.

MM. Cahen et Bernard (Raymond), 15 1/2 ; Brenniel, 17 ; Breuillé et Boullard, 15 ; Briault, 17 ; Bascourret, 16 ; Berthet, 11 ; Brocheriou, 8 ; Barret, 18 ; Bonis, 11 ; Boudrant, 17 ; Avramovitch, 11 ; Armingeat, 17 ; Adam, 15 ; Bitterlin (Charles), 8 ; Boehler, 12 ; Bourdon, 14 ; Boissel, 9 ; Appert, 15.

*Séance du 29 janvier.* — Configuration extérieure du cœur. — MM. Brulon, 12 ; Biar, 14 ; Audebert, 11 ; de la Brunière, 14 ; Bardy, 10 ; Berthier, 13 ; Bonnafous, 13 ; Bariéty, 9 ; Barny de Romanet, 6 ; Billard, 18 ; Bianquis, 9 ; Camus, 6 ; Boulanger, 12 ; Besson, 4 ; Baranger (Jacques), 17 ; Barillot, 15 ; Cornet, 9 ; Ferru, 10.

*Absents* : MM. Algarron et Bodganovitch.

*Séance du 31 janvier.* — Os iliaque. — MM. Huet, 12 ; Hériard, 12 ; Fritz, 15 ; Fouché, 9 ; Hernu, 14 ; Isnel, 16 ; Farret, 16 ; Grardel, 16 ; Ferraris, 9 ; Henriot, 9 ; Hamon, 13 ; Daudy, 12 ; Hamel, 7 ; Garnier, 17 ; Gueullette, 17 ; Isaac (Georges), 12 ; Iselin, 17 ; Giet, 13 ; Garcin, 16.

PATHOLOGIE. — *Séance du 28 janvier.* — Hydrocèle vaginale. — MM. Laversin, 10 ; Teurnier, 11 ; Vildrin, 12 ; Tourton, 12 ; Triboulet, 14 ; Séligman (André), 19 ; Verger, 15 ; Vassal, 13 ; Talon, 17 ; Ripert, 17 ; Sauvage, 19 ; Vollaut, 13 ; Thoumas, 10 ; Villey-Desmaseret, 18 ; Soulas, 16 ; Weill, 18 ; Tison, 13 ; Paillard, 10 ; Frementeau, 8 ; Valat, 16.

*Absents*: MM. Lortsch, Juhles, Thibert et Saint-Aubert.

*Séance du 30 janvier.* — Symptômes et diagnostic du pneumothorax. — MM. Sourou, 12 ; Vincent, 15 ; Wahl, 16 ; Spinetta, 11 ; Tessier, 15 ; Védrenne, 15 ; Baldy, 10 ; Santenoise, 14 ; Vérin, 17 ; Velluot, 12 ; Scemla, 16 ; Roux, 13 ; Sauvageot, 13 ; Séguin, 10 ; Yver, 15 ; Von der Horst, 16 ; Rousseau (Julien), 13 ; de Souza, 17.

*Absents* : MM. Espenel et Gautier.

*Séance du 1er février.* — Anthrax. — MM. Seillé, 18 ; Vidal, 14 ; Bertrand, 14 ; Salathé 11 ; Mathieu, (Jean-Julien) 11 ; Risterucci, 14 ; Servel, 15 ; Risacher, 19 Royer, 10 ; Rondy, 13 ; Pernon, 14 ; Saïdman, 14 ; Vacher, 13 ; Tiby, 16 ; Suau, [illegible].

*Absent* : M. Simard.

# NOUVELLES *(Suite)*

**Hôpitaux de Paris.** — *Service des consultations (médecine)* :

MM. Trémolières, à l'Hôtel-Dieu ; Vincent, à l'hôpital de la Pitié ; Ramond, à Beaujon ; Camus, à la Charité ; Halbron, à Trousseau ; Léri, à Cochin ; Foix, à Necker ; Villaret, à Laënnec ; Herscher, à Broussais ; Israëls de Jong, à Boucicaut ; Faure-Beaulieu, à Saint-Antoine ; Rivet, à Lariboisière ; Lacderich, à Bichat ; Darré, à Bretonneau ; Lian, à Tenon ; Tixier, à Andral.

*Chirurgie.* — MM. Mocquot, à l'hôpital Cochin ; Heitz-Boyer, à Beaujon ; Mathieu, à Boucicaut ; Roux-Berger, à la Charité ; Cauchoix, à Necker ; Gernez, à la Pitié ; Okinczyc, à l'Hôtel-Dieu ; Bréchot, à Saint-Louis ; Cadenat, à Laënnec ; Toupet, à Lariboisière ; Basset, à Saint-Antoine ; Sauvé, à Broussais ; Bazy, à Bichat ; Kuss, à Tenon.

*Accoucheurs* : *Service des remplacements.* — MM. les Drs Cathale (accoucheur adjoint de la Maternité) ; Le Lorier, Lévy-Solal, Levant et Metzger.

*Assistant* : M. le Dr Devraigne (Lariboisière, Dr Démelin).

**Prix Filloux.** — En conformité du legs fait à l'Administration générale de l'Assistance publique par M. FILLOUX, un concours doit être couvert, chaque année, pour l'attribution de deux prix de même valeur, à décerner : l'un à l'interne, l'autre à l'externe des hôpitaux qui auront fait le meilleur mémoire et le meilleur concours sur les maladies de l'oreille. Le montant de chacun de ces prix est fixé, chaque année, à la fin du concours. Exceptionnellement, en 1920, il sera décerné deux prix aux candidats internes, deux prix aux candidats externes.

Pour l'année 1920, le concours sera ouvert le jeudi 4 novembre 1920.

Les élèves qui désireront y prendre part seront admis à se faire inscrire à l'Administration centrale (Service de Santé), tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 11 h. à 15 h., du 4 au 9 octobre inclusivement.

Le mémoire prescrit comme épreuve du coucours devra être déposé avant le samedi 9 octobre, dernier délai.

Ce mémoire devra être manuscrit et inédit.

*Programme du concours.* — 1° Un mémoire manuscrit et inédit, sur les Maladies de l'oreille, le sujet de ce mémoire étant laissé au choix des candidats qui devront nécessairement comprendre dans leur étude l'élément anatomo-pathologique ;

2° Une épreuve clinique spéciale sur un malade atteint d'une affection de l'oreille. Il est accordé au candidat vingt minutes pour examiner le malade, et dix minutes pour faire sa leçon, après dix minutes de réflexion.

Le maximum des points à attribuer à la suite de chacune de ces deux épreuves est de : pour le mémoire, 30 points ; pour l'épreuve clinique, 20 points.

**Faculté de médecine de Paris.** — PRIX DE THÈSES (année scolaire 1918-1919). — *Médailles d'argent.* — MM. Leblanc, Chome, Galland, François, Renauld, Michaud, Barthélemy, Nadal, Bollack, Maurer, de Nabias, Hufnagel, Tretiakoff, Gatellier, Godlewski, Belloir, Houlbert, Imbert, Mmes Boudeville, Jacquelin, Françon.

*Médailles de bronze.* — MM. Gosselin, Deffins, Wilmoth, Muller, Dumont, Garcin, Vielle, Tribout, Bonnet, Taburet, Parturier, Thoyer, Colaneri, Ribetou, Wolfromm, Gouverneur, Desgranges.

*Mentions.* — MM. Morange, Picard, Roussillon, Dekester, Cleisz, Delotte, Madier, Habibollah-Khan, David, Goret, Mérigot de Treigny, Vigot, Luneau, Guelfucci, Cambessedès, Liacre, Gillard, Mioche, Miegeville, Escudié, Duroselle.

**École supérieure de pharmacie de Nancy.** — M. Hollande, docteur ès sciences, docteur en médecine, pharmacien supérieur de 1re classe chargé d'un cours d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie de l'université de Nancy, est nommé professeur d'histoire naturelle à ladite école.

**Hôpitaux de Bordeaux.** — MM. les Drs Creyx et Desqueyroux sont nommés médecins adjoints des hôpitaux de Bordeaux.

Mlles Bègue et Proust, MM. Serre et Pichat sont nommés internes en pharmacie des hôpitaux de Bordeaux.

**Don à la Faculté de médecine de Bordeaux.** — M. le professeur Guillaud et Mme Guillaud ont offert à la Faculté une somme de 25 000 francs dont les arrérages seront mis à la disposition du laboratoire d'histoire naturelle pour y favoriser les recherches scientifiques.

**École de médecine d'Angers.** — Sont prorogés dans leurs fonctions, jusqu'au 30 juin 1924, MM. les professeurs suppléants Montier (histoire naturelle) ; Divai (pharmacie et matière médicale).

**École de médecine de Limoges.** — Sont prorogés dans leurs fonctions, MM. les professeurs suppléants Marcland (pathologie et clinique médicales), jusqu'au 31 octobre 1921 ; Filhoulaud (pathologie et clinique chirurgicales et clinique obstétricale), jusqu'au 31 octobre 1920.

**Hôpitaux de Rouen.** — Un concours pour la nomination à deux places de médecins-adjoints des hôpitaux de Rouen aura lieu le 15 avril 1920 à l'hospice général de Rouen. Se faire inscrire à la direction de l'hospice avant le 20 mars.

**Ligue nationale contre l'alcoolisme.** — La Ligue contre l'alcoolisme donnera une matinée artistique de bienfaisance au palais du Trocadéro (salle chauffée) le 8 février, à 14 h. 30. Tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre voudront y assister pour lui apporter ainsi une aide matérielle efficace.

**La direction du Service de santé au ministère de la Guerre.** — A la suite de la suppression du sous-secrétariat d'État du Service de santé, le ministre de la Guerre vient de rétablir la direction du Service de santé au ministère de la Guerre et de nommer M. le médecin inspecteur général Toubert, directeur du Service de santé.

**Ministère de l'Hygiène.** — M. J.-L. Breton, ministre de l'Hygiène, vient de composer son cabinet.

Ont été nommés : chef du cabinet : M. Raoul Mortier ; chef adjoint : M. Alexandre Bénazet ; chef du secrétariat particulier : M. André Breton ; attaché au cabinet du ministre : M. Maxime Doué.

**Conseil d'hygiène.** — M. Charles Moureu, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, membre du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, est nommé vice-président pour l'année 1920.

**Hôpital de la Pitié.** — Depuis le 4 février, M. le Dr Josué fait tous les mercredis à 10 heures une conférence sur les acquisitions nouvelles en cardiologie.

## NOUVELLES *(Suite)*

**Université de Bucarest.** — On nous informe que des chaires de pharmacodynamie et de physiologie sont offertes à des maîtres français avec des traitements avantageux.

**Université de Cluj.** — Le gouvernement roumain a demandé que les universités françaises fussent représentées à l'inauguration de la nouvelle université de Cluj.

**Ministère de l'Intérieur.** — Un arrêté ministériel réorganise le corps de l'inspection générale des services administratifs. Notons que, parmi les inspecteurs généraux ou inspecteurs, devront figurer au moins deux docteurs en médecine d'une compétence technique en matière d'hygiène publique et de service sanitaire.

**Ministère de l'Intérieur.** — M. le Dr Rascol est nommé directeur de la Ve circonscription sanitaire maritime en résidence à Pauillac (Gironde).

M. le Dr Vigné est nommé directeur de la IIe circonscription sanitaire maritime en résidence au Havre.

**Ministère de la Guerre.** — M. le Dr Wicart est nommé médecin spécialiste pour l'oto-laryngologie, au ministère de la Guerre.

**Concours de médecin du service médical de nuit.** — Un examen d'admissibilité à l'emploi de médecin et de médecin-suppléant du service médical de nuit, à Paris, aura lieu à la préfecture de police, dans le courant du premier semestre de la présente année, à une date qui sera portée quinze jours à l'avance à la connaissance des candidats.

Trente emplois de médecin et 5 emplois de médecin-suppléant pourront être attribués immédiatement.

Le registre d'inscription sera ouvert à la préfecture de police (bureau du personnel), le 2 février 1920, à 10 heures du matin, et clos le 28 du même mois, à 4 heures du soir.

Les candidats devront justifier de la qualité de Français, être âgés de moins de trente ans ou, s'ils sont anciens internes des hôpitaux de Paris, de moins de trente-cinq ans (exceptionnellement pour l'examen de 1920, ces limites d'âge seront reculées d'autant d'années que les intéressés en auront passé sous les drapeaux pendant la guerre). Ils devront être pourvus du diplôme de docteur en médecine délivré par une Faculté française.

Tous liens de parenté ou d'alliance entre les candidats et les membres de la Commission devront être signalés à l'Administration en vue de la modification de cette Commission.

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidats au bureau du personnel.

Les médecins du service de nuit sont appelés à remplir leur mission pour une période ne pouvant excéder trois années. Ils reçoivent une indemnité fixe et annuelle de 3 000 francs.

Les médecins-suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de maladie ou d'indisponibilité, reçoivent une indemnité de 50 francs par nuit de garde effective.

**A propos de l'encéphalite léthargique.** — Le Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine croit devoir attirer l'attention du corps médical sur l'apparition, à partir de la fin de novembre d'un certain nombre de cas d'une maladie caractérisée essentiellement par la coexistence d'un état fébrile, d'une tendance marquée au sommeil et de déterminations paralytiques du côté des muscles de l'œil. Cette maladie s'est déjà manifestée pendant le printemps de 1918 et est généralement dénommée encéphalite léthargique.

Le caractère épidémique n'en est pas douteux. La pathologie expérimentale établit qu'il s'agit d'une maladie infectieuse, transmissible en série aux animaux et dont le germe est véhiculé par les sécrétions du nez, de la bouche et de la gorge. Les cas observés jusqu'ici restent pourtant isolés et leur caractère contagieux n'a pu être mis en évidence. Il y a tout lieu néanmoins de penser qu'elle est transmise soit par les convalescents, soit par les sujets sains ayant approché les malades.

Il y aurait un intérêt incontestable à ce que les médecins veuillent bien faire connaître aux services d'hygiène dans l'intérêt de la santé publique, les cas de cette maladie qu'ils seraient appelés à observer.

**La taxe de luxe sur les plaques radiographiques.** — Notre confrère, le Dr Foveau de Courmelles, signale dans les *Archives d'électricité médicale et de physiothérapie* du mois d'octobre, l'iniquité de la taxe de 10 p. 100 appliquée aux plaques de radiographie comme objets de luxe. Les rayons X sont-ils donc réservés aux bourgeois et est-ce

## NOUVELLES *(Suite)*

un luxe de les employer à l'éclaircissement d'un diagnostic médical ou chirurgical? Espérons que nos nouveaux représentants professionnels au Parlement obtiendront la suppression de cet impôt sur la maladie.

**Réorganisation du service médical de nuit.** — Sur le raport de M. Emile Massard, conseiller municipal, au nom de la deuxième commission, le service médical de nuit dans Paris est réorganisé sur les bases indiquées dans un mémoire dont nous donnons la substance :

Au système en vigueur jusqu'ici de l'inscription « bénévole » est subtitué l'institution d'un cadre de trente médecins, recrutés au concours sur titres, âgés de moins de trente ans et par exception de trente-cinq ans, s'il s'agit d'anciens internes des hôpitaux de Paris. La durée de leur mission ne pourrait, sauf exception nécessitée par les besoins du service ou une pénurie imprévue ou accidentelle de candidats, excéder une période de trois années.

Ces médecins, plus cinq médecins suppléants, relèvent de l'autorité du préfet de police. Ils assurent une garde effective et sont transportés chez eux par automobile.

Ils toucheront une indemnité fixe et annuelle de 3 000 francs, ce qui (le nombre des gardes à prendre étant de 60 par an) remettrait chaque garde à 50 francs.

**Université de Gand.** — Sont nommés : M. Henri Frédéricq, chargé du cours de physiologie ;

M. Fr. De Buyle, chargé du cours de pathologie chirurgicale spéciale ;

M. Henseval, professeur ordinaire d'hygiène en remplacement de M. Van Ermengem, admis à l'éméritat.

M. A. Minne, chargé du cours de syphiligraphie en remplacement de M. Verstraeten, admis à l'éméritat ;

M. Dauwe, chargé de la policlinique médicale ;

M. De Somer, chargé du cours de pathologie générale ;

M. Leboucq fils, chargé du cours d'anatomie systématique et topographique en remplacement de son père, admis à l'éméritat,

M. G. Van Duyse est nommé chef des travaux de bactériologie.

Enfin un cours de puériculture et un cours de propédeutique sont institués à la même université.

**Université de Liége.** — M. Putzeys est admis à l'éméritat et remplacé dans son cours d'hygiène publique et privée par M. le professeur Malvoz ;

M. Schoofs est chargé du cours de chimie analytique quantitative et qualitative à l'école de pharmacie ;

M. Weekers, professeur extraordinaire, est chargé de la clinique et de la policlinique ophtalmologiques en remplacement de M. Nuel, admis à l'éméritat ;

M. Breyre est chargé de la clinique et de la policlinique oto-rhino-laryngologique en remplacement de M. Schiffers, admis à l'éméritat.

**Société d'hygiène.** — La Société française d'hygiène, qui avait dû interrompre ses séances pendant la durée de la guerre, vient de reprendre le cours de ses travaux.

Dans sa première séance qui a eu lieu sous la présidence du Dr Foveau de Courmelles, assisté des membres du bureau, elle a entendu une très intéressante communication faite par M. Emile Cacheux, président honoraire, sur les *Moyens employés à Chicago pour combattre la tuberculose*.

**Distinctions.** — Sont nommés *officiers* de l'ordre de Léopold : le Dr Lebeuf, médecin du Roi ; le Dr Malvoz, professeur à l'Université de Liége.

*Chevaliers* de l'ordre de Léopold : Dr Vanderdonck, Dr Van Beneden, Lerat, Dubois, Van de Weghe, Masquelier, Van Royen.

*Chevaliers* de l'Ordre de la Couronne : Drs A. Dubois, G. Dubois, Lamalle, Willems, à Liége ; Drs André, Defrance, Dorzée, à Marchiennes ; Lentz, à Tournai, Panporte, Van Nieuwenhuyse, Van Ysendick, Schoofs, à Schœrbeck ; Snacken, à Anvers.

*Chevalier* de l'ordre de Léopold avec citation à l'ordre du jour de la Nation : professeur Debrez, à Liége ; Dr Alenus, à Baelen.

Ordre de Léopold II : Dr Verdœven, à Arendonck.

Médaille du roi Albert : Drs Dardenne à Andenne ; Dourlet, à Charleroi ; Georis, à Bruxelles ; Paternoster; à Soignies ; Polaert, Van Doren, Vermeulen, à Gand.

**Prix Alvarenga.** — Le collège des médecins de Philadelphie annonce que la prochaine décision pour le prix Alvarenga aura lieu le 14 juillet 1920. Ce prix est le revenu d'un an du legs de M. Alvarenga et monte








## NOUVELLES *(Suite)*

à 250 dollars; pour obtenir le prix, il faut qu'un travail exposé au Comité soit trouvé digne du prix.

Les ouvrages faits en vue du concours peuvent porter sur n'importe quel sujet de médecine, mais ne doivent pas avoir été déjà publiés ; ils doivent être dactylographiés et, s'ils sont dans une autre langue que l'anglais, ils doivent être accompagnés d'une traduction anglaise. Ils doivent être reçus par le secrétaire du collège le 1er mai ou avant le 1er mai 1920. Chaque ouvrage doit être envoyé sans signature, mais doit être clairement marqué par une devise et accompagné d'une enveloppe cachetée ayant la devise sur sa partie extérieure et contenant intérieurement le nom et l'adresse de l'auteur.

C'est une des conditions du concours que l'ouvrage ayant remporté le prix ou une copie de cet ouvrage reste en possession du collège; les autres ouvrages seront renvoyés, sur demande, dans les trois mois après la décision.

Le prix Alvarenga de 1919 n'a pas été décerné.

**La Société de chirurgie et le créateur de l'auto-chir.** — On sait que c'est à M. Marcille, chirurgien des hôpitaux de Paris, que nous devons les auto-chir. qui ont rendu de si grands services pendant la guerre.

La Société de chirurgie, qui fut témoin de la ténacité et de l'énergie qu'il a déployées pour faire adopter son idée, vient de décider à l'unanimité de demander pour lui au ministre la croix de la Légion d'honneur.

Cette démarche honore grandement notre confrère, elle n'honore pas moins la Société savante qui vient d'en prendre l'initiative.

**Médecins inspecteurs des transports maritimes.** — Sont nommés médecins sous-inspecteurs :

A Bordeaux, M. le Dr Moulinier.

A Saint-Servau, M. le Dr Henri Hervé.

A Quimper, M. le Dr Tartariu.

A Nantes, M. le Dr Larroque.

A Marseille, M. le Dr Pernet.

A Alger, M. le Dr Tacheron.

A Morlaix, M. le Dr Giannetti.

**Supplément du Codex.** — Par décret en date du 8 janvier 1920, le supplément au Codex pharmaceutique (édition de 1908), publié en 1920, est et demeure obligatoire à partir du 1er avril 1920.

**Bourses universitaires Theresa Seessel à l'université Yale.** — Deux bourses de 1 000 dollars chacune seront accordées de préférence aux candidats ayant obtenu le grade de docteur ès sciences, et qui ont démontré leur capacité de poursuivre avec succès et originalité des travaux scientifiques d'un ordre supérieur.

Prière de s'adresser au *Dean of the Graduate School, New Haven, Conn.* (États-Unis d'Amérique), avant le 1er mai 1920.

Toute demande doit être accompagnée de lettres de recommandation ainsi que de brochures ou de réimpressions d'articles scientifiques déjà publiés par le candidat.

Le candidat devra demeurer à New Haven depuis le mois de septembre jusqu'au mois de juin.

**Ve Congrès international de chirurgie.** — Le Comité international a décidé que le Ve Congrès de la Société internationale de chirurgie se tiendra à Paris, du 10 au 23 juillet 1920, sous la présidence du professeur Keen, de Philadelphie.

Voici la liste des questions mises à l'ordre du jour :

1° Chirurgie du cœur et des gros vaisseaux ;

2° Traitement des tumeurs par les rayons X et le radium ;

3° Analyse du sang et réactions biologiques dans les affections chirurgicales ;

4° Traitement des fractures de cuisse ;

5° Prophylaxie et traitement du tétanos.

La plupart des rapporteurs sont déjà désignés ; nous publierons prochainement le programme complet de ces importantes assises.

**Faculté de Téhéran.** — Le Dr Joseph Ménard, sur la demande de S. M. le shah de Perse, a été nommé professeur de bactériologie à la Faculté de Téhéran, et chargé d'installer et de diriger l'Institut Pasteur de cette ville.

# NOUVELLES

***MEMENTO DU MÉDECIN***

7 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT: Leçon clinique à 10 h. 45.

7 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD, à 10 heures. leçon clinique : Endocardite maligne avec embolie cérébrale.

*Paris.* Hôpital Tenon. M. le Dr RIBIERRE, à 11 heures: L'oreillette gauche dans le rétrécissement mitral.

*Paris.* Hôpital Tenon. M. le Dr RATHERY, à 11 heures: Néphrite azotémique et hémorragies.

*Paris.* Ecole de psychologie. M. GUILHERMET: Le milieu criminel, à 2 heures. M. Paul FARIZ : Les entretiens psychothérapiques, à 5 heures.

7 FÉVRIER. — *Paris.* Cours d'hydrologie. M. G. BAUDOUIN : Climats marins et thalassothérapie. Grand amphithéâtre de la Faculté, 17 heures.

8 FÉVRIER. — *Paris.* Asile Sainte-Anne. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE, à 10 h. 30: La folie à deux.

*Paris.* Faculté de médecine de Paris. A 16 h. 30 au grand amphithéâtre, M. Gabriel BERTRAND : De l'importance des infiniment petits chimiques dans l'alimentation.

*Paris.* Matinée de la Ligue contre l'alcoolisme.

9 FÉVRIER. — *Paris.* Hôpital Necker, à 17 heures, séance de la Société française d'urologie.

*Paris.* Clinique Tarnier, à 17 heures. Ouverture du cours de puériculture de MM. Metzger et Ecalle.

10 FÉVRIER. — *Paris.* Hôpital Saint-Louis (annexe Grancher). Conférence de M. le Dr MOUCHET : La coxa vara.

*Paris.* Hôpital Tenon. M. le Dr LIAN, à 11 heures: Le pouls alternant.

11 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique d'oto-rhino-laryngologie. M. le professeur SEBILEAU, à 10 heures: Leçon clinique sur les abcès encéphaliques d'origine otique.

*Paris.* Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Présentation de malades.

*Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Polyclinique. Présentation de malades. Notions de thérapeutique pratique.

11 FÉVRIER. — *Paris.* Concours de médecins de Saint-Lazare.

12 FÉVRIER. — *Paris.* Grand amphithéâtre de la Faculté, à 17 heures. M. le Dr RIST : Climats terrestres, cures de sanatorium.

*Paris.* Hôpital Tenon. M. le Dr LŒPER: Un cas de maladie de Lane, à 11 heures.

12 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin adjoint des asiles d'aliénés (ministère de l'Intérieur, 1er bureau de l'Assistance publique, 7, rue Cambacérès).

*Rouen.* Ouverture du concours pour la place de chirurgien en chef de l'hôpital d'Elbeuf.

14 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture de la liste d'inscription aux postes vacants de médecins de la santé (ministère de l'Intérieur, service sanitaire maritime).

14 FÉVRIER. — *Paris.* Grand amphithéâtre de la Faculté, à 17 heures. M. le professeur CARNOT : Indications des cures hydrominéarles et climatiques.

*Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique, à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique, à 10 heures.

15 FÉVRIER. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : La catalepsie.

22 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture des conférences de M. BÉCLÈRE sur la radiothérapie des glandes à sécrétions internes et du cancer, à l'hôpital Saint-Antoine.

23 FÉVRIER. — *Alfort.* A 8 heures, ouverture à l'Ecole nationale vétérinaire des concours pour la nomination à deux emplois de surveillant des élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon.

26 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture du concours pour l'emploi vacant de chirurgien suppléant à l'infirmerie spéciale de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare.

29 FÉVRIER. — *Paris.* Dernier délai pour l'envoi, par les candidats aux prix proposés par l'Académie de médecine pour l'année 1920, de leurs mémoires, travaux, exposés de titres.

2 MARS. — *Bordeaux.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

8 MARS. — *Paris.* Ouverture, au ministère de l'Intérieur, du concours pour l'admission aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés.

16 MARS. — *Bordeaux.* Concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

# INTÉRETS PROFESSIONNELS

## LES SOINS AUX MUTUALISTES : AVANTAGES DU SYSTÈME LYONNAIS

Par le professeur agrégé **M. PERRIN** (de Nancy).

Il est de notion banale qu'un malaise règne fréquemment dans les relations entre les dirigeants de sociétés de secours mutuels et les médecins de ces sociétés. Ce malaise est très pénible pour les médecins, car ils savent qu'il est basé sur un soupçon injuste et calomnieux : j'en ai recueilli la preuve lorsqu'au début de ma carrière j'étais médecin d'une société de secours mutuels et, de temps en temps, je rencontre encore des philanthropes qui gémissent sur la dureté des temps pour le budget des mutualités, si lourdement grevé par le nombre « excessif » des visites médicales. En un mot, si les honoraires médicaux et aussi les frais pharmaceutiques coûtent cher aux sociétés, la faute en serait imputable au médecin. Et pourtant, Dieu sait si le corps médical a déjà consenti de lourds sacrifices aux mutualistes et a souvent payé, sous forme de réduction d'honoraires, les honneurs décernés à quelques dirigeants des Mutualités.

Mais au lieu d'en plaisanter, je ferais mieux, et c'est ce que vous attendez de moi, de rechercher la cause réelle du mal et de vous présenter ce que je crois être son remède.

La vraie cause du mal? C'est celle qu'on retrouve trop souvent dans les rapports des collectivités avec les médecins auxquels est consenti le monopole des soins ; c'est le *droit* donné aux sociétaires d'aller consulter le médecin ou de l'appeler en visite à domicile autant de fois qu'il plaît au malade, à n'importe quelle heure, pour n'importe quoi, sans aucune limitation du nombre des appels et surtout sans aucune responsabilité. Je devrais même dire avec un avantage matériel pour le mutualiste chaque fois qu'il appelle ; en effet, si réservé et si prudent que soit le médecin, il est entraîné forcément à clore sa visite sur une prescription. Sans parler des gens peu scrupuleux qui s'enrichissent en vins médicamenteux, en sirops, voire même en médicaments susceptibles d'êtres cédés aux parents et amis, il existe des masses de malades neurasthéniques ou simplement craintifs qui exigent des visites réitérées ; et puis, il est si facile de devenir exigeant lorsqu'on « a droit » à des soins perpétuels !

Le médecin ne peut se refuser aux appels d'un client privilégié qui invoque son droit ; il ne peut d'ailleurs contrôler d'avance le bien-fondé des appels et le secret professionnel lui interdit d'en dévoiler les motifs si l'examen les lui révèle injustifiés ; la seule défense du médecin contre les abus est une certaine force d'inertie qu'il tente d'opposer aux mutualistes notoirement trop exigeants.

En définitive, le mal réside dans le *droit* qu'a ce client spécial de déranger le médecin à sa fantaisie sans jamais bourse délier et sans autre peine que l'éventuelle protestation d'un visiteur-contrôleur toujours désarmé et dont le médecin ne peut (en vertu de l'article 378 du Code pénal) faire un auxiliaire pour enrayer les abus.

Si tel est le mal, quel est le remède? Il est simple, et l'expérience, déjà ancienne, de ce qui se passe à Lyon a fait la preuve de son efficacité. On prévient les abus *en intéressant directement le sociétaire dans le prix de chaque consultation ou de chaque visite.*

Ce qui se fait à Lyon depuis une dizaine d'années peut, je pense, se faire partout ; le moment est opportun pour le réaliser puisque le relèvement du prix de la vie oblige maintenant à remanier tous les barèmes, tarifs, taux de cotisation, etc.

Voici l'exposé du système, exposé dont j'emprunte les éléments aux documents que m'a communiqués dès 1914 M. le Dr Bolliet, à l'initiative et au dévouement duquel les médecins et les mutualistes lyonnais doivent l'avantage d'être contents les uns des autres.

Le règlement du service médical est le suivant :

Les sociétés accordent les soins médicaux soit au sociétaire seul, soit au sociétaire et à sa famille. Par famille, on entend la femme et les enfants âgés de moins de dix-huit ans. Les ascendants et collatéraux ne sont pas compris dans la famille. Les sociétés paient 2 francs la consultation à son cabinet et 2 fr. 50 la visite à domicile, à tout docteur inscrit sur la liste du Syndicat des médecins du Rhône (tarif de 1914). Les sociétaires ne doivent, pour se servir de leurs tickets, s'adresser qu'aux médecins inscrits sur la liste du syndicat, ainsi que l'exige la convention, et toute infraction dûment constatée peut entraîner la rupture du contrat avec la société.

Le règlement des honoraires se fait au moyen de tickets que MM. les docteurs doivent remettre du 1er au 5 janvier et du 1er au 5 juillet.

Les tickets sont verts pour la consultation au cabinet, rouges pour la visite à domicile.

A chaque consultation ou visite, un ticket est dû au médecin.

Ce ticket doit être donné par le sociétaire à chaque consultation ou visite.

Le sociétaire ne doit pas faire attendre, pour faire connaître sa qualité de mutualiste, que la consultation soit finie et l'ordonnance rédigée. Le sociétaire doit régulièrement présenter son carnet de cotisations d'avance pour que le médecin puisse s'assurer s'il est en règle et si le sociétaire a droit à la consultation. Dans le cas où il le jugera nécessaire, le médecin pourra exiger de tout sociétaire la liste du Syndicat des médecins, parue au début de chaque année.

Tout ticket doit porter le sceau de la société ; en aucun cas, le médecin ne doit recevoir deux ou plusieurs tickets

pour une seule consultation ou visite, quelle qu'elle soit.

Pour les visites de nuit, de huit heures du soir à huit heures du matin, pour les visites demandées les dimanches et jours fériés, ainsi que pour les grands pansements et petites opérations, les sociétaires doivent remettre eux-mêmes au docteur, en plus du ticket, une somme en espèces de 3 francs payée comptant.

Il est formellement défendu de s'adresser à plusieurs médecins à la fois ; le sociétaire qui le fera devra rembourser à la société le montant des tickets ainsi employés.

Une liste des médecins qui ont adhéré au service des sociétés de secours mutuels, organisé par le syndicat médical, est remise à tout mutualiste. Cette liste porte une division en 25 sections pour Lyon et sa banlieue. Chaque sociétaire a la liberté complète d'aller consulter à son cabinet tout médecin porté sur la liste. Pour les visites à domicile, le sociétaire doit s'adresser en principe à un médecin ayant accepté de faire le service de la section, mais il peut s'adresser à tout autre médecin adhérent, mais après entente avec celui-ci. Les consultations des spécialistes donnent lieu au versement direct par le sociétaire d'un supplément de 3 francs en sus du ticket.

Le prix d'achat des tickets par les sociétaires est variable. Quelques sociétés cèdent les tickets aux mutualistes contre le remboursement de leur valeur intégrale (2 francs ou 2 fr. 50). Une société accorde à chaque malade quatre tickets par maladie, les autres étant à la charge de l'intéressé ; une société donne gratuitement trois tickets par an et fait payer la moitié des autres. La plupart font payer les tickets une somme comprise entre 0 fr. 05 et 1 fr. 50, les chiffres les plus ordinaires étant 25 ou 50 centimes pour les tickets de consultation, 50 à 75 centimes pour les tickets de visites à domicile. Les sociétés peuvent d'ailleurs augmenter ou diminuer le prix de vente des tickets, suivant les dépenses médicales de l'année.

Tout sociétaire peut supporter cette dépense ; cela ne l'empêchera pas de se faire soigner s'il est vraiment malade ; mais, grâce à ce système, il regardera à deux fois avant de déranger le médecin inutilement, et il ne laissera pas celui-ci faire des visites superflues si le cas venait à se présenter.

Pour arriver à faire payer cette somme, le moyen est très simple. Au lieu de donner gratuitement le carnet de tickets au malade, la société le lui vendra. Elle pourra même ne vendre qu'un ticket à la fois.

Si la vente des tickets au sociétaire offre l'avantage de prévenir de la part de celui-ci les dépenses inutiles, elle permet en outre à la société d'augmenter d'autant son avoir et de payer un tarif plus rémunérateur pour des visites qui seront plus sérieuses, étant plus rares et mieux justifiées. La cotisation du sociétaire ne se trouve généralement que peu augmentée de ce fait et cette augmentation, portant sur les personnes qui ont été le plus souvent malades, est répartie selon toute équité.

On objectera peut-être qu'un sociétaire accablé par la maladie, la misère ou des revers, risque de ne pas avoir les ressources nécessaires pour acheter un carnet de tickets. Mais c'est alors à la société à intervenir. N'est-ce pas là son véritable but et son principal rôle? Dans un cas urgent et digne d'intérêt, la société peut toujours, soit avancer au sociétaire la somme nécessaire à l'achat de tickets, soit même, pour une fois, lui donner gratuitement ces tickets ; elle aura du moins, de cette façon, la certitude que le sociétaire n'en abusera pas.

Le Syndicat des médecins du Rhône assure, par ce moyen, le service médical de 230 sociétés de secours mutuels de Lyon et de la banlieue, dont 145 adhérentes par l'intermédiaire du comité général avec le syndicat ont conclu un contrat. 85 autres sociétés adhèrent directement par contrat aussi.

Dans l'exposé du système présenté par le Dr Bolliet au Congrès mutualiste de Montpellier, en 1913, je relève les conclusions suivantes :

Dans les trois quarts des sociétés qui font participer le sociétaire au coût du ticket, le chiffre moyen des frais médicaux par famille n'atteint pas 8 francs.

Les sociétés familiales dont le montant des frais médicaux dépasse 8 francs sont des sociétés dans lesquelles la participation du sociétaire au coût du ticket est nulle ou insuffisante, sans compter parfois un manque à peu près complet de surveillance par des visiteurs.

Le tarif à la visite, avec participation du sociétaire à la dépense médicale, est généralement moins coûteux pour les sociétés que le tarif à l'abonnement.

Dans notre statistique, la moyenne générale est de 6 fr. 60 seulement par famille dans les trente sociétés familiales et de 5 fr. 10 par sociétaire dans les trois sociétés pour sociétaire seul.

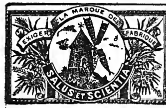
La participation du sociétaire à la dépense médicale est le meilleur frein aux abus de visites.

Les visites étant plus rares, les frais pharmaceutiques sont aussi moins élevés, chaque visite étant habituellement accompagnée d'une ordonnance,

La création de médecins contrôleurs, onéreuse pour les sociétés, est devenue inutile. A Lyon, parmi les 230 sociétés adhérentes au service du Syndicat des médecins du Rhône, il n'existe aucun médecin contrôleur.

Si l'adoption du système lyonnais ne peut arriver à supprimer les conflits médico-mutualistes, elle réussira du moins à en diminuer considérablement le nombre.

Les chiffres qu'on vient de lire ont été récemment relevés en raison des circonstances actuelles




**TRAITEMENT DIÉTÉTIQUE DES MALADES, CONVALESCENTS, VIEILLARDS**
ET ALIMENTATION PROGRESSIVE ET VARIÉE DES ENFANTS

# FARINES MALTÉES JAMMET

ARISTOSE - CÉRÉMALTINE - ORGÉOSE - RIZINE - GRAMENOSE - AVENOSE, ETC.
CÉRÉALES JAMMET pour Décoctions - CACAO GRANVILLE - Cacao à l'Orgéose, etc.
Brochure et échantillons sur demande, Mme JAMMET, 47, Rue de Miromesnil, PARIS

---

**L. B. A.** Téléphone : Élysées 36-64

LABORATOIRE DE BIOLOGIE APPLIQUÉE
**PRODUITS CARRION**

**L. B. A.** Téléphone : Élysées 36-45

# EVATMINE

***Traitement adrénalino-hypophysaire de l'ASTHME***

**La boîte de 6 Ampoules d'un c.c. 10 fr.**

**V. BORRIEN et Cie, 54, Faubourg Saint-Honoré --- PARIS**

---




*SE SUCENT COMME UN BONBON*

**GRAINS MIRATON**
*Un Grain* assure effet laxatif.
**3f CHATELGUYON 3f**

*S'AVALENT COMME UNE PILULE*

---

# L'Élément douleur en général.

L'insomnie liée aux sensations douloureuses, celle des traumatisés, des hépatiques, des néphritiques, des tabétiques, des cancéreux. — Les accouchements difficiles ; les interventions sur des sujets agités, nerveux ou alcooliques, celles sur la face notamment, l'excitation psychique, les états maniaques, etc., constituent les indications du

# · DIDIAL CIBA ·

***Hypnotique*** ***Analgésique***

**COMPOSITION** Le DIDIAL est constitué par une combinaison chimique de diallylmalonylurée (Dial) et d'éthyl-morphine. Les comprimés de Didial sont formés de 0 gr. 025 de la combinaison Dial-éthyl-morphine, plus 0 gr. 10 de Dial pur.

**ACTION** Le DIDIAL possède un pouvoir narcotique beaucoup plus prononcé que le Dial et sans que sa toxicité soit plus grande ; de plus, il est nettement analgésique et trouve par là son indication toutes les fois que le Dial est insuffisant par suite de la douleur.

***CHIRURGIE***

La réduction des fractures, des luxations de l'épaule ou de la hanche seront beaucoup facilitées, le sommeil anesthésique étant plus calme, la résolution musculaire plus complète. Au cours des interventions abdominales, les diverses manœuvres viscérales sont moins choquantes et influencent moins la respiration et le pouls. Les anesthésies de courte durée, chez les sujets agités ou éthyliques, sont meilleures, la phase d'excitation presque toujours supprimée. Dans tous les cas le réveil est moins pénible pour le malade, qui, souffrant peu, ne s'agite pas, ne tiraille pas ses sutures.

**DOSES.** Hypnotique-analgésique. 1 à 3 comprimés par 24 heures.
Pré-anesthésique. 1 comprimé une heure avant la narcose.

*ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE :*
**Laboratoires CIBA, O. ROLLAND, 1, place Morand, LYON**

## INTÉRETS PROFESSIONNELS *(Suite)*

mais évidemment cela ne change rien à l'économie et aux autres avantages du système lyonnais.

Le Syndicat des médecins du Rhône et les sociétés de secours mutuels ont adopté, à partir du 1er janvier 1919, le tarif suivant pour les soins aux mutualistes, tarif qui double les prix d'avant-guerre pour les visites ou consultations simples :

| | |
|---|---|
| Visite à domicile.................. | 5 francs |
| Consultation au cabinet............ | 4 francs. |
| Examen complet d'admission....... | 10 francs. |

Visite de nuit (demandée de 8 heures du soir à 8 heures du matin), un ticket plus 5 francs en espèces.

Visite demandée les dimanches et jours fériés, un ticket plus 5 francs en espèces.

Pansements antiseptiques et petites opérations, un ticket plus 5 francs en espèces (sauf le pansement simple).

Médecins spécialistes : pour une consultation, un ticket de 4 francs plus 5 francs en espèces.

Consultation entre médecins demandée par le sociétaire; la société garantit un honoraire de 20 francs par médecin pris dans la liste du syndicat, après l'autorisation écrite et donnée par le président au médecin traitant. Les médecins dans ce cas n'ont pas droit au ticket.

Indemnité de déplacement :

Pour les sociétés hors de Lyon et de la banlieue lyonnaise, le prix de la visite à domicile reste fixé à 5 francs; outre et non comprise une indemnité de déplacement de 2 francs au minimum, par kilomètre parcouru, à l'aller, le jour.

Partant de ces données, et chargé par l'Association syndicale des médecins de Meurthe-et-Moselle d'étudier la question du relèvement des tarifs pour ceux de nos confrères qui soignent les mutualistes, j'ai exposé ce qu'on vient de lire et proposé des pourparlers avec les sociétés de secours mutuels de Meurthe-et-Moselle pour demander le relèvement de leurs tarifs et l'application du système lyonnais, avantageux pour l'organisation de leurs tournées et pour que les médecins ne deviennent pas des « prolétaires », alors que les ouvriers ont maintenant les facilités que leur a données la journée de huit heures.

J'ai ajouté un vœu que j'avais déjà émis autrefois ; je crois en effet qu'on pourrait dire aux sociétés de secours mutuels : « Les demandes de visites devront être passées aux médecins des villes à telle heure. »

Les pourparlers engagés par les médecins délégués à cet effet n'ont pas encore abouti, les sociétés de Nancy se déclarant trop touchées par la guerre; mais je crois que les chiffres de 3 francs pour la consultation et 4 francs pour la visite finiront par être acceptés par elles. Les sociétés de Lunéville donnent déjà 3 francs soit pour la visite, soit pour la consultation. Ce qui retarde la conclusion des pourparlers, c'est l'adjonction demandée d'un tarif kilométrique et un

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

projet de taxation des interventions, pansements, etc. Je tiens à faire remarquer que les honoraires ont toujours été moins élevés à Nancy, et surtout à Lunéville, qu'à Lyon. Et pourtant, dans notre région qui a beaucoup souffert de la guerre, la vie est chère et difficile pour les médecins ; mais, la sachant difficile à peu près pour tout le monde, ceux-ci n'ont pas cru devoir aller plus loin dans leurs majorations. La proportion (le double du prix antérieur) est d'ailleurs la même qu'à Lyon.

Quoi qu'il en soit de cette question locale, les avantages du système lyonnais sont si évidents que je m'en fais l'apôtre, d'autant plus volontiers que je n'y ai aucun intérêt personnel.

Il serait trop long de reproduire ici tous les imprimés en usage à Lyon pour la comptabilité des visites et consultations, le groupement des comptes à adresser aux sociétés, groupement qui se fait par les soins du dévoué Dr Bolliet, au nom du Syndicat médical, etc. Je vais seulement reproduire ici deux documents essentiels : 1° la convention de 1912 entre le Syndicat médical et le comité général des sociétés de secours mutuels ; 2° l'engagement individuel des médecins qui acceptent de soigner les mutualistes dans ces conditions.

### 1° Convention entre le Syndicat médical et le Comité général des mutualités.

Entre le Syndicat des médecins du Rhône, représenté par son président, M. le Dr Teissier, professeur à la Faculté de médecine, officier de la Légion d'honneur, d'une part ;

Et le Comité général des sociétés de secours mutuels et de retraites du Rhône, représenté par son président, M. Delorière, receveur des finances honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — Le service médical sera exclusivement assuré par l'intermédiaire du Syndicat des médecins du Rhône aux sociétés adhérentes au Comité général ayant accepté le présent contrat. Toutefois, le Comité général pourra continuer à utiliser les cartes du dispensaire général comme il le faisait avant ce traité.

Le Comité général s'interdit d'organiser ou de patronner un service médical quelconque pour les sociétés n'ayant pas accepté le présent contrat. De son côté, le Syndicat des médecins du Rhône s'interdit de traiter directement avec les sociétés affiliées au Comité général.

Art. 2. — Le Syndicat des médecins du Rhône s'engage à fournir une liste de ses adhérents qui consentiront à donner leurs soins aux membres des sociétés de secours mutuels adhérentes au Comité général, aux conditions suivantes du tarif ouvrier minimum à la visite :

| | |
|---|---|
| Visite à domicile | 2 50 |
| Consultation au cabinet | 2 » |
| Visite d'admission | 2 » |
| Visite d'admission avec analyse d'urines | 5 » |


ACIDE THYMINIQUE
UROTROPINE
LYSIDINE
URALYSOL
DIATHESE URIQUE
Littérature et Echantillons, LABORATOIRE DE THÉRAPIE BIO-CHIMIQUE, 50, Rue Rennequin, PARIS

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

Pour les visites de nuit, de huit heures du soir à huit heures du matin, pour les visites demandées les dimanches et jours fériés, ainsi que pour les pansements et petites opérations, les sociétaires devront remettre eux-mêmes au médecin, en plus du ticket de la société, une somme en espèces de 3 francs payés comptant.

Le supplément en espèces n'est pas dû pour les petites interventions suivantes :

1° Petit pansement.
2° Application de ventouses sèches.
3° Injections sous-cutanées d'urgence (morphine, ergotine, caféine, éther).
4° Anesthésie locale.
5° Toucher vaginal.

En ce qui concerne les médecins spécialistes, il leur sera remis un ticket de deux francs, plus un supplément de trois francs en espèces versé comptant par le sociétaire, pour chaque consultation, Toute intervention chirurgicale, ou visite à domicile sera traitée de gré à gré entre le sociétaire et le spécialiste.

ART. 3.—Si une consultation entre médecins est demandée par le sociétaire, la société garantit un honoraire de dix francs par médecin, pris dans la liste du Syndicat, après autorisation écrite donnée par le président au médecin traitant. Les médecins, dans ce cas, n'ont pas droit au ticket.

Le médecin traitant plusieurs malades dans la même famille aura droit à un ticket à domicile pour une personne et à un ticket au cabinet pour chacun des autres malades qu'il soignera en même temps.

Le médecin devra exiger son ticket à chaque visite, Dans le cas où le sociétaire serait dépourvu de tickets, le médecin ne devra revoir le malade qu'après avoir reçu celui qui lui est dû, sauf les cas d'extrême urgence, et même alors il devra aviser de suite le président de la société.

ART. 4. — Pour les sociétés de secours mutuels hors de Lyon et de la banlieue lyonnaise, le prix de la visite à domicile reste fixé à 2 fr. 50, outre et non compris une indemnité de déplacement de 1 franc au minimum par kilomètre parcouru à l'aller. Les conditions dans lesquelles sera décompté le calcul kilométrique seront réglées directement, d'accord entre les sociétés, les médecin intéressés et le Syndicat des médecins du Rhône, au moment de l'engagement de chaque société.

ART. 5. — Les conflits qui pourraient surgir entre médecin et sociétaire, ou entre médecin et société, seront portés devant une commission mixte, composée en parties égales de présidents de sociétés de secours mutuels désignés par le Comité général, et de médecins désignés par le Syndicat des médecins du Rhône. Cette commission sera présidée à tour de rôle par un médecin ou un mutualiste.

ART. 6. — La liste des médecins chargés d'assurer le service des sociétés de secours mutuels sera fournie gratuitement, le 1er janvier de chaque année, par le Syndicat au Comité général, qui devra la faire parvenir

à ses sociétés adhérentes. Chacune de celles-ci distribuera cette liste à ses membres participants, après y avoir apposé le sceau de la société.

Chaque sociétaire aura la liberté complète d'aller consulter à son cabinet tout médecin porté sur la liste ; pour les visites à domicile, le sociétaire devra s'adresser à un médecin ayant accepté de faire le service de sa section, ou à tout autre médecin, mais après entente avec ce dernier.

Chaque société s'interdit de s'immiscer par un mode quelconque dans le libre choix du médecin par le sociétaire.

ART. 7. — La durée du présent contrat est fixée à cinq ans, qui commenceront le 1er janvier 1913 pour finir le 31 décembre 1917. Si le 30 juin 1917 le présent traité n'est pas dénoncé, il sera d'office prorogé aux mêmes clauses et conditions pour une nouvelle période de cinq ans, et ainsi de cinq en cinq ans, à moins de préavis six mois avant l'expiration d'une période de cinq ans.

ART. 8. — Le Syndicat des médecins du Rhône s'interdit de traiter avec tout autre groupement ou Union de sociétés de secours mutuels, ainsi que de consentir à toute société isolément des conditions ou tarifs inférieurs à ceux prévus au présent contrat.

ART. 9. — Le Comité général s'engage à remettre au Syndicat un bulletin d'adhésion de chaque société au fur et à mesure de l'acceptation, par cette dernière, du présent traité.

Fait en double exemplaire, à Lyon, le 27 juin 1912.

Lu et approuvé :
*Pour le Syndicat des médecins du Rhône,*
Docteur TEISSIER.

Lu et approuvé :
*Pour le Comité général,*
A. DELORIERE.

## 2° Engagement relatif aux Sociétés de secours mutuels.

Les médecins soussignés donnent leur entière approbation aux conventions intervenues entre le Syndicat des médecins du Rhône et les diverses sociétés de secours mutuels ou groupements de sociétés ; en conséquence, renouvelant et précisant, en tant que de besoin, l'engagement qu'ils auraient déjà pris en approuvant par leur signature le programme du Syndicat, ils s'obligent à observer, dans leurs rapports avec les sociétés de secours mutuels ou groupements de sociétés, les principes suivants :

1° Le tarif à l'abonnement est supprimé ;

2° Le tarif à la visite est seul admis.

Le tarif minimum est, pour les sociétés ouvrières : 2 fr. 50 à domicile, 2 francs au cabinet (1919 : 5 francs, 4 francs).

Le tarif est variable et gradué pour les autres sociétés, après entente de celles-ci avec la Chambre syndicale.

Les principes précédents seront appliqués à toute société nouvelle ou à tout groupement nouveau de sociétés.

Ils le seront à chaque société actuellement pourvue d'un service médical indépendant, après démission ou décès de ses médecins.

Le Syndicat est l'intermédiaire nécessaire entre les sociétés de secours mutuels ou les groupements de sociétés et les médecins. Les soussignés, membres ou non du Syndicat des médecins du Rhône, habitant Lyon ou la banlieue lyonnaise, ne doivent pas accepter directement le service médical d'une société. Par exception, ils peuvent accepter de devenir médecins des sociétés à service médical actuellement indépendant.

Cette facilité n'est accordée toutefois qu'aux conditions suivantes :

1° L'acceptation ne devra se produire qu'à l'occasion de la création d'un poste nouveau ou de la démission ou du décès d'un médecin titulaire actuel ;

2° Elle ne devra jamais être l'occasion d'un avilissement, par un mode quelconque, du tarif des honoraires médicaux dans cette société ;

3° Elle sera précédée de l'engagement écrit que le confrère prendra vis-à-vis du Syndicat de se conformer à sa décision, lorsque la disparition des médecins actuels de cette société permettra de la faire rentrer dans le service médical général.

Le présent engagement aura une durée de cinq années, à dater du 1er août 1905 ; il se renouvellera par tacite reconduction par période de cinq années, sauf avis contraire donné par chaque signataire au Syndicat, par écrit et six mois avant l'expiration de l'engagement.

Le médecin qui cesse de faire partie du Syndicat n'en reste pas moins tenu d'observer le présent engagement jusqu'à la fin de la période quinquennale en cours.

Lyon, le

NOTA. — Faire précéder la signature des mots LU et APPROUVÉ et dater.

En définitive, je le répète pour conclure, le système lyonnais préconisé et organisé par le Dr Bolliet est la meilleure thérapeutique à opposer aux malentendus entre médecins et mutualistes ; il sauvegarde mieux que tout autre leurs intérêts respectifs et la bonne entente qui assure la tranquillité du présent et permettra ainsi aux médecins devenus vieux médecins de se remémorer sans regrets et même avec plaisir leurs relations avec les mutualités.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ CLINIQUE DE MÉDECINE MENTALE

*Séance du 19 janvier 1920.*

**Douleurs fulgurantes bilatérales chez un tabétique amputé de cuisse. Présentation de malade.** — MM. A. Marie (de Villejuif) et L.-P. Pruvost apportent l'observation d'un tabétique amputé de cuisse présentant des douleurs fulgurantes bilatérales et les localisant même au niveau de la partie amputée.

**Syndrome pseudo-paralytique chez un épileptique. Présentation de malade.** — MM. A. Marie (de Villejuif) et Pruvost montrent un malade épileptique, affaibli intellectuel avec idées de satisfaction, troubles de la parole, inégalité et paresse pupillaire ; les cas de ce genre prouvent la difficulté que présente parfois le diagnostic différentiel de l'épilepsie et de la paralysie générale.

**Les douteurs déterreurs de cadavres. Présentation de malade.** — MM. Marcel Briand et Yves Porcher montrent une malade atteinte de dégénérescence mentale avec idées délirantes polymorphes qui présente de plus un délire du doute qui paraît s'être systématisé à l'occasion de la mort de son fils tué au front qu'elle croit toujours vivant. Cette croyance l'a poussée à aller déterrer le corps de son enfant, qu'elle-même avait enseveli peu de jours auparavant, pour s'assurer de l'identité du cadavre.

Ces douteurs déterreurs de cadavres ne doivent pas être rares, bien qu'aucun cas n'ait encore été publié. Il serait intéressant de les rechercher pour comparer les malades au point de vue de la séméiologie du doute.

**Deux cas d'amnésie. Présentation de malades.** — M. le Dr H. Colin présente deux malades militaires qui lui paraissent intéressants au point de vue de l'étude des troubles de la mémoire chez les aliénés.

Le premier paraissait avoir à son entrée une amnésie complète : il ne pouvait dire son nom, sa profession, son lieu de naissance, ne savait plus écrire ; quelques semaines plus tard, il donne des détails les plus précis sur sa vie passée et on constate que, quand il le veut, il parle très bien. Par contre, à certains moments, ses réponses sont illogiques, absurdes et rappellent ce qui a été décrit sous le nom de syndrome de Ganser. Il offre encore cette particularité d'écrire en miroir. On trouve chez lui quelques stigmates d'hystérie. L'auteur conclut à un état délirant déjà ancien.

Le second malade quitte le front en avril 1917 sous l'influence d'idées mystiques. Interné plusieurs fois depuis cette époque, il entre à Villejuif en mars 1919. Il ne paraît plus présenter d'idées délirantes, mais conserve une amnésie antérograde et rétrograde qui s'est atténuée peu à peu.

Actuellement le malade, qui a des antécédents assez chargés, attribue les troubles de sa mémoire à une commotion. Le gros intérêt de ce malade réside en ce point : chez lui, l'amnésie peut-elle être rapportée à une commotion ancienne qui n'a pas eu de suites immédiates caractérisées, ou est-elle due à des troubles mentaux chez un dégénéré? M. Colin se rattache à cette dernière opinion.

**Démence précoce ou folie maniaque dépressive. Présentation de malade.** — Mlle Boudereque présente une jeune fille de vingt-six ans atteinte d'un syndrome maniaco-dépressif atypique rappelant la démence précoce par certains signes extérieurs. La répétition des accès, la lucidité des périodes intercalaires permettent de conclure à une folie intermittente dont le pronostic cependant doit être réservé.

**Accidents convulsifs amnésiques d'apparence comitiale. Présentation de malade.** — M. Louis Livet montre un malade sujet à des accidents convulsifs que l'on qualifierait volontiers d'épileptiques si le malade ne conservait le souvenir de sa crise. Les recherches étiologiques révèlent un traumatisme cranien à l'âge de quatorze ans et une fièvre typhoïde à dix-huit ans. La première crise eut lieu six mois après la fièvre typhoïde : le malade est tombé brusquement, a eu des convulsions, voyait ce qui se passait, mais ne pouvait ni bouger, ni parler.

Consécutivement, les crises se reproduisirent six fois encore. Après élimination de l'émotivité, du pithiatisme, le cas présent peut alors trouver sa place entre les formes bravais-jacksoniennes avec conservation de la conscience et les formes d'épilepsie essentielle véritable avec amnésie complète.

Son intérêt lui vient de ce qu'il représente les caractéristiques du mal comitial, sauf la perte de la conscience au cours du paroxysme.

**Paralysie générale et accident du travail.** — MM. P. Juquelier et R. Courjon rapportent l'observation d'un malade de trente-huit ans, plombier, chez qui le syndrome paralytique devint évident huit jours après un accident du travail d'ailleurs peu grave. Le malade travaillant sur un toit, glisse, tombe sur le dos sans quitter le toit, ne perd pas connaissance, se relève et regagne son domicile en tramway. Une semaine plus tard, il présente des troubles de la mémoire, des accrocs de la parole, de l'excitation, et est désormais inapte au travail. La question est posée d'une relation de cause à effet entre l'accident et la démence ; mais une enquête approfondie démontre que des symptômes discrets de paralysie générale ont précédé la chute.

Il arrive assez fréquemment, au début de la méningo-encéphalite diffuse, que des accidents professionnels imputables à l'affaiblissement intellectuel commençant (ictus ou inattention) sont considérés comme la cause de la maladie et non comme sa conséquence ; il importe de distinguer ces cas de ceux où le traumatisme a probablement joué un rôle étiologique notable.

**Myoclonie fibrillaire et petit mal épileptique.** — M. Jean Salomon apporte l'observation d'un dégénéré intermittent atteint de myoclonie fibrillaire et sujet à des vertiges épileptiques.

Trois points méritent de retenir l'attention :

1° La forme de myoclonie fibrillaire, rare en elle-même;

2° Son association avec le petit mal épileptique, qui ne semble pas encore avoir été signalée ;

3° Le fait que, dans la myoclonie, l'épilepsie causale peut être très longtemps et même, dans certains cas, toujours méconnue.

# REVUE DES SOCIÉTÉS *(Suite)*

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE

*Séance du 12 janvier 1920.*

**Rapports d'expertises.** — M. ROUBINOVITCH demande à ce que les experts psychiâtres établissent leurs rapports en double exemplaire, l'un restant au dossier, l'autre allant à la préfecture de police avec la demande d'internement. Il serait en effet extrêmement intéressant que les rapports d'expertises soient communiqués au médecin dans le service de qui l'inculpé, après le non-lieu, sera interné. Cette mesure serait une utile contribution à la défense sociale contre les aliénés criminels. Le parquet est d'ailleurs, indique M. Balthazard, décidé à communiquer les rapports de ses experts.

**Hermaphrodisme.** — M. A. SCHWARTZ rapporte un cas d'hermaphrodisme qui a été découvert à l'occasion d'une cure radicale de hernie. Il s'agissait d'un androgynoïde. Le testicule gauche a été enlevé et l'examen histologique qui a été pratiqué a montré qu'il s'agissait bien d'une glande testiculaire, mais sans spermatozoïdes. Quant au testicule droit, M. Schwartz, pour ne pas tarir la sécrétion interne et pour éviter de pratiquer une castration, l'a placé dans un sac qu'il a creusé dans la grande lèvre.

A ce propos, M. MOUCHET présente les photographies d'un androgynoïde et celles d'un gynandroïde qui ont été étudiés, l'un par M. Lapointe, l'autre par M. Le Dentu.

M. THIBIERGE signale qu'en pratiquant l'autopsie d'un jeune garçon, il a eu la surprise de constater la présence d'un petit utérus.

**Syphilis accident du travail.** — M. THIBIERGE fait une communication tendant à montrer que la syphilis peut être un accident du travail chez les ouvriers cordonniers et tapissiers. Ceux-ci, en effet, ont l'habitude de se mettre des semences dans la bouche et, s'ils ne les ont pas toutes utilisées, de les replacer dans une sébile commune. Il peut ainsi se produire des contaminations et M. Thibierge a vu évoluer des chancres de la gencive, au niveau de petites blessures faites par les clous.

**Intoxication oxycarbonée.** — MM. DUTILLEUL et VALLÉE rapportent l'observation d'une intoxication oxycarbonée aiguë chez une enfant de deux ans et demi. Une femme qui était en proie à des idées délirantes de persécution, avait mis dans la bouche de sa fillette un tuyau de gaz pendant un quart d'heure environ. L'enfant, qui était endormie, mourut au bout de ce temps sans s'être éveillée. L'autopsie révéla des lésions typiques d'intoxication oxycarbonée. Le coefficient d'intoxication de Balthazard et Nicloux fut recherché et fut trouvé égal à 0,73.

# REVUE DES REVUES

**Manifestations nerveuses du typhus exanthématique** (Demètre Em. Paulian, **Rev. neurolog.**, 1919, n° 8).

Une réaction méningée est coustante dès les premiers jours de l'infection typhique ; le liquide céphalo-rachidien contient toujours une grande quantité d'albumine, et on y trouve en abondance des éléments cellulaires, sans microbes ni autres parasites. Au début, deux à quatre jours avant l'éruption, on constate de la lymphocytose ; vers le cinquième jour, alors qu'apparaissent les premières taches, le liquide contient surtout de grands mononucléaires qui persistent pendant toute la période éruptive, et aussi quelques polynucléaires dont le nombre augmente avec l'aggravation de la maladie. Vers le douzième jour, les mononucléaires font place à des lymphocytes qui persistent longtemps pendant la convalescence, et qui sont constants dans les cas où il existe une complication nerveuse. Cette lymphocytose, accompagnée de lésions nerveuses, rend parfois suspecte l'origine syphilitique de ces lésions ; la réaction de Wassermann négative dans le liquide céphalo-rachidien et les antécédents du malade éclaireront le diagnostic. L'inégalité pupillaire s'observe dans 60 p. 100 des cas au cours du typhus, et surtout dans la convalescence. La névrite, ou la polynévrite, n'est pas rare pendant la période fébrile, et plus encore après cette période ; Paulian en a enregistré 55 cas, dont 54 sont apparus au cours de la convalescence La névrite atteint de préférence le nerf circonflexe et le nerf cubital, ce qu'on peut attribuer à la pression de l'épaule et du coude sur le lit ; elle est uni-ou bilatérale, et se manifeste par la douleur, l'atrophie musculaire, l'impotence fonctionnelle, et les raideurs articulaires consécutives. L'auteur a observé 3 cas de diplégie faciale névritique. Ces névrites sont d'origine toxique.

L. B.

**Un nouveau composé arsenical : le sulfarsénol**, par Lévy-Bing, Lehnhoff-Wyld et Gerbay (**Ann. des mal. vénér.**, sept. 1919).

Lévy-Bing et ses collaborateurs ont étudié sur 33 syphilitiques à diverses périodes, un nouveau produit arsenical, le sulfarsénol. Celui-ci se compose de la base du 606 d'une part, et d'une molécule de sulfite acide de soude d'autre part, reliées entre elles par le méthane-diol dont un hydroxyle a fait place à un amidogène de la base du 606, et l'autre a été substitué par le reste sulfureux. Ce produit est moins toxique que les autres composés arsenicaux ; ses solutions sont pratiquement inaltérables ; son emploi est commode, car il est soluble presque instantanément dans une quantité minime d'eau distillée ; sa tolérance est parfaite, sauf parfois un goût d'éther accusé par le malade après ou pendant l'injection ; son efficacité est au moins égale à celle du néosalvarsan. Toutefois l'expérimentation doit être poursuivie et l'efficacité contrôlée par la réaction de Wassermann.

L. B.

# NÉCROLOGIE

## ÉMILE J.-B. BAILLIÈRE

*Paris médical* doit manifester une expression ouverte de regrets à la mémoire de ce vieillard très distingué qui vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Lorsque ce journal fut créé, M. Emile J.-B. Baillière en fut pendant quelque temps le coéditeur, avec M. Albert J.-B. Baillière son fils, et M. Georges J.-B. Baillière son neveu. Puis il se retira, faisant des apparitions de plus en plus discrètes, imposant toujours par son affabilité dominante, par une politesse exquise qui faisait songer aux manières aristocratiques du grand siècle. Avec cela, il était d'une volonté absolue, qu'il affirma, semble-t-il, jusqu'à ses derniers moments.

Pendant toute son existence, qui fut des mieux remplies et l'on peut dire des plus heureuses, M. Emile J.-B. Baillière semble avoir fait sienne la devise : *Suaviter in modo, fortiter in re*.

Les grandes qualités de « Monsieur Emile », ainsi qu'on le désignait communément, étaient à la hauteur de la situation considérable qu'il avait occupée dans le monde de la librairie et de l'édition scientifique. Il était le doyen des éditeurs et le doyen du *Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle*. Il avait beaucoup voyagé, beaucoup appris, beaucoup retenu, et ses qualités personnelles le servirent merveilleusement dans ses relations avec les auteurs dont il édita les œuvres, notamment avec Trousseau, Jaccoud, Duchenne (de Boulogne), Bouillaud, Ricord, Brouardel, Peter, Gosselin, Trélat, pour ne prendre que ces noms parmi les grands médecins ou chirurgiens disparus.

M. Emile J.-B. Baillière fut un homme heureux. Il vécut de la vie de famille, entouré de toute une lignée d'enfants et de petits-enfants, de neveux et de nièces, qu'il chérissait tous et qui le lui rendaient bien.

Que M. Albert, son fils, que M. Georges, son neveu, que M. P. Bonnet, son petit-gendre, tous administrateurs de *Paris médical*, que la famille veuillent bien trouver ici la nouvelle assurance de nos sincères condoléances.

CORNET.

# NOUVELLES

**Légion d'honneur.** — Sont promus dans la Légion d'honneur :

*Au grade d'officier.* — M. DUCLOT (Dominique-Noël-Joseph), médecin principal de réserve ; 37 ans 2 mois 10 jours de services en activité, 2 ans 2 mois 17 jours dans la réserve, dont 11 ans 4 mois 21 jours à la mer en paix et 8 ans 11 mois 9 jours à la mer en guerre. Chevalier du 30 décembre 1900.

*Au grade de chevalier.* — MM. LÉGER (André-Marie-Georges), médecin-major de 1re classe en A. O. F. ; 21 ans de services, 15 campagnes.

ESSERTEAU (Jean-Paul-Louis-Augustin), médecin-major de 2e classe en Indo-Chine ; 21 ans de services, 15 campagnes.

LESCURE (Jean-Baptiste-Marie), médecin-major de 2e classe aux camps de Saint-Raphael ; 23 ans de services, 12 campagnes.

PONCIN (Aristide-François-Joseph), médecin-major de 2e classe en Annam, hors cadres ; 12 ans de services, 14 campagnes.

LAURENT (Jean-Bonnaventure), pharmacien-major de 1re classe à la 18e région à Bordeaux (laboratoire d'expértises chimiques) ; 22 ans de services, 15 campagnes.

BAUDRY (Maurice-Anatole), médecin de 1re classe de réserve ; 15 ans 6 mois 6 jours de services en activité, 14 ans 3 mois 28 jours dans la réserve, dont 2 ans à la mer en paix et 6 ans 7 mois 22 jours en guerre.

REBIERRE (Paul-Henri-Adolphe), médecin-major de 2e classe, troupes du groupe de l'Afrique orientale ; 23 ans de services, 10 campagnes.

MULOT (Pierre), médecin-major de 2e classe, armée française du Rhin ; 19 ans de services, 11 campagnes.

AZAIS (Nobert-Louis), médecin-major de 2e classe, centre spécial de réforme de Rodez ; 20 ans de services, 9 campagnes.

LAFORGE (Abel-Georges), médecin de 2e classe, centre spécial de réforme de Saint-Brieuc ; 20 ans de services, 9 campagnes, 1 blessure.

RENAUD (Henri-Paul), médecin-major de 2e classe, direction du service de santé au Maroc, 20 ans de services, 9 campagnes.

PETIT (Marcel-Marie-Ernest), médecin-major de 2e classe en non-activité pour infirmités temporaires à Briançon ; 19 ans de services, 10 campagnes.

HUGEL (Eugène-Augustin-Raymond), médecin-major de 2e classe, laboratoire de bactériologie de Châlons-sur-Marne ; 20 ans de services, 9 campagnes.

VINCENT (Lucien-Elie-Armand), médecin-major de 2e classe, sous-secrétariat d'Etat du service de santé ; 19 ans de services, 9 campagnes.

GUGLIELMI (Michel-Joseph), médecin-major de 2e classe place de Mézières ; 19 ans de services, 9 campagnes.

BORDEREAU (Jules-Alfred-Marie-Joseph), médecin-major de 1re classe, hôpital sanitaire de Vannes ; 23 ans de services, 5 campagnes.

BARBET (Jean de Dieu-Georges-André), médecin-major de 1re classe, centre spécial de réforme de Toulouse ; 22 ans de services, 5 campagnes, 1 citation.

BERCHER (Jean-Henri), médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, Paris ; 18 ans de services, 10 campagnes.

EBREN (Marius-Adrien-Daniel), pharmacien-major de 2e classe, usine pharmaceutique de Montereau ; 20 ans de services, 9 campagnes.

**Médaille du roi Albert.** — M. le Dr Vermeulen (de Gand).

**Chevaliers de l'ordre de Léopold.** — M. le Dr Ch. Janssen, M. le Dr Van de Meulebrock.

**Souscription pour la glorification des médecins morts pour la Patrie.** — Sur l'initiative de la Faculté de médecine de Paris et avec le concours de toutes les facultés et écoles de médecine, de tous les groupements corporatifs de médecins et d'étudiants, s'est ouverte une souscription ayant pour but de glorifier nos morts et de rappeler les services immenses rendus pendant la guerre par la médecine et la chirurgie françaises.

La première manifestation de cette souscription doit être un *Livre d'or*, comprenant les noms et citations de tous les médecins et étudiants en médecine morts pour la France. Sa publication devant commencer tout prochainement, le doyen de la Faculté, président du Comité d'organisation, prie instamment les familles et les confrères de nos glorieux morts, d'adresser *le plus tôt possible* tous renseignements utiles au Dr Caboche, 372, rue Saint-Honoré, qui a bien voulu se charger de cette publication, pour contrôle des documents mis à notre disposition par les archives du ministère de la Guerre (noms, dates et lieux de naissance, lieu et circonstances de la mort, citations, etc.).

Il serait, en particulier, indispensable de signaler les noms et citations des médecins et étudiants tombés dans d'autres armes que le service de santé et dont la liste est très difficile à dresser. Déjà certains des comités régionaux organisés par les facultés et écoles de médecine ont fait parvenir des listes qui sont extrêmement utiles pour éviter tout oubli et toute erreur.

Il est rappelé que le Livre d'or sera distribué à tout souscripteur d'au moins 40 francs.

Le projet du monument élevé à la gloire de nos morts et de la médecine française est en voie d'élaboration.

Les souscriptions sont reçues :

1° Par les trésoriers régionaux et corporatifs ; 2° par le Dr Bougrand, trésorier général, 6, rue Villaret-de-Joyeuse, Paris (XVIIe) ; 3° par les divers établissements de crédit, avec virement au compte établi par le Crédit foncier, au nom du Dr Bougrand, trésorier général de la Souscription pour la glorification des médecins morts pour la Patrie.

**Les médecins et la contribution sur les bénéfices de guerre.** — Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt déclarant la profession médicale imposable à la taxe sur les bénéfices de guerre.

**Ministère de l'hygiène.** — M. Desmars est nommé directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques et membre de la commission du tarif des frais médicaux et pharmaceutiques en matière d'accidents du travail, en remplacement de M. Vallette, appelé à d'autres fonctions.

**Académie royale de médecine.** — MM. les professeurs Henrijean, Lucien Beco et Willems ont été nommés membres titulaires de l'Académie.

**Université de Liége.** — *Nouveau service d'urologie* : Prochainement le pavillon provisoire d'urologie sera inauguré à l'hôpital universitaire de Liége. Le Dr Hogge, titulaire de la chaire d'urologie, est directeur de ce nouveau service.

## NOUVELLES (Suite)

Le Dr Plumier est chargé du cours de clinique propédeutique.

Le professeur Nolf est chargé du cours de pathologie générale.

Le professeur Malvoz est chargé du cours d'hygiène générale.

M. Hairs, pharmacien, est chargé du cours de chimie pharmaceutique.

**Prix de la Société de chirurgie.** — PRIX DÉCERNÉS EN 1919. — *Médaille Lannelongue* (médaille d'or et 5 000 fr. en espèces). — La médaille est décernée à M. le professeur Henri Gaudier (de Lille) pour l'ensemble de ses travaux sur l' « Excision et la réunion immédiate des plaies de guerre ».

*Prix Dubreuil* (400 fr.). — 200 fr. à M. Marchak, interne des hôpitaux, pour son mémoire sur les « Fractures de jambe ; méthode de traitement du professeur Pierre Delbet » ; 200 fr. à M. Massart, interne des hôpitaux, pour son mémoire sur le « Traitement chirurgical de la paralysie radiale tarumatique par la transplantation tendineuse ».

*Prix Marjolin-Duval* (300 fr.). — Le prix est décerné à M. Gatellier, aide d'anatomie à la Faculté, pour son mémoire sur l' « Emphysème médiastinal aigu d'origine traumatique » ; un encouragement de 200 fr. est accordé à M. Georges Jeanneney (de Bordeaux) pour son mémoire sur « Les applications chirurgicales de l'oscillométrie ».

*Prix Laborie* (1 200 fr.). — Le prix n'est pas décerné. Un encouragement de 200 fr. est accordé à Mme le Dr H. Houdré pour son mémoire intitulé : « Indications et mode opératoire des amputations secondaires. Evolution des moignons ».

*Prix Ricord* (300 fr.). — Le prix n'est pas décerné. Un encouragement de 200 fr. est accordé à M. le Dr Marcel Vigot, interne des hôpitaux, pour sa thèse intitulée : « Contribution à l'étude anatomo-pathologique de la gangrène gazeuse ».

*Prix Aimé-Guinard* (1 000 fr.). — Le prix est accordé à M. Henri Costantini, ancien interne des hôpitaux, pour son mémoire intitulé : « De la chirurgie des plaies récentes du cœur par projectiles et instruments tranchants ».

*Prix Jules Hennequin* (1 500 fr.). — Le prix est décerné à feu Jean Tanton, médecin principal de l'armée, pour son « Traité des fractures ». Des encouragements de 500 fr. sont accordés à M. René Bloch, interne des hôpitaux, pour son mémoire sur « Les fractures du col du fémur chez l'enfant et l'adolescent et la coxa vara » ; à M. Jean Madier, ancien interne des hôpitaux, aide d'anatomie à la Faculté, pour son mémoire sur « Les plaies ostéo-articulaires de la hanche » ; à M. Fernand Masmonteil, interne des hôpitaux, aide d'anatomie à la Faculté, pour son travail sur « Les fractures diaphysaires de l'avant-bras ».

**Conseil supérieur de la natalité.** — Sont nommés membres du conseil supérieur de la natalité :

MM. Chéron, sénateur, ancien ministre du Travail et de la prévoyance sociale ; de Las Cases, sénateur ; Marraud, sénateur ; Edouard Barthe, député ; Maurice Bokanowski, député ; Bonnevay, député ; le général de Curières de Castelnau, député, président d'honneur de la Ligue des familles nombreuses de France ; Lenoir, député ; le professeur Pinard, député ; le Dr Jacques Bertillon, président de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population ; Bertin, membre de l'Institut, président de la Ligue française ; G. Bigourdan, membre de l'Institut ; Boverat, secrétaire général de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population ; Paul Bureau, président de la ligue « Pour la vie » ; Adolphe Carnot, membre de l'Institut ; Cognacq, directeur des grands magasins de la Samaritaine ; Coquemard, rédacteur en chef de *la Femme et l'Enfant* ; Correard, directeur honoraire au ministère des Finances ; Albert Glorieux, vice-président de la Ligue des fonctionnaires pères de familles nombreuses ; Jacques Hadamard, membre de l'Institut ; A. Kleine, directeur de l'Ecole des ponts et chaussées ; Gaston Lacoin, vice-président de « La plus grande famille » ; A. Michelin, industriel ; Mirabaud, banquier ; Emile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; le professeur Charles Richet, membre de l'Institut ; Georges Rossignol, inspecteur d'académie à Troyes ; Louis Vilgrain, président d'honneur de la chambre de commerce de Nancy ; le marquis de Vogüé, président de la Société des agriculteurs de France ; Mme de Witt-Schlumberger.

**Congrès des sociétés savantes.** — Ce Congrès aura lieu à Strasbourg le 25 mai 1920. Le ministre de l'Instruc-








## NOUVELLES *(Suite)*

tion publique présidera la séance de clôture le 29 mai.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONGRÈS. — Les manuscrits entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto* et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc. nécessaires, devront être adressés *avant le* 25 *février* 1920, *au* 3e *Bureau de la Direction de l'enseignement supérieur.* Il ne pourra être tenu compte des envois parvenus après cette date.

Il est laissé aux congressistes toute latitude dans le choix des sujets traités, qu'ils aient ou non un lien avec le *Programme*. Toutefois l'inscription à l'ordre du jour du Congrès des communications présentées sera subordonnée à l'approbation dudit Comité.

EXTRAIT DU PROGRAMME. — SECTION DES SCIENCES. — Applications de la photographie aux études biologiques.

La tuberculose et les moyens d'en diminuer la contagion.

Les sanatoria d'altitude et les sanatoria marins.

Les méthodes de désinfection contre les maladies contagieuses et les résultats obtenus dans les villes, les campagnes, les navires et les établissements où la désinfection des locaux habités est pratiquée.

Adduction des eaux dans les villes. — Études sur la pollution des nappes souterraines. — Des égouts dans les grandes villes.

Divers modes d'élevage des enfants du premier âge.

Mortalité infantile suivant les divers modes d'élevage.

Divers modes de stérilisation et de pasteurisation du lait. Hygiène à l'école.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONGRÈS. — Les personnes désireuses de prendre part aux travaux du Congrès recevront, sur demande adressée, avant le 15 avril, à M. le ministre (3e Bureau de la direction de l'enseignement supérieur), une carte de congressiste donnant accès dans les salles des séances.

**Enseignement de la radiologie médicale.** — Le Dr BÉCLÈRE, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, commencera le *dimanche 22 février, à 10 heures du matin,* à l'hôpital Saint-Antoine, dans l'amphithéâtre de la clinique médicale de M. le professeur Chauffard, et continuera les dimanches suivants, à la même heure, une série de six conférences sur la **radiothérapie des glandes endocrines et des tumeurs malignes.**

Dimanche 22 février : Les glandes à sécrétion interne et leur pathologie.

Dimanche 29 février : La glande thyroïde, le thymus et la radiothérapie.

Dimanche 7 mars : La glande pituitaire, les glandes surrénales et la radiothérapie.

Dimanche 14 mars : La question du cancer.

Dimanche 21 mars : Le traitement du cancer.

Dimanche 28 mars : La radiothérapie des tumeurs malignes.

**Hôpital Bichat.** — Le jeudi, à 10 h. 30, a lieu dans le service du Dr Baudet une leçon sur les fractures suivie d'appareillage des malades.

Exercices par les élèves sous la direction de l'interne du service.

### *MEMENTO DU MÉDECIN*

14 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture de la liste d'inscription aux postes vacants de médecins de la santé (ministère de l'Intérieur, service sanitaire maritime).

14 FÉVRIER. — *Paris.* Grand amphithéâtre de la Faculté, à 17 heures. M. le professeur CARNOT : Indications des cures hydrominéarles et climatiques.

*Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique, à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique, à 10 heures.

15 FÉVRIER. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : La catalepsie.

18 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique d'oto-rhino-laryngologie. M. le professeur SEBILEAU, à 10 heures : Leçon clinique : Évolution et traitement des fibromes naso-pharyngiens.

*Paris.* Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Présentation de malades.

*Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Polyclinique. Présentation de malades. Notions de thérapeutique pratique.

21 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45.

21 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD, à 10 heures. leçon clinique.

22 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture des conférences de M. BÉCLÈRE sur la radiothérapie des glandes à sécrétions internes et du cancer, à l'hôpital Saint-Antoine.

23 FÉVRIER. — *Alfort.* A 8 heures, ouverture à l'École nationale vétérinaire des concours pour la nomination à deux emplois de surveillant des élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon.

23 FÉVRIER. — *Paris.* Salle du concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, à 14 heures. Répartition des externes des concours de 1909 à 1913.

25 FÉVRIER. — *Paris.* Salle des concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, à 14 heures. Répartition des externes du concours de 1920.

*Paris.* Dernier délai pour l'envoi au 3e Bureau de la direction de l'enseignement supérieur (ministère de l'Instruction publique) des communications destinées au Congrès des sociétés savantes (mai 1920).

26 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture du concours pour l'emploi vacant de chirurgien suppléant à l'infirmerie spéciale de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare.

28 FÉVRIER. — *Tunis.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien et de médecin de l'hôpital civil de Tunis.

*Lyon.* Clôture du registre d'inscription (à 11 heures) pour le concours de pharmacien des hôpitaux de Lyon.

29 FÉVRIER. — *Paris.* Dernier délai pour l'envoi, par les candidats aux prix proposés par l'Académie de médecine pour l'année 1920, de leurs mémoires, travaux exposés de titres.

1er MARS. — *Paris.* Changement de service dans les hôpitaux pour les externes.

2 MARS. — *Bordeaux.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux

4 MARS. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin du service médical de nuit, à 4 heures, à la préfecture de police.

6 MARS. — *Lyon.* Concours de pharmacien des hôpitaux de Lyon.

8 MARS. — *Paris.* Ouverture, au ministère de l'Intérieur, du concours pour l'admission aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés.

10 MARS. — *Bordeaux.* Concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

## LES MÉDECINS DOIVENT LA CONTRIBUTION SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE

Personne n'y croyait, pas même les auteurs de la loi de 1916. Personne ne pouvait penser que la plus haute juridiction administrative française allait le décider. Le pourvoi devant le Conseil d'État semblait jugé par avance, tant l'esprit de la loi, sinon son texte, démontrait à l'évidence que le législateur n'avait pas entendu comprendre les médecins parmi les personnes patentées soumises à *la contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires.*

Le Conseil d'État a pourtant soumis les médecins à cette contribution, en appliquant à la lettre la loi du 1er juillet 1916.

Et, de suite, se pose la question du secret professionnel, le problème de la preuve à faire, la révolte de toutes les consciences contre l'intrusion des fonctionnaires dans les livres personnels des médecins, qui contiennent nos noms, nos aveux, nos secrets.

Pour calculer les bénéfices de guerre, on prend pour base l'excédent du bénéfice net pendant chaque année depuis le 1er août 1914 sur le bénéfice normal constitué par la moyenne des produits nets réalisés au cours des trois exercices antérieurs au mois d'août 1914.

Les termes mêmes de la loi, qui parle d'« exercices », de pourcentage des capitaux engagés, de l'examen des livres de commerce, d'exploitations déficitaires et de la déduction possible pour le fonds de réserve, montrent à quel point le législateur entendait viser les commerçants et les industriels à l'exclusion des médecins, qui ne sont pas tenus de tenir des livres de commerce !

Les médecins, qui ne sont soumis à aucune des obligations des commerçants, vont donc être obligés de faire, avant le 31 mars 1920, une déclaration qui contiendra : 1° le bénéfice net réalisé pendant l'année précédente ; 2° le montant du bénéfice normal ; 3° l'excédent constituant le bénéfice supplémentaire ; 4° les sommes déduites pour les amortissements habituels.

Pour l'établissement du bénéfice normal, la loi prévoit qu'en cas d'absence de livres, on l'évalue à une somme égale à trente fois le principal de la patente, sans que cette somme puisse être inférieure ni à 5 000 francs ni à 8 p. 100 des capitaux engagés dans l'entreprise.

Quand le bénéfice net réalisé pendant les années de guerre n'excède pas le montant du bénéfice normal, le contribuable a la faculté de faire une déclaration simplement négative.

*
* *

Il résulte déjà de cette première réalisation des obligations de la loi une difficulté pour les médecins à s'y soumettre.

Beaucoup de médecins ne tiennent pas de comptabilité — ils n'y sont pas tenus — et il leur est impossible en 1920 de savoir ce qu'ils ont gagné en 1911, 1912 ou 1913. Le sauraient-ils, que leur situation financière ne pourrait souvent pas équitablement être jugée d'après ces données.

Il ne s'agit pas d'une usine qui fonctionne aujourd'hui comme il y a neuf ans, avec les mêmes machines et la même main-d'œuvre, il ne s'agit pas de l'exploitation d'un brevet, ni de l'achat ou la vente de marchandises. Si l'usinier, si le commerçant ont trouvé par le fait de la guerre des débouchés nouveaux, s'ils ont passé des marchés à des tarifs supérieurs pour les mêmes produits et si on les impose pour cette majoration, c'est que les avantages qu'ils ont tirés de la guerre viennent de circonstances extérieures influant sur une exploitation objective.

Pour le médecin, la situation est tout autre : les ressources qu'il tire de sa profession sont, si je puis dire, d'origine subjective. Le talent, la science, l'expérience s'accroissent avec les années d'exercice, et c'est par son travail personnel que le médecin améliore sa situation. Il est évident que le jeune docteur de 1911 doit en 1920 gagner beaucoup plus, et la proportion entre les recettes des deux années, proportion indépendante de la guerre, est due à son activité, à son intelligence, à son travail.

En un mot, on ne peut comparer le commerçant, l'industriel qui a augmenté ses gains en exploitant la même affaire, qui doit ses ressources extraordinaires à un état de fait qui lui est étranger, et le médecin, dont les bénéfices supplémentaires suivent la courbe normale des progresssions professionnelles, et ne sont dues qu'à un facteur subjectif.

Faut-il ajouter que le prix actuel de la vie, que les tarifs des instruments chirurgicaux, et la hausse des loyers feront pour le médecin gagnant actuellement le double de ce qu'il gagnait en 1913, un budget sensiblement égal sinon inférieur à celui d'avant-guerre.

*
* *

A ces difficultés qui rendront souvent la déclaration du médecin à la fois inéquitable et irréalisable viennent s'ajouter toutes les impossibilités qui résultent du contrôle des commissions.

Si on s'en tenait aux déclarations des médecins, déclarations qui peuvent être simplement négatives, le mal ne serait pas encore trop redoutable, mais la loi de 1916 a organisé toute une procédure de vérification.

Il y a dans chaque département une commission du premier degré. Cette commission, composée de fonctionnaires, a pour mission d'examiner les déclarations. Elle peut entendre les intéressés et se

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

faire communiquer par eux tous les documents nécessaires pour établir les bases d'imposition.

Elle peut faire procéder à des vérifications sur place, elle a le droit de contrôler les livres du contribuable (Décision du 23 mars 1917, D. P, 1917, chron., p. 17).

C'est sur ce point principalement que l'application de la loi de 1916 aux médecins d'impossible devient scandaleuse : on veut obliger des médecins, tenus par le plus sacré des devoirs professionnels au secret absolu, à porter devant un aréopage de fonctionnaires leurs livres, leurs correspondances, leurs documents professionnels.

La loi les contraint de commettre un délit s'ils veulent échapper à une taxation arbitraire, et le Conseil d'État se prête à cette provocation illégale, contraire à toute tradition et à tout principe.

On ne saurait protester avec trop d'indignation contre ces atteintes constantes que les pouvoirs publics portent au secret professionnel, qui est une garantie pour tous les malades, c'est-à-dire pour tout le monde, et qu'il sera trop tard de rétablir dans son intégralité quand on se sera aperçu que la santé publique est liée à la certitude du secret pour le malade.

Il faudra donc ou que les commissions s'en remettent aux déclarations des médecins, mais alors elles ne rempliront pas les devoirs de leur charge, et que ceux-ci puissent établir une déclaration globale sans être tenus à aucune justification, ou qu'on déclare officiellement que le secret médical est un leurre, une formule dépourvue de sens et un attrape-nigaud.

***

Prévoyons une objection ; on nous répondra : Vous êtes protégés par l'article 18 de la loi de 1916 qui soumet à l'obligation du secret professionnel toute personne appelée, à l'occasion de ses fonctions ou de ses attributions, à intervenir dans l'établissement, la perception ou le contentieux de l'impôt.

On dira que cette obligation est garantie par la sanction de l'article 378 du Code pénal, qui, par une suprême ironie, est justement celui qui punit les médecins qui auront révélé des secrets, d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 100 francs à 500 francs.

Le secret devient chimérique !

La naissance, la mort obligent le médecin à des déclarations ; le délit, le crime en font un dénonciateur officiel ; la loi de 1892 le soumet à des déclarations pour les maladies épidémiques ; la loi de 1898 sur les accidents de travail le relève du secret pour établir ses rapports ; on connaît les menées officielles pour la tuberculose, les efforts faits pour la syphilis et les victorieuses réponses de nombreux médecins aux questions indiscrètes de certains présidents de cour d'assises.

On veut reculer le secret professionnel d'un «cran» et le reporter au second degré ; on veut que ; pour toutes les maladies quelles qu'elles soient, quelques fonctionnaires deviennent les dépositaires légaux des secrets médicaux, et que les aveux, les confidences des malades traînent pêle-mêle au ministère des Finances avec je ne sais quels marchés d'avions et quelles fournitures de morues.

Nous touchons à l'invraisemblable.

Sans doute la Cour de cassation a jugé, le 11 décembre 1919, qu'en assimilant les membres de la commission aux personnes visées par l'article 378 du Code pénal et dépositaires par état ou profession des secrets qu'on leur confie, le législateur a entendu assurer au contribuable la garantie que les documents soumis à l'examen de la commission ne seraient pas divulgués, mais il s'agit dans cet arrêt d'une dénonciation pour spéculation illicite faite par des agents des contributions indirectes contre le commerçant qui avait fourni ses livres à leur investigation (*Gazette du Palais*, 1919-2-368).

Ainsi des agents de la commission ont fourni au parquet les éléments d'une poursuite pour hausse illicite en se fondant sur les documents à eux confiés par un contribuable.

Je sais que la Cour de cassation a déclaré cette poursuite irrecevable en raison de l'obligation au secret prévue par la loi ; mais il n'en semble pas moins que des agents des contributions indirectes, des substituts, des juges, des conseillers, des greffiers, des huissiers ont connu ces pièces... peut-on dire qu'elles soient encore secrètes ?

Et puis, cette obligation du secret, d'après le texte de l'article 18, a pour but de garantir *directement* le contribuable contre les curiosités des agents du fisc ; elle est faite pour rassurer le commerçant, l'industriel contre ce « droit de vue » sur sa comptabilité.

Le médecin, en tant que professionnel, peut être rassuré ! On ne le poursuivra ni pour avortement, ni pour homicide par imprudence, ni pour détention d'opium après l'examen de ses documents.

Les clients, les malades, seront-ils aussi tranquilles ?

Il sera odieux aux malheureux qui sont dans l'obligation de dépouiller tout amour-propre devant le médecin, de savoir que les diagnostics, les examens, les opérations vont être examinés, vérifiés, supputés, appréciés par des fonctionnaires des contributions indirectes, de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Il sera dangereux pour le pays que les malades hésitent à se soigner, craignant d'avouer leurs fai-

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

blesses, se méfiant du médecin comme on se méfie du fisc et sachant désormais que, s'ils guérissent, ils resteront pourtant syphilitiques ou tuberculeux pour les membres éminents d'une administration financière, qu'on se plaît à ne plus nous envier.

Nous voyons donc que la décision du Conseil d'État, qui a suivi la loi à la lettre, sans en rechercher ni l'esprit, ni l'impossibilité d'exécution, ne peut être qu'un arrêt provisoire, issu d'un pourvoi trop vite jugé et qui ne résiste pas à l'examen.

Rappelons, enfin, aux conseillers d'État que tout ce qu'ils feront contre le secret professionnel du médecin, porte atteinte à la santé et à la vie d'un pays qui a déjà trop souffert de l'étranger pour être encore victime, après une victoire ruineuse, de l'offensive administrative.

ADRIEN PEYTEL,
*docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*

## VARIÉTÉS

### ORFILA ET L'AFFAIRE LAFARGE

*Cette histoire, bien qu'ancienne, continue de passionner les experts et les avocats. Les chimistes en particulier, puisqu'il s'agit d'une affaire d'empoisonnement, maintiennent leur désaccord à l'état d'irréductibilité. La leçon inaugurale de M. le professeur Balthazard a provoqué, de la part de M. Denigès, la réponse que nous reproduisons ci-dessous, après l'avoir soumise à M. Balthazard. Ce dernier, dans sa courte réplique, « considère cette petite polémique comme terminée ». Nous aussi.* H.

RÉPONSE DE M. G. DENIGÈS

Dans sa leçon inaugurale du Cours de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris sur *Orfila et l'affaire Lafarge* (1), leçon qui pourrait aussi bien s'intituler : *Essai sur la réhabilitation scientifique d'Orfila et sur la disqualification de Raspail*, M. le professeur Balthazard me met en cause et, paraissant me considérer comme le champion irréductible d'une mauvaise cause, ne cédant que contraint et forcé aux arguments accablants de l'adversaire, écrit la phrase suivante qui semble la conclusion d'une polémique n'ayant, d'ailleurs, jamais existé :

« M. Denigès prétendra-t-il encore que, sur ce point, Raspail avait raison contre Orfila? »

Ce point, c'est l'évaluation du poids d'arsenic trouvé, par le fameux toxicologiste, dans le cadavre de Lafarge. Or cette évaluation est dépendante de deux facteurs : 1° le poids moyen d'une tache d'arsenic très nette, telle

(1) *Paris médical*, 9e année, n° 47, 23 novembre 1919, page 401.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

qu'on en obtient en écrasant sur une surface froide (assiette, capsule de porcelaine, par exemple) la flamme arsénifère d'un appareil de Marsh en action ; 2° le nombre de ces taches.

Sur le premier facteur et pour répondre à une question précise qui m'avait été posée, j'ai en effet écrit, en 1913 (1), les lignes suivantes : « Si l'on introduit, dans un appareil de Marsh en activité, un demi-milligramme d'arsenic à l'état d'acide arsénique (et non, comme me le fait dire M. Balthazard, dans sa leçon, en chauffant un anneau d'arsenic d'un demi-milligramme dans un courant d'hydrogène), il est possible, au chimiste le moins expérimenté, de *couvrir* très rapidement, de nombreuses taches bien caractéristiques, une ou deux assiettes de porcelaine. Dans cette expérience que j'ai maintes fois répétée, j'ai pu obtenir jusqu'à cent taches extrêmement nettes.

« Or, en admettant que, dans cet essai, aucune perte en arsenic ne se soit produite — ce qui est pratiquement irréalisable, le demi-milligramme d'arsenic mis en œuvre se serait réparti entre ces cent taches de telle sorte qu'en admettant que ces endroits arsenicaux soient sensiblement égaux, chacun représenterait, *au plus*, un demi-milligramme, divisé par cent, soit un demi-centième de milligramme. »

L'expérience n'est pas nouvelle, dit M. Balthazard, Villain l'ayant entreprise sur les conseils de Chevalier. Que le nouveau professeur de médecine légale se rassure ; je n'ai jamais eu la pensée de considérer cette expérience comme une nouveauté, je ne l'ai jamais donnée comme telle et n'ai nullement l'intention de la faire figurer dans mes titres scientifiques. Elle a tout au plus, pour moi, la valeur inventive d'une de ces nombreuses démonstrations de cours que chaque professeur de sciences expérimentales imagine, constamment, pour illustrer un fait auprès de son auditoire.

Mais, si peu nouvelle qu'elle soit, M. Balthazard la préfère cependant à celle de Villain — dont les conclusions (un tiers de centième de milligramme par tache) sont moins favorables à sa thèse — puisqu'il adopte mes chiffres après les avoir, toutefois, fait vérifier par son chef des travaux de toxicologie, M. Kohn-Abrest, qui arrive « au même résultat » que moi.

Donc, si mon expérience n'est pas nouvelle, elle a au moins le mérite de l'exactitude, contrairement à celle de mon prédécesseur et, sur ce premier point, nulle contestation.

Le second (le nombre de taches présentées par Orfila) est d'un ordre tout différent : il est, simplement, invérifiable et il faut s'en tenir, à son sujet, aux documents parfois bien divergents que nous ont laissés les documents de l'époque.

Ce nombre, Raspail — au moins pour les taches *pouvant* être réellement constituées par de l'arsenic provenant des organes et non suspect d'avoir été apporté par des réactifs non préalablement essayés à blanc — l'évalua à quelques unités, soit à un centième de milligramme tout au plus. Orfila, d'après M. Balthazard, estima qu'il était

(1) Madame Lafarge, par ADRIEN VARLOY. Paris, H. Daragon éditeur, 1913, p. 236.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

d'une centaine, en tout cas qu'il ne représentait même pas un demi-milligramme de toxique (1).

Où est la vérité, entre ces deux affirmations si éloignées? Ne paraîtrait-il pas invraisemblable que Raspail — bien qu'un journaliste (cité par M. Balthazard) ait dit de lui qu'il n'était jamais de l'avis de quelqu'un — niant l'évidence, ait réduit, ainsi qu'il l'a fait, le nombre des taches présentées, s'il n'eût eu des raisons majeures de faire les plus expresses réserves sur l'origine de la plupart d'entre elles?

Ces réserves, qu'un des co-experts d'Orfila, Dubois, a plus ou moins explicitement émises dans sa déposition, persistent encore pour tout toxicologiste qui étudie sans passion l'expertise et la déposition du professeur parisien relative à sa technique et à ses résultats.

Orfila et ses co-experts firent, en effet, trois opérations distinctes sur les matières gastro-intestinales et viscérales : dans l'une, ils recherchèrent le poison après destruction nitrique et trouvèrent «peu d'arsenic»; dans la seconde, où ils préparèrent un produit de décoction dans l'eau bouillante, ils obtinrent «une quantité d'arsenic à peu près égale à celle que leur avait donnée le premier essai». Enfin, le résidu solide de cette décoction, brûlé par le nitrate de potasse, leur fournit : «une quantité très notable d'arsenic qui doit être évaluée, *au moins*, à douze fois celle que nous avons retirée dans chacune de nos premières expériences, et encore nous n'avons pas même cru devoir agir sur la totalité de notre produit ; nous l'avons jugé inutile». (treizième audience).

Ainsi, d'après Orfila (qui estimait à un demi-milligramme, au plus, *la totalité* de l'arsenic retiré de ses trois essais), la décoction aqueuse prolongée d'une masse d'organes renfermant de l'arsenic n'enlève, à ces organes, que moins du treizième $\left(\frac{1}{1+12}\right)$ de ce métalloïde, c'est-à-dire moins de 8 p. 100 (2), le reste (plus des 92 centièmes) étant retenu par la gangue organique et libérable seulement par l'incinération nitratée.

Or, l'expérience d'Orfila, textuellement renouvelée à l'instigation de M. Balthazard par M. Kohn-Abrest, a conduit ce dernier à des résultats tout à fait différents. Dans la décoction aqueuse, filtrée au bout de quatre heures d'ébullition, de 100 grammes de foie d'un animal intoxiqué par injection sous-cutanée d'un produit arsenical, M. Kohn-Abrest a trouvé autant d'arsenic, $1^{mg},8$ (soit 18 milligrammes par kilogramme) que dans le résidu solide.

La question est donc jugée, comme le dit M. Balthazard, mais elle l'est dans le sens réel qu'on lui doit attribuer et non en faveur de la thèse d'Orfila, car, si l'eau bouillante n'enlève pas tout l'arsenic contenu dans les viscères, elle en prend cependant la moitié et non moins des 8 et même des 4 centièmes (voir note ci contre), comme l'avait prétendu ce chimiste, et la différence est énorme. D'où

(1) Voici, d'ailleurs, le texte de la déposition d'Orfila (quinzième audience) : «Cet arsenic est en si petite proportion qu'il serait bien difficile de le peser; je ne pense pas qu'on puisse en évaluer la quantité à un demi-milligramme.» M. Orfila accompagne encore ces mots d'un geste dubitatif.

(2) En réalité, si l'on admet l'affirmation de M. Balthazard, dont il est question plus loin, d'après laquelle Orfila n'aurait traité, dans l'appareil de Marsh, que la moitié des liquides de la calcination des viscères, cette portion serait réduite à moins de 4 p. 100.

# PRODUITS SPÉCIALISÉS PRÉPARÉS PAR LES
# LABORATOIRES CIBA

## PHYTINE CIBA

Principe phospho-organique des céréales, contenant 22 % de phosphore. Le plus assimilable des médicaments phosphorés. Tonique et reconstituant. Stimulant des échanges nutritifs.
*Cachets — Granulé — Gélules — 0 g. 50 à 1 g. 50 par jour*

## FORTOSSAN CIBA

Phytine spéciale pour les nourrissons. — Rachitisme, scrofulose et tuberculose infantiles, retard de la dentition, convalescence, chorée, etc.

## FERROPHYTINE CIBA

Sel ferrique neutre de l'acide an-oxym. diphosphorique à l'état colloïdal, contenant 7.5 % de fer et 6 % de phosphore, ces deux éléments sous forme très assimilable. — Spécifique des états chloro-anémiques et de l'hypoglobulie.
*Granulé et cachets. — 1 gr. à 1 gr. 50 par jour.*

## PHYTINATE DE QUININE

Phosphate organique de quinine. — Analgésique, anti-infectieux et antigrippal. Très bonne tolérance gastrique. *Comprimés à 0 gr. 10.*

## DIGIFOLINE CIBA

Préparation digitalique totale contenant tous les principes cardio-actifs de la plante, mais dépourvue de ses substances inutiles ou irritantes. — Stable — D'action constante — Toujours bien tolérée.
*Comprimés à 0 gr. 10 — Ampoules de 1 cm³.*
Même posologie que la poudre de feuille de digitale.

## PÉRISTALTINE CIBA

Spécifique de la constipation habituelle et de l'atonie intestinale.
*Comprimés à 0 gr. 10. — Ampoules de 1 cm³ 5.*
Voie buccale : 1 à 4 comprimés.
Voie hypodermique : 1 à 2 ampoules.

## LIPOIODINE CIBA

Ether gras iodé, contenant 41 % d'iode organiquement combiné. Egale les iodures comme efficacité thérapeutique, mais beaucoup mieux toléré. Hypotenseur et action antisyphilitique certaine.
*Comprimés de 0 gr. 30. — 2 à 8 par 24 heures*

## DIAL CIBA

Hypnotique anti-nerveux. Procure un sommeil calme et réparateur. — Action sédative utile dans psychoses, épilepsie, tétanos, traumatismes, etc.
*Comprimés de 0 gr. 10 — 1 à 3.*

## ELBON CIBA

Antipyrétique pour bacillaires ne provoquant ni sueurs ni collapsus et agissant comme antiseptique des voies aériennes (élimination d'acide benzoïque) et modificateur de l'expectoration.
*Comprimés de 1 gr. — 2 à 7 par 24 heures.*

## SALÈNE CIBA

Analgésique externe. — Succédané inodore et non irritant du salicylate de méthyle. — Action rapide dans toutes les algies et particulièrement : rhumatisme aigu, goutte, lumbago, névrite, etc.
*Se formule pur ou en liniments.*

## SALÉNAL CIBA

Onguent au Salène. — Présenté en tubes de 30 gr. vendus 1 fr. 50.

## VIOFORME CIBA

Antiseptique pulvérulent à base d'iode. — Excellent épidermisant. Action rapide dans les ulcères variqueux, le chancre mou, les escarres, etc.
*Se formule pur ou associé, en poudre ou en pommades*

## VIOFORMOL

Traitement local des cystites chroniques et des cystites bacillaires.

## OVULES AU VIOFORME

Antiseptiques, décongestionnants et désodorisants.

## POMMADE OPHTALMIQUE AU VIOFORME

Spécialement préparée pour l'usage oculistique.
Plaies de la cornée, kératites. — *Tube spécial.*

## COAGULÈNE CIBA

Hémostatique organique. — Traitement des hémorragies diverses, de l'ulcus hémorragique, des hémoptysies, de l'hémophilie, etc.
*Utilisable par voie externe, interne, sous-cutanée.*

## RÉSYL

Ether glycéro-gaïcolique soluble pour le traitement de la tuberculose et autres affections broncho-pulmonaires, du lymphatisme, de la scrofule.
Extrêmement bien toléré, tonique, apéritif.
*Sirop de saveur agréable, 2 à 3 cuillerées à café.*
*Comprimés, 2 à 3. — Ampoules de 2 cm³.*

**Echantillons et Littérature:**
**O. ROLLAND, Phᵉⁿ 1, Place Morand. LYON**



## VARIÉTÉS *(Suite)*

venait donc l'excédent trouvé et ayant fourni des taches si nombreuses sur la troisième assiette? La réponse s'impose ou, du moins, se pose, troublante, vis-à-vis du nitrate de potasse réactif, apporté de Paris par Orfila et non essayé, au moment de l'expertise de Tulle, devant les experts réunis.

Il ne faut donc point faire un grief à Raspail — dût-on lui reprocher certaines opinions discutables, sur de tout autres sujets — d'avoir élevé, en ces tragiques circonstances, des doutes déjà ressentis par la conscience peut-être ombrageuse mais loyale de Dubois et qu'auraient partagés bien des experts appelés à apprécier les conclusions d'Orfila, et d'avoir réduit à une quantité bien plus faible la valeur indiquée par ce dernier. Mais, même en admettant le chiffre maximum d'Orfila et en tenant compte des erreurs des anciennes techniques, la dose accusée concorde-t-elle avec celles qu'on obtient dans le cas d'un empoisonnement certain par l'arsenic?

M. Balthazard faisant valoir, d'une part, qu'Orfila n'avait traité, dans l'appareil de Marsh, que la moitié des liquides provenant de la calcination des viscères et que, d'autre part, la moitié des viscères prélevés à l'exhumation avait été utilisée dans l'expertise des pharmaciens de Limoges, admet que le médecin légiste de Paris démontrait la présence de 0 gr 002 d'arsenic (0 mg,5 × 2 × 2); « sans compter, ajoute-t-il, celui qui se trouvait sûrement dans les viscères non examinés, en particulier dans les centres nerveux où le poison est plus abondant que dans les autres organes (1), dans le cas d'empoisonnement subaigu ».

Il n'est point téméraire d'admettre que les expertises susdites aient, ensemble, utilisé au moins 2 kilogrammes d'organes; mais réduisons ce chiffre à 1 kilogramme, ce qui est certainement au-dessous de la vérité puisque, dans un autre essai, les experts examinant les muscles de la victime opérèrent, en une seule fois, sur *deux livres*, soit 1 kilogramme de chair.

Donc, les organes de Lafarge avaient décelé, au plus, 2 milligrammes d'arsenic par kilogramme. M. Kohn-

(1) Nous ne nous attarderons pas à discuter cette affirmation de la localisation de l'arsenic dans les centres nerveux, soutenue inopinément, en 1875, par Scolosuboff, controuvée ensuite par Ludwig et l'école nancéienne, notamment par Garnier et dont je croyais avoir démontré définitivement l'inanité par maintes publications dont la première remonte à une vingtaine d'années (affaire Fayolle) et que tous les travaux, les plus récents, n'ont fait que confirmer.

Je ne citerai que quelques chiffres publiés en collaboration avec M. Blarez dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, n° 134, nouvelle série, t. IV, à propos du triple empoisonnement de Saint-Clar, (reconnu à l'audience par l'accusée elle-même, Rachel Galtié). Dans les organes des trois victimes nous avons trouvé, respectivement, en milligrammes d'arsenic par kilogramme d'organes et comme moyenne des dosages très concordants, faits séparément par chacun de nous :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Intestins et estomac | 950 | 890 | 900 |
| Foie | 217 | 330 | 258 |
| Reins | 310 | 365 | 160 |
| Muscles | 8 | 8,5 | 4 |
| Cerveau | 2 | 2 | 4 |

On voit que le cerveau est l'organe qui emmagasine le moins d'arsenic (empoisonnements aigus et subaigus).

Cf. également le rapport de MM. Blarez et Barthe sur le quadruple empoisonnement de l'affaire Gilbert (*Bull. Soc. de pharmacie de Bordeaux*, 1909).

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Abrest, à la demande de M. Balthazard, ayant comparé le procédé de calcination par le nitrate de potasse aux procédés modernes, a trouvé que le premier conduisait à une perte de plus du tiers du toxique, ce qui hausse notre chiffre à un peu plus de 3 milligrammes. Admettons, enfin, que les traces d'oxygène (1) contenues dans l'appareil de Marsh primitif des experts, ainsi que celles (supposées) de produits nitreux dans les liquides de destruction, aient encore amené une perte en arsenic de 50 p. 100, ce qui est considérable, nous arrivons à environ 6 milligrammes d'arsenic par kilogramme d'organes. Mettons 10 milligrammes, en exagérant au delà du vraisemblable toutes les causes de pertes du poison.

Malgré cela, ce chiffre n'est qu'une fraction infime de ce qu'on trouve dans les empoisonnements avérés par l'arsenic. Comparé aux résultats trouvés dans le triple empoisonnement de Saint-Clar, cité dans une des notes ci-dessous, il ne représente qu'un peu plus du centième de ce qui a été trouvé, pour un même poids d'organes, dans la masse gastro-intestinale et 4 centièmes, en moyenne, de ce qu'ont décelé le foie et les reins.

En présence de ces éléments de comparaison, je maintiens donc, en les fortifiant des expériences nouvelles de M. Kohn-Abrest, les conclusions de la lettre (d'ailleurs non destinée originellement à la publicité) que j'adressais en novembre 1912 à un descendant de la famille Lafarge, M. Martin Ginouviez qui, sachant que je m'étais beaucoup occupé de la toxicologie de l'arsenic et que j'avais, à ce sujet, été chargé d'un rapport au Congrès international de Liége, en 1905, me priait de lui donner mon opinion sur l'affaire Lafarge au point de vue chimique. Je lui écrivais que si les documents (de cet ordre, bien entendu) arrivés jusqu'à nous relativement à cette affaire sont bien exacts, on ne trouverait actuellement aucun toxicologiste qui oserait conclure à l'empoisonnement par l'arsenic avec des preuves chimiques si fragiles.

M. Balthazard prétend bien qu'Orfila a dit simplement qu'il existait de l'arsenic dans le corps de Lafarge et ne s'est jamais prononcé sur la question de l'empoisonnement qui, ajoute-t-il, ne lui fut d'ailleurs pas posée — ce qui est bien étrange, puisqu'il est constant que, dans des circonstances analogues, la question d'empoisonnement est *toujours* posée aux experts; — il n'en est pas moins vrai que Marie Cappelle, femme Lafarge, reste, aux yeux de la postérité, l'empoisonneuse célèbre démasquée par les expériences d'Orfila. Or le résultat de ces expériences, je viens d'en essayer la démonstration, bien loin de fortifier, ne ferait qu'amoindrir la suspicion d'empoisonnement beaucoup plus compatible avec les symptômes présentés par Lafarge qu'avec les témoins chimiques apportés par Orfila.

Aussi, sans prendre parti, ce qui n'est pas mon affaire, pour ou contre la culpabilité de Mme Lafarge; sans faire état du rôle, jamais éclairci, joué en cette ténébreuse affaire par le commis faussaire Denis Barbier, rôle jugé capital par les lafargistes et nié ou rigoureusement passé sous silence par leurs adversaires; enfin, sans même rejeter absolument l'idée d'empoisonnement, je continue plus que jamais à penser, avec Raspail, que la certitude de cet empoisonnement était loin d'être fondée sur des preuves chimiques inattaquables.

(1) Il ne devait certainement pas y en avoir beaucoup, car, sans cela, l'appareil eût explosé à l'allumage et puis son action destructive, immédiate, sur l'hydrogène arsénié est bien problématique et, en tout cas, reste à établir par des expériences précises.

### RÉPLIQUE DE M. BALTHAZARD.

M. Denigès ayant publié de divers côtés (2) qu'Orfila, dans l'affaire Lafarge, n'avait pu péniblement présenter qu'une ou deux taches nettes sur ses assiettes d'épreuve, j'ai dû relever dans ma leçon une erreur matérielle, si préjudiciable pour la mémoire du créateur de la toxicologie.

Je n'ai mis en cause M. Denigès que sur ce seul point, au sujet duquel on ne trouve aucune explication dans l'article qu'insère le *Paris médical*.

M. Denigès déplore par contre, comme il convient, l'ignorance de la localisation de l'arsenic dont fait preuve un professeur de médecine légale, qui a écrit que dans les centres nerveux « le poison est généralement plus abondant que dans les autres organes dans les cas d'intoxication subaiguë ». M. Denigès ne peut pourtant pas rayer d'un trait de plume les expériences poursuivies chez le chien par Scolosuboff et dont les résultats ont été confirmés chez l'homme par Ogier. Je me bornerai à rapporter les analyses de Gascard (3) dans deux cas d'intoxication arsenicale, l'une suraiguë (mort en vingt-deux heures), l'autre subaiguë (mort en neuf jours); les résultats sont exprimés en milligrammes d'arsenic pour la totalité de chaque organe :

| | Intoxication suraiguë | Intoxication subaiguë |
|---|---|---|
| Estomac et son contenu.......... | 35 | 0,5 |
| Intestin grêle et contenu......... | 298 | 7 |
| Gros intestin .................. | | 0,1 |
| Foie ......................... | 56 | 10,8 |
| Reins......................... | 2,6 | 2,6 |
| Cœur ........................ | | 0,7 |
| Rate ......................... | | 1,1 |
| Masse totale du sang ........... | | 20 |
| *Cerveau* ..................... | 0,1 | 5,4 |

Bien que la quantité totale d'arsenic soit beaucoup plus faible dans le second cas que dans le premier, l'analyse a décelé cinquante fois plus d'arsenic dans le cerveau, où il s'en trouvait plus que dans l'estomac, la rate, les reins, le gros intestin et le cœur.

Je regrette vivement d'avoir été obligé de mettre en cause M. Denigès, pour l'œuvre duquel je professe une sincère admiration et, pour ma part, je considère cette petite polémique comme terminée.

(2) *Journal de médecine de Bordeaux*, 23 mars 1913; lettre adressée à M. Valoy le 1er mars 1913.

(3) *Journal de pharmacie et de chimie*, 1er avril 1913.

## SILHOUETTES MÉDICALES

Par BILS




LE PROFESSEUR VINCENT

# REVUE DES REVUES

**Étude sur l'origine et la nature de la sclérose en plaques** (G. Marinesco, **Rev. neurolog.**, juin 1919).

Depuis les travaux de Pierre Marie, on admet que la sclérose en plaques résulte de lésions vasculaires d'origine infectieuse. En 1917, Ph. Kuhn et Gabriel Steiner ont inoculé à des cobayes et des lapins le sang et le liquide céphalo-rachidien de sujets atteints de sclérose en plaques récente. La plupart des animaux ont présenté, après trois à quinze jours, des troubles de motilité, surtout des membres postérieurs, qui ont rétrocédé en quelques heures ou en quelques jours ou qui se sont transformés en paralysie suivie de mort. Kuhn et Steiner ont trouvé dans le sang de ces animaux un spirochète extrêmement fin, souvent muni d'un point réfringent à une extrémité ; le foie est le seul organe où ils aient retrouvé ce parasite, à l'intérieur des vaisseaux. Ils n'ont pu déceler de spirochètes chez l'homme. Simon a confirmé la transmissibilité du virus de la sclérose en plaques au lapin, après injection sous-durale du liquide céphalo-rachidien. Enfin, Siemerling, en 1918, a retrouvé le spirochète de Kuhn et Steiner dans le cerveau d'un homme atteint de sclérose en plaques.

Marinesco a repris ces expériences, en inoculant à six cobayes le liquide céphalo-rachidien de deux malades atteints de sclérose en plaques assez avancée. Les inoculations intrapéritonéales et intrarachidiennes n'ont pas donné de résultats. Mais deux cobayes, ayant reçu un centimètre cube de liquide céphalo-rachidien par voie intracérébrale, ont présenté, trois à quatre jours après l'inoculation, une parésie du train postérieur ; leur liquide céphalo-rachidien contenait des spirochètes animés de mouvements assez vifs, ayant les caractères morphologiques de ceux de Kuhn et Steiner, et tout à fait distincts du tréponème pâle de la syphilis. La réinoculation à d'autres animaux de ce liquide n'a déterminé aucun trouble. L'expérience renouvelée sur des cobayes et des lapins avec le liquide céphalo-rachidien des deux mêmes malades est restée négative. Marinesco conclut que la sclérose en plaques est une entité nosographique, non un syndrome relevant de causes diverses ; c'est toutefois avec une certaine réserve qu'il considère le spirochète de Kuhn et Steiner comme l'agent pathogène de cette maladie.

L. B.

**Traitement de certaines formes du vertige de Ménière par la trépanation décompressive** (H. Aboulker, **Rev. neurolog.**, juin 1919).

Certains malades atteints de vertige de Ménière présentent, en dehors des symptômes purement labyrinthiques (vertiges, bourdonnements, surdité, vomissements), des signes d'hypertension de l'étage postéro-inférieur, caractérisés par une céphalée à localisation nettement occipitale, un point douloureux à la pression sur l'occipital; en arrière de l'apophyse mastoïde, une amélioration immédiate des symptômes par la ponction lombaire. En dehors du traitement étiologique (néphrite, diabète, syphilis), ces malades doivent être soumis pendant longtemps à la médication hypotensive médicamenteuse et à l'emploi systématique de la saignée et de la ponction lombaire. La craniectomie est indiquée après l'échec de ce traitement ; elle fait disparaître les vertiges, les vomissements et la douleur ; les bourdonnements diminuent, mais la surdité persiste. Avec le trépan à main, sous anesthésie locale, on résèque l'écaille de l'occipital dans l'étendue d'une pièce de cinq francs. Chez deux femmes ainsi opérées, l'une depuis huit mois, l'autre depuis cinq ans, la guérison se maintient.

L. B.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 24 janvier 1920.*

**Epilepsie et glandes endocrines.** — Pour M. LÉOPOLD LÉVI, les lésions cortico-méningées sont le substratum de l'épilepsie essentielle. Pour que la crise éclate, il faut l'intervention d'un mécanisme toxique, circulatoire, calcifiant, anaphylactique, auquel prennent part les glandes endocrines. La clinique, l'anatomo-pathologie, l'expérimentation montrent l'intervention, dans la genèse des crises épileptiques, des troubles des glandes surrénales, hypophyse, ovaire, thyroïde, parathyroïde.

Les déviations fonctionnelles de ces glandes, leurs lésions anatomiques sont parfois en sens inverse, ce qui précise la nécessité de l'équilibre neuro-endocrinien. Parfois, plusieurs glandes sont touchées simultanément dans l'épilepsie.

**Types de prothèse allemande pour mutilés de guerre.** — M. RŒDERER présente différents types de prothèse allemande qu'il a pu recueillir et en fait la critique sans vouloir établir de comparaison entre les prothèses allemande et française. Il attire l'attention sur ce fait que la prothèse immédiate a été systématiquement appliquée à tous les amputés du membre inférieur, d'où, plus rapide reprise de la vie courante. Aux membres supérieurs, les recherches d'accessoires de travail ont été extrêmement poussées. Il faut signaler également, dans la prothèse allemande du membre supérieur, la recherche fréquente de la vitalisation des moignons suivant la méthode italienne.

**Sur les variétés rares de bradycardie, avec projections de tracés polygraphiques.** — Sur ce sujet très technique, illustré de documents graphiques recueillis par l'auteur, M. MOUGEOT (de Royat) envisage en particulier les pouls lents de variétés rares : 1° la dissociation auriculo-ventriculaire d'apparence complète que débloque soit l'atropine, soit l'adrénaline ; 2° la bradycardie sinusale totale dans sa variété rare, réfractaire aux épreuves de l'atropine, du nitrite d'amyle et de la compression oculaire ; 3° la bradycardie nodale de James Mackensie, pour laquelle il propose une théorie : l'existence d'un block sino-auriculaire total.

**Radiomensuration du rachis et du thorax** (avec projections). — M. SANDOZ présente un nouvel appareil de mensuration de la colonne vertébrale et du thorax au moyen de la radiographie, qui peut être également utilisé pour le repérage des lésions viscérales, caractérisé par des moyens de fixation rigoureuse du sujet et des points de repère fixes constitués par deux fils entre-croisés.

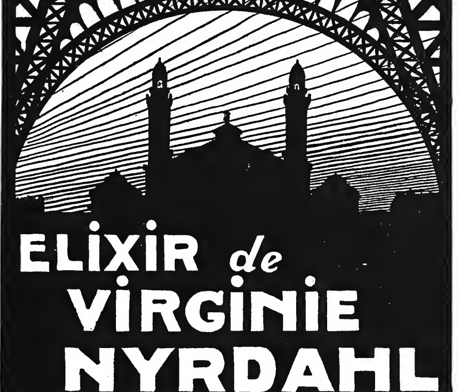
Cet appareil permet de se rendre compte exactement des déviations vertébrales et des déformations thoraciques et de juger de la valeur réelle des méthodes de redressement.

**Résultats du forage de la prostate** (avec projections). — Par son procédé du forage de la prostate, qu'il emploie dans les causes de rétention d'urine d'origine prostatique (au cours d'abcès chroniques de la prostate, de polypes de l'urètre postérieur ou du verumontanum, d'inflammation chronique de la portion antérieure de la prostate), M. LUYS, évitant ainsi la prostatectomie, acte chirurgical important et souvent disproportionné avec la lésion à traiter, obtient une proportion de guérisons de 85 p. 100.

**Scoliose. Assouplissement en position d'Abbott.** — Pour M. BARBARIN, la méthode d'Abbott seule donne des résultats dans les scolioses graves, invétérées.

Dans les scolioses souples, réductibles, toutes les méthodes de gymnastique peuvent et doivent donner des résultats entre les mains des spécialistes qui savent modeler un thorax, lui refaire des muscles et établir un programme d'exercices rationnels. M. RŒDERER partage les vues de M. Barbarin au sujet de la division des scolioses en réductibles et irréductibles, ces dernières seules devant être traitées par la méthode d'Abbott. Pour M. Rœderer, la gymnastique respiratoire est un des éléments essentiels de la méthode d'Abbott; malheureusement, la position fléchie est défavorable à la respiration profonde.

H. DUCLAUX.




*Souverain contre :*

**VARICES**

**VARICOCÈLE**

***PHLÉBITES***

**HÉMORROÏDES**

**ACCIDENTS**

de la

**PUBERTÉ**

et de la

**MÉNOPAUSE**

*(Congestions et Hémorragies)*

---

**PRODUITS NYRDAHL**

*20, rue de La Rochefoucauld*

**PARIS**

---

EN VENTE DANS TOUTES
:: :: LES PHARMACIES :: ::

---

TUBERCULOSE • LYMPHATISME • ANÉMIE • TUBERCULOSE

# TRICALCINE

## RECONSTITUANT

LE PLUS PUISSANT – LE PLUS SCIENTIFIQUE – LE PLUS RATIONNEL

■■■

## LA RÉCALCIFICATION

ne peut être **ASSURÉE** d'une façon **CERTAINE PRATIQUE**

QUE PAR LA **TRICALCINE**

A BASE DE SELS CALCIQUES RENDUS ASSIMILABLES

**TUBERCULOSE** PULMONAIRE – OSSEUSE
PÉRITONITE TUBERCULEUSE

RACHITISME - SCROFULOSE

ALLAITEMENT - CROISSANCE

TROUBLES DE DENTITION - CARIE DENTAIRE

DYSPEPSIES ACIDE - ANÉMIE

CONVALESCENCES - FRACTURES

se vend :
**TRICALCINE PURE**
EN
POUDRE, COMPRIMÉS, GRANULÉS, ET CACHETS

**TRICALCINE CHOCOLATÉE**
Préparée spécialement pour les Enfants

**TRICALCINE**
*Méthylarsinée*
*Adrénalinée*
*Fluorée*
*en cachets seulement*

Échantillons et Littérature sur demande
LABORATOIRE des PRODUITS "SCIENTIA"
10, Rue Fromentin
PARIS

CROISSANCE • RACHITISME • SCROFULOSE •

DYSPEPSIE NERVEUSE • TUBERCULOSE

• CARIE DENTAIRE • DIABÈTE •

# NOUVELLES

**Légion d'honneur.** — M. Alvernhe (J.-L.-M.), médecin inspecteur de l'armée, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

**L'éducation physique au ministère de l'Hygiène.** — Le *Journal officiel* du 15 février a publié un arrêté aux termes duquel il est institué au ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales une commission chargée de rechercher les meilleurs moyens de développer le goût et la pratique des sports.

La commission ainsi créée compte une cinquantaine de membres, parmi lesquels figurent des délégués des ministères de la Guerre, de la Marine et de l'Instruction publique et les principales personnalités sportives.

**Réorganisation de l'école du Service de santé.** — L'*Officiel* du 15 février a publié un décret relatif à la réorganisation de l'école d'application du service de santé militaire.

Le stage dans cette école des médecins et pharmaciens aides-majors de 2e classe, au lieu d'être accompli comme par le passé dès la sortie de l'Ecole de Lyon, ne commencera désormais qu'un an après, lorsque les élèves auront effectué une année de service dans les hôpitaux militaires.

En outre, il a paru nécessaire d'envisager le rattachement éventuel de l'hôpital militaire Percy à l'Ecole d'application du service de santé pour le cas où les services de l'hôpital du Val-de-Grâce viendraient à être insuffisants pour l'enseignement clinique.

**Incorporation de la classe 1920.** — La classe 1920 sera incorporée en mars. L'incorporation sera toutefois retardée jusqu'au 1er octobre pour les étudiants, qu'ils appartiennent à l'enseignement supérieur, secondaire ou primaire, dans le but de leur permettre de passer leurs examens de fin d'année scolaire.

**Association professionnelle des journalistes médicaux français.** — L'Assemblée générale annuelle aura lieu le 25 février 1920 à 17 heures à la Faculté de médecine de Paris.

Ordre du jour : Compte rendu du secrétaire général. Compte rendu financier. Modifications aux statuts. Articles de déontologie soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Admissions. Election du bureau.

**Bourse d'études.** — L'Association des femmes médecins de New-York va attribuer une bourse d'études à une femme docteur pour l'année 1920-1921.

Adresser les candidatures à Mme Thuillier-Landry, 68, rue d'Assas, à Paris.

**La lutte contre le typhus.** — La Commission médicale interalliée, envoyée en Pologne par la ligue de la Croix-Rouge, nous apprend une dépêche datée de Londres, vient de rédiger un mémoire où elle rend compte de sa dernière tournée sur les fronts polonais et à l'intérieur de la Pologne. Elle insiste sur la gravité de l'épidémie qui sévit sur les confins de la Pologne et attire l'attention de l'Europe sur le besoin d'organiser sans délai un grand service de ravitaillement et de secours.

On a signalé ces derniers jours quelques cas de typhus à Paris. L'Assistance publique a donné des instructions pour que l'épouillage soit pratiqué avec soin dans les hôpitaux.

**L'encombrement des maternités.** — La cinquième commission du conseil municipal, présidée par M. Henri Rousselle, a adopté hier les mesures préconisées par M. Autrand, préfet de la Seine, pour remédier à l'encombrement des maternités : secours exceptionnels à toute femme accouchant chez elle ; relèvement de l'indemnité des sages-femmes des bureaux de bienfaisance ; indemnité moyenne de 20 francs par visite médicale. De plus, M. Mesureur a fait connaître qu'il avait pu créer dans les services de l'Assistance publique 300 lits nouveaux pour les accouchements.

**Bureau d'hygiène de Vichy.** — La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène de la ville de Vichy (Allier) est déclarée ouverte.

Le traitement alloué est fixé à 3 600 francs par an.

Les candidats ont un délai de vingt jours expirant le 26 février 1920 pour adresser au ministre de l'Intérieur leurs demandes, accompagnées de tous titres ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des fonctions antérieures.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés.

**A propos de la grippe.** — La Préfecture de la Seine nous adresse l'avis suivant dont elle nous demande l'insertion.

Des cas de grippe assez nombreux sont actuellement constatés dans le département de la Seine.

En vue de permettre aux Services d'hygiène de prendre les mesures sanitaires que nécessiterait une réapparition de cette épidémie, M. le préfet de police croit devoir rappeler l'attention des médecins de département de la Seine sur l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'ils veuillent bien faire connaître au Bureau d'hygiène de son administration tous les cas de grippe, même légers, qu'ils seront amenés à observer, bien que la déclaration en soit seulement facultative et n'ait pas été rendue obligatoire par le décret du 10 février 1903.

Ils sont invités à faire ces signalements à l'aide de cartes-lettres détachées de leur carnet à souche, sous la lettre C, et à consigner dans chaque déclaration :

1° Le nom, l'âge et le domicile du malade ;

2° Tous les renseignements qu'ils auront pu recueillir sur la gravité du cas signalé et sur les cas survenus dans le voisinage et toutes les mesures prophylactiques qu'ils jugeront utiles en dehors de celles qu'ils auraient pu faire appliquer eux-mêmes (désinfection, isolement des malades, transport à l'hôpital, etc.).

**Enseignement d'entérologie pendant les vacances de Pâques.** — Un enseignement pratique d'entérologie sera fait du lundi 29 mars au samedi 10 avril 1920 dans le service du professeur Carnot, à l'hôpital Beaujon, avec la collaboration de MM. Lardennois, Roux-Berger, Mathieu, Harvier, Mauban, R. Glénard, Baudou, Friedel, Gérard et Gardiu. Ce cours est destiné aux médecins qui peuvent disposer de deux semaines de liberté pendant les vacances de Pâques. Il comprendra 22 séances : celles du matin seront réservées aux exercices techniques individuels d'examen et de traitement ; celles de l'après-midi aux leçons, qui auront lieu à 16 heures, sur les questions médicales et chirurgicales relatives aux maladies de l'intestin. Cet enseignement est gratuit. S'inscrire à la consultation de gastro-entérologie de

## NOUVELLES *(Suite)*

l'hôpital Beaujon (service du professeur Carnot, le matin ou par correspondance).

PROGRAMME. — EXERCICES PRATIQUES. — *Lundi 29 mars.* — *Matin.* M. MAUBAN : Technique du tubage duodénal ; Analyse du suc bilio-pancréatique.

*Soir.* M. CARNOT : Ulcère du duodénum ; Ulcère peptique du duodénum ; Ulcérations intestinales.

*Mardi 30 mars.* — *Matin.* M. GÉRARD : Coprologie pratique : recherche du sang, de l'albumine, des résidus ; Epreuves de fermentation : examen microscopique des selles.

*Soir.* M. HARVIER : Entérites aiguës et chroniques ; Entéroptose.

*Mercredi 31 mars.* — *Matin.* M. GARDIN : Examen bactériologique et parasitologique des selles : bacilles dysentériques, amibes, kystes, œufs de parasites.

*Soir.* M. CARNOT : Dysenteries et leur traitement.

*Jeudi 1er avril.* — *Matin.* M. BAUDON : Radiologie intestinale.

*Soir.* M. MATHIEU : Occlusion et perforation intestinales.

*Vendredi 2 avril.* — *Matin.* M. FRIEDEL : Rectoscopie.

*Soir.* M. CARNOT : Les parasitoses intestinales.

*Samedi 3 avril.* — *Matin.* MM. GÉRARD et GARDIN : Exercices de coprologie.

*Soir.* M. HARVIER : Les gastro-entérites de l'enfance.

*Mardi 6 avril.* — *Matin.* M. BAUDON : Exercices de radioscopie.

*Soir.* M. ROUX-BERGER : Appendicite aiguë et chronique.

*Mercredi 7 avril.* — *Matin.* M. FRIEDEL : Exercices de rectoscopie.

*Soir.* M. LARDENNOIS : Stase intestinale chronique, coudures, brides.

*Jeudi 8 avril.* — *Matin.* M. MAUBAN : Techniques de diététique intestinale.

*Soir.* M. HARVIER : Tuberculose et syphilis de l'intestin ; cancer du grêle.

*Vendredi 9 avril.* — *Matin.* M. R. GLÉNARD : Gymnastique abdominale ; Sangles.

*Soir.* M. FRIEDEL : Hémorroïdes ; Fistules et fissures anales ; Abcès de la marge de l'anus ; Recto-colites.

*Samedi 10 avril.* — *Matin.* M. FRIEDEL : Traitements physiothérapiques, massage et électricité.

*Soir.* M. LARDENNOIS : Cancers du côlon et du rectum.

**Un nouveau confrère.** — Nous saluons la naissance d'un nouveau confrère, le *Journal de médecine de Lyon.* Fondé par un groupe de professeurs et de médecins des hôpitaux de Lyon, ce journal compte grouper et publier les travaux de médecine de la région lyonnaise. Sur deux numéros, un sera consacré à des mémoires portant sur un sujet spécial, l'autre renfermera des articles sur des sujets divers. Nous avons en main le premier numéro consacré à la pathologie rénale. Pour ne pas paraître donner une importance exclusive aux travaux locaux, les rédacteurs ont inséré, après les mémoires

## NOUVELLES *(Suite)*

originaux, une revue bibliographique de tous les articles français publiés depuis cinq ans sur les néphrites et les albuminuries.

A l'heure où l'on parle de réagir contre une centralisation excessive, et de faire revivre le régionalisme, l'initiative lyonnaise est particulièrement heureuse. Lyon a toujours été un foyer de décentralisation, et, en ce qui concerne en particulier les sciences médicales, nulle ville en province ne possède en elle-même autant de ressources pour créer un centre autonome. Dans la région où sont nés Claude Bernard et Bichat, où ont travaillé Amédée Bonnet, Ollier, Chauveau, Arloing, où viennent de s'éteindre Jules Courmont, Renaut et Lépine, — nous ne citons de parti pris que les disparus, — nous pouvons être sûrs qu'un journal, résumant les efforts locaux, ne manquera pas d'intérêt.

Nous souhaitons au *Journal de médecine de Lyon* tout le succès qu'il mérite. G. L.

**Réorganisation de l'Inspection médicale des écoles de banlieue.** — Dans la séance du 31 décembre 1919, sur la proposition de M. Léopold Bellan, le Conseil général de la Seine a adopté à nouveau le projet de réorganisation de l'inspection médicale des écoles de banlieue déjà voté en 1914 sur le rapport de M. Dormoy.

Le concours pour un nombre important de places s'ouvrira le mois prochain afin que la réorganisation puisse être effectuée à la rentrée d'octobre.

**Nos diplômes et l'Uruguay.** — Suivant une loi du 15 octobre 1919, les Uruguayens qui auront obtenu les diplômes officiels d'Universités étrangères n'auront plus à subir dans leur pays natal d'examen de revalidation. Les Facultés de médecine françaises ne peuvent qu'être intéressées par cette mesure, qui leur permettra sans doute d'attirer autour de leur enseignement un nombre croissant d'étudiants sud-américains.

**Situations médicales.** — Le gouvernement belge demande des médecins français pour exercer au Congo belge.

Le traitement de début (indemnités comprises), est de 19 400 francs et peut s'élever jusqu'à 25 000 francs. Les voyages et le logement sont à la charge de la colonie.

Pour renseignements, s'adresser au ministère des Colonies à Bruxelles, rue de Namur, 10.

**Repos dominical.** — En Hollande, le cabinet de consultation médicale est fermé le dimanche, sauf cas très urgents. Les visites à domicile sont supprimées sauf pour les malades en traitement. Quant aux visites demandées, la tarification est doublée. Le système se généralise aussi en Belgique.

## NOUVELLES *(Suite)*

**Une grève de médecins.** — Une dépêche de Vienne, reçue ces jours derniers à Paris, annonce que les médecins des hôpitaux de cette ville, ainsi que leurs assistants, viennent de se mettre en grève.

**Institut prophylactique.** — Le Conseil général de la Seine a voté, pour l'année 1920, une subvention de 50 000 francs, à l'Institut prophylactique, dont le siège est à Paris, 60, boulevard Arago.

**Cours pratique de broncho-œsophagoscopie.** — Le Dr GUISEZ recommencera à sa maison de santé-clinique, le jeudi 26 février à 5 heures, ses leçons sur les maladies du *larynx*, de l'*œsophage*, de la *trachée* et des *grosses bronches*.

Cours essentiellement pratique avec examen de malades, interventions, etc.

S'inscrire à la clinique, 15, rue de Chanaleilles (près la rue Vaneau), auprès de la directrice.

### MEMENTO DU MÉDECIN

21 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD, à 10 heures. leçon clinique.

22 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture des conférences de M. FÉCIÈRE sur la radiothérapie des glandes à sécrétions internes et du cancer, à l'hôpital Saint-Antoine.

23 FÉVRIER. — *Paris.* Hôtel-Dieu, 11 h. 30, service de M. le professeur Roger. M. le Dr TRÉMOLIÈRES : Diagnostic des néphrites.

23 FÉVRIER. — *Paris.* Hôpital Saint-Michel (33, rue Olivier de Serres), 12 heures. M. le Dr GOIFFON : Examen microscopique des selles, parasitologie intestinale.

23 FÉVRIER. — *Alfort.* A 8 heures, ouverture à l'École nationale vétérinaire des concours pour la nomination à deux emplois de surveillant des élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon.

*Paris.* Salle du concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, à 14 heures. Répartition des externes des concours de 1909 à 1913.

25 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique d'oto-rhino-laryngologie (hôpital Lariboisière). A 10 heures, leçon clinique par le professeur P. SEBILEAU : Du cancer du sinus maxillaire.

25 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Polyclinique. Présentation de malades. Notions de thérapeutique pratique.

25 FÉVRIER. — *Paris.* Salle des concours de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, à 14 heures. Répartition des externes du concours de 1920.

*Paris.* Dernier délai pour l'envoi au 3e Bureau de la direction de l'enseignement supérieur (ministère de l'Instruction publique) des communications destinées au Congrès des sociétés savantes (mai 1920).

25 FÉVRIER. — *Paris.* Assemblée générale annuelle de l'Association des journalistes médicaux français, à 17 heures, à la Faculté de médecine de Paris.

26 FÉVRIER. — *Paris.* Ouverture du concours pour l'emploi vacant de chirurgien suppléant à l'infirmerie spéciale de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare.

26 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le poste de directeur du bureau d'hygiène de Vichy. S'inscrire au ministère de l'Intérieur.

26 FÉVRIER. — *Paris.* A 17 heures, cours de broncho-œsophagoscopie de M. le Dr GUISEZ à sa clinique de la rue de Chanaleilles.

28 FÉVRIER. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le deuxième concours de l'externat des hôpitaux.

28 FÉVRIER. — *Tunis.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien et de médecin de l'hôpital civil de Tunis.

*Lyon.* Clôture du registre d'inscription (à 11 heures) pour le concours de pharmacien des hôpitaux de Lyon.

28 FÉVRIER. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Leçon clinique, à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique, à 10 heures.

29 FÉVRIER. — *Paris.* Dernier délai pour l'envoi, par les candidats aux prix proposés par l'Académie de médecine pour l'année 1920, de leurs mémoires, travaux exposés de titres.

1er MARS. — *Paris.* Changement de service dans les hôpitaux pour les externes.

1er MARS. — *Paris.* Hôpital Saint-Michel, 12 heures. M. le Dr DELORT : Troubles digestifs ayant leur origine à l'intestin grêle.

2 MARS. — *Bordeaux.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

4 MARS. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin du service médical de nuit, à 4 heures, à la préfecture de police.

8 MARS. — *Lyon.* Concours de pharmacien des hôpitaux de Lyon.

8 MARS. — *Paris.* Ouverture, au ministère de l'Intérieur, du concours pour l'admission aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés.

15 MARS. — *Paris.* A la clinique Baudelocque, ouverture du cours d'anatomie et physiologie obstétricales par M. LÉVY-SOLAL, et du cours de puériculture par M. PAOUY

16 MARS. — *Bordeaux.* Concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

17 MARS. — *Paris.* A la Faculté de médecine de Paris, à 9 heures, concours de médecin et de chirurgien de l'hôpital civil de Tunis.

20 MARS. — *Rouen.* Clôture du registre d'inscription au concours de médecin adjoint des hôpitaux de Rouen.

# LIBRES PROPOS

## DEUX OPINIONS SUR LES CONGÉS

Ayant une recherche à faire à la bibliothèque de la Faculté, je m'y rendis mercredi, et trouvai la porte close.

Un employé se trouvait là par hasard. Je l'interrogeai.

— Eh quoi ! me dit-il, ignorez-vous qu'aujourd'hui même M. Poincaré transmet ses pouvoirs à M. Deschanel? C'est pour la France un jour de fête, et le gouvernement a sagement décidé que toutes les administrations publiques chômeraient.

— Ainsi, ne rien faire est une manière de manifester sa joie?

— Incontestablement ! Quand on est joyeux on s'amuse, et vous ne me ferez pas croire que vous vous divertissez follement à lire des livres de science. Moi, je suis gai, content, et je le témoigne en allant, chez le bistro, boire une bonne bouteille à la santé de Deschanel, à qui je dois une journée de loisir.

— Je vois, mon ami, que vous êtes patriote. Mais ne craignez-vous pas que votre joie, si elle est très flatteuse pour notre nouveau président, ne paraisse quelque peu injurieuse pour son prédécesseur? Il ne convient peut-être pas de montrer trop de gaîté le jour de son départ. A votre place, je boirais certes à la santé de Deschanel, mais je réserverais mon dernier verre pour le vider à la santé de Poincaré.

— Vous avez raison ! Je n'y avais pas songé. A la réflexion, un verre me paraît même insuffisant. Je boirai une bouteille pour manifester ma satisfaction de l'arrivée de Deschanel, et une pour marquer mon chagrin du départ de Poincaré.

— Et, ce faisant, vous aurez rendu justice à tous deux. Le vin se prête à miracle à ces manifestations contradictoires. S'il a les vertus qu'on lui prête, et si chaque Français agit comme vous, nos deux présidents atteindront, dans l'état de santé le plus prospère, la vieillesse la plus avancée. Mais, dites-moi ! Hier, vous avez déjà eu congé?

— Certes ! C'était le mardi gras ! Vous ne voudriez pas qu'on travaillât le mardi gras?

— Autrefois, on se déguisait en Pierrot ou en débardeur, et on promenait sa folie à travers la ville. Je ne suppose pas...

— Certes non ! On ne fête plus le mardi gras, mais on le chôme. C'est une tradition. Je suis révolutionnaire, certes ! J'ai voté pour Sadoul ! Mais je respecte les traditions respectables.

— Lundi, la Faculté était aussi en vacances.

— C'est pour faire le pont. Quand un jour de travail s'interpose entre deux congés, il a l'air bête. Alors mieux vaut le chômer aussi.

— Il est de fait que la veille était un dimanche...

— Oh ! le dimanche... C'est sacré ! Au revoir, monsieur... Je n'ose pas vous inviter à partager ma bouteille?

— Merci...

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Quelques instants plus tard, je contais ma mésaventure à un jeune étudiant de mes amis.

— Ne m'en parlez pas ! s'exclama-t-il. Qu'en l'honneur de Deschanel, on mette en congé les élèves des écoles primaires, je le comprends. Des enfants sont toujours contents de remplacer la classe par une partie de billes ou de marelle, et à leur âge, la perte d'une journée n'a pas grande importance. Il n'est pas mal de faire sentir de bonne heure à ces futurs électeurs la supériorité du régime républicain, qui, changeant périodiquement le chef de l'État, fournit périodiquement prétexte à des vacances.

Mais, en ce qui me concerne, c'est une autre affaire. Que Deschanel ou Poincaré inaugure désormais les expositions de peinture, cela n'a pas plus d'importance pour moi que pour la France. Ce qui m'intéresse, c'est que j'ai perdu cinq années à la guerre, c'est qu'il faut que je hâte la fin de mes études, sans cependant m'exposer à me trouver, devant mes premiers clients, incapable de faire un diagnostic et de prescrire un traitement. On nous a dit : Travaillez de toutes vos forces, et on vous fera rattraper un peu du temps perdu. Travailler ! Je ne demande pas mieux ; mais, au moindre prétexte, la Faculté nous ferme ses portes. Du 15 au 22 février, en huit jours, nous n'aurons eu que trois jours « ouvrables ». Ni cours, ni travaux pratiques ! Les cours, je m'en fiche (1), mais je ne puis cependant pas disséquer dans ma chambre à coucher !

Et qui nous impose l'oisiveté? Ces mêmes ministres qui déplorent l'actuelle « vague de paresse », dont les discours sont un hymne au travail, au travail intensif, au travail ininterrompu, seul capable de rendre la prospérité à notre pays meurtri ! C'est à croire qu'ils ne s'écoutent pas parler !

Franchement, trouvez-vous cela logique?

En toute sincérité, je n'ai pu lui répondre oui.

G. LINOSSIER.

(1) Mon jeune ami parle des chefs de l'État, et des cours de la Faculté avec une désinvolture tout à fait inacceptable. Je prie mes lecteurs de l'excuser. Il a un peu perdu, dans les tranchées, le sentiment du respect.

## ÉTOILES FILANTES

— C'était une roulure !
— Une pas grand'chose !
— On dit qu'elle laisse une grosse fortune !
— On sait comment elle l'a gagnée !
— Et puis elle était méchante !
— Elle n'avait pas de cœur ! Elle était dure avec les pauvres gens ! Elle a fait jeter dehors des ouvriers qui ne lui payaient pas ses loyers !

Ainsi parlaient d'honnêtes dames du monde dans un honnête salon ! alors que Gaby venait de quitter la terre — et le monde, où elle n'était jamais entrée.

Qu'ont pu penser le lendemain, en lisant les gazettes, ces très honnêtes dames, dont l'indignation jalouse s'exhalait en termes bourgeoisement inusités : Gaby Deslys a laissé l'usufruit de sa fortune, qui s'élève à plusieurs millions, à sa famille, et à la disparition de celle-ci, en souvenir de son père, le capital entier aux pauvres de Marseille, sa ville natale. Ses bijoux seront vendus et la somme immédiatement distribuée aux malheureux. Sa villa de la Côte d'Azur sera transformée en hôpital pour les petits tuberculeux.

« Ainsi, termine le testament de la divette,

## LIBRES PROPOS *(Suite)*

j'aurai dansé toute ma vie pour les pauvres. »

Ombres épaisses de millionnaires défunts, aux testaments bornés ou orgueilleusement somptuaires comme il en fut naguère, oserez-vous rencontrer aux Champs-Élyséens l'ombre légère de Gaby et quêter son sourire?

Ne croyez-vous pas que sa vie lascive, mais charmante, a mieux valu que vos heures de labeur mais compassées, et que son cœur frivole a su trouver des accents touchants et charitables, au vôtre intégralement étrangers !

Il y a longtemps,... très longtemps, venait me voir, envoyée par le médecin d'un music-hall, une jeune personne fluette récemment entrée dans le corps de ballet. Elle s'appelait... mettons qu'elle s'appelait Chrysis. Les vitamines de l'embonpoint, en l'espèce quelque opulent banquier, lui manquaient certainement, car les bras étaient menus et les côtes transparaissaient sous la peau blanche, malgré un gentil minois.

Malheur pire, il y avait, de-ci de-là, disséminées, il est vrai discrètes à contaminer ce jeune corps, et au cou un collier qui n'avait rien des perles de l'Érythrée, preuves de l'indiscutable et terrible fléau d'amour.

Elle fondit en larmes... puis timide, embarrassée, sortit de sa petite robe de débutante, un porte-monnaie de cuir râpé d'indéfinissable couleur, par où bâillaient quelques gros sous et une ou deux petites pièces blanches.

Je fermai la main sur le pauvre fermoir du pauvre porte-monnaie de la pauvre petite danseuse... Rougissante et confuse, elle partit.

Chrysis est aujourd'hui une étoile du ciel parisien, éphémère comme Gaby, étoile filante des nuits de Paris. Dans sa richesse et sa splendeur, elle n'a pas oublié sans doute ses larmes d'il y a longtemps, ni les gros sous du porte-monnaie de cuir.

Malheur et pauvreté sont un apprentissage des qualités du cœur. Chrysis les aura comme Gaby, à l'heure où elle s'éteindra. Qu'elle se souvienne alors du porte-monnaie de cuir, et qu'à côté des petits tuberculeux qui engloutissent tant d'or inutile, il y a d'autres grands malades, à qui elle serait secourable avec un peu d'argent.

G. MILIAN.

# VARIÉTÉS

## L'ALCOOLISME SANS L'ALCOOL

**Par le Dr H. GROS.**

« Parmi les nombreuses compensations que cette guerre affreuse laissera aux Français, une des premières aura consisté à les délivrer à tout jamais des périls de l'absinthe et des boissons similaires. » Voilà le cri de triomphe que poussait, en 1915, *Paris médical* (1). L'article se terminait par cette phrase pleine de promesse : « Mais qu'il soit bien entendu que ce n'est là qu'un commencement. » Le commencement, semble-t-il, ne doit pas avoir de suite. L'armistice a été la trêve de la guerre à l'alcool et la paix avec l'Allemagne a été en même temps la paix avec les producteurs, les débitants et les consommateurs de boissons alcooliques.

Je ne veux pas réhabiliter l'absinthe, mais l'absinthe prise en quantité modérée est, après tout, malgré la présence des huiles essentielles, ni plus ni moins nuisible que les autres spiritueux. Le vin, lui aussi, a contre lui son alcool, ses essences, son tanin et son acidité. Où commence, où finit la modération en toutes choses? C'est une affaire d'appréciation personnelle, et ce qui est laissé au libre jugement de chacun est d'une élasticité sans limites. Il ne manque pas de gens qui se croient très sobres pour se contenter d'absorber journellement deux apéritifs avant chaque repas, un petit verre après, quelques bocks dans l'intervalle et du bon vin à table. Comme M. Linossier le disait dans des libres propos frappés au coin du bon sens et de l'esprit : « A la manière des anciens juifs, nos députés ont choisi un bouc émissaire qu'ils ont exécuté sans pitié (2). » L'absinthe fut :

Ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal.

Était-ce bien le moment, du reste, d'entreprendre une lutte efficace contre l'alcool ? Ce poison ne méritait-il pas quelque indulgence dans les circonstances actuelles :

*Quis post vina gravem militiam aut pauperiem crepat?*

C'est devenu un axiome que le pinard a gagné la guerre. Il a permis aux soldats de supporter les longues journées d'oisiveté et d'ennui des cantonnements. Dans la tranchée, il leur a fait oublier les dangers des factions.

*Quid non ebrietas designat ?...*
*. .in prælia trudit inertem.*

Les souverains lisent-ils Horace? L'infortuné Nicolas II eût-il, mieux avisé, laissé l'alcool à ses sujets, ils eussent souffert avec plus de résignation la misère et la famine. Peut-être le dernier des tsars signa son arrêt de mort le jour où, bien intentionné, il promulgua l'ukase proscrivant l'alcool en Russie. Nos ennemis, meilleurs psychologues que nous nous plaisons à le reconnaître, se sont bien gardés de l'interdire à leurs armées. D'ailleurs, pendant la guerre, l'alcool en France, officiellement défendu aux militaires, continuait à être débité d'une manière clandestine. On tour-

(1) *Paris médical*, t. XVI, partie paramédicale, p. 428.

(2) *Paris médical*, t. XVI.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

nait les ordres du commandement en le versant dans les tasses au lieu de le débiter dans les petits verres. Quant au pinard, il coulait à flots à l'avant et à l'arrière, à l'arrière surtout. A chaque arrêt possédant une buvette, les permissionnaires consommaient, et remplissaient leurs bidons. Les titulaires des buffets édifiaient des fortunes rapides. On cite telles gares où pendant la guerre trois ou quatre tenanciers de ces établissements se succédèrent après s'être enrichis. Mais dans les wagons on pouvait aussi constater la contre-partie des bienfaits du pinard : toutes les voitures présentaient les traces d'une malpropreté dégoûtante et d'un vandalisme inepte. Portières arrachées, vitres brisées, banquettes éventrées, panoramas enlevés, tout cela était l'œuvre du vin. Inutile de rappeler les fautes contre la discipline qu'il a à son actif. Elles compensent et au delà les actes d'héroïsme qu'il a suscités.

En 1915, l'Académie des sciences morales et politiques réclamait : 1° l'application rigoureuse des lois existantes contre l'ivresse publique ; 2° la réduction du nombre des débits ; 3° l'élévation du droit de licence à payer par les débitants ; 4° la suppression du privilège des bouilleurs de cru ; 5° l'augmentation notable du droit de consommation ; 6° l'interdiction aux concessionnaires de bureaux de tabac de vendre de l'alcool ; 7° l'interdiction d'ouvrir de nouveaux débits et de rouvrir ceux dont l'exploitation aurait été momentanément suspendue.

Dans l'armée, l'ivresse manifeste relève maintenant du conseil de guerre. Est-ce là une bonne mesure ? Elle mettra plus d'une fois le chef qui se trouvera en présence d'un poivrot incorrigible, mais au demeurant bon type, dans la nécessité de fermer les yeux sur son intempérance et le conseil de guerre dans l'obligation d'acquitter le pauvre diable s'il est donné suite à l'affaire. On mettra en œuvre un rouage inutile et on fera perdre en enquêtes, contre-enquêtes, rapports, interrogatoires, un temps qui pourrait être plus utilement employé. Mieux vaut prévenir que punir. Un certain nombre des mesures réclamées par l'Académie de médecine et par l'Académie des sciences morales et politiques ont été prises. Mais, à la veille des élections, les débitants relèvent la tête et revendiquent le droit d'intoxiquer en toute liberté le peuple français. N'y a-t-il plus d'ivrognes en France parce qu'il n'y a plus d'absinthe ? A la terrasse des cafés, on ne voit que consommateurs de petits verres, en dépit des droits élevés qui frappent

## VARIÉTÉS *(Suite)*

les liqueurs. Et alors que l'alcool industriel vaut 5 francs le litre, les nouveaux apéritifs poussent comme des champignons.

Quant aux boissons soi-disant hygiéniques, la bière, le cidre et le vin, tandis que le retour à l'ancien régime eût été si désirable à tous les points de vue, elles ont été à peu près respectées.

Il est bien entendu que le « bon vin » de France n'est pas nuisible à la santé. Le bon vin de France, c'est aussi bien le gros bleu de l'Hérault ou du Gard, les petits vins sûrets de la presqu'île de Rhuis et de l'île d'Aix que les grands crus de la Bourgogne ou du Bordelais, que le champagne. Pour tout dire, c'est le pinard.

Le vin n'est pas nuisible. Il a rencontré des défenseurs dans le corps médical. Le professeur Sabrazès (de Bordeaux) n'a-t-il pas démontré que le vin est un antiseptique de premier ordre? Nul n'a le droit d'ignorer que les entérites, le choléra, la fièvre typhoïde, la grippe elle-même sont inconnus dans des villes comme Marseille, Toulon ou Bordeaux où l'on ne boit que du vin. En 1913, un médecin lyonnais, M. Gagey (1), ajoutait l'appendicite à la liste des maladies contre qui le vin confère l'immunité. Je ne voudrais pas soupçonner ces messieurs de partialité, mais ne seraient-ils pas orfèvres, par hasard? Qui aimerait cultiver le paradoxe leur répondrait que le plus sûr moyen d'éviter la fièvre typhoïde ou l'appendicite est de ne boire que de l'eau la plus sale possible; de transformer le tube digestif en *septic tank.* Tous les médecins d'Algérie sont d'accord pour déclarer la rareté des deux maladies chez les musulmans qui ne boivent que de l'eau (2).

Il y eut des ivrognes bien avant l'alcool. Noé est aussi célèbre pour s'être enivré que pour avoir échappé au déluge. Je ne parle pas de Bacchus, personnage mythologique. L'alcoolisme sévissait dans l'antiquité qui ne connaissait que le vin et l'hydromel. L'hydropisie est souvent signalée par les auteurs grecs et latins. Il est bien certain qu'elle a eu souvent pour cause la cirrhose alcoolique du foie.

Assurément le vin, la bière, le cidre sont d'excellentes boissons, mais sous les réserves d'avoir un bon estomac, un intestin intact, un foie et des reins suffisants, un cœur sain, des artères normales, des poumons indemnes, de jouir de l'intégrité parfaite de son système nerveux et d'être exempt de toutes prédispositions aux diathèses. Combien de personnes remplissent ces conditions?

(1) Jean GAGEY, Appendicite et buveurs d'eau (*Presse médicale*, 1913, p. 1080).

(2) Voir dans le même journal Maurice LETULLE, L'alcool en France (1913, p. 1193); M. LEGRAIN, Les buveurs d'eau et la viticulture (p. 1267); GROS, Appendicite et buveurs d'eau (*Presse médicale*, 1913, p. 1157).

# VARIÉTÉS *(Suite)*

Encore est-il nécessaire de ne pas consommer ces boissons, surtout le vin, en dehors des repas. Combien de gens observent ce précepte ?

J'entends une objection d'un autre ordre : en combattant le vin, vous portez atteinte à la richesse nationale. Vraiment? Autant le débitant ou le garçon de café sont des improductifs, ou du moins autant leur labeur, si dur soit-il, est un travail stérile, autant la culture de la vigne est, et deviendra de plus en plus dans l'avenir, sans profit pour notre pays. Je ne suis animé d'aucun parti pris ; aussi je ferai une exception pour les vins de la Champagne, du Bordelais, de la Bourgogne et du Beaujolais et quelques autres crus qui ne peuvent être concurrencés par aucun vin étranger. Je ferai aussi une exception en faveur des terres ingrates, très rares, du reste, où réellement la vigne est la seule culture possible. Dans bien des régions, la vigne a pris la place des céréales, des plantes industrielles, fourragères, médicinales qui nous seraient si nécessaires. Ses soins réclament l'emploi du soufre, du sulfate de cuivre, de l'arsénite de plomb, produits que nous sommes obligés d'acheter à l'étranger au moment où le change est si élevé. En manière de compensation, avons-nous l'espoir d'exporter nos vins? Presque tous les pays du Nord ont entrepris une lutte efficace et sans merci contre l'alcoolisme, et dans les facteurs de l'alcoolisme ils comprennent à juste titre le vin, et même la bière et le cidre. Voilà la Belgique elle-même, une de nos meilleurs clientes autrefois pour nos vins de Bordeaux et de Bourgogne, qui leur ferme ses portes par des droits prohibitifs. Les nations du Midi ont une production viticole qui dépasse leur consommation, et c'est chez nous qu'elles seraient tentées d'écouler leurs excédents, au détriment de nos finances. Comme il arrive presque toujours, l'intérêt économique et l'intérêt de la santé publique vont de pair. L'alcoolisme sans l'alcool, voilà, dira-t-on, une antinomie baroque. Elle a cependant été introduite dans notre législation par ceux qui ont classé des liquides renfermant de l'alcool dans la catégorie privilégiée des boissons hygiéniques. On veut combattre sincèrement l'alcoolisme : la première chose à faire est de rayer du nombre de ces boissons hygiéniques toutes les boissons fermentées et de frapper l'alcool partout où il se trouve, et dans la proportion où il se trouve.

Je ne veux pas, dans ce travail déjà trop long, insister sur les avantages de la prohibition des vins étrangers, ni sur ceux de la limitation du nombre des débits de boissons *fermentées*. Cette limitation aurait pour conséquence la restriction immédiate de la consommation de ces boissons en dehors des repas, au moment où elles sont le plus nuisibles, et elle en régulariserait la vente. Un corollaire obligé de la lutte contre l'alcoolisme est de mettre les municipalités en demeure de doter les communes d'eaux potables de bonne qualité. Que nul ne puisse exciper de leurs impuretés pour s'abstenir d'en boire.

---

# HYGIÈNE

## LA PART DE LA TUBERCULOSE DANS LA DÉPOPULATION

PAR

Le Dr M. PERRIN.
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Nancy.

Une enquête faite sur 1 000 familles de la population ouvrière de Nancy, familles comprenant 5 069 individus vivants, m'a permis de préciser le rôle de la tuberculose comme agent de dépopulation. Les 1 000 familles observées se partagent en deux groupes (1).

1° Cinq cents familles dans lesquelles la tuberculose a été constatée chez le père ou la mère, ou parfois chez les deux. Ce sont ces familles que j'appellerai ici « familles de tuberculeux », sans vouloir donner à ce mot un autre sens que la désignation de cette première catégorie de familles.

2° Cinq cents familles dont nous avons soigné un des parents pour une affection non tuberculeuse, quelle qu'elle soit, et dont l'autre conjoint n'est pas non plus tuberculeux. Nous les appellerons « familles de non-tuberculeux ».

Dans les deux groupes, les observations ont été recueillies sans autre triage préalable, dans l'ordre d'entrée à l'hôpital d'un père ou d'une mère de famille.

Tous les malades appartenaient à la population ouvrière de Nancy. Tuberculeux ou non, ils vivaient dans les mêmes quartiers, soumis aux mêmes influences débilitantes des logements insalubres, de l'alcoolisme, du surmenage ; les deux séries de familles étaient aussi exposées l'une que l'autre aux ravages de la syphilis, des maladies épidémiques, des gastro-entérites infantiles.

Comme ancienneté des unions, nous avons de part et d'autre une répartition sensiblement égale, depuis les familles fondées depuis peu d'années jusqu'aux familles où les enfants ont déjà atteint l'adolescence ou la maturité. En somme, les ménages des deux groupes n'ont entre

(1) Communication au Congrès de la natalité. Nancy, 5-28 septembre 19[illegible].

eux d'autre différence que l'existence ou la non-existence de la tuberculose chez les parents (1).

***

Les 500 familles dont un des parents au moins est tuberculeux ont eu 1 994 enfants dont 515 (300 vivants, 215 morts) ont été atteints de tuberculose sous une forme quelconque, pulmonaire, méningée, articulaire, etc. 78 fois les enfants étaient mort-nés, ou bien la grossesse s'est terminée par une fausse couche reconnue comme telle. 95 enfants sont morts de maladies non tuberculeuses, 391 de maladies inconnues; 39 enfants sont signalés comme malingres (ce dernier chiffre est évidemment inférieur à la réalité, car il faut faire la part des illusions des parents sur les qualités physiques et intellectuelles de leur progéniture, surtout lorsque eux-mêmes ont une santé et une constitution défectueuses).

Dans 500 familles non tuberculeuses, il y a eu 2 568 grossesses ; 69 enfants seulement ont été atteints de tuberculose (35 vivants, 34 morts). Il y a eu 36 fausses couches ou enfants mort-nés. 238 enfants sont morts de maladies non tuberculeuses, 358 de maladies inconnues, 5 seulement sont signalés comme malingres.

Il ressort donc tout d'abord de cette enquête que le nombre moyen de grossesses dans la population ouvrière de Nancy est de 3,988 par famille de tuberculeux est de 5,126 par famille de non tuberculeux.

Une première conclusion qui s'impose est que la tuberculose est un facteur de diminution du nombre des grossesses.

***

Il n'y aurait qu'un demi-mal si le déficit social occasionné par la tuberculose des parents se bornait à être ce déficit quantitatif du nombre des enfants ; mais malheureusement il y a aussi un déficit qualitatif qui accentue encore le premier. Les enfants de tuberculeux, en effet, *ne sont pas seulement moins nombreux, ils sont aussi plus vulnérables* (notamment vis-à-vis de la contagion tuberculeuse). Si bien que le déchet total (mortalité et morbidité) est de 1 118 enfants dans les familles de tuberculeux, 706 dans les autres. Par rapport au nombre des enfants dans l'une et l'autre catégorie, le déchet dépasse nettement la moitié d'un côté et dépasse à peine le quart de l'autre côté. Par conséquent, les enfants déjà moins nombreux des familles de tuberculeux deviennent beaucoup plus souvent tuberculeux, sont plus souvent malingres, et donneront un pourcentage de mortalité beaucoup plus élevé que les enfants nés de ménages non tuberculeux.

***

Quel est en définitive l'apport social *en enfants bien portants* de chaque groupe de familles?

Les 500 ménages dans lesquels la tuberculose existe chez un des époux, ou quelquefois chez les deux, ont 876 enfants bien portants, tandis que les 500 ménages indemnes de tuberculose en ont 1 862, c'est-à-dire plus du double. Le résultat d'un mariage, défalcation faite de tout déchet, se solde donc par les chiffres respectifs de 1,752 et de 3,724. Un ménage se composant de 2 unités, le rendement moyen en enfants bien portants (1,752) est inférieur au chiffre 2 des unités constitutives dans les familles de tuberculeux, ce qui amène une diminution de la population à chaque génération ; dans les autres; le rendement en enfants bien portants atteignant en moyenne 3,724, il y a à chaque génération une augmentation du nombre des individus supérieur de 1,724 au chiffre 2 des éléments constitutifs du ménage. Une population uniquement composée de familles de non-tuberculeux tendrait donc à se doubler de génération en génération.

***

*En définitive, le rendement des deux catégories de familles en enfants bien portants est si différent qu'il contribue d'un côté à faire diminuer le chiffre de la population, de l'autre à le doubler.*

Je tiens cependant à faire remarquer d'une part que les familles de non-tuberculeux sont encore actuellement les plus nombreuses ; et d'autre part que cette enquête a trait à une population ouvrière, dans laquelle ce sont les facteurs sanitaires qui jouent le rôle prépondérant et qui n'est pas contaminée (sinon exceptionnellement) par des calculs égoïstes et par la funeste propagande néo-malthusienne.

Certes il y a lieu, au point de vue de la dépopulation comme à divers autres, de combattre rationnellement la tuberculose; et cette lutte doit, à mon avis, compter principalement sur les mesures prises ou à prendre contre l'alcoolisme, le logement insalubre, la débauche, l'ignorance en matière d'hygiène, la dissémination des crachats. *Mais si l'on considère l'ensemble de la population* et surtout les classes aisées et les travailleurs qui s'intitulent « conscients », *il est manifeste que les règles posées*

(1) Pour les détails de l'enquête, voir : Comptes rendus du Congrès international de la tuberculose, Paris, octobre 1905 ; et *Annales de médecine et de chirurgie infantiles*, 1905.



(Suite à la page VII)

*ci-dessus ne jouent plus et que les facteurs sanitaires d'accroissement ou de diminution de la population passent au second plan et sont primés de beaucoup par les facteurs moraux.*

*La dépopulation est surtout la conséquence de conditions psychologiques*, provoquées parfois par des considérations financières, par des difficultés de situation ou de logement, etc. Et l'importance des conditions psychologiques est telle que *je place au premier rang des remèdes, avant les progrès de l'hygiène : les progrès à réaliser en matière de moralité*, progrès indispensables et qui seront obtenus bien plus sûrement si un relèvement des sentiments religieux sert de base à la morale.

Des *mesures fiscales et hygiéniques judicieuses sont évidemment nécessaires, mais elles n'auront leur plein effet que si la moralité retrouve en France sa place normale*, car elle est la condition *sine qua non* de la puissance d'un grand pays comme de sa bonne renommée.

# LA MÉDECINE AU PALAIS

## LES FRAIS MÉDICAUX DANS LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

L'action accordée par la loi aux médecins et aux pharmaciens pour réclamer directement le montant de leurs frais et honoraires au patron de l'ouvrier victime d'un accident de travail, se prescrit-elle par deux ans ou par un an?

En d'autres termes : la règle d'après laquelle l'action en indemnité accordée à la victime d'un accident du travail se prescrit par un an à dater du jour de l'accident, ou de la clôture de l'enquête du juge de paix, ou de la cessation du paiement de l'indemnité temporaire, s'applique-t-elle aussi à ceux qui, par l'article 4 de la loi de 1898, ont une action directe contre le chef de l'entreprise?

La Cour de cassation, par arrêt du 4 février 1919, a décidé que c'était la prescription d'un an qui était applicable, car la loi a voulu la solution rapide de tous ces litiges, qu'ils soient du fait de l'ouvrier ou de celui du médecin (*Gazette du Palais*, 31 mars 1919).

Le Dr Martin réclamait à M. Disse, chef d'entreprise, une somme de 443 francs pour les soins donnés à un ouvrier, M. Lebrun, qui avait été victime d'un accident du travail le 17 juin 1911.

Sans doute, disait le Dr Martin, par l'article 18 de la loi de 1898, l'action en indemnité de la victime se prescrit par un an, mais l'action directe des médecins et des pharmaciens pour obtenir le paiement des honoraires ou des fournitures ne peut être confondue avec cette action en indemnité, puisqu'elle n'a pas pour objet la réparation d'un dommage. Il en concluait que la prescription d'un an ne pouvait s'appliquer qu'au cas où c'est l'ouvrier lui-même qui poursuit le remboursement des frais médicaux déboursés par lui, car c'est alors une action en indemnité accessoire.

Quant au point de départ de cette prescription, il ne pouvait être l'une des trois dates fixées par la loi de 1898. En effet, au jour de l'accident, le médecin n'a pas commencé ses soins, la clôture de l'enquête du juge de paix est ignorée de lui, et le jour de la cessation du paiement de l'indemnité temporaire est fixé par le tribunal en dehors du médecin.

Le tribunal de la Seine suivit cette argumentation en décidant pour la prescription de deux ans établie par la loi de 1892.

M. Disse se pourvut en cassation contre ce jugement en prétendant que la prescription annale établie par la loi de 1898 est applicable à l'action directe des médecins, et la Cour a rendu l'arrêt suivant :

« Sur le moyen unique de cassation :

« Vu les articles 4 et 18 de la loi du 9 avril 1898 ;

« Attendu que l'article 18 de la loi du 9 avril 1898, modifiée par celle du 22 mars 1902, dispose que l'action en indemnité accordée à la victime d'un accident du travail se prescrit par un an à dater du jour de l'accident ou de la clôture de l'enquête du juge de paix, ou de la cessation du paiement de l'indemnité temporaire ;

« Attendu que cette règle doit recevoir son application, sans qu'il y ait lieu de distinguer suivant que la demande en justice est intentée par l'ouvrier lui-même ou par ceux à qui l'article 4 de la loi donne une action directe contre le chef d'entreprise ; qu'en effet, les frais médicaux et pharmaceutiques sont un des éléments de l'indemnité due à raison des accidents du travail ; que l'intérêt de la victime se confond avec celui des hommes de l'art, médecins ou pharmaciens, appelés à lui donner des soins ; que le législateur a voulu, dans un intérêt d'ordre public, assurer la solution rapide des litiges de cette nature, en les soumettant aux dispositions spéciales de la loi sur les accidents du travail ;

« Attendu que Lebrun, ouvrier au service de Disse, cordonnier, a été victime d'un accident du travail le 17 janvier 1911 et a reçu les soins du docteur Martin ; que par jugement du Tribunal de la Seine du 19 janvier 1912, il a obtenu une rente annuelle et viagère de 97 fr. 43, payable à compter du 1er mai 1911 ; qu'à la date du 11 septembre 1912, Martin a cité Disse devant le juge de paix du 13e arrondissement de Paris, en paiement d'une somme de 443 francs pour rémunération des soins donnés à Lebrun ; que Disse a conclu à ce que l'action de Martin fût déclarée prescrite en vertu de l'article 18 sus-visé, plus d'un an s'étant écoulé entre l'introduction de la demande et la cessation du paiement de l'indemnité temporaire ; mais que le jugement attaqué a rejeté cette exception par le motif que, si l'action en remboursement des soins médicaux, lorsqu'elle est exercée par la victime, peut être considérée comme une action en indemnité accessoire, il n'en est pas de même lorsqu'elle est exercée par le médecin ; qu'en ce cas, la prescription de deux ans édictée par l'art. 2272 C. civ. est seule applicable ;

« Attendu qu'en statuant ainsi le jugement attaqué a violé les textes sus-visés. »

Par ces motifs, la Cour de cassation a cassé le jugement du tribunal de la Seine et réduit à un an le délai pendant lequel les médecins peuvent réclamer le paiement de leurs honoraires aux chefs d'entreprise.

Il nous semble résulter de cet arrêt un grave danger pour les médecins, car les points de départ de cette courte prescription sont souvent ignorés des médecins qui ignorent la date de clôture de l'enquête du juge de paix et qui ne sont pas forcément au courant de la date de consolidation. Il est donc à craindre que le délai d'un an ne soit pas assuré au médecin qui peut n'être renseigné sur le point de départ de la prescription qu'à une époque où le délai pour agir n'est plus entier et peut quelquefois être déjà périmé.

ADRIEN PEYTEL,
*Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*

# NOUVELLES

**Concours de médecin du dispensaire de salubrité.** — Un concours pour sept places de médecin adjoint du Dispensaire de salubrité aura lieu le 26 avril 1920.

Les candidats doivent se faire inscrire à la Préfecture de police (bureau du personnel) avant le 20 mars 1920, 4 heures du soir.

Les candidats devront justifier de la qualité de Français, être âgés de moins de trente-cinq ans (cette limite d'âge sera reculée d'autant d'années que les intéressés en auront passé sous les drapeaux pendant la guerre).

Ils devront être docteurs en médecine d'une des Facultés de l'État.

Ils devront déposer, en même temps qu'un extrait de leur acte de naissance, leur diplôme de docteur en médecine et leurs états de services militaires, une note donnant l'indication précise de leurs titres scientifiques, universitaires et hospitaliers. Cette note comprendra obligatoirement l'énumération des services médicaux ou chirurgicaux, civils et militaires, des formations sanitaires de guerre auxquels les candidats ont été attachés ou qu'ils ont dirigés, avec des certificats officiels à l'appui.

Tous liens de parenté ou d'alliance entre des concurrents et un membre du jury devront être signalés à l'Administration en vue de la modification du jury.

**Commission supérieure des maladies professionnelles.** — Sont nommés membres de cette commission : MM. Cabouat, professeur de législation industrielle à la Faculté de droit de Caen, le Dr Heim, professeur d'hygiène industrielle au Conservatoire des arts et métiers, Jouanny, président du Comité des Chambres syndicales de la Seine, Lacroix, conseiller d'État, Leclerc de Pulligny, ingénieur en chef des ponts et chaussées, le Dr Got, directeur de la société d'assurances « la Mutualité industrielle », Fontane, directeur du Syndicat général de garantie des Chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics, Delmas, directeur de la compagnie d'assurances « la Préservatrice », Tardieu, directeur de la compagnie d'assurances « la Prévoyance ».

**Bureau d'hygiène de Royat.** — La vacance du bureau municipal d'hygiène de la station hydrominérale de Royat-Thermal (Puy-de-Dôme) est déclarée ouverte.

Le traitement alloué est fixé à 1 200 francs par an.

Les candidats ont un délai de vingt jours expirant le 1er mars 1920 pour adresser au ministre de l'Intérieur leurs demandes, accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la commission du conseil supérieur d'hygiène.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'HOTEL-DIEU DE PARIS

Elle fut simple et elle fut touchante, cette visite de M. Paul Deschanel aux malades de l'Hôtel-Dieu. Sans doute l'émotion provoquée par cette marque de sympathie ne fit pas tressaillir jusqu'au fin fond de l'âme, comme à ce salut aux morts de la grande guerre par lequel le nouveau président de la République a commencé deux jours auparavant, au cimetière de Bagneux, la série de ses premières tournées. Mais à l'Hôtel-Dieu de Paris, ce fut beau tout de même.

C'était le 21 février dernier. Le soleil, extraordinairement brillant et chaud les jours précédents, était resté voilé cette matinée-là, comme pour s'adapter à la cérémonie discrète et pieuse qu'on avait annoncée.

M. Paul Deschanel fut reçu, ainsi que cela devait être, par M. G. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, qu'entourait le personnel médical : les professeurs Gilbert, Hartmann, de Lapersonne, Roger ; les médecins-chefs Caussade, Dalché, Macé, Parmentier ; les Drs Herscher, Maurice Villaret, et tous les collaborateurs et collaboratrices à tous les degrés. Le cortège officiel était, par ailleurs, important et brillant et comportait notamment : le ministre de l'Intérieur, les préfets de la Seine et de

# NOUVELLES *(Suite)*

police, le sénateur Paul Strauss, les conseillers municipaux Aucoc, Oudin, Henri Rousselle, etc.

Le président passa par tous les services et s'y arrêta : chez les victimes des accidents du travail il se fit expliquer le fonctionnement des appareils de radiographie et de radiothérapie ; à la Maternité, il félicita les mamans ; à la clinique ophtalmologique, il s'arrêta longuement devant les blessés des yeux et les aveugles. Dans le service du Dr Caussade, ce fut une nouvelle scène émouvante : Mme Martin, infirmière, est dans un lit, soignée pour les suites graves d'une piqûre anatomique ; M. Deschanel donne l'accolade à cette victime du devoir professionnel La visite s'est terminée par le service de physiothérapie du professeur Gilbert, service qui, après une longue incubation, prit le jour pendant la guerre et permet un enseignement pratique complet.

Partout, dans chaque service et dans le hall où était assemblé le personnel de l'Hôtel-Dieu, le grand et très sympathique visiteur distribua des paroles de félicitations, d'encouragement et de remerciements, et il ne négligea pas la façon concrète d'aider au soulagement des pauvres malades. D.

**Prix de la Société de chirurgie.** — PRIX A DÉCERNER EN 1920 (séance annuelle de 1921). — *Prix Dubreuil*, annuel (400 fr.). — Destiné à récompenser un travail sur un sujet d'orthopédie.

*Prix Marjolin-Duval*, annuel (300 fr.). — A l'auteur (ancien interne des hôpitaux ou ayant un grade analogue dans l'armée ou la marine) de la meilleure thèse inaugurale de chirurgie publiée dans le courant de l'année 1920.

*Prix Laborie*, annuel (1 200 fr.). — A l'auteur du meilleur travail inédit sur les « Greffes osseuses ».

Les manuscrits destinés au prix Laborie doivent être anonymes et accompagnés d'une épigraphe reproduite sur la suscription d'une enveloppe renfermant le nom, l'adresse et les titres du candidat.

Les travaux des concurrents devront être adressés au secrétaire général de la Société nationale de chirurgie, 12, rue de Seine, Paris (VIe), avant le 1er novembre 1920.

PRIX A DÉCERNER EN 1921. — *Prix Marjolin-Duval*, annuel (300 fr.). — A l'auteur (ancien interne des hôpitaux ou ayant un grade analogue dans l'armée ou la marine) de la meilleure thèse inaugurale de chirurgie publiée dans le courant de l'année 1921.

*Prix Laborie*, annuel (1 200 fr.). — A l'auteur d'un travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie.

*Prix Dubreuil*, annuel (400 fr.). — Prix destiné à récompenser un travail sur un sujet d'orthopédie.

*Prix Ricord*, bisannuel (300 fr.). — A l'auteur d'un travail inédit sur un sujet quelconque de chirurgie, ou d'un mémoire publié dans le courant de l'année et n'ayant pas été l'objet d'une récompense dans une autre société. Les manuscrits destinés au prix Ricord peuvent être signés.

*Prix Jules Hennequin*, bisannuel (1 500 fr.). — Au meilleur mémoire sur l'anatomie, la physiologie, la pathologie ou les traumatismes du squelette humain. Ce prix ne peut être partagé.

*Prix Demarquay*, bisannuel (700 fr.). — A l'auteur d'un travail inédit sur les « Résultats immédiats et éloignés du traitement chirurgical des ulcères de la petite courbure de l'estomac ».

*Prix Gerdy*, bisannuel (2 000 fr.). — A l'auteur d'un travail inédit sur l' « Action des anesthésiques généraux sur le foie ».

Les manuscrits destinés au prix Laborie, au prix Gerdy et au prix Demarquay doivent être anonymes et accompagnés d'une épigraphe reproduite sur la suscription d'une enveloppe renfermant le nom, l'adresse et les titres du candidat.

Les travaux des concurrents devront être adressés au secrétaire général de la Société nationale de chirurgie, 12, rue de Seine, Paris (VIe), avant le 1er novembre 1921.

**Médaillon du professeur L. Revilliod.** — Un groupe d'anciens élèves du professeur Revilliod a pris l'initiative d'une souscription destinée à perpétuer la mémoire de leur regretté maître, en faisant reproduire ses traits sur un médaillon qui sera scellé sur une plaque de marbre dans l'amphithéâtre de la clinique médicale de Genève. Les souscripteurs d'au moins 30 francs recevront une reproduction en bronze du médaillon. — Envoyer les souscriptions à M. le Dr Maillart, 6, rue de la Synagogue, à Genève.

**Association des médecins légistes de l'Université de Paris.** — Le bureau est ainsi constitué pour 1920 : M. le Dr Ch. Paul, président ; M. le Dr Besnier, vice-président ; M. le Dr Noailles, secrétaire ; M. le Dr Chancel, trésorier.

**Centenaire de l'internat en pharmacie.** — La Société des internes et anciens internes en pharmacie des hôpitaux de Paris va célébrer son centenaire en publiant un livre d'or de l'internat en pharmacie. M. Goris, pharmacien de la maison municipale de santé, 200, faubourg Saint-Denis à Paris, recevra avec plaisir tous documents qu'on voudra bien lui adresser.

**Transport du chirurgien de garde, par voiture automobile, dans les établissements hospitaliers.** — Le conseil municipal de Paris a adopté une solution prise d'urgence par l'Assistance publique, le 1er mars 1919, et consistant à s'entendre avec un chauffeur d'automobile qui s'engagera, moyennant la somme de 3 000 francs par mois, à tenir chaque jour, à l'Hôtel-Dieu, une automobile prête à tous appels, de 2 heures de l'après-midi au lendemain matin à 7 heures.

Le contrat en cours d'exécution pourra expirer le 1er mars 1922.

**Anciennes infirmières du front.** — Une association de camaraderie, de solidarité et d'entr'aide vient de se constituer sous la présidence de M. Maurice Bernard. L'œuvre a son siège 21, rue Tronchet. L'association se recommande pour les emplois d'infirmières vacants.

**Projet d'augmentation du nombre des établissements payants de l'Assistance publique.** — Le conseil municipal, dans sa séance du 31 décembre 1919, a voté le renvoi à l'Administration et à la cinquième Commission d'un projet tendant à faciliter la retraite à des petits et moyens rentiers qui se trouvent âgés, seuls et infirmes, Voici ce projet :

« L'Administration est invitée à étudier d'urgence la création de nouveaux établissements payants destinés à l'hospitalisation des personnes seules, âgées ou infirmes, disposant d'une retraite, d'un capital ou d'une rente insuffisants pour leur permettre de vivre par leurs propres moyens. »

**Laboratoire de radiologie du département de la Seine.**

# NOUVELLES *(Suite)*

— Les traitements et indemnités du personnel ont été fixés ainsi qu'il suit, par le Conseil général de la Seine, à partir du 1er janvier 1920 :

Indemnités du médecin-chef directeur, 14 000 francs ;

Indemnités du médecin-adjoint, 6 000 francs ;

Traitement d'un manipulateur, 6 500 francs ;

Traitement de quatre infirmières à 4 400 francs. 17 600 francs ;

Traitement d'un garçon de laboratoire, 5 000 francs.

**Amphithéâtre d'anatomie.** — Le cours hors série d'opérations chirurgicales (chirurgie du tube digestif, du foie et des voies biliaires, en dix leçons), par M. Bergeret, prosecteur, commencera le lundi 1er mars, à 2 heures et continuera les jours suivants à la même heure.

Les élèves répètent individuellement les opérations. Droit d'inscription : 100 francs.

**Cours de psychiatrie médico-légale à l'Institut de médecine légale (Sainte-Anne)**, par M. Laignel-Lavastine, agrégé. — Ce cours commencera le 1er mars, à 13 h. 30.

**Clinique des maladies mentales et de l'encéphale.** — M. Laignel-Lavastine, agrégé, chargé du cours, commencera, avec l'aide des chefs de clinique, une série de quatorze conférences élémentaires de médecine mentale aux stagiaires de 5e année le mercredi 3 mars 1920.

**Enseignement de clinique infantile à l'hopital des Enfants-Malades.** — Ces cours auront lieu tous les jours à partir du 1er mars 1920. Les leçons de chirurgie infantile, sous la direction de M. le professeur [illegible], le *lundi et vendredi, à* 10 *h.* 30. Les leçons d'hygiène et de clinique de la première enfance, sous la direction de M. le professeur Marfan, *le mardi à* 10 *heures et le jeudi à* 10 *h.* 30. Les leçons de médecine des enfants, sous la direction de M. le professeur Hutinel, *le mercredi et le samedi à* 10 *h.* 30.

**Cours de stomatologie.** — M. le Dr Léon Frey, chargé de cours, commencera le cours de stomatologie le *mardi* 2 *mars* 1920, à 14 *heures* (petit amphithéâtre), et le continuera les *samedis* et *mardis* suivants à la même heure.

**Cours d'histologie.** — M. le professeur Prenant commencera le cours d'histologie de 1re année le *jeudi* 4 *mars* 1920, *à* 17 *heures*, au grand amphithéâtre et le continuera les *mardis et jeudis suivants.*

**Cours de pharmacologie.** — M. Tiffeneau, agrégé, commencera le cours le *samedi* 6 *mars* 1920, à 14 *heures* (amphithéâtre Vulpian), et le continuera les *mardis, jeudis* et *samedis* suivants à la même heure.

**Leçons sur la diphtérie.** — M. le Dr P.-F. Armand-Delille, médecin des hôpitaux, suppléant M. le Dr E.-C. Aviragnet, médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, commencera le *jeudi* 4 *mars* 1920 à 9 *heures du matin* (hôpital des Enfants-Malades, pavillon de la diphtérie), un enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie. Seront admis à suivre cet enseignement MM. les étudiants pourvus de 16 inscriptions et MM. les docteurs en médecine. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté (guichet nº 5) tous les jours, de midi à 3 heures.

### *MEMENTO DU MÉDECIN*

28 Février. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour la deuxième concours de l'externat des hôpitaux.

28 Février. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Paris (Assistance publique, avenue Victoria).

28 Février. — *Tunis.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien et de médecin de l'hôpital civil de Tunis.

*Lyon.* Clôture du registre d'inscription (à 11 heures) pour le concours de pharmacien des hôpitaux de Lyon.

28 Février. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Leçon clinique, à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur Achard : Leçon clinique, à 10 heures.

29 Février. — *Paris.* Dernier délai pour l'envoi, par les candidats aux prix proposés par l'Académie de médecine pour l'année 1920, de leurs mémoires, travaux, exposés de titres.

1er Mars. — *Paris.* Changement de service dans les hôpitaux pour les externes.

1er Mars. — *Paris.* Dernier délai d'inscription pour la place de directeur du bureau d'hygiène de Royat (ministère de l'Intérieur).

1er Mars. — *Paris.* Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux. Cours de chirurgie du tube digestif par M. le Dr Bergeret.

1er Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu (service du professeur Roger). A 10 h. 30 conférence de M. le Dr Trémolières : Diagnostic des méningites.

*Paris.* Concours de pharmacien des hôpitaux de Paris, à 15 heures, dans l'amphithéâtre de la pharmacie centrale des hôpitaux.

*Paris.* Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. Laignel-Lavastine : Introduction psychiatrique à la pathologie sociale.

1er Mars. — *Paris.* Hôpital Saint-Michel, 12 heures. M. le Dr Delort : Troubles digestifs ayant leur origine à l'intestin grêle.

2 Mars. — *Bordeaux.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

2 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu (service du professeur Roger), à 10 h. 30. Conférence de M. Godlewski : La ponction lombaire, examen du liquide céphalo-rachidien.

2 Mars. — *Paris.* Ouverture du cours de stomatologie par M. Frey (Faculté de médecine de Paris).

3 Mars. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Présentation de malades. Notions de thérapeutique.

3 Mars. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 13 h. 30. M. Laignel-Lavastine : La psychiatrie, son objet, ses méthodes.

4 Mars. — *Paris.* Ouverture du cours d'histologie, par le professeur Prenant (Faculté de médecine de Paris).

*Paris.* Ouverture des leçons sur la diphtérie par le Dr Armand-Delille (hôpital des Enfants-Malades).

*Paris.* Clôture des actes de candidature pour la chaire de physique à la Faculté de médecine de Paris.

4 Mars. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin du service médical de nuit, à 4 heures, à la préfecture de police.

4 Mars. — *Alger.* Clôture des actes de candidature à la chaire de pharmacie de la Faculté de médecine d'Alger.

5 Mars. — *Paris.* Asile Sainte-Anne. Professeur Georges Dumas, à 13 h. 30 : Les grandes fonctions psychiques.

# NOUVELLES *(Suite)*

6 Mars. — *Paris.* Ouverture du cours de pharmacologie par M. le Dr Tiffeneau (Faculté de médecine).

6 Mars. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu: M. le professeur Gilbert : Leçon clinique à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur Achard : Leçon clinique à 10 heures.

8 Mars. — *Lyon.* Concours de pharmacien des hôpitaux de Lyon.

8 Mars. — *Paris.* Ouverture, au ministère de l'Intérieur, du concours pour l'admission aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés.

9 Mars. — *Paris.* Ouverture des conférences de pathologie externe par M. le Dr Chevassu (Faculté de médecine).

9 Mars. — *Aix-en-Provence.* Concours de médecin et de chirurgien des hôpitaux d'Aix-en-Provence.

12 Mars. — *Paris.* Leçon inaugurale du cours d'anatomie médico-chirurgicale par M. le professeur Cunéo (Faculté de médecine de Paris).

15 Mars. — *Paris.* Leçon inaugurale du cours de pathologie externe par M. le professeur Gosset (Faculté de médecine de Paris).

15 Mars. — *Paris.* A la clinique Baudelocque, ouverture du cours d'anatomie et physiologie obstétricales par M. Lévy-Solal, et du cours de puériculture par M. Paquy.

16 Mars. — *Paris.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

16 Mars. — *Bordeaux.* Concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

17 Mars. — *Paris.* A la Faculté de médecine de Paris, à 9 heures, concours de médecin et de chirurgien de l'hôpital civil de Tunis.

20 Mars. — *Rouen.* Clôture du registre d'inscription au concours de médecin adjoint des hôpitaux de Rouen.

# MÉDECINE PRATIQUE

## L'EFFICACITÉ DE L'EXOPECTINE MÉSOTHORIÉE

Plus de 1 200 cas de grippe « espagnole » (bronchites grippales, broncho-pneumonies infectieuses), dont 200 cas considérés comme désespérés, ont été traités par l'exopectine mésothoriée.

Sur ces 1 200 cas on n'a constaté *qu'un seul* décès (broncho-pneumonie double d'un ancien paludéen).

Ces résultats ont été sanctionnés officiellement par les lettres adressées à Lorient et Cherbourg par M. le médecin général, directeur du Service de santé du Ve arrondissement maritime, que nous reproduisons ci-dessous :

*Monsieur le Médecin général,*
*directeur du Service de santé,*
*à Lorient et à Cherbourg.*

« Mon cher Directeur,

« Je me fais un agréable devoir de vous adresser le Dr Magin, en vous priant de lui réserver votre meilleur accueil.

« Une dépêche ministérielle récente autorise l'essai dans les hôpitaux de Cherbourg et de Lorient d'un produit dit « Exopectine », préconisé par le Dr Magin et qui, dans les hôpitaux de Toulon, au cours de la récente épidémie de grippe, a donné les résultats les plus encourageants.

« Il était d'ailleurs permis d'escompter cette action favorable, étant donné que les substances entrant dans la formule, qui nous est connue, sont employées couramment.

« Le mode d'administration assure, comme on pouvait le prévoir, une action plus prompte, avantage qui n'est pas négligeable dans les cas à évolution particulièrement rapide.

« Veuillez croire, mon cher directeur, à mes sentiments affectueux. »

Dans l'énorme dossier où sont les résultats des traitements par l'exopectine mésothoriée du Dr Magin, nous extrayons les exemples suivants :

No 25. *Mme R...*, boulangère, trente-deux ans :

20 *octobre.* — Broncho-pneumonie double ; dypsnée intense. État grave. Température 40°,1. Une injection Exopectine.

21 *octobre.* — Râles crépitants fins, région des deux tiers inférieurs des deux poumons. Quelques crachats sanguinolents très adhérents. Deux injections Exopectine.

22 *octobre.* — Crachats plus abondants, plus rosés, aérés. Température 38°,5.

23-24 *octobre et jours suivants.* — Coloration de plus en plus blanche des crachats. Chute définitive de la température. Guérison.

No 35. *Mme N...*, trente-cinq ans.

15 *novembre.* — Broncho-pneumonie double. Cyanose, dypsnée. État grave. Température 39°,9. Deux injections Exopectine.

16 *novembre.* — Expectoration très abondante de crachats rosés très adhérents. Température 38°,5. Deux injections Exopectine.

17 *novembre.* — Amélioration des signes respiratoires. Grande abondance de crachats. Deux injections Exopectine.

Jours suivants : amélioration progressive. Guérison.

No 49. *Mme V...*, quarante-huit ans.

29 *octobre.* — Broncho-pneumonie double. Température 39°,5. Dypsnée intense. Exopectine.

30 *octobre.* — Râles humides, fins, disséminés. Respiration voilée aux bases. Exopectine.

31 *octobre.* — Expectoration abondante de crachats rosés, visqueux et aérés. Température 37°,5. Exopectine.

1er *novembre.* — Mêmes crachats.

2 *novembre.* — Crachats muco-purulents blancs. Température 37°,2.

*Jours suivants* : amélioration progressive. Guérison.

Ces quelques citations suffisent à montrer avec quelle rapidité agissent les injections hypodermiques d'Exopectine mésothoriée dans les cas les plus graves.

Le traitement peut se continuer ensuite par ingestion, pour éviter les rechutes si fréquentes dans les affections grippales.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***Medicine in England during the reign of George III, the Fitzpatrick lectures delivered at the Royal College of Physicians***, 1917-1918 (by Arnold CHAPLIN), London, published by the author, 1919, in-8°, 141 pages.

M^me Fitzpatrick, veuve d'un médecin réputé du *Royal College of Physicians* de Londres, fit don au collège de 2 000 livres sterlings, à charge pour lui de fonder un cours qui porterait le nom de *Fitzpatrick lectures*. Sur le conseil du D^r Norman Moore, elle décida que ce cours serait consacré à l'histoire de la médecine.

En 1903, le D^r J.-F. Payne inaugura cet enseignement. Ce fut ensuite le tour de MM. Norman Moore, Leonard Guthrie, Clifford Allbutt, C. Mercier et H. Rivers. En 1917, le Collège royal désigna pour succéder à ces historiens éminents de la médecine le D^r Arnold Chaplin, auteur de travaux estimés, dont une remarquable étude sur la dernière maladie et la mort de Napoléon I^er.

M. Chaplin fut bien inspiré dans le choix de son sujet : La médecine en Angleterre sous le règne de George III.

George III a régné de 1760 à 1820, et ces soixante années sont des plus attachantes pour l'historien. Epoque de transition, où, tout en sachant faire l'économie d'une révolution, le Royaume-Uni devient une grande nation moderne ; époque fertile en grands hommes, illustrée par Burke, par Pitt et Fox, par Nelson et Wellington, par Goldsmith et par Hume, par Adam Smith et par Samuel Johnson.

On retrouve dans le domaine médical ces deux traits caractéristiques de l'ère georgienne. La pensée médicale s'affranchit des systèmes et des spéculations téméraires pour s'attacher à l'observation des phénomènes et à leur interprétation, et le flambeau qui s'était presque éteint dans les mains des faibles successeurs de Harvey et de Sydenham, recommence à briller d'un éclat plus vif. Sachons gré à M. Chaplin d'avoir réuni ses leçons en un volume et de nous donner ainsi un tableau d'une des époques les plus intéressantes de l'histoire de la médecine anglaise.

On y trouve tout d'abord des renseignements précis sur le nombre des personnes qui, à des titres divers, exerçaient la médecine en Angleterre et au pays de Galles, sur les établissements, écoles, hôpitaux ou sociétés savantes qui dispensaient l'enseignement et conféraient des diplômes. On est témoin des efforts du Collège royal des médecins de Londres pour maintenir dans leur intégrité ses antiques privilèges et on assiste à la résurrection ou, pour mieux dire, à l'éclosion du journalisme médical, car, avant 1757, seuls deux périodiques médicaux avaient vu le jour en Grande-Bretagne et ils n'avaient eu tous deux qu'une existence éphémère.

Le chapitre II est consacré à l'histoire des progrès des connaissances médicales. Ces progrès sont considérables. L'anatomie pathologique, la physiologie, la chimie servent désormais de base à une médecine solide comme l'architecture georgienne, franche et de bon aloi comme l'argent de cette époque et qui résistera à l'épreuve du temps. Les Hunter, les Baillie, les Prout, les Willan ouvrent à deux battants la porte à travers laquelle passera la science moderne.

Dans les chapitres III et IV, l'auteur étudie la médecine dans ses rapports avec les pouvoirs et les services publics. Il s'étend longuement sur l'organisation du service de santé dans l'armée et dans la marine. Le quatrième et dernier chapitre renferme aussi les détails les plus curieux sur l'histoire pathologique de trois des personnages les plus en vue du règne de George III, du roi lui-même, de Samuel Johnson et de Charles Fox.

En appendice, le lecteur trouvera des tableaux statistiques de la profession médicale en Angleterre et au pays de Galles, de la composition du Collège royal des médecins et des promotions de ses membres et de ses licenciés, de l'enseignement médical londonien en 1783, enfin une liste des périodiques médicaux publiés en Grande-Bretagne sous George III.

ERNEST WICKERSHEIMER.

***Hygiène de la peau et du cuir chevelu***, par JOSEPH NICOLAS, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, et JAMBON. 2^e édition, 1920, 1 vol. in-16 de 96 pages 3 fr. (*Actualités médicales*) (*J.-B. Baillière et fils, édit., Paris*).

Petit livre commode, pratique et bien fait, qui, à l'hygiène générale de la peau et du cuir chevelu, joint une étude spéciale de l'hygiène de la peau dans les sports chapitre utile, « en présence du mouvement actuel qui pousse la jeunesse française à imiter nos contemporains d'outre-Manche dans la pratique des sports ».

Conformément à l'espoir des auteurs, ce petit livre est une œuvre intéressante et utile qui mérite du public l'accueil le plus favorable.

G. MILIAN.

# VARIÉTÉS

## LES " PILULES DE DUPUYTREN "

**Par René-A. GUTMANN,**
Ancien interne des hôpitaux de Paris.

Nous reproduisons ici une ordonnance autographe de Dupuytren (1), qui nous paraît intéressante à plus d'un titre. Elle l'est d'abord par ses prescriptions singulières. La recommandation de se tenir « vêtue de laine ou de flanelle de la tête aux pieds » s'explique comme un souvenir encore du temps où la sudation était un remède héroïque de la vérole et où l'on disait gaillardement : « Celui



DUPUYTREN (Collect de M. le Pr Gilbert).

n'est pas réputé vaillant champion qui n'a fait deux ou trois voyages en Sucrie ». Laine et flanelle devaient renforcer l'effet de la décoction indiquée dès la première ligne : la squine, la salsepareille et le gaïac formaient avec le sassefras les « quatre espèces sudorifiques ». Mais nous ne comprenons plus bien pourquoi la malade dut « se nourrir principalement de *côtellettes* de mouton grillées ».

Le principal intérêt de cette ordonnance est qu'on y voit, écrite de la main même du vieux maître, une formule inédite des pilules qui portent son nom.

Les « pilules de chlorure mercurique opiacées (pilules de Dupuytren) » figurent à notre dernier Codex (1908) sous la forme suivante :

| | |
|---|---|
| Chlorure mercurique | 0,01 |
| Extrait d'opium | 0,02 |
| Extrait de chiendent | 0,02 |
| Poudre de réglisse | Q. S. pour une pilule. |

Mais c'est là un état bien modifié ; celui de la précédente édition de 1884 comporte encore le gaïac traditionnel, remède plusieurs fois centenaire de la syphilis et que Fracastor appelait déjà « Sancta Arbos ».

| | |
|---|---|
| Chlorure mercurique | 0,01 |
| Extrait d'opium | 0,02 |
| Extrait de gayac | 0,04 |
| | Pour une pilule. |

(1) Nous joignons à notre autographe un portrait de Dupuytren d'après une médaille empruntée à la collection de M. le professeur Gilbert.

C'est le premier Codex qui mentionne les pilules de Dupuytren : on ne les trouve ni dans l'édition latine de 1837 ni dans l'édition franco-latine de 1866.

Mais, en 1870, Belhomme et Martin, dans leur *Traité de la syphilis*, donnaient la formule suivante des pilules de Dupuytren, véritables pilules de gaïac mercurisées :

| | |
|---|---|
| Bichlorure de mercure | 0,20 |
| Extrait gommeux d'opium | 0,25 |
| Extrait de gayac | 3 gr. |
| | Pour vingt pilules. |



Soit pour une pilule :

| | |
|---|---|
| Bichlorure de mercure | 0,010 |
| Extrait gommeux d'opium | 0,012 |
| Extrait de gayac | 0,15 |

En 1859 déjà, Trousseau et Réveil indiquaient dans leur *Art de formuler* :

| | |
|---|---|
| Bichlorure de mercure | 0,02 (*sic*). |
| Extrait gommeux d'opium | 0,40 |
| Extrait de gayac | 0,80 |
| Excipient | Q. S. pour seize pilules. |

Il faut lire évidemment 0,20 au lieu de 0,02, ce qui donne par pilule :

| | |
|---|---|
| Bichlorure de mercure | 0,012 |
| Extrait d'opium | 0,024 |
| Extrait de gayac | 0,048 |

Fournier, dans son *Traité de la syphilis*, critiquait les formules contemporaines où la dose d'opium était « excessive et inutile. A ce point de vue je crois, dit-il, la vieille formule de Dupuytren très préférable à la forme modifiée qui, malheureusement, se trouve aujourd'hui consacrée par l'usage. »

Cette « vieille formule », nous la trouvons dans un ouvrage, la *Pratique des maladies vénériennes* de Diday élève de Dupuytren, qui nous rapporte que son maître prescrivait dans son service en 1832, 33 et 34 des pilules contenant chacune :

| | |
|---|---|
| Bichlorure de mercure | 0,01 |
| Extrait aqueux d'opium | 0,0033 |
| Extrait de gayac | 0,10 |

La formule que nous reproduisons ici indique :

| | |
|---|---|
| Extrait de gayac | } ãa IV grains (0gr21) |
| Extrait de fumeterre | |
| Extrait d'opium muqueux | 1/2 grain (0gr,025) |
| Sublimé corrosif | 1/4 grain (0gr,012 |

Comme Dupuytren est mort en 1835, comme

Diday nous indique uniquement la formule que nous avons citée, il y a tout lieu de croire que l'ordonnance reproduite ici est antérieure à 1832 et qu'elle représente, sous forme de bols, un aspect primitif et sans doute inédit des pilules de Dupuytren.

Prendre, tous les jours, la Décoction d'une once de squine, d'une once de salsepareille et autant de gayac, dans une pinte et demie d'eau, qu'on fera réduire exactement par l'ébullition à une pinte on la passera et on la boira le matin et le soir au lit.

Outre ce prendre soir et matin, le matin en se réveillant et le soir avant de s'endormir une ~~[illegible]~~ pilule composée ainsi qu'il suit.

Ext de Gayac
de fumeterre } ãã gr 18
Opium ~~gommeux~~ gr 1/2
sublimé corr. . . gr. 1/4

après chaque pilule on prendra quelques cuillerées d'un potage quelconque.

Continuer exactement pendant deux mois sans aucune interruption forcée
pendant tout le temps qu'il durera se tenir vêtu de laine ou de flanelle de la tête aux pieds.

Eviter autant que possible le froid et l'humidité
se nourrir principalement de côtelettes de mouton grillées

Dupuytren

# HYGIÈNE ET PROPHYLAXIE

## MALADIE CUTANÉE

### *Provoquée par un pédiculoïdes trouvé dans un chargement d'orge arrivant au Havre*

**Par MM. LOIR et LEGANGNEUX**

Le 24 mai 1919, le ministère du Ravitaillement demandait au bureau d'hygiène du Havre de faire une enquête sur des ouvriers travaillant à bord d'un bateau, en déchargement d'orge, en provenance de Bizerte et qui étaient atteints d'une affection cutanée. Soixante-trois hommes avaient cessé le travail. Tout le tronc des ouvriers ayant manipulé l'orge était envahi par des éruptions



Lésions cutanées (fig. 1)

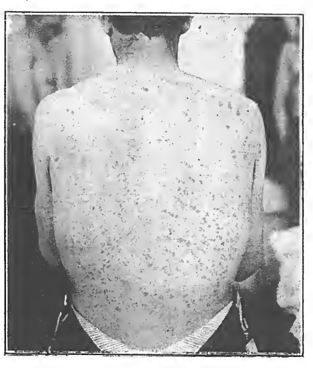
souvent confluentes qui semblaient produites par une matière vésicante.

Les lésions n'offraient pas de caractéristique bien déterminée ; il y avait cependant quelques vésicules avec un peu de sérosité dans quelques rares cas. L'irritation était extrême et le prurit intense. Pas d'état général chez ces malades ; de l'insomnie amenée par le prurit.

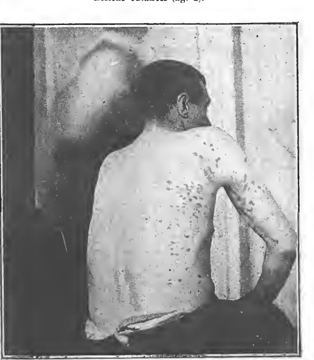
Dans l'examen des malades, ce qui frappe d'abord, c'est que les ouvriers portant une ceinture n'ont pas d'éruption sur les cuisses, alors qu'on en trouve chez ceux qui ont des bretelles. La ceinture a donc limité la cause de contagion.

Les avant-bras et la tête sont épargnés ; seules les parties recouvertes se trouvent atteintes, comme si la chemise avait maintenu en place les causes de la maladie.

L'enquête faite à bord du navire japonais *Shiufuka Maru* nous fait connaître que la partie supérieure des cales était garnie de sacs de



Lésions cutanées (fig. 2).



Lésions cutanées (fig. 3).

blé dont la manipulation n'a amené aucun incident.

Ce n'est que deux ou trois heures après le début

## HYGIÈNE ET PROPHYLAXIE *(Suite)*

du déchargement de l'orge que les hommes ont été pris d'une démangeaison intense. Il y avait 1 700 tonnes d'orge en sacs. La manipulation de ces sacs fournit une poussière assez considérable.

Quelques sacs tachés nous font supposer qu'ils ont pu être employés comme sacs à sable sur le front et renferment dans leurs tissus des gaz irritants. Mais ces sacs sont beaucoup plus grands que ceux employés dans les tranchées et, du reste, l'examen fait au laboratoire ne laisse aucun doute. Les sacs ne renferment pas dans leurs tissus de produits chimiques vésicants.

Les hommes de l'équipage qui n'ont pas pénétré dans les cales ne sont pas malades et les phénomènes d'irritation sont localisés chez les travailleurs ayant manipulé l'orge ou qui ont été simplement en contact avec les poussières.

C'est donc bien l'orge qui doit être incriminée.

Examinée au laboratoire, l'orge est de belle qualité ; peu de grains sont attaqués par les charançons. On trouve des petits coquillages, des larves noires mortes couvertes de petites efflorescences plus claires, des débris de paille, des barbes d'orge.

L'examen de la poussière au microscope nous fait voir des petits acariens ayant environ 60 à 80 microns de longueur.

Le corps allongé est brunâtre.

Ces acariens ont quatre paires de pattes ; deux ser ent à la marche. La première paire antérieure constitue les organes de tact que l'animal déplace avec rapid té; ce sont également des organes de défense, par suite des crochets qui les terminent.

La deuxième et la troisième paire servent à la marche. La quatrième paire sert plutôt à fixer l'animal lorsqu'il est arrêté.

Ces petits animaux se déplacent très rapidement.

Ils sont assez nombreux dans la poussière, mais on ne trouve que cette forme. L'examen des débris de paille et des barbes de l'orge ne nous donne aucun renseignement.

Il n'en est pas de même de l'examen des larves d'insectes, qui sont toutes en trop mauvais état pour permettre de déterminer l'animal.

Si l'on détache les petites taches plus claires qui nous avaient frappés à l'examen direct, on retrouve au microscope les mêmes acariens que ceux trouvés dans la poussière, mais de tailles différentes, variant de 40 à 110 microns. Quelques-uns, au lieu d'avoir le corps effilé, ont le corps beaucoup plus gros ; la tête semble fixée sur une grosse sphère supportée par les quatre paires de pattes. Ce sont des femelles arrivées à l'état adulte.

Nous trouvons à côté le mâle dont le corps est plus trapu que la femelle jeune ; il mesure environ 70 microns.

## HYGIÈNE ET PROPHYLAXIE *(Suite)*

Ces acariens appartiennent à la famille des Tarsonémides et au groupe des Péduculoïdes.

Ayant déterminé la cause de contagion, nous avons conseillé aux malades de suivre le traitement habituel de la gale : frictions légères au savon noir et à la pommade d'Helmerich.

D'autres se sont lavés au crésyl avec bains sulfureux.

Les vêtements ont été désinfectés à l'étuve.

Chez tous, l'amélioration a été très rapide ; en effet, la partie abdominale de la femelle est très fragile, la friction fait éclater la fine paroi chitineuse de l'abdomen et on tue par suite rapidement l'acarien.

Il n'y a pas de sillons chez les malades comme dans la gale.

Du pus pris dans une vésicule n'a montré que quelques streptocoques.

Sur notre conseil, la sulfuration des cales a été faite, mais déjà 500 tonnes d'orge avaient été débarquées sur chalands.

Trente-quatre grammes de soufre ont été brûlés par mètre cube.

Après un contact de dix heures environ, le travail a été repris à bord du navire.

Les ouvriers ont déchargé les 1 200 tonnes restant et seulement quelques ouvriers ont eu de légères lésions. La sulfuration paraît donc avoir été efficace.

Malheureusement trois péniches, l'*Avenir*, la *Réclame*, l'*Arabie*, contenant l'orge non sulfurée, étaient parties pour Rouen.

Ce port ayant été avisé par nos soins de la contamination de la cargaison, refuse de recevoir les chalands qui sont renvoyés au Havre.

Les propriétaires des chalands mettent en demeure les expéditeurs d'avoir à décharger immédiatement les péniches et de les faire sulfurer ensuite.

Pour répondre à cette injonction, nous délivrons le 18 juin le certificat suivant :

Je certifie que la cargaison (sacs d'orge) qui se trouve à bord des péniches l'*Avenir* et la *Réclame* est infectée par des *Pediculoïdes* qui donnent des éruptions cutanées aux ouvriers qui les manipulent.

Dans ces conditions, la seule chose à faire est de sulfurer ces péniches en plein chargement et de n'opérer le déchargement qu'après vingt-quatre heures de contact entre le gaz acide sulfureux et les sacs d'orge.

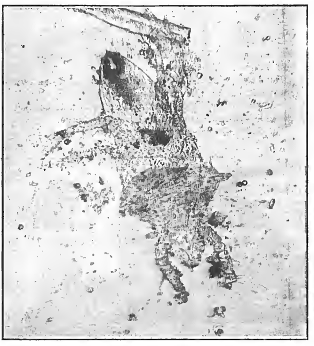
On devra brûler 34 grammes de soufre par mètre cube.

## HYGIÈNE ET PROPHYLAXIE *(Suite)*

Le 19, un certificat analogue est délivré pour la troisième péniche.

Le 20 juin, le tribunal de commerce désigne trois experts, dont le Dr Loir, pour « ordonner toutes mesures qui paraîtront utiles pour que la désinfection des péniches soit radicale et complète; s'assurer de l'efficacité de la désinfection des péniches et évaluer le montant des pertes, avaries, dépenses et préjudices de toutes sortes qui ont résulté pour les défendeurs tant de l'envahissement de leurs bateaux par la vermine que de la désinfection ».

Nous trouvons à bord de ces chalands un second foyer d'épidémie. Les familles logeant sur les chalands commencent à être atteintes de lésions.



*Pediculoïdes* femelle, 80 μ (fig. 4).

En effet, les femelles de pédiculoïdes, à la recherche de nourriture, ont pénétré dans les logements du bord par les interstices des cloisons de la cale et sont arrivées à toucher le personnel du bord.

La désinfection et le traitement ont eu lieu comme précédemment pour le grand navire, et les résultats ont été les mêmes.

Les cas d'affections analogues sont-ils nombreux au Havre?

En mai 1911, le tribunal du Havre avait commis les Drs Simon Daniel et Loir pour examiner cinq ouvriers qui, travaillant dans les cales d'un navire apportant des féveroles de Smyrne, avaient eu pendant quelques jours une éruption cutanée. N'ayant pas eu d'échantillons de la marchandise à la disposition de la commission, celle-ci conclut à une maladie professionnelle amenée par les féveroles.

Depuis 1911, on trouve dans notre port six épidémies analogues amenées par le blé, les féveroles ou l'orge provenant du Levant et toujours à la même époque de l'année.

Ces épidémies sont donc assez fréquentes.

Cette année, depuis l'arrivée de ce premier bateau le 26 mars 1919, deux autres navires, la *Ville d'Oran* et l'*Anglott*, chargés d'orge de la même provenance, étaient également contaminés par les pédiculoïdes. Les mêmes mesures de désinfection ont été prises et nous ont donné de bons résultats. Après sulfuration des cales, les ouvriers peuvent sans danger manipuler les sacs contaminés.

On trouve dans la littérature scientifique la relation de plusieurs épidémies qui se sont développées dans des conditions analogues.

La description donnée par M. Brucker dans sa « Monographie du *Pediculoïdes ventricosus* Newport » (1) correspond bien à l'acarien trouvé dans l'orge qui nous occupe.

Du reste, d'après le même auteur, l'invasion de ces acariens n'est pas très rare.

En 1848, Newport, à Gravesend en Angleterre, en fit la première étude sur les larves de *Monodontomerus.*

En 1850, en France, étude faite par M. Lagrèze-Possot et Montané sur du blé récolté l'année précédente dans la vallée de la Garonne à Espalais et expédié à Bordeaux et à Moissac.

Cet acarien fut dénommé *Acarus tritici* (mite du blé).

Le blé lavé et séché au soleil fut entièrement débarrassé des mites (2).

En 1867, nouvelle étude par Robin sur les blés de Saint-Benoist-du-Sault (Indre).

En 1868, nouvelle apparition des acariens sur du blé de la Gironde. L'étude en est faite par M. J. Lichtenstein à Montpellier. Il lui donne le nom de *Physogaster larvarium.*

En 1870, on signale le parasite en Algérie, à Guelma.

En 1872, nouvelle invasion dans la Gironde, provenant de blé venant de Bordeaux et transporté à Creon.

L'émoi causé dans la ville (on croyait à un empoisonnement) ne fut calmé que par le rapport du Dr Lafargue qui conclut à la présence des acares.

En 1877, Geber décrit des acariens trouvés sur de l'orge provenant de la Basse-Hongrie.

(1) Moniez, Traité de parasitologie.

(2) *Recueil agronomique de la Société des sciences agricoles du Tarn-et-Garonne*, 18[illegible]1.

## HYGIÈNE ET PROPHYLAXIE *(Suite)*

En 1881, le Dr Collaré, médecin de colonisation à Gouraya (Algérie), retrouve des acares dans de l'orge. Ces acares ont été identifiés en 1896 par M. Moniez (1) et correspondent au *Pediculoïdes*.

En 1882, nouvelle observation à Budapest sur de l'orge provenant de Kalafat en Roumanie. Des accidents analogues s'étaient produits sur le bord de la Theiss et l'on avait dû submerger le bateau avec son chargement.

En 1882, on en trouve également en Amérique sur du blé provenant de l'Illinois.

En 1884, Flemming signale les mêmes acariens sur du blé exporté de Russie et déchargé à Klausenbourg.

En 1885, à Steenbruch près de Budapest, Karpelle trouve à nouveau un acarien qu'il désigne sous le nom de *Tarsonomus uncinatus*.



*Pediculoïdes* femelle, 80 µ fig. 6)

En 1898, M. Seurat en rencontre sur des larves d'insectes vivant dans des bûches destinées au chauffage des laboratoires du Museum d'histoire naturelle de Paris.

En 1910 MM. Courcelle et Molle d'Oran publient dans le *Bulletin Médical de l'Algérie* (25 novembre) la relation d'une épidémie urbaine, de dermatose prurigineuse causée par un acarien parasite accidentel de l'homme véhiculé par des orges avariées. Ils le désignent sous le nom de *Sphœrogyna ventricosa*.

Ces acariens ont été étudiés par M. Brucker.

Des études faites par cet auteur on comprend très bien le mode de transmission de la maladie chez nos ouvriers du port du Havre.

La femelle à l'état adulte vit sur la larve d'insecte et se déplace peu. Il en est de même du mâle.

Mais comme l'espèce est très prolifique, car vingt-quatre heures après la naissance la femelle est fécondée, le sixième jour les jeunes naissent. Chaque femelle donne en quinze jours naissance à quarante-cinq femelles et à sept ou huit mâles.

Les mâles restent sur l'abdomen de la mère et attendent les jeunes femelles pour les féconder.

Celles-ci deviennent alors très actives ; elles vont à la recherche de la nourriture et par suite de la prolificité la nourriture, c'est-à-dire les larves non parasitées, deviennent plus rares.

C'est ce qui nous explique la rapidité avec laquelle ces femelles se jettent sur l'homme.

On comprend pourquoi leur nombre est beaucoup plus élevé dans la poussière que dans l'orge même et que l'on trouve seulement des femelles plus petites en général que celles trouvées dans l'orge.

En 1895, M. Moniez, dans une note publiée dans la *Revue de biologie du nord de la France*; se basant sur un mémoire d'Amerling, suppose que l'acarien n'attaque pas régulièrement les ennemis ordinaires des céréales, qu'il se développe dans les chaumes et ne devient carnassier que par défaut de nourriture. Dans les débris de paille qui se trouvaient dans l'orge examinée au Havre, nous n'avons pas trouvé de *Pediculoïdes*.

**Conclusions.** — Nous laisserons de côté l'étude des perturbations amenées dans le travail de déchargement des navires par ces épidémies occasionnées par les acariens, épidémies qui, comme nous l'avons vu, sont assez fréquentes. Les tribunaux jugeront si les affections produites par ces animaux doivent être considérées comme maladie professionnelle ou accident de travail et, par suite, si le salaire doit être payé en entier ou par moitié aux ouvriers atteints.

Nos conclusions ne visent que la question hygiène.

La rapidité des lésions qui se produisent chez les ouvriers manipulant des céréales renfermant des *Pediculoïdes* nous a permis de déterminer rapidement la cause de la maladie et de conseiller les mesures nécessaires pour limiter et arrêter la contagion. La sulfuration des cales contenant des céréales en provenance des Échelles du Levant est à préconiser principalement dans la saison chaude (époque où les observations semblent les plus nombreuses), une température élevée paraissant accroître la fécondité des *Pediculoïdes*.

La fine paroi chitineuse abdominale de la femelle se déchire au plus léger frottement, c'est ce qui explique l'absence de lésions sur la figure et les bras des travailleurs et la rapidité avec laquelle agit le traitement par le frottage.

(1) *Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*, tome 35, page 355.

## HYGIÈNE ET PROPHYLAXIE (Suite)

A ces précautions devraient s'en ajouter une autre excessivement importante, car la rapidité avec laquelle on a vu se développer cette petite épidémie de gale nous fait songer à ce qui pourrait se produire si l'on se trouvait en présence de puces contaminées.

Sur les quais, les ouvriers du port devraient avoir à leur disposition des bains-douches dans lesquels ils échangeraient après la douche leurs vêtements de travail contre les vêtements de ville, de façon à éviter la dissémination dans leur famille de toute maladie même peu grave.

La propreté dans le travail doit faire partie de l'éducation populaire.

## CURIOSITÉS MÉDICALES

### COMMENT LES INDIGÈNES MAROCAINS SUIVENT LE TRAITEMENT DU LECHBA

Par le Dr POUPONNEAU,
Médecin-major au corps d'occupation du Maroc.

Bien qu'un grand nombre d'indigènes aient recours, pour soigner les manifestations syphilitiques dont ils sont atteints, aux médicaments que nous mettons gratuitement à leur disposition, beaucoup restent néanmoins partisans convaincus des vieux traitements par les dépuratifs que leur fournit le régime végétal et qu'ils englobent sous le terme générique de « lechbâ ». Les différents « lechbâ » restent donc très en honneur, aussi bien en tribu que chez les citadins, ainsi qu'en témoignent les très nombreuses boutiques où l'on débite ces drogues sur les souks (1) du bled, comme dans les kaisserias (2) des villes. Nous pensons qu'il est intéressant d'exposer en quelques lignes les règles qui président aux différentes phases de cette cure de lechbâ, règles auxquelles se soumettent, comme aux rites d'une religion, les adeptes du médicament. Elles contribuent certainement à entretenir la faveur dont il jouit, en raison de leur caractère compliqué et quelque peu mystérieux.

Les indications du traitement par le « lechbâ » sont nombreuses et assez mal définies. Ce sont tous les accidents que l'on peut rattacher de près ou de loin à la syphilis, et bien des affections qui lui sont tout à fait étrangères : otites, conjonctivites, rhumatismes articulaires, sont fréquemment confondus avec les manifestations spécifiques, et soumis à l'épreuve du « lechbâ ».

(1) Marchés.

(2) Bazars.

## CURIOSITÉS MÉDICALES *(Suite)*

En pharmacopée indigène, il y a plusieurs sortes de « lechbâ », dont les plus connus sont :

1° Le Lechbâ el Aoûd, qui est le plus actif et est utilisé surtout dans le traitement des accidents graves de la syphilis secondaire. Ce n'est autre chose que la racine de salsepareille (*Smilax officinalis*), que l'on récolte dans les régions boisées du Moghreb.

2° Le Lechbâ el Iazir, qui a une action moins efficace, mais aussi moins brutale. On l'emploie dans le traitement des céphalées, douleurs articulaires, etc., qui sont des manifestations si fréquentes de la syphilis chez les indigènes. Ce sont tout simplement les feuilles du romarin (*Ros marinus officinalis*) qui fournissent ce médicament.

On se procure facilement ces plantes chez les toubibs ou les droguistes des marchés du bled et dans tous les souks el áttarine (1) des villes. On les achète au rethal ou au demi-rethal (2). Le prix moyen du rethal est d'un rial (5 francs). Un rethal suffit habituellement pour une cure.

Quand un malade a décidé de prendre le « lechbâ », il se rend au bain maure la veille du jour où il doit commencer son traitement : il s'y lave minutieusement et revêt en sortant des vêtements neufs ou tout au moins soigneusement lessivés. Il choisit dans sa demeure une pièce discrète, vaste et silencieuse, reblanchie récemment à la chaux, dans laquelle il fait disposer deux couchettes : l'une pour lui et l'autre pour la personne qui devra l'assister pendant la durée du traitement, veiller sur lui et le servir. Il s'y retire le soir, après avoir absorbé un repas très léger.

On fait deux parts égales de la plante que l'on vient d'acheter. La première est écrasée dans un mortier, puis moulue au moulin à bras et passée au tamis. On recueille soigneusement la poudre ainsi obtenue et on la renferme dans une tasse, neuve de préférence et munie d'un couvercle.

On fait bouillir l'autre moitié pendant deux ou trois heures dans une marmite neuve; puis on laisse refroidir la macération.

L'absorption du médicament se fait vers trois heures du matin. Le malade prélève, dans la tasse où elle a été enfermée, une cuillerée à café de la poudre et l'introduit dans sa bouche ; en même temps il avale un plein verre à thé de la macération qui sert ainsi de véhicule à la drogue.

(1) Marché de droguerie.
(2) Livre ou demi-livre.

## CURIOSITÉS MÉDICALES *(Suite)*

Il s'endort ensuite, recouvert de couvertures chaudes, qui favorisent la sudation. Vers onze heures, on lui prépare un repas léger composé de pain sans sel, de miel, de beurre de vache fondu et d'eau bouillie. Ce repas est renouvelé dans la soirée.

Les effets du traitement ne tardent pas à se faire sentir : ils se traduisent par un état d'asthénie qui s'accentue de jour en jour et qui s'accompagne habituellement d'une certaine irritabilité du caractère. Le malade doit éviter alors tout effort, presque tout mouvement ; il reste étendu sur sa couchette, servi par un parent ou un serviteur, loin des importuns et des enfants, à l'abri du bruit, de tout souci et de toute préoccupation. Et cela pendant vingt jours ou sept jours, suivant qu'il prend le lechbâ el aoûd ou les autres lechbâ.

La durée du traitement par le lechbâ el Aoûd est en effet de vingt jours, durant lesquels l'absorption de la drogue se fait chaque nuit dans des conditions analogues et durant lesquels le malade conserve la même alimentation.

Le vingtième jour, on rompt le traitement (*kasser el lechbâ*) en faisant un repas composé de couscous et d'une tête de mouton qu'on a au préalable lavée à l'eau bouillante, puis fait bouillir dans une marmite neuve.

Pendant la période de repos qui suit le traitement et qui est pour le lechbâ el Aoûd de dix à quinze jours, l'alimentation du malade se compose de tadgines (1) à la viande de mouton et aux navets assaisonnés d'un peu d'oignon et de sel, de couscous, de beurre, de pain et d'eau bouillie.

La cure se termine comme elle a commencé, par le bain maure.

La durée du traitement par le lechbâ el Iazir et le lechbâ el Djehidia est de sept jours, suivis d'une période de sept jours de repos. Les mêmes règles président à ce traitement dont les effets sont beaucoup moins déprimants que ceux du précédent. Le lechbâ el Aoûd n'est pas, en effet, sans présenter des dangers sérieux qui le font assez redouter des indigènes. On lui attribue des décès qui surviendraient pendant la cure, au milieu d'une dépression physique et intellectuelle complète et qui pourraient être dus plutôt à des myocardites ou à des néphrites spécifiques.

On utilise en outre le lechbâ el Aoûd dans le traitement externe de certaines lésions syphilitiques rebelles, concurremment avec le traitement interne. On fait macérer pour cela dans l'eau chaude les résidus des racines qui restent dans le tamis ; on en fait une sorte d'emplâtre que l'on applique sur la plaie et que l'on recouvre d'un morceau de molleton. On le renouvelle tous les jours et on obtient ainsi, paraît-il, la cicatrisation rapide de lésions anciennes sur lesquelles n'avaient pas eu prise les autres traitements.

(1) Ragoûts.

# FAITS DIVERS

## LA FEMME PICARD

Au centre de vénériens de la $n^e$ armée, entrait, un matin de novembre 1915, un grand beau gars de la campagne. Il était atteint, comme il n'est pas rare, d'un superbe chancre syphilitique de la verge.

— Où as-tu attrapé cela? En permission, comme toujours?

— Oh ! non, m'sieu le major ! V'là ben six mois qu'j'y ai pas été.

— Alors?

— Alors... c'est pas en permission.

— Alors, où?

— Mais pourquoi qu'm'sieu le major me d'mande ça?

— C'est dans l'intérêt des camarades ; dans l'intérêt de la femme elle-même, car si tu me dis qui elle est, je la ferai soigner.

— Ben sûr? Alors c'est pas pour la faire coffrer?

— Non, te dis-je.

— Alors... ben, voilà ! C'est la femme Picard...

— Qui est-ce la femme Picard? Où est-elle?

— Ben, voilà. J'étious au repos à S..., pas loin d'ici, avec le régiment. J'i ai porté mon linge à laver.

— Comment, ton linge à laver?

— Oui, c'est une blanchisseuse. Alors on a dîné ensemble et j'i ai payé un litre.

— Il faudra m'indiquer où elle demeure. J'irai la trouver.

— Oui, m'sieu le major !

Deux jours après, à deux lits de distance, était couché un « entrant », un gavroche de Belleville atteint, lui aussi, de la même plaie affligeante sur le même organe déshonoré.

— Où as-tu attrapé cela? Bougre de bougre. Retour de permission ; à la gare de l'Est, comme les camarades.

— Ah ! non, m'sieu le major. Rien d'Panam. C'est près d'ici ; une belle garce, si vous pouviez la faire coffrer. Paraît qu'elle en a déjà attigé des mèqs... J'y portais ma lansquine à laver... A m'a enjôlé ; j'i ai payé un litre et ça y était.

« Ah ! la sale garce ! Tenez, elle demeure à S..., dans la grande rue à gauche, près du bureau de tabac. Vous verrez : y a une plaque du Touring au-dessus de la porte. Vous demanderez la femme Picard...

Quelques lits plus loin, un troisième poilu me disait :

## FAITS DIVERS *(Suite)*

— Moi aussi, m'sieu le médecin-chef, c'est la femme Picard.

*
* *

Du coup j'enfourchai Carmen, une superbe jument de pur sang qu'« un de la légère » en traitement à l'hôpital me laissait monter.

En prudent officier de complément, j'évitai les routes pleines d'autos d'état-major passant comme des bolides, de camions écraseurs, de motocyclettes claquetantes, tous animaux monstrueux et sournois qui vous arrosent de leur souffle, vous happent dans leur sillage et de leurs halètements pulsatiles épouvantent les chevaux, prompts aux écarts et tête à queue.

A travers les champs rasés et les bois jaunissants sous un tiède soleil d'automne, nous musardions paisiblement, Carmen et moi, le long des haies ou des mares, grimpant les coteaux, dévalant les pentes.

Carmen arrachait aux noisetiers des brindilles feuillues qu'elle mâchait à grand bruit de mors en bavant vert, et juché sur ma complice, je maraudais des pommes aux pommiers à bout de main, ou même des noix, sans gaule, aux noyers élevés.

Nous allions vers la femme Picard aux trois amants !

Ce devait être quelque brune Lorraine de la Meuse, gaillarde accorte et pleine de sang, quelque façon d'hétaïre aguichante aux hommes... On n'en voyait guère dans ces parages, car la gendarmerie impitoyable veillait. En dehors de toute prophylaxie, ça valait peut-être le voyage.

Mais voici qu'apparaissait le clocher. Des artilleurs menaient leurs chevaux maigres à l'abreuvoir ; les 155 étaient rangés le long de la route, cachés sous les arbres encore en feuilles. Des fantassins grouillaient dans les rues du village. La Grande-Rue avec ses ruines. Le bureau de tabac. La plaque du Touring. Voici la maison : blanche, un seul étage, une grande fenêtre sale au milieu du mur ; une porte ouverte sur le côté.

Je confiai Carmen à un poilu et j'entrai : c'était un grand couloir sombre, plein de poussière et de toiles d'araignées ; on y trébuchait dans de vagues ferrailles, fers à cheval, arrosoirs rouillés... Une porte mal jointe à gauche dans ce couloir apparaissait vaguement.

Je frappai.

— Entrez, dit une voix.

Je poussai la porte de la blanchisseuse.

C'était une grande pièce toute en longueur, toute en boyau, avec sur le mur en face, une haute cheminée campagnarde noire de fumée, et, près de la fenêtre, une table ronde avec un litre vide et trois verres encore rouges de vin. Dans le fond, on entrevoyait un lit de bois, aux draps obscurs. Deux ou trois chaises cagneuses à la paille éventrée.

Par terre, des vieux souliers, des morceaux de jouets, quelque ustensile usagé. Et là-bas, tout au bout, dans le noir, quatre gosses de deux à sept ans répandus sur le parquet, qui criaient, les cheveux en broussaille, le museau sale et le nez morveux.

## FAITS DIVERS *(Suite)*

On ne voyait pas beaucoup de linge chez la blanchisseuse.

— Madame Picard?... fis-je en entrant.

— C'est moi, monsieur !

Et il s'avança une sorte de malheureuse femme, jeune encore, mais vieille de désordre et de malpropreté, à la tignasse blonde indéfinissable, petite, maigre, hâve, vêtue d'une robe qui n'avait pas de couleur, chaussée de chaussures à lacets qui n'avaient plus de lacets et bâillaient devant pour montrer des bas percés...

C'était la femme aux trois amants !

Je restai un instant stupide, plein de pitié pour les trois amants. En fallait-il une fringale! Pauvres poilus !

— Je viens, dis-je enfin à la femme Picard, pour une affaire qui vous concerne. Mais, avant toutes choses, songez que je viens ici en ami... en ami qui vient vous rendre un service, un grand service.

Malgré ce début rassurant, le visage de la femme Picard ne reflétait pas la sécurité absolue, une certaine crainte y apparaissait.

Un des marmots, poussé par un plus grand, tomba sur le front et se mit à crier. La femme se précipita, distribua quelques taloches à droite, à gauche, et tout rentra dans l'ordre. Elle les emmena dans une petite pièce du fond. Quand elle revint, j'insistai à nouveau sur le caractère amical de ma mission. Puis :

« Voilà de quoi il s'agit : j'ai, dans mon hôpital, un soldat qui est malade et il prétend que c'est de vous qu'il tient cette maladie...

— Oh ! monsieur, interrompit-elle. C'est faux, Ça n'est pas possible.

— Écoutez, ma brave dame, vrai ou faux, il faut tirer la chose au clair. Il est possible que vous soyez malade et que vous l'ignoriez. Il y a intérêt à ce que vous le sachiez. Pour cela, rien de plus simple. Je vais vous examiner rapidement et je vous donnerai les moyens de vous soigner, s'il y a lieu.

— Je ne veux pas que vous me regardiez... C'est des histoires. Je sais lequel qui a pu dire ça... C'est un grand frisé que j'ai renisé, parce que... C'est des mensonges.

— Il n'y a justement aucun grand frisé dans l'histoire. Je crains fort au contraire que ce ne soit la vérité. Et je vais vous dire confidentiellement une chose : si vous n'écoutez pas amicalement mes conseils, il pourra vous en cuire. Il y aura plainte contre vous, enquête de la gendarmerie et vous savez que, dans la zone des armées, on ne plaisante pas. Vous serez expulsée de chez vous et du pays.

La femme se mit à pleurer. Et, entre deux sanglots : « Alors, je veux bien vous écouter ! »

Je n'eus pas de peine, sans procéder à des investigations très considérables, à me convaincre de la maladie de cette femme, et je lui fis promettre de venir chaque semaine à l'hôpital recevoir son traitement.

Il y avait six kilomètres à faire (douze, aller et retour), mais elle accepta ce compromis, plutôt que d'en passer par les gendarmes.

*
* *

A quelques jours de là, un fantassin d'un régiment territorial entrait à l'hôpital dans la salle des trois amants, touché lui aussi dans ses œuvres vives.

C'était un pauvre diable aux joues creuses, à la barbe broussailleuse, aux yeux gris, et que la vie dans les tranchées n'engraissait guère. Il avait sur le visage un étonnement douloureux de se trouver dans ce lit-châlit à la couverture de laine marron, dans ce baraquement sans blessés, d'invalides de l'amour.

— Et vous? Où avez-vous attrapé cela? lui dis-je.

— J'me l'demande !

— Comment, vous vous le demandez? Vous devez bien avoir quelque idée là-dessus.

— Ma foi non. Je vous dis que j'me l'demande.

— Allons, je vais vous aider. En permission, à Paris, à la gare de l'Est, comme les camarades.

— J'suis ben allé en permission, m'sieu le major, mais pas à Paris. J'suis d'ces pays-ci, mon régiment est aux tranchées pas loin d'là. J'suis venu tout droit, il y a six semaines, à pied, à S..., mon patelin, où j'suis resté sept jours. J'ai revu les gosses, et ma f'melle, j'ai travaillé à fend' du bois, j'ai rarangé des fafiots, j'ai bricolé et pis me v'là... En fait d'noce, vous savez, m'sieu le major, j'en ai pas fait lourd. J'ai p't-être bu un litre en arrivant et en repartant avec notre voisin qu'est pas mobilisé par la maladie.

— Vous êtes de S..., lui dis-je, pris soudain de curiosité et de pitié.

— Oui, c'est là que j'habite. Ma femme est blanchisseuse.

— Comment vous appelez-vous?

— Je m'appelle Picard, m'sieu le major, matricule 4128. Vous pouvez l'voir sur mon livret.

— Ah ! mince alors ! étouffa dans ses draps et en s'esclaffant un colonial à la peau chargée de tatouages.

Des têtes se levèrent au-dessus des polochons, braquant sur Picard des yeux moqueurs et sans pitié pour cette double infortune, pour eux d'une lumière crue, embrumée de mystère pour le cerveau du territorial.

## FAITS DIVERS *(Suite)*

— Allons, mon vieux, tu en as vu bien d'autres à la Fille-Morte. N't'en fais pas. On guérira ça ! lui dis-je en matière de conclusion.

Chaque semaine la divine solution coula dans les veines des poilus, effaçant les blessures physiques et morales. La femme Picard, affrontant les neiges de l'hiver précoce et le froid des grand'routes, chaque semaine aussi venait recevoir l'absolution de ses fautes. Un jour, elle me demanda l'autorisation d'aller voir son mari dans la salle des poilus. Je lui fis remarquer qu'il n'était pas seul dans la salle, qu'elle y avait ses autres amis, peu satisfaits de ses travaux de blanchisserie ; elle ne voulut rien entendre. Il fallait qu'elle vît son mari, qu'elle lui parlât. Était-ce le repentir, sous la forme d'un litre de rouge, ou quelque autre affaire?

— Après tout, voyez-le. Advienne que pourra !

Or, cela fut très simple. La femme Picard alla embrasser son mari ; je n'ai jamais entendu dire, ô accommodation ! que quelque scandale se fût produit. Je dus même plus tard interdire l'entrée du baraquement à la femme Picard : les poilus l'accueillaient avec une bienveillance dangereuse pour la bonne tenue des locaux hospitaliers.

* * *

*Epilogue.* — Une auto s'arrête sur la route devant ma fenêtre. Il en descend un capitaine de gendarmerie, le capitaine de gendarmerie de la division dont le quartier général est à S..., un homme bien portant, la figure ronde, avec de bons yeux de chien de garde et une physionomie placide, qui laissait peu de place aux éclairs de l'esprit.

— Bonjour, monsieur le médecin-chef, dit-il, d'une voix sonore.

— Bonjour, capitaine ! Qu'est-ce qui me vaut l'honneur de votre visite?

— Plusieurs choses... D'abord, le général accorde l'autorisation aux officiers de votre formation de chasser le sanglier. Les plaintes des habitants sont justifiées. Ces animaux retournent les champs ; il y en a beaucoup dans les forêts d'alentour. Tous ceux des Ardennes et de l'Argonne sont descendus par ici...

— La nouvelle est agréable. Ça nous distraira un peu de notre solitude, et, si nous tuons quelque bête, ça changera notre ordinaire, terriblement monotone. Mais encore?...

— Ah ! Voilà, c'est une affaire assez délicate !

— Tant que ça?

— Oh ! oui. Vous allez voir !

— Dites !

— Eh bien, nous avons à S... une femme...

— Ah ! Diable ! Vous en avez de la chance !... La femme Picard, sans doute.

— Précisément. Je vois que vous la connaissez. C'est justement à propos d'elle que je viens ici !

— Que se passe-t-il donc?

— Il se passe que cette femme est de mœurs légères, que nous la surveillons, car des hommes ont porté plainte contre elle ; elle est peut-être

## FAITS DIVERS *(Suite)*

malade.... Nous voulons l'expulser, car elle est extrêmement suspecte. Elle nous demande toutes les semaines un laissez-passer pour venir ici. Elle nous a dit qu'elle venait voir chaque semaine le médecin-chef de l'hôpital, sans plus d'explication. C'est très suspect, vous comprenez. C'est très suspect....

— Mais non, je ne comprends pas. Suspect de quoi?

— Ah ! c'est très délicat. C'est suspect. J'aime mieux vous prévenir. On va l'expulser du village et hors de la zone des armées.

— En un mot, c'est un service que vous venez me rendre !

— Non pas, fit-il, en hésitant. Mais enfin... que vient-elle faire ici? Le général tient absolument à éclaircir la chose.

— Est-ce que vous la connaissez?

— Oui, je l'ai vue souvent dans le village !

— Et comment la trouvez-vous?

— Vous savez, c'est une femme.... Et puis, dans ce pays, il y a tant de Boches, tant d'espions !...

— Allons, capitaine, je vais vous tirer d'embarras et d'inquiétude. Pour une fois je violerai le secret professionnel. Les hommes qui ont dénoncé la femme Picard ne se sont pas trompés. La femme Picard vient ici se faire soigner. Dites au général qu'il faut qu'elle continue et que, au lieu de l'expulser, elle et ses enfants (car vous savez qu'elle a des enfants), dans un autre pays où elle contaminera des hommes nouveaux, donnez-lui tous les laissez-passer du monde pour lui permettre de guérir.

Et si dans l'avenir quelque poilu, voire même quelque gendarme demande à la femme Picard un instant d'entretien et une minute d'oubli, ça coûtera moins cher à sa santé. Au revoir, capitaine.

— Au revoir, docteur.... J'ai compris, oui, j'ai compris.... Le général comprendra sans doute aussi.

Combien y a-t-il eu de femmes Picard « dans la zone » ! Combien furent expulsées *manu militari* au lieu d'être dirigées, humainement et socialement, vers la main secourable du médecin !

G. Milian.

---

## SCÈNES MÉDICALES

### A L'HOPITAL BROCA

Cet illustre et récent patronage devrait évoquer un beau service moderne. Loin de là, il n'a pas même aidé à parfaire les anciens bâtiments qui font tache à côté de la clinique gynécologique, seule « à la hauteur ». Leur aspect sordide donne un avant-goût des misères sociales qu'on y rencontre dans certains services spéciaux.

Là, dans des salles basses, mal éclairées par de petites fenêtres, dans des soupentes mansardées prenant jour par des espèces de hublots, on pourrait se croire dans les soubassements d'un paquebot : ce sont les salles des malades. Les lits en fer, peints de vert pâle, s'alignent sur le parquet ciré : quand le chef passe, presque toutes les femmes sont debout au pied des couchettes comme pour une revue. Elles portent un costume uniforme : robes de toile bleue et fichu blanc. Quelques rares malades sont alitées. Presque toutes les autres se pressent à la porte de la salle d'examen. Massées comme un troupeau, elles attendent l'arrivée du médecin. Parmi elles règnent relatifs le calme et le silence. On sent une discipline qui s'impose, mais supportée difficilement. S'il n'y a pas révolte, souvent, sous des dehors sournois dans leur docilité, on sent, surtout chez les vraies professionnelles, un air de fronde et de blague. Dans le groupe, les types sont divers. A côté de couples qui semblent se dire des confidences, il y a l'habituée inconsciente ou vicieuse, la petite bonne dépaysée, ou la débutante plus ou moins novice, etc. Et l'on est pris de pitié pour toutes ces épaves depuis la pauvre vieille précoce qui traîne une existence misérable, jusqu'à la petite fille qui commence à peine sa triste vie amoureuse !

Le chef est entré dans la salle et va « faire le speculum » Il est juché sur une haute chaise et les élèves se rangent derrière lui pour suivre l'examen. Le défilé commence. Les malades arrivent à demi nues, puis quittent leurs derniers vêtements, les unes avec la désinvolture de l'habitude, les autres après une légère hésitation. Elles montent plus ou moins vivement les gradins du lit et s'étendent. Les premières fois, elles attendent anxieuses, puis entrecoupent l'examen de contorsions et de plaintes étouffées. Plus tard, elles s'abandonnent passivement ou, coquettes malgré tout, font des mines et, sur les bas grossiers de l'hôpital, exhibent des jarretières enrubannées ou d'élégantes bottines !

La séance terminée, le chef et les élèves se retirent. Quand ils traversent la salle, les malades, silencieuses au pied de leurs lits, les suivent d'un œil narquois ou d'un sourire qu'on dirait ingénu. Et lorsque la porte se referme, c'est un grand éclat de rire, cri réflexe de révolte ou d'insouciance. Parmi ces créatures on trouve « toute la lyre », depuis la pauvre âme simple de la victime inconsciente jusqu'au vicieux cynisme de l'irrégulière éhontée. Pour la plupart, quelle pitié malgré tout !

Dr Pierre Maurel (de la Bourboule).

# LES NOUVEAUX PROFESSEURS

## LE PROFESSEUR MARCEL LABBÉ

C'est avec le plus vif plaisir que la rédaction de *Paris Médical* a appris la nomination de M. Marcel Labbé à la chaire de pathologie et de thérapeutique générale de la Faculté de médecine de Paris.

M. Marcel Labbé a été en effet, depuis la fondation de notre journal, un de nos collaborateurs les plus fidèles et les plus appréciés. Le numéro consacré annuellement aux maladies de la nutrition a, sauf de bien rares exceptions, toujours contenu un article du nouveau professeur. Dans



Le Professeur MARCEL LABBÉ.

celui qui paraîtra le 1er mai, nos lecteurs trouveront encore un intéressant travail signé de son nom sur l'épilepsie et le diabète.

Nous avons d'ailleurs d'autres raisons que notre sympathie personnelle pour nous réjouir de la nomination de M. Marcel Labbé.

Sa carrière a été, en effet, des plus brillantes et ses titres universitaires, ses qualités professorales, ses travaux, le désignaient tout naturellement au choix de la Faculté.

Élève des hôpitaux de Nantes, il vint terminer ses études à Paris : tour à tour interne des hôpitaux, médaille d'or (1897), chef de clinique du professeur Landouzy, qui eut sur sa carrière l'influence prédominante, il devenait en 1903 médecin des hôpitaux et, en 1904, agrégé. En cette qualité il prit une part active à l'enseignement, ne se contentant pas de faire les cours qui lui étaient confiés, mais organisant de multiples conférences sur les sujets qui étaient l'objet de ses recherches : examen du sang, digestion, nutrition; multipliant dans son service de la Charité les cours cliniques. Il y a un mois encore, il dirigeait, avec notre collaborateur le professeur Carnot, un cours complémentaire de diététique qui eut le plus grand succès.

Son activité ne se borna pas à l'enseignement, ses publications furent nombreuses. Il serait impossible, dans cette courte notice, de les énumérer. Rappelons seulement qu'il y a eu deux phases dans sa carrière scientifique. Dans la première, nous le voyons s'attacher à l'étude du sang et des organes hématopoiétiques.

Seul, ou en collaboration avec Bezançon, il nous a apporté des notions précieuses sur l'anatomie et le rôle du ganglion lymphatique, et sur les différentes affections du sang. Ses travaux se trouvent exposés et ses idées groupées dans l'important *Traité d'hématologie*, qu'il publia avec Bezançon en 1904.

Depuis quinze ans, Marcel Labbé s'est appliqué plus particulièrement à l'étude des maladies de la nutrition et des régimes. Ses publications sur le diabète sont actuellement très nombreuses, et trop présentes à toutes les mémoires pour que nous tentions de les résumer. Sa classification des diabètes en diabètes sans dénutrition et avec dénutrition a été généralement acceptée. Il a résumé ses idées sur l'alimentation dans un volume de la Bibliothèque de thérapeutique de Gilbert et Carnot, qui en est déjà à sa seconde édition.

Il ne pouvait être mieux placé que dans la chaire où Bouchard fit ses leçons retentissantes sur les maladies de la nutrition, pour continuer ses recherches. Puisse-t-il arriver à jeter un peu de jour sur un des domaines les plus obscurs de la pathologie !

Il aura, pour l'encourager dans sa tâche, la sympathie de ses collègues qui l'ont accueilli à l'unanimité, de ses confrères, et des étudiants qui apprécient sa parole claire et facile.

G. LINOSSIER.

# NOUVELLES

**XIVe Congrès français de médecine à Bruxelles (19 au 22 mai 1920).** — Le Congrès se tiendra à Bruxelles sous le haut patronage de LL. MM. le roi et la reine des Belges, sous la présidence de M. le professeur Henrijean. Vice-présidents : le professeur Bordet et le professeur Vandervelde ; secrétaire général : le professeur René Verhoogen ; secrétaire général adjoint : le Dr René Sand, agrégé ; trésorier : le Dr Godart-Danhieux, agrégé ; trésorier adjoint : le Dr Van Damme.

Les séances du Congrès auront lieu au palais des Académies, place des Palais.

19 *mai*, à 4 heures : Séance d'ouverture.

A 9 heures : Réception offerte aux membres du Congrès par le président et Mme Henrijean.

20 *mai*, à 9 h. 30 : Séance générale. *La syphilis de l'appareil cardio-vasculaire.*

Rapporteurs : MM. Bayet, Étienne et Spillmann, Vaquez et Laubry, L. Rendu, Milian, Mougeot, Duc.

A 2 h. 30 : Séance générale. *Vaccinothérapie en général ; vaccinothérapie spéciale du cancer et de la fièvre typhoïde.*

Rapporteurs : MM. Chaumier, Vincent, Senez et Ranque, Cantiueone, Rodet, Gengou, Doyen, Buschettini.

A 7 heures : Banquet par souscription.

21 *mai*, à 9 h. 30 : Séance générale. *Valeur thérapeutique du pneumothorax artificiel.*

Rapporteurs : MM. Burnand, Derscheidt, Geeraerd, Dumarest, Kuss, Renon, Hauchamps, Herrlé, Duc, Aubert, Jacquerod, Leuret, Holmgren.

A 2 h. 30 : Séance de sections. Communications diverses.

A 9 heures : Réception à l'hôtel de ville.

## NOUVELLES *(Suite)*

*22 mai*, à 9 h. 30 : Séance générale. *Les lipoïdes en pathologie.*

Rapporteurs : MM. Zung, Chauffard, Guy Laroche et Grigaut, Linossier, Bordet, Watermann, Jovesco,, Lemoine, Gérard, Lourdan, Crespin, Mesnard.

**Commission extraparlementaire de l'enseignement supérieur.** — Sont nommés membres de la commission extraparlementaire chargée d'étudier les projets relatifs au développement de l'enseignement supérieur instituée au ministère de l'Instruction publique :

MM. Victor Bérard, sénateur ; Léon Bérard, député ; Gheusi, député ; Lorin, député ; Charles Dumont, rapporteur général du budget à la Chambre des députés ; Regard, directeur général de la comptabilité publique au ministère des Finances ; Appell, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'université de Paris, membre du conseil supérieur de l'instruction publique ; Capitant, professeur à la Faculté de droit de l'université de Paris, membre du conseil supérieur de l'instruction publique ; Duboscq, professeur à la Faculté des sciences de l'université de Montpellier, membre du conseil supérieur de l'instruction publique; Legouis, professeur à la Faculté des lettres de l'université de Paris, président de l'Association des professeurs des Facultés des lettres; Arnozan, professeur à la Faculté de médecine de l'université de Bordeaux, président de l'Association des professeurs des Facultés de médecine; Truchy, professeur à la Faculté de droit de l'université de Paris, président de l'Association des professeurs des Facultés de droit.

**Marine.** — M. le médecin en chef Valence est nommé au grade de médecin général de 2e classe.

**Ministère de l'Hygiène sociale.** — M. le professeur Quénu est nommé président de la Commission supérieure des maladies professionnelles.

Sont nommés membres de ladite commission : MM. les Drs Heim, professeur d'hygiène industrielle au Conservatoire des arts et métiers, et Got, directeur de la Société mutuelle d'assurances « La Mutualité industrielle ».

Sont nommés membres du Comité supérieur de la protection du premier âge : MM. Desmars, directeur de l'assistance et de l'hygiène publique, et Méry, agrégé, médecin des hôpitaux.

**Le nombre des blessés encore en traitement dans les hôpitaux militaires.** — A une question posée par M. Galli, le ministre de la Guerre vient de répondre que le nombre des militaires blessés et malades appartenant à des classes démobilisées, en traitement dans les hôpitaux militaires, était à la date du 15 janvier 1920 de 7 133.

**La réorganisation des hôpitaux.** — Le Dr Grinda, député des Alpes-Maritimes, vient de saisir la commission de prévoyance sociale d'un projet de loi ayant pour but la réorganisation complète des hôpitaux de France. Ce projet est signé par MM. le professeur Pinard, les Drs Mouprofit, François, etc.

Il serait créé de nombreux dispensaires à rayon d'action réduit, possédant un personnel instruit et dotés de laboratoires pour le diagnostic précoce. Ces dispensaires, organes de prophylaxie, seraient la liaison entre le domicile du malade et l'hôpital.

Les hôpitaux seraient multipliés et modernisés.

L'Etat n'interviendrait que pour la création des hôpitaux, leur entretien incomberait aux caisses de l'assurance maladie et invalidité, dont l'organisation est prévue par le même projet de loi.

## NOUVELLES *(Suite)*

**A propos du secret médical.** — M. X..., plaidant en divorce contre sa femme, avait produit à l'appui de sa demande un certificat médical dont son avocat s'était efforcé de tirer gros argument. Après le tribunal, la 8e chambre de la Cour vient de décider qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte de ce certificat, le secret professionnel médical étant d'ordre public et un médecin n'ayant pas le droit de délivrer, à l'insu de sa malade, un certificat médical à un tiers, fût-ce au mari. Cependant, la production de ce certificat a joué comme injure grave et le divorce a été prononcé au profit de la femme.

(*Le Temps.*)

**La Société française d'hygiène,** dans sa dernière séance, a entendu une communication de son président, le Dr Foveau de Courmelles, sur l'hygiène et la sécurité des radiologues. M. Vassivière a traité de « la vraie journée anglaise », côté économique et hygiénique, où il prouve toute l'économie que ferait faire ce nouveau système qui réaliserait le maximum de rendement par le minimum d'effort et dans le minimum de temps.

**Ecole de puériculture de la Faculté de médecine de Paris** (64, rue Desnouettes. Fondation franco-américaine). — L'enseignement élémentaire de la puériculture, destiné aux infirmières, a commencé le lundi 1er mars à 5 heures.

Sa durée est de trois mois environ.

L'enseignement comprend : des conférences, des stages dans les dispensaires de l'Ecole de puériculture, dans les maternités, les hôpitaux d'enfants, les crèches, les dispensaires antituberculeux ; des visites aux différentes œuvres d'assistance ; des exercices de service social, accomplis sous la direction de l'Office public d'hygiène sociale du département de la Seine.

Le nombre de places mises à la disposition des élèves stagiaires pour ce premier cours limité à 30.

Les demandes doivent être adressées au directeur de l'Ecole par l'intermédiaire des associations de sages-femmes, des écoles professionnelles d'infirmières et les sociétés de Croix-Rouge.

Les élèves admises sont immatriculées à la Faculté de médecine de Paris et inscrites ensuite à l'Ecole de puériculture où elles ont à verser un droit trimestriel de 50 francs.

*Auditrices.* — Un certain nombre de places sont misse à la disposition d'auditrices libres, autorisées à assaister aux conférences.

Des cartes sont délivrées à ces auditrices contre paiement d'un droit de 10 francs.

L'absence non motivée des auditrices à trois conférences consécutives entraîne le retrait de la carte et son attribution à une autre postulante.

*Nota.* — Un certain nombre de boursessont attribuées par le Comité directeur de l'Ecole aux élèves méritantes et peu fortunées.

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétaire général de l'Ecole de puériculture, 64, rue Desnouettes, le matin de 9 heures à 10 heures.

**Au salon de l'Aéronautique.** — Les médecins qui s'intéressent à l'aéronautique au point de vue physiologique ont pu, à l'exposition qui s'est tenue au Grand Palais en décembre-janvier derniers, distinguer deux parties : l'une, plus spécialement aéronautique et rétro-

## NOUVELLES *(Suite)*

spective ; l'autre, consacrée à l'aviation militaire et à ses progrès, et plus intéressante que la première, physiologiquement.

On y comptait six stands ayant trait respectivement : à l'examen des aptitudes physiques du candidat aviateur, à l'étude physiologique du système nerveux et des organes des sens (marche, coordination des mouvements, équilibre, vision, ouïe, etc.), aux divers appareils pour les recherches physiologiques (mesure des temps de réaction, etc.), aux épreuves des fonctions respiratoire et circulatoire, aux laboratoires et radioscopie nécessaires à l'examen des candidats, enfin aux expériences de Garsaux dans le caisson à dépression atmosphérique de Saint-Cyr, avec l'inhalateur automatique d'oxygène ainsi que le masque respiratoire de l'aviateur, sans oublier la boîte de secours pour parer d'urgence aux accidents qui peuvent survenir au cours d'un raid. De nombreux dessins, des graphiques, précisant les modifications subies par l'organisme en haute altitude, étaient exposés.

En somme, les médecins qui ont visité ce Salon ont admiré le nombre et l'importance des progrès scientifiques et pratiques réalisés en matière d'aviation. Nous devons ce progrès à nos physiologistes et aux médecins qui se sont particulièrement intéressés à la conquête de l'air.

DURAND.

**Conférences de propagande.** — Le Dr André Vahram, ancien médecin-assistant de l'hôpital Boucicaut, bien connu du monde scientifique par ses nombreux travaux, quitte Paris pour se rendre à Constantinople où il organisera des conférences pour faire ressortir le rôle de la science française dans le domaine de la médecine.

**Projet de réorganisation du laboratoire municipal de chimie.** — Dans sa dernière session de décembre, le conseil municipal s'est occupé du Laboratoire de chimie de la Ville de Paris. Louis Dausset, rapporteur général, a formulé certaines remarques dont voici un extrait :

« Nous avons ici un organisme excellent dont nous ne savons pas tirer tout le parti désirable. C'est le Laboratoire municipal de chimie. Ce laboratoire est dirigé par un homme éminent qui a fait ses preuves, mais il faut reconnaître qu'il a toujours été plus au service de l'Etat qu'au service de la Ville de Paris.

« Depuis 1912, une section du Laboratoire travaille pour la répression des fraudes, se conformant strictement aux méthodes d'analyse et d'essai fixées par les décrets. Aucune initiative, aucune liberté d'action n'est possible en cette matière. Le Laboratoire absorbe là le quart de son activité, au profit d'un service d'Etat, attaché à un rôle strictement défini, qu'il exerce selon des règles invariables.

« Mais il a été chargé, à côté de ces attributions essentielles, d'une foule d'autres travaux disparates. Il joue le rôle de conseiller technique de la Préfecture de police, du Conseil d'hygiène et des services de la Ville de Paris et du département de la Seine. A maintes reprises, le conseil municipal exprima son désir d'en faire un véritable organe d'études scientifiques, et, ce qui marque une orientation très nette vers un rôle tout différent du rôle primitif, invita M. le Préfet de la Seine, par délibération du 31 décembre 1907, à confier au Laboratoire municipal toutes les analyses chimiques pouvant intéresser les différents services de son administration, en vue de con-

## NOUVELLES *(Suite)*

trôler la composition et la qualité des marchandises ou des denrées et matériaux fournis à la Ville ou au Département. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Il reste que le Laboratoire, s'il ne fut plus exclusivement consacré à l'examen d'échantillons pour le compte de l'État ou pour le public, s'employa à une foule d'opérations sans liens les unes avec les autres, donnant son avis au Préfet de police à propos des prescriptions à introduire dans ses ordonnances, effectuant des études expérimentales pour le Conseil d'hygiène, intervenant d'urgence à l'occasion d'accidents, se chargeant de l'enlèvement et de l'analyse des engins explosifs, de l'examen des denrées fournies par le ravitaillement, contrôlant les fosses septiques, etc., etc., œuvre considérable, complexe, dont chaque partie est venue s'ajouter aux précédentes, selon les hasards ou les nécessités du moment. Besogne importante, mais dont l'effet se perd dans l'éparpillement, et qu'aucune vue générale ne vient ordonner ni amplifier. Rien qui révèle, dans les rapports du Laboratoire avec les divers services, une surbordination de l'exécution à la recherche scientifique, des contrôles fragmentaires, sans doute, selon le bon vouloir des services intéressés, des interventions sur des questions ou des matières imposées ou limitativement énoncées. Le laboratoire n'ouvre pas la marche dans la voie de l'expérimentation active. »

Après intervention d'autres conseillers pour appuyer les critiques de M. Dausset, la proposition suivante a été renvoyée, pour étude, à l'administration et aux commissions compétentes :

« Article premier. — Concurremment au projet de transfert et de réinstallation, hors des locaux de la Préfecture de police, du Laboratoire municipal de chimie, un projet de réorganisation des services de ce laboratoire sera mis d'urgence à l'étude, comportant :

« 1° La transformation des sections centrales de cet organisme en laboratoire d'études et de recherches, sans préjudice du maintien dans leurs fonctions actuelles : *a)* de la section du Laboratoire municipal chargée de la répression des fraudes et des analyses gratuites ou payantes d'échantillons fournis par le public, de la section du service des explosifs et des services affectés au rôle de conseillers techniques de la Préfecture de police ; *b)* des divers laboratoires de la Ville de Paris actuellement existants affectés à des services particuliers et étroitement spécialisés ;

« 2° Le rattachement du Laboratoire à la Préfecture de la Seine ;

« 3° La revision du tarif des analyses payantes.

« Art. 2. — Il sera constitué une Commission mixte chargée d'établir les bases suivant lesquelles pourrait fonctionner un régime de rapports réguliers entre les services d'exécution de la Ville de Paris, du département de la Seine et des communes suburbaines, d'une part, et les services techniques du Laboratoire, aux fins de déterminer la nature et l'ordre d'urgence des recherches à entreprendre. »

**Conseil supérieur de l'Instruction publique.** — Sont nommés, pour quatre ans, membres de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique : MM. Roger, doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, délégué des Facultés de médecine et Facultés mixtes, et Guignard, membre de l'Institut, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris, délégué des Écoles supérieures de pharmacie.

**Écoles vétérinaires.** — Le mardi 23 mars prochain, il sera ouvert, à l'École vétérinaire d'Alfort, deux concours pour la nomination à trois emplois de chef de travaux stagiaire vacants dans les Écoles vétérinaires.

1° Chef de travaux stagiaire attaché à la chaire de pathologie chirurgicale, médecine opératoire ; ferrure et clinique médico-chirurgicale de l'École vétérinaire d'Alfort ;

2° Chef de travaux stagiaire attaché à la chaire de pathologie médicale, séméiologie, propédeutique, jurisprudence vétérinaire et clinique médico-chirurgicale, des Écoles vétérinaires de Lyon et de Toulouse.

Les candidats devront adresser leur demande sur timbre au ministère de l'Agriculture (direction des services sanitaires et scientifiques et de la répression des fraudes, 42 *bis*, rue de Bourgogne, Paris) vingt jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

**Un hommage serbe à des médecins français.** — Nous avons l'écho, par le journal des *Débats*, d'un nouvel hommage rendu par des Serbes aux quelques médecins français qui, en décembre 1918, répondant à l'appel du gouvernement serbe, s'embarquèrent à Toulon avec le premier convoi de réfugiés qui regagnaient leur pays reconquis. C'est l'administrateur du Cercle franco-serbe d'Ouzice qui fait connaître l'œuvre éminemment patriotique et humanitaire de Mme le Dr de Marsilly, de MM. les Drs Vassel, Neveux et Guibert. Le Dr Vassel, notamment a créé à Ouzice (ville située au nord-ouest de la Serbie) un service médico-chirurgical qui rendit les plus grands services. En outre, ce chirurgien s'appliqua à la diffusion de la langue française en Serbie, en organisant une école du soir pour les anciens élèves du gymnase, école où il donna des leçons de français à plus de quatre-vingts auditeurs, parmi lesquels se rangeaient un sous-préfet et des dames. Plus récemment, ce même médecin français prit l'initiative de fonder à Ouzice un Cercle franco-serbe, destiné à « rendre durables les liens d'amitié contractés sur les champs de bataille de Serbie ».

**Commission supérieure d'hygiène navale.** — Sont nommés membres de la Commission supérieure d'hygiène navale et d'épidémiologie : MM. Calmette, sous-directeur de l'Institut Pasteur, et Dienert, chef du service de la surveillance des eaux de la Ville de Paris.

# NOUVELLES *(Suite)*

**Exposition rétrospective de Monaco.** — Les Congrès d'hydrologie et de thalassothérapie ont confié à MM. Caron de la Carrière et Molinéry l'organisation d'une exposition rétrospective des villes d'eaux : documents, estampes, gravures, médailles, moulages se rapportant au passé de nos stations thermales, aux personnages célèbres qui y ont fait un séjour, aux médecins qui les ont illustrées (Pidoux, La Framboisière, Borden, Hameau, etc.) contribueront au succès de cette exposition. Tous les envois seront aux frais du Congrès. L'exposition est gratuite. Adresser toute la correspondance et tout document à M. Dumontpallier, Palais du Soleil, à Beausoleil (Alpes-Maritimes).

**Cours de pathologie externe.** — M. MAURICE CHEVASSU, agrégé, chargé de cours de clinique des maladies des voies urinaires, commencera le cours de pathologie externe le mardi 9 mars 1920, à 6 heures (amphithéâtre Vulpian), et le continuera les jeudis et samedis suivants, à la même heure. Ce cours est plus spécialement réservé aux étudiants de 3e année d'études.

PROGRAMME : Organes génitaux de l'homme, bassin, crâne, face, cou, rachis.

**Cours d'anatomie médico-chirurgicale.** — M. le professeur BERNARD CUNÉO commencera le cours d'anatomie médico-chirurgicale appliquée à la médecine opératoire le vendredi 12 mars 1920, à 16 heures (grand amphithéâtre de la Faculté), et le continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants à la même heure.

OBJET DU COURS : Anatomie chirurgicale du cou et du tronc avec opérations correspondantes.

**Cours et travaux pratiques de chimie médicale.** — M. le professeur A. DESGREZ commencera une série de leçons de chimie appliquée à la médecine les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à 16 heures (amphithéâtre Vulpian), à partir du samedi 13 mars inclusivement. Des exercices pratiques auront lieu, sous la direction de M. le Dr MOOG.

**Cours de pathologie chirurgicale.** — M. GOSSET, professeur, fera sa leçon inaugurale le lundi 15 mars 1920, à 6 heures (grand amphithéâtre), et continuera son cours les lundis, mercredis et vendredis suivants, à la même heure, au petit amphithéâtre.

PROGRAMME : Affections chirurgicales de l'abdomen.

**Cours de pathologie interne.** — M. le professeur VAQUEZ commencera le cours de pathologie interne le mardi 16 mars 1920, à 18 heures (petit amphithéâtre), et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure. Ce cours est plus spécialement réservé aux étudiants de 3e année d'études.

OBJET DU COURS : Maladies des vaisseaux et du sang. — Les conférences du samedi auront lieu à la Pitié et seront destinées à des exercices pratiques d'exploration clinique : sphygmo-manométrie, radiologie, électrocardiographie, hématologie, etc.

**Conférences de pathologie interne**, par M. MAURICE VILLARET, agrégé, les lundi, mercredi et vendredi, de 18 heures à 19 heures, au petit amphithéâtre de la Faculté, à partir du lundi 8 mars 1920.

OBJET DU COURS : Maladies du foie et du pancréas.

**Clinique d'accouchements et de gynécologie** (*Clinique Baudelocque*), professeur A. COUVELAIRE. — Enseignements complémentaires, pendant les mois de février et mars 1920, réservés aux docteurs en médecine français et étrangers et aux étudiants ayant terminé leur scolarité. 1° *Cours de diagnostic et de thérapeutique obstétricale*, par MM. les Drs LÉVY-SOLAL, VIGNES, CLEISZ et SELLÉ. Ce cours comprendra des exposés théoriques, des examens cliniques et des exercices opératoires. Il aura lieu tous les matins à 9 heures et toutes les après-midi à 15 heures, du lundi 2 au samedi 28 février. Droit d'inscription 100 francs. — 2° *Cours d'anatomie et de physiologie obstétricales, normales et pathologiques*, par MM. les Drs LÉVY-SOLAL et LELIÈVRE; il aura lieu du lundi 15 au samedi 27 mars, l'après-midi à 14 heures. Droit d'inscription : 100 francs. — 3° *Cours de puériculture* sous la direction de M. le Dr PAGNY. Ce cours aura lieu tous les matins à 9 heures et les après-midi à 15 heures, du lundi 15 au samedi 27 mars. Droit d'inscription : 50 francs.

**Clinique Baudelocque. — Cours d'anatomie et de physiologie obstétricales, normales et pathologiques.** — Durée du cours : du lundi 15 au samedi 27 mars, à 14 heures.

*Lundi 15 mars.* — Anatomie topographique de l'utérus gravide (M. Lévy-Solal).

*Mardi 16 mars.* — Anatomie et physiologie du placenta (M. Cleisz).

*Mercredi 17 mars.* — L'utérus parturient (anatomie et physiologie) ; le bassin mou (M. Levant).

*Jeudi 18 mars.* — Utérus pendant la période de délivrance, le décollement du placenta, l'inversion utérine, l'involution utérine (M. Lévy-Solal).

*Vendredi 19 et samedi 20.* — Anatomie pathologique des viciations pelviennes (rachitisme, boiterie, coxalgie, luxation congénitale de la hanche, cyphose, bassin oblique ovalaire de Naegele, spondylizème, spondylolisthésis, ostéomalacie, achondroplasie) (M. Levant).

*Lundi 22 mars.* — Môle hydatiforme et néoplasmes plasmodiaux (M. Lévy-Solal).

*Mardi 23 mars.* — Le placenta dans les gestations multiples (M. Adam).

*Mercredi 24 mars.* — Lésions pathologiques dans les syndromes toxémiques de la gestation (vomissements graves, albuminurie, convulsions éclampsiques) (M. Levant).

*Jeudi 25 mars.* — Tumeurs compliquant la gestation (M. Vignes).

*Vendredi 26 mars.* — Gestations ectopiques (M. Lévy-Solal).

*Samedi 27 mars.* — Glandes à sécrétions internes et gestation (M. Adam).

**Cours de vacances de la Faculté de médecine de Liége.** — La Faculté de médecine de l'université de Liége organise une série de cours de vacances, qui seront donnés du lundi 29 mars au samedi 10 avril 1920 (vacances de Pâques)

Le droit global d'inscription est fixé à 200 francs.

Les inscriptions seront reçues à l'Université, au bureau de M. Couvreur, appariteur de la Faculté de médecine, tous les jours ouvrables, de 11 heures à midi. Elles pourront aussi être transmises par écrit, accompagnées du montant du droit.

LISTE DES COURS. — Professeur Firkrt et Dr Kremer, assistant : Autopsies et démonstrations d'anatomie pathologique.

# NOUVELLES *(Suite)*

Professeur Fraucotte et Dr Leroy, assistant : Démonstration des principaux types de maladies mentales. Ponction lombaire, prise de sang, etc.

Professeur Troisfontaines : Diagnostic et traitement de la syphilis et du chancre simple.

Professeur Malvoz et Dr Léon Muller, assistant : La technique bactériologique du médecin praticien.

Professeur Willems et Dr Albert, assistant : Technique et résultat du traitement actuel de l'arthrite purulente ; appareillage des fractures ; technique des opérations d'urgence.

Professeur Weekers, Dr Lambrecht et Mlle Rousseau : Nouvelles acquisitions dans le domaine de l'ophtalmologie pratique.

Dr Hogge, chargé de cours : Cours pratique d'urologie.

Dr Delrez, chargé de cours : Luxation congénitale de la hanche ; tuberculoses osseuses et articulaires ; transfusion du sang.

Dr Plumier, chargé de cours : Démonstration des méthodes de laboratoire appliquées à la clinique.

Dr Lejeune, directeur du laboratoire de radiologie et d'électrothérapie : Ce que le médecin praticien doit savoir en radiologie.

Dr Demunter, directeur de la clinique cinésithérapique : Technique des manœuvres de massage.

Dr P. Firket, assistant : Médecine opératoire obstétricale.

Dr Watrin, assistant : Recherches de laboratoire appliquées à l'obstétrique et à la gynécologie.

### MEMENTO DU MÉDECIN

6 Mars. — *Paris.* Ouverture du cours de pharmacologie par M. le Dr Tiffeneau (Faculté de médecine).

6 Mars. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Leçon clinique à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur Achard : Leçon clinique à 10 heures.

7 Mars. — *Paris.* Assemblée générale de la Société centrale de l'association des médecins de France (Faculté de médecine, à 2 heures).

8 Mars. — *Lyon.* Concours de pharmacien des hôpitaux de Lyon.

8 Mars. — *Paris.* Ouverture, au ministère de l'Intérieur, du concours pour l'admission aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés.

8 Mars. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 10 heures. M. le Dr Jousset : Leçon clinique sur la tuberculose.

*Paris.* — Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : L'expertise médico-légale psychiatrique.

8 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu, à 10 h. 30 (service de M. le professeur Roger). Conférence de M. le Dr Trémolières : Diagnostic de la syphilis primaire et secondaire.

8 Mars. — *Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris (Assistance publique, 3, avenue Victoria).

8 Mars. — *Paris.* Ouverture des conférences de pathologie interne de M. le Dr Maurice Villaret, agrégé (Faculté de médecine), à 18 heures. Notions générales de pathologie hépatique.

9 Mars. — *Paris.* Ouverture des conférences de pathologie externe par M. le Dr Chevassu (Faculté de médecine).

9 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu, 10 h. 30 (service de M. le professeur Roger). Conférence de M. Godlewski : Recherche du tréponème.

9 Mars. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 10 heures. M. le Dr Lereboullet : Leçon clinique avec présentation de malades.

9 Mars. — *Aix-en-Provence.* Concours de médecin et de chirurgien des hôpitaux d'Aix-en-Provence.

10 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. Conférence de M. le Dr Villaret : Technique et résultats de l'examen physique du foie.

*Paris.* Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Présentation de malades, notions de thérapeutique, à 10 h. 45.

*Paris.* Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Les excités.

12 Mars. — *Paris.* Leçon inaugurale du cours d'anatomie médico-chirurgicale par M. le professeur Cunéo (Faculté de médecine de Paris).

12 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. Conférence de M. le Dr Villaret. Diagnostic clinique des gros foies.

*Paris.* Hôpital Laënnec, 10 heures. M. le Dr Harvier : Leçon clinique avec présentation de malades.

*Paris.* Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Les déprimés.

13 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine. Ouverture du cours de chimie de M. le professeur Desgrez.

13 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu. Clinique médicale. M. le professeur Gilbert : Leçon clinique, à 10 h. 45.

*Paris.* Hôpital Beaujon. Clinique médicale. M. le professeur Achard : Leçon clinique, à 10 heures.

15 Mars. — *Paris.* Leçon inaugurale du cours de pathologie externe par M. le professeur Gosset (Faculté de médecine de Paris).

15 Mars. — *Paris.* A la clinique Baudelocque, ouverture du cours d'anatomie et physiologie obstétricales par M. Lévy-Solal, et du cours de puériculture par M. Paquy.

16 Mars. — *Paris.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

16 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine. Ouverture du cours de pathologie interne de M. le professeur Vaquez.

16 Mars. — *Bordeaux.* Concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

17 Mars. — *Paris.* A la Faculté de médecine de Paris, à 9 heures, concours de médecin et de chirurgien de l'hôpital civil de Tunis.

20 Mars. — *Rouen.* Clôture du registre d'inscription au concours de médecin adjoint des hôpitaux de Rouen.

20 Mars. — *Paris.* Dernier délai d'inscription pour le concours de médecin du dispensaire de salubrité (Préfecture de police).

22 Mars. — *Paris.* Ouverture du concours de la médaille d'or (médecine).

23 Mars. — *Paris.* Ouverture à l'École vétérinaire d'Alfort du concours pour trois places de chef des travaux stagiaire.

23 Mars. — *Nancy.* Concours pour trois places d'interne à l'asile de Maréville (Faculté de médecine de Nancy).

24 Mars. — *Paris.* Ouverture du concours de médaille d'or (chirurgie).

25 Mars. — *Paris.* A 14 heures, salle des concours de l'Assistance (rue des Saints-Pères), répartition des internes dans les services.

27 Mars. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris (Assistance publique, 3, avenue Victoria).

29 Mars. — *Paris.* Clinique Baudelocque. Ouverture du cours de vacances de Pâques. Diagnostic et thérapeutique obstétricales par MM. les Drs Lévy-Solal et Vignes.

29 Mars. — *Liége.* Cours de vacances de la Faculté de médecine de Liége, par les professeurs Firket, Francotte, Troisfontaines, Malvoz, Willems, Weekers, Lambrecht, Hogge, Delrez, Plumier, Lejeune, Demunter, Watrin.

10 Avril. — *Lyon.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

# VARIÉTÉS

## LA " MALADIE DE CALAIS "

### et les manifestations suscitées alors par la guérison du Grand Roi.

Tout ce qui a trait à la santé de Sa Majesté Louis le Grand, ainsi d'ailleurs que le moindre des faits et gestes de ce « Roi du Monde », a été livré, depuis fort longtemps, à la curiosité universelle. Les révélations de nature plus particulièrement médicale émanent d'écrivains ou de commentateurs dont le plus grand nombre sont étrangers à la médecine. Il faut presque arriver jusqu'à nos jours, pour voir les médecins consacrer leur savoir professionnel et leur plume à l'examen raisonné des maladies des empereurs et des rois. Rappelons ici, parmi les auteurs modernes, le nom de Maurice Raynaud, dont le livre sur *les Médecins au temps de Molière* (thèse pour le doctorat ès lettres) date de 1862 ; citons, parmi les auteurs plus récents, les noms des Drs Corlieu (1) et Witkowski (2) et plus spécialement celui du Dr Cabanès (3).

Cependant, si l'on cède à la curiosité de remonter jusqu'aux sources des informations diverses concernant la santé du roi Louis XIV ; si, par exemple, l'on furette dans les *Mémoires du duc de Saint-Simon* (4) ; si l'on feuillette le *Journal quotidien du marquis de Dangeau* (5) ; si l'on se divertit à lire les *Lettres de Guy Patin* ; enfin, si l'on recherche, çà et là (6), quelles furent les réactions de l'émotion publique suivant les fluctuations de l'auguste santé, alors on acquiert pleinement l'assurance que, malgré de multiples moissons, il reste beaucoup à glaner.

***

On est renseigné directement sur les maladies du grand monarque, par ce document fondamental qu'est le *Journal de la santé du roi Louis XIV* (7), journal écrit, ainsi qu'on le sait, par Vallot, d'Aquin (8) et Fagon, qui occupèrent successivement auprès du monarque le poste de « premier médecin ». Bien qu'entré en fonction en 1652 (Louis XIV avait alors quatorze ans), Vallot fait commencer le journal à l'année 1647. Le premier médecin était alors Vaultier, qui avait succédé lui-même à Cousinot, doyen de la Faculté de médecine de Paris, premier médecin de Louis XIII et devenu premier médecin du Dauphin à la naissance de ce dernier, en 1638. Le journal est continué par d'Aquin de 1671 à 1693, c'est-à-dire jusqu'à la disgrâce qui l'éloigne définitivement de la Cour. C'est alors Fagon qui prend la plume ; mais, devenu vieux et souffrant, il ferme le journal en 1711, nous privant ainsi de renseignements de première main sur la santé du roi pendant les quatre dernières années de son règne.

D'après Vallot, « ce livre n'est fait que pour le roi, sans son commandement ». Il ajoute que le monarque lisait fréquemment le journal de sa santé. Voilà qui explique suffisamment le soin méticuleux avec lequel les premiers médecins du roi s'appliquent tour à tour à flatter l'amour-propre de leur illustre malade, ainsi qu'à mettre en valeur l'influence de leur talent personnel et de leurs médications sur les guérisons survenues « avec l'aide de Dieu ».

Voici, en résumé, ce que nous apprend Vallot : Louis XIV, né d'un père débile et très affaibli, manifesta de bonne heure de la « délicatesse de poitrine » et de la « faiblesse d'estomac ». A l'âge de neuf ans, le roi fut pris de la *petite vérole*. Vaultier, alors premier médecin, prescrivit d'abord deux saignées ; puis il manda en consultation Guénault et Vallot qui se rencontrèrent avec les Séguin, oncle et neveu, premiers médecins d'Anne d'Autriche. Les cinq médecins ne s'entendent pas. Vallot propose une troisième saignée, qu'approuve Guénault, mais que rejettent les deux Séguin. Néanmoins il est procédé à une troisième saignée, puis à une quatrième. Entre temps surviennent une menace de gangrène des orteils, puis une « soif extraordinaire » : ce qui motive de nouvelles consultations entre les médecins et suscite de nouveaux désaccords. Vallot se prononce pour une purgation, les autres pour une saignée. Finalement Vallot, qui était énergique et autoritaire, l'emporte. C'est le triomphe du calomel et du séné, c'est l'heureuse terminaison de la maladie au dix-huitième jour, c'est la mise en renom du premier médecin Vallot.

A quatorze ans, Louis XIV, qui devait souffrir toute sa vie de troubles gastro-intestinaux, est pris d'un « flux de ventre » pour avoir, dit-on, mangé trop de fruits ou par suite des fatigues occasionnées par

(1) La mort des rois de France.

(2) Comment moururent les rois de France.

(3) Les maladies de Louis XIV (la maladie de Calais, les vapeurs, la fistule, les dents, la gangrène sénile), *passim*, in : *Le Cabinet secret de l'Histoire, Légendes et curiosités de l'Histoire* (2e éd.), *Les morts mystérieuses de l'Histoire* (2e série).

(4) Commentées par Laurent, professeur au Collège royal de Charlemagne, 1818, 6 vol. in-8.

(5) Avec des additions inédites du duc de Saint-Simon. Le Journal du marquis de Dangeau commence seulement à l'année 1680 pour finir à 1720. Voltaire prétend que ces mémoires sont des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un des domestiques de Dangeau, « ce qu'on reconnaît souvent au style, aux inutilités et aux faussetés dont ce recueil est rempli » (in *Siècle de Louis XIV*).

(6) Par exemple dans les lettres ou mémoires divers : de la princesse Palatine, de Marie-Elisabeth, de Mme de Motteville, de Mlle de Montpensier, de Madame, du maréchal du Plessis, etc. ; sans omettre, à tous égards, le *Siècle de Louis XIV*.

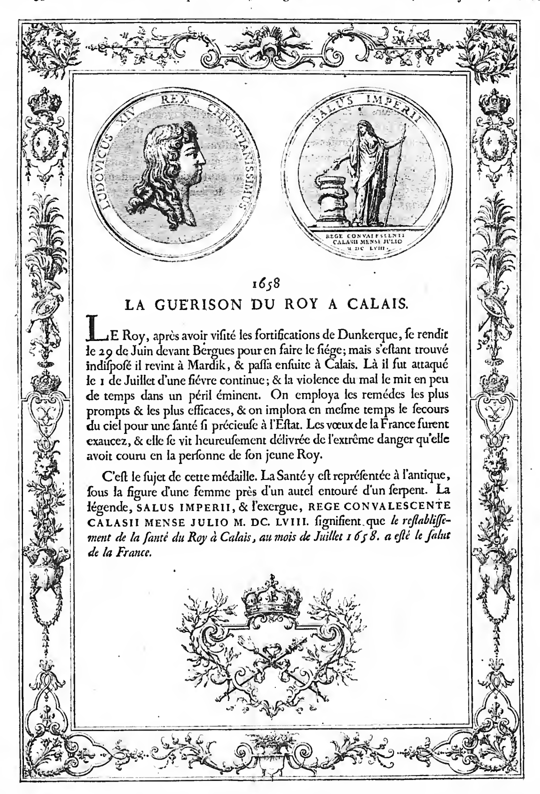
(7) Le manuscrit est à la Bibliothèque nationale. Il a été publié et commenté par M. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de Versailles (un vol. in-8, 1862).

(8) On lit par ailleurs *Daguin*( notamment dans le *Journal du marquis de Dangeau*, ainsi que dans la *Pharmacopée universelle* de Nicolas Lémery. D'après M. Le Roi, le grand-père, qui s'appelait Mardochée, avait quitté Carpentras, où il était rabbin, pour aller se faire baptiser à *Aquino*.

de nombreux déplacements. Les lavements et le quinquina composent le traitement.

En 1653 — Louis XIV avait quinze ans — Vallot constate avec appréhension une dureté squirreuse « au bout du tétin droit ». La tumeur disparaît, écrit-il, grâce à l'application d'un emplâtre de sa composition, qu'il avait inventé quelques années auparavant à l'usage des Religieuses de l'*Ave Maria*, très sujettes, écrit Vallot, à cause de l'austérité de leur vie et de la nudité des pieds, aux « loupes des genoux ».

Deux années plus tard, Louis XIV est atteint




1658

LA GUERISON DU ROY A CALAIS.

LE Roy, après avoir visité les fortifications de Dunkerque, se rendit le 29 de Juin devant Bergues pour en faire le siége; mais s'estant trouvé indisposé il revint à Mardik, & passa ensuite à Calais. Là il fut attaqué le 1 de Juillet d'une fiévre continue; & la violence du mal le mit en peu de temps dans un péril éminent. On employa les remédes les plus prompts & les plus efficaces, & on implora en mesme temps le secours du ciel pour une santé si précieuse à l'Estat. Les vœux de la France furent exaucez, & elle se vit heureusement délivrée de l'extrême danger qu'elle avoit couru en la personne de son jeune Roy.

C'est le sujet de cette médaille. La Santé y est représentée à l'antique, sous la figure d'une femme près d'un autel entouré d'un serpent. La légende, SALUS IMPERII, & l'exergue, REGE CONVALESCENTE CALASII MENSE JULIO M. DC. LVIII. signifient que *le restablissement de la santé du Roy à Calais, au mois de Juillet 1658. a esté le salut de la France.*

## VARIÉTÉS *(Suite)*

d'un mal étrange, sur la nature duquel Vallot et Guénault sont en désaccord, mais que Guy Patin attribue (1) — « le roi vivant en chasteté toute pure et sans exemple » — à la « faiblesse des cordons spermatiques » ainsi qu'aux fatigues exagérées de l'équitation. Cependant les symptômes décrits par Vallot ont une certaine transparence; et comme, d'autre part, on est édifié suffisamment (2) sur le caractère très relatif de la chasteté du jeune monarque, il semble vraiment permis de donner à la maladie une tout autre interprétation que l'officielle et d'y voir les résultats d'une expiation royale.

Rien de particulier dans le cours de l'année 1656, si ce n'est un « *poireau* fort gros ». Le premier chirurgien applique, *proprio motu,* quelques remèdes, sous l'influence desquels « le poireau s'est tellement irrité et accru qu'il en survint encore un autre tout proche ». Vallot a recours à l' « huile d'or » de sa composition, et les deux poireaux survenus à la main disparaissent « sans douleur ni retour ».

L'année suivante, c'est un nouveau « flux du ventre » attribué, soit aux eaux, soit à un excès de fruits. Vallot prescrit ses « tablettes stomachiques ». La guérison s'ensuit, « avec l'aide de Dieu ».

(1) Dans une de ses lettres à son ami Falconnet.

(2) Par Charlotte de Bavière, par le duc de Saint-Simon, par Voltaire, et par d'autres.

***

Survint alors la fameuse « maladie de Calais ». C'était en l'été de 1658, Louis XIV avait vingt ans, et, bien que proclamé majeur à l'âge de treize ans, c'est Mazarin qui gouvernait encore comme premier ministre. Le cardinal voulait que le jeune roi se montrât à la tête de ses troupes, et l'armée de Flandre, commandée par Turenne, fut désignée pour ce dessein. Le roi quitta Paris, étant bien portant, et « en très bonne disposition », écrit Vallot. Il se rendit à Calais pour prendre part aux sièges de Dunkerque et de Berques. La région était marécageuse et la plus grande partie de ses habitants était « incommodée d'un rhume fort opiniâtre ». De nombreux cadavres jonchaient le sol : l'air était insalubre, les eaux infectées. Le premier médecin recommande instamment au roi de prendre certaines précautions. Mais celui-ci ne veut rien savoir ; il refuse une saignée préventive et il décide d'aller à Mardick (3). Là, au bout de quelques jours, exactement le 29 juin, des symptômes se déclarent : lassitude, violents maux de tête, fièvre, nausées, le tout avec aggravation progressive. Vallot était à Calais

(3) Petite commune à 10 kilomètres de Dunkerque.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

où il avait été envoyé d'office, malgré ses instances, pour y soigner le maréchal de Castelnault (1). Dans la nuit du 30 juin au 1[er] juillet, le cardinal décide le transfert du malade à Calais. Vallot prescrit un lavement, puis une saignée. Mais l'état ne s'améliore pas : le pouls est inégal, la faiblesse augmente ; il y a du délire avec agitation ; les extrémités se refroidissent. Le lendemain : nouveau lavement, nouvelle saignée, même état. Le surlendemain : même traitement, avec addition de médicaments cordiaux. Cependant la fièvre augmente. C'est la *fièvre pourprée*, d'après Vallot ; c'est la *fièvre continue putride*, écrit Guy Patin (2) ; ce fut peut-être la *suète* (*sic*), selon M. de la Martinière (3).

En tout cas, la situation était grave, et la consternation générale. Il s'éleva, dans toutes les églises, des prières publiques. Les Échevins de Paris conduisirent à Calais la relique de Saint-Roch et firent le vœu solennel d'aller en procession au Louvre, chaque année, au jour de la Saint-Louis, et d'assister à la messe chantée par les Pères Carmes dans la chapelle des Tuileries (4).







OB

RESTITUTAM VALETUDINEM

*ODE.*

SUNT votis ſua præmia ;
Nec ſemper Populus Numen inutili
Supplex ſollicitat prece.
Vivit REX ; abeant præteriti metus.
Hos quanquam pietas benè
Excuſat : nimis ah ! vel ſpatio brevi,

Auprès du roi, les médecins étaient inquiets et ne s'entendaient pas sur ce qu'il fallait faire. Vallot, partisan des purgations et des vésicatoires aux bras et aux jambes, finit, grâce à l'appui de Mazarin dont il avait la confiance, par faire accepter sa médication. Cependant on fit venir de Paris Guénault et d'Aquin (5), celui-ci ami de Vallot qu'il remplaçait parfois auprès du roi, lorsque Vallot était retenu par son asthme et ses crachements de sang (6). Il y eut au total six médecins qui se réunirent en consultation et décidèrent qu'il y avait lieu de pratiquer une saignée au pied. Mais l'état du malade ne s'améliorait pas. Vallot prétend qu'alors il conseilla une purgation énergique qu'approuvèrent finalement les autres médecins, grâce à l'influence habile du cardinal Mazarin. Il ajoute que tous inclinèrent pour le vin émétique dont le cardinal avait parlé spontanément, après avoir connu et partagé l'avis favorable de Vallot. Mais on lit par ailleurs (7) que, vu l'état grave du malade, on fit venir d'Abbeville, afin de départager les opinions contradictoires, un empirique nommé Du Saulcy (8). Ce bonhomme, écrit Voltaire, s'asseyait sur le lit du roi et disait : « Voilà un garçon bien malade, mais il n'en mourra pas. » Du Saulcy fut d'abord d'avis, malgré Vallot, de pratiquer une saignée : ce qui fut fait. Il conseilla en outre de faire prendre à l'illustre malade du vin émétique (9). Guénault acquiesça sous

(1) Lequel mourut quinze jours après.

(2) Lettre du 18 juillet 1658.

(3) B. DE LA MARTINIÈRE, Histoire de Louis XIV.

(4) Éloge de Louis XIV par le Père Dufour, de Gache.

(5) Guénault était, comme d'Aquin, docteur de la Faculté de Montpellier. Il avait épousé la nièce de M[me] Vallot.

(6) Vallot ne mourut cependant qu'à soixante-seize ans, au Jardin des plantes, dont il était surintendant.

(7) Notamment dans la 257[e] lettre de Guy-Patin à Falconnet ; dans les Mémoires de M[lle] de MONTPENSIER ; dans l'Histoire du règne de Louis XIV par REBOULET ; dans le Siècle de Louis XIV par VOLTAIRE.

(8) Du Saulcy (*sic*, d'après Guy Patin, lettre 255 ; on lit aussi *Du Sauzai* dans l'Histoire de France par SISMONDI, ou encore Du Saulchoy) continua de soigner le roi avec les autres médecins. Il reçut de Louis XIV une pension de 1 600 livres, ainsi que le brevet de médecin particulier du roi.

(9) Du temps de Louis XIV, le vin émétique était préparé

## VARIÉTÉS *(Suite)*

réserve qu'on userait d'une dose modérée. On administra donc trois onces de vin émétique avec trois prises de tisane laxative; une tierce partie du mélange fut prise sur-le-champ et produisit, quatre ou cinq heures après, vingt-deux selles « d'une matière séreuse, verdâtre et un peu jaune, sans beaucoup de violence, le roi n'ayant vomi que deux fois » (Vallot). La fièvre et les autres symptômes commencèrent alors à s'apaiser. Au vingtième jour, survint une « décharge urinaire qui me fit prédire la guérison et m'a couvert de gloire et de réputation », ajoute le modeste Vallot.

La grande nouvelle de la guérison de ce jeune roi de vingt ans, qui faisait l'espoir de la France, produisit un soulagement général. La joie fut aussi grande que l'avait été l'appréhension. Des chants d'allégresse retentirent de toutes parts. Des actions de grâces solennelles s'élevèrent de toutes les

par macération, pendant huit jours, de trois onces de safran des métaux dans deux pintes du meilleur vin blanc. Ou bien encore, en laissant du vin blanc, pendant quelques jours, dans un gobelet ou dans une tasse de régule d'antimoine (*Pharmacopée universelle* de Nicolas Lémery, p. 146).

Le « vin antimonié », vin stibié, vin émétique (un gramme de tartre stibié dissous dans 300 grammes de vin de Malaga) figurait encore au Codex de 1884. Il a été supprimé dans le Codex de 1908.

églises. Entre autres manifestations, des médailles furent frappées, des poésies furent adressées au roi ainsi qu'à ses médecins.

La médaille reproduite ici (p. II) est de l'artiste Mauger. Elle a été frappée en deux modules : l'un de 72 et l'autre de 41 millimètres. Vers la fin du règne de Louis XIV, en 1702, on a eu la pensée de réunir en deux albums d'un grand et d'un petit format les dessins exécutés pour la plupart par « Coypel le fils », des « médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand ». Nous reproduisons, en réduction aux 5 huitièmes, une page entière du grand format in-folio, où sont réunis les dessins des médailles du grand module. Les deux volumes ont été publiés par les soins de la Bibliothèque royale (1).

Une ode en latin (2) fut dédiée au roi par Louis Marin, professeur d'Humanités au Collège de Sorbonne du Plessis (3). Nous reproduisons la première

(1) Un exemplaire du grand format, relié aux armes de France, se trouve à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

(2) Comme indications d'imprimeur on lit : « *Typis Theobusteis* ». En français : typographie THIBOUST.

(3) « Ludovicus Marin, Humanitatis Professor in Collegio Sorbonæ-Plessaeo ». Du nom de Geoffroy du Plessis, fondateur du collège de Plessis (1323) qui fut agrandi par Richelieu au 17e s. et prit alors le nom de Plessis Sorbonne. (D'après M. Caunes).

## VARIÉTÉS *(Suite)*

des quatre pages, grandeur nature. Elle est ornée d'un frontispice où l'on voit, dans un paysage planté d'arbres d'essences diverses, le dieu Esculape tenant dans sa main droite le portrait du jeune roi avec l'inscription *Salus publica*. De sa main gauche le dieu s'appuie sur son bâton, autour duquel est enroulé le serpent, symbole de la prudence, tandis que sur le sol, à sa droite, se dresse le coq, symbole de la vigilance. Un autel, placé un peu plus loin, porte ces deux mots : *Vota publica*; plus loin encore, se profile la chapelle de la Sorbonne.

Cette ode a été traduite, pour nous, en vers français par M. J. Caunes, professeur de première, à qui nous adressons nos bien sincères félicitations et remerciements.

### AU ROI, POUR SA GUÉRISON

#### Ode

Nos souhaits ont leur récompense.
Ainsi le peuple quelquefois,
Du ciel implorant la clémence,
Ne le sent pas sourd à sa voix !
Le Roi vit ! Bannissons les craintes
Oublions nos trop justes plaintes
Quand la fièvre, accablant le Roi,
Le rongeait dans sa violence,
Et paraissait jeter, ô France,
Tes espoirs dans le désarroi !

Ceux que du ciel frappe la foudre,
Par elle abattus sans retour,
Ceux sous qui la terre s'entr'ouvre,
Les abîmant au noir séjour,
Ne sauraient éprouver des transes
Aussi vives que nos souffrances,
Au bruit de ce péril nouveau !
Si le sort t'eût été funeste,
Il fallait, dans un même geste,
Murer les tiens, Prince, au tombeau

O douleur pour tous inquiète !
Qui ne s'est pas alors offert
A payer de son sang ta tête,
A souffrir pour toi dans sa chair?
Dans une anxiété pareille,
Chacun de nous prêtait l'oreille,
Epiant la marche du mal !
Tour à tour les visages mêmes
Semblaient riants d'espoir ou blêmes
De la peur du moment fatal !

Mais tu vis ! La France peut vivre,
Confiante dans ton salut.
La bonté de Dieu nous délivre !
Il a brisé dès le début
L'assaut de la fièvre odieuse,
Le choc de la mort furieuse,
Dans sa grande pitié pour nous !
La douleur eût été trop forte,
Pour que notre âme la supporte...
Gloire à lui, tous à deux genoux !...

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Désormais, qu'aux temples résonne
La majesté des chants sacrés !
Que la rue au plaisir se donne
De sentir nos cœurs délivrés !
Les vœux qu'au jour de ta naissance
Elle fit, aujourd'hui la France
Les renouvelle plus ardents...
Que Dieu, par qui tu revis, daigne
Accorder à ton jeune règne
Le bonheur de durer longtemps !

Quelle moisson riche de gloire !
Que tu brises le front d'airain
D'une armée et que ta victoire
A son cours n'ait jamais de frein,
Ou qu'une soif de paix t'oppresse,
De cette paix, des arts maîtresse,
Qui rend peuple et roi tous heureux,
Serait-il carrière plus belle
Où te montrer, Bourbon fidèle,
Plus digne encor de tes aïeux?

Et si ta santé reste bonne,
En ta vertu, née au foyer,
Qui tes nobles instincts couronne,
Nous pouvons, certes, nous fier !
Et toi, vieillard, entre tous sage,
De notre amour garde le gage,
Veille jalousement sur lui...
Car de sa santé souveraine,
Naît notre joie ou notre peine...
De tous il est le seul appui.

Louis Marins,
professeur d'Humanités
au Collège de Sorbonne du Plessis.

On a remarqué que les derniers vers expriment un hommage à l'adresse du médecin auquel fut attribuée la guérison de Louis XIV.

Enfin, le sonnet suivant, dont l'auteur est, que nous sachions, resté anonyme, fut également dédié à l'un des médecins du roi :

A MONSIEUR GUENAUT
Médecin du Roy

*Sur l'heureuse convalescence de Sa Majesté par ses soins*

Grand et fameux Guenaut, par quels heureux secrets
Remplissez-vous la Cour d'une telle allégresse?
La fièvre de mon Roy la gesnoit de tristesse,
Mais vostre aimable abord a fini ses regrets.

Les destins gouvernez par des Ordres discrets,
Gardoient sa guérison à votre docte adresse :
Par vous la Médecine ordonnant en Maîtresse,
Rend le Maistre des lois soumis à ses decrets.

Le Ciel, à vos conseils fondez sur la science,
Et sur une solide et longue expérience,
Ne pouvoit refuser un si bon résultat.

Par là, vostre sçavoir si richement éclate,
Que passant à la Cour pour l'Ange de l'Estat,
L'on vous nomme divin, aussi bien qu'Hippocrate.

Ajoutons, pour terminer, que la guérison du roi Louis XIV donna lieu à une manifestation d'un autre genre, en assurant le triomphe définitif de l'antimoine, après des querelles qui avaient duré cent ans et avaient fait des Facultés de médecine de Paris et de Montpellier, ainsi qu'on le sait, des antagonistes acharnées. A Paris même, les médecins étaient divisés en deux camps : les galéniques et les chimiques ou spagyriques. Parmi les médecins du roi, Cousinot et Fagon, qui étaient de Paris, étaient tous deux galéniques. Au contraire, Vaultier, Vallot et d'Aquin, tous trois de la Faculté de Montpellier, étaient pour la doctrine chimique vers laquelle penchait aussi Guénault.

En présence de la guérison de Louis XIV, la Faculté de médecine de Paris ne put, décemment, maintenir son *veto* contre l'emploi de l'antimoine. Un arrêt du parlement du 16 avril 1666 annula celui de 1566.

A. Gilbert et P. Cornet.

# NÉCROLOGIE

## HENRI TRIBOULET

(1864-1920)

Henri Triboulet, médecin de l'hôpital Trousseau, est mort le 14 février 1920, dans sa maison de Chalifert, à a suite d'une maladie douloureuse, qui le tenait éloigné de nous depuis de longs mois.

D'autres diront ce que fut son œuvre scientifique, qui e classa, jeune encore, parmi les Maîtres les plus réputés de la Pédiatrie française; je ne rappellerai que ses dernières et importantes recherches sur l'exploration de la fonction biliaire du nourrisson par la réaction au sublimé acétique, désignée aujourd'hui communément — et à juste titre — sous le nom de *réaction de Triboulet.* D'autres diront ce que fut son œuvre de prophylaxie sociale : lutte contre l'alcoolisme, préservation de la première enfance, hygiène des crèches, etc. D'autres vanteront son œuvre de solidarité professionnelle : il était vice-président de la Maison du médecin.



Le Dr Henri Triboulet.

Ce que ceux-là ne diront pas et ce que je veux exprimer ici, ce sont les impressions qu'ont ressenties ses élèves, au contact de ce Maître, vaillant, droit et loyal, aimé entre tous. J'ai eu l'honneur d'être son interne, et je ne sais encore ce que j'ai le plus admiré de ses qualités professionnelles ou de ses qualités morales.

Aucun d'entre nous ne peut oublier sa physionomie bienveillante et douce, sa simplicité, sa bonté pour tous ceux, petits ou grands, qui l'approchaient. Il assurait son service hospitalier avec une conscience remarquable et se dépensait auprès de tous ses malades en véritable prodigue de ses forces et de sa santé. Nature ardente et généreuse, homme de cœur et de devoir, toute sa vie n'a été qu'un exemple magnifique de travail et de charité. Et c'est pourquoi un même sentiment d'estime, d'affection et de respect groupait tous ses élèves autour de lui.

Attendant la mort avec une fermeté stoïque, il a voulu qu'aucun de ses amis, qu'aucun de ses élèves n'assistât à ses obsèques. Qu'importe ! Il ne peut refuser les pleurs de ceux qui l'ont aimé.

Pénétré de ces sentiments, au nom des élèves du Maître disparu, j'adresse à Mme Triboulet et à ses enfants, dont un fils est déjà des nôtres et auquel échoit l'héritage d'une vie médicale exemplaire, l'hommage ému de nos condoléances attristées.

P. Harvier.

## ANTOINE RITTI

(1844-1920)

Antoine Ritti, qui vient de mourir, était un des derniers survivants des illustres aliénistes, sous l'impulsion desquels au milieu et à la fin du siècle dernier, la médecine mentale française a brillé d'un si vif éclat. Tout jeune encore, il avait eu la bonne fortune de les approcher de près et même de vivre dans l'intimité de plusieurs d'entre eux. L'empreinte qu'il en reçut fut si forte qu'elle ne s'effaça jamais, et c'est elle qui contribua sans doute, en grande partie, à le rendre si rebelle à toutes les tentatives de rénovation psychiatrique de ces dernières années. S'il s'insurgeait contre elles, c'était dans la crainte de les voir porter atteinte au patrimoine scientifique des maîtres dont il se considérait comme le dépositaire et pour qui, durant toute sa vie, il conserva un véritable culte.

***

Né à Strasbourg en 1844, Ritti, de très bonne heure, s'orienta du côté de la médecine mentale. Après avoir été pendant trois ans interne à l'asile d'aliénés de Fains (Meuse), il vint terminer ses études à Paris où il soutint, en 1874, une thèse remarquée sur la théorie physiologique de l'hallucination. Baillarger, qui avait consacré plusieurs travaux à cette question, s'attacha dès lors Ritti et lui confia le poste de médecin adjoint de la maison de santé Esquirol qu'il dirigeait. L'année suivante la Société médico-psychologique lui ouvrait ses portes et le choisissait presque aussitôt pour secrétaire annuel de ses séances (1876).

A dater de cette époque, la carrière de Ritti ne fut plus qu'une suite ininterrompue de succès.

En 1878, il était nommé inspecteur adjoint des asiles d'aliénés, en 1879 médecin de la Maison nationale de Charenton, en 1882 secrétaire général de la Société médico-psychologique à la place de Motet; et quelques années après il succédait à Baillarger comme rédacteur en chef des *Annales médico-psychologiques.* Cette rapide ascension était justifiée par son ardeur au travail, par la maturité de son jugement et par l'étendue et la variété de ses connaissances : témoin ses communications aux Sociétés savantes, les nombreux articles qu'il a publiés dans le Dictionnaire de Dechambre et surtout son *Traité clinique de la folie à double forme* couronné par l'Académie de médecine.

En qualité de secrétaire général de la Société médico-

## NÉCROLOGIE *(Suite)*

psychologique, Ritti, respectant une pieuse tradition, prononça les éloges de Marcé, de Billod, de Parchappe et Ach. Foville, de Lasègue, de Dechambre, de Moreau (de Tours), de Baillarger, de Calmeil, Lunier, J. Falret, etc.

Ces éloges où Ritti a mis en quelque sorte le meilleur de lui-même, où éclatent à chaque page les qualités de son esprit et de son cœur, forment aujourd'hui — avec l'Histoire des travaux de la Société médico-psychologique qu'il publia en 1902 à l'occasion du cinquantenaire de cette société — deux volumes qui constituent le tableau le plus vivant et le plus fidèle du mouvement psychiatrique de la seconde moitié du dernier siècle.

C'est en outre, en grande partie, grâce à l'initiative de Ritti que fut décidée, en 1889, la création d'un congrès annuel des aliénistes des pays de langue française, auxquels furent adjoints un peu plus tard les neurologistes. Le succès de ces réunions annuelles ne fut interrompu que par la guerre. Ritti y trouva l'occasion de publier comme rapporteur, à la session de Bordeaux, un important travail sur les psychoses de la vieillesse et, à la session de Toulouse, comme président, de rendre un nouvel hommage aux deux fondateurs de la médecine mentale, Pinel et Esquirol, qui tous deux avaient commencé leurs études à l'École de médecine de cette ville.

Ritti fut, enfin, à diverses reprises, secrétaire de la section de psychiatrie des grands Congrès internationaux de médecine et plus récemment président de la Société clinique de médecine mentale.

***

Dans l'exercice de ses multiples fonctions, Ritti sut se concilier l'estime et le respect de tous. Ni l'âge ni la maladie n'eurent raison de son activité, il travailla jusqu'à son dernier jour et sa carrière, toute de labeur et de dévouement, restera en exemple à ceux qui lui succéderont.

Deny.

## REVUE DES REVUES

**Action de l'éther sur le virus rabique** (P. Remlinger, **Annales de l'Institut Pasteur**, septembre 1919, p. 633).

Il semble possible de vacciner les bovidés très simplement en leur injectant sous la peau en deux ou trois fois, émulsionnés dans de l'eau bouillie, deux ou trois cerveaux entiers de lapins, virus fixe ayant séjourné dans l'éther de soixante-quinze à soixante-dix heures et sans doute moins encore.

L'auteur attire l'attention sur les avantages que l'atténuation du virus rabique par l'éther paraît susceptible de présenter pour la vaccination de l'homme.

Le procédé est simple, rapide, économique. Il ne nécessite aucune installation spéciale et est à la portée d'un grand nombre de médecins, de tous les directeurs de bureaux d'hygiène et établissements similaires, par exemple. Son emploi constituerait et pour les établissements d'assistance et pour les mordus une grande économie de temps, de travail et d'argent.

G. M.





# ASSISTANCE PUBLIQUE

## TRAVAUX A EXÉCUTER DANS LES HOPITAUX DE PARIS

M. G. Mesureur, directeur de l'Assistance publique de Paris, a présenté le 2 février dernier, au conseil de surveillance de son administration, un lumineux et très intéressant rapport sur les travaux à exécuter dans les hôpitaux et hospices civils de Paris.

Ces travaux peuvent se classer en trois catégories suivant qu'ils visent : 1° la réparation et l'entretien de tout ce qu'il est possible de conserver en matière de construction et d'aménagement hospitaliers ; 2° la transformation, l'agrandissement ou la création de nouveaux services ; 3° la construction de nouveaux hôpitaux.

***

1° Les séparations qu'il a fallu faire d'urgence ou qui s'imposent encore s'appliquent surtout aux vieux hospices et hôpitaux dont l'usure s'est accélérée du fait d'une vétusté spécialement éprouvée pendant les années de guerre. A la Salpêtrière, par exemple, aux Enfants-Malades, à la Charité, des réparations se sont imposées et ont été exécutées. A Bicêtre, la chapelle, « qui ne présentait aucun caractère artistique ou historique », a dû, par mesure de prudence, être livrée aux démolisseurs. A Saint-Louis, à Laënnec, à Saint-Antoine, la série des restaurations commencée demande à être reprise. A Brévannes, le vieux château réclame des travaux de consolidation ; etc.

Au sujet des travaux d'entretien, d'« entretien normal qui s'impose au jour le jour », M. G. Mesureur voudrait, pour l'administration qu'il dirige, une liberté d'allure que la législation actuelle ne lui accorde pas, si bien que les dépenses arrivent toujours trop tard, du fait des formalités d'approbation, et alors que le mal s'est aggravé. Il faudrait une modification à l'arrêté préfectoral du 3 août 1881 ainsi que l'inscription au budget d'un crédit d'entretien assez élevé.

***

2° Il y a lieu de reconstruire la salle de consultation et les salles d'accouchées de la clinique Baudelocque.

**Transformation des services de chirurgie.** — Le service de chirurgie de l'hôpital Broussais doit être entièrement reconstruit. Il faut prévoir, d'une façon générale, des salles d'opérations jumelées, ainsi que des installations électriques qui soient à la portée de l'opérateur, ainsi que des salles d'isolement plus nombreuses pour les opérés, avec plus d'air et plus d'espace.

A la Salpêtrière, « M. le professeur Gosset a fait établir un projet d'agrandissement de sa clinique. Cette opération se diviserait en trois parties dont le coût total s'élèverait à 1 100 000 francs. La première partie comporte un amphithéâtre et des salles d'enseignement. Le professeur prend à sa charge la dépense, s'élevant à 350 000 francs. Pour la seconde partie, qui comprend les laboratoires, les ressources nécessaires seraient demandées, jusqu'à concurrence de 450 000 francs, à l'État, et pour la troisième partie, qui comporte l'hospitalisation des malades, une subvention serait sollicitée de la Ville de Paris. »

A Necker, la guerre est venue compromettre le projet d'agrandissement de la clinique de M. le professeur Legueu dont la part contributive dans les dépenses est de 50 000 francs. Le Pari mutuel avait accordé une subvention de 125 000 francs, laquelle est devenue insuffisante. Le complément sera demandé pour atteindre une dépense totale de 680 000 francs.

A Saint-Antoine, il est question de l'agrandissement et de la transformation en clinique, du service chirurgical de M. le professeur Lejars. Les dépenses dépasseront la somme de 900 000 francs.

A Broca, M. le Dr J.-L. Faure « demande une nouvelle salle d'opérations et certaines annexes ; il compte également sur le concours du Pari mutuel. Le dossier n'a pas encore été établi ».

A Lariboisière, des transformations importantes sont prévues. La transformation type qui a été étudiée, « et qui a été approuvée par la Société des chirurgiens des hôpitaux, sera certainement demandée avec quelques variantes dans d'autres services de chirurgie de Saint-Antoine, dans les services de Tenon, de Bichat, de Broussais, de Saint-Louis ; nous ne parlons pas de ceux de Beaujon, de la Charité ou du vieux Ricord que nous vous proposons de faire disparaître si nous ne voulons pas assister à leur lente agonie et les voir tomber pierre à pierre ».

A Laënnec, le service de chirurgie devra être reconstruit sur place. De même à l'hôpital Saint-Louis, le service de chirurgie infantile est à refaire complètement.

**Transformation d'autres services.** — M. le professeur Marfan n'a, pour ainsi dire, pas de service, pas de laboratoire, pas d'amphithéâtre.

A l'hospice des Enfants-Assistés, M. le Dr Variot « demande depuis longtemps le développement de son service et de son Institut de puériculture. Il faut prévoir une dépense d'environ 900 000 francs».

Il faudra sans doute songer à créer de nouvelles

## ASSISTANCE PUBLIQUE *(Suite)*

maternités dans les hôpitaux. De même, des transformations s'imposent concernant les cuisines, les buanderies, les lingeries, les bains, etc.

**Création d'un service de radiumthérapie.** — « Il y a huit mois environ, dit M. G. Mesureur dans son rapport, M. le Dr Roux, directeur de l'Institut Pasteur, avec le concours d'un des professeurs de cet Institut, M. le Dr Regaud, directeur du laboratoire de biologie et de l'Institut du Radium, a organisé à l'hôpital Pasteur un petit service pour les cancéreux pauvres à traiter par le radium. A ce service est annexée une consultation qui a lieu deux fois par semaine.

« Les divers services des hôpitaux de l'Assistance publique envoient à la consultation, pour y être traités, un nombre de malades tel, que les ressources très limitées que l'Institut du Radium peut mettre à la disposition de ce service sont tout à fait insuffisantes. L'encombrement des consultations croît de jour en jour et menace de rendre impossible le fonctionnement de ce service qui n'avait tout d'abord, dans la pensée de ses créateurs, qu'une valeur de démonstration pour amener les grands hôpitaux à adopter enfin ces méthodes de traitement.

« Une telle situation exige de la part de l'Assistance publique de Paris un remède prompt et efficace, si l'on ne veut pas voir se perpétuer et s'aggraver une situation dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est honorable ni pour la Ville de Paris, ni pour notre Administration. »

D'après M. G. Mesureur, un service complet de radiumthérapie devrait comprendre : 1° une salle de consultation assez vaste, des salles de repos pour les malades externes, et des salles d'hôpital pour les malades à garder pendant quelques jours ; 2° la disposition d'un gramme, au minimum, de radium, dont le prix actuel s'élève à 800 000 francs; 3° un laboratoire d'émanation et de fabrication des ampoules ; 4° des médecins spécialistes.

**L'application des agents physiques.**—L'Assistance publique a réuni, dans la clinique du Pr Gilbert à l'Hôtel-Dieu, un certain nombre d'éléments qui ont permis à ce maître d'organiser un enseignement de physiothérapie des mieux conçus.

***

3° Il s'agit, en dernier lieu, de la construction de nouveaux hôpitaux, c'est-à-dire de grands travaux qui s'ajoutent à ceux considérés dans la catégorie précédente

Un **sanatorium** pour tuberculeux est à construire dans le domaine de la Mare-Plate, à Flins (Seine-et-Oise), non loin des Mureaux, à 32 kilomètres de Paris : 1 000 lits réservés aux tuberculeux curables et non curables. Dépense prévue : de 15 à 18 millions.

**L'hôpital Beaujon** sera reconstruit à Clichy, à un kilomètre des fortifications. Le nouvel hôpital sera « moderne par excellence », avec une maternité et un quartier spécial pour les tuberculeux. Le chiffre de la dépense n'est pas encore évalué, mais on estime que la vente des terrains où est actuellement l'hôpital Beaujon rapportera 18 millions environ.

## ASSISTANCE PUBLIQUE *(Suite)*

L'hôpital de **la Charité** devra aussi être reconstruit sur un emplacement, non encore déterminé, de la zone de l'enceinte fortifiée : 800 lits comme au nouvel hôpital Beaujon. La vente des terrains de la rue Jacob rapporterait de 8 à 10 millions.

**Hospices pour vieillards.** — Il faudrait construire un nouvel hospice, mais auparavant il conviendrait d'examiner l'agrandissement des établissements actuels.

**Hôpitaux pour la banlieue.** — Et pour terminer, M. G. Mesureur souhaiterait voir construire par le département un hôpital général qui recueillerait les malades des grandes communes du nord et de l'est de Paris, ou, à défaut, plusieurs hôpitaux moins importants répartis sur la périphérie et pouvant ainsi desservir toutes les communes de la Seine, et le directeur général ajoute : « L'Assistance publique serait très honorée si on lui confiait la mission d'assurer le fonctionnement de ces établissements avec son personnel médical, administratif et hospitalier. »

HORN.

## REVUE DES THÈSES

**Le traitement du prolapsus utérin et ses résultats par la méthode de Bouilly** (FORCRAND DE COISELET). Thèse de Montpellier.

Dans les cas de cystocèle par déchirure vagino-périnéale, cette intervention rétrécit et remonte l'orifice vulvaire, restaure le périnée et allonge le vagin dont les parois viennent au contact. Par la suite, l'utérus s'atrophie et la métrite disparaît, d'où amélioration de l'état général. Les résultats peuvent être moins satisfaisants chez des femmes exerçant une profession pénible.

**Des fibrômes de la portion sus-vaginale du col de l'utérus** (ERNEST HAREL). Thèse de Montpellier.

Par les troubles de compression qu'elles entraînent souvent et les difficultés d'ordre opératoire qui en résultent, ces tumeurs sont d'un pronostic réservé. Elles comportent soit la myomectomie, quand sessiles, soit l'hystérectomie par la voie haute. Pendant la grossesse, ce sont des myomes *prævia* justiciables d'hystérectomie après opération césarienne à terme.

**Contribution à l'étude du myome malin de l'utérus** (EUGÈNE ESTAGER). Thèse de Montpellier.

Anatomiquement, ces lésions, qui tantôt sont primitives, tantôt succèdent à un fibro-myôme banal, sont constituées par des cellules à noyau volumineux et très colorable d'aspect sarcomateux. L'accroissement rapide de la tumeur donne cliniquement le diagnostic et doit faire redouter une évolution maligne qui impose l'ablation rapide et totale.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 13 février 1920.*

**Note sur la centrothérapie oculaire.** — Se basant sur la centrothérapie du regretté Pierre BONNIER, M. KLOTZ-GUÉRARD a fait des recherches sur l'iridothérapie, en se servant des localisations de Peccety. Il a pu améliorer, avec des rayons bleus, une névralgie diaphragmatique ; chez un épileptique, les crises deviennent quatre fois plus fréquentes avec la lumière rouge. Enfin, la lumière rouge a fait monter le pouls de 70 à 82 et 84 à la minute. Chez cette dernière personne, la lumière rouge a provoqué du bâillement pendant près d'une demi-heure, à la région qui correspond au cardia.

**Considération sur la multiplicité des traitements préconisés contre le cancer** (Travail de candidature par M. RUBENS-DUVAL). — La multiplicité de ces traitements n'est pas la conséquence de l'absence de remède spécifique du cancer, mais bien et surtout est en raison de la multiplicité des indications thérapeutiques que comporte le traitement d'un cancéreux. Le cancer n'a pu en effet se développer localement qu'à l'occasion d'un trouble de l'état général. Le traitement local, chirurgical ou radiumthérapique n'a de chance de donner une guérison définitive que si le trouble de l'état général qui a permis l'éclosion du cancer a été passager. Si celui-ci persiste, le cancer récidive ou même, si la guérison locale a été obtenue, un nouveau cancer apparaît dans un autre organe. Il faut dépister les facteurs de ce trouble de l'état général, arthritisme, goutte, diabète, syphilis, dépression nerveuse, insuffisance fonctionnelle des divers organes, etc., et lorsqu'on les a reconnus, leur opposer le traitement approprié, d'où multiplicité des indications thérapeutiques à remplir et utilité d'associer suivant ces indications les divers traitements préconisés contre le cancer.

**Radiographie et urologie.** — MM. H. MINET et NAHAN montrent l'importance du diagnostic radiographique en urologie. Les pyuries, les hématuries, les syndromes douloureux de l'appareil urinaire supérieur sont des indications formelles de la radiographie qui décèle les calculs latents, les altérations du contour rénal dans certains cas, les ectopies, etc. Ils estiment que les calculs latents de la prostate doivent être recherchés fréquemment et qu'on reconnaîtra leur siège urétral ou prostatique vrai, leur forme, leur multiplicité, leurs dimensions, et par suite la meilleure voie d'accès s'ils doivent être enlevés. Il leur paraît désirable que le diagnostic soit établi en commun par le radiologiste et l'urologiste.

**Oligurie prolongée et rebelle due à une ancienne néphropexie et guérie par néphrectomie.** — M. LE FUR rapporte le cas d'une femme qui, après une néphropexie, présenta une oligurie d'origine réflexe très prononcée et qui se maintint pendant plus d'un an : les urines diminuèrent de plus en plus au point d'atteindre 200 et même 100 grammes par jour, avec une élimination très défectueuse de l'urée (3gr,15 par jour) et des chlorures (0gr,80). La néphrectomie fit cesser immédiatement tous ces troubles : les urines atteignirent 500 grammes le jour de l'opération, 1 130 grammes le deuxième jour, et 1 600 grammes les jours suivants. L'urée passa, après l'opération, de 3gr,15 à 12gr,42 et les chlorures de 0gr,80 à 5gr,91. La néphrectomie fut cependant décidée malgré une très mauvaise constante d'Ambard (0,229), alors que le taux de l'urée sanguine était bon (0,36). M. Le Fur en conclut qu'en cas de désaccord entre les résultats fournis par les méthodes de l'urée sanguine et de la constante, c'est à la première qu'il donne la préférence comme beaucoup plus fidèle.

**Endocardite ulcéreuse maligne d'origine suppurative.** — M. A. BLIND, à l'autopsie d'un amputé pour fracture de cuisse par balle ayant longtemps suppuré, mort asystolique, a trouvé une endocardite ulcéreuse maligne avec perforation d'une des valvules sigmoïdes aortiques. L'auteur n'a retrouvé qu'un seul cas ayant la même pathogénie.

H. DUCLAUX.

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE

*Séance du 9 février 1920.*

La Société émet, sur la proposition de MM. Roubinovitch et Vallon d'une part, de M. Chavigny d'autre part, le vœu suivant :

« La Société de médecine légale,

« Considérant que la pratique actuelle du Parquet consiste dans l'envoi de renseignements insuffisants à la préfecture de police au sujet des délinquants reconnus irresponsables et devant être internés ;

« Considérant que pour ce motif cette pratique défectueuse offre de nombreux inconvénients et peut même parfois devenir une cause de danger pour la sécurité publique ;

« Considérant, d'autre part, que tous les renseignements utiles au traitement des aliénés délinquants et à la défense sociale contre eux se trouvent habituellement consignés dans les rapports des experts chargés d'examiner les aliénés criminels,

« Emet le vœu que, lorsqu'un médecin-expert conclut à l'irresponsabilité et à l'internement d'un délinquant, le double de son rapport soit transmis à la préfecture de police à Paris et à la préfecture dans les départements.

« Et par analogie, appelle l'attention de M. le ministre de la Guerre sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les conclusions des rapports d'expertises ayant motivé un non-lieu ou un acquittement d'un prévenu devant un Conseil de guerre soient communiquées au chef de corps et au médecin-chef de l'unité à laquelle appartenait le prévenu. Cette mesure est indispensable à une judicieuse utilisation ultérieure de celui qui a été l'objet du rapport d'expertise. »

M. CHARPENTIER rapporte l'observation d'une femme enceinte que l'on trouva morte quelques instants après qu'un coup de feu eut été tiré dans sa direction. L'autopsie montra qu'elle n'avait pas été atteinte par le projectile, mais qu'elle était morte d'une hémorragie cérébrale.

MM. DUTILLEUL et VALLÉE font une communication sur un cas d'empoisonnement par les graines de ricin.

# NOUVELLES

**Faculté de médecine de Paris. — Composition écrite pour l'examen de thérapeutique de fin d'année (nouveau régime).** — 1re *Copie.* — 1° Quantité de mercure contenue dans les préparations officinales suivantes : onguent gris, onguent napolitain, pilule de Sédillot, huile grise; doses usuelles d'huile grise ; 2° formuler une pommade à l'iodure de potassium ; 3° technique d'une injection de sérum antiméningococcique chez un sujet ayant reçu, deux mois auparavant, une injectin de sérum antitétanique.

2° *Copie.* — 1° Formule de la teinture de jalap composée (c) ; 2° formuler un tonicardiaque en injection intraveineuse au cours d'une crise d'asystolie aiguë ; 3° traitement d'un urémique atteint de néphrite azotémique présentant de la dyspnée, des vomissements et de l'oligurie.

3° *Copie.* — 1° Formuler un régime pour un malade atteint de diabète sans dénutrition, de taille et de corpulence moyennes, n'ayant plus de glucose, avec tolérance pour hydrates de carbone = 150 grammes ; 2° indications et technique d'une cure hydro-climatique au Mont-Dore ;3° étapes successives d'un traitement radiothérapique pour trichophytie du cuir chevelu.

**Le Dr G. Guillain a été élu membre de l'Académie de médecine.** — Le Dr Georges Guillain, gendre de M. le professeur Chauffard, petit-gendre de M. le Dr Bucquoy, vient d'être élu membre de l'Académie de médecine, section de pathologie médicale. Voilà donc une famille médicale dont trois membres de trois générations différentes siègent en même temps à l'Académie de médecine ; le fait n'a pas dû se produire encore, en tout cas il est exceptionnel.

Ancien interne médaille d'or des hôpitaux de Paris, médecin des hôpitaux de Paris et professeur agrégé a la Faculté de médecine de Paris, Georges Guillain arrive jeune à l'Académie de médecine, avec la presque unanimité des voix. D'esprit fin et cultivé, d'abord un peu réservé quand on ne le connaît pas, Guillain est un chercheur, un observateur. Il écrit peu, il communique souvent dans les sociétés savantes, en particulier à la Société de neurologie.

Pendant la guerre, il a été spécialement chargé de l'inspection médicale de l'aviation et il en a profité pour en tirer d'intéressantes observations.

**Vacance de la place de directeur du bureau d'hygiène d'Allevard.** — La vacance de la place de directeur du bureau d'hygiène d'Allevard est ouverte.

Le traitement alloué est fixé à 500 francs par an.

Les candidats ont un délai de vingt jours expirant le 27 mars 1920 pour adresser au ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la commission du conseil supérieur d'hygiène.

**Vacance de la place de directeur du bureau d'hygiène de Saint-Brieuc.** — La vacance de la place de directeur du bureau d'hygiène de Saint-Brieuc est déclarée ouverte.

Le traitement alloué est fixée à 11 000 francs par an.

Les candidats ont un délai de vingt jours expirant le 25 mars 1920 pour adresser au ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales leurs demandes, accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques et administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivemevt au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent, en outre, demander à être entendus par la commission du conseil supérieur d'hygiène.

**Médecins de la santé.** — Sont nommés médecins de la santé :

M. le Dr Loir, à la résidence du Havre.

M. le Dr Tohrteau (Pierre), à la résidence de Pauillac (Gironde).

M. le Dr Huillet (Georges), à la résidence de Marseille.

M. le Dr Villejean (Eugène-Gabriel-André), à la résidence de Cherbourg.

**Association nationale des autres blessés (tuberculeux de guerre).** — Cette association admet dans son sein tous les médecins militaires ou de complément réformés, mis en congé ou hors cadres pour tuberculose. Elle défend leurs intérêts. Siège social: 15, rue Baudin, Paris (IXe).

Directeur-délégué : M. Francis Vareddes.

**Dispensaire d'hygiène sociale à Alger.** — Un dispensaire d'hygiène sociale est organisé à Alger dans les conditions de la loi du 15 avril 1916.

**École de pharmacie de Paris.**— M. le professeur Bourquelot est nommé assesseur du directeur. MM. les professeurs agrégés Tassilly et Guérin sont chargés de cours (minéralogie et cryptogamie).

**École de médecine de Grenoble.** — Le concours pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'École de médecine de Grenoble, qui devait avoir lieu le 31 mai 1920 n'aura pas lieu.

**Don a l'École de médecine de Marseille.** — M. Paul Paret (de Marseille) a fait don au laboratoire de physique de divers instruments de physique d'une valeur de 1 200 francs.

**Dispensaire antituberculeux à Marseille.** — L'œuvre antituberculeuse des Bouches-du-Rhône a ouvert un troisième dispensaire.

**Médecin sous-inspecteur des transports maritimes.** — M. le Dr Pernet a été nommé médecin sous-inspecteur des transports maritimes à Marseille.

**Congrès permanent des abstinents prohibitionnistes français.** — La première session de 1920 se tiendra les 20 et 21 mars au Musée social, 5, rue Las Cases.

PROGRAMME DU CONGRÈS. — Samedi 20 mars, 9 heures et demi, séance d'ouverture.

Rapport général : Le problème économique de la vie chère et l'excès des dépenses familiales et nationales du fait du gaspillage des matières premières fermentescibles

## NOUVELLES *(Suite)*

et de l'usage, même modéré, des boissons alcooliques.

*Rapporteur* : M. le Dr Legrain, médecin en chef de l'asile de Villejuif.

Samedi 20 mars, après-midi, à 14 heures. — *Première question* : Point de vue pratique. — Economie alimentaire et avantages hygiéniques à tirer de l'usage des fruits et jus naturels non fermentés dans la vie publique et domestique. Installations hygiéniques de consommation : bars, restaurants, lieux de dégustation, etc.

*Rapporteurs* : MM. Daudé-Baucel, secrétaire de l'Union coopérative de consommation, et Buis, secrétaire général de l'Association antialcoolique ouvrière.

*Deuxième question* : Les produits et sous-produits sans alcool dérivés dess fruits usuels : raisins, pommes, etc.

Le samedi soir, même local, à 20 heures, grande conférence publique de vulgarisation.

Dimanche matin 21 mars, à 9 heures précises. — *Troisième question* : Point de vue technique des procédés industriels pratiques de conservation des fruits, jus, moûts (pastorisation, stérilisation, action du froid, etc.). Résultats connus.

Dimanche après-midi, 14 heures. — *Quatrième question* : Propagande et vulgarisation. Organisation d'une campagne pour vulgariser les principes d'économie alimentaire basés sur l'usage des matières sucrées naturelles non fermentées.

*Rapporteur* : M. A. Monod, de la Croix-Bleue.

Un banquet fraternel, très simple, aura lieu le dimanche soir. Le prix, aussi réduit que possible, sera porté à la connaissance des congressistes.

Secrétariat d'oragnisation : 53 *bis*, rue Saint-Lazare, au siège de la Croix-Bleue, et Dr Legrain, médecin en chef de l'Asile de Villejuif.

**Amphithéâtre d'anatomie** (M. Pierre Sebileau, directeur). **Chirurgie oto-rhino-laryngologique**. — Un cours hors série d'opérations oto-rhino-laryngologiques, en 10 leçons par MM. les Drs Halphen, Rouget, Dufourmentel, Miégeville, F. Bonnet, commencera le 12 avril à 2 heures et continuera les lundis, mercredis, vendredis à la même heure.

Droit d'inscription : 100 francs. Se faire inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

**Hôpital Tenon.** — Service de M. Paul Ribierre.

Le mardi à 9 h. 30, salle Laënnec, consultation externe pour les *maladies du cœur et des vaisseaux*.

Tous les autres jours à 9 h. 30, enseignement clinique au lit du malade. Le vendredi, examen des entrants, salle Seymour ; le lundi, examen des entrantes, salle Laënnec.

Pour les conférences cliniques à l'amphithéâtre des cours (maladies du cœur et des vaisseaux), à tour de rôle avec les autres chefs de service de l'hôpital, consulter l'affiche à l'entrée de la cour d'honneur de l'établissement.

**Faculté de médecine de Lyon. Chaire de thérapeutique** (professeur : M. A. Pic). — **Cours complémentaire d'hydrologie thérapeutique** (professeur agrégé : M. Piéry). — M. le professeur agrégé Piéry fait une série de seize leçons avec projections tous les mercredis à 17 heures depuis le 10 mars.

### MEMENTO DU MÉDECIN

13 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine. Ouverture du cours de chimie de M. le professeur Desgrez.

13 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu. Clinique médicale. M. le professeur Gilbert : Leçon clinique, à 10 h. 45.

*Paris.* Hôpital Beaujon. Clinique médicale. M. le professeur Achard : Leçon clinique, à 10 heures.

15 Mars. — *Paris.* Leçon inaugurale du cours de pathologie externe par M. le professeur Cunéo (Faculté de médecine de Paris).

15 Mars. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 13 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : La capacité pénale et le criminel au point de vue biologique.

15 Mars. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 10 heures. M. le Dr Jousset : Leçon clinique sur la tuberculose.

15 Mars. — *Paris.* — Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret, professeur agrégé : Le foie macroscopique. Les modifications pathologiques de situation du foie.

*Paris.* Hôtel-Dieu, à 10 h. 30 (service de M. le professeur Roger). M. le Dr Trémolières : La réaction de Bordet-Wassermann en clinique.

15 Mars. — *Paris.* A la clinique Baudelocque, ouverture du cours d'anatomie et physiologie obstétricales par M. Lévy-Solal, et du cours de puériculture par M. Paquy.

16 Mars. — *Paris.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

16 Mars. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 10 heures. M. le Dr Lereboullet : Leçon clinique avec présentation de malades.

16 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine. Ouverture du cours de pathologie interne de M. le professeur Vaquez.

16 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu, à 10 h. 30 (service de M. le professeur Roger). M. Codlewski Technique de la réaction Bordet-Wassermann.

16 Mars. — *Bordeaux.* Concours de stomatologiste adjoint des hôpitaux.

17 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Présentation de malades, notions de thérapeutique, à 10 h. 45.

*Paris.* Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Les débiles.

17 Mars. — *Paris.* A la Faculté de médecine de Paris, à 9 heures, concours de médecin et de chirurgien de l'hôpital civil de Tunis.

17 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures.

## NOUVELLES *(Suite)*

M. le Dr Villaret, professeur agrégé : Le foie microscopique. Histologie normale et pathologique du foie.

19 Mars. — *Paris*. Hôpital Laënnec, 10 heures. M. le Dr Harvier : Leçon clinique avec présentation de malades.

19 Mars. — *Paris*. Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret, professeur agrégé : Le foie physiologique, les fonctions de la cellule hépatique, son exploration fonctionnelle.

19 Mars. — *Paris*. Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Les déments.

20 Mars. — *Paris*. Hôtel-Dieu à 10 h. 30 (service de M. le professeur Roger). M. le Dr Trémolières : Diagnostic des hémiplégies.

20 Mars. — *Paris*. Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Leçon clinique à 10 h. 45.

*Paris*. Clinique médicale de l'hôpital Beaujon, M. le professeur Achard : Leçon clinique à 10 heures.

20 Mars. — *Rouen*. Clôture du registre d'inscription au concours de médecin adjoint des hôpitaux de Rouen.

20 Mars. — *Paris*. Dernier délai d'inscription pour le concours de médecin du dispensaire de salubrité (Préfecture de police).

21 Mars. — *Paris*. Congrès des abstinents prohibitionnistes français, 5, rue Las Cases.

22 Mars. — *Paris*. Ouverture du concours de la médaille d'or (médecine).

22 Mars. — *Paris*. Asile Sainte-Anne, à 13 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : La capacité civile des psychopathes.

23 Mars. — *Paris*. Ouverture à l'Ecole vétérinaire d'Alfort du concours pour trois places de chef des travaux stagiaire.

23 Mars. — *Nancy*. Concours pour trois places d'interne à l'asile de Maréville (Faculté de médecine de Nancy).

23 Mars. — *Montpellier*. Dernier délai de candidature à la chaire de microbiologie de la Faculté de médecine de Montpellier.

24 Mars. — *Paris*. Ouverture du concours de médaille d'or (chirurgie).

25 Mars. — *Paris*. A 14 heures, salle des concours de l'Assistance (rue des Saints-Pères), répartition des internes dans les services.

25 Mars. — *Paris*. Dernier délai de candidature pour la place de directeur du bureau d'hygiène de Saint-Brieuc (ministère de l'Hygiène).

27 Mars. — *Paris*. Dernier délai de candidature pour la place de directeur du bureau d'hygiène d'Allevard (ministère de l'Hygiène).

27 Mars. — *Paris*. Clôture du registre d'inscription pour le concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris (Assistance publique, 3, avenue Victoria).

29 Mars. — *Paris*. Clinique Baudelocque. Ouverture du cours de vacances de Pâques. Diagnostic et thérapeutique obstétricales par MM. les Drs Lévy-Solal et Vignes.

29 Mars. — *Liége*. Cours de vacances de la Faculté de médecine de Liége, par les professeurs Firket, Francotte, Troisfontaines, Malvoz, Willems, Weekers, Lambrecht, Hogge, Delrez, Plumier, Lejeune, Demunter, Watrin.

10 Avril. — *Lyon*. Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

12 Avril. — *Paris*. Ouverture du cours d'opératious oto-rhino-laryngologiques, par MM. Halphen, Bouget, Dufourmentel, Miégeville, Bonnet, à l'amphithéâtre d'anatomie, 17, rue du Fer-à-Moulin.

12 Avril. — *Marseille*. Deruier délai d'inscription pour le concours de l'externat des hôpitaux de Marseille.

13 Avril. — *Lyon*. Concours pour la place de chef de clinique médicale à la Faculté de Lyon.

15 Avril. — *Rouen*. Ouverture du concours pour la nomination de deux médecins adjoints des hospices civils.

15 Avril. — *Monaco*. Congrès de Monaco.

19 Avril. — *Lyon*. Concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

19 Avril. — *Paris*. Concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris.

*Paris*. Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.








# LIBRES PROPOS

## ENQUÊTE SUR LE PROBLÈME DE LA NATALITÉ

### *1° Comment sauver de la stérilité deux millions de femmes françaises ?*

On commence, enfin, à s'inquiéter de l'effrayante gravité du problème de la natalité. Ce problème déjà très ardu avant la guerre, est devenu beaucoup plus immédiatement angoissant encore depuis nos terribles sacrifices, puisque la perte de deux millions d'hommes, parmi les plus courageux et les plus forts, menace encore d'entraîner, dans les années qui viennent, la stérilité d'un nombre équivalent de femmes. En comptant trois enfants seulement pour chacune de ces femmes, c'est donc *six millions d'enfants* environ dont la France serait privée, d'ici quelques années, si, par une méthode à trouver, nous ne sauvions ces femmes et ces enfants. Notre inertie actuelle, par contre, *quadruplerait, en quelques années, les pertes de la France en vies humaines* !

Le problème, ainsi brutalement posé, exige une solution immédiate, si hardie soit-elle, dût-elle modifier bien des idées courantes sur la famille et les responsabilités sociales. Il ne faut pas se faire d'illusions : la question de la natalité, c'est la question même de la survivance de notre race. Si la natalité française n'a pas considérablement augmenté d'ici quelques années (et ce, malgré la disparition de tant de bons générateurs), le peuple vainqueur sombrera à jamais dans l'abîme des nations disparues ! A quoi auraient servi et la Marne et l'Yser et Verdun, si demain continuait à décroître encore et lentement disparaissait la magnifique race qui a sauvé le monde?

La question ainsi posée, aucune convention, morale ou sociale, ne nous apparaît assez rigide pour priver la France appauvrie de six millions de naissances.

Comment concevoir le sauvetage de ces enfants de France? Tel est le premier problème, et le plus urgent, dont on doit examiner, sans parti pris, toutes les solutions. Tout médecin a déjà réfléchi, en biologiste et en clinicien, à ces graves questions: nous prions ceux de nos lecteurs qui croient entrevoir des solutions pratiques, de nous les adresser pour l'enquête que nous commençons ici.

Voici, en particulier, trois points sur lesquels nous sollicitons leur avis :

1° Un premier point, d'importance partielle il est vrai, nous paraît relativement facile à résoudre. Beaucoup de femmes françaises, condamnées au célibat et à la stérilité, se résolvent à épouser des étrangers. De ce fait, elles quittent leur nationalité de Françaises : elles et leurs enfants sont donc perdus pour la Patrie, ce qui paraît injuste en tous temps, et véritablement absurde actuellement ! Peut-on concevoir un projet de loi conservant sa nationalité à la femme française mariée avec un étranger, à ses enfants, facilitant même l'octroi de cette nationalité à son mari sur simple désir exprimé?

2° Un deuxième point pourrait être suggéré par la révélation curieuse de certains règlements édictés en Allemagne après les sanglantes guerres du Moyen Age, où l'on autorisa la polygamie pendant quelques années en vue du repeuplement. Y a-t-il quelque chose à attendre de pareille mesure? Dans l'état actuel de nos mœurs, un homme qui, souvent, avec une seule femme, redoute les charges d'une trop nombreuse famille, consentirait-il à s'en charger avec plusieurs, ce qui serait un moyen contestable de diminuer ses frais généraux?

3° Le vrai problème paraît se formuler ainsi : Par quelles méthodes, morales et économiques, la maternité pourrait-elle devenir une *carrière féminine rémunératrice?* La Société, remplaçant le chef de famille absent, peut-elle confier à un assez grand nombre de *Volontaires de la Maternité* la mission de procréer, de porter, d'allaiter et d'élever un contingent de petits Français, en prenant à sa charge les frais d'élevage, augmentés de primes importantes suivant la bonne qualité physique des produits ? On ne s'occuperait pas autrement de la nature et de la qualité du reproducteur, que la femme aurait intérêt (ne fût-ce qu'en raison des primes), à choisir le meilleur possible pour obtenir de meilleurs enfants. Pareille charge serait encore, pour l'État, une bonne affaire, ainsi que nous l'établirons par des chiffres : c'est d'ailleurs la simple application à la Société humaine de méthodes courantes en Zootechnie.

C'est sur cette question surtout que nous demandons à nos lecteurs des avis *pratiques*. Après cette première question, nous en aborderons ensuite une série d'autres sur le problème, si angoissant, de la pauci-natalité française.

PAUL CARNOT.

# ART ET MÉDECINE

## VISITE AU SALON DES INDÉPENDANTS FÉVRIER 1920

« La Société des Artistes indépendants, basée sur la suppression des jurys d'admission, a pour but de permettre aux artistes de présenter librement leurs œuvres au jugement du public. »

Cette exposition n'est donc pas, par définition, une sélection; cette coopération d'efforts n'a pas pour but de s'imposer une discipline dans sa marche à l'étoile, vers l'idéal; elle recherche simplement un jury, qui doit être le grand public



MAZZEI. — Marguerite.

et qui n'a qu'une seule manière d'exprimer son opinion : acheter ou ne pas acheter. L'idée ne peut venir à personne d'avoir sur cette présentation une opinion d'ensemble. On n'y va pas pour y chercher des directives artistiques, se réjouir de l'ascension de quelques grands peintres ou de la révélation de nouveaux talents.

Le catalogue n'est pas moins troublant que les œuvres mêmes : le dernier inscrit avec le nº 5115, Dessins spirites, médiumniques, et 5116, Buste de Jaurès, se désigne Buisson (Paul), roi des Camelots, né à Périgueux ! Il va sans dire que ce titre de roi des Camelots, ne l'emportant probablement pas de beaucoup, quant à la qualité de la peinture, sur celui de membre de l'Institut qui accompagne parfois le nom de l'exposant en d'autres salons, ne nous a pas incité à nous mettre en présence de ces dessins spirites. Nous laissons ce soin à d'autres confrères que ces fantasmagories ont jadis retenus.

Qu'il était plaisant, en cette belle matinée de février, en ce beau dimanche ensoleillé, ce bon public promu au rang de juge suprême. Les messieurs allaient deux par deux et jamais seuls, inquiets sans doute de se trouver isolés devant ces œuvres si souvent vagues, et cherchant probablement, par le duel des conversations, à préciser leur propre opinion, en se servant de l'impression de leur partenaire. Quant aux dames, incroyablement matinales, elles allaient pour un bon nombre totalement seules ; certes, il y en avait qui accompagnaient des exposants, je veux dire des artistes; d'autres aussi, devant telle ou telle toile désignée d'avance, y retrouvaient l'ami impatient de les emmener déjeuner. Mais grâces leur soient rendues ! elles seules apportaient en ces salles plus que de la grâce ; il émanait de leur costume et de toute leur personne une recherche d'art, qui n'était pas partout sur les murs. « Eh quoi ! me direz-vous, aller aux Indépendants pour n'y point regarder la peinture? Comment ! vous avez devant les yeux le *Nu devant un vitrage* d'Alfred Bourgeois, ce nu splendide, si plantureusement présenté de dos avec ses chairs débordantes, ce nu de plus de 100 *kilos*, qui ressusciterait le maître Rubens lui-même, et vous préférez vous tourner vers la petite femme qui passe. — Eh ! oui, j'ai mes raisons pour cela, c'est un peu la faute à la mode, à la mode de 1920 ; mais la vieille chanson de Thermidor An IX, intitulée *La mode ou le Sans-gêne* (ancien air de la *Bourbonnaise*) l'explique mieux que je ne saurais faire :

Grâce à la mode,
On n'a plus d'cheveux. *(bis)*
Ah ! que c'est commode,
On n'a plus d'cheveux,
On dit qu'c'est mieux

Grâce à la mode,
On va sans façon, *(bis)*
Ah ! que c'est commode,
On va sans façon
Et sans jupon.

Grâce à la mode,
On n'a plus d'fichu. *(bis)*
Ah ! que c'est commode
On n'a plus d'fichu,
Tout est déchu.

Grâce à la mode,
On n'a plus d'corset. *(bis)*
Ah ! que c'est commode,
On n'a plus d'corset,
C'est plutôt fait.

## ART ET MÉDECINE *(Suite)*

Grâce à la mode,
Un' chemise suffit. *(bis)*
Ah ! que c'est commode,
Un' chemise suffit,
C'est tout profit.

Grâce à la mode,
On n'a qu'un vêt'ment, *(bis)*
Ah ! que c'est commode,
On n'a qu'un vêt'ment
Qu'est transparent.

Grâce à la mode,
On n'a rien d' caché, *(bis)*
Ah ! que c'est commode,
On n'a rien d' caché,
J'en suis fâché.

Et certes ! j'en suis fâché pour les *Indépendants*; vivent les dames visiteuses dévêtues à la mode de 1920 et de l'an IX ! le meilleur spectacle, le plus sensationnel, pour employer la langue du cinéma, c'est le public lui-même qui le donne et non les exposants. Que peuvent-ils après tout, en ces temps si durs? Un modèle, s'il est bien fait, coûte les yeux de la tête ! Les légumes, fonds nécessaire des natures mortes, chères aux jeunes filles, sont hors de prix. Aussi, que voyons-nous? d'honnêtes mères de famille qui ont dépassé l'âge canonique se dévouent au peintre, se livrent au pinceau ; dans le milieu des artistes dits *Indépendants* sévit pour le modèle une crise de recrutement analogue à celle qui atteignait l'armée en fin 1917 ; ce sont les auxiliaires qui donnent ! Quant aux éléments inspirateurs de nature morte, ils deviennent si hors de portée, qu'une de ces toiles nous montre, en tout et pour tout, une serviette et une cuvette : signe incontestable de la pénurie des temps ! Et ne vous parlerai-je pas de ce visiteur singulier, aux traits fins et fatigués, d'âge incertain, et si modestement vêtu, qui, circulant dans certaine salle, revenait avec insistance devant les mêmes toiles. Puis, brusquement, prenant sa décision, je le vis gagner la sortie. Il avait, l'ai-je dit? un filet à provision qui pendait vide à sa main. Modeste *Indépendant*, qui avait pris un quart d'heure de liberté, sur le temps consacré aux courses du ménage, pour juger de la mise en place de ses œuvres.

Le *Bonheur*, par M. Poitin Marie, consacre dans un dessin à la plume un des incidents de la crise actuelle ; il s'agit d'un ci-devant buveur d'apéritif, béat et rayonnant devant son verre ; il a là ses six soucoupes, et il a tiré tout son bonheur d'un siphon, d'un simple siphon d'*aqua simplex*. Les temps sont donc révolus où l'abstinence devient une source de joie.

Le peintre Le Sgouezec, en « présentant sa

## ART ET MÉDECINE *(Suite)*

*Visite à l'hôpital* au jugement du public », a dû nourrir l'espérance d'impressionner M. Mesureur. Celui-ci est parfaitement qualifié pour manifester d'une façon pratique l'admiration que cette œuvre doit lui inspirer. S'il l'achetait pour une salle de garde, ce serait, après tant d'autres titres, le plus sûr pour s'attribuer le souvenir,



— SOUREZEC. — Visite à l'hôpital.

non indifférent des jeunes générations, auxquelles la vue de ce clou donnerait une haute idée de la réalisation artistico-médicale à notre époque. A part la couleur qui ne plaît guère, à part le sans-gêne de ces dames, plus que nues, parce qu'incomplètement dévêtues, à part la crudité de la table d'examen bien que pudiquement reculée vers la marge du tableau, l'ensemble, par sa vulgarité et son zolisme, impressionne fort les passants : ils éprouvent le petit frisson ; tout bas, les demoiselles évoquent le nom de Brieux.

Le *Conseil de réforme*, d'Olivier Colin, se passe, paraît-il, à Cherbourg ; l'artiste a mieux traité l'installation que les personnages ; tudieu ! une paire de grands rideaux pour une salle de réforme ! mais de quelle pauvre étoffe sont taillés les visages des autorités ! c'est certainement une vague d'inintelligence qui a passé par là ; l'intendant n'y échappe pas, bien qu'il soit le plus flatté ; notre confrère à deux galons a la barbe triste, il fait plus qu'ausculter, il entend des voix intérieures.

M. Touchf ues, dans « *Hélas ! voici qu'on frappe encore à ma porte* », a amélioré la tête de la mort ; il a poussé la condescendance jusqu'à lui laisser un peu de peau sur les os ; il est vrai qu'en ces dernières années, ses affaires ont bien marché ; quant à M. Roll, il est laissé à chacun le soin de saisir pour quelle raison il a mis un crâne fort répugnant dans un ensemble de corps nus, moins répugnants.

# ART ET MÉDECINE *(Suite)*

Il y a certainement des essais de macabre en d'autres toiles, mais il est fort difficile de l'affirmer ; les artistes poussés vers ces fantaisies les menant jusqu'au bout, il devient tout à fait impossible, avec les déformations géométriques et autres, d'y reconnaître quoi que ce soit.

Mme Laura Hovland nos a montré une infirmière dont l'attitude affaissée, le facies navré, l'incertitude des traits et du coloris doivent être la signature des fatigues passées ; une autre infirmière, *Marguerite*, par le peintre Mazzei, est une sanguine fort agréable ; mais voyez la chance de ce pauvre public au jugement duquel on en appelle : cette œuvre aimable est une des rares qui possède au catalogue l'astérisque, indice qu'elle n'est pas à vendre. Donc un regard, le dernier, sur ce séduisant portrait ; qu'il illumine le souvenir d'une époque heureusement abolie et d'un salon heureusement éphémère dans ses manifestations.

Dr Henri Roché.

# VARIÉTÉS

## L'ENSEIGNEMENT DE LA CHIRURGIE AU MOYEN AGE ET A LA RENAISSANCE

Au moyen âge, la chirurgie et la médecine formaient deux corps séparés et ennemis. Cette lutte entre la médecine et la chirurgie a duré plusieurs siècles. Les médecins, se plaisant aux pures spéculations de l'esprit, plus avides de rhétorique que d'observation brutale, ne pouvaient souffrir les chirurgiens, dont les mains œuvraient. La Faculté de médecine appartenait à l'Université ; les chirurgiens en étaient exclus. Il n'y était donné aucun enseignement chirurgical ; les professeurs d'anatomie eux-mêmes ne touchaient les cadavres qu'avec une longue baguette, ainsi qu'il est figuré sur les nombreux tableaux dits : « Leçon d'anatomie ».

Et cependant, le besoin d'un enseignement chirurgical régulier s'imposait. Comme maintenant, il y avait des guerres, des duels, des accidents, des rixes sanglantes. Il fallait donc former des hommes spécialisés dans le traitement des « playes et bosses ». La nécessité fit instituer à côté de l'École de médecine, une École de chirurgie. Le mérite de cette fondation appartient à Jean Pitard, chirurgien de saint Louis. Le premier jury d'examen fut établi par Etienne Boileau, prévôt de Paris, en 1258. « Le Prévôt de Paris,

## VARIÉTÉS *(Suite)*

par le conseil de bonnes gens et de prud'hommes du métier, a élu six des meilleurs et des plus loyaux cyrurgiens de Paris, liquel ont juré sur Saints devant le Prévôt que eux, bien et loyaument, encercheront ceux qu'ils croiront et ariderent qu'ils ne soient dignes d'œuvrer, et n'en déporteront ne grèveront, ne por amour, ne por haine, et ceux qui n'en seront dignes nous en baudront les noms. Les noms des six cyrurgiens examinants sont teil, Mestre Henri Douperche, Mestre Vincent son fils, Mestre Robert de Couvers, Mestre Nicolas son frère, Pierre Deshalles et Mestre Pierre Joste. »

Dans une charte de la même époque, nous trouvons : « Le roy ordonne que ledit Pitard convoque, assemble et fasse comparaître les autres Maîtres, ou la plus grande partie d'iceux, pour examiner ceux qui aspirent à exercer l'Art de Science de chirurgie. »

En 1365, sous le roi Jean, survint une contestation entre les chirurgiens du Châtelet et le prévôt des chirurgiens de Paris, que l'on voulait éliminer des examens. Le procès, plaidé devant l'official de Paris, donnna raison au prévôt des chirurgiens de Paris, qui montra, à l'appui de sa cause, les lettres de saint Louis, dont j'ai plus haut donné la substance, lettres scellées « en lacs de soye et cire verte ».

L'admission à l'École de chirurgie demandait la même instruction préparatoire que l'admission à la Faculté de médecine. Il fallait avoir étudie en grammaire, en philosophie et bien connaître la langue latine, les cours étant donnés en cette langue. Quand la Faculté de médecine, dans son éternelle querelle avec les chirurgiens, voulut à ceux-ci opposer les barbiers et leur reconnaître mêmes droits, les chirurgiens trouvèrent dans l'instruction préparatoire exigée de leurs clercs un puissant argument pour n'être pas confondus avec les « barbitonsores ». Les statuts disaient, en effet :

« *Nullus, in dicta salubri chirurgiæ Magister, Clericum seu Scholasticum nisi Latinæ Linguæ peritum, Physicis et Humanioribus Litteris sufficienter instructum suscipiat.* »

D'autre part, avant d'être admis à suivre les cours de chirurgie, l'élève devait avoir fait, en n'importe quelle Faculté, deux ans de médecine et produire une attestation de bonnes mœurs, droiture et fidélité. Il parvenait ainsi successivement aux grades de bachelier, licencié, maître ou docteur. Cette ascension se terminait par une thèse, soutenue devant neuf maîtres argumentateurs. Ces maîtres recevaient des « épices », conformément au décret : « Celui qui veut passer maître ou docteur est obligé de bailler à chaque docteur

## VARIÉTÉS *(Suite)*

en chirurgie un bonnet double teint en écarlate, et gands doubles violets ayant bordures et housses de soye ; et, à chacun des bacheliers, une paire de gands simples et tout de suite un festin presque familier à toutes les Facultés. »

Nous avons quelques titres de ces thèses. Je donnerai la traduction des plus singulières. « S'il survient des varices ou des hémorroïdes à un fou, sera-ce la fin de la folie? » — « L'ablation du sarcocèle est-elle dangereuse? » — « L'incision de la veine du front ôte-t-elle le mal de tête? » — « Si le sang épanché dans le ventre sort à travers la « nature », est-il nécessaire qu'il y ait suppuration ?» — « Quel est le meilleur, artériotomie ou phlébotomie? »

Les professeurs consacraient beaucoup de temps à l'enseignement. Ils se recrutaient eux-mêmes parmi les docteurs, après une sorte de privat-docentisme, où le témoignage des élèves constituait la meilleure des recommandations.

Avant de passer la licence de chirurgie, chaque élève était tenu de s'attacher à un maître particulier, pour faire près de lui son apprentissage de clinicien et d'opérateur ; le maître devait, à son tour, avoir quatre ans de grade, s'il désirait s'adjoindre un élève. Un contrat intervenait qui les liait tous les deux. Je donnerai deux textes de semblables contrats ; ils datent du XVII[e] siècle mais sont conformes aux statuts du moyen âge et de la Renaissance. Ils termineront cette étude.

« Du 23 septembre 1679, ont esté présents Hellies Boyer, maistre chirurgien, et Ligier Boyer, son frère. Par lesquelles parties a esté dit que le dit Ligier demeurera en la maison et compagnie de sondit frère l'espace d'un an, pendant lequel il sera tenu, comme a promis, de luy enseigner son métier et art de chirurgien, en ce que ledit Ligier sera obligé de luy donner en compensation pendant ledit temps quatre-vingts livres. »

« Du 21 juin 1698, ont esté présents en leurs personnes François et Jean Merlanjon père et fils ; lequel Merlanjon fils est mis en apprentissage cher Ligier Boyer, maistre chirurgien et procureur d'office de la présente jurisdiction ; et ce pendant le temps et espace de deux ans. Et pendant ledit temps, ledit Boyer sera tenu de nourrir ledit Merlanjon fils, et de lui apprendre son métier et art de chirurgien. Et pour toute sorte de récompense, lesdits sieurs Merlanjon père et fils ont remis, ceddé et transporté la jouissance d'un pré de réserve de la contenance d'un journal, et ce pendant le temps et espace de cinq années et cinq culhettes. »

D[r] MOUSSON-LAÑAUZE.

# LA MÉDECINE AU PALAIS

## SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

La loi du 30 décembre 1916 a établi dans son article 16 un impôt sur les spécialités pharmaceutiques qui sont présentées comme jouissant de propriétés curatives ou préventives.

Cet impôt ne s'applique donc pas aux préparations destinées à la toilette, telles que les eaux dentifrices qui n'ont pas pour but de constituer un traitement. Mais si le fabricant ou le vendeur présente une préparation comme possédant des propriétés curatives ou préventives, il lui attribue par là même le caractère de médicaments.

Toutefois, il ne suffit pas, à notre avis, pour qu'elles soient soumises à l'impôt, que ces préparations aient le caractère pharmaceutique, il faut de plus que le fabricant y attache une dénomination particulière, qu'il réclame pour son produit, soit la priorité de l'invention, soit la propriété exclusive, soit qu'il en préconise la supériorité par voie d'annonces, de prospectus ou d'étiquettes, sans publier la formule du produit.

La Cour de cassation a jugé cette question à propos du « Dentol ». Elle a décidé qu'en cas de mise en vente de ce produit, enveloppé d'un prospectus mentionnant que le « Dentol » guérit la carie des dents et les angines, l'impôt établi par la loi de 1916 est dû (arrêt du 28 mars 1919; *Gazette du Palais*, 29 avril 1919).

Ce qui rendait la question délicate, c'est que, malgré le prospectus qui annonçait la puissance curative du « Dentol », mention qui semblait le faire entrer dans les spécialités pharmaceutiques, on pouvait opposer aux contributions indirectes les déclarations du sous-secrétaire d'Etat des Finances à la Chambre.

Au cours de la discussion de la loi du 30 décembre 1916, celui-ci, répondant à une question posée par M. Schmidt, avait déclaré que les eaux dentifrices et les eaux de Cologne, vendues par les pharmaciens, n'étaient pas considérées comme des spécialités pharmaceutiques. Mais il ne faut pas oublier que le sous-secrétaire d'Etat avait ajouté cette réserve, que ces produits ne tombaient pas sous le coup de la loi parce qu'ils ne jouissaient pas de propriétés curatives ni préventives (séance du 21 décembre 1916; *Journal officiel*, 22 décembre, page 3784 et suivantes).

C'est sur cette dernière phrase qu'était fondé le pourvoi interjeté devant la Cour de cassation par les contributions indirectes contre l'arrêt de la cour de Riom qui avait acquitté un vendeur de Dentol poursuivi pour infraction à la loi de 1916.

Voici comment l'affaire se présentait : Mlle Guiraudet, marchande de parfumerie, était prévenue d'avoir enfreint les dispositions dudit article en vendant ou mettant en vente des produits assujettis à l'impôt et non revêtus des vignettes destinées à en constater le paiement, notamment en vendant un flacon contenant un produit dénommé « Dentol », dépourvu de la vignette prescrite. Il résultait du procès-verbal, non contredit par la preuve contraire, que ce flacon était enveloppé d'un prospectus mentionnant que le « Dentol » guérit la carie des dents et les angines.

La Cour d'appel avait néanmoins prononcé le relaxe par le motif que le « Dentol » est une eau dentifrice et que les produits de ce genre sont des spécialités de toilette, non des spécialités pharmaceutiques. Mais elle avait violé la loi de 1916. C'est ce que la Cour de cassation a décidé par les motifs indiqués plus haut, puisque le « Dentol » est annoncé comme ayant des propriétés curatives.

Le pourvoi soulevait une seconde question : il s'agissait de savoir si les préposés de la Régie ont le droit, en cas de soupçon de fraude, de pratiquer des visites dans les habitations des particuliers, quand il s'agit de l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques.

Sur ce point, la Cour de cassation a décidé que l'article 16 de la loi du 30 décembre 1916 confère à l'administration le soin d'assurer l'application de ces dispositions; qu'ainsi, il appartient à la Régie d'exercer la surveillance nécessaire pour déjouer les fraudes et de poursuivre la répression des contraventions :

« Attendu que l'article 237 de la loi du 28 avril 1816 sur les contributions indirectes autorise, dans son premier alinéa, les préposés de la Régie à pratiquer, en cas de soupçon de fraude et sous certaines conditions, des visites dans les habitations des particuliers ; que ce texte inscrit sous la rubrique « Dispositions générales », s'étend à tous les genres de fraudes en matière de contributions indirectes et d'octroi ; que, dès lors, c'est par une inexacte interprétation de ces articles que la Cour d'appel a déclaré faite sans droit la visite domiciliaire effectuée dans les formes légales, par les préposés de la Régie, chez la prévenue soupçonnée de fraude à l'article 16 de la loi du 30 décembre 1916. »

Par ces motifs, la Cour a cassé l'arrêt de la Cour de Riom.

ADRIEN PEYTEL,
*Docteur en droit, , avocat à la Cour d'appel.*

## NOUVELLES

**Congrès de Monaco.** — Voici les dates des différents congrès qui auront lieu au printemps à Monaco :

*Ouverture générale le 15 avril.*

| | Matin. | Soir. |
|---|---|---|
| 15 avril : | Séance d'ouverture. | Hydrologie. |
| 16 — | Villes d'eaux. | Hydrologie. |
| 17 — | Hydrologie. | Villes d'eaux. |
| 19 — | Villes d'eaux. | Hydrologie. |
| 20 — | Thalassothérapie. | Villes d'eaux. |
| 21 — | Hygiène et climatologie. | Thalassothérapie. |
| 22 — | Thalassothérapie. | Hyg. et climatologie. |
| 23 — | Thalassothérapie. | Hyg. et climatologie. |
| 24 — | Hygiène et climatologie. | Séance de clôture. |

L'ouverture du Congrès de l'alpinisme aura lieu quelques jours après.

Une exposition sera annexée à ces congrès et sera ouverte du 20 mars 1920 à fin décembre.

Pour tous renseignements s'adresser à l'administrateur des Congrès à l'Institut d'océanographie, 195, rue Saint-Jacques, à Paris.

**La maison du médecin.** — Le Conseil d'administration de « la Maison du médecin » vient de renouveler son bureau qui reste ainsi constitué : président, M. Schwartz ; vice-président : M. Cunéo ; secrétaire général : M. Lucien Nass ; secrétaires : MM. Buret et Régis ; trésorier général : M. Schmitt ; trésorier adjoint : M. Favreau.

Il a décidé l'organisation d'une grande vente de charité qui aura lieu les 27 et 28 mai à la faculté de médecine. Le nombre croissant des confrères demandant leur admission à la maison de retraite, la nécessité de mettre sur pied la maison des veuves, imposent à l'Association des besoins considérables nécessitant des ressources nouvelles.

Le Comité des dames patronnesses, comprend, outre un certain nombre de femmes et filles de confrères : Mmes Thiou de la Chaune, présidente ; Maurice de Fleury et Jean-Louis Faure, vice-présidentes ; Schmitt, Chaisse, Milian, Lauth, Harvier, qui chacune dirigeront un comptoir.

Le conseil fait un pressant appel à tous les médecins, à leurs familles, pour leur demander d'alimenter les comptoirs en dons de toute nature.

Prière d'adresser les envois au siège social, 9, rue d'Astorg, à Paris, ainsi que toutes les communications.

**Val-de-Grâce.** — Un concours pour l'emploi de professeur agrégé de chimie et de biologie appliquée aux expertises de l'armée, à l'École d'application du service de santé militaire, s'ouvrira au Val-de-Grâce, le 16 novembre 1920.

Les pharmaciens principaux de 2e classe, majors de 1re classe ou de 2e classe, qui désireront prendre part à ce concours devront faire parvenir leur candidature pour le 1er octobre 1920 au plus tard.

**Médailles de la Reconnaissance française.** — La médaille en argent est conférée à M. le Dr Rodet (de Lyon), professeur honoraire à la Faculté de médecine de Montpellier.

La médaille en bronze est décernée à MM. les Drs Carry (de Lyon), Paul Guillon (de Paris), Huyghe (de Dunkerque) et Julien-Laferrière (de Rochefort-sur-Mer).

## NOUVELLES *(Suite)*

**Société des médecins et chirurgiens des hôpitaux de province.** — Comme suite aux réunions professionnelles qui eurent lieu en octobre à Paris, lors du Congrès de chirurgie, la Société des médecins et chirurgiens des hôpitaux de province a continué ses travaux ralentis par les élections et par des difficultés d'impression. De nombreux collègues ont adhéré à ce mouvement destiné à aboutir à un nouveau statut, à Paris et en province : majoration d'indemnités, accidentés du travail, pensionnaires, pensionnés de la guerre.

Pour adhésions et informations, s'adresser au président, M. Reynès, 9, rue Montaux, Marseille, qui vient d'avoir un entretien à la Chambre avec M. Grinda, député et chirurgien des hôpitaux de Nice. Celui-ci a promis son concours pour toutes démarches ultérieures.

**Office du travail, de l'hygiène et de la prévoyance sociale.** — Le Conseil municipal de Paris vient de prononcer le renvoi à la Commission mixte du travail et du chômage d'une proposition de MM. Georges Lemarchand, Paul Fleurot, Louis Peuch, Faure, Hénaffe, Georges Fiant, Léon Riotor, Frédéric Brunet et Jean Varenne invitant l'Administration à étudier la création d'un Office municipal et départemental du travail, de l'hygiène et de la prévoyance sociale, qui réunirait tous les services ayant trait aux questions relatives au travail, à l'hygiène des travailleurs et à la prévoyance sociale actuellement épars dans diverses directions ou administrations.

**Office départemental d'hygiène sociale.** — Le Conseil général de la Seine a désigné, pour faire partie de la Commission de l'office départemental d'hygiène sociale : MM. Ambroise Rendu, Henri Sellier, Henri Rousselle, Louis Dausset, Deslandres, Lalou, Louis Peuch, Calmels, Hénaffe et Maurice Quentin.

**Service de santé de la marine.** — M. le médecin de 1re classe Nivière, en service à Toulon, est désigné pour embarquer sur le *Pothuau*, dans la division des écoles de la Méditerranée.

M. le médecin de 1re classe Nayrolles, en service à Cherbourg, est désigné pour embarquer dans la 2e escadrille de torpilleurs.

M. le médecin de 1re classe Potel, en service à Lorient, est désigné pour remplir les fonctions de chef de la clinique médicale et de neuro-psychiatrie à l'hôpital maritime de ce port.

M. le médecin de 1re classe Thibaudet, en service à Lorient, est désigné pour remplir les fonctions de chef de la clinique spéciale à l'hôpital maritime de ce port.

M. le médecin de 1re classe Busquet, en service à Toulon, est désigné pour remplir les fonctions de chef du service de vénéréologie et de dermatologie à l'hôpital maritime de ce port.

M. le médecin de 1re classe Adrien, du port de Toulon, est désigné pour servir comme médecin en sous-ordre au 5e dépôt des équipages de la flotte.

**Prix Blache.** — L'attribution, suspendue pendant la guerre, du prix Blache fondé en faveur du « médecin en activité ou en retraite de la marine ou d'un médecin embarqué sur les navires de commerce depuis trois ans, ayant fait la découverte la plus utile ou le meilleur mémoire ou travail sur la thérapeutique exclusivement médicale », sera reprise en 1920.

Les candidats devront faire parvenir leurs titres au ministère de la Marine avant le 1er mai.

**Le Président de la République à l'hôpital de la Pitié.** — M. Paul Deschanel continue de visiter les hôpitaux de Paris et, le vendredi 12 mars au matin, ce fut le tour de l'hôpital de la Pitié.

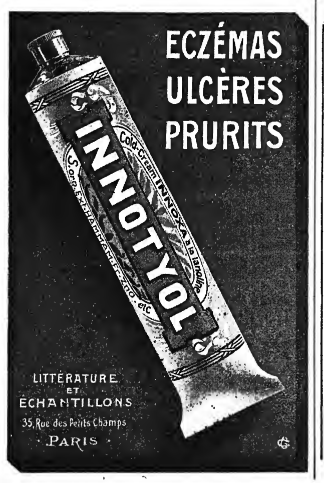
Le directeur général de l'Assistance publique, M. G. Mesureur, était venu la veille pour s'assurer par lui-même que les moindres dispositions avaient été bien prises pour la réception du lendemain. Cette visite au nouvel et grand hôpital fut également belle dans sa simplicité. Le Président de la République sema ses marques d'admiration parmi tous les services qu'il parcourut : ceux des Drs Arrou, Babinski, Henri Bourgeois, Delherm, Enriquez, Gernez, Josué, Léon, Mauclaire, Mouthus, Maurice Roy, Paul Thierry, Thiroloix, Vincent, sans omettre le service du professeur Vaquez, ni le service d'accouchement et la maternité que dirige le professeur Brindeau. Ce furent partout, de la part du chef de l'Etat, des demandes d'explications aux chefs de service, des paroles d'encouragement et d'espérance pour les malades.

La cérémonie s'est terminée par une séance plénière à l'amphithéâtre des cours et conférences. Le personnel hospitalier remplissait ce milieu. agréable. Autour du président de la République s'étaient installés à l'« estrade » : M. Autrand, préfet de la Seine, et M. G. Mesureur, directeur de l'Assistance publique ; le sénateur Ranson ; le président et le syndic du conseil municipal ; le Dr Calmels, conseiller municipal ; M. Roger, directeur de l'hôpital, etc.

Une jeune infirmière, Mlle Lucas, sortit du groupe de ses compagnes et vint offrir une gerbe de fleurs à destination de Mme Paul Deschanel. L'ambassadrice reçut avec une bien grande émotion un double baiser présidentiel et le petit amphithéâtre retentit d'une acclamation immense. H.

**Examen des étudiants des classes 1918 et 1919.** — En présence des retards que tant de jeunes gens ont éprouvés dans leurs études depuis cinq ans, les hommes des classes 1918 et 1919 et les engagés volontaires de la classe 1920, qui auront à passer des examens après leur libération, peuvent-ils être affectés à des corps de troupes stationnés dans les villes de facultés ?

*Réponse.* — Les étudiants des classes 1918 et 1919 qui ont demandé un sursis d'incorporation au moment de leur passage devant le conseil de revision au titre des articles 20 et 21 de la loi de recrutement pourront en bénéficier, à partir de la date légale de cessation des hostilités. Les engagés de la classe 1920 pourront, à partir de la même date, bénéficier de la loi du 10 juillet 1917, qui leur a accordé le droit d'option entre le renvoi dans leurs foyers et la continuation de leur service militaire. Les uns et les autres ont donc toute facilité pour continuer leurs études s'ils le désirent. D'autre part, des dispositions sont à l'étude en vue de permettre aux militaires des mêmes classes, candidats aux grandes écoles visées par l'article 13 de la loi du 7 août 1913, de profiter des mêmes avantages. Il ne paraît pas possible d'autoriser les étudiants qui n'appartiendraient pas aux catégories visées ci-dessus, à continuer leurs études, en les affectant à des garnisons pourvues d'une faculté. Une telle mesure devrait en effet, si elle était adoptée, s'étendre à un nombre


ECZÉMAS
ULCÈRES
PRURITS
INNOTYOL
Cold-Cream INNOXA à la lanoline
LITTÉRATURE
ET
ÉCHANTILLONS
35, Rue des Petits Champs
PARIS

## NOUVELLES *(Suite)*

**considérable de militaires autres que les étudiants des facultés et créerait ainsi, particulièrement dans les cadres inférieurs en officiers et sous-officiers, des déficits dont l'importance aurait de graves inconvénients.**

**Thèses de la Faculté de médecine de Paris.** — *4 février.* — Mlle REVON, Les mensonges de l'enfant normal et pathologique ; leurs conséquences judiciaires. — M. JORAND, Traitement des complications locales et générales de la blennorragie par les sels arsenicaux.

*5 février.* — M. DUNTZ, Etude de la pression artérielle dans l'insuffisance aortique. — M. CAPOULADE, Etude des réactions méningées au cours de l'intoxication alcoolique. — Mme PORCHER, Une année dans un centre neurologique d'armée. — M. CASTILLE, Etude clinique et pathologique du scorbut chez l'adulte. — M. DUCASSE, La glande thyroïde dans le rhumatisme articulaire. — M. TOURNAY, Le scorbut aux armées. — M. GUILMOTO, La tension artérielle chez le tuberculeux. — M. RICHARD, Le rôle médical de l'ampoule Coolidge. — M. LEBRETON, Le pityriasis rosé de Gibert est une tuberculide. — M. DIGEON, Traitement des fractures des os longs par la méthode Parkam et Martin. — M. MACQUART, Contribution à l'étude des rétrécissements du vagin.

*Mercredi* 11 *février.* — VIRENQUE (Georges), Quelques remarques sur l'anatomie microscopique. Les vésicules biliaires, etc. — VIDAL (Jean), Contribution à l'étude de l'anesthésie générale par éthérisation intrarectale. — CRIVELLI (Louis), Des rétrodéviations partiellement irréductibles de l'utérus, — ROUY, Le phosphotrotéinite de calcium.

14 *février.* — BARBAROUSSE (Michel), Un cas d'hémorragie par ulcération artérielle au cours de la scarlatine. — DEGUILLAUME, Quelques insuccès de la digitaline dans les cardiopathies de l'enfant avec gêne mécanique. — GODARD (Michel), Le traitement de la péritonite tuberculeuse à l'hôpital. — DUPUY (Lucien), De l'épreuve du repas fictif en pathologie gastrique. — LAMARQUE (Jean), Contribution à l'étude du diagnostic clinique rétrospectif du bouton d'Orient, d'après l'aspect de la cicatrice. — GIRAUD (A.), Traitement des formes graves de la grippe par le novarsénobenzol. — Mlle BRIDREL (Henriette), Contributions cliniques à l'étude des psychopathies. — DENOYELLE (Urbain), Incontinence d'urine et constante d'Ambard.

18 *février.* — HYVERNAUD (Jacques), Le pseudomyxome d'origine appendiculaire. — TROUSSET (Paul), Curettages et adhérences anormales du placenta. — HAMON (Georges), Des fractures obstétricales du fémur et de leur traitement. — ALIBERT (J.), Les lésions de la tête humérale dans les luxations récidivantes de l'épaule.

19 *février.* — SERPAGGI (François), La tuberculose en Corse. — CHAPELAIN, Pathologie de l'Egypte ancienne d'après les momies et les manifestations réalistes de l'art égyptien. — VALLÉE (Emmanuel), Etat actuel des pouponnières et asile de débiles de Médan. — Mlle HOCHBERG (M.). Sur quelques cas de dyspnée paroxystique et suffocante dans la tuberculose des ganglions. — FAIVELAY (Jean), Contribution à l'étude des cactées spuntiées. — PICHOURON (Marcel), Des services rendus par l'immobilisation précoce des fractures de cuisse avec l'attelle de Thomas. — ZURETTI (Félix), Hyperesthé-

## NOUVELLES *(Suite)*

sie trifaciale particulièrement sus-orbitaire dans la méningite tuberculeuse. — MONOD, Contribution à l'étude de l'éthérisation rectale. — MOSS (Laurent), Applications thérapeutiques du benzol. — DRAMEZ (Eugène), De la réaction thermique dans le traitement par l'arsénobenzol.

26 *février*. — EON (Jean), Contribution à l'étude des arthropathies syphilitiques au cours de la période tertiaire et de la syphilis héréditaire. — JAUREGUY (Pierre), Contribution à l'étude des leptico-pyohémies. — AUDOLI (Louis), La recto-colite hémorragique des urémiques. — ROUSSELOT (Henri), Les séquelles pulmonaires chez les intoxiqués par les gaz de combat. — BLANCHÈS (Louis), Deux cas d'encéphalite léthargique. — SIZARET, La suture primitive des plaies cranio-encéphaliques.

**Cours pratique d'entérologie.** — Un Cours pratique d'entérologie sera fait à l'*hôpital Beaujon*, dans le service et sous la direction du professeur Paul Carnot, avec la collaboration de MM. Harvier, Friedel, Roger Glénard, Gérard, Gardin pour la partie médicale, et Lardennois, Mathieu, Roux-Berger pour la partie chirurgicale ; il commencera le lundi 29 mars et durera jusqu'au samedi 10 avril, pendant les deux semaines des vacances de Pâques. Il comprendra : le matin, des exercices pratiques individuels (tubage duodénal, rectoscopie, examens coprologiques, radioscopie, gymnastique et physiothérapie intestinales ; diététique), et le soir à 5 heures, des démonstrations cliniques avec présentation de malades.

Ce cours est gratuit : inscriptions le plus tôt possible dans le service de gastro-entérologie de Beaujon.

**Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu** (M. le professeur GILBERT ; M. VILLARET, agrégé). — **Les notions récentes sur les maladies du foie et du pancréas et sur le diabète.** — Ce cours de perfectionnement aura lieu du lundi 29 mars au samedi 10 avril ; il sera fait par MM. Villaret, Bénard, Deval, Herscher, Chiray, Chabrol, Paul Descomps, Saint-Girons, Jomier, Okinczyc, Dumont, Brin, Guilleminot, Durcy, Dausset, Lippmann. Les cours auront lieu tous les jours à 9 heures, à 14 h. 30 et à 16 heures.

*Principaux sujets traités :* Les grands syndromes, exploration des fonctions hépatiques, le syndrome ictère, l'ictère grave, le syndrome d'hypertension portale, le syndrome d'hypertension sus-hépatique, le foie cardiaque, le foie tuberculeux, le foie syphilitique, cirrhoses graisseuses, les kystes hydatiques du foie, le foie dysentérique, le foie alcoolique, le foie paludéen, la lithiase biliaire, les cancers du foie et des voies biliaires, du pancréas, le syndrome diabétique, etc. Excursion d'étude d'une journée à Vichy sous la direction de MM. Gilbert et Villaret (s'inscrire auprès de M. le Dr Paul Descomps). Des programmes du cours seront adressés à toute personne qui en fera la demande.

Un certificat sera délivré à l'issue du cours. Le droit d'inscription est de 150 francs.

S'inscrire au secrétariat de la Faculté (guichet, n° 3 les mardis, jeudis, samedis, de midi à 3 heures.





# NOUVELLES *(Suite)*

### MEMENTO DU MÉDECIN

20 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu à 10 h. 30 (service de M. le professeur Roger). M. le Dr Trémolières : Diagnostic des hémiplégies.

20 Mars. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Leçon clinique à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon, M. le professeur Achard : Leçon clinique à 10 heures.

20 Mars. — *Rouen.* Clôture du registre d'inscription au concours de médecin adjoint des hôpitaux de Rouen.

20 Mars. — *Paris.* Dernier délai d'inscription pour le concours de médecin du dispensaire de salubrité (Préfecture de police).

21 Mars. — *Paris.* Congrès des abstinents prohibitionnistes français, 5, rue Las Cases.

22 Mars. — *Paris.* Ouverture du concours de la médaille d'or (médecine).

22 Mars. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 13 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : La capacité civile des psychopathes.

22 Mars. — *Paris.* Hôpital Laënnec, à 10 heures M. le Dr Jousset : Leçon clinique sur la tuberculose.

23 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret : Notions sur l'histologie du foie normal et pathologique.

23 Mars. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 10 heures, M. le Dr Lereboullet : Leçon clinique avec présentation de malades.

23 Mars. — *Paris.* Ouverture à l'École vétérinaire d'Alfort du concours pour trois places de chef des travaux stagiaire.

23 Mars. — *Nancy.* Concours pour trois places d'interne à l'asile de Maréville (Faculté de médecine de Nancy).

23 Mars. — *Montpellier.* Dernier délai de candidature à la chaire de microbiologie de la Faculté de médecine de Montpellier.

24 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret : Notions sur la physiologie de la cellule hépatique, son exploration fonctionnelle.

24 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu, service de M. le professeur Gilbert, à 10 h. 45. Présentation de malades. Notions de thérapeutique pratique.

24 Mars. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 1 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Les confus.

24 Mars. — *Paris.* Ouverture du concours de médaille d'or (chirurgie).

24 Mars. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'internat en pharmacie.

25 Mars. — *Paris.* A 14 heures, salle des concours de l'Assistance (rue des Saints-Pères), répartition des internes dans les services.

25 Mars. — *Paris.* Dernier délai de candidature pour la place de directeur du bureau d'hygiène de Saint-Brieuc (ministère de l'Hygiène).

26 Mars. — *Paris.* Hôpital Laënnec, à 10 heures, M. le D. Harvier : Leçon chimique avec présentation de malades.

26 Mars. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret : Syndromes d'hyper et d'hypohépatie.

26 Mars. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 1 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Les hallucinés.

27 Mars. — *Paris.* Dernier délai de candidature pour la place de directeur du bureau d'hygiène d'Allevard (ministère de l'Hygiène).

27 Mars. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris (Assistance publique, 3, avenue Victoria).

29 Mars. — *Paris.* Clinique Baudelocque. Ouverture du cours de vacances de Pâques. Diagnostic et thérapeutique obstétricales par MM. les Drs Lévy-Solal et Vignes.

29 Mars. — *Liége.* Cours de vacances de la Faculté de médecine de Liége, par les professeurs Firket, Francotte, Troisfontaines, Malvoz, Willems, Weekers, Lambrecht, Hogge, Delrez, Plumier, Lejeune, Demunter, Watrin.

29 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu (Service de M. le professeur Roger), à 10 h. 30. M. Trémolières : Diagnostic des paraplégies.

29 Mars. — *Paris.* Hôtel-Dieu (Service de M le professeur Gilbert), à 9 heures, ouverture du cours de perfectionnement : les notions récentes sur les maladies du foie et du pancréas et sur le diabète (du 29 mars au 10 avril, tous les jours à 9 heures, 14 h. 30 et 16 heures).

1er Avril. — Mise en vigueur du supplément du Codex.

1er Avril. — *Paris.* Changement de service pour les internes des hôpitaux de Paris.

6 Avril. — *Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours de médaille d'or de l'internat en pharmacie.

8 Avril. — *Paris et province.* Examen d'équivalence des études pour les étudiants étrangers.

10 Avril. — *Lyon.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

12 Avril. — *Paris.* Ouverture du cours d'opérations oto-rhino-laryngologiques, par MM. Halphen, Rouget, Dufourmentel, Miégeville, Bonnet, à l'amphithéâtre d'anatomie, 17, rue du Fer-à-Moulin.

12 Avril. — *Marseille.* Dernier délai d'inscription pour le concours de l'externat des hôpitaux de Marseille.

12 Avril. — *Paris.* Concours de l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

13 Avril. — *Lyon.* Concours pour la place de chef de clinique médicale à la Faculté de Lyon.

15 Avril. — *Paris.* Dernier délai d'inscription pour le congrès des sociétés savantes à Strasbourg (inscription au ministère de l'Instruction publique, 3e bureau de l'enseignement supérieur).

15 Avril. — *Rouen.* Ouverture du concours pour la nomination de deux médecins adjoints des hospices civils.

15 Avril. — *Monaco.* Congrès de Monaco.

19 Avril. — *Lyon.* Concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

19 Avril. — *Paris.* Concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris.

*Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***Introduction à l'étude de l'homœopathie***, par le Dr Léon VANNIER. 1 vol. in-12 de 253 p. (*Librairie Larousse*, à Paris).

Les discussions passionnées, que provoqua au siècle dernier la doctrine homoœopathique, sont bien éteintes aujourd'hui, mais les théories de Hahnemann ont toujours des fidèles, qui conservent en elle une foi presque religieuse. De ce nombre est M. Léon Vannier. Son petit livre enthousiaste est intéressant comme exposé des principes homopathiques. Il ne lui acquerra pas peut-être beaucoup d'adeptes, mais il mettra les lecteurs au courant d'une méthode thérapeutique que nous ne connaissons en général que bien vaguement. L'auteur tire habilement parti, au profit des conceptions d'Hahnemann et de ses successeurs, des découvertes modernes. En faveur de la loi de similitude, il a soin de faire valoir les succès de la bactériothérapie, de la sérothérapie et de l'opothérapie. En faveur de la dose infinitésimale, il sait invoquer les travaux de Raulin, de G. Bertrand, de Richet relatifs à l'action des infiniment petits chimiques sur la végétation. Intéressant plaidoyer, court et de lecture facile.

G. L.

***Théorie électro-dynamique de la pensée***, par Jules PECH, médecin-major de 1re classe. Une brochure de 42 pages (chez *Maloine et fils*, Paris).

M. Pech expose une théorie qui paraît compliquée, mais qui n'en est pas moins intéressante. D'après lui, l'énergie condensée dans les centres nerveux et psychiques présente une analogie étroite avec l'énergie électrique. Les organes des sens sont des récepteurs composés eux-mêmes de milliers de récepteurs particuliers. Il y a un transformateur sensoriel assimilable au transformateur électrique. Quant aux vibrations sonores ou auditives, elles s'inscrivent dans le cerveau sous forme de magnétisme rémanent, à la manière de cette impression dont le ruban d'acier conserve le souvenir dans le télégraphone de l'ingénieur danois Poulsen. La pensée, le moi, peuvent être assimilés à un solénoïde où seraient reflétées toutes les impressions premières tenues en tension dans les neurones centraux.

On devine le fond de la pensée de l'auteur, mais il faut évidemment lire et relire cette brochure pour saisir à la fin la trame complète de la conception ingénieuse de M. Pech.

H.

***Arcachon, ville de santé.*** Monographie scientifique et médicale, par le Dr LALESQUE, membre correspondant de l'Académie de médecine. 1 vol. in-8 de 798 pages, avec figures (*Masson et Cie, éditeurs*, à Paris)

Voilà un beau livre qu'à la fin d'une brillante carrière un des plus distingués enfants d'Arcachon a écrit en l'honneur de sa petite patrie. Certes il y a mis tout son cœur, et on sent à chaque ligne que l'auteur fait plus qu'admirer le pays qu'il décrit : il l'aime véritablement, et c'est en amoureux qu'il en parle.

Mais cet amoureux est médecin, il est homme de science, il a beaucoup observé, étudié, et c'est armé d'une formidable documentation, qu'il fait l'éloge de la « ville de santé » qui lui doit une partie de sa prospérité.

Lalesque fut, en effet, un des premiers qui opposèrent au sanatorium prôné par l'Allemagne, la « cure libre » de la tuberculose. Je crois même que le mot est de lui ; mais, si le malade peut échapper à la rude discipline sanatoriale, c'est à la condition, dans la station climatique où il est envoyé, de s'astreindre à une hygiène, à une alimentation strictement ordonnées. En d'autres termes, il y a peu à attendre de la station climatique, si le malade n'y suit la cure climatique. Et Lalesque, avec sa grande expérience, nous explique comment il joue à Arcachon des divers éléments de cure que fournit la nature : soleil, air marin, air de la forêt, etc. Avec quel plaisir je le vois protester contre la vie de plaisirs, de casino, de fêtes qui est la plaie de trop de stations françaises, aussi bien hydrominérales que climatiques !

Je ne puis suivre l'auteur dans les développements qu'il donne à l'étude du climat d'Arcachon, de son sol, de ses eaux, de sa flore, et aux indications de la cure d'Arcachon. Qu'il me suffise de dire que son livre, bien pensé et bien écrit, sera lu avec profit par tous ceux qu'intéresse la climatothérapie et le traitement de la tuberculose.

G. LINOSSIER.

# ART ET MÉDECINE

## LE SALON D'HIVER 1920

On ne trouve pour ainsi dire pas de sujets médicaux parmi les œuvres exposées au Salon d'hiver. Et cela est logique. Les sujets de médecine sont peu aptes à orner les murs de l'amateur, ils ne conviennent que par le côté, soit dramatique, soit simplement émotionnant, propre à piquer l'attention du public mêlé des grandes expositions ; ils valent encore pour certaines commandes d'État, et dans ce cas ne vont pas sans couvrir de grandes surfaces : s'ils s'étalaient ici, ils écraseraient tous ces petits tableaux, de dimensions appropriées à l'exiguïté de nos logements. Restent, me direz-vous, les portraits de nos confrères et de nos maîtres ; mais ceux-ci aiment la foule, la grande foule, la plus grande foule, et l'intimité de ces salles n'est pas leur fait.

Il est bien certain qu'entre tant d'expositions qui maintenant nous sollicitent et pour lesquelles nous hésitons, limités par la brièveté de nos loisirs, celle-ci n'a rien *à priori* pour provoquer particulièrement notre visite. Aller au Louvre de temps à autre, au Luxembourg lorsqu'il était ouvert, ensuite aux Artistes français, puis à la Nationale des Beaux-Arts peut sembler suffisant à la bonne moyenne de dévots de l'art que nous sommes.

Quant à ceux qui, plus envieux de deviner l'avenir que de jouir du passé, préfèrent les Indépendants au Louvre, peut-être, s'ils ont déjà une forte préparation, sauront-ils trouver au milieu de tous ces essais, de ces recherches, de ces tentatives, les précurseurs de l'art de demain.

Il paraît plus facile, certains diront plus conforme à la routine, si l'on veut suivre les travaux de nos contemporains, de s'intéresser aux œuvres exposées au Salon d'hiver. La moyenne y est d'un niveau assez relevé et soutenu et tout ce qui peut inquiéter en est soigneusement éliminé.

Aucune de ces toiles ne nuit particulièrement à ses voisines, comme il arrive au Salon d'automne ou aux Indépendants ; c'est un vrai Salon où chacun se tient convenablement à sa place, en bonne tenue, et en somme avec un passé qui répond de la qualité des œuvres.

La plupart de ces artistes sont en effet de véritables professionnels, non plus des élèves, ou des amateurs, ou des étrangers pressés de se montrer et d'arriver ; les uns font de la peinture leur véritable carrière, certains ne s'y livrent qu'en marge d'un métier d'art qui leur assure la matérielle, mais les uns et les autres ont du métier et beaucoup un honorable talent pour le moins.

Quelques-uns même, conscients des raisons pour lesquelles ils plaisent au public, sont devenus fort habiles dans la maîtrise de leurs dons naturels et présentent des tableaux en série, tous sous le même jour plaisant.

On sort de là, enfin, sans lassitude, sans avoir éprouvé de ces réactions pénibles, comme il est de règle en d'autres expositions, où dessins, couleurs, compositions sont impitoyablement chambardés. Certes on n'y ressent pas non plus la petite secousse qui se doit devant certains Vinci, Rubens, Franz Hals ou Rembrandt ; mais l'émotion artistique qui se dégage de cet ensemble est de la meilleure qualité.

Je citerai tout d'abord Mme Everast pour ses deux toiles ; dans l'une, *Premier sourire*, c'est encore une de ces maternités, si chères au cœur de ces dames peintres ; l'inspiration était bonne, de cette mère souriant à son bébé, mais, hélas ! le goût du luxe, si fatal à notre époque, a tout submergé : le pauvre bébé s'est fait trop beau, — que de coquetterie dans son costume ! — et la jeune mère songe plus à l'effet produit par ses volants de lingerie qu'à son enfant ; quant à l'autre toile, *A la cave, gare de la Chapelle*, il s'agit de trois infirmières mises à la cave, probablement pendant les bombardements. Elles ont placé au milieu d'elles une lanterne de service des chemins de fer, à verre rouge, précieux pour ses reflets. La plus sage tricote, la seconde rêve et la troisième dort : c'est tout le tempérament des infirmières dévoilé en trois exemplaires.

Le vrai sujet de médecine nous est présenté par M. Lecomte : *Dans l'œil*, scène d'intérieur où la victime se montre assise, la paupière inférieure fortement abaissée par la main d'une dame, qui est peut-être de la partie... en tout cas, cette dame est très laide, et d'aspect peu engageant : on s'explique qu'elle opère à l'œil. Une lampe éclaire crûment cet œil, qui pose si bien qu'il en oublie la photophobie et le larmoiement. Enfin c'est une anecdote amusante et intelligemment mise en place.

Dans une toile de Gueldry, *G. V. C. au cantonnement, 1915*, le corps médical est représenté par un infirmier couché sur le dos, et qui dort : je n'y vois pas d'inconvénient, cette toile purement anecdotique n'ayant aucune portée symbolique.

M. Tapissier nous montre un enfant qui s'exerce à colorier des images, mais qui présente comme particularité d'avoir un grand pansement de tête.

C'est tout ce que la médecine a inspiré aux peintres du Salon d'hiver : peut-on les en blâmer, puisque, d'autre part, ils sont si nombreux à faire preuve de talents évidents, sans avoir besoin de puiser d'inspiration dans notre compartiment ?

C'est en tout cas une exposition que l'on parcourra avec plaisir : les portraits d'enfant de

## ART ET MÉDECINE *(Suite)*

Mme Chaumet sont particulièrement remarquables ; de M. Boiry, ses *Vendanges en Touraine* rendent avec beaucoup de vérité la lumière de ce ciel ; André Moriset, Deneux, Faugeron, Louchet avec son aquarelle de Nemours, Mestrallet avec la coloration si juste de ses paysages, Nozal, Ribeaucourt, Rigolot, Roullet, Sieffert, Weismann, Janssaud ornent ces murs de toiles, les unes remarquables par le métier, les autres par le tempérament et la sensibilité artistiques, et dont l'ensemble donne à ce salon toute sa valeur, pleine d'intérêt.

Je m'apprêtais à sortir de la dernière salle plongée à demi dans l'obscurité de ce soir d'hiver, quand du silence s'élève haute et vive la voix de la marchande de catalogues : elle parlait médecine, un gardien lui donnait la réplique, assurant que le mal de dent ne se guérissait que par le baume d'acier, mais que les maux d'oreille étaient pires, n'ayant de cesse ni jour ni nuit... j'allais enfin franchir la porte que j'entendis les deux sergents de ville de garde qui, eux aussi, parlaient médecine : l'un d'eux faisait à l'autre un cours sur les « granulations ».

La médecine est partout dans les expositions.

Dr Henri Roché.

## VARIÉTÉS

### LE BASILIC

PAR

le Dr Henri LECLERC.

A l'époque où vivaient nos grand'mères, il eût été bien superflu de décrire le Basilic, car cette labiée était une des herbes qu'elles affectionnaient le plus ; le fleuriste ambulant qui parcourait les rues en jetant son cri : « Au basilic fin vert ! » était toujours assuré de trouver des amateurs ; dans tout salon bourgeois qui se respectait, on entretenait soigneusement au moins un pied de basilic auquel était réservée, sur la cheminée, la place d'honneur près de la pendule dorée surmontée d'un sujet mythologique ou de la couronne de mariée sous son globe de verre. C'était l'ornement traditionnel du jardin de Jenny l'ouvrière, de l'échoppe de l'écrivain public, de l'atelier du savetier ; telle était même l'estime que lui témoignait la corporation qui a pour patron saint Crépin, qu'on appelait communément le basilic *oranger de savetier*. Cette mode est actuellement bien passée ; il est vrai que Jenny l'ouvrière, toute au cyclisme et aux indigentes calembredaines du cinéma, a perdu le goût de l'horticulture en chambre, que l'instruction obligatoire a tué l'écrivain public et fermé à jamais son échoppe et que le savetier, qu'il travaille dans le neuf ou dans le vieux, est bien trop absorbé par les revendications sociales pour se souvenir même du nom de la plante chère à ses ancêtres. Aussi n'est-il pas hors de propos de la décrire brièvement.

Le Basilic (*Ocymum basilicum*) a une tige droite, légèrement velue, haute d'environ 30 centimètres, garnie de feuilles pétiolées, cordiformes, lisses, un peu ciliées et dentées sur les bords. Ses fleurs, blanches ou purpurines, sont disposées à l'extrémité des rameaux en groupes verticillés de cinq ou six, formant par leur réunion une sorte d'épi. Chaque fleur présente un calice à lèvre supérieure arrondie et relevée, à lèvre inférieure divisée en quatre dents aiguës et une corolle labiée dont une lèvre est quadridentée et l'autre entière ; le fruit consiste en quatre graines nues, ovales, brunâtres, attachées au fond du calice. Une autre variété de basilic, celle qui servait de plante d'ornement, forme une petite boule de verdure très touffue, à feuilles ovales, à minuscules fleurs blanches. L'odeur du basilic est fortement aromatique et pénétrante ; sa saveur, très agréable, rappelle celles du girofle et de l'anis. On en extrait, par la distillation, une essence liquide jaunâtre constituée par un mélange de *linalol* et d'*estragol* ; elle se solidifie en un camphre particulier étudié en 1831 par Bonastre.

Le basilic est originaire de l'Inde, où il est utilisé de temps immémorial par les Brahmes comme stomachique, sous le nom de *toulochy*, et par les Vytians (médecins tamouls) contre les affections néphrétiques. Appelé par les Grecs ὀκίμον (de ὠκύς, prompt, à cause de la rapidité de sa végétation, ou de ὄζω, sentir, à cause de son odeur suave), βασιλικόν (royal, parce que son parfum était jugé digne d'embaumer la demeure des rois), il figurait dans la matière médicale de Dioscoride comme sternutatoire. Pline lui attribuait de nombreuses vertus, notamment celles de remédier à l'épilepsie et de calmer les maux de tête ; mais il l'accusait de nuire à la vue et d'engendrer des scorpions, lorsqu'on l'écrasait et qu'on le recouvrait d'une pierre (1). Chez les médecins arabes, le basilic (*frandjemchek*) passait pour protéger le cerveau contre le froid et les humeurs, pour exercer une action salutaire sur le relâchement

(1) Cette fable a été accréditée par Camerarius, par Van Helmont et par Hollier. Ce dernier affirmait que des personnes qui faisaient usage de la poudre de basilic, étaient mortes à la suite de maux de tête et de phrénésie et qu'à l'autopsie on avait trouvé dans leur cerveau un nid de scorpions vivants !

## VARIÉTÉS *(Suite)*

des nerfs, entretenir la mémoire et calmer les palpitations causées par la pituite et l'atrabile (1).

Au moyen âge, Bernard de Gordon le recommandait contre la manie et la mélancolie et, au XVII^e siècle, G. Hofmann lui accordait des vertus létifiantes : « Par ses parties chaudes et aromatiques, il réjouit en dissipant la pituite dans le cerveau et en expulsant du cœur les vapeurs mélancoliques (2). » Bœcler l'estimait emménagogue, diurétique, utile contre les convulsions, la dyspnée, les coliques (3). Son essence a été vantée par F. Hoffmann comme céphalique et nervine à cause de son parfum pénétrant (4) et proposée par Bodart pour remplacer le camphre. Les recherches de MM. Cadéac et Meunier ont montré qu'elle était réellement douée d'une action antispasmodique. Ingérée à faible dose (X à XX gouttes), elle détermine chez l'homme un sentiment de bien être passager, sans exaltation bien évidente de l'innervation cérébro-spinale, suivi d'abattement, d'engourdissement et de somnolence sans mal de tête. Une dose plus élevée (1 gramme à jeun) donne lieu à de l'obtusion des sens, à de la diminution de l'activité cérébrale, avec perte de la mémoire, lourdeur de tête et tendance au sommeil. L'ingestion de 2 grammes met encore en évidence l'action stupéfiante de cette essence. Chez le chien, l'injection intraveineuse de petites doses diminue la puissance de l'excitation cérébro-rachidienne : on constate de l'inertie, une somnolence persistant plusieurs heures, mais précédée d'une période d'excitation très courte. Avec des doses toxiques, l'animal tombe brusquement dans la résolution musculaire et meurt dans la prostration et l'adynamie, où il présente, avant de tomber dans le coma, des mouvements convulsifs : « En résumé, l'action prédominante de l'essence de basilic est de diminuer l'activité de l'innervation cérébro-spinale. Elle doit être rangée parmi les essences stupéfiantes ; mais, comme la plupart de ces dernières, elle stimule plus ou moins l'organisme avant de le déprimer (5). »

(1) ABD ER-REZZAD ED-DJEZAIRY, *Rachef Er-Roumouz* (Révelation des énigmes). Traduction du Dr L. Leclerc.

(2) C. HOFMANN, *De medicamentis officinalibus*, 1648.

(3) BŒCLER, *Cynosura materiæ medicæ continuata*, 1747.

(4) F. HOFFMANN, *Observationum physico-chymicarum*, 1722.

(5) CADÉAC et MEUNIER, Contribution à l'étude physiologique de l'essence de basilic (*Lyon médical*, 1889).

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Ces effets font de l'infusion théiforme de basilic un breuvage très convenable pour les dyspeptiques nerveux, dont elle stimule les fonctions digestives tout en calmant leurs spasmes gastriques (1) ; on peut aussi leur prescrire l'essence à la dose de V à VI gouttes sur un morceau de sucre. Ajoutons que, d'après le major anglais Larrymore, il suffirait de placer dans un appartement deux pieds de basilic pour en éloigner les moustiques (2) ; j'ai essayé ce moyen, mais sans en obtenir d'effets appréciables : les fâcheuses bestioles venaient se poser sur la plante dont les effluves ne semblaient les gêner aucunement et ne les empêchaient pas de s'acharner sur mon épiderme en sonnant d'insolentes fanfares.

(1) Le basilic figurait jadis comme condiment dans les traités d'art culinaire. Brillat-Savarin indique, parmi ses éprouvettes gastronomiques de la troisième série, « des cailles truffées à la moelle, étendues sur des toasts beurrés au basilic».

(2) AUBERT, Les plantes d'appartement contre les moustiques (*Lyon médical*, 1913).

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

### LE FISC
### ET LES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

Nous avons déjà discuté, dans *Paris médical*, des décisions judiciaires relatives aux spécialités pharmaceutiques au sujet de l'impôt spécial, qui a été institué par la loi du 31 décembre 1916. Il suffit qu'un produit ait pour but de prévenir un mal ou de le guérir et que ce but soit annoncé dans la publicité faite par le producteur ou le vendeur, pour que la taxe soit perçue. C'est ainsi que les eaux dentifrices et les pâtes pour les dents sont soumises à cet impôt.

On peut discuter cette application élargie de la loi, on peut contester la légitimité du principe de l'impôt, on doit reconnaître qu'aujourd'hui un pareil impôt ne peut subsister.

Et tout d'abord dans quel esprit ce vote a-t-il été acquis : les députés établissaient la loi du budget et ils cherchaient des ressources nouvelles. On n'essayait pas de faire payer le pain au prix réel qu'il coûte, et on ne songeait pas à imposer les produits nécessaires à l'alimentation de tous. De pareilles mesures, qui auraient frappé l'ouvrier comme le bourgeois, eussent été impopulaires.

On s'en prit donc à tout ce qui constitue un

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

luxe réel ou apparent : c'est ainsi que le groupe socialiste proposa d'imposer les diamants et les pierres fines et qu'on instituait une taxe nouvelle sur les spectacles et les concerts.

C'est alors que parmi les objets de luxe apparurent les spécialités pharmaceutiques.

Les arguments qui ont conduit le législateur à cette conception, peut-être singulière, ont été exposés à la Chambre par M. Barthe.

Qu'est-ce qu'une spécialité pharmaceutique pour le député socialiste ?

C'est un produit inutile, sinon dangereux, dont on se sert plus par snobisme « que par nécessité et qui doit son succès à la mode », à une publicité bien faite, au désir du public d'avoir comme tout le monde connu les effets mirifiques d'un liquide doté d'un joli nom.

Ces spécialités sont vendues à des tarifs d'autant plus élevés qu'elles sont d'un prix de revient plus modeste, et le législateur ne pensait pas que leur suppression pût être en rien préjudiciable à la santé publique.

Malgré la mise au point de M. Merlin, qui a démontré que les spécialités pharmaceutiques n'étaient pas des flacons d'eaux colorées ou des grains de sucre parés de noms nouveaux, mais de véritables médicaments, la Chambre, puis le Sénat ont voté un impôt proportionnel basé sur le prix de vente au détail : une véritable taxe de luxe.

Le projet d'imposition sur les spécialités pharmaceutiques, qui avait été toujours repoussé par le Parlement alors qu'il était présenté par M. Rouvier et M. Beauregard, a donc vu le jour sous cette impression donnée à la Chambre qu'il s'agissait de produits inutiles, d'objets de luxe qui ne jouissaient d'une réputation usurpée que par l'effet d'une publicité scandaleuse.

La preuve en est qu'on a voté sur les spécialités pharmaceutiques entre des discussions sur les bijoux et sur les théâtres.

C'est ainsi que le Parlement a pu assimiler des remèdes aux objets qui sont classés comme étant « de luxe » et qui sont soumis à une taxe spéciale de 10 p. 100 sur le prix de vente. Pourtant les tableaux classant les objets de luxe suivant la loi du 22 mars 1918 ne comprennent pas les spécialités pharmaceutiques, qui avaient été spécialement visées par la loi de 1916.

Ce rapprochement entre la taxe de luxe et

---



---

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques, qui suffirait en soi à démontrer l'iniquité de la loi, démontre péremptoirement que l'impôt sur les spécialités doit être abrogé.

Il est oiseux aujourd'hui, après l'expérience déplorable de la taxe de luxe, de rappeler combien cette mesure fut critiquée dès son apparition. La taxe de luxe a vécu sans gloire, presque sans profit; elle meurt sans laisser de regrets.

Elle va être remplacée par un impôt général sur les transactions commerciales de quelque nature qu'elles soient.

Cet impôt général, établi en remplacement de la taxe de luxe, frappera les spécialités pharmaceutiques comme tous les autres produits, puisque la loi est générale et ne prévoit pas d'exception.

Il résulterait du projet que les spécialités pharmaceutiques subiraient deux impôts superposés, celui qui frappe les transactions commerciales et l'impôt spécial établi par la loi de 1916.

Cette invraisemblable conséquence vient du fait énoncé plus haut que les spécialités pharmaceutiques, visées spécialement, n'ont pas été inscrites sur les tableaux classant les objets de luxe et que, par oubli sans doute, on ne songe pas à abroger, en même temps que la taxe de luxe, la disposition législative spéciale qui a par avance fait entrer d'autorité les spécialités pharmaceutiques dans le cadre de ces tableaux.

Il importe donc de signaler dès à présent cette lacune du projet, pour démontrer l'urgence et l'équité de l'abrogation de la loi du 31 décembre 1916 en ce qui concerne les spécialités pharmaceutiques, à moins qu'il n'entre dans les projets gouvernementaux de brimer l'industrie française et d'étrangler l'exportation.

Imposées comme objet de luxe par une Chambre qui les a qualifiées de cette façon, les spécialités pharmaceutiques ont eu le privilège de subir les premières l'impôt proportionnel de 10 p. 100, on comprendrait mal qu'elles ne bénéficient pas de l'abrogation de cet impôt en même temps que les autres produits de luxe.

Faut-il ajouter que les arguments de M. Barthe et de M. Théveny qui ont entraîné le Parlement à frapper les spécialités pharmaceutiques, parce que produits de luxe, ont conservé depuis 1916 toute leur valeur, et que la définition fiscale de la Chambre des députés qui a prévalu quand il s'agissait de contraindre est celle qui doit être adoptée pour libérer ?

S'il en était autrement, les parlementaires devraient renoncer à se moquer de ceux pour qui la sarcelle, qui est oiseau quand on la plume, devient poisson aux jours de carême.

Adrien Peytel,
*Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*

# NÉCROLOGIE

## LE PROFESSEUR RAUZIER

La Faculté de médecine de Montpellier vient d'être cruellement éprouvée : en moins de trois jours le professeur Rauzier a été terrassé par un mal implacable. Il suit de près dans la tombe son maître, le professeur Grasset auquel il avait succédé dans la chaire de clinique médicale à l'Hôpital suburbain.

Le 1er mars, pour la première fois, il ne vient pas à l'hôpital, à l'heure habituelle ; les nombreux élèves qui attendent sa visite dans les salles de malades apprennent avec une douloureuse émotion que leur maître aimé est depuis la veille alité, que son état inspire de vives inquiétudes.

Dès les premières atteintes du mal, il se sent perdu, et avec un calme et un tranquille courage, dignes de son caractère et de toute sa vie passée, il signale lui-même à l'ami accouru pour le soigner les recherches de laboratoire propres à éclairer le diagnostic clinique qu'il a porté et qu'il ne formule pas pour ne pas alarmer son entourage.

Pendant deux jours et deux nuits les soins les plus dévoués le disputent à la mort, mais en vain ; le 3 mars à 8 heures tout était fini.

La disparition brutale de cet excellent maître et ami qui meurt à cinquante-sept ans, en pleine maturité de son talent de professeur et de sa maîtrise de clinicien, a été péniblement ressentie à Montpellier et dans toute la région. Ses funérailles ont montré combien toutes les classes de la société partageaient le deuil de l'Université. Elles ont été dignes du savant et du médecin qui avait donné le meilleur de son temps aux étudiants et aux malades, de l'homme de cœur qui était le modèle des amis, de celui dont la vie privée faisait l'admiration de ses intimes.

Deux qualités caractérisaient le professeur Rauzier : son amour du travail, sa passion pour l'enseignement. Toute sa vie il a travaillé, sans trêve ni repos il s'est acharné à acquérir davantage de connaissances, non pour la simple gloire de savoir, mais pour en faire profiter ses élèves.

Partout où il a enseigné — à la Faculté comme chargé de cours de pathologie interne puis comme professeur de pathologie et de thérapeutique générales, à l'Hôpital général, comme médecin du service des consultations externes, puis comme chargé du cours de clinique annexe des maladies des vieillards, à l'Hôpital suburbain, d'abord comme suppléant puis comme successeur du professeur Grasset — partout il a groupé autour de lui un nombreux auditoire que séduisait son enseignement clair, précis, ordonné, merveilleusement didactique. Rauzier était réellement supérieur dans sa façon d'analyser un cas clinique ; les nombreuses générations de médecins qui au cours de ces trente dernières années ont suivi ses leçons de chef de clinique, d'agrégé, de professeur lui doivent la meilleure part de leur éducation clinique médicale.

L'assistance qui se pressait autour de Rauzier, toujours avide de s'instruire, était encore attirée par l'excessive bonté, par la hauteur morale de ce maître resté dans la tradition de l'École et pour qui le serment d'Hippocrate n'était pas une vaine formule.

D'un caractère très loyal et très droit, ne transigeant jamais avec ce qu'il considérait comme son devoir, et sachant lui sacrifier ses intérêts, il donna l'exemple d'une probité professionnelle scrupuleuse. Très écouté dans nos réunions confraternelles, il savait, au cours de discussions toujours courtoises, trouver l'argument qui rallie les suffrages et imposer les décisions conformes à l'honneur traditionnel de notre profession.

Sa réputation de clinicien, sa tenue morale, sa bonté pour les malades en avaient fait le consultant médical le plus répandu de la région.

Il n'est pas possible d'analyser l'œuvre scientifique de Rauzier dans cet article. Sa thèse sur *la diminution de l'urée dans le cancer* (Montpellier, 1889) est un chapitre de pathologie générale appliquée à la clinique. Sa collaboration à la quatrième édition du *Traité pratique des maladies du système nerveux* du professeur Grasset met en lumière sa vaste érudition et sa connaissance profonde de la neurologie.

Il marque son passage à la clinique de l'Hôpital général par la publication de son *Traité des maladies des vieillards*, ouvrage aujourd'hui classique. Ses *Leçons de thérapeutique pratique* enseignent avec quel soin le traitement doit se déduire du diagnostic clinique et des indications.

Collaborateur du *Traité de thérapeutique* de M. A. Robin et du *Traité de médecine et de thérapeutique* de MM. Brouardel et Gilbert, Rauzier n'a laissé passer aucun cas intéressant, observé dans son service, sans en faire le sujet d'une communication aux sociétés savantes, d'une leçon clinique ou d'un article original ; les thèses de la Faculté inspirées et documentées par lui sont innombrables.

Rauzier meurt après avoir atteint la situation la plus brillante, largement méritée par ses qualités et par son labeur opiniâtre, mais sans avoir jamais eu le temps d'en jouir : ses collègues, ses élèves, ses amis ne l'oublieront jamais. Ceux qui, plus près de lui, ont pu apprécier la sûreté de son jugement et de ses conseils, son infinie bonté et son dévouement garderont pieusement son souvenir et s'inspireront de son exemple. Ils sauront reporter sur sa famille si douloureusement éprouvée la respectueuse affection et l'attachement qu'ils avaient pour le maître et pour l'ami.

Dr GAUSSEL.

# SCÈNES MÉDICALES

## ORAL. D'INTERNAT

Les séances du concours de l'Internat ont lieu dans l'ancienne salle de l'Académie de médecine. Les souvenirs du glorieux passé y abondent et inconsciemment augmentent peut-être l'émoi des candidats !

En tout cas, leur angoisse est grande quand, au bout de la salle sombre, toute en profondeur, derrière les piliers, ils aperçoivent sous la coupole l'ancien bureau de l'Académie. Délaissé, il domine de toute sa hauteur la longue table où siègent les membres du jury alignés comme au tribunal. Sur le tapis vert se détachent les feuilles blanches destinées à prendre des notes. On raconte que certains juges, se laissant aller à leurs penchants artistiques, y dessinent plutôt la charge du candidat. La même légende veut que quelques-uns profitent des séances pour mettre à jour leur correspondance professionnelle ou sentimentale. Ce sont calomnies de « recalés ». Le jury écoute attentivement cette récitation fastidieuse qui se répète sans fin dans une terne monotonie. Fatalement la pensée des juges risquerait de s'égarer un instant vers l'opération du lendemain, l'expérience en cours ou toute autre préoccupation, si, de temps à autre, elle n'était réveillée par l'épreuve d'un élève « du service » ou d'un candidat très pistonné. D'ailleurs c'est l'exception. En général, les juges écoutent tous les candidats avec la conscience qui convient et prennent des notes en conséquence. Tout à l'heure, dans la salle des délibérations, forts de ces documents, ils déjoueront manœuvres et combinaisons plus difficiles et plus rares ici que dans maints autres concours.

En face des juges se dresse une autre petite table recouverte aussi du classique tapis vert et surmontée d'une petite pendule qui chronomètre les « dix minutes ». C'est le lieu du supplice. Là vient s'asseoir le candidat. Il étale ses notes et quand, sur le cadran, l'aiguille se met à trotter par petites secousses, l'épreuve commence ! Souvent alors s'élève une voix émue, une diction monotone et hésitante qui s'entendent mal et font pitié. La tête baissée sur ses notes, le malheureux poursuit, anxieux et palpitant. Vers la fin, le débit se précipite pour finir dans un rush frénétique qui s'arrête brusquement quand l'horloge tinte d'un son grêle. Comme au réveil d'un cauchemar, selon la sensation d'échec ou de succès, défait ou triomphant, le candidat se dresse d'un air vif et avantageux ou d'un geste lent et attristé ramasse ses papiers et rentre dans l'ombre de l'amphithéâtre.

Là, sous cette voûte obscure, sur ces gradins qui avec leurs fauteuils et strapontins, rappellent une salle de spectacle où se jouent tant de petits drames intimes, chez ces tous jeunes gens — là, sont assis, épars, les camarades. Ils cherchent à entendre ou causent en sourdine. Dans l'angoisse on attend, le cœur serré, la note qui consacrera plusieurs années de travail et orientera plus d'une carrière.

Dr Pierre Mauriel (de la Bourboule).

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 28 février 1920.*

**Erythrémie ou maladie de Vaquez** (Présentation de malade). — M. Vaquez présente une malade atteinte d'érythrémie avec splénomégalie. Cette malade, âgée de quarante ans, a commencé en 1918 à présenter des douleurs vives au niveau des orteils, avec des hémorragies gingivales. Il insiste tout particulièrement sur le facies spécial de la malade, l'aspect vermillon du fond de la gorge et les lésions caractéristiques du fond de l'œil. Chez cette malade, le chiffre des globules rouges atteint 12 millions. A propos de cette présentation, M. Vaquez refait l'histoire de l'érythrémie qu'il a décrite le premier en montrant combien l'étiologie en est encore obscure, et le traitement peu efficace.

**Les maladies de la cinquantaine.** — M. Arthur Leclerc établit que le premier lot de ces maladies dites de nutrition, goutte, affections paragoutteuses, obésité, diabète, constituent des réactions de défense de l'organisme. Le diabète ne résulte pas de l'abus des féculents, mais de l'abus des aliments azotés. Chez les hypertendus à gros foie il fait disparaître le sucre par le régime lacté, même par le régime féculent, mais sans viande. Le diabète n'est pas une maladie, mais une défense de l'organisme qui réemploie et métabolise les déchets et poisons alimentaires à l'état de sucre, empêchant ou retardant ainsi l'artériosclérose et ses complications.

**Statistique de mes trois dernières années de radiothérapie des fibromes utérins.** — M. E. Lacaille a traité ainsi depuis ces trois dernières années 60 cas avec succès. Il divise ses malades en deux groupes : les femmes de vingt à quarante ans, chez lesquelles il se contente de régler les époques (respectant la fonction ovarienne au point qu'une des malades devient enceinte et mène sa grossesse à terme) ; les femmes approchant de la ménopause, chez lesquelles il pousse hardiment le traitement jusqu'à cessation des époques. Les prétendues complications ne sont pas dues à la radiothérapie, mais à des erreurs d'interprétation par les détracteurs de la méthode.

M. de Keating Hart croit aux excellents résultats dans beaucoup de fibromes traités par la radiothérapie ; mais la question de technique se pose : irradiation des seuls ovaires pour les uns, du fibrome seulement pour les autres.

M. Zimmern insiste sur la différence entre les traitements anciens et récents, les uns intervenant sur la tumeur, les autres sur les ovaires. En tout cas, il conteste la possibilité de l'évolution sarcomateuse sous l'influence de l'irradiation.

M. Gastou attire l'attention sur la nécessité de bien fixer le diagnostic de fibrome avant d'établir un traitement. Certaines hypertrophies utérines sont dues à la syphilis et justiciables d'un traitement spécifique.

**Réactions musculaires chez les sourciers.** — M. Leprince, à propos d'un travail de Barrage et d'une expérience de Abrams, pense que chez certains individus à réflexes exagérés, les réactions musculaires sous l'influence de l'eau se produisent facilement et se manifestent par de petits tressaillements et des plissements de la peau. C'est une sorte de radio-activité et Abrams a désigné ces réactions sous le nom de réactions électroniques.

H. Duclaux.

## NOUVELLES

**Société internationale de chirurgie.** — Le cinquième Congrès de la Société internationale de chirurgie se tiendra à Paris, du 19 au 23 juillet 1920, à l'exclusion des chirurgiens des puissances centrales.

Le Comité international a désigné jusqu'à présent les rapporteurs suivants pour les questions mises à l'ordre du jour :

Première question : *Chirurgie cardio-vasculaire.*

1. Chirurgie du cœur : M. Tuffier (Paris) ;
2. Chirurgie des gros vaisseaux : M. Seneert (Strasbourg) ;
3. Transfusion du sang : M. Jeanbrau (Montpellier) ;
4. Chirurgie du cœur et des gros vaisseaux : M. Alessandri (Rome).

Deuxième question : *Radiologie chirurgicale.*

1. Traitement des tumeurs par les rayons X et le radium : M. Régaud (Paris) ;
2. Traitement des tumeurs par les rayons X et le radium : M. Neville S. Finzi (Londres).

Troisième question : *Hématologie chirurgicale.*

1. Analyses du sang et réactions biologiques dans les affections chirurgicales : MM. A. Depage et Goovaerts (Bruxelles).

Quatrième question.

1. Fractures de cuisse : M. Patel (Lyon) ;
2. Fractures de cuisse : Major Maurice Sinclair (Fairport).

Cinquième question.

1. Prophylaxie et traitement du tétanos : M. Donati (Modène) ;
2. Prophylaxie et traitement du tétanos : M. Cummins (Londres).

Les rapporteurs américains seront désignés incessamment.

Les membres qui assisteront au Congrès recevront un exemplaire des rapports en temps utile pour rendre les discussions fructueuses.

A l'issue du Congrès, un voyage de sept jours sera organisé aux champs de bataille français et belges (Prix : 815 francs par personne).

On est prié instamment de faire savoir dans le plus bref délai au secrétariat, 72, rue de la Loi, Bruxelles : 1° si on compte assister au Congrès; 2° si on participera à ce voyage.

**Une nouvelle Université allemande.** — A Cologne, sur la rive gauche du Rhin, il vient de s'ouvrir sans bruit, sans grande cérémonie, une nouvelle université. Le 4 janvier 1919, le ministère d'État de la Prusse, de laquelle dépend le Rheinland, envoyait l'autorisation nécessaire, et les 27-29 mai suivant, l'État et la Ville de Cologne passaient un contrat synallagmatique en vertu duquel la nouvelle université fonctionnait comme université d'État.

A dire vrai, la question de grouper et de transformer les hautes Écoles de Cologne en une université avait déjà été posée en juin 1913 et en mars 1915 par le professeur Eckert, le recteur de la nouvelle université. Mais on craignit un moment de faire à la voisine, l'Université de Bonn, une concurrence préjudiciable.

Cologne ne cessa pourtant d'agiter le souvenir de son

## NOUVELLES (*Suite*)

antique université, que fréquentèrent des élèves illustres, comme Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin.

En ce qui concerne l'Université de Bonn, on fit valoir que le voisinage de celle de Cologne ne pouvait que lui devenir profitable, en raison même de la grande prospérité de la première dont le trop-plein pourrait trouver, par la seconde, une meilleure utilisation.

Depuis 1904, Cologne possède une « Académie de médecine pratique ». Mais les apparences sont là pour démontrer — moralement ou immoralement — que les circonstances actuelles concernant la rive gauche du Rhin ont activé la fondation ou la résurrection de l'Université de Cologne. « La France n'a pas cessé, écrit le professeur Dr Kl. Löffler (1), de faire de sa très ancienne politique concernant les rives du Rhin, le dogme central de ses conceptions politiques qu'elle cherche encore à réaliser sous le couvert d'une pénétration morale. »

La nouvelle université compterait actuellement plus de 2 000 étudiants. Le corps enseignant comporte plus de 40 professeurs non titulaires (*Nitchtordinarien*). H.

**Commission chargée de rechercher les meilleurs moyens de développer le goût et la pratique des sports.** — Une commission ayant ce long titre et composée d'une longue liste de membres vient d'être instituée au ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales (Arrêté de M. le ministre, en date du 14 février 1920).

Comment est composée cette commission ? Assurément, elle comprend des hommes fort distingués et des compétences : des sénateurs, des députés, des représentants de sociétés sportives. Mais il semble bien que les médecins ne sont pas étrangers à l'éducation physique ; on peut même affirmer qu'ils sont indispensables pour le mieux de cette culture. Or, sur *cinquante* membres, on compte tout juste *deux* médecins. On avouera que c'est insuffisant. Il en fut de même pour la Commission supérieure des maladies professionnelles (Voy. *Paris médical*, 29 nov. 1919). Les ministres changent et s'installent tout à neuf, mais les erreurs continuent. H.

**Aux médecins du Nord.** — Les médecins exerçant avant la guerre dans le nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise), actuellement installés à *Paris ou dans la banlieue*, sont priés de bien vouloir envoyer leur adresse, le plus tôt possible, au Dr E. Bernard, ancien interne des hôpitaux, 12 *bis*, rue Raynouard, à Paris.

**Centre de renseignements pour les remplacements et les clientèles à céder.** — L'Association corporative des internes en exercice des hôpitaux de Paris a organisé à l'hôpital Saint-Louis un centre de renseignements qui s'occupe en particulier des remplacements à assurer et des clientèles à céder ; dès maintenant il est en état de répondre aux offres qui lui seraient adressées dans ce sens et il s'efforcera d'y satisfaire dans la plus large mesure en les signalant aux salles de garde.

L'Association remercie d'avance les confrères qui auront recours à elle et les prie de bien vouloir adresser leur demande détaillée à son secrétaire, M. Guelfucci, interne à l'hôpital Saint-Louis, rue Bichat, Paris.

**Un médecin déserteur.** — Le Dr Teyssonnières, médecin auxiliaire à la 16e section des infirmiers, à la suite d'une rétrogradation, passa en Espagne où il resta dix-huit mois. Il fit acte de soumission au consulat français de Barcelone. Traduit devant le Conseil de guerre de la 16e région, à Montpellier, il a été condamné à cinq ans de travaux publics.

**Une nouvelle Maternité.** — M. J.-L. Breton, ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale, a visité l'asile du Vésinet, actuellement vacant et qui peut comprendre 490 lits.

Il a décidé d'affecter cet asile comme succursale des maternités de Paris.

Des dispositions ont été prises pour que, dès la semaine prochaine, une quarantaine de lits au moins soient disponibles. Le reste sera prêt très rapidement.

**Les vacances du médecin.** — S'il est une profession fatigante, exténuante, c'est bien celle du médecin. Et ces derniers mois, marqués d'épidémies grippales, l'ont rendue plus pénible encore qu'à l'ordinaire. Visites de jour et de nuit précédant et suivant les consultations à domicile, repas irréguliers, sommeil non moins irrégulier et toujours trop court, telle est l'existence quotidienne de ceux dont c'est la tâche de soigner et guérir. Plus que jamais le médecin a besoin d'un repos annuel, et d'un repos qui soit un vrai repos. Nous sommes heureux de signaler que la Société des Eaux d'Evian, d'accord avec la Société des hôtels d'Evian, se fera un grand plaisir de recevoir les médecins avec leur famille et de leur assurer la plus cordiale des hospitalités pendant le mois de mai, pour le temps dont ils disposeront, et à des conditions tout à fait amicales, dans le gai confort du Splendide Hôtel, établissement de tout premier ordre.

Et le mois de mai à Evian, au bord du Léman, est bien l'une des plus belles et des meilleures choses qui soient.

Le nombre de places est limité. Les intéressés sont invités à écrire le plus tôt possible à l'administrateur délégué des Eaux d'Evian, 21, rue de Londres, à Paris.

**Ve Congrès de l'Union fédérative de médecins de réserve et de territoriale.** — Le Congrès aura lieu le 29 mars 1920, à 21 heures, au Cercle militaire.

*Ordre du jour.* — Allocution de M. le Dr Walther, membre de l'Académie de médecine, président de la Société ;

Compte rendu moral, par le secrétaire général Dr Louis Tollemer ;

Compte rendu financier, par le trésorier Dr de Pradel ;

Proposition soumise à l'Assemblée générale : « Modi-

(1) Die Kölner Universitat (*In Die Woche*, 1920, no 7, p. 194 et suivantes).

## NOUVELLES *(Suite)*

fication du taux de la cotisation », et du paragraphe « Cotisations » des statuts ;

Organisation des conférences mensuelles et des réunions de l'École d'instruction annexe du Service de santé;

Nomination d'un vice-président, d'un secrétaire général adjoint et de deux secrétaires des séances ;

Nomination de 11 membres du conseil, en remplacement de MM. Barlerin, Bienvenot, Christen, Patay, Mouthus, Sendral et Yvon, élus en 1911 et rééligibles, de M. Fayol, démissionnaire, et de MM. Pradon, Ravarit et Sapelier, morts pour la France.

**Clinique Baudelocque** (125, boulevard de Port-Royal ; professeur : A. COUVELAIRE). **Cours de vacances.** — Cours complémentaire réservé aux docteurs en médecine français et étrangers et aux étudiants ayant terminé leur scolarité, du 29 mars au 10 avril.

Diagnostic et thérapeutique obstétricale par M. Lévy-Solal, accoucheur des hôpitaux, assisté de MM. Vignes, chef de clinique ; Cleisz et Sellet, chefs de clinique adjoints.

Ce cours comprendra des exposés théoriques, des examens de malades, et des exercices opératoires. Il aura lieu tous les matins à 9 heures et tous les après-midi à 14 heures. Il portera sur les sujets suivants :

Diagnostic de la gestation. — Présentations à la fin de la gestation et pendant le travail. — Délivrance normale et pathologique. — Mort apparente du nouveau-né. — Hémorragies pendant la gestation. — Albuminurie et convulsions éclamptiques. — Vomissements graves. — Syphilis et gestation. — Rétrécissements du bassin. — Infection puerpérale. — Opérations : forceps, extraction du siège, version, basiotripsie, embryotomie rachidienne, dilatation artificielle du col, périnéorraphie, opération césarienne, pelvitomies.

Droit d'inscription : 100 francs.

**Travaux pratiques de médecine opératoire spéciale sous la direction de MM. Cunéo, professeur, et Grégoire, agrégé ; cours de M. le Dr Jacques Leveuf, prosecteur.** — CHIRURGIE DU TUBE DIGESTIF ET DE SES ANNEXES. Ce cours commencera le lundi 12 avril à 1 h. 30 et aura lieu tous les jours. Les élèves répéteront eux-mêmes les opérations. Le nombre des places est limité. Le droit à verser est de 50 francs. S'inscrire au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3) les mardis, jeudis, samedis, de midi à 3 heures.

**Hôpital La Rochefoucauld** (15, avenue d'Orléans). — Service de M. LAUBRY. Le mardi et samedi : consultation des maladies du cœur suivie d'une leçon clinique avec présentation de malades, par M. LAUBRY.

Le jeudi, à 10 heures, leçon de séméiologie spéciale sous la direction de M. Laubry, par M. MOUGEOT (de Royat), assistant du service.

### MEMENTO DU MÉDECIN

27 MARS. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45.

*Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon, M. le professeur ACHARD : Leçon clinique à 10 heures.

27 MARS. — *Paris.* Dernier délai de candidature pour la place de directeur du bureau d'hygiène d'Allevard (ministère de l'hygiène).

27 MARS. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris (Assistance publique, 3, avenue Victoria).

29 MARS. — *Paris.* Clinique Baudelocque. Ouverture du cours de vacances de Pâques. Diagnostic et thérapeutique obstétricales par MM. les Drs LÉVY-SOLAL et VIGNES.

29 MARS. — *Liége.* Cours de vacances de la Faculté de médecine de Liége, par les professeurs Firket, Francotte, Troisfontaines, Malvoz, Willems, Weekers, Lambrecht, Hogge, Delrez, Plumier, Lejeune, Demunter, Watrin.

29 MARS. — *Paris.* Au Cercle militaire, à 21 heures, Congrès de l'Union fédérative des médecins de réserve et de territoriale.

29 MARS. — *Paris.* Hôpital Beaujon, à 9 heures, ouverture du cours pratique d'entérologie par MM. Carnot, Harvier, etc.

29 MARS. — *Paris.* Hôtel-Dieu (Service de M. le professeur ROGER), à 10 h. 30. M. TRÉMOLIÈRES : Diagnostic des paraplégies.

29 MARS. — *Paris.* Hôtel-Dieu (Service de M le professeur GILBERT), à 9 heures, ouverture du cours de perfectionnement : les notions récentes sur les maladies du foie et du pancréas et sur le diabète (du 29 mars au 10 avril, tous les jours à 9 heures, 14 h. 30 et 16 heures).

1er AVRIL. — Mise en vigueur du supplément du Codex.

1er AVRIL. — *Paris.* Changement de service pour les internes des hôpitaux de Paris.

6 AVRIL. — *Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours de médaille d'or de l'internat en pharmacie.

8 AVRIL. — *Paris et province.* Examen d'équivalence des études pour les étudiants étrangers.

10 AVRIL. — *Lyon.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

12 AVRIL. — *Paris.* Ouverture du cours d'opérations oto-rhino-laryngologiques, par MM. HALPHEN, ROUGET, DUFOURMENTEL, MIÉGEVILLE, BONNET, à l'amphithéâtre d'anatomie, 17, rue du Fer-à-Moulin.

12 AVRIL. — *Marseille.* Dernier délai d'inscription pour le concours de l'externat des hôpitaux de Marseille.

12 AVRIL. — *Paris.* Concours de l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

13 AVRIL. — *Lyon.* Concours pour la place de chef de clinique médicale à la Faculté de Lyon.

15 AVRIL. — *Paris.* Dernier délai d'inscription pour le congrès des sociétés savantes à Strasbourg (inscription au ministère de l'Instruction publique, 3e bureau de l'enseignement supérieur).

15 AVRIL. — *Rouen.* Ouverture du concours pour la nomination de deux médecins adjoints des hospices civils.

15 AVRIL. — *Monaco.* Congrès de Monaco.

19 AVRIL. — *Lyon.* Concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

19 AVRIL. — *Paris.* Concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris.

*Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

# VARIÉTÉS

## L'ÉLOGE DE L'IVRESSE

**Par le Dr J. ROSHEM.**

Ammien Marcellin raconte que la foule de Rome, privée de vin pendant quelques jours, s'ameuta. Elien rapporte que dans Byzance assiégée les défenseurs abandonnaient leur poste pour aller boire, et en si grand nombre que leur astucieux général préféra ordonner aux cabaretiers « de se transporter sur les remparts avec toutes leurs boissons ». Ainsi il lui resta des soldats, ivres peut-être, mais l'honneur était sauf... et l'ivresse est-elle ennemie d'une belle conduite au combat, pourvu qu'elle soit modérée?

Voilà donc des peuples soulevés, des armées menacées, pour du vin. Est-ce vrai? Me croira-t-on? Heureusement, je cite mes sources. D'ailleurs, si le lecteur a entendu, comme moi, certaines histoires qui se colportent, il sera mieux disposé à ajouter foi à mon récit. Il paraît que, plus près de nous, beaucoup plus près, en une période troublée et tandis que de grandes nations étaient en guerre, l'approvisionnement en vin — le ravitaillement, comme l'on disait alors — fut une grande préoccupation chez l'un des belligérants, et non le moindre. Il paraît que, toutes réunions publiques étant interdites, toutes dépenses inutiles sévèrement déconseillées, le pain, la viande, le sucre strictement comptés, on n'osa point fermer les cabarets, on n'opposa au flot du vin nulle digue. Il paraît que, les chemins de fer, les canaux et les routes ne suffisant pas à transporter les objets les plus nécessaires à la vie et parfois à la défense, la consommation du vin resta libre et qu'il en fallut bien amener des foudres et des citernes. Mieux encore, il semble que l'on excita les combattants à aimer le vin, à l'adorer quasi comme un dieu (peut-être ne fallut-il pas les pousser beaucoup). Toujours est-il que les poètes et les prosateurs appointés écrivirent à la louange du vin des pages dithyrambiques. Il eut son nom de guerre que les soldats adoptèrent avec plaisir, tant on sut bien leur faire croire qu'ils l'avaient eux-mêmes inventé! Il fut l'inévitable accessoire dans les descriptions idylliques de la vie aux camps. Un peu gêné au début par la concurrence du tabac, il régna bientôt seul; car, le tabac manquant, le silence se fit autour de lui. Mais le vin ne manqua pas. On raconte encore — les nouvellistes exagèrent toujours — que des gens peu scrupuleux, établis au voisinage des grands rassemblements et des places d'armes, vendaient du mauvais vin à des prix fabuleux, en se bornant à cacheter de cire le goulot bouché ou à décorer la bouteille d'une flatteuse étiquette. Mais cela, il ne faut pas le croire; le pays dont nous parlons était, à l'époque, gouverné avec une admirable énergie, et jamais les princes et les ministres n'auraient toléré d'aussi scandaleux bénéfices. A coup sûr ces mauvais marchands eussent été chassés du temple et fusillés.

Il n'en est pas moins vrai que le vin eut à cette époque et dans cette illustre nation une importance primordiale. Telle fut notre conclusion, après que nous eûmes, en historien scrupuleux, séparé le vrai du faux à la lumière de la critique.

Sans être le moins du monde ennemi du vin ou membre des sociétés de tempérance, nous conçûmes d'un tel fait un réel étonnement et même quelque admiration.

Certes le vin a été, depuis Noé, chanté souvent et par des poètes expérimentés et convaincus; certes les exemples ne manquent pas de grands hommes aussi valeureux à table qu'au combat et souvent plus... mais l'inquiétude n'avait pas encore plissé le front des ministres et des généraux, s'il survenait quelque retard dans les arrivées et dans les distributions. Depuis lors d'augustes têtes connurent ces soucis : gloire au vin, puisque telle est sa puissance !

***

J'ai depuis longtemps dans mon tiroir un vieux petit bouquin intitulé *l'Eloge de l'Ivresse* et paru à La Haye, chez Pierre Gosse, en 1714. Il ne porte pas de nom d'auteur, comme beaucoup de livres de ce temps-là, mais une note manuscrite du temps l'attribue à « Monsieur de Sallengre, qui mourut en juillet 1723 de la petite vérole, âgé de trente ans ». Toutefois ce dernier chiffre n'est pas très lisible et l'auteur eût été bien jeune à l'époque où il composa l'œuvre dont nous parlons, mais après tout cela est possible et il n'était pas besoin d'être Nestor ou Mathusalem pour l'écrire.

C'est un ouvrage court, bourré cependant de citations et d'une documentation abondante. On y voit percer l'esprit frondeur qui déjà pointait en France au début du XVIIIe siècle, sur les ruines du grand règne. Il n'a pas d'autre prétention que d'amuser le lecteur, et souvent il y parvient. Ouvrons-le donc. Hâtons-nous toutefois de délaisser la préface, où l'écrivain se défend d'être un ivrogne, alors qu'il eût dû, au seuil d'un tel livre, se vanter d'une trogne colorée et d'un nez incarnat au risque d'altérer la vérité. Passons, pour ne pas souligner davantage cette faute contre la logique, et, qui pis est, contre le goût. Les chapitres sont de nature à mieux nous satisfaire. Témoin ces vers qui valent peut-être d'être tirés de l'oubli.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Je cherche en vin la vérité
Si le vin n'aide à ma foiblesse,
Toute la docte Antiquité
Dans le vin puisa la sagesse.
Oui, c'est par le bon vin que le bon sens éclate.
J'en atteste Hypocrate,
Qui dit qu'il faut à chaque mois
Du moins s'enivrer une fois.

Socrate, cet homme discret
Que toute la terre révère,
Alloit manger au cabaret
Quand sa femme étoit en colère.
Pouvons-nous mieux faire que d'imiter Socrate
Et de suivre Hypocrate
Qui dit... (etc.).

Platon est nommé le Divin.
Parce qu'il étoit magnifique
Et qu'il régaloit de son vin
La cabale philosophique.
Sa table fut toujours splendide et délicate.

Aristote buvait autant
Et nous avons lieu de le croire
De ce qu'Alexandre le Grand,
Son disciple, aimait tant à boire
Qu'il dégueula cent fois sur les bords de l'Euphrate.

L'on veut que Diogène aimait l'eau,
Mais il n'eut point cette folie :
Il se logea dans un tonneau
Pour sentir le goût de la lie,
Et pour mieux boire au pot, il jeta là sa jatte.

Démocrite près de sa fin,
Par une invention jolie,
En flairant seulement le vin
De trois jours prolongea sa vie.
Le vin retarde plus la mort qu'il ne la hâte.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Esope quelquefois la nuit,
De complot avec la servante,
Chalumoit sans faire de bruit
Les tonneaux de son maître Xante;
Il en eût mis dix pots sous sa grosse omoplate.

Galien, ce fameux docteur,
En traitant du jus de la vigne,
Dit qu'il sait défendre le cœur
Contre la qualité maligne
Qui trouble nos humeurs, les altère et les gâte.

Socrate, Platon, Aristote, Hippocrate, Galien, ce sont, je pense, des références. J'ai presque honte de ne m'être pas saoulé avant d'écrire cette chronique, d'autant plus que ce n'est pas tout. Vous allez voir.

« Il n'est pas étonnant que l'on s'enyvre si généralement, on ne fait en cela que suivre l'exemple des rois : car il y en a très peu auxquels convienne ce vers d'Ovide que Gui Patin appliquait à Naudé et à Gassendi :

*Vina fugit gaudetque meris abstemius undis.*

Et c'est peut-être la raison pourquoi l'on donnait dans les comédies des couronnes aux gens yvres. »

Voilà une explication que nous n'aurions pas imaginée. L'auteur, en s'excusant de ne pouvoir nous donner la trop longue liste de tous les rois ivrognes, en cite cependant plusieurs. Alexandre le Grand : « Il suffit de mettre son nom tout seul sans rien ajouter » ; César, Cambyse, Darius qui fit mettre sur son tombeau cette inscription : « J'ai pu boire beaucoup de vin et le bien porter. »

« Le roi Antigonus peut encore tenir ici sa place ; Elien rapporte qu'un jour ce prince étant yvre rencontra Zénon qu'il aimoit beaucoup, il baisa d'abord ce philosophe et lui promit de lui accorder tout ce qu'il lui demanderoit. Zénon se contenta de lui répondre : « Allez soulager votre estomac en le déchargeant, c'est tout ce que je vous demande pour le présent. »

Voici encore Philippe de Macédoine et Denys de Sicile, et Tibère.

« Quand des ambassadeurs des pays étrangers le venoient trouver, il les enyvroit, pour découvrir par ce moyen leurs secrètes instructions. »

Ce n'était pas si bête, et qui sait si la Conférence de Paris n'aurait pas avancé beaucoup ses travaux en usant de ce moyen?

Trajan, sage entre les sages, prenait quelquefois plaisir à s'enivrer, mais comme il avait le vin mauvais, il avait eu soin d'ordonner qu'on ne lui obéît pas quand il était saoul. Mais à partir de quel instant exact pouvait-il être considéré comme saoul? Peut-être un fonctionnaire spécial était-il chargé de le déclarer officiellement. Nous n'en savons rien.

Tous ces princes illustres ne faisaient que suivre d'antiques exemples, puisque, chacun le sait, c'est notre aïeul Noé qui ouvrit la série. Ne nous hâtons pas toutefois de l'affirmer ; cette grave question fut sujette à controverses que l'auteur nous rapporte.

« Le P. Frassen a soutenu que les hommes mangeoient de la viande avant le déluge et qu'ils buvoient du vin. Il n'y a pas apparence, selon lui, que les hommes se soient contentez de boire de l'eau pendant quinze ou seize cens ans. Il est bien plus croyable qu'ils se firent une boisson plus nourrissante et plus savoureuse. Ces premiers hommes n'avoient pas moins d'esprit qu'en ont eu leurs descendants ; par conséquent, ils n'ont pas manqué d'industrie pour inventer tout ce qui pouvoit contribuer à faire passer agréablement la vie. Jésus-Christ nous enseigne qu'au temps de Noé, un peu auparavant le Déluge, les hommes mangeoient et buvoient, épousoient des femmes et marioient leurs enfants.

« Ces gens-là, remarque le P. Frassen, faisoient des repas et des festins solennels ; or qui se persuadera

## VARIÉTÉS *(Suite)*

qu'on ne but que de l'eau dans ces fêtes et qu'on n'y mangea que de l'herbe et des fruits? Noé n'est donc pas l'inventeur de l'usage que nous faisons du raisin, il ne fit tout au plus que planter une nouvelle vigne. »

Si vous n'êtes pas convaincu, vous êtes vraiment difficile. Il y a plusieurs démonstrations de la même valeur historique et logique sur le même sujet. Prenons une opinion moyenne (la vérité se tient dans le milieu et non seulement dans le vin), celle du commentateur qui, pour mettre tout le monde d'accord, conclut que Noé n'inventa peut-être pas la vigne, mais qu'il découvrit l'ivresse... il découvrit même bien autre chose.

Que les premières vendanges eussent été faites par Noé ou par un autre, les hommes n'oublièrent plus jamais d'aller cueillir les lourdes grappes. Tous les peuples connurent le vin, tous en usèrent, tous en abusèrent à l'occasion. Certains, dans ce concours, méritent une mention particulièrement honorable. « Les Moscovites aiment le vin avec une espèce de fureur et il s'en est vu qui, ayant bu jusqu'à l'excès et ne pouvant plus en avaler, s'en faisoient donner des lavements. » « En Allemagne, on ne croiroit pas avoir traité son hôte en ami, si on ne le renvoyoit pas dans l'état honteux de ne pouvoir plus se reconnoître. » Et l'auteur, pour mieux chanter ce peuple qui sait si bien boire, lui consacre un chapitre entier, le XVII^e^, sous le titre : *De l'yvresse des Allemans*.

Il commence par citer Tacite. « Ce n'est pas une honte parmi eux de passer les jours et les nuits entières à boire, mais les querelles y sont fréquentes comme parmi des buveurs, et se terminent plus souvent à coups d'épée qu'en injures. C'est là toutefois que se font les réconciliations et les alliances ; c'est là qu'ils traitent de l'élection des princes, enfin de toutes les affaires de la paix et de la guerre. Ils trouvent ce tems-là le plus propre, parce qu'on n'y déguise point la pensée, et que la chaleur de la débauche porte l'esprit à des résolutions plus hardies. »

Ce dernier membre de phrase pourrait être écrit d'hier et s'applique singulièrement à quelques-unes des horreurs qui, dans la guerre récente, déshonorèrent l'ennemi. Tout le passage serait à citer, et ces quelques pages d'une œuvre frivole prennent par les circonstances un accent prophétique. Mais il n'est pas soutenu longtemps, et nous n'irons pas loin avant d'être déçus. A l'appui de son opinion, l'auteur cite des récits de voyageurs, et pour nous bien démontrer les mœurs débauchées des Allemands, il ne trouve rien de mieux que de nous dépeindre des scènes d'ivresse à... Mulhouse et à Trente. Pour lui pardonner ce pavé de l'ours, il faut se hâter de relire la date de l'édition, qui est, nous l'avons dit, de 1714.

« Commençons par ce que M. Aug. de Thou vit dans son voyage d'Allemagne. On trouve, dit-il, devant *Mulhausen* une grande place où s'assemble durant la foire une prodigieuse quantité de monde de tout âge et de tout sexe; on y voit les femmes soutenir leurs maris, les filles leurs pères chancelans sur leurs chevaux ou sur leurs ânes... Dans les cabarets, tout est plein de buveurs : là de jeunes filles qui les servent, leur versent du vin dans des gobelets d'une grande bouteille à long cou sans en répandre une goutte. Elles les pressent de boire dans les plaisanteries les plus agréables, boivent incessamment et reviennent à toute heure faire la même chose après s'être soulagées du vin qu'elles ont pris ; ce spectacle plaisant et nouveau pour M. de Thou dura bien avant dans la nuit. »

***

L'éloge du vin se poursuit. Ici c'est la liste des gens d'Eglise et des Papes qui vidaient joyeusement les coupes, ici celle des poètes, des philosophes, des savants ; ailleurs c'est la relation des mesures de police que certains rois « ennemis du vin » opposèrent aux amis de ce précieux liquide : mesures vaines et presque jamais appliquées. Le vin est hygiénique, fébrifuge, stomachique ; il convient à merveille aux vieillards. Rappelons-nous à ce propos ce délicieux passage du deuxième livre des *Essais* : « Les incommoditez de la vieillesse qui ont besoin de quelque appuy et rafraichissement, pourroient m'engendrer avec raison désir de cette faculté (de boire), car c'est quasi le dernier plaisir que le cours des ans nous dérobe. La chaleur naturelle, disent les bons compagnons, se prend premièrement aux pieds ; celle-là touche l'enfance. De là elle monte à la moyenne région, où elle se plante long-temps et y produit selon moi les seuls vrais plaisirs de la vie corporelle. Les autres voluptez dorment au prix. Sur la fin, à la mode d'une vapeur qui va montant et s'exhalant, elle arrive au gosier où elle fait sa dernière pause. »

Ainsi, pour Montaigne, Vénus et Bacchus ne peuvent pas être simultanément adorés ; il l'écrit encore au même livre : « ce sont deux occupations qui s'entr'empêchent dans leur vigueur. Elle affoiblit notre estomac d'une part, et d'autre part la sobriété sert à nous rendre plus damerets pour l'exercice de l'amour. »

Je crois pour ma part cette opinion fondée. Les amis de la bouteille en feront un nouveau titre à la gloire du vin, qui nuit à la débauche juponnière.

Mais il faudrait alors comparer en leurs essences et en leurs effets la paillardise et l'ivrognerie, et cela c'est une autre histoire...

# VARIÉTÉS *(Suite)*

## L'HYDROTHÉRAPIE FROIDE DANS LES AFFECTIONS FÉBRILES, AU TEMPS DE CULLEN (1)

Par le Dr L. PRON (d'Alger).

Chacun sait quels services a rendus la méthode de Brand dans le traitement de la fièvre typhoïde, et quelle part revient à Fr. Glénard dans son introduction en France. Cet éminent clinicien, après en avoir observé le *modus faciendi* en Silésie pendant sa captivité, a réglementé ce procédé thérapeutique, en a bien établi les applications sans omettre aucun détail et a doté son pays d'une innovation qui abaissa immédiatement le pourcentage de la mortalité.

Mais, ni Brand, ni Kneipp, ni les autres hydrothérapeutes du XIXe siècle ne furent vraiment les inventeurs du traitement des pyrexies par l'eau froide.

Au XVIIIe siècle, ce procédé était chaudement recommandé en divers pays, et, si l'on voulait faire une incursion rétrograde dans l'histoire de la médecine, on trouverait qu'à intervalles plus ou moins éloignés, mais avec une origine très lointaine, l'hydrothérapie froide a été utilisée avec des indications précises. C'est ainsi que Celse s'en servait dans la « léthargie » accompagnée d'accès thermiques : « C'est par des affusions froides et subites qu'on produit l'excitation la plus forte ; en conséquence, dans le temps de la rémission, le corps du malade est oint avec beaucoup d'huile et mouillé tout entier avec trois ou quatre amphores d'eau froide, qu'on lui verse sur la tête (2). » Hippocrate conseillait ces mêmes affusions dans l'opisthotonos (3). Galien recommandait les bains de mer dans la fièvre tierce (4).

Cullen envisage l'action du froid comme *absolue* ou comme *relative*.

La première est celle par laquelle le froid peut diminuer la température du corps auquel il est appliqué.

La puissance *relative* du froid sur le corps humain est celle par laquelle il y produit une sensation de froid ; cette sensation « n'est point proportionnée à la force absolue de l'impression, mais relative à la nouvelle impression, qui surpasse plus ou moins celle qui l'a précédée immédiatement (p. 69). »

(1) *Elémens de médecine pratique*, traduit de l'anglais sur la 4e édition, par BOSQUILLON (Paris, 1785, tome I).

(2) *Traité de la médecine*. Trad. DES ETANGS (1846), p. 80.

(3) Trad. LITTRÉ, t. VII (1851), p. 135.

(4) Trad. DAREMBERG, t. II, p. 724.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Quels sont, pour Cullen, les effets généraux que produit le froid sur le corps humain?

1° Dans certaines circonstances, le froid a une *action sédative*. On peut dire que cet effet commence à chaque degré de froid absolu... « mais, elle ne peut diminuer la vigueur naturelle du principe vital, tant que le froid... n'est pas au-dessous de 62° » (1).

2° « Le froid est un *stimulant* pour le corps vivant, et particulièrement pour le système sanguin. Cet effet a probablement lieu dans tous les cas où la température, appliquée au corps, produit une sensation de froid ; et, comme il dépend uniquement de la puissance relative du froid, il sera proportionné au changement de température. Il me paraît probable que tout changement de température, depuis le plus haut degré jusqu'au plus bas, est plus ou moins stimulant, excepté le cas où le froid est si violent qu'il anéantit sur-le-champ le principe vital, dans la partie qui y est exposée.

3° « Le froid est encore un puissant *astringent* ; il détermine la contraction des vaisseaux de la surface du corps, la pâleur de la peau et la suppression de la transpiration. Ses effets paraissent être les mêmes lorsqu'il est appliqué sur les parties internes. Il est également probable que cette constriction, qui est produite particulièrement en raison de la *sensibilité* des parties sur lesquelles le froid agit, doit se communiquer, jusqu'à un certain point, aux autres parties du corps, d'où l'on peut conclure que le froid agit « comme tonique sur tout le système » (2).

Le froid, comme stimulant, favorise le spasme, pendant la « formation » de la fièvre, ou le fait naître. Par conséquent, il faut éviter le froid, tant que le frisson dure ; mais, quand « l'accès de chaud » survient, il est nécessaire de suivre une méthode contraire.

Cullen connaissait donc la physiologie du froid.

Pratiquement, il donne la préférence aux boissons plutôt qu'aux applications réfrigérantes. Se basant sur ce que la puissance du froid peut se communiquer d'une partie du corps à une autre, il voit dans l'estomac un « viscère aussi propre à produire une semblable communication que toute autre partie », et il conclut que les boissons froides

(1) 17°,7 à l'échelle centigrade.

(2) Cullen, sans mentionner nominalement l'action sur le système nerveux, semble la comprendre, en parlant de sensibilité et de l'influence à distance.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

constituent un « tonique utile dans les fièvres » (p. 111).

Voici les règles qu'il fixe à leur sujet :

1° Les boissons froides sont nuisibles dans les inflammations, parce qu'elles augmentent la diathèse inflammatoire. Galien, dit-il, avait déjà fait cette remarque.

2° Les boissons froides exigent de la circonspection dans les cas douteux et dans les fièvres qui règnent au printemps dans les pays froids.

3° Elles sont *nécessaires* dans les fièvres nerveuses, dans les fièvres putrides, et dans les maladies d'automne.

4° L'eau froide « tonifie le ton du système (?) et peut être avantageuse dans l'état avancé des fièvres, lorsqu'il n'y a point de détermination topique ».

5° Dans les pays chauds, le moment le plus propice de prescrire l'eau froide est celui où la fièvre est portée à son plus haut degré.

Cullen mentionne l'*air froid* en applications générales, à côté de l'eau froide qu'il accepte, sous forme de *lavages sur tout le corps* « dans les cas de fièvres putrides, accompagnés de beaucoup de faiblesse » (p. 157).

Cette pratique, dit-il, fut tentée pour la première fois à Breslau en 1737. Il semble donc que si, dans les temps modernes, l'hydrothérapie froide fut mise au point par Brand, celui-ci ne fut que le continuateur d'une innovation qui avait vu le jour, bien avant lui, en Silésie.

---

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

### LES MÉDECINS ET LA CONTRIBUTION EXTRAORDINAIRE SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE

A la suite de l'exposé paru dans *Paris médical* sur l'obligation que le Conseil d'État a imposée aux médecins de déclarer leurs bénéfices de guerre, de nombreux lecteurs se sont émus. Certains d'entre eux ne demandent qu'à se joindre à nos efforts pour éviter le scandale d'une nouvelle atteinte au secret professionnel.

Il convient donc de préciser notre thèse : la loi du 1er juillet 1916, dans son article 1er § 4, porte que « la contribution est due par... les personnes passibles de la contribution des patentes », et l'administration des contributions directes en a aussitôt conclu, dans sa circulaire du 8 décembre 1916, que toutes les personnes qui exercent des professions libérales sont soumises à l'impôt.

En effet, les médecins et les chirurgiens figurent sur le tableau D annexé à la loi du 15 juillet 1880 sur les patentes.

En vertu de ces textes, certains auteurs comme MM. Copper-Royer (D. P. 1916-166) et Lecouturier ont déclaré que les médecins étaient, comme les autres patentés, passibles de la contribution extraordinaire.

La question s'est posée alors devant la commission supérieure qui, le 26 octobre 1917 (*Bulletin officiel*, n° 116), a consacré cette thèse, en majorant même le chiffre de la contribution pour défaut de déclaration. C'est cette décision que le Conseil d'État jugeant au contentieux a confirmée.

Pourtant un semblable arrêt ne se justifie pas ; il ne résiste pas à un examen approfondi et il est certainement contraire à l'intention du législateur. Si l'article paraît s'appliquer à tous les patentés, il résulte au contraire de tous les autres articles de la loi que les seuls patentés visés par le législateur sont ceux qui exercent une profession commerciale ou industrielle.

Les expressions « capitaux engagés dans l'entreprise, le bénéfice et les pertes de l'exploitation » le démontrent aisément. L'article 3, qui établit le mode de calcul des bénéfices nets, prescrit de faire ce calcul « en établissant le bilan pour chaque entreprise notamment, en déduisant s'il y a lieu la somme nécessaire à la réserve légale et celles qui sont habituellement réservées à l'amortissement des bâtiments et du matériel ».

Or, qui dit bilan, dit entreprise commerciale, entreprise assujettie à la tenue de livres suivant les articles 8 et 9 du Code de commerce, et toutes les précisions de la loi relatives aux inventaires, aux bilans avec compte de profits et pertes, aux amortissements sont sans application dans les professions libérales.

Les travaux préparatoires de la loi confirment cette opinion de la manière la plus évidente. Le projet de loi voté par la Chambre visait les personnes qui accomplissent « des opérations réputées par la loi actes de commerce ». Et le rapporteur M. Raoul Peret, en affirmant que les professions libérales ne seraient pas soumises à l'impôt, ajoutait :

« Les patentables ne seront assujettis que s'ils font acte de commerce. On laisse ainsi de côté quelques-unes des professions figurant exclusi-

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

vement au tableau D de la loi du 15 juillet 1880 sur les patentes, parce que les personnes qui exercent ces professions n'ont certainement pas, sauf de très rares exceptions, trouvé dans les événements de la guerre une source d'enrichissement. »

Depuis cette déclaration précise, rien n'a été dit qui pût permettre de conclure à une modification dans l'esprit du législateur.

Au Sénat, le rapporteur M. Aimond émettait les mêmes pensées en disant qu'il ne s'agissait que des personnes qui ont accompli « leurs opérations commerciales habituelles et à qui la guerre a procuré tout naturellement des bénéfices supplémentaires ».

***

Si le Parlement avait eu le moindre doute à cet égard, il aurait institué pour les professions libérales un autre mode de calcul que le forfait de 6 p. 100 sur les capitaux engagés, puisque le médecin n'engage pas de capitaux dans son cabinet comme un commercant ou un industriel, ou celui de 5000 francs qui soumettrait à la contribution tous les médecins gagnant plus de 5 000 francs par an.

Si le Parlement avait voulu soumettre les professions libérales aux bénéfices de guerre, il aurait pris soin de garantir l'obligation au secret professionnel.

Quand on a établi les impôts cédulaires sur le revenu par la loi du 31 juillet 1917, on a eu soin de prévoir qu'au cas de désaccord entre l'administration et les contribuables les tribunaux devraient tenir compte de l'obligation au secret (article 35) pour fixer l'imposition.

Puisque le législateur n'a pas voté cette disposition en matière de bénéfices de guerre, c'est évidemment qu'il ne prévoyait pas que les tribunaux administratifs soumettraient un jour les médecins à la contribution extraordinaire, ce qui est contraire à l'esprit de la loi et aux exigences de la santé publique.

ADRIEN PEYTEL,
*Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*





# SCÈNES MÉDICALES

## UN CHAHUT A LA FACULTÉ

Le quartier est en effervescence. Un de ces périodiques et traditionnels conflits entre maître et élèves entretient l'agitation depuis quelque temps. Des étudiants persistent à troubler les cours d'un professeur. Les journaux en ont parlé et ont attiré la foule. Il a fallu recourir à la manière forte.

Le grande grille de la Faculté, imposante dans sa hauteur massive, est fermée et gardée par des « municipaux ». A travers les barreaux, on voit des gardes de Paris campés en réserve dans la cour intérieure. Enveloppés dans leurs pèlerines qui recouvrent buffleteries et cuivres des uniformes, ils se promènent entre les faisceaux formés. Dans la rue, au milieu des badauds qui regardent et s'amassent, circulent des sergots, des agents en bourgeois et quelques officiers de paix aux blancs galons d'un éclat scintillant.

De temps en temps quelques manifestants goguenards ou excités sortent des sifflets à roulettes ou scandent sur l'air habituel des cris hostiles. C'est le signal d'une bagarre. On voit partir des agents à bicyclette. Les « brigades centrales » vont donner. Elles s'avancent en masses compactes et menaçantes. Tout le monde se sauve. Des retardataires ou quelques mauvaises têtes sont refoulés de façon un peu rude derrière les barrages de police d'où s'élèvent au loin des clameurs.

Dans la galerie latérale de la Faculté où trônent les bustes des anciens maîtres impassibles, habitués à semblables manifestations, tout est calme. Comme d'habitude, professeurs et élèves passent, allant à leurs cours ou à la bibliothèque. Par groupes, se promènent des manifestants platoniques. Ils regardent et commentent les événements. Le bruit court qu'à l'amphithéâtre occupé militairement, le chahut fut intense : vociférations, tumulte, projectiles alimentaires variés, pugilat, arrestations. On dit que l'apparition du doyen resta sans effet, qu'un professeur populaire voulut intervenir et que, sous les acclamations, sa voix et ses efforts se perdirent dans la tourmente. On blague et on « rigole ». Un camarade arrive et, devant ce déploiement de troupes, s'exclame qu'il est à la caserne. Les autres de riposter : « T'en fais pas. La guerre est finie. » Un vieil étudiant, un peu poncif, rappelle gravement que, dans pareilles circonstances, le doyen, autrefois, revêtit sa robe rouge et se dressa devant la police qui voulait entrer. « Tel devant les Barbares... » Mais il est interrompu par le cri strident de quelques étudiantes plus ou moins régulières qui cherchent à attirer l'attention. Elles rient largement, en montrant leur éclatante dentition. Quelques P. C. N. égarés s'excitent et conspuent de leurs hou, hou, sans savoir ce dont il s'agit. Ils se joignent à la bagarre quand un manifestant poursuivi par les « flics » se précipite dans la galerie. Ils l'acclament, l'entourent, le protègent. Très dignes, Ils proclament que la Faculté est un « asile inviolable » et se déclarent prêts à le défendre...

A la longue, l'enthousiasme faiblit. Manifestants et police se calment. La nuit vient. On s'apaise et tout finit par un feu de joie dans la cour de la Faculté. Sous les yeux des sergots et des gardes qui rient placidement, on brûle des journaux hostiles. Tout autour se déroule une farandole. Sur les murs éclairés par les flammèches se détachent des ombres qui s'agitent entre Bichat et Brouardel, indulgents et ironiques dans leur impassibilité.

Dr Pierre Maurel (de la Bourboule).

# LES NOUVEAUX PROFESSEURS

## LE PROFESSEUR ANDRÉ LATARJET

Dans une suggestive leçon qu'a publiée tout récemment le *Journal of American Medical Association*, le grand



Le professeur LATARJET.

chirurgien américain W.-J. Mayo a apporté à la cause de l'anatomie et de l'embryologie l'appui de sa haute autorité. « Si j'avais, dit-il, à écrire un livre, je prendrais comme sujet l'histoire des rapports indispensables de l'œuvre du chirurgien d'aujourd'hui avec l'embryologie, l'anatomie et la physiologie », et dans des pages qu'il faudrait répandre, le grand chirurgien de Rochester montre l'intérêt capital que la science embryologique et la science anatomique, envisagées au sens moderne, présentent pour la pratique chirurgicale, spécialement pour la chirurgie abdominale.

Dans une Faculté de médecine, l'anatomie et l'embryologie doivent être enseignées par des anatomistes de carrière. C'est là une condition indispensable du développement de ces sciences. Sur cette notion évidente l'accord est aujourd'hui presque complet. Mais tout aussi évidente est, pour le professeur d'anatomie d'une Faculté de médecine, la nécessité, sinon d'avoir été chirurgien, tout au moins d'être très averti des problèmes de la chirurgie moderne. C'est à cette condition seulement, que l'enseignement qu'il donnera de l'anatomie pourra constituer la base solide sur laquelle s'appuiera toute la formation de nos chirurgiens. Tout en conservant à son enseignement le caractère hautement scientifique qu'il doit avoir, le professeur d'anatomie ne doit pas oublier qu'il est un des éléments essentiels du développement chirurgical des jeunes et qu'il est responsable ainsi d'un véritable service d'utilité sociale.

Le jeune professeur auquel la Faculté de Lyon vient de confier l'enseignement de l'anatomie, réalise le type du professeur d'anatomie que les chirurgiens modernes demandent avec tant de raison. D'éducation première

## LES NOUVEAUX PROFESSEURS *(Suite)*

chirurgicale, — sa thèse importante sur les pharyngectomies le prouve, — André Latarjet s'est vite orienté vers l'anatomie et l'embryologie pures. Mais chez lui l'empreinte première ne s'est heureusement jamais effacée, si bien que, la guerre venue, il a pu, comme quelques autres anatomistes, assumer immédiatement, avec un succès éclatant, de lourdes charges chirurgicales dans les ambulances du front.

C'est en anatomiste et en chirurgien que Latarjet a abordé l'étude d'un grand nombre de points d'anatomie et d'embryologie, spécialement d'anatomie abdominale. Ses travaux sur la *vascularisation de l'intestin* sont aujourd'hui classiques, aussi bien dans l'ordre de l'anatomie comparée qu'au point de vue chirurgical. On lui doit une étude précise des *circulations du thymus*, du *corps thyroïde*, de l'*uretère* ; il a donné une description du *système veineux du pylore* et montré son importance en chirurgie opératoire.

Un peu avant la guerre, il avait entrepris avec plusieurs de ses élèves une série de recherches sur l'anatomie médico-chirurgicale du *système nerveux sympathique* ; ces travaux, repris depuis la démobilisation, sont d'un intérêt particulièrement grand si on envisage l'avenir immense qui s'offre pour la chirurgie nerveuse.

A l'architecture, à la morphogenèse et à la physiologie du *système osseux*, le jeune professeur a consacré de nombreuses et difficiles recherches. Au cours de celles-ci il a utilisé des moyens expérimentaux multiples, par exemple l'action des rayons X, montrant ainsi que l'anatomie, comme l'histologie, devant être vivante et expérimentale, avait à utiliser tous les moyens que la science par excellence de la vie, la physiologie, met à la disposition du chercheur.

Dans son enseignement oral, André Latarjet a montré qu'il était le digne élève de son maître, le professeur Testut, l'incomparable enseigneur de l'anatomie. Il a su, d'autre part, grouper autour de lui une élite de jeunes chirurgiens. On peut affirmer que sous sa direction, l'École anatomique lyonnaise saura adapter aux conditions et aux besoins nouveaux les traditions de clarté, de travail et de science qui ont toujours été les siennes.

A. POLICARD.

# LE MOUVEMENT MÉDICAL

## LE MOUVEMENT MÉDICAL AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Par M. le Dr A. PRAUM.

Avec un sensible retard, les rapports du Collège médical et des médecins-inspecteurs sur la situation sanitaire pour l'année 1918 viennent d'être publiés.

Nous y constatons que, parmi les maladies sujettes à déclaration, la fièvre typhoïde marche à la tête. Tantôt il y eut des épidémies de contact, tantôt les laiteries étaient la cause de la propagation. On s'est rendu compte que l'isolement rigoureux, la désinfection courante de tous les instants, l'apport même d'un garde-malade stylé — et, à défaut de tout ceci, l'hospitalisation du premier cas, — mesures qui auraient dû être de rigueur, ne sont pas réalisables dans les milieux campagnards, où la malpropreté, l'ignorance et l'incurie règnent en souveraines. Quant aux moyens prophylactiques que la lutte hygiénique doit opposer au flot toujours montant d'une épidémie naissante, la vaccination et la revaccination antityphiques s'imposent. A ce sujet, le Luxembourg est particulièrement reconnaissant à M. le professeur Vincent, qui a mis à la disposition du laboratoire bactériologique une quantité suffisante de vaccin TAB, distribué aussitôt aux médecins intéressés. La population accepte de bon gré les vaccinations ; elles sont en quelque sorte imposées aux porteurs de germes, comme unique moyen de les guérir (Voy. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, IVe série, tome XXIX, no 7, Séance du 27 septembre 1919, p. 1239).

La méningite cérébro-spinale épidémique et la dysenterie, affections inconnues jusqu'ici chez nous, firent leur apparition, avec le paratyphus B. Elles disparurent comme par enchantement, fait que le Collège médical met en rapport avec le départ des troupes d'occupation américaines.

Le Collège médical signale une recrudescence des maladies vénériennes. Souvent leur traitement est fruste et irrationnel et reste incomplet, au détriment du malade et des générations futures. Malheureusement, pour combattre ces affections, on ne peut pas compter sur un mouvement populaire comparable à la lutte antituberculeuse ; les uns s'abstiennent par un esprit de fausse pudibonderie ; les autres n'attribuent pas à ces maladies l'énorme importance qu'elles méritent. Elles sont cependant bien plus dangereuses que la tuberculose : celle-ci ne se transmet que difficilement, par des contacts prolongés, favorisés par des conditions hygiéniques et sociales défectueuses. Les maladies vénériennes, au contraire, se propagent avec une facilité extrême. Tandis que la tuberculose doit nécessairement disparaître grâce à l'amélioration des conditions de vie, cette même circonstance favorise plutôt la dissémination des contages vénériens. Malheureusement ces maladies sont secrètes, en ce sens que la victime peut les dissimuler, voire les ignorer, et constituer un agent de propagation d'autant plus dangereux qu'on ne peut pas se mettre en garde contre lui. Le Gouvernement luxembourgeois a mis la question à l'étude ; la création de dispensaires pratiques et gratuits sera probablement la première mesure qu'il prendra.

La grippe a fait invasion chez nous fin 1918. Elle s'est

## LE MOUVEMENT MÉDICAL *(Suite)*

attaquée d'emblée à toutes les classes sociales et à tous les âges. Elle a été bien meurtrière, et elle a fait des ravages surtout parmi la classe ouvrière. Nous la retrouverons en 1919 avec un second retour offensif, très violent encore.

La tuberculose a fait des progrès, grâce aux misères et privations endurées pendant les années de guerre.

La maladie de l'œdème, constatée en 1917, a disparu.

Le relevé des maladies contagieuses déclarées en 1918 relate : diphtérie : 264 cas, 21 décès; fièvre typhoïde : 251 (32) ; scarlatine : 125 (6) ; dysenterie : 32 (8) ; fièvre puerpérale : 10 (4) ; méningite épidémique : 8 (4) ; la disproportion entre la faible morbidité et la grande mortalité s'explique par le fait que la déclaration est exclusivement imposée au médecin traitant ; pour les cas légers, où l'intervention du médecin ne se produit qu'exceptionnellement, la déclaration ne se fait pas.

La vaccination et la revaccination antivarioliques, pratiquées à l'aide d'un vaccin préparé au laboratoire bactériologique, accusent 4 846 succès sur 5 740 opérations, 468 insuccès et 426 résultats inconnus.

Le service de désinfection a procédé à 620 désinfections dont 334 pour cause de tuberculose. Les familles ne font aucune difficulté à déclarer cette affection; elles exigent de leur médecin traitant le certificat *ad hoc*, nécessaire pour obtenir la gratuité de la désinfection. C'est une preuve éclatante que le public ne fait pas un cas énorme du secret médical, du moment que sa violation raisonnable lui assure un avantage hygiénique.

Le *Mémorial* ou journal officiel du Luxembourg publie la liste du corps médical pour l'année 1920. Il y a au Luxembourg 129 médecins, 24 dentistes, 40 pharmaciens propriétaires d'une pharmacie et 54 pharmaciens sans officine, 2 droguistes, 42 vétérinaires et 199 sages-femmes. Aux frontières, 19 médecins, 4 vétérinaires et 25 sages-femmes luxembourgeois sont autorisés à pratiquer en France, en vertu de la convention du 30 septembre 1879 ; 7 médecins et 25 sages-femmes luxembourgeois peuvent pratiquer dans les localités limitrophes belges, en vertu de la convention du 31 mai-3 juin 1879.

## NOUVELLES

**Congrès français d'oto-rhino-laryngologie** (du lundi 10 au jeudi 13 mai 1920). — Président sortant : M. BAR (de Nice) ; président annuel : M. le professeur SIEUR (de Paris) ; vice-président : M. MOURET (de Montpellier).

La session annuelle de la Société s'ouvrira le lundi 10 mai 1920, à 9 heures du matin, à Paris, hôtel des Sociétés savantes, rue Danton, 8.

Questions à l'ordre du jour :

1° *Radium et radiothérapie des tumeurs en oto-rhino-laryngologie.* Rapporteurs : MM. LOMBARD et SARGNON ;

2° *Kystes paradentaires du maxillaire supérieur.* Rapporteur : M. JACQUES.

**Congrès de Monaco.** — L'ouverture générale des congrès aura lieu le 15 avril prochain, d'après le programme suivant :

A. CONGRÈS SCIENTIFIQUES. — 15. *Matin* : séance d'ouverture ; *soir* : hydrologie.

16. *Matin* : villes d'eau ; *soir* : hydrologie.

17. *Matin* : hydrologie ; *soir* : villes d'eaux.

19. *Matin* : villes d'eau ; *soir* : hydrologie.

20. *Matin* : thalassothérapie ; *soir* : villes d'eaux.

21. *Matin* : climatologie ; *soir* : thalassothérapie.

22. *Matin* : thalassothérapie ; *soir* : climatologie.

23. *Matin* : tourisme ; *soir* : hygiène et climatologie.

## NOUVELLES *(Suite)*

24. *Matin* : climatologie ; *soir* : séance de clôture.

B. CONGRÈS DE L'ALPINISME. — Ouverture le 1er mai.

C. L'EXPOSITION sera inaugurée le 14 avril, la veille de la date du début des Congrès scientifiques.

AVANTAGES OBTENUS POUR LES CONGRESSISTES. — La Compagnie P.-L.-M. leur accorde une prorogation de la validité des billets de retour, qui seront valables du 12 avril au 17 mai. Un train spécial sera mis à leur disposition le 12 avril à 8 heures du soir. De plus, le Comité local d'organisation a prévu un crédit spécial qui leur permettra de rembourser aux adhérents, à leur arrivée à Monaco, 25 p. 100 des frais de leur voyage. Ce qui équivaudra à la réduction de 50 p. 100 sur les chemins de fer qui était toujours accordée aux congressistes avant la guerre, et que les circonstances actuelles n'ont pas permis d'obtenir des Compagnies de chemins de fer.

Pour renseignements, écrire à M. le Dr Victor Gardette, administrateur général des Congrès, à l'Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques, Paris.

**Aéronautique.** — Il est institué auprès du sous-secrétariat d'Etat une commission consultative médicale : M. le Dr Georges Guillain, membre de l'Académie de médecine, en est nommé président, et M. le professeur Pierre Duval, vice-président. En sont nommés membres : MM. André Broca, Jean Camus, Crouzon, Cantonnet, Charles Flandin, Robert Foy, Cl. Vincent, Garsaux et Mathieu de Fossey. M. Mathieu de Fossey remplira les fonctions de secrétaire.

**Supplément du Codex.** — Le supplément du *Codex*, en vigueur à partir du 1er avril 1920, contient quelques indications intéressant le corps médical. M. Freyssinge les a résumées dans un petit aide-mémoire, actuellement sous presse ; il sera adressé gracieusement à tout médecin qui en fera la demande, 6, rue Abel, à Paris, en se recommandant de ce journal.

**Laboratoire de sérologie** (direction Leredde et Rubinstein), 54, rue Saussure (XVIIe). Métro Rome.

M. Rubinstein, chef du laboratoire, fera, du 22 avril au 20 mai un cours sur la *sérologie appliquée à la clinique*. Les cours publics auront lieu à 14 heures les mardis, jeudis et samedis et seront suivis, *pour les élèves inscrits*, de travaux pratiques et de manipulations. Le laboratoire est également ouvert à ceux-ci les autres jours de la semaine.

Le nombre des inscriptions est limité à dix. Prix à verser : 150 francs.

Le programme des leçons sera envoyé sur demande.

**Enseignement de la radiologie médicale** (Hôpital Saint-Antoine), par le Dr A. BÉCLÈRE, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, avec la collaboration de MM. les Drs Henri Béclère, Solomon, Pierquin et Ménagé.

Cours quotidien du *dimanche* 11 au *dimanche* 25 *avril*.

Matin, 9 heures : Enseignement des notions théoriques et techniques indispensables à la pratique de la radioscopie, de la radiographie et de la radiothérapie.

Matin, 10 heures : Exercices pratiques de radioscopie, particulièrement appliqués à l'exploration des organes thoraciques et abdominaux.

Soir, 2 heures : Exercices pratiques de radiographie, simple et stéréoscopique, des diverses régions.

Le cours théorique est ouvert à tous les étudiants et docteurs en médecine ; il commencera le *dimanche* 11 *avril*, et par exception à 10 *heures du matin*, dans la salle de conférences de la Maternité de l'hôpital Saint-Antoine.

Le droit d'inscription pour les exercices pratiques de radioscopie et de radiographie est de 150 francs et sera acquitté entre les mains du chef du laboratoire, M. le Dr Solomon. Ces exercices auront lieu à partir du lundi 12 avril. (En raison du nombre forcément restreint des personnes qui pourront y participer simultanément, on est prié de s'inscrire le plus tôt possible.)

**Nouveau tarif des frais de séjour à la Maison municipale de santé** (Maison Dubois). — Dans sa dernière session, le Conseil municipal de Paris a fixé, ainsi qu'il suit, le tarif des frais de séjour : Chambres à 2, 3 et 4 lits (suivant la situation), médecine, 13 francs ; chirurgie, 14 francs.

Chambres à 2 et 3 lits (suivant la situation), médecine, 14 francs ; chirurgie 16 francs.

Chambre particulière (suivant la situation de la chambre), médecine, 19 francs.

Chambre particulière (suivant la situation de la chambre, médecine, 20 francs ; chirurgie, 21 francs.

Chambre particulière (suivant la situation de la chambre), médecine, 21 francs ; chirurgie, 23 francs.

Appartement occupé par une seule personne, médecine, 23 francs ; chirurgie, 25 francs.

Pour une deuxième personne accompagnant le malade en appartement, médecine, 11 francs ; chirurgie, 11 francs.

En ce qui concerne les services de chirurgie, les frais de salle d'opération sont désormais ainsi fixés :

50 francs pour les chambres à 14 francs ;

75 francs pour les chambres à 16 francs ;

100 francs pour les chambres particulières et les appartements.

Les frais ci-dessus comprennent la rétribution pour les gardes spéciales, il y a suppression définitive des gardes-malades externes.

**Avis aux fabricants de spécialités.** — M. le Dr Lacroix à Trois-Pistoles (province de Québec), Canada, désire recevoir des échantillons des principales spécialités pharmaceutiques françaises parce qu'il aurait le désir « de pousser les remèdes français ».

**Hôpital Necker.** — Le Conseil municipal de Paris a émis un avis favorable à l'agrandissement du service de *Clinique des voies urinaires*, « à la condition expresse que l'Assistance publique obtiendra du Pari mutuel la subvention proportionnelle à l'accroissement du prix de revient, soit 400 000 francs ». — D'après le devis de décembre 1919, la dépense totale s'élèverait actuellement à 955 680 francs. Le professeur Legueu a déjà versé une somme de 50 000 francs.

**Conférences de clinique chirurgicale** (HÔPITAL DE LA PITIÉ). — M. le Dr Paul Thiéry, agrégé, a commencé ses leçons pratiques de clinique chirurgicale (service no 9) ; tous les matins à 9 h. 30.

**Leçons de gynécologie médicale** (HÔTEL-DIEU). — M. le Dr Paul Dalché commencera ses leçons cliniques sur les maladies des femmes le 15 avril à 10 heures, salle Sainte-Marie, et les continuera les jeudis suivants.

**La commémoration de Williot à l'Université libre de Lille.** — Pendant l'occupation allemande, un pharmacien de Roubaix, Joseph Williot, eut l'héroïsme de publier un

## NOUVELLES *(Suite)*

journal, *l'Oiseau de France*, qui soutint le courage des populations du Nord pendant la douloureuse épreuve. Traqué par les Boches, emprisonné en Allemagne, Williot est mort victime des barbares, au moment où il était enfin libéré par la victoire.

Pour honorer sa glorieuse mémoire, la Faculté libre de médecine et de pharmacie de Lille, où il professa, vient de lui élever un buste.

Cette cérémonie, à laquelle assistaient le recteur de l'Académie de Lille, les évêques de Lille, d'Arras et de Cambrai, le recteur de l'Université libre, et un très grand nombre de personnalités lilloises et roubaisiennes, fut un bel exemple de cette union sacrée qui soutint nos compatriotes du Nord pendant leur martyre.

**Comité consultatif de l'enseignement public.** — MM. Hugounenq, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, et Sigalas, doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux, ont été nommés membres de la Commission de médecine et de pharmacie du Comité consultatif de l'enseignement public au ministère de l'Instruction publique.

### MEMENTO DU MÉDECIN

6 Avril. — *Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours de médaille d'or de l'internat en pharmacie.

8 Avril. — *Paris et province.* Examen d'équivalence des études pour les étudiants étrangers.

10 Avril. — *Lyon.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

12 Avril. — *Paris.* Ouverture du cours d'opérations oto-rhino-laryngologiques, par MM. Halphen, Bouget, Dufourmentel, Miégeville, Bonnet, à l'amphithéâtre d'anatomie, 17, rue du Fer-à-Moulin.

12 Avril. — *Marseille.* Dernier délai d'inscription pour le concours de l'externat des hôpitaux de Marseille.

12 Avril. — *Paris.* Concours de l'internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.

12 Avril. — *Paris.* Hôtel-Dieu, à 10 heures (service de M. le professeur Roger). M. le Dr Trémolières : Conférence sur le diagnostic des septicémies.

*Paris.* Hôpital Laënnec, à 10 heures. M. le Dr Jousset : Leçon clinique sur la tuberculose.

*Paris.* Faculté de médecine, à 1 h. 30 : Ouverture du cours de chirurgie du tube digestif par M. le Dr Leveuf, prosecteur.

*Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret, agrégé : L'ictère grave.

13 Avril. — *Paris.* Hôtel-Dieu, à 10 heures (service de M. le professeur Roger), M. le Dr Codlewski : Conférence sur l'hémoculture et le séro-diagnostic.

*Paris.* Hôpital Laënnec, à 10 heures M. le Dr Lereboullet : Leçon clinique avec présentation de malades.

13 Avril. — *Lyon.* Concours pour la place de chef de clinique médicale à la Faculté de Lyon.

15 Avril. — *Paris.* Dernier délai d'inscription pour le congrès des sociétés savantes à Strasbourg (inscription au ministère de l'Instruction publique, 3e bureau de l'enseignement supérieur).

15 Avril. — *Rouen.* Ouverture du concours pour la nomination de deux médecins adjoints des hospices civils.

15 Avril. — *Monaco.* Congrès de Monaco.

19 Avril. — *Lyon.* Concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

19 Avril. — *Paris.* Concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris.

*Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***La morphologie humaine***, sa genèse, son état actuel, ses applications, par A. Arone. Un vol. in-12, de 352 p. (Chez *Maloine et fils*, Paris).

La genèse de la morphologie humaine est examinée dans la première partie du livre. L'auteur commence par définir la morphologie et la rapproche de l'évolutionisme ; il rappelle ce qu'il en était de la symbolique et de la philosophie biologique dans les cosmogonies antiques ; ainsi que du transformisme pendant le moyen âge, la Renaissance et le XVIIIe siècle ; ainsi que de la théorie des milieux et de l'idée d'évolution chez les philosophes et les sociologues du XVIIIe siècle ; ainsi que les œuvres de Lamarck et de Darwin.

Dans le seconde partie (livre II), M. Arone s'étend avec juste raison sur l'œuvre du Dr Sigaud, de Lyon, le chef de l'École morphologique française, sans négliger l'œuvre de Mme Bessonnet-Favre, ni celle de Giovanni, de Padoue.

Travail synthétique intéressant, concernant une science d'où peuvent découler nombre d'applications sociologiques et médicales. H.

***Les psychoses cocaïniques***, par H. Piouffle. 1 vol. in-8o avec 5 pl., 12 fr. (*Librairie Maloine*).

Il appartenait à un thérapeute autorisé des intoxications volontaires d'écrire une étude clinique sur les *Psychoses cocaïniques*.

Le Dr Piouffle vient de faire paraître un livre sur les *Psychoses cocaïniques*. Cet ouvrage sera lu avec fruit par *tous les praticiens pour lesquels il a été spécialement écrit*. Il leur apprendra à faire le diagnostic de troubles nerveux et mentaux dont l'étiologie est souvent ignorée. Il enseignera au grand public les méfaits de la cocaïne et le danger des drogues euphoristiques.

***La méthode Lo Monaco***, par le Dr R. de Médevielle. Un vol. in-12 de 120 pages. Prix : 4 francs (Chez *Maloine et fils*, Paris).

L'auteur a commencé par expérimenter dans une famille italienne et ensuite chez de nombreux tuberculeux (méningitiques, pulmonaires) la méthode du directeur de l'Institut de chimie physiologique de Rome, méthode consistant, comme on le sait, à traiter la tuberculose par les injections intramusculaires et endoveineuses de saccharose. Cette publication s'ouvre par une préface due à la plume du professeur Lo Monaco, ainsi que par une adresse de M. de Médevielle aux praticiens de France. Ces deux auteurs attestent le plus grand bien de ce traitement nouveau. Des observations sont produites, ainsi que des renseignements précis sur « la saccharisation en clinique » (dans les pleurésies, les ascites, péricardites, gastrites, choléra, grippe, bronchites fétides, etc.), et sur la technique qu'il convient de suivre. H.

***La théorie atomique***, par sir J.-J. Thomson, traduit de l'anglais par M. Ch. Moureu. Une brochure in-8, de 57 pages (*Gauthier-Villars, édit., Paris*).

« L'intérêt en est passionnant », dit dans sa courte préface le traducteur, et c'est la vérité. A quiconque possède les notions physico-chimiques suffisantes pour suivre l'auteur dans ses conceptions, je conseille la lecture de ces courtes pages. Nous sommes loin de Démocrite et de Lucrèce, et c'est vraiment un motif d'admiration de l'intelligence humaine, que les progrès faits depuis un quart de siècle dans l'étude de la constitution intime des corps. Ce n'est plus la composition de la molécule qui exerce la sagacité des physiciens, voilà qu'ils s'attaquent à l'atome lui-même, qu'ils dissèquent « l'insécable », et ils avancent dans cette étude avec une précision, une sûreté que pourraient leur envier bien des savants attelés à des besognes en apparence plus simples. C'est tout simplement merveilleux. G. Linossier.

***La rachianesthésie générale***, par le professeur Th. Jonnesco, membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris, ancien recteur de l'Université de Bucarest. Un vol. de 128 pages, 4 fr. net. (*Masson et Cie, édit. à Paris*).

Dès la découverte de la stovaïne qui, moins dangereuse que la cocaïne, remplaça avantageusement celle-ci comme anesthésiant, le professeur Jonnesco défendit énergiquement cette thèse que la rachianesthésie, alors limitée à la partie inférieure du corps, pouvait être étendue à tous les segments des pieds à la tête.

Ses recherches pratiques de laboratoire, ses expériences s'orientèrent dans ce sens, et il lui apparut nettement que la solution anesthésiante de stovaïne-strychnine pouvait être supportée par les centres nerveux.

Le professeur Jonnesco ne cessa de transformer les méthodes et entra alors dans la voie des applications ; les conséquences tardives de l'anesthésie générale purent être étudiées avec soin, ce qui permet de dégager aujourd'hui des conclusions définitives. M.

# MÉDECINE PRATIQUE

## RADIOLOGIE DE LA RECALCIFICATION

### *Toute préparation liquide ou toute préparation de sels de chaux solubles est inefficace*

Bien avant la méthode de Ferrier, les sels de chaux étaient employés couramment dans le traitement de la tuberculose. Les médecins, à défaut d'autres moyens, les prescrivaient sans confiance et le malade les absorbait sans résultat. Les sels de chaux solubles étaient rapidement et intégralement éliminés. Il n'est plus permis, devant les conclusions scientifiques de l'expérimentation et de la radiologie, d'avoir recours à des préparations aussi inefficaces. Nous disposons de sels de chaux qui ont fait leurs preuves et tous nos tuberculeux au début guérissent ou sont toujours améliorés par une recalcification convenablement dirigée.

Nous connaissons l'importance des indications diététiques et des indications de l'hygiène, il n'y a pas lieu d'y revenir ici. Seul le choix des sels de chaux nous intéresse dans cet article. On a dû rejeter le chlorure de calcium et les phosphates monobasiques. Les glycéros, les chlorhydrophosphates, les lactophosphates sont absolument inactifs. Le carbonate de chaux, les phosphates tricalciques, etc., donnent au contraire d'excellents résultats. Le mécanisme de leur action thérapeutique a fait l'objet de recherches assez nombreuses, mais la question n'est pas complètement élucidée. Il ne nous reste qu'à nous incliner devant les résultats de l'expérimentation et de la clinique et nous devons nous en tenir, jusqu'à nouvel ordre, aux principes essentiels d'une méthode qui, bien appliquée, assure des résultats constants et qui, mal comprise, aboutit à un échec certain. Cet échec est une perte de temps, d'ailleurs préjudiciable aux malades. Il serait superflu de revenir sur ce sujet si l'on n'assistait chaque jour à l'apparition, dans le commerce, de préparations contraires à ces règles générales et qui peuvent compromettre le succès de la recalcification.

Les progrès de la radiologie nous apportent un nouvel appoint. A l'examen radiologique du thorax, on peut apercevoir au niveau du hile, ou, selon le cas, dans le tissu pulmonaire, les ganglions et plus rarement près de la plèvre, on peut apercevoir des taches plus ou moins opaques avec des bords aux contours variables. Volume: un grain de plomb à une balle de fusil. Le Dr Darbois a signalé, dans une communication à la Société de radiologie, l'intérêt qui doit s'attacher à l'étude des calcifications pleuro-pulmonaires. Il a bien montré comment ces calcifications permettent de suivre l'évolution de la maladie. En se servant d'un petit diaphragme, les lésions locales sont visibles avec assez de netteté, surtout pour les calcifications pleurales, qui sont, en général, plus près de l'écran. La guérison se caractérise par l'intensité de la tache centrale, par des bords très nets, qui indiquent que le tissu périphérique est adhérent et n'est pas séparé du centre par du pus. Le ramollissement se manifeste par des bords dégradés et par des rayons d'ombres claires divisant la tache opaque. On conçoit que par des examens successifs et répétés il soit possible de constater, de suivre l'évolution de la lésion locale et même, dans une bonne mesure, de prévoir le pronostic par le degré des signes bien décrits par le Dr Darbois.

Ces progrès radiologiques finissent de faire disparaître ce qui pouvait subsister de trop théorique dans la décalcification et la recalcification, telles que nous les comprenons actuellement. C'est l'image radiologique à la main, pour ainsi dire, que nous pouvons apprécier la marche de la calcification qui signe la guérison avec une tache très opaque et des bords nets et qui, avec des caractères opposés, nous signale le ramollissement ou nous annonce des poussées évolutives.

Les importants travaux du professeur Delorme sur l' « ostéoporose » des blessés de guerre aboutissent aux mêmes constatations scientifiques.

La cure de recalcification est maintenant classique. Dans une monographie récente (*la Cure de recalcification*, sa technique, ses indications, ses résultats), le Dr Sergent précise les conditions du succès dans le traitement recalcifiant. Il condamne les sels de chaux solubles et préconise les associations médicamenteuses des sels de chaux avec l'adrénaline, l'extrait pancréatique, etc.

Comme conclusion, nous devons instituer le traitement de Ferrier par l'emploi de préparations calciques mais en rejetant les sels solubles. La Tricalcine pure ou associée à divers médicaments réalise parfaitement la formule de Ferrier, dont la réputation fut, de ce fait, très rapide.

La calcification se manifeste déjà au bout de quelques semaines dans les cas heureux, et le plus souvent plusieurs lésions se cicatrisent assez vite dans les cas les plus graves.

Ces résultats sont, on le voit, d'un grand intérêt pour nous. Ils sont pleins de promesses pour l'avenir. Ils nous dénoncent les inconvénients d'une thérapeutique jugée inefficace et ils nous confirment enfin que, parmi les sels de chaux, les sels insolubles se montrent seuls pratiquement utilisables pour une bonne recalcification.

Dr B.

# VARIÉTÉS

## LA MOUCHE CHEZ LES ANCIENS

**Par le Dr V. NICLOT.**

*Ses fastes. — La vie antique et le péril fécal. — La vie citadine. — La vie rurale. — Quelques pratiques thérapeutiques.*

*Biologie. — Lucien, Aristote.*

*La lutte contre la mouche. Divinités alexitères. — Moyens mécaniques :* Puer abige muscas. *Tissus protecteurs. — Procédés empiriques de destruction.*

*Calvi momordit Musca nudatum caput.*
(PHÈDRE, liv. V, fab. 3.)

Les Achéens assiégeant Ilion dans la plaine du Scamandre apparaissent à Homère (1) « comme toutes ces tribus de mouches pressées qui vaguent dans les étables des pâtres, à la saison printanière, quand le lait fume dans les jattes ».

Il parle ailleurs de ce compagnon habituel et accepté de la vie antique, accusant son impudence, mais célébrant plutôt sa vaillance, son humeur combattive et sanguinaire, qu'Athénée infuse à Ménélas avant le combat (2). Sa vivacité est proverbiale : « La tortue qui veut attraper les mouches ».

Lucien a composé à son endroit un « éloge » d'un atticisme souriant : « nourrie avec l'homme, sa commensale et sa convive, sauf à l'huile, elle goûte à tous les aliments de sa table » (3).

Familiarité que ne manque pas de lui reprocher la moderne et savante hygiène. Mais Lucien est dans la tradition méditerranéenne : tout riverain reconnaît une amie d'enfance, avec laquelle il a accoutumé d'être « compain au même chanteau et parsonnier à communs pot, sel et dépense » ; malgré quelques épithètes péjoratives qui la repoussent comme un hôte malpropre, un « méchaut animal d'une race méprisée » (4), la presse à sou endroit n'est point mauvaise, que l'anachronisme me soit pardonné.

C'est ici une curieuse avertie, quoique rebelle à toute discipline (5), là une cliente obsédante aux dépens d'un patron irrité, ou une inutile au caquet présomptueux, mais c'est aussi Myia, la femme exquise, amoureuse d'Endymion, que Phœbé jalouse métamorphosa et qui n'a point oublié de bourdonner sa passion aux jouvenceaux dont l'épiderme est poli, « soëf et précieux ».

C'est encore la Sagesse même, la fille de Pythagore.

Néanmoins l'envahissement de cette population parasite se hausse parfois jusqu'à devenir un fléau inquiétant. Bien connus sont les textes bibliques des plaies d'Egypte.

« Je m'en vais envoyer contre toi-même, contre tes serviteurs, contre ton peuple et contre tes maisons un mélange de ces insectes, et les maisons des Egyptiens en seront remplies et la terre sur laquelle ils seront (6). »

On pourrait, comme nous le verrons de différentes parts, relever maintes légendes analogues, *multitudine muscarum pestilentiam afferente.*

***

Le péril fécal, suivant le terme du jour, était alors général et c'est matière connexe en l'espèce, oserai-je dire.

Si l'hygiène n'était pas inconnue des anciens, celle de l'habitation, comme celle de la cité, s'offrent volontiers négligées. Dès les époques primitives, Hésiode ne laissait pas de donner à son frère d'excellents conseils :

« N'urine ni dans le courant des fleuves qui vont à la mer, ni dans les fontaines. Evite cela surtout. N'y satisfais aucun besoin : l'action ne serait pas meilleure (7). »

Ce caractère sacré des fontaines et des eaux courantes n'était pas du reste propre aux Grecs.

« Les Perses, dit Hérodote, rendent un culte aux fleuves : ils n'urinent ni ne crachent dans les rivières, ne s'y lavent même pas les mains, et ne permettent que personne y fasse rien de pareil (8). »

Hésiode, en sens inverse, conseille le lavage des mains comme un hommage rendu, avant de les traverser, « aux beaux courants des fleuves ».

Il dit encore (9) : « N'urine pas debout contre Hélios, et, de son coucher à son lever, ne le fais point encore, nu, au milieu ou en dehors du chemin, car les nuits sont aux dieux. » Deux vers que ne traduit pas Leconte de Lisle compromettent ces judicieuses maximes et prescrivent à cet homme « bien informé des choses divines » d'uriner « assis ou en s'approchant du mur de sa cour bien close ».

J'hésiterais à poursuivre si nous n'étions sous l'invocation d'un dieu « scatophage », d'Asclépios (10) : « *Stercus et urina medici sunt prandis prima* », affirme notre Rabelais.

Certes le vocabulaire hellène comme le latin, ne sont point pris au dépourvu à l'égard du vase nocturne ; il y a même le « scaphium » féminin et le « lasanum » masculin. Les puissants du jour

(1) *Iliade*, II, v. 469 et sq.
(2) *Iliade*, XVI, v. 170.
(3) *Eloge de la mouche*, § 4.
(4) PHÈDRE, liv. V, f. 3.
(5) PLAUTE, *Mercator*, v. 254. — PLINE, XXIX, 34, 2. — PLAUTE, *Pœnulus*, III, 3, v. 76. — PHÈDRE, liv. III, f. 6. — LUCIEN, *loc. cit.*, § 10 et 11.

(6) Exode, liv. VIII, quatrième plaie.
(7) *Trav. et Jours*, v. 731 et sq.
(8) Liv. I (Clio), § 138.
(9) *Loco citato*, v. 673 et sq., v. 682 et sq.
(10) ARISTOPHANE, *Plutus*, v. 706.

# VARIÉTÉS *(Suite)*

opposent le bronze de Corynthe à l'or même pour sa confection. Un monde d'esclaves les suit, *lasanum portantes*. Héliogabale, par devant, se contente de l'onyx et du marbre, par derrière il veut le bassin d'or (1).

Un vieux juge, dans les *Guêpes*, a son urinal pendu tout près à la patère : « C'est très sage et voilà, pour un homme d'âge, moyen souverain d'éviter la rétention (2). »

Plutus a comblé d'opulence la maison de Chrémyle (3) : la chaise percée du maître est devenue d'ivoire, et Carrion l'esclave a lui-même amélioré sa technique. « On ne s'essuie plus avec des pierres, mais avec des gousses d'ail, par plaisir. » Gargantua devait imaginer plus tard l'« anitergium » idéal, « l'oizon bien dumeté ».

Il faut croire, au demeurant, que certains se faisaient suivre de ce récipient confortable dans les banquets, pour qu'Athénée (4) note expressément qu'au Prytanée de Naucratis « les femmes n'étaient pas admises, sauf l'aulétride, et l'on n'apportait point de vase pour ses besoins ».

Pour Rome, nous sommes amplement informés :

« Un claquement de doigts, c'est un signe que connaît l'eunuque : il sait délicatement solliciter l'urine et diriger le pénis ivre du maître qui boit » ; s'il tarde, les coussins en sont inondés.

Sous la tente des camps, la tinette figurait ; Démosthène (5) relate en un plaidoyer que certains mauvais sujets ont vidé son contenu sur les esclaves de leur voisin.

Les renseignements sont moins abondants en ce qui touche les lieux dits d'aisances. Un vocabulaire, assez rare cependant, les prévoit et ils ont leur histoire. Prenons d'abord la grecque.

Une femme sort, déclarant à son époux : « J'ai la colique, je vais aux cabinets », alors qu'elle va vers son amant (6). Un adolescent veut échapper aux appels d'une mégère : « Laisse-moi m'arrêter au retrait. — Non, tu feras dedans (7) ». Le local se situe donc en dehors des appartements. La *cella familiarica* dont parle Vitruve est une chambre d'esclaves.

Combien précaire, en pratique, est l'éducation spéciale : pour être bref, j'offre un exemple privé et un autre public.

« Je me réveille, dit Blépyrus, pressé d'un besoin... Où trouver un endroit un peu propre pour me soulager ? Bah ! tout est bon la nuit, on ne me verra pas en posture (8). »

Plutus a multiplié les nouveaux riches. Le temple de Zeus chôme et son prêtre se plaint : « Plus un fidèle au sanctuaire, mais des dizaines de milliers qui s'y viennent exonérer le ventre. — Et ta part habituelle d'offrandes, la prends-tu ? » réplique un ironiste (9).

En Hellade, les villes pratiquaient le tout à la rue ou à la rivière. Galien remarque la mauvaise qualité de la pêche aux embouchures souillées par les déchets des citadins. Les fragments de Dicéarque (10) nous apprennent qu'Athènes était « sans eau, mal bâtie de vieilles constructions, d'habitations rarement commodes, misérables pour la plupart ». Les murs, facilement perforés par les voleurs, étaient en bois, en brique crue ou en pisé, atteignant au plus un étage, sur des rues étroites et non pavées.

« Les maisons s'accrochaient aux flancs de l'Acropole selon le caprice du propriétaire, formant un dédale de ruelles dont les vieux quartiers indigènes des villes algériennes peuvent donner une idée (11). »

Nous connaissons par certains textes la création de latrines publiques : à Smyrne on les dénommait *sotiria*, appréciant leur valeur prophylactique (12) ; mais la période romaine, et tardivement, obtint seule quelques résultats dans ces soins de la voirie urbaine.

On sait que la vieille Rome était, si j'ose dire, logée à la même enseigne et que Néron invoqua ce prétexte pour l'incendier : « *Offensus deformitate veterum ædificiorum et angustiis flexurisque vicorum* (13). » Le feu purificateur dura une semaine.

Dans cette cité, cependant, de très bonne heure, l'édilité prévoyante installa des amphores particulières *in angiportis*, à des coins de ruelles (14). Macrobe apporte une référence ancienne, du temps de Lucilius. Il s'agit d'ivrognes qui vont à leurs affaires : « En route, il n'est pas de tournant de rue dont ils n'emplissent l'amphore, comme des gens qui ont la vessie pleine de vin. » Il en résulte, pour le Tibre, la présence d'un poisson délicat, le « loup », notre bar, qui « entre les deux ponts, près des rives, était en quête du bren projeté » et s'en engraissait. « Nous infectons les cours d'eau et tous les éléments de la nature (15). » Sous les empereurs, les latrines publiques et peut-être le service des vidanges furent donnés à ferme ;

(1) HORACE, sat. I, 6, v. 109. LAMPRIDE (Héliogabale).
(2) ARISTOPHANE, v. 807 et sq.
(3) ID., *Plutus*, v. 815 et sq.
(4) ATHÉNÉE, *Deipnosophist.*, liv. IV. — MARTIAL, III, 82, et XIV, 119 : *Matella fictilis* (vase d'argile).
(5) DÉMOSTHÈNE, *Contre Conon*, Exorde.
(6) ARISTOPHANE, *Fêtes de Cérès*, v. 485 et sq.
(7) ID., *Assemblée des femmes*, v., 1059 et sq. — VITRUVE VI, 7 : *La maison grecque.*
(8) ARISTOPHANE, *Assemblée des femmes*, v. 320 et sq.
(9) ID. *Plutus*, 1184 et 1185.
(10) DICÉARQUE, frag. *Géographie de la Grèce.*
(11) ALBERT MALET, La Grèce, Les Maisons, p. 108.
(12) DICT., Diverneresse.
(13) SUÉTONE, *Néron*, ch. XXXVIII.
(14) *Saturnales*, liv. II, ch. XII.
(15) PLINE, XVIII, I, I.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

on connaît la réponse de Vespasien à Titus : « Cet argent n'a pas d'odeur. — Et pourtant il sort de l'urine ». *E lotio est.*

Au temps de Domitien, cent quarante-quatre installations de cet ordre existaient à Rome. Les affermer était une spéculation recherchée : *conducere forica,* dit Juvénal (1).

Des figurations de ces latrines, parfois à stalles multiples, sont reproduites dans tous les ouvrages. Le tout à l'égout trouve des formules, au moins pour quelques villes privilégiées, Rome, Pompéi, Timgad, soit par des canalisations spéciales, soit « par des ouvertures d'espace en espace, où les habitants jetaient les immondices » (2).

Enfin la discipline militaire apparaissait soucieuse de l'hygiène. Un byzantin, l'empereur Léon, codifie ces prescriptions (3) :

« Les camps ne resteront pas longtemps au même endroit... Les immondices qui s'accumulent occasionnent à la fin des vapeurs infectes, qui corrompent la salubrité de l'air... » — « Vous ne ferez pas de latrines dans l'intérieur des camps, mais en dehors, à cause de la mauvaise odeur, surtout si vous devez y demeurer quelque temps. »

Les anciens du reste arrosent, puis balayent, comme nous (4) : *scopæ, palma, arundo* nous indiquent de quelle origine végétale se réclamait l'engin nécessaire. C'est exceptionnellement avec des rameaux de laurier que se fait la toilette du temple de Delphes (5).

La loi romaine s'efforce à diverses reprises de maintenir la propreté dans la rue (6), mais n'aboutit sans doute qu'imparfaitement, malgré que le contrevenant soit menacé par les édiles, petits ou grands, de la sanction des justes lois et dévoué, par les serpents emblématiques tracés sur les murailles, à la vindicte de tout le collège céleste : *Quisquis hic mixerit aut cacarit...*

D'autre part, en ce qui touche l'existence intérieure et l'intimité du logis, la maison romaine semble avoir progressivement aménagé le confort d'installations suffisantes, malgré le voisinage habituel de la cuisine et de la laverie, *lavatrina,* qui se fit *latrina* en transformant sa destination (7).

(1) JUVÉNAL, III, v. 28.
(2) CABANÈS, Mœurs intimes du passé, p. 439, 1re série : Propreté de la rue. — BOINVILLIERS, Dict. 1824, art. *Égouts.*
(3) Institutions militaires, XI.
(4) POLYBE, VI, 33.
(5) EURIPIDE, *Ion,* v. 103-6
(6) CABANÈS, *loc. cit.,* p. 349 et sq. : La propreté de la maison.
(7) DAREMBERG et SAGLIO, Dict. des ant., art. *Latrina.*

# VARIÉTÉS *(Suite)*

Aux champs, l'engrais domine la scène.

Devant la porte de sa demeure royale, Ulysse trouve accumulé le fumier des mulets et des bœufs qui attend d'être porté sur les cultures. Le chien Argus y repose couvert de tiques (1).

Augias, le roi des Epéens, fils du Soleil (2), avait une telle quantité de bœufs et de chèvres que « les terres demeuraient en grande partie » incultes sous le fumier du bétail ». On sait le reste. Ischomaque, dans l'exploitation rurale si exactement cataloguée par les *Économiques* de Xénophon, n'envisage nulle part le traitement des déchets stercoraux, qu'il désire accumulés en abondance.

Varron décrit avec complaisance « cette cour intérieure de la ferme jonchée de litière et de paille, que le bétail foule aux pieds, et qui devient comme une fabrique d'engrais pour les champs » (3).

La maturation s'opère dans deux fosses, où d'aucuns déversent les vidanges fécales du personnel. Columelle confirme ce dispositif et ne manque de mêler l'engrais humain, apprécié de tous, à l'animal : il conserve à part les urines, qu'il emploie au bout de six mois. Caton réserve aux jours de mauvais temps ces travaux de « sterquilinium » (4). Palladius, Pline redoutent la fétenr pour le vin ou pour les gens, mais Varon tient son fumier bien à portée. On lui rend d'ailleurs une sorte de culte. Stercutus ou Sterculus, s'il n'est Saturne même, est divinisé pour en avoir importé l'usage en Italie et « Stercoraria » est le nom d'une porte près du temple de Vesta.

L'urine, pour laquelle « les auteurs professent comme une religion » (5), s'approprie à mille destinations, ne serait-ce que comme dentifrice, et pour les matières de diverses provenances. Aetius développe en une dizaine de chapitres respectifs leurs vertus curatives. Galien, pour sa part, ne les ignore point et l'illustre médecin qui dispensait la thériaque à Marc-Aurèle fait l'éloge, contre les douleurs de dents, des excréments de l'âne triturés dans le vinaigre. La déesse Méphitis avait ses temples.

***

Il convient d'en terminer avec ces milieux nauséabonds. La mouche s'en dégageait, floride. On attribuait à ses méfaits certaine contrepartie.

Les chauves — et le personnage de Phèdre avait tort de se contenter d'une claque maladroite — frottaient leur sinciput glabre avec une feuille de figuier, le scarifiaient même, puis traitaient ensuite par des têtes de mouches fraîches, ou par du sang de ces mêmes bestioles, ou par leur cendre, mêlée au tiers de cendres végétales. La mixture se parfaisait encore avec du miel, du chou, du lait de femme (6).

Le vitiligo, les furoncles se trouvaient fort bien d'onctions de cet ordre, en conjonction avec la racine de patience.

Le comitial devait absorber vingt et une mouches rousses.

Enfin une mouche vivante autour du cou, dans un linge blanc, affirmait Mutianus, trois fois consul, était un préservatif sûr contre l'ophtalmie.

On supposait que, morte, elle renaissait de la cendre où on l'enfouissait.

Les anciens n'avaient pas inscrit le nom de la mouche dans l'arsenal de la cosmétique féminine : il est vrai qu'il s'agissait d'emplâtres en croissant, *splenia lunata*, assez différents, au peu que nous en savons (7), de « l'assassine » ou de la « passionnée », qui, surtout sous Louis XV, parsemèrent, jusqu'au « temple », le corps de nos belles coquettes et dont la marquise ponctuait sur les cartes ses ordres militaires.

***

« Elle ne naît pas telle que nous la voyons, dit Lucien (8) dans un exposé définitif, c'est d'abord un ver éclos du cadavre d'un homme ou d'un animal ; bientôt il lui vient des pieds, il lui pousse des ailes, de reptile elle devient oiseau, puis, féconde à son tour, elle produit un ver destiné à être plus tard une mouche. »

Cette description l'emporte sur l'obscure narration aristotélique :

« Les mouches sont un produit de vers qui viennent dans les excréments séparés de la litière. Ceux qui s'occupent de ces sortes de soins séparent les différentes parties du fumier et ils disent que la production des vers indique qu'il est bon à employer. Dans leur origine ces vers sont petits ; ce ne sont que des points qui rougissent ; immobiles d'abord, ils acquièrent du mouvement, mais un mouvement semblable à celui d'une plante ; bientôt, c'est un ver détaché, mais sans mouve-

(1) HOMÈRE, Od. XVII, v. 290.

(2) PAUSANIAS, liv. V, ch. I.

(3) VARRON, *De re rustica*, liv. I, ch. XIII et ch. XXXVIII. — COLUM. *Id.*, liv. I, 38 et liv. II, 15.

(4) PALLADIUS, liv. I, ch. 35. — PLINE, XIV, 27, 2. — CATON, ch. XXXIX.

(5) PLINE, XVII, 6, 1. — FESTUS, art. *Stercus*, liv. XVII. — MACROBE. sat. I., 7 ; PLINE, XXVII, 18. — CATULLE, 37, 20 (dentifrice). — AETIUS, I, 11, 110 à 120. — GALIEN, *De simp. Medic.*

(6) PLINE, XXIX, 34, 1 ; XXX, 34, 1 et 41, 1, ; XXX, 27, 5 ; XXVIII, 5, 7.

(7) MARTIAL, VIII, 33.

(8) LUCIEN, *loc. cit*, § 4.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

ment ; ce ver reprend ensuite du mouvement et le perd une seconde fois ; enfin il en sort une mouche parfaite, qui s'agite dès que le soleil paraît ou que le vent souffle. »

***

Aucun document ne met plus en valeur le rôle joué par notre héroïne dans l'antiquité que la place occupée par elle dans le culte journalier et les mythes rapportés à ce propos.

A Actium, dans le temple d'Apollon, on offrait aux mouches le sang d'une victime de l'hécatombe ; rassasiées, elles disparaissaient.

Mais mieux encore. « Les mouches de Pise, dit Elien (1), aux fêtes Olympiques, traitent pour ainsi dire avec les nouveaux venus et les indigènes. Au milieu de tous les sacrifices, du sang répandu, des viandes exposées, elles disparaissent volontairement, passent l'Alphée vers la rive opposée. Elles ne diffèrent pas en cela des femmes de la contrée, qu'elles dépassent cependant en tempérance, car les femmes sont éloignées par les lois qui règlent avec sagesse ces épreuves, alors que chez les mouches, c'est une abstention et un éloignement volontaires, pendant toute la durée des sacrifices et du temps normal des luttes. Dès que celle-ci est terminée, comme des exilées qui bénéficient d'un décret de rappel, elles reviennent en foule à Elis, en même temps que les femmes. »

Pline (2) de son côté relate qu'à Olympie, sitôt que le taureau a été immolé au dieu Myiode, leurs essaims se retirent. Il dit aussi que les Eléens invoquent un dieu Myiagre contre le fléau des mouches : elles meurent, dès qu'on lui a rendu le culte qu'on lui doit. La divinité ne dédaignait pas en effet, si « l'aigle ne prend pas les mouches », de protéger l'humanité contre ces agressions parasites.

Le premier, Héraklès (3) offrit à Olympie un sacrifice à Zeus « Apomyien », pour renvoyer les mouches au delà de l'Alphée. Pausanias rapporte (4) qu'en Arcadie, pendant les fêtes d'Aliphère, consacrées à Athénée ou à Héraklès, on s'adressait au héros Myiagre pour être à l'abri de ces atteintes importunes.

(1) ARISTOTE, *Hist. des animaux*, liv. V, ch. XIX.

(2) ELIEN, *Hist. des animaux*, liv. V, ch. XVII.

(3) PLINE, liv. XXXIX, 34, 2 et 40, 1 (notes, édition Lemaire).

(4) PAUSANIAS, liv. V, ch. XIV et liv. VIII, ch. XXVI.





## VARIÉTÉS *(Suite)*

Chez les Romains, au temple d'Hercule, sur le marché aux bœufs, les mouches n'entraient point.

Les Cyrénéens priaient Aehore ou Acaron de les défendre. Il est opportun de rappeler que le Belzébuth des Hébreux est le «Seigneur des mouches».

Il règne du reste quelque incertitude sur la doetrine : Myiocore et Myiacore, Myiagre, Myiode sont des épithètes portées par des divinités supérieures, chez les Eléens par Zeus lui-même, chez les Romains par Hercule. L'appellation a pu prendre corps jusqu'à prétendre à des honneurs particuliers, au point qu'on ait pu croire par exemple à l'existence d'un dieu ou d'un héros Myiagre.

C'est un ehapitre d'une question plus étendue : les Egyptiens imploraient leurs ibis eontre les serpents ; quant aux Grecs, Apollon se dénommait Smintheus chez les Teucriens, parce qu'il détruisait les rats, Erythibius ehez les Rhodiens, parce qu'il conservait le blé sain de la rouille ; Héraklès, encore, Ipoetonos chez les Erythréens de Mélionte, qui lui devaient l'intégrité de leurs ceps de vigne à l'égard de toute vermine et, ehez les Œtéens, contre les sauterelles, son nom de Cornopion nous a déjà retenus (1).

(1 Strabon, liv. XIII.

L'ingéniosité humaine avait entre temps déployé avec activité ses moyens de défense.

On pouvait dire à l'esclave flabellifère : *Puer, abige muscas* (2). L'émouchoir était motif à l'expansion somptuaire : la plume de paon est couramment appelée à ees soins.

« Ces plumes qui éeartent de tes mets les ignobles mouches, étaient naguère la queue magnifique du plus beau des oiseaux (3). »

*Pavonis caudæ flabella superbi*, dit encore Properce (4). C'était parfois le simple rameau de myrte. Aux repas romains les plats étaient recouverts d'une manière de dais, que l'on retrouve dans nos habitudes du moyen âge.

Grande misère pour les plaies : le prétexte d'« esmoucher » suffit à un eombattant eouard pour se réfugier sous la tente près d'un ami blessé.

Paul le Silentiaire célèbre la moustiquaire (5) « Mes mailles ne prennent pas les bêtes des forêts, ni les poissons des mers, ni les oiseaux: mais des humains qui en sont fort aises. Par un artifice salutaire, je mets à l'abri de l'aiguil-

(2) Cicéron, *De orator.*, II, § 60.
(3) Martial, XIV, 67.
(4) Prop., II, 18, 59. — Théophraste, Car. 25 (De la peur).
(5) *Antholog. grecque*, épig. desc. 764.

# VARIÉTÉS *(Suite)*

on des mouches l'homme qui fait sa sieste au sortir du festin, et j'empêche qu'il en soit dévoré, comme la muraille empêche la cité d'être prise. Le charme paisible du sommeil, c'est moi qui le procure, c'est moi qui délivre les serviteurs de la pénible manœuvre de chasser les mouches. »

Quant aux moyens chimiques, un nouvel emprunt à la traduction des *Geoponica* résumera les pratiques habituelles. C'est un extrait d'après Berytius (1) :

« Le laurier pilé avec Véraire noir, et mis tremper en laict ou vin cuict, ou en eau miellée, ou en autre eau, tue les mousches. Et si vous pilez de la casse avec huylle et vous en frettés, les mousches ne s'approcheront point. Et si vous avès vouloir de les chasser, faictes perfum de Calacantha (*Glaucium*). Et semblablement la décoction de feuilles de Suc (*Sambucus*), respandue par la maison les chasse. Anatolius dit que si vous voulès assembler les mouches en un lieu, il faut faire une fosse et mettre roses de laurier pilées et vous les rassemblerez toutes là. De rechief les mousches ne molesteront point les bœufs si vous les frottès de graines de laurier cuictes en huylle. Et ne se reposeront nullement sur aucusnes bestes, si vous les frettès de gresse de Lyon. Le Véraire trempé en laict ou en vin cuict et de la Pigment (arsenic) meslé, répandu par la maison tue les mousches. Et finalement si vous frettès le lieu d'Alun et Origan (pilés), les mousches ne s'y reposeront point. »

Avec des variantes, le même langage est tenu par les divers bailleurs de conseils. Aetius se sert de la jusquiame, du véraire noir dans de la « polenta » et de « l'écume d'argent », la litharge, en boulettes butyreuses contre cet ennemi toujours renaissant. Pline ajoute que ce même ellébore, mais le blanc, mêlé à la « polenta » ou à la farine, se comporte comme efficace contre la gent murine. S'il faut protéger les blessures du bétail, Columelle applique un onguent à la poix (2).

Tels sont les principaux legs et codicilles du passé.

(1) Liv. XIII, ch. XII.

(2) TÉTRAB., IV, 2, ch. XXII. — COLUMELLE, VI, 33.

# ÉCHO

## Nouvelles conditions d'attribution de la carte préférentielle de lait.

Le Conseil municipal de Paris vient d'adopter les conclusions de la 2e commission invitant le Préfet de la Seine « à prendre toutes mesures utiles pour subordonner l'attribution de cartes préférentielles de lait aux personnes autres que les enfants de moins de trois ans, aux conditions ci-dessus indiquées et sur les prescriptions exclusives des sages-femmes des hôpitaux ou des médecins de l'Assistance desservant l'arrondissement du malade ».

Ces conditions se résument, pour ce qui concerne les malades non indigents, à demander au Bureau de bienfaisance de leur arrondissement respectif l'intervention du médecin de l'Assistance médicale, en vue d'obtenir, le cas échéant, une carte de lait. Ces personnes non indigentes verseront, en même temps qu'elles feront leur demande, une somme de 6 francs destinée au médecin de l'assistance qui aura été requis.

# LA MÉDECINE AU PALAIS

## LES MÉDECINS ET LES BÉNÉFICES DE GUERRE

Nous avons déjà étudié les raisons juridiques qui s'opposent à ce que les médecins soient soumis à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Nous avons vu que l'esprit de la loi telle qu'elle a été votée ne devait être applicable qu'aux commerçants et aux industriels et qu'on devait laisser de côté les professions libérales.

Le Conseil d'Etat, dont nous avons critiqué l'arrêt, a pensé que la généralité des termes employés dans l'article 1er de la loi du 1er juillet 1916 s'appliquait au contraire à toutes les personnes passibles de la contribution des patentes, sans qu'il y ait lieu de distinguer suivant la nature de leur profession, ni suivant la qualification habituelle donnée aux ressources qu'elles en tirent.

L'erreur du Conseil d'État vient du remaniement de texte qui a été opéré par le Sénat.

La Chambre des députés avait assujetti à l'impôt « toutes les personnes qui accomplissent à titre habituel ou accidentel les opérations réputées par la loi acte de commerce ».

Ce texte excluait évidemment les professions libérales, et si la commission du Sénat a modifié la forme de l'article dans un but de précision, elle n'en a pas modifié l'esprit (rapport de M. Aimond, du 30 mars 1916. *Doc. parl.*, n° 133).

Il est intéressant, pour compléter cette discussion, de placer sous les yeux des lecteurs de *Paris médical* le texte intégral de l'arrêt du Conseil d'État rendu le 30 janvier 1920 (*Gaz. du Palais*, 12 mars 1920) :

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur le moyen tiré de ce que la décision attaquée aurait été prise en violation de la disposition contenue dans l'article 2 de la loi du 1er juillet 1916, aux termes de laquelle les décisions de la Commission supérieure doivent être motivées :

Considérant qu'il résulte des termes de la décision attaquée qu'elle est motivée, tant en ce qui concerne le rejet des conclusions tendant à exonérer le requérant, en sa qualité de médecin, de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, qu'en ce qui concerne la détermination des bénéfices supplémentaires réalisés par le sieur P.., du 1er août 1914 au 31 décembre 1915 ; que, dès lors, le moyen invoqué manque en fait ;

Sur le moyen tiré de ce que le requérant ne pouvait, en sa qualité de médecin, être assujetti à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre :

Considérant que l'article 1er de la loi du 1er juillet 1916 assujettit à la contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires, réalisés depuis le 1er août 1914 jusqu'à l'expiration du douzième mois qui suivra celui de la cessation des hostilités, « les sociétés et les personnes passibles de la contribution des patentes dont les bénéfices ont été en excédent sur le bénéfice normal » ;

Considérant qu'en raison de la généralité des termes employés, les dispositions de ce texte doivent être appliquées à tous les patentables dont les gains ont excédé, pendant la période ci-dessus précisée, ceux que leur procurait normalement, avant le 1er août 1914, l'exercice de leur profession, sans qu'il y ait lieu de distinguer suivant la nature de ladite profession ou suivant la qualification habituellement donnée aux ressources qu'ils en tirent ; qu'alors même que la vérification des bénéfices réalisés par certains d'entre eux comporterait, en raison des conditions dans lesquelles s'exerce leur activité, des modalités spéciales, cette circonstance ne serait pas de nature à les exonérer d'une contribution à laquelle ils sont assujettis par la loi ; qu'il suit de là que la profession médicale, inscrite au tableau D de la loi du 15 juillet 1880 sur les patentes, est comprise au nombre de celles qui sont visées par l'article 1er, § 4 précité ;

Considérant que, de ce qui précède, il résulte que le requérant n'est pas fondé à soutenir que c'est par une inexacte interprétation de la loi qu'il a été, par la décision attaquée, déclaré passible, en sa qualité de médecin, de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre ;

Sur le moyen tiré de ce que la décision attaquée aurait fait une évaluation arbitraire des bénéfices supplémentaires réalisés par le sieur P... du 1er août 1914 au 31 décembre 1915 :

Considérant que, pour maintenir au chiffre de 5 500 francs, fixé par la commission du premier degré, le montant des bénéfices supplémentaires du requérant pendant la période envisagée, la Commission supérieure s'est uniquement fondée sur des motifs tirés de l'appréciation des faits ; qu'il suit de là que sa décision est définitive sur ce point, et qu'elle ne peut être discutée devant le Conseil d'État, lequel, d'après l'article 2 *in fine* de la loi du 1er juillet 1916, n'a compétence que pour connaître des moyens d'excès de pouvoir ou de violation de la loi ;

Décide :

La requête susvisée du sieur P... est rejetée.

Cette décision du Conseil d'Etat jugeant au contentieux est d'accord avec les circulaires ministérielles du 8 décembre 1916 et du 24 févier 1917 ; elle confirme l'interprétation de la Commission supérieure du 26 octobre 1917, n° 118.

Par la généralité de ses termes, elle assujettit à la contribution tous les patentables médecins, avoués, avocats et notaires.

Sans doute le ministre a bien décidé, dans sa réponse du *Journal officiel* du 25 décembre 1918, que les médecins pouvaient, sans violer le secret professionnel, communiquer leur carnet de visites, mais nous avons déjà vu ce qu'il fallait penser de cette violation des principes.

ADRIEN PEYTEL,
*Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*

# SCÈNES MÉDICALES

## HOPITAL DE PROVINCE

Dans une petite ville : un hôpital-hospice pour malades et vieillards de la région. C'est une fondation très riche. La liste des bienfaiteurs remonte loin dans l'histoire de France. On voit même dans la cour d'honneur le buste du premier donateur, illustre personnage de la Renaissance. Depuis, les dons, grands et petits, ne cessèrent d'affluer. Au lieu et place des seigneurs d'autrefois, c'est l'hospice qui possède terres et immeubles, redevances de toutes sortes, qu'il dépense en secours et assistance.

L'entrée a de l'allure avec son portail ancien. Dans les vieux bâtiments est installée l'administration — place de choix pour fonctionnaires qui prisent le calme et la tranquillité. Puis la communauté précédée du cabinet de la « supérieure », pièce presque monastique avec ses murs décorés de minuscules images de piété, avec ses sièges bien rangés devant les ronds de sparterie sur le parquet bien ciré. Plus loin est la pharmacie, tenue par une sœur qui, au milieu des vieilles poteries étagées sur les tablettes, prépare les drogues courantes. On fait ici de la thérapeutique simple. Pour le reste, on s'adresse aux pharmaciens de la ville. Si tout est propret et bien tenu, l'installation n'est pas moderne, et pour les salles de malades c'est un peu plus important. Mais on s'arrange, on fait pour le mieux et cela va quand même ! Les salles en ont un air plus intime qui rappelle aux malades leurs vieux et simples logis. Ils se croient encore chez eux en famille. Et la bonne sœur qui a vieilli là et vu défiler tous les pauvres de la ville, complète l'illusion en les traitant comme ses enfants. Il n'est pas jusqu'aux infirmiers et infirmières qui, avec leur nonchalance et leur routine, ne rappellent ces vieux domestiques qui règnent en maîtres dans de « bonnes maisons ».

Le matin, à des heures variables : visite du médecin et du chirurgien. Ce sont deux des plus vieux praticiens de la petite ville. La municipalité les nomme à l'ancienneté, en général. Ils arrivent dans leur petite auto qu'ils mènent eux-mêmes et font un tour dans les salles. La visite est rapide. L'entrant est une rareté. Il y a peu de malades. L'indigène est robuste et dur au mal. Lorsqu'il est atteint, c'est peu grave ou décisif. Evolution et traitement sont rarement compliqués. La sœur trottine derrière le chef. Elle est au courant de ses habitudes et devance ses intentions. Tous deux ont leurs manies et les respectent, car ils sont immuables.

La visite terminée, le chef passe à la crèche, si besoin, puis s'en va. Pour gagner sa voiture, il traverse cours et jardins. Là les vieillards se promènent, jabotent et se reposent. Paternel, il passe parmi eux et, à l'occasion, s'intéresse à leurs misères. Ce sont les vieux parents de cette grande communauté qui recueille déchets et épaves de l'existence : orphelins, malades, infirmes. Ils forment là une grande famille qui, souvent, mérite pitié.

Dr Pierre Maurel (de la Bourboule).





# REVUE DES REVUES

**Étude sur le bacille du rouget. Relation d'un cas de Rouget humain** (L. Cotoni; **Annales de l'Institut Pasteur**, septembre 1919, page 634).

On admet en général que l'ingestion de viande de porc atteint de rouget est inoffensive pour l'homme.

Lubowski a rapporté, il est vrai, le cas curieux et unique d'un enfant ictérique, dans les selles duquel il réussit à isoler le bacille du rouget.

Le 10, Cotoni se pique accidentellement au dos du pouce avec une aiguille souillée de culture virulente.

A noter que cette piqûre ne dépassait certainement pas les couches toutes superficielles de l'épiderme.

L'échantillon de bacille du rouget en question était franchement virulent; tuant la souris à 1/100 000 centimètre cube (au moins), le pigeon à 1/100000 centimètre cube (au moins), le lapin à 1/10 000 centimètre cube (injection veineuse).

Le 11, dix-huit heures après le traumatisme, la région lésée est le siège, sur une étendue d'environ 1 centimètre carré, d'un érythème légèrement douloureux.

La gêne augmente rapidement pendant les heures qui suivent ; la rougeur diffuse au niveau du dos du pouce et de l'éminence thénar et dessine une traînée linéaire jusqu'à la moitié du bras.

Le 12, la douleur s'atténue, mais la rougeur s'étend sur la face antérieure de l'avant-bras. Pas d'adénopathie épitrochléenne ni axillaire appréciable.

Le 13, la douleur a disparu ; la rougeur se limite au pouce, qui montre même la trace de la piqûre, invisible jusqu'à ce jour.

A partir du 14, la plaque de lymphangite s'étend à nouveau autour de la piqûre. Injection de 5 centimètres cubes de sérum anti-rouget sous la peau de l'avant-bras gauche.

Le 15, cette plaque déborde l'articulation métacarpo-phalangienne de 2 centimètres en haut, de 3 centimètre en bas ; la peau, de coloration rose clair au centre, rouge sur les bords, est difficile à plisser et douloureuse à la pression (voir la planche VII).

Le 16, les dimensions de la plaque dépassent celles d'une pièce de 5 francs ; elle empiète sur les faces latérales du pouce. Le cordon lymphangitique réapparaît à la face antérieure de l'avant-bras.

Des ganglions axillaires sont douloureux. Injection de 20 centimètres cubes de sérum sous la peau de l'abdomen.

Le 17, la plaque s'étend en bas jusqu'au milieu du dos de la phalange, en haut à 2 centimètres et demi de l'apophyse styloïde radiale et déborde largement les faces latérales du pouce; elle est violacée et indolore au centre, douloureuse et rouge au pourtour, pâle de façon passagère après la pression. Le même jour, douleurs au niveau des membres inférieurs; 20 centimètres cubes de sérum sont injectés sous la peau de l'abdomen.

Le 18, œdème rouge étendu du pouce tout entier.

A partir du 19, les symptômes inflammatoires diminuent et disparaissent après quelques jours.

G. M.

# REVUE DES THÈSES

**Contribution à l'étude du cancer de l'ovaire** (François Amadou). Thèse de Montpellier.

De même que les séminomes du testicule auxquels semblent les apparenter leurs volumineuses cellules à protoplasme clair, ces tumeurs ont été considérées comme dérivant de cellules indifférentes à l'épithélium germinatif inclus dans l'ovaire. Pour Massabuau et Etienne, cet aspect morphologique représente simplement une surcharge glycogénique des cellules néoplasiques ordinaires.

**Des kystes de l'ovaire et du parovaire inclus dans les ligaments larges** (Pierre Martin). Thèse de Montpellier.

Souvent sérieuses par les troubles de compression qui les accompagnent, ces tumeurs, dans la forme papillaire qui est la plus fréquente, comportent le risque de propagation à la paroi de greffes et de métastases. La difficulté du diagnostic ne permet pas toujours l'intervention précoce, énucléation, ou mieux, si l'état général n'y met pas obstacle, hystérectomie.

**Contribution à l'étude des fibromes de l'ovaire** (Georges Henry). Thèse de Montpellier.

Au point de vue symptomatique, ces tumeurs s'accompagnent de métrorragies dans près de la moitié des cas, tant en raison de la dégénérescence micro-kystique dont est souvent atteint l'ovaire du côté opposé, que de la compression qu'elles entraînent, quand elles sont incluses sur la circulation de retour utérine, avec dégénérescence angiomateuse possible de la muqueuse. Fibromes purs ou fibro-myômes, l'évolution maligne n'en est pas exceptionnelle.

**Contribution à l'étude de l'ovarite scléro-kystique** (Louis Davy). Thèse de Montpellier.

Intenses douleurs pelviennes et métrorragies, telle est la traduction clinique de cette affection. Les douleurs dépendent moins du varicocèle pelvien ou de la sclérose utérine que du neuro-arthritisme du malade. Les hémorragies découlent de la production exagérée dans les parois kystiques de cellules qui, par la suractivité de leur sécrétion interne, amènent la congestion de l'utérus.

**La hernie inguinale de la trompe de Fallope** (Charles Marsily). Thèse de Montpellier.

En raison de l'imprécision des symptômes, le diagnostic n'est fait le plus souvent qu'au cours de l'acte opératoire. Deux types sont observés, soit hernie par bascule d'une trompe trop mobile, soit hernie par glissement avec adhérences charnues naturelles. Sauf lésions tubaires, la trompe doit être réintégrée dans l'abdomen, surtout chez des femmes jeunes.

**L'hypertrophie du sein chez la femme** (Constantin Tzelepouglos). Thèse de Montpellier.

Due à l'action de germes à virulence atténuée et à action continue, l'hypertrophie mammaire apparaît comme une mastite diffuse chronique hypertrophique qui s'observe à la puberté et pendant la grossesse. Le diagnostic sera fait avec le carcinome, le sarcome et l'adéno-fibrome. Son évolution aboutissant à la cachexie et à la mort, il y a lieu de procéder à la résection partielle ou à l'amputation.

# NOUVELLES

**Ecole d'application du service de santé de la marine à Toulon.** — Liste des élèves désignés pour suivre les cours de l'Ecole.

MM. les médecins de 2e classe auxiliaires Monnot, Rivière, Boisson, Mondon, Le Chuiton, Breuil, Guichard, Jamain, Arraud, Voisin, Jeanniot, Courtier, Robert, Varache, Tisserand, Dautheville, Gervais, Lestideau, Bondet de la Bernardie et Bossé.

MM. les pharmaciens de 2e classe auxiliaires Guillerm, Letenx et Perrimonne-Tronchet.

**Faculté de médecine de Lille.** — Sont chargés de cours complémentaires :

MM. Ingelrans, agrégé : maladies du système nerveux ; Bedars, agrégé : pharmacologie ; Debeyre, agrégé : oto-rhino-laryngologie ; Bertin, docteur en médecine : médecine légale (déontologie) ; Caumartin, docteur en médecine : stomatologie ; Minet, agrégé : thérapeutique ; Leclercq, agrégé : médecine légale.

Sont chargés des fonctions de chef de travaux :

MM. Leclercq, agrégé : médecine légale ; Desoil, chargé des fonctions d'agrégé : micrographie et parasitologie ; Debeyre, agrégé : histologie.

Sont chargés des fonctions d'agrégé :

MM. les Drs Desoil, Duhot, Pellissier.

Sont chargés de cours :

MM. Georges Gérard, agrégé : clinique ophtalmologique (pendant le congé de M. Baudry) ; Potel, agrégé : clinique chirurgicale (pendant le congé de M. Dubar) ; Desoil, chargé des fonctions d'agrégé : zoologie médicale et pharmaceutique (pendant le congé de M. Verdun) ; Pierret, agrégé : parasitologie (pendant le congé de M. Barrois) ; G. Gérard, agrégé : anatomie (chaire de M. Debierre, sénateur).

**Faculté de médecine de Montpellier.** — M. Fontès est nommé chef du laboratoire des cliniques (chimie) à l'hôpital suburbain.

M. Portes est nommé chef des travaux de chimie biologique.

M. Cristol est délégué dans les fonctions de chef du laboratoire des cliniques (hôpital général).

**Faculté de médecine de Toulouse.** — M. Martin (Emile), chef des travaux de micrographie, est chargé d'un cours complémentaire de cryptogamie et microbiologie.

M. Crauffon, moniteur des travaux pratiques d'histologie, est délégué dans les fonctions de chef du laboratoire de clinique ophtalmologique.

M. Pérès, chef des travaux de radiographie, est nommé chef des travaux de physique biologique.

M. Bassal est nommé pour six ans, à partir du 1er février 1920, préparateur chef de laboratoire de pathologie et thérapeutique générales.

**Protection du premier âge.** — M. Méry, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, est nommé membre du Comité supérieur de la protection du premier âge.

**Société des médecins inspecteurs des écoles.** — Le Conseil général de la Seine, sur la proposition de M. Bellan, au nom de la 5e Commission, a décidé d'accorder une subvention de 500 francs à la Société des médecins inspecteurs des écoles de la Ville de Paris et de la Seine.

**Commission supérieure des maladies professionnelles.** — M. Heim, professeur d'hygiène industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers et M. Got, directeur de la Mutualité industrielle, MM. Gadaud, Léger et Prévet, députés, sont nommés membres de cette Commission.

**Association générale des étudiants.** — L'Association générale des étudiants vient de procéder au renouvellement des membres de son bureau.

Ont été élus : Président, M. Biscarre ; vice-présidents, MM. de Montrichard et Bosc ; secrétaire, M. Jeannet ; secrétaire adjoint, M. Diviani ; trésoriers, MM. Bouron et Blanc.

**Service sanitaire maritime.** — M. le Dr Georges Huillet, ancien élève de l'Ecole de médecine de Marseille, ancien médecin de l'Assistance publique en Indo-Chine, a été nommé médecin de la Santé à Marseille.

**Ministère de l'Instruction publique.** — M. le professeur Arnozan (de Bordeaux) est nommé membre de la Commission extraparlementaire chargée d'étudier les projets relatifs au développement de l'enseignement supérieur.

**Faculté de médecine de Bucarest.** — M. le Dr Danielopolu est nommé professeur à la Faculté de Bucarest. Nous adressons nos bien sincères félicitations à cet ami de la France.

**Commission d'hygiène scolaire.** — Par arrêté du 8 mars, M. Honnorat, ministre de l'Instruction publique, vient de constituer une commission d'hygiène scolaire et d'éducation physique.

Cette commission a pour objet d'étudier, dans le plus bref délai et en vue de réalisation prochaine, les moyens propres à améliorer les conditions sanitaires des établissements d'enseignement public, à lutter contre les maladies des maîtres et des élèves et, en particulier, contre la tuberculose, à assurer le développement méthodique du corps, à encourager et à rendre pratiques les exercices physiques et jeux de plein air.

Sont membres de droit de ladite commission, outre le ministre et le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique :

Le vice-recteur de l'Académie de Paris, le directeur de l'enseignement supérieur, le directeur de l'enseignement secondaire, le directeur de l'enseignement primaire, le directeur de l'enseignement technique.

Ont été nommés membres de cette commission :

MM. Havard, Lenne, Port, Gidel, inspecteurs généraux de l'instruction publique ; les Drs Léon Bernard et Langlois, professeurs à la Faculté de médecine de Paris ; le Dr Philippe, professeur à l'Ecole Arago et au Cours supérieur d'éducation physique.

La commission est présidée par le ministre, ou, en son absence, par M. le sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique.

**Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.** — M. Robert Leroux, médecin oto-laryngologiste, est nommé médecin du ministère du Travail.

## NOUVELLES *(Suite)*

**Médecins de l'Assistance médicale.** — Sont autorisés à passer dans les arrondissements ci-après désignés les médecins du service de l'Assistance médicale dont les noms suivent, savoir :

Au 5e arrondissement, M. Mallet ; au 14e arrondissement, M. Descouleurs ; au 19e arrondissement, M. Rabout ; au 20e arrondissement, M. Oppenheim ; au 14e arrondissement, M. Leichnam ; au 18e arrondissement, M. Carret ; au 15e arrondissement, M. Dupuy (Jacques) ; au 11e arrondissement, M. Chalard.

**Service de santé de la marine.** — M. Valence, médecin en chef de 1re classe, est nommé médecin général de 2e classe.

**La mortalité à Vienne.** — La tuberculose causait en 1914 à Vienne 6 223 décès ; pour 1918, cette mortalité par tuberculose s'est élevée à 11 928 décès. Le déficit alimentaire est considéré comme le facteur principal de cette mortalité.

Pendant l'année 1918, le nombre des chiens est tombé de 80 000 à 30 000 dans la capitale autrichienne. Le Boche se délecte, on le sait, de la viande de chien ; le Viennois a, par nécessité, imité son cher allié et cuisiné 50 000 chiens en 1918.

En contraste, une curieuse concentration médicale s'est opérée à Vienne, où le chiffre des praticiens a passé de 2 400 qu'il était avant la guerre, à plus de 4 000 en 1918.

**Association amicale des anciens médecins des corps combattants.** — Il vient de se fonder à Paris une association amicale des anciens médecins des corps combattants, affiliée à la ligue des chefs de section et des soldats combattants.

Cette association a pour objet de grouper ceux des membres du corps médical, praticiens et étudiants, qui ont vécu la guerre parmi les combattants. Ouverte à tous médecins, militaires de carrière ou de complément, elle a pour but, avant tout, de maintenir et de resserrer les liens sacrés de camaraderie, nés du sentiment du devoir, de l'esprit de sacrifice et de l'habitude du danger.

L'Association des anciens médecins des corps combattants tient à se tenir en dehors de toute action politique ; organisme corporatif, elle se propose, uniquement, la défense des intérêts professionnels de ses membres. Elle désire aussi pouvoir venir en aide, moralement et matériellement, à ceux d'entre eux qui, mutilés ou blessés, ont dû renoncer à leur vie active d'autrefois.

Fondée sur l'initiative du Dr H. Maringer (de Paris), l'Association des anciens médecins des corps combattants a pour président et vice-président les Drs Henri Meurisse, 1, carrefour de la Croix-Rouge, et Marcel Pinard, 168, rue de l'Université. Les adhésions peuvent être adressées au Dr Claude, secrétaire général, 102, rue de Vaugirard, ou au Dr Yoyotte, secrétaire adjoint, 125, rue Boucicaut, à Fontenay-aux-Roses (Seine).

**Le nombre des étudiants à la Faculté de médecine de**

## NOUVELLES *(Suite)*

**Paris.** — Dans la brochure de propagande de la Faculté, nous relevons les chiffres suivants :

*En* 1914, la Faculté comptait 3 516 étudiants inscrits, dont 2 660 Français et 158 Françaises ; 453 étrangers et 257 étrangères.

*En* 1918, on note 4 552 étudiants, soit 3 474 Français, 295 Françaises, 558 étrangers et 225 étrangères.

Les étudiants ayant pris leur première inscription, étaient 208 en 1914, 151 en 1915, 164 en 1916, 167 en 1917 et 506 en 1918.

**Médecine légale.** — Des conférences complémentaires seront faites pendant le semestre d'été, sous la direction de M. le professeur BALTHAZARD, les lundis, mercredis et vendredis, à 6 heures au grand amphithéâtre. Elles porteront sur la toxicologie, les accidents du travail et la législation médicale.

*Accidents du travail.* — Vingt leçons seront faites par M. le professeur BALTHAZAR, MM. H. CLAUDE, LAIGNEL-LAVASTINE, MAUCLAIRE, agrégés ; COURTOIS-SUFFIT, médecin des hôpitaux. — 12, 14, 16 et 19 avril, M. BALTHAZARD : Loi du 9 avril 1898. Principe de la réparation des dommages consécutifs aux accidents du travail. Procédure, jurisprudence, rôle du médecin. Principe de l'évaluation des indemnités. Etat antérieur. Maladies professionnelles. — 21, 23, 26 et 28 avril, M. MAUCLAIRE : Traumatismes des membres, de l'épaule, de la hanche, du bassin, du thorax et de l'abdomen. — 28 et 30 avril, M. DUVOIR : Complications pulmonaires, cardiaques, hépatiques et rénales des traumatismes. — 3, 5 et 7 mai, M. H. CLAUDE : Complications nerveuses consécutives aux accidents du travail. Tabes et paralysie générale traumatiques. — 10 et 12 mai, M. LAIGNEL-LAVASTINE : Névroses et psychoses traumatiques ; commotion nerveuse. — 14 et 17 mai, M. COURTOIS-SUFFIT : Tumeurs et maladies de la nutrition d'origine traumatique. — 19 et 21 mai, M. DUVOIR : Tuberculose traumatique. — 24 mai, M. MÉNARD : Application de la radiographie aux accidents du travail. — 26 mai, M. DERVIEUX : Honoraires médicaux. Pratique des expertises, rédaction et dépôt des rapports.

Deux leçons seront en outre faites sur les accidents oculaires, par M. le professeur DE LAPERSONNE, et sur les accidents oto-rhino-laryngés, à des dates qui seront ultérieurement indiquées.

Un *enseignement pratique* comportant l'examen des blessés aura lieu tous les jeudis, à 2 heures, au laboratoire de médecine légale, à partir du jeudi 15 avril.

**Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.** — Un cours pratique de dermatologie et de vénéréologie aura lieu du 12 avril au 12 juin 1920, sous la direction de M. le professeur JEANSELME, avec la collaboration de : MM. Sebileau, Thibierge, Darier, Hudelo, Milian, Gougerot, Darré, De Jong, Tixier, Lian, Sezary, Coutela, Hautant, Sabouraud, Levaditi, Bizard, Marcel Sée, Barbé, Noiré, Rubens-Duval, Touraine, P. Chevallier, Bernier, Marcel Bloch, Giraudeau, Pomaret, Schulmann.

Le cours aura lieu du lundi 12 avril au samedi 12 juin 1920, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, l'après-midi, à 1 h. 30 et 3 heures, à l'hôpital Saint-Louis, 40, rue Bichat, au musée, à l'amphithéâtre de la clinique, à la polyclinique ou au laboratoire.

Tous les cours seront accompagnés de présentations de malades, de projections, de moulages du musée de l'hôpital Saint-Louis, de préparations microscopiques, de démonstrations de laboratoire et de thérapeutique (Recherche du tréponème ; examens bactériologiques ; réaction de Wassermann ; ponction lombaire ; biopsies ; culture des mycoses et des teignes, etc. ; radiothérapie, radiumthérapie ; photothérapie ; électrolyse ; haute fréquence ; neige carbonique ; scarification ; frotte, etc.).

Les salles de la clinique et des services de l'hôpital Saint-Louis seront accessibles aux assistants du cours tous les matins, de 9 heures à 11 h. 30. Le musée des moulages est ouvert de 9 heures à 12 heures et de 2 heures à 5 heures. Un horaire détaillé sera distribué à chacun des auditeurs. Un certificat leur sera délivré à la fin du cours.

**Cours d'hygiène et de clinique de la première enfance** (HÔPITAL DES ENFANTS-MALADES). — M. le professeur MARFAN reprendra ses leçons le jeudi 15 avril, à 10 h. 30, à l'amphithéâtre de la clinique médicale.

**Conférences cliniques sur la tuberculose** (HÔPITAL DE LA CHARITÉ). — M. le Dr Emile SERGENT commencera le 21 avril, à 11 heures, une série de conférences sur la tuberculose et les maladies des voies respiratoires et les continuera les mercredis suivants à la même heure.

**Clinique ophtalmologique.** — M. le Dr MONTHUS, ophtalmologiste des hôpitaux, commencera le mardi 20 avril à 10 heures, à l'hôpital de la Pitié (salle de consultation), une série de dix leçons et les continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure.

**Laboratoire de bactériologie.** — M. le professeur BEZANÇON et M. PHILIBERT, chef des travaux, commenceront le mardi 20 avril 1920 à 2 h. 30, au laboratoire de bactériologie, un cours complémentaire en 35 leçons portant sur la bactériologie générale et ses applications pratiques à la clinique. Ils le continueront les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure.

Le cours sera public.

Le laboratoire sera ouvert aux élèves pour les travaux pratiques tous les jours de 2 heures à 5 heures.

Les droits à verser pour les travaux pratiques sont de 150 francs.

Les bulletins de versement, relatifs aux travaux pratiques, seront délivrés au secrétariat de la Faculté les mardis, jeudis et samedis de midi à 3 heures.

**Enseignement de la radiologie.** — Cet enseignement a pour but de donner aux étudiants et médecins français et étrangers des connaissances théoriques, pratiques et cliniques de radiologie médicale.

Il comprendra plusieurs parties :

1° Du 12 au 25 avril inclus, cours théorique et travaux pratiques à la Faculté de médecine, de 17 à 19 heures (amphithéâtre de physique et laboratoire de travaux pratiques de physique).

Pendant la même période, stages le matin dans les services cliniques de M. le professeur Chauffard (Saint-Antoine, M. Ronneaux) et de M. le professeur Jeanselme (Saint-Louis, M. Giraudeau).

2° Du 26 avril au 5 juillet, stages le matin dans les hôpitaux ; leçons de radiodiagnostic et de radiothérapie, à la Faculté, à 18 heures, du 26 avril au 15 mai.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***La mission sanitaire chirurgicale française du Caucase*** par L. DARTIGUES. 144 pages, 45 figures, 7 francs (*Maloine et fils, à Paris*).

Un livre de Dartigues ne peut laisser indifférent le public médical : la sincérité du fond, la belle allure de la forme donnent aux écrits de notre collègue quelque chose de prenant qui les fait lire jusqu'au bout avec un intérêt croissant. Cette fois, il ne s'agit pas seulement d'une œuvre de chirurgie ; il s'agit d'une mission sanitaire française que Dartigues devait diriger en Russie au delà du Caucase et qui fonctionna finalement à Tiflis.

C'était une tâche bien rude, grosse de responsabilités et de dangers et, comme on devait s'y attendre, le bon chirurgien et le grand Français qu'est Dartigues l'a remplie avec une activité, avec un dévouement, avec un tac diplomatique dignes des plus grands éloges.

Il a réussi à faire aimer la France, à faire valoir son œuvre scientifique, à se rendre utile à ses hôtes du Caucase, « tout en leur montrant l'exemple inaltéré de l'indéfectible foi française sous la lourde pesée menaçante du malheur », à sauvegarder le matériel à lui confié et à ramener, malgré des difficultés de toutes sortes, dans la douce France tous les membres de la mission.

Il faut lire d'un bout à l'autre ce récit captivant, illustré de nombreuses figures originales.

ALBERT MOUCHET.

***Une esquisse de la théosophie***, par C.-W. LEADBEATER, traduit de l'anglais par F. T. N. (*Publications théosophiques*, 4, square Rapp, Paris-VII^e).

Cette petite brochure de 106 pages ne comporte rien de médical. Mais puisqu'elle est parvenue au secrétariat de ce journal, je l'ai retenue en main et je l'ai lue. La théosophie représente une conception très élevée qui prétend expliquer et concentrer en elle les vérités fondamentales envisagées à des points de vue et sous des aspects différents par les religions diverses : le Bouddhisme, le Zoroastrisme ou le Mahométisme, le Judaïsme ou le Christianisme. Mais cette conception théosophique, pour si élevée qu'elle soit et bien qu'elle s'affirme être une science précise exprimant des faits positifs, apparaît cependant comme un système et conséquemment comme relative et discutable. Il est vrai que pour discuter avec utilité, sinon avec l'assurance de se laisser convaincre ou de convaincre, il conviendrait de commencer par l'étude approfondie des nombreux ouvrages théosophiques auxquels renvoie l'auteur.

Me sentant en état de parfaite infériorité sur la solution des problèmes concernant la « vie astrale » et la « vie mentale », et m'accusant d'ailleurs de cette insuffisance, je me contente de renvoyer le lecteur à l'esquisse théosophique de M. Leadbeater, laquelle entraîne à des méditations profondes et mérite une respectueuse attention.

H.

***Comment utiliser la guerre, pour faire le monde nouveau***, par le D^r TOULOUSE. Un vol. in-12, de 390 pages. Prix : 5 francs (*A la Renaissance du Livre*, boulevard Saint-Michel, 78, Paris).

Le D^r Toulouse est un psychologue expérimenté et fin, dont on lit les publications avec un intérêt soutenu, sans épouser pour cela toutes les idées, souvent hardies, qui coulent de cette plume sans peur. Cette fois-ci, l'auteur émet des réflexions fort justes en ce qui concerne le curriculum, si l'on peut dire, de la grande guerre. Il relève bien des préjugés, bien des injustices, bien des erreurs. Faut-il le suivre dans les conclusions, parfois implacables, qu'il tire de la philosophie de cette guerre, par exemple pour ce qui a trait au principe de la propriété ? Par ailleurs, M. Toulouse a raison quand il demande une confédération générale des intellectuels. Il a tort ou il a raison sur bien d'autres points encore, sans qu'il soit possible de disputer ici. Du reste, M. Toulouse dédie ce livre de critique sociale à son frère, « dont l'esprit philosophique tirera plaisir ». C'est donc par indiscrétion, pour ainsi dire, que j'ai lu cet ouvrage, lequel, s'il ne m'a pas convaincu au sujet de chacune de toutes les questions traitées, m'a du moins fait réfléchir et m'a vivement intéressé.

CORNET.

***Oto-rhino-laryngologie du médecin praticien***, par le D^r GEORGES LAURENS, oto-rhino-laryngologiste de l'hôpital Saint-Joseph. 1 vol. de 468 pages et 593 fig. toutes originales, 15 francs net (*Masson et C^ie*, 120 boulevard Saint-Germain, Paris).

Voilà un ouvrage qui en est à sa troisième édition ; ce simple fait indique suffisamment le succès qu'il a obtenu et qu'il méritait largement. C'est un manuel qui s'adresse exclusivement à l'étudiant, au praticien, surtout à celui de la campagne, éloigné de la ville, de tout conseil et devant se suffire à lui-même. L'auteur a multiplié les schémas, les croquis pour faciliter la lecture du texte, et ce texte est d'une clarté, d'une précision à satisfaire les plus difficiles.

Georges Laurens a très longuement insisté sur les erreurs, les tâtonnements, sur les fautes commises par les débutants, et il est merveilleux de voir comment un virtuose de l'oto-rhino-laryngologie a su se mettre à la portée de ceux qui étudient cette si importante spécialité. Avec lui, le médecin sait tout de suite ce qu'il doit éviter, ce qu'il faut faire : pas moyen de se tromper. Il se rend compte aussi qu'il n'y a pas besoin d'installation compliquée et coûteuse pour faire l'oto-rhino-laryngologie. Il suffit de quatre instruments : un miroir laryngien, un spéculum d'oreille, un spéculum du nez et un miroir frontal.

Cette nouvelle édition renferme un chapitre relatif aux *séquelles de guerre*. Nul doute qu'elle n'obtienne le grand succès des éditions précédentes.

ALBERT MOUCHET.

# CHRONIQUE DES LIVRES *(Suite)*

***Les blessures du foie et des voies biliaires***, par le Dr P. SOUBEYRAN, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, 1 vol. in-8 avec 73 figures (*Librairie Alcan, Paris*).

C'est une étude fort intéressante de traumatismes de guerre dont on a peu parlé ces années-ci. Les plaies des autres viscères abdominaux et des organes thoraciques avaient surtout accaparé l'attention.

Le Dr Soubeyran a profité de l'expérience personnelle qu'il avait acquise dans cette campagne pour consacrer aux blessures du foie et des voies biliaires un livre très documenté, très fouillé, orné d'excellentes figures, qui sera indispensable à tous ceux, étudiants ou praticiens, désireux de connaître la question.

Historique, anatomie pathologique, symptômes, complications, pronostic, diagnostic et traitement, rien ne manque, y compris, à la fin, un tableau très précis des 297 observations publiées pendant la guerre. Le chapitre anatomique comprend l'étude : 1° des blessures par armes à feu ; 2° des plaies par instruments tranchants ; 3° des piqûres ; 4° des lésions des organes voisins ; 5° l'évolution et le processus de réparation des lésions du foie.

Je dois signaler aussi d'une façon particulière les considérations thérapeutiques sur les voies d'accès sur le foie et la bibliographie terminale, qui m'a paru très complète.

ALBERT MOUCHET.

***La Colloidothérapie***, par le Dr J. LAUMONIER. 1 vol. in-16, broché, 5 fr. 50 (*Félix Alcan, éditeur, à Paris*).

Il n'existait pas jusqu'ici de livre traitant, au point de vue pratique, de l'emploi des colloïdes thérapeutiques. L'auteur, qui les expérimente depuis de nombreuses années, a cherché à combler cette lacune. Après avoir fourni les notions essentielles sur la nature et les propriétés des corps à l'état colloïdal, le Dr Laumonier passe en revue les principaux produits, dont il montre les applications, en insistant sur la double action, diaphylactique et chimiothérapique, de chacun d'eux. L'ouvrage se termine par l'indication des règles fondamentales que le médecin doit observer pour tirer de cette médication tous les avantages dont elle est capable.

L'ouvrage très pratique du Dr Laumonier sera pour les médecins désireux d'étudier la colloïdothérapie un excellent guide.

G. L.

# MÉDECINE PRATIQUE

## UNE ACTIVE MÉDICATION ANTI-INFECTIEUSE

Parmi les médications anti-infectieuses, on sait le rôle important qui est aujourd'hui dévolu à l'hexaméthylène-tétramine. Après les travaux de Lœper et Grosdidier, de Pissavy et Robin, de Glatard, etc., la question vient de faire l'objet d'une excellente étude de Mlle Feldberg (*Thèse*, Faculté de Montpellier, 1919).

Des recherches cliniques faites dans les hôpitaux de Paris avec l'Uroformine Gobey (marque française de l'hexaméthylène-tétramine), il ressort que l'action anti-infectieuse du médicament est due, d'une part à ses effets antiseptiques (dégagement progressif du formol), d'autre part et surtout à ses effets éliminateurs (diurèse puissamment accrue).

Dans les cas d'infections (grippe, broncho-pneumonie, fièvre typhoïde, etc.), les auteurs ont administré l'Uroformine Gobey, soit par la bouche (comprimés dosés à 0gr,50) ; soit en injections intraveineuses (solution aqueuse de 0gr,25 par centimètre cube).

Quelques praticiens ont observé des insuccès dans l'administration de l'héxaméthylène-tétramine du commerce. A notre avis, cela tient uniquement à l'impureté du produit employé.

# LIBRES PROPOS

## ENQUÊTE SUR LA NATALITÉ

***Doit-on encourager la maternité chez les « inépousées de guerre » ?***

Nous avons commencé, dans le numéro du 20 mars, une enquête sur la pauci-natalité française et sur le danger mortel qu'elle fait courir à notre pays. Rappelons les termes de l'effrayant problème auquel nous ne pouvons nous soustraire : puissions-nous l'aborder à temps !

La victoire, quelque belle qu'elle ait été, ne nous a donné qu'un sursis de vingt ans : si, d'ici là, les femmes françaises n'ont pas fait un effort surhumain de maternité, notre race sera balayée par des races plus prolifiques : aucune alliance, aucune Société des Nations n'empêchera ce phénomène, d'ordre en quelque sorte physique : voici le premier terme du problème.

Voici maintenant le second : toute femme française *doit* avoir des enfants lorsqu'elle en est capable : c'est son devoir civique, comme ce fut le devoir des hommes de combattre. L'homme a sauvé la patrie : à la femme de la sauver maintenant !

Or, actuellement, deux millions de femmes, en pleine productivité, ne peuvent, contre leur gré, fonder une famille complète, après la disparition de nos deux millions de héros à qui elles étaient destinées. Peut-on quand même leur procurer des maris ? ou si cela est impossible, doit-on chercher à constituer des familles uniquement matriarcales ? La femme a suscité l'intérêt d'un grand nombre de correspondants ; nous les remercions vivement et utiliserons leurs réponses, aujourd'hui ou dans les articles suivants.

Tout d'abord pouvons-nous résoudre le problème en fournissant des maris aux deux millions d'inépousées de guerre? Hélas ! les deux seules solutions que l'on peut entrevoir sont ou médiocres ou insuffisantes.

La première consisterait à favoriser méthodiquement l'union de nos filles avec des étrangers, surtout si cette union fixe dans notre pays le mari étranger. Jusqu'ici, on n'a rien fait dans ce sens, tout au contraire, puisque l'Administration a pris le soin de mettre les intéressées en garde contre ces unions : peut-être y aurait-il mieux à faire. Un de nos corespondants propose même la création d'un bureau spécial pour encourager cette importation de maris étrangers : la question est à étudier. Mais, étant données les charges qui vont incomber aux Français, la naturalisation d'étrangers et leur implantation en France risquent d'être restreintes. Il ne serait, d'ailleurs, pas sans inconvénient, au point de vue ethnique, de favoriser l'apport d'une grande quantité d'un sang étranger qui ne pourrait être que de provenance américaine, asiatique ou africaine, étant données les pertes en hommes de l'Europe entière.

Plusieurs correspondants ont appuyé l'avis, d'une modification à la loi, qui prive une femme française, se mariant à un étranger, elle et ses enfants, de la nationalité française. Or nous avons des droits sur ces enfants et ils devraient pouvoir rester français s'ils le désirent. L'étranger marié à une Française et fixé en France étant, d'autre part, souvent apte à la naturalisation, une loi spéciale devrait lui en simplifier les formalités. Nous pourrions ainsi récupérer quelques dizaines de mille Français, ce qui n'est pas négligeable. Néanmoins la grande solution du problème ne peut être de ce côté. C'est, hélas! la seule qui procurerait des maris légaux à nos inépousées de guerre.

Je passe rapidement sur la deuxième solution, qui consisterait à permettre la polygamie pendant quelque temps, et qui n'a récolté aucun suffrage. Cette solution serait, d'ailleurs, inefficace; car un homme qui, avec une seule femme, restreint déja le nombre de ses enfants en raison des charges familiales, n'en épousera pas une seconde afin d'en augmenter le nombre.

Reste donc le véritable problème, qui dérive du fait inéluctable qu'il est impossible de fournir en maris 2 millions de femmes françaises. Une société de Statistique danoise établit que, pour toute l'Europe, le nombre des femmes, qui, avant la guerre, dépassait déjà celui des hommes de 5 millions, le dépasse aujourd'hui de 15 millions : il s'agit donc de 15 millions d'inépousées pour lesquelles se pose le dilemme de la stérilité ou de la maternité sans mariage : le problème de la famille matriarcale est donc d'importance. Pour tout esprit capable de se dégager de nos usages et cherchant, par delà les civilisations mouvantes et contradictoires, les lois biologiques qui gouvernent le monde, la conservation de l'Espèce, et même son accroissement n'exigent nullement un nombre de mâles équivalent au nombre des femelles : de là est née, au cours des immenses tueries qui, de tous temps, ont ensanglanté l'humanité, la préoccupation constante de soustraire les femmes au danger afin de sauvegarder l'avenir de la Race.

On peut donc admettre, comme naturelle après les grandes guerres, la constitution de familles matriarcales, composées uniquement de la mère et des enfants, telles que maintes civilisations nous en ont donné l'exemple. Or la famille matriarcale n'est possible que si elle reçoit aide et

## LIBRES PROPOS *(Suite)*

protection de la part de la collectivité, en l'absence de l'homme, qui, généralement, assume cette double mission. La famille matriarcale est-elle réalisable dans notre société? est-elle souhaitable tant que subsistera le déséquilibre des sexes? Toute la question est là : elle est assez haute pour que l'on y pense autrement qu'avec des plaisanteries faciles. Voyons donc les arguments que l'on peut faire valoir.

Le premier argument nous paraît capital. Encourager la maternité par tous les moyens est, actuellement, une mesure de salut public. Nous n'avons, certes, pas le droit, en ces temps d'anxiété où le nombre nous manque, de priver la Patrie de 6 millions de naissances, ce qui quadruplerait le chiffre, déjà épouvantable, de nos pertes. Cet argument est, à lui seul, suffisant : car la loi suprême d'une Race est, d'abord, de ne pas périr...

Le second argument est d'ordre social. Dans une société bien organisée, la maternité doit représenter la carrière de la femme. Car, socialement, toute femme doit devenir mère. Les ouvrières stériles de certaines sociétés animales, des abeilles par exemple, ne peuvent exister que grâce à la fécondité illimitée des reines. Chez la femme, cette spécialisation du travail sexuel est impossible: aussi la conception de la femme stérile, travaillant pour vivre sa vie, telle que la prêchent certaines cervelles détraquées, est-elle antiphysiologique.

Or chez nous, où l'on cherche partout des débouchés pour la femme, la seule carrière qu'on n'ait pas encore organisée pour elle est celle de la maternité, sa propre fonction physiologique. Cette carrière, lorsqu'elle sera enfin organisée, devra être, à la fois, honorée et rétribuée : honorée parce que toute mère est digne de respect, par le seul fait qu'elle élève ses enfants ; rétribuée parce que toute mère accroît, par ses maternités, le patrimoine social. Il est, d'ailleurs, juste que la rétribution de l'État soit plus forte lorsque les charges incombent à la mère seule et lorsque la Société doit remplacer le père dans sa mission d'aide et de protection.

Le jour où la Maternité sera devenue une carrière rémunératrice, beaucoup de femmes auront des enfants qui, actuellement, reculent devant les charges d'une famille et, surtout, devant les incertitudes de l'avenir.

Enfin un troisième argument est d'ordre sentimental. Avons-nous le droit de condamner au célibat et à la stérilité, à une vie inutile et à une vieillesse solitaire, deux millions de femmes jeunes, pleines de foi en l'avenir, capables de procréer et d'élever des enfants, qu'elles seraient heureuses de choyer? N'était la cruelle méchanceté de quelques commères, combien d'entre elles préféreraient avoir à élever seules des enfants, plutôt que de vivre, beaucoup plus seules encore, une vie stérile et sans joies? J'ai reçu, à cet égard, maintes confidences touchantes : j'ai écouté de nobles femmes pour qui l'idée d'une vie manquée, d'une vieillesse isolée, est le plus odieux des cauchemars et qui seraient heureuses d'élever des enfants à elles, même en l'absence d'un bon compagnon, heureuses de trouver en eux leur seul appui et leur seule raison de vivre. Je connais même une simple paysanne, femme de volonté, qui, ne pouvant se marier, a *voulu* avoir un enfant, qui l'a eu dans les meilleures conditions d'eugénie, et qui vit avec lui dans la joie, nullement effleurée par les médisances parce que, quand même, la maternité est le plus fort de tous les instincts. Combien y aurait-il, demain, de mères semblables si elles étaient sûres de l'appui matériel et moral auquel elles ont droit !

Cette question de l'appui matériel et moral donné à la mère domine, en effet, tout le débat sur la natalité. Comme me l'écrivait fort bien un de nos confrères, « si le pays veut des enfants, par ces temps de vie chère il doit les acheter : le problème sera résolu le jour où la maternité deviendra une source de revenus ». Payez les mères ; payez-les bien : non parce que l'appât du gain les déterminera, mais parce que, pour vouloir des enfants, il faut qu'elles aient la sécurité de les pouvoir élever.

A cet égard, nulle lettre peut-être, parmi celles que suscita cette enquête, après la publicité qui lui fut donnée par la Grande Presse, n'est aussi émouvante que celle reçue d'une veuve, mère de trois enfants qu'elle a dû élever péniblement seule. « Ce n'est pas la crainte d'être mère qui arrête la femme du peuple ; car elle aime l'enfant : non, sa crainte, c'est de rester seule et de ne pouvoir nourrir les siens. J'ai vu pleurer de pauvres mères qui ne pouvaient donner du pain à volonté à leurs petits. D'autres les tenaient couchés : car ils n'avaient pas de chaussures ni de tablier pour aller à l'école... Il faut avoir connu cette misère de la mère seule isolée, dans ce grand Paris si riche. »

Tel est, en effet, le vrai problème à résoudre. Avant d'engager les femmes à avoir des enfants, il faut qu'on les assure d'une aide efficace. Il faut que chaque enfant, tant qu'il est incapable de se suffire, touche une allocation, faible pour le premier, mais rapidement croissante : à partir du deuxième enfant pour la femme seule, du quatrième pour les ménages, l'allocation doit représenter une grande partie des dépenses. Il faut, de plus, que les mères, à partir de leur quatrième enfant, touchent une retraite, proportionnée au nombre et à la valeur physique de leur descendance. C'est là, dira-t-on, un gros problème d'argent ! Non ! car dans les Caisses de natalité devront tomber les héritages de tous ceux qui n'auront pas accompli leur devoir social de natalité, et qui n'auront le droit de transmettre leur fortune qu'autant qu'ils auront transmis leur vie.

Tel est le point sur lequel nous reviendrons prochainement.

P. CARNOT.

# SCÈNES MÉDICALES

## SOIRÉE DE CONGRÈS

A la fin du Congrès, à la veille du départ, le Président offre une fête aux congressistes et à leurs familles. C'est dans une salle en vogue où se donnent bals et soirées — combinaison pratique pour qui ne veut ou ne peut recevoir chez lui. Et c'est le cas. Le président, vieux célibataire, n'a ni le goût ni la place pour semblables « tralalas ». Le cadre est joli, élégant et très animé, car il y a souvent plusieurs réunions le même soir, aux divers étages. Aussi des congressistes s'égarent au tango du rez-de-chaussée ou à la soirée de contrat du premier. Ils se croient à la réception du congrès. On se connaît si peu dans toutes ces cérémonies confraternelles ! Enfin détrompés, ils arrivent à la soirée médicale.

Là, dans une foule cosmopolite se pressent et se heurtent les types les plus variés : têtes masculines anguleuses et rasées, barbes en broussaille surmontées de bésicles, moustaches conquérantes accentuant le teint mat de gens « trop chics », timides allures sous des mises négligées, etc. La note simple et correcte, un peu uniforme, domine cependant chez les hommes. Dans le camp féminin, la gamme est infiniment complexe, depuis le doux profil sous les bandeaux blonds et plats jusqu'au regard fulgurant sous la chevelure aux reflets sombres, constellée de pierreries. De cette masse bourdonnante s'élèvent les accents les plus divers qui se fondent en un murmure confus et sans harmonie. Symbole de tous ces congrès, ronronne en grognant dans un coin un vieux Maître, candidat présidentiel évincé à la séance de clôture !

La première partie de la soirée est consacrée à un concert. Toutes les places sont prises. Les derniers arrivants s'installent avec peine au milieu d'un brouhaha de chaises. Jeunes et vieux, maîtres et élèves, pontifes et praticiens, s'entassent pêle-mêle dans les embrasures des portes. On échange quelques saluts amicaux ou distants, esquissés ou cordiaux. Poussés par la cohue, des confrères ennemis se trouvent face à face, « se mangent des yeux » et restent graves et corrects, comme il convient. Sur la scène on donne un spectacle coupé : chant par les artistes en vedette de l'Opéra et les étoiles de music-halls, danses anciennes et très modernes, etc., surtout de la musique qui s'impose dans cet auditoire cosmopolite. Malgré le talent et les efforts, restreints d'ailleurs, de la troupe, la salle ne « rend » pas. Ce mélange de médecins de toutes sortes et de toutes nationalités ne semble pas vibrer facilement à l'unisson. Le programme se déroule dans une ambiance de froideur et d'ennui.

Le spectacle fini, on se lève en tumulte et on se précipite vers le buffet... inabordable. Dans le lointain, il attire, servi et gardé par une cohorte de maîtres d'hôtel très dignes avec leurs favoris tranchant sur le plastron et la cravate blanche. Ils évoquent l'image de médecins d'autrefois ! Au premier rang de la foule, des habitués très avertis se sont déjà confortablement installés tout au long du buffet. Ils semblent en garder les approches, sorte de haie vivante qui s'abreuve et s'alimente sans contrainte et sans fin. Au delà, dans la mêlée, de jeunes confrères s'effacent comme ils peuvent devant un maître qui traîne sa femme par le bras et joue des coudes pour approcher. Quelques-uns, galants et ambitieux, parviennent après de subtiles manœuvres à s'emparer du

## SCÈNES MÉDICALES *(Suite)*

classique sandwich et d'une coupe du mauvais champagne habituel. Ils s'efforcent de les apporter aux « Dames » réfugiées dans un coin. Inutiles exploits ! Les coupes arrivent vides, au grand dommage des toilettes rencontrées sur le parcours. Et ce sont ces mêmes toilettes qui donnent bien la note spéciale de ces réunions bigarrées. Les habits noirs, presque tous ornés de décorations, se ressemblent, mais combien diffèrent les nuances des robes et la « façon » des toilettes ! Elles mettent en valeur races et milieux. Il y a dans ce remous d'étoffes l'éclat chatoyant et cru à côté du ton discret et raffiné. Quelques beautés sensationnelles au teint ambré, parées de bijoux rutilants, à l'allure hardie, au corsage largement échancré, circulent au milieu de jeunes femmes aux mises modestes à peine relevées de parures très simples. Sur tout ce bariolage se détachent quelques élégantes, jolies plutôt que belles, qui malgré leur chic restent dans le juste ton de grâce et de bon goût. Et sur le bourdonnement polyphonique de cette foule aux accents divers, l'orchestre jette en sourdine les notes langoureuses ou les éclats heurtés et excitants des danses en vogue. Dans un coin, des couples frénétiques esquissent quelques pas...

Peu à peu les « rafraîchissements » répandent enfin une animation qui reste digne, comme il convient à tout milieu scientifique. La froideur se dissipe encore au contact de chaleureux « au revoir » qu'échangent des amis d'hier qui jurent de ne pas s'oublier. L'excitation augmente. On s'agite pour rejoindre un « jeune ménage » qu'on ignorait la veille et dont on ne peut se séparer. Des sympathies ébauchées au hasard s'exaspèrent dans cette fin de soirée qui sera la dernière. Et l'on se quitte l'âme un peu prise quand même de cette mélancolie qui voile la fin de la moindre chose...

Le lendemain, rapides et trains de luxe emmènent aux quatre coins du monde la troupe dispersée des congressistes. Ils se retrouveront bientôt pour recommencer ailleurs les mêmes exercices. Certains n'y voient, dit-on, qu'une excellente manière de faire un beau voyage dans de bonnes conditions, tout en rendant un discret hommage à la science.

Dr Pierre Maurel (de la Bourboule).

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

## ASSURANCE-MALADIE ET HOPITAUX PAYANTS

J'ai sous la main le texte d'une proposition de loi que M. le député Édouard Grinda, chirurgien en chef des hôpitaux de Nice, a déposée à la séance de la Chambre des députés, le 3 février dernier, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues parmi lesquels se rencontrent les Drs Delom-Sorbé, François, Montprofit, ainsi que M. le professeur Pinard.

Cette proposition de loi, qui a été renvoyée à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, a pour objet : *la réorganisation des hôpitaux et l'établissement de l'assurance-maladie et invalidité prématurée.* Notre très distingué confrère sera le rapporteur du projet de loi ; c'est à son obligeance empressée que je dois le texte en question ; et puisque l'aimable expéditeur a bien voulu faire suivre son envoi d'une lettre suivant laquelle il ne se dissimule pas « l'importance et la gravité des problèmes où les intérêts du médecin, du malade et de la collectivité sont parfois en opposition »; et puisqu'il semble aller résolument au-devant des opinions confraternelles ; en raison, dis-je, de ces honorables dispositions qui semblent annoncer des méthodes nouvelles de travail et d'information quant à l'élaboration des lois médico-sociales, je me trouve de suite à l'aise pour exprimer ma pensée, sous forme de quelques remarques succinctes qui n'engagent que moi-même et moi seul.



Tout d'abord il convient de féliciter M. le député Grinda de l'initiative qu'il vient de prendre. Voilà bien longtemps que nous devrions avoir une loi sur l'assurance-maladie, car ce n'est pas faute qu'au cours des deux précédentes législatures il n'y ait eu divers projets visant le même but : projets Édouard Vaillant, René Renoult, Honnorat, Ernest Lairolle. Ces projets avaient été, eux aussi, renvoyés, pour étude, aux commissions compétentes. Ils y sont encore. Souhaitons à celui qui vient de naître, un sort meilleur.

Il est d'évidence que le principe d'une loi d'assurance contre la maladie ne peut que rallier toutes les approbations. Les divergences commencent lorsqu'on entre dans le domaine des conceptions diverses quant aux modalités d'application, celle-ci devant découler elle-même d'un principe consistant à chercher et à trouver le rouage qui soit à la fois aussi rapproché que possible de la justice idéale et en équilibre

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

nécessaire avec les relativités solidaires de la vie collective. C'est ainsi qu'une loi sur l'assurance-maladie doit correspondre strictement à son but, qui est de venir au secours de ceux qui ont réellement besoin d'être secourus. Si au contraire elle prétend, par une extension généreuse, protéger une collectivité de plus en plus grande, alors elle peut cesser d'être une loi de justice sociale pour devenir un prétexte d'abus au détriment d'autres collectivités plus petites mais qui ont le droit, elles aussi, d'être protégées pour elles-mêmes. Dans les questions sociales il y a une limite au delà de laquelle l'équilibre général, fût-il sincèrement voulu, descend vite en déséquilibre avec ses conséquences. Or, que vois-je, tout d'abord, dans la proposition de M. Grinda?

ART. 5. — L'assurance contre la maladie ou l'invalidité prématurée est obligatoire pour tous les salariés des deux sexes, quelle que soit leur profession, jusqu'à concurrence de 8 000 francs de salaire annuel.

N'y a-t-il pas, déjà, dans ce chiffre de 8 000 fr., une légère exagération?...

Vient la question des hôpitaux que M. Grinda considère comme corrélative de celle de l'assurance-maladie. Il est également incontestable que la France (1) devrait être dotée d'une nouvelle organisation hospitalière, notamment d'un plus grand nombre de maternités et d'hopitaux d'enfants. Au point de vue de l'aménagement d'un hôpital, on trouverait des modèles à imiter, et à l'hôpital Pasteur de Nice dont le Dr Grinda est le chirurgien en chef, et à l'hôpital général de Grenoble si bien aménagé (2). Mais il s'agit, dans mon esprit, des hôpitaux qui, par origine et par définition, doivent rester destinés aux pauvres. Ce n'est jusqu'ici qu'accessoirement et dans des conditions qu'il importerait de bien déterminer, que certains hôpitaux publics accueillent dans leurs annexes certaines catégories de malades payants. Or, la proposition de loi présentée par M. Grinda n'a pas apparemment et pour ce qui concerne les hôpitaux, de caractère limitatif. Au contraire, elle semble prévoir des établissements payants ouverts à tout le monde indistinctement. On lit en effet (p. 2) :

(1) Il n'est pas question, ici de Paris ni du département de la Seine. M. G. Mesureur, dans son rapport au Conseil de surveillance de l'Assistance publique, a exposé parfaitement la situation, pour ce qui le concerne (Voy. *Paris médical*, 13 mars 1920).

(2) On y voit un pavillon spécial, dit « Clinique des Alpes », destiné aux malades payants.

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

Riches et pauvres commencent à comprendre que ce n'est pas à domicile, mais dans des établissements spécialisés, cliniques ou hôpitaux possédant un personnel instruit et entraîné, que les malades peuvent recevoir des soins vraiment rationnels et permettant de triompher des maladies, d'abréger leur durée.

Sans doute notre éducation est loin d'être faite comme elle l'est dans certains pays étrangers, notamment en Amérique, où, même pour des affections légères, on fait un séjour dans une clinique. En Allemagne, le transport dans les hôpitaux de tout malade atteint d'affection contagieuse est obligatoire. Cependant, de réels progrès ont déjà été accomplis.

La médiocrité de nos établissements hospitaliers est la principale cause du peu de faveur dont ils jouissent dans l'esprit public. Nous avons le devoir d'y remédier et de donner à notre organisation hospitalière un essor considérable.

C'est-à-dire, si j'ai bien saisi, que chacun pourrait se faire soigner, comme « en Allemagne », comme « en Amérique », dans un établissement *public*, construit et entretenu par les départements et les communes avec participation de l'Etat, avec un personnel médical attaché à l'établissement et commun pour tous les malades.

Peut-être n'y a-t-il là qu'une simple apparence de généralisation illimitée.

Mais cette apparence même autorise à rappeler que tout ce qui vient de l'Etranger n'est pas transplantable en bloc dans un sol différent, sans qu'il soit tenu un certain compte de la variabilité fondamentale. Faut-il souligner de nouveau la mentalité ou plutôt la sentimentalité des Français qui les distingue des Anglo-Saxons, et qui, précisément dans les cas de maladie, se traduit non pas tant par une aversion pour l'hôpital que par un attachement tenace au foyer domestique ? Sans doute ce n'est pas une excuse pour tous les cas, et surtout pour ceux où, dans un intérêt général et parfois individuel, la nécessité doit faire loi. Mais il s'agit des hôpitaux publics payants, pour l'organisation desquels les Anglo-Saxons ont une supériorité évidente, comme partout en général où il faut de la continuité dans un fonctionnement bien ordonné. Voici donc deux genres d'obstacles, l'un de nature subjective et venant du malade, l'autre de nature objective et résultant généralement des entreprises françaises à caractère plus ou moins directement étatiste, qui maintiendront toujours une distance respectable entre le désir pour un « riche » de rester chez lui, et l'attrait d'un splendide hôpital.

Si la proposition de loi sur l'assurance-maladie n'entend viser que des annexes d'hôpitaux destinées aux assurés, il ne paraît toutefois pas souhaitable de voir adopter cet article 13 :

Toutes les fois que le médecin de l'assurance estimera que l'assuré malade doit être soigné dans un établissement hospitalier, l'assuré devra se conformer à cet avis.

En cas de refus de sa part, l'indemnité de chômage-maladie sera réduite de 50 p. 100.

En toute logique, par simple convenance et de droit, le transport d'un malade à l'hôpital ne devrait se faire qu'avec l'assentiment du médecin traitant. Un assuré ne devient pas nécessairement la *chose* de l'assureur, et puisque celui-là paie, fût-ce indirectement et par primes, il a droit au médecin de son choix. Le médecin de l'assurance n'est qu'un contrôleur qui peut se rencontrer avec le médecin traitant dans les conditions prévues par la loi sur les accidents du travail, si le « patron » estime que le malade n'est pas assez bien soigné, ou au contraire qu'il l'est avec trop d'assiduité.

L'annexe de l'hôpital devrait être comme le prolongement du domicile du malade, se distinguant du domicile proprement dit, par un milieu, par un matériel, par un personnel subalterne spécialement adaptés aux soins parfaits, mais sans cesser d'être le domicile du malade pour le médecin ou le chirurgien demandé par le malade. C'est pourquoi il me paraîtrait préférable, partout où il se peut, de ne pas laisser l'Etat, ni les départements, ni les communes se mêler de l'organisation d'établissements payants. L'avenir est dans les cliniques et hôpitaux *privés*, construits au besoin et entretenus par les sociétés d'assurances, concurremment avec d'autres ressources, mais avec une direction neutre respectant elle-même l'indépendance du médecin traitant et aussi, dans la plus large mesure, celle du malade.

***

Telles sont les quelques observations que je me suis permis de faire en escomptant l'accueil, favorable sans aucun doute, du docteur Edouard Grinda. Il faut une loi d'assurance contre la maladie et contre l'invalidité prématurée. Il est urgent de réorganiser les hopitaux publics de France et d'en construire de nouveaux. Mais convient-il, à quelques exceptions près, de tendre vers tout un système d'établissements publics payants? Je pense que c'est l'initiative privée qu'il convient d'encourager par tous les moyens, comme étant la mieux susceptible de conserver l'équilibre entre les intérêts de la collectivité, ceux du malade et ceux du médecin.

CORNET.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 12 mars 1920.*

**Traitement de la goutte.** — M. GUELPA présente une malade atteinte de goutte avec déformation considérable des deux mains, très améliorée par son traitement, ainsi qu'en témoignent les radiographies. Quelques collègues pensent que le diagnostic de goutte est douteux et qu'il s'agit peut-être de rhumatisme déformant. L'amélioration mérite néanmoins d'être notée.

**Les accès de fatigue d'origine hépatique.** — M. ROGER GLÉNARD (de Vichy) pense que ce sont les manifestations morbides les plus fréquemment rencontrées au cours des poussées légères de congestion hépatique. La fatigue hépatique survient surtout par accès périodiques, de préférence le matin au réveil et après les principaux repas. Le début des accès est rapide : brusquement, lassitude extrême, avec lourdeur des membres et envie de dormir. Ces accès durent peu. Ils sont en rapport direct avec les causes de surmenage hépatique et s'accompagnent des troubles habituels dans les cas de ce genre : le foie est généralement le siège d'une tension douloureuse, la palpation le décèle anormal. Cette fatigue hépatique est due à une auto-intoxication par insuffisance fonctionnelle du foie et comporte comme traitement le sulfate de soude, le bicarbonate de soude, les cures thermales, un régime alimentaire sévère, l'hydrothérapie, un exercice modéré et une mise au repos du système nerveux qui empêchent la maladie hépatique de passer à la chronicité avec les dangers que celle-ci comporte pour l'avenir.

M. LÉOPOLD-LÉVI tire de sa thèse (*Troubles nerveux d'origine hépatique*, 1896) des exemples de lassitude, asthénie musculaire, prostration, sidération des forces, au cours d'affections diverses du foie.

**Cures thermales et glandes endocrines.** — Par des exemples tirés d'Aix-les-Bains, Bourbon-l'Archambault, Vichy, Bagnoles-de-l'Orne, Luxeuil, Salies-de-Béarn, Royat, Divonne, M. LÉOPOLD-LÉVI montre que, suivant leur mode d'application, les cures thermales exercent sur les glandes endocrines, et par leur intermédiaire, une action de régulation ou d'excitation, favorable ou nuisible. Il étudie le mécanisme des poussées thermales qui font intervenir les glandes endocrines et particulièrement la thyroïde dans leur production et fixe la posologie thermale qui doit être calquée sur la posologie thyroïdienne.

M. JOLY a constaté le rôle favorable des cures thermales de Bagnoles, en particulier dans les cas d'hypofonction des glandes endocrines.

**Statisme et dynamisme des minéraux biotiques.** — M. LEMATTE met en valeur le rôle des métaux en biologie. Il donne à la notion de terrain organique une idée concrète en calculant tous les métaux et les métalloïdes qui entrent dans la composition de l'individu normal. On a ainsi la valeur du kilogramme de matière vivante.

M. RENÉ GAULTIER. — Ces choses ne sont pas ignorées en diététique, M. Bertrand ayant rappelé récemment

le rôle des infiniment petits chimiques dans l'alimentation.

**Instrument pour l'électro-dilatation urétrale.** — M. MINET préfère l'électro-dilatation dans la cure des rétrécissements de l'urètre. Il n'emploie que des densités électriques minimes. L'emploi d'instruments rigides métalliques et un nouvel instrument présenté par l'auteur, et qui se compose d'une série d'olives métalliques glissant dans une gouttière analogue à celle de Maisonneuve, réduisent au minimum les difficultés du cathétérisme et, par suite, les risques de traumatisme accidentel. H. DUCLAUX.

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 27 mars 1920.*

**Névralgies coccygiennes. Le syndrome douloureux du «filum terminale et des deuxièmes paires coccygiennes.** — Sous le nom de syndrome douloureux du *filum terminale*, M. CHARTIER décrit une forme bien définie de *névralgie coccygienne*, caractérisée par une douleur permanente au niveau des deuxième et troisième vertèbres coccygiennes, une douleur d'étirement s'étendant du coccyx à la colonne lombaire, provoquée par la flexion du tronc en avant, c'est-à-dire par l'allongement du *filum terminale*. Par contre, ni la pression, ni les mouvements imprimés au coccyx ne sont douloureux, ce qui permet le diagnostic avec les affections coccygiennes. Ce syndrome est l'expression de l'altération ou de la compression du *filum* et des nerfs coccygiens qu'il renferme, soit dans sa portion intradurale (méningite), soit dans le canal sacré (productions goutteuses, etc.) Selon les cas, on utilisera avec succès la radiothérapie ou l'effluvation de haute fréquence.

**L'injection intercrico-thyroïdienne à l'aiguille courbe (trachéo-fistulisation).** — M. G. ROSENTHAL rappelle que l'injection à l'aiguille courbe convient aux injections espacées comme dans le traitement local de l'asthme ou de l'hémoptysie par l'adrénaline, mais que, seule, la canule à demeure de la trachéo-fistulisation réalise les grands traitements des infections graves. Il étudie la technique, parfois délicate chez les grands malades, du changement de canule et insiste sur la nécessité de combattre le réflexe d'intolérance de la trachée, cause d'erreur dans la sérothérapie endobronchique. Il rappelle que l'anaphylaxie sérique par voie intratrachéale n'existe ni chez le lapin ni chez l'homme.

**Diagnostic endoscopique du cancer du rectum et de l'S iliaque (avec projection).** — M. BENSAUDE montre, à l'aide de nombreuses projections, l'utilité de la rectoscopie dans le diagnostic du cancer du rectum et du côlon terminal, si souvent difficile à faire, les erreurs tenant à la jeunesse relative du malade, à son aspect florissant, aux symptômes frustes, à un examen incomplet. La rectoscopie lui a permis ainsi souvent soit de découvrir des cancers méconnus, soit de constater des hémorroïdes, des polypes, de la dysenterie, de la procto-sigmoïdite, de l'entérocolite muco-membraneuse, des rectites syphilitiques, des tumeurs villeuses, un mégacôlon, pris pour des cancers. Par la rectoscopie, on peut explorer le gros

## REVUE DES SOCIÉTÉS *(Suite)*

ntestin, jusqu'à 35 centimètres au-dessus de l'anus. L'auteur tient à rendre hommage à l'inventeur de la rectoscopie, Désormeaux, chirurgien des hôpitaux de Paris, dont le nom n'est mentionné nulle part.

**Deux signes radioscopiques précoces de la sténose du pylore.** — M. de Keating-Hart signale deux signes radioscopiques qui lui ont permis assez souvent déjà de reconnaître l'existence de la sténose avant que les signes cliniques ou radiologiques ne l'aient révélée. Ce sont : 1° une déformation particulière de l'ombre stomacale lui donnant l'aspect d'une pipe allemande, et 2° une oscillation saccadée, rythmique du niveau du contenu liquide isochrone aux mouvements de la respiration, mais d'une amplitude plus grande, indice de l'effort d'expulsion fait par l'organisme et se traduisant par un véritable coup de bélier. Le premier signe est un signe probable; le deuxième est, pour l'auteur, un signe de certitude de sténose.

H. Duclaux.

## REVUE DES REVUES

**Le bacille court (Corynebacterium commune) et la diphtérie**, par H. Stévenin (**Journ de physiol. et de path. génér.**, 1919, n° 3)

La signification du bacille diphtérique court, ou bacille de Hoffmann, est encore discutée : les uns le considèrent comme un bacille de Lœffler atténué, d'autres comme un microbe distinct. En France, depuis les travaux de Martin, de Roux, de Yersin, de Lesieur, on admet généralement que les bacilles courts non virulents sont des formes atténuées du bacille de Lœffler. Cependant Martin a décrit, en 1916, un bacille en grain d'orge, répondant au bacille en navette de Barbier, et qui est distinct du bacille de Lœffler. H. Stévenin a repris cette étude et expérimenté sur 20 échantillons de bacilles longs ou moyens et sur 35 échantillons de bacilles courts.

Les bacilles longs et moyens, répondant au bacille diphtérique typique ou *Corynebacterium diphteriæ*, donnent régulièrement la réaction de Neisser, poussent en anaérobiose, font constamment fermenter le glucose et la lévulose, inconstamment le maltose, l'inuline et le lactose, et laissent inattaqués le saccharose et la mannite. Au contraire, les bacilles courts poussent uniquement au contact de l'air, ne font fermenter aucun sucre, alcalinisent les milieux de culture, et ne donnent que rarement et irrégulièrement la réaction de Neisser. Ces bactéries, voisines du bacille diphtérique, répondent au bacille de Hoffmann, au bacille en navette de Barbier, au bacille en grain d'orge de Martin ; ce sont des corynebactéries communes, fréquentes dans la gorge et plus encore sur les cultures provenant du rhino-pharynx ; elles sont voisines d'autres corynebactéries qui vivent dans les eaux, sur les murs humides, sur la peau et dans certaines plaies.

Les bacilles courts sont donc de simples saprophytes, et si exceptionnellement certaines variétés de *Corynebacterium diphteriæ* peuvent offrir l'aspect morphologique du *Corynebacterium commune*, ce fait ne peut justifier en pratique l'isolement des sujets porteurs de bacilles courts.

L. B.

# NOUVELLES

**Comité consultatif de santé.** — Sont désignés pour faire partie de ce comité :

*Président* : M. Sieur, médecin inspecteur général.

*Membres* : MM. Vincent, Rouget et Bassères, médecins inspecteurs généraux ; Gouzien, médecin inspecteur général des troupes coloniales ; Ferraton, Simonin, Jacob, Pouy et Bonnet, médecins inspecteurs ; Rigollet, médecin inspecteur des troupes coloniales ; Bodard, pharmacien inspecteur.

*Membres consultants.* — a. *Membres civils* : MM. les professeurs Roger, doyen ; Quénu, Walther et Bezançon, de la Faculté de médecine de Paris.

b. *Membres militaires* : MM. Dopter, médecin principal de 1re cl. ; Rouvillois et Duguet, médecins principaux de 2e cl. ; Breteau, pharmacien principal de 1re classe.

**Commission supérieure consultative d'hygiène et d'épidémiologie militaire.** — Sont désignés pour faire partie de cette Commission :

*Président* : M. Roux, directeur de l'Institut Pasteur.

*Vice-président* : M. Laveran.

a. *Membres civils* : MM. Strauss, sénateur ; Emile Vincent, député, président de la Commission d'hygiène ; les professeurs Roger, doyen, Robin, Chauffard, Widal, Teissier et Léon Bernard, de la Faculté de médecine de Paris ; Calmette, sous-directeur de l'Institut Pasteur.

b. *Membres militaires* : MM. Ozil, général de division, inspecteur technique du génie ; Sieur, Vincent, Rouget et Toubert, médecins inspecteurs généraux ; Gouzien, médecin inspecteur général des troupes coloniales ; Vaillard, médecin inspecteur général de réserve ; Kermorgant, médecin inspecteur général des troupes coloniales de réserve ; Moizard, intendant militaire ; Polin, médecin inspecteur de réserve ; Lévy, médecin principal de 2e cl., secrétaire.

**Conseil supérieur de surveillance des eaux destinées à l'alimentation de l'armée.** — Sont désignés pour faire partie de ce conseil :

a. *Membres civils* : MM. Roux, directeur de l'Institut Pasteur ; Strauss et Pottevin, sénateurs ; Emile Vincent, député ; Colmet d'Aage et Imbeaux, ingénieurs en chef des ponts et chaussées ; Loemy, ingénieur des ponts et chaussées ; Dienert, chef du service de surveillance des eaux d'alimentation de la ville de Paris ; professeur Courmont, de Lyon ; Dabat, directeur des eaux au ministère de l'Agriculture ; Martel, spéléologue ; Dolfus, de la Société géologique ; Bonjean, chef du laboratoire du Conseil supérieur d'hygiène publique.

b. *Membres militaires* : MM. Jullien, général de division, directeur du génie au ministère de la Guerre ; Sieur, Vincent et Toubert, médecins inspecteurs généraux ; Moizard, intendant militaire, directeur de l'intendance au ministère de la Guerre ; Bodard, pharmacien inspecteur ; Dopter et Sacquépée, médecins principaux de 1re cl. ; Lévy, médecin principal de 2e cl., secrétaire.

**L'accroissement de la natalité.** — L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française vient d'adresser à tous les membres de la Chambre des députés un projet d'allocations pour charges de famille comportant les deux articles essentiels suivants :

Article premier. — Tout chef de famille, de nationalité française, ayant à sa charge plus de deux enfants légitimes ou reconnus, âgés de moins de treize ans, reçoit à partir du troisième enfant, âgé de moins de treize ans, une allocation annuelle de 360 francs pour le troisième enfant ; de 480 francs pour le quatrième enfant, et de 600 francs pour chacun des enfants en sus du quatrième.

Art. 2. — Seront assimilés aux enfants de moins de treize ans, pour l'application des dispositions de la présente loi et dans les conditions déterminées par les règlements d'administration publique prévus par l'article 7 de la présente loi, les enfants âgés de treize à seize ans pour lesquels le chef de famille aura passé un contrat écrit d'apprentissage ou qui, ayant terminé leurs études primaires, consacreront toute leur activité à leurs études dans un établissement public d'instruction, aux frais de leurs parents.

**Les étudiants de la classe 1920.** — Les étudiants de toutes catégories de la classe 1920, en cours d'études (élèves, maîtres ou professeurs), ont obtenu, sur leur demande, le bénéfice de l'appel différé en octobre 1920.

Le ministre de la Guerre autorise les généraux commandant les subdivisions à accorder à ceux de ces étudiants qui auraient échoué aux examens de juillet et qui voudraient se présenter à la session d'octobre, un sursis d'arrivée dont la durée sera calculée de façon à leur permettre de passer leur examen et dont le délai d'expiration ne pourra dépasser la date extrême du 31 oct. 1920.

Les jeunes soldats qui désireront bénéficier de ce sursis devront, *dans le courant du mois de septembre*, adresser une demande écrite au commandant du bureau de recrutement par l'intermédiaire de la brigade de gendarmerie de leur résidence, en y joignant un certificat du secrétariat de la faculté ou école, constatant qu'ils sont inscrits pour subir un nouvel examen en octobre.

Les sursis d'arrivée accordés dans ces conditions seront considérés comme des permissions et seront déduits des 120 jours de permission que peuvent obtenir les militaires au cours de leurs trois années de service, en exécution des prescriptions de l'article 38 de la loi de recrutement.

**Amélioration de la distribution des journaux.** — Le sous-secrétaire d'État des postes et télégraphes a adressé aux directeurs départementaux et chefs de service de l'administration des postes et télégraphes la circulaire suivante :

« Je suis fréquemment saisi de plaintes au sujet de l'arrivée tardive ou irrégulière des journaux.

« Dans un moment où la presse se trouve aux prises avec les plus graves difficultés, il est du devoir de l'administration de lui faciliter l'accomplissement de sa tâche, si importante à tous égards, en assurant avec la ponctualité désirable les opérations d'expédition, de transport ou de distribution.

« La régularité dans le service des abonnements est, en effet, un des éléments primordiaux de la bonne marche des entreprises de publication : tout retard, même accidentel, est préjudiciable à l'éditeur.

« Vous voudrez bien examiner la situation actuelle, l'améliorer sur les points où vous pourrez le faire immédiatement et, le cas échéant, me saisir d'urgence, sous le

## NOUVELLES *(Suite)*

timbre du bureau compétent, des propositions qui nécessiteraient l'intervention de l'administration centrale. »

Espérons donc que nos abonnés recevront *Paris médical* avec plus de régularité.

**Bureau municipal d'hygiène d'Ivry-sur-Seine.** — La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène d'Ivry-sur-Seine est déclarée ouverte. Le traitement est fixé à 10 000 francs par an. Les candidats ont jusqu'au 2 mai pour adresser au ministre de l'Hygiène leurs demandes accompagnées de leurs titres et travaux scientifiques.

**IXe Congrès des étudiants.** — Le IXe congrès des étudiants s'est réuni à Bordeaux le 9 avril, sous la présidence de M. Léon Bérard, vice-président de la Chambre.

**Les automobiles pour les médecins des régions libérées.** — M. Deguise, député, ayant exposé à M. le ministre des Régions libérées que les médecins chargés d'un lourd service attendent toujours qu'on mette à leur disposition, même sur les dommages, les moyens de transports automobiles ; qu'on en avait fait l'offre télégraphiquement à des praticiens qui, depuis un mois, réclament en vain, et demandé à quelle date les malades pourront être assurés d'avoir les soins que l'État se doit à lui-même d'organiser, de préférence dans les pays dévastés, a reçu la réponse suivante :

« Les difficultés qu'éprouvent les médecins des régions libérées à se procurer, dans les adjudications organisées par la liquidation des stocks, les voitures automobiles qui leur sont indispensables pour l'exercice de leur profession, n'ont pas échappé à l'attention de l'Administration. Dans le but de procurer à ces praticiens les moyens de locomotion qui leur font défaut, l'acquisition directe par le ministère d'un premier lot de 100 voitures légères Ford a été décidée ; cette opération vient d'être réalisée. Ces automobiles vont être mises, par voie de location et à des conditions avantageuses, à la disposition des médecins et des vétérinaires, et leur répartition pourra être faite dans un délai maximum de quinze jours. »

**Maisons d'étudiants.**—1° A quelles conclusions ont abouti les études faites lorsque le ministre de l'Instruction publique fait écarter le crédit de 500 000 francs que la Chambre avait spontanément ouvert au budget de son département sous la rubrique : « Subventions pour création et fonctionnement de maisons d'étudiants » ; 2° par quels moyens peut-on provoquer ou favoriser les initiatives qui s'imposent aux universités, si elles veulent éviter que la cherté de la vie n'expose un trop grand nombre d'étudiants à des difficultés excessives, susceptibles de les détourner de nos écoles ?

*Réponse.* — Le ministre de l'Instruction publique a fait étudier cette question par les recteurs pour chaque université. Les résultats de cette étude ne sont pas tous encore parvenus. Dans plusieurs villes d'université, des tentatives intéressantes ont déjà été faites. Mais il paraît bien qu'il y a lieu d'encourager ces tentatives par des subventions et de provoquer des initiatives. Les éléments déjà réunis permettent de faire en 1920 œuvre précise et utile. Aussi, un crédit important doit-il figurer parmi les propositions budgétaires du ministère de l'Instruction publique pour 1920.

**Les pensions pour tuberculose.** — Une commission composée de MM. les docteurs :

## NOUVELLES *(Suite)*

Léon Bernard, professeur de la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux de Paris ;

Bezançon, professeur de la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de médecine ;

Crouzon, médecin des hôpitaux de Paris ;

Langlois, médecin principal de deuxième classe ;

Rist, médecin des hôpitaux de Paris ;

Sergent, médecin des hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de médecine ;

Vallat, médecin-major de première classe ;

réunie sous la présidence de M. Louis Mourier, a étudié les conditions d'indemnisation actuelle des militaires ou anciens militaires pensionnés pour tuberculose.

Il a été démontré que ces conditions ne répondaient pas d'une manière suffisante aux nécessités impérieuses du traitement rationnel de cette maladie.

Il a donc paru nécessaire de modifier dans ce sens le guide-barème annexé au décret du 29 mai 1919, rendu en application de l'article 9 de la loi du 31 mars 1919, modifiant la législation des pensions des armées de terre et de mer.

Aussi le Président de la République vient-il de signer le décret suivant :

ARTICLE PREMIER — Par modification au guide-barème annexé au décret du 29 mai 1919 et en vue d'assurer, par le repos et les soins indispensables, le traitement de la tuberculose pulmonaire confirmée, l'évaluation de cette maladie sera, quel qu'en soit le degré de gravité, portée à 100 p. 100, avec pension temporaire ou définitive, dans les conditions prévues à l'article 7 de la loi du 31 mars 1919.

Cette évaluation est essentiellement subordonnée à la confirmation indiscutable de la nature tuberculeuse des lésions constatées et de leurs caractères d'activité.

En l'espèce, on considérera comme « tuberculose confirmée », celle caractérisée à la fois par des signes cliniques certains et par la présence du bacille tuberculeux.

ART. 2. — En ce qui concerne les autres localisations de la tuberculose, les évaluations prévues dans les divers guides-barèmes pourront être majorées selon l'importance des lésions, mais seulement après examen supplémentaire approfondi d'un spécialiste qualifié (médecin ou chirurgien selon le cas) démontrant la nature tuberculeuse de ces lésions, et la gravité de leur évolution.

### *MEMENTO DU MÉDECIN*

17 AVRIL. — Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique, à 10 h. 45 par M. le Dr Villaret (agrégé) : applications de la recherche de la tension artérielle.

17 AVRIL. — Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique, à 10 heures.

17 AVRIL. — *Paris.* Faculté de médecine, à 17 heures. Ouverture du cours d'éducation physique par M. le Dr LANGLOIS.

## NOUVELLES *(Suite)*

17 AVRIL. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin en chef du sanatorium Villemin à Angicourt.

17 AVRIL. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chef de clinique ophtalmologique de l'École de médecine de Marseille.

19 AVRIL. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière). Ouverture du cours de perfectionnement de MM. Rouget, Dufourmentel, Miégeville, Halphen, Bonnet.

19 AVRIL. — *Paris.* Hôpital Laënnec, à 10 heures. M. le Dr JOUSSET : Leçon clinique sur la tuberculose.

19 AVRIL. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les réactions antisociales des intoxiqués.

19 AVRIL. — *Lyon.* Concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

19 AVRIL. — *Paris.* Concours d'accoucheur des hôpitaux de Paris.

19 AVRIL. — *Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

20 AVRIL. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 10 heures. M. le Dr LEREBOULLET : Leçon clinique avec présentation de malades.

20 AVRIL. — *Paris.* Dernier délai de candidature pour le bureau d'hygiène de Châlons-sur-Marne.

20 AVRIL. — *Paris.* Ouverture du cours complémentaire de bactériologie de M. le professeur BEZANÇON et M. PHILIBERT, à la Faculté de médecine de Paris, à 2 h. 30.

20 AVRIL. — *Paris.* Hôpital de la Pitié, à 10 heures : Ouverture des conférences de clinique ophtalmologique de M. le Dr Monthus.

21 AVRIL. — *Paris.* Clinique médicale. M. le professeur GILBERT, à 10 h. 45 : Présentation de malades. Notions de thérapeutique pratique.

21 AVRIL. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les déséquilibrés et pervers instinctifs.

21 AVRIL. — *Paris.* Ouverture des conférences cliniques sur la tuberculose, par le Dr SERGENT, à 11 heures, hôpital de la Charité.

21 AVRIL. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), 10 heures. M. le Dr FLURIN : Les rhinobronchites descendantes et leur traitement hydrominéral.

22 AVRIL. — *Paris.* Cours et travaux pratiques de sérologie de MM. LEREDDE et RUBINSTEIN (54, rue Saussure.)

23 AVRIL. — *Paris.* Hôpital Laënnec, à 10 heures. M. le Dr HARVIER : Leçon clinique avec présentation de malades.

23 AVRIL. — *Paris.* Hôpital Laënnec, à 10 heures. M. le Dr HARVIER : Leçon clinique avec présentation de malades.

23 AVRIL. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les obsédés.

24 AVRIL. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45.

24 AVRIL. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique à 10 heures.

24 AVRIL. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin de l'Assistance à domicile.

24 AVRIL. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médaille d'or de pharmacie.

26 AVRIL. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les réactions anti-sociales des débiles et des déments.

26 AVRIL. — *Paris.* Concours de médecin du dispensaire de salubrité.

26 AVRIL. — *Marseille.* Concours de l'externat des hôpitaux.

26 AVRIL. — *Marseille.* Concours de chef de clinique ophtalmologique à l'École de médecine de Marseille.

28 AVRIL. — *Paris.* Dernier délai de candidature pour l'emploi de médecin de la santé à Marseille.

30 AVRIL. — *Paris.* Dernier délai de candidature pour le bureau d'hygiène de Valenciennes.

1er MAI. — *Philadelphie.* Dernier délai pour la remise des mémoires destinés au prix Alvarenga (envoi au secrétaire du Collège des médecins de Philadelphie).

1er MAI. — *New Haven.* Clôture des candidatures aux bourses Theresa Seessel à l'université Yale (*Dean of the graduate School,* New Haven, Conn., États-Unis).

1er MAI. — *Paris.* Dernier délai d'envoi au ministère de la Marine des travaux destinés au prix Blache.

1er MAI. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

3 MAI. — *Paris.* Concours d'agrégation de médecine.

3 MAI. — *Paris.* Concours de médecin en chef du sanatorium Villemin à Angicourt.

10 MAI. — *Paris.* Concours pour une place d'agrégé d'obstétrique à la Faculté de Paris et pour une place d'agrégé d'obstétrique à la Faculté de Lyon.

17 MAI. — *Paris.* Concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

# LIBRES PROPOS



## MARÉE HAUTE

Combien de mariages sont, comme autrefois la Triple Alliance, qui l'a bien prouvé depuis, rongés d'un ver! Combien de ménages sont raisins verts, pommes acides, figues sèches, chien et chat, au total aigre-doux, en discorde ou hostiles !

Les médecins qui reçoivent des confidences pourraient se demander s'il en existe d'autre façon !

Mme Marie Carmichael Stopes, une Anglaise, docteur ès sciences de Londres, docteur en philosophie de Munich, s'est émue de cette situation, apparemment aussi tendue en Angleterre qu'en France, malgré la différence des climats, et a cherché, dans un livre de bonne foi (1) et de bonne intention, un remède à la question. Elle a découvert que les dysharmonies matrimoniales tenaient dans la question sexuelle. Une belle-mère avisée, qui n'était pas docteur en philosophie, mais simplement professeur de piano, m'avait déjà appris cela bien avant la guerre : « Tout s'arrange sur l'oreiller », disait-elle d'un air connaisseur.

Mais Mme Carmichael a traité le problème en scientifique.

La femme a *l'esprit contrariant*, a-t-elle d'abord découvert.

Il ne nous appartient pas de contredire une affirmation aussi compétente et aussi autorisée.

Cette découverte de Mme Carmichael a été complétée par une autre : la *loi de la périodicité du retour du désir chez la femme.*

Mme Carmichael, après réflexion sur elle-même et interrogatoire de beaucoup d'amies, surtout de celles séparées de leur mari pendant des mois « par suite de besoins professionnels ou commerciaux », est arrivée à établir que le désir d'union sexuelle se produisait plus spécialement (il s'agit de Londres et non de Montmartre), juste avant et environ une semaine après la fin de la menstruation, c'est-à-dire environ toutes les quinzaines.

Seule, une femme pouvait ériger, avec quelque chance d'exactitude, une loi aussi délicate.

Un homme, toujours plus ou moins rapace, eût vicié les réponses des frissonnantes interrogées.

Ainsi s'explique « l'esprit contrariant » de la femme, ô maris contrariés! Quand vous voulez nager, ne vous jetez pas sur la plage sablonneuse désertée par le flot; attendez la « marée haute », qui mouille la falaise.

Écoutez le conseil de Mme Carmichael : « Un mari qui désire le bonheur mutuel et durable dans son ménage devra étudier soigneusement sa femme, remarquer jusqu'à quel point son rythme est normal et en quoi elle peut avoir des caractéristiques personnelles. Il essaiera alors d'adapter ses désirs afin qu'ils soient en harmonie avec sa nature de femme. »

Comme Mme Carmichael nous affirme que l'homme, naturellement polygame, est toujours prêt à nager, l'homme doit donc refréner ses désirs jusqu'à marée haute. C'est de la politesse la plus élémentaire, et aussi, paraît-il, quand on le veut sincèrement, de la plus grande facilité. A la vulgaire notion très répandue du pot-au-feu hebdomadaire, Mme Carmichael substitue la formule suivante, qu'elle considère comme la condition essentielle du bonheur en ménage : « Avoir trois ou quatre jours d'unions répétées suivies d'environ dix jours sans union; à moins qu'un fort stimulant externe n'ait éveillé un désir mutuel ».

Mme Carmichael a constaté que les gens qui, « à sa connaissance; avaient accidentellement fixé ainsi l'arrangement de leur vie étaient heureux, arrangement qui concorde avec les sensations normales, spontanées d'un grand nombre de femmes ».

Autre condition essentielle : « L'homme doit courtiser sa femme avant chaque acte séparé de coït »,... etc.

Si bien que cette femme philosophe n'inflige de devoirs (dont quelques-uns d'agréables, il est vrai) qu'aux hommes et n'en suppose aucun pour la femme.

J'objecterai cependant à Mme Carmichael, qui semble ignorer (ce dont je la félicite) ces détails du potentiel masculin; qu'il est plus difficile au chêne de s'ériger contre la tempête qu'au puits de laisser la lune se mirer dans l'eau. Il y a d'ailleurs puits et puits.

Je lui citerai aussi l'exemple, non exceptionnel, d'une femme du meilleur monde, qui passait la nuit avec un premier amant, la matinée avec un second; et l'après-midi avec son mari. Je ne dirai rien du premier; mais si le sable était à peine humide pour le second, quelle marée basse pour le mari !

G. MILIAN.

(1) CARMICHAEL STOPES (M.), L'amour et le mariage, contribution nouvelle à la solution des difficultés sexuelles. Traduit par Georges BASILE, 1920. 1 vol. in-18, 6 fr. (Attinger frères, éditeurs à Paris).

# SCÈNES MÉDICALES

## UNE SOCIÉTÉ DE MÉDECINE

Dans une rue centrale, au fond d'une cour, s'élève un petit bâtiment qui sert de lieu de réunion à plusieurs sociétés médicales. Les confrères y défilent, de catégories variées, mais la physionomie de la séance reste à peu près immuable.

La salle, très claire avec ses larges baies vitrées, est plutôt exiguë. Sur les murs sont accrochés des portraits de chirurgiens et médecins célèbres. Quelques-uns des plus illustres ont leurs bustes haut placés sur des socles dans les recoins de la salle. Celle-ci est dominée par une estrade encadrée de deux escaliers par où entrent et sortent les auditeurs dans un va-et-vient continuel qui manque souvent de recueillement. Sur l'estrade, derrière une table haute et large siège le bureau. Il domine une minuscule tribune à peine surélevée. Symbole de la science médicale : pas de phrases, des faits ! a dit un pince-sans-rire. Au fond de la salle, une légère balustrade sépare vaguement quelques places destinées au public de l'étroit espace réservé aux membres de la société. Avant l'arrivée de ceux-ci, les chaises entassées s'alignent le long des tables où se détachent sur le tapis vert les feuilles de papier et les blancs encriers de porcelaine. Dans la solitude et le silence, tout cela prend un petit air solennel.

Mais la salle se remplit. Les membres dévalent par les escaliers après avoir signé dans l'antichambre où attendent, inquiets et intimidés, les malades que l'on doit présenter à la séance. Le bureau s'est déjà installé devant une salle presque vide. Au centre trône le président, flanqué du vice-président et de « l'actif secrétaire général ». Aux extrémités sont relégués les secrétaires des séances. Tous s'occupent de leurs paperasses, font leur correspondance et de temps à autre tendent l'oreille. Seul le président rête une attention à peu près continue aux incidents de séance. C'est maintenant, dans la salle à moitié remplie, un incessant bourdonnement de conversations particulières. Un orateur se démène en vain à la tribune. Personne ne l'écoute. Les arrivants circulent à travers les tables, distribuent des poignées de main, et vont s'asseoir près d'un collègue. Alors s'engage entre eux un colloque animé. Là se traitent toutes sortes d'affaires : travaux, candidatures, consultations, honoraires, etc. On sait y rencontrer tel ou tel confrère à qui on a tant de choses à dire ! Quelques membres épars restent isolés et perdus dans le brouhaha. On dirait que, n'ayant trouvé personne à qui s'adresser, ils se résignent à écouter les communications et à tenir le rôle de figurants ! Au milieu du bruit et de l'inattention générale, on présente un malade qui, déshabillé et surpris, attend qu'on s'intéresse à lui puisqu'on l'a dérangé. Mais soudain un silence se fait. Un orateur qui a « l'oreille » de l'assemblée est à la tribune, ou bien une voix vibrante s'impose à l'attention, ou encore on aborde une question très « à l'ordre du jour », et, après la communication, quelques membres de la compagnie, de leurs places, font part de leurs observations. La discussion s'anime. On critique, on approuve; chacun donne son opinion, expose sa pratique, et cela finit quelquefois dans la confusion.

Le bruit des conversations reprend. L'heure s'avance. Pressés par un rendez-vous ou les visites à faire, les uns s'en vont pendant que d'autres, en retard, les croisent dans l'escalier. On s'arrête un instant pour lancer un bonjour ou une blague, parfois on salue de loin le président, on serre la main d'un assesseur et la séance continue... Les ancêtres impassibles dans leurs cadres reconnaissent leurs idées et leurs gestes. Sceptiques dans l'au-delà, ils semblent dire : les années passent, les hommes changent, les théories évoluent, mais c'est « toujours la même chose ».

Dr PIERRE MAUREL (de la Bourboule).

# ÉCHO

## HYGIÈNE ET MÉDECINS

Ce n'est point le tout de causer d'hygiène. La meilleure est celle que l'on fait sans le savoir. La meilleure est celle de l'exemple.

Les médecins devraient bien montrer cet exemple. Mais il y a tous les jours des petites histoires qui sont rien moins qu'édifiantes.

Dans une de nos grandes villes, rapporte le *Scalpel*, un confrère met tout son art et sa science à la disposition des enfants comme des parents. L'inspection médicale scolaire poursuit son œuvre dans toute son ampleur. Trois élèves sont dispensés de l'inspection par volonté paternelle, et ce sont :

1° L'enfant d'un régent d'école, apparenté à un médecin ;

2° Les deux fillettes d'une doctoresse en médecine ;

3° La nièce d'un confrère, qui n'a jamais été vaccinée.

Les bons exemples porteront leur fruit, évidemment. Enfin, l'autre jour, un de mes amis, à la veille de son mariage, loue chez un confrère un appartement. Il est inscrit dans le bail que « celui-ci sera résilié en cas de naissance d'un enfant ».

Si les médecins s'en mêlent ainsi, on aura beau réunir des congrès de natalité.

R. L.

# VARIÉTÉS

## LA SCATOTHÉRAPIE DE GUY RIEDLIN

Par le Dr Henri LECLERC

Rabelais nous a fait entrevoir deux catégories de médecins : ceux que l'on pourrait qualifier de scatophages, d'après le vers célèbre de Panurge :

*Stercus et urina medici sunt prandia prima,*

et ceux que la réponse justement indignée de maître Rondibilis permettrait de classer parmi les scatomanciens :

*Nobis dant signa, vobis sunt prandia digna.*

Un médecin allemand, Guy Riedlin, eut l'honneur de représenter une troisième catégorie à laquelle n'avaient pensé ni Panurge, ni Rondibilis, catégorie bien conforme au génie de sa race : celle des scatothérapeutes.

Guy Riedlin (Vitus Riedlinus) appartenait à une famille d'Ulm dont les chefs, depuis plus de trois générations, s'étaient distingués dans l'exercice de la chirurgie. Son père, qui portait comme lui le prénom de Guy et qui mourut en 1668 à l'âge de quarante ans, est cité par J. Scultet dans son *Arsenal de Chirurgie*, comme un habile praticien et a laissé un recueil de trois centuries d'observations publiées à Augsbourg en 1691 par les soins de son fils. Ce dernier vint au monde à Ulm en 1657. Les dispositions qu'il montrait pour l'étude de la médecine firent espérer de bonne heure qu'il réparerait un jour la perte qu'on avait faite par la mort prématurée de son père. Aussi l'envoya-t-on en 1674 à Tubingue où il profita si bien des enseignements qu'il recevait des professeurs de la faculté de cette ville qu'on lui conseilla d'aller se perfectionner à Padoue : il y reçut les honneurs du doctorat en médecine et en philosophie l'année 1676. Séduit par le charme d'un climat toujours souriant et par le voisinage de savants tout imprégnés de pure latinité, il aurait souhaité de prolonger son séjour dans cette université : mais les maigres ressources qu'il recevait de son pays ne lui permirent pas d'y subsister avec honneur et comme sa ville natale employait pour le rappeler des arguments que Dom Basile eût qualifiés d'irrésistibles, il finit par se laisser convaincre et retourna l'année suivante en Allemagne. Il n'eut d'ailleurs pas à regretter sa décision : en 1679 il se faisait agréger au collège des médecins d'Augsbourg et, bientôt après, était admis, sous le nom de Craterus, parmi les membres de l'Académie impériale, puis nommé professeur ordinaire de physique, doyen du collège des médecins et choisi pour présider à l'examen des sages-

## VARIÉTÉS *(Suite)*

femmes. Ces distinctions honorifiques ne furent pas les seules récompenses de son patriotisme : il ne tarda pas à se faire une clientèle lucrative et à voir affluer dans son cabinet l'élite de la société d'Augsbourg : la plupart des observations qui figurent dans ses œuvres ont trait à d'inclytes personnages dont il souligne complaisamment la haute situation, nobles matrones, puissants seigneurs, barons, comtes, marquis, etc. : s'il condescend parfois à parler d'un commerçant, il a le soin de faire remarquer que c'est le plus riche, le plus important du pays. Aussi avait-il oublié Padoue et son ciel enchanteur et ne demandait-il plus qu'à finir ses jours dans l'hospitalière ville d'Augsbourg. Mais Ulm, la cité qui l'avait vu naître, revendiqua l'honneur de posséder dans ses murs un personnage si illustre : ses concitoyens n'eurent de cesse qu'ils ne l'eussent engagé à revenir auprès d'eux, ce qu'il fit le 19 septembre 1704 : l'accueil qu'il reçut le dédommagea des emplois qu'il avait abandonnés en quittant Augsbourg : il fut nanti d'une bonne pension, chargé du soin de l'examen des chirurgiens, puis promu au grade de doyen du collège de médecine et sa célébrité se soutint jusqu'à sa mort qui eut lieu le 29 février 1724.

Les œuvres qu'a laissées Riedlin consistent en de nombreuses observations qui font partie des *Mémoires des Curieux de la nature* ou sont réunies en deux ouvrages intitulés, le premier *Curarum medicarum millenarius* (1709), le second *Lineæ medicæ singulos per menses quotidie ductæ a mense Januario* 1695 *ad mensem Junium* (1700). Ce dernier est un journal dans lequel il a consigné jour par jour, depuis le mois de janvier 1695 jusqu'au mois de juin 1700, les faits médicaux les plus variés et souvent les plus insignifiants en les grossissant de détails oiseux et d'histoires où il fait preuve d'une aveugle crédulité. C'est ainsi que nous le voyons préconiser la graisse d'oie et l'amulette de corail pour faire dormir, le sang de crête de coq pour calmer l'odontalgie, une clé portée entre les seins contre les vertiges auxquels était sujette une femme chaque fois qu'elle sortait en voiture. Veut-on se débarrasser de l'érysipèle? Il suffit de nourrir des colombes qui prennent aussitôt la maladie. La médecine des signatures est familière à Riedlin ainsi que le démontre le titre d'une de ses observations : *ficus ani ficubus curantur* (les figues (hémorroïdes) de l'anus sont guéries par les figues) : « Une femme portait à la région anale des tumeurs volumineuses (figues ou marisques) : après avoir usé en vain de sangsues, de scarifications, de poudres, de mucilages, de

gélatine, elle lut dans les Géorgiques du célèbre baron de Hohberg qu'un excellent remède consistait à appliquer *loco dolenti* six figues fendues en deux et auxquelles on mettait le feu après un séjour préalable dans l'esprit-de-vin : ayant suivi ce conseil elle fut radicalement délivrée de son mal. » A côté d'observations assez judicieuses sur l'emploi des simples (la myrtille contre la dysenterie, le radis comme antinéphrétique, la pimprenelle dans le traitement des métrorragies), on en trouve d'autres où l'auteur attribue à des plantes résolument inertes les vertus les plus héroïques : j'ai signalé dans un précédent article la foi inébranlable qu'il professait pour l'omnipotence de la pâquerette : ailleurs, il ne fait pas difficulté d'affirmer que le bleuet est un remède sans égal de la cataracte. Mais sa pharmacopée ne fut pas toujours aussi idyllique : quelques passages de ses œuvres nous montreront qu'il tenait en particulière estime les excreta provenant de l'intestin de différents animaux.

La bouse de vache inspire à Riedlin une confiance toute spéciale à cause de ses vertus anodynes : on en peut juger par l'observation suivante : « J'ai connu une dame appartenant à une des familles les plus nobles qui souffrait d'une violente douleur du bras dont nul remède n'avait pu la soulager, bien qu'elle eût fait appeler deux médecins des plus réputés. Il advint enfin qu'une vieille bonne femme lui conseilla d'appliquer sur son bras de la bouse de vache toute chaude : aussitôt, et le plus volontiers du monde, elle se conforma à cet avis et suivit plusieurs fois le traitement avec un tel succès que la douleur cessa totalement : aussi, depuis, ne peut-elle prodiguer assez de louanges à ce remède. »

Les effets ne furent pas moins heureux chez une jeune fille qui souffrait de maux de tête atroces et pour laquelle sa mère usa de frictions faites avec de la bouse de vache cuite dans de l'huile. Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls mérites du médicament : une servante de Riedlin qui était fiancée fut prise, quelques jours avant son mariage, d'une odontalgie si violente qu'elle eut la face toute enflée et qu'elle passa plusieurs nuits dans une cruelle insomnie : l'abcès, causé par une dent cariée, ne cédait à aucune médication. Quelqu'un lui conseilla alors de se recouvrir la joue de bouse de vache chaude : la nuit même où elle recourut à ce topique (c'était la veille des noces), l'abcès s'ouvrit et les douleurs cessèrent : ainsi put être célébré un hymen qui, sans un remède si vulgaire (*nisi juvisset hoc vile quidem remedium*), aurait dû être différé. C'est ensuite un bouvier qui se brûle les mains et qu'une noble dame guérit en lui appliquant un cataplasme de bouse de vache : le médicament fait également merveille pour calmer les coliques et pour combattre la passion hystérique : pris à l'intérieur, sous forme de décoction à laquelle Riedlin conseille de donner le nom poétique de décocté de toutes fleurs pour ménager la susceptibilité de certains sujets trop délicats, il s'est montré efficace dans un cas de fièvre maligne : on peut d'ailleurs lui substituer la fiente de cerf grâce à laquelle un médecin distingué délivra à jamais de douleurs rhumatismales un musicien non moins distingué : « Aussi, conclut Riedlin, les praticiens les plus graves ne doivent pas rougir de prescrire ces remèdes et encore moins d'en encourager l'usage lorsque d'autres les préconisent. » Une autre substance fort recommandable est l'excrément de chien, connu sous le nom d'*album græcum* : « Nous souffrons plutôt, dit Riedlin, de l'abondance que de la disette des médicaments : aussi doit-on, chaque fois que c'est possible, choisir ceux qui sont agréables et qui ne provoquent pas la nausée : nous ne pouvons toutefois nous abstenir entièrement de remèdes ingrats et même dégoûtants et il nous faut blâmer les médecins qui les rejettent. C'est le cas de l'*album græcum*, formé par les os que le chien expulse de son intestin après qu'ils ont subi une préparation dans son estomac. Ce médicament a été vanté dans l'angine, et il le mérite : car il n'est pas de jour que le peuple ne l'emploie avec succès dans les inflammations de la gorge : aussi consulte-t-il rarement les médecins pour ce genre d'affection et préfère-t-il demander aux pharmaciens la drogue connue sous le nom d'excrément de chien distillé, *stercoris canini distillati*. Je peux certifier qu'il y a quelques années une servante atteinte d'angine ayant usé en vain d'autres remèdes, je lui administrai dans un looch de l'*album græcum* avec un tel succès qu'elle fut guérie en l'espace d'une nuit. » Contre les pustules de la face, on emploiera la fiente de porc : « Une femme portait à la face des pustules qui la défiguraient : quelqu'un lui conseilla d'appliquer son visage sur l'endroit où un porc avait couché et déposé ses ordures : ce traitement, renouvelé plusieurs fois, fit disparaître les pustules. » Dans l'hydropisie, un bon spécifique est le crottin de cheval : « Un docteur *in utroque jure* fut un jour consulté par un paysan, qui, s'imaginant que tous

## VARIÉTÉS *(Suite)*

les docteurs étaient médecins, lui demanda un remède pour un début d'hydropisie. Le docteur, ne se doutant pas que son conseil serait suivi, lui persuada de faire bouillir du crottin de cheval dans de l'eau et de boire ce décocté : le paysan n'eut rien de plus pressé que d'obéir à cette prescription; bien lui en prit : il revint à la santé et put bientôt aller remercier son sauveur. » Une autre plaisanterie qui, non moins fine que la précédente, consista à administrer des excreta de brebis en guise de pilules, fut suivie de la guérison d'une gonorrhée ; l'histoire est assez divertissante pour que je la rapporte intégralement avec les considérations psychologiques dont Riedlin en accompagne le récit : « Il y a des hommes qui n'ont pas de volupté plus chère que de berner leur prochain et d'en imposer surtout aux simples d'une manière ou d'une autre : s'ils y réussissent, ils s'imaginent avoir remporté une grande victoire dont ils tirent beaucoup d'orgueil. Le domestique d'un illustre comte avait gagné une gonorrhée. S'étant plaint de son infortune auprès du cuisinier du logis qu'il tenait pour un ami fidèle, celui-ci résolut de se divertir à ses dépens : il lui affirma qu'il possédait des pilules très efficaces contre la maladie en question et lui proposa de les lui donner en échange de la confection gratuite d'un habit (le malade était tailleur de son état) le pauvre nigaud consentit avec empressement au marché. Le cuisinier s'en fut alors recueillir dans une étable des crottes de brebis et les apporta au tailleur qui les absorba consciencieusement pendant plusieurs jours : lorsqu'il en eut avalé quatre-vingt-dix, il éprouva un tel soulagement qu'il prodigua à son compagnon les témoignages de sa gratitude et se mit aussitôt en devoir de lui tailler l'habit promis. Faut-il attribuer à l'imagination le résultat de cette cure, doit-on reconnaître au remède des effets spéciaux, le mal fut-il réellement conjuré? C'est ce dont je ne saurais décider. »

Les oiseaux fournissent aussi des substances d'une grande efficacité : la fiente de poule réussit particulièrement dans les brûlures : « Une servante croyant s'asseoir sur un escabeau se trempa le postérieur dans l'eau bouillante : de terreur, elle s'y laissa tomber et les parties en contact avec l'eau furent affreusement brûlées. Un médecin qu'elle consulta ne trouva rien de mieux que de lui appliquer un onguent de fiente de poule frite dans du beurre avec de la sauge et du plantain : les résultats furent merveilleux. » Contre la constipation, c'est aux excréments du pigeon bouillis dans l'eau qu'on devra recourir.

Les produits humains ne figurent pas dans l'arsenal thérapeutique de Riedlin, à l'exception de l'urine qui est douée d'une action antihydropique : « Bien que cette médication ne me sourie qu'à moitié, je ne peux m'empêcher de relater les bons effets qu'elle produisit chez une vieille femme. Malade d'hydropisie depuis un an, elle s'était confiée à un jeune médecin qui avait fait tout son possible, lui donnant notamment des médicaments préparés avec de l'ésule : mais le mal augmenta plutôt qu'il ne diminua : son état était presque désespéré lorsque quelqu'un lui conseilla de boire sa propre urine. Elle suivit ce conseil de préférence à tous les autres : son ventre désenfla et elle recouvra la santé. »

Ces citations suffisent à légitimer l'épithète de scatothérapeute dont je me suis permis d'affubler le bon Riedlin et à montrer dans la lecture de ses œuvres un passe-temps fort recommandable à tous ceux que charment les propos de « haulte gresse ». Ce qui en relève encore la saveur c'est le latin prudhommesque et pompeux dans lequel elles sont écrites : à propos de tout et de rien, l'auteur se livre à un éloge dithyrambique de la vertu, vitupère le vice et invoque le nom du Créateur : la plupart des cures qu'il relate se terminent par ces mots: *DEO JUVANTE, DEI GRATIA* imprimés en majuscules ; ainsi une noble dame était en proie à une constipation opiniâtre : on finit par lui administrer un clystère dont les effets, GRACE A DIEU, furent tels qu'il ne se trouva pas de récipient assez vaste pour recueillir ses évacuations ; ailleurs on relève cet effarant préambule à l'histoire d'une femme qui dut s'exonérer le rectum au moyen d'un curetage digital : « DIEU quelquefois indure les fèces dans l'intestin au point que ni clystères, ni purgatifs ne peuvent les expulser... » Il est certes équitable de reconnaître dans toutes les œuvres de la création l'intervention du Créateur et l'on ne peut que s'incliner respectueusement devant l'admirable « Je le pansay, Dieu le guarit », d'Ambroise Paré : mais il est choquant de voir réserver, comme le fit Riedlin, l'omnipotence du Très-Haut aux fonctions les plus basses de l'humanité. Peut-être, il est vrai, avait-il déjà en vue le « petit vieux bon dieu » allemand, celui de l'ex-kaiser et de ses acolytes : alors tout s'expliquerait.

# LA MÉDECINE AU PALAIS

## INFANTICIDE ET SECRET PROFESSIONNEL

Une sage-femme était poursuivie devant le tribunal correctionnel de Vesoul, le 22 janvier 1920, pour n'avoir pas fait à l'officier d'état civil la déclaration de naissance d'un enfant, dont une demoiselle Faure était accouchée le 15 octobre 1919.

On sait, en effet, que les articles 55 et 56 du Code civil imposent aux docteur en médecine, sage-femme, officier de santé et autres personnes qui ont assisté à l'accouchement, l'obligation de déclarer, à défaut du père, la naisssance de l'enfant : cette déclaration est sanctionnée par l'article 346 du Code pénal.

Toutefois la sanction pénale n'est applicable que s'il y a eu assistance à l'accouchement.

L'inculpation se présentait sur cette base de façon singulière : la sage-femme, appelée par télégraphe, était arrivée douze heures après l'accouchement et elle avait reçu de la jeune fille l'aveu que celle-ci avait étranglé le nouveau-né. Elle se borna donc à délivrer la malade, à lui donner les soins nécessaires et elle tira argument de ce fait pour dire qu'elle n'avait pas « assisté à l'accouchement ».

Le tribunal n'a pas été de cet avis : il a décidé que doivent être considérées comme ayant assisté à l'accouchement toutes les personnes qui ont assisté aux diverses phases de l'accouchement, notamment à la délivrance de la mère et à ses suites inséparables et immédiates, en un mot à toutes celles qui ont nécessairement connu la naissance en raison de leur assistance aux opérations concomitantes ou subséquentes à cette naissance et dont l'ensemble constitue l'accouchement.

En effet, le législateur a eu pour but d'assurer d'une façon certaine, dans un intérêt d'ordre social, la constatation des naissances et, pour arriver à ce résultat, il a imposé l'obligation de la déclaration à toutes les personnes qui ne peuvent avoir ignoré la naissance.

Dans l'espèce, la sage-femme ayant reconnu qu'elle avait donné une injection à la femme et qu'elle l'avait fait transporter dans son lit pour lui donner des soins, a été considérée comme ayant assisté à l'accouchement dont ces opérations sont la suite immédiate et nécessaire.

Mais la sage-femme soulevait une autre objection : elle disait que juridiquement elle ne pouvait faire la déclaration, car c'eût été dévoiler l'infanticide. Or, ayant appris ce crime par l'aveu même de la cliente et dans l'exercice de ses fonctions, elle était tenue au secret professionnel, qu'elle aurait violé en faisant la déclaration.

Sur ce point, le tribunal estime que la sage-femme pouvait déclarer la naissance sans dénoncer le crime ni parler de confidences qui lui avaient été faites ; que le scrupule de ne pas dénoncer la cliente est inadmissible puisque l'obligation de déclarer la naissance s'impose aux médecins et aux sages-femmes avec la même rigueur qu'à tous ceux qui ont assisté à l'accouchement, même si cette déclaration a pour conséquence la découverte d'un crime.

Les juges ont pensé que l'argumentation de la sage-femme aurait pour conséquence la suppression de l'obligation de faire la déclaration, car les médecins et les sages-femmes pourraient toujours invoquer le secret professionnel pour se soustraire à cette obligation.

« Attendu, dit le jugement (*Gazette du Palais*, 21 février 1920), que le souci de ne pas violer le secret professionnel n'est nullement la raison déterminante de l'abstention de la prévenue ; que la demoiselle Faure et sa sœur prétendent avoir acheté, moyennant le versement d'une somme de mille francs, le silence de l'inculpée ; qu'en tout cas cette dernière a reconnu devant le magistrat instructeur que les demoiselles Faure l'avaient suppliée de ne rien dire, qu'elle s'était laissé attendrir et qu'elle avait consenti à ne pas faire la déclaration prévue par la loi. »

Cet attendu de fait, qui remet les choses en place et nie le scrupule théorique de l'inculpée, a déterminé les juges à condamner la sage-femme à 100 francs d'amende.

Malgré cette solution de jurisprudence, je persiste à penser qu'en faisant la déclaration la sage-femme violait le secret professionnel, puisque c'est de l'aveu de la cliente et par ses confidences qu'elle avait connu l'infanticide. Sans doute le jugement de Vesoul libère les médecins de tout scrupule ; mais, en faisant d'eux des dénonciateurs obligatoires, il semble que les juges aient rompu d'un cœur trop léger avec les traditions médicales et l'obligation au secret.

Adrien Peytel,
*Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*

# REVUE DES REVUES

**Traitement intrarachidien des affections syphilitiques et parasyphilitiques du système nerveux** (GONZALO R. LAFORA, Rev. neurolog., 1919, n° 8).

Dans les affections syphilitiques du système nerveux, les signes de laboratoire ont plus de valeur que les symptômes cliniques ; ils précèdent souvent ceux-ci et ils persistent après eux ; c'est d'après leur amélioration ou leur disparition que doit se guider la thérapeutique. Ces signes de laboratoire se groupent en *cinq réactions*, qui sont : 1° la réaction de Wassermann dans le sang ; 2° l'augmentation des globulines dans le liquide céphalo-rachidien ; 3° la lymphocytose et la présence de cellules plasmatiques dans ce liquide ; 4° la réaction de Wassermann dans ce liquide ; 5° la réaction de Lange (1913) ou de l'or colloïdal dans ce liquide. Quand on emploie de fortes doses de liquide céphalo-rachidien, la réaction de Wassermann est positive dans tous les cas de tabès et de paralysie générale ; mais si on n'emploie que 2 centimètres cubes de liquide, cette réaction est positive dans 80 à 95 p. 100 des cas de paralysie générale, tandis qu'elle est négative dans presque tous les cas de syphilis cérébro-spinale et même dans la plupart des cas de tabes, ce qui permet de distinguer la paralysie générale et la syphilis cérébro-spinale.

Tandis que les injections intraveineuses de novarsénobenzol et de préparations mercurielles solubles n'ont souvent aucune action sur le tabes et la paralysie générale, un traitement intrarachidien entraîne une régression notable des symptômes cliniques et des signes de laboratoire. Dans les syphilis nerveuses simples, avec réaction de Wassermann positive dans le sang et négative dans le liquide céphalo-rachidien, on emploiera d'abord la méthode intraveineuse ; si quatre à cinq injections n'ont donné aucun résultat clinique, on lui associera la méthode intrarachidienne. Dans les autres cas, il vaut mieux recourir d'emblée aux deux méthodes.

La méthode intrarachidienne de Lafora consiste à injecter alternativement un sérum néosalvarsanisé et un sérum mercurialisé. L'excipient est le sérum sanguin du malade, sérum centrifugé en tubes fermés et chauffés pendant une demi-heure à 55°. Les ampoules de sérum néosalvarsanisé contiennent 2 à 8 milligrammes de néosalvarsan dissous dans le sérum ; celles de sérum mercurialisé contiennent 1 à 4 milligrammes de sublimé dans la proportion d'un milligramme de sublimé pour 1 à 2 centimètres cubes de sérum.

Après avoir extrait 15 centimètres cubes de liquide céphalo-rachidien, on mélange le sérum à injecter avec 5 centimètres cubes du liquide recueilli ; l'injection est faite très lentement. La méthode intraveineuse doit précéder la méthode intrarachidienne ; on fait toujours au préalable quatre à cinq injections intraveineuses de cyanure de mercure et de novarsénobenzol. La première injection intrarachidienne est faite avec le sérum néosalvarsanisé, parce qu'il produit des réactions moins vives que le sérum mercurialisé. On n'emploie d'abord que 2 ou 3 milligrammes de novarsénobenzol et un milligramme de sublimé. Selon l'intensité de la réaction, on maintient ces doses ou on les augmente progressivement, sans dépasser la dose de 4 milligrammes de sublimé et de 8 milligrammes de novarsénobenzol. Les injections sont séparées par des intervalles de vingt à quarante jours, pendant lesquels on fait le traitement intraveineux. La réaction se produit deux ou trois heures après l'injection intrarachidienne ; elle consiste en frisson, élévation de température à 38 ou 39°, nausées ou vomissements, céphalalgie et rachialgie.

Il y a parfois une aggravation temporaire des troubles mentaux chez les paralytiques généraux, des douleurs et de l'ataxie chez les tabétiques ; mais bientôt les signes cliniques et les signes de laboratoire régressent plus ou moins vite. Ce traitement est presque toujours très efficace dans le tabes ; c'est aussi le moyen le plus rapide d'arrêter l'amaurose progressive de l'atrophie optique syphilitique ; enfin, il agit beaucoup mieux que le simple traitement intraveineux sur les douleurs des radiculites syphilitiques. Dans la paralysie générale, il n'est efficace que s'il est employé dès les six ou huit premiers mois de la maladie ; si on ne peut encore affirmer qu'il donne alors la guérison, du moins produit-il des rémissions qui persistent pendant plusieurs années. Par contre, il semble être nuisible dans les scléroses médullaires systématisées.

L. B.

# NOUVELLES

**Conditions nouvelles des concours pour les postes de directeur-médecin ou de médecin en chef des asiles publics d'aliénés.** — Les dispositions suivantes, qui sont extraites de l'ensemble du décret présidentiel du 13 mars 1919, s'appliquent aux asiles Sainte-Anne, de Villejuif, de Vaucluse, de Ville-Evrard, de Maison-Blanche et de Moisselles.

*Art.* 2. — Les concours dont les opérations s'effectueront, à Paris, par les soins du préfet de la Seine, seront annoncés au moins deux mois à l'avance.

CONDITIONS D'ADMISSION. — *Art.* 3. — Sont admis à prendre part au concours, les seuls médecins du cadre des asiles publics remplissant, au moment de leur inscription, les conditions suivantes :

Pour les directeurs-médecins et médecins en chef, être âgés de moins de cinquante ans révolus ;

Pour les médecins adjoints, avoir six ans de services effectifs dans leur grade.

*Art.* 4. — Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent se présenter à la préfecture de la Seine (direction des affaires départementales, service des aliénés, 1er bureau, 2, rue Lobeau, Paris) pour obtenir leur inscription, en déposant les certificats ou diplômes constatant qu'ils remplissent les conditions d'exercice prescrites à l'article 3.

*Art.* 5. — La liste des candidats admis à prendre part au concours est close trois semaines avant la date d'ouverture du concours et arrêtée par le ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, après avis du préfet de la Seine.

COMPOSITION DU JURY. — *Art.* 7. — Le jury est composé comme suit :

Un inspecteur général des services administratifs du ministère de l'Intérieur, nommé par le ministre, président ;

Trois médecins en chef des asiles publics d'aliénés de la Seine parmi lesquels pourra figurer le professeur de clinique des maladies mentales faisant fonctions de médecin-chef à l'asile clinique Sainte-Anne.

Un médecin en chef appartenant, soit à la maison nationale de santé, soit aux quartiers d'hospice de Bicêtre ou de la Salpêtrière, soit à l'infirmerie spéciale près la préfecture de police.

Deux directeurs-médecins ou médecins en chef du cadre des asiles publics d'aliénés en fonctions dans les départements autres que celui de la Seine.

Deux suppléants, dont l'un pris parmi les directeurs-médecins et médecins en chef des asiles de la Seine, l'autre parmi les directeurs-médecins ou médecins en chef du cadre en fonctions dans d'autres départements que la Seine.

Les listes des médecins parmi lesquels sont tirés au sort les membres du jury sont arrêtées par le ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, sur la proposition du directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques, après avis du préfet, et doivent comprendre tous les médecins des asiles de la Seine et tous les médecins des asiles de province n'ayant pas fait acte de candidat, comptant au moins cinq ans de grade et n'ayant pas pris part aux opérations du précédent concours, aucun juge, sauf le président, ne pouvant faire partie de deux jurys consécutifs.

NATURE DES ÉPREUVES. — *Art.* 9. — Les épreuves du concours sont ainsi réglées :

1° Une épreuve orale (clinique, traitement, assistance) sur deux malades de sexe différent d'un service d'aliénés. Le candidat aura une heure et demie pour l'examen des deux malades, une heure de réflexion et une heure pour l'exposé.

2° Une épreuve écrite, sous forme de rapport médico-légal, sur un malade d'un service d'aliénés. Le dossier administratif sera mis à la disposition du candidat, auquel il sera accordé une heure pour l'examen et deux heures pour la rédaction du rapport. Des livres, dont la liste sera arrêtée par le jury, pourront être mis à la disposition des candidats.

3° Une épreuve de titres et travaux scientifiques, dont la liste et les documents justificatifs seront remis au jury avant l'ouverture du concours. Les titres et travaux seront l'objet, de la part de chacun des candidats, d'un exposé oral d'une durée maxima de trente minutes.

Une note spéciale sera réservée aux états de services.

POLICE GÉNÉRALE DU CONCOURS. — *Art.* 11. — La police générale du concours est confiée au jury, qui détermine notamment les règles à appliquer au choix des compositions, à la lecture et à la remise des copies, désigne les services où doivent être subies les épreuves cliniques, fixe le choix des malades qui seront l'objet de ces épreuves et prend toutes dispositions utiles pour assurer la régularité et la sincérité du concours.

**Le 9e Congrès des étudiants.** — Les vœux suivants ont été adoptés par le 9e Congrès des étudiants :

« Sursis d'appel et facilités permettant aux étudiants de suivre les cours, même une fois incorporés ; réparations à accorder aux étudiants démobilisés de la médecine et de la pharmacie ; accession des femmes à tous les grands universitaires; création au ministère des Affaires étrangères d'un office de propagande intellectuelle à l'étranger ; gratuité des inscriptions pour les étudiants nécessiteux et relèvement du prix pour les étudiants étrangers ; relèvement du taux des bourses de voyage; création de restaurants et hôtels coopératifs avec l'appoint des municipalités, de l'Université et du gouvernement ; affiliation des associations d'étudiants à la Confédération générale des travailleurs intellectuels. »

Ajoutons qu'à la séance de clôture, M. Luchaire, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, a donné l'assurance que tous ces vœux seraient examinés avec bienveillance.

**Don de M Douglas-Flattery à l'Institut bactériologique de Lyon.** — Un philanthrope américain, M. Douglas-Flattery, vient de faire don à l'Institut bactériologique de Lyon d'une somme de 100 000 francs.

Le don et la façon d'utiliser cette somme font le plus grand honneur au donateur. Les intérêts de cette somme constitueront, en effet, une bourse annuelle destinée à un élève de l'Université de Lyon pour lui permettre de consacrer son temps à des travaux de laboratoire sur les maladies infectieuses.

**Bureau municipal d'hygiène de Nevers.** — La vacance du directeur du bureau municipal d'hygiène de Nevers est déclarée ouverte. Le traitement est fixé à 7 000 francs par an, plus 2 200 francs pour tous services accessoires

## NOUVELLES *(Suite)*

Les candidats ont jusqu'au 5 mai pour adresser au ministre de l'Hygiène leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications et références.

**Enfants assistés de la Seine.** — Sont nommés médecins du service des enfants assistés de la Seine : M. Allard, pour la circonscription de Boulogne-sur-Mer (agence de Montreuil) ; M. Dehée, pour la circonscription de Saulty (agence de Doullens).

**Médecin de l'état civil.** — Le Conseil municipal de Paris vient d'adopter un projet de délibération portant que les honoraires attribués aux médecins de l'état civil leur seront payés au tarif ci-dessous, à partir du 1er janvier 1920, savoir :

« 7 francs par constatation de naissance et 9 francs par constatation de décès effectuée dans l'arrondissement auquel est affecté le médecin ;

« 10 francs par constatation de naissance ou de décès faite à Paris, mais hors de l'arrondissement d'affectation ;

« 16 francs, frais de voyage compris, pour chaque constatation effectuée hors Paris et dans les limites du département de la Seine.

**La lutte contre le cancer.** — En vue de lutter contre le cancer dont les cas semblent se multiplier (3 073 cas déclarés en 1910 et 3 619 en 1919), M. Le Troquer vient de prendre l'initiative d'une proposition en vue de la création d'un dispensaire-hôpital autonome scientifiquement rattaché à l'Institut du radium de l'Université de Paris, et auquel seront confiés deux grammes et demi de radium achetés à l'aide d'un crédit de deux millions et demi que demande également M. Le Troquer.

**Cinquantenaire médical en Belgique.** — Le jubilé professionnel du Dr Dechesne eût atteint un double but sans la maladie qui a privé le Dr Piron, de Roelenge, du plaisir de se joindre aux amis du Dr Dechesne.

Le Dr Piron a, lui aussi, dépassé le cinquantenaire médical. Diplômé en 1868, il a passé toute sa carrière à Roelenge-sur-Geer, où, durant quarante-neuf ans, il a rempli les fonctions de bourgmestre. Le Dr Piron, président du conseil d'administration de la Médicale, devait, ce même jour, recevoir les félicitations des confrères réunis autour du vénéré Dr Dechesne.

**Étudiants étrangers.** — Par décret du 25 mars, des crédits seront affectés pour exonérer les étudiants étrangers des droits scolaires. Les étudiants qui solliciteront cette exonération devront justifier d'une connaissance suffisante du français.

**Voyage médical à Vichy.** — Les professeurs et les élèves des cours de vacances de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu sur les maladies du foie et du pancréas, institués et professés sous la haute direction de M. le Pr Gilbert, de la Faculté de médecine, ont visité, les 10 et 11 avril, à l'issue des cours, les sources et les installations de l'établissement thermal de Vichy.

Sous la conduite de M. le Pr agrégé Maurice Villaret, les Drs Lippmann et Chabrol, anciens chefs de clinique du Dr Chiray, médecin des hôpitaux de Paris, des Drs Paul Descomps, Deval et Dausset, chefs des laboratoires de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, les auditeurs des cours comprenant de très nombreux médecins étrangers, ont été reçus par les représentants de la Compagnie fermière et la Société des sciences médicales de Vichy.

Une soirée musicale très réussie, donnée le samedi 10 avril dans les salles du Casino, fut d'abord offert aux professeurs et docteurs, ainsi qu'aux médecins de la station thermale de Vichy.

Le lendemain matin, dirigés par des médecins de la Société des sciences médicales et par le Dr Aimard, de l'établissement thermal, les invités de la Compagnie ont pu examiner en détail et apprécier la perfection des installations et divers services de cet établissement : bains, douches, mécanothérapie, électrothérapie, radiologie, puis ils ont visité les sources universellement réputées : Grande-Grille, Chomel, Hôpital, Célestins, ainsi que les intéressants travaux de captage de cette dernière source.

Un banquet fut offert à l'hôtel du Parc par la Compagnie fermière. Des toasts de bienvenue ont été prononcés par l'inspecteur général de la Compagnie, qui porta la santé de M. le Pr Gilbert, sur l'initiative duquel l'excursion fut réalisée, et par M. le Dr Chabrol, de la station thermale de Vichy, qui insista sur les liens étroits de fraternité et d'affinité de race unissant les médecins français à leurs collègues gréco-latins, largement représentés parmi les auditeurs des cours de l'Hôtel-Dieu. Puis M. le Dr Lippmann, dans une spirituelle improvisation très applaudie, remercia les représentants de la Compagnie d'avoir organisé à l'improviste, dans les meilleures conditions, une visite quelque peu prématurée, avant l'ouverture de la saison thermale.

Enfin un auditeur des cours, M. le Dr Jean Goffin, de Bruxelles, se fit en termes très chaleureux l'interprète de ses condisciples étrangers pour remercier à la fois la Compagnie fermière et les médecins de Vichy de leur bon accueil, et leurs professeurs du zèle avec lequel ils leur avaient prodigué un enseignement si apprécié, dans les cours de perfectionnement de l'Hôtel-Dieu.

**Faculté de médecine.** — M. Laignel-Lavastine, agrégé, chargé du cours de clinique des maladies mentales et de l'encéphale, reprendra ses leçons cliniques le *dimanche 2 mai, à 10 h. 30*, et les continuera les mercredis et dimanches suivants à la même heure à l'Asile clinique (Sainte-Anne), 1, rue Cabanis.

Première leçon : Les femmes à barbe.

**Conseil supérieur d'hygiène.** — Sont nommés auditeurs au Conseil supérieur d'hygiène publique de France :

M. Bouchard, auditeur de 1re classe au Conseil d'Etat, ancien chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur.

M. Louis Bonnier, inspecteur général des services techniques d'architecture et d'esthétique de la préfecture de la Seine.

M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie à la préfecture de police, chef des travaux toxicologiques au laboratoire de médecine légale de l'Université de Paris.

**Réorganisation du service des médecins de colonisation.** — Les dispositions de l'article 10 du décret du 6 décembre 1913 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 10. — Ont également droit aux secours médicaux gratuits, pour eux et leurs ascendants et descendants à leur charge et résidant avec eux, les agents des administrations publiques dont le traitement ne dépasse pas 4 000 francs et qui n'ont pas d'autres ressources.

« La liste de ces agents sera dressée annuellement par

# NOUVELLES *(Suite)*

la Commission et sera susceptible de revision dans les mêmes conditions que la liste des indigents, le sous-préfet pouvant toujours rétablir d'office sur la liste des agents indûment exclus ou omis. »

On peut se demander si l'extension de la gratuité des soins se trouve vraiment justifiée, et si les médecins civils, libres de toute dépendance administrative, n'auraient pas pu se charger de soigner eux-mêmes les employés au traitement de 4 000 francs, en demandant à ceux-ci des honoraires qui fussent en rapport avec la situation sociale.

Si les traitements sont insuffisants, qu'on les élève. Mais ce qui paraît inconcevable, ce qui heurte la conception moderne du droit public, dirons-nous, c'est la gratuité des soins accordée à des salariés.

Qu'en pensent les médecins de l'Algérie? D.

**Pour ou contre la suppression des thèses.** — M. de Menthon et M. Ducos, députés, ont tous deux exposé à M. le ministre de l'Instruction publique que les thèses de doctorat nécessitent des frais d'impression très élevés qui gênent considérablement les candidats et en écartent plusieurs, et demandent s'il ne serait pas possible de supprimer la mesure exigeant leur impression à 110 exemplaires, coûteuse, néfaste aux études et inutile, vu le petit nombre de lecteurs de ces thèses, en remplaçant cette impression obligatoire par une dizaine d'exemplaires à la machine à écrire, conformément au vœu récemment émis par une réunion de professeurs de Paris. (*Question du 27 février et du 4 mars 1920.*)

*Réponse.* — L'impression et la publication des thèses de doctorat sont des garanties auxquelles il conviendrait de ne renoncer qu'avec prudence. D'autre part, les thèses sont échangées avec les principales universités étrangères. On ne peut guère supprimer cet échange qui est un de nos meilleurs moyens de propagande scientifique. Toutes les grandes universités étrangères pratiquent ces échanges. Il faut donc trouver un moyen pour que les thèses d'une réelle valeur puissent toujours parvenir dans les grandes universités étrangères. Le ministre de l'Instruction publique se préoccupe de concilier ces intérêts divers.

**Clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu.** — Le professeur F. DE LAPERSONNE, assisté de MM. le professeur agrégé TERRIEN et des Drs HAUTANT, otorhinologiste des hôpitaux, GUILLEMINOT, chef des travaux de physique à la Faculté, VELTER, PRELAT, MONBRUN, chefs de clinique et de laboratoire, commencera le 11 mai 1920 un *Cours de perfectionnement*, avec examens cliniques, travaux pratiques de médecine opératoire et manipulations de laboratoire.

Les leçons et exercices pratiques auront lieu tous les jours en mai et juin.

Un certificat spécial sera délivré à la fin du cours.

Les docteurs et étudiants français et étrangers qui désirent suivre ce cours devront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté de médecine. Le nombre des auditeurs est limité à quarante. Les droits à percevoir sont fixés à 100 francs.

**Cours d'orthopédie de M. Calot** (de Berck). Du lundi 17 mai au 23 mai, en sa clinique de Paris, 69, quai d'Orsay. — En sept jours, de 2 heures à 7 heures, enseignement de l'*orthopédie indispensable aux praticiens* (Orthopédie, tuberculoses externes, fractures). Avec exercices pratiques pour médecins et étudiants français et étrangers. Les explications peuvent être données en espagnol et en anglais par M. Calot et ses assistants. Droit d'inscription : 100 francs. Le nombre des places étant limité, écrire dès maintenant à M. Calot, 69, quai d'Orsay, Paris.

**Radio et radiumthérapie en gynécologie** — M. le Pr RECASENS, doyen de la Faculté de médecine de Madrid, fera le mercredi 28 avril, à 10 heures, amphithéâtre de la clinique Tarnier, une conférence sur l'état actuel de la radio et de la radiumthérapie en gynécologie.

**Leçons sur la syphilis du système nerveux.** — Le Dr LEREDDE commencera le dimanche 2 mai, à 10 h. 30 du matin, au dispensaire de syphiligraphie, 54, rue Saussure (17e), une série de leçons sur la syphilis du système nerveux et son traitement, avec présentation de malades, et les continuera les dimanches suivants, à la même heure.

**Amphithéâtre d'anatomie.** M. PIERRE SEBILEAU, directeur des travaux scientifiques: **Conférences de Bactériologie clinique avec travaux pratiques.**

Le cours de bactériologie clinique (avec travaux pratiques) en dix-sept leçons, par M. le Dr GEORGES FAROY, chef de laboratoire, commencera le *lundi* 10 *mai* 1920, à 2 heures, et continuera les *lundi*, *mercredi* et *vendredi* à la même heure.

Ce cours est gratuit pour les internes et externes des hôpitaux. Le nombre des élèves admis comme auditeurs n'est pas limité. Vingt élèves seront seuls admis aux manipulations. Droit d'inscription : 150 francs.

**Faculté de médecine de Strasbourg.** — Un enseignement pratique de la dermatologie et de la vénéréologie, destiné aux médecins praticiens et aux médecins étrangers, sera organisé à la clinique dermatologique de la Faculté de médecine de Strasbourg du 1er mai au 14 juillet prochain, par M. le professeur L.-M. PAUTRIER, assisté du personnel de la clinique.

Ce cours comprendra 40 leçons de clinique et 10 leçons de technique de laboratoire appliquée au diagnostic, à raison de 5 leçons par semaine. Il sera *essentiellement* et *réellement pratique*.

Chaque auditeur sera individuellement exercé à toutes les manipulations thérapeutiques : pansements dermatologiques, galvano-cautérisations, scarifications, applications de neige carbonique, injections intraveineuses, injections de novarsénobenzol, etc.

Un certificat sera délivré à chaque auditeur du cours.

En plus de la bibliothèque universitaire de Strasbourg dont la richesse est proverbiale et qui vient comme importance immédiatement après la Bibliothèque nationale de Paris, ils auront à leur disposition la Bibliothèque privée de la Clinique qui contient toutes les revues de la spécialité et toute la littérature dermato-vénéréologique .

Le groupement, dans l'enceinte de l'hôpital civil, de tous les Instituts scientifiques et de tous les services de cliniques générales et spéciales, permettra aux chercheurs désireux de s'instruire, de fréquenter tel autre enseignement ou tel autre service, sans la moindre perte de temps.

## NOUVELLES (Suite)

Le droit d'inscription pour la totalité du cours est de 300 francs. Un cours supplémentaire réservé à la pratique de la réaction de Bordet-Wassermann sera organisé s'il réunit un nombre suffisant de travailleurs.

Prière de s'inscrire le plus rapidement possible en écrivant à M. le professeur Pautrier, clinique des maladies cutanées de la Faculté de médecine, hôpital civil. L'horaire détaillé des cours sera envoyé sur demande.

**Hôpital Trousseau.** — *Enseignement clinique.* — MM. NETTER, LESNÉ, HALBRON, médecins, et M. HALLOPEAU, chirurgien, font tous les mardis à 10 h. 30, une leçon de clinique et de thérapeutique pratique, avec présentations de malades.

### MEMENTO DU MÉDECIN

24 AVRIL. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45 par M. le Dr VILLARET, agrégé : La rééducation des blessés de guerre du système nerveux.

24 AVRIL. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique sur l'encéphalite léthargique, à 10 heures.

24 AVRIL. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin de l'Assistance à domicile.

24 AVRIL. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médaille d'or de pharmacie.

26 AVRIL. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les réactions anti-sociales des débiles et des déments.

26 AVRIL. — *Paris.* Concours de médecin du dispensaire de salubrité.

26 AVRIL. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr VILLARET : Anatomie de la circulation portale normale et pathologique.

26 AVRIL. — *Marseille.* Concours de l'externat des hôpitaux.

26 AVRIL. — *Marseille.* Concours de chef de clinique ophtalmologique à l'École de médecine de Marseille.

27 AVRIL. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 11 heures. M. le Dr LEREBOULLET : Leçon clinique avec présentation de malade.

28 AVRIL. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr VILLARET : Histologie de la circulation portale.

28 AVRIL. — *Paris.* Hôtel-Dieu. Clinique médicale. M. le professeur GILBERT, à 10 h. 45: Présentation de malades. Notions de thérapeutique pratique.

28 AVRIL. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : L'internement.

28 AVRIL. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière). M. le professeur SEBILEAU. A 10 heures, leçon de M. le Dr F. LEMAITRE : Les voies naturelles en chirurgie faciale.

28 AVRIL. — *Paris.* Clinique Tarnier, à 10 heures, conférence de M. le professeur RECASENS, doyen de la Faculté de médecine de Madrid.

28 AVRIL. — *Paris.* Dernier délai de candidature pour l'emploi de médecin de la santé à Marseille.

30 AVRIL. — *Paris.* Dernier délai de candidature pour le bureau d'hygiène de Valenciennes.

30 AVRIL. — *Paris.* Hôpital Laënnec. 11 heures. M. le Dr HARVIER : Leçon clinique avec présentation de malade.

30 AVRIL. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Pathologie générale des psychoses.

30 AVRIL. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr VILLARET : Le syndrome d'hypertension portale.

1er MAI. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT, à 10 h. 45 : Leçon clinique.

1er MAI. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD, à 10 heures : Leçon clinique sur l'encéphalite léthargique.

1er MAI. — *Philadelphie.* Dernier délai pour la remise des mémoires destinés au. prix Alvarenga (envoi au secrétaire du Collège des médecins de Philadelphie).

1er MAI. — *New Haven.* Clôture des candidatures aux bourses Theresa Seessel à l'université Yale (*Dean of the graduate School,* New Haven, Conn., Etats-Unis).

1er MAI. — *Paris.* Dernier délai d'envoi au ministère de la Marine des travaux destinés au prix Blache.

1er MAI. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

2 MAI. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les femmes à barbe.

2 MAI. — *Paris.* Dernier délai pour les candidatures au poste de directeur du bureau d'hygiène d'Ivry-sur-Seine.

2 MAI. — *Paris.* Dispensaire de syphiligraphie, 54, rue Saussure, à 10 h. 30, ouverture des conférences du Dr LEREDDE.

3 MAI. — *Paris.* Concours d'agrégation de médecine.

3 MAI. — *Paris.* Ouverture, à la préfecture de la Seine, du registre d'inscription pour le concours de médecin en chef des Asiles d'aliénés de la Seine.

3 MAI. — *Paris.* Concours de médecin en chef du sanatorium Villemin à Angicourt.

5 MAI. — *Paris.* Dernier délai pour les candidatures au poste de directeur du bureau d'hygiène de Nevers.

6 MAI. — *Paris.* Hôpital de la Pitié, à 10 heures : M. le Dr MAUCLAIRE : Les fractures de Dupuytren et leurs cals vicieux.

8 MAI. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chef de clinique des maladies nerveuses à l'École de médecine de Marseille.

8 MAI. — *Paris.* Banquet de l'internat à l'Hôtel Claridge, avenue des Champs-Elysées.

10 MAI. — *Paris.* Concours pour une place d'agrégé d'obstétrique à la Faculté de Paris et pour une place d'agrégé d'obstétrique à la Faculté de Lyon.

10 MAI. — *Paris.* Congrès d'oto-rhino-laryngologie à l'hôtel des Sociétés savantes.

10 MAI. — *Paris.* Concours d'agrégation de chirurgie.

10 MAI. — *Paris.* Concours d'agrégation d'obstétrique.

10 MAI. — *Paris.* Concours de médaille d'or de pharmacie.

11 MAI. — *Paris.* Concours de médecin de l'Assistance à domicile.

11 MAI. — *Paris.* Ouverture du cours de perfectionnement d'ophtalmologie à l'Hôtel-Dieu.

11 MAI. — *Paris.* Ouverture des conférences d'ophtalmologie de MM. Terson, Baillard, Landolt, à l'hôtel des Sociétés savantes.

17 MAI. — *Paris.* Concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

# VARIÉTÉS

## LA ROUGEOLE DE LOUIS XIV
### et l'ode de J. Racine

Depuis la « maladie de Calais » contractée en 1658 (1), soit de l'âge de vingt ans jusqu'à celui de vingt-cinq, le roi Louis XIV, bien qu'il fût d'une santé foncièrement fragile, ne présenta pas d'entité morbide qui mérite spécialement d'être notée. Cependant on remarque, parmi les diverses indispositions ou anomalies relevées par Vallot (2) qui était encore premier médecin, une certaine prédominance indiscutable de troubles gastro-intestinaux, notamment de « flux de ventre ».

On sait que le fils de Louis XIII naquit avec une « faiblesse d'estomac », ainsi qu'avec deux dents pour apanage, à l'instar de Carius Dentatus, de Robert le Diable, de Richard VI d'Angleterre, de Mazarin, de Mirabeau, comme le relate le Dr Cabanès (3). Le roi-soleil avait une dentition déplorable dont il se plaignit sérieusement à partir de l'âge de trente-huit ans. En dehors d'un abcès dentaire signalé en 1678, il survint sept ans plus tard, soit en 1685, année du mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon, des complications plus graves. Ce fut une carie du maxillaire avec perforation du sinus gauche. On dut arracher toutes les dents du maxillaire supérieur de ce côté. Et à la suite de cette extraction multiple, il subsista dans la mâchoire une solution de continuité telle que, si Louis XIV buvait ou se gargarisait, le liquide lui passait de la bouche dans le nez d'où il coulait « comme une fontaine » (4).

On sait d'autre part que Louis XIV était d'un appétit vorace. Il avalait en vrai glouton, souvent « quatre pleines assiettes de soupes diverses, un faisan entier, une perdrix, une grande assiette de salade, deux grandes tranches de jambon, du mouton au jus et à l'ail, une assiette de pâtisserie et puis encore du fruit et des œufs durs » (5). Il tenait cet appétit de sa mère. « Il mangeait si prodigieusement et solidement soir et matin et si également encore, qu'on ne s'accoutumait point à le voir » (Duc de Saint-Simon).

* * *

En l'année 1663, l'émotion publique fut soumise à une nouvelle épreuve. La reine Marie-Thérèse avait contracté la rougeole, mais une rougeole bénigne dont elle fut guérie après quelques jours. Le roi, qui n'avait pas quitté la malade ni de jour ni de nuit, décida de la conduire à Versailles, pour qu'elle y terminât sa convalescence. Mais avant le départ de Paris, le soir du 28 mai, le royal époux se sentit incommodé par des maux de tête, par des « inquiétudes », par de la lassitude générale. Il passa une assez mauvaise nuit. Vallot expose, dans le *Journal de la santé*, qu'il prescrivit une saignée le matin ainsi qu'un lavement le soir. A cette époque, une telle médication était dans l'ordre classique des choses thérapeutiques. Il y eut une amélioration momentanée. Mais comme Vallot avait, déclare-t-il, prévu la rougeole, il déconseilla le départ pour Versailles : vaine exhortation. Le roi quitte Paris dans la soirée du 28 mai. Aussitôt arrivé à Versailles, il fait une courte promenade et se couche. Mais voici que les mêmes manifestations surgissent de nouveau : maux de tête, lassitude, fièvre. « Le lendemain la rougeole parut ; mais comme elle ne sortait pas assez librement, et que la fièvre persistait, le sieur Vallot, premier médecin de Sa Majesté, lui fit tirer du sang sur les deux heures de l'après-midi. Ensuite duquel remède accompagné de cordiaux, les rougeurs parurent en abondance et les accidents diminuèrent jusqu'au 31 sur les cinq heures du soir (6). » Mais le lendemain les symptômes généraux s'aggravèrent : poussées continuelles de sueurs abondantes, vomissements répétés, « flux de ventre », mouvements convulsifs. Toute la Cour fut prise d'une inquiétude extrême. Vallot, qui affirme n'avoir désespéré à aucun moment, fit réveiller Guénault, premier médecin de la reine, pour qu'il l'assistât dans une nouvelle saignée laquelle fut pratiquée à quatre heures du matin. Louis XIV n'en fut pas moins à deux doigts de la mort. Se sentant en danger, il fit venir son confesseur, le Père Le Tellier, et le chargea de prévenir la reine mère Anne d'Autriche. Mais « quelques heures après, écrit Mme de Motteville (7), il se porta mieux et Dieu redonna la santé à ce Prince dont la France avait grand besoin ».

En ces alternatives d'amélioration et d'extrême gravité de la maladie, l'angoisse publique était passée par des paroxysmes. Car ce jeune monarque absolu, qui gouvernait sans ministre (8), qui avait la « superstition de la royauté » (9), qui s'adonnait aux plaisirs et multipliait les fêtes, ce même monarque était enveloppé du respect du peuple auquel il avait donné du pain lors de la disette de 1662,

(1) Voy. *Paris médical*, 13 mars 1920.
(2) In *Journal de santé du roi Louis XIV*.
(3) In *Cabinet secret de l'histoire*, tome, II. Les dents de Louis XIV.
(4) Voy. Dr Cabanès, *loc. cit.*
(5) Lettre de la princesse Palatine, 5 décembre 1718, t. II, p. 37.
(6) *Gazette de France*, 9 juin 1663, p. 537.
(7) Mémoires, t. IV, éd. 1739, p. 206.
(8) Mazarin était mort en 1661.
(9) Voltaire, Siècle de Louis XIV.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

auquel il avait remis 3 millions de taille (1). Aussi la guérison fut-elle apprise avec allégresse. Il y eut des manifestations publiques de la joie générale.

Nous reproduisons ci-dessous, à titre de curiosité, une ode composée, en ces circonstances, par Racine et qui lui valut, dit-on, d'être présenté à la Cour. Le poète avait alors vingt-quatre ans. Nous respectons scrupuleusement l'orthographe primitive que d'autres ont modifiée, en publiant ici cette poésie d'après l'imprimé d'origine paru en 1663 « chez Pierre le petit, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à la Croix d'Or. M. D. C. LXIII » (2).

### ODE
#### SUR LA CONVALESCENCE DU ROY

---

Revenez, troupes fugitives,
Plaisirs, Jeux, Grâces, Ris, Amours,
Qui croyez déjà sur nos rives
Entendre le bruit des tambours :
LOVIS vit, et la perfidie
De l'insolente maladie
Qui l'avait ozé menacer,
Pareille à ces coups de tonnerre
Qui ne font que bruire et passer,
N'a fait qu'épouvanter la terre.

Mais vous ne sçauriez vous résoudre
A venir si tost en des lieux
Où vous avez cru que la foudre
Estait preste à tomber des cieux:
Et dans la frayeur où vous estes
Vous avez beau voir sur nos testes
Le ciel tout-à-fait éclaircy ;
Vous ne vous rassurez qu'à peine
Et n'ozez plus paroistre icy,
Que LOVIS ne vous y rameine.

Tel sur l'empire de Neptune
Paroist le timide Nocher
Qu'un excès de bonne fortune
A sauvé d'un affreux rocher :
Ses yeux où la mort paroist peinte,
Regardent longtemps avec crainte
L'horrible sommet de l'écueil ;
Et le voyant si redoutable
Il tremble encore, et le cerceuil
Luy paroist presque inévitable.

Mais à moins que d'estre insensible
Pouvait-on n'estre point troublé?
Malgré leur constance invincible
Les Vertus mesmes ont tremblé ;
Elles craignaient que l'Injustice
Levant toute barrière au Vice
Ne leur fist des maux inouïs;
Et sous la conduite d'Astrée,
Si nous eussions perdu LOVIS,
Alloient quitter cette contrée.

Vous sçavez que s'il vous caresse
Pour se délasser quelquefois,
Il donne toute sa tendresse
Aux Vertus dignes des grands Rois
Et qu'il suit bien d'autres maximes
Que ces Princes peu magnanimes
Qui n'aspirent à rien de beau ;
Qu'un honteux loisir empoisonné,
Et qu'on voit descendre au tombeau,
Sans estre pleurez de personne.

En cette aventure funeste
Tout le monde a versé des pleurs,
Jamais la colère céleste
N'avait plus effrayé les cœurs,
Non pas mesme au temps de nos Pères
Lorsque les destins trop sévères
Eteignirent ce beau soleil,
HENRY, dont l'éclat admirable
Promettait un siècle pareil
A celuy que chante la Fable.

Ce que ny l'Ayeul ny le Père
N'ont point fait au siècle passé,
Aujourd'huy la France l'espère
Du grand Roy qu'ils nous ont laissé ;
Et si la fortune irritée
Par une fin précipitée
Eust traversé nostre repos ;
Nous pourrions bien dire à cette heure
Que le ciel donne les Héros
Seulement afin qu'on les pleure.

Je sçay que sa gloire devance
Le cours ordinaire du temps,
Et que sa merveilleuse Enfance
Est pleine d'exploits éclatans ;
Qu'il a plus forcé de murailles,
Plus gagné d'illustres batailles
Que n'ont fait les plus vieux guerriers ;
Aussi les Parques étonnées
Croyoient en contant ses lauriers
Qu'il avait reçu trop d'années.

Mais enfin quoy que la Victoire
S'empresse à le couvrir d'honneur,
Il n'est point contant de sa gloire
S'il n'achève nostre bonheur ;
Il veut que par toute la France
La Paix ramene l'Abondance ;
Et prévienne tous nos besoins ;
Que les biens nous cherchent en foule,
Et que sans murmures ny soins
on aimable règne s'écoule.

(1) VOLTAIRE, Siècle de Louis XIV.
(2) Un in-4 de 8 pages, en caractères italiques, le nom de Racine étant à la fin, en lettres capitales. Se trouve à la Bibliothèque nationale (Res. Ye 1100, cartonné).

# VARIÉTÉS *(Suite)*

Qu'il vive donc et qu'il jouisse
Des fruits de sa haute valeur.
Que devant luy s'évanouisse
Toute apparence de douleur ;
Qu'auprès des beaux yeux de THÉRÈSE
Son grand Cœur respire à son aise,
Et que de leurs chastes amours
Naisse une famille féconde
A qui comblé d'heur et de jours
Il puisse partager le Monde.

Et vous, conspirez à sa joye,
Amours, Jeux, Ris, Grâces, Plaisirs,
Et que chacun de vous s'employe
A satisfaire ses désirs ;
Empeschez que son grand courage
Qui dans mille travaux l'engage,
Ne le fasse trop tost vieillir ;
Rendez ses beaux jours toujours calmes,
Et faites luy toujours cueillir
Autant de Roses que de Palmes.

RACINE.

* * *

Sur la première page de l'exemplaire original auquel nous avons eu recours, figure une note manuscrite qui est « sans doute de M. Capperonnier » (1), garde de la bibliothèque du Roy » au XVIIIe siècle. Cette note est ainsi conçue :

« M. Beaucousin (2) possédait deux exemplaires de cette ode qui parut imprimée chez Pierre le petit en 1663, in-4 de 8 pages, en caractères italiques, le nom de Racine est en bas, en lettres capitales. L'avocat Issali, ami de Racine, l'avait insérée dans son catalogue des œuvres de ce grand poète. Il n'est point surprenant que son fils n'en fasse aucune mention, puisque dans la vie de son père il y a une lacune depuis le 26 juillet 1662, jusqu'à son arrivée à Paris au printemps de 1664, et que dans les lettres du père il y a une semblable lacune à la même époque. L'ode fut composée à l'occasion de la rougeole dont Louis XIV fut attaqué le 9 juin 1663 (3). »

M. Paul Mesnard a reproduit cette ode dans l'édition des œuvres de Racine de 1865, en spécifiant l'avoir collationnée sur l'édition de Geoffroy parue en 1808, édition dans laquelle l'ode fut recueillie pour la première fois parmi les Œuvres de Racine (4), avec une orthographe s'écartant de l'imprimé de 1663 pour s'adapter à celle qui était en usage en 1808. M. Mesnard confirme d'une manière irréfutable l'authenticité de l'ode de Racine, en citant le passage d'un rapport de Chapelain à Colbert (5), rapport daté du 22 juin 1663 et se terminant ainsi : « J'aurai dans peu de jours une ode françoise d'un jeune homme appelé Racine, qu'il m'a apportée et qu'il repolit sur mes avis. La matière en est la guérison de Sa Majesté. »

Le même commentateur a cru devoir ajouter en préface de la seconde édition (1886), à propos des vers français et latins de la première jeunesse de Racine, qu'on peut aimer à les trouver réunis à condition qu'ils ne figurent que dans un appendice, à titre de simples curiosités, et qu'ils ne soient pas considérés comme faisant réellement partie des Œuvres de Racine.

A. GILBERT et P. CORNET.

(1) D'après M. Paul Mesnard qui s'est chargé de la publication des Œuvres de Racine dans l'édition des « Grands Ecrivains de la France » (Hachette, 1865 et 1886 ; t. IV). M. Capperonnier avait remplacé Melot en 1759 comme conservateur de la Bibliothèque royale (Voy. Alfred FRANKLIN, Hist. des anciennes Bibliothèques de France). Il a laissé plusieurs publications, parmi lesquelles une *Ode sur la convalescence du Roy* par l'abbé C*** M.D.CC.XLIV dont l'auteur ne serait autre que lui (Voy. Bibl. nat.). Il mourut en 1775.

(2) Le propriétaire de l'exemplaire qui échoua à la Bibliothèque nationale.

(3) M. Paul Mesnard (*loc. cit.*) relève deux petites inexactitudes dans cette note. « Ce fut, écrit-il, dans le courant de 1663 que Racine revint d'Uzès à Paris où il était lorsqu'il écrivit cette ode. La lacune de ses lettres de jeunesse, et nous parlons de celles qui sont depuis longtemps connues, s'arrête au mois de novembre 1663 ; mais on les avait d'abord mal datées. Il n'est pas tout à fait exact non plus que Louis XIV ait été attaqué de la rougeole le 9 juin. » (Ce fut, en effet, le 28 mai).

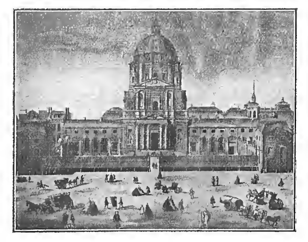
(4) D'après M. Paul Mesnard, Geoffroy devait à M. Capperonnier la communication de l'exemplaire qui est à la Bibliothèque nationale.

(5) Rapport sur des questions diverses, notamment sur « l'enrôlement des hommes de talent les plus propres à bien louer le Roi ». — Le poète Chapelain, né à Paris en 1595 mort en 1674.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

### LE MONASTÈRE DU VAL DE GRACE JUSQU'A LA MORT D'ANNE D'AUTRICHE

Au nombre des monuments faisant époque dans notre histoire de l'art, le Val-de-Grâce occupe une place prédominante due non seulement aux personnalités royales qui apportèrent au grand calme de sa vie monastique l'éclat de leur présence, mais encore et surtout à cette phalange d'artistes distingués qui travaillèrent sans relâche à son édification avec toute l'âme de leur génie.



Façade du Val de-Grâce sous Anne d'Autriche (Gravure de l'époque).

Sa façade nous rappelle à elle seule les phases successives de son évolution, par là même de son style ; et pour mieux comprendre son histoire promenez votre regard sur les derniers vestiges du passé : partout vous retrouverez des souvenirs se rattachant à la vie de cette pieuse reine, Anne d'Autriche, et à ce cerveau d'élite, la mère Marie Veni d'Arbouze de Sainte-Gertrude, fondatrice de l'ordre des Bénédictines de Notre-Dame du Val-de-Grâce.

Quelle douce quiétude devait planer autrefois le long de ce grand cloître dont les dalles brutes et massives ne semblaient point faites pour les grands de la terre, sur ce cimetière, où dormirent en paix pendant une longue période les saintes âmes dont les prières montaient au ciel en un doux murmure et au sein de cette chapelle où reposaient autrefois les cœurs des rois et reines de France !

L'histoire du Val-de-Grâce remonte au troisième fils de Philippe le Hardi, Charles de Valois, et son édification c'est toute la vie d'une reine : avec Anne d'Autriche, le monument se construit, s'élève; méprisant les joies du monde, elle aimera la vie du cloître, elle trouvera là ses vraies confidentes et, ses heures de dévotion passées, elle travaillera sans relâche à l'organisation intérieure de l'abbaye. Quand tout sera terminé, elle y conduira Louis XIV enfant et la pose de la première pierre sera ainsi faite par une main royale, touchante pensée d'une mère secondant la faiblesse du monarque de la puissance divine.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Si le Val-de-Grâce nous rappelle le passage de personnalités royales, il ne faut pas oublier que ceux qui contribuèrent le plus à sa gloire furent sans contredit les artistes les plus fameux de son époque : ce fut d'abord Mansard, architecte de la Couronne; Mignard, peintre de grand talent, gracieux dans sa peinture comme dans ses manières; Philippe et Jean Baptiste de Champaigne, peintres éminents et d'une facture très personnelle; François Michel Angnier, Philippe Buyster, Thomas Régnauldin, Pierre Sarrazin, tous sculpteurs éminents...

Vers la fin du XIIIe siècle, le fief de Valois — tel était son nom — occupait dans le quartier de la rue du Faubourg Saint-Jacques un espace considérable, et le dispositif de sa construction lui donnait plutôt l'aspect d'une maison de rapport que d'une habitation seigneuriale; en effet, Charles de Valois semblait tirer de sa location de très gros bénéfices, quand de sa maison il passa à celle des Bourbons, d'où désormais son nom : hôtel du Petit Bourbon. Devenu alors la propriété de Louis II, duc du Bourbonnais, comte de Clermont, ce prince modifia sa distribution première et, par testament daté de 1398, il lègue à Pierre II, duc de Bourgogne, ce domaine. En 1500, Pierre II en fait héritier Imbert de la Plastrière, doyen de Nevers, conseiller au Parlement, moyennant payement aux Jacobins d'une certaine somme annuelle ; puis ce fut le tour du fameux connétable de Bourbon : sa cousine Suzanne, fille de Pierre II, qu'il épousa en 1505, le lui apporte en dot. Quelque dix-huit ans après, en 1527, exaspéré par les humiliations dont il est victime, il passe à l'ennemi; ses biens sont confisqués et, chose humiliante pour toute dignité humaine, ils viennent enrichir celle qui fut la cause de ses malheurs, la reine mère Louise de Savoie.

C'est vraiment une histoire lugubre que celle de cette vieille reine de quarante-cinq ans, prise d'amour pour ce jeune et brillant capitaine ; dédaignée, elle ne capitulera pas ; ne pouvant assouvir ses passions, elle le poursuivra d'une haine sourde au point de lui faire perdre l'intelligence et le sentiment de l'honneur. Mort, elle lui arrachera tout ce qu'il possède. Son orgueil et sa haine ainsi assouvis, cette vieille avare, pour un motif qu'on ignore, lègue en 1528 à son médecin Jean Chapelain ce fief du Petit Bourbon. Il fut dès lors en de bonnes mains, conservé sagement, ses enfants en héritèrent et tirèrent parti de ses revenus jusqu'en 1611, date à laquelle ils louèrent

## VARIÉTÉS *(Suite)*

la maison à M. de Bérules; avec lui, les premiers prêtres de l'Oratoire en sont propriétaires jusqu'en 1616, date à laquelle ils la quittèrent pour se réfugier à l'hôtel du Bouchage, rue Saint-Honoré.

Dès lors ce domaine prend le nom de Val de Grâce et, le 9 mai 1621, la reine Anne d'Autriche l'achète pour 36 000 livres aux descendants des Chapelain. Agée de dix-huit ans, ne connaissant rien du bonheur conjugal, Espagnole de naissance, esprit dévot, âme religieuse mais intelligence peu cultivée, elle trouvera dès lors dans la pratique pieuse un soulagement à ses peines ; car les grands comme les humbles ne cherchent-ils pas toujours



Salon d'Anne d'Autriche. — Cheminée.

dans le recueillement des églises cette douceur reposante qui fortifie l'âme pour nous faire oublier les amertumes du monde?

Mais voici que, le 21 mai de l'année 1619, une abbesse devait être bénie dans l'église des Carmélites de la rue du Faubourg Saint-Jacques : c'était la mère Marguerite de Veni d'Arbouze de Sainte-Gertrude. A un tel spectacle ne manquera point d'assister cette bonne reine, et la nouvelle abbesse si touchante et si digne conquerra son cœur au point que, la cérémonie terminée, la reine Anne la conduira dans son carrosse à son vieux monastère. Ce monastère se trouvait à Bièvre-le-Châtel, environ à trois lieues de Paris, on l'appelait la maison du Val Profond, de l'ordre de Saint-Benoist : sur ses vieux murs se lisait son ancienneté et les motifs de décoration extérieure sembleraient remonter au XII[e] siècle. Tour à tour Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, Louis XII prirent cette abbaye sous leur protection et y transportèrent la congrégation de Chazel Benoist. A partir de ce moment, elle s'appelera le Val de Grâce de Notre-Dame de la Crèche. Il est dans l'ordre ou plutôt dans le cadre des choses humaines que le fonctionnement de toutes les organisations, si solides qu'elles puissent être, soit troublé à divers intervalles par des influences étrangères; les couvents eux-mêmes n'échappent point à cette loi fatale et les chroniques nous confirment le désordre existant dans l'abbaye du Val Profond. En 1513, les religieuses se trouvent réduites à quatre et l'évêque Étienne Poucher, sous l'influence de sa volonté de fer, ramène les égarées et les rappelle à l'observance des règles de leur ordre. Après un calme relatif, le couvent tombait à nouveau dans le gâchis quand la mère Marguerite de Veni d'Arbouze fut pourvue de cette abbaye par Louis XIII en 1618. Esprit lucide et conscient, sage et ferme dans ses décisions, elle n'hésita pas à requérir tous les droits que lui conférait son titre d'abbesse et, l'ordre régnant à nouveau, avec l'aide des religieuses de Montmartre, elle modifia la vie première de cette abbaye. Il faut toutefois reconnaître que, si les choses étaient en parfait état au spirituel, il n'en n'était pas de même au temporel ; les vieilles murailles du couvent s'effritaient, les murs craquelaient ; les assises, sapées par un furieux débordement de la Bièvre, s'en allaient pierre par pierre à la dérive.

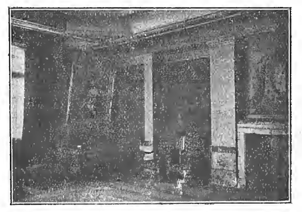
Devant un tel état de choses et après mûres réflexions, on décide de transporter le couvent dans un faubourg de Paris, et la reine Anne d'Autriche, ayant acheté à cette intention le Petit Bourbon, en fait don aux sœurs en se portant comme fondatrice du monastère. Alors, dans une pensée fort délicate, Louis XIII, pour ne pas rester à l'arrière-plan, fit don des droits seigneuriaux.

Le 21 septembre 1621, la communauté s'y installa et commença par pourvoir aux réparations les plus urgentes et aux modifications intérieures les plus utiles.

Le monastère, devenu celui du Val de Grâce de Notre-Dame de la Crèche, fut béni en grande pompe par l'abbé Denis Le Blanc, vicaire général de Paris, et le 27 mars 1623 un bref du pape Paul IV nommait comme supérieure du monastère la mère Marguerite d'Arbouze. Devant l'incommodité intérieure de cette construction plutôt faite pour des princes que pour des religieuses, il fut

# VARIÉTÉS *(Suite)*

décidé de eonstruire un monastère régulier dont la première pierre fut posée par Anne d'Autriehe le 3 juillet 1624 ; la reine prit toutes les dépenses à sa eharge; elles furent eonsidérables. Le roi laissa alors au couvent toute sa liberté d'aetion et sur la



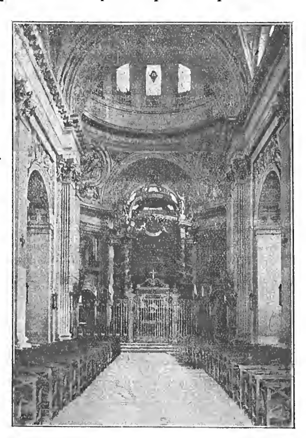
Salon d'Anne d'Autriche.

demande de l'abbesse Marie d'Arbouze, il décrète par lettre du mois de mars 1621 que les abbesses seraient nommées par les religieuses seulement. Par arrêt du 21 février 1622, le grand eonseil ordonna que l'éleetion se ferait de trois ans en trois ans et que l'abbesse élue prendrait ses lettres de confirmation du roi ; cette dernière clause se trouva eependant abrogée le 6 juin 1622 par de nouvelles lettres patentes du roi. Enfin, le 7 juin 1626, après sept ans de gouvernement, la mère Marguerite d'Arbouze eède sa plaee à Mme Louise de Milleyon de Milli. Sept mois plus tard, le 16 août 1626, le petitvillage de Séry, près de Dun-le-Roy, aujourd'hui Dun-sur-Auron, fit des obsèques solennelles à eette infatigable et zélée fondatriee. Plus tard, on ramena ses dépouilles à Paris à l'ombre du eloître d'abord, puis, dans une des ehapelles de l'église, eelle qui eréa l'ordre des Bénédietines du Val-de-Grâee dormit le long sommeil des morts et sur sa tombe plus d'un roi de Franee vint déposer des fleurs.

En 1640, Paul Payen, trésorier de France dans la généralité d'Orléans, aehète le monastère du Val Profond, et deux grands événements illustrèrent alors eette époque : naissance de Louis XIV le 5 septembre 1638 et mort de Louis XIII le 14 mai 1643. La reine mère devenait de ee fait régente et maîtresse des finanees du royaume.

En reeonnaissanee de la naissance de Louis XIV, elle conçut le vaste projet d'élever à Dieu un temple magnifique ; un seul homme à ses yeux pouvait exéeuter une telle œuvre d'art : Mansard, architeete de la Couronne, et le 21 février 1645 ce vaillant artiste avait dressé ses plans et les fouilles destinées à recevoir les fondations étaient en partie terminées. Le 1er avril de la même année, le jeune roi, âgé de sept ans, conduit par sa mère, pose la première pierre de l'église; on y scella intérieurement une médaille d'or de 9 eentimètres et demi de diamètre du poids d'un marc trois onees : la reine Anne d'Autriehe tient d'un côté le jeune roi dans ses bras, sur l'autre se détaehe la façade de l'église du Val-de-Grâce.

Les travaux touehaient à leur fin quand la reine, effrayée des dépenses, fit à Mansard de justes reproehes. Son earaetère bourru et hargneux ne voulut rien entendre et sa personnalité dut faire plaee à eelle de Jaeques Le Mereier, architeete de grande valeur. L'auteur des plans de l'église du Val-de-Grâee résolut alors de se venger, pas trop méchamment du reste : il décida Henri du Plessis de Guénégaud, secrétaire d'État, à se faire construire une ehapelle dans son ehâteau de Frênc, à sept lieues de Paris, et d'après ses plans il reproduisit en



Eglise du Val-de-Grâce. — Intérieur.

petite proportion le Val-de-Grâce de Paris. Cette chapelle, devenue la propriété du marquis d'Aguesseau en 1826, passa en héritage à la comtesse de Ségur qui la vendit à une bande de spéculateurs qui la fit démolir pour en utiliser les matériaux.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Le nouvel architecte du roi, Jacques Le Mercier, ne voulut point modifier le plan de Mansard et, dans une inspiration heureuse, il ajouta aux plans primitifs cette élégante et harmonieuse chapelle qui fait suite au chœur de l'église, la chapelle du Saint-Sacrement.

En 1651, les troubles du royaume interrompent les travaux : pendant trois ans on ne fit que pourvoir à l'entretien des choses existantes ; enfin, dans les premiers jours de 1654, le successeur de Mansard meurt, Le Muet prend en main une tâche aussi lourde et, malgré ses mérites, se trouve remplacé par Gabriel Leduc. La belle église du Val-de Grâce, production la plus remarquable de son époque, se trouve donc achevée par lui ; malgré tout, l'honneur de l'avoir élevée restera toujours à Mansard, ses successeurs n'ayant fait que suivre ses plans en y ajoutant quelques modifications secondaires.

En 1662, l'abbaye se trouve achevée, et en 1665, l'église est complètement terminée, ; en 1662 (29 juin) J.-B. Conti, doyen de Paris, bénit le chœur des religieuses, l'avant-chœur ; les tribunes ; ces dames purent dire matines tous les jours, et plus tard, le 25 mars 1665, l'abbé Jean Gosselin, confesseur des nonnes, bénit la chapelle.

La reine Anne d'Autriche, dont l'état de santé était devenu des plus précaires, assista à la première messe, qui fut dite par Hardouin de Perefix de Beaumont, archevêque de Paris, et le lendemain par François Faure, évêque d'Amiens.

Là s'arrête la première phase de son histoire, l'une des gloires de son origine. La reine Anne d'Autriche, atteinte d'un cancer du sein, devient de plus en plus malade ; les médecins sont impuissants à calmer sa grande douleur. Torturée par une longue et terrible agonie, elle s'éteint le 20 janvier 1666, laissant à Louis XIV les clefs du royaume.

Ainsi mourut dans la paix du seigneur cette pieuse reine, dédaigneuse des joies du monde ; la foi fortifia son âme ; au sein du cloître elle goûta au bonheur des vraies croyantes et, quand la mort accomplit son œuvre, elle laissa sur son visage, nous disent les chroniques, le sourire des anges.

H. Malorey.

## UNE VISITE AU SALON DE L'ÉCOLE FRANÇAISE 1920

La peinture, la musique, le fox-trot, la boxe et les études de droit sont un naturel déversoir pour les gens à loisir. Beaucoup commencent amateurs qui deviennent professionnels.

La guerre en détruisant tant de valeurs, en concentrant ceux qui restent sur des besognes plus matérielles, aurait pu replier les ailes du génie français; il n'en a rien été. Il semble acquis au contraire qu'un dilettantisme de plus en plus généralisé, un sens artistique de plus en plus développé se manifeste dans la bourgeoisie française, et est près de se propager dans certaines couches populaires, jusqu'ici peu sensibilisées et non préparées.

Si l'exposition des Indépendants est l'arène libre où tous les passants de la rue peuvent à leur guise solliciter l'attention du public, le Salon de l'École française est déjà plus fermé ; non qu'il y faille apporter la preuve d'un talent consommé ou de dons émérites ; mais une certaine observation de soi-même, un désir presque universel de ces peintres de ne vouloir choquer pas plus les traditions que leurs voisins de cimaise, donnent à l'ensemble un caractère un peu uniforme et trop bien peigné.

Mais il faut voir plus haut que chacune de ces toiles, que chacun de ces cas particuliers, et se laisser prendre par le côté vraiment impressionnant que toute cette floraison de peinture est en somme la manifestation vraiment tangible du sens artistique très développé de toute une société. Combien, parmi ces exposants, d'avocats, d'architectes, de dames du monde ! Tous font de la peinture, les uns sans tempérament sans doute, mais avec une sorte de religiosité artistique, j'entends une religion qui a remplacé l'autre, de même qu'un idéal se substitue à un rêve ; d'aucuns, parmi eux, font de l'huile, de l'aquarelle, du pastel pour ce qu'ils subissent l'influence du temps, qu'il faut faire quelque chose, n'importe quoi, et qu'inconsciemment ils s'orientent sous la poussée de ce désir artistique, si commun aux gens de notre race.

Il est possible que ce Salon où rien n'est transcendant et ne nous dépasse fasse plus pour la propagande artistique que d'autres où les manifestations les plus libres ne sont pas accessibles à la foule, et lui restent étrangères. Je ne citerai comme exemple que le fameux *Balzac* de Rodin, qui serait capable de détourner tout un peuple de l'art de Phidias et de Michel-Ange, j'entends un peuple encore fruste, et non évolué pour la compréhension de cette sculpture.

Au point de vue médical, l'ensemble des tableaux de M. Prévot nous intéresse tout à fait. C'est d'abord une grande salle de blessés au Grand Palais : beaucoup de lits, au moins une trentaine, donnent une grande monotonie à cette très grande toile ; on sent que l'artiste a eu du mal avec

# ART ET MÉDECINE *(Suite)*

la mise en perspective de ces rangées de lit, mais il a tourné la difficulté en noyant le tout dans une tonalité jaune gris, où la lumière, les reflets du sol, des murs, des draps se trouvent atténués comme par un brouillard. La note d'intérêt est donnée au premier plan par un blessé de la tête en fauteuil roulant, un autre blessé aux limites du second plan, qui se promène appuyé sur deux infirmières ; je ne passerai pas sous silence, sur un des bas côtés, l'honorable confrère, auquel les infirmières montrent un blessé étendu sur un lit mécanique.

Une autre toile du même s'intitule *Les blessés du Val-de-Grâce se réfugient dans les galeries du cloître pendant le bombardement de Paris.* C'est une composition assez confuse, mais en rapport avec le sujet ; si l'anecdote nous retient, la perspective et les lumières se défendent moins bien.

Son *Fusilier marin de Dixmude* est présenté de profil avec une cicatrice de plaie intéressant le cou, l'oreille, etc. ; c'est une pièce anatomique, qui fait de l'effet, mais qui manque un peu de relief.

Sa *Gare d'évacuation par automobiles* présente toujours les mêmes caractères, mais est préférable aux autres au point de vue documentaire ; on objectera cependant qu'il ne suffit pas de jeter une lumière au fond d'une toile pour faire accepter que les détails des derniers plans d'une perspective deviennent aussi distincts que ceux du premier plan, la nuit comme le jour...

*Au champ d'honneur*, qui comme les précédentes appartient au musée du Val-de-Grâce, complète la série : après la gare d'évacuation, après l'hôpital, c'est la tombe ; c'est une toile grandiloquente avec sa capote à brassard à croix rouge jetée sur la tombe ; on sent, par ces exagérations ostentatoires et théâtrales, que la guerre recule déjà dans le passé ; naturellement ce cycle se termine obligatoirement par le portrait d'une infirmière peinte à la mode. Ah ! que ce peintre habille bien ! Cette dame sous la capote bleue nous est présentée sans chaussettes ; que de décorations ! et sous celles-ci, en bonne place, quelle main ! ce fut le fin morceau pour l'artiste : nouveau Restif, il a négligé le visage pour une extrémité.

Cet ensemble médical nous a trop retenu pour que je puisse passer sous silence *Temps heureux*, où le même peintre s'est livré à des fantaisies que les sujets précédents ne lui permettaient pas. Des femmes nues sous des arbres, mais le tout avec des couleurs tout à fait affranchies des superpositions habituelles à la vie : une femme

*(Suite à la page XI.)*

nue bleue, une violette, une rouge, une jaunâtre, des arbres à feuilles jaunes, vertes, bleues, rouges. Qu'est-ce à dire après tout, sinon que ce peintre, à trop fréquenter les hôpitaux, les milieux médicaux, chirurgicaux et infirmiers, n'y a plus vu clair ?

Plus modeste est la gouache de Cortès, *Argonne neige* ; c'est la chose vue, qui touche parce que près de la vérité : une route encaissée ; des abris dans les talus et, sur le plateau, une misérable baraque avec la croix rouge ; de la neige, un ciel livide, gris et jaune, et des poilus qui passent.

Le *Dr B. de M...* par M. Desliens est trop bien figuré pour n'être pas décrit. Ce sera pour les descendants de notre confrère un bon souvenir de la guerre ; si peu en ont eu de bons que cela mérite d'être retenu ; cette toile tiendra sa place dans la galerie de tableaux de famille. Assis sur je ne sais quoi de romantique, ce jeune médecin militaire a vraiment l'allure avantageuse dans son kaki impeccable, la taille bien prise dans le fameux ceinturon baudrier, qui permit de finir la guerre en beauté ; le premier plan s'illustre d'un derrière de chien, sur le dos duquel est un brassard timbré de la croix rouge, et le même chien tourne sa tête vers l'horizon plein de fumée, et illuminé de ces lueurs d'incendie qui sont toujours un peu là pour donner la note d'horreur et d'héroïsme par contraste. Ajoutez à cela les plus pures traditions du classicisme, au premier plan à terre, le brancard et le képi à deux galons, et que le sujet n'a pas sacrifié à la mode du jour sa moustache française, de même que Clemenceau. Vous parlerai-je de la *Jeune fille malade* de Drouville ? C'est sans le catalogue et rien qu'à la voir que j'ai deviné que c'était elle ; les cheveux ont les reflets roux, le teint un peu pâle ou plutôt décoloré, la pommette légèrement rosée, le nez mal fait, la narine un peu aplatie, le creux sus-claviculaire marqué, tout cela a certainement été fourni au peintre par son modèle : c est être observateur, et c'est aborder l'art par sa base.

Le *Héros* de Mme Feuillas-Creusy a un mouchoir-pansement autour du front ; le *Petit frère* de Bricard, entouré de ses sœurs et de l'ours, est une bonne étude de visage d'enfant ; la *Nourrice* de Mlle Mahudez est un peu aride ; citons enfin la *Maternité* de Mme Motabel, qui est bien présentée; il ne faut pas oublier *l'Age de pierre*, de Riolet, où nous voyons une famille préhumaine : le mâle ressemble étrangement à feu François-Joseph en plus gras, mais ses cheveux sont posés en rides depuis la naissance du front très bas, jusqu'à l'occiput ; il a des sourcils énormes, probablement à cause

# ART ET MÉDECINE *(Suite)*

des mouches, et des orteils tout à fait extraordinaires. Dire qu'il y a de si jolis sujets de peinture, sans remonter à la préhistoire! Il faut laisser cela à M. Cormon et au Dr Marcel Baudouin !

Je ne saurais terminer sans parler des œuvres du président du comité de ce Salon, M. Paul de Plument, puisque dans son *Pour la France*, parmi les poilus qui brûlent des cierges à Jeanne d'Arc, il en est un blessé, avec le bras en écharpe. C'est une œuvre parfaitement convenable pour un patronage catholique. Brûler des cierges, faire de la peinture sont des modes différents par lesquels l'esprit surmonte la matière et marche à la lumière vers l'art et la beauté.

D Henri Roché.

# REVUE DES CONGRÈS

## INVALIDES DE GUERRE

Un Congrès national belge a émis récemment les vœux suivants :

A. Le Congrès considérant :

1. Que l'appareillage et la rééducation fonctionnelle des invalides constituent des parties du traitement au même titre que les traitements chirurgical et physiothérapique ;

2. Que l'expérience faite pendant la guerre a enseigné que la collaboration étroite des chirurgiens, des orthopédistes, des physiothérapeutes et des rééducateurs a été la méthode de choix du traitement des invalides,

Emet le vœu :

1° De voir grouper dans les formations hospitalières les services chirurgicaux, physiothérapiques, orthopédiques de toutes natures, y compris la rééducation fonctionnelle ;

2° De maintenir une liaison intime entre les écoles de rééducation professionnelle et les centres hospitaliers ;

3° De réaliser l'unité de traitement, de l'appareillage et de la rééducation fonctionnelle et professionnelle des nvalides par la collaboration intime des éléments qui composent ces services.

B. Le Congrès, considérant qu'il y a lieu de tenir compte des enseignements recueillis pendant la guerre,

Emet le vœu :

De voir l'appareillage des invalides confié uniquement à des ateliers de fabrication qui acceptent le contrôle et la direction médicales.

C. Le Congrès émet le vœu :

De voir confier à l'Œuvre nationale et à elle seule les fonds nécessaires pour la fourniture, l'entretien et le renouvellement des appareils de prothèse et autres nécessités par les infirmités des invalides.

L'Œuvre nationale devrait être chargée seule de déterminer l'emploi de ces fonds.

D. Le Congrès émet le vœu que l'Œuvre nationale crée une commission chargée d'étudier l'organisation détaillée de la fourniture, de l'entretien et du renouvellement des appareils, commission dans laquelle seraient représentés les ateliers du S. S. de l'armée, les ateliers de la Croix-Rouge de Belgique, l'industrie orthopédique belge et les invalides.

E. Le Congrès émet le vœu de voir créer en Belgique un musée d'appareils à l'usage des invalides, sous le contrôle de l'Œuvre nationale.

F. Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement et le ministère de la Guerre demandent l'avis de l'Œuvre

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

nationale sur tous les projets de loi et d'arrêtés royaux concernant les invalides, et notamment sur les barèmes relatifs aux invalidités, ultra-invalidités et cumul de blessures.

A l'assemblée générale à laquelle assistaient un grand nombre d'invalides, les vœux ci-dessus ont été adoptés à peu près unanimement.

La deuxième section étudia la rééducation professionnelle et l'organisation des écoles de rééducation. Les directives générales suivantes furent données. La centralisation à outrance est à déconseiller. Il convient de tirer parti des écoles existantes dans certaines régions du pays et de permettre aux invalides de vivre dans leur milieu respectif. La centralisation modérée est à conseiller, surtout pour obtenir un corps professoral compétent. On peut recommander la création de quatre ou cinq écoles régionales en Belgique. Ces écoles devraient rester en liaison constante avec le centre hospitalier.

Les écoles d'adultes ne conviennent pas aux invalides ; il est recommandé de créer des écoles spéciales, tant au point de vue de l'enseignement primaire que spécial.

La centralisation est à conseiller en ce qui concerne les aveugles, et cela pour des raisons de fait dans notre pays.

L'orientation professionnelle ne devrait jamais être faite contre le gré de l'invalide. On ne devrait, dans cette voie, recourir qu'à la persuasion.

La troisième section s'occupait des lois sociales, du placement et du logement des invalides. Le Congrès a émis le vœu de voir s'ouvrir des crédits aux invalides pour favoriser la construction d'habitations ouvrières et pour aider les blessés rentrés au foyer à établir de petites exploitations agricoles, de petits commerces, des ateliers en rapport avec leur profession.

La quatrième section s'est occupée des questions de coopération. Les conclusions de ses travaux sont qu'il y a lieu d'encourager la création de coopératives de production, et même d'envisager la transformation des écoles de rééducation professionnelle en coopératives de production pour les invalides. Il n'y a pas lieu de favoriser actuellement la création de coopératives de consommation inter-invalides, ceux-ci étant trop disséminés dans le pays. Il faut plutôt recommander pour ces derniers les achats en commun.

Le Congrès s'est terminé par un appel en faveur du Congrès international qui se tiendra à Bruxelles l'an prochain.

## REVUE DES REVUES

**Luxations incomplètes des vertèbres cervicales,** par Edgar F. Cyriax (**Journ. de chir.**, déc. 1919).

Les luxations incomplètes des vertèbres cervicales sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne l'admet généralement. Elles relèvent le plus souvent d'un traumatisme ayant atteint la tête ou le cou, quelquefois d'une chute sur les pieds ; d'autres fois, elles sont provoquées par une contraction musculaire brusque ; elles peuvent même être consécutives à une contracture musculaire. La vertèbre subluxée occupe à l'état de repos une situation qu'elle devrait normalement occuper au cours d'un mouvement déterminé ; son déplacement n'est pas fixe, et il existe toujours une certaine mobilité dans une direction déterminée. Les déviations sur l'axe et les déplacements en avant sont les plus fréquents. L'atlas est plus souvent subluxé que les autres vertèbres. La luxation incomplète peut s'accompagner de lésions articulaires, de contractions des muscles, ou de lésions nerveuses, atteignant les racines rachidiennes, le pneumogastrique, le spinal, le grand hypoglosse ou les ganglions sympathiques.

La tête et le cou sont ordinairement fixés en une attitude vicieuse ; les mouvements sont douloureux et produisent parfois de la crépitation ; les contractions musculaires sont très fréquentes. L'examen du pharynx peut révéler le déplacement ; mais la meilleure méthode de diagnostic est la palpation du cou dans le décubitus dorsal. Elle permet de constater, après relâchement des muscles, les déviations des apophyses épineuses et des apophyses transverses. La radiographie confirme le diagnostic.

Un certain nombre de ces déplacements des vertèbres cervicales peuvent se réduire spontanément. La réduction proprement dite s'obtient par des mouvements de traction, simple ou combinée avec de petits mouvements latéraux faits sans violence. L'auteur rapporte quatre cas de ces luxations incomplètes. L. B.

**Ostéite tuberculeuse du temporal et des cavités annexes de l'oreille,** par Bellin, Aloin et Vernet (**Journ. de chir.**, déc. 1919).

Ces auteurs décrivent, avec observations à l'appui, cinq formes cliniques d'ostéite tuberculeuse du temporal et des cavités annexes de l'oreille : 1° une forme d'infiltration progressive, ou mastoïdite tuberculeuse latente, souvent révélée par une surdité très prononcée et un mauvais état général ; 2° une forme nécrosante à séquestres, ou mastoïdite tuberculeuse nécrosante, parfois révélée par une paralysie faciale ; 3° une forme raréfiante et perforante à type ulcératif, ou mastoïdite tuberculeuse à fistulisation spontanée (mastoïdite à caverne), évoluant sans douleur, avec suppuration abondante par le conduit et par la fistule mastoïdienne ; 4° une forme d'ostéite chronique de la caisse avec hyperostose de la mastoïde, ou otorrhée chronique, souvent bilatérale, avec ou sans paralysie faciale, et qui est la forme la plus fréquente ; 5° une forme d'ostéite tuberculeuse du conduit auditif externe et de l'écaille du temporal, à évolution lente, et qui est la forme la plus accessible au traitement chirurgical. L. B.

**Hématologie de la fièvre récurrente** par E.-W. Suldey (**Bull. de la Soc. de pathol. exotique**, janv. 1920).

Sur la côte ouest de Madagascar, où la fièvre récurrente est endémique, E.-W. Suldey a recherché la formule leucocytaire dans cette maladie et a abouti aux conclusions suivantes. Dans les phases fébriles, il y a : augmentation des polynucléaires neutrophiles, qui atteignent 70 à 80 p. 100 ; diminution des lymphocytes, dont le nombre descend à 14 ou 12 p. 100 ; diminution et parfois disparition complète et transitoire des éosinophiles Dans les phases apyrétiques, il y a : diminution brusque des polynucléaires neutrophiles, dont le nombre tombe à 30 ou 40 p. 100 ; ascension brusque du nombre des lymphocytes, lequel atteint 35 et 50 p. 100 ; augmentation légère des éosinophiles ; enfin apparition de grands mononucléaires et de macrophages. Cette formule leucocytaire n'acquiert toute sa valeur que si on la rapproche de la mononucléose et de l'éosinophilie presque constantes chez l'indigène, en raison de l'impaludisme et de la parasitose chronique dont il est le plus souvent atteint.

L. B.

# NÉCROLOGIE

## FÉLIX GARRIGOU (1835-1920)

Une douce mort vient de fermer les yeux à ce grand et svelte vieillard de quatre-vingt-cinq ans, qui fut et qui reste une des gloires de la Faculté de médecine de Toulouse. L'Ombre du professeur Garrigou a dû errer autour de la section hydrologique du récent congrès de Monaco. Car il fut le grand hydrologue qui commença modestement comme médecin consultant à Ax-les-Thermes puis à Baguères-de-Luchon, pour entreprendre bientôt, avec un acharnement continu, dans un laboratoire organisé et entretenu à ses frais, l'étude chimique et physique des eaux minérales. Et une longue carrière scientifique s'écoula ainsi, orientée obstinément vers ce double but : l'exploration des richesses thermales de la France et l'enseignement officiel de l'hydrologie. Ce ne fut pas sans avoir à soutenir, pendant des années et des années, des luttes renouvelées, dans lesquelles ses adversaires n'ont pas toujours eu, semble-t-il, des conceptions très élevées. Ainsi qu'il est d'usage, Garrigou fut méconnu dans son pays et considéré dans les milieux scientifiques étrangers. Cependant on finit par l'apprécier, même en France.

C'est ainsi qu'à l'âge de quatre-vingts ans Garrigou fut accepté comme chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur. C'est ainsi qu'après trente années d'efforts, ce maître en hydrologie fut d'abord « chargé de cours » et ensuite promu « professeur adjoint ». C'est ainsi qu'à l'âge de quatre-vingt-un ans, il lui fut permis de voir réaliser son long rêve « animateur » : la création d'un Institut d'hydrologie.

Et maintenant les Instituts d'hydrologie vont pousser comme des champignons. Garrigou n'est plus là, mais ses travaux innombrables vont être encore mieux appréciés et ils ne nuiront sans doute pas à d'autres chercheurs plus heureux. *Sic vos non vobis...* HORN.

# NOUVELLES

**Bourses de doctorat de M. le professeur Gosset.** — M. le professeur Gosset a bien voulu, sous forme de don manuel, mettre à la disposition de la Faculté une somme de 6 000 francs pour la création de cinq bourses de doctorat à attribuer, pendant l'année scolaire 1920-1921, à cinq étudiants appartenant à des familles de médecins sans fortune et titulaires de quatre inscriptions de doctorat.

Les cinq bourses seront distribuées à la suite d'un concours devant un jury composé, sous la présidence du doyen, de deux professeurs dont le donateur et d'un agrégé.

Le registre d'inscription des candidats aux bourses est ouvert jusqu'au 1er septembre 1920.

La liste des candidats admis à concourir est dressée par une commission composée du doyen, du professeur Gosset et d'un de leurs collègues. La composition de cette commission peut être modifiée par le conseil de la Faculté en cas d'impossibilité pour le doyen ou le professeur Gosset d'en faire partie.

Le concours comportera deux épreuves écrites d'une heure chacune, l'une sur une question d'anatomie, l'autre sur les éléments de la pathologie générale.

Tout candidat ayant traité d'une manière satisfaisante les deux questions sera soumis à une épreuve orale d'une durée de dix minutes, portant sur l'anatomie descriptive.

Pour concourir à ces bourses, les candidats doivent adresser une demande au doyen accompagnée d'une attestation qu'ils sont fils de médecins et d'un état indiquant les ressources de la famille (s'adresser au secrétariat).

**Centenaire de l'internat en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris.** — Les fêtes du centenaires auront lieu le 15 mai 1920, sous la présidence du professeur Guignard, membre de l'Institut. Ces fêtes comprendront : une manifestation solennelle suivie d'un lunch à l'École supérieure de pharmacie, et le soir un banquet avec fête artistique. Un livre d'or édité à l'occasion du centenaire de l'Internat en pharmacie sera remis aux souscripteurs, sinon le 15 mai, du moins le mois suivant.

**Grève de médecins le 1er mai.** — Les médecins membres du syndicat du sud du Finistère viennent de décider de refuser leurs soins, le 1er mai, à tous les chômeurs et leurs familles.

**Commission de la protection de la santé publique.** — Il est institué, au ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, une commission chargée d'étudier les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la loi du 15 février 1920 relative à la protection de la santé publique.

Cette commission est composée de :

MM. le Dr Vaillard, de l'Académie de médecine, président ; le Dr Calmette, sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris ; le Dr Léon Bernard, conseiller sanitaire technique du ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales ; le Dr Jules Renault, conseiller sanitaire technique du ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales ; Bouchard, maître des requêtes au conseil d'État, auditeur au conseil supérieur d'hygiène publique de France ; Dienert, chef du service de surveillance des eaux d'alimentation de la ville de Paris, auditeur au conseil supérieur d'hygiène publique de France ; Lœwy, ingénieur des Ponts et Chaussées, attaché au service technique des eaux et de l'assainissement de la ville de Paris, auditeur au conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Un représentant de l'Union des syndicats médicaux de France.

Un représentant de l'association des médecins français.

**Istituto Ortopedico Rizzoli à Bologne.** — Le concours pour le prix Humbert Ier est ouvert.

Ce prix, de 3 500 lires, sera décerné, selon la délibération du Conseil provincial de Bologne, « à la meilleure œuvre ou invention orthopédique ».

Les médecins italiens et les médecins étrangers peuvent également prendre part à ce concours.

Les conditions de concours et de l'assignation de ce prix sont fixées par un règlement qui sera envoyé à ceux qui en feront la demande.

## NOUVELLES *(Suite)*

La demande devra être adressée au président de l'Institut Rizzoli à Bologne.

Le concours sera clos le 31 décembre 1920.

**Recrutement des médecins-inspecteurs des Ecoles de la banlieue de Paris.** — Par arrêté du préfet de la Seine en date du 17 avril 1920, après les délibérations du Conseil général en date des 24 décembre 1913 et 31 décembre 1919, les médecins-inspecteurs de la banlieue sont nommés après un concours organisé dans les conditions suivantes :

Conditions requises. — Les candidats doivent :

1° Etre de nationalité française, avoir leur domicile dans le département de la Seine depuis le 15 juillet 1914 et être pourvus du diplôme de docteur en médecine délivré par une de Facultés de l'Etat ;

2° Etre âgés d'au moins trente-deux ans au 1er juillet de l'année du concours ;

3° Compter cinq années de pratique professionnelle au 15 août de la même année.

Exceptionnellement, les anciens internes des hôpitaux de Paris ayant accompli intégralement leur quatre années d'internat et exerçant la médecine depuis deux ans pourront prendre part au concours.

Les candidats qui auraient à faire valoir des services médicaux publics devront en justifier.

Composition du jury. — Six docteurs en médecine désignés par le Préfet, dont quatre choisis parmi les médecins-inspecteurs des Ecoles comptant au moins six années de service. Six autres médecins, dont quatre choisis parmi les médecins-inspecteurs comptant au moins six années deservice, seront, en outre, nommés par le Préfet à titre de jurés supplémentaires. Le président du jury sera désignépar le Préfet ; il aura voix prépondérante.

La Commission pourra se diviser en sous-commisions d'au moins trois membres chacune.

Nature des épreuves. — 1° *Epreuves d'admissibilité.* — Cette épreuve sera éliminatoire. Elle consistera dans une composition écrite qui comprendra deux sujets : *a*) un sujet de médecine infantile ; *b*) un sujet d'hygiène scolaire ou de pédagogie physiologique.

Deux heures seront accordées aux candidats pour cette composition (30 points au total, soit 15 pour chaque sujet).

Lecture de la composition sera faite en public et de manière à assurer l'anonymat.

Seuls seront admis à prendre part aux épreuves définitives, dans la limite d'un chiffre égal à une fois et demie le nombre de places mises au concours, les candidats ayant obtenu au moins 18 points pour l'épreuve d'admissibilité.

2° *Epreuves définitives.* — *a.* Examen d'une école, examen d'une classe ; examen collectif ou individuel des enfants (fiche scolaire) et rapport sur cet examen, 30 points.

## NOUVELLES *(Suite)*

*b.* Exposé de dix minutes sur un sujet d'hygiène à l'usage des écoliers, après dix minutes de préparation (20 points).

Cette dernière épreuve sera publique.

**Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.** — On sait que cette ligue a été fondée en mai 1919, à la suite d'une conférence médicale qui eut lieu à Cannes et à laquelle assistaient des délégués de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, du Japon et des Etats-Unis. Il fut décidé de poursuivre en temps de paix, au bénéfice de la santé universelle, l'extension des activités de la Croix-Rouge, et c'est dans ce but que fut organisé un *Office médical général* se rattachant au siège central de la Ligue, à Genève.

Vingt-huit sociétés de Croix-Rouge sont adhérentes. La Ligue est dirigée par un *conseil de gouvernement*, dont le président est M. Henry P. Davison, de la Croix-Rouge américaine, et le vice-président, directeur général, Sir David Henderson.

La Croix-Rouge française est représentée par le comte Jean de Kergorlay. Le professeur William Rappard est secrétaire général.

Un *Bulletin de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge* est publié à Genève. Dans le numéro de décembre 1919. était publiée la nomination du Dr Edouard Rist, comme directeur de la Section de tuberculose, pour entrer en fonction au mois de janvier 1920. Dans celui de février 1920, c'était celle du Dr Octave Monod, de l'Institut Pasteur, comme chef-adjoint des services de la tuberculose. Dans le bulletin du mois de mars était annoncée l'adhésion de vingt-huit sociétés de la Croix-Rouge au premier Conseil de la Ligue qui s'est réuni en conférence à Genève, du 2 au 9 mars. La France était représentée par : le général Pau, président du comité central de la Croix-Rouge française ; M. Thiébaut, secrétaire général de la Société française de secours aux blessés militaires ; M. de la Boulinière (représentant le comte J. de Kergorlay, membre du conseil des gouverneurs de la Ligue) ; M. Luthard, de l'Association des Dames françaises ; M. le Dr Bouloumié, secrétaire général de l'Union des Femmes de France.

Le Bulletin donne, en outre, par des communications variées et intéressantes, des nouvelles des diverses sociétés de Croix-Rouge du monde entier. Le numéro de décembre 1919, en particulier, a présenté un *historique de la Croix-Rouge chinoise*, écrit par le Dr B. Y. Woug, directeur médical de cette société. Parmi les autres articles, dans les bulletins parus jusqu'ici, on pouvait lire : *la Campagne antityphique de la Croix-Rouge suédoise, la Réorganisation de la Croix-Rouge italienne, la Croix-Rouge danoise, un Appel de la Croix-Rouge espagnole, la Lutte antityphique en Pologne, la Croix-Rouge française dans la lutte contre la tuberculose*, etc. H.

**Ecole du service de santé militaire de Lyon et Ecole de médecine navale de Bordeaux.** — Cinq membres de la Chambre des députés ont posé des questions à M. le ministre de la Guerre au sujet des différences dans certaines dispositions concernant les élèves admis dans l'une ou l'autre de ces deux écoles. Ces questions furent posées : le 27 décembre 1919, par MM. Ferraris, Godard,

## NOUVELLES *(Suite)*

Taurines ; le 13 janvier 1920, par MM. Herriot et Poitou-Duplessy.

Voici les questions :

« 1° Pourquoi les élèves de l'École du service de santé militaire de Lyon de la promotion 1914, la plus éprouvée du corps de santé (22 tués sur 104 élèves), se voient refuser systématiquement l'accès au grade d'officier (aide-major), bien qu'ils soient sous-officiers (médecins auxiliaires ou sous-aides-majors) depuis cinq ans, tandis que les élèves de l'École de médecine navale de Bordeaux qui viennent d'entrer à cette école seulement après le concours de 1919 sont officiers, quelle que soit leur scolarité, simplement s'ils peuvent justifier de deux années de services accomplies dans le grade de médecin auxiliaire. Le décret du 29 août 1919 accorde aux élèves de Lyon de la promotion 1914 un rappel d'ancienneté et la circulaire du 13 novembre 1919 un rappel de solde quand ils auront obtenu le grade de docteur en médecine ; 2° pourquoi ils ne peuvent jouir dès maintenant de ces avantages, accordés aux élèves de Bordeaux en cours de scolarité. »

M. Godard a ajouté qu'on ne pouvait arguer de l'existence d'une cloison étanche entre la Marine et la Guerre, puisque deux étudiants en médecine servant dans la marine avec le grade de sous-lieutenant, reçu en 1919 à l'École de Lyon, gardent leur grade quoique étant d'une promotion postérieure de cinq ans à celle de 1914.

Et M. Taurines : qu'ainsi on incitait « les élèves de Lyon à bâcler les études médicales pour bénéficier, le plus rapidement possible, des avantages que leur confère le grade dont ils sont titulaires en droit depuis deux ans. »

*Réponse* du ministre de la Guerre (séance du 16 mars 1920) :

« 1° Le statut du personnel de la marine est différent de celui du personnel de l'armée de terre et aucune assimilation ne peut être faite entre la situation des élèves des écoles du service de santé de la guerre et de la marine. Le décret du 25 août 1919 permettra de nommer les élèves de l'Ecole du service de santé de la promotion de 1914, qui satisferont aux examens de sortie, aux grades d'aide-major de 2e classe et même de 1re classe, avec rappels réglementaires, aux dates auxquelles ils auraient obtenu ces grades, si les hostilités n'avaient retardé leur scolarité. Ces dispositions, qui réparent le préjudice causé aux élèves par la guerre, sauvegardent également les intérêts de l'Etat pour le cas où ces élèves démissionneraient ou subiraient un échec aux examens de sortie ; 2° par application des dispositions de la circulaire n° 3409 A 1/7 du 19 février 1920, les élèves de l'École du service de santé militaire, titulaires d'un grade dans la marine, devront offrir la démission de leur grade et seront pourvus dans le service de santé militaire d'un grade en rapport avec les conditions exigées pour leurs collègues. »

**Conférences d'ophtalmologie.** — M. A. Terson, Bailliart et Landolt commenceront, le mardi 11 mai, des conférences sur l'*ophtalmologie en pathologie générale et comparée*, avec démonstrations, présentation de malades et exercices techniques.

M. A. Terson. — But et objet du cours. Localisations et conséquences oculaires en pathologie générale et comparée, chez l'homme et les animaux. Classification et notation ophtalmologiques.

Syndromes, entités et transitions morbides. Les grands processus. Les énigmes ophtalmologiques et les hypothèses directrices. Etiologies prépondérantes et associées.

Exemples concrets. Méthodes de consultation et revision médico-chirurgicale des principales affections de l'œil et des annexes.

Evolution historique du mouvement scientifique, didactique, professionnel. Découvertes et grandes figures ophtalmologiques. Textes et commentaires.

M. P. Bailliart. — Ophtalmoscopie et principales maladies du fond de l'œil. Tonométrie et sphygmomanométrie oculaires. Physio-pathologie de la circulation et de la tension intra-oculaires.

L'œil dans les maladies du cœur, des vaisseaux, des reins ; dans le diabète et les maladies de la nutrition.

Troubles oculaires dans les maladies des glandes à sécrétion interne.

Réflexe oculo-cardiaque.

Hémianopsies et champs visuels anormaux.

M. Landolt. — Vision binoculaire et ses anomalies.

Motilité oculaire : statique, mécanique, physiologie, maladies et traitements.

Remarques sur les anomalies et la correction de la réfraction.

Simulation.

La vision dans la série animale.

Notions d'embryologie avec remarques sur la tératologie.

Le cours est *gratuit* et sera fait les *lundis*, *mardis* et *vendredis* non fériés, à 5 heures. La première conférence aura lieu *le mardi* 11 *mai* à 5 h. 15, à l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Danton.

Autant que possible, s'inscrire par lettre à l'une des adresses : Dr A. Terson, 47 *bis*, boulevard des Invalides ; Dr Bailliart, 15, rue Saint-Simon ; Dr M. Landolt, 27, rue Saint-André-des-Arts.

**Leçons sur la tuberculose infantile.** — MM. Méry,

## NOUVELLES *(Suite)*

agrégé, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades, Armand-Delille, médecin des hôpitaux, et Girard, chef de laboratoire à l'hôpital des Enfants-Malades, feront une série de leçons sur la tuberculose infantile les mardis jeudis, samedis, à 5 heures, à l'hôpital des Enfants-Malades, du 4 mai au 12 juin. Prière de s'inscrire.

**Cours sur les maladies héréditaires du nourrisson.** — M. le Dr Lesage, médecin de l'hôpital Hérold, fera, à partir du mercredi 5 mai à 17 heures, au petit amphithéâtre de la Faculté, un cours sur les maladies héréditaires du nourrisson et le continuera les mercredis suivants à la même heure.

**Leçons sur la rééducation des strabiques.** — M. le Dr Cantonnet, à l'hôpital Cochin, les 6, 13, 20 et 27 mai à 10 h. 45.

**Conférences d'ophtalmologie élémentaire.** — M. le Dr Cantonnet, à l'hôpital Cochin, tous les lundis et jeudis, à 9 h. 30 : Affections oculaires courantes, consultation expliquée, petite chirurgie oculaire.

**Haute fréquence et applications médicales.** — M. le Dr Foveau de Courmelles fera dans le service de M. le professeur Robin, à l'hôpital Beaujon, le 6 mai à 10 h. du matin, une leçon sur la haute fréquence, la diathermie et la d'Arsonvalisation et leurs applications médicales.

**Conférences sur les maladies vénériennes.** — M. le Dr Queyrat a repris ses conférences à l'hôpital Cochin, le mercredi à 10 h. 30.

**Maladies du tube digestif.** — Hôpital Saint-Antoine, mercredi à 10 heures, M. le Dr Le Noir ; jeudi à 10 heures, M. le Dr Ramond ; vendredi à 10 heures, M. le Dr Bensaude.

**Faculté de médecine.** — **Médecine opératoire spéciale.** — *Opérations sur l'appareil génito-urinaire de l'homme.* — M. le Dr Lorin, prosecteur, commencera ces travaux de médecine opératoire le 1er juin. S'inscrire au secrétariat de la Faculté. Prix : 50 francs.

**Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux.** — **Cours d'opérations chirurgicales (gynécologie).** — MM. les Drs Gouverneur et Bergerat, prosecteurs, commenceront le 3 mai, à 2 heures, un cours d'opérations chirurgicales (gynécologie), et le continueront les jours suivants. Droit d'inscription : 100 francs. S'inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

**Médecin de l'état civil.** — M. Dambies, médecin du Bureau de bienfaisance du XIIIe arrondissement, est nommé médecin de l'état civil et affecté à la 2e circonscription dudit arrondissement.

**Fourniture du vaccin et du matériel de vaccination.** — Conformément à une proposition de M. Fontenay, le Conseil général de la Seine a adopté le projet de délibération suivant :

« Est renouvelé avec M. Fasquelle, propriétaire de l'Institut de vaccine animale, 8, rue Ballu, le marché pour la fourniture du vaccin et du matériel nécessaires aux opérations du service de vaccination dans Paris.

« Ce marché aura une durée d'une année, à compter du 1er février 1920, et sera renouvelable d'année en année par tacite reconduction avec faculté d'être dénoncé par chacune des parties six mois avant la date de son expiration.

« Pour le surplus, il sera soumis aux clauses et con-

## NOUVELLES *(Suite)*

ditions du projet de soumission et du cahier des charges susvisés. »

**L'avancement des membres du Corps de santé militaire.** — Un décret inséré au *Journal officiel* règle comme suit l'avancement des médecins, pharmaciens et officiers d'administration du Service de santé militaire de réserve et de l'armée territoriale :

ARTICLE PREMIER. — L'article 11 du décret du 22 mai 1909 est complété comme suit :

« Pour le décompte du temps de service exigé pour l'avancement des médecins et pharmaciens, et des officiers d'administration du Service de santé de réserve et de l'armée territoriale, le temps passé en activité de services, par suite de mobilisation générale ou partielle, sera compté pour le double de sa durée, sans toutefois que le temps de service à accomplir puisse être inférieur à celui fixé pour la promotion au grade supérieur des officiers de l'armée active du même grade.

« Si le temps de service accompli dans les conditions indiquées ci-dessus est inférieure à une année, il tiendra lieu d'une des périodes exigées pour l'avancement ; si ce temps de service dépasse une année, il remplacera deux de ces périodes ; si enfin il est supérieur à deux années, il tiendra lieu de trois périodes.

« Lorsque des officiers de complément du Service de santé seront appelés ou autorisés à servir dans un corps en campagne ou dans une expédition coloniale, le temps de service qu'ils auront accompli en activité leur sera décompté comme il est dit ci-dessus. »

**Installation d'un préventorium.** — Le Conseil municipal de Paris, sur la proposition de M. Aucoc, au nom de la 5e Commission, a prononcé le renvoi à l'Administration, en l'invitant à la sonmettre avec avis très favorable à l'Office public d'hygiène sociale, d'une pétition de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph tendant à l'allocation d'une subvention pour l'aider à couvrir les frais d'installation d'un préventorium destiné aux enfants prétuberculeux.

**La natalité comparée en France et en Prusse.** — L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française publie la statistique suivante :

Du 1er juin 1914 au 30 juin 1918, *non compris les morts aux armées*, la population de la France non envahie (33 millions d'habitants) a diminué de 973 000 habitants; celle de la Prusse (42 millions d'habitants), pendant la même période, a perdu 313 000 habitants. C'est-à-dire que, avec une population inférieure de 9 millions à celle de la Prusse, la France a subi une diminution 3 fois plus forte. Depuis la guerre, la population allemande recommence à augmenter tandis que la population française, au contraire, continue à décroître malgré l'accroissement du chiffre des naissances que l'on constate en quelques points de notre territoire.

**Ecole de puériculture Edith Cavell et clinique Baudelocque.** — Le Conseil municipal de Paris a approuvé la convention par laquelle l'Ecole de puériculture, représentée par M. le professeur Roger, met à la disposition de la clinique Baudelocque, dans les locaux de l'Ecole de puériculture, rue Desnouettes, 64, vingt lits

## NOUVELLES *(Suite)*

et vingt berceaux destinés à recevoir des mères récemment accouchées et leur nouveau-né.

Le service médical sera assuré sous la responsabilité du médecin en chef de la clinique Baudelocque, par les médecins qui font déjà la consultation des femmes en état de gestation à l'Ecole de puériculture.

En cas d'urgence, le service de garde médical de Baudelocque, averti par téléphone fera le nécessaire.

Une sage-femme appartenant à la clinique Baudelocque aura, avec la surveillance du service, aidée de deux infirmières soignantes, la responsabilité technique.

Personnel hospitalier et personnel auxiliaire :

Le personnel fourni par l'Assistance publique et rétribué par elle sera nourri par les soins de l'Ecole de puériculture dans les mêmes conditions que le personnel actuellement en service à l'Ecole de puériculture.

**Congrès anglo-belge d'hygiène.** — « Le Royal Institute for Public Health » tiendra du 20 au 24 mai ses assises à Bruxelles sous la présidence de lord Leverhulme et du professeur Putzeys, de l'Université de Liége. Les sections s'occupent de la médecine sociale ; de la médecine navale, militaire et coloniale ; de l'hygiène des villes ; de l'hygiène industrielle ; des femmes et des enfants ; de la bactériologie. Les secrétaires sont le professeur Hope à Liverpool, le Dr Kelynack, les Drs Slosse et René Sand à Bruxelles.

**Avis.** — Sténo-dactylo connaissant bien la langue médicale s'offre pour correspondance, rapports, travaux de toutes sortes. Ecrire bureau du journal. Pour références, s'adresser au professeur Vaquez.

Demoiselle parfaitement élevée, dix-huit ans expérience opérés surtout, infirmière-major front, nombreuses références docteurs, cherche direction maison santé. Accepterait chez dentiste ou pharmacien, cumulerait secrétaire. Paris ou environs seulement. Ecrire E. J., bureau du journal.

**Aux médecins du Nord.** — Les médecins exerçant avant la guerre dans le Nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise), actuellement installés à *Paris ou dans la banlieue*, sont priés de bien vouloir envoyer leur adresse, le plus tôt possible, à M. E. Bernard, ancien interne des hôpitaux, 12 *bis*, rue Raynouard, à Paris.

### MEMENTO DU MÉDECIN

1er Mai. — *Paris*. Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert, à 10 h. 45 : Leçon clinique.

1er Mai. — *Paris*. Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur Achard, à 10 heures : Leçon clinique sur l'encéphalite léthargique.

1er Mai. — *Philadelphie*. Dernier délai pour la remise des mémoires destinés au prix Alvarenga (envoi au secrétaire du Collège des médecins de Philadelphie).

1er Mai. — *New Haven*. Clôture des candidatures aux bourses Theresa Scessel à l'université Yale (*Dean of the graduate School*, New Haven, Conn., Etats-Unis).

1er Mai. — *Paris*. Dernier délai d'envoi au ministère de la Marine des travaux destinés au prix Blache.

1er Mai. — *Paris*. Clôture du registre d'inscription pour le concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

2 Mai. — *Paris*. Asile Sainte-Anne, à 10 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Les femmes à barbe.

2 Mai. — *Paris*. Dernier délai pour les candidatures au poste de directeur du bureau d'hygiène d'Ivry-sur-Seine.

2 Mai. — *Paris*. Dispensaire de syphiligraphie, 54, rue Saussure, à 10 h. 30, ouverture des conférences du Dr Leredde.

3 Mai. — *Paris*. Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, 2 heures : ouverture du cours d'opérations chirurgicales (gynécologie) par MM. les Drs Gouverneur et Bergeret.

3 Mai. — *Paris*. Concours d'agrégation de médecine.

3 Mai. — *Paris*. Ouverture, à la préfecture de la Seine, du registre d'inscription pour le concours de médecin en chef des Asiles d'aliénés de la Seine.

3 Mai. — *Paris*. Concours de médecin en chef du sanatorium Villemin à Angicourt.

4 Mai. — *Paris*. Hôpital Laënnec, à 11 heures. M. le Dr Lereboullet : Leçon clinique avec présentation de malades.

4 Mai. — *Paris*. Hôpital des Enfants-Malades. Ouverture des leçons sur la tuberculose infantile par MM. Méry, Armand-Delille et Girard, à 5 heures.

# NOUVELLES *(Suite)*

5 MAI. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Présentation de malades, notions de thérapeutique.

5 MAI. — *Paris.* Faculté de médecine, à 5 heures : ouverture du cours sur les maladies héréditaires du nourrisson, par M. le Dr LESAGE.

5 MAI. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique de l'hôpital Lariboisière, 10 heures. Leçon clinique par le Dr CABOCHE : La tuberculose laryngée.

5 MAI. — *Paris.* Dernier délai pour les candidatures au poste de directeur du bureau d'hygiène de Nevers.

6 MAI. — *Paris.* Hôpital de la Pitié, à 10 heures : M. le Dr MAUCLAIRE : Les fractures de Dupuytren et leurs cals vicieux.

6 MAI. — *Paris.* Hôpital Cochin, à 10 h. 45. M. le Dr CANTONNET : Leçons sur la rééducation des strabiques.

6 MAI. — *Paris.* Hôpital Beaujon, à 10 heures (service de M. le professeur Robin). M. le Dr FOVEAU DE COURMELLES : Leçon sur la haute fréquence, la diathermie et la d'Arsonvalisation.

7 MAI. — *Paris.* Hôpital Laënnec, à 11 heures. M. le Dr HARVIER : Leçon clinique avec présentation de malades.

8 MAI. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu M. le professeur GILBERT : Leçon clinique à 10 h. 45.

8 MAI. — *Paris.* Hôpital Beaujon; clinique médicale. M. le professeur ACHARD : Leçon clinique sur l'encéphalite léthargique, à 10 heures.

8 MAI. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chef de clinique des maladies nerveuses à l'École de médecine de Marseille.

8 MAI. — *Paris.* Banquet de l'internat à l'Hôtel Claridge, avenue des Champs-Élysées.

10 MAI. — *Paris.* Concours pour une place d'agrégé d'obstétrique à la Faculté de Paris et pour une place d'agrégé d'obstétrique à la Faculté de Lyon.

10 MAI. — *Paris.* Congrès d'oto-rhino-laryngologie à l'hôtel des Sociétés savantes.

10 MAI. — *Paris.* Concours d'agrégation de chirurgie.

10 MAI. — *Paris.* Concours d'agrégation d'obstétrique.

10 MAI. — *Paris.* Concours de médaille d'or de pharmacie.

10 MAI. — *Paris.* Amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, à 2 heures : ouverture des conférences de bactériologie de M. le Dr FAROY.

11 MAI. — *Paris.* Concours de médecin de l'Assistance à domicile.

11 MAI. — *Paris.* Ouverture du cours de perfectionnement d'ohptalmologie à l'Hôtel-Dieu.

11 MAI. — *Paris.* Ouverture des conférences d'ophtalmologie de MM. Terson, Baillard, Landolt, à l'hôtel des Sociétés savantes.

12 MAI. — *Marseille.* Dernier délai d'inscription pour le concours de chef de clinique médicale infantile à l'École de médecine de Marseille.

15 MAI. — *Paris.* Fêtes du centenaire de l'internat en pharmacie.

17 MAI. — *Paris.* Concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

17 MAI. — *Paris.* Faculté de médecine : ouverture des conférences d'électrologie, radiologie, radiumlogie.

17 MAI. — *Marseille.* Dernier délai d'inscription pour l'internat des hôpitaux de Marseille.

17 MAI. — *Marseille.* Concours de chef de clinique des maladies nerveuses à l'École de médecine de Marseille.

17 MAI. — *Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

17 MAI. — *Paris.* Concours d'agrégation d'histoire naturelle et parasitologie.

17 MAI. — *Paris.* Concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Paris.

19 MAI. — *Bruxelles.* Inauguration du XIVe Congrès français de médecine organisé par l'Association des médecins de langue française.

20 MAI. — *Bruxelles.* Congrès anglo-belge d'hygiène.

21 MAI. — *Marseille.* Concours de chef de clinique médicale infantile à l'École de médecine de Marseille.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***La cure de Bouchardat et le traitement du diabète sucré***, par le Dr F. RATHERY, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris. 1 vol. in-8 de 276 pages (*Félix Alcan, éditeur, à Paris*).

Ce livre est une œuvre de piété filiale. Petit-fils par alliance de A. Bouchardat, le Dr Rathery, qui a consacré au diabète de nombreux et intéressants mémoires (on en trouvera un rédigé pour *Paris médical* dans ce numéro même), a cru remarquer que la génération actuelle cite encore l'auteur du *Traité du diabète*, mais ne le lit guère. Aussi le cite-t-elle mal, et lui attribue-t-elle des opinions qu'il n'a jamais professées. Ainsi on est disposé à croire, aujourd'hui, que la cure de Bouchardat consistait en un régime exclusivement carné et gras, avec élimination absolue de tout féculent. Il n'en est rien. Si les idées pathogéniques de Bouchardat sur le diabète sont aujourd'hui tout à fait inadmissibles, tout ce qui, dans son œuvre, est le résultat de l'observation clinique n'a presque rien perdu de sa valeur. Avec beaucoup de sens, il a vu les dangers de l'alimentation excessive, et en particulier de l'alimentation carnée, je me suis fait un devoir de le rappeler à l'occasion. Si, aujourd'hui, près de quarante ans après la publication de son livre, Bouchardat revenait sur la terre, en dépit des transformations qui se sont faites en médecine, et en particulier des aperçus nouveaux que nous avons acquis sur les causes du diabète, les malades qu'on lui confierait seraient fort bien soignés.

Et c'est à bien soigner ses diabétiques que le vieux maître mettait sa coquetterie. Les préoccupations pathogéniques n'occupaient que la seconde place dans l'idée de celui qui découvrit les propriétés amylolytiques du suc pancréatique. Il plaisantait spirituellement ceux qui « regardent comme infiniment plus intéressant de trouver le moyen de rendre un animal glycosurique, que de guérir les hommes atteints de cette affection ».

La lecture de l'ouvrage de M. Rathery, dans lequel il résume les bonnes pages de l'œuvre de son grand-père, sera donc intéressante pour les médecins, non à titre d'exhumation plus ou moins curieuse, mais comme pleine de renseignements utiles pour l'organisation du traitement d'un diabétique. M. Rathery a eu l'heureuse idée d'intercaler dans le texte quelques pages destinées à rajeunir l'ouvrage, en y insérant les données nouvelles, et il l'a fait avec son indiscutable compétence. Le livre dans son ensemble est donc un excellent guide pour la thérapeutique du diabète, que les praticiens apprécieront au moins autant que les curieux d'histoire de la médecine.

G. LINOSSIER.

***Précis de biochimie***, par E. LAMBLING, professeur à la Faculté de médecine de Lille. 1 vol. in-8 de 708 pages (*Masson et Cie, édit., à Paris*).

C'est avec le plus vif plaisir que je signale aux lecteurs de *Paris médical* le remarquable livre de Lambling. Je ne crois pas qu'il soit possible d'exposer les phénomènes chimiques de la nutrition avec plus de compétence, d'exactitude, de concision, et de clarté.

C'est beaucoup plus, comme le fait remarquer l'auteur, une physiologie des échanges nutritifs et une introduction à la pathologie de ces échanges, qu'un traité de chimie biologique proprement dit. Le lecteur n'y trouvera que d'une manière très incomplète les données numériques relatives à la composition des organes, tissus et liquides de l'organisme ; il n'y trouvera pas de procédés de dosage ou de préparation des corps que l'analyse extrait de

## CHRONIQUE DES LIVRES *(Suite)*

l'organisme; mais il y trouvera, dans un remarquable raccourci, tout ce qui concerne les transformations de matières dans l'être vivant, synthèses, analyses, combinaisons, dislocations, avec l'étude méticuleuse des conditions de leur production. Tous les travaux si nombreux, dont les contradictions rendent souvent incompréhensibles, pour les médecins peu au courant des méthodes de la chimie, le mécanisme intime des phénomènes de nutrition, sont soumis à une critique minutieuse, mis à leur place avec une remarquable sagacité. Par cette critique avisée, bien des contradictions s'expliquent, et la clarté entre à flots, reliant par de grands traits lumineux tous les points de détail dont l'interdépendance échappait au regard. Les résultats acquis prennent leur forme définitive, les résultats à espérer se font prévoir.

Dans cette seconde édition, dont la guerre a retardé l'apparition, l'auteur a introduit d'importants changements. On y trouvera des chapitres intéressants sur la nutrition à l'état pathologique, sur la goutte, sur le diabète, l'acétonémie, chapitres que l'auteur développera un jour, nous l'espérons, dans un ouvrage spécial.

M. Lambling a bien voulu écrire pour ce numéro même de *Paris médical* un article sur les cures de féculents dans le diabète. J'y renvoie le lecteur, qui pourra juger par lui-même de la clarté, de l'élégance, de la précision de l'auteur du *Traité de biochimie*.

Et cela me dispensera d'en faire moi-même l'éloge.

G. LINOSSIER.

***La goutte et l'obésité***, par les Drs FLORAND et FRANÇOIS. 1 vol. in-18 de 542 pages, de l'Encyclopédie scientifique du Dr Toulouse (*Doin, éditeur, Paris*).

Sous un volume réduit, l'ouvrage de MM. Florand et François contient un exposé suffisamment complet pour le médecin de l'état actuel de nos connaissances sur deux affections dont la pathogénie est fort obscure et les limites mal tracées. Pour les uns, la goutte a un domaine restreint, parfaitement circonscrit; pour d'autres, elle englobe tout l'arthritisme. Même incertitude pour l'obésité. Une distinction absolue semble s'imposer entre l'obésité, réaction normale d'un sujet sain à la suralimentation et à la sédentarité, et l'obésité qui se développe sous l'influence d'un trouble des glandes vasculaires sanguines, en dehors de tout excès alimentaire, ou hors de proportion avec cet excès. A la première j'avais proposé de réserver le nom d'engraissement, ou d'obésité physiologique. L'autre mérite seule le nom d'obésité pathologique. Cette distinction m'a été vivement reprochée, notamment par Heckel.

Naturellement MM. Florand et François n'ont pu apporter, dans les points obscurs du sujet qu'ils ont abordé, des décisions que seule fournira un jour la connaissance de la pathogénie des maladies de la nutrition, mais ils ont exposé clairement les pièces du procès, ils ont fait une étude symptomatique soigneuse des deux maladies, et ils en ont longuement développé le traitement. Leur ouvrage ne peut manquer de rendre service.

G. LINOSSIER.

***Agenda médical pour 1920*** (89e *année*), contenant : 1° *Mémorial thérapeutique du praticien*, par le Dr H. BARTH, médecin de l'hôpital Necker. — 2° *Mémorial obstétrical* du professeur PAJOT, revu par le professeur P. BAR. — 3° *Formulaire magistral*, revisé conformément au Codex de 1908, par M. Paul ROBIN, pharmacien de première classe, ancien interne des hôpitaux. — 4° *Notice sur les stations hivernales de la France et de l'étranger*, par le Dr DE VALCOURT. — 5° *Notice sur les stations thermales de la France et de l'étranger*, par le Dr MACREZ, ancien interne des hôpitaux, médecin aux eaux de Saint-Sauveur.

## LE SALON DU L'UNION DES FEMMES PEINTRES EN 1920

Je ne sais quelle revue ou magazine, à la recherche de lecteurs, s'annonce comme ayant « l'esprit d'après-guerre ».

Est-ce au Salon de l'Union des femmes peintres et sculpteurs qu'il faut aller pour trouver cet esprit d'après-guerre? Les femmes ont certes, pendant ces dernières années, rempli beaucoup de besognes auxquelles d'ailleurs elles n'étaient pas particulièrement préparées, et il n'est pas souhaitable, en définitive, que cette adaptation de nécessité soit un point de départ, comme certaines le souhaiteut, pour réformer totalement le statut social de la femme. Néanmoins les réalisations obtenues dans quelque ordre d'emploi que ce soit ont donné plus de liberté de concept sur les possibilités de la femme ; elles ont ouvert de nouveaux horizons, préparé une nouvelle mentalité. Comment cette fermentation d'idées, de désirs, d'ambitions qui commence à agiter profondément toute la race humaine et les deux sexes, se manifeste-t-elle au point de vue artistique chez la femme?

Il n'est nulle trace en ce Salon d'une évolution quelconque en cet ordre d'idées. Le Salon des femmes peintres est en 1920 ce qu'il était en 1913 : on y voit des fleurs, des portraits, des natures mortes, quelques paysages, toujours très soignés, et certains riches d'un véritable talent, mais aucune surprise n'y attend le visiteur. Le cubisme lui-même est venu mourir sur ce seuil. On a l'impression de ces troublants travaux d'insecte, loges d'abeille, toiles d'araignée, exécutés à la perfection mais figés depuis des siècles dans la même formule.

Il va sans dire que là, plus encore que dans d'autres expositions, le tableau composé, le sujet anecdotique ou de synthèse devient de plus en plus rare ; ce ne sont plus que des impressions, soit de couleurs, soit d'ombres ou de lumière. Ces tendances générales conviennent parfaitement au tempérament féminin, plus apte à ressentir et à exprimer des sensations qu'à porter un esprit d'analyse ou de synthèse sur les choses vues. En résumé, que de choses agréables, aimables, flatteuses et pour lesquelles la meilleure critique est d'opposer la réplique de la collection des La Tour de Saint-Quentin, actuellement au Louvre.

Un peintre s'est en effet trouvé, qui a fait ce que font ces dames, c'est-à-dire, sur un bout de papier ou de toile, jeter la vie d'un portrait, évoquer des têtes humaines, des attitudes, des expressions de visage. Mais de quelle ardeur, de quelle passion ce pastelliste a-t-il scruté la face humaine? Nous savons qu'il faisait successivement études sur études du même personnage, mettait ces pastels tour à tour de côté, s'efforçait dans chacun de saisir l'insaisissable même, et s'en servait finalement pour composer le tableau qui était la synthèse de ces instantanés en série. C'est pourquoi ces études, qui forment cette galerie de Saint-Quentin, pleine d'intérêt au point de vue documentaire, sont si vivantes : devant elles on voit au delà de l'œuvre même, et on croit être réellement devant le modèle, non grâce à une parfaite imitation de la nature, mais parce qu'on pénètre le modèle, parce qu'on a l'illusion de croire ce modèle prêt à penser, à s'exprimer devant nous. Cette subtilité dans l'analyse de la physionomie humaine n'a certes jamais été atteinte par aucun autre peintre ; elle fait ressortir ce qui manque dans les œuvres exposées à l'Union des femmes peintres et l'opposition qui est à la base de ces deux manières. Pourquoi voyons-nous à cette exposition si peu d'œuvres de chaque artiste? on n'expose ici que des toiles qui cherchent à être définitives; pourquoi cette absence d'études, d'essais, par quoi l'artiste s'essaye, se cherche, se révèle, et nous intéresse à la poursuite de son idéal. Trop de tableaux faits en définitive pour nos exigus appartements modernes, bridés dans leurs dimensions, surveillés dans leur tonalité pour l'appareillage des coloris des murs et de l'ameublement. Tout le monde se tient bien ici ; les fleurs et les chaudrons, les têtes, les cruches et les arrosoirs rivalisent d'éclat et de séductions ; aucun ne se permet la moindre fantaisie, soit dans le contour, soit dans la couleur ; ce qui manque là ne doit pas cependant nous détourner de ce qui s'y trouve, d'autant que beaucoup de ces œuvres sont exécutées avec beaucoup de talent, d'expérience et de grâce artistique.

Il y a quelques études de nu : nous savons déjà que la femme ne voit pas le nu féminin avec le regard de l'homme; sa vision est plus froide, plus médicale : en regardant les femmes nues de Mme Séailles, c'est une révélation pour nous de constater que nous les voyons, avec elle, d'un œil aussi désintéressé que l'ours du jardin des plantes ; tantôt les bras accrochés aux branches, tantôt appuyée à un arbre et se grattant le mollet, tantôt accroupie dans la même situation où je vis jadis un orang-outang chez Hagenbeck à Hambourg ; ces études sont d'ailleurs bien construites et sincèrement rendues.

De la *Jeune femme à sa toilette* de Mlle Landré se dégage la même impression : beaucoup d'innocence ; une autre toile, « Coquetterie », pourrait prêter à une interprétation plus sensuelle, mais reste comme la première dans la même note. Le *nu* de Mme Maliquet est plus averti : c'est une

## ART ET MÉDECINE *(Suite)*

femme aux formes développées ; elle nous les montre généreusement, mais, plus discrète pour elle-même que pour nous, elle s'arrange à ne voir que sa tête dans une glace. Les *Baigneuses* de Mme Van der Velt évoquent des idées de force et de solidité et nulle autre.

A côté de ces études d'anatomie, je dois signaler les études d'animaux de Mlle Jouclart ; elles ont été acquises par l'Etat et à juste titre : les croupes de ces vaches ont été vues et rendues par un œil très observateur, et puis, en ces temps si durs où le lait est si difficile à trouver, c'est déjà en boire que de voir ces mamelles si largement décrites ; et c'est peut-être là que fut la déterminante de l'achat gouvernemental. Il a fait doublement une bonne affaire.

Bien que les portraits exposés n'aient rien de médical, ils sont susceptibles à d'autres titres de retenir le médecin : ce sont en effet de grandes pastellistes qui les exposent, et leurs œuvres sont pleines de charmes ; combien, en d'autres Salons, de portraits qui nous indiffèrent et dont nous nous détournons prestement ! Ici, il en est autrement, nous sommes attirés vers eux par le talent, l'exécution habile de l'artiste, et disons-le, aussi grâce à la légèreté du pastel dont ces artistes savent tirer un merveilleux rendement.

Aussi ne sommes-nous pas surpris que tant de femmes de la haute société se fassent ainsi représenter : ce sont des œuvres qui tiendront toujours leur place. Je ne ferai qu'énumérer au milieu de beaucoup d'autres la *Femme au voile bleu* de Mlle Cabarrus, très artistique par l'effet obtenu par ses hachures confusantes, le portrait de *Mme J.-D.* de Mme Frédérique Vallet-Bisson, assez différent du genre habituel de ses pastels, traité dans les tons clairs sans maquillage, avec une belle lumière et de l'accent ; sa *Carmen* est une œuvre pleine d'intérêt pour la richesse de la composition et la perfection du métier.

Mlle Lavrut expose un pastel très peint et renforcé de hachures, d'une tonalité très fondue ; Mlle Landau montre une danseuse où tout le centre d'intérêt est concentré sur la main et le nœud du cou-de-pied ; quant à Mlle Prouvost, sa *Manon* en manteau rouge est très peinte, d'un coloris très nuancé et vigoureux, et avec excessivement de souplesse dans le trait, comme il sied justement à Manon.

*Séduction*, de Mme Debillemont-Chardon, est d'un faire plein d'intérêt ; le chapeau poilu, le corsage vert sont traités avec une habileté remarquable, et les effets obtenus par des hachures parallèles, — à bonne distance, les ombres hardiment vertes des mains très étudiées donnent à celles-ci une construction tout à fait solide et de premier ordre.

Quant au *portrait de Mme K.* de Mme Montchenu-Lavirotte, il obtient des effets un peu différents du pastel qu'on croirait obtenus par l'emploi combiné du pastel et de la peinture ; les pommettes, le menton, les lèvres sont peints au pastel, de même il en est des frottis sur les cheveux, le fond où il vient en surcharge tandis que d'assez grandes surfaces semblent faites à l'huile bien que tout soit obtenu avec le seul pastel par des procédés particuliers à l'artiste. Cela donne du contraste, du relief et contribue beaucoup à l'effet.

On verra de même avec intérêt le *portrait de jeune fille* de Mlle Huillard, mais de celui-ci comme un peu de toutes les œuvres exposées nous retiendrons un certain manque de gaîté, qui va jusqu'à la tristesse dans les *têtes de jeune fille* à la sanguine de Mlle Cronier. Peut-être convient-il de retenir le portrait de *Mlle Hélène B.* de Mlle Collard, à cause de son expression. Difficile à voir en raison de son emplacement, on trouve dans l'arrangement une grande habileté artistique et dans le rendu des traits quelque chose qui semble exprimer davantage.

Un jour peut-être, nous plairons-nous à revoir ces portraits qui nous rappelleront une société menacée de disparaître, de même que les œuvres de la Tour nous évoquent les lignes de l'aristocratie d'avant la Révolution ; ceux qui sont moins préoccupés de philosophie logeront plus confortablement dans leur mémoire la *Femme au bain* de Mme Gallet-Levadé, corps de femme aux seins très développés, aux fortes hanches, au bassin un peu tombant et empâté, mais miniature faisant souvenir un peu par sa couleur et sa richesse des femmes de Rubens ; l'aimable cire de Mlle Baffet nous rappellera aussi que, dans cette exposition un peu guindée et gourmée, elle a su introduire le petit Amour avec son carquois entre les jambes et le trait dirigé sur une gente demoiselle qui tient ses jupes à deux mains et détourne le minois effarouché de celles qu'on chatouille.

S'il y a place pour l'Amour, il va sans dire que cela ne va pas sans portraits d'enfants, mais ils sont rares ; Mlle Paris a fait trois petites filles, brillantes et très plaisantes. Et enfin, pour finir, grâces soient rendues à Mlle Valleyer-Moutet pour ses scènes intimes : dans cette exposition féminine c'est la seule toile où nous voyions un de ces tableaux où se plaisait le génie familier de Chardin, un enfant qui tient son bol et son petit frère qui tient le sein de sa mère ; je sais bien que Mlle Zilhart a intitulé une de ses œuvres *Enfantillage*, mais c'est un enfantillage un peu stérile, si j'ose dire : il s'agit d'une grande jeune fille en chemise couchée sur un canapé et qui s'amuse d'une poupée posée sur le parquet. La France et

# ART ET MÉDECINE *(Suite)*

l'Art demandent plus. Beaucoup de talents, un sens artistique remarquable tourné vers un idéal éthéré, mais les choses de la vie réelle sans liaison avec l'art, n'y trouvant ni moyen d'expression, ni aide, ni publicité, l'amour de l'enfant presque oublié dans la reproduction de ses traits, cela a-t-il une signification dans un Salon de femmes peintres, à l'heure décisive où tout doit se consacrer aux œuvres matérielles de survie de la race et du génie français?

Souhaitons voir au plus tôt l'Union des femmes peintres prendre sa part des inquiétudes du lendemain ; que ces femmes, ces jeunes filles nous fassent davantage penser au foyer ; que leurs talents servent à l'orner, à le rendre aimable et plaisant; que de peintures elles pourraient faire pour le décor du *home*, pour orner la chambre de l'enfant, maître de nos lendemains incertains, axe de notre existence future, de nos arts et du génie français. La femme, peintre du foyer, peintre de l'enfant, c'est toute une mission pour l'Union des femmes peintres.

Dr HENRI ROCHÉ.

# HYGIÈNE PRATIQUE

## PRÉCAUTIONS CONTRE « LE GAZ A L'EAU »

Si la préparation industrielle du gaz pauvre présente de sérieux avantages au point de vue économique, il en résulterait des inconvénients non moins sérieux pour l'état de santé des consommateurs, si certaines précautions hygiéniques n'étaient prises. C'est sous le bénéfice de ces réserves formelles, que les municipalités ont pu se prévaloir d'un changement d'opinion parti de certains milieux en faveur d'une soi-disant innocuité du gaz à l'eau.

Ces précautions nécessaires ont été présentées d'une façon parfaite par le Dr Bordas à la *Société de médecine publique et de génie sanitaire*, laquelle société a fait part à M. le ministre de l'Hygiène, des vœux suivants qu'elle exprime :

« 1° Les municipalités seront tenues d'assurer un contrôle sévère de la qualité du gaz distribué et notamment et surtout de veiller à ce que la teneur en gaz inertes (CO, Az) ne dépasse pas un pourcentage déterminé et à ce que la pression soit autant que possible maintenue constante dans les canalisations ;

2° Les Compagnies gazières seront obligées de fournir gratuitement à tout abonné, pour être apposé dans les cuisines, un placard-affiche constitué de matériaux durables et reproduisant lisiblement les instructions suivantes :

A. Fermer le compteur avant de se coucher.

B. Ne jamais éteindre un appareil qu'en fermant non seulement le robinet placé sur l'appareil, mais surtout celui qui est placé sur la canalisation d'alimentation.

C. Surveiller attentivement l'état des caoutchoucs ou tuyaux souples, principalement aux points d'attache de la canalisation et des appareils, la mauvaise qualité ou l'usure des caoutchoucs étant la principale cause des accidents.

D. Ouvrir immédiatement et avant tout les fenêtres et les portes de toute pièce où l'on soupçonne une fuite de gaz. N'y jamais pénétrer avec une lampe ni une bougie allumées.

3° Dans les écoles de jeunes filles, une ou plusieurs leçons du cours d'économie domestique devraient être consacrées à l'utilisation rationnelle du gaz (éclairage et chauffage) et aux règles à observer pour éviter les accidents auxquels expose son emploi mal entendu ou mal surveillé.

4° Toutes les Compagnies gazières seront obligées à recueillir le benzol qui se forme pendant la distillation de la houille et qu'elles laissent inutilement dans le gaz qu'elles distribuent, alors que la France est obligée d'acheter à l'étranger la majeure partie du benzol dont elle a besoin.

5° L'addition du gaz à l'eau au gaz de distillation exigeant, sous peine de danger, des appareils où la combustion complète de ce mélange soit parfaitement assurée, aucun appareil de chauffage par le gaz ne pourra être mis en vente s'il n'a été contrôlé par les soins d'un service d'État (Conservatoire des Arts et Métiers, notamment).

Ce poinçonnage pourrait d'ailleurs donner lieu à la perception d'une taxe, ainsi qu'il en est pour les autres garanties assurées actuellement par l'État. »

DURAND.

# VARIÉTÉS

## DERNIÈRES RÉFLEXIONS DE CONDAMNÉS A MORT

Au récit d'une exécution capitale, on ne peut s'empêcher de se demander quel fut l'état d'âme du supplicié en présence de l'inéluctable. Pour beaucoup, l'anéantissement est complet ; ils vacillent sur leurs jambes, et sont offerts comme des loques au poteau ou à la bascule. D'autres, au contraire, — c'est la minorité, — gardent de l'allure et s'entourent d'une certaine grandeur dont ils auréolent leurs derniers instants. Sanson, exécuteur des hautes œuvres de la Cour de Paris, et qui s'y connaissait, disait que, chez la plupart de ces malheureux, se créait une résignation inspirée par les paroles du prêtre ; chez d'autres, un moment de fièvre leur donne une force factice ; chez d'autres enfin, c'est la vanité que gardent toujours certains hommes, quoi qu'il arrive ; ils se savent observés par la foule, et, comme Vespasien, veulent mourir debout.

Je voudrais recueillir quelques paroles, venant de personnages considérables ou plus obscurs, et qui trouvent leur intérêt dans les circonstances où elles furent prononcées.

Montaigne raconte : « Un qu'on menoit au gibet, disoit : « qu'on gardast de passer par telle rue, car « il y avoit dangier qu'un marchand lui feist mettre « la main sur le collet, à cause d'un vieux debte ». Un aultre disoit au bourreau, « qu'il ne le touchast « pas à la gorge, de peur de le faire tressaillir de « rire, tant il estoit chatouilleux ». L'aultre respondit à son confesseur qui luy promettoit qu'il souperoit ce jour-là avec notre Seigneur : « Allez vous « y en, vous, car, de ma part, je jeusne. » Un aultre ayant demandé à boire, et le bourreau ayant beu le premier, dict ne vouloir boire après lui, de peur de prendre la vérolle. Chascun a ouï faire le conte du Picard auquel, estant à l'eschelle, on présente une garse, et que (comme nostre justice permet quelquefois), s'il la vouloit espouser, on luy sauveroit la vie. Luy, l'ayant un peu contemplée, et apperceu qu'elle boittoit : « Attache ! attache ! « dit-il, elle cloche. »

Nous trouvons dans Brantôme un récit extrêmement émouvant, où l'on entendit le supplicié vitupérer comme un moderne et farouche anarchiste.

« La première année que le roy Charles neufviesme fut roy, lors de l'édict de juillet, qu'il se tenoit aux faux-bourgs de Sainct-Germain, nous vismes pendre un enfant de la matte là mesme, qui avoit dérobé six vaisselles d'argent de la cuisine de M. le prince de la Roche-sur-Ion. Quand il fut sur l'eschelle, il pria le bourreau de luy donner un peu de temps de parler, et se mit sur le devis, en remonstrant au peuple qu'on le faisoit mourir à tort : « car, disoit-il, je n'ay point exercé mes « larcins sur de pauvres gens, gueux et mallotrus, « mais sur les princes et les grands, qui sont plus « grands larrons que nous, et qui nous pillent tous « les jours ; et n'est que bien fait de répéter d'eux « ce qu'ils nous dérobbent et nous prennent. » Le prebstre le voulut faire prier ; lors, ledict patient baissa la teste, et regardant ledict prestre, commença à brailler comme un veau, et se mocqua du prestre fort plaisamment ; puis luy donna du pied et l'envoya du haut de l'eschelle en bas, si grand saut qu'il s'en rompit une jambe. « Ha ! « Monsieur le prestre, pardieu, dit-il, je sçavois « bien que je vous deslogerois de là. Il en a, le « gallant. » L'oyant plaindre, et se mit à rire à belle gorge déployée, et puis luy-mesme se jetta au vent. »

Pierre de l'Estoille, dans le journal de Henry III, décrit une exécution : « Le mardy, 26 may 1579, le seigneur de la Bobetierre, gentilhomme poitevin, fut, par arrêt de la Chambre de l'Édit, décapité en Grève, parce que, de guet-à-pens, il avait tué un gentilhomme son voisin, qu'il avait mandé pour dîner avec lui en sa maison de la Bobettière, et, après dîner, l'ayant mené en un bois, l'avoit tué, et sa propre femme avec lui, pour l'avertissement certain qui lui avoit été donné, que pendant son absence elle n'avoit cessé de paillarder avec ce gentilhomme. Quand on lui prononça son arrêt, il dit tout haut, que tous ses juges portoient des cornes, et qu'ils ne le faisoient mourir, que parce qu'il n'en vouloit pas porter comme eux. Quand il fut sur l'échaffaut, il ne voulut pas être bandé, prit l'épée du bourreau, et l'essayant sur son doigt, dit à l'exécuteur : « Mon amy, dépêche-moi vitement ; il « ne tiendra qu'à toy, car ton épée coupe bien. »

Un seigneur anglais sortant de la tour, pour être conduit au supplice, remonte froidement sa montre, en disant : « C'en est fait pour le temps, je ne dois plus penser qu'à l'éternité. »

Rienzi, sénateur romain et gouverneur de Rome, avait, en 1354, contracté des dettes criardes, près du chevalier de Montréal, quelque peu gentilhomme, mais surtout quelque peu brigand. Montréal eut le mauvais goût d'en réclamer le paiement, en termes vifs et couverts de menaces. Rienzi le fit arrêter, incarcérer et condamner à la peine capitale. La tête sur le billot, sentant qu'on posait la hache sur son cou, pour repérer le bon endroit, il dit au bourreau : « Tu ne la mets pas où il faut. » Alors, son valet de chambre, qui était en même temps son chirurgien, figura le tracé de l'incision, et, dans l'instant, Montréal fut décapité.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Alvarès de Luna, connétable de Castille, fut condamné à mort en 1453, pour crime de trahison. Gravement, il monta sur l'échafaud, et le bourreau s'étant approché de lui pour lui lier les mains avec une corde, il le pria de prendre un cordon qu'il avait sur lui, et lui dit : « Regarde, je te prie, si ton poignard est bon, afin que tu me coupes la gorge promptement. » Apercevant sur un poteau le crochet sur lequel devait être fichée sa tête, il ajouta : « Il importe peu de savoir ce qu'on fera de ma tête, après ma mort. »

Thomas Morus, magistrat très intègre de Londres, fut décapité en 1335, pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi catholique. Parvenu au pied de l'échelle fatale, il pria un des assistants de l'aider à monter, car, dit-il, en souriant : « il n'y a pas d'apparence que vous m'aidiez à descendre ». Lui-même se plaça sur le billot ; mais s'apercevant que sa longue barbe était engagée sous son menton, il la retira, faisant remarquer au bourreau : « Ma barbe n'a point commis de trahison, il n'est pas juste qu'elle soit coupée. »

Le 14 novembre 1603, Walter Ralegh, seigneur anglais, fut conduit au supplice. « J'ai, dit-il, un long voyage à faire, il faut que je prenne congé. » Il demanda au bourreau de lui montrer la hache. Et comme celui-ci ne se dépêchait pas de le faire, il s'écria : « Je te prie, montre-la-moi, penses-tu que j'en aie peur ? » Ayant examiné le tranchant, il la rendit, et dit en souriant : « Le remède est aigu, mais certain pour tous les maux. » La tête sur le billot, lui-même donna le signal de l'exécution, qui exigea deux coups.

Le 9 février 1649, par ordre de la Chambre des Communes, Charles Stuart, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, fut décapité à Londres. Très courageusement, il alla vers la mort. Il se mit à genoux devant le billot, y posa sa tête et dit au bourreau : « Je voudrais qu'il fût un peu plus haut ; mais, il n'importe, il faut qu'il serve ; donnez le coup lorsque j'étendrai les bras. »

Un de ses généraux, Monrose, décollé en 1650, demanda de quoi se peigner, au moment de quitter la prison : « Tandis que ma tête est encore à moi, dit-il, j'en prends soin ; tantôt vous la traiterez comme vous voudrez. »

Arthur de Balmerino, décapité à Londres en 1746, pour raisons politiques, mal ajusté par le bourreau, eut l'épaule tranchée. Doucement il se retourna, et dit à l'exécuteur : « Visez donc

## VARIÉTÉS *(Suite)*

mieux. » Tremblant, celui-ci dut lui asséner trois coups.

Lorsque, le 30 octobre 1632, le duc de Montmorency fut conduit à l'échafaud, il voulut se voir accompagné de son chirurgien Lucante. Voyant couper les cheveux à son ami, Lucante s'évanouit : « Comment, Lucante, dit Montmorency, vous qui m'exhortiez si souvent dans ma prison, vous êtes plus affligé que moi-même. »

De Talleyrand-Chalais, condamné pour conspiration, fut exécuté à Nantes, le 19 août 1626. Il se banda lui-même les yeux, lui-même se plaça sur le billot, en disant au bourreau : « Ne me fais pas languir. » Le bourreau débutait dans sa profession ; il frappa quatre fois sans pouvoir séparer la tête du tronc. Il prit alors une hache comme celle dont se servent les tonneliers pour aplanir les douves, et l'exécution ne fut terminée qu'au vingt-neuvième coup.

Tous les bourreaux ne sont pas aussi maladroits et cruels. L'auteur des *Petites causes célèbres du jour* conte l'anecdote suivante : « Sous Louis XI et Louis XIII, les exécuteurs avaient fait de leur métier un art des plus difficiles, une science des plus raffinées. L'un d'eux poussait la dextérité si loin, qu'il avait rendu presque vraisemblable le conte patibulaire que voici :

« Un gentilhomme qu'il allait décapiter lui recommanda de ne le frapper qu'à un certain signal.

« La chose ainsi réglée, l'exécution a lieu. Le gentilhomme répète le signal, croyant que l'exécuteur n'y a pas pris garde. A quoi le bourreau répond :

« C'est fait, monseigneur, secouez-vous. » Et, en effet, le gentilhomme s'étant secoué, la tête tomba. »

On en fit une chanson :

Ils ont le fil si tranchant et si doux,
Ces bons damas, ces damas de Bohême,
Que lorsqu'on eut décapité Trytème,
Il s'écria, ferme sur ses genoux :
« Maudit bourreau, faut-il que tu demeures
Aussi longtemps à mesurer tes coups ?
— Eh ! par la mort, c'est fait depuis deux heures,
Dit le bourreau, Monsieur, secouez-vous. »

En 1699, une Mme Fiquet fut accusée et convaincue d'avoir voulu assassiner son mari.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Elle fut condamnée à mort. Sur l'échafaud, elle conserva toute sa sérénité, et dit au bourreau : « Monsieur, voulez-vous bien avoir la bonté de me dire dans quelle attitude je dois me mettre? » Le bourreau lui indiqua qu'elle n'avait qu'à poser la tête. Ce qu'elle fit en s'inquiétant : « Suis-je bien comme ceci? » Et la tête ne tomba qu'au troisième coup.

La Terreur, cette boucherie sadique, fourmille de mots dont quelques-uns sont devenus légendaires. Guyau-Desmoulin, apercevant le couteau de la guillotine, demanda à Sanson : « Est-ce le même? » L'exécuteur ne comprenant pas, il indiqua qu'il entendait parler de celui dont on s'était servi pour Louis XVI. Sanson lui répondit qu'il avait été changé. Alors Guyau-Desmoulin s'agenouille et baise dévotieusement les planches qui furent rougies du sang de son roi.

Charlotte Corday se précipitant pour voir le fatal instrument, Sanson l'en voulut empêcher. « J'ai bien le droit d'être curieuse, fit-elle observer, je n'en avais jamais vu. »

Le Girondin Sillery était houspillé par un aide qui le trouvait trop lent. « Ne peux-tu attendre ? dit-il ; j'attends bien, moi qui suis plus pressé que toi. »

On voulait retirer ses bottes au duc d'Orléans. « C'est du temps perdu, dit-il, vous me débotterez bien plus aisément mort ; dépêchons-nous. »

Bailly, à qui, sur la fatale charrette, on offrait un manteau, répondit : « Avez-vous peur que je m'enrhume? »

Danton interpella le bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple ; il n'en voit pas tous les jours de pareille. »

En 1893, un soldat condamné à mort vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Il protesta contre le décret de grâce, et introduisit une requête en Conseil d'État, pour le voir annuler. Le Conseil rejeta la requête, le droit de grâce étant discrétionnaire. Le cas, probablement unique, valait la peine d'être relaté.

Je conclurai avec Sanson, dont j'ai plus haut cité le sentiment, que dans ces attitudes dernières, il se montre, ou une très grande résignation, ou une incommensurable vanité. Et l'avis de Sanson mérite d'être retenu.

Dr Mousson-Lanauze.

# REVUE DES CONGRÈS

## LES CONGRÈS DE MONACO

Malgré vents et marées, malgré grèves et perturbations... de natures diverses, malgré pessimistes et « bougons »... les Congrès de Monaco, en gestation laborieuse depuis bientôt quatre ans, virent le jour hier jeudi 15 avril 1920.

Une fois encore, seuls les optimistes ont eu raison !...

Dans le cadre prestigieux de la grande salle des séances du Musée océanographique, musée joyau d'un rivage créé pour l'enchantement des yeux et où la luminosité, semble-t-il, se donne pour tâche de désespérer, à jamais, la palette aux harmonieuses couleurs des plus habiles d'entre nos peintres, s'ouvrit, sous la présidence de S. A. S. le prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, la première séance d'un Congrès, né de cette idée féconde : favoriser le développement des stations hydro-minérales, maritimes, climatiques et alpines des nations alliées et amies.

Dans l'atrium, évocateur des grandes croisières du savant océanographe, Albert I^er^, accompagné de S. A. S. la toute gracieuse duchesse de Valentinois et de M. le duc de Valentinois, suivi de M. le ministre d'Etat, de M. le ministre plénipotentiaire, des conseillers d'Etat, des consuls et de toute sa maison militaire et civile, est reçu par M. le professeur Gilbert, membre de l'Académie de médecine, président des Congrès d'hydrologie. M. le professeur Gilbert procède aux présentations, entouré de M. le D^r^ Richard, directeur du Musée océanographique, de M. le professeur Le Dentu, délégué officiel du gouvernement français, de M. le D^r^ Bardet, secrétaire général des Congrès : délégués officiels des gouvernements italien, belge, portugais, polonais, tchéco-slovaque, membres du Comité général d'organisation, membres du Comité franco-monégasque, foule de notabilités...

Le prince de Monaco, membre de l'Institut, prend aussitôt la parole.

Inspirateur de ce Congrès à qui S. A. S. donne une hospitalité grandiose, nul n'était mieux qualifié pour prononcer, en présence de représentants, élite de tant de peuples, les paroles exaltant « la Science qui vivifie et stigmatisant la Science qui tue ».

En une large synthèse, le prince président continue :

« Lorsque la Science poursuit une marche rapide, éclairée par les lumières qui surgissent de foyers multiples, on comprend que vous ayez porté dans l'atmosphère puissante du Musée océanographique cette association de Congrès formés pour le sauvetage de notre organisme et de nos races, quand les artifices de la vie moderne les menacent de toutes parts. Voici donc l'hydrologie et la thalassothérapie, la climatologie et l'héliothérapie, l'hygiène, le tourisme et l'alpinisme, les forces répandues à profusion dans le sein de la terre, dans la masse des océans, dans les émanations du soleil, dans la pureté de l'altitude. Les voilà réunies pour maintenir puissante la force vitale cachée au fond de nous-mêmes où son essence nous échappe, tandis que ses manifestations dominent avec leur nature mystérieuse tout ce que nous connaissons de l'univers. »

Faisant allusion à la collaboration intime qu'il a apportée au maître graveur G. Prudhomme, le prince ajoute :

« Et quand vous regarderez la médaille commémorative qui doit honorer vos travaux, vous sentirez dans l'image qu'elle porte la pensée dans laquelle j'ai voulu glorifier l'union solidaire qui assurera la disparition de l'ignorance et de la barbarie. Cette image vous parlera aussi d'une autre forme de la solidarité des peuples cultivés : de la Société des nations que le monde civilisé invoque, de plus en plus ardemment, comme le sauveur de ses conquêtes et de son progrès ! »

Le texte intégral de cet éloquent discours — qui est un acte — sera publié *in extenso* : il nous faut contenter ici de quelques extraits.

Et ces lignes n'ont-elles pas la frappe d'une médaille ?

A ces hommes « malades des abus d'une vie facile, qu'on leur donne, si l'on veut, des baignoires de porphyre et qu'on fasse ruisseler sur eux l'or et la soie, pour que leurs souffrances s'éteignent dans la griserie du luxe et de la folie ! Mais nous qui avons dans nos veines le sang pur et chaud d'où sortent les natures vigoureuses et les mâles pensées, la passion de la force et du courage, nous voulons garder les champs qui alimentent nos vertus. »

Et le prince de conclure :

« Messieurs,

« En ouvrant vos Congrès dans les termes que j'arrête après cette esquisse, j'ai voulu marquer les grandes lignes de notre tâche ; il vous appartient maintenant de formuler des jugements et des résolutions suivant votre expérience, votre science et votre conscience. »

Ces dernières paroles, couvertes d'applaudissements unanimes, ont montré à S. A. S. combien l'Assemblée partageait ses sentiments : on allait assister à un Congrès de travail et de labeur.

***

Et nous le vîmes bien quand M. le D^r^ Bardet, directeur de laboratoire à l'École pratique des Hautes Études, secrétaire général, donna lecture de son rapport d'une voix nette, timbrée, scandée, « qui porte », disant tout ce qu'il voulait dire et soulignant d'intonations... ce qu'il ne disait pas...

Après avoir rappelé la genèse des Congrès et la haute inspiration qui avait procédé à cette genèse, M. Bardet explique l'abstention de nos alliés anglais, américains, japonais. Le distingué rapporteur constate l'union de la France et de l'Italie à ces Congrès, union dont la base, avec une amitié séculaire faite d'une commune latinité, est constituée par les merveilleuses richesses hydro-minérales et climatiques de ces deux pays.

Belges (D^rs^ Terwagne, Stalins, et dix autres encore) ; Hollandais (D^rs^ Roess et Leonhart) ; Italiens (professeur Sanarelli Sabatini, colonel Cerelli) ; Portugais (professeur Riccardo Jorge) ; Danois (D^r^ Nielsen, remplaçant le professeur Ehlers) ; Tchéco-Slovaques (Mladjowski) ; Polonais (de Dounine-Brokowski) ; Espagnols (professeur Piuilla et D^r^ Rosendo-Castell) — nous nous excusons de ne pouvoir les citer tous — sont venus à nous. Que pourrait-on ajouter pour démontrer à tous la particulière importance de ces actuelles assises scientifiques ?

Pourquoi faut-il que le maître éminent qui, depuis plus de trente années, a mené le bon combat — et avec quelle belle énergie — pour l'expansion de nos stations hydro-minérales et climatiques, soit retenu loin de nous

# REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

par la maladie? Le prince de Monaco a pris l'initiative d'adresser à M. le professeur Albert Robin, en son nom personnel et au nom des congressistes, un télégramme lui exprimant le profond regret causé à tous par son absence.

Le professeur Le Dentu, membre de l'Académie de médecine, délégué officiel du gouvernement français, s'excuse d'avoir à remplacer le professeur Robin. En quelques pages d'un style très serré, très fin, le professeur Le Dentu nous montre le lien délicat, ténu, mais réel, unissant l'antiquité grecque de l'étude des quatre éléments : l'Eau, l'Air, la Terre, le Feu, à nos études contemporaines d'hydrologie, de géologie, de climatologie.

Le professeur Sanarelli pour l'Italie, le Dr Terwagne pour la Belgique, le professeur Ricardo Jorge pour le Portugal, de Douuine-Borkowski pour la Pologne, Mladjowski pour les Tchéco-Slovaques, apportent avec le tempérament de leur race et les sentiments qui les animent le salut de leur gouvernement respectif.

Disons l'espoir de renaissance du peuple belge et le cri d'appel angoissé du peuple polonais.

Le prince de Monaco, le duc et la duchesse de Valentinois, la séance étant levée, s'entretiennent familièrement avec tous et ce ne fut pas le moindre caractère de la séance d'inauguration d'un Congrès mémorable.

***

La séance d'ouverture du Congrès d'hydrologie fut marquée par le magistral discours de M. le professeur Gilbert, discours que vient de publier le *Paris médical*.

Indiquer les directives de ce Congrès, marquer comment l'ère romaine et gallo-romaine fut une période de prospérité, peut-être jamais dépassée pour nos stations thermales ; déplorer leur discrédit pendant le moyen âge ; noter leur renaissance à la fin du XVIe siècle, en particulier avec la pléiade des savants médecins de Pougues (l'ouvrage de la Framboisière ne connut-il pas six éditions?) ; souligner leur développement au XVIIe siècle où rois, reines, grands personnages les fréquentent assidûment ; dire la vogue des Pyrénées au XVIIIe siècle, période tout entière dominée par la grande figure de Th. de Bordeu, clinicien, hydrologue, polémiste, philosophe, physicien, à nous servir du vocable d'une époque plus attachante par bien des endroits, que le grand siècle lui-même...

Et le maître d'opposer la conception allemande à la conception française : la première plus « physiothérapique », la seconde plus clinique, plus spécialisée, plus thermale....

Directive, préface, synthèse du Congrès d'hydrologie, tel fut le discours du maître éminent que tous environnent d'une respectueuse admiration pour son labeur immense et dont l'indulgente bonté a su conquérir tant d'affection discrète.

M. le professeur Gilbert donna la parole à M. Bardet pour l'exposé de son rapport sur la spécialisation de la cure hydro-minérale. Écrit en collaboration avec M. le professeur A. Robin, le rapport marque les conceptions des divers pays pour l'établissement de la cure. Les auteurs cherchent à établir la possibilité, la nécessité, l'utilité de la spécialisation. MM. A. Robin et Bardet résument, à très grands traits, la spécialisation des diverses stations de France et définissent ce qu'ils ont appelé *la spécialisation fonctionnelle*.

Nous laissons à penser avec quelle attention soutenue fut écoutée la claire leçon de M. Bardet. Nous n'avons pas à dire ici les discussions qui la suivirent — chacun a remarqué comment le président avait le constant souci de rappeler aux orateurs que « minute n'est pas synonyme de quart d'heure » ; que séance de Congrès n'égale pas tribune ouverte à discours *pro domo*. Mais allez donc arrêter un orateur... — menus incidents qui n'ôtent rien à la belle tenue de cette séance de travail.

La veille, le prince de Monaco, accompagné de toutes les hautes autorités monégasques, des membres du Comité général des congrès et de nombreux congressistes, avait tenu à inaugurer l'*Exposition rétrospective* des villes d'eaux, annexée au Congrès d'hydrologie. Cette Exposition, dont le comité est présidé par M. le professeur Le Dentu, a été organisée par M. le Dr Carron de la Carrière et nous-même. Parallèlement, une exposition picturale, sous le haut patronage du maître Bonnat, de l'Institut, avait été organisée par les soins de M. Jacquier.

Évoquer le passé de nos stations thermales, faire revivre le souvenir du passage des grands personnages, empereurs, rois, nobles dames, savants, artistes, poètes, littérateurs, illustres à titres divers ; rappeler mœurs et coutumes de temps à jamais révolus ; démontrer par l'estampe, la gravure, le document le lien qui unit la médecine à l'histoire ; aider par la détermination d'une spécialisation thermale au cours des siècles écoulés, au diagnostic de la maladie d'un Montaigne, client de Bagnères ; d'un duc du Maine, client de Barèges ; d'une Sévigné traitée à Vichy ; d'un Richelieu venu à Luchon ; d'une impératrice, à Plombières ; d'un Chateaubriand à Néris. Extraire de la correspondance de ces curieux malades tout ce qui a trait à leur voyage, à leur séjour, au va-et-vient des arrivants et des partants, aux incidents de leur cure, aux ordonnances médicales, à l'influence de cette cure sur leur psychisme et, partant, sur leurs œuvres ou sur leurs actions : roman d'un Chateaubriand à Cauterets ou d'un Musset à Aix, ou encore voyage de Taine aux Pyrénées;... collectionner enfin les ouvrages signés de nos précurseurs et en permettre « aux amis des livres » la vue et le toucher... tel est le but que nous avons essayé de réaliser avec l'aide de tous.

Qu'il me soit permis de remercier ici M. le professeur Le Dentu d'avoir bien voulu accepter la présidence qui lui fut offerte ; M. le professeur Gilbert, qui n'a cessé de nous encourager dans nos recherches et de mettre à notre disposition de riches exemplaires d'une bibliothèque unique ; M. Cabanès, dont la documentation est inépuisable, sûre et toujours si bienveillante ; tous ceux enfin qui, avec M. Dumontpallier de Paris, Hameau d'Arcachon, Labande, conservateur des archives de la principauté, Le Bondidier le maître pyrénéiste, MM. Mallat de Vichy, Meillon de Pau, ont contribué au succès de notre Exposition qui n'en est qu'à son premier chapitre et qui, avec la collaboration de tous, prendra, nous en avons acquis la certitude, l'ampleur que mérite l'histoire si attachante de l'hydrologie française (1).

R. MOLINÉRY.

*Monaco, avril 1920.*

(1) A l'occasion de l'ouverture des Congrès une magnifique soirée de gala fut offerte aux Congressistes à l'Opéra de Monte-Carlo où « La Fille du Far West » fut chaleureusement applaudie. On ne décrit pas un gala de l'Opéra de Monte-Carlo.

# CORRESPONDANCE

## A PROPOS DES PORTRAITS DE LAENNEC

Monsieur le Secrétaire général,

Veuillez me permettre de faire appel à votre courtoisie pour enregistrer dans les colonnes de votre journal ma protestation contre une note d'un article de M. A. Rouxeau sur Laënnec, paru dans le *Paris médical*, du 1er novembre 1919.

Bien que lecteur assidu et attentif de votre intéressante publication, j'avoue que cette note m'avait échappé ; un de mes amis vient de me la signaler.

M. Rouxeau affirme, sans autres preuves, que « la miniature présentée en 1908 à la Société d'histoire de la médecine par M. Mac-Auliffe, n'a jamais été un portrait de Laënnec ».

M. Rouxeau ignore-t-il que le procédé d'identification que j'ai utilisé pour cette miniature est la méthode du « portrait parlé » employée par toutes les polices du monde et qui a, maintes fois, établi sa valeur?

D'autre part, je pouvais croire que M. Rouxeau avait entre les mains un document sérieux, susceptible de fournir un nouvel appoint à l'iconographie du grand homme.

Or il s'appuie sur un buste de Laënnec par Toulmouche, fait, de son propre aveu, *dix-huit ans après la mort* du clinicien breton. Il a beau déclarer que ce buste « est le le seul qui soit ressemblant et qui ait une valeur documentaire », je pourrais discuter son assertion.

Vous avez reproduit le profil de ce buste dans le *Paris médical.*

Or, j'en suis fâché pour M. Rouxeau, mais, de l'avis de tous les gens compétents comme du mien, le buste de Toulmouche me donne absolument raison, une fois de plus.

Tous les grands caractères-physionomiques du buste (hauteur du crâne, forme du nez, du menton, de l'oreille, dimensions orbitaires, etc.) se retrouvent dans le portrait sur ivoire que j'ai identifié en 1908 et qui constitue un des joyaux des collections de notre Faculté .

Le buste de Toulmouche, comme le grand portrait de Lequesne, à la Faculté, indique seulement un Laënnec vieilli, plus avancé dans son évolution tuberculeuse que le Laënnec de la miniature parisienne.

Ces variations physionomiques, dues en partie à l'amaigrissement , en partie à l'affaiblissement de la tonicité des tissus, sont parfois très surprenantes : elles existent néanmoins.

Si M. Rouxeau a conservé ses propres photographies depuis vingt ans, il trouvera sans doute, en les examinant, bien des sujets d'étonnement et d'étude.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments dévoués.

LEON MAC-AULIFFE.

Nantes, le 29 mars 1920.

Ma réponse à la protestation de M. Mac-Auliffe sera brève.

L'identification d'un portrait ne peut s'établir que sur deux ordres de faits : 1° les commémoratifs, 2° la ressemblance.

Voici une miniature représentant un inconnu. Par qui a-t-elle été peinte? On l'ignore. A quelle date précise? On ne le sait pas davantage. Pour le compte de qui? Mystère. D'où vient-elle? On n'en a pas la moindre idée. Rien de ce côté ne pouvait donc conduire M. Mac-Auliffe à l'attribution dont il continue aujourd'hui à se faire le défenseur.

Serait-ce donc que cette miniature présenterait une ressemblance formelle, indéniable, avec un portrait authentique de Laënnec, tenu pour ressemblant et exécuté d'après nature par un artiste digne de ce nom? Nullement.

Il n'existe qu'un seul portrait de Laënnec répondant à ces diverses conditions — je laisse de côté le buste modelé par Toulmouche en 1844, qui ne m'a servi en rien à asseoir mon opinion — c'est celui qu'a peint Dubois en 1812, qui appartient à M. Charles Laënnec et dont j'ai reproduit un fragment, sans retouche, dans mon *Laënnec avant* 1806. Eh bien, n'en déplaise à M. Mac-Auliffe, il n'y a pas un trait de ressemblance entre les deux personnages, pas plus du côté de la physionomie, que du côté du costume ; pas un seul, sauf un certain degré de maigreur et la couleur des yeux. Que M. Mac-Auliffe vienne à Nantes avec sa miniature. Je le mets au défi, après qu'il aura vu le tableau de Dubois, d'oser continuer à défendre son attribution. Il a été égaré par les documents, plus ou moins informes, qu'il avait sous la main et même par la copie — s'il est permis de donner ce nom à une reproduction aussi infidèle — que la Faculté a fait faire de la toile de Dubois en 1854.

Quant au « portrait parlé » qu'il a employé pour arriver à son identification, il vaut mieux n'en rien dire.

L'erreur dans laquelle, à sa suite, il a entraîné la Faculté n'a que trop duré et sa miniature, je l'ose dire hautement, doit désormais prendre place, dans l'opinion publique, à côté du *Fagon* et de l'*Ambroise Paré* si heureusement démasqués par le regretté Noé Le Grand.

ALFRED ROUXEAU.

# NÉCROLOGIE

## LE PROFESSEUR SARDA

La Faculté de médecine de Moutpellier a été atteinte une nouvelle fois par la mort récente d'un de ses professeurs les plus respectés et les plus aimés. Le Dr Sarda occupait depuis de longues années, avec distinction, la chaire de médecine légale. Il est décédé à l'âge de soixante-sixans, étant né en 1854 dans le département de l'Aude, à Ouveillan.

Le défunt avait fait toutes ses études dans sa chère ville de Montpellier. Il enseigna d'abord la clinique médicale à l'hôpital général, et la pathologie générale à la Faculté. Il mit ensuite sa vaste culture professionnelle au service de la médecine légale.

Ainsi préparé, le maître devait exceller dans un enseignement qu'il aimait et qu'il savait faire aimer et dans lequel il abordait de front, à la lumière d'une haute conscience, les grands problèmes de médecine sociale et de déontologie.

On doit au professeur Sarda un grand nombre de publications. On aurait de lui, au surplus, un *Traité de médecine légale*, si la mort n'était venue rompre le travail commencé.

Apprécié comme homme, M. Sarda était une intelligence que complétait un grand cœur animé d'une obligeante bonté.

HORN.

# REVUE DES REVUES

**Botulisme et antitoxine** (Ernist C. Dickson et Beatrice M Howitte), **The Journ. of the Americ. Med. Assoc.**, 13 mars 1920).

Les auteurs ont étudié expérimentalement l'antitoxine du *Bacillus botulinus*. La possibilité d'immuniser les animaux contre la toxine du *B. botulinus* a été démontrée par Kempner (1897), puis par Forssman et Lundstrom, par Wassermann, et par Leuchs; ce dernier auteur a reconnu qu'il existe deux types différents de *B. botulinus*. L'antitoxine est obtenue en inoculant à des chèvres la toxine du *B. botulinus*. Les expériences ont confirmé qu'il existe deux types de ce bacille et montré que l'antitoxine préparée contre l'un de ces types est sans effet sur la toxine de l'autre ; il faut donc employer, en thérapeutique, une antitoxine polyvalente. Expérimentalement, l'antitoxine ne protège l'animal contre l'action de la toxine que si elle est administrée vingt-quatre heures au plus après l'absorption de la toxine. L. B.

**Traitement des pleurésies purulentes par le drainage et l'aspiration continue** (Pierre Delbet et Ch. Girode, **Rev de chir.**, 1920, n° 1).

La fistulisation est le gros écueil de l'opération de l'empyème. Pour l'éviter, les auteurs traitent les pleurésies purulentes non tuberculeuses par le drainage étanche et l'aspiration continue. Potain le premier a employé le lavage discontinu et l'aspiration dans le traitement de cette maladie ; la méthode a été ensuite appliquée par Playfair et de nombreux chirurgiens. Delbet et Girode font d'abord une pleurotomie, en réséquant le plus souvent la neuvième côte, sur une étendue de 6 centimètres, au niveau de l'angle costal. Puis ils nettoient doucement la cavité pleurale des fausses membranes et ils l'assèchent. Ils assurent ensuite un drainage étanche, en plaçant un drain en caoutchouc, long de 17 centimètres, qui est maintenu par une collerette au contact de la plèvre pariétale, de sorte qu'il ne fait pas de saillie dans la cavité. Après suture de la plaie, ils installent l'aspiration continue. Pendant les premières vingt-quatre heures, ils font simplement communiquer le drain pleural avec un petit gazomètre posé à terre, afin de ne pas brusquer l'aspiration. Pendant ce temps, la toux chasse une certaine quantité d'air dans le gazomètre. Ils relient alors le drain pleural avec l'appareil aspirateur. Celui-ci se compose d'un flacon à deux tubulures : une de celles-ci est en relation avec le drain pleural ; l'autre, munie d'un manomètre, est en relation avec la pompe aspirante de l'appareil Potain. On maintient le vide à — 15 centimètres de Hg.

L'appareil cesse de fonctionner plus ou moins vite, après quatre à onze jours dans la plupart des cas, après un à trois jours dans les pleurésies très septiques. Dès que le vide ne peut plus être maintenu, on enlève le drain pleural qu'on remplace par une lame métallique pour éviter une cicatrisation trop rapide. On complète le traitement par des exercices respiratoires, commencés dès le lendemain de l'intervention opératoire.

Cette méthode de traitement, appliquée dans 16 cas, a donné 3 décès et 13 guérisons complètes sans fistule.

L. B.

## NOUVELLES

**Nominations dans les hôpitaux.** — Les médecins des hôpitaux dont les noms suivent sont nommés médecins chefs de service dans les hôpitaux de Paris, à dater du 1er janvier 1920 :

A la Maison de retraite des Ménages, M. Weill-Hallé (Benjamin).

A l'Institution Sainte-Périne et aux fondations Chardon-Lagache et Rossini, M. Babonneix (Léon).

A l'hôpital Andral, M. Lemierre (André) et M. Courcoux (Alfred).

A l'hospice de la Salpêtrière, M. Crouzon (Louis).

A l'hospice de Brévannes, M. Aubertin (Charles).

A l'hospice de Bicêtre, M. Merklen (Jean), et M. Lortat-Jacob (Antoine).

A l'hôpital du Bastion 29, M. Boidin (Louis).

A l'hospice d'Ivry, M. Louste (Achille).

**Institut national d'hygiène.** — Le conseil de l'Université de Paris a approuvé un arrangement conclu entre M. Breton, ministre de l'Hygiène, et M. Roger, doyen de la Faculté de médecine, portant création d'un Institut national d'hygiène destiné à la formation de médecins spécialistes d'hygiène, et de techniciens hygiénistes non médecins.

**Diplômes de puériculture et radiologie.** — Le conseil de l'Université de Paris a approuvé le projet de règlement sur les études et les examens qui seront exigés pour l'obtention des diplômes de puériculture et de radiologie que délivrera la Faculté de médecine.

**Congrès du Royal Institute of public Health.** — Ce Congrès s'ouvrira à Bruxelles le 19 et sera clôturé le 24 mai 1920.

Comité français. Secrétaire général: F. Marié-Davy, 5, avenue d'Orléans.

PROGRAMME DU CONGRÈS. — Section I. *Médecine d'Etat.* — Les maladies vénériennes. La tuberculose. La prophylaxie des maladies contagieuses.

Section II. *Navale, militaire, tropicale et coloniale.* — Les maladies vénériennes. La maladie du sommeil. La campagne contre les parasites dans l'armée.

Section III. *Hygiène municipale.* — La tuberculose. Les habitations modernes. L'approvisionnement et la distribution d'eau. L'urbanisme et l'hygiène.

Section IV. *Hygiène industrielle.* — Le travail des mines. La prophylaxie de l'empoisonnement par le plomb, l'oxyde de carbone. La fatigue de l'appareil visuel.

Section V. *L'hygiène et le travail des femmes.* — La grossesse. L'allaitement. Les enfants.

Section VI. *Bactériologie et chimie.* — Les anaérobies. L'approvisionnement en eau. Le lait.

*Réceptions* par S. M. le roi des Belges, la ville de Bruxelles, l'Université de Bruxelles, etc.

*Excursions* : Anvers, Liège, Mons, Charleroi, Louvain, Ypres, Dixmude, Nieuport, Ostende.

Le montant de la cotisation des membres est fixé à 25 francs.

*Hôtels et voyages.* — Par suite d'arrangement avec l'agence Cook, le voyage aller et retour, séjour dans de

## NOUVELLES *(Suite)*

bons hôtels pendant la durée du Congrès, transport de 30 kilos de bagages, pourboires compris, sera de 245 francs en 2e classe, 475 francs en 1re classe.

Le secrétaire général du Congrès est M. le Dr René Sand, rue des Minimes, à Bruxelles.

**Monument Van Beneden.** — L'inauguration de la statue du savant biologiste aura lieu à l'Institut de zoologie, à Liége, le 24 mai, après le Congrès français de médecine qui se tient à Bruxelles du 19 au 22 mai.

**Prix offerts par la Société nationale de médecine.** — La Société nationale de médecine décernera en janvier 1921 les prix suivants :

1° *Prix Bouchacourt*, 400 fr. Les Péritonites puerpérales.

2° *Prix Rieux*, 400 fr. Epilepsie jacksonienne consécutive aux blessures du crâne par armes à feu. Traitement chirurgical. Résultats éloignés.

3° *Un prix de* 150 *fr.* à l'interne des hôpitaux qui aura fait à la Société, pendant l'année 1920, les meilleures présentations.

Les mémoires des prix Bouchacourt et Rieux devront être remis au secrétaire général le 30 novembre 1920, dernier délai.

**L'Institut Laënnec.** — Le comité qui s'était formé il y a quelques mois pour étudier la meilleure façon de commémorer la mémoire du grand Français qui inventa l'auscultation il y a cent ans, et donna à la médecine sa méthode actuelle, s'est décidé pour la création d'un institut Laënnec, qui aura pour but l'étude de la tuberculose, de sa prophylaxie et de son traitement. Les principaux moyens d'action seront la création de laboratoires, de dispensaires, de sanatoriums, l'organisation de missions en France et à l'étranger, etc. Les statuts de cet institut ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive, qui a nommé, en même temps, le conseil d'administration, dont le bureau se compose de MM. le professeur Letulle, président; les professeurs Gley, Calmette, Vaquez et le Dr Sergent, vice-présidents ; le Dr Gallois, secrétaire général; M. Robert Laënnec, trésorier.

**Société scientifique d'hygiène alimentaire.** — La Société scientifique d'hygiène alimentaire, réunie en assemblée générale, a procédé au renouvellement de son bureau et de son conseil. Ont été élus : président : M. Eugène Roux, directeur des services sanitaires et scientifiques et de la répression des fraudes au ministère de l'Agriculture; vice-présidents : les professeurs Haller et Richet; questeur-trésorier : le sénateur Gaston Menier; membres du Conseil : MM. Lindet, membre de l'Institut, J. Lemoine et Gabriel Bertrand.

**Commission de prophylaxie des maladies vénériennes.** — Par arrêté du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, en date du 20 avril 1920, la commission de prophylaxie des maladies vénériennes, instituée par arrêté du ministre de l'Intérieur du 18 novembre 1916, est composée comme suit :

MM. le Pr Pinard, député, président ; Debierre, sénateur, rapporteur du budget du ministère de l'Hygiène au Sénat, vice-président ; Mourier, député, ancien ministre, rapporteur du budget du ministère de l'Hygiène à la Chambre des députés, vice-président ; Merlin, sénateur.

Deux députés, désignés par la commission d'hygiène publique de la Chambre.

MM. le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'Hygiène ; le directeur de la sûreté générale du ministère de l'Intérieur ; le Pr Léon Bernard, conseiller technique du ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales ; le Dr Jules Renault, conseiller technique du ministère de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales ; le Dr Faivre, inspecteur général des services administratifs ; le préfet de police ou son délégué ; le Dr Bordas, médecin de la préfecture de police ; le Dr Doizy, ancien député ; de Casablanca, avocat général près la Cour de Paris ; le Pr Jeanselme ; le Dr Thibierge, membre de l'Académie de médecine, médecin des hôpitaux ; le Dr Milian, médecin des hôpitaux ; le Dr Ravaut ; le Dr Gougerot, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; le Dr Leredde ; le Dr Vernes ; le Dr Clément Simon, médecin de Saint-Lazare ; le Dr Nicolas, de Lyon ; le Pr Bautrier, de Strasbourg ; le Dr Marcel Pinard, médecin des hôpitaux ; le Dr Sicard de Plauzoles.

Deux représentants du service de santé militaire.

Un représentant du service de santé de la marine.

**Distinctions honorifiques.** — Le Gouvernement porte à la connaissance du pays la belle conduite de :

M. Monflier, médecin, conseiller général à Villers-Cotterets (Aisne) : modèle de dévouement et de courage. S'est consacré depuis le début des hostilités à la cause publique. Dégagé des obligations militaires, a pris, à Villers-Cotterets, et en dépit de violents bombardements, la direction de l'hôpital de la Croix-Rouge où il a prodigué, sans relâche, ses soins aux malades et blessés civils et militaires. S'est dévoué corps et âme à sa mission de bienfaisance et de confiance communicative, témoignant d'une réelle vaillance et de qualités civiques unanimement reconnues.

M. Edme Genglaire, médecin en chef de Coucy-le-Château (Aisne) : pendant l'occupation ennemie, du 1er septembre 1914 au 22 février 1917, date à laquelle il a été évacué à Rocquigny, a fait preuve de plus grand dévouement en prodiguant ses soins aux blessés militaires et malades de Coucy-le-Château et des environs. A su maintenir intact le moral de ses compatriotes en leur faisant partager sa foi en la victoire de nos armes.

Le personnel de la Faculté de médecine de Nancy (Meurthe-et-Moselle) : la Faculté de médecine de l'Université de Nancy (personnel enseignant, personnel auxiliaire, personnel de service) a, pendant toute la durée des hostilités, à courte distance du front, assuré sa mission avec les éléments laissés par la mobilisation; unis dans un complet esprit de solidarité pour l'enseignements aussi bien qu'en faveur des victimes militaires ou civile, dans les hôpitaux dont elle avait la charge. Malgré les dangers fréquents auxquels Nancy fut exposée, notamment en 1918, alors que par ordre du Gouvernement tous les établissements universitaires avaient dû être fermés, la Faculté de médecine, restée ouverte en raison de ses obligations hospitalières, a donné l'exemple de l'énergie constante, du courage tranquille, du devoir quotidien modestement accompli.

M. Piquet (Jean), interne des hôpitaux de Lille (Nord) : resté à Lille au moment de l'occupation allemande, et ayant échoué dans une tentative d'évasion, il fut, pour ce fait, condamné par les Allemands à trois

## NOUVELLES *(Suite)*

mois de prison. S'est employé activement à fournir des renseignements aux armées alliées et a favorisé l'évasion d'un soldat britannique. Emprisonné à nouveau, n'a échappé que par l'armistice aux rigueurs d'un conseil de guerre ennemi.

M. Marcel Berquet, médecin des épidémies, chirurgien des hôpitaux de Calais (Pas-de-Calais) : a apporté, depuis le début de la guerre, un inlassable dévouement dans ses fonctions de chirurgien des hôpitaux, en accourant au secours des victimes des nombreux bombardements que la ville de Calais a subis, et la plupart du temps, sous la chute des projectiles ennemis, exposant chaque fois sa vie. (*Jour. off.*, 16 avril 1920.)

**Lutte contre les maladies vénériennes.** — Le gouvernement belge a pris une série de mesures pour mettre les praticiens à même de lutter efficacement contre l'extension du péril vénérien. Un crédit d'un million a été consacré aux mesures suivantes.

L'organisation de la police des mœurs est confiée aux communes en pleine autonomie ; le gouvernement accorde des subsides aux organisations de contrôle médical ainsi qu'aux consultations hospitalières.

Le gouvernement, sur avis des inspecteurs et des commissions d'hygiène, agrée les médecins, les cliniques qui donneront les soins soit gratuits, soit payants, à tous les malades reçus dans des conditions propres à respecter les susceptibilités morales.

Le gouvernement paie les médicaments et pansements fournis par un pharmacien tenant officine. Les pièces comptables sont fournies à l'inspecteur d'hygiène.

Les milieux médicaux se sont émus à tort, semble-t-il. Ils ont craint la restriction du droit de soigner conféré par le diplôme de médecin. Or les agréations ont été largement accordées : l'inspecteur d'hygiène représente le pouvoir central, tandis que les commissions médicales consultées sont l'émanation du corps médical même : elles sont une espèce de conseil de l'ordre. Tous les médecins honorables sont susceptibles d'agréation. Certains auraient voulu confier le choix à la Société belge de dermatologie et syphiligraphie.

Les malades, d'autre part, si susceptibles en ces affections, peuvent ainsi conserver leur médecin de famille et c'est là une condition de réussite de la lutte, tandis que le prix des médicaments n'arrêtera plus les malades, puisqu'ils sont délivrés aux frais du gouvernement.

Les spécialistes agréés devront se munir de tous moyens d'investigation, tandis que les laboratoires provinciaux et les cliniques disposeront de tous les procédés de diagnostic modernes.

Dans ces conditions, la lutte s'engage sur un terrain pratique et, avec quelques améliorations progressives et un bon contrôle, les meilleurs résultats sont à attendre.

**Réouverture des sanatoriums de Bligny.** — Après quatre ans et dix mois, période pendant laquelle ils ont été consacrés aux soins des militaires, et ont reçu près de 5 000 soldats tuberculeux, les sanatoriums de Bligny reprennent leur existence normale. Le premier sanatorium, pour les hommes, qui récemment fut l'objet d'une magnifique dotation de la part de Mme Despeaux, est prêt à recevoir des malades civils, et on espère aussi que le sanatorium des femmes, réorganisé, rouvrira bientôt.

Pour renseignements et demandes d'admission, s'adresser au secrétariat de l'Œuvre des sanatoriums populaires de Paris, 73, rue de la Victoire, ou aux sanatoriums de Bligny, par Briis-sous-Forges (Seine-et-Oise).

**Premier Congrès indépendant d'histoire de la médecine et de la pharmacie.** — Ce Congrès, a-t-il été décidé au cours de la dernière réunion de la « Société française d'histoire de la médecine », se tiendra à Anvers du 7 au 12 août 1920, et coïncidera avec la Kermesse et les fêtes de la 7e Olympiade. Son programme a été exposé par M. Tricot-Royer (d'Anvers). Les principaux sujets déjà mis à l'ordre du jour sont les suivants : l'iconographie et l'épigraphie médicales ; un chapitre de l'histoire de l'Assistance dans tous les pays ; la bibliothèque médicale ; la médecine monastique et collégiale en Belgique ; le mobilier des apothicaires, etc.

**XIVe Congrès français de médecine.** — Nous rappelons que ce congrès aura lieu à Bruxelles du 19 au 22 mai. Les questions à l'ordre du jour sont :

I. *Syphilis de l'appareil circulatoire* (rapporteurs : MM. Bayet, Etienne, Spillmann, Vaquez, Laubry).

II. *Les lipoïdes en pathologie* (rapporteurs : MM. Chauffard, Guy Laroche, Grigaut, Linossier, Zung .

III. *Valeur thérapeutique du pneumothorax artificiel* (rapporteurs : MM. Burnand, Derscheid, Geeraerd, Dumarest, Kuss).

Les médecins français tiendront à honneur de témoigner par leur présence dans Bruxelles libérée, à leurs confrères belges toute la sympathie et toute l'admiration qu'ils ont pour leur noble et vaillant pays.

**Commission consultative de santé.** — Un décret en date du 27 octobre maintient définitivement la Commission consultative médicale après la reconstitution du comité de santé. En voici le texte :

« ARTICLE PREMIER. — La Commission consultative médicale, instituée auprès du comité consultatif de santé et sous la haute autorité du président de ce comité, est chargée d'étudier au point de vue du contentieux médico-légal les questions soumises à l'avis du comité consultatif de santé, en exécution des règlements et instructions ministérielles.

ART. 2. — La Commission consultative médicale constitue un établissement spécial du service de santé. Le président de cette Commission est ordonnateur des crédits affectés à son fonctionnement. »

**Distinctions.** — M. le Dr Gengou est nommé chevalier de l'ordre de Léopold ; M. le Dr Eeman, officier ; M. le Dr Van Engelen officier ; M. le professeur Fredericq, commandeur du même ordre.

**Changement de nom d'une source d'eau minérale.** — Par arrêté de M. le ministre de l'Intérieur, en date du 17 janvier 1920, rendu sur l'avis de l'Académie de médecine, la « Source Salée » de Vittel, déclarée d'intérêt public, portera à l'avenir le nom de *Vittel, Source Hépar.*

La Société générale des Eaux minérales de Vittel a donc l'honneur d'informer MM. les docteurs que cette dénomination de *Vittel, Source Hépar*, qui répond mieux aux indications de cette eau, figurera dorénavant sur les

## NOUVELLES *(Suite)*

étiquettes (lettres bleues), des bouteilles contenant l'eau de l'ex- « Source Salée » de Vittel.

**La guerre du service de santé.** — Sous ce titre, l'*Opinion* publie une étude d'ensemble sur le fonctionnement du service de santé aux armées. L'auteur, M. Paul Abram, s'est gardé de toute interprétation. Il s'est contenté de relater des faits et de les éclairer en versant au débat des documents pour la plupart inédits.

En voici le sommaire qui suffit à indiquer le grand intérêt de cette étude :

I. *La préparation à la guerre.*
II. *Les prévisions.*
III. *Les premiers mois.*
IV. *L'offensive de septembre* 1915.
V. *L'éducation chirurgicale.*
VI. *La lutte avec le commandement.*
VII. *L'âge des H. O. E.*
VIII. *Les unités chirurgicales type* 3e *armée.*
IX. *Les Flandres.*
X. *Le service de santé pendant la bataille de France.*

**Médecine opératoire spéciale.** — M. le Dr P. Brocq, prosecteur, ouvrira le lundi 10 mai à 1 h. 30, à l'École pratique, un cours d'opérations gynécologiques.

Le cours aura lieu tous les jours. Les élèves répéteront les opérations sous la direction du prosecteur.

Seront seuls admis : les docteurs en médecine, français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés titulaires de 16 inscriptions. Le droit à verser est de 50 francs. S'inscrire au Secrétariat (guichet n° 3), de midi à 3 heures les mardis, jeudis et samedis.

**Ministère de l'Hygiène.** — Conseil supérieur des sociétés de secours mutuels. — Les délégués des syndicats médicaux sont convoqués pour le dimanche 9 mai 1920, à l'effet d'élire le représentant desdits syndicats au Conseil supérieur des sociétés de secours mutuels

Les opérations électorales commenceront à 8 heures du matin et seront closes à 6 heures du soir.

### *MÉMENTO DU MÉDECIN*

8 Mai. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr Gilbert : Leçon clinique à 10 h. 45.

8 Mai. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le Pr Achard, à 10 heures : Leçon clinique sur l'encéphalite léthargique.

9 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 2 heures. Assemblée générale des médecins de France ; à 7 h. 30, banquet.

9 Mai. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. M. le Dr Logre : Les délires d'imagination.

10 Mai. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 1 h. 30. M. le Dr Vinchon : Crimes et délits psycholeptiques.

10 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret : Le péritoine et l'ascite au cours du syndrome d'hypertension portale.

10 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 h. M. le Dr Laignel-Lavastine : Les psychonévroses traumatiques.

10 Mai. — *Paris.* Ouverture du concours d'agrégation de chirurgie et d'obstétrique.

11 Mai. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 11 heures. M. le Dr Lereboullet : Leçon clinique.

12 Mai. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr Gilbert, à 10 h. 45. Présentation de malades. Notions de thérapeutique.

12 Mai. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), à 10 h. Leçon clinique par le Dr Caboche : La tuberculose laryngée.

12 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Laignel-Lavastine : Commotion nerveuse et psychose post-traumatique.

12 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 h. M. le Dr Villaret : Les circulations collatérales pariétales au cours du syndrome d'hypertension portale.

12 Mai. — *Marseille.* Dernier délai d'inscription pour le concours de chef de clinique médicale infantile.

14 Mai. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 11 heures. M. le Dr Harvier : Leçon clinique.

14 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret : Formes, évolution, diagnostic du syndrome d'hypertension portale.

15 Mai. — *Paris.* Fêtes du centenaire de l'internat en pharmacie.

15 Mai. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr Gilbert, à 10 h. 45 : Leçon clinique.

15 Mai. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le Pr Achard, à 10 heures : Leçon clinique sur l'encéphalite léthargique.

16 Mai. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 10 h. 30 M. le Dr Laignel-Lavastine : Androgyne et gynandre.

17 Mai. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 1 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Le vol pathologique.

17 Mai. — *Paris.* Concours d'agrégation de physiologie.

17 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine. Ouverture des conférences d'électrologie, radiologie, radiumlogie.

17 Mai. — *Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

17 Mai. — *Marseille.* Concours de chef de clinique des maladies nerveuses à la Faculté de médecine de Marseille.

19 Mai. — *Bruxelles.* Congrès de médecine.

19 Mai. — *Bruxelles.* Congrès du Royal institute of public Health.

19 Mai. — *Lyon.* Dernier délai pour les candidatures à la chaire de médecine opératoire de la Faculté de médecine de Lyon.

20 Mai. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires de pharmacie et matière médicale à l'École de médecine de Marseille.

21 Mai. — *Paris.* Préfecture de la Seine. Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine.

21 Mai. — *Marseille.* Concours de chef de clinique médicale infantile à l'École de médecine de Marseille.

24 Mai. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin des hôpitaux.

24 Mai. — *Liége.* Inauguration du monument Van Beneden.

25 Mai. — *Strasbourg.* Congrès des sociétés savantes.

25 Mai. — *Paris.* Concours du prosectorat.

25 Mai. — *Paris.* Concours de l'adjuvat.

26 Mai. — *Marseille.* Concours de chef des travaux de physique et de chimie à l'École de médecine de Marseille.

27 et 28 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine Vente au profit de la maison du médecin.

29 Mai. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

31 Mai. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux.

31 Mai. — *Marseille.* Concours de l'internat des hôpitaux de Marseille.

31 Mai. — *Angers.* Concours de chef des travaux d'anatomie, de chef des travaux d'histologie et de chef des travaux de physiologie à l'École de médecine d'Angers.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***Les Galéniennes***, fantaisies rimées en marge du Codex, suivies de quelques autres poèmes, par L.-G. Toraude (Préface du Dr F. Helme). Un vol. grand in-8 jésus, contenant 16 hors-texte, 70 illustrations dans le texte et une composition musicale, 40 fr. (Paris, *Vigot frères*, éditeurs, 1919).

J'ai passé avec *les Galéniennes* quelques loisirs très agréables. J'en suis encore tout grisé ; et les termes se refusent à éclaircir ma pensée pour l'exprimer comme il convient. Car je fus chaque fois, comme dans un rêve, bercé au milieu des fleurs, par Apollon lui-même qu'entouraient des Muses, des Fées, des Amours. Je vis l'illustre Dante qui m'apparut en élève en pharmacie ; et sous son invocation, guidé par un poète invisible mais au verbe enchanteur, je fis le tour d'une officine, et revis ses mortiers et ses pilons, ses vieux pots et onguents, ses potions les plus variées, sa rhubarbe et son séné, ses tisanes multicolores et même ses suppositoires. Mais toutes ces choses d'apothicairerie, qui dans un lointain passé m'avaient un peu attiré puis bien vite détourné, avaient acquis dans *les Galéniennes* des traits et un parfum captivants.

Comment ne pas aimer ces potions, fussent-elles de Rivière, de Sydenham ou de Chopart, quand on les voit si gentiment symbolisées en une :

Élégante, svelte et coquette,
Pimpante sous son étiquette,
Joli chapeau... sur le bouchon ;
Cordonnet blanc, vert, écarlate,
Formant élégamment cravate,
Avec un rien de folichon...
... Et, telle une bergère.....

Comment hésiter à se laisser pénétrer par le suppositoire lorsque la fusion de la cire vierge et du beurre de cacao, unis et disparus ensemble, est chantée, dans la langue des dieux, comme un « exemple touchant de la fidélité » ? Et moi-même, pris de remords à la pensée d'avoir peut-être trop sacrifié jusqu'ici à la médecine chimique, je jurai désormais fidélité à Galien et aux préparations galéniques, aux Houblons, aux Nénuphars, à la Violette, à la Mousse, aux Raiforts et au Cresson, et à bien d'autres parmi leurs compagnons ou leurs compagnes. Car tous étaient des personnages ravissants, portant des costumes (quand ils en portaient) colorés et variés suivant leur situation dans le monde de la botanique. Et voilà qu'ils se mirent à danser !

J'ai vu bien d'autres choses encore, défilant en cadence sous le rythme dégagé, pétillant, croustillant, insolent, d'une poésie légère et gracieuse.

Et que dire des illustrations vivantes qui s'enlacent et s'entrelacent dans le texte et hors le texte de ce beau livre ? Elles sont signées de Mme Géiger-Riollet, de MM. Bonamy, Hérouard, La Lire, Galbez, Grellet, Milaire, Lebègue, etc., du savant et sympathique professeur Grimbert dont j'ignorais le beau talent d'aquarelliste.

Il y eut aussi la note triste, aimablement mélancolique, du « Rêve Dantesque », mis en musique en un « Nocturne » à la Chopin, par le compositeur Bouriello.

Mais je renonce à décrire. Pour connaître *les Galéniennes* et pour tresser de votre main au bon poète L.-G. Toraude les lauriers qu'il mérite, lisez la préface de François Helme : c'est la porte d'entrée artistique qui ouvre un monument d'art. Le monument, c'est ce bel ouvrage : hâtez-vous de l'avoir en mains.

Horn.

***Consultaire***, par le Dr Ségard. 1920, 1 vol. in-8 de 300 pages, 18 fr. (*Maloine, à Paris*).

M. Ségard (de Saint-Honoré) vient de faire paraître, sous le néologisme heureux de « Consultaire », un recueil de consultations journalières à l'usage du praticien : ses consultations, très variées et toujours très cliniques, sont caractérisées par des formules simples et bien étudiées, adaptées à des indications et contre-indications nettes. Il s'agit donc là, non d'un formulaire touffus, mais d'un guide clinique simplifié et modernisé, susceptible de rendre grand service en thérapeutique journalière.

P. Carnot.

# VARIÉTÉS

## LA BÉTOINE

**Par le Dr Henri LECLERC.**

C'est un simple bien difficile à classer dans la matière médicale que la Bétoine : les anciens et les modernes sont unanimes à le proclamer. Il est vrai que leur embarras tient à des causes opposées : les uns lui attribuaient toutes les vertus, les autres ne lui en reconnaissent plus aucune. Bien que ces derniers soient plus près de la vérité, il y a quelque exagération dans leur jugement : nous pouvons encore glaner, parmi les innombrables usages auxquels on a fait servir la bétoine, quelques indications assez utiles, surtout dans le domaine de la médication topique.

Plante vivace de la famille des Labiées, la Bétoine (*Betonica officinalis*) est très commune en France dans les lieux ombragés et frais, les taillis et les prairies. De sa racine chevelue et brunâtre s'élève une tige droite, quadrangulaire, légèrement pubescente, haute de 3 à 5 décimètres, garnie de feuilles en cœur allongé, ridées, d'un vert sombre et dont les bords sont découpés en festons régulièrement arrondis : ses fleurs purpurines, disposées en épis terminaux, ont une corolle à deux lèvres, la supérieure entière, l'inférieure trilobée. A peine odorante, la bétoine a une saveur âpre, amère, un peu nauséeuse ; contrairement à la plupart des labiées, elle ne renferme pas d'huile essentielle ; cependant Bartholin rapporte que des jardiniers, arrachant de la bétoine, étaient devenus ivres et chancelants comme s'ils avaient bu trop de vin et Simon Paulli prétend que de vieilles femmes qui se livraient à la même besogne avaient exécuté des gestes désordonnés « comme en font, le 1er mai, les sorcières sur le Brocken ». Cette action enivrante m'a été confirmée par un berger : s'étant endormi avec, pour oreiller, une brassée de bétoine, il éprouva les mêmes symptômes qu'à la suite de copieuses libations. Schulze et Trier ont constaté dans la plante la présence de deux bétaïnes, la *stachydrine* et la *bétonicine :* des recherches ultérieures entreprises par Kung et par Trier leur ont montré que la bétonicine n'était pas un corps unique et qu'on pouvait la dédoubler en deux isomères optiques, l'un lévogyre auquel a été laissé le nom de bétonicine, l'autre dextrogyre qui a reçu celui de *turicine* (1).

Les Grecs tenaient la bétoine en si haute estime qu'ils lui avaient donné, comme à la verveine, le nom d'herbe sacrée (ἱερὰ βότανη) : s'ils l'appelaient aussi βέτονικη, c'est, d'après certains étymologistes pleins d'imagination, parce qu'ils la croyaient capable de préserver de la foudre (βροντη, tonnerre, ἀνίκητος, invincible) ; mais il serait imprudent de garantir une pareille origine et il paraît plus rationnel d'admettre avec Pline que le mot *betonica* ou *vetonica* venait de *Vettones*, habitants de la Lusitanie qui, les premiers, la mirent en usage (2). Leur découverte ne tarda pas à faire fortune chez les Romains : Antonius Musa, médecin d'Auguste, dans l'épître dédicatoire de son *Traité de la Bétoine* (3), adressée à Marcus Agrippa, gendre de l'empereur, n'hésite pas à formuler cet éloge : « Telle est sa puissance qu'elle remédie à quarante-sept maladies : il est même probable qu'elle est utile contre tous les maux ; c'est surtout à la santé des femmes qu'elle se montre salutaire. » Vient ensuite la liste des quarante-sept maladies que guérit la bétoine ; on y trouve, comme dans les réclames modernes de certaines spécialités, un sommaire presque complet de la pathologie tant interne qu'externe : fractures du crâne, maladies des yeux, phtisie, affections de l'estomac, de l'intestin, du foie, de la rate, des reins, calculs, hydropisie, rage, troubles de la menstruation, goutte, etc. : bref, toute l'humanité souffrante peut demander son salut à la bétoine, les femmes en mal d'enfant, *mulieres quæ partu laborant*, comme les victimes d'accidents de voiture, *eversos a vehiculo*. Sans partager l'enthousiasme de Musa, Dioscoride, Pline, Serenus Sammonicus et Galien accordent encore à la plante de retentissants éloges : Dioscoride l'emploie pour calmer les vomissements, contre les maux de gorge, les sciatiques, comme antidote, diurétique, emménagogue, antihydropique, dans les affections du foie et de la rate. Elle est vantée spécialement par Pline contre les morsures de serpents : « La Betoyne y est fort propre, l'appliquant sur la playe. Mesme ceste herbe est si contraire aux serpens que si on enclost un serpent dans un cerne environné de betoyne, il se battra tant les flans avec sa queue et se tourmentera tant que enfin il se fera mourir. Et par ainsi quand il y a morsure de serpent, fault prendre le pois d'un denier de sa graine en trois cyathes de vin ou bien fault incorporer trois dragmes de poudre de ceste graine en un sestier d'eau et l'appliquer sur la playe (4). » Les résultats fournis par la bétoine mêlée à du vin ne sont pas moins bons, nous enseigne Serenus Sam-

(1) *Journal de Pharmacie et de Chimie*, 1912 et 1913.

(2) Selon Th'is, l'origine de *bétoine* ne serait ni grecque, ni latine, mais celtique : le nom celte de la plante, *bentonic*, dérivé de *ben* (tête) et *ton* (bon), renfermerait une allusion évidente à ses vertus céphaliques. C'est possible ; mais on sait que les philologues ont généralement tendance à chercher dans le celte ou dans le sanscrit la source des mots dont l'origine leur échappe. La connaissance de ces deux langues est assez peu répandue pour qu'ils aient toutes les chances de n'être pas contredits.

(3) A. Musa, *De vetonica libellus*.

(4) Pline, *Histoire du monde traduite par* A. du Pinet, liv. XXV, ch. IX.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

monicus, si la morsure provient de l'homme ou de son affreux Sosie, le singe :

*Sive homo, seu similis turpissima bestia nobis*
*Vulnera dente dedit, virus simul intulit atrum*
*Betonicam ex duro prodest adsumere Baccho* (1) ;

enfin Galien lui reconnaît une vertu incisive qui la rend propre à rompre les calculs.

Au moyen âge, Walafrid Strabus confesse que sa Muse, au moment d'aborder l'éloge de la bétoine, est écrasée sous le poids d'une telle tâche, tant elle se sent inférieure aux mérites de ce simple qui fait surtout merveille dans les fractures du crâne en produisant une prompte et solide cicatrisation :

*Hæc tantum meruit generali nomine laudis*
*Ut si quid mea Musa velit superaddere, tandem*
*Mole operis devicta, sui jam sentiat, illa*
*Utilitate minus quidquid deprompserit, esse.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

*Præterea caput infesto si vulnere fractum*
*Tabuerit, tum crebra terens imposito sacræ*
*Tegmina betonicæ, statim mirabere vires*
*Illius, in solidum fuerit dum clausa cicatrix* (2).

Une observation de Simon Paulli nous montre qu'au XVII^e siècle la bétoine n'avait rien perdu de cette réputation vulnéraire : il fut appelé, un jour, par le collège des chirurgiens militaires de Copenhague à donner ses soins à un cavalier, le nommé Hans Helfereich, qui avait reçu au sommet du crâne une blessure si profonde qu'on y pouvait introduire le doigt ; on apercevait au fond de la plaie la faux de la dure-mère incisée en travers et le cerveau, dépouillé de la pie-mère, tout couvert de pus. En quelques semaines, grâce à l'application d'un emplâtre de bétoine, il recouvra entièrement la santé au grand étonnement de tous les chirurgiens de la ville (3).

La bétoine passait aussi pour un anti-arthritique très efficace : Fabrice de Hilden raconte qu'un syndic de Genève lui dut d'être guéri d'un rhumatisme dont il souffrait depuis sa jeunesse. Dans une lettre qu'il écrit à Louis Schmid, premier médecin du prince Georges Frédéric, margrave de Bade et de Hochberg, il lui conseille de faire prendre à son noble client tourmenté par la goutte de jeunes pousses de bétoine en salade, ainsi que de l'extrait ou de la conserve de la plante : le remède devait être administré le soir, ses vapeurs arrivant au cerveau et aux nerfs plus facilement la nuit que le jour ; il fallait, en outre, que le malade se contentât d'un léger souper, *brevem cœnam* (4) : cruelle prescription pour un potentat d'Outre-Rhin, si impotent fût-il !

Au XVIII^e siècle, on employait encore fréquemment la bétoine dans les migraines, le vertige, l'engourdissement des membres, la paralysie, pour exciter l'expectoration et déterger les ulcères internes (Geoffroy) ; elle servait de base à la plupart des poudres sternutatoires, notamment à la poudre capitale de Saint-Ange. On voit qu'elle conserva longtemps sa réputation de panacée, justifiant ainsi le vieux proverbe italien : *ha piu virtu che non ha la Bettonica.*

A l'exception de Cazin qui dit avoir vu céder en peu de jours à son emploi un catarrhe pulmonaire chronique très opiniâtre, tous les médecins modernes se sont accordés à reléguer dans le domaine de la légende les vertus de la bétoine : la thérapeutique n'a, sans doute, pas perdu grand'chose à cet ostracisme ; cependant, l'usage que j'ai fait comme topique de la bétoine m'engage à signaler les services que les praticiens peuvent tirer d'un simple si communément répandu. J'ai pu les apprécier pendant mon séjour à Doullens, un mois après la bataille de la Marne : me trouvant possesseur, grâce à la générosité d'un habitant du pays, d'un demi-hectolitre de vin trop acerbe pour être consommé, j'y fis bouillir de la bétoine récoltée au cours de mes herborisations, dans la proportion de 100 grammes par litre : cette décoction me fut très utile pour nettoyer et pour panser des plaies infectées ou dont la cicatrisation était retardée par une sécrétion trop abondante et par la présence de fongosités ; j'en obtins également de bons effets dans le traitement d'ulcères variqueux. Quelque soulagement qu'éprouvassent mes malades de cette médication, ils ne pouvaient me dissimuler leur regret que le bienfaisant « pinard » fût ainsi détourné de ses destinées habituelles ; mon infirmier partageait leur sentiment et c'est d'un œil attristé qu'il me voyait vider ma cueillette dans le récipient où bouillonnait la liqueur empourprée : peut-être eût-il moins apprécié cette cuisine si je lui avais permis de la faire servir à l'usage interne et de suivre à la lettre le conseil de Serenus Sammonicus :

*Betonicam ex duro prodest adsumere Baccho.*

(1) Q. SERENUS SAMMONICUS, *De medecina præcepti saluberrima.*

(2) SIRABI *Galli poetæ theologi doctissimi ad* GRIMALDUM *cœnobii S. Galli abbatem, Hortulus.* Cap. XX.

(3) SIMON PAULLI, *Quadripartitum botanicum*, 1666.

(4) FABRICE DE HILDEN, *Observationum chirurgicarum.* Cent. VI, obs. XXXII, 1621.



# THÉRAPEUTIQUE APPLIQUÉE

## SUPPLÉMENT AU CODEX MEDICAMENTARIUS GALLICUS

Sur le rapport soumis à M. le président de la République, par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le ministre de l'Intérieur et par celui de l'Agriculture et du Ravitaillement, un supplément au Codex pharmaceutique de 1908 est et demeure obligatoire depuis le 1er avril 1920.

C'est une publication opportune, permettant d'attendre avec toute la patience nécessaire une nouvelle édition complète, tout en rajeunissant l'ancienne par un léger vernis de nouveauté.

Il y a mieux. On est avisé par une courte préface due à la plume de M. le professeur Roger, parlant sans doute au nom de la Commission du Codex (reconstituée en 1918 et complétée en 1919), que les additions qui pourraient sembler utiles dans l'avenir seraient annoncées dans le *Journal officiel* et dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*. Le Codex entre ainsi dans une phase évolutive : il devient vivant.

Le supplément est divisé en deux parties : l'une comprenant les ADDITIONS fondamentales, et l'autre les MODIFICATIONS (additions, corrections, suppressions, changements) ne touchant en quoi que ce soit à l'action thérapeutique. Voici des exemples relevés dans l'une et dans l'autre des deux parties.

**Additions ou addenda.** — On trouve sous leurs notations chimiques respectives complétées, chacune, en sous-titre, par une appellation latine qui ne trompe personne : le *véronal*, la *stovaïne*, l'*urotropine* et la *novocaïne*.

On trouve également l'*huile de cade*, l'*hydrate de pipérazine*, la *pommade de menthol* (vaseline mentholée), le *soluté d'azotate d'argent au* 1/50e. (contre l'ophtalmie des nouveau-nés), la *teinture d'iode iodurée*, les *sérums antidysentérique* et *antiméningococcique*.

Enfin, justice est rendue à l'*extrait fluide de quinquina* qu'on avait omis dans le Codex de 1908. 100 grammes de cet extrait doivent représenter 3 grammes 50 centigrammes d'alcaloïdes totaux.

Les doses maxima de véronal, de stovaïne, de novocaïne, d'hydrate de pipérazine, pour les adultes, sont indiquées (p. 18) : véronal, 50 centigrammes pour une dose, 1 gramme pour vingt-quatre heures ; stovaïne, 8 centigrammes pour une dose, 15 centigrammes pour vingt-quatre heures ; novocaïne, 10 centigrammes pour une dose, 25 centigrammes pour vingt-quatre heures ; hydrate de pipérazine, 75 centigrammes

## THÉRAPEUTIQUE APPLIQUÉE *(Suite)*

pour une dose, 3 grammes pour vingt-quatre heures. La stovaïne et la novocaïne doivent être ajoutées à la liste des substances vénéneuses à tenir dans un endroit sûr et fermé à clé.

L'hydrate de pipérazine et le soluté d'azotate d'argent au $1/50^e$ doivent être classés parmi les substances médicamenteuses qu'il est prudent de tenir séparées des autres.

En ce qui concerne la teinture d'iode iodurée, cette nouvelle préparation officinale renferme 4 grammes d'iodure de potassium pour 10 grammes d'iode. Elle est préparée avec de l'alcool à $90^o$ et non à $95^o$ comme la teinture d'iode simple. Elle renferme $1/15^e$ d'iode au lieu de $1/13^e$.

**Modifications ou mutanda.** — Elles sont assez nombreuses, mais concernent plus spécialement le pharmacien. Signalons cependant, sans exprimer de regrets, que l'*apiol* et le *bdellium* d'Afrique ont cessé d'exister officiellement.

Quant à la *cola* du Codex de 1908, on peut désormais l'écrire avec un K. C'est ce que bon nombre de médecins n'ont cessé de faire, pour éviter toute confusion et sans craindre de trop violenter la culture française (avec un C).

En ce qui concerne le *sulfonal* et le *trional*, la quantité, pour une dose, est réduite de moitié, soit à un gramme.

La limonade *citro-magnésienne* doit être désormais moins sucrée.

Dans la préparation des *vins médicamenteux*, le vin de malaga est remplacé par un « vin de liqueur ».

Enfin il y a maintenant deux solutés officinaux de *tuberculine* : $1^o$ *soluté de tuberculine* à 1 gramme pour 100 d'eau distillée stérilisée (soluté au centième), pour le diagnostic oculo, cuti, intradermo ; $2^o$ *soluté de tuberculine* à 1 centigramme pour 100 centimètres cubes d'eau distillée et stérilisée (soluté au dix-millième, figurant déjà au Codex de 1908), pour être utilisé en injection hypodermique.

Tels sont les principaux traits de ce supplément timide qui a une physionomie d'attente. Il apparaît comme un enfant qui a souffert de la guerre mais qui cependant atteindra par la suite son entier développement en devenant un Codex nouveau, nourri des dernières nouveautés thérapeutiques et dépouillé de ce qui pourrait lui rester encore d'un inutile et encombrant passé.

HORN.

---

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

## RAPPORTS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE AVEC L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le conseil municipal de Paris a adopté, sur le rapport de M. Ambroise Rendu, un projet de règlement concernant les rapports de la Faculté de médecine de Paris avec l'Assistance publique.

Nous passons sur les observations préliminaires par lesquelles débute le rapporteur de la cinquième commission municipale, pour reproduire ici, à peu près intégralement et à peu près ponctuellement, le texte du règlement auquel le Conseil a donné, dans la séance publique du 31 mars 1920, un avis favorable.

**Répartition des cliniques.** — *Article premier.* — Les cliniques mises par l'Assistance publique à la disposition de la Faculté de médecine sont ainsi réparties :

A. — Cliniques générales : Hôtel-Dieu, une médicale, une chirurgicale ; hôpital Cochin, une médicale, une chirurgicale ; hôpital Saint-Antoine, une médicale, une chirurgicale ; hôpital Necker, une chirurgicale ; hôpital Beaujon, une médicale, une thérapeutique.

B. — Cliniques obstétricales : Tarnier, Baudelocque, Beaujon.

C. — Cliniques spéciales : Enfants-Malades, une clinique médicale infantile, une hygiène et clinique de la première enfance, une chirurgicale infantile ; Hôtel-Dieu, une clinique ophtalmologique ; Necker, une clinique des maladies des voies urinaires ; Saint-Louis, une clinique des maladies cutanées et syphilitiques ; Broca, une clinique gynécologique ; Claude Bernard, une clinique des maladies contagieuses ; Salpêtrière, une clinique des maladies nerveuses.

*Art.* 2. — Ces cliniques peuvent être transférées dans d'autres hôpitaux.

*Art.* 3. — Le nombre des lits budgétaires affectés à chaque clinique est fixé, d'accord avec la Faculté, et après avis du conseil municipal, par un arrêté préfectoral pris sur proposition du Directeur de l'Assistance publique, précédé d'un avis du conseil de surveillance. Les services devront, autant que possible, présenter le caractère d'unité nécessaire à leur bonne organisation.

Le nombre des lits budgétaires ne sera, autant que possible, ni inférieur à 130 lits, ni supérieur à 200. Un cinquième de ces lits pourra être occupé par des malades n'appartenant pas à la circonscription de l'hôpital.

*Art.* 4. — Les services de clinique peuvent être agrandis par la cession à la Faculté de services hospitaliers situés dans les hôpitaux où les cliniques sont installées. Ces cessions ne peuvent être faites qu'au départ des titulaires des services (mutations, retraites, décès). Les créations, transferts et cessions seront auto-

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

risés dans les formes prévues à l'article 3. La suppression de lits appartenant à des services hospitaliers ne pourra être réalisée qu'après la mise en service d'un nombre égal de lits.

*Art.* 5. — Les lits cédés à la Faculté sont payés par l'État à l'Assistance publique, à raison de 15 000 francs par lit pour les 200 premiers lits et pour une somme à déterminer pour les suivants.

**Régime des cliniques.** — *Art.* 6. — Les salles fournies par l'Assistance publique pour les cliniques, le sont avec tout ce qui est nécessaire au service des malades, dans des conditions fixées d'un commun accord.

*Art.* 7. — Les dépenses de premier établissement relatives à la construction, à l'appropriation, à l'ameublement des amphithéâtres, etc., seront mises à la charge de la Faculté, etc.

En dehors des heures où ils sont utilisés par la Faculté, l'Administration de l'Assistance publique peut disposer, après entente avec le professeur, des amphithéâtres, à l'exception des amphithéâtres d'enseignement chirurgical et obstétrical.

*Art.* 8. — L'Assistance publique fournit à tous les locaux dépendant des services de clinique l'eau, le gaz, le chauffage et l'électricité dans les mêmes conditions qu'aux autres services hospitaliers.

La fourniture des instruments et appareils nécessaires aux malades traités dans les salles de clinique est soumise aux mêmes règles et se fait dans les mêmes conditions que dans les autres services de l'Assistance publique.

Les cliniques de la Faculté participent au même titre que les autres services hospitaliers à la répartition des subventions municipales mises à la disposition de l'Assistance publique par la Ville de Paris.

*Art.* 9. — Les professeurs des cliniques médicales sont autorisés à ouvrir, dans leurs services, des consultations pour le traitement des malades externes.

Les admissions faites à ces consultations particulières seront comprises dans le cinquième du nombre de lits budgétaires mis à la disposition des professeurs de clinique.

Les professeurs des cliniques chirurgicales sont, comme dans le passé, autorisés à donner dans leurs services des consultations spéciales pour les maladies dont ils s'occupent particulièrement.

La consultation de chirurgie générale de l'hôpital continuera à être dirigée par un chirurgien des hôpitaux ; le professeur ou l'agrégé attaché à son service étant toutefois autorisé à y faire une fois par semaine une leçon.

Le professeur de clinique pourra associer à cet enseignement le chirurgien des hôpitaux chargé de la consultation.

Les professeurs des cliniques spéciales continueront à assurer la consultation externe dans les conditions actuelles.

*Art.* 10. — Les malades traités dans les services de clinique sont soumis au règlement de police et de discipline de l'Assistance publique.

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

Les malades insubordonnés ou qui commettraient quelque désordre peuvent être déplacés ou renvoyés. Néanmoins, hors le cas d'urgence ou de flagrant délit, le renvoi ne peut avoir lieu que sur l'avis du professeur ou de son chef de clinique.

*Art.* 11. — Le régime alimentaire des malades traités dans les services de clinique est le même que celui des autres malades de l'établissement.

Il en est de même en ce qui concerne le régime pharmaceutique.

*Art.* 12. — Dans les services de clinique le nombre des brancards ne peut pas dépasser 10 p. 100 du nombre de lits budgétaires. Les brancards ne peuvent être occupés par les malades chroniques qu'avec l'assentiment du professeur.

**Personnel des cliniques.** — *Art.* 13. — Les professeurs titulaires ou suppléants, les agrégés, les chefs de clinique sont, en ce qui concerne le service hospitalier, soumis aux mêmes règlements que le personnel médical des hôpitaux.

Ils sont accrédités par les soins de l'Administration de l'Assistance publique auprès des Directeurs des établissements dans lesquels ils sont nommés.

*Art.* 14. — La Faculté transmet à l'Administration de l'Assistance publique les noms, titres et fonctions des assistants et employés attachés aux services de clinique. Elle indique également les noms et titres des personnes officieusement autorisées par les professeurs à collaborer à leur service.

*Art.* 15. — L'Administration a le droit de demander, le cas échéant, au doyen de la Faculté de médecine, le déplacement ou le renvoi des fonctionnaires de la clinique. Dans les cas exceptionnels et d'extrême urgence, l'entrée de l'établissement peut leur être interdite à titre provisoire, par décision du Directeur de l'Assistance publique, à charge d'en rendre immédiatement compte au doyen de la Faculté, qui avisera.

*Art.* 16. — Les infirmiers, infirmières et gens de service de l'Assistance publique attachés au service des cliniques, de même que les agents gradés, seront soumis aux mêmes règlements que le personnel des autres services hospitaliers.

*Art.* 17. — Les gens de service attachés aux laboratoires des cliniques ne peuvent, en aucun cas, être logés dans ces laboratoires. Ils ne reçoivent, d'autre part, aucune allocation de nourriture, ni d'habillement, de l'établissement auquel le laboratoire est annexé.

Ils peuvent prendre leurs repas à l'hôpital, au prix fixé, chaque année, par l'Administration de l'Assistance publique.

*Art.* 18. — Les infirmiers, infirmières ou gens de service attachés aux salles de clinique ne peuvent être détournés de leurs fonctions hospitalières et être affectés au service des laboratoires de la Faculté.

# LA MÉDECINE AU PALAIS

## DE LA RESPONSABILITÉ DES DENTISTES

Mlle J.... s'était présentée le 16 avril 1916 au cabinet dentaire du Dr S..., pour se faire extraire la racine d'une incisive, et elle avait été reçue et opérée par le remplaçant de celui-ci, M. D... Or le remplaçant n'était âgé que de vingt ans : il avait bien son diplôme, mais son expérience limitée l'obligea à s'y reprendre à cinq reprises pour arracher la racine.

En réalité, les efforts du jeune dentiste n'eurent pas d'autre résultat que de luxer l'os maxillaire inférieur de Mlle J...., sans parvenir à extraire la racine, et leur conséquence fut un abcès et une ostéite. Quelques jours après, ayant enfin réussi l'extraction, M. D..., impuissant à soigner Mlle J...., l'adressa à une clinique. On dut enlever une partie de l'os maxillaire et neuf dents, ce qui nécessita la pose d'un appareil qui déforma le visage de la malade.

Mlle J.... fit un procès au dentiste et, sur plaidoirie de Me Emile Charpentier, la 8e chambre de la Cour de Paris a condamné, le 26 juin 1919, le Dr S... à payer à la demanderesse 10 000 francs de dommages-intérêts.

Ce procès pose nettement la question de la responsabilité des dentistes en cas de faute de leur remplaçant.

La Cour a examiné tout d'abord la question de savoir si le jeune dentiste avait commis une faute lourde et si cette faute avait eu pour conséquence directe l'opération grave subie par Mlle J....

Le Dr S... faisait plaider, en effet, que l'ablation d'une portion du maxillaire et l'extraction des neuf dents n'étaient que le résultat d'un mauvais état général de la santé de Mlle J.... ; mais, le rapport du Dr Broca ne signalant pas que Mlle J.... était constitutionnellement malsaine, la Cour a repoussé cette défense.

Ce point écarté, il restait à juger une question très délicate : l'expert assurait que l'état local devait être mauvais et il posait une question dont il ne donnait pas la solution. L'opération gravement mutilante avait-elle été nécessitée par la maladie initiale de la mâchoire ou par l'extraction manquée ?

D'un côté, Mlle J.... affirmait que le 16 avril elle ne ressentait qu'un agacement simple de la racine, et le dentiste soutenait qu'il y avait déjà du pus et qu'il avait constaté l'ébranlement des autres dents.

Le diagnostic du dentiste était confirmé par le fait que Mlle J...., dès le lendemain de l'opération manquée, aurait souffert d'un abcès dont la présence n'était possible si tôt que si la racine était déjà infectée la veille.

« Mais, dit l'avocat, considérant que le renseignement sur lequel argumente le Dr Broca est erroné, que ce n'est pas le lendemain que la demoiselle J.... a reçu son médecin et qu'il ne fut constaté alors qu'un abcès en formation et non déjà existant, ce qui semble bien indiquer que l'opération violente mais infructueuse subie l'avant-veille était la cause déterminante de l'abcès en formation, c'est-à-dire d'un abcès dont le pus n'était pas encore collecté. »

Après cette constatation insuffisante en soi pour établir la responsabilité du dentiste, la Cour fait état de la nécrose du maxillaire avec séquestres qui a suivi, laquelle n'est pas un mal spontané, mais qui ne peut être que le résultat d'un état général morbide spécifique, à évolution plus ou moins lente, ou la conséquence d'un traumatisme violent dont les suites sont plus immédiates dans leur manifestation.

« Or, conclut l'arrêt, considérant que la demoiselle J.... était par ailleurs absolument saine, il faut nécessairement admettre, pour expliquer la gravité des conséquences de l'accident dont elle a été victime, que D..., procédant avec d'autant plus de légèreté qu'il était moins expérimenté et que l'opération était plus délicate, a atteint le maxillaire qu'il a gravement luxé, déterminant une nécrose avec séquestres à évolution relativement rapide ; qu'on ne peut raisonnablement dire d'une telle opération qu'elle a été pratiquée suivant les règles de l'art. »

C'est de ces circonstances et de ces déductions que l'arrêt conclut à une faute lourde entraînant la responsabilité du dentiste.

Or, le jeune dentiste D... était le préposé du Dr S..., qui en a été déclaré définitivement responsable.

Cependant, à la fin de son arrêt, la Cour relève que le Dr Rey, qui opéra par la suite Mlle J.... et que M. Blatter, directeur de la clinique de la rue de la Tour-d'Auvergne, « ont peut-être eu tort, quelle que fût leur opinion personnelle, de recourir au regard de la malade à des propos tendancieux ayant pour but de faire pression sur sa détermination et la détourner de son dessein d'agir en justice ».

Ces procédés, qui avaient pour but de priver Mlle J.... de tous soins si elle persistait dans son procès, manquaient évidemment d'élégance et ils ont eu pour effet de disqualifier l'avis de ces deux personnalités sur la responsabilité et « de rendre plus intéressante la situation d'une malheureuse sans défense qui n'a d'autre garantie personnelle que d'en appeler à la justice, non point contre ceux qui l'ont soignée et qui bien à tort la menacent, mais contre celui qu'elle estimait être l'auteur responsable de ses maux ».

Il résulte à l'évidence, de ces derniers considérants de l'arrêt, qu'ils expliquent mieux que la discussion technique l'état d'esprit des magistrats. Ceux-ci se sont émus de l'attitude hostile des deux personnalités qui avaient fourni des éléments d'appréciation à l'expert ; leur avis, cessant d'être impartial, a perdu son autorité. C'est ainsi que les intentions les meilleures, quand elles se manifestent brutalement ou maladroitement, vont toujours à l'encontre du but poursuivi.

ADRIEN PEYTEL,
*Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*

# REVUE DES REVUES

**Influence de la scopolamine-morphine sur les phénomènes douloureux du travail**, par le Dr M. Leroy (Thèse de Paris, 1919).

On a tenté de supprimer les douleurs de l'accouchement par divers procédés : rachi-cocaïnisation, morphine et atropo-morphine, etc. Mais la méthode la plus en vogue et employée particulièrement en Angleterre, en Amérique et en Allemagne, consiste dans l'emploi de l'association scopolamine-morphine. C'est à cette méthode que le Dr Leroy vient de consacrer sa récente thèse, faite dans le service et sous la direction du Dr Funck-Brentano. Comme le Dr Mougeot, fervent protagoniste de l'emploi de cette association, M. Leroy a employé le sédol, préparation dosée à 0,0002 de scopolamine et 0,006 de morphine par centimètre cube.

De ses observations, l'auteur conclut que l'action du sédol sur les phénomènes douloureux du travail est certaine. Cette action sur la douleur se manifeste au bout de dix minutes pour durer deux à trois heures, et parfois la malade s'endort complètement, alors que le travail continue. Il y a intérêt à employer des doses faibles, mais souvent répétées, surtout chez les primipares, sans dépasser au total 0,02 de morphine et 0,0006 de scopolamine.

La méthode doit être employée avant que la dilatation ne soit complète, donc avant la période d'expulsion. Il y a parfois un certain ralentissement du travail, dû à ce que les contractions utérines sont moins fréquentes, mais sans danger sérieux pour la mère ou l'enfant. On constate presque toujours un certain ralentissement du pouls maternel et fœtal. Mais aux doses indiquées, l'action sur l'enfant est nulle. Il y a contre-indication quand on craint l'inertie utérine. Mais l'auteur recommande la méthode chaque fois que les douleurs sont trop vives pour être supportées sans fatigue réelle, sans shock pour la parturiente. Il est à remarquer que les déchirures du périnée sont infiniment plus rares, d'où une indication dans le cas de périnées très résistants. En somme, l'auteur n'a relevé aucun accident sérieux, alors qu'au contraire les avantages de la méthode paraissent tout à fait objectifs.

**Étiologie du béribéri** (F. Clair, **Bull. de la Soc. de Pathol. exot.**, 1920, n° 3).

L'étiologie du béribéri a été récemment le sujet de plusieurs communications à la Société de pathologie exotique. F. Clair a étudié cette maladie surtout à Madagascar, où elle est endémique sur la côte orientale. Il ne s'agit pas d'une maladie tellurique, contrairement à l'opinion de Manson, ni d'une forme sévère d'ankylostomiase. On a invoqué l'usage presque exclusif du riz décortiqué ; pour vérifier cette théorie, des pigeons ont été nourris exclusivement avec du riz blanc ; ils ont succombé, après une quinzaine de jours, avec de simples phénomènes d'inanition. Chez l'homme, le riz blanc se putréfie dans l'intestin, d'où une pullulation microbienne et une résorption de produits toxiques qui causent la polynévrite. D'autre part, le riz décortiqué est facilement envahi par des champignons, et la maladie peut être due à une intoxication lente par ces microorganismes végétaux. Il est difficile de savoir si le béribéri est contagieux parce que les individus atteints vivent dans les mêmes conditions misérables et sont exposés aux mêmes causes d'infection ; mais on ne saurait mettre en doute la nature infectieuse de la maladie et le rôle d'une nourriture insuffisante tant en quantité qu'en qualité et en variété.

L. B.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séance du 9 avril 1920.*

**A propos des névralgles coccygiennes.** — M. PERAIRE rapporte un eas de névralgie eoccygienne intolérable ayant résisté pendant plusieurs mois à toutes les ressonrees thérapeutiques : il finit par déeouvrir une petite tumeur saero-coeeygienne qu'il extirpa. Un an après, les douleurs reeommencèrent, la tumeur était récidivée : enlevée de nouveau, examen histologique semblable; les douleurs ne disparurent pas. Un examen du sang ayant donné un Wassermanu positif, le traitement spéeifique amena la guérison complète : pas de réeidive depuis cinq ans.

**A propos de la rectoscople dans le cancer du rectum.** — M. OZENNE distingue, au point de vue diagnostique, les caneers de la moitié supérieure et eeux de la moitié inférieure du reetum. La reetoseopie peut être utile pour les premiers, bien qu'elle ne puisse que signaler l'existence et le siège d'une ulcération. Pour les seeonds, aeeessibles au doigt, le toucher rectal renseignera plus sûrement que la reetoscopie; il estime que l'utilité de la rectoseopie pour les eaneers de la moitié inférieure du rectum est diseutable.

M. MAZERAN rapporte deux cas où la rectoseopie lui a rendu service. Il vante la rcetoscopie dans le pausement reetal dans les eas de reetite amibienne ancienne.

M. A. MOUCHET confirme les serviees rendus par l'endoseopie recto-eolique dans le diagnostic des lésions de la partie inférieure du tube digestif, mais il regrette que le toucher reetal soit si souvent négligé par les médeeins.

**Pleurésie blennorragique et séreusite.** — M. A. BLIND pense que, comme les séreuses articulaires, la plèvre, le périearde, les méninges peuvent s'enflammer au eours de la blenuorragie. On pourrait même y ajouter les endoeardites blennorragiques, Letulle ayant comparé l'endoearde à une séreuse (1918). Il propose à ces réaetions des séreuses le nom générique de séreusite blennorragique, qui se raugerait à côté des séreusites syphilitiques, tubereuleuses, penumoniques, ete.

**De la fréquence de la dégénérescence maligne des fibromes utérins et de sa conséquence thérapeutique.** — M. CAZIN en neuf ans, sur 113 fibromes enlevés, en a reueontré ouze malins, soit par propagation d'épithélioma du eorps ou du col, soit par dégénéreseence sarcomateuse, proportion très supérieure au pourcentage admis, 2 à 3 p. 100. L'auteur pense que cette dégénéresceuce échappe souvent à l'examen trop sommaire du fibrome enlevé, et il eonclut que si les fibromes utérins sont, eomme les adéno-fibromes du sein, exposés à l'envahissement néoplasique, l'ablation chirurgicale précoce est le seul traitement qui puisse mettre les malades à l'abri de eette complication.

# REVUE DES SOCIÉTÉS *(Suite)*

**Radiographies de l'appareil urinaire.** — M. AUDOURG présente une série de clichés et d'observations montrant que des calculs sont parfois trouvés dans un endroit de l'appareil urinaire différent de celui qu'auraient pu faire soupçonner les symptômes cliniques.

**Néphrite chronique hypertensive et hypertrophie prostatique.** — M. LAVENANT montre que, dans certains cas, rétraction vésicale chronique au cours de l'hypertrophie prostatique est susceptible de provoquer un syndrome de néphrite chronique hydrurique avec dilatation cardiaque et bruit de galop. Ce syndrome se différencie de la néphrite chronique vraie, indélébile, car il est curable, et c'est une indication opératoire.

**La rééducation motrice dans l'hémiplégie.** — M. KOUINDJY, en présence d'une hémiplégie et aussi près que possible de l'ictus, pense qu'il faut, d'une part, traiter la cause même de l'ictus par les agents thérapeutiques internes et, d'autre part, combattre les troubles trophiques par la mobilisation passive précoce, le massage méthodique et la rééducation motrice pour lutter contre les arthrites chroniques précoces; contre l'amyotrophie et contre l'impotence.

Eviter la faradisation et les excitants qui provoquent les contractures.

H. DUCLAUX

# NÉCROLOGIE

## CHARLES ESMEIN

C'est une chose triste que de voir disparaître des hommes jeunes encore au moment où, libres de toute entrave, ils allaient pouvoir donner la mesure de leur valeur. Aussi la mort prématurée de Charles Esmein à l'âge de trente-huit ans nous a-t-elle douloureusement



LE Dr ESMEIN.

émus. Il avait été successivement interne de Launois, de Teissier et de moi-même, puis chef de clinique du professeur Debove. Dès que je l'ai connu, je l'ai apprécié, comme l'ont fait tous ceux qu'il approchait. Je l'ai encouragé dans ses efforts; j'ai applaudi à ses succès; je l'ai associé à mes travaux. De tout ce passé il ne restera plus que le souvenir d'un esprit fin et distingué, d'un médecin digne de ce nom, par la droiture de sa vie scientifique et professionnelle. Dans ces dernières années il s'était attaché particulièrement à l'étude des maladies du cœur et des arythmies et avec Castaigne il leur a consacré un livre où il n'est rien dit d'inutile et où tout ce qui est utile est dit. Il avait participé à la fondation de nos *Archives des maladies du cœur, des vaisseaux et du sang* dont il était un des directeurs. Avec Clerc, Laubry, Pezzi, il a publié des études qui témoignent de son respect de l'observation et de son souci de ne pas faire dire aux faits plus qu'ils ne comportent. Entre temps il avait rédigé mes leçons sur les Arythmies et il s'apprêtait à signer avec moi le nouvel ouvrage que nous préparions sur ce sujet lorsque la mort l'a pris.

Pendant la terrible guerre, Esmein, malgré la fragilité de sa santé, a fait plus que son devoir. Il aurait voulu l'accomplir jusqu'au bout. Mais ses forces l'ont trahi et, incapable d'assurer un service à l'avant, il s'était consacré avec ardeur, dans les hôpitaux civils au soin des malades et des blessés. C'était trop, et le mal a poursuivi lentement son œuvre. Nous espérions que sa récente et si justifiée nomination aux hôpitaux allait lui permettre de reprendre vigueur. Notre espérance a été déçue. Marqué au coin d'un destin fatal il est parti trop tôt. Sa mémoire sera chère à ses maîtres, à ses amis, à ses élèves. Que sa malheureuse veuve, que sa jeune enfant trouvent dans l'expression des sentiments qui nous animent un adoucissement à la perte cruelle qui les a privées de leur soutien.

H. VAQUEZ.

# NOUVELLES

**Nominations dans les hôpitaux.** — Les chirurgiens des hôpitaux dont les noms suivent sont nommés chefs de service dans les hôpitaux de Paris à dater du 1er janvier 1920 :

A la maison de retraite des Ménages, M. Alglave (Paul).

A l'hôpital de la Maison de Santé, M. Chifoliau (Médéric-Emmanuel) et M. Descomps (Pierre).

A l'hospice d'Ivry, M. Lardennois (Charles).

A l'hôpital Bretonneau, M. Grégoire (Raymond).

A l'hospice de Bicêtre, M. Desmarest (Ernest).

A l'hôpital Trousseau, M. Hallopeau (Paul).

Les accoucheurs des hôpitaux dont les noms suivent sont nommés chefs de service à dater du 1er janvier 1920 :

A l'hôpital de la Charité, M. Jeannin (Cyrille).

A l'hôpital Saint-Louis, M. Cathala (Victor).

**Faculté de médecine de Lille.** — Il est créé :

1° Un emploi de chef de laboratoire de clinique (maladies mentales) ;

2° Un emploi de chef de clinique des maladies mentales ;

3° Trois emplois de préparateur, savoir : *a.* pathologie

## NOUVELLES *(Suite)*

interne et expérimentale ; *b.* bactériologie et hygiène ; *c.* médecine légale ;

4° Un emploi d'aide d'anatomie ;

5° Huit emplois de moniteur, savoir : clinique obstétricale, clinique des maladies cutanées et syphilitiques, clinique médicale infantile, clinique chirurgicale infantile, clinique des maladies des voies urinaires, clinique ophtalmologique, oto-rhino-laryngologie, pharmacologie ;

6° Quatre emplois d'aide-préparateur, savoir : pathologie interne et médecine expérimentale, travaux pratiques de pharmacie, stomatologie, physiologie ;

7° Un emploi d'aide de clinique des maladies des voies urinaires.

M. Vuillet est nommé chef de laboratoire (clinique des maladies mentales).

**Prix Féron-Vrau.** — La Société anatomo-clinique de Lille ouvre un concours entre tous les étudiants de la Faculté libre de Lille pour l'attribution de ce prix à l'auteur du meilleur travail original sur l'une des questions suivantes : Etude clinique portant sur la vaccinothérapie. Que deviennent au point de vue obstétrical les femmes opérées de grossesse extra-utérine? Ou sur un sujet au choix du candidat.

La Commission est composée de M. le professeur Voituriez, président, et de MM. les Drs Delépine et de Vaugiraud.

Les mémoires doivent être remis, avant le 31 juillet 1920, entre les mains de M. Voituriez, président de la Commission, 53, rue Jacquemars-Giélée, à Lille.

**Nouvelle chaire au Val-de-Grâce.** — L'Ecole d'application du Service de santé militaire du Val-de-Grâce vient de créer une chaire de physiothérapie et de la confier au médecin principal E.-J. Hirtz dont le compas pour repérage de projectiles est bien connu. Le Dr Hirtz s'est depuis bien longtemps déjà consacré à l'étude et à l'application des agents physiques et ses travaux y font autorité.

Il faut souligner la création de cette chaire, la première chaire officielle spécialisée, et elle vient de la médecine militaire. Certes, il y avait bien des précédents, mais relatifs, telles les chaires de physique biologique et électricité médicale des Facultés de médecine de Bordeaux et de Lille, grâce aux professeurs Bergonié et E. Doumer, mais comme chaire nettement localisée à la physiothérapie, celle du Val-de-Grâce est la première.

**Commission de la protection de la santé publique.** — Sont nommés membres de cette commission : MM. les Drs Ott et Pottevin, Lacroix, conseiller d'Etat.

**Médecins des circonscriptions de la Seine.** — Le taux des honoraires alloués par visite à domicile est maintenu à 2 francs pour Paris et 3 francs pour la banlieue. Le taux des honoraires des médecins spécialistes est porté à 10 francs à partir du 1er janvier 1919.

**Société d'hygiène alimentaire.** — Le mardi 18 mai, à 17 heures, M. Portier fera au petit amphithéâtre de l'Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques, une conférence sur le sujet suivant : « Nutrition et fécondation ».

## NOUVELLES *(Suite)*

**Société de médecine militaire française.** — La Société de médecine militaire française, dont les séances interrompues pendant la guerre ont été reprises le jeudi 29 avril, se réunira désormais régulièrement à l'Ecole d'application de la médecine militaire (Val-de-Grâce), le dernier jeudi de chaque mois à 15 heures.

**Indemnités aux sages-femmes des bureaux de bienfaisance.** — Le conseil municipal de Paris, conformément aux conclusions d'un rapport de M. Alpy au nom de la 5e Commission, vient d'émettre l'avis qu'il y a lieu de relever temporairement de 35 à 50 francs la rémunération par accouchement accordée aux sages-femmes des bureaux de bienfaisance cette augmentation devant prendre fin à l'expiration du sixième mois suivant la cessation des hostilités.

**Distinction honorifique.** — M. le Dr Pierre Kouindjy vient d'être nommé chevalier de l'ordre du Christ pour les services rendus au traitement des blessés et mutilés de guerre.

**Service de santé de la marine.** — Sont nommés au grade de médecin de 2e classe : MM. Brugeas Chabaud, Bars, Mallein, Carpentier, Gauguet, Pierre, Chatrieux, Clavier, Maudet, Framini, Triaud, Olive, Gueguen, Fournier, Kervella, Sennes, Bourdilla, médecins de 2e classe auxiliaires.

Est promu au grade de médecin principal : M. Le Maître, médecin de 1re classe.

Sont promus : au grade de médecin en chef de 2e classe, M. Merleau-Ponty, médecin principal ; au grade de médecin principal, M. Cazeneuve, médecin de 1re classe.

**Ligue contre la mortalité infantile.** — La Ligue contre la mortalité infantile tiendra, à la Faculté de médecine, le dimanche et le lundi de la Pentecôte. 23 et 24 mai, une conférence nationale sur les moyens les plus efficaces pour combattre la mortalité des nourrissons.

PROGRAMME. — Dimanche 23 mai, à 9 heures, séance d'ouverture. Allocution de M. Paul Strauss : discussion sur la première question : encouragement à l'allaitement maternel. 1° *L'allaitement maternel dans les maternités.* Rapporteur : M. Bosc, médecin-chef de l'hospice de Tours. 2° *Les primes d'allaitement.* Rapporteur : M. TURQUAN, chef de division honoraire au ministère de l'Intérieur. 3° *Le rôle des consultations de nourrissons.* Rapporteur : M. MAROIS, directeur de l'Assistance publique de Seine-et-Oise. 4° *Le groupement des consultations de nourrissons autour d'un centre.* Rapporteur : M. CHATIN, médecin des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

Deuxième séance, dimanche à 2 h. 30 : Continuation de la discussion sur la première question.

Troisième séance, lundi à 9 heures. Discussion sur la deuxième question : Placement des nourrissons que les mères ne peuvent garder. 1° *Placement chez une nourrice isolée.* Rapporteur : M. J. RENAULT, conseiller technique au ministère de l'hygiène publique. 2° *Centres d'élevage.* Rapporteur : M. MÉRY, professeur agrégé à la Faculté, médecin des hôpitaux. 3° *Pouponnières.* Rapporteur : M. WALLICH, professeur agrégé à la Faculté.

Quatrième séance, lundi à 2 h. 30. Continuation de la discussion sur la deuxième question. Vœux émis sur les deux questions. Projet d'un 2e Congrès national en 1921.

NOTA. — La Conférence ne recevra que les communications ayant trait aux deux questions posées. Prière d'en adresser le titre à M. LESAGE, secrétaire général, 40, rue de Miromesnil.

**Inspection médicale des écoles.** — En vue du prochain concours pour l'inspection médicale des écoles, M. Chéné, médecin inspecteur, 8, avenue de la Grande-Armée, avise ses confrères qu'il fera, le 21 mai, à cet effet, une conférence préparatoire dont l'entrée sera ouverte à tous.

**Médecine opératoire spéciale.** — M. LOUIS HOUDARD prosecteur, ouvrira le vendredi 21 mai prochain à l'Ecole pratique, à 1 h. 30 du soir, un cours d'opérations d'urgence et de pratique courante.

Le cours aura lieu tous les jours. Les élèves répéteront les opérations sous la direction du prosecteur.

Seront seuls admis : les docteurs en médecine français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés. Le droit à verser est de 50 francs. S'inscrire au secrétariat (guichet n° 3), de midi à 3 heures, les mardis, jeudis et samedis.

**Hôpital Saint-Antoine.** — D:x leçons sur **les procédés d'examen de l'intestin,** par les Drs BENSAUDE, CAIN, GOIFFON et GUÉNAUX. — Ces leçons auront lieu tous les matins à 9 h. 30 dans le service de M. le Dr Bensaude,

## NOUVELLES *(Suite)*

du 26 mai au 5 juin. Les leçons théoriques sont libres. Les exercices pratiques donnent lieu à un droit de 100 francs.

### *MEMENTO DU MÉDECIN*

15 Mai. — *Paris.* Fêtes du centenaire de l'internat en pharmacie.

15 Mai. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr Gilbert, à 10 h. 45 : Leçon clinique.

15 Mai. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le Pr Achard, à 10 heures : Leçon clinique sur l'encéphalite léthargique.

16 Mai. — *Paris.* Asile Sainte-Anne. M. le Dr Laignel-Lavastine, à 10 h. 30 : Androgyne et gynandre.

17 Mai. — *Paris.* Concours d'agrégation de physiologie.

17 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine. Ouverture de conférences d'électrologie, radiologie, radiumlogie.

17 Mai. — *Paris.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

17 Mai. — *Marseille.* Concours de chef de clinique des maladies nerveuses à la Faculté de médecine de Marseille.

17 Mai. — *Paris.* Asile Sainte-Anne. M. le Dr Laignel-Lavastine, à 1 h. 30 : Le vol pathologique.

17 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret : Le syndrome d'hypertension sus-hépatique. Le foie cardiaque.

18 Mai. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 11 heures. M. le Dr Lereboullet : Leçon clinique.

19 Mai. — *Bruxelles.* Congrès de médecine.

19 Mai. — *Bruxelles.* Congrès du Royal Institute of public Health.

19 Mai. — *Lyon.* Dernier délai pour les candidatures à la chaire de médecine opératoire de la Faculté de médecine de Lyon.

19 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret : Le foie dans les infectious aiguës.

19 Mai. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert, 10 h. 45 : Présentation de malades. Notions de thérapeutique.

19 Mai. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), 10 heures. Leçon par M. le Dr Hautant : La résection du labyrinthe postérieur dans le traitement des complications endocraniennes des suppurations de l'oreille.

20 Mai. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires de pharmacie et matière médicale à l'École de médecine de Marseille.

20 Mai. — *Paris.* Hôpital de la Pitié, 10 heures. M. le Dr Mauclaire : Les cals vicieux de l'humérus.

21 Mai. — *Paris.* Préfecture de la Seine. Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine.

21 Mai. — *Marseille.* Concours de chef de clinique médicale infantile à l'École de médecine de Marseille.

21 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 18 heures. M. le Dr Villaret : Le foie dysentérique.

21 Mai. — *Paris.* Conférence préparatoire au concours d'inspection médicale des écoles, par M. Chéné.

21 Mai. — *Paris.* Hôpital Laënnec, 11 heures. M. le Dr Harvier : Leçon clinique.

21 Mai. — *Paris.* École pratique, 1 h. 30 : Cours de médecine opératoire spéciale de M. le Dr Houdard.

23 et 24 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine, 9 heures. Ligue contre la mortalité infantile.

24 Mai. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin des hôpitaux.

24 Mai. — *Liége.* Inauguration du monument Van Beneden.

25 Mai. — *Strasbourg.* Congrès des sociétés savantes.

25 Mai. — *Paris.* Concours du prosectorat.

25 Mai. — *Paris.* Concours de l'adjuvat.

26 Mai. — *Marseille.* Concours de chef des travaux de physique et de chimie à l'École de Marseille.

26 Mai. — *Paris.* Concours d'agrégation de bactériologie et de parasitologie.

27 et 28 Mai. — *Paris.* Faculté de médecine. Vente au profit de la Maison du médecin.

29 Mai. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours d'oto-rhino-laryngologie des hôpitaux de Paris.

31 Mai. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux.

31 Mai. — *Marseille.* Concours de l'internat des hôpitaux de Marseille.

31 Mai. — *Angers.* Concours de chef des travaux d'anatomie, de chef de travaux d'histologie et de chef des travaux de physiologie à l'École de médecine d'Angers.

# ART ET MÉDECINE

## LE SALON DES ARTISTES DÉCORATEURS EN 1920.

Il est une foule qui chaque an accourt vers le Pavillon de Marsan, pour voir l'éclosion de l'art nouveau ; on ne dit plus, il est vrai, l'art nouveau, ni non plus l'art moderne, mais l'art « que nos efforts, nos besoins et même l'époque de la Victoire méritent... » Cette foule est faite d'ouvriers d'art, d'artisans de tous métiers, et aussi de bourgeois, puisque la race existe toujours, éclairés parfois et souvent dilettantes à l'affût des nouveautés.

On y rencontre Monsieur le Professeur de la Faculté de médecine avec sa jeune femme, qui s'attardent devant les vases et les bibelots, et aussi Madame la notairesse, en passe de marier sa cadette et qui veut, en la mettant dans ses meubles, lui faire cadeau du lit 1920 !

Cette fois, on ne trouve pas ici une réalisation d'ensemble d'un style nouveau, comme on en poursuivait l'utopie il y a quelques années ; tout ce qui fut fait depuis vingt ans était une lutte parfois outrancière, contre toutes les traditions dont notre mobilier et ses accessoires ne pouvaient se dégager ; nous sommes arrivés à l'heure où la bataille s'apaise, où les essais absurdes tombent à leur tour ; et il semble que quelque chose de moderne est sorti de cette longue gésine, non pas de nouvelles formes, car depuis tant de siècles où l'art s'essaye et se reprend, de grandes lignes nouvelles ne peuvent s'inventer, mais des accords nouveaux, des visions différentes et probablement mariées entre elles d'une façon encore secrète à nos yeux, sont survenus. Il semble bien que tout ce que l'on voit dans ce Salon, ou du moins la plupart des objets exposés s'écartent dans une certaine mesure des œuvres des devanciers, et se relient entre eux, de sorte qu'il apparaîtra plus tard qu'un style particulier a fini par succéder au Louis XIII, au Louis XIV, au Louis XVI, au Directoire, au Louis-Philippe, dont à la vérité on était las, non pas tant par besoin de changement, mais parce que les échantillons ne prenaient plus la vie à cette source vivifiante qu'est l'inspiration, qu'ils n'étaient plus que les pastiches ou la répétition sans âme de modèles, charmants sans doute, mais où le génie créateur n'apportait pas de renouvellement.

Mais, me direz-vous, la Médecine a-t-elle quelque place en ce Salon? Qui peut inciter le médecin plus que l'avocat, à visiter ces meubles ou ces bibelots? En quoi ces manifestations d'art intéressent-elles le praticien? Par quel côté peuvent-elles l'attirer et le retenir?

Nous avons depuis vingt ans subi, dans la préparation du futur médecin, des changements de doctrine qui tous ont porté uniquement sur ses études classiques ; l'éducation artistique et l'éducation physique étaient jusqu'à ce jour négligées ; cependant elles auraient dû, sur un plan certes secondaire, tenir une bonne place. Le médecin doit pénétrer partout ; il ne doit pas tirer toute sa force des acquits littéraires ou intellectuels des devanciers ; il doit savoir annexer par l'usage de ses propres sens, des notions directes du monde extérieur, il doit être au centre de son appareil physique, de son corps ; l'éducation physique, l'éducation artistique essentiellement sensorielle, font partie de l'entraînement préparatoire à la profession.

De moins en moins, l'homme spécialisé, tel le médecin, ne doit s'isoler dans son métier ; du dehors et des choses qui peuvent sembler les plus étrangères, il doit tirer des clartés ; si cela ne donne pas de résultats positifs, cela perfectionne son machinisme récepteur.

Quand Péan opérait en habit, quand Charcot se faisait sa tête et influençait son client par son attitude et la disposition de son cabinet, c'était faire de l'art. Et combien d'autres pourrait-on citer qui ont su, par une mise en scène habile, prendre le contact du malade, du client, l'impressionner, et par ce moyen secondaire en avoir la maîtrise pour lui imposer les traitements utiles. Moyens accessoires certes, mais honorables après tout, s'ils ont entraîné l'efficacité des régimes, des règles prescrites.

Il m'arriva qu'au début de ma médecine, d'accord avec une de mes malades, j'appelai le Professeur Dieulafoy en consultation ; il se présenta plein de hauteur, de condescendance et de silence dans la chambre de la malade ; je crois bien qu'il ne l'interrogea même pas ; celle-ci avait eu une très légère attaque de paralysie et il le savait ; il rabattit le drap, le releva, puis gagna la porte : « Madame, avant trois jours, vous vous lèverez et vous sortirez. » Et il se retira. Les filles de la dame se précipitèrent à la fenêtre : « Oh ! s'écrient-elles, quelle belle voiture, et ces chevaux ! » Et dans leurs relations, en racontant la consultation, elles disaient : « Quel homme! Quel regard et quelle. élégance ! Si vous aviez vu ces souliers vernis ! et ces beaux chevaux ! »

Pour rendre justice à la vérité, moins efficace que l'eau de Lourdes, le Professeur Dieulafoy ne fit pas marcher la dame dans les trois jours. Mais, malgré le long mois de convalescence, l'impression produite fut toujours aussi forte, utile pour le sujet, euphorique pour l'entourage, et bienfaisante au médecin habituel.

Dans un de ses romans, Guy de Maupassant nous décrit les débuts d'un jeune médecin : il

# ART ET MÉDECINE *(Suite)*

insiste, il s'attarde sur les détails de son installation, dont il fait plus de cas que de son bagage professionnel pour sa réussite. Dire ces choses, c'est ressasser des banalités ; mais ne pouvons-nous en tirer des conclusions? Il va sans dire qu'entre ceux qui ne négligent pas ces moyens de prendre position vis-à-vis de la clientèle, certains y réussissent mieux que d'autres; c'est qu'ils y mettent plus d'art, plus d'élégance, plus de mesure, plus de sincérité.

Il en est auxquels ces gestes, ces attitudes, cette mise en scène ne sont pas liés à un sentiment intuitif et par là ne touchent pas le spectateur qu'ils voulaient atteindre par cette représentation. Ceux chez qui ils sont naturels trouvent, auprès de leur interlocuteur, plus facilement le chemin de la sympathie pour des goûts communs auxquels l'un et l'autre sont sensibles, souvent inconsciemment.

On ne se représentait pas le médecin, il y a vingt-cinq ans, sans le chapeau haut de forme ; si laide que fût cette coiffure, sa solennité était cependant un effet de l'art et contribuait au prestige du praticien ; jamais, en résumé, l'exercice de la médecine ne s'est conçu ni réalisé sans un certain concours de formes destinées à en rehausser l'autorité et dont tous les traits étaient d'ordre artistique, soit que le médecin opérât au domicile du client, — et dans ce cas la tenue, les accessoires de déplacement, voitures, auto, ainsi que l'attitude du geste, de la parole, donnaient au rôle sa caractéristique, — soit que le médecin opérât à son propre domicile, et alors, l'aspect convenable et même luxueux de l'immeuble, de l'escalier et de son tapis essentiel, du salon avec ses bronzes et cadeaux plus ou moins heureux, du cabinet plus ou moins élégant ou impressionnant, ressortait aussi de l'influence de l'art sur l'exercice de la médecine.

En somme, la plupart des médecins font de l'art sans le savoir ; les uns à l'aide d'une cravate ou d'une bague, les autres avec leur mobilier et leur bureau ; mais l'art n'est pas figé, et le médecin, tout comme tous, doit marcher avec son siècle, se tenir apte à recevoir de nouvelles impressions. Nulle part plus qu'au Salon des artistes décorateurs, il sera plus à son aise pour enregistrer de nouvelles directives, des renouvellements de vision qui lui serviront de base et d'étalon pour l'examen des choses que chaque jour il croise ou rencontre dans son cabinet ou au domicile du malade.

Il rajeunira ainsi sans cesse ses impressions et se trouvera plus près du public, soit qu'il le précède grâce à la qualité de son sens ou de ses goûts artistiques, soit qu'il se contente de res sentir agréablement les effets artistiques au hasard de son chemin.

En allant au Salon des Décorateurs, on ne saurait faire porter son examen d'après un plan méthodique ; bien qu'il y ait des « ensembliers », ne craignons pas de dire que ces figurations de pièces semblent plutôt rudimentaires ; le luxe s'accommode mal du provisoire et du momentané ; le raffiné souffre de la rusticité du voisin, et si cette rusticité elle-même est belle, elle ressent le contraste d'un art trop luxueux.

Le *studio de Majorelle* montre des portes assez quelconques, mais qui méritent d'être regardées et qui font bien. Je n'en dirai pas autant du bureau d'une forme bien anormale et ovoïde.

*Groult* a des meubles de salon bizarres, peints en rouge et avec des plumes de bois dans le dossier, mais le papier de tenture est plus amusant, parsemé de petits singes ; le coloris de ce papier, des fauteuils rouges et du reste forme la note intéressante et harmonieuse de l'ensemble.

La *chambre d'enfant de Bagge* n'est point celle que je rêve quand je retournerai à ces âges ; une sorte d'enclos, assez semblable à un parc à mouton, limite les fugues du jeune homme, dont le sort est lié à celui d'un éléphant de carton ; le lit de bois est fruste et sacrifie à l'art par la peinture de ses bateaux ; une voiture d'enfants, qui n'est certes pas américaine, encombre l'espace qui peut rester ; ajoutez de petits fauteuils en étoffe, et nous n'aurons pas plus de satisfaction hygiénique qu'artistique.

La salle à manger de *Rupin* est coquette ; la table nue à bords découpés plaît par la nouveauté de sa nudité à la mode.

*Gabriel* expose une chambre dérivée du moyen âge, dont les fauteuils en bois sont bien durs pour notre siècle fatigué ; de *Lucet* un très joli chiffonnier qui rappelle beaucoup l'ancien ; quant aux fauteuils de *Chauchet-Guilleré*, imaginez qu'ils sont prolongés d'une sorte de dossier-paravent, on dirait des mutilés ! un canapé d'alcôve ; une table à narcotique, si je puis ainsi la désigner, car, vu sa hauteur de trente centimètres, je la juge apte à servir je ne sais quels besoins, accroupi à terre qu'il faut être pour en être l'usager ; quant au tapis, c'est lui qui pique sa note avec le plus de brio, grâce à sa rondeur autour de laquelle tout se centre. En résumé, beaucoup d'habileté et d'efforts dans ces tentatives.

Notons dans la chambre studio de M^me^ Ory-Robin, le joli effet obtenu par la tenture murale maïs, avec son treillage à baguettes imprimées en rouge, et par les nattes, tout en regrettant de voir la fenêtre condamnée par des nécessités décoratives. Les meubles de Fallot, en bois

## ART ET MÉDECINE *(Suite)*

sculpté, laqué ou doré, sont d'un luxe asiatique, mais le tapis à fond blanc et enrichi de belles fleurs complète et unit l'ensemble, par ailleurs trop riche et propre à meubler quelque loge d'actrice. Les fauteuils de Croix-Marie en étoffe mauve sont quelque peu raides et engoncés; le lit de Selmershein, établi en série, présente dans ses bois une saillie, une arête qui serait certes pernicieuse à l'édredon de nos pères; le lit de Nathan présente une saillie du même genre, mais son armoire, son tapis gris s'associent heureusement, et surtout il y a une table de nuit complètement ouverte, permettant ainsi un état de propreté permanent et visible.

Quant aux meubles de Francis Jourdain, ils sont déjà bien connus, grâce à la boutique de la rue de Sèze; peut-être sont-ils adaptés au goût des nouveaux riches : l'inventeur doit bien les connaître, pour oser créer ce meuble bizarre, composé d'une caisse en verre dépoli, montée sur quatre pattes et intérieurement illuminée d'une lampe électrique; de l'audace, disait Danton, qui ne pouvait prévoir que sa furia révolutionnaire s'appliquerait jusqu'à l'ébénisterie.

Les meubles en loupe d'amboine de Jean Serrière sont de ceux qui caractérisent l'évolution actuelle qui vise les réalisations en matières riches et précieuses; la salle à manger de Dufresne est du même ordre: on y admire une belle table, curieuse par l'accouplement de ses quatre pieds, par son flanc marqueté; les crédences très grandes, mais sobres, l'arrangement des murs avec tentures accrochées sur tringle, les sièges un peu en cuvette, de dossier bas, forment un tout bien étudié, bien équilibré et de haut goût.

En résumé, peut-être y a-t-il dans la plupart de ces ensembles plus de réserve à faire que d'emballement à ressentir, mais là où vraiment il est permis de se laisser aller sans arrière-pensée au plaisir de voir de jolies choses, c'est devant toutes les autres œuvres spécialisées auxquelles des artistes tout à fait émérites ont consacré tous leurs efforts et toute leur expérience. Il est certain, par la floraison de toutes ces décorations que nous avons sous les yeux, que nous vivons à une des plus riches époques artistiques qui fut; la multiplicité de ces travaux si divers, en matières si différentes, montre bien qu'il ne s'agit pas de manifestations particulières à quelques individus bien doués, mais que nous sommes en présence d'une sorte d'épanouissement artistique national qui n'a pas donné encore toute sa mesure; la peinture, la sculpture, et tous ces arts de la décoration ne trouvent qu'à des époques assez rares des réalisations telles que celles qui caractérisent l'œuvre des artistes français contemporains.

Les fers forgés de Sube, grille d'intérieur et appliques lumineuses, sont des pièces ravissantes; M^lle^ de Felice montre, dans les papiers de garde imprimés à la main, une imagination colorée pleine de fantaisie et de goût; les frêles poupées travesties de M^me^ Renard sont exécutées avec finesse et un rendu surprenant; les reliures de M^lle^ Desterne sont d'un goût aimable, sans prétention, sans préciosité, ni complication. Il n'est pas permis de s'arrêter devant le Batik français

## ART ET MÉDECINE *(Suite)*

de Mme Pangon, sans rappeler l'effort couronné de succès de cette décoration teinturière qu'elle a mise à la mode. Que de femmes du monde savent maintenant faire sur tous les tissus cette splendide décoration ; grâce à l'enseignement qu'elle a fait de ces procédés (réserves faites à la cire), Mme Pangon a développé chez beaucoup de désœuvrées le goût de la décoration, et créé du travail, là où il n'y avait que farniente et papotage ; des lectrices de roman perdues certes, mais des créatrices de belles étoffes, des femmes tournées vers l'art et le travail, voilà ce que signifient les vitrines de Mme Pangon.

Que de jolies choses il faudrait encore citer ! Le service de verrerie de Dresa ; le curieux encrier de Bablet, vraiment original et d'esprit nouveau, et Dieu sait pourtant combien l'encrier a inspiré d'artistes et de la plus déplorable façon ! Les céramiques de Lachenal ; les poissons de bronze porte-bouquets de Sandoz, d'une observation si étonnante ; les cristalleries de Chevallier ; le coffret de Foucault, femme nue dorée, assise, en attitude hiératique ; les très beaux vases en cuivre de Capon ; le service à thé de Thiénot. Je devrais encore parler des céramiques grand feu de Decœur, des verreries émaillées de Marinot, d'une décoration si franche et si lumineuse, des poteries de grand feu de Lenoble ; la frise pour chambre d'enfants de Broders, bien conçue, ne saurait non plus être passée sous silence, car on fait si peu de chose pour l'enfant, que pareille tentative doit être rappelée.

Au milieu de tant de manifestations vraiment modernistes, dire qu'un faune, survivance anachronique des fantaisies des siècles passés, s'est glissé dans les œuvres de Roquin, un faune poursuivant la femme ! Cela seul suffit à montrer que l'esprit du jour est tout de même bien différent de celui du passé : idées inspiratrices, exécution, tout diffère déjà profondément.

La mode a apporté peu de réalisations ; seul Loys s'est amusé, dans des figures décoratives, à nous retracer les exagérations des jupes à godets de 1920 et aussi l'outrance du décolletage : les seins tout à nu, avec un bibi de cygne autour du cou et tombant sur le sternum ; voilà nos descendants bien renseignés sur la mode du jour !

Quant à la guerre, inspiratrice d'art décoratif, son rôle fut restreint : c'est, de Pierre Roche, le panneau aux morts des ouvriers des Gobelins, curieux damier mosaïque en grès émaillé ; c'est aussi le panneau de bronze aux instituteurs des Côtes-du-Nord, morts pour la Patrie ; on y voit l'effigie d'un soldat mort sobrement traitée.

Je terminerai par la plaquette de bronze de Bourgouin : *Marthe et Marie* (pour rappeler le dévouement des infirmières) : la composition en est heureuse, sans exagération, et intéressante dans le détail ; peut-être l'expression des infirmières est-elle un peu triste, mais c'est une pièce bien venue, bien de son époque comme expression artistique et documentaire.

Après avoir évoqué tant d'œuvres de si haute qualité, sources de plaisirs du meilleur



*Marthe et Marie*. Modèle d'une plaquette en l'honneur des infirmières. Par EUGÈNE BOURGOUIN.

ordre puisque artistiques, puissé-je émettre le vœu que beaucoup de ces belles choses se répandent dans la Ville ; que les demeures de nos clients s'ornent de ces œuvres aimables, et certainement cela aura son influence sur les mœurs ; une population élégante, raffinée dans ses goûts, aura pour le corps humain, dont nous sommes les protecteurs diplômés, une attention particulière ; et peut-on dire aussi que si les clients pouvaient avoir un goût plus averti, les salons des médecins, au lieu d'affliger l'attente des visiteurs par la banalité encombrante de cadeaux cossus et hétéroclites, attireraient, égaieraient et exalteraient les consultants par l'exposition d'œuvres telles que celles de ce Salon des Artistes décorateurs.

Dr HENRI ROCHÉ.

# L'HYGIÈNE D'AUTREFOIS

## LA LUTTE CONTRE L'ALCOOL AU TEMPS DE CHARLES-QUINT

### *Comment le peuple tourna les Edits de l'Empereur*

« Les Françòis, Flamans et Allemans racontent encor aujourd'huy plusieurs particularités de ses dictz et faicts, comme seroit, entr'autres, l'edict qu'il fit publier aux Pays-Bas, que les Brabançons et Allemans ne peuvent encor despendre de leur mémoire ; car ce fut un' ordonnance observée par toutes les dix-sept provinces, que l'on n'eust plus à faire caroux (1) ; car encor qu'il fust de la patrie, il nestoit point bon biberon (que c'est d'une belle naissance et bonne nourriture !) et sur peines de grosses admandes contre les contrevenants ; et cela à cause de grands maux qui sortoient de ces brindes ordinaires et dissolus ; tellement qu'il semblait advist à un chascun que l'Empereur avoit bien puny tous ses peuples, tant Vallons que Flamans, à cause de ces deffenses faictes de ne plus ainsi carrouser. Pour doncque oublier le mesteier à la longue que la nature leur avait appris, devenus quinaux (2) en leurs festins, s'advisarent d'esnerver cest edict prinsautier (3) en ceste façon, selon le contenu du vieux proverbe italien : *Chi ha fatto la legge, trovato l'inganno* (4), c'est qu'aux banquetz qu'ilz faisoient, ilz se montroient les ungs aux autres les godetz et les tasses pleines de vin, et les soubstenantz regardoient à qui ilz les portoient et vouloient, puis s'entredisoient : « Holà, l'entendz-tu? » Celui qui estoit tenu de pleiger son compagnon respondoit : « Et quoy? » L'assaillant replicquoit : « Ce que l'Empereur a déffendu ». Et là-dessus, il falloit trinquer et faire raison. Finalement. l'Empereur fut contrainct de laisser hausser le temps (5) aux bons biberons, comme ilz avoient accoutumé... » (6).

Charles-Quint avait-il raison de rendre cet édit?

Nous en trouvons la preuve certaine dans un bien curieux article publié par le Dr Roshem dans le *Paris médical* d'avril 1914. L'auteur citant Liévin Lemne (1505-1568) écrit :

« C'est une coustume ancienne, entre les Allemans et Belges septentrionaux, qu'ils ne s'accointent pas volontiers d'aucun ny ne le tiennent pour leur loyal amy, s'il n'est bon buveur, et qu'à toute heure il ne soit prest à boire d'autant à tous venans... »

Wilson émule de Charles-Quint.

R. MOLINÉRY.

(1) S'enivrer.
(2) Sot.
(3) C'est-à-dire de rendre nul et sans effet cet édit un peu rendu à la légère.
(4) Celui qui a fait la loi a trouvé aussi l'échappatoire.
(5) Hausser le coude.
(6) Brantôme : Vie des hommes illustres et des grands capitaines.

# HYGIÈNE

## CULTURE PHYSIQUE ET MÉDECINS

Je ne sais qui a lancé cette boutade que si beaucoup de médecins retiraient de leurs ordonnances les choses sans effet, ils s'apercevraient bientôt qu'une seule phrase reste efficace, si toutefois le client la met en pratique : promenez-vous, faites de l'exercice !

Conserver la santé, c'est le rôle de l'hygiéniste ; restaurer la santé est l'œuvre du médecin ; former la santé, c'est le rôle de la culture physique. Et ceci me paraît parfaitement avoir les plus intimes rapports avec les études et la pratique médicales.

Mais beaucoup de médecins ne connaissent en choses physiques que les records des sportsmen, que l'élite des sujets aptes à soulever l'enthousiasme, que les prouesses d'un Rose ou d'un Carpentier. Et ils ont vu souvent dans quel état arrivaient tant de participants des concours sportifs ; ils ont vu périr beaucoup de ces soi-disants athlètes. Ils ont dit : l'exercice, ce n'est pas fait pour les malades, pour mes clients. Les médecins ont trop ignoré jusqu'ici l'exercice correctif, l'exercice curatif, l'exercice hygiénique, celui que l'on dose comme un médicament, celui qu'on pratique chez soi et non pour s'exhiber, celui qui est le meilleur pour la santé.

L'exercice, disait un empirique, c'est comme la langue d'Ésope, la meilleure ou la pire des choses. Lorsqu'un médecin assiste à un match, à une fête sportive, il paraît s'intéresser à l'éducation physique ; il est censé approuver ce qui s'y passe alors qu'il doit savoir que la santé des participants s'y trouve souvent en danger, parce que le contrôle n'a pas été exercé et que la passion sportive entraîne à des excès qui se révéleront un jour dans le cabinet de consultation.

Pour que le médecin puisse être bon conseiller, pour qu'il évite la politique des bras croisés et ne laisse pas une génération qui a si besoin de santé s'abîmer par ignorance, il importe qu'il connaisse mieux l'exercice hygiénique, curatif ou correctif. Il doit savoir allier au mouvement l'application des radiations du grand air, l'application de l'eau et les principes d'hygiène pratique qui assureront à l'individu la plénitude de son développement.

C'est là le problème d'hygiène sociale le plus urgent, la nation constituant sa valeur par celle des individus.

Et lorsque Grasset trouve dans la biologie humaine la base scientifique de la morale, ne pouvons-nous ajouter que l'éducation physique, élevant le rendement biologique, deviendra le meilleur remède à la crise morale que nous traversons ?

Dr René Ledent.







# REVUE DES CONGRÈS

## AU CONGRÈS DE MONACO (AVRIL 1920)

Donner un compte rendu analytique n'est pas le but que l'on se propose au cours de ces quelques notes très incomplètes ; dégager une conception synthétique, un plan d'ensemble des questions mises à l'ordre du jour, permettra aux lecteurs de *Paris médical* d'avoir une idée du travail réalisé à Monaco.

Et nous disons bien du « travail » ; car même les harangues officielles se différencièrent très nettement des



Monaco. — Vue générale (fig. 1).

discours que nos oreilles ont si souvent entendus à l'aube ou au soir des Congrès. Le nombre des auditeurs (je parle du Congrès d'hydrologie médicale et des villes d'eaux qui nous retiendra ici) fut respectable et, chose à noter, les congressistes qui prirent la parole au cours des discussions, avaient nettement préparé les points sur lesquels ils appelaient l'attention de tous : rapports et discussions, attaque et défense : personne n'était pris au dépourvu. On a fait « effort ». Mais l'effort, n'est-ce pas de la volonté en marche ?...

La spécialisation ayant été démontrée utile, possible, nécessaire par MM. A. Robin et Bardet, il appartenait à M. Linossier de nous dire que les temps étaient révolus où l'analyse chimique, et seulement chimique des eaux minérales, avait été seule considérée. Hommage fut légitimement rendu par le rapporteur à Filhol, Wilm, Garrigou.

Nous sommes très ignorants du mécanisme de l'action des eaux minérales sur les tissus, malgré la richesse de notre documentation clinique.

L'analyse physico-chimique (recherche de la radioactivité, de la résistivité électrique de l'eau, de la tension osmotique, de l'état colloïdal, etc.) nous apportera-t-elle un peu de lumière dans ce problème encore obscur ? Nul, dès maintenant, ne se peut prononcer ; — dire « on ne sait pas » n'implique nullement que « l'on ne saura pas ». En tout état de cause, le plus grand nombre des analyses publiées jusqu'à ce jour n'est plus en rapport avec l'état de la science. Certaines sources (parce que *vivantes*) ont subi des variations. La plupart d'entre elles possèdent, à l'émergence, une activité spéciale, *vraisemblablement* liée à leur constitution physico-chimique ; certaines autres subissent des variations, *cycliques*, saisonnières, de température et de composition... D'où les conclusions:

1° Il faut que les analyses de toutes les eaux minérales françaises soient refaites avec toute la précision que permettent les méthodes modernes ;

2° Il faut que ces eaux minérales soient, de toute nécessité, étudiées à leur point d'émergence ;

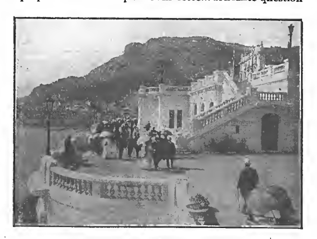
3° Il faut que ces analyses complètes soient refaites au minimum tous les trente ans ;

4° Il faut que les variations de composition de toutes ces sources soient étudiées par un service central d'inspection à organiser.

Disons tout de suite que les conclusions du distingué rapporteur ont été admises à l'unanimité, sauf en ce qui concerne le dernier vœu.

Il faut le reconnaître : avec la plus extrême courtoisie, M. Linossier est allé au-devant des objections. Au nom du régionalisme, M. le Dr Lafforgue, chargé du cours d'hydrologie clinique à la Faculté de Toulouse, a demandé que les Instituts d'hydrologie de province soient appelés à collaborer à notre œuvre considérable. Il semble, en effet, que Toulouse pour les Pyrénées, Bordeaux pour le Sud-Ouest, Clermont pour le Plateau central, etc., à proximité des sources à étudier, en relations étroites avec le corps médical spécialisé de ces diverses régions, soient plus à même, avec le minimum de déplacement, de se livrer à ces analyses. Dans cet ordre d'idées, nous nous sommes permis de rappeler au Congrès comment le professeur Garrigou, dont la mort a été douloureusement ressentie par l'Hydrologie française, avait voulu créer à Luchon, « reine thermale et touristique des Pyrénées », un Institut central de recherches biochimiques et d'observations cliniques pour toutes les sources de la chaîne...

M. Linossier n'a eu aucune peine à reconnaître le bien fondé des réflexions de MM. Lafforgue, Gomma, Boyer qui prirent encore la parole sur cette... brûlante question



Monaco. — La promenade (fig. 2).

« Si je demande un service central, dit-il, c'est pour unifier les méthodes d'analyse et obtenir ainsi des résultats immédiatement comparables. Puisque l'Institut d'hydrologie de Paris va être doté de fonds importants pour établir des laboratoires dotés de tout l'outillage moderne, il semble que cet Institut soit qualifié pour mener à bonne fin cet important travail. »

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

M. Bonjean craint que l'unification de méthode ne nuise à l'initiative des chercheurs. Crainte injustifiée : chacun doit rester libre, sous condition d'indiquer sa méthode... n'agit-on pas ainsi pour les recherches bactériologiques?

Après échange de vues et discussion très serrée où prirent part nombre de congressistes, « sur l'autel des intérêts généraux furent sacrifiés les intérêts individuels... » : il fut voté que le mot *central* serait supprimé.

Restera à étudier modalités, voies et moyens de réalisation.

Nul ne sera surpris que, dans ces assises interalliées, évocatrices de rudes combats menés en commun, le sort de nos blessés n'ait été négligé.

Le rapport, très vécu, de M. Ray. Durand-Fardel sur l'utilisation des stations hydrominérales, climatiques et marines par le service de santé pendant et après la guerre, occupa, tout entière, l'une de nos séances et ce fut justice.

M. Ray. Durand-Fardel rappela comment, au cours de l'année 1915, le service de santé eut à se préoccuper des cures thermales des blessés de guerre et comment, en 1916, il fut chargé, avec le professeur Sellier, de Bordeaux, d'organiser, par région, le traitement hydrominéral de nos soldats. Naturellement, insuffisance des six hôpitaux militaires thermaux prévus pour l'état de paix; nécessité de catégoriser les cas justiciables de la cure thermale ou climatique; nécessité de *rigoureusement* spécialiser les stations. Passons sur les difficultés de toute nature, *même les moins à prévoir*; et soulignons que trente-sept formations thermales militaires ont été organisées, permettant d'effectuer 20 000 cures en 1918.

« Après la guerre, il importe de ne pas laisser disparaître le progrès ainsi réalisé au point de vue de la thérapeutique d'armée. »

La loi du 31 mars 1919, art. 64, n'accorde-t-elle pas l'usage de la cure thermale aux anciens militaires pensionnés à la suite d'infirmités contractées pendant le service?

Augmentation des hôpitaux militaires thermaux, extension de la possibilité des cures climatiques et marines pour les jeunes soldats plus ou moins prétuberculeux ; « direction de la cure confiée à des médecins compétents, c'est-à-dire à des médecins exerçant habituellement dans la station (militaires ou civils) et non pas à des médecins appelés de n'importe où pour manier, pendant les quatre mois de saison, un agent thérapeutique dont ils n'ont nulle expérience ».

Je vous le laissais entrevoir : la nuit du 4 août continue... L'organisation des régions et des tables de régime



L'Institut océanographique où s'est tenu le Congrès (fig. 3).

s'impose dans des stations comme Vichy, Vittel, Châtel-Guyon, Capvern, etc. ; M. E. Binet a consacré à cette question un rapport qui doit être lu et médité par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des stations françaises.

Il n'aurait servi à rien de spécialiser, analyser, utiliser, agencer nos stations, si nous ne les faisions connaître.

La leçon de choses étant, de l'avis de tous, celle que l'on retient le mieux, furent organisés, il y a tantôt vingt ans, les *voyages d'études médicales* aux formations hydro-miné-

# REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

rales et climatiques, les V. E. M., curieuse caravane dont Landouzy portait le fanion. Carron de la Carrière et Jouaust nous firent assister, avec démonstration cartographique, aux cinq séries de ces voyages qui ont groupé plus de 1 300 médecins de 27 nationalités diverses, qui ont permis 186 conférences dans 213 stations visitées. Il faut que le Touring-Club de France, il faut que l'Office national de tourisme, il faut que les Universités et leurs Instituts d'hydrologie, il faut que les grandes fédérations touristiques et thermales patronnent et rendent possibles ces V. E. M. Aux applaudissements de tous, le député belge Terwagne, dont la place fut si grande à ces Congrès, proposa que ces V. E. M. encore exclusivement français puissent devenir internationaux. N'oublions pas cependant, comme le fit remarquer le rapporteur, que les V. E. M. ont été créés pour faire connaître aux médecins français et étrangers les stations hydrominérales et climatiques françaises !...

(*A suivre.*) R. MOLINÉRY.

(Bagnères-de-Luchon, mai 1920.)

# NOUVELLES

**Comité pour la glorification des médecins morts pour la Patrie.** — En vue de l'illustration du Livre d'Or où seront réunis les noms de tous nos morts, le secrétaire général du Comité demande à tous nos confrères (étudiants ou docteurs) possédant de très bons documents photographiques évocateurs du rôle des médecins pendant la guerre, de bien vouloir les lui communiquer (photographies de postes de secours, de groupes de brancardiers, d'hôpitaux d'évacuation, etc.). Un choix sera fait par les soins du Comité pour sélectionner les clichés réunissant la plus grande valeur documentaire à une exécution technique permettant leur reproduction. Prière d'expédier les envois au Laboratoire de thérapeutique de la Faculté de médecine de Paris.

**Assistance médicale à domicile.** — Sont nommés médecins de l'Assistance médicale à domicile : MM. Gadreau, Hutinet, Strauss, Beloux, Wallimann, Mme Bruninghaus, MM. Finot, Petit, Boyer, Doucet, Renault, Duclaud, Rouyc, Gontier, Féuard, Théry, Lubetzki.

Sont réinvestis dans leurs fonctions pour une période de trois années : 1er arrondissement, MM. Vincent, Gousarlès, Friedel ; 2e arrondissement, M. Rouyer ; 3e arrondissement, MM. Cahn, Giraud ; 5e arrondissement, MM. Planès, Pelisse, Demay ; 7e arrondissement, Mme Dautremer ; 8e arrondissement, MM. Guillemin, Papillon ; 9e arrondissement, MM. Poupon, Goizet ; 10e arrondissement, MM. Bloch, Lafond, Lavis, Archambault, Bricet, Carret, Morin ; 11e arrondissement, MM. Dubreuil, Netter, Bourdier, Moulignac, Le Mière ; 12e arrondissement, MM. Gourichon, Jauot, Abramoff, Schrœder, Nogier ; 13e arrondissement, MM. Gresset, Biard, Dreyfus ; 14e arrondissement, MM. Forestier Bresson ; 15e arrondissement, MM. Chastanet, Ricapet, Biug, Jacobsohn, Oppenheim ; 16e arrondissement, MM. Dufournier, Teisseire, Bertrand ; 17e arrondissement, MM. Laffitte, Weill, Blondin, Laskine ; 18e arrondissement, MM. Journiac, Cange, Barrault, Bonniot, Thil, Boehory, Darin, Henriot ; 19e arrondissement, MM. Le Bas, Lasuier ; 20e arrondissement, MM. Cart, Monjoin.

Sont de plus réinvestis : pour une période de trois années, MM. Bail, Delmont-Bebet ; pour une période de deux années, M. Bloch ; pour une période d'une année, MM. Pascalis, Mathieu.

**Chirurgien-dentiste.** — 1° *Examen de validation de stage dentaire.* — La session s'ouvrira le lundi 14 juin 1920. Les candidats produiront les certificats attestant qu'ils justifient de deux années régulières de stage. Ces certificats doivent être établis sur papier timbré. Les consignations seront reçues au secrétariat de la Faculté les lundis 31 mai et mardi 1er juin 1920, de midi à 3 heures.

2° *Premier, deuxième et troisième examens.* — La session s'ouvrira le lundi 28 juin 1925. Les consignations seront reçues au secrétariat de la Faculté le lundi 14 et le mardi 15 juin 1920, de midi à 3 heures, en faveur des titulaires de quatre, huit et douze inscriptions. Ces derniers consigneront simultanément pour les deux parties du troisième examen.

**Centenaire de l'Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris.** — La célébration du centenaire a eu lieu, ainsi que *Paris médical* l'avait annoncé, le samedi 15 mai, sous la présidence de M. Honnorat, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Une séance solennelle fut tenue à 4 heures dans le grand amphithéâtre de l'École supérieure de pharmacie. Elle fut suivie d'un lunch servi dans la galerie des Besuard. Après des allocutions du professeur Grimbert, retraçant l'histoire de l'internat, et de M. Strauss, sénateur de la Seine, disant les services rendus par l'internat à l'Assistance publique, M. Honnorat a évoqué la pléiade de savants illustres qui, depuis Caventou, ont été internes en pharmacie. Le ministre a ensuite, aux applaudissements de l'assemblée, annoncé que, par décret signé le matin même, l'École supérieure de Paris était, ainsi que celles de Montpellier, Nancy et Strasbourg, transformée en Faculté.

Le soir, un grand dîner clôtura la fête, sous la présidence de M. Breton, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, assisté de MM. les ministres Steeg et Honnorat, de M. le préfet de la Seine Autrand, de M. le président du conseil municipal Oudin, de M. le sénateur Paul Strauss, de M. G. Mesureur, directeur de l'Assistance publique, de M. Appell, recteur de l'Université de Paris. On remarquait en outre la présence de M. le professeur Roger, doyen de la Faculté de médecine, celle de M. Gautier, directeur de l'École de pharmacie, celle de M. Pascalis, président de la Chambre de commerce, etc.

Un magnifique programme fut distribué, qu'illustrait la reproduction en couleur d'une aquarelle originale de M. le professeur Léon Grimbert, aquarelle représentant le laboratoire de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris.

**Association générale des médecins de France** (5, rue de Surène). — L'Association générale des médecins de France a tenu son assemblée générale le dimanche 9 mai dans le grand amphithéâtre de la Faculté de méde-

# NOUVELLES *(Suite)*

cine, sous la présidence de M. Bellencoutre, président.

De nombreux présidents et délégués des sociétés locales assistaient à la séance.

Dans son discours d'ouverture, M. Bellencontre a signalé plusieurs legs importants faits au cours de cette année à l'Association générale, en particulier celui du Dr Alfred Jean, ancien chef de clinique de la Faculté, récemment décédé.

L'exposé de la situation financière a été fait par M. Jules Bongrand, trésorier général, et le rapport sur les pensions par M. Claisse, médecin de l'hôpital Laënnec. Cette année, la somme à distribuer aux pensionnés s'élève à 100 000 francs environ.

MM. Baudouin, médecin des hôpitaux, Delpierre, député de l'Oise, Blanquinque, président de la Société de Laon, et Legras, président de l'Union des syndicats médicaux, sont élus membres du Conseil.

M. Levassort, secrétaire général, lit un rapport très documenté sur les actes de l'Association et sur les vœux présentés par les sociétés locales. Quelques-uns de ces vœux donnent lieu à une discussion des plus animées. M. Clermont, de Toulouse, secrétaire de la Société de la Haute-Garonne, défend avec beaucoup de chaleur un vœu émis par sa société, relatif à l'augmentation des pensions qu'il voudrait voir atteindre le chiffre de 3 000 francs. Il propose, dans ce but, l'élévation de la cotisation. MM. Decourt (Meaux) et Vacher, président de la Société du Loiret, approuvent cette proposition et l'Assemblée décide d'inviter les sociétés locales à verser annuellement au conseil général de l'Association générale une somme de 5 francs par sociétaire à titre de don à la Caisse des pensions viagères.

Le secrétaire général résume les nombreuses démarches qu'il a faites en vue de faire obtenir aux médecins des automobiles, de l'essence et des pneus.

La question des médecins assermentés, qui avait été l'objet d'un rapport spécial du Dr Paul Boudin, docteur en droit, donne lieu à un échange de vues entre MM. Vacher (Loiret) et J. Noir qui voudraient que le diplôme de docteur en médecine confère à son titulaire le titre d'assermenté.

Un vœu de la Seine-Inférieure sur le service de santé militaire provoque une intervention très vive de la part de M. Patay, président de la Société d'Ille-et-Vilaine.

A propos d'un vœu de la Drôme et Ardèche concernant les chambres de discipline et l'ordre des médecins, l'Assemblée n'est pas d'avis de renvoyer — quant à présent — la question à l'examen des sociétés locales.

Par contre, elle décide de mettre à l'étude la déclaration de la tuberculose (vœu de la Seine-Inférieure) et les meilleurs moyens de prophylaxie à employer.

M. Foveau de Courmelles expose brièvement les avantages qui résulteraient de l'adhésion de l'A. G. à la C. T. I. (Confédération des travailleurs intellectuels) et l'Assemblée générale donne mission au conseil de désigner les délégués.

A l'ordre du jour figuraient encore de nombreuses questions : celle des médecins installés dans la clientèle de leurs confrères mobilisés, l'augmentation du tarif kilométrique (révision du tarif Dubief), les étrangers dans le corps médical, les postes médicaux vacants, etc..

Le soir, un banquet réunissant plus de cent convives a eu lieu au restaurant Marguery.

**Hôpitaux thermaux militaires.** — Par décision ministé-

## NOUVELLES *(Suite)*

rielle du 6 mai 1920, les officiers du service de santé, dont les noms suivent, ont été désignés pour être détachés, pendant les saisons thermales de 1920, aux hôpitaux d'eaux minérales ci-après, savoir :

Hôpital de Vichy (du 15 mai au 15 septembre) :

M. MANDOUL (Joseph-André-Marcel), médecin-major de 1re classe de la place de Tours.

M. NICOLAS (Alexandre-Octave), officier d'administration de 2e classe, du 13e corps d'armée.

Hôpital de Barèges (du 12 juin au 13 septembre) :

M. REBIERRE (Paul-Henri-Adolphe), médecin-major de 1re classe, du 20e corps d'armée (médecin-chef).

Hôpital du Mont-Dore (du 1er juin au 15 septembre) :

M. SALZES (Emile-Léon-Michel-Alexandre), médecin-major de 1re classe, du 20e corps d'armée, médecin-chef.

Les officiers du corps de santé militaire, désignés comme médecins-chefs, devront être rendus aux hôpitaux thermaux huit jours avant l'ouverture des saisons thermales, et retourneront à leur poste d'origine huit jours après l'expiration de la dernière saison.

Les autres officiers du corps de santé détachés aux hôpitaux thermaux devront y être rendus deux jours avant l'ouverture et rejoindront leur poste d'origine à l'expiration de la dernière saison.

Les officiers d'administration devront être rendus aux hôpitaux thermaux huit jours avant l'ouverture et retourneront à leur poste d'origine quinze jours après l'expiration des saisons.

**Etudiants chinois en France.** — Divers journaux annonçaient récemment l'arrivée en France de 800 étudiants chinois à destination de l'Université de Paris. Mais les 800 Chinois n'ont pu trouver à se loger dans Paris et ils ont été dirigés sur Lyon, où une Université chinoise s'organise pour être inaugurée l'automne prochain sous les auspices des gouvernements français et chinois.

**Ligue contre la mortalité infantile.** — Cette ligue tiendra à la Faculté de médecine, les 23 et 24 mai, une conférence nationale sur les moyens les plus efficaces pour combattre la mortalité des nourrissons. Séance d'ouverture le 23 mai à 9 heures. Allocution de M. Paul Strauss, sénateur, président. Discussion de la première question : Encouragement à l'allaitement maternel ; rapporteurs : MM. Bosc, Turquan, Marois, Chatin.

Le 24 mai, discussion de la deuxième question : Placement des nourrissons que les mères ne peuvent garder ; rapporteurs : MM. Renault, Méry, Wallich.

**Bureau d'hygiène d'Agen.** — La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène d'Agen est déclarée ouverte.

Le traitement alloué est fixé à 4 000 francs par an, avec autorisation de faire de la clientèle.

Les candidats ont un délai de vingt jours, expirant le 1er juin 1920, pour adresser leur demande au ministre de l'Hygiène.

**Conférences et démonstrations pratiques de radiologie, de radiumlogie et d'électrologie.** — La Société des médecins-chefs des laboratoires de radiologie et d'électro-radiothérapie des hôpitaux de Paris a organisé une série de conférences et démonstrations pratiques d'électro-radiologie et de radiumlogie qui ont commencé le 17 mai.

Les conférences ont lieu tous les jours, à 18 heures, à l'amphithéâtre de physique de la Faculté de médecine de Paris.

Elles font suite au cours de radiologie organisé par la Faculté de médecine de Paris.

Des démonstrations pratiques ont lieu le matin dans les laboratoires de radiologie et d'électro-radiothérapie des hôpitaux de Paris.

Pour l'inscription qui est gratuite, s'adresser au Dr Mahar, hôpital Trousseau, 158, avenue du Général-Michel-Bizot, Paris (XIIe).

**Manipulations de bactériologie.** — Une série de manipulations de bactériologie et de parasitologie, réservée aux pharmaciens diplômés désireux de parfaire leur instruction à ce point de vue spécial, doit avoir lieu à l'École de pharmacie de Paris à partir du 31 mai prochain, pour une période de trois semaines. Les demandes devront être adressées à M. le professeur Radais, et les places, dont le nombre est limité, seront attribuées dans l'ordre des inscriptions.

Le prix de ces manipulations est fixé à 150 francs.








# CHRONIQUE DES LIVRES

Ceux des adhérents qui seraient possesseurs d'un microscope et surtout d'un objectif à immersion, sont priés de se munir de leurs instruments.

**Cours de la Faculté.** — A partir du vendredi 15 mai 1920, les cours à la Faculté de M. le professeur Gosset et de M. le Dr Maurice Villaret, professeur agrégé, sont intervertis de la façon suivante :

*Professeur Gosset* : Amphithéâtre Vulpian. Lundi, mercredi, vendredi, de 18 heures à 19 heures au lieu de 17 heures à 18 heures.

*Professeur agrégé Maurice Villaret* : Amphithéâtre Vulpian. Lundi, vendredi, de 17 heures à 18 heures au lieu de 18 heures à 19 heures.

**La saison de Vichy.** — Elle est ouverte depuis le 1er mai. Tous les hôtels de tous ordres sont rendus à la clientèle. Le grand Casino et son théâtre seront ouverts cette année.

Nos confrères peuvent adresser leurs malades à la célèbre station thermale avec l'assurance qu'ils y trouveront tous les soins et le confortable désirables.

Nos confrères qui désireraient se rendre à Vichy seuls ou avec leur famille y recevront de la direction l'accueil et les faveurs habituelles.

### MEMENTO DU MÉDECIN

21 Mai. — *Paris*. Préfecture de la Seine. Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine.

21 Mai. — *Marseille*. Concours de chef de clinique médicale infantile à l'École de médecine de Marseille.

22 Mai — *Paris*. Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert, à 10 h 3/4 : Leçon clinique.

22 Mai. — *Paris*. Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur Achard : Leçon clinique à 10 h.

23 et 24 Mai. — *Paris*. Réunions de la ligue contre la mortalité infantile à la Faculté de médecine de Paris, à 9 heures du matin.

24 Mai. — *Marseille*. Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin des hôpitaux.

24 Mai. — *Liége*. Inauguration du monument Van Beneden.

25 Mai. — *Strasbourg*. Congrès des sociétés savantes.

25 Mai. — *Paris*. Concours du prosectorat.

25 Mai. — *Paris*. Concours de l'adjuvat.

25 Mai. — *Paris*. Hôpital Laënnec, 11 heures. M. le Dr Lereboullet : Leçon clinique.

26 Mai. — *Marseille*. Concours de chef des travaux de physique et de chimie à l'École de médecine de Marseille.

26 Mai. — *Paris*. Hôpital Saint-Antoine, 9 h. 30. Leçons sur les procédés d'examen de l'intestin (service du Dr Bensaude).

26 Mai. — *Paris*. Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur Gilbert : Présentation de malades, notions de thérapeutique.

26 Mai. — *Paris*. Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), à 10 heures. M. le professeur Sebileau : Évolution clinique et diagnostique du cancer du larynx.

26 Mai. — *Paris*. Concours d'agrégation d'hygiène et bactériologie, de parasitologie et histoire naturelle

26 Mai. — *Paris*. Faculté de médecine, à 17 heures. M. le Dr Villaret : Le foie dans les infections aiguës.

28 Mai. — *Paris*. Hôpital Laënnec, à 11 heures. M. le Dr Harvier : Leçon clinique.

28 Mai. — *Paris*. Hôpital Laënnec, 11 heures. M. le Dr Harvier : Leçon clinique.

28 Mai. — *Paris*. Faculté de médecine, à 17 heures. M. le Dr Villaret : Le foie dysentérique.

29 Mai. — *Paris*. Clôture du registre d'inscription pour le concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

29 Mai. — *Paris*. Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, à 10 h. 45 : Leçon clinique par M. le professeur Gilbert.

29 Mai. — *Paris*. Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur Achard, à 10 heures : Leçon clinique.

29 Mai. — *Paris*. Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

30 Mai. — *Paris*. Asile Sainte-Anne. M. le Dr Laignel-Lavastine, à 10 h. 30 : Épilepsie et anxiété.

30 et 31 Mai. — *Paris*. Faculté de médecine. Vente au profit de la Maison du médecin.

31 Mai. — *Angers*. Concours de chef des travaux d'anatomie, de chef des travaux d'histologie et de chef des travaux de physiologie à l'École de médecine d'Angers.

31 Mai. — *Marseille*. Concours de l'internat des hôpitaux de Marseille.

31 Mai. — *Marseille*. Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Marseille.

31 Mai. — *Paris*. Asile Sainte-Anne, à 1 h. 30. M. le Dr Laignel-Lavastine : Violences et homicides pathologiques.

1er Juin. — *Bordeaux*. Ouverture du registre d'inscription pour le concours de la médaille d'or de l'internat des hôpitaux de Bordeaux.

2 Juin. — *Rouen*. Dernier délai d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Rouen.

2 Juin. — *Rouen*. Dernier délai pour l'inscription des candidats au concours de chirurgien adjoint des hôpitaux de Rouen.

4 Juin. — *Paris*. Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), à 10 heures. M. le professeur Broca sera heureux de faire une leçon : Sens mécaniques de l'oreille interne. Mesure physiologique de leur perfection.

7 Juin. — *Marseille*. — Concours de médecin des hôpitaux de Marseille.

7 Juin. — *Marseille*. Concours de médecin des hôpitaux de Marseille.

14 Juin. — *Marseille*. Concours de chirurgien des hôpitaux de Marseille.

14 Juin. — *Marseille*. Clôture du registre d'inscription pour l'internat des hôpitaux de Marseille.

14 Juin. — *Paris*. Ouverture du concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

14 Juin. — *Paris*. Ouverture à la préfecture de la Seine d'un concours pour trois places de médecin en chef dans les asiles d'aliénés de la Seine.

# LIBRES PROPOS

## ENQUÊTE SUR LA NATALITÉ

### *Le déséquilibre des sexes et l'immigration de maris étrangers*

Avant d'aborder la question des Caisses de natalité qui, à mon humble avis, est la question capitale si l'on veut pratiquement combattre la redoutable crise de la dépopulation, je voudrais revenir, une fois encore, sur le problème du déséquilibre des sexes résultant de la guerre, qui entravera, pendant quinze ans au moins, la natalité française, puisque, parmi les femmes en âge d'avoir des enfants, une sur trois environ doit, actuellement, renoncer à l'espoir de trouver un mari et de fonder une famille complète.

Je ne parlerai aujourd'hui que du mariage de ces « inépousées de guerre » avec des étrangers. C'est un problème auquel je n'attachais, au début, qu'une importance relative : car je pensais que peu nombreux seraient les étrangers désirables, capables de se marier en France, de s'y fixer et d'y faire souche. Mes correspondants français semblaient, d'ailleurs, partager mon scepticisme à cet égard. Or il est arrivé ce fait remarquable que, les articles du *Paris médical* ayant été reproduits (de façon ultra-fantaisiste d'ailleurs) dans certains grands journaux américains, j'ai reçu en quelques jours une petite avalanche de lettres provenant de tous les États d'Amérique et de toutes les classes sociales, lettres dans lesquelles nombre de jeunes gens me disaient leur désir d'épouser des Françaises, beaucoup d'entre eux acceptant de venir se fixer en France. J'ai donc conclu que (comme toujours dans notre pays où l'on sait plutôt se moquer que se rendre justice), nous ne nous rendions pas suffisamment compte du prestige énorme qu'a acquis la France à l'étranger, en Amérique surtout, prestige que nous voilent les agissements un peu déplaisants de leurs politiciens ou de leurs financiers.

Parmi les lettres que j'ai reçues, les unes émanent d'Américains qui se plaignent de leur solitude et qui rêvent d'installer à leur foyer américain un peu de la grâce et de la gaîté des Françaises. Ces lettres-là, je les ai jetées aussitôt au panier : car ce que nous voulons, ce n'est pas une exportation de nos Françaises en Amérique où elles seraient perdues pour nous : leurs enfants resteraient Américains ; d'ailleurs, l'expérience a prouvé que la Française, transplantée à l'étranger, n'y réussit pas, s'y ennuie dans un autre milieu que le sien et que de pareils mariages finissent trop souvent par des désillusions et des divorces.

Mais il en est tout autrement pour une deuxième catégorie de correspondants dont les lettres méritent toute notre attention : car ils veulent se marier à des Françaises et se fixer en France. Certains disent qu'ils « aiment la belle et noble France, et qu'ils veulent l'aider à renaître » ; que leur vœu est d'épouser une jeune fille française de bonne éducation et qu'ils auront pour elle « l'affection et le respect que l'on doit à sa femme ». D'aucuns me disent leurs goûts : l'un voudrait une blonde aux yeux bleus, l'autre des cheveux châtains et des yeux noirs ; l'autre teint, avant tout à la gaîté ; un autre demande une bonne musicienne ; ils m'indiquent la taille qu'ils ont et celle qu'ils désirent ; certains me disent ce qu'ils gagnent en Amérique ; d'autres ce qu'ils voudraient qu'apporte leur femme pour aider leur implantation en France. Ils me demandent avec insistance de leur répondre ou de leur indiquer des jeunes filles avec qui correspondre. Ils me demandent aussi si je crois qu'ils pourraient se faire en France une situation définitive. Tous paraissent pleins de volonté et de bonne volonté... Ce sont bien là les maris d'importation désirables. Mais, hélas ! mon laboratoire de la Faculté n'a rien d'une agence matrimoniale et je suis bien embarrassé pour répondre... Que diable ai-je été faire dans cette galère !

Je crois pourtant que, s'il se constituait, en France, un comité de Dames françaises, imposant le respect, connaissant gens et usages d'Amérique, pour favoriser l'importation de maris étrangers honnêtes et travailleurs, leur indiquant des correspondantes, on ferait facilement œuvre utile. On pourrait venir ainsi en aide à bien des jeunes filles françaises pour qui le mariage est arithmétiquement impossible, et qui semblent vouées à une vie sacrifiée et stérile. On pourrait ainsi attirer, en France, des hommes vigoureux, pleins de santé physique et morale et qui, l'influence de la femme aidant, ne tarderaient pas à devenir de bons Français. De ces mariages enfin naîtraient des enfants sains, nés en France de mères françaises, et qui resteraient français.

A côté des Américains, les Canadiens me paraîtraient surtout désirables. Ne sont-ils pas souvent déjà de souche française? n'ont-ils pas souvent notre langue? Ne sont-ils pas prolifiques à souhait ? Et n'avons-nous pas, pendant la guerre, admiré leur robustesse et leur courage, dont nous étions fiers en nous rappelant leurs ancêtres poitevins ou normands ?

Cet article était déjà écrit lorsque j'ai reçu, d'un de nos bons confrères canadiens, la lettre suivante, extrêmement intéressante et instructive parce qu'elle émane du dehors et parce qu'elle est écrite par un homme qui observe et qui pense.

« Je suis d'une extraction française, mais ne suis pas moi-même Français. Mais j'aime la France ; je l'admire et j'ai servi en France pendant la guerre, dans un hôpital canadien dont j'étais médecin-chef.

« Dans les pays neufs, la population est fournie par l'immigration des pays plus vieux : il y a lieu de se demander s'il est possible pour la France d'imiter ce procédé avantageux. Invitez les hommes non mariés des autres contrées à venir en France, pour y rester, à la condition qu'ils se marient à des femmes françaises : en retour, offrez-leur des emplois, et des avantages suivant les enfants qu'ils auront, ainsi que vous le suggérez. Votre population bénéficiera immédiatement de l'adjonction d'hommes sains, et, plus tard, d'enfants sains. Votre réputation morale ne souffrira pas comme elle risquerait de le faire dans l'hypothèse que vous indiquez. Vos femmes sont de bien trop loyales Françaises pour qu'il n'y ait aucun risque à courir quant à la loyauté de leurs enfants. La France a toujours été exclusivement concentrée sur elle-même, n'immigrant guère chez les autres et n'acceptant guère l'immigration des autres chez elle. L'immigration serait cependant actuellement avantageuse pour la France et

## LIBRES PROPOS *(Suite)*

renforcerait les liens d'amitié avec les autres pays.

« Le monde entier admire la France et maints jeunes hommes voudraient venir chez vous. »

EDM. SEABORN.

Lt-Col. C. A. M. C.

Cette lettre précise admirablement les termes du problème, tel que nous devons le poser : l'immigration de maris canadiens me paraîtrait extrêmement désirable. Nous ne pouvons, hélas! penser à marier ainsi nos deux millions d'inépousées ; mais peut-être pourrions-nous cependant en sauver ainsi quelques dizaines de mille et compenser dans une faible mesure notre redoutable déséquilibre des sexes. Même ainsi limité, le problème n'en doit pas moins tenter les bonnes volontés et susciter une action énergique et immédiate.

P. CARNOT.

# HYGIÈNE SOCIALE

## L'HYGIÈNE ET LA PROPHYLAXIE ANTIVÉNÉRIENNE A L'ARMÉE D'OCCUPATION

***(Décembre 1918-Septembre 1919)***

Par J. Albert WEIL
Médecin auxiliaire.

Il était une partie de la tâche du médecin auxiliaire de bataillon qui eût été digne d'un plus grand intérêt, si elle avait pu être entreprise avec une méthode capable de donner d'efficaces résultats : c'était la lutte prophylactique contre les maladies vénériennes, dont l'extension devenait chaque jour plus considérable en Allemagne occupée. Malheureusement cette lutte fut presque inexistante en fait. Son étude fera l'objet du présent article.

On peut se demander pourquoi la contagion vénérienne fit de si inquiétants progrès parmi nos troupes en pays rhénan. Il y eut, à cet état de choses, plusieurs causes très simples :

« Complaisance extrême de la femme allemande, à quelque classe sociale qu'elle appartînt, à l'égard du Français; état d'esprit du soldat ne demandant qu'à passer agréablement les heures si monotones d'occupation; saleté et ignorance des principes de la plus élémentaire hygiène, communes à l'une et à l'autre; œuvre sanitaire et prophylactique du service de santé militaire insuffisante et inefficace. »

En ordonnant la création des *postes prophylactiques*, les dirigeants du Service de santé militaire agirent en quelque sorte avec un bon sens comparable à celui du personnage de Mac-Nab, qui, après avoir été prévenir la gendarmerie, le maire et le commissaire, accourut, mais un peu tard, dépendre le pendu. *Le soldat, en effet, ne peut généralement se rendre au poste prophylactique que beaucoup trop tard après les rapports sexuels, alors que toute prophylaxie est devenue inutile.* Il n'est plus temps de songer à détruire le virus syphilitique par la pommade au calomel, alors qu'il a déjà pénétré dans l'organisme.

Qu'était-ce donc qu'un poste prophylactique à l'armée d'occupation?

1° **Postes prophylactiques.** — Les postes prophylactiques devaient être établis dans une pièce ou une baraque distincte du poste de secours ou de l'infirmerie, afin que leur utilisation par les hommes puisse présenter *certaines garanties de discrétion.* On devait y installer en permanence une solution aqueuse de permanganate à environ 0gr,15 ou 0gr,25 p. 1 000, un bock laveur avec tube de cacoutchouc et canule de Janet, un seau lorsqu'on en possédait un, une ou deux cuvettes pleines d'eau, du savon, et enfin plusieurs boîtes de pommade au calomel. Tout le matériel devait être naturellement tenu dans un état d'extrême propreté par un infirmier chargé spécialement du service du poste. A l'intérieur de la station prophylactique devait être affichée une notice signée du médecin, expliquant comment on devait prendre les précautions préventives. L'infirmier pouvait d'ailleurs donner aux hommes toutes les indications nécessaires.

Avec juste raison, aucune sanction n'était en général prévue contre les hommes qui contracteraient une maladie vénérienne sans s'être rendus à la station prophylactique après les rapports suspects. On savait trop que le soldat *qui craint d'être puni cache son mal.* (C'est pour cette raison que l'on doit tenir peut-être comme sujettes à caution les merveilleuses statistiques américaines ! Que peut-il y avoir de moins probant après tout qu'une statistique médicale concernant des soldats?) On fit connaître à la troupe par la voie du rapport les « nouvelles créations » du Service de santé militaire. Les médecins étaient chargés d'expliquer aux hommes en quoi consistaient les mesures prophylactiques (1° lavage des parties génitales au savon ; 2° lavage urétral au permanganate ; 3° friction des parties génitales à la pommade au calomel) et combien de temps après les relations sexuelles on devait autant que possible les prendre.

Les stations prophylactiques n'eurent aucun succès auprès du poilu. Leur échec fut dû à deux causes :

1° Leur fréquente installation défectueuse;
2° La mentalité du soldat.

Bien rares furent les médecins militaires qui crurent au succès possible des postes prophylactiques, en tant que *postes prophylactiques.* Aussi négligèrent-ils souvent leur installation,

parfois d'ailleurs assez difficile. Très souvent, ils ne purent les établir en des lieux *où il eût été loisible aux poilus de se rendre sans se faire voir.* Très souvent, les postes étaient sales, mal entretenus, inexistants même quelquefois ; la plupart du temps, les infirmiers non surveillés négligeaient systématiquement leur entretien, et cette négligence n'était nullement étonnante, car le médecin militaire a malheureusement pu ériger en principe général la constatation suivante : « *A l'armée, tout travail médical, exigeant de la part de l'exécutant une absolue propreté et un soin constant, lorsqu'il est accompli par des subalternes peu instruits et livrés à eux-mêmes sans surveillance, est presque toujours exécuté dans des conditions déplorables.* » Aussi les postes prophylactiques furent-ils inutiles et parfois même dangereux. On a pu voir, en effet, dans certains postes, des canules de Janet servir, sans aseptisations intermédiaires, à plusieurs hommes consécutivement, ou même des canules ayant été utilisées par des blennorragiques servir ensuite, sans avoir été désinfectées et lavées, à des hommes sains. La plupart du temps, *c'était au poste soi-disant prophylactique que les malades vénériens allaient suivre leur traitement.*

On conçoit que, dans ces conditions, le poilu ait montré peu d'enthousiasme à aller au poste prophylactique prendre des précautions d'hygiène *post coïtum*. Il ne lui était guère possible de s'y rendre dans les trois heures suivant les rapports, et d'autre part le soldat français, à l'encontre de l'Américain, qui, *dit-on*, sait se soumettre à une discipline sanitaire, répugne à aller *publiquement* faire acte de prophylaxie antivénérienne, même s'il en comprend l'utilité. La plupart des Français, d'ailleurs, sont en général mal éduqués au point de vue vénérien. Ils vivent sur leurs idées néfastes et préconçues. Ils n'ignorent pas le péril vénérien ; ils ont une peur terrible, non pas de la blennorragie qu'ils ne craignent pas assez, mais de la syphilis, sur laquelle ils possèdent les notions les plus fausses et les plus fantaisistes. Seulement, ils ne veulent rien faire pour s'en préserver.

L'idée prophylactique ne pénètre que lentement dans la masse. Les médecins ont rappelé sans cesse au soldat les dangers vénériens, ils l'ont mis en garde contre les femmes suspectes, les liaisons de rencontre, si fréquentes en Allemagne et en France, ils l'ont adjuré d'être propre, de se protéger, puisqu'il le pouvait, puisqu'on lui donnait des armes de protection, ils lui ont fait enfin des « conférences sur les maladies vénériennes ».

2° **La conférence sanitaire.** — La « conférence du major » n'eut aucun succès ; elle constituait le plus souvent une corvée pour le conférencier, convaincu de son inutilité, une corvée pour les auditeurs, qui, après cinq ans de guerre, répugnaient à aller à l'école, surtout *par ordre*. (On les menait en détachement à la salle de conférence !) Ce n'était certes pas le moment de rééditer les antiques causeries à l'usage des « bleus ». C'est ce qu'on fit cependant au grand ennui, et parfois au grand amusement des vieux soldats de cette guerre. L'échec de la campagne prophylactique à l'armée d'occupation fut beaucoup dû à des maladresses de cet ordre.



Mais un autre facteur de l'extension de la contagion vénérienne fut aussi la mauvaise organisation du Service de salubrité.

3° **Les mesures de salubrité.** — Les malades, hommes ou femmes, n'étaient pas isolés ou étaient isolés trop tard : les soldats blennorragiques demeuraient au corps, exempts de service ou non, et libres de tous leurs mouvements. D'ailleurs, quand un « soldat vénérien » était évacué sur un hôpital, il n'y était parfois pas pour cela mieux isolé. Je connais tel hôpital de vénériens dans une ville de la région rhénane, où, malgré l'interdiction formelle de sortir, bien des malades réussissaient à tromper la consigne.

D'autre part, quand une femme allemande était signalée malade, elle n'était souvent visitée et évacuée que beaucoup trop tard, après des formalités infiniment trop longues. Voici à peu près comment les choses se passaient, lorsqu'un médecin de bataillon cantonné en campagne dans la tête de pont de Mayence avait connaissance d'un cas de maladie vénérienne. Il signalait immédiatement le nom de la femme suspecte, le nom de la localité où elle résidait, et son adresse dans cette localité au médecin-chef du régiment, qui lui-même signalait le cas au médecin divisionnaire, qui en rendait compte à la direction du Service de santé de Mayence. De Mayence, on envoyait au lieu de résidence de la femme suspectée malade un médecin-major, chargé de lui passer la visite *en présence d'un médecin allemand de la localité*, et de décider de son évacuation, ou de sa non-évacuation sur l'hôpital de Mayence. Il n'était pas permis au médecin de bataillon de passer la visite lui-même à la femme qu'il avait signalée. On imagine le temps que prenaient toutes ces formalités, alors que la femme suspectée était laissée libre de faire encore de nombreuses victimes. Pour ma part, j'eus connaissance en juin 1919 d'un cas de blennorragie chez une fille de quinze ans, qui avait contaminé plusieurs

## HYGIÈNE SOCIALE *(Suite)*

soldats, dans un village où une compagnie de mon bataillon était cantonnée. Je fis le rapport réglementaire à mon médecin-chef, qui le transmit à ses supérieurs hiérarchiques. Un mois plus tard, lorsque mon régiment quitta la région, la malade n'avait pas encore été visitée !

Dans les grandes villes, le service de salubrité semble avoir été un peu mieux organisé. Il y était assuré par des médecins allemands et français; le système appliqué était analogue à celui actuellement en vigueur à Paris. Dans certaine ville rhénane, l'autorité française créa des maisons de tolérance spéciales pour la troupe, mais la trop grande fréquentation de ces maisons les rendit dangereuses. D'autre part, le nombre des prostituées clandestines, des filles insoumises, des femmes contagieuses non visitées était incalculable. Mayence et Wiesbaden étaient et sont encore de terribles foyers vénériens.



La lutte contre les maladies vénériennes à l'armée d'occupation a en somme été mal comprise, mal entreprise et mal organisée. Mais qu'aurait-on dû faire pour combattre efficacement la contagion? Eût-il fallu, comme le firent les Allemands dans leur armée, distribuer aux soldats des nécessaires préventifs, dont ils se seraient, hélas, peu servis? eût-il fallu interdire absolument les relations sexuelles franco-allemandes? eût-il fallu, par des distributions fréquentes de tracts et de brochures d'instruction sanitaire, par des causeries, souvent renouvelées, des médecins et des officiers, faire une propagande antivénérienne plus énergique et plus soutenue parmi les troupes? Mon peu d'expérience, et la modestie des fonctions médicales que j'exerçai à l'armée m'interdisent de répondre à ces questions d'une manière absolue. Je crois cependant qu'une meilleure organisation, une plus grande extension du service de salubrité, une plus grande rigueur, et surtout une plus grande rapidité dans son exécution auraient donné d'appréciables résultats, et que d'autre part de fréquentes visites de santé permettant aux médecins-majors de voir, de soigner tous les vénériens et de les isoler, auraient pu contribuer à enrayer la contagion. Au point de vue prophylactique, la seule mesure efficace à l'armée (et je cite ici l'opinion d'un des maîtres de la vénéréologie française) eût été d'apprendre aux hommes à *se laver*, à *se savonner* les parties génitales *aussitôt après les rapports sexuels*, pratique simple et facilement exécutable que le soldat ignorait en général. A l'armée, une prophylaxie, pour être familière à la masse, doit être éminemment simple ; c'est pourquoi tous les postes prophylactiques, tous les nécessaires préventifs actuellement en vogue ne seront jamais utilisés, efficacement ou non, que par une petite minorité.

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

### LES IMPOTS SUR LE REVENU

***Comment doit être calculé le revenu imposable***

Les médecins sont soumis, depuis 1918, à deux sortes d'impôts sur le revenu, car à l'impôt voté en juin 1914 on a ajouté celui sur les bénéfices des professions non commerciales.

L'impôt général sur le revenu est assez connu pour qu'il suffise d'en rappeler les grandes lignes. Il est dû par tous ceux dont le revenu net, déduction faite des charges de famille, dépasse 3 000 fr.

On appelle revenu imposable la somme globale obtenue en additionnant les différents revenus après avoir déduit pour chacun d'eux les frais qui les grèvent spécialement, puis en déduisant du total obtenu les charges générales telles que les impôts directs, les pertes résultant de l'exploitation, les intérêts et les rentes qui ont été obligatoirement payés.

La loi admet encore d'autres déductions forfaitaires : 2 000 francs pour les contribuables mariés, 1 000 francs par enfant ou personne à sa charge et 1 500 francs à partir de la cinquième.

Enfin la première portion de 3 000 francs es exonérée d'impôt. Sur le revenu net ainsi obtenu, le contribuable paye : 1,50 p. 100 jusqu'à 5 000 fr. ; 1 centime p. 100 de plus par 100 francs jusqu'à 150 000 francs ; 1 centime par mille de plus jusqu'à 550 000 francs; 20 p. 100 au-dessus de ce chiffre.

Le contribuable doit faire la déclaration de son revenu dans les trois premiers mois de l'année.

Cette déclaration doit contenir le chiffre des bénéfices de la profession, qui fait, lui-même, l'objet d'un impôt spécial depuis le 1er janvier 1918: c'est sur ce point que nous appelons l'attention des lecteurs.

Cet impôt est établi sur *le bénéfice de l'année précédente constitué par l'excédent des recettes totales sur les dépenses nécessitées par l'exercice de la profession.*

De cette définition résultent deux conséquences : il faut faire figurer toutes les recettes touchées à l'occasion de l'exercice de la profession, et de ce total il ne faut retrancher, pour avoir le bénéfice net, que les dépenses nécessitées par l'exercice de la profession.

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

C'est-à-dire qu'il ne faut pas faire entrer en compte, au passif, les dépenses générales qui auraient été payées même si le contribuable n'avait pas exercé la médecine.

Par exemple, le médecin s'habille, se nourrit, il pourvoit à l'entretien de sa famille, mais ces dépenses ne sont pas nécessitées par l'exercice de la médecine; elles ne doivent donc pas être déduites.

Au contraire d'autres dépenses, sans être exclusivement nécessitées par la profession, s'y trouvent partiellement affectées, elles doivent donc être déduites pour cette partie.

Le loyer du médecin peut être déduit entièrement s'il a son cabinet hors de son domicile; si, au contraire, la maison ou l'appartement servent à la fois de local professionnel et de local d'habitation, il faut ne déduire que la partie du loyer affectée aux locaux utilisés pour l'exercice de la médecine.

Les frais de dactylographe sont à déduire entièrement, les gages des domestiques et leur entretien ne doivent, au contraire, être comptés que pour ceux des domestiques qui sont utiles à la profession ou pour la proportion dans laquelle un domestique est utilisé pour la profession.

Les médecins peuvent encore tenir compte des frais de déplacement, qui seront très variables selon l'autorité ou la spécialité du médecin. Pour les médecins qui ont une automobile qui ne sert qu'à leurs courses professionnelles, ils en compteront tous les frais; si cette automobile sert aussi à la famille du médecin, de façon habituelle, une partie seulement de ces frais pourra être déduite.

Une question plus délicate consiste à savoir comment le médecin doit compter le prix d'achat de l'automobile. On ne peut raisonnablement compter sur une année le prix d'achat; on ne peut compter la différence entre le prix d'achat et la valeur marchande à la fin de l'année, et d'autant moins qu'aujourd'hui cette différence constituerait non une perte mais un bénéfice.

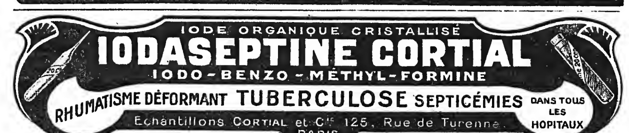
Le plus sûr est donc d'évaluer le nombre d'années pendant lequel la voiture peut être utilisée et diviser le prix d'achat par le nombre de ces années, en affectant le quotient au calcul de chacun des exercices.

Ce même mode de calcul par amortissements annuels doit également être employé pour les instruments, les bibliothèques, les installations spéciales qui sont faites par les médecins et dont les prix parfois considérables se trouvent ainsi reportés sur un nombre d'années égal à celui de leur utilisation présumée.

Faut-il ajouter à cette énumération, et par souci d'être complet, les frais de téléphone, d'assurances, les frais des procès relatifs à la profession et même, puisqu'il faut tout prévoir, le montant des condamnations encourues par suite du jeu de la responsabilité médicale?

On obtient, après toutes ces déductions, le bénéfice net. Ce bénéfice n'est imposable que s'il dépasse 3 000 francs à Paris et la banlieue jusqu'à 25 kilomètres; 2 500 francs dans une ville de plus de 100 000 habitants; 2 000 francs dans une ville de plus de 10 000 habitants; 1 500 francs dans les villes au-dessous de ce chiffre. *(Suite à la page VI.)*





# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

Pour le calcul de l'impôt on compte pour la moitié ce qui dépasse le minimum ci-dessus indiqué jusqu'à 5000 francs, et le surplus est compté pour le tout.

Enfin le taux de l'impôt, est de 3,75 p. 100 et le chiffre de la cotisation est diminué de 5 p. 100 pour une personne à sa charge, 10 p. 100 pour deux, 20 p. 100 pour trois, 30 p. 100 pour quatre. Comme pour l'impôt général sur le revenu, la déclaration doit être faite dans les trois premiers mois de l'année, faute de quoi le contribuable, ayant été invité à donner des explications, est taxé d'office et sa cotisation est majorée de moitié.

ADRIEN PEYTEL,
*Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.*

# REVUE DES CONGRÈS

## AU CONGRÈS DE MONACO

Spécialiser les stations, analyser les sources, les utiliser pour nos malades et blessés de guerre, faire connaître nos villes d'eaux aux médecins français et étrangers... serait n'effectuer qu'une partie de l'effort jugé actuellement nécessaire, si une législation très « au point » ne venait protéger nos sources :

1° Contre les entreprises des voisins ;

2° Contre les abus d'exploitation et contre les souillures et dénaturations.

Il appartenait à Georges Maillard, avocat à la Cour d'appel de Paris, de présenter au Congrès interallié de Monaco toutes les suggestions que commandent les circonstances actuelles, les déterminations à prendre, les réalisations à poursuivre avec une énergie qui ne doit plus admettre de défaillance.

Nous suivrons très étroitement le remarquable rapport de M. Maillard, estimant que nous n'obtiendrons gain de cause sur ce terrain-là que par une campagne de presse vigoureusement menée et en suscitant un mouvement d'opinion qui force l'attention de nos législateurs. Nous dédions, en particulier, ces notes au groupe médical parlementaire.

Il faut le constater : la législation française peut être prise comme modèle si nous considérons qu'un périmètre de protection est accordé aux sources dont l'utilisation paraît *nécessaire dans l'intérêt de la santé publique.*

Il ne faut pas l'oublier : le Congrès de Monaco étant interallié, les résolutions prises et votées en commun ont un caractère (doivent avoir un caractère) international.

Maître Maillard résume donc les mesures devant être préconisées comme les meilleures dans tous les pays :

« Le Congrès estime qu'il y a lieu, pour la protection des sources d'eau minérale contre les entreprises des voisins, de recommander, aux pays alliés et amis, des mesures législatives permettant de suspendre, par voie administrative, sur requête des intéressés, les sondages et travaux souterrains susceptibles d'altérer ou diminuer les sources méritant, par leur importance et leur efficacité, d'être considérées comme ayant un intérêt public, et d'instituer des périmètres de protection fixés administrativement suivant l'état géologique de la région, l'expérience des travaux antérieurs et les menaces des entreprises possibles ; dans ces périmètres, tous les sondages et tous les travaux souterrains doivent être interdits sauf autorisation ministérielle, spéciale et préalable, les travaux autorisés pouvant être eux-mêmes interdits plus tard, sur la demande du propriétaire de la source, s'il est établi qu'ils ont, en fait, pour résultat de l'altérer ou de la diminuer.

« La loi française des 14-22 juillet 1856 sur la conservation et l'aménagement des sources d'eaux minérales peut être considérée comme un exemple ayant fait pratiquement ses preuves. Mais elle doit être appliquée de manière à alléger autant que possible les formalités administratives, accorder très libéralement les déclarations d'intérêt public et les périmètres de protection, laisser un assez long délai, au moins une année, pour rendre définitive, par la fixation d'un périmètre de protection, la suspension des travaux jugés de nature à altérer ou diminuer la source déclarée d'intérêt public. La loi doit être modifiée ou interprétée en ce sens que l'autorité administrative pourra, sur la requête du propriétaire de la source menacée, non seulement suspendre les travaux inquiétants, mais prendre toutes mesures utiles pour faire cesser le préjudice déjà causé, notamment faire procéder à l'obturation ou à la réglementation de débit du forage qui nuit à la source qu'il faut protéger ; ces mesures deviendront définitives quand le périmètre de protection englobera ledit forage. En ce cas, l'indemnité due au propriétaire qui aura été privé du fruit de ses travaux devra, si la source était déjà en exploitation, comprendre la représentation de la valeur commerciale de ladite source. »

Maître Maillard étudie dans la deuxième partie de son rapport, comment peut être envisagée la protection de la source contre les abus d'exploitation et contre les souillures et dénaturations. On peut les résumer en quelques lignes : que le demandeur soit tenu d'avertir le service des mines ; que dans toutes les législations le propriétaire d'une source, déclarée d'intérêt public, puisse, sur le terrain d'autrui, dans des conditions approuvées par l'administration, faire exécuter les travaux de captation et d'aménagement de la source ; que les autorités administatives prennent toutes mesures utiles pour mettre le griffon à l'abri de toutes souillures et contaminations.

Mais nous demanderons alors à maître Maillard pourquoi, avec les variations que comporte « l'espèce », ne pas assimiler les eaux minérales aux mines? Pourquoi les eaux thermo-minérales ne seraient-elles pas propriété de l'État? Pourquoi des sociétés fermières dont le type est la puissante Société de Vichy ne seraient-elles pas chargées de leur exploitation?

Il y a déjà plus de quatre-vingts ans, l'illustre hydrologue Fontan réclamait l'intervention des pouvoirs publics.

« Il faudrait, écrit-il, que le Gouvernement s'occupât un peu plus des établissements thermaux. Jamais les Conseils municipaux de ces localités ne sauront décider de ces améliorations ni en faire un bon choix... J'ai toujours pensé que dans toutes les questions d'hygiène et de salubrité publiques le Gouvernement, après s'être éclairé, devait agir par coercition. »

Nous avons les Chambres d'industrie thermale.

Le Dr Gomma, maire très vigilant et très actif d'Ax-les-Thermes, fait remarquer que ces chambres peuvent manquer d'une certaine indépendance, puisque l'on y retrouve une partie des éléments composant les municipalités. Mais que le Conseil d'État donne donc aux préfets l'autorité nécessaire pour renforcer les droits et pouvoirs

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

de la Chambre d'industrie thermale (1) ! Redoutez-vous que les préfets soient encore circonvenus par de « grands électeurs » ou que leur passage trop éphémère à la tête des affaires départementales ne leur permette point la continuité de vue suffisante pour mener à bien une tâche qui incontestablement est de longue haleine? Pourquoi dès lors ne pas revenir à des inspecteurs thermaux régio aux dont la compétence serait indiscutée et qui, durant une longue carrière, pourraient donner la mesure de leurs efforts? Chacun le sait, le célèbre Th. de Bordeu, nommé par Louis XV surintendant général des eaux d'Aquitaine, put par son activité et son influence donner aux stations pyrénéennes une vogue qu'elles n'eussent jamais connu sans lui.

Nous nous excusons de revenir sur un point que nous avons développé dans la *Vie*, grâce à l'hospitalité qui nous fut donnée dans cet organe par Marius-Ary Leblond. Mais ce point vient en corollaire du rapport étudié plus haut.

G. Boyé, le distingué chroniqueur de *la Vie*, a démontré la nécessité des « conseils de compétence ». Dès lors cet inspecteur, ce surintendant régional s'entourerait de l'un de ces conseils : thermalisme, tourisme, hôtellerie ayant des intérêts communs, sociétés médicales locales, sociétés d'hydrologie, syndicats d'initiative, Chambre de commerce, Chambre d'industrie thermale vivraient en communauté d'idées avec cet inspecteur qui recevrait leurs confidences, leurs désirs, leurs inspirations. C'est en commun accord qu'études et suggestions seraient approfondies, et réalisées celles qui lui paraîtraient dignes d'être retenues.

Si d'Etigny a pu transformer la Bigorre, créer l'admirable tronçon pyrénéen de la route « Paris-Barèges », amorcer le développement de Luchon, c'est en raison de l'autorité qui lui avait été conférée sur cette base : «sacrifiez les intérêts particuliers aux intérêts généraux du Pays ».

Cela n'alla pas sans difficultés...

Cette digression nous amène à dire seulement un mot d'un organisme dont, après Bardet, nous avons préconisé, dans une communication à l'Académie de médecine (décembre 1919), la création urgente, possible et nécessaire : la Banque nationale thermale.

Le Dr Danjou, à diverses reprises pendant le Congrès, insista sur le fonctionnement de cette banque et sur les services (qui se devinent) qu'elle rendrait aux stations de premier ordre au point de vue médical, mais qui ne peuvent se développer faute d'argent. Nous n'y reviendrons pas ici.

*Nous savons que l'idée fait son chemin...*

M. E.-A. Martel présenta une étude géologique sur la protection des sources et montra comment des sources, dites vierges, n'étaient que de fausses sources, réapparitions de cours d'eau ou pluies infiltrées. M. Guérin montra les avantages du captage tubulaire : celui-ci permettant d'aller chercher l'eau dans son gîte le plus profond sans aucun mélange d'infiltrations superficielles.

(1) M. Pierre, dans son rapport très remarqué sur l'administration municipale des villes d'eaux, pense que la Chambre d'industrie thermale devrait administrer effectivement la ville d'eau pendant la saison thermale.

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

Nous l'avons dit : notes et réflexions à l'occasion des Congrès de Monaco. Notes incomplètes, par conséquent...

A la section du Tourisme nous demanderons au rapport de M. le Dr Meillon, de Cauterets : Comment notre époque comprend l'aménagement touristique d'une station hydro-minérale ou climatique : fédérations régionales des syndicats d'initiative, fédérations thermales et climatiques (dont le type nous paraît être celle de l'Auvergne), action commune du T. C. F., de l'O. N. T., des grandes compagnies de chemins de fer, etc.

*Doser l'utile et l'agréable dans d'harmonieuses proportions* me paraît être la formule recherchée par cette fédération d'efforts...

L'œuvre est immense, l'œuvre est de longue haleine ! Peu des ouvriers qui l'entreprendront en verront la complète réalisation : Gustave Le Bon ne nous a-t-il pas appris que le Présent, fils du Passé, prépare l'Avenir ?...

Monaco, avril 1920.

Dr R. MOLINÉRY
(*de Bagnères-de-Luchon*).

## NOUVELLES

**Vente au profit de l'œuvre de la Maison du médecin.** — Cette vente aura lieu les 30 et 31 mai à la Faculté de médecine, vestibule de la salle des thèses, de 2 à 7 heures.

Les comptoirs sont tenus par Mmes Claisse, Thion de la Chaume, Schmitt, Harvier, Maurice de Fleury, Brouardel, Lauth-Bossert, Milian, J.-L. Faure.

**Académie des sciences.** — Commissions de prix chargées de juger les concours de 1920 :

*Prix Montyon, Barbier, Bréant, Godard, Mège, Dusgate, Bellion, Larrey.* — MM. F. Guyon, d'Arsonval, Laveran, Charles Richet, Quénu, Widal, Armand Gautier, Ed. Perrier, Guignard, Roux, Henneguy.

*Prix Montyon, Lallemand, La Caze, Martin-Damourette, Philipeaux.* — MM. Armand Gautier, Edmond Perrier, d'Arsonval, Roux, Laveran, Henneguy, Charles Richet.

*Fonds Charles Bouchard.* — MM. Armand Gautier, F. Guyon, Edmond Perrier, d'Arsonval, Guignard, Roux, Laveran, Henneguy, Charles Richet, Quénu, F. Widal.

*Prix Lannelongue, Trémont.* — MM. Deslandres, Lemoine, Emile Picard, A. Lacroix, Appell, Edmond Perrier.

*Question à proposer pour le Grand prix des sciences physiques à décerner en* 1923. — MM. Armand Gautier, Edmond Perrier, d'Arsonval, Guignard, A. Lacroix, Douvillé, Le Chatelier.

**Nouveau service d'accouchement à la Maternité.** — Le Conseil municipal de Paris a donné son approbation au projet de construction d'un nouveau service d'accouchement à la Maternité de Paris.

La dépense prévue, s'élevant à 640 000 francs, sera imputée sur la somme municipale extraordinaire de dix millions.

**Société française d'eugénique.** — Après l'interruption causée par la guerre et par la mobilisation d'un grand nombre de ses membres, la *Société française d'eugénique* vient de reprendre ses travaux, sous la présidence de M. Edmond Perrier. Au cours d'une réunion tenue le 5 mai à la *Faculté des sciences*, le professeur Charles Richet a été élu vice-président du bureau, en remplacement du professeur Landouzy, décédé. Rappelons que les deux autres vice-présidents de la Société sont M. Houssay, doyen de la Faculté des sciences, et le professeur Pinard.

Le *IIe Congrès international d'eugénique*, qui devait se réunir aux Etats-Unis en 1915, se tiendra à New-York du 22 au 28 septembre 1921. Il serait très désirable que la France y soit représentée et que, dès à présent, soient poursuivies les études tendant à améliorer l'état de la population et à atténuer les causes d'affaiblissement.

Prière d'adresser les adhésions à la *Société française d'eugénique* au docteur Apert, secrétaire général, 14, rue de Marignan, Paris (VIIIe). La cotisation annuelle est fixée à 20 francs.

**Société belge de physiothérapie.** — Sous la présidence du Dr Gunzbourg (d'Anvers), la Société belge de physiothérapie a repris ses travaux. Elle organise en août un Congrès franco-belge de physiothérapie à Anvers. Le programme peut être obtenu auprès de M. le Dr Wybauw, à Spa.

**Association de la presse médicale française.** — Dans son assemblée générale du 7 mai, l'Association vient de renouveler son bureau qui est ainsi composé : syndics parisiens : MM. F. Le Sourd et R. Blondel ; syndic de province : M. Monprofit (d'Angers).

Secrétaire général : M. Granjux.

Secrétaire général adjoint : M. Pierra.

MM. le professeur Albert Robin et Marcel Baudoin ont été nommés syndics honoraires.

**Association des journalistes médicaux français.** — Elle a tenu son assemblée générale trimestrielle le 15 mai, sous la présidence du Dr Granjux, président de la Société.

Un nouveau membre, le Dr Courtois-Suffit, médecin des hôpitaux, est délégué au *premier Congrès national corporatif des journalistes français*, lequel Congrès doit avoir lieu à Paris le 5 juillet prochain. M. Courtois-Suffit fera un rapport sur les accidents du travail et des maladies professionnelles des journalistes.

L'Association des journalistes médicaux a décidé son affiliation à la C. G. I. Elle a voté à l'unanimité des membres présents une protestation contre la désignation allemande, dans le *Supplément au codex*, de médicaments d'origine française, parmi lesquels l'urotropine. Cette protestation sera adressée à qui de droit et publiée.

Enfin l'assemblée générale a exprimé l'avis que les journalistes médicaux français, sollicités de collaborer à des journaux médicaux allemands et autrichiens, devaient s'abstenir. H.

**Société française d'hygiène.** — La Société française d'hygiène a décidé, dans sa dernière séance, de participer au Congrès anglo-belge d'hygiène de Bruxelles. Plusieurs membres y enverront des communications et M. Marie-Davy en est le secrétaire général pour la France.

Le Dr Foveau de Courmelles a parlé de la lutte antialcoolique et de l'introduction d'un referendum près des populations pour limiter le nombre des débits de boisson.

Le Dr Mabille a vanté la marche et divers procédés simples pour l'hygiène des variqueux.

Enfin le docteur canadien français Aurele Naudeau

## NOUVELLES *(Suite)*

a été proclamé lauréat de la Société française d'hygiène pour ses travaux sur l'hygiène de l'enfance.

**Conseil médical de la marine marchande.** — Il est créé auprès du sous-secrétaire d'État des ports, de la marine marchande et des pêches, un conseil médical de la marine marchande, composé de trois membres :

Le médecin inspecteur en chef du service médical de la marine marchande, président ; un médecin inspecteur de la marine marchande, expert ; le médecin inspecteur adjoint au médecin inspecteur en chef, secrétaire.

Que deviennent, du fait de cette création, les rapports des médecins sanitaires maritimes avec les autorités qui les régissent : directeurs des circonscriptions sanitaires maritimes et ministre de l'Hygiène publique? Quel sera le rôle précis de ces médecins inspecteurs en chef, inspecteur tout court, inspecteur adjoint? Mystère.

**Monument aux internes en médecine morts au champ d'honneur.** — Le Conseil général de la Seine a accordé une subvention de 3 000 francs à l'Association amicale des internes en médecine des hôpitaux de Paris, en vue de contribuer à l'érection d'un monument, à l'Hôtel-Dieu, à la mémoire des internes et anciens internes des hôpitaux de Paris, morts au champ d'honneur.

**L'automobile des médecins.** — M. Henry Fougère, député, ayant exposé à M. le ministre du Commerce que des mesures ont été prises récemment pour la livraison, par les constructeurs, de plusieurs centaines d'automobiles aux médecins des régions libérées et ayant demandé s'il n'y aurait pas intérêt à ce qu'un arrêté ministériel accorde d'une façon générale, à tout le corps médical, un droit de priorité près des grands constructeurs, pour la livraison de voitures neuves et de toutes les pièces nécessaires aux réparations, a reçu la réponse suivante :

« La concession d'un droit de priorité aux médecins pour la livraison par les constructeurs des voitures automobiles et pièces de rechange qui leur sont nécessaires ne pourrait être réalisée que par une loi. La mesure demandée paraît d'ailleurs délicate à la fois dans son principe, contraire à la liberté du commerce et de l'industrie, et dans son application, susceptible de donner lieu à des abus. D'ailleurs, il y a lieu de penser que les difficultés signalées, qui existeraient également pour les pneumatiques, ne sont que transitoires et qu'elles disparaîtront avec l'amélioration des conditions de la production. Aussi le ministre du Commerce, d'accord avec son collègue de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, se propose-t-il, avant toute autre mesure, de saisir de la question les syndicats des industries de l'automobile et du caoutchouc, et de leur demander d'intervenir auprès de leurs adhérents pour que les commandes des médecins reçoivent satisfaction par préférence dans le plus bref délai possible. » (*Officiel*, 24 avril 1920.)

**Médecins de l'Assistance publique au Maroc.** — Le Maroc peut offrir actuellement un certain nombre de places de médecins de l'Assistance publique.

Ces places sont données par contrat d'un an renouvelable, aux conditions ci-après :

1° Indemnité mensuelle de 1 000 francs ;
2° Le logement en nature ou en argent ;
3° Le remboursement intégral des frais de voyage en

## NOUVELLES *(Suite)*

1re classe jusqu'au port de débarquement à Casablanca ;

4° Une indemnité journalière de déplacement pour rejoindre les postes d'affectation ;

5° Les frais de transport nécessités par les déplacements (y compris bagages et mobilier) ;

6° A la fin de l'engagement, les frais de retour en 1re classe jusqu'au domicile de départ.

Ces médecins sont destinés à faire des remplacements dans toutes les formations sanitaires du Maroc dépendant des services civils de la Santé et de l'Hygiène publiques.

A l'expiration de leur contrat d'un an, ils pourront demander l'attribution de postes fixes dans la mesure des vacances des créations nouvelles. Les contrats de médecins de colonisation varient entre 12 000 et 16 000 francs, logement et moyens de transport en sus.

Les candidats devront adresser leur demande directement à M. le sous-directeur du Service de la Santé et de l'Hygiène publiques à Rabat et fournir les pièces ci-dessous :

1° Acte de naissance dûment légalisé ;

2° Copie du diplôme d'Etat de docteur en médecine ;

3° Certificat de bonnes vie et mœurs ayant moins de trois mois de date ;

4° Extrait du casier judiciaire remontant également à moins de trois mois de date ;

5° Etat signalétique et des services militaires ;

6° Justifications de titres ou travaux scientifiques et des services publics précédemment rendus ;

7° Certificat d'un médecin assermenté de l'Administration constatant l'aptitude à un service essentiellement actif ;

8° En cas de réforme du service militaire, fournir un certificat indiquant le motif de la réforme.

**Maladies du cœur et des reins (démonstrations et exercices pratiques)** (*Hôpital Tenon*). — M. le Dr LIAN, les lundis, jeudis, vendredis et samedis à 10 heures.

**Maladies des yeux.** — M. le Dr POULARD fera dans son service de l'hôpital Necker, du 18 au 30 juin, les lundis mercredis, vendredis à 2 h. 30, six leçons d'ophtalmologie pratique. Se faire inscrire dans le service à l'hôpital Necker. Ces conférences sont gratuites.

### *MÉMENTO DU MÉDECIN*

29 MAI. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

29 MAI. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, à 10 h. 45 : Leçon clinique par M. le professeur GILBERT.

29 MAI. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD, à 10 heures : Leçon clinique.

29 MAI. — *Paris.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

30 MAI. — *Paris.* Asile Sainte-Anne. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE, à 10 h. 30 : Epilepsie et anxiété.

30 et 31 MAI. — *Paris.* Faculté de médecine. Vente au profit de la Maison du médecin.

31 MAI. — *Angers.* Concours de chef des travaux d'anatomie, de chef des travaux d'histologie et de chef des travaux de physiologie à l'Ecole de médecine d'Angers.

31 MAI. — *Marseille.* Concours de l'internat des hôpitaux de Marseille.

31 MAI. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Marseille.

31 MAI. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Violences et homicides pathologiques.

31 MAI. — *Paris.* Hôpital Laënnec. M. le Dr LEREBOULLET : Leçon clinique à 10 heures.

1er JUIN. — *Bordeaux.* Ouverture du registre d'inscription pour le concours de la médaille d'or de l'internat des hôpitaux de Bordeaux.

1er JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr GILBERT : Présentation de malades ; notions de thérapeutique.

1er JUIN. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique de Lariboisière. M. le professeur SEBILEAU.

2 JUIN. — *Rouen.* Dernier délai d'inscription pour le concours de chirurgien des hôpitaux de Rouen.

3 JUIN. — *Paris.* Hôpital de la Pitié, 10 heures. M. le Dr MAUCLAIRE : Traitement des pseudarthroses.

4 JUIN. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), à 10 heures. M. le professeur BROCA : Sens mécaniques de l'oreille interne. Mesure physiologique de leur perfection.

4 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT, 10 h. 45 : Leçon clinique.

4 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD, 10 heures : Leçon clinique.

7 JUIN. — *Marseille.* — Concours de médecin des hôpitaux de Marseille.

14 JUIN. — *Marseille.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Marseille.

14 JUIN. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour l'internat des hôpitaux de Marseille.

14 JUIN. — *Paris.* Ouverture du concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

14 JUIN. — *Paris.* Ouverture à la préfecture de la Seine d'un concours pour trois places de médecin en chef dans les asiles d'aliénés de la Seine.

15 JUIN. — *Paris.* Concours pour la nomination à deux places de chirurgien des hôpitaux.

15 JUIN. — *Bordeaux.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de la médaille d'or de l'internat des hôpitaux de Bordeaux.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***Maladies vénériennes***, par BALZER, fasc. VII du *Traité de médecine*, publié sous la direction de GILBERT et CARNOT, 1920 (*J.-B. Baillière et fils, édit. Paris*, 1 vol. in-8 de 710 pages, avec fig., 30 fr.).

Il ne s'agit pas là d'un simple fascicule d'un traité, mais bien d'un volume de 710 pages, qui est la plus récente mise au point de l'étude des maladies vénériennes. M. Balzer, avec la grande expérience et la pondération que chacun lui reconnaît, a fait là une œuvre didactique de grande valeur où étudiants et praticiens trouveront tous les renseignements utiles à la connaissance des maladies vénériennes et à leur traitement.

173 pages sont réservées à l'étude de la blennorragie de l'homme et de la femme, sans négliger celle des enfants (petits garçons et petites filles). Balanites, végétations, chancrelle sont ensuite étudiées avec soin. Le reste du volume est tout entier occupé par la syphilis acquise et héréditaire. Le traitement y occupe une place très grande, indiquant les méthodes, les techniques les plus en faveur de celles qu'il est bon d'employer. Un formulaire très commode des principales médications antivénériennes termine ce volume et le complète d'une façon très pratique.

On ne saurait trop recommander aux médecins et aux étudiants de posséder ce livre, clair, instructif et mis au point de la science par un auteur compétent et judicieux. G. MILIAN.

***Curiosités médico-artistiques***, 3e série, par le Dr Lucien NASS. 1920, 1 vol. in-8 de 302 pages avec 249 gravures. Prix : 4 fr. 50. (*Chez Le François, libraire, Paris*).

Le Dr Lucien Nass a eu la bonne idée de réunir en un volume une collection d'images qu'on a pu apprécier séparément dans *le Correspondant médical*, où le même auteur nous les a déjà fait connaître sous sa plume alerte et autorisée. Nous bénéficions du « témoignage d'affectueuse gratitude » offert par Lucien Nass à MM. Dalloz et Martinet, par le plaisir de retrouver ces illustrations habilement classées, enchâssées dans un texte explicatif nouveau et intéressant.

Ces gravures sont d'après Rubens, Van Hove, Rembrandt, Luini, Van Dyck, Raphaël, Callot, Poussin, Daumier, Gavarni, Rowlandson, Brouwer, etc.

Ce sont des types médicaux d'une belle exécution. Voyez donc ce qui a trait au *dentiste*, à l'*obésité*, aux *petits parasites*, aux *truands*, au *choléra*, aux *aveugles*, etc. On frissonne devant toutes ces représentations de *la torture en Chine*. On éprouve par ailleurs des sensations plus douces et l'on retient de l'ensemble une impression très agréable. H.

***La palpation abdominale en gynécologie***, par le professeur Socrates TSAKONA, de l'Université d'Athènes (*Brochure publiée à Athènes en* 1819, *chez P.-A. Pétrakos*).

L'auteur s'est attaché, dans ce travail très intéressant, à étudier la physiologie des divers types respiratoires : type abdominal, type costo-inférieur, type costo-supérieur. S'inspirant des travaux français et anglais, en particulier rappelant ceux de John Hutchinson, le professeur Tsakona a fait œuvre utile et didactique. Mais en outre il a ajouté aux études de ses devanciers une note personnelle très originale en décrivant une méthode nouvelle pour explorer la région abdominale, méthode qui prend son point d'appui solide sur les données physiologiques précitées. Essentiellement, cette méthode consiste, la malade (l'auteur a plus particulièrement choisi des femmes de son service de gynécologie) étant couchée dans le décubitus dorsal, la tête légèrement surélevée, les jambes fléchies et en abduction légère, à commander des mouvements inspiratoires profonds ; « tandis que le sujet hausse les épaules et aspire pour ainsi dire par la moitié supérieure du ventre sans appliquer autre chose qu'une contraction légère aux muscles droits », ces deux actes combinés relâchent au maximum la moitié inférieure de l'abdomen où la palpation devient alors facile.

Le travail du professeur Tsakona est de ceux qui intéressent tous les praticiens.

P. D.

***Leçons de chirurgie de guerre***, publiées sous la direction de Cl. RÉGAUD, de l'Institut Pasteur, directeur du Centre d'études et d'enseignement de Bouleuse. 1918, 1 vol. in-8 (*Masson et Cie, éditeurs, à Paris*).

Sous ce titre, M. Régaud a eu l'heureuse idée de réunir les leçons de chirurgie de guerre faites au centre d'enseignement de Bouleuse. C'est une idée heureuse, parce que ces leçons, faites par de jeunes maîtres judicieusement choisis et parfaitement compétents, garderont toujours un réel intérêt parmi les innombrables publications qui ont vu le jour depuis le début de la guerre. Elles sont comme un résumé vivant des progrès les plus marquants qu'a faits la technique chirurgicale et, en particulier, la suture primitive dans les différentes variétés de plaies y tient la place prépondérante qu'elle mérite. J'ai lu et tout le monde lira avec intérêt ces pages essentiellement pratiques et pleines de vie.

Anselme SCHWARTZ.

# VARIÉTÉS

## LE MOUSTIQUE, SON HISTOIRE DANS L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

**Par le Dr V. NICLOT**

*Le moustique de Marathon. — Dans la littérature : géographes, naturalistes, médecins, poètes. — Le paludisme : Orphée, Hippocrate et ses successeurs. Les théoriciens de la malaria et de la malacqua. « Ne pas remuer la Camarine. » Le rôle pathogène de l'insecte : Columelle. La biologie : Aristote et les polygraphes.*

*Moyens de défense : Héraklès Conopion et Cornopion. — La moustiquaire égyptienne. Hérodote ; Cléopâtre. Les procédés empiriques. Recettes de divers compilateurs. — La parasitologie comporte encore d'autres chapitres.*

Parfois aussi le dard d'un insecte jaloux
Inquiétait le col des belles sous les branches :
Et c'étaient des éclairs soudains de nuques blanches
Et ce régal comblait nos jeunes yeux de fous.

Verlaine, *Fêtes galantes.*

« O vous, dit la huppe aux autres oiseaux ses camarades, qui, dans les marécages des vallées, happez le cousin au dard aigu, vous qui habitez les champs humides de rosée et les aimables prairies de Marathon (1). »

Ainsi chantait le lyrisme grec, mais la bestiole est demeurée victorieuse, elle a vengé, de son rostre virulent, les Perses d'Artapherne que Miltiade enliza dans ses marais et, quelque vingt-quatre siècles après, voici le portrait, en 1907, des habitants dans cette tétrapole qui jadis florissait au pied des marbres du Pentélique.

C'est la réplique d'un tableau hippocratique, celui des Scythes, œdémateux et splénomégaliques, ou des indigènes dans cette contrée noyée des bords du Phase, celui, mieux encore, de ces buveurs d'eau stagnante si fortement dessiné (2).

« Des formes vêtues de noir, un teint terreux, un corps épuisé avec la saillie d'un ventre énorme, des membres desséchés : telle est dans sa réalité symbolique le Marathon d'aujourd'hui (3). »

Si le voyageur qui traversait la plaine entendait hennir des chevaux et bruire des armes, il n'ouïrait plus guère maintenant que mâchoires grelottantes (4).

Le taureau qu'y terrassa Thésée n'était pas moins farouche, et c'est grand mérite pour la science contemporaine de s'être à son tour employée avec succès à pareille tâche (5).

La densité de cette faune spéciale dans ses rapports avec l'humidité des lieux n'avait pas échappé à l'attention : en Acarnanie, près du marais de Lysimachia ou d'Hydra, avec un bac sur l'Achelous, les géographes notent Conopa dite encore Lymni, c'est-à-dire la ville du moustique ou le marais. Il y a Conopæium (6) et Conopeius Lacus, dans le Pont, sur la côte de l'Euxin, tandis que Conopion est sur le Palus Mœotide. *Conopon diabasis* — le « passage des moustiques » — est un emplacement insulaire, pour Pline, dans la quatrième branche de l'embouchure danubienne. « Je suppose, dit en latin un de nos meilleurs documentateurs, qu'il s'agit du passage habituel, à certaines époques de l'année, vers le Conopion du Palus Mœotide qui leur doit son nom. » Du Danube à la Crimée ce serait un vol prodigieux. I. Virgile appelle « chétif nourrisson de l'onde » ce Culex auquel il consacre un menu poème (7). « Ils infestent de préférence les jardins irrigués, surtout s'il y a des arbustes », remarque Pline (8).

Enfin Horace (9), dans son voyage à Brindes, se plaint « que les méchants moustiques et les ranes aquatiques lui aient refusé tout sommeil ».

La littérature, où notre insecte occupe une large place, a retenu surtout à son propos les piqûres et le bourdonnement. Parmi les naturalistes, Elien (10) flétrit « ce méchant animal qui, le jour comme la nuit, tourmente l'humanité de ses atteintes et de sa clameur ennemies ».

Le médecin Hippocrate compare tel exanthème à de multiples piqûres. On peut consulter l'opinion publique aux quatre vents de la bibliographie.

Dans la fable d'Esope *le Lion et le Moucheron*, glorieusement rénovée par La Fontaine, le récit, moins brillant, est aussi plus précis. La guerre est déclarée au puissant adversaire :

« Il sonne la charge et se fiche sur le pourtour des narines qui est glabre et où il mord. Le lion se déchire lui-même de ses griffes dans sa fureur. Le moucheron vainqueur s'envole, chantant sur sa trompette guerrière son hymne triomphal : mais il s'embarrasse dans les liens de l'araignée... »

Sainte-Beuve a conquis le public français aux grâces de l'anthologiste Méléagre (11) : deux des

(1) ARISTOPHANE, *Les Oiseaux*, v. 243 et sq.
(2) HIPPOCRATE, *Les Airs, les Eaux, les Lieux*, § 7 et 15, t. II, trad. Littré.
(3) ANASTASOPOULO, Le Paludisme en Grèce (texte grec), Athènes, Publications de la Ligue, 1907, p. 282.
(4) PAUSANIAS, I, 32.
(5) SAVVAS et CARDAMATIS, Le Paludisme en Grèce, déjà cité, 1908, p. 54.
(6) STRABON, liv. X. — POLYBE, V, 74. — ARRIEN, *Périple*. — PLINE, IV, 24, 8, é lit. Lemaire, 1828, t. II, p. 320, cf. les notes. Henri ESTIENNE, *Thesaurus* (Conops, Conopion).
(7) VIRGILE, *Culex*, v. 184.
(8) PLINE, XIX, 58, 2.
(9) HORACE, Sat. I, 5, v. 14.
(10) ELIEN, *Hist. des anim.*, liv. XIV, chap. XXII. HIPPOCRATE, t. V., 255 et 455 de la tr. Littré.
(11) SAINTE-BEUVE, Portraits cont., et div., 1846, p. 498. — MÉLÉAGRE, *Anth. grecq.* Henri ESTIENNE, p. 440, Trad. Hachette, 1863, épigr. érotiques, n° 151-2.

meilleurs fleurons de sa « Couronne » sont consacrés à notre héros redoutable.

« Cousins au vol bruyant, qui sans pudeur vous abreuvez du sang des humains, monstres ailés des nuits, laissez, je vous en supplie, dormir en paix Zénophile, et nourrissez-vous de ma chair. Mais c'est en vain que je parle, ces bêtes que rien ne touche se plaisent sur sa peau délicate, qui les attire. Ah! je vous le redis une fois encore, détestable engeance, cessez de montrer tant d'audace, ou vous connaîtrez la puissance de mes mains jalouses. »

« Vole pour moi, moucheron, léger messager, et effleurant l'oreille de Zénophile, murmure-lui ces mots : tout éveillé il t'attend, et toi, oublieuse de ceux qui t'aiment, tu dors. Va, vole, ô l'ami des muses, envole-toi, mais parle-lui tout bas, de peur qu'éveillant celui qui dort à côté, tu ne déchaînes sur moi ses jalouses colères. Que si tu m'amènes la belle enfant, je te coifferai d'une peau de lion, moucheron sans pareil, et je te donnerai à porter dans ta main la massue d'Hercule. »

Au théâtre, Eschyle nous présente Clytemnestre inquiète s'éveillant à ce bourdonnement léger (1).

Ce même bruissement, nous affirme le comique, avait fort intrigué Socrate, qui, après s'être demandé si notre animal chantait de la bouche ou du croupion, se serait décidé pour la dernière hypothèse (2).

Plate (3) stigmatise ce groupe odieux et malfaisant « qui moleste l'humanité, mouches, moustiques, poux et puces ».

Il attribue pourtant au moustique la légèreté et la fantaisie, il papillonne, et *cana culex* désigne un séducteur aux cheveux blancs. Un grammairien nous définit *culicellus amasio* comme un amoureux frétillant.

Mais il est temps, si j'ose dire, de revenir aux affaires sérieuses. On sait que la Grèce et l'Italie tiennent la tête de la statistique palustre en Europe : on a pu dire que le monde antique avait succombé à pareille endémie. La pathologie médicale d'Hippocrate et de ses successeurs, Littré l'a établi, trouve en elle ses justifications. La tierce, la quarte figurent déjà dans les poèmes orphiques (4), dont l'archaïsme est contesté, il est vrai : mais la période classique est pleine de références à leur endroit, qu'on ne saurait amplement enfermer dans ce cadre. Leur apparition était antérieure aux expéditions asiatiques de Xénophon et d'Alexandre, parfois incriminées. Une brusque expansion épidémique était rapportée à la colère divine, mais la fièvre, pour la plupart des écrivains, s'explique par des altérations humorales : on accuse aussi les éléments, l'air, l'eau, la terre, le feu (5), les influences météoriques et les conditions du sol. Les marais sont partout : Troyes comportait à ses portes « le roseau et le marécage » (6). Le péril était figuré par ces symboles redoutables, hydres ou autres formes imaginaires, dont les peuplait le mythe légendaire. Les livres hippocratiques (7) parlent à diverses reprises de ces « souffles lourds et nuisibles qui se dégagent des eaux bourbeuses et limniques ». Cribase, Aetius (8), dans les mêmes termes, car ils copient Galien, accusent formellement leur caractère « délétère ». Empédocle prit acte de semblable doctrine pour des travaux d'assainissement autour de Sélinonte et d'Agrigente (9). Arétée, énumérant les « causes morbides » qui touchent la rate, termine par : « les localités marécageuses, les eaux stagnantes, salées, fétides. Parmi les saisons, c'est l'automne qui est la plus cruelle. »

A côté de ces théoriciens de la malaria — et l'on retrouve à nouveau le médecin de Cos en cette place — il y a ceux de la malacqua. Sur ce dernier chef, voici un exemple macédonien :

Stratonicus (10), à Pella, s'approche d'un puits. « L'eau est-elle bonne? Nous n'en buvons point d'autre », répondent des gens au teint « mauvais et jaune ». « Elle est donc de la pire qualité », croit-il devoir conclure.

Non seulement le marais, mais le travail du sol à son niveau était depuis longtemps tenu pour dangereux. Il me suffira de citer le proverbe célèbre, dont Rabelais fait son profit, les termes mêmes de l'oracle prohibitif adressé aux Syracusains de Camarina, élevée sur une hauteur entre deux estuaires malsains : « Ne remuez pas Camarina, il vaut mieux qu'elle demeure immobile (11). »

Il a fallu les découvertes du siècle pour amélio-

(1) ESCHYLE, *Agamemnon*, v. 892.
(2) ARISTOPHANE, *Les Nuées*, v. 157 et sq.
(3) PLAUTE, *Curculio*, IV, 2, 14; *Casina*, II, 3, 22. DIOMÈDE, III, 513.
(4) *Poèmes orphiques: les Pierres, l'Agathe.* Trad. Leconte de Lisle.
(5) PLATON, *Timée*, XL, 86, édit. Teubner.
(6) HOMÈRE, Od. XIV, v. 474.
(7) HIPPOCRATE, *Du Régime*, liv. II, 48.
(8) ORIBASE, *Synopseos lib. nov.*, liv. I, ch. XXIII. — AETIUS, *Tetrabiblos.*, I, IV, 162 et I, III, ch. 155 (Galeni et *ex* Rufo).
(9) PLUTARQUE, *Contre l'épicur. Colotès*, ch. 29, p. 781, t. II, édit. Amyot, 1616. — DIOGÈNE LAERCE, *Empédocle*, liv. VIII. — ARÉTÉE, *De sig. et caus. morb. c.* liv. I, ch. 14 (de la Rate).
(10) DIODORE DE SICILE, V. ch. LXXXII, 1 (un fait épidémique). — ATHÉNÉE, *Banquet des soph.*, liv. VIII.
(11) VIRGILE, *En.*, III, v. 700, *comm. Servius.* — LUCIEN, *Le pseudologiste*, ch. XXXII.

# VARIÉTÉS *(Suite)*

ter les techniques et nous permettre d'en appeler de cette décision.

Chez les Romains, Palladius (1) conseille à l'agriculteur d'éviter les vallées, « surtout s'il habite une province suspecte pour ses maladies estivales ». Pline s'exprime de même. Il ajoute fort judicieusement que l'aspect des habitants est un critère insuffisant, « l'assuétude permettant de résister mieux dans les milieux infectés ». Vitruve informe l'architecte des dangers de la *paludis vicinitas*, et Végèce (2), qui s'adresse aux hommes de guerre, édicte qu' « à l'égard des eaux, il faut éviter de boire celle des marais ». Plus loin : « Il faut aussi prendre garde, en été, que votre camp ne soit trop près des mauvaises eaux et trop loin des bonnes. »

Quant au rôle pathogène de l'anophèle, les Grecs ne paraissent pas clairement l'avoir pressenti.

En revanche, on trouve dans Columelle comme une synthèse étiologique, en un texte définitif :

« Ne construisez pas au voisinage d'un marais... qui au moment des chaleurs crache un virus nocif et engendre des animalcules armés d'aiguillons empoisonnés ; leurs essaims épais nous enveloppent de leur vol ; ce sont encore des serpents et d'autres ennemis vivants... d'où naissent des maladies obscures, dont la cause échappe à la perspicacité des médecins (3). »

***

Le rapprochement de quelques propositions empruntées à Aristote précise nettement les conceptions de la biologie à son époque, quant au cycle reproducteur de ces insectes.

« Les animaux (4) qui naissent spontanément dans la terre ou dans les plantes, ou dans d'autres animaux, ou dans quelques-unes de leurs parties, s'accouplent à la vérité et se reproduisent, mais ce qu'ils produisent est imparfait et ne ressemble en rien aux animaux qui le produisent... de ces œufs ou de ces lentes, il ne vient rien de plus. »

La naissance de l'adulte est ainsi décrite : il s'agit du moustique né avec une prédilection pour l'automne, dans les puits et les mares, appelé « empide » par l'auteur. Ce mot veut dire « qui s'abreuve ».

« Les empides naissent de vers ronds — escarides — qui viennent dans la vase des puits et là où confluent des eaux à dépôt terreux ; cette vase pourrit, prend des teintes blanches, noires, sanguines ; après cette évolution surviennent des manières d'algues, denses et rouges, au bout d'un certain temps, le mouvement apparaît, elles se rompent, et les ascarides parcourent l'eau ; après quelques jours ils se tiennent droit à la surface de l'eau, immobiles et rigides : puis l'enveloppe se rompt et l'empide repose sur ses débris jusqu'à ce que, mue par le soleil ou le vent, elle s'envole. »

C'est déjà l'esquisse ressemblante de ce que constatera le XVIIIe siècle, avec Réaumur, Swammerdam, mais les parties du cycle sont encore disjointes.

Dans la terminologie du Stagirite, on note encore les « Conopes » qui s'engendrent parmi les lies acides et le vinaigre ; les « Psines » et les « Cnipes », qui sont les Cynips du figuier et de l'ormeau.

Quant aux synonymes « Empide » et « Conope », au sens étymologique, l'un signifie sans doute le « buveur », l'autre est signalé dans sa morphologie ; le langage courant les confond et notre philosophe, fait regrettable, n'apportant point les éléments de distinction nécessaires, les interprètes, comme Barthélemy Saint-Hilaire, ont dû transporter dans leur traduction, tels quels, ces vocables imprécis.

Pline (5), que l'on surprend à compiler confusément, sans discussion et sans vérification, ajoute de prétendues origines : il fait naître ses culex « du navet comme les chenilles du raifort ». En Cilicie, on les aurait vus se former aux dépens des gommes de l'ormeau. Ce sont encore les feuilles de chêne ; enfin toute une aventure de génération spontanée, imitée de Théophraste et d'Aristote qui visent les cynips, est exposée à propos du figuier sauvage : ils émergeraient des fruits non mûrs avec une telle précipitation qu'ils y laisseraient parfois aile ou patte. Une sorte de fermentation acide est créatrice : *acescens natura gignit*, et cette appétence de l'acidité leur demeurerait normale, une fois éclos : *acida petunt, ad dulcia non advolant*, loi générale, selon Théophraste, le « désir du congénère », la raison de l'attirance du pou, né du sang, vers le sang.

***

Tous les fléaux avaient une divinité correspondante, protectrice : les maladies du blé ou de la vigne, l'infestation par le rat, la mouche,

(1) PALLADIUS, *De re rustica*, I, 16. Tr. Cabaret Dupaty. — VITRUVE, I, 4. — PLINE, XVIII, 7, 2 et 6, 3.

(2) VÉGÈCE, *De re milit.*, liv. III, ch. I, § 2 et ch. II, § 3.

(3) COLUMELLE, *De re rustica*, liv. I, ch. V.

(4) ARISTOTE, *Hist. des Anim.*, liv. V, ch. I, *in fine*, et ch. XIX ; *Des insectes qui ne proviennent pas de congénères, mais naissent spontanément*, t. I, p. 470 et 477 de l'édit. Erasme.

(5) PLINE, XIX, 57, 2 (navet) ; XIII, 10, 2 (ormeau); XVI, 10, 2 (F. chêne); XI, 41, 1; XV, 21, 1; XVII, 44, 1 (figuier sauvage); X, 90, 2 et XI, 41, 2 (acides). — THÉOPHRASTE, II, 9, 6.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

appelaient un culte spécial, envers un grand olympien ou tel comparse de moindre importance. Une épithète reconnaissait ce pouvoir particulier et, en l'espèce, c'est au « marteau des monstres », à Héraklès Conopion, qu'incombait le moustique : j'en ai cru longtemps au moins, sur parole, un docte scoliaste de Pline l'Ancien (1). C'eût été travail bien méritoire, supérieur à celui du Lion néméen, mais le moucheron ne semblait pas avoir eu entièrement le désavantage, car nos générations l'ont retrouvé, dru et copieux, aussi bien dans Athènes que dans l'*agro romano* italien. Mais quand je suis remonté aux sources, j'ai découvert pourquoi le résultat était si précaire : la vraie leçon est non point Conopion mais Cornopion, ce qui signifie, en dialecte thessalien, qu'il était la mort des sauterelles. Il est vrai que celles-ci, également, ne s'en portent pas plus mal.

On ne comptait pas, au demeurant, uniquement sur les immortels. La défense mécanique par les fines mailles d'un tissu a de fort anciennes annales : l'Égypte paraît en avoir eu la primeur.

« On y voit, dit Hérodote (2), une quantité prodigieuse de moucherons. Les Egyptiens ont trouvé des moyens pour s'en garantir. Ceux qui habitent au-dessus des marais se mettent à couvert de ces insectes en dormant au-dessus d'une tour : le vent empêche les moucherons de voler si haut. Ceux qui dorment dans la partie marécageuse ont imaginé un autre moyen : il n'y a personne qui n'ait un filet. Le jour on s'en sert pour prendre des poissons ; la nuit on l'étend autour du lit, on passe ensuite sous ce filet et l'on se couche. Si l'on voulait dormir avec ses habits ou enveloppé d'un drap, on serait piqué par les moucherons, au lieu qu'ils ne l'essayent même pas à travers le filet. »

L'ostentation extérieure de l'austérité a opposé longtemps, chez les civils ou aux armées, une sorte de veto contre certaines mesures d'hygiène. Alcibiade (3) était traité d'efféminé pour avoir, en mer, imaginé de remplacer par le hamac le lit de peaux habituel. Caton le censeur (4) supprimait l'eau des distributions particulières aux dépens des fontaines publiques, comme s'il s'agissait d'un luxe superflu. De même Horace (5) s'attaque à l'apparition de la moustiquaire aux camps.

*Interque signa turpe militaria*
*Sol adspicit conopium.*

(1) PLINE, liv. X, 40, 1, note 2, p. 270 de l'édit. Lemaire. *Hercules vero Conopion a culicibus vocatur.* — ID., liv. XXIX, 34, 2, note 9. — STRABON, liv. XIII, 2, 64.
(2) HÉRODOTE, II, § 95.
(3) PLUTARQUE, *Alcibiade*, chap. XVIII.
(4) PLUTARQUE, *Cato major*, chap. XXVII.
(5) HORACE, *Epod.*, 9, 15-6.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

Et Properce (1) flatte les récentes terreurs de ses concitoyens à l'encontre de l'Egyptienne, quand il montre les *fœda conopia* de Cléopâtre tendus sur la roche Tarpéienne.

Aux époques dites de la décadence, ces accessoires du confort intime sont acceptés partout; ils sont autour d'un berceau dans Juvénal et fournissent matière laudative aux anthologies. Telles sont les épigrammes d'Agathias (2) le Scolastique et de Paul le Silentiaire.

« Les filets servent à envelopper une bande de volatiles et à prendre au vol de petits oiseaux, mais moi, je préfère les éloigner et ne rien prendre: je repousse tout ce qui se présente, pas même un moucheron ne s'introduira à mon insu, si petit qu'il soit, en passant à travers les mailles de mes filets. En quelque sorte les oiseaux me doivent la vie, je les épargne, en même temps que je protège la couche des humains. Est-ce qu'il est rien de plus bienveillant et de plus doux que mes procédés? »

(1) PROPERCE, liv. III, élég. II, v. 45. — JUVÉNAL, S. VI, v. 40.

(2) AGATHIAS LE SCOL. et PAUL LE SILENT., Anthologie grecque, *loc. cit.* — Sur Oribase, ID., Anth. — PLANUDE, épig. 274.

« J'entoure le lit des époux et je suis un filet non de la diligente Phœbé, mais de la tendre Vénus. Je couvre d'un tissu à mille trous l'homme qui dort, sans le priver en rien des brises vivifiantes. »

Enfin nous possédons du chef des compilateurs :

« Comme une abeille, est-il écrit à propos d'Oribase, médecin de Julien, ce sage esprit allait de-ci, de-là, pour la cueillette des fleurs chez les hommes du passé. »

Et des polygraphes, qui se transcrivent sans vergogne, une foule de recettes empiriques le document est à retenir et même la valeur pratique parfois réelle.

Ainsi dans l'emploi multiple et journalier du soufre — le « divin », en langue grecque — rituel et purificateur, industriel, thérapeutique ou hygiénique, il y avait place définie pour la lutte contre les divers parasites, et les vapeurs en sont conseillées par Palladius à côté de celles d'origan contre notre gent ailée. En outre de ces produits, Pline (3), par exemple, préconise

(3) PLINE, XXVII, 28, 5 (absinthe) ; XXV, 91, 1 (petite centaurée) ; XXIII, 61, (écorce de grenade) ; XIX, 58, 2 (galbanum) ; XXII, 74, 3 (lupin) ; XX, 71, 3 (nielle) ; XXXIV, 50, 2 (vapeurs métalliques).

## VARIÉTÉS (Suite)

encore l'absinthe, le suc de petite centaurée, les fumigations de nielle, les fumées d'écorce de grenade, de lupin et, en général, les vapeurs métalliques. D'aucuns préfèrent les copeaux de cèdre, le cyprès. Sans alourdir mon exposé de tout un faix de noms obscurs, il suffira de présenter dans le vade mecum de l'homme des champs, *Geoponica*, par Cassanius Bassus, jadis attribué à un auguste « basileus », la rubrique où se condense notre sujet, extraite en son archaïsme savoureux des « XX livres de Constantin César, auxquels sont traités les enseignements d'agriculture, traduits par Antoine Pierre, licencié en droict, 1545, à Poictiers, à l'enseigne du Pélican, » ou « à Paris, 1550, à la grande salle du Palais, au second pilier chez Arnould L'Angelier ».

Le chapitre « des moucherons » (liv. XII, ch. III) est emprunté à Démocrite :

« Le poil de cheval espandu auprès de la porte de la maison chasse les mouscherons et les garde d'entrer dedans? On les chasse aussi en perfumant la maison de Nyelle ou de Calancantha. Si vous pendès en votre teste et dessoubs vos pieds une esponge imbibée de fort vinaigre, les mouscherons ne s'approcheront point de vous. Vous les chasserez aussi mettant tremper de la Rüe, et en respandrez dans la maison. Pareillement l'herbe appelée l'Encensière (conyze) cuicte et de la décoction arrouser la maison chasse les mouscherons ; ou autrement avec parfum de Galbanum et de Soulfre ou de Cumyn. Si vous mettez auprès de vous, quand vouldrès dormir une plante de Chanure, qui soit verte et florissante, les mouscherons n'approcheront point de vous. Et semblablement ils ne vous toucheront point, si vous êtes frotté de Manne ou de myes d'Encens, avec vinaigre et huylle. Pareillement on les chasse avec les vapeurs et odeurs du vinaigre, simplement, ou de l'Origan. Les fiens de Bœuf perfumés et mis contre les murailles chassent les mouscherons hors de la maison. Vous le pourrez aussi faire en prenant deux onces d'Inule et deux drachmes de coquilles brûlées (on lit dans le grec : une once d'aunée, deux de fumigation ammoniacale, deux de styrax, deux de coquilles) et en perfumez vos robbes. Si vous pendès au sommet de la maison une esponge imbibée de vinaigre, tous les mouscherons s'assembleront là. Ils ne molesteront celui qui aura en son lict de la Chanure. Faites cuyre en eau de l'herbe Encensière ou mettez tremper de la Rüe et puis en arrousez la maison et les mousche-

## VARIÉTÉS *(Suite)*

rons mourront. Finablement on les chasse avec perfum de Bdellium. »

La pratique des fumigations mérite quelques éclaircissements. On pourrait tirer de nombreux exemples d'Hippocrate, notamment, surtout dans les *Maladies des femmes*.

Certains aromates se projetaient directement dans le feu. Quiconque a voyagé en Grèce et en Macédoine a vu sur les murailles des boulettes de bouse séchant au soleil : c'est le combustible futur. On le modelait en formes d'écuelles, destinées à recevoir le produit utile. Des coquilles ou des tessons de vases chauffés étaient encore utilisés. Enfin au contraire, et simplement, les préparations liquides, mises en un chaudron, étaient exposées sur le foyer ou brusquement chauffées par la projection de cailloux incandescents. Les vapeurs, sèches ou humides, se dégageaient à l'air libre ou étaient dirigées sur les parties malades par un roseau, par des dispositifs métalliques divers.

Pour tenir lieu de nos « fidibus » spéciaux, Aetius conseille d'incorporer à cette même bouse bovine l'absinthe et la nielle ou la céruse et le noir de cordonnier (1).

La priorité a été donnée au moustique — *ab Jove principium* — mais la mouche, les différents ectoparasites humains ont une histoire également digne de solliciter la curiosité du chroniqueur.

(1) AETIUS, liv. IV, 2, chap. 41. — ID. *Paul d'Egine*, liv. V, ch. I. — *Medicæ artis principes* d'Henri ESTENEN, Index, art. *Suffitus*..

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

### LES MÉDECINS ET LES BÉNÉFICES DE GUERRE

*Une note ministérielle.*

Le ministère des Finances a pris parti : il suit la jurisprudence du Conseil d'État et déclare les médecins soumis à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Cette solution est contraire aux intentions du Parlement — nous l'avons déjà démontré — mais elle est conforme aux traditions de l'administration.

C'est ce qui résulte d'une note ministérielle du 11 mai 1920, dont voici le début :

« Il est rappelé que la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, instituée par la loi du 1er juillet 1916, est applicable non seule-

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

ment aux personnes ayant passé des marchés de fournitures avec l'État ou les administrations, mais encore :

« A toutes personnes qui, étant sans profession ou agissant en dehors de l'exercice de leur profession habituelle, ont réalisé, du 1er août 1914 à la fin de la période d'application de la contribution des bénéfices de guerre, soit en accomplissant des actes de commerce à titre accidentel, soit en intervenant comme intermédiaires ou bailleurs de fonds dans la conclusion ou l'exécution de marchés ;

« A tous les *patentables*, exerçant un commerce, une industrie, une profession libérale (médecins, avocats, etc.), ou titulaires de charges ou offices (notaires, etc.), lorsque les bénéfices qu'ils ont réalisés au cours de chacune des années de la même période sont en excédent sur leur bénéfice normal. »

La note du ministère n'a pas en soi une valeur interprétative devant laquelle il soit nécessaire de s'incliner, mais elle est conforme à la jusriprudence du Conseil d'État et elle montre que le ministère, sans tenir compte des protestations qui se sont élevées chez tous ceux qui exercent une profession libérale, maintient absolu le point de vue soutenu par l'administration des contributions.

D'ailleurs la note prend soin d'établir le mode de calcul du bénéfice normal et de l'excédent qui est soumis à la contribution extraordinaire :

« Pour les entreprises antérieures au 1er août 1914, le bénéfice normal est constitué par la moyenne des bénéfices nets réalisés au cours des trois exercices antérieurs à cette date, et, si la période d'exploitation ne comprend pas trois exercices, par la moyenne des résultats de cette période. Les contribuables peuvent encore évaluer leur bénéfice normal à trente fois la moyenne des principaux de leur patente pour les trois dernières années antérieures à 1914. »

En aucun cas, ce bénéfice ne peut, même pour les entreprises créées après le 1er août 1914, être inférieur à 5 000 francs, ni à la somme obtenue en appliquant aux capitaux engagés le taux de 6 p. 100 pour les années 1914 à 1916 et celui de 8 p. 100 à partir de 1917.

Les contribuables passibles de l'impôt sont tenus de souscrire, pour chaque période d'imposition, une déclaration indiquant notamment : le bénéfice net réalisé pendant cette période ; le montant du bénéfice normal ; l'excédent constituant le bénéfice supplémentaire. Les intéressés peuvent se procurer dans les mairies les formules nécessaires pour l'établissement de leurs déclarations qu'ils doivent adresser au directeur des contributions directes de leur département.

Tout contrbuable qui n'a pas souscrit sa déclaration dans les délais impartis est passible d'une majoration de droits de 10 p. 100.

Les assujettis qui s'abstiennent de souscrire leur déclaration sont, en outre, taxés d'office par

## INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

les commissions départementales chargées de l'assiette de l'impôt et ils ne peuvent ensuite contester cette taxation devant la commission d'appel qu'en apportant toutes les justifications nécessaires pour faire la preuve de leurs bénéfices.

Toutes ces précisions posent bien la question : faut-il, dans l'état actuel de la législation telle qu'on l'interprète, faire une déclaration, même si elle doit être négative, ou faut-il s'abstenir?

Sans doute le droit et l'équité sont d'accord pour nous incliner à conclure dans le sens de la résistance. Je renvoie les lecteurs, pour la raison juridique de cette conclusion, aux trois articles de *Paris médical* sur cette question. Ni l'intention des législateurs, ni la volonté des rapporteurs, ni l'ensemble du texte voté ne permettent de dire que les médecins soient soumis à la contribution sur les bénéfices de guerre.

Et il semble bien que si les puissantes organisations médicales existantes avaient pris le soin de faire intervenir des parlementaires par une action directe devant les Chambres, l'interprétaton donnée par le Parlement serait conforme à nos conclusions.

Mais où il paraîtrait que ces groupements n'ont pas agi et n'ont pas voulu agir, ils n'ont sans doute pas vu l'importance de la question au point de vue du secret professionnel, ou bien peut-être ont-ils été éblouis par cette idée que les médecins qui avaient fait d'importants bénéfices de guerre ne les intéressaient pas.

Les syndicats médicaux, en tout cas, ne semblent pas avoir compris que le médecin, même mobilisé, même ruiné par la guerre, va être obligé de faire une déclaration négative, par conséquent il devra justifier de l'inexistence de bénéfices de guerre, et cette justification constituera un viol formel du secret médical.

Il est bien entendu que les motifs de décision des syndicats que j'indique ne sont que des hypothèses, car, n'étant en rapport avec aucun d'eux, je n'ai pas connu personnellement leur délibération et je ne rapporte ici que ce qui m'a été dit à cet égard, sans vouloir critiquer une abstention dont j'ignore les causes.

Regrettons donc que cette intervention ne se soit pas produite ou n'ait pas réussi et plaçons-nous devant le fait accompli.

Rechercher l'équité, vouloir défendre le droit, se révolter contre les atteintes portées au secret médical, c'est parfait. Mais est-ce opportun, est-ce pratique ou judicieux?

Si le contribuable ne fait pas de déclaration, même s'il n'a fait aucun bénéfice de guerre, il est taxé d'office, et nous savons que l'administration ne met aucune bienveillance dans cette appréciation.

Quand cette taxation est excessive ou erronée, il peut réclamer, mais il doit alors emprunter la procédure des commissions d'appel et apporter la preuve de l'inexistence de l'excédent de recettes avec toutes les pièces justificatives possibles.

De plus, il subit d'office une majoration de droits de 10 p. 100.

Par conséquent, en se refusant à faire toute déclaration, le médecin paraît risquer davantage que s'il fait une déclaration sincère. En effet, cette déclaration, qui peut être négative, à condition qu'elle soit conforme à la vérité, a des chances pour échapper à toute investigation et à tout contrôle.

Le médecin mobilisé qui n'a rien gagné pendant cinq ans ne sera pas gêné pour faire sa déclaration, celui qui n'aura fait que des bénéfices normaux et dont la vie n'aura pas été modifiée par le fait de la guerre, n'aura rien à craindre. Seuls, ceux qui ont profité des hostilités pour soigner les malades des autres et se créer une notoriété nouvelle peuvent craindre de voir leurs livres contrôlés et fouillés: ce sera l'exception.

En tout cas, entre deux maux il faut choisir le moindre. Il semble aujourd'hui définitivement acquis que le médecin soit soumis à la contribution sur les bénéfices de guerre. Une protestation collective, appuyée par des groupements, pourrait peut-être encore faire revenir les pouvoirs publics au respect du droit, mais les médecins n'ont, personnellement, ni la force ni les moyens de résister à la pression du fisc.

Le mieux est donc de s'incliner et de fournir les déclarations négatives qu'on réclame. On évitera ainsi d'être taxé suivant la fantaisie des commissions départementales, on évitera les justifications que réclame la commission d'appel, on évitera la surtaxe de 10 p. 100, et enfin le médecin aura pour lui la conscience d'avoir fait tout ce qu'il était possible de faire pour résister à l'invitation qui lui a été lancée de violer le secret pofessionnel.

Sur les feuilles fournies gratuitement par la mairie, nous déclarerons qu'ayant été au servcice du pays pendant cinq ans, nous n'avons pas exercé notre profession. Nous aurons ainsi rempli la double ambition de l'administration, qui est de gâcher du papier et de faire écrire ce qu'elle sait déjà.

ADRIEN PEYTEL,
*Docteur en droit avocat, à la Cour d'appel.*

# NÉCROLOGIE

## FRANTZ GLÉNARD

Frantz Glénard, qui vient de mourir, conquit très jeune une notoriété dans le monde médical.

Interne des hôpitaux, quand éclata la guerre de 1870, il s'engagea, fut fait prisonnier, et envoyé à Stettin. Dans cette ville, il fit la connaissance de Brandt, qui venait de donner la formule du traitement de la fièvre typhoïde par les bains froids. Il s'enthousiasma pour la méthode, et, à son retour à Lyon, entreprit une véritable croisade pour en répandre l'emploi.

Il rencontra dans le corps médical de vives résistances, mais il avait une âme d'apôtre, une énergie indomptable, une ténacité qu'aucun échec ne rebutait, une conviction, un enthousiasme, qu'il savait communiquer aux plus réservés de ses interlocuteurs. Malgré toutes les oppositions, la méthode de Brandt fut inaugurée dans les hôpitaux de Lyon, y triompha, et de là se répandit,



Le Dr Frantz Glénard

grâce aux efforts persévérants de son initiateur, à Paris et dans la France entière.

Ce succès semblait devoir orienter définitivement Glénard vers la médecine interne. Il n'en fut rien, et, quand il termina ses études, il hésita beaucoup sur la direction à donner à son activité.

Fils d'un chimiste distingué, longtemps directeur de l'École de médecine de Lyon, et un des hommes qui contribuèrent le plus à sa transformation en faculté, il eut d'abord la tentation de se consacrer comme son père au laboratoire, et il débuta, dans la carrière scientifique, par un travail de physiologie. Ce fut la démonstration très curieuse, que le sang peut être maintenu indéfiniment dans un vaisseau séparé de l'animal vivant, sans se coaguler, et s'y dessécher tout à fait, sans perdre la propriété de se coaguler, quand on redissout dans l'eau le plasma sec.

Malgré cet heureux début, Glénard ne poursuivit pas ses recherches. Si, comme science, la physiologie lui paraissait passionnante, comme carrière elle ne lui présageait qu'un avenir bien incertain. Il se tourna d'un autre côté il prépara pendant quelque temps le concours de chirurgien des hôpitaux. Il y eût sûrement réussi, s'il n'avait été interrompu dans son travail par une grave maladie d'estomac.

Obligé de réduire son activité, il préféra renoncer à la médecine, que continuer une carrière médiocre, et entra dans la finance.

Très heureusement le krach de 1882 le ramena dans sa véritable voie. Sa santé s'était un peu rétablie. Il revint à la médecine, et, encore incapable de reprendre la rude existence des concours, il s'installa à Bourbon-Lancy.

Le théâtre devint vite insuffisant à son activité sans cesse grandissante. Peu après, il se fixait définitivement à Vichy, et y conquérait rapidement une situation prépondérante. Ses publications se multiplièrent. Ce fut d'abord, en 1885, la description de l'entéroptose, description anatomique, physiologique, clinique très complète, et à laquelle les recherches poursuivies pendant plus de trente ans dans le monde entier n'ont presque rien changé. C'est à juste titre que Bouveret, dans son beau *Traité des maladies de l'estomac*, la baptisa « maladie de Glénard », appellation qui fit universellement célèbre le nom du médecin de Vichy.

Plus tard Glénard chercha à démontrer, que toutes les maladies réunies sous le nom de maladies de la nutrition, maladies arthritiques, sont en réalité des maladies du foie, et proposa de les grouper sous le nom d'ensemble d'*hépatisme*. L'hypothèse était ingénieuse, séduisante, présentée avec un brio, une conviction entraînante, mais discutable. Elle fut discutée, et ne s'imposa pas ; mais au cours des discussions qu'elle provoqua, que de faits intéressants son auteur sut mettre en relief, quelle abondance de procédés ingénieux il sut imaginer pour sa documentation séméiologique : procédé du « pouce » pour l'étude du foie, du « glissement » pour la recherche des cordes intestinales, de « l'affût » pour la découverte du rein abaissé, etc.

La plupart de ces travaux ont été réunis en 1899 dans un important volume : *Les ptoses viscérales*.

Glénard avait beaucoup d'amis, et s'il eut, en science, des adversaires qu'il combattit avec l'ardeur et la conviction d'un apôtre luttant pour sa foi, il n'eut jamais d'ennemis. Il savait, dans les polémiques les plus vives, ne se jamais départir de sa courtoisie et de sa bonne grâce coutumière.

Depuis deux ans, l'infatigable travailleur, dont l'activité, la persistante jeunesse faisaient l'étonnement de tous ceux qui le connaissaient, avait perdu son entrain et sa vivacité. L'an dernier, il renonça à venir à Vichy. Il vient de s'éteindre à l'âge de soixante-douze ans, après une belle carrière, dont s'honorent Lyon, sa ville natale, Vichy où s'exerça son activité, et la médecine française toute entière.

Nous adressons à son fils, le Dr Roger Glénard, qui fut à plusieurs reprises notre collaborateur dans ce journal, l'expression de notre bien sympathique condoléance.

G. Linossier.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

*Séances des 7 et 14 mai 1920.*

**Présentation d'appareil.** — M. LANDOWSKI présente une ventouse à pompe sans robinet, imaginée par M. de Lestable : l'aspiration peut être graduée à volonté.

**Présentation de malades traités par la thermoradiothérapie et la fulguration.** — M. DE KEATING-HART rappelle ses deux méthodes de traitement du cancer, la fulguration, consistant en une exérèse restreinte des lésions suivie d'étincelage de haute fréquence de la plaie opératoire ; la thermoradiothérapie, association de la chaleur aux rayons X, destinée à radiosensibiliser les tumeurs profondes. Il présente un certain nombre de malades traités par ces méthodes avec succès.

M. DARTIGUES pense qu'après une période d'engouement considérable, ces méthodes sont tombées dans un discrédit immérité, car on leur a demandé plus qu'elles ne pouvaient donner.

**Présentation d'un opéré de courbure nasale du troisième degré sans cicatrice.** — M. BOURGUET montre par un moulage et une photographie pris avant l'intervention la différence qui existait avec la forme actuelle. L'opéré ne présente pas de cicatrice, le résultat est immédiat et l'opération faite sous anesthésie locale.

**A propos du diagnostic endoscopique du cancer du rectum et de l'S iliaque.** — M. R. GAULTIER montre que si, pour les premiers, le toucher rectal prime tout autre mode d'investigation, pour les seconds, la rectoscopie est le mode d'examen le plus efficace ; dans les deux cas, il facilite le diagnostic par la pratique des biopsies.

**L'iodure de diméthyl-diphénylarsinate de mercure et de vanadium dans le traitement de la syphilis.** — M. DALIMIER rend compte des premiers essais favorables qu'il a faits de ce corps découvert par M. Chesnais. Ce corps contient la triade métallique spécifique du tréponème ; très actif par voie sous-cutanée, bien supporté par voie veineuse, il semble être d'une grande efficacité.

**Signes cliniques du cancer de l'œsophage.** — M. GUISEZ, se basant sur plus de 900 cas examinés et suivis à l'œsophagoscope, insiste sur certains signes cliniques : indolence parfois très longue du début, dysphagie élective pour le pain et la viande, appétit conservé jusqu'à un stade avancé, petites expectorations sanguinolentes, fétidité de l'haleine, enduit blanc spécial de la base de la langue. Le diagnostic est parfois difficile avec les sténoses inflammatoires, les pseudo-cancers ; il est tranché par l'œsophagoscope.

**Pathogénie et traitement du pied creux antérieur.** — M. LANCE montre les différentes affections pouvant donner lieu à cette difformité et indique le traitement à suivre avec les modifications qu'il y a apportées.

**Rapport sur les accidents des arsénobenzols.** — M. GASTOU, étudie successivement les principaux arsénobenzols utilisés, les accidents qu'ils provoquent, leur fréquence et leur gravité, leurs causes et leur pathogénie, les moyens

## REVUE DES SOCIÉTÉS *(Suite)*

de les éviter, la responsabilité médicale, la technique d'emploi des arsénobenzols.

**Cancer rectal. La croisade du toucher. Extirpation abdomino-périnéale.** — M. VICTOR PAUCHET. — Quatre points sont à considérer : 1° L'importance du toucher rectal ; 2° La cure abdomino-périnéale ; 3° L'anus continent ; 4° Le radium pour les cas inopérables.

1° Le cancer rectal est un bon cancer. S'il est grave, c'est parce que le premier médecin consulté ne fait pas le *toucher rectal*. Il est responsable de la plupart des cas d'inopérabilité. Tout médecin doit faire le toucher rectal chez un malade qui présente le moindre trouble : écoulement sanguin ou muqueux. Si le doigt ne sent rien, faire la rectoscopie systématique, même si le malade présente un excellent état général.

2° *Exérèse addomino-périnéale.* — C'est la seule opération complète. Elle comprend : laparotomie ; ligature de la mésentérique inférieure ; évidement complet du bassin ; incision périnéale avec exérèse de toutes les parties molles du périnée. Le tout est enlevé en bloc : rectum, côlon pelvien, anus ; souvent utérus, annexes, ganglions et tout le tissu cellulaire du bassin.

3° *Anus continent.* — Le bout colique fixé à la paroi sera coupé, tordu sur lui-même et passé entre les fibres musculaires du petit oblique pour assurer la continence.

4° *Radium.* — Dans les cas inopérables, faire un anus continent et appliquer du radium ou de l'émanation qui, sans donner d'aussi bons résultats que dans le cancer de l'utérus, donnent des survies inespérées.

**A propos du traitement du pied creux antérieur.** — M. BARBARIN pense que, dans les cas anciens, lorsque la partie antérieure de l'astragale est élargie, et que la réduction est impossible, le traiment qui lui a donné d'excellents résultats est indiqué : section ou dédoublement du tendon d'Achille, astragalectomie, section de l'aponévrose plantaire, application consécutive indispensable d'un appareil plâtré maintenant le pied en talus et s'opposant énergiquement à toute incurvation de la voûte plantaire.

**Présentation de radiographies de scaphoïde du tarse.** — MM. MOUCHET et RŒDERER, présentent avec quelques détails les radiographies très curieuses de cette dystrophie osseuse du scaphoïde tarsien qui s'observe chez des enfants de l'un et l'autre sexe, âgés de cinq à dix ans. Il semble bien que cette dystrophie consiste, avec ou sans traumatisme, en une fracture par écrasement du scaphoïde. Après une courte période d'immobilisation, la guérison est de règle et les radiographies montrent un scaphoïde reprenant peu à peu son architecture normale.

**Thyroïdothérapie infinitésimale** (à 1 milligr). — M. LÉOPOLD-LÉVI a obtenu les meilleurs résultats du traitement thyroïdien à la dose de 1 milligramme dans des cas de migraine, d'asthme, d'angoisse, de poussées rhumatoïdes, d'urticaire, d'accidents angiocriniens, d'instabilité thyroïdienne à forme de Basedow. Le traitement agit comme autinerveux, anticongestif, anti-anaphylactique.

**Discussion sur le rapport des accidents des arsénobenzols.** — M. LEREDDE. — La très grande majorité des accidents mortels de l'arsénobenzol sont dus à des réactions spécifiques et peuvent être évités en commençant le traitement à doses faibles. Le traitement doit être mené avec une prudence spéciale chez les malades atteints d'affection cardiaque. Les cas de mortalité subite après l'injection, qui sont tout à fait exceptionnels, se rattachent à des crises nitritoïdes, qui ne sont du reste qu'un cas particulier de la crise hémoclasique de Widal.

M. GOUBEAU montre, par l'étude de 2 000 observations, combien est rare l'intolérance au traitement par les arsénobenzols. Il insiste sur la nécessité d'atteindre la dose utile forte et s'élève contre les doses faibles répétées : le danger des traitements insuffisants n'est plus à démontrer.

H. DUCLAUX.

# REVUE DES REVUES

**Index de perméabilité et réactions méningées syphilitiques** (B. Dujardin, **Ann. des mal. vénér.**, mars 1920).

Dujardin signale l'importance qu'a dans le diagnostic des méningites chroniques syphilitiques, l'*index de perméabilité* méningée, c'est-à-dire le rapport entre l'intensité de la réaction de Wassermann dans le sang et celle de cette réaction dans le liquide céphalo-rachidien.

Quand les méninges sont normales, elles sont imperméables aux anticorps, quelle que soit la concentration de ceux-ci dans le sang ; quand elles sont enflammées, elles deviennent perméables, et leur degré de perméabilité est en rapport avec l'intensité de l'inflammation. La méthode de dilution permet de mesurer l'intensité de la réaction de Wassermann ; mais, dans l'application de cette méthode au dosage des anticorps dans le sang et dans le liquide céphalo-rachidien, il faut tenir compte du fait que, si le liquide céphalo-rachidien, pauvre en substances albuminoïdes, est un milieu presque idéal pour la réaction de Wassermann, cette réaction est entravée dans le sang par la grande concentration des albuminoïdes. On ne peut comparer les résultats dans le sang et dans le liquide céphalo-rachidien, que si la réaction du sang est positive avec 1 centimètre cube d'une dilution supérieure au cinquième.

Dans le tabes pur, la réaction de Wassermann est fréquemment négative dans le sang, par suite du faible taux d'anticorps ; l'index de perméabilité est élevé, et peu ou pas modifiable par le traitement. Tout index plus grand que un dixième, peu ou pas modifié par le traitement et accompagné d'un taux important d'anticorps, doit faire soupçonner une paralysie générale ; dans les mêmes conditions, un index inférieur à un dixième doit éveiller l'idée d'une syphilis cérébro-spinale. L. B.

**L'essence de niaouli** (C. Nicolas, **Bull. de la Soc. de Path. exotique**, 1920, n° 3).

C. Nicolas a utilisé l'essence de niaouli pure en Nouvelle-Calédonie, où il existe de vastes forêts composées exclusivement de niaoulis (*Melaleuca viridiflora*). L'essence pure lui a donné de meilleurs résultats que le goménol. Ce dernier produit, qui tire son nom du petit hameau de Gomen, bien que le véritable centre de production soit Bourail, n'est qu'un mélange huileux d'essence de niaouli à des taux variant de 5 à 50 p. 100. L'essence pure n'est caustique ni pour l'épiderme, ni pour les tissus sous-jacents ; son action est antiseptique, kératoplastique et désodorisante. On l'applique en pansement sur les plaies et les brûlures ; mais, dans ce dernier cas, il convient de a couper, par moitié, d'huile stérilisée. On peut l'employer en instillations dans les trajets fistuleux, les abcès, les bubons suppurés ; en attouchements sur le col utérin, dans les métrites ; en frictions sur la poitrine dans les maladies des organes respiratoires, surtout chez l'enfant. Elle peut aussi remplacer l'huile d'eucalyptus dans le traitement des fièvres éruptives par la méthode de Milne.

Léger note, à ce propos, que l'essence de niaouli est efficace dans le traitement de l'ankylostomiase et qu'elle peut remplacer l'essence d'eucalyptus dans la composition de la mixture d'Herman. Il fait prendre, en trois fois, dans la matinée, à une heure d'intervalle, une potion composée de : essence de niaouli, 8 à 10 grammes ; chloroforme, 4 grammes ; huile de ricin, 30 grammes.

L. B.

**L'ulcère du jéjunum après gastro-entérostomie** (X. Delore et P. Convert, **Rev. de chir.**, 1920, n° 1).

Les auteurs étudient, à propos de cinq observations, l'ulcère peptique du jéjunum consécutif à la gastro-entérostomie. C'est une affection peu commune, qui ne se produit qu'une à deux fois sur cent après l'opération. Les malades sont ordinairement des hommes ayant atteint ou dépassé la quarantaine. L'ulcère jéjunal pur est rare ; presque toujours l'ulcère est gastro-jéjunal. La gastro entérostomie a été faite par le procédé de von Hacker, pour un ulcère pylorique ou prépylorique avec sténose serrée. Les premiers signes fonctionnels de l'ulcère peptique apparaissent après une guérison maintenue pendant une période d'un à quatre ans ; cette longue période de guérison apparente suffit à différencier l'ulcère peptique des troubles digestifs consécutifs à la gastro-entérostomie. Les symptômes de l'ulcère rappellent ceux de l'ulcère du duodénum ; ils se modifient quand l'ulcère envahit les organes voisins. Gosset a décrit : une forme perforante d'emblée, une forme avec péritonite localisée, et une forme avec ouverture dans les autres segments du tube digestif. On peut y ajouter une forme bénigne, justiciable d'un traitement médical, et une forme avec oblitération progressive de la bouche anastomotique. Les faits observés par Delore et Convert se rapprochent de cette dernière forme, dont ils diffèrent par la présence d'un spasme plutôt que d'un rétrécissement vrai de la bouche.

La pathogénie de l'ulcère peptique est encore discutée : les uns invoquent l'hyperacidité du suc gastrique et conseillent, pour en atténuer les effets, de faire la bouche le plus loin possible du pylore ; d'autres incriminent une faute de technique ou une cause locale telle qu'un fil de soie ou un hématome. Certains procédés opératoires et quelques détails de technique favorisent sans doute la production de l'ulcère peptique, mais celui-ci relève en réalité des mêmes facteurs inconnus que ceux qui président à l'ulcère gastrique. La diathèse ulcéreuse relève d'une infection, et celle-ci est souvent de nature tuberculeuse.

Au point de vue des résultats éloignés des opérations faites pour ulcère, la résection gastrique est préférable à la simple gastro-entérostomie. L'ulcère peptique doit être traité chirurgicalement, par une résection de la bouche anastomotique suivie de la réimplantation de l'anse jéjunale dans l'estomac au niveau de la perte de substance.

L. B.

**Emploi d'un éther glycéro-galacolique dans le traitement de la tuberculose.**

Le Dr A. Leroy, de Nice, a fait dans le *Concours médical* du 14 mars dernier, une assez longue étude d'un nouveau médicament employé avec succès dans le traitement des maladies des voies respiratoires en général et de la tuberculose pulmonaire en particulier. Il s'agit d'un éther glycéro-gaïacolique, dit *résyl*, dont la formule chimique est $C^{11}H^{14}O^{4}$ et qui se présente sous forme de paillettes blanches, d'une saveur amère, solubles dans l'eau, d'un pouvoir antiseptique démontré, se décomposant lentement dans l'intestin en mettant en liberté

## REVUE DES REVUES *(Suite)*

du gaïacol à l'état naissant, gaïacol rapidement éliminé par les voies pulmonaires et rénales.

On administre le *résyl* par la bouche ou par la voie intramusculaire. Dans les deux cas le médicament est absorbé, décomposé, éliminé de la même façon.

M. Leroy explique l'action thérapeutique du résyl par la diminution sensible de la bronchorrhée, suivie de la raréfaction des bacilles tuberculeux, et puis de l'amélioration progressive de l'état général ainsi que des signes stéthoscopiques. Conséquemment, il faut admettre une action élective de l'éther glycéro-gaïacolique à l'égard des lésions pulmono-tuberculeuses.

Pour les injections sous-cutanées, la dose recommandée consiste dans une solution de 2 centimètres cubes d'une solution contenant 5 centigrammes de *résyl* par centimètre cube. Une injection tous les deux jours.

L'auteur n'a pas vu qu'il y ait des contre-indications à l'emploi de ce nouveau médicament par la voie buccale ou sous-cutanée. Les états fébriles et congestifs tirent plutôt bénéfice de cette médication. A preuve les quelques observations qui sont citées et dont trois ont été communiquées au Dr A. Leroy par le Dr Lefèvre, médecin-chef du sanatorium de Villepinte.

Les conclusions sont les suivantes : le *résyl* possède tous les avantages et n'a pas les inconvénients de la créosote et du gaïacol. Cet éther glycéro-gaïacolique mérite une des meilleures places dans la thérapeutique antituberculeuse. On l'administre, soit par la voie buccale : de 5 à 20 centigrammes ; soit par injections intra-musculaires à la dose de 10 centigrammes par séries de vingt piqûres suivies d'un repos de quinze à trente jours.

Y.

## NOUVELLES

**Inauguration du buste du chimiste Roussin.** — Un comité, placé sous la présidence d'honneur de MM. Guignard, Haller, Moureu, Balland et Béhal, a été constitué pour organiser une manifestation en mémoire du chimiste Z. Roussin (1827-1894), qui, dès l'année 1861, avait trouvé les matières colorantes diazoïques. Cette manifestation aura lieu, le dimanche 13 juin, sous la présidence de M. Deschamps, député d'Ille-et-Vilaine, à l'Ecole de médecine et de pharmacie de Rennes, où sera inauguré le buste du savant pharmacien.

M. Matignon, professeur au Collège de France, exposera l'œuvre de Roussin.

**Deuxième Congrès de pathologie comparée.** — On n'a pas oublié quel succès a obtenu, en 1912, le premier Congrès international de pathologie comparée. Plus de 500 médecins, vétérinaires et botanistes avaient répondu à l'appel de la France. Nous apprenons que le deuxième Congrès interntional se réunira à Rome au printemps de l'année 1921, sous la présidence du professeur Perroncito.

**Congrès de physiologie.** — Un Congrès de physiologie aura lieu à Paris du 16 au 20 juillet 1920 sous la présidence du professeur Charles Richet. Une exposition d'appareils et d'instruments sera annexée au Congrès. Les physiologistes des pays alliés et neutres sont priés d'y participer.

## NOUVELLES *(Suite)*

L'adhésion et la cotisation (35 francs) devront être envoyées le plus tôt possible au trésorier, M. Lucien Bull, secrétariat du Congrès, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, Paris, V^e.

**Société des médecins inspecteurs des écoles.** — Le Conseil général de la Seine a accordé, pour l'année 1920, une subvention de 500 francs à la Société des médecins inspecteurs des écoles de Paris et du département de la Seine.

**Subvention au laboratoire de bactériologie.** — Le Conseil général de la Seine a voté une subvention de 20 000 francs à la Faculté de médecine de Paris, pour l'année 1920, en vue de l'installation et de l'aménagement du laboratoire de bactériologie (chaire du professeur Bezançon).

**Enfants assistés de la Seine.** — Sont nommés : à titre provisoire aux fonctions de médecins du service des Enfants assistés de la Seine : pour la circonscription de Pougues-les-Eaux (agence de Nevers), M. Lalu ; pour la circonscription de Guérigny (agence de Nevers), M. Champonier ; pour la circonscription de Molières (agence de Montauban), M. Pouch ; pour la circonscription de Lurcy-Lévy (agence de Bourbon-l'Archambault), M. Virmont ; pour la circonscription de Château-du-Loir (agence de Château-du-Loir), M. Coutaud ; pour la circonscription de Moulins-Engilbert sud-ouest (agence de Moulins-Engilbert), M. Beaufils ; pour la circonscription de Moulins-Engilbert nord-est (agence de Moulins-Engilbert), M. Horay.

**Au Congrès anglo-belge d'hygiène.** — L'inauguration du Congrès a eu lieu jeudi 20 mai au palais des Académies de Bruxelles, avec la présence du roi Albert, sous la présidence de lord Leverhulme et du vicomte Sandhurst. M. le ministre Renkin a salué les congressistes et paraphrasé la phrase de lord Disraeli : « Le premier souci de l'homme d'Etat est le souci de l'hygiène ». Les délégués de Grande-Bretagne, de l'Amérique, de Suisse et du Danemark ont répondu, tandis que M. le professeur Léon Bernard parlait au nom de la France.

Le diplôme d'honneur du « Royal Institute of public Health » a été remis à MM. Beco, Franqui, Herman, Jaspar, Malvoz, Max, Putzeys, van Ermeugen et à M^me la comtesse de Mérode.

Le Congrès poursuit des travaux importants de six sections avec 300 rapports exposés à 700 congressistes. La tuberculose, la syphilis et les habitations à bon marché retiennent particulièrement l'attention. M. le professeur Nicolle a fait *trois conférences* en anglais sur les antigènes et les anticorps.

**Les étudiants au conseil de la Faculté de médecine.** — Les *Annales de la Jeunesse médicale* sont, comme on sait, l'organe officiel de l'*Association corporative des étudiants en médecine de Paris*. Et cette association est elle-même un vaillant milieu qui offre aux étudiants « beaucoup d'avantages matériels et un soutien moral », comme le souligne fort justement le D^r Le Gendre, médecin des hôpitaux, dans son récent et beau traité de *Déontologie* (1) sur lequel nous reviendrons. Donc, cet organe mensuel revient, dans son numéro d'avril, sur la collaboration éventuelle des étudiants aux travaux du conseil de la Faculté, en exprimant certains desiderata.

Le système ne pourra donner son plein rendement, est-il écrit, que si les étudiants sont effectivement appelés, et sans arrière-pensée de la part de leurs maîtres, à collaborer aux travaux du Conseil. Pour cela, il sera nécessaire que les étudiants soient tenus au courant et avertis à l'avance des ordres du jour de l'assemblée. Ils pourront ainsi étudier à temps les questions proposées et, si besoin est, consulter leurs mandants afin d'en recevoir toutes indications utiles.

Cette transformation de la Faculté en maison de verre aurait pour effet de supprimer un grand nombre de faits relevant un peu de la diplomatie secrète.

Il sera nécessaire, par ailleurs, que les étudiants délégués aient la liberté de soumettre au Conseil les vœux émis par les assemblées d'étudiants, lorsque ces vœux seront l'expression de revendications d'ordre général et d'intérêt commun. Il faudra, en un mot, qu'ils puissent toujours et sans entrave morale remplir leur rôle de porte-parole.

Il sera désirable que le Conseil s'adresse de temps à autre aux délégués et leur demande un court rapport sur certaines questions à l'ordre du jour.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les délégués devront avoir la liberté d'exposer toutes

(1) Déontologie et jurisprudence médicale, par LE GENDRE et H. RIBADEAU-DUMAS (t. I du *Traité de pathologie médicale*, par MM. E. SERGENT, L. RIBADEAU-DUMAS et L. BABONNEIX, 1920).

## NOUVELLES *(Suite)*

doléances ou propositions émanant d'étudiants en médecine de telle ou telle catégorie, réunis en assemblée pour délibérer de leurs intérêts ; la liberté d'en appeler aux étudiants et aux groupements professionnels, au sujet des matières discutées au Conseil. Hors de ces deux cas, possibilité de présenter des observations, soit sur leur demande, soit après y avoir été autorisés.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Et les *Annales*, en invoquant l'exemple de l'université américaine de Yale, expriment le vœu que les étudiants en médecine aient voix *consultative* au Conseil de la Faculté, « mais voix consultative rendue utile et efficiente par la sanction du droit à la réponse ».

H.

**Pour remédier à l'encombrement des maternités de Paris.** — Le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Un crédit provisionnel de 100 000 francs est mis à la disposition de M. le Directeur de l'Assistance publique pour permettre dès maintenant :

*a*. De porter de 50 à 70 francs l'indemnité des sages-femmes des bureaux de bienfaisance pour chaque accouchement fait par elles à domicile ;

*b*. D'allouer à toute femme accouchant chez elle au titre de l'assistance à domicile un secours exceptionnel de 50 francs ;

*c*. De prévoir une indemnité moyenne de 20 francs pour chaque visite que les médecins des bureaux de bienfaisance seraient appelés à faire auprès des accouchées à domicile.

**Natalité comparée.** — L'*Alliance nationale pour l'accroissement de la population française* a relevé les pertes subies par la France dans sa population civile, pendant la guerre, et celles subies par la Prusse dans les mêmes circonstances.

Voici la comparaison : du 1er juillet 1914 au 30 juin 1918, non compris les morts aux armées, la population de la France non envahie (33 millions d'habitants) a diminué de 973 000 habitants, celle de la Prusse (42 millions d'habitants), pendant la même période, a perdu 313 000 habitants. Il résulte du détail des chiffres, qu'avec une population civile inférieure de 9 millions à celle de la Prusse, la France a subi une diminution trois fois plus forte.

**Assurances sociales.** — En Belgique, en attendant la législation définitive, le ministère du Travail prend toutes les dispositions utiles. Les mutualistes reçoivent d'importants subsides pour l'organisation du service médical et pharmaceutique. Ce dernier est réglé par des commissions provinciales comprenant les représentants du Gouvernement et des délégués en nombre égal des mutualités reconnues d'une part, des unions médicales et pharmaceutiques reconnues d'autre part.

Le principe est le libre choix du médecin et la tari-

## NOUVELLES *(Suite)*

fication équitable du service qui sera dans la majeure partie du pays le paiement à l'avis et à la visite. Les conflits seront réglés par une commission médico-mutualiste supérieure.

**Comité d'hygiène mentale.** — Il est institué au ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales un Comité d'hygiène mentale chargé d'étudier, au point de vue technique, toutes les questions relevant de l'hygiène mentale, de la psychiatrie et de la psycho-physiologie appliquées aux diverses activités sociales. Dans ce domaine, il poursuivra la mise au point des méthodes, coordonnera les efforts, suscitera et encouragera les initiatives, proposera les moyens de réalisation, propagera les notions et conseils utiles. Notamment, il recherchera les moyens médicaux et sociaux les plus efficaces d'organiser la prophylaxie et le traitement des troubles mentaux.

Ce comité, qui devra en outre examiner les divers moyens de sélection sociale d'après les aptitudes, notamment des écoliers et des travailleurs chargés d'un service intéressant la sécurité publique, est composé de :

MM. Dron, sénateur du Nord, président ; le directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques ; le chef du service des aliénés de la préfecture de la Seine ; le président et le rapporteur de la troisième commission du Conseil général de la Seine ; 4 membres élus par la Société médicale des asiles de la Seine ; 3 membres élus par la Société amicale des médecins des asiles publics d'aliénés ; de MM. André Broca, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; Brunet, conseiller municipal de Paris ; Le Chatelier, professeur à la Faculté des sciences de Paris ; Doizy, député ; Georges Dumas, médecin-chef de l'hospice Sainte-Anne ; Dupré, professeur à la Faculté de médecine; Imbert, professeur à la Faculté de médecine; Pierre Janet, professeur au Collège de France ; Klippel, médecin de l'hôpital Tenon ; Langlois, Roussy, professeurs agrégés à la Faculté de médecine de Paris ; Lapicque, professeur à la Faculté des sciences ; Legendre, préparateur de physiologie au Muséum national ; Mignot, médecin-chef de la maison de santé de Saint-Maurice ; Papillault, professeur à l'Ecole d'anthropologie ; Pieron, directeur de laboratoire à l'Ecole des Hautes-Etudes ; Roubinovitch, médecin de l'hôpital de Bicêtre ; Seglas, médecin de la Salpêtrière ; Sellier, conseiller général de la Seine; Toulouse, médecin-chef de l'asile de Villejuif.

**Médecine de colonisation et soins gratuits.** — A lire les critiques dont l'organisation de la médecine de colonisation continue d'être l'objet (Voy. *Le Caducée*, 15 fév. 1920), on n'aperçoit pas les suites heureuses du décret du 6 décembre 1913 portant réorganisation du service des médecins de colonisation. Non seulement en Algérie, mais au Congo, et l'on peut dire partout où il y a des médecins de colonisation, ceux-ci se trouvent dans des « conditions inadmissibles et archaïques de dépendance vis-à-vis de l'autorité territoriale locale, fût-elle la moins élevée ».

Mais c'est un autre point de vue qui nous retient ici. On a pu voir en effet, dans l'*Officiel*, que par décret du 9 février dernier :

« ART. 10. — Ont également droit aux secours médicaux gratuits pour eux et leurs ascendants et descendants à leur charge et résidant avec eux, les agents des administrations publiques dont le traitement ne dépasse pas 4 000 francs et qui n'ont pas d'autres ressources.

« La liste de ces agents sera dressée annuellement par la commission et sera susceptible de revision dans les mêmes conditions que la liste des indigents, le sous-préfet pouvant toujours rétablir d'office sur la liste les agents indûment exclus ou omis. »

**Association médicale mutuelle du département de la Seine.** — L'Association médicale mutuelle du département de la Seine, fondée par le Dr Gallet-Lagoguey, en 1886, a pour but, on le sait, d'allouer une indemnité pécuniaire aux membres de l'Association placés, par la maladie, dans l'impossibilité absolue d'exercer leur profession, soit temporairement, soit d'une façon permanente.

L'Association compte actuellement 755 adhérents. Elle a distribué depuis 1886 des indemnités se montant à la somme de 1 680 320 francs. Pendant la guerre elle a versé aux blessés et malades mobilisés 322 540 francs. Son capital réservé se monte à 953 360 fr. 35. Ces chiffres indiquent suffisamment l'intérêt qu'il y a pour les jeunes médecins s'installant à Paris et dans le département de la Seine à donner leur adhésion à cette œuvre de prévoyance.

Ils trouveront tous les renseignements utiles au siège administratif, 116, rue de Rambuteau, à Paris.

**Avis aux fabricants de spécialités.** — Le Dr Lacroix, à Trois-Pistoles (comté de Jumisconata, province de Québec, Canada), désire recevoir des échantillons des principales spécialités pharmaceutiques françaises parce qu'il aurait le désir « de pousser les remèdes français ».

**Médailles de la reconnaissance française.** — ***Médailles de vermeil.*** — Mme le Dr Finley (Amérique), M. le colonel médecin Margaria (armée italienne) ; M. le Dr Wyatt, directeur médical à la commission Rockfeller ; Mme le Dr Fairbanks, chirurgien de l'hôpital des Dames américaines de Luzancy.

*Médailles d'argent.* — MM. les Drs de Amallo, Barbaro Saldana; Ricardo Murillo, Lluesma Garcia, Enrique Ostal, Gonzales Deletto, Ortiz de Villajos, Roca Plaza, Villaplano Gonzalez (armée espagnole) ; William Martin, Rivet, Thurston (de nationalité britannique); Papales, de Stephanis, Trovanelli (de nationalité italienne); Mme le Dr Chills et MM. les Drs Klotz (de nationalité américaine), Spelkens et van Dessel (de nationalité belge) ; MM. les Drs Olivier (de Paris), Pochon (de Paris), Vincent (François) (de Lyon); Maurice Cazin, André Chantemesse, Georges Laurens (de Paris); Mmes les Drs Bentley, Doherty et Evans (de Luzancy) ; Fraser, de l'hôpital des Dames américaines de la Ferté-Milon ; Kagan, de nationalité russe ; Lapham, de nationalité américaine ; Maclachlan, de nationalité américaine, directeur de l'hôpital de Luzancy ; M. le Dr Mahony, de nationalité britannique ; Mme le Dr Manwaring, de nationalité américaine ; M. le Dr Stockis, de nationalité belge, médecin-chef des ambulances de la Croix-Rouge de Liége ; MM. les Drs Marchenay (à Rochefort), Monin (à Neuilly-sur-Seine), Poucel (à Marseille), Thoumire (à Paris) ; MM. les Drs Paul Bisch (de Grenoble) ; Gross, doyen de la Faculté de Nancy ; Charles Monod, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris ; de la Nièce

## NOUVELLES (*Suite*)

(de Paris) ; Mlle Vasseur, docteur en médecine à Paris ; M. Welling (de Rouen).

*Médailles de bronze.* — MM. les Drs Basili, Cavalli, Ciardi, Dalla Favera, Gatti, Minerbi, Missone, Passalacqua, Gilbert de Wincke (de nationalité italienne), Burnotte, Deblon (de nationalité belge), Samuels (de nationalité britannique), French, Mme le Dr Nevin et MM. les Drs Thorndike (de nationalité américaine), Martinez-Leanes (de nationalité argentine), Peter( de nationalité suisse), Baribault (de nationalité américaine) Mme Arnold (Henry), docteur en médecine (de nationalité britannique), M. Shakespeare (cap. du R. A. M. C.) ; MM. les Drs Bony (de Gennevilliers), Chappet (de Lyon), Fernandez de Armenteros (de Paris), Laborde (de Mugron), Nicolas (de Marseille), Perreau (de Saumur), Robin (de Lyon), Béhier (de Saint-Malo), Dubreuil-Chambardel (de Tours), Halmagrand (d'Orléans), Pruvost (Emile-Pierre) (de Paris), Rachet (de Honfleur), Thomas (du Raincy), Violet (Jean-Marie-Louis) (de Pau) ; Mme le Dr Mercelis (de nationalité américaine), Sachnine (de nationalité russe), médecin-chef des hôpitaux 276 et 214 ; MM. les Drs Bucquoy (médecin des hôpitaux de Paris), Chevalier (à Bordeaux), Comar (à Paris), Demons (à Bordeaux), de la Tour de Saint-Igest (à Paris) ; Charroppin (de Toulon) ; Dessevre (de Saint-Laurent-les-Mâcon) ; Gamel (de Marseille) ; Gallois (de Lille) ; Gonnet (de Lyon) ; Guidon (de Ligny-en-Barrois) ; Ladmiral (d'Etiolles) Laversin (de Lillers) ; Loison (de Lyon) ; Masbrenier (Adolphe-Lucien) (de Melun) ; Mme Nageotte-Wilboulchewitch, docteur en médecine (de Paris) ; MM. les Drs Ozanon (de Rougeon) ; Tourtelot (de Royan) ; Yver (de Flers).

**Association mutuelle des infirmières de la Croix-Rouge française.** — En 1909, la *Société de secours aux blessés militaires* avait fondé pour ses infirmières une association mutuelle, laquelle fut enregistrée comme société et approuvée en septembre 1913.

Une conséquence de la grande guerre aura été l'extension de cette association mutuelle d'infirmières aux deux autres sociétés de la Croix-Rouge française : l'*Association des dames françaises*, l'*Union des femmes de France*.

C'est de cette union décidée en juillet dernier, qu'est née et que fonctionne depuis lors l'*Association mutuelle des infirmières de la Croix-Rouge française*, association qui s'étend en province où chaque ville, chaque dispensaire-école peut devenir le centre d'une section.

L'association, qui a pris la forme mutualiste, a pour but : « de grouper les infirmières, de maintenir entre elles les liens de camaraderie et de solidarité, de leur faire connaître les œuvres où elles pourraient être utiles, de les tenir au courant, par des réunions et des conférences, de ce qui peut les intéresser professionnellement, enfin de venir en aide, par des indemnités de maladie ou des allocations d'invalidité, à celles que la maladie ou l'âge peuvent mettre dans une situation précaire ».

« Elle groupe les infirmières dans un grand esprit chrétien, dans une union égale et véritable, chacune apportant au fonds commun sa part matérielle ou morale, chacune y trouvant aussi un soutien affectueux et, en cas de besoin, une aide pécuniaire à laquelle elle aura droit dans les limites fixées par les statuts. »

Les *membres participants*, lesquels ont droit seuls aux indemnités de maladie et aux allocations d'invalidité accordées par l'Association, paient une cotisation annuelle

## NOUVELLES *(Suite)*

de 8 francs, ou la somme une fois payée de 100 francs.

Les membres *honoraires* et les membres *bienfaiteurs* paient respectivement une cotisation annuelle de 10 francs ou de 30 francs au minimum, ou bien la somme une fois payée de 150 ou 300 francs.

Toutes les infirmières des trois sociétés sont invitées à faire partie de la nouvelle association. Les demandes d'adhésion sont à adresser :

1° Pour la Société de secours aux blessés militaires : à Mlle Fidière des Prinveaux ou à Mlle de Caters, 98, boulevard Auguste-Blanqui, Paris (13e) ;

2° Pour l'Association des Dames françaises : à Mlle Briel, 12, rue Gaillon ;

3° Pour l'Union des Femmes de France : à Mlle Raoul, 16, rue de Thann.

**Le prix des mariages indigènes au Sénégal.** — Un conseil des notables indigènes de la ville de Rufisque a renouvelé, le 7 avril 1919, la convention suivante, réglant les dots et frais de mariages :

Pour une jeune fille, 350 francs ; pour une vieille fille, 250 francs ; frais de mariage pour une jeune fille, 75 francs ; pour une vieille fille, 50 francs ; espèces pour nourriture, 25 francs.

Lorsque la mariée part de chez ses parents pour aller cohabiter avec son mari, on doit lui donner : 1° 40 francs ; 2° pendant trois jours, 30 kilos de mil et 9 francs en espèces, soit 10 kilos de mil et 3 francs par jour.

Celui qui enfreindra cette convention sera passible d'une amende de 50 francs. S'il refuse de payer, il sera mis en prison jusqu'à paiement de ladite amende. (*Annales coloniales.*)

**L'exercice de la pharmacie en Indo-Chine.** — La pharmacie est actuellement exercée en Indo-Chine par des pharmaciens universitaires européens, par des pharmaciens chinois ou indo-chinois ; elle le sera, prochainement, par des pharmaciens indigènes diplômés de l'École de médecine et de pharmacie indigène de l'Indo-Chine. En prévision de ce nouvel état de choses, un décret du 29 juillet vient de régler l'exercice de la pharmacie dans cette colonie, en tenant compte des coutumes locales, de la thérapeutique européenne, de l'hygiène publique et des lois relatives à la pharmacie.

Un autre décret, portant la date du 30 juillet et remplaçant celui du 20 juin 1915, a réglementé l'importation, le commerce, la détention et l'emploi des substances vénéneuses en Indo-Chine.

**Inauguration du monument d'Emile Reymond.** — En l'absence du Président de la République, victime d'un accident qui n'aura heureusement pas de suites sérieuses, M. Steeg, ministre de l'Intérieur, a procédé lundi à Montbrison à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie, et en particulier à la mémoire du Dr Emile Reymond, chirurgien de la maison départementale de Nanterre, sénateur de la Loire, pilote aviateur, mort pour la France en 1914.

Après le général de Lacroix, le maire de Montbrison, le professeur Hartmann et le sénateur Jenouvrier, M. Steeg prit la parole à son tour pour lire le discours de M. Deschanel, qui a tracé un beau portrait de notre regretté confrère et a rappelé en termes émouvants sa fin héroïque.

Blessé à mort au cours d'une reconnaissance aérienne, Reymond tomba entre les lignes françaises et ennemies. Dégagé par une patrouille, agonisant, il rassembla ses dernières forces pour « rendre compte » de sa mission, et il s'éteignit.

**Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.** — M. le professeur GILBERT et M. le professeur agrégé VILLARET, avec le concours de MM. les Drs H. BÉNARD, CHABROL, DAUSSET, PAUL DESCOMPS, DEVAL, DUFOURMENTEL, DUMONT, DURey, GUILLEMINOT, HERSCHER, LARDENNOIS, LIPPMAN, MOUTIER, SAINT-GIRONS, feront un cours de perfectionnement consacré aux *notions récentes sur les maladies du tube digestif*, du 10 au 24 juillet.

1° *L'exploration* (examen clinique, chimisme gastrique,

# NOUVELLES *(Suite)*

coprologie, radiologie, œsophagoscopie, rectoscopie), par MM. Villaret, Deval, Guilleminot, Dufourmentel et Moutier.

2° *Les symptômes* (faim, douleur, aérophagie, sténose, pylorique, hématémèses, perforations gastro-intesti, nales, processus morbides hépatiques, constipation)- par MM. Moutier, Chabrol, Descomps, Villaret, Saint-Girons, Bénard.

3° *Les maladies* (cancer, ptoses, ulcus, gastrites, dyspepsies, dysenteries, appendicite, colites, tuberculose intestinale), par MM. Villaret, Moutier, Herscher, Dumont, Descomps.

4° *Les traitements* (thérapeutique chirurgicale, thérapeutique par les agents physiques, thérapeutique médicale, régimes, thérapeutique hydro-minérale), par MM. Lardennois, Guilleminot, Durey, Dausset, Lippmann.

Cet enseignement commencera le samedi 10 juillet, à 9 heures, à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu (amphithéâtre Trousseau). Il aura lieu tous les jours, le matin à 9 heures, l'après-midi à 14 h. 30 et 17 h. 30.

Les élèves seront exercés individuellement. Des sommaires détaillés résumant chaque leçon seront distribués aux élèves.

Un voyage d'études sera organisé les 14, 15 et 16 juillet, à Vichy et aux stations d'Auvergne. *Ce voyage sera absolument gratuit.* S'inscrire à l'avance auprès de M. le Dr Paul Descomps, à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.

Un certificat sera délivré aux élèves à la fin du cours. Le droit de laboratoire à verser est de 150 francs.

Seront admis les docteurs français et étrangers et les étudiants immatriculés à la Faculté, inscrits spécialement à ce cours. Les bulletins de versement relatifs à ce cours sont délivrés au secrétariat de la Faculté (guichet 3) les mardis, jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

**Clinique des maladies cutanées et syphilitiques.** (Professeur : M. JEANSELME). — *Cours des médecins de l'hôpital Saint-Louis.* — Le mardi 18 mai 1920, commencera un cours de dermatologie et syphiligraphie fait par MM. Thibierge, Darier, Jeanselme, Hudelo, Milian et par M. Sabouraud, chef du laboratoire municipal.

Ce cours durera deux mois. Il aura lieu à l'amphithéâtre de la clinique, hôpital Saint-Louis, salle Henri-IV.

*Horaire des cours.* — Lundi, 9 h. 15, M. Sabouraud ; 10 h. 30, M. Hudelo. — Mardi, 9 h. 15, M. Jeanselme; 10 h. 30. M. Darier. — Mercredi, 9 h. 15, M. Thibierge ; 10 h. 30, M. Milian. — Jeudi, 9 h. 15, M. Sabouraud ; 10 h. 30, M. Milian. — Vendredi, 9 h. 15, M. Hudelo ; 10 h. 30, M. Jeanselme. — Samedi, 9 h. 15, M. Thibierge ; 10 h. 30, M. Darier.

M. le Dr Gougerot, professeur agrégé, fera tous les dimanches, à 10 heures, des leçons sur les mycoses.

## MÉMENTO DU MÉDECIN

5 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu M. le professeur GILBERT, à 10 h. 45 : Leçon clinique.

5 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD, à 10 heures : Leçon clinique.

6 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, à 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Épilepsie et anxiété.

6 JUIN. — *Chartres.* Concours pour deux places de médecins des dispensaires antituberculeux.

7 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine, 17 heures M. le Dr VILLARET : Le foie syphilitique.

7 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Vagabondage et attentats aux mœurs.

7 JUIN. — *Marseille.* Concours de médecin des hôpitaux de Marseille.

9 JUIN. — *Montpellier.* Dernier délai pour la candidature à la chaire de pharmacie de la faculté de Montpellier.

9 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT : Présentation de malades. Notions de thérapeutique.

9 JUIN. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière). M. le Dr GRIVOT, à 10 heures : Paralysies faciales otitiques.

9 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine, 17 heures. M. le Dr VILLARET : Le foie tuberculeux.

9 JUIN. — *Bordeaux.* Dernier délai d'inscription pour les concours de chef de clinique ophtalmologique et chef

## NOUVELLES *(Suite)*

de clinique d'accouchements à la Faculté de Bordeaux.

11 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine, 17 heures. M. le Dr VILLARET : Les kystes hydatiques du foie.

13 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Démences des épileptiques.

13 JUIN. — *Rennes.* Inauguration du buste du chimiste Roussin à l'École de médecine de Rennes.

14 JUIN. — *Marseille.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Marseille.

14 JUIN. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour l'internat des hôpitaux de Marseille.

14 JUIN. — *Paris.* Ouverture du concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

14 JUIN. — *Paris.* Ouverture à la préfecture de la Seine d'un concours pour trois places de médecin en chef dans les asiles d'aliénés de la Seine.

14 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les troubles psychiques dans les accidents du travail.

14 JUIN. — *Bordeaux.* Concours pour les places de chef de clinique ophtalmologique et de chef de clinique d'accouchements à la Faculté de Bordeaux.

15 JUIN. — *Paris.* Concours pour la nomination à deux places de chirurgien des hôpitaux.

15 JUIN. — *Bordeaux.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de la médaille d'or de l'internat des hôpitaux de Bordeaux.

16 JUIN. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), 10 heures. M. le Dr Cl. VINCENT : Séméiologie du vertige voltaïque.

16 JUIN. — *Bordeaux.* Dernier délai d'inscription pour les concours de chef de clinique médicale et de chef de clinique gynécologique à la Faculté de Bordeaux.

18 JUIN. — *Paris.* Ouverture des leçons d'ophtalmologie pratique de M. le Dr POULARD à l'hôpital Necker, à 2 h. 30.

21 JUIN. — *Bordeaux.* Concours pour deux places de chef de clinique médicale et une place de chef de clinique gynécologique à la Faculté de Bordeaux.

28 JUIN. — *Rouen.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Rouen.

28 JUIN. — *Marseille.* Concours de l'internat des hôpitaux de Marseille.

## CHRONIQUE DES LIVRES

***Technique microbiologique et sérothérapie***, par BESSON. 1920, 7e édit. en 3 vol. : t. I. *Technique générale*, 1. vol. in-8 de 320 p., et fig. : 18 fr. (*J.-B. Baillière et fils, Paris*).

Comme bien d'autres sciences, la bactériologie a subi des modifications importantes à la faveur des faits et des recherches nouvelles faites pendant la guerre. Aussi, la septième édition du livre de technique microbiologique et sérothérapique de M. Besson paraît au moment opportun pour la mise au point des données récemment acquises.

On trouvera dans le premier volume, qui vient de voir le jour, l'exposé méthodique de tous les procédés techniques utilisés en bactériologie, avec tous les perfectionnements que la pratique a fait acquérir depuis plusieurs années.

Le plan de l'ouvrage est le même que celui des éditions précédentes. L'auteur y a fait cependant de notables additions ; des pages intéressantes synthétisent avec la plus grande clarté l'état actuel de nos connaissances sur la morphologie et la biologie des bactéries ; elles constituent un chapitre important qui met en évidence une foule de données que tout bactériologiste doit connaître, et plus particulièrement des renseignements de la plus haute utilité concernant la chimie biologique adaptée

## CHRONIQUE DES LIVRES *(Suite)*

à l'étude des microbes : on sait, en effet, la place qu'elle prend maintenant dans les expertises journalières qu'on réclame des laboratoires dans l'application de la bactériologie à la clinique.

Il faut être aussi reconnaissant à M. Besson d'avoir consacré un chapitre spécial à la description soignée des procédés de coloration émanant de la méthode classique de Romanowski. Voilà une étude d'ensemble qui aidera beaucoup à la compréhension des colorations utilisées en parasitologie, et où l'on peut puiser des notions générales, mais aussi d'ordre pratique, qui faciliteront considérablement l'étude des protozoaires.

Ce premier volume est donc le bienvenu à tous les égards ; la façon dont il est conçu fait bien augurer d'autre part de l'intérêt que comportera le deuxième qui sera consacré alors à la technique spéciale où l'on attend avec impatience l'exposé des méthodes adaptées à l'étude et à l'identification de chaque microbe en particulier. Il n'est pas douteux que cette septième édition, aura le même succès que ses aînées. DOPTER.

***Traité de l'immunité dans les maladies infectieuses***, par JULES BORDET. 1920, 1 vol. in-8, : 40 fr. (*Masson et Cie, éditeurs, à Paris*).

L'apparition du livre de Metchnikoff avait été un événement. Le *Traité de l'immunité* de J. Bordet en est un autre non moins important. Dans l'intervalle qui les sépare, les travaux qui concernent ce sujet passionnant au premier chef, puisqu'il domine toute la pathologie des infections, en mettant en évidence le conflit entre l'organisme et le microbe, en expliquant la guérison et la mort, ces travaux, dis-je, ont été nombreux, les discussions fréquentes, ayant entraîné des interprétations variées. Une mise au point s'imposait. J. Bordet nous l'apporte aujourd'hui ; nul n'était plus qualifié que lui pour entreprendre cette œuvre considérable, puisqu'il avait contribué autrefois à faire connaître les réactions qui portent actuellement son nom, et que la plus grande partie de son existence scientifique a été consacrée à l'étude des problèmes captivants qu'il expose aujourd'hui. Aussi, ce livre n'est-il pas une simple condensation des données acquises sur ce sujet ; il y apporte sa note originale et ses conceptions personnelles en discutant les opinions des savants qui se sont adonnés à la même étude.

Après un aperçu général où il étudie les propriétés microbiennes qui entrent en jeu dans l'infection, la pénétration des microbes, l'extension de l'infection, puis l'immunité naturelle, c'est-à-dire la résistance naturelle aux microbes et aux poisons, ses causes d'affaiblissement et enfin l'immunité acquise sous toutes ses formes, il entre plus avant dans le détail.

Avec une minutie et une clarté remarquables, il aborde alors le mécanisme intime de cette immunité : il consacre des pages passionnantes d'intérêt et qui forcent la lecture sur l'immunité cellulaire, en envisageant consécutivement la digestion intracellulaire, la résorption, en un mot la phagocytose, le conflit qui se déroule entre le microbe et le phagocyte et les conséquences qui en dérivent directement.

Le chapitre sur l'immunité humorale est particulièrement captivant ; il étudie à tour de rôle les propriétés principales des sérums dans leurs fonctions antitoxique, agglutinante, bactériolytique, hémolytique, précipitante, cytotoxique, etc.

Quelles belles pages il nous accorde encore sur l'alexine, les antigènes, les anticorps dans leurs rapports avec leur constitution microbienne, mais aussi chimique, sans oublier leur spécificité ! L'anaphylaxie rentre encore dans cette étude ; il la traite tout d'abord à un point de vue très général, puis passe aux applications des recherches scientifiques pures à l'analyse et à la synthèse de ce phénomène observé en pathologie.

Il termine enfin par une vue d'ensemble sur la réaction générale de l'organisme et sur l'immunité dans les diverses infections microbiennes.

Le lecteur se rendra facilement compte de l'énormité du labeur qui se trouve à la base de cette œuvre magistrale. Ce qui l'attirera surtout, c'est le désir évident de la découverte de la vérité que l'on rencontre à chaque pas, au milieu des interprétations les plus diverses qu'il essaie d'harmoniser avec les résultats de l'expérimentation et de l'observation, sans oublier de poser les problèmes qui restent encore à résoudre, et d'ouvrir ainsi la porte à de nouvelles découvertes destinées à combler les lacunes que l'auteur, loin de dissimuler, souligne au contraire d'une façon particulière.

Œuvre magistrale, je le répète, bactériologique, physiologique, biochimique, théorique et pratique, dont le retentissement sera vraiment mondial.

DOPTER.

# LIBRES PROPOS

## LE CONCOURS DE L'EXTERNAT

Il vient d'y avoir, coup sur coup, deux concours pour la nomination d'externes des hôpitaux. Professeurs et étudiants sont d'accord pour en trouver l'organisation défectueuse.

Les étudiants, disent les premiers, à peine entrés à la Faculté, n'ont qu'une pensée en tête : être externes. Vite ils s'inscrivent à une conférence, et apprennent par cœur des « questions ». Travail livresque, impersonnel, utilisant la mémoire plus que l'intelligence, et auquel sont sacrifiés cours, travaux pratiques, hôpital même, bref, tout ce qui est la base même de l'enseignement.

A quoi les étudiants répondent :

On n'apprend rien à l'hôpital, si on y est simple stagiaire. Être externe est indispensable, pour qui veut s'instruire en clinique, et nous devons tout sacrifier à le devenir. Ce n'est pas notre faute, si les cours et les travaux pratiques de l'école ne nous sont à cet égard d'aucune utilité, et si nous devons en sacrifier la fréquentation à une nécessité plus impérieuse.

Les professeurs ont raison. Les élèves n'ont pas tort.

Que faudrait-il pour les mettre d'accord? Deux réformes, qui sont, en partie du moins, réalisables.

1° Supprimer l'obligation pour les candidats d'apprendre les questions par cœur ;

2° Par une entente entre l'Assistance publique et la Faculté, arriver à ce que l'enseignement de celle-ci soit la meilleure préparation aux concours de celle-là.

1° Le concours est organisé de telle manière, que seul le candidat qui sait sa question par cœur peut avoir une bonne note.

On ne lui accorde en effet que cinq minutes de réflexion (quatre en réalité) avant l'exposé public. Il serait de toute impossibilité au plus instruit des membres du jury de grouper, en ce court laps de temps, les éléments de sa leçon, de bâtir un plan, de choisir les faits à retenir, ceux à laisser de côté, dans un sujet parfois exagérément vaste. Seul le candidat qui n'a qu'à retrouver dans un coin de sa mémoire une question toute faite peut se tirer d'affaire.

Le jury accepte cette nécessité, et, par tradition, la rend plus impérieuse encore, en limitant son choix à un certain nombre de questions consacrées par l'usage, et qu'il libelle toujours strictement de la même manière, pour ne pas risquer de déranger l'architecture des leçons rédigées par les chefs de conférence, et apprises par cœur par les candidats.

Si, par hasard, il se hasarde à créer une tradition nouvelle, en proposant un sujet, auquel les jurys précédents n'ont pas songé, c'est un désastre pour les candidats. Cette année on a tiré de l'urne *les Néphrites chroniques et leurs complications.* C'était certes une question classique, vaste, intéressante. Elle fut accueillie comme une catastrophe. La plupart des candidats ne trouvèrent pas à parler cinq minutes ! Si on leur eût proposé « le lavement », ils eussent été tous brillants, car le lavement est dans le programme !

Il y aurait un remède, et un remède assez simple. Ce serait de donner aux candidats une demi-heure de réflexion. Cette réforme n'augmenterait en rien la tâche du jury. Il suffirait d'organiser des locaux, pour que plusieurs étudiants puissent réfléchir simultanément. Dans ces conditions, les candidats, ayant tout le temps de rassembler leurs souvenirs, et de construire avec eux une question, n'auraient, avant le concours, qu'à se préoccuper d'apprendre la pathologie et l'anatomie et non d'enregistrer dans leur mémoire des leçons toutes faites.

Le jury pourrait de plus porter un coup décisif à la déplorable habitude des questions apprises par cœur, en variant les sujets proposés, et surtout en les libellant d'une manière un peu imprévue, forçant ainsi le candidat à construire sa leçon, au lieu de se contenter de presser le bouton d'un phonographe interne.

2° On pose actuellement aux candidats deux questions, une d'anatomie et une de pathologie.

Or la Faculté n'enseigne pas les pathologies en première année. Elle enseigne par contre la physiologie et l'histologie, et les étudiants sont disposés à consacrer à la pathologie le temps qu'ils devraient, selon les programmes, réserver à ces deux sciences. Ils négligent l'anatomie elle-même, parce que le professeur n'a cure des « questions » d'externat. Il consacre autant de soins à la description du trijumeau que du facial, ignorant (le pauvre homme !) que le facial est une des « questions », tandis que le trijumeau « n'est jamais sorti ».

Pourquoi la Faculté ne demanderait-elle pas à l'Assistance publique de comprendre l'histologie et la physiologie dans le programme de l'externat? Personne n'oserait prétendre qu'il n'est pas aussi indispensable à un étudiant, pour comprendre les néphrites, de connaître la structure et les fonctions du rein, que de savoir sa forme, ses dimensions et ses rapports.

En échange, l'Assistance publique, qui tient à bon droit à ce que ses externes aient quelques notions de pathologie, demanderait à la Faculté de créer, en première et en deuxième année, des enseignements élémentaires de pathologie interne et externe.

# LIBRES PROPOS *(Suite)*

Le jour où le moyen le plus pratique d'apprendre le programme de l'externat serait de suivre les cours et travaux pratiques de la Faculté, soyez sûrs que ceux-ci seraient suivis.

Je me résume : mettre fin par une extension des programmes, par la variété des questions, par l'octroi aux candidats d'une demi-heure de réflexion avant leur exposé, à la déplorable habitude des cent et quelques questions apprises par cœur ; demander aux candidats de faire preuve d'intelligence et non de mémoire et s'efforcer que l'enseignement de la Faculté constitue une préparation naturelle au concours, telles sont les réformes facilement réalisables, qui pourraient donner une satisfaction relative à des critiques bien justifiées.

Mais, en France, nous faisons plus facilement une révolution que nous ne modifions un règlement, et déjà les candidats de 1921 ont recueilli des mains de ceux qui viennent de triompher, pour les apprendre par cœur, les « questions » qui, traditionnellement, sortiront de l'urne l'année prochaine, et qu'ils réciteront consciencieusement sans s'être donné la peine de les comprendre et, bien entendu, de les modifier.

G. Linossier.

# ART ET MÉDECINE

## LE SALON DES PASTELLISTES FRANÇAIS EN 1920

D'exposition en exposition, la conclusion s'impose sur le concept artistique des peintres de notre époque. Peu à peu les grands sujets et même les compositions les plus simples disparaissent. Le nombre des peintres se multiplie incroyablement, mais les motifs de peinture se restreignent invraisemblablement. On ne raisonne plus ce que l'on mettra sur la toile et l'on se contente d'évoquer la dernière impression subie. Les formes représentées n'ont pas l'ambition d'y être nettement définies ; on cherche plutôt à fixer l'émotion ressentie, la sensation provoquée par la lumière et les couleurs.

Aussi les artistes ont-ils davantage le souci, maintenant, de perfectionner leur technique, de tirer de la matière tous les effets colorés dont ils sont enfin épris avec passion.

Le véritable laboratoire de cette exaltation de la couleur a été le Salon des pastellistes français. Voici bien des années que cette société, ouverte seulement à un très petit nombre d'artistes, et d'artistes très qualifiés, a été le point de départ de cette évolution, en a été l'initiatrice, et maintenant que ces tendances nées chez elle ont porté leur influence partout, il est curieux de voir ce que ces pastellistes réalisent, quelle place ils occupent dans l'ensemble du mouvement artistique.

Heureux entre tous, non seulement ils ont eu la satisfaction de voir leur hymne à la belle lumière, à la couleur aux mille reflets chatoyants, transformer la vision de presque tous les peintres contemporains, mais aussi ils ont eu la chance que leur manière, ayant conquis la mode, en dépasse les succès habituellement éphémères.

A l'heure où la technique de la peinture à l'huile est devenue particulièrement complexe aux artistes, non par suite de quelque complication des moyens, mais au contraire, parce que les artistes n'ont plus la tradition soigneusement conservée dans les ateliers autrefois, le pastel leur a apporté un allégement considérable dans la préparation de la matière.

Dans un atelier comme celui de Rubens, il n'y avait pas que des peintres peignant ; on y faisait l'apprentissage de toute la technique, fruit d'une longue et héréditaire expérience ; on y broyait ses couleurs, on savait les choisir, on connaissait leurs incompatibilités, et l'on connaissait et l'on éprouvait la qualité des véhicules, huiles, gommes et tous ingrédients qui sont à la base de cette cuisine, par laquelle débute la mise en place des couleurs sur la palette. La préparation actuelle du peintre moderne ressemble assez à ce que serait celle du médecin qui ignorerait les premiers éléments, qui n'aurait pas de notions de chimie, qui ne saurait se servir d'un réactif ou d'un microscope, ni même d'un stéthoscope ; c'est la raison grâce à laquelle tant de tableaux, depuis trois quarts de siècle, s'altèrent, changent et disparaissent : le *Radeau de la Méduse* en est l'exemple le plus classique.

Le pastel, au contraire, fournit à l'artiste une matière inaltérable, et en même temps une variété aussi infinie qu'on peut la désirer, de tons tous composés d'avance, et dont il n'y a plus qu'à faire choix pour l'application immédiate ; de sorte que pendant le travail aucune préoccupation de l'outil et de la matière ne vient contrarier et ralentir l'inspiration ; cette rapidité d'exécution, de notation est d'ailleurs utilisée par beaucoup de peintres, connus du public pour leurs peintures à l'huile seules, mais qui avec le pastel prennent des sortes d'instantanés avec lesquels ils fixent pour eux-mêmes le souvenir des effets de lumière.

Le véritable pastelliste ne se contente pas de ces croquis ; il s'en sert comme de base pour le

# ART ET MÉDECINE *(Suite)*

tableau qu'il en tire, et si du moins son subjectile, toile ou papier, est bien celui auquel il est habitué, il n'a pas, comme le peintre à l'huile, les difficultés techniques de la recherche et de la composition de la teinte sur la palette ; pour le peintre à l'huile, les difficultés techniques l'obligent à connaître la composition de ses couleurs, leurs réactions chimiques, les tours de métier par lesquels il peut éviter le contact entre les incompatibles, tout en s'en servant côte à côte pour ainsi dire. Quand on sait cela, qu'on l'applique scrupuleusement, on fait de la bonne peinture, durable, mais on n'est pas nécessairement un bon peintre.

Il en est tout autrement avec le pastel : la couleur est donnée là toute faite, inaltérable; à cette simplicité, on doit la liberté d'exécution, la maestria avec laquelle tant d'artistes sont arrivés à produire ces œuvres particulièrement lumineuses, puisqu'ils n'ont d'autre préoccupation que d'écrire ce qu'ils voient, ce qu'ils ressentent.



Eugène Loup. — Doux rêve.

Rien de plus aimable, dès le seuil de cette exposition, que les sémillants sujets de Calbet; *l'Été* nous retiendra de préférence, car nous y retrouvons, avec ses petites cornes, le vieux faune poursuivant une femme : pauvre vieux faune ! jamais rajeuni, jamais épuisé depuis tantôt deux siècles d'œuvres libidineuses.

Les fleurs du regretté Rivoire ne sentent certes pas plus que le précédent, mais la manière admirable dont elles sont traitées prêtent à toutes les illusions.

Nous arrivons ainsi devant une des œuvres les plus caractéristiques de ce salon : *Profil de femme*, par Besnard. Les portraits ont pour les médecins un intérêt direct. L'examen de la figure humaine nous fournit des renseignements de premier ordre ; tant d'autres éléments contribuent à la formation du diagnostic, que nous n'y attachons pas la même importance que jadis ; néanmoins que de signes précieux, ayant une signification complète par eux-mêmes ou complémentaire, nous pouvons y recueillir! la structure : prognathisme, conformation du nez, du cou, des narines, des globes oculaires, la coloration des téguments, l'état des poils sont des sources d'information précieuses ; ajoutez à cela ce qui transparaît sur la face humaine du mode de réaction de l'individu, de sa personnalité, et voilà avec un portrait, pour un peintre observateur, de quoi s'approcher des frontières de la médecine. Celui de M. Besnard nous laisse un peu incertain : l'art du peintre y est si grand que l'on admire la beauté de l'œuvre plus qu'on ne voit la figure évoquée dans sa réalité vivante.

*Une femme endormie*, de Loup, attire ensuite nos regards ; c'est une femme pleine d'artifice, qui sait qu'en ces moments les regards indiscrets se prennent au piège qu'on leur tend : le piège ici est charmant, un sein parfait, inondé d'une douce lumière, et ce sommeil est si naturel que pas un Tartufe, soyez sûrs, ne l'éveillera pour lui dire : « Cachez ce sein... »

Le *portrait de Mlle V...*, de Baschet, est une des œuvres maîtresses de cette exposition. Parvenu à une parfaite maîtrise, l'auteur semble avoir encore dépassé sa manière. La mise en lumière de cette tête est d'un effet artistique extrême ; un examen rapproché du procédé par lequel l'artiste obtient ce résultat si parfait nous fait voir avec quel soin, quelle minutie infinie, chaque partie est traitée, et mise en force. La conjonction de la belle vision artistique et de la maîtrise technique fait des portraits de M. Baschet des œuvres dont la place ira grandissant au-dessus de notre époque.

Les *pastels* de M. Léandre jalouseront toujours les dessins rehaussés de ce maître par lesquels il est arrivé à la plus grande notoriété. C'est une touchante fresque que la suite des portraits de ces enfants, orphelins de la guerre.

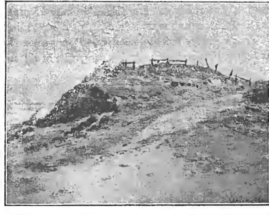
Le fond de la salle est occupé par des pastels de Perronneau, de Bernard, de Coypel, de Ducreux, un portrait du graveur de la Fosse enfant. Ils font un certain contraste avec les modernes — je ne parle pas ici de leurs colorations qui se sont atténuées, et même altérées, car ils n'avaient en définitive que peu de couleurs, et encore moins de solides, mais ce qui frappe surtout c'est l'esprit d'analyse de ces portraits.

On verra aussi avec plaisir le portrait de sa fille et de sa petite-fille par Russell. Les couleurs y ont gardé leur éclat, soit que cette œuvre fut conservée dans des conditions particulières, soit pour toute autre raison, et la manière dont l'enfant est traité, l'attitude de la jeune mère

## ART ET MÉDECINE *(Suite)*

sont de ces sujets qu'il serait bon de répandre et de mettre à la mode dans notre France dépeuplée.

Les *portraits* de M. Dagnan-Bouveret sont d'un genre bien différent des autres pastels de cette exposition, — ce sont plutôt des crayons rehaussés, traités avec une finesse incroyable; l'étude de nu, draperie blanche, est d'un développement moins resserré; la sévérité de l'exécution s'est tempérée de la gracieuseté du sujet.



Louis LHERMITE.

M. Montenard est un virtuose du pastel; il présente une série de paysages ravissante; il pousse à un art extrême la modulation des lumières tendres et réalise des passages incroyables de degrés entre des bleus pâles, des verts pâles de premier plan, et des bleus violâtres du plus extrême horizon.

Les *portraits* de M. Thévenot se relient davantage aux devanciers du XVIIIe siècle, non par la technique, mais par la recherche de l'expression. Il y a là un portrait de jeune fille d'un intérêt puissant et qui ne sera jamais une œuvre indifférente, et ses portraits d'enfants dépassent tout ce qui s'est fait dans ce genre. L'influence de M. Thévenot est déjà considérable, elle est féconde; comme toutes les œuvres solides, elle ne se répand pas bruyamment, mais chemine sûrement et s'inscrit avec le bagage le plus durable parmi nos contemporains; une pléiade d'élèves a recueilli son enseignement; peut-être est-il de tous les pastellistes celui qui a réalisé la technique la plus unifiée, la plus appropriée au pastel; il s'en sert en véritable peintre, assouplissant la matière, sans tomber dans la mollesse, et sans laisser voir des artifices empruntés aux procédés du crayon dur.

Les *paysages* de Lhermitte sont d'une facture classique et dont chacun se souvient; dans l'un, nous retrouvons la composition habituelle de bord de rivière, avec l'accent de quelques touches fortement teintées; dans deux autres bords de mer, nous avons le plaisir d'une coloration plus éclaircie, très harmonieuse, et pleine d'espace.

M. Gervex montre de légères danseuses au foyer de l'Opéra; coloris, attitude, tout est enlevé d'une façon aérienne; et comme dans la vie tout a une fin, de même ici cela se termine par un tombeau: *Poilus visitant le tombeau de l'Empereur aux Invalides*, d'après l'inscription; nous ferons aussi notre station, pour des raisons professionnelles, car l'invalide campé au premier plan est l'invalide à la jambe de bois. Ma foi, je préfère encore les jambes des danseuses que le peintre nous exhibe au foyer de l'Opéra.

Dr HENRI ROCHÉ.

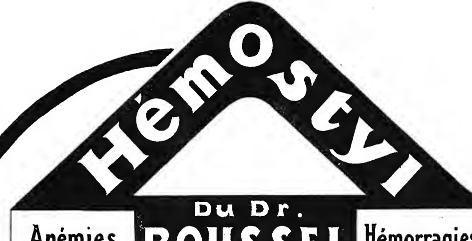
## VARIÉTÉS

### A PROPOS DU MONUMENT ÉDOUARD VAN BENEDEN

Né en 1846, mort à Liége en 1910, le grand biologiste belge a été célébré à Liége le 24 mai dernier par ses élèves et admirateurs. Sa statue par Brake, très vivante, une plaquette commémorative de De Vreese ont été inaugurées en présence des corps constitués: Universités et Académies belges, les représentants du Roi, du gouvernement, de la province, des villes de Liége et Louvain, ainsi que de nombreux délégués d'Universités étrangères. MM. Nolf, Gravis et Lameere retracèrent la vie et l'œuvre de Van Beneden.

La portée de l'œuvre est grande, venant directement après les travaux de Schwann, de Liége, sur la cellule et les doctrines de Darwin. Quelles séries de recherches sont nées de son admirable mémoire sur la composition et la signification de l'œuf (1868)! Toute l'embryogénie repose sur les travaux que Van Beneden put mener à bonne fin à Ostende, en Bretagne, à Villefranche, à Concarneau, au Brésil, en Norvège. La fécondation s'éclaire des observations sur la maturation, la formation des chromosomes, des globules polaires; l'hérédité nous livre maints secrets. Le développement de l'œuf, la segmentation et la formation des feuillets, la gastrulation sont décrits après des travaux de vingt années, qui sont des modèles d'observation scientifique.

Van Beneden créa de plus l'embranchement des Mésozoaires et, par son mémoire sur les leriantthides (1897), il établit la filiation tant cherchée des Vertébrés.


Hémostyl
Du Dr.
ROUSSEL
Anémies
Hémorragies

# VARIÉTÉS *(Suite)*

L'Université de Liége lui doit la création d'instituts remarquables de la Faculté de médecine. Le corps médical contemporain lui doit sa formation scientifique. Procédant de l'analyse à la synthèse, examinant surtout l'évolution et la vie des organismes inférieurs, dégageant les mystères de l'embryologie, toutes notions qui ont pour le futur médecin une valeur inestimable, Van Beneden enseignait avec un art et une clarté sans égale, avec un esprit critique de la plus haute probité.

De nombreux disciples ont été formés par ce maître incomparable et, s'ils se sont orientés vers d'autres études, leur œuvre a gardé une empreinte ineffacable de l'esprit de méthode qui leur a été inculqué au seuil de l'Université par le professeur Van Beneden.

R. LEDENT.

# REVUE DES CONGRÈS

## LE XIVe CONGRÈS FRANÇAIS DE MÉDECINE

*(Bruxelles, 19 au 22 mars 1920)*

Ce fut un pèlerinage.

Compiègne, Noyon, Chauny, Tergniers, Saint-Quentin.. Le train ralentissait sur la voie meurtrie. Ici les champs incultes et désolés, les bois ravagés de mitraille, aux arbres amputés des bras, de la tête, ou squelettiques..., morts aussi de leurs blessures. Là, des villages effondrés : amas de ferrailles, de briques pilées, où restent encore quelque mur ébréché, quelque cheminée d'usine épargnée par sa sveltesse ou coupée en deux, quelque maison sans toit, emportée comme par un cyclône, baillant vers le ciel comme une tombe ouverte; des fils de fer barbelés, tendus dans les marais impraticables, des chevaux de frise couchés sur les déblais, des disques renversés, des trous d'obus comblés par l'herbe neuve, des restes de tranchée, des croix de bois, des rails arrachés par les obus à la voie, tordus comme fil de fer, fichés en terre par la violence de la poudre, les ponts arrachés à leur pile, pantelante comme une épaule désarticulée.

Deux printemps n'ont pas effacé les ravages de l'ouragan.

La frontière franchie, le train reprend son allure. Mons, Charleroi, c'est encore quelques ruines et de terribles souvenirs, mais aussitôt les plaines de la Belgique renaissante paraissent avec leurs puits de mines, leurs terrils, montagnes artificielles de schistes extraites des galeries souterraines, les usines, les tourbillons de fumée noire tirés en longues traînées parallèles par le vent d'est au sortir des hautes cheminées, les champs fertiles... la vie a repris joyeuse et productrice.

La ville est accueillante et gaie. Les visages sont épanouis, la parole aimable et bienveillante. L'abondance est partout : magasins de cigares, bondés de havanes et de cigarettes, aussi nombreux peut-être dans Bruxelles que dans toute la France ; pâtisseries gonflées de gâteaux substantiels ; confiseries innombrables regorgeant de chocolats, de fondants, de caramels, de nougats ; immenses charcuteries où pendent aux crochets des armées de jambons, saucisses et boudins, tandis qu'aux vitrines s'étalent les foies gras, les terrines de tortue, les pâtés. Jusqu'à minuit, leurs portes sont ouvertes au consommateur. Les globes électriques, les lampes à arc prodiguent sur la ville jusqu'à une heure du matin une lumière ruisselante. Les musiques et les fanfares retentissent à tous les échos. La foule gaie se presse dans les restaurants, les brasseries, les crèmeries, les cinémas, les promenades, les dancings, heureuse de vivre après la dure contrainte, la compression morale et physique de l'occupation allemande.

***

L'accueil des Bruxellois aux congressistes fut merveilleux de cordialité. A 5 heures, au débarqué du train de Paris le 19 mai, avait lieu la séance d'ouverture près du palais du roi, au palais des Académies, ancien palais ducal, édifié dans le style de la Renaissance italienne, occupé depuis 1877 par l'Académie royale des sciences, des lettres des beaux-arts, et par l'Académie de médecine.

La réunion avait lieu dans la grande salle du premier tage, long rectangle garni sur les côtés de vastes loges en hémicycle et dont les murs sont décorés de douze grandes fresques, peintures de Slingeneyer retraçant l'histoire de la Belgique.

A l'extrémité sud de l'immense salle, devant un rideau de plantes vertes, à l'ombre de deux gigantesques drapeaux belge et français, vint se ranger le bureau du Congrès, debout en attendant l'arrivée de la reine : le professeur Henrijean, de Liége l'héroïque cité, président du Congrès, ayant autour de lui M. Jules Reukin, ministre de l'Intérieur de Belgique, M. de Margerie, ambassadeur de France, M. Adolphe Max, ministre d'État, bourgmestre de Bruxelles, qui sut avec tant de vigilance tenir tête à l'Allemand et préserver les droits des citoyens de sa ville pendant l'occupation ; M. le médecin inspecteur Vincent, en grand uniforme chargé des innombrables décorations qu'il a conquises dans la guerre, représentant le service de santé militaire de France; le professeur Chauffard de Paris; M. Van der Velde, professeur à la Faculté de médecine de Bruxelles, vice-président du Congrès ; Bordet, professeur à la Faculté de Bruxelles ; Wibin, inspecteur général du service de santé de l'armée.

Sobrement vêtue, coiffée d'un petit chapeau de paille brune dont la forme rappelait le casque de nos poilus, souvenir de l'épopée guerrière qu'elle vient de vivre, la reine entra dans la loge du milieu, accompagnée d'une gerbe de roses.

Elle s'assit, et les discours commencèrent : le ministre de France, le ministre de l'Intérieur belge, M. le médecin inspecteur Vincent au nom des médecins de l'armée française et qui trouva d'heureuses phrases pour rappeler à la reine son rôle bienfaisant pendant la guerre et l'hommage ému des humbles à sa Majesté, M. le professeur Chauffard au nom de la Faculté de Paris... Enfin le professeur Henrijean, dans une superbe vue d'ensemble des

## REVUE DES CONGRÈS (*Suite*)

découvertes des sciences de ces dernières années, montra le chemin parcouru dans les domaines physique, chimique et biologique et le bénéfice que la médecine en peut attendre.

Dès lors, les travaux commencèrent, et chaque jour, matin et soir, dans des séances très suivies, d'importantes questions furent discutées Parmi les plus assidus des congressistes (j'en passe certainement beaucoup) signalons : MM. Van der Velde (Bruxelles) ; Brachet (Bruxelles) ; Bayet (Bruxelles) ; Bordet (Bruxelles) ; Verhoogen (Bruxelles) ; Godard Danhieux (Bruxelles) ; Noël (Liége) ; Knuth-Faber (Copenhague) ; Petren (Suède) ; Morin (Neufchâtel) ; de Souza (Brésil) ; Teissier (Lyon) ; Bard (Strasbourg) ; Blum (Strabourg) ; Étienne (Nancy) ; Spillmann (Nancy) ; Linossier (Vichy) ; et de Paris : Chauffard, Netter, Teissier, Thibierge, Léri, Rénon, M. Labbé, L. Bernard, Hallion, Rist, Grenet, Kuss, Galliard, Gastou, Guy Laroche, etc.

Trois grandes questions furent étudiées au Congrès et furent l'objet d'importants rapports :

**La syphilis de l'appareil cardio-vasculaire**, qui fut surtout mise au point par le rapport extrêmement documenté de MM. Étienne et Spillmann. M. Bayet, très écouté, étudia quelques productions expérimentales de syphilis cardio-vasculaire.

**Les lipoïdes en pathologie**, question magistralement exposée par M. Edg. Zunz au point de vue chimique, complètement construite par un labeur de plusieurs années par M. Chauffard qui, dans un rapport merveilleux de clarté et de précision, a réellement mis au jour ce nouveau chapitre de la pathologie qu'est la cholestérinémie et ses conséquences, aussi important que l'azotémie, la chlorurémie, l'uricémie et autres réactions physico-chimiques de nos humeurs. La question fut étudiée par M. Linossier surtout au point de vue du rôle des lipoïdes dans l'infection.

Les rapports de MM. Burnaud, Derscheid et Geeraerd, Dumarest, et surtout l'exposé lumineux et précis de M. Kuss, ont enfin exposé la question de la **valeur thérapeutique du pneumothorax artificiel.**

Je n'énumérerai pas toutes les questions adjacentes qui furent traitées à ce Congrès, malgré l'intérêt considérable que présentèrent certaines d'entre elles ; je signalerai seulement, pour montrer quelle somme de travail fut fournie les conférences de chaque jour faites par des personnalités compétentes et qui laisseront une impression profonde dans l'esprit des auditeurs : MALVOZ (Liége). *La lutte sociale contre la syphilis*, premier jour ; BORDET (Bruxelles), *La coagulation du sang*, deuxième jour ; BRACHET (Bruxelles), *L'hérédité dans ses manifestations générales et dans ses aspects particuliers.*

On voit, par cette simple énumération, quel riche échange d'idées eut lieu à ce Congrès de Bruxelles.

Il y eut pour nous, Français, quelque chose de plus et qui nous a profondément ému : la cordialité, l'estime, qui montèrent vers nous à ce lendemain de guerre, à cette aurore de paix.

Pas un qui ne fût convié à la table des familles belges : Henrijean, Bordet, Van der Velde, Verhoogen, Bayet... avaient invité : nos hôtes avec l'affabilité qui est leur caractéristique, les maîtresses de maison avec une élé-

(Suite à la page VII)

# REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

gauce toute parisienne. Chez M. Van der Velde, l'illustre bourgmestre Adolphe Max, chéri des Bruxellois dont il fut la providence pendant la guerre, et que les dames portent en effigie à leur bracelet, rehaussait le dîner de sa présence ainsi que d'autres hautes personnalités de la ville.

Le grand banquet traditionnel qui réunit le congrès, le vendredi soir, remarquable par l'excellence de sa chair et de ses vins le fut davantage encore par les paroles qui s'y échangèrent. Il n'y eut nul besoin de la chaleur communicative, des banquets pour les stimuler.

Notons d'abord cette heureuse innovation de l'après-guerre, qui indique que notre gouvernement ne reste plus indifférent aux manifestations scientifiques et les juge aussi importantes pour la prospérité du pays que les affaires politiques, notre ambassadeur à Bruxelles, Son Excellence M. de Margerie assistait au banquet assis à la droite du président. MM. Henrijean, président du Congrès, M. de Margerie, le professeur Chauffard, le D[r] Morin (Suisse), le professeur Knud Faber (Copenhague) prirent la parole. Tandis que pétillait dans les verres le champagne de Reims l'inviolée, dont les caves furent préservées du pillage et du gosier allemand, le président Henrijean, dont la belle tête blanche donnait à ses paroles une autorité toute particulière, quelque chose comme un témoignage vivant de la vérité historique, disait : « Au cours de cette longue guerre, quand sur l'immense front qui s'étendait de Dunkerque aux Dardanelles, les lignes faiblissaient quelque part, on criait : France, debout ! Et la France venait ! Et le Boche était repoussé ! » Précieux et juste hommage rendu à nos soldats.

Le professeur Knud Faber de Copenhague, grand, svelte et distingué, le fin trait rouge de la Légion d'honneur à son habit, avec la concision sans verbiage et l'hésitation pleine de charme, que lui imposait une langue qui ne lui était pas familière, nous exprima la joie du petit Danemark agrandi, rendu à ses populations scandinaves.

« Cela, dit-il, nous le devons aux vertus militaires des Alliés, mais par-dessus tout à *l'esprit de justice et de probité de la France* ! »

Cette constatation des vertus désintéressées et du courage héroïque de notre pays dominait toutes les heures du Congrès. Et les Français, de leur côté, n'oubliaient à aucun moment le sacrifice initial d'août 1914, les années de souffrance communes en pays occupé ou sur le front de bataille, et le geste consensuel d'avril 1920 de la loyale et courageuse Belgique !

Les heures douloureuses étaient lointaines, le 22 mai 1920, à l'hôtel de ville de Bruxelles, où le bourgmestre et les échevins reçurent les membres du Congrès : sur la grande place, aux façades gothiques rehaussées de dorures, les fenêtres de l'hôtel de ville s'éclairaient d'une lumière joyeuse sous les ogives, les flèches des donjons s'élançaient gaiement vers le ciel, la foule des invités, hommes en tenue de soirée, dames élégantes, pour qui toutes les attentions étaient ménagées, se pressaient heureux, l'œil cordial, le cœur libre, le front haut. Dans les superbes salons pleins de richesses et de souvenirs, sous les lustres étincelants, l'histoire de la Belgique, de la main des peintres les plus illustres et par les tapisseries les plus renommées, s'inscrivait sous les yeux éblouis, tandis que les gourmands s'attardaient aux buffets surchargés et que les jeunes filles gracieuses abandonnaient leurs corps souples aux danses et aux danseurs.

*A peste, fame et bello, libera nos, Maria pacis* : « De la peste, la faim et la guerre, délivrez-nous, Marie de la paix », pouvait-on lire au plafond peint de l'escalier d'honneur, en quittant ces fêtes merveilleuses, inscription de tous les siècles, la seule qui pût nous faire ressouvenir de l'Allemand, dont Bruxelles a balayé le moindre vestige.

***

Nous avons quitté la joyeuse Belgique renaissante et pleine de vie.

Voici maintenant Paris, où le pain est gris et cher, où la vie s'éteint de bonne heure chaque soir, car le charbon est pauvre et la lumière rare, où le travail est dur parce que beaucoup sont morts qui nous aidaient, où nous sommes seuls sans les alliés d'outre-mer un peu inconscients dans leur richesse, sans les voisins de l'Est, encore nos ennemis ou épuisés comme nous... Mais au retour le long du chemin, le cœur moins serré et réconforté par l'accueil de nos compagnons de l'Yser, nous avons vu le tapis violet des sauges piqué de coquelicots le long des talus, les champs de blé verdoyant sous le soleil, les bestiaux à l'ombre des haies, les chevaux au pacage.

Les arbres fruitiers eux-mêmes, sciés près du sol par le Boche dans sa fuite haineuse, repoussent au pied, symbole de notre effort, et leurs feuilles verdissent encore s'il reste un peu d'écorce, des branches à la racine.

Dans les ruines, une fourmilière d'hommes, qui vit comme des termites, rapièce les toits crevés, relève les murs écroulés.

Dans Paris même, sous l'œil de l'étranger curieux, le Français court à ses affaires ; les voitures se pressent dans les rues ; et si, le soir, les maisons ferment de bonne heure, le matin les lourds camions circulent dès l'aube, dans les rues, le long du fleuve et des canaux.

L'œuvre de réparation sera lente et difficile, mais malgré quelques convulsions qui s'éteignent, et bien que nous soyons restés longtemps les bras tombés devant l'immensité du désastre, elle n'est pas au-dessus de nos forces ni de notre volonté.

G. Milian.

# REVUE DES REVUES

**La fièvre récurrente en Chine** (Jouveau-Dubreuil, **Bull. de la Soc. de pathol. exotique**, 14 janv. 1920).

La fièvre récurrente a été signalée en Chine pour la première fois en 1904. Jouveau-Dubreuil en a étudié 95 cas dans le Setchouen (Chine occidentale). La maladie y est endémique, avec recrudescences pendant les mois du printemps ; elle disparaît presque complètement en octobre et novembre. Elle atteint les Chinois de la basse classe, les soldats, surtout les coolies et les mendiants ; elle épargne les Chinois de la classe riche. Les poux sont les agents de propagation de la fièvre récurrente, et les recrudescences de l'endémie suivent celles du nombre des poux qui infestent la population pauvre.

La maladie débute brusquement par une forte fièvre ; la température atteint 39° ou 40° ; le pouls est à 110 ou 130. Le ventre reste souple ; la langue est toujours

## REVUE DES REVUES *(Suite)*

humide ; la constipation est la règle ; le foie et la rate sont le plus souvent augmentés de volume et toujours très douloureux à la palpation ; quelquefois les téguments ont une teinte subictérique ou franchement ictérique. On trouve, dans le sang, des spirochètes en plus ou moins grand nombre ; la formule leucocytaire est remarquable par la disparition des éosinophiles et l'augmentation des grands mononucléaires.

Le septième ou huitième jour, la température tombe brusquement à 36°,5, les spirochètes disparaissent dans le sang, et le malade semble entrer en convalescence. Mais le plus souvent, après une semaine d'apyrexie, la température s'élève de nouveau, et un deuxième accès se produit, moins intense que le premier et ne durant que trois à cinq jours. Le nombre des accès est variable : sur 73 malades, 19 n'ont eu qu'un accès, 27 en ont eu deux, 13 en ont eu trois, 7 en ont eu quatre et 2 en ont eu cinq ; chez 5 autres malades, la courbe thermique fut si irrégulière qu'on n'a pu y reconnaître d'accès typiques. La période d'apyrexie dure le plus souvent six à huit jours entre les deux premiers accès ; elle est plus courte entre le deuxième et le troisième. La convalescence est toujours très longue.

Le pronostic dépend beaucoup plus de l'état antérieur du sujet que de la sévérité de l'infection. La mortalité est presque nulle dans certains milieux ; elle est de plus de 50 p. 100 dans la population misérable ; elle a été de 13,37 p. 100 dans la statistique de l'auteur.

La prophylaxie consiste dans l'isolement des malades et la destruction des poux par les mesures d'hygiène appropriées. Jouveau-Dubreuil a employé avec succès dans 6 cas, le novarsénol Billon en injection intraveineuse à la dose de 0gr,30. L. B.

**Radiothérapie de l'hypertrophie prostatique.** (HARET, **Journ. de radiol. et d'électrol.**, 1920, n° 1).

L'auteur signale l'action favorable des rayons X sur l'hypertrophie prostatique, tant qu'il n'existe qu'une simple hypertrophie glandulaire. Il pratique l'irradiation à travers le périnée, en se servant des tubes Coolidge-Standart. Dans neuf observations relatées, les résultats ont été bons. Mais quand il existe une hyperplasie des éléments de la prostate, la radiothérapie est inefficace. L. B.

**Le scaphandre autonome.** (CHASTANG, **Arch. de méd. et de pharm. navales**, 1920, n° 4).

M. Chastang donne le résultat des recherches faites en vue de réaliser un scaphandre autonome. Le scaphandre Rouquayrol-Denayrouse, actuellement en usage dans la marine, ne permet guère de plongées supérieures à 35 mètres ; d'autre part, le tuyautage de caoutchouc qui le relie à la pompe extérieure peut s'accrocher ou se couper pendant la descente ou pendant le travail. Les scaphandres métalliques, tels ceux de Macduffee et de Jackson, permettent des plongées de 65 mètres et même de 110 mètres, mais ils ne sont pas indépendants.

Depuis les progrès de la navigation sous-marine, on a cherché à assurer le sauvetage individuel de l'équipage en cas d'accident survenu au submersible. La marine française a employé, dans ce but, une veste souple surmontée d'un casque, où un appareil à oxylithe servait au dégagement de l'oxygène et à l'absorption du gaz carbonique. Les Allemands ont utilisé un appareil respiratoire muni d'une petite bouteille d'oxygène comprimé et d'une boîte d'absorption d'acide carbonique par la potasse.

Le scaphandre autonome Boutan réalise un grand progrès sur les appareils précédents. Il repose sur le même principe que l'appareil de Tissot et que celui de Guglielminetti et Draeger pour la respiration dans une atmosphère délétère. C'est un scaphandre ordinaire, en toile imperméable, avec casque, mais qui n'est pas relié à une pompe extérieure. Du côté gauche, se trouve un appareil à régénération d'air, contenant une solution concentrée de potasse caustique, et relié au casque par deux tuyaux. Un de ceux-ci aspire l'air vicié dans la solution de potasse, où il se purifie ; la solution potassique est agitée par un laveur que meut un mouvement d'horlogerie. L'autre tuyau ramène l'air purifié dans le casque, grâce à un injecteur à air comprimé. Cet injecteur consiste en une bouteille d'acier, munie d'un détenteur et d'un appareil de réglage, et renfermant 450 litres environ d'un mélange d'oxygène et d'air comprimé ; ce mélange est préférable à l'oxygène pur, qui devient toxique quand il est en trop grande proportion dans l'atmosphère. Du côté droit du scaphandre, et faisant équilibre à l'appareil à régénération d'air, se trouve une bouteille d'air comprimé permettant au plongeur de gonfler son vêtement à volonté selon la pression ambiante. L. B.

# NOUVELLES

**Service sanitaire maritime.** — M. le Dr Henri André, ancien élève de l'Ecole de médecine de Marseille, ancien médecin colonial, a été nommé médecin de la Santé à Marseille, en remplacement de M. le Dr Castelli, admis à la retraite.

**Faculté des sciences de l'Université de Paris.** — Sont nommés professeurs adjoints à la Faculté des sciences de l'Université de Paris, les chargés de cours et maîtres de conférences de ladite Faculté pourvus du grade de docteur ès sciences ci-après désignés :

M. Rabaud, maître de conférences de biologie générale ;

M. Portier, maître de conférences de physiologie.

**Comité d'hygiène mentale.** — Sont nommés membres de ce comité : MM. les Drs Anglade, médecin en chef de l'asile public autonome d'aliénés de Château-Picon ; Lalanne, médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Maréville ; Tissot, médecin en chef de l'asile privé d'aliénés du Bon-Sauveur de Caen.

**Conférences d'internat.** — L'Association corporative des étudiants en médecine ouvre une série de conférences d'internat réservées aux externes nommés au dernier concours. Ecrire ou se renseigner au secrétariat de l'Association, 8, rue Dante.

**Enfants assistés de la Seine.** — Sont nommés à titre provisoire en qualité de médecin du service des Enfants assistés de la Seine : pour la circonscription du Mont-Saint-Jean (agence d'Arnay-le-Duc), M. Fonteray ; pour la circonscription de Neuilly-le-Réal (agence de Moulins), M. Lacroix ; pour la circonscription de Courçais (agence de Montluçon), M. Gaychet ; pour la circonscription de Villefranche-sur-Cher (agence de Romorantin), M. Marteville ; comme médecin contre-visiteur à Romorantin, M. Martignon.

**Le Service de Santé en Afrique occidentale.** — M. Georges Barthélemy (Pas-de-Calais), député, ayant demandé à M. le ministre des Colonies : 1° en vertu de quelles dispositions les emplois disponibles des Services de santé dans les chefs-lieux de l'Afrique occidentale française présentent les plus grands avantages au point de vue rémunération où des conditions d'existence ne sont jamais confiées aux médecins civils de l'Assistance médicale indigène ; 2° si ces dispositions ne sont pas de nature à entraver le recrutement des médecins civils dont nos colonies ont le plus grand besoin ; 3° quelles mesures il compte prendre pour faire au personnel déjà ancien de l'Assistance médicale et de grade élevé une situation en concordance avec ses services et son expérience et pour assurer, aussi bien dans les chefs-lieux que dans l'intérieur de la colonie, une plus équitable répartition du personnel médical, a reçu la réponse suivante :

« 1° Il n'y a pas de dispositions réglementaires pour la répartition du personnel médical dans les différents postes. Ce sont les gouverneurs généraux et gouverneurs qui procèdent à cette répartition selon les principes suivants : les chefs de colonie doivent envisager, en premier lieu, l'intérêt général du service, puis la spécialisation (bactériologie, hygiène, etc., etc.), les aptitudes (chirurgicales, médicales), les services déjà rendus dans tel emploi. Dans les chefs-lieux les plus importants, le service est assuré par des médecins municipaux, liés aux municipalités par des contrats individuels, les médecins de l'Assistance médicale proprement dite en sont écartés en principe, leur rôle les destinant aux agglomérations indigènes importantes, lesquelles ne coïncident pas toujours avec les chefs-lieux ; 2° cette manière de faire ne peut qu'améliorer la valeur du recrutement, en attirant les sujets compétents et spécialisés, en leur garantissant l'utilisation de l ur spécialité et en maintenant entre les candidats, quelle qu'en soit l'origine, une émulation qui est favorable à l'intérêt public ; 3° il convient de laisser aux gouverneurs généraux et gouverneurs la plus grande liberté pour appliquer ces principes dont ils n'ont jamais cessé de s'inspirer. Le développement progressif des services de l'Assistance médicale et l'augmentation de ses ressources en personnel civil doit rendre possible la réduction du personnel militaire H. C. et l'attribution aux praticiens civils des emplois spéciau :, mais les avantages de carrière, conditionnés par les vacances et les disponibilités budgétaires, ne peuvent être accordés, en ce qui concerne le personnel de l'Assistance médicale, que par les gouverneurs généraux et gouverneurs. » (*Officiel*, 19 mai 1920.)

**Service médical de la Préfecture de la Seine.** — Sur la proposition de M. le Préfet, le conseil municipal de Paris a décidé, dans sa séance du 30 mars 1920 :

1° La création d'un poste d'infirmière attachée au service médical central ; 2° de porter de 3 000 francs à 6 500 francs (3e classe), puis à 7 000 francs (2e classe), jusqu'à un maximum de 7 500 francs (1re classe) l'indemnité annuelle du médecin suppléant attaché au service médical central.

**La lutte contre la syphilis.** — C'est devant les membres du Congrès français de médecine et du Congrès anglo-belge d'hygiène que M. le professeur Malvoz a exposé l'organisation de la lutte contre les maladies vénériennes.

L'extension des dispensaires seule est capable d'enrayer le fléau par la mise des moyens de diagnostic et de traitement en main de tous les médecins. L'Etat interviendra dans l'organisation des dispensaires et dans les frais nécessités par les médicaments. Le médecin traitant pourra fréquenter le dispensaire avec son malade. La confiance de celui-ci sera sauvegardée tout autant que le secret professionnel par l'organisation d'heures de consultation multipliées.

Enfin les infirmiers et infirmières par leurs enquêtes discrètes entretiendront cette confiance du malade et assureront cette continuité indispensable du traitement dont le médecin isolé ne peut arriver, malgré tout son zèle, à faire comprendre la nécessité inéluctable.

Les idées du professeur Malvoz ont attiré l'attention des congressistes par leur clarté et par la conviction communicative de leur auteur rompu aux problèmes de l'action des dispensaires.

**Le tarif Dubief majoré de 100 p. 100 est provisoirement prorogé.** — Une nouvelle convention, passée entre les représentants des grandes compagnies d'assurances contre les accidents du travail et les représentants de l'Union de syndicats médicaux, rétablit, jusqu'au 1er juillet prochain, pour les notes en cours et non réglées déjà, l'application du tarif Dubief majoré de 100 p. 100.

# NOUVELLES *(Suite)*

Toutes les compagnies n'étaient pas représentées, mais le président de la réunion des assureurs espère obtenir, sous peu, la quasi-unanimité des assureurs.

**Ve Congrès de la Société internationale de chirurgie** (Secrétariat, 72, rue de la Loi, à Bruxelles). — Le Ve Congrès de l'Association se tiendra à Paris, du 19 au 23 juillet 1920, sous la présidence du professeur W. W. Keen. Les chirurgiens des puissances centrales en seront exclus. Les réunions auront lieu à la Faculté de médecine de Paris, qui sera spécialement aménagée pour donner toutes les commodités aux congressistes. Outre l'exposition d'appareils pour fractures, il y aura une installation pour projections lumineuses, un bureau de poste, etc.

Voici la liste des rapporteurs :

1re question : *Chirurgie cardio-vasculaire.* — 1. Chirurgie du cœur : M. Tuffier (Paris). — 2. Chirurgie des gros vaisseaux : M. Sencert (Strasbourg). — 3. Transfusion du sang : M. Jeanbrau (Montpellier). — 4. Chirurgie du cœur et des gros vaisseaux : M. Alessandri (Rome). — 5. M. Goodman (New-York).

2e question : *Radiologie chirurgicale.* — 1. Traitement des tumeurs par les rayons X et le radium : M. Regaud (Paris). — 2. Id. : M. Neville S. Finzi (Londres). — 3. M. Giuseppe Mioni (Rome). — 4. M. R. B. Greenough (Boston).

3e question : *Hématologie chirurgicale.* — 1. Analyses du sang et réactions biologiques dans les affections chirurgicales : MM. A. Depage et Goovaerts (Bruxelles). — 2. M. Evarts A. Graham (Saint-Louis).

4e question : *Fractures de la cuisse.* — 1. M. Patel (Lyon). — 2. Major Maurice Sinclair (Fairport). — 3. M. Kellogg Speed (Chicago).

5e question : *Prophylaxie et traitement du tétanos.* — 1. M. Donati (Modène). — 2. M. Cumurins (Londres). — 3. M. Sieur (Paris). — 4. M. Ashhurst (Philadelphie).

Ce programme scientifique sera complété par des séances dans les hôpitaux, des réceptions, un banquet par souscription et un voyage aux champs de bataille.

**Exposition internationale d'appareils de fractures.** — A l'occasion de la 5e réunion de la Société internationale de chirurgie qui doit avoir lieu à Paris du 19 au 23 juillet prochain, une exposition internationale d'appareils de fractures sera ouverte dans les locaux de la Faculté de médecine. Les médecins français civils et militaires qui, n'étant pas membres du Congrès, désireraient prendre part à cette exposition, devront adresser, *avant le 15 juin*, au Dr Auvray, secrétaire du Congrès, 50, rue Pierre-Charron, à Paris (16e), leur demande de participation, qui sera soumise à l'approbation du Comité.

Les exposants, en même temps qu'ils adresseront leur demande, devront indiquer leur nom et leurs titres, leur résidence et leur adresse, la désignation de l'objet exposé, le nombre des appareils qu'ils exposent et leurs dimensions.

Les objets exposés devront parvenir au Dr Auvray, à la Faculté de médecine, *au plus tard le 10 juillet.*

**Ecole française de stomatologie.** — L'École française de stomatologie a pour but de donner l'enseignement aux seuls étudiants en médecine et docteurs en médecine désireux de se spécialiser dans la pratique de la stomatologie.

L'enseignement, donné par des médecins spécialistes et techniciens, comprend :

1° La clinique générale des maladies de la bouche et des dents ;

2° Des cours spéciaux sur les différentes branches de la stomatologie ;

3° Des travaux pratiques de technique opératoire, de prothèse, d'orthodontie et de laboratoire.

Pour les inscriptions et pour les renseignements, s'adresser au Dr Bozo, directeur de l'Ecole, 20, passage Dauphine, Paris.

**Services automobiles P.-L.-M. pour Saint-Nectaire.** — Les baigneurs désireux de se rendre à Saint-Nectaire apprendront avec plaisir que les services automobiles P.-L.-M. entre Issoire, Saint-Nectaire et Besse, d'une part (correspondance avec les trains de nuit de et pour Paris), Clermont-Ferrand et Saint-Nectaire, d'autre part (correspondance avec les trains de jour de et pour Paris), fonctionneront, cette année, du 1er juin au 30 septembre.

Des billets directs avec enregistrement des bagages seront délivrés au départ des gares de Paris, Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Nîmes, Saint-Etienne et Vichy pour Saint-Nectaire, Murols et Besse ou *vice versa.*

Pour plus amples renseignements, demander le prospectus spécial à l'Agence P.-L.-M. de renseignements, 38, rue Saint-Lazare, à Paris, aux bureaux de ville, gares du réseau, etc.

**Le Trait d'Union médical**, coopérative de l'Union des syndicats médicaux de France, a décidé, dans sa dernière assemblée générale, d'ouvrir ses portes à tous les membres de professions médicales et juxtamédicales, syndiqués ou non.

Pour cette action, le « Trait d'Union médical » fait appel à toutes les énergies et à toutes les bonnes volontés de la grande famille médicale et juxtamédicale.

S'adresser, pour tous renseignements, au Siège social du « Trait d'Union médical », 28, rue Serpente.

**Conseil médical supérieur de la marine marchande.** — Sont nommés membres du conseil médical supérieur de la marine marchande : MM. les professeurs Léon Bernard, Achard, Fernand Bezançon, Gosset, Jeanselme, de Lapersonne ; M. le professeur agrégé Langlois ; M. le médecin inspecteur général des troupes coloniales Gousien ; M. le médecin général de la marine Laugier ; M. le médecin inspecteur général, directeur du Service de santé du gouvernement militaire de Paris, Rouget.

**Honoraires de médecins.** — Le Comité de la British medical Association invite le corps médical du royaume britannique à hausser de 50 p. 100 le tarif des honoraires.

**Institution Sainte-Périne.** — Le Conseil municipal de Paris a élevé à 3 000 francs par an le prix de la pension à l'Institution Sainte-Périne tant pour les personnes dont la candidature est déjà inscrite que pour les candidats à venir.

**Instituts de puériculture.** — Par délibération du Conseil municipal de Paris, la subvention allouée pour la Goutte de lait et l'Institut de puériculture de l'hospice des Enfants-Assistés est portée de 4 500 francs à 10 000 fr.

Deux nouveaux Instituts de puériculture sont créés, avec une subvention municipale spéciale de 5 000 francs pour chacun d'eux : l'un à la Clinique Baudelocque, l'autre à l'Hôtel-Dieu.

Une subvention globale spéciale de 37 500 francs (au lieu de 25 000) est allouée par la Ville de Paris à l'Assis-

## NOUVELLES *(Suite)*

tance publique pour le fonctionnement de onze instituts de puériculture.

**Transformation d'un service de chirurgie à l'hôpital Lariboisière.** — Par délibération du Conseil municipal de Paris, une somme de 456 961 fr. 41 a été votée pour la transformation du service du professeur Cunéo.

**Clinique médicale de l'hôpital Cochin.** — Sous la direction de M. le professeur F. WIDAL et de M. A. LEMIERRE, agrégé, commencera à la clinique de l'hôpital Cochin, à partir du lundi 14 juin 1920, une série de quinze leçons avec exercices pratiques.

Ces leçons auront lieu tous les jours à 14 heures, au Laboratoire de la clinique.

Le nombre des assistants est limité à 20. Droit de laboratoire : 150 francs. S'inscrire au secrétariat de la Faculté, les jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

*Objet du cours* : Procédés d'exploration clinique appliqués au diagnostic des maladies.

**Clinique gynécologique** (Hôpital Broca). — M. E. DOUAY, chef de clinique, et M. HALLER, chef de clinique adjoint, feront un cours de perfectionnement à la clinique gynécologique (hôpital Broca), du lundi 14 au samedi 26 juin. Les leçons auront lieu tous les jours, sauf les dimanches, à 17 heures. Le cours complet en douze leçons aura un caractère essentiellement pratique. Les élèves seront exercés individuellement à l'examen gynécologique des malades.

Le droit à verser est de 100 francs. Un certificat d'assiduité sera délivré à la fin du cours.

Les bulletins de versement seront délivrés au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les jeudis et samedis de midi à trois heures.

**Hôtel-Dieu** (amphithéâtre Dupuytren). — Le mardi 22 juin, à 16 heures, M. le professeur F. DE LAPERSONNE fera pour les auditeurs de l'Institut de médecine légale et du cours de perfectionnement une conférence sur les « Blessures oculaires et accidents du travail ».

**Cours de vacances de M. Calot**, du lundi 2 août au 9 août, à l'Institut orthopédique de Berck (10e année). — En sept jours, de 9 heures du matin à 7 heures du soir, enseignement de l'ORTHOPÉDIE INDISPENSABLE AUX PRATICIENS (orthopédie, *tuberculoses externes, fractures*), avec exercices pratiques individuels. Pour médecins et étudiants français et étrangers. Les explications peuvent être données en espagnol et en anglais par M. Calot et ses assistants. Droit d'inscription : 100 francs. Le nombre des places étant limité, écrire dès maintenant au Dr Fouchet, à la clinique Calot, 69, quai d'Orsay, Paris, ou à l'Institut Calot de Berck-Plage (Pas-de-Calais).

**Conférences sur les maladies de la nutrition.** — Le Dr RATHERY, agrégé, médecin de l'hôpital Tenon, commencera le lundi 14 juin, à l'hôpital Tenon (amphithéâtre des cours) à 10 h. 30, une série de dix conférences qu'il continuera les mardis et vendredis suivants à la même heure.

*Sujets des conférences* : Hyperglycémies diabétiques ; substances azotées et graisses chez les diabétiques ; glandes vasculaires sanguines et syndromes diabétiques ; formes cliniques du diabète et leur rapport avec le traitement du syndrome ; rein diabétique ; méthodes d'examen au cours du diabète.

### MÉMENTO DU MÉDECIN

12 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur GILBERT, à 10 h. 45 : Leçon clinique.

12 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le professeur ACHARD, à 10 heures : Leçon clinique.

13 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Démences des épileptiques.

13 JUIN. — *Rennes.* Inauguration du buste du chimiste Roussin à l'Ecole de médecine de Rennes.

14 JUIN. — *Marseille.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Marseille.

14 JUIN. — *Marseille.* Clôture du registre d'inscription pour l'internat des hôpitaux de Marseille.

14 JUIN. — *Paris.* Ouverture du concours d'oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.

14 JUIN. — *Paris.* Ouverture à la préfecture de la Seine d'un concours pour trois places de médecin en chef dans les asiles d'aliénés de la Seine.

14 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les troubles psychiques dans les accidents du travail.

14 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine, 17 h. M. le Dr M. VILLARET : Le foie cancéreux.

14 JUIN. — *Bordeaux.* Concours pour les places de chef de clinique ophtalmologique et de chef de clinique d'accouchements à la Faculté de Bordeaux.

15 JUIN. — *Paris.* Concours pour la nomination à deux places de chirurgien des hôpitaux.

15 JUIN. — *Bordeaux.* Clôture du registre d'inscription pour le concours de la médaille d'or de l'internat des hôpitaux de Bordeaux.

16 JUIN. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), 10 heures. M. le Dr Cl. VINCENT : Sémiologie du vertige voltaïque.

16 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine, 17 h. M. le Dr VILLARET : La lithiase biliaire.

16 JUIN. — *Bordeaux.* Dernier délai d'inscription pour les concours de chef de clinique médicale et de chef de clinique gynécologique à la Faculté de Bordeaux.

17 JUIN. — *Paris.* Hôpital de la Pitié, 10 h. M. le Dr MAUCLAIRE : Greffes osseuses et greffes articulaires.

18 JUIN. — *Paris.* Ouverture des leçons d'ophtalmologie pratique de M. le Dr POULARD à l'hôpital Necker, à 2 h. 30.

18 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine, 17 h. M. le Dr VILLARET : La lithiase biliaire.

21 JUIN. — *Bordeaux.* Concours pour deux places de chef de clinique médicale et une place de chef de clinique gynécologique à la Faculté de Bordeaux.

21 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : L'enfance délinquante et criminelle.

28 JUIN. — *Rouen.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Rouen.

28 JUIN. — *Marseille.* Concours de l'internat des hôpitaux de Marseille.

12 JUILLET. — *Marseille.* Dernier délai d'inscription pour le concours de chirurgien adjoint à la maternité des hôpitaux de Marseille.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***Traité d'orthophonie***, publié par les professeurs de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, sous la direction des Drs André CASTEX et Robert JOUET. 1920, un vol. in-8 de 190 pages avec fig. : 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils, éditeurs, à Paris*).

Ce traité étudie des questions insuffisamment connues du public médical. Les progrès réalisés de notre temps, pour la thérapeutique des premières voies respiratoires, rendent très opportune son apparition. L'orthophonie s'ajoute naturellement aux divers procédés qui visent à corriger les troubles fonctionnels de la voix et de la parole.

Les auteurs passent successivement en revue :

1° La physiologie des mouvements producteurs des sons et de la parole, avec figures démonstratives (M. Marichelle) ;

2° Les retards d'acquisition du langage articulé. Cartes et traitement (M. Hervaux) ;

3° Les divers défauts d'articulation, blésités ou dyslalies (M. Pautré) ;

4° Méthode générale pour la correction des divers défauts d'articulation (Lésioux) ;

5° Les aphasies et les ressources du traitement pédagogique. De nombreux cas cliniques commentent le chapitre (M. Dufo de Germane) ;

6° Vient ensuite une importante étude du bégaiement envisagé de ses points de vue divers (MM. Dupuis et Legrand) ;

7° Le nasillement. La prononciation vicieuse des becs-de-lièvre et des fissures palatines. Leur traitement orthophonique post-opératoire (M. Drouot) ;

8° Les voix infantiles (M. Binon) ;

9° Un intéressant chapitre sur la correction des accents étrangers et provinciaux (M. Pouillot) ;

10° L'ouvrage se termine par « l'Orthophonie de guerre » (MM. Cornevin et Dupont). Dès 1915, en effet, un cours fut ouvert à l'Institution de la rue Saint-Jacques pour les soldats mutilés de la parole. Les résultats obtenus furent très intéressants.

Ce traité a été écrit beaucoup avec des documents recueillis au cours gratuit d'orthophonie organisé par le Dr Castex depuis 1903 comme annexe de la clinique oto-rhino-laryngologique.

L'énumération des parties du texte montre qu'il ne s'adresse pas seulement aux spécialistes ou aux professionnels de l'orthophonie, mais encore aux médecins qui peuvent rencontrer dans leur clientèle des troubles de la voix et de la parole, comme aux chirurgiens d'enfants qui, après les réfections opératoires sur les lèvres et le palais, ont à faire corriger les troubles persistants dans la prononciation.

***Conférences d'éducation physique***, par le Dr René LEDENT, médecin-directeur des cours provinciaux d'éducation physique. 200 pages, illustrations de L. Dupont (*J.-B. Baillière et fils*).

Voici un beau volume, édité avec goût, écrit avec conviction et reflétant les idées qui orientent les médecins vers la thérapeutique physique. L'auteur donne les raisons de ces vues nouvelles : c'est faire de la bonne biologie. Il résume les données physiologiques relatives à la fatigue, à l'entraînement, au surmenage. Il en déduit des conseils médicaux et pédagogiques, inséparables dans une bonne propagande. Il émet même des aperçus artistiques et philosophiques sur l'éducation physique, et ces causeries embrassent comme il convient les problèmes nouveaux avec une autorité qui n'a pas encore été atteinte.

***E. Gaucher et la protection de la femme***, par le D Louis FIAUX. 1919, 1 vol. in-8 de 170 pages (*Félix Alcan et Lisbonne, éditeurs, à Paris*).

Ce livre, de bonne foi, plein de la conviction abolitionniste de son auteur, est une étude des idées de feu Gaucher sur la prostitution et des mesures à prendre pour diminuer les conséquences désastreuses de celle-ci.

Il est en même temps une apologie des plus complètes du professeur Gaucher, pour lequel M. Fiaux montre la plus vive admiration.

Mais il ne s'agit point ici de mesures répressives contre les femmes; il s'agit d'établir une répression légale qui vise aussi bien l'homme que la femme et qui atteigne l'homme qui déflore, l'homme qui abandonne, l'homme qui séduit, origine du mal. Les lois qui atteindraient ce but doivent établir : 1° la recherche de la paternité ; 2° le délit de séduction ; 3° le délit d'abandon.

Ce volume, écrit avec ardeur et enthousiasme, doit être en possession de tous ceux que les questions de prophylaxie sanitaire et morale intéressent. G. MILIAN.

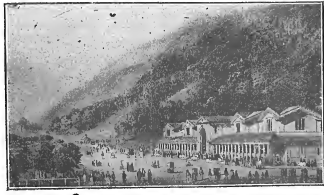
# REVUE DES CONGRÈS

## AU CONGRÈS DE MONACO

### *L'exposition rétrospective des villes d'eaux (Médecine et Histoire)*

Bruxelles, Buenos-Ayres, Monaco, trois étapes, trois aspects divers d'une œuvre commune !

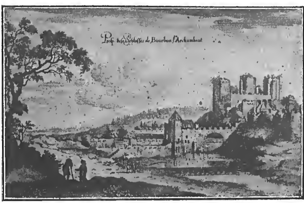
Intéresser au passé de nos villes d'eaux, c'est intéresser au présent ; c'est marquer une évolution accomplie : évolution n'étant pas forcément synonyme de progrès... Intéresser au passé, c'est faire aimer davantage, puisque c'est établir un lien, renouer une tradition oubliée, reconnaître les efforts réalisés par d'autres que par nous, rendre justice aux disparus : les morts s'en vont si vite !...



Établissement thermal de Luchon (fig. 1).

Or « l'humanité n'est-elle pas faite de plus de morts que de vivants »?

La caractéristique de l'exposition rétrospective des Congrès de Monaco (dont le Dr Carron de la Carrière et nous-même avons été chargés par le Comité général d'organisation) a été, en évoquant le passé de nos stations thermales, de faire revivre le souvenir du passage de grands personnages qui les ont illustrées de leur séjour ; d'aider par la connaissance de la spécialisation thermale, à des époques déjà lointaines, au diagnostic de la maladie d'un Montaigne, d'un duc du Maine, d'une princesse des Ursins, d'un maréchal de Richelieu, d'un Chateaubriand, d'un Lamartine ou d'un Flaubert,...d'extraire de la correspondance de ces curieux malades ou de leur entourage, tout ce qui a trait non seulement à leur séjour, aux incidents de la cure, aux ordonnances des médecins, mais encore à leur psychologie. Les lettres de Mme Scarron, datées de Barèges (1775-1779), n'ont-elles pas préparé son accession au trône ? Le *Voyage aux Pyrénées*, de Taine, ne nous fait-il pas connaître ce philosophe de l'histoire, sous un nouvel aspect ?




Bourbon l'Archambault (fig. 2).

En résumé, notre exposition rétrospective est une démonstration par la gravure, l'estampe, le document, du lien qui unit la médecine à l'histoire, dans ce champ immense des investigations qui est le passé de nos stations hydro-minérales et climatiques françaises.

Nous devons une respectueuse reconnaissance à M. le professeur Gilbert d'avoir écrit une érudite préface à l'œuvre attachante que nous avons essayée, avec l'aide de tous, de mener à bonne fin. Car le discours magistral d'ouverture du Congrès d'hydrologie, que l'on a lu dans le *Paris médical*, fut une belle page de l'histoire de l'art de guérir : art de guérir au moyen des eaux minérales depuis l'époque romaine et gallo-romaine jusqu'au XVIIIe siècle...

Le Dr Cabanès, dont nous avons si souvent mis à contribution l'inlassable bienveillance et l'érudition jamais prise en défaut, avait bien voulu accepter de faire partie du Comité de patronage, dont la présidence d'honneur revenait à M. le professeur Le Dentu, délégué officiel du gouvernement français; il a droit à nos bien vifs remerciements.

Nous n'aurions garde d'oublier MM. Hameau, d'Arcachon ; Le Bondidier, de Bagnères-de-Bigorre ; Mallat, de Vichy ; A. Meillon, de Pau ; Labande, conservateur des archives de la principauté.

On nous permettra ici de rendre hommage à la délicate hospitalité qui nous fut offerte à l'I. S. C. par M. C. Blanc ; à l'amabilité de M. Dumontpallier, secrétaire général administratif des Congrès de Monaco ; l'un et l'autre facilitèrent notre tâche...

Grouper nos documents sous le nom de l'un des grands hydrologues dont les travaux se rapportent à une région déterminée, nous a paru être une manière de les honorer, une façon de rappeler leur souvenir aux visiteurs français et étrangers, un moyen de synthèse mnémotechnique vis-à-vis d'un ensemble de stations.

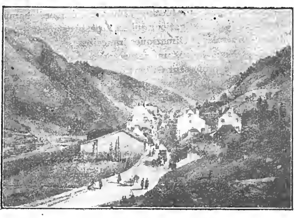
Jean HAMEAU pour la Côte d'argent, Th. de BORDEU pour les Pyrénées, VIDAL et BENNET pour tout le littoral méditerranéen, MORTILLET pour les Alpes, Michel BERTRAND pour le Plateau central, Max DURAND-FARDEL pour Vichy, BAGAR pour les Vosges et l'Est, « patronnent » leur région hydro-minérale.

Le 14 avril 1920, S. A. S. le prince de Monaco, accompagné de M. Jaloustre, ministre plénipotentiaire, de M. le commandant de Juniac, son aide de camp, inaugurait l'Exposition rétrospective. Albert Ier fut reçu par M. le professeur Le Dentu, membre de l'Académie de médecine, délégué officiel du gouvernement français, par M. le professeur Gilbert, président du Congrès d'hydrologie, et par tout le bureau des Congrès interalliés, auquel s'étaient joints M. le professeur Sanarelli, député au Parlement italien ; le Dr Terwagne, ancien député d'Anvers, délégué du gouvernement belge; M. Le

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

Bourdon, ministre d'État, et une foule de notabilités françaises, étrangères, monégasques. La presse étrangère était représentée par M. Gaston Stalins, directeur-rédacteur en chef de la grande revue belge *la France*.

Albert I[er] s'intéressa, tour à tour, à l'œuvre des grands hydrologues des temps passés. Très averti des choses de l'histoire, en particulier de celle des Pyrénées, le prince non seulement posait le judicieuses questions, mais appor-

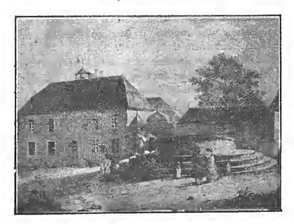


Barèges (fig. 3).

tait encore une contribution toute personnelle à la visite de cette Exposition.

Le groupe Jean HAMEAU retint, dès l'abord, son attention.

Jean HAMEAU, né le 5 octobre 1779 à la Teste-de-Buch fit quatre années « d'apprentissage », de seize à vingt ans auprès d'un praticien landais le D[r] Desquives. Quelles admirables leçons de choses ce maître devait donner à un



Vue de la fontaine de l'Hôpital (fig. 4).

tel élève ! Officier de santé de l'école Saint-Côme à Bordeaux, J. Hameau ne tardait pas à revêtir, à Montpellier la robe historique de Rabelais : 1807.

HAMEAU se voue à la propagation de la vaccine. 1810 : il note le premier cas connu de la transmission de la *morve* à l'homme ; 1818 : il donne une géniale description de la *pellagre* ; 1836 : la Société de médecine de Bordeaux reçoit son mémoire sur les *Virus*, contenant sa théorie des *contages vivants*. L'Académie de médecine témoigne de « sa haute estime » pour ce mémoire, dans sa séance du 23 mars 1843. Mais il faut en arriver à 1895, pour que le professeur Grancher, dans une magistrale préface d'une réédition que nous devons à son petit-fils, notre très distingué confrère d'Arcachon, M. le D[r] André HAMEAU, prononce enfin le seul mot qui convienne : *Jean Hameau est le véritable précurseur de Pasteur.*

Avions-nous raison de choisir HAMEAU pour la région « Bordeaux-Biarritz » ?

Gustave HAMEAU succédait à son père après avoir travaillé avec lui à la création et au développement de la station balnéaire et médicale d'Arcachon. Lettres, sciences, arts, philosophie, rien ne lui fut étranger : G. HAMEAU, philanthrope dans toute l'acception de ce vocable, fut vice-président de l'Association générale des médecins de France. Dans le même cadre, à leurs côtés, les D[rs] Pereyra et Corrigan. Arcachon en 1860. Arcachon en 1920 !... Voici un curieux Biarritz sous l'Empire, et une vue de Saint-Jean-de-Luz vers 1840...

Et l'on passe au groupe de *Bordeu*. Dynastie des Hameau, dynastie des Bordeu ! Quel enseignement !

BORDEU, arrière-petit-fils, petit-fils, fils, frère de médecins du Béarn, si proche du pays des Landes, patrie des HAMEAU !

BORDEU, HAMEAU : philosophes et observateurs, cli-

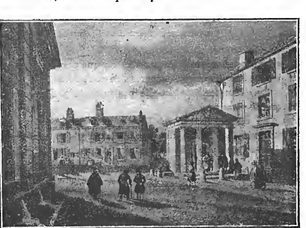


Fig. 5.

niciens et écrivains, fondateurs d'école combattus ou méconnus ; les premiers plutôt polémistes ; les seconds plutôt « guérisseurs ». Bordeu : plus distant ; Hameau : plus humain.

Quelle curieuse étude à faire des portraits comparés d'Antoine, de Théophile, de François de Bordeu et de ceux de Jean, Gustave, André Hameau !

Bordeu règne sur les Pyrénées.

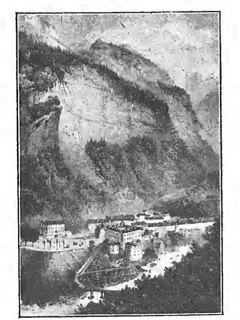
Le professeur Gilbert a évoqué le souvenir de ce médecin de tout premier plan qui, au XVIII[e] siècle, tint un rang si envié parmi nos praticiens de Paris. Diderot, d'Alembert reçurent son empreinte scientifique ; Bichat reconnaît lui devoir sa théorie des tissus... Le professeur Brissaud n'a-t-il pas montré comment la théorie des ondulations nerveuses est tout entière dans Bordeu ?

C'est en hydrologues que Théophile, son père Antoine, son frère François, collaborèrent au *Journal de Barèges*,

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

recueil de plus de 3 000 observations raisonnées sur les maladies traitées dans cette célèbre station thermale.

Dans son « groupe », nous distinguerons des vues de



Cauterets (fig. 6).

*Pau* par Raneh et Ballora ; une belle gravure d'Henri le Vert Galant : une autre de Pierre de Marca (1544-1662), archevêque et historien ; un beau portrait d'Abd-el-Kader ; les premières chasses au renard de *Pau* ; Dame béarnaise en ses atours...

Les *Eaux-Bonnes*, que fréquentaient, entre autres, Boïeldieu et le P. de Ravignan. Les *Eaux-Chaudes* nous offrent de curieuses lithographies de Gorse, Dandiran, Victor Petit. Quatorze planches du musée du Costume.

Le prince et son entourage s'intéressent beaucoup aux vieilles maisons du XVI$^{e}$ siècle de *Salies-de-Béarn* ; celle de Jacques de Coulonne, qui reçut la visite de Jeanne d'Albret, est une des plus curieuses.

Vingt-cinq documents iconographiques composent le panneau de *Cauterets*. Les Melling y voisinent avec les Ciceri et les Schrader ; Marguerite de Navarre, Jeanne d'Albret, Voisenon, Talma, la reine Hortense...

*Luz-Saint-Sauveur* sous le premier et le second empire, rappelle le chevalier de Parny et les Fabas; une naïve gravure sur bois représente l'arrivée de l'Impératrice et de Napoléon III au milieu d'un grand concours de population. Bourgeois et Melling, chacun avec leur tempérament, traitent les ruines du « château de Sainte-Marie » que les Barégeois reprirent aux Anglais... Augé Couffite commandait les Barégeois. A côté, l'église dite des Templiers, bâtie par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui possédaient, à Gavarni, une de leurs plus puissantes commanderies. Le Cirque ; Gèdre et sa grotte ; le Pont de Scia et son gouffre, qu'au dernier hiver de la grande guerre survolait un aviateur amoureux d'une jolie « toye ».. Et cette calvacade de Luz et la héraldique duchesse d'Angoulême.

Celle-ci monte à cheval à Barèges, où nous sommes maintenant, l'année 1823. Reconnue au bout de quelques ins-

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

tants, la longue rue de la station fut pavoisée et la petite garnison d'invalides, commandée autrefois par de Laurières, au temps où le cardinal de Rohan désembastillé y faisait une cure en compagnie du jeune Ramond de Carbonnières, futur préfet de l'Empire et vice-président du Corps législatif, lui rendait les honneurs dus aux souverains.

Mais ce fut la cure de Mgr le duc du Maine qui « lança » Barèges (1675-77-81). On sait comment, accompagné de Mme Scarron, le bâtard royal, atteint de paralysie infantile, fit trois séjours au milieu de nos montagnes, sur l'ordonnance de Fagon (Guy-Crescent). Vauban, en 1688, devait travailler à la route du Tourmalet. Et les portraits de succéder aux lithographies : Dusaulx, écrivain et conventionnel (oh ! si peu...), Augereau, Murat, Louis-Napoléon ; les Nemours, que sais-je encore?... Le joyau de cette exposition documentaire est une aquarelle de Barèges de 1770, non signée, hélas ! mais dont la facture ne peut révéler qu'un amateur novice... Mais enfin, c'est le Barèges vivant, et le Barèges au temps de Bordeu !... un abbé de cour offre galamment la main à une « vaporeuse » malade et lui aide à traverser le Bastan...

Bagnères-de-Bigorre, la rivale de Barèges au XVIIe siècle, au temps où de La Guttère essayait de retenir au bain de Saint-Roch le fils de Mme de Montespan, Bagnères-de-Bigorre nous offre les admirables dessins de Jacottet, les lithos de Daudiran, deux gravures anglaises (*Drawn by allow*). Et du Bartas, le chantre et Montaigne « l'essayiste », Tournefort le botaniste du jardin du Roy, Mme des Ursins et le marquis de Franclieu, Mme Cottin, La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République, et aussi Dancle, Lamartine... Georges Sand...

La reine des Pyrénées, la capitale de l'Empire du Soufre, au dire de Landouzy, se devait à elle-même — noblesse oblige — d'offrir à l'Exposition rétrospective des villes d'eaux, une reconstitution de son lointain passé : Luchon.

Nous permettra-t-on de regretter de n'avoir pu offrir aux visiteurs friands des mœurs et coutumes de temps à jamais révolus, le plan des thermes romains de Luchon, plan levé par M. Chambert, l'habile architecte des thermes actuels? N'eût-il pas été agréable d'accompagner Pauline, fille de Flavianus Rufus, dont l'ex-voto au dieu Lixon chante la reconnaissance? Pauline ayant abandonné ses vêtements dans l'*apodytère*, s'avance dans l'*onctuaire*, où elle se fait oindre par son esclave. Elle passe dans le *sphéristère* où elle va jouer à la balle durant quelques minutes; elle séjourne dans l'*hypocauste*, dont la voûte assez basse est soutenue de gracieuses colonnes en terre cuite. Elle retrouve ses amies à la piscine de marbre, et toutes de s'abandonner au plaisir de l'eau. Puis, lentement, de passer du *tépidaire* au *frigidaire*, pour ménager les transitions. Auguste, dit-on, visita nos thermes onésiens ; Septime Sévère les fit réparer. « L'importance de ces thermes, constate Lambron, ressort donc du grandiose même de leurs dispositions balnéaires. »

Il eût été également intéressant d'exposer les poteries romaines retrouvées dans ces fouilles, et, remontant plus haut encore, les silex taillés contemporains de l'âge du renne...

Franchissons à pas de géant les siècles et les siècles. Les Barbares, plus cruels que le temps, détruisent les bains de Luchon qui, en plein moyen âge, connurent une brillante renommée. Les comtes et nobles évêques de Com-

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite)*

minges étendaient leur sollicitude sur cette ville bienfaisante par ses eaux salutaires.




Scarron (fig. 7).

Cependant, alors que Cauterets, Bagnères et Barèges étaient en grande vogue, Luchon, inaccessible, semblait méprisé des grands. En 1751, le grand intendant d'Étigny, à qui la Bigorre doit sa fortune, à qui Luchon a élevé une statue (dont nous avons vainement attendu une photographie), résolut de donner aux Bains de *Luchon* leur ancienne splendeur. Le maréchal duc de RICHELIEU et de FRONSAC alternait des cures entre Barèges et Luchon. Nous avons publié de curieuses lettres écrites de Barèges à son sujet (1761-1762). Paul d'Estrée, son biographe, dans un tout prochain volume, nous révélera sans doute quelque indiscrétion nouvelle touchant les conquêtes du trop sémillant gouverneur. Au fait, soignait-il à Luchon autre chose que la goutte?

Dans cette Exposition rétrospective nous eussions encore fait figurer le magnifique huilier d'argent offert par Richelieu à l'aïeul de notre très distingué confrère le Dr Barrié et aussi la délicieuse tabatière, émail et or, de Stéphanie Tascher de la Pagerie.

Cependant, malgré toutes ces lacunes, trente documents iconographiques ont pu être assemblés. Des Melling, des Wormser, des Ciceri, des Victor Petit, des Paris, un joli lot de Pingret, ont constitué un groupe intéressant au plus haut point. Aux côtés de Richelieu, Mme de Pompadour; puis au XIXe siècle, la Patti, A. Dumas, G. Flaubert, le charmant petit prince impérial. Le professeur Le Dentu a conté, pendant la visite que nous fit Albert Ier, comment le petit malade fut envoyé à Luchon. Nélaton, chirurgien de l'Empereur, fut mandé à Compiègne pou

---

## REVUE DES CONGRÈS *(Suite).*

examiner l'enfant souffrant d'une « tumeur de la hanche ».



Le Prince impérial (fig. 8).

Cette tumeur était molle. On songe à un abcès. Nélaton de demander un trocart et d'affirmer que, dans quelques minutes, il n'y paraîtra plus. Le trocart est enfoncé, « à la Nélaton » : rien ne vient ; le chirurgien désappointé demande un trocart de plus gros calibre. Les assistants virent alors s'écouler un liquide blanc, colloïde, gélatineux, sur la nature duquel on parut ne pas se prononcer. En 1867, le prince impérial partait pour Luchon et on lui réservait les cabines de luxe annexées à gauche des thermes actuels.

Le cèdre de Lamartine est célèbre à Luchon : on sait comment le poète promena sous nos platanes son désenchantement de grand seigneur démocrate !..

Thiers, le roi de Hollande, le roi des Belges. — Enfin, Rostand ! — Pour clore cette série, voyez la *Route des Pyrénées*, où Le Bondidier fait revivre en trente figurines délicatement sculptées, la vie de nos montagnes. MM. Le Bond'dier, Gabard et Le Kem ont obtenu, par leur si artistique reconstitution, un très brillant succès.

Dr R. MOLINÉRY,

*Secrétaire général de l'Exposition rétrospective des Congrès de Monaco.*

Luchon, mai 1920.







# SCURÉNALINE




Adrénaline synthétique, chimiquement pure et stable.

*Action constante, exempte des variations inhérentes aux produits extractifs.*

En flacons de 1 gr. (Produit cristallisé). — En flacons de 10 et 30 gr. (Solution au 1/1000e).

# SCUROCAÏNE

**Le moins toxique des Anesthésiques locaux.**

Solutions stables et stériles, en ampoules scellées pour tous usages anesthésiques.

Solution à 0,5 et 1% = Anesthésie par infiltration.
Solution à 2 % { Anesthésie régionale. Anesthésie dentaire.
Solution à 4 et 5 % = Anesthésie rachidienne.

Laboratoire des Produits "USINES DU RHÔNE", L. DURAND, Phcien, 89, Rue de Miromesnil, PARIS (8e).

# Laboratoires pharmaceutiques DAUSSE

Fondés en 1834

## EXTRAITS

de Bardane, Berberis, Cupressus
Osier rouge, Salicaire, Sauge
Séneçon, etc.

## SCLÉRAMINE

Iode organique injectable,
Ampoules
Cachets et toutes prescriptions

## FONDANTS

de Condurango, Étain, Iodotannique
Levure de Bière, Mangano-ferreux
Soufre, Salicaire, etc.

## INTRAITS

de Colchique
Digitale, Gui, Marron, Valériane,
Strophantus, etc.

## COLLOBIASES

d'Étain, Or bleu, Soufre,
Sulfhydrargyre, Térébenthine, etc.

## PAVERON

Opium injectable
Ampoules et toutes prescriptions
comprimées

*ÉCHANTILLONS et LITTÉRATURE, 4, rue Aubriot, PARIS (IVe)*

# VARIÉTÉS

## SUPPLÉMENT DU CODEX

*Le Supplément au* Codex *a été présenté aux lecteurs de* Paris médical, *dans le numéro du* 15 *mai. Cependant, nous avons reçu entre temps, de M. Maurice Perrin, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Nancy, des commentaires dont nous insérons volontiers la seconde partie comme pouvant s'ajouter à ce que nous avons publié sur le même sujet.* H.

Les **Mutanda** ou changements apportés à un certain nombre d'articles du *Codex* de 1908, sont surtout des modifications relatives aux conditions de pureté exigées pour un certain nombre de médicaments et pour leur adaptation aux conditions actuelles; la Commission du Codex a décidé, en effet, qu'une tolérance peut être admise relativement aux traces d'impuretés presque inévitables au cours de la préparation industrielle de certains produits, quand il n'en peut résulter une atténuation, même légère, de l'action thérapeutique du médicament.

La magnésie officinale peut être aussi bien la magnésie lourde que la magnésie légère.

Les granules, dont le poids était fixé entre $0^{gr},03$ et $0^{gr},05$, sont admis comme pesant habituellement environ $0^{gr},06$.

Les formules de préparations mercurielles injectables sont modifiées en vue d'une stabilité plus grande.

La dangereuse poudre contre le coryza voit sa teneur en menthol réduite au quart de la formule primitive, c'est-à-dire qu'elle sera désormais à 1 pour 45, l'excipient étant constitué par du salicylate de bismuth au lieu d'un mélange de salol et de bétol ; c'est un progrès, mais il ne faut pas oublier les dangers du menthol chez les enfants, tels que les a signalés le Dr L. Mayet (de Lyon).

Les « suppositoires de glycérine » contiendront désormais davantage de beurre de cacao.

La richesse en glycérophosphate de calcium du classique glycérophosphate de chaux granulé sera doublée.

Les vins de kola, coca, colombo, le vin créosoté, le vin iodotannique pourront être préparés avec « un vin de liqueur » et non plus seulement avec du vin de Malaga.

En sus du soluté de tuberculine au dix-millième, le supplément admet un soluté de tuberculine au centième pour le diagnostic de la tuberculose par l'oculo, la cuti et l'intradermo-réaction.

Le sulfonal et le véronal (inscrits au tableau des doses maxima sous les noms de diéthylsulfone-diméthylméthane et diéthylsulfone-éthylméthylméthane) ne devront plus être prescrits en principe à une dose supérieure à un gramme par prise, la dose maxima officielle pour vingt-quatre heures restant 2 grammes.

Telles sont les principales modifications que les médecins doivent connaître. Si je suis bien informé, il y a lieu d'espérer que la commission placera bientôt dans la pharmacopée (par la voie du *Journal officiel* et du *Bulletin de l'Académie de médecine*) les médicaments dont l'omission actuelle a étonné les médecins et les pharmaciens. L'explication donnée dans la préface du Supplément s'appuie uniquement sur des difficultés d'ordre typographique ; cela n'a donc pas empêché la Commission de continuer ses travaux, et, par conséquent, ses autres conclusions ne sauraient se faire attendre longtemps.

MAURICE PERRIN.

# INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

**Fixation des cadres du personnel médico-pharmaceutique dans les services tuberculeux des hôpitaux de Paris**, — Le conseil municipal a adopté les dispositions suivantes :

*Article premier.* — Les services de tuberculeux installés dans les hôpitaux généraux ou hospices suivants : *Saint-Antoine, Cochin, Tenon, Laënnec, Broussais, La Rochefoucauld, Debrousse,* continueront à être placés sous la direction d'un médecin-chef de service.

*Art. 2.* — Il est créé quatre emplois de chef de service des services de tuberculeux à raison de : un à la *Salpêtrière,* où il n'existe pas de service de médecine générale, un à l'hospice d'*Ivry*, deux à l'hospice de *Bicêtre.*

*Art. 3.* — Le cadre des élèves en médecine de chacun des services précités est ainsi constitué : *Saint-Antoine* (service du professeur Chauffard), deux externes. *Cochin* (service du Dr Pissavy), un interne et six externes. *Tenon* (service du Dr Klippel), quatre externes. *Laënnec* (service du Dr Rist), un interne et six externes. *Broussais* (service du Dr Bergé), un interne provisoire et deux externes ; (service du Dr Dufour), un interne provisoire et deux externes. *La Rochefoucauld* (service du Dr Laubry, un interne et six externes. *Debrousse* (service du Dr Papillon), un interne et cinq externes. *Salpêtrière* (service des tuberculeux), un interne et cinq externes. *Bicêtre* (pour chacun des deux services de tuberculeux), un interne et cinq externes. *Ivry* (service des tuberculeux) deux internes et six externes. Soit au total neuf postes d'interne en médecine, deux postes d'interne provisoire et cinquante-quatre postes d'externe.

*Art. 4.* — Il est créé à l'hôpital Cochin (service du Dr Pissavy) un cadre de chef de laboratoire.

*Art. 5.* — Il est créé un cadre d'interne en pharmacie attaché au service des tuberculeux dans les établissements suivants : Cochin, Laënnec et Ivry ; deux cadres de même nature, à raison d'un par service de tuberculeux, sont créés à l'hospice de Bicêtre.

*Art. 6.* — En ce qui concerne les établissements possédant un service de tuberculeux autres que ceux énumérés à l'article 5, un interne en pharmacie de l'établissement sera, moyennant l'allocation de l'indemnité réglementaire de 500 francs par an, chargé en supplément du service des tuberculeux.

*Art. 7.* — Les services des tuberculeux de l'hospice de Brévannes continueront à être placés sous la direction d'un médecin des hôpitaux astreint à une visite quotidienne ; à ce chef de service il est adjoint quatre médecins assistants (y compris le médecin assistant du service des tuberculeux, prévu par l'arrêté du 12 janvier-10 février 1914 et quatre internes en médecine).

*Art. 8.* — Un cadre de pharmacien des hôpitaux est créé à l'hospice de Brévannes ; ce pharmacien, qui sera tenu de résider à Brévannes, aura, outre la direction générale du service pharmaceutique, la charge des travaux de laboratoire, des recherches bactériologiques et autres qui seront demandés par le médecin de l'établissement.

*Art. 9.* — Il est créé dans les hospices d'Ivry, de Bicêtre et de Brévannes une consultation interne d'oto-rhino-laryngologie ; ces consultations, qui auront lieu une fois par semaine, seront faites par un oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux qui recevra une indemnité de 30 francs pour chaque consultation à Ivry ou à Bicêtre, et une indemnité de 40 francs par consultation à l'hospice de Brévannes.

# REVUE DES REVUES

### Tumeurs consécutives aux injections d'huile camphrée.

Les tumeurs produites par les injections sous-cutanées d'huile camphrée sont bien connues. WILLIAM H. MOOK et WILLIAM-G. WANDER en relatent (*Arch. of Dermat. and Syphil.*, mars 1920) 6 cas nouveaux, tous observés chez des femmes âgées de vingt-trois à quarante-cinq ans. Le nombre des injections huileuses avait été d'une à huit sur un même membre. Une seule malade avait éprouvé de la sensibilité et de la gêne permanente après les injections ; chez les autres, les tumeurs sous-cutanées s'étaient développées insidieusement, après un temps variant d'un mois à dix-huit mois. Elles siégeaient, dans la plupart des cas, aux deux bras ; elles occupaient, en même temps, les cuisses chez deux malades, et un côté du thorax chez une autre. Elles avaient de grandes analogies avec les paraffinomes ; elles formaient des plaques infiltrées, arrondies ou linéaires, ou de véritables tumeurs sous-cutanées, lobulées, atteignant parfois le volume d'une orange ou même plus volumineuses. Dans quelques-uns de ces cas, de petites tumeurs analogues remontaient, en chaîne, vers l'aisselle, ou étaient disséminées au voisinage de la tumeur principale, simulant des métastases d'une tumeur maligne. Dans trois cas, les tumeurs étaient enflammées, chaudes, douloureuses à la pression, et les téguments avaient, à leur niveau, une teinte rouge violacé. Dans un cas, l'œdème du membre et la saillie des veines superficielles firent même redouter la gangrène. Celle-ci n'a pas été observée. Ces tumeurs persistaient, sans modification, depuis un temps variant de dix-sept à trente mois. Quelques-unes furent excisées pour l'étude; elles offraient, à la coupe, l'aspect d'un fibrome alvéolaire ou spongieux, dont les cavités, très nombreuses, étaient remplies d'huile.

Le processus évolue de la façon suivante : l'huile, poussée par l'injection entre les fibres conjonctives et dans les espaces lymphatiques, joue le rôle d'un corps étranger et provoque une inflammation lente aboutissant à la formation d'un nouveau tissu conjonctif, qui, graduellement, encapsule des parcelles d'huile et forme des kystes huileux. Des vaisseaux néoformés parcourent le tissu fibreux et assurent la circulation ; mais, si cette circulation complémentaire devient insuffisante, il se produit de la stase veineuse, une congestion de la tumeur, et les phénomènes inflammatoires notés plus haut.

L'excision est le traitement idéal ; mais, le plus souvent, les infiltrations sont si étendues que ce procédé n'est pas applicable. Le massage, pratiqué chez deux malades, a dû être abandonné, parce qu'il réveillait les phénomènes inflammatoires. La radiothérapie a paru n'être pas exempte de dangers, en raison des troubles circulatoires. Il est possible que, avec le temps, il se produise une atrophie du tissu conjonctif hypertrophié. Pour prévenir ces inconvénients des injections huileuses, il faut n'employer, dans la préparation des huiles injectables, que des huiles végétales ou animales, à l'exclusion des huiles minérales.

L. B.

### Cancer de la dermatose de Bowen.

J. DARIER a fait, en 1914, une étude clinique et histologique de la dyskératose de Bowen, d'après les cinq observations connues à cette époque. Il a observé récemment (*Ann. de Derm. et de Syph.*, 1920, nº 2) un cas de cancer confirmé consécutif à cette dyskératose. Le





## REVUE DES REVUES *(Suite)*

malade était un vieillard, âgé de soixante-dix ans, dont le cancer occupait presque toute la figure. La lésion était remarquable par son extension en surface plutôt qu'en profondeur et par sa tendance végétante, plutôt qu'ulcéreuse, donnant lieu à des nappes circonscrites d'excroissances conglomérées, séparées par de profonds sillons, recouvertes de squames-croûtes, et parsemées de points blancs ressemblant à des grains de milium. Son accroissement avait été rapide, puisqu'elle avait, en quelques mois, envahi presque toute la face. Elle était le siège d'hémorragies profuses et rebelles. Les ganglions cervicaux et sous-maxillaires étaient indurés, contrairement à ce qu'on constate dans l'épithéliome baso-cellulaire ; mais ces ganglions étaient petits, multiples et non conglomérés, ce qui les différenciait de ceux de l'épithéliome spino-cellulaire. La réaction de Bordet-Wassermann au sang était positive. Le diagnostic était difficile, et l'on émit les hypothèses de syphilome tertiaire, de tuberculose cutanée, de pemphigus végétant, de mycose quelconque. La lésion ne fut modifiée ni par un érysipèle intercurrent, ni par la radiothérapie à hautes doses. Le malade ayant succombé à la cachexie, on trouva, à l'autopsie, des métastases cancéreuses dans les poumons, le péritoine, et les ganglions internes.

Histologiquement, le cancer viscéral avait la même structure que le cancer cutané. Celui-ci se composait d'amas et de boyaux pleins, formés d'épithélium malpighien métatypique, dont les cellules dyskératiques étaient identiques à celles de l'épiderme des taches de dyskératose de Bowen. Ce cancer était, histologiquement, analogue à la dyskératose de Paget ou maladie de Paget du sein, bien que ces maladies soient distinctes l'une de l'autre.

L'évolution probable de la dyskératose de Bowen en cancer confirmé, indique qu'on doit exciser chirurgicalement, dès leur apparition, les placards dyskératosiques, ou les détruire totalement par le cautère ou la neige carbonique. L'intervention chirurgicale est encore plus indispensable quand le cancer est confirmé.

L. B.

### Le soi-disant syphilome ano-rectal.

Sous le nom de syphilome ano-rectal, A. Fournier a décrit une affection rare, observée surtout chez la femme, et caractérisée par une infiltration rectale et périanale, avec rétrécissement de la région ampullaire et souvent fistules multiples. O. Jersild (*Ann. de Dermat. et de Syph.*, 1920, nº 2), ayant eu à soigner cinq cas de cette affection, chez des femmes âgées de vingt et un à vingt-six ans, a cherché à en élucider la pathogénie. Une de ces femmes n'était pas syphilitique ; deux autres ne contractèrent la syphilis que plusieurs années après le début de la lésion ano-rectale ; seules, les deux dernières avaient contracté la syphilis respectivement quatre ans et huit ans avant l'apparition des symptômes ano-rectaux. Chez quatre de ces malades, il existait des lésions vulvaires éléphantiasiques, qui semblaient relever du même processus que l'infiltration rectale. L'examen histologique, pratiqué dans quatre cas, a montré principalement des lésions soit d'inflammation chronique, soit d'éléphantiasis typique, sans trace de néoplasie ou de





## REVUE DES REVUES *(Suite)*

tuberculose, et sans tréponèmes sur les coupes en série. Le syphilome ano-rectal de Fournier n'est donc pas une lésion de nature syphilitique.

L'infiltration rectale et le rétrécissement qui en provient ont une localisation fixe dans la portion ampullaire du rectum, dont toute la circonférence est envahie jusqu'à une limite qui ne dépasse pas 7 à 8 centimètres au-dessus du sphincter. Cette fixité du siège indique qu'il s'agit d'une maladie régionale. Jersild, s'appuyant sur les travaux de Gerota au sujet des lymphatiques de l'anus et du rectum, attribue au soi-disant syphilome ano-rectal le mécanisme pathogénique suivant :

1° Une lésion quelconque (chancre syphilitique, chancre simple, plaie) de la région génito-anale avec adéno-lymphangite consécutive, entraîne un arrêt de la circulation lymphatique dans les ganglions inguinaux ou dans les lymphatiques afférents de ces ganglions ; 2° la lymphe de la région ano-génitale se déverse, par les lymphatiques du rectum et grâce aux anastomoses lymphatiques ano-rectales, vers les ganglions du méso-rectum ; 3° les agents infectieux, parvenus ainsi aux lymphatiques rectaux, provoquent une adénite des ganglions ano-rectaux décrits par Gerota, et une oblitération de ces ganglions ; 4° il se produit alors une stase lymphatique chronique, associée à l'infection. En arrière, la stase lymphatique ne dépasse pas la partie inférieure du rectum, le long de laquelle sont situés les ganglions de Gerota et les troncs collecteurs. En avant, la limite de la stase lymphatique dépend du siège de l'obstacle antérieur : si celui-ci siège au périnée, l'infiltration ne dépasse pas cette région ; mais si l'oblitération antérieure occupe les ganglions inguinaux ou les lymphatiques collecteurs qui se dirigent vers l'aine, l'infiltration rectale et périanale s'accompagne d'infiltration des grandes lèvres. La prédominance presque exclusive de ces lésions ano-rectales chez la femme s'explique par les anastomoses abondantes des lymphatiques périnéo-vulvaires avec le réseau lymphatique ano-rectal ; tandis que, chez l'homme, les ulcérations génitales occupent le plus souvent une région dont les lymphatiques se rendent à des groupes ganglionnaires inguinaux différents de ceux qui reçoivent la lymphe de l'anus.

La dénomination de syphilome ano-rectal doit donc être remplacée par celle d'éléphantiasis ano-rectal ou génito-ano-rectal.

L. B.

# NOUVELLES

**L'Institut d'hygiène sociale d'Arcachon.** — La ville d'Arcachon doit à une femme de cœur et de haute intelligence, Mme Veyrier-Montaguères, de posséder un vaste édifice dans lequel sont installés et organisés : 1° un *dispensaire antituberculeux* ; 2° un *institut d'hygiène sociale municipal.* Cet institut fonctionnera sous la direction du Dr Hameau, pour ce qui concerne la lutte antituberculeuse ; sous la direction du Dr Llaguet, pour ce qui a trait à l'hygiène urbaine (logements insalubres, eaux, bassins d'ostréiculture, etc.). Il a été inauguré récemment par le préfet de la Gironde en présence des membres de la Fédération girondine des œuvres antituberculeuses et des nombreux médecins de Bordeaux et d'Arcachon : le Pr Arnozan, les Drs Bourdier, Festal, Hameau, Lalesque, Leuret, Llaguet et *tutti quanti.*

**Cours complémentaire et de perfectionnement sur les maladies du cœur, des vaisseaux et du sang** (HÔPITAL DE LA PITIÉ). — Service du professeur VAQUEZ. Du 15 juin au 15 juillet 1920, à 10 heures du matin.

15 juin. Prof. Vaquez : Les grands syndromes de l'insuffisance cardiaque. — 16 juin. Dr Laubry : Sphygmomanométrie. — 17 juin. Dr Laubry : Hypertension artérielle. — 18, 19 et 21 juin. Dr Bordet : Radioscopie du cœur et de l'aorte. — 22 juin. Dr Bordet : Electrocardiographie (technique). — 23 juin. Dr Donzelot : Electrocardiographie (clinique). — 24 juin. Prof. Vaquez : Digitaline et ouabaïne. — 25 juin. Dr Leconte : Les extrasystoles. — 25 juin. Dr Donzelot : Les tachycardies paroxystiques. — 28 juin. Dr Leconte : L'arythmie complète. — 29 juin. Dr Ribierre : Bradycardie et dissociation. — 30 juin. Dr Donzelot : Alternance du cœur et du pouls. — 1er juillet. Dr Lutembacher : Les endocardites infectieuses subaiguës. — 2 juillet. Dr Giroux : Résistance globulaire et ictères hémolytiques. — 3 juillet. Dr Clerc : Les leucémies. — 5 et 6 juillet. Dr Aubertin : Les anémies. — 7 juillet. Prof. Vaquez : Erythrémie.

Le droit d'inscription pour cette série de conférences est de 100 francs. S'inscrire au secrétariat de la Faculté, guichet n° 3, les jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

**Hôpital maritime de Berck-sur-Mer. Cours de vacances.** — Douze leçons sur la tuberculose ostéo-articulaire et ganglionnaire et quelques éléments d'orthopédie pratique, par : MM. les Drs MÉNARD, chirurgien honoraire de l'Hôpital maritime ; SORREL, chirurgien des hôpitaux de Paris, chirurgien en chef de l'Hôpital maritime ; ANDRIEU, TRIDON, chirurgiens assistants de l'Hôpital maritime ; PARIN, chef du laboratoire de radiologie de l'Hôpital maritime.

Les cours auront lieu l'après-midi à 2 heures à l'Hôpital maritime.

Les matinées seront consacrées à des démonstrations pratiques : examens cliniques les lundis, opérations et ponctions les mardis et vendredis, plâtres les mercredis et samedis, démonstrations de laboratoire les jeudis.

Droits d'inscription : 150 francs (les internes des hôpitaux de Paris sont dispensés de ces droits). Se faire inscrire par lettre adressée au : Dr Parin, Hôpital maritime, Berck-Plage (Pas-de-Calais).

**Société française d'électrothérapie et de radiologie.** — Une conférence du professeur agrégé Guilleminot aura

## NOUVELLES *(Suite)*

lieu le 17 juin 1920 à 20 h. 45 très précises à l'amphithéâtre de physique de la Faculté de médecine, sur *la quantitométrie fluoroscopique des rayons X.*

Les docteurs et les étudiants en médecine sont instamment priés d'y assister.

**Voyage de médecins espagnols à Paris.** — Nous apprenons que notre grand confrère d'Espagne *Los Progresos de la clinica* vient d'amener à Paris un premier groupe de médecins espagnols qui ont été reçus le 2 juin à la Faculté par M. le professeur Roger, notre doyen. Celui-ci, entouré des professeurs Broca, Pierre Delbet, Brindeau, Desgrez, Bernard et Marcel Labbé, a fait les honneurs de la Faculté et de ses différents services à nos confrères étrangers, avec sa bonne grâce coutumière et sa parfaite aménité.

Après des explications scientifiques sur les gaz asphyxiants données par M. le professeur Desgrez et visite de ses laboratoires de chimie, il les conduisit dans les salles de cours où ils purent se rendre compte de l'activité de nos étudiants. M. le doyen, dans une allocution charmante, remercia M. le Dr J. Nuñez Grimaldos directeur de *Los Progresos de la clinica* et organisateur du voyage, d'avoir bien voulu lui présenter ses confrères, venus de toutes les provinces de la péninsule Ibérique.

En sortant de la Faculté, le groupe s'en fut visiter l'Institut Pasteur où, sous la conduite de M. le Dr Pettit, il alla déposer un pieux souvenir sur le tombeau de notre grand homme. M. le Dr Pettit, assisté des Drs Veillon et Dartigues, fit les honneurs de son service et de ceux de ses confrères.

Les médecins d'Espagne, enthousiasmés par ces réceptions, remercièrent vivement le Dr Nuñez de son idée heureuse de les avoir rapprochés ainsi de nous et se promirent bien de se souvenir des aimables invitations qu'ils reçurent de nos sommités médicales parisiennes.

**Installation et transformation d'appareils de radiologie.** — L'expérience de la guerre incline un grand nombre de médecins vers la radiologie et les conduit à désirer soit la création d'une installation moderne, soit la transformation d'appareils vétustes.

A ce sujet, la *Presse médicale* (nº 35 du 29 mai 1920) a déjà dit les efforts de la jeune Société française électro-radiologique, dont les fabrications robustes et bien étudiées recueillent l'approbation générale.

La Société française d'énergie et de radio-chimie, concessionnaire exclusive de la vente, avertit sa clientèle médicale qu'elle se tient à sa disposition pour lui fournir sur les productions de la Société, toutes les indications utiles. (Écrire Société française électro-radiologique, 51, rue d'Alsace, à Courbevoie, département radiologique.)

### MÉMENTO DU MÉDECIN

19 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr GILBERT, à 10 h. 45 : Leçon clinique.

19 JUIN. — *Paris.* Clinique médicale de l'hôpital Beaujon. M. le Pr ACHARD, 10 heures : Leçon clinique.

20 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Les paralytiques généraux.

21 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 13 h. 30. M. le Dr HEUYER : L'enfance délinquante et criminelle.

21 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine, 17 heures. M. le Dr VILLARET : Les complications de la lithiase biliaire.

21 JUIN. — *Bordeaux.* Concours pour deux places de chef de clinique médicale et une place de chef de clinique gynécologique à la Faculté de Bordeaux.

21 JUIN. — *Paris.* Asile Sainte-Anne, 1 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : L'enfance délinquante et criminelle.

22 JUIN. — *Paris.* Hôtel-Dieu, à 16 heures. M. le Pr DE LAPERSONNE : Blessures oculaires et accidents du travail.

23 JUIN. — *Paris.* Clinique oto-rhino-laryngologique (hôpital Lariboisière), 10 heures. M. le Dr ROBERT FOY : Examen des sourds, dépistage des simulateurs.

23 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine, 17 heures. M. le Dr VILLARET : Les cirrhoses biliaires.

25 JUIN. — *Paris.* Faculté de médecine 17 heures. M. le Dr VILLARET : Le cancer de la tête du pancréas.

28 JUIN. — *Rouen.* Concours de chirurgien des hôpitaux de Rouen.

28 JUIN. — *Marseille.* Concours de l'internat des hôpitaux de Marseille.

12 JUILLET. — *Marseille.* Dernier délai d'inscription pour le concours de chirurgien adjoint à la maternité des hôpitaux de Marseille.

16 JUILLET. — *Paris.* Congrès de physiologie.

19 JUILLET. — *Paris.* Congrès international de chirurgie.

19 JUILLET. — *Reims.* Concours d'internat de l'hôpital de Reims.

26 JUILLET. — *Marseille.* Concours de chirurgien adjoint à la maternité des hôpitaux de Marseille.

# CHRONIQUE DES LIVRES

***Anatomie médico-chirurgicale de l'abdomen. La région thoraco-abdominale***, par Raymond Grégoire, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1920, 1 vol. in-8, 192 pages, 71 planches noires et coloriées, 30 fr. (*Librairie J.-B. Baillière et fils, à Paris*).

Depuis quelque vingt-cinq ou trente ans, l'anatomie humaine a été étudiée avec une telle précision qu'il peut paraître osé d'écrire un nouveau volume sur ce sujet. Mais, comme le dit fort justement l'auteur de cet ouvrage, si tout ou à peu près tout a été dit sur la description macroscopique des organes de l'homme, il restera toujours beaucoup à dire sur le groupement topographique de ces organes, et sur les applications pratiques qui peuvent et doivent en découler. Si l'anatomie descriptive a dit son dernier mot, l'anatomie médico-chirurgicale n'en est qu'à ses débuts et nous ne possédons pas encore, on peut bien le dire, de bon traité d'anatomie médico-chirurgicale complet.

M. Grégoire a donc fort bien fait de s'attaquer à un pareil sujet et il n'a point commencé par la tranche la plus facile : mais c'est peut-être la tranche la plus intéressante que cette *région thoraco-abdominale*, zone frontière du thorax et de l'abdomen où les organes des deux régions se pénètrent, la plèvre et le poumon s'insinuant dans le sinus costo-diaphragmatique, les organes du ventre, foie, estomac, rate, s'élevant avec le diaphragme dans le thorax, ce qui donne aux lésions traumatiques et infectieuses de cette région un aspect clinique si particulier et un côté thérapeutique si spécial.

L'étude de cette région a été faite par M. Grégoire avec un sens pratique parfait; ses dissections sont très belles, très claires, très démonstratives, et son livre aura le succès qu'il mérite.

A. Schwartz.

***Mœurs intimes du passé : les fléaux de l'humanité***, par le Dr Cabanès. Un vol. de 478 p. avec nombreuses illustrations. Prix : 5 fr. 75. (*Albin Michel, éditeur à Paris*).

Le Dr Cabanès continue; et il le fait avec à-propos. Dans cette cinquième série des *Mœurs intimes du passé*, sont évoqués les fléaux de l'humanité, dont les uns sont à nos portes et nous envahiraient bien vite si l'on n'y prenait forte garde, et dont le dernier cité semble bien s'être installé chez nous à titre définitif, pour faire comme en se jouant, chaque année, de nombreuses victimes. Ces fléaux se nomment : *Peste*, *Lèpre*, *Choléra*, *Variole*, *Grippe*. Chacun d'eux défile, précédé de l'historique qui lui est propre et qui, s'il n'est pas inconnu dans toutes ses parties, est exposé d'une façon parfaite et pleine d'intérêt. Nous avons été retenu plus spécialement par la lecture des historiques concernant la variole et la grippe, et les monographes qui voudront s'ingénier à traiter de nouveau ces deux questions d'une façon complète, puiseront ici de précieux renseignements. L'histoire de la vaccine est traitée de main de maître, nous voulons dire d'une manière historico-scientifique des plus solides et, apparemment, irréfutable. En ce qui concerne la grippe, l'épidémie signalée en France en 1414 en dépeint bien l'image, en un nombre infini d'exemplaires : c'était alors le *tac*. Mais en 1427, il y eut une épidémie de même nature : c'était le *dando*. En 1387, en 1105, ce furent des généralisations de *catarrhes*, d'analogie frappante avec la grippe. « En l'an 927, la Gaule et la Germanie... » Mais nous ne pouvons suivre le Dr Cabanès tout le long des routes curieuses par lesquelles il nous conduit.

Signalons ce nouveau livre à ceux qu'attire le passé.

Cette lecture est agrémentée par de nombreuses gravures dont beaucoup sont à remarquer particulièrement.

Cornet.

***Physique médicale***, par le Dr André Broca, *3e édition*, 1 vol. in-8 de 642 pages avec 380 fig., broché 16 fr., cart. 22 fr. (*Bibliothèque du doctorat en médecine de Gilbert et Fournier*) (*J.-B. Baillière et fils, éditeurs, Paris*).

La deuxième édition du *Traité de physique* de M. André Broca a paru en 1914. Pendant les six ans qui viennent de s'écouler, le mouvement scientifique s'est singulièrement ralenti, sauf en ce qui concerne les applications à la guerre des données scientifiques antérieures. C'est dire que l'auteur n'a eu qu'à réaliser quelques mises au point pour que la troisième édition fût tout à fait au courant de la science.

La grande difficulté, pour le rédacteur d'un traité de physique médicale, est la suivante :

S'il se contente d'exposer les applications de la physique à la médecine, il risque d'être incompréhensible. La plupart de ses lecteurs ont consciencieusement oublié les quelques notions de sciences pures acquises au P. C. N., et la terminologie elle-même les déroute. S'il évoque tous les faits et toutes les lois de la physique pure, avant d'aborder l'étude des applications, il est obligé à des développements excessifs, et doit sacrifier à l'exposé de notions banales, que l'on peut trouver dans tous les traités de physique, la place qui serait mieux utilisée au développement de la physique spécialement médicale.

M. Broca a tourné élégamment la difficulté. Il a réduit la part faite à la physique pure à un simple rappel des faits et des lois dont la connaissance est indispensable à la compréhension de la physique médicale, et il a désigné par un astérisque les paragraphes consacrés à ce rappel. Le lecteur se trouve donc, en négligeant ces paragraphes, en face d'un traité de physique exclusivement écrit pour des médecins. A-t-il quelque difficulté de comprendre un passage, il se reporte à l'alinéa correspondant marqué d'un astérisque, et y rafraîchit ses souvenirs de physique pure.

Grâce à cette disposition, l'ouvrage de M. André Broca, tout en n'excédant pas les dimensions d'un précis, renferme toutes les données de physique médicale utiles à l'étudiant et au médecin, exposées avec une rare compétence, et une constante préoccupation d'être utile. Nul doute que cette troisième édition n'ait le même succès que les précédentes.

G. Linossier.

# VARIÉTÉS

## DÉCOUVERTE D'UN PROCÉDÉ MATHÉMATIQUE POUR LE DIAGNOSTIC DU SEXE DU CRANE HUMAIN : L'INDICE CONDYLIEN

**Par le Dr Marcel BAUDOUIN**
Ancien interne en chirurgie des hôpitaux de Paris.

*Un procès sensationnel, qui est en cours, et dont le* héros *est accusé d'avoir fait disparaître plusieurs femmes par le procédé de l'incinération, donne un caractère spécial d'actualité à la communication suivante.* H.

Après avoir découvert que l'*Indice glénoïdien* de la *vertèbre Atlas* indiquait nettement le sexe du sujet, tout aussi sûrement que celui des *masses latérales* (1), j'ai eu de suite l'idée de rechercher si l'INDICE CONDYLIEN de l'OCCIPITAL pouvait servir de même au diagnostic dudit sexe.

*A priori*, il devait en être ainsi, puisque le condyle ne représente en somme que la *contre-empreinte* osseuse de la cavité articulaire supérieure de la première vertèbre cervicale.

Les examens anatomiques n'ont fait que confirmer d'une façon éclatante cette hypothèse ; et l'Indice condylien donne des indications, très précises et mathématiques, en effet, sur le *sexe* d'un crâne, pourvu d'un occipital, dont il ne peut persister qu'un unique condyle au demeurant (2).

* * *

Ce procédé, quand il est utilisable, est certainement plus sûr que celui actuellement en usage dans les laboratoires d'anthropologie, puisqu'il est basé sur la mathématique et des mensurations faciles à faire, et non plus sur des *appréciations vagues*, sur la forme et l'aspect de la voûte cranienne !

J'appelle INDICE CONDYLIEN le chiffre fourni par les diamètres antéro-postérieur et transverse maximum de cette portion de l'occipital. On le calcule, comme d'ordinaire, en divisant par la longueur, dimension maximum, la largeur, dimension la plus petite, multipliée par 100.

Le nombre obtenu varie, bien entendu, avec les espèces animales, même les plus élevées dans la série (homme, anthropoïdes, singes, etc.).

Mais, dans l'espèce humaine, les chiffres oscillent seulement de 40 à 70.

Le sexe *masculin* va de 40 à 50 ; le sexe *féminin* de 50 à 70.

Chez les femmes, l'indice condylien est donc supérieur à 50, tandis que chez les hommes il descend jusqu'à 40.

Ces données ne s'appliquent d'ailleurs qu'aux *Adultes* ; nous verrons plus loin que, chez les adolescents et les enfants, elles sont différentes, pour des raisons faciles à soupçonner.

I. **Préhistoire**. — L'indice condylien sera extraordinairement précieux en préhistoire.

En effet, souvent, les ossements humains préhistoriques qu'on recueille au cours des fouilles les plus difficiles sont complètement brisés. Quand il s'agit de crânes, il est souvent impossible de les reconstituer, pour pouvoir étudier leur forme générale, et, partant, déterminer leur sexe.

Grâce aux condyles, qui, assez souvent résistent dans les inhumations ordinaires, il suffira désormais de les mesurer pour être sûrement fixé.

Cet indice rendra de réels services pour l'étude des grands ossuaires de la pierre polie, où les crânes ont été *brisés* intentionnellement, lors de la sépulture secondaire, par suite de la décarnisation des cadavres.

Mais il faut bien savoir que, même dans ces amas d'os néolithiques, les occipitaux intacts sont assez rares, en raison même de la façon dont on désarticulait, de façon voulue, la boîte cranienne.

En effet, on trouve très peu de *condyles occipitaux* dans les ossuaires néolithiques.

C'est ainsi qu'à Bazoges-en-Pareds (3), je n'en ai recueilli qu'une *douzaine*, des deux côtés, dont *cinq* seulement d'adultes, *deux* d'adolescents et *quatre* jeunes, très jeunes même (4) : cela pour 100 sujets.

Ce fait est dû à ce que, comme je l'ai dit ailleurs, les néolithiques *brisaient* presque tous les crânes, avant de les déposer dans des monuments funéraires, à l'aide d'un bâton introduit dans le *trou occipital*, pour faire éclater la base du crâne et pénétrer facilement dans leur cavité.

Cette opération se passait en dehors du mégalithe, car cette base du crâne manque presque toujours dans les dits ossuaires.

On trouve plus de condyles de sujets jeunes que de sujets âgés, parce qu'on ne brisait pas toujours les crânes des enfants.

Toutefois, dans les ossuaires où il y a plus de crânes *intacts* qu'à Bazoges, par exemple à Ven-

(1) MARCEL BAUDOUIN, Les atlas et les axis de l'allée couverte de Vaudancourt (Oise) (*Mémoires de la Soc. préh. franç.*, Paris, 1918-1919, t. IV).

(2) MARCEL BAUDOUIN, D'une mesure anatomique qui permet le diagnostic du sexe du crâne humain : l'Indice condylien (*C. R. Ac. des sciences*, Paris, no 16, 19 avril 1920, p. 9545).

(3) Cet ossuaire n'a pas fourni un seul crâne *entier*.

(4) Soudure non encore réalisée (Voy. plus loin).

drest (Seine-et-Marne), on trouve, bien entendu, un plus grand nombre de condyles mesurables. En effet, à Vendrest, j'ai pu mesurer les crânes ci-dessous (nos 1 à 11), qui présentent des condyles en bon état.

On trouvera dans les tableaux suivants les mensurations de ces deux ossuaires, très caractéristiques.

### A. Ossuaires néolithiques.

1° OSSUAIRE DE BAZOGES-EN-PAREDS (VENDÉE). — Voici les mensurations constatées sur 13 condyles occipitaux de cette sépulture :

pu étudier les condyles d'enfants *jeunes* : ce qui est toujours difficile.

On notera queles os, à surface articulaire, dont le condyle n'est pas encore soudé à la base de l'occipital (nos 9 à 11), ont tous un indice supérieur à 50.

Mais cela tient exclusivement à ce que la *longueur* est de 2 à 4 millimètres *trop courte*, par suite de cette *non-soudure.*

Le diagnostic du sexe est donc, sauf exception, impossible — à moins de faire la correction — avant la soudure en question, qui d'ailleurs n'a

| AGE. | NUMÉROS DES OS. | DIAMÈTRE TRANSVERS. | DIAMÈTRE ANTÉRO-POST. | INDICE CONDYLIEN. | SEXE. |
|---|---|---|---|---|---|
| Adultes | 1 | 12 | 23 | 48,00 | H. |
| | 2 | 12 | 25 | 52,17 | F. |
| | 3 | 14 | 28 | 50,00 | F. |
| | 4 | 13 | 25 | 52,00 | F. |
| | 6 | 13 | 25 | 52,00 | F. |
| Adolescents | 5 | 10 | 22 | 45,45 | H. |
| | 8 | 8 | 18 | 44,00 | H. |
| Enfants très jeunes | 9 | 9 | 17 | 52,92 | Discutable. |
| | 10 | 9 | 16 | 56,25 | Fille. |
| | 11 | 8 | 15 | 53,43 | Discutable. |
| | 12 | 9 | 14 | 64,44 | Fille. |

*Adultes.* — On remarquera que, dans cette sépulture, les écarts des indices sont peu accentués : de 5 à 6 points seulement.

Cela tient à la race dolichocéphale, qui est de *petite taille*, et à ossements *très grêles*.

Par suite, les crânes des hommes ressemblent beaucoup à ceux des femmes, dans leur partie postérieure tout au moins.

jamais lieu chez certains animaux, comme on sait (1).

La correction est d'ailleurs aléatoire, car il faut ajouter 2 ou 3 millimètres; et on ne sait pas sur quelle donnée tabler à ce point de vue.

2° OSSUAIRE DE VENDREST (Seine-et-Marne). — Mensurations sur des crânes souvent entiers.

| A E | NUMÉROS DES OS. | DIAMÈTRE TRANSVERS. | DIAMÈTRE ANTÉRO-POST. | INDICE CONDYLIEN. | SEXE. | REMARQUES. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Adultes | I | 12 | 23 | 52,17 | F. | » |
| | II | 12 | 25 | 48,00 | H. | » |
| | III | 14 | 28 | 50,00 | H. | Grande taille. |
| | IV | 13 | 25 | 52,00 | F. | Condyle à encoche (2). |
| | V | 10 | 23 | 45,45 | H. | Petite taille . |
| | VI | 13 | 25 | 52,00 | F. | Condyle à encoche. |
| | X | 15 | 24 | 62,50 | F. | *Trépanation.* |
| Enfants | VIII | 8 | 18 | 44,00 | (3). | Sexe assez discutable. |
| | IX | 9 | 17 | 52,92 | F. | |
| | X | 9 | 16 | 56,25 | F. | |
| | XI | 8 | 15 | 53,43 | F. | |

Ici les indices sont un peu plus distincts, parce qu'il y avait des hommes de grande taille à Vendrest (brachycéphales et métis).

*Enfants.* — Grâce à cet ossuaire de Vendée, j'ai

(1) Os *basilaire* ou *occipital antérieur.* — Il représente le corps de la vertèbre occipitale transformée.

(2) Le *condyle à encoche* est une variété anatomique qui va de pair avec la *cavité glénoïde à encoche.* Cette conformation n'a pas été étudiée, en préhistoire, comme elle le mérite.

(3) Jadis, j'avais cru à une *Femme* !

## VARIÉTÉS *(Suite)*

### B. Sépultures par Inhumation.

1° CRANES GALLO-ROMAINS DE LA SÉPULTURE DES CHAUMES, Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée).

| SEXE ET AGE. | NUMÉROS DES OS. | INDICE CÉPHALIQUE. | DIAMÈTRE TRANSVERS. | DIAMÈTRE ANTÉRO-POST. | INDICE CONDYLIEN. |
|---|---|---|---|---|---|
| F. Enfant (16 ans) | 1 | 75,97 | 10 | 21 | 47,61 |
| F. Très âgée | 2 | 70,00 | 13 | 23 | 57,14 |
| F. Edentée. Vieille | 3 | 85,71 | 11 | 22 | 50,00 |
| H. Adulte (40 ans) | 4 | 82,04 | 12 | 26 | 46,19 |
| H. Adulte (45 ans) (1) | 5 | 80,90 | 11 | 23 | 43,43 |
| F. Agée | 6 | 78,85 | 13 | 20 | 65,00 |
| F. Agée (2) | 7 | 77,77 | 12 | 21 | 57,14 |

2° CRANE DU TERRIER DE SAVATOLE N° 3, LE BERNARD [*Gallo-Romain* probable] :

N° 1 — 12 × 100 : 28 = 42,85. *Homme âgé* (3).

Comme on le voit, chez ces Gallo-Romains, de grande taille, les indices sont bien plus différents que pour les *Néolithiques*. L'écart va de 43,45 à 65.

L'indice condylien doit donc avoir, à l'époque moderne, une plus grande importance qu'à l'époque néolithique. — Et c'est ce que prouve encore le fait suivant.

3° MÉROVINGIEN [Inhumation]. — Sur un crâne de l'époque mérovingienne de la C^on Contil (avec plaie cicatrisée de l'occipital), ayant 75 d'indice céphalique (dolichocéphale, petite taille) et 78 d'indice de *trou* occipital, j'ai mesuré les condyles.

J'ai trouvé 22 millimètres de long pour 15 millimètres de large. — D'où *l'indice condylien* :

15 × 100 : 22 = 68,00.

ce qui correspond bien à une *femme*, en effet, et à un très fort indice !

(1) J'avais, jadis, cru à une *Femme*.
(2) J'avais cru, autrefois, à un *homme*.
(3) L'*indice glénoïdien* de ce sujet entier, trouvé en position, donne : 12 × 100 : 26 = 46,15. — Ce qui prouve que l'*indice condylien* est plus caractéristique encore que le *glénoïdien*.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

**II. Époque moderne.** — Ces faits étant connus, il sera facile aux anatomistes de les vérifier sur des crânes humains modernes, de sexe bien déterminé au préalable, pendant la vie.

Mais, pour ne pas allonger cette étude, je n'insiste pas aujourd'hui sur cette partie du problème et crois inutile de donner ici une statistique quelconque à ce propos, la chose étant trop aisée vraiment et à la portée de tous.

Quelques réflexions pourtant s'imposent encore.

**Remarques générales.** — ENFANTS. — Chez l'*Enfant*, l'indice est plus faible, comme on l'a vu, que chez l'adulte.

Ainsi une jeune fille gallo-romaine (1) de quinze à seize ans descend à 47,61, au lieu d'atteindre 50, chiffre minimum des femmes adultes.

SINGES ANTHROPOIDES. — Cette diminution dépend de la taille, puisque, chez les singes anthropoïdes de petite taille, l'indice descend à 33,33, par exemple chez le Chimpanzé *jeune* (2).

Chez les grands singes, comme le Gorille, l'indice est élevé et c'est celui de la femme dans l'espèce humaine, puisqu'il atteint 58,53 (femelle probable) (3).

RACES. — En outre, il semble bien que, chez les *néolithiques*, l'indice soit *moins élevé* que chez les Gallo-Romains ; mais cela dépend de la *race*.

En effet, un crâne du dolmen de Vendrest (crâne n° *x*), donne 62,50 (il s'agit d'une femme *trépanée*).

Une jeune fille de treize ans, néolithique, de Laugerie-Basse (Con. Lebel), donne 59,09 : ce qui indique un indice de plus de 60 certainement, à l'âge adulte.

La *Vénus hottentote* donne d'ailleurs : 11 × 100 : 17 = 64,70 ; ce qui est caractéristique, car une *Vénus* ne saurait être un homme, n'est-il pas vrai ?

**Technique.** — 1° Il ne faut pas mesurer le condyle avec un mètre flexible, qu'on enroulerait le long du grand axe, pour lui faire suivre la courbe de l'os ; cela fausserait les chiffres, parce que la *convexité* du condyle n'est pas en relation avec le sexe. La longueur seule joue.

Il faut prendre la *projection* horizontale du grand axe, c'est-à-dire mesurer la longueur maximum de la portion osseuse avec le *compas d'épaisseur* gradué habituel, d'usage courant en anthropologie, car seule c'est la dimension absolue qui importe pour le sens antéro-postérieur.

Même réflexion pour la largeur maximum, c'est-à-dire le diamètre transverse.

2° On ne peut pas se tromper, au cours des recherches préhistoriques, lors de la rencontre de *condyles occipitaux*.

Non seulement cette portion d'os ne ressemble à rien d'autre dans le squelette humain ; mais ces condyles, chez l'homme, sont très différents de ceux des *animaux*, qu'on trouve d'ordinaire dans les fouilles.

Il s'agit donc là d'un fossile d'une reconnaissance élémentaire et qui ne présente pas la moindre difficulté, même pour des débutants.

**Emploi de photographies et dessins.** — L'avantage de cet indice, comme celui de tous les indices, c'est qu'il permet de diagnostiquer le sexe d'un crâne sur tous les dessins publiés et les photographies de la *norma inferior*, bien exécutées, quelle que soit l'échelle de la figure.

En effet, il ne s'agit ici que d'un rapport et non des dimensions absolues.

C'est ainsi que j'ai pu calculer, sur une excellente photographie, l'indice condylien du crâne du squelette inhumé de la Planche à Puare, à l'île d'Yeu, et qui correspond à 43,47, c'est-à-dire donne le sexe masculin d'un Néolithique sous-brachycéphale.

*
* *

**III. Médecine légale.** — Aujourd'hui, il est très difficile, en médecine légale, de reconnaître le sexe d'un *crâne brisé*. Quoi qu'on en dise, les anthropologistes de métier, même les plus avertis, peuvent se tromper, même lors de reconstitution aussi parfaite que possible.

Désormais, il suffira d'avoir pu recueillir un *Condyle occipital* en entier, et *un seul*, pour être fixé !

Il faudra donc, dans toutes les recherches de justice, s'efforcer de retrouver un fragment osseux de cette partie de l'*Occipital*.

Celui-ci découvert, le problème sera résolu, de façon indiscutable.

Un procès célèbre, actuellement en cours, pourra utiliser cette trouvaille, si les experts ont en leur possession des condyles occipitaux des victimes supposées. Y ont-ils songé?

(1) Une fillette de dix ans (squelette néolithique de Limoges) donne 10 × 100 : 21 = 47,57 ; soit encore un chiffre inférieur à 50. — Ici l'axis justifie le diagnostic du sexe (trou axoïdien presque circulaire : 20,5 × 21, en haut).

(2) Le Gibbon Siamang (5 × 100 : 11 = 45,45) est intermédiaire.

(3) On sait que les oiseaux n'ont qu'un unique condyle médian ; il n'y a donc à se préoccuper que des Mammifères.

## VARIÉTÉS *(Suite)*

### LES ANCIENS GRADES DÉCERNÉS PAR LES FACULTÉS DE MÉDECINE

Par le Dr L. PRON (d'Alger)

Les Facultés de droit, de sciences, de lettres décernent à leurs élèves le grade de bachelier, puis celui de licencié, puis celui de docteur. Les Facultés de médecine font seules exception à cette règle. Mais il n'en était pas ainsi autrefois.

L'ancienne Faculté de médecine de Paris, après avoir, au début du XVIe siècle, transféré son siège, de la rue de la Bucherie à l'ex-local des Écoles de droit, rue Saint-Jean-de-Beauvais, et après avoir pris pour patron saint Luc l'évangéliste, conférait trois ordres de degrés : le baccalauréat, la licence et le doctorat.

Pour être admis comme candidat au *baccalauréat*, il fallait être âgé d'au moins vingt-cinq ans, posséder un diplôme de maître ès-arts ou philosophie, présenter un certificat de quatre années de scolarité à l'Académie, et déclarer par serment qu'on n'était pas marié.

Cette condition venait-elle de ce que presque tous les médecins du XVe siècle étaient ecclésiastiques? Quelques-uns parvinrent même aux plus hautes dignités, tels Guillaume d'Aurillac et Nicolas Ferveham, qui devinrent évêques, et Gerbert, Sylvestre II, Jean et Pierre d'Espagne, qui furent élus papes.

Les candidats au baccalauréat faisaient un stage de deux ans, pendant lequel ils étudiaient l'anatomie, la physiologie, la matière médicale, l'hygiène, la physique et la chimie. Ils étaient tenus d'assister aux leçons et consultations des docteurs, de suivre la visite à l'Hôtel-Dieu, et de prendre note des argumentations qui étaient soutenues à la Faculté. Une fois ces diverses formalités remplies, ils étaient admis à la *supplique*, c'est-à-dire qu'ils pouvaient être interrogés. Alors, on leur faisait subir une série d'épreuves, qui duraient huit jours. Ceux qui avaient répondu de façon satisfaisante étaient promus *bacheliers en médecine*. Six mois après, ils soutenaient deux thèses : l'une sur la physiologie, l'autre sur l'hygiène, et ils devenaient *bacheliers-maîtres*.

A dater de ce moment, ils suivaient la visite dans les divers hôpitaux, au lieu d'être localisés à l'Hôtel-Dieu ; ils lisaient dans les écoles, et commentaient les auteurs classiques ; ils faisaient entre eux des conférences, où ils s'exerçaient à l'argumentation, et ils ouvraient des cours publics Leurs essais d'enseignement se faisaient d'abord dans une maison située rue de Fouarre ; puis ils

## VARIÉTÉS *(Suite)*

furent autorisés à donner des leçons aux collèges de Bagneux, de Justinien, de Presle et de Boncour.

Au bout de deux ans, ainsi employés, ils prenaient le titre de *bachelier émérite*. Ils étaient alors autorisés à présenter une seconde supplique, à l'effet d'être interrogés sur la pratique, et ils devenaient *licenciés*. Les examens pour la licence duraient huit jours. Avant de les subir, les bacheliers émérites devaient s'engager par serment, et au besoin par un acte passé devant notaire, à ne jamais pratiquer la chirurgie, ni même se livrer à n'importe quelle petite opération. Ils recevaient la licence à genoux.

Les licenciés avaient le droit d'exercer et d'enseigner la médecine, non seulement à Paris et en France, comme de nos jours, mais encore dans tous les pays catholiques.

Il existait une espèce d'agrégation, n'ayant aucun point de ressemblance avec celle du régime moderne : c'était le grade de *maître-régent* (*magister actu regens*), qui donnait voix délibérative à l'Ecole, et qui s'obtenait par un nouvel acte (*actus passellariæ*), consistant en une argumentation entre le licencié et le président. Après cet examen, le licencié était *agrégé* au corps.

Vers la fin du xv^e^ siècle, au titre de maître-régent fut substitué celui de *docteur-régent*. Pour l'obtenir, le licencié devait présenter une dernière supplique, puis, celle-ci acceptée, subir une épreuve qui consistait dans un acte, qu'on appelait *vesperie*, parce qu'il avait lieu le soir. Le président adressait au candidat plusieurs questions générales sur la science médicale ; puis, une fois ces « positions » discutées, il adressait au récipiendaire un discours latin, dans lequel il lui rappelait la dignité et l'importance de la profession médicale, ainsi que ses nombreux devoirs, Quelques jours après, le candidat était invité à se rendre à la Faculté. Là, après avoir prêté trois serments solennels devant tous les membres de l'*alma mater* assemblés, il recevait l'accolade et le bonnet de docteur.

Le nouveau docteur était aussitôt inscrit parmi les *docteurs-régents*. Outre voix délibérative au conseil de la Faculté. il avait droit à tous les honneurs et privilèges.

Le titre de docteur était comme un titre de noblesse, qui témoignait à la fois d'une bonne éducation, d'une grande probité, et d'une instruction variée et choisie. Aussi, le nouveau docteur était-il tenu à un serment, par lequel il s'engageait à ne jamais se mêler d'affaires commerciales, mercantiles ou industrielles.

C'était là un serment qui aurait souvent besoin d'être rétabli de nos jours !

# LES NOUVEAUX PROFESSEURS

## LE PROFESSEUR ANDRÉ BROCA

Comme le bon roi Henri,

... *Qui régna sur la France*
*Et par droit de conquête et par droit de naissance,*

André Broca eût pu faire valoir, pour se faire admettre à la Faculté de médecine de Paris, ses titres héréditaires: il est le fils du grand Broca, à qui nous devons la connaissance du centre du langage ; il est le frère d'Auguste Broca, le distingué professeur de chirurgie infantile.

Mais, comme le héros de Voltaire, le nouveau titulaire de la chaire de physique a conquis son royaume : il justifie le vote de la Faculté par un imposant bagage scientifique.

Comme ses trois prédécesseurs immédiats, Gavarret, Gariel, Weiss, il sort de l'École polytechnique. Il fut pendant trois ans officier d'artillerie. C'est en 1888 qu'il prononça le « *Cedant arma togæ* », et qu'il entra comme préparateur à la Faculté de médecine, où l'attirait invinciblement une vocation héréditaire. En 1898, il conquérait le titre d'agrégé et prenait dès lors une part active à l'enseignement. En même temps il occupait les fonctions de répétiteur à l'École polytechnique.

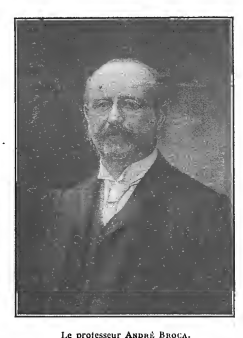
La double orientation, théorique et médicale, de son enseignement a exercé tout naturellement une influence sur la production scientifique d'André Broca, qui se partage en travaux de physique pure, et travaux de physique biologique.

L'analyse et même la simple énumération des premiers serait déplacée dans ce journal de médecine. Nous nous contentons de résumer brièvement les seconds.

C'est d'abord une thèse originale : *Études physiologiques, physiques et cliniques sur la vision des éruptions cutanées* (1893). L'auteur y montre le parti que l'on peut tirer de l'examen des éruptions cutanées à travers un verre bleu Isly, en opérant par vision binoculaire. Il a pu, grâce à cette technique, voir une éruption avant que l'œil nu ne pût la déceler, ou longtemps après qu'elle n'était plus constatable à l'examen ordinaire, et révéler des éruptions frustes, qui, recherchées de toute autre manière, n'eussent jamais été perceptibles.

Nous ne faisons que signaler de nombreuses recherches d'optique, des études poursuivies avec Ch. Richet sur la contraction du muscle, et sur l'excitation des nerfs, pour nous arrêter un peu davantage, à cause de son intérêt pratique, sur une étude très attentive, très serrée de l'action des courants de haute fréquence sur la pression artérielle. Avec MM. Bergonié et Ferré, l'auteur démontra nettement que cette action, sur laquelle on avait fondé des espérances excessives, était absolument nulle (1907). Peu après, M. Broca a poursuivi, dans le service de clinique du professeur Gaucher, d'importantes recherches sur la radiothérapie des affections cutanées, recherches dont l'intérêt clinique est d'autant plus grand, que les procédés de production, de mesure, d'utilisation des rayons ont été soumis à un contrôle scientifique irréprochable. Enfin nous signalons encore une étude très intéressante, faite avec M. Polack, sur la visibilité des feux de la marine, et sur la topographie de la sensibilité rétinienne (1908).

Mobilisé en 1914 comme lieutenant d'artillerie, M. Broca eut la bonne fortune de voir utiliser pendant la guerre ses connaissances techniques spéciales. Après avoir été détaché quelque temps à la défense de la tour Eiffel contre les aéronefs, il fut prêté au ministère de la Marine pour l'étude de l'écoute sous-marine, et



Le professeur André Broca.

envoyé en mission dans ce but en Grèce, puis à Toulon. Ses recherches ont eu pour résultat l'adoption de son capteur d'ondes par le lieutenant Walser.

Puis il passa à la direction des inventions, à laquelle il est encore attaché, et, tout en s'occupant d'examiner les multiples inventions soumises à sa critique, il trouva le temps d'y étudier le sens des accélérations angulaires, localisé dans l'oreille interne, et qui est le seul, de tous les sens jusqu'ici étudiés, capable de subir un entraînement par la pratique de l'aviation. C'est, d'après Broca, le véritable « sens directeur de l'aviateur ». MM. Maublanc et Ratié s'en sont servis pour classer les candidats pilotes et les pilotes.

Au point de vue pédagogique, nous avons tout récemment signalé, en en disant tout le bien qu'il mérite, le *Précis de physique médicale* publié dans la Bibliothèque du doctorat en médecine de MM. Gilbert et Fournier, et dont la troisième édition vient de paraître.

On voit, d'après ce rapide exposé, que, si M. Broca a consacré à des études de physique pure une bonne partie de sa laborieuse existence, il n'a jamais cessé de se préoccuper d'appliquer aux différentes branches de la médecine, physiologie, sémiologie, thérapeutique, les connaissances acquises dans le domaine théorique.

Nul doute que son retour à la Faculté de médecine n'accentue une orientation dont la médecine ne peut manquer de profiter grandement.

G. Linossier.

# REVUE DES SOCIÉTÉS

## SOCIÉTÉ CLINIQUE DE MÉDECINE MENTALE

*Séance du 17 mai 1920.*

**Délire hypocondriaque chez un garçon de seize ans.** — MM. MARCEL BRIAND et BOREL présentent un jeune garçon de seize ans, chez lequel, à la suite d'une grippe à convalescence traînante, s'est constitué un délire hypocondriaque accompagné d'idées de négation. Ce délire est survenu lentement, après une période d'inquiétudes et d'interprétations délirantes ayant duré six mois environ. En même temps on notait des attitudes maniérées, de la discordance, de l'indifférence, de la tendance à la conservation des attitudes. On pouvait se demander alors si le diagnostic à porter n'était pas celui de démence précoce. Mais l'évolution a montré une amélioration progressive, et les symptômes en faveur de la démence ont presque complètement disparu après trois mois d'internement.

**Hallucinations auditives et hallucinations psychiques.** — MM. JUQUELIER et LE MAUX présentent un malade de quarante et un ans, interné depuis treize ans sans affaiblissement intellectuel, et chez lequel ils éprouvent quelque difficulté à déterminer la nature exacte des phénomènes psycho-sensoriels activement ressentis. Le malade a eu des hallucinations auditives nettes, et a maintenant des impulsions verbales, également indiscutables. Mais de plus, il accuse un trouble consistant en la perception de voix chuchotées, sans son, se produisant à l'intérieur de son cerveau, et qu'il n'assimile ni à ses voix hautes de jadis, ni à sa parole involontaire d'aujourd'hui.

Sont-ce des hallucinations psychiques? En réalité, l'hallucination est un phénomène complet qui n'est ni la représentation mentale, ni la perception normales.

**Négativisme simulateur d'amnésie générale.** — M. J. CAPGRAS montre une jeune fille de vingt-cinq ans, toxicomane, qui, après quelques troubles mentaux suivis d'une tentative de submersion dans la Seine, affecte de ne rien se rappeler de sa vie, pas même son nom. Elle est en outre apathique, indifférente et exprime à de rares intervalles des idées de négation. Cette perte totale de la mémoire n'est qu'un refus systématique d'évoquer et de reconnaître les souvenirs.

**Contagion mentale réciproque.** — MM. LEROY et DUCOSTÉ présentent un malade dont les deux fils, âgés de huit et neuf ans, ont manifesté, pendant plusieurs semaines, le même délire ; la mère est atteinte de délire systématisé de persécution et les enfants extériorisaient et précisaient, sous forme d'images visuelles, ses conceptions morbides. Sur l'indication de ses fils qui lui signalaient leurs ennemis communs qu'ils voyaient distinctement autour d'eux, la mère criblait de balles son appartement ou lardait les tentures de coups de couteau. Il est possible que l'alcoolisme ait servi d'intermédiaire entre les interprétations et les hallucinations psychiques et auditives de la mère et les hallucinations visuelles des enfants. La contagion mentale a été réciproque.

**Présentation d'un aliéné à diagnostic particulièrement difficile**, par MM. DUCOSTÉ et PAUL ABELY. — Il s'agit d'un homme de quarante ans, sans hérédité nette, hypocondriaque pendant dix-huit mois, à vingt-trois, vingt-quatre ans, et atteint de troubles psychopathiques depuis 1914. Considéré tour à tour comme maniaque ou paralytique, il ne présente actuellement ni délire ni hallucinations. L'attention, l'orientation, la mémoire, les sentiments affectifs paraissent normaux. Gros troubles du jugement, oubli des convenances et des habitudes de propreté. Tentatives d'évasion qui ont réussi maintes fois, et qui sont préparées avec une ruse, une habileté rares, exécutées avec audace et précision. Sens de l'orientation évident au cours de ses évasions, voracité, agilité, vociférations tout animales. Période de mutisme. Aucun trouble psychique, ponction lombaire négative. Les diagnostics de paralysie générale, démence précoce, psychose intermittente, délire d'ictus, les seuls auxquels on pourrait penser, ne paraissent pas acceptables.

**Outils et travaux d'aliénés.** — M. DUCOSTÉ apporte des *outils* fabriqués avec des silex ou de menus fragments métalliques et des *armes* confisquées à des persécutés, des maniaques ou des épileptiques.

# LES MÉTHODES MODERNES D'ENSEIGNEMENT

## UN VOYAGE D'INSTRUCTION A VICHY

Pendant les vacances de la Pentecôte, le professeur Carnot et le professeur agrégé Rathery ont conduit à



Les Docteurs CARNOT et HARVIER (fig. 1).

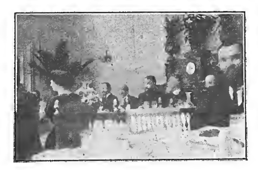
Vichy cinquante étudiants de la Faculté de Paris, pris parmi ceux qui avaient eu les meilleures notes à l'examen de thérapeutique. L'excursion a, d'ailleurs, retrouvé à Vichy M. Linossier, qui a pu compléter ainsi sur place l'enseignement, si remarqué, de Crénothérapie qu'il a fait cet hiver à la Faculté, comme complément de l'enseignement de thérapeutique. La Compagnie fermière de Vichy avait, avec une grande générosité, assumé tous les frais de l'expédition, comprenant combien une station aussi magnifique que Vichy gagne à être étudiée sur place par ceux qui, demain, y dirigeront leurs malades. Représentants de la Compagnie et confrères de la station ont d'ailleurs reçu les étudiants avec une somptuosité et une cordialité dont on ne saurait trop les remercier.

Dès l'arrivée, le Dr Durand-Fardel, président de la Société des sciences médicales de Vichy, en une conférence très instructive et très goûtée, a indiqué les caractéristiques de la station, ses techniques de cure et ses nombreuses indications cliniques : ainsi préparés à la visite du lendemain, les jeunes gens ont fini gaiement leur journée dans les hôtels et au Casino, où ils ont pu se rendre compte des élégances d'une saison dont les débuts étaient déjà fort brillants : n'est-ce pas, là aussi, une des méthodes de cure de la station ?

La matinée du lundi a été tout entière occupée par la visite de l'établissement thermal. Conduits en petits groupes par d'aimables confrères de Vichy désignés par le sort, les Drs Garban, R. Glénard, Mauban, Monod, les étudiants reçoivent sur place une leçon des plus fructueuses, qui les initie à la vie intime des villes d'eaux que la plupart ignorent. Ils visitent ainsi les salles de bains, de douches sous-marines, de massage sous l'eau,

## LES MÉTHODES MODERNES D'ENSEIGNEMENT *(Suite)*

les installations annexes de mécanothérapie, d'électrothérapie, dans le bel établissement dont on peut prétendre, sans forfanterie nationale, qu'il n'est égalé nulle part à l'étranger. Les visites se continuent aux Sources où sont dégustées successivement les eaux chaudes de Chomel et de la Grande-Grille, les eaux froides des Célestins. La matinée se termine enfin, pour la plupart



Le Banquet (fig. 2).

des visiteurs, par une « opération » individuelle où ils expérimentent sur eux-mêmes les techniques de cure : la douche-massage « de Vichy » trouve particulièrement des amateurs.

A midi, un banquet somptueux est offert à l'hôtel Majestic : au dessert, MM. Saint-Poulof et Normaud, au nom de la Compagnie fermière, disent combien ils ont été heureux de contribuer à faire connaître, sur place, les ressources de Vichy à de futurs médecins, la prospérité de la station dépendant d'une collaboration, toujours plus intime, avec le corps médical. M. Durand-



Le Docteur Rathery (fig. 3).

Fardel, par quelques anecdotes amusantes, montre combien il est utile au praticien d'avoir vu lui-même les stations, pour éviter certaines erreurs et faire bénéficier ses clients de toutes les ressources thermales. Le

## LES MÉTHODES MODERNES D'ENSEIGNEMENT *(Suite)*

professeur Paul Carnot remercie : il montre la grande utilité pour les médecins des voyages aux eaux minérales inaugurés par Landouzy et Carron de la Carrière, et qui, il faut l'espérer, pourront reprendre bientôt. Pour les étudiants à la veille de s'installer pareil voyage n'a pu avoir lieu que grâce à la générosité de la Compagnie : mais il est extrêmement instructif. Pour compléter, M. Carnot insiste sur l'utilité d'une collaboration intime entre nos grands établissements thérapeutiques et la Faculté. Il espère que cette collaboration n'en restera pas là : car l'utilisation des villes d'eaux n'est pas seulement une question de thérapeutique ; c'est aussi une très grosse question de prospérité nationale à laquelle chacun doit s'efforcer de contribuer.

Après quelques mots de MM. Rathery et Linossier, M. Jacquet, interne médaille d'or, remercie au nom des étudiants, en quelques paroles bien venues, la Compagnie de l'accueil somptueux qui leur a été fait, les confrères de Vichy de leur cordiale réception, les professeurs Carnot, Rathery et Linossier de l'effort qu'ils font pour développer pratiquement l'enseignement de la thérapeutique, de la crénothérapie notamment.

Après le banquet, la visite se continue par celle de l'embouteillage et de l'expédition des eaux qui représentent une industrie extrêmement importante, puis par celle de l'hôpital où les visiteurs sont très cordialement guidés par la sœur Marthe.

Enfin les groupes se dispersent ; certains sont attirés par les ombrages du parc et les rives de l'Allier ; d'autres excursionnent en auto jusqu'aux montagnes voisines ; d'autres tentent la chance au Casino. Le retour se fait dans la nuit, sous la conduite vigilante de M. Château, l'aimable cicerone qui pilote la caravane, et l'on est à Paris à temps pour la visite du matin dans les divers hôpitaux, après une excursion bien rapide mais instructive et pleine de charme qui, mieux que des discours, prouve par un acte l'utilité des visites médicales à nos grandes stations thermales.

## NOUVELLES

**Comité pour la glorification des médecins morts pour la Patrie** (5, rue de Surène, Paris-VIII^e^). — Les premières listes de souscription ont atteint un total de 50 000 francs à la date du 14 juin 1920.

Dans ce total figurent pour :

2 400 fr. : MM. les professeurs et agrégés de la Faculté de Paris.

4 970 fr. : les syndicats médicaux et groupements professionnels.

1 840 fr. : MM. les médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux de Paris.

3 000 fr. : les trois Sociétés de la Croix-Rouge française.

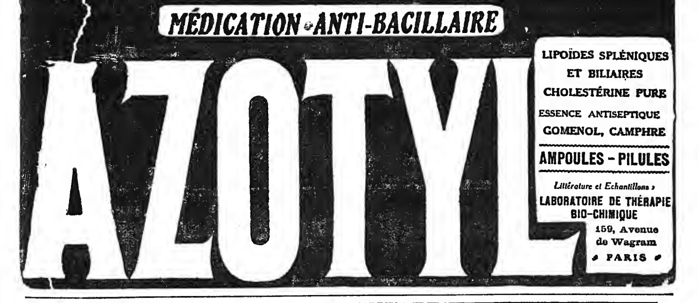
PREMIÈRE LISTE DE SOUSCRIPTION. — 2 500 fr. : MM. les médecins de l'Uruguay.

2 000 fr. : Dr Frantz Gléuard, Paris.

1 000 fr. : Société française de secours aux blessés militaires.

## NOUVELLES *(Suite)*

1 000 fr. : Union des femmes de France.
1 000 fr. : Association des Dames françaises.
1 000 fr. : Société des eaux d'Évian-les-Bains.
700 fr. : Syndicat médical de Strasbourg.
530 fr. : les professeurs de l'École de médecine de Tours.
500 fr. : Dr Lota et son fils, Trinidad (Antilles anglaises).
500 fr. : Les professeurs de la Faculté de Montpellier.
500 fr. : La Digitaline Nativelle.
500 fr. : Société d'assurances *la Médicale* (Bruxelles).
325 fr. : Syndicat médical de Bayeux.
300 fr. : En souvenir du Dr Magdinier, médecin des hôpitaux de Saint-Étienne (ses confrères et amis).
300 fr. : Mme G. Dieulafoy, Paris.
300 fr. : Association de la Presse médicale française.
300 fr. : *Journal des Praticiens.*
300 fr. : Syndicat des médecins de la Seine.
250 fr. : Dr et Mme Variot, Paris.
200 fr. : Dr Hugenschmidt, Paris.
200 fr. : Dr J.-L. Faure, Paris.
200 fr. : Mme Rohmer, Paris.
200 fr. : Syndicat médical de Lisieux.
200 fr. : Syndicat médical de Paris.
200 fr. : Syndicat médical de la Marne.
200 fr. : Syndicat médical de Pau.
200 fr. : Syndicat médical d'Alençon.
200 fr. : Faculté française de médecine de Beyrouth.
180 fr. : Syndicat médical de Falaise.
170 fr. : MM. les professeurs et Association des étudiants de l'École de médecine de Rennes.
150 fr. : Syndicat médical de Sedan.
145 fr. : MM. les médecins du Doubs.
100 fr. : Dr Soubeyrau, Montpellier. — Mme Emile Reymond, Paris. — Dr Léon Blum, Strasbourg. — MM. les professeurs de l'École de médecine de Caen. — Dr Chervin, Paris. — Dr Lesné, Paris. — Dr Dunac, Foix. — Comité de l'Union des femmes de France, à Pontarlier. — Comité de l'Union des Femmes de France, à Remiremont. — Syndicat médical de la Vienne. — Mme J.-B. Luce, Paris. — Mme Danguet, Rennes. — M. et Mme E. Bernard, Paris. — Dr Siredey, Paris. — Dr Desnos, Paris. — Dr Marfan, Paris. — Dr Dartigues, Paris. — Dr M. Letulle, Paris. — Dr L. Guinon, Paris. — Syndicat général des médecins français électro-radiologistes. — Dr Clovis Vincent, Paris. — Dr A.-M. Baudouin, Paris. — Association syndicale des médecins des Vosges. — Dr Arnold Verrey-Westphal (Lausanne). — Société des médecins du Calvados. — Dr Linsly R. Williams, Paris. — Dr Helme, Paris. — Syndicat des médecins de Rouen. — Dr Gouzien, Paris. — Dr P. Launay, Paris. — Dr P. Sollier (Boulogne-sur-Seine). — Dr Bellencontre, Paris. — Dr Cathelin, Paris. — Dr Duchamp, Saint-Étienne. — Dr F. Hue, Rouen. — Dr Oberthur, Paris. — Dr Camescasse, Saint-Arnould. — Dr Noir, Paris. — Dr Rosa Perret, Paris. — Dr Mondet, Labouheyre. — Anonyme (par le Dr Helme). — Dr Sabouraud Paris. — Dr Calvé (Berck-Plage). — Dr J. Charrier, (Thouars). — Dr Chauveau, Paris. — Dr Cherlot (père), Paris. — Dr Cherlot (fils), Paris. — Société médicale de Levallois-Perret. — Dr G. Laurens, Paris. — Dr Lemierre



## NOUVELLES *(Suite)*

Paris. — Dr Mahu, Paris. — Dr Ch. Richet. Paris. — Mme Simonin, Nancy. — Syndicat médical de l'arrondissement de Caen. — Dr de Langenhageu, Plombières. — Dr Plantier, Annonay. — Dr Maillard, L'Hay. — Dr Guyot, Dammartin. — Dr Arnaud, Vanves. — Dr Gauthier, Lyon. — Dr Marion, Paris. — Dr Barth, Paris. — Dr Schwartz, Colmar. — Dr Bérard, Lyou. — Dr A.-J. Martiu, Paris. — Mlle le Dr Camille Landais, Paris. — Dr Guisez, Paris. — Dr Batsère, Ténès, Algérie. — Dr Rafin, Lyon. — Dr Jaume, Oran. — Dr Mathieu, Wassy. — Sociétés des médecins des Hautes-Pyrénées. — Anonyme. — Dr d'Astros, Marseille. — Syndicat des médecins de la Loire. — Dr J. Bongrand, Paris. — Dr Bar, Paris. — Dr Paul Carnot, Paris. — Dr F. Legueu, Paris. — Dr Léon Bernard, Paris. — Dr Le Lorier, Paris. — Dr Prenaut, Paris. — Dr A. Gilbert, Paris. — Dr P. Teissier, Paris. — Dr Quénu, Paris. — Dr R. Hüe, Rouen. — Dr Henri Roger, Paris. — Dr Aug. Broca, Paris. — Dr Vaquez, Paris. — Dr Chauffard, Paris. — Dr Lereboullet, Paris. — Syndicat des médecins d'Aix et de la région. — Dr Rathery, Paris.

**Hôpitaux de Bruxelles.** — La place de chef du service de santé aux hospices réunis est vacante. Renseignements et inscriptions au secrétariat de l'administration, boulevard du Jardin Botanique (hôpital Saint-Jean).

**Cours d'histologie. — Clinique gynécologique** (hôpital Broca). — M. CH. CHAMPY, agrégé, chef de laboratoire, fera un cours complémentaire d'histologie normale et pathologique, pratique d'hématologie et de bactériologie. Ce cours commencera le 28 juin 1920, à 9 heures du matin.

Il comprendra 12 séances, du 28 juin au 10 juillet.

Chaque séance comportera une leçon théorique avec démonstrations et projections et des exercices pratiques.

Seront admis : les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants français et étrangers, immatriculés à la Faculté, sur la présentation de la quittance du versement des droits. S'inscrire au secrétariat de la Faculté, les jeudis et samedis, de midi à 3 heures.

Le droit à verser est de 100 francs.

**Clinique des maladies mentales.** — M. LAIGNEL-LAVASTINE, agrégé, chargé de cours, fera, avec M. le

## NOUVELLES (Suite)

professeur GEORGES DUMAS et MM. LOGRE, VINCHON, HEUYER et BOUTET, chefs de clinique, un cours complémentaire sur « le sympathique et les sécrétions internes des psychopathes ». Ce cours en douze leçons sera professé chaque jour, à 9 h. 30, à l'Asile clinique, 1, rue Cabanis, à partir du *jeudi 1er juillet* 1920.

Un certificat sera remis à la fin du cours.

Le droit d'inscription est de 50 francs. S'inscrire au secrétariat de la Faculté de médecine (guichet n° 3) de midi à 3 heures, les jeudis et samedis.

**Hôpital des Enfants-Malades.** — M. E.-C. AVIRAGNET, médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, a commencé le jeudi 24 juin 1920, à 9 heures du matin (hôpital des Enfants-Malades, pavillon de la diphtérie), un enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie (bactériologie ; clinique de l'angine diphtérique et du croup ; sérothérapie; tubage et trachéotomie ; prophylaxie).

Seront admis à suivre cet enseignement MM. les étudiants pourvus de 16 inscriptions et MM. les docteurs en médecine. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté (guichet n° 5), les lundis, mercredis et vendredis, de midi à 3 heures.

M. Pierre-Louis Marie, ancien interne des hôpitaux, chef de laboratoire, et M. Niel, moniteur de tubage et de trachéotomie, dirigeront les travaux pratiques.

**Hôpital Saint-Antoine. — Cours pratique sur les maladies de l'appareil digestif** du *28 juin au 8 juillet*, par le Dr P. LE NOIR, assisté de MM. les Drs AGASSE-LAFONT, DELORT, RENÉ GAULTIER, GOIFFON, CHARLES RICHET FILS, SAVIGNAC et SOREL. Ce cours commencera le lundi *28 juin à 9 h. 1/2*, salle Aran et continuera tous les jours à la même heure. *Le droit d'inscription est de 100 francs*, se faire inscrire salle Aran.

### MÉMENTO DU MÉDECIN

26 JUIN. — *Paris*. Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, 10 h. 45. M. le Pr GILBERT : Leçon clinique.

26 JUIN. — *Paris*. Clinique médicale de l'hôpital Beaujon, 10 heures. M. le Pr ACHARD : Leçon clinique.

26 JUIN. — *Paris*. Clôture du registre d'inscription pour le concours du clinicat à la Faculté de médecine.

27 JUIN. — *Paris*. Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE : Troubles psychiques de l'encéphalite épidémique

28 JUIN. — *Paris*. Asile Sainte-Anne. M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE, 13 h. 30 : La psychiatrie médico-légale militaire.

28 JUIN. — ROUEN. Concours de chirurgien des hôpitaux de Rouen.

28 JUIN. — *Marseille*. Concours de l'internat des hôpitaux de Marseille.

5 JUILLET. — *Paris*. Concours du clinicat de la Faculté de médecine de Paris.

12 JUILLET. — *Marseille*. Dernier délai d'inscription pour le concours de chirurgien adjoint à la maternité des hôpitaux de Marseille.

16 JUILLET. — *Paris*. Congrès de physiologie.

19 JUILLET. — *Paris*. Congrès international de chirurgie.

19 JUILLET. — *Reims*. Concours d'internat de l'hôpital de Reims.

26 JUILLET. — *Marseille*. Concours de chirurgien adjoint à la maternité des hôpitaux de Marseille.

## CHRONIQUE DES LIVRES

***Les infections gangreneuses des membres consécutives aux blessures de guerre***, par J. LARDENOIS et G. BAUMAL, 1920, 1 vol. in-8 (*Masson et Cie, éditeurs, à Paris*).

Cet ouvrage est une excellente mise au point de la question si intéressante des infections gangreneuses consécutives aux plaies de guerre. Les conditions étiologiques de leur développement, le rôle des multiples agents pathogènes qui interviennent, l'aspect si variable des manifestations cliniques depuis le simple phlegmon gangreneux jusqu'à la gangrène gazeuse proprement dite, le traitement préventif, chirurgical et sérothérapique, et enfin la thérapeutique curative par les sérums polyvalents, constituent autant de chapitres qui sont étudiés avec tout le développement qu'ils méritaient.

A. SCHWARTZ.

***La tension artérielle en clinique. Sa mesure. Sa valeur séméiologique***, par le Dr L. GALLAVARDIN, médecin des hôpitaux de Lyon, 2e édition, 1 vol. gr. in-8 de 720 pages avec 200 figures 30 fr. (*Masson et Cie, à Paris*).

Nous nous sommes trop efforcés d'intéresser nos confrères praticiens, lecteurs du *Paris médical*, à l'usage des méthodes simples de mensuration de la tension artérielle pour ne pas leur recommander vivement la lecture du bon livre que vient de faire paraître le maître lyonnais, chez Masson. Cette seconde édition — ou plutôt ce « second livre », comme dit Gallavardin lui-même — renferme de quoi satisfaire toutes leurs légitimes curiosités pour la pratique et l'interprétation clinique de la sphygmomanométrie, dont il constitue désormais le bréviaire indispensable.

## CHRONIQUE DES LIVRES *(Suite)*

Car il faut que les médecins praticiens français reprennent pour cette science l'élan et la foi qu'avait su inculquer Potain à toute une génération, et abandonnent cette méfiance et cet oubli dus à la complexité des méthodes et des instrumentations qui avaient remplacé les premiers appareils.

Pour Gallavardin, la sphygmomanométrie doit être simple et précise, ou ne pas être. Mesurer une tension artérielle doit être une opération aussi facile que celle de prendre une température — elle demande presque moins de temps — et non pas un art délicat et incertain réservé à des spécialistes.

L'instrumentation — car il ne s'agit pas d'appareil — qu'il recommande est des plus simples. Tout médecin peut à la rigueur la construire lui-même en se servant du vieux manomètre de Potain trop souvent abandonné.

Elle comprend un manomètre anéroïde, *soigneusement vérifié*, une soufflerie de thermocautère, plus un brassard pneumatique de 12 centimètres, un phonendoscope et ses écouteurs, enfin quelques tubes en caoutchouc et un robinet métallique à quatre voies. En somme, tous accessoires que le médecin pourra trouver facilement.

La technique que Gallavardin conseille, pour sa facilité et son exactitude démontrées, est la technique mixte, *palpo et vibro-auscultatoire*. Il en décrit minutieusement les détails et les avantages comparés à ceux des autres méthodes en usage, l'oscillatoire surtout. On lira avec intérêt toute cette discussion minutieuse et serrée, toute cette revue critique si complète des multiples méthodes et des innombrables appareils destinés à mesurer la tension artérielle ; et cette « mise au point », bien française par la clarté, de tous les travaux mondiaux sur la question motive les conclusions précédentes qui sont celles de la première partie.

La nouveauté incontestable de ce livre et son intérêt puissant pour le médecin résident encore davantage dans la seconde partie clinique que Gallavardin a adjointe à sa première édition. En écrivant cette *valeur séméiologique de la tension artérielle*, l'auteur a comblé une lacune importante de nos livres d'enseignement — lacune que nous avons souvent entendu déplorer par des confrères qui sur nos conseils s'initiaient à la sphygmomanométrie. Depuis Potain en effet, personne n'avait osé aborder ce travail d'ensemble, et le praticien était obligé soit de faire lui-même son éducation clinique, soit de se reporter à de multiples articles fragmentaires publiés un peu partout. Nul n'était plus qualifié que Gallavardin pour ce grand œuvre.

Mais, tout en colligeant avec minutie l'innombrable bibliographie de cette question, il y a heureusement ajouté la riche moisson personnelle de nombreuses années de pratique sphygmomanométrique et clinique.

Il faut lire cette série de chapitres vivants consacrés à l'étude de l'hypertension artérielle permanente ou transitoire, à l'hypotension artérielle, ou aux types circulatoires anormaux (hypotensions ou hypertensions diastoliques) ; enfin, aux modifications de la tension artérielle au cours des maladies. Dans toute cette partie, l'auteur se montre le clinicien amoureux de son art plus encore que le technicien impeccable. Si la sphygmomanométrie facilite l'examen du malade jamais elle ne prétendra le remplacer, et dans les cas douteux la clinique reprend ses droits et reste la reine du diagnostic.

Qu'on lise à ce sujet les conseils minutieux pour rechercher le souffle diastolique dans l'insuffisance aortique et on verra quels précieux enseignements cliniques sont joints aux conseils de technique. Chose digne de remarque, à écrire ces lignes, où les souvenirs d'hôpital ou de malades abondent, le style de l'auteur change ; il s'échauffe. A sa concision extrême et à sa clarté un peu stricte — ses qualités fondamentales — s'ajoutent fréquentes des images audacieuses et justes qui frappent l'esprit du lecteur en l'égayant et s'y gravent. Et cela contribue à donner à cet ouvrage une allure vivante et vraie qui est bien dans la grande tradition médicale française.

Que nos confrères praticiens nous excusent de cette présentation imparfaite d'un ouvrage que nous voudrions dans toutes les mains, tant nous en connaissons le précieux avantages ; car, comme le dit Gallavardin « un des grands avantages de la sphygmomanométrie est d'orienter immédiatement le diagnostic dans une certaine voie et de réaliser pour le médecin une économie de temps considérable ». Et par ces temps de taylorisme à outrance, ce n'est pas un minime avantage.

Dr L. Tixier (de Nevers).